

50377

1994

203

UNIVERSITÉ DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LILLE
U.F.R. DE GÉOGRAPHIE ET D'AMÉNAGEMENT

50377

1994

203

THÈSE DE DOCTORAT
(Nouvelle Thèse)



IAA ET TERRITOIRES :
Les laiteries
du Nord-Pas-de-Calais
face aux quotas laitiers

Thèse de Géographie Humaine présentée et soutenue
publiquement par Christine LE MÉNÉ

Le 24 janvier 1994

Jury :

- M. BATTIAU (Professeur à l'Université de Lille) III
P. BRUYELLE, Directeur de thèse (Professeur à l'Université de Lille)
J.P. DIRY (Professeur à l'Université de Clermont-Ferrand)
J. RENARD (Professeur à l'Université de Nantes)
J. VAUDOIS, Directeur de recherches (Maître de conférences à
l'Université de Lille)

SCD LILLE 1



D 030 299472 7

50377
1994
203

ccogon 20101031

50377
1994
203

UNIVERSITÉ DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LILLE
U.F.R. DE GÉOGRAPHIE ET D'AMÉNAGEMENT

THÈSE DE DOCTORAT
(Nouvelle Thèse)

IAA ET TERRITOIRES :
Les laiteries
du Nord-Pas-de-Calais
face aux quotas laitiers

Géographie Humaine p.c.
présentée et soutenue
Thèse de Le 24 janvier 1999
présentée et soutenue
ENÉ



A RETOURNER LE

PRÊT-INTÉR

25 MAI 1999

18 OCT. 2002

10 JAN. 2003

PEB 23155

11 FEV. 2004

Jury :
M. BATT
P. BRUYI
J.P. DIRY
J. RENAI
J. VAUDC

Université de Lille)
rand)
érences à

(l'Université de Lille)

ff:oo

1951

808

En préalable, je tiens à exprimer mes remerciements

à Mr P. Bruyelle, pour la confiance qu'il m'a témoigné en acceptant de diriger cette thèse,

à Mr J. Vaudois, pour ses encouragements et ses stimulantes remarques, mais aussi et surtout, pour sa patience et l'indulgence qu'il a toujours su manifester à mon égard,

au CNRS (IFRESI) et au Laboratoire de Géographie Humaine, pour leur accueil dans leurs locaux et leur aide matérielle,

à Mme L. Plancke-Candelier et Mr P. Duez des Fédérations agricoles du Nord et du Pas-de-Calais pour leur grande disponibilité et leur collaboration dans la phase préparatoire de cette recherche,

aux chefs de service des DDA du Nord et du Pas-de-Calais, mais aussi à Mme Destais et Mr Deligne, pour avoir mis à ma disposition les données indispensables à ma recherche,

à l'ensemble des responsables professionnels que mes enquêtes sur le terrain m'ont amené à rencontrer (responsables production de laiteries, intervenants dans les organismes agricoles ...),

et à Thierry pour l'extrême patience dont il a fait preuve.



INTRODUCTION GENERALE

- 1885-1890 En partie comme conséquence de la crise agricole, on assiste à l'émergence de structures industrielles de transformation du lait dans la région du Nord :
- 1885 : création de la laiterie industrielle de la Taquennerie (Saint-Hilaire) ;
 - 1887 : apparition des 6 premières coopératives laitières en Thiérache.
- 1930-1935 Affectant notamment les productions animales, une crise (agricole) excédentaire occasionne une chute des cours du beurre. Elle induit deux séries d'effet :
- un renouveau du mouvement coopératif (coopérative d'Hazebrouck créée en 1935, coopérative de l'Abbaye en 1937) ;
 - l'intervention de l'Etat, avec la création du "Comité central du lait" (1935).
- 1953 Suite à la première crise de surproduction de l'après-guerre, la production laitière est l'objet d'interventions centrales de l'Etat, par le biais de la mise sur pied d'une structure interprofessionnelle qui s'appuie, pour l'essentiel, sur les marchés du beurre et de la poudre de lait (Interlait).
- 1968-1983 Le système de régulation des marchés et de soutien des prix a deux conséquences essentielles sur la structuration du secteur laitier :
- les agriculteurs se sont vus reconnaître un véritable "*droit et devoir à produire*"¹.
 - le mode de fonctionnement des marchés amène à déléguer aux industries de transformation un rôle essentiel de péréquation des fonds publics².
- Néanmoins, les mouvements de spécialisation régionale et de développement productif provoquent une croissance de l'offre telle que les procédures de régulation sont constamment mises à l'épreuve. Ainsi, plus qu'une entrée brutale en crise du secteur, tant en France que dans la CEE, la situation est celle d'une crise latente³, entrecoupée de rémissions temporaires.
- 1984 Matérialisant l'aboutissement de la crise laitière à un point de rupture, le contingement de la production laitière résulte d'un compromis acceptable pour tous⁴. En fait, la politique retenue forme un cadre dans lequel de nouvelles procédures s'exercent.
- Le nouveau levier de contrôle et de rationalisation de l'offre s'exprime désormais par la concurrence sur les quotas. Celle-ci sera d'autant plus accentuée que des formes très différentes de régulation vont s'exprimer, résultat d'une renationalisation partielle de la politique laitière.

¹ ils sont incités à produire autant qu'ils le veulent, sans avoir à se soucier réellement de l'état des marchés, les ajustements de l'offre à la demande étant, pour l'essentiel, assurés par un flux inégal mais constant de financement public.

² non seulement l'intervention s'applique à deux produits industriels, mais les politiques envisagent aussi le secteur industriel comme apte à insuffler du dynamisme au secteur dans son ensemble.

³ la période 1968-72 peut d'ailleurs être identifiée comme une 'crise régulatrice'. A l'échelle européenne, l'année 1969 marque la première 'crise laitière' communautaire.

⁴ droit 'administratif' à produire réparti entre les Etats membres alors tous excédentaires (excepté l'Italie), les quotas ne frappent spécifiquement ni une région, ni même un type de producteurs.

Ce rapide survol historique permet d'appuyer d'emblée deux traits spécifiques du secteur laitier, à savoir l'émergence séculaire de formes industrielles de transformation du lait, et l'ancienneté de l'intervention des pouvoirs publics dans la dynamique du mode de régulation. Or, tous deux (industrie, Etat) influent plus ou moins directement sur la production de l'espace, alors même que l'espace exerce des contraintes en retour. C'est sur l'influence de ces pratiques spatiales que notre recherche s'est portée, notamment celles déployées par les industries laitières à partir d'une analyse de la production de territoires et de leur mise en concurrence sous l'impulsion des pouvoirs publics et, secondairement, des producteurs.

Pour cela, nous avons, dans un premier temps, engagé une réflexion sur le positionnement de l'industrie laitière en tant qu'industrie agro-alimentaire ; dans un second temps, nous avons essayé de reconstruire le cheminement du processus de production d'espace, en y intégrant les interférences plus ou moins fortes liées aux pratiques étatiques, tels les quotas de production.

1- Pour une approche géographique de la filière de production laitière

Depuis plusieurs années, les analyses en terme de filière se multiplient dans le domaine agro-alimentaire.

Les auteurs s'accordent généralement sur leur finalité et sur leur intérêt : le but poursuivi est la description et la compréhension de la structure et du fonctionnement d'un secteur d'activité concerné par un produit (ou groupe de produits) d'origine agricole. Le point d'achoppement se situe au niveau de la définition du champ couvert : la limite entre ce qui relève de la filière et de son environnement n'est pas toujours simple à réaliser.

Dans la continuité de certains auteurs⁵, et en relation avec l'idée que nous nous faisons du secteur laitier, il nous semble propice de délimiter notre étude à **la filière de production laitière, centrée sur le pôle de la collecte-transformation⁶.**

Dans le cadre d'une filière de production, trois pôles essentiels retiennent l'attention : le pôle de la production, le pôle de la transformation et le pôle organisationnel (pouvoirs publics, organisations interprofessionnelles). Une analyse des rapports de force existant entre ces acteurs sur une longue période met en évidence la position centrale qu'occupe le secteur industriel dans la dynamique de la filière laitière. Ainsi érigé au coeur du champ d'analyse, il est possible de situer le secteur de la production dans l'encadrement des firmes, sous la dépendance des décisions étatiques. La géographie de la production relève des stratégies engagées par l'industrie.

⁵ Charvet J.P. et al, 1987 ; Charvet J.P., 1988.

⁶ l'aspect méthodologique sera présenté en première partie.

Les facteurs qui interviennent dans la dynamique laitière sont multiples et changeants. Parmi ceux-ci, les facteurs institutionnels jouent un rôle déterminant, dont l'expression la plus marquante est l'instauration de la politique des **quotas**.

Le choix du secteur laitier comme réponse à une question générale d'analyse de filière, et sa capacité de reproduction, semble doublement pertinent :

- il représente l'archétype des mouvements intervenus dans l'ensemble des secteurs agricoles communautaires. Son étude constitue donc un point de comparaison utile ;
- mais surtout, il se particularise par son **mode de régulation**. En effet, si l'intervention des pouvoirs publics est une constante dans le secteur agro-alimentaire, surtout depuis les années 1960, celle-ci prend un caractère autoritaire en 1984, par introduction d'un "**filtre**" au sein de la filière laitière : du droit et devoir à produire, les éleveurs ne conservent que la première fonction.

Cette politique de contingentement de la production a un impact direct sur le milieu agricole (processus de concentration-élimination des exploitations), et, par ricochet, elle mobilise aussi le milieu industriel. A la (aux) politique(s) menée(s) à l'échelle européenne, les industriels répondent par des stratégies d'adaptation, de restructuration, voire de reconversion, qui affectent en premier lieu les stratégies d'approvisionnement.

Sur le plan scientifique, retenir la **politique des quotas** comme **outil d'analyse** des stratégies territoriales des entreprises laitières se justifie pour les trois raisons suivantes :

- elle est appliquée à toutes les entreprises (et à tous les producteurs) ;
- elle est d'étendue nationale. En France, le choix s'est porté sur le quota B, qui laisse le soin aux entreprises de transformation d'assurer la restructuration de la filière ;
- de plus, si les entreprises jouent un rôle central, elles pratiquent des politiques différentes.

Les **incidences géographiques** liées à cette mesure se matérialisent au niveau du **territoire**⁷ des firmes laitières, ce concept se positionnant au centre de notre argumentation.

L'**approche industrialiste** nous conduit à favoriser l'analyse des stratégies spatiales engagées par le secteur industriel. Or, celles-ci peuvent être scindées en deux catégories :

- stratégies industrielles et commerciales : elles affectent la structure des entreprises et les rapports inter-entreprises ;
- stratégies d'approvisionnement : elles motivent les relations de l'entreprise à l'espace. En effet, pour une firme laitière, l'**espace de collecte** représente à la fois un enjeu pour le bon fonctionnement de son approvisionnement en matière première, et une contrainte dans le sens où le bassin de production, sur lequel il repose, a son propre dynamisme. Il est possible de définir l'espace de collecte comme une matière première de base, que l'entreprise va chercher à s'approprier de diverses manières (relation de pouvoir), dans le but évident de le finaliser à ses propres besoins.

Consécutivement aux nouvelles procédures de régulation du secteur laitier, ce territoire se modifie, soit de manière directe (restructuration des bassins de production), soit de manière indirecte (effet retour sur les structures industrielle et commerciale).

Au niveau du territoire des firmes, l'**application des quotas** est le résultat d'une décision européenne, qui a fait l'objet d'interprétations par le pôle organisationnel.

⁷ C. Raffestin l'envisage comme "*produit à partir de l'espace par les réseaux, circuits et flux projetés par les groupes sociaux*", à l'intersection des deux notions d'espace et de pouvoir (in Bailly et al., 1984, p.45).

En France, son application est du ressort des acheteurs de lait, sous la tutelle d'organes de contrôle national et départemental. Cette hiérarchisation du fonctionnement crée des disparités d'un territoire à l'autre, qui se répercutent d'autant plus au niveau des producteurs que les firmes développent elles aussi des stratégies individuelles.

L'interpénétration croissante entre des pôles de production régionaux soumis aux directives réglementaires (assise territoriale de la filière) et les stratégies de réponse des entreprises autorise une double interrogation portant, de manière générale, sur les rapports de causalité -à dimension spatiale - entre agents d'une même filière agro-alimentaire :

- Comment l'industrie laitière produit-elle un territoire ? Quels types d'éléments sont mis en présence pour y parvenir ? Comment se diffuse l'innovation ?

- Comment un nouveau élément intègre-t-il la filière ? Quels sont les rapports, les effets, les incidences de l'insertion de la mise en place de la politique des quotas sur l'organisation et la hiérarchie de la filière de production ? Quels sont les mécanismes d'adaptation et d'intégration du milieu industriel ?

2- Limites et champ d'investigation : la filière de production laitière en Nord-Pas-de-Calais

◇ Le thème général, relatif au triptyque politique agricole-IAA-espace d'approvisionnement des firmes, peut s'envisager selon quatre axes de réflexion :

- 1- sur les politiques (la forme de gestion du marché par l'Etat) ;
- 2- sur les IAA et leurs stratégies spatiales ;
- 3- sur l'évolution du bassin de production et son moteur ;
- 4- sur une région spécifique.

L'axe retenu consiste en une symbiose des thèmes possibles afin de dégager les grandes tendances du dynamisme de la filière de production laitière.

Pour J. Debenest (1985)⁸, il est indéniable que, dans le cas français, "*le raisonnement doit se faire d'abord au niveau des entreprises laitières*". La restriction d'importance a été la limitation du champ d'analyse aux seules **laiteries collectrices** de lait, puisque ce sont elles qui se situent à l'interface entre le milieu de la production et les politiques pour la gestion des quotas à partir de 1984.

Le champ temporel exploré de manière plus personnelle couvre la décennie 1980 ; toutefois, afin de replacer la rupture que semble être 1984 dans l'histoire de la filière, il convient de présenter les antécédents historiques. Deux possibilités existaient : soit partir des années 1950, date de la mise en place des principaux bassins laitiers en France ; soit repartir de l'émergence des structures industrielles à la fin du siècle dernier. En raison de l'ancienneté des formes industrielles dans la région Nord, et de leur particularisme, c'est la seconde solution qui a été privilégiée.

◇ Retenir le **Nord-Pas-de-Calais** comme terrain d'étude procède d'une double constatation.

- Tout d'abord, il s'agit de combler une lacune. En effet, la dynamique à l'oeuvre dans les régions diversifiées comme le Nord-Pas-de-Calais est peu étudiée, à l'opposé des régions relativement spécialisées en lait (Bretagne, Lorraine) ; or, ce type de région est toujours

⁸ in Revue de Droit Rural.

particulièrement attentif aux incitations de la politique agricole, le mouvement général de redistribution de la production-transformation résultant de situations régionales ou locales très contrastées (J.P. Boinon et J.C. Kroll, 1989).

- Ensuite, bien que de nature administrative, le cadre régional est une réalité dans l'application des mesures politiques, notamment relatives au contingentement laitier (rattachement des laiteries à des commissions départementales, transferts de quotas ...).

D'autre part, les **potentialités** existantes, passées et présentes, en matière de 'gisement' en lait font de la région un espace propice à l'implantation de structures industrielles d'envergure supra-régionale.

Majeure dans certaines régions agricoles (Thiérache, Boulonnais), la production laitière est aussi imbriquée dans des systèmes de production plus diversifiés (Artois, Ternois). Dès le début du XXe siècle, les départements du Nord et du Pas-de-Calais occupent des positions privilégiées pour les volumes produits :

- en 1929, le Nord occupe le 2e rang national (437,8 Ml, soit 3,2 % du total) derrière la Manche, le Pas-de-Calais occupant pour sa part le 5e rang (318,4 Ml, 2,3 %) ;
- en 1955, la situation s'est encore améliorée, le Pas-de-Calais prenant le 3e rang.

Si les résultats ultérieurs reflètent un recul sensible de ce positionnement (respectivement 8e et 10e rang national en 1991), leur importance relative demeure identique (2,7 % et 2,8 % de la production nationale).

Ces potentialités en matière d'approvisionnement expliquent l'implantation ancienne de groupes d'envergure supra-régionale privés (Nestlé, Gervais-Danone) ou coopératifs (Sodima) ; néanmoins, la région Nord se particularise des autres régions productrices françaises par la constance d'une forte vente directe de lait et de produits laitiers (en 1991, les livraisons aux laiteries n'atteignent que 85 % de la production régionale).

Appréhendée comme exemple de l'empreinte spatiale des divers mouvements introduits au fil du temps au sein de la filière de production laitière, le Nord-Pas-de-Calais est l'espace-support qui doit conduire à la présentation d'une typologie dynamique de 'bassins laitiers', à finalité géographique.

◇ **Trois hypothèses** de travail ont guidé nos travaux.

- Le processus historique de concentration et de restructuration des bassins laitiers est à mettre au profit des firmes les plus performantes.

Des étapes décisives ont jalonné l'histoire de la filière de production laitière du Nord-Pas-de-Calais. Progressivement depuis les années 1960-70, on note une prise en compte accrue des problèmes de qualité tout au long de la filière. Critère de sélection, cette notion de qualité est surtout intégrée par les structures les plus dynamiques.

- Les quotas laitiers ont relancé la concurrence.

Elle s'exprime à plusieurs niveaux :

- concurrence entre producteurs pour l'obtention de références supplémentaires, renforcée par les modalités d'application des quotas laitiers en France : les entreprises sont en fait à la fois juges (en tant qu'exécutants de la politique agricole) et parties (en tant qu'agent économique) ; elles ont une certaine latitude en vue de la restructuration de leur bassin de collecte ;
- concurrence des entreprises pour le maintien de leur niveau de collecte ;
- concurrence des espaces et des régions pour le maintien de cette activité agricole.

- Les quotas laitiers ont figé la géographie laitière.

Cette situation est directement tributaire du rattachement du **quota au foncier**. De ce fait, certaines régions où s'opérait un mouvement de déspecialisation laitière ont vu un maintien de leur potentiel consécutivement à l'absence de marché des quotas.

◇ Les outils d'analyse peuvent être classés en trois catégories : recherche bibliographique, statistiques et enquêtes personnelles.

- La période étudiée s'étage de la fin du XIX^e siècle jusqu'au début des années 1990 : il est évident que la recherche bibliographique a constitué une part importante pour la connaissance de la filière de production laitière du Nord-Pas-de-Calais et de son évolution. La documentation, plus ou moins abondante selon les périodes, ne porte cependant que peu sur les stratégies des entreprises en direction de leur bassin d'approvisionnement, hormis certains ouvrages de géographes lillois notamment. Pour sa part, la mise en place des quotas laitiers a donné lieu à une bibliographie surabondante (revues spécialisées, organisations interprofessionnelles et Onilait ...), mais qui apparaît néanmoins éloignée de nos préoccupations. Son recours a surtout visé la compréhension des modalités successives d'application des règlements européens.

Les recensements généraux de l'Agriculture constituent les documents de base à tout chercheur qui s'interroge sur le milieu agricole. Les trois derniers (1970, 1979, 1988) ont été plus particulièrement exploités, dans la mesure où ils permettent une approche rapide des périodes pré- et post-quotas. Leur exploitation est cependant entravée par le problème du secret statistique à l'échelle communale ; or, c'est justement dans les espaces de moindre densité laitière (où il s'applique) qu'il aurait été intéressant d'affiner l'analyse.

Pour pallier aux insuffisances des statistiques officielles, il a été réalisé un dépouillement de deux sources complémentaires : la liste papier des livreurs par laiterie, et les fiches individuelles des producteurs bénéficiaires d'une ACAL de 1984/85 à 1989/90 (toutes deux consultables en DDA).

- Pour des raisons de disponibilité des documents, la campagne 1989/90 a été retenue pour le dépouillement des listes papier ; celui-ci a conduit à une réalisation cartographique de deux données toujours figurées : les livreurs par laiterie par commune⁹, et les références des livreurs par commune. Il est à regretter que cette information n'ait pu être obtenue pour l'année 1984¹⁰.

- La mise sur informatique des données relatives aux ACAL successives n'est pratiquée dans la région que depuis 1990 ; l'accès aux fichiers informatisés du CNASEA s'étant avéré impossible, le seul recours pour une étude de cette donnée fondamentale a été une saisie des bordereaux de demandes acceptées. Trois éléments ont été privilégiés, la localité du bénéficiaire, le volume de lait primé (en distinguant de manière systématique la vente directe) et la laiterie d'appartenance.

Une des difficultés à surmonter pour la période la plus récente résultait de la rapidité des mutations - structurelles et réglementaire. De plus, les systèmes d'information statistiques (notamment Enquête Annuelle d'Entreprise du SCEES) sont peu efficaces pour qui traite de stratégies d'entreprises. L'enquête de terrain devait venir pallier un certain nombre d'insuffisances, parfois de manière succincte. Par exemple, si de prime abord, tous les responsables de laiterie ont accepté de nous recevoir, certains n'ont pratiquement apporté aucun élément de réponse à nos interrogations. Heureusement, la plupart ont réagi favorablement, en dégageant les principales lignes de force de leur entreprise, privée ou coopérative, parfois même depuis sa création (par des recherches dans les archives de l'entreprise). Les informations recueillies ont été complétées par la lecture des rapports d'Assemblée Générale des coopératives régionales.

D'autres professionnels ont aussi apporté une immense contribution dans ce travail, qu'ils soient jeunes agriculteurs, responsables de fédérations agricoles à l'échelle régionale ou nationale, ou autre intervenant dans la filière (Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais, Contrôle Laitier ...).

⁹ on notera que certaines entreprises ne font pas systématiquement référence à la localité du livreur, malgré l'obligation qui leur est faite par l'Onilait.

¹⁰ difficile obtention d'éléments entrant dans le cadre d'une analyse dynamique : au problème de confidentialité qu'affichent les entreprises se superpose assez souvent une absence complète d'archives relatives à certains événements internes, tels les mouvements de producteurs (qui touchent à la structure de base des zones de collecte).

On soulignera l'importance de ces enquêtes directes, qui apportent les indispensables éléments qualitatifs et humains inhérents à toute recherche en géographie humaine.

◇ Autour d'une telle problématique, l'**apport** de la géographie est triple :

- **apport méthodologique** : banalisation de l'argumentation spatiale dans une filière agro-alimentaire par le biais des autorisations 'physiques' à produire ; exploitation de nouvelles sources (ACAL, fichiers livreurs en DDA) ;
- **apport relatif à la géographie des entreprises agro-alimentaires** : dans le cadre d'une filière de production, les stratégies territoriales engagées par celles-ci résultent, pour partie, de décisions extérieures à la filière ;
- **apport sur la notion de concurrence spatiale** : dans la filière lait, la dynamique du secteur industriel est directement tributaire des opportunités en matière d'approvisionnement en lait. Une des options fondamentales pour les entreprises a donc trait aux modalités de transfert des quotas, et des effets de concurrence qu'il induit.

3- Présentation du plan

Une **première partie** contribue à l'élaboration d'un cadre théorique qui organise les différents facteurs d'évolution et de différenciation, tout en classant et en synthétisant les bases historiques et la méthodologie idéologique dans le domaine des filières agro-alimentaires.

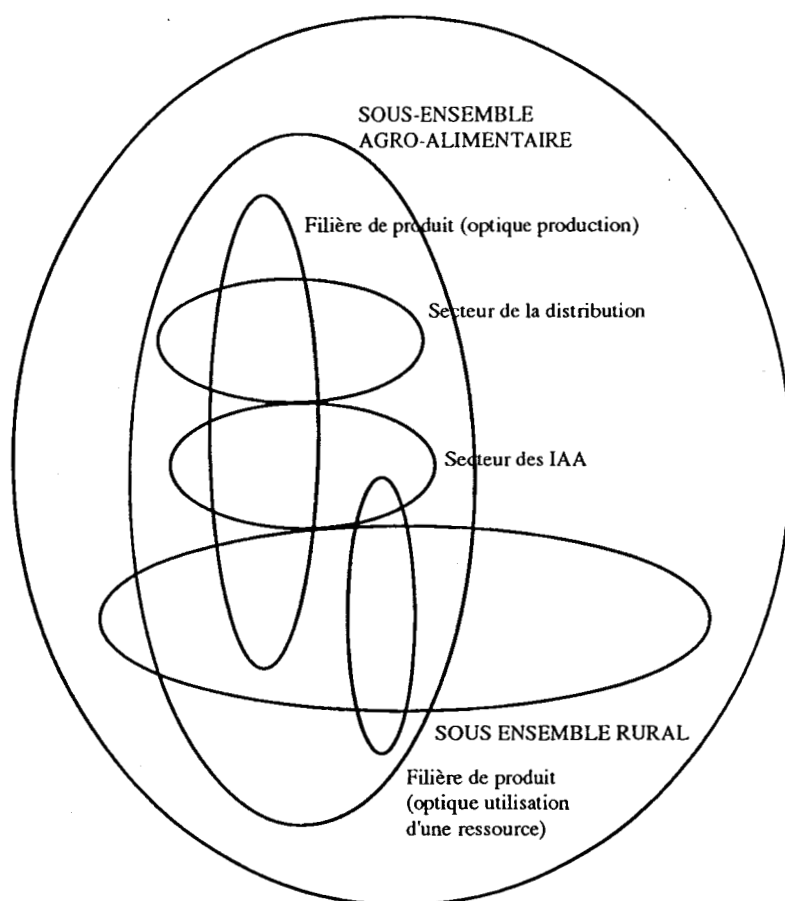
Une **deuxième partie** présente les grandes étapes de l'histoire laitière et des conditions techniques de la transformation du lait, en replaçant le Nord-Pas-de-Calais dans un contexte élargi. L'objectif est de présenter les éléments généraux explicatifs du fonctionnement de la filière lait régionale à l'aube de la mise en place des quotas laitiers en 1984.

La **troisième partie** intègre les quotas dans l'histoire de la filière lait, après un rappel des conditions de production et de transformation laitières en Europe. L'analyse s'attache plus particulièrement à l'articulation entre différents niveaux géographiques, qui permet de dégager l'idée d'emboîtement des facteurs (des instances européennes à la firme).

La **quatrième partie** s'attache, dans un champ géographique particulier (Nord-Pas-de-Calais), à dégager les stratégies d'adaptation des laiteries au nouvel environnement des quotas, tant au niveau des structures que du bassin de collecte.

PREMIERE PARTIE

IAA, FILIÈRE DE PRODUCTION **ET ESPACE**

Grphe 1 : Le complexe agro-alimentaire

Source : L.Malassis (1973) et complément de J.F. Soufflet (1988)

INTRODUCTION

Dans le processus de production agro-alimentaire interviennent différents acteurs, parmi lesquels l'agriculture a toujours été perçue comme la clef de voûte: à partir de l'activité agricole s'organise en effet une structure complexe, industrielle et commerciale, qui travaille les matières premières en vue de leur distribution sous forme de produits agro-alimentaires finis ou semi-finis. Une représentation possible de cette organisation revient à L. Malassis (1979) pour lequel, le *“sous-ensemble agro-alimentaire”* est *“l'ensemble des activités qui concourent à la formation et à la distribution des produits alimentaires”* (p.12) (graphe 1).

Originellement, la notion de filière agro-alimentaire est définie comme champ d'observation et d'analyse, pour décrire, schématiser la structure d'ensemble qu'est l'itinéraire que suit un *“produit”* agricole au travers de différents stades de transformation : on parle ainsi de filière 'lait' ... Cet itinéraire met en relation une chaîne d'entreprises ni totalement dépendantes, ni totalement indépendantes, et cette coordination verticale entre les éléments constitutifs se double de liaisons horizontales, délimitant *“l'épaisseur de la filière”* (Soufflet J.F., 1986, p.3).

Le cheminement amont -> coeur -> aval des éléments concourant à la fabrication d'un produit alimentaire, définit un critère d'appartenance, mais aussi de hiérarchie. Comparativement à ces deux critères, dans le processus de production laitière, il nous semble possible d'élaborer un **cadre d'analyse centré sur l'entreprise**, dans lequel on peut restreindre l'analyse de la filière 'lait' à la seule filière de 'production laitière'. L'approche géographique se situe de ce fait aux **espaces d'insertion** des agents de cette filière de production.

Une telle optique nous démarque des thèses 'agricoles' classiques. Il convient donc, sur la base des travaux déjà réalisés sur les analyses de filière et dans le domaine agro-alimentaire, d'identifier les définitions, les méthodes, d'en faire la synthèse, et de situer notre propre démarche dans cet ensemble.

CHAPITRE 1

IAA ET FILIÈRE DE PRODUCTION : L'APPROCHE DES ECONOMISTES

Dans la commercialisation des produits alimentaires, ce sont les industries agro-alimentaires qui semblent avoir ravi aux agriculteurs l'initiative de l'action, alors que cette activité occupe une place croissante et déterminante dans les circuits mondiaux de l'économie marchande. L'agriculture changeant de rôle et de composition et rejetant, notamment, nombre d'activités autrefois paysannes dans des industries situées en amont ou en aval, son évolution apparaît de plus en plus tributaire des complémentarités et des synergies qu'elle noue avec son environnement.

C'est aux Etats-Unis, dès le milieu des années 1950, que se fait sentir cette préoccupation. Aussi, pour traiter des questions relatives à la dynamique de l'agriculture, on a recours au concept d'*'agribusiness'* (R.A. Goldberg), qui élargit le cadre seul des activités agricoles à l'analyse économique des industries agro-alimentaires. Repris dans les années 1960 en France, ce concept s'enrichit de la notion de "*filière agro-alimentaire*", apparentée à la notion de "*circulation*" (Lauret F., 1983, p.721). Centrés sur cette dernière notion, les travaux des chercheurs se différencient cependant selon **trois problématiques** de base : "*celle de l'insertion de l'agriculture dans les économies industrielles développées, celle de la pénétration des rapports de production capitaliste dans l'agriculture, et, enfin, celle de l'industrialisation de l'alimentation*" (Combris P. et J. Nefussi, 1984, p.22).

L'approche en terme de filière introduit un questionnement relatif à la pertinence des outils, à leur représentativité, à leurs limites ... En complémentarité de la définition des concepts attachés à la notion de filière agro-alimentaire, tel sa hiérarchisation et son organisation, ce chapitre se propose de dégager un support théorique à l'analyse, fonctionnelle et dynamique, d'un secteur agro-alimentaire ; ce support sera dans un second temps appliqué au secteur lait, celui-ci paraissant de prime abord particulièrement riche dans l'histoire de sa constitution.

1-1 : DE L'AGRICULTURE À L'AGRO-ALIMENTAIRE : CONTRIBUTION DE L'APPROCHE PAR FILIÈRE

Jusqu'aux années 1950, l'attention portée par les économistes - mais aussi les géographes - sur le secteur agro-alimentaire était indirecte et entrainé dans le cadre de l'analyse des mutations en cours dans le secteur agricole. Le constat de base était l'insertion croissante de "*services extérieurs à l'agriculture*" dans la gestion quotidienne des exploitations agricoles, se traduisant par "*l'industrialisation de l'agriculture*" pour un nombre restreint de producteurs, promoteurs d'une agriculture "*moderne*" (Soufflet J.F., 1988).

Les années ultérieures à 1950 reflètent l'engagement affirmé du monde agricole dans un processus de modernisation-spécialisation des structures et des modes d'exploitation, les industries agro-alimentaires étant partie prenante au mouvement général, à des degrés divers selon les produits envisagés.

L'observation de ces nouvelles interrelations s'appuie généralement sur la notion de 'filiale agro-alimentaire'. Toutefois, cette dénomination recouvrant en fait une diversité des champs analysés et des recherches entreprises, il importe d'établir, dans un premier temps, une esquisse des principaux axes de recherche et de leur contenu.

1-1-1 : Agriculture et IAA : des recherches imbriquées

A l'origine simple extension de l'exploitation agricole, l'**industrie agro-alimentaire** s'est ensuite installée au sein d'établissements spécifiques, au mode de production artisanal marqué par l'hétérogénéité des produits et la discontinuité des procédés de fabrication. Sous l'impulsion des progrès techniques et de l'accroissement des livraisons de produits agricoles, elle entre dans un mécanisme de concentration, renforcé après les années 1950, sur la base d'une internationalisation des marchés et d'une généralisation des modes de consommation autorisant une production de masse et l'homogénéisation des produits.

Ce processus a des répercussions sur le milieu agricole directement pourvoyeur des matières premières et, c'est ce partage entre agriculture et industrie qui préoccupe généralement les chercheurs, souvent de manière contradictoire : de l'idée d'une activité industrielle concurrente des activités agricoles traditionnelles, on passe, progressivement, à celle selon laquelle ce même milieu industriel est un modèle à retranscrire au niveau des exploitations

même. Le renversement de problématique relevé introduit une première réflexion relative aux rapports IAA/agriculture.

1-1-1-1 : La question de "l'industrialisation" de l'agriculture

L'**industrie du lait** apparaît progressivement, selon les régions, au cours du siècle dernier en France. Pour partie, son émergence se manifeste par de nouvelles modalités relationnelles entre la structure industrielle en constitution et l'amont agricole. La compréhension des relations établies entre ces deux milieux oblige à faire référence aux travaux des économistes ruraux du début du XXe siècle pour lesquels "*l'industrialisation de l'agriculture*", notamment par les industries agricoles¹, est un thème de réflexion ancien (Diry J.P., 1985, p.12).

Le but poursuivi n'est pas une présentation systématique et chronologique des modalités d'application de ce sujet et des différentes polémiques de terminologie², mais plutôt de cerner les principales préoccupations résultant de l'apparition de structures industrielles dans l'environnement agricole.

Dans les années 1850, les structures de transformation de produits agricoles sont encore de caractère artisanal, tandis que, parallèlement, le monde agricole se transforme profondément sous l'impulsion de la "**révolution agricole**".

En effet, les fabriques, souvent de taille modeste, sont de simples dépendances de l'exploitation agricole (sucrierie, distillerie, moulin ...); même, le secteur laitier est encore pratiquement totalement de caractère fermier. L'innovation de cette période est donc à rechercher dans les pratiques culturelles (introduction des cultures fourragères) et les techniques culturelles (engrais chimiques, machinisme agricole).

A la fin du siècle dernier, l'attention des chercheurs se focalise sur ce processus d'"**industrialisation**", K. Kautsky (1900)³ prévoyant que, même long à s'imposer, il doit conduire les producteurs à un état de dépendance, surtout vis à vis des secteurs amont (machinisme agricole, industrie chimique). A l'ouverture de l'activité agricole, les économistes ruraux répondent donc "**perte de spécificité**" car "*le développement industriel dépossède l'agriculture d'un certain nombre d'activités*" (Nefussi J., 1987, p.10).

Deux aspects sont alors complètement occultés. Tout d'abord, il est rarement fait mention d'une meilleure productivité de l'agriculture⁴, comme résultat de l'application des progrès techniques. Ensuite, il est indéniable que les industries agricoles remplissent un rôle dans la régulation des marchés des produits agricoles.

¹ la dénomination 'industries agro-alimentaires' recouvre en fait les industries agricoles et les industries alimentaires. De ces deux catégories, seules les premières sont appréhendées par les différents observateurs en raison des liens étroits qu'elles entretiennent avec le milieu agricole.

² pour une présentation des différentes idées rattachées à ce thème, on peut, par exemple, se reporter aux présentations de J.P. Diry (1985, pp.12-19) ou de J. Nefussi (1987, pp.10-24).

³ cité pour son apport des plus riches. Se reporter à J. Nefussi (1987, pp.16-17).

⁴ cette période voit le passage de l'agriculture de l'autarcie à l'activité marchande, par vente des surplus de l'exploitation. Toutefois, il faut conserver à l'esprit que ce passage est à relativiser, dans le temps, selon les régions et selon les produits.

Au début des années 1900, les mutations dans l'environnement du monde agricole obligent les économistes à modifier leur problématique, le secteur alimentaire industriel venant désormais s'insérer dans les réflexions relatives aux phénomènes d'industrialisation⁵.

L'essor de la fabrication alimentaire industrielle résulte de la conjonction de deux facteurs : en corollaire de l'évolution constatée dans le domaine agricole, la révolution industrielle offre de nouvelles techniques de transformation à plus grande échelle. De ces années, et surtout la fin du XIXe siècle, date l'émergence d'usines modernes, telles les sucreries ou les **laiteries**⁶.

Les recherches s'orientent préférentiellement vers la culture de la betterave à sucre⁷, et, fort de cet exemple, M. Augé-Laribé (1926)⁸ estime qu'on assiste à une véritable **intégration** des activités agricoles au processus industriel : *“le paysan qui travaille pour l'usine voisine, qui est lié à elle par des contrats minutieux, n'est plus le libre producteur d'autrefois”*. E. Lesueur (1905) aboutit aux mêmes conclusions pour l'activité laitière puisque, *“le producteur affilié à une laiterie n'est plus entièrement libre de son mode de culture ; il doit entretenir certaines races, d'un âge donné, distribuer des aliments qui donnent un lait de qualité”* (p. 255).

Plus que l'aspect sécurisant que peut constituer la présence d'une industrie agricole à proximité d'une exploitation pour la commercialisation de diverses productions agricoles, les études du début du siècle appuient donc plutôt l'aspect contraignant, à savoir une soumission progressive et obligée des producteurs aux impératifs industriels.

Un thème similaire se retrouve chez les marxistes : la **“question agraire”** pose le problème de la résistance et du maintien des exploitations individuelles face à la pénétration du capitalisme, lequel passe aussi par l'industrie agro-alimentaire.

K. Kautsky part ainsi de l'idée généralement admise que la même évolution, quoique peut-être sous une autre forme, se produit dans l'agriculture et l'industrie. Pour lui, si les exploitations de grande taille ont du mal à s'imposer (à l'inverse de l'Angleterre par exemple), ce n'est qu'une question de temps.

L'interrogation porte en fait sur la non-adaptation croissante de la petite agriculture à la dynamique d'ensemble.

Cette inadaptation a pour conséquence de réduire considérablement les débouchés (production insuffisante, irrégulière, peu conforme aux exigences de l'industrie) ; or, dans le même temps, toutes les structures agricoles s'engagent dans un processus de

⁵ durant cette période, par *“industrialisation”* de l'agriculture, il faut entendre *“réduction de la jachère, utilisation des engrais, accroissement des rendements, spécialisation des exploitations tournées vers la vente”* (Hitier J., 1905 - cité par Diry J.P., 1985, p.15). Les critères de référence sont donc techniques.

⁶ cf 3-1-2.

⁷ pour deux raisons principales : culture régie par l'obtention d'un contrat auprès d'une firme, la racine doit nécessairement subir une transformation avant d'être consommée par l'homme.

⁸ cité dans J. Nefussi, 1989, p.11.

concentration-spécialisation, dont l'effet est une réduction des gammes de produits commercialisés par une exploitation donnée.

Face à la pression industrielle, une solution envisageable pour les petites exploitations est la création de leur propre structure industrielle, sous forme d'une **coopérative** de production.

Les premières datent des années 1886-87 et oeuvrent dans le **secteur laitier** (Charente et Région du Nord-Nord-Est) (Tiéfaine P., 1901). Néanmoins, même alors, K. Kautsky pressent que cette solution ne peut être que provisoire. Il précise d'ailleurs que, de toutes façons, celles-ci devront se comporter à terme comme les entreprises privées si elles veulent assurer leur croissance. En fait, quelle que soit la structure industrielle, *“le paysan cesse donc d'être le maître de son exploitation agricole ; celle-ci devient une annexe de l'exploitation industrielle, sur les besoins de laquelle elle doit se régler”*.

Jusqu'au sortir de la seconde guerre mondiale, ces différents processus se poursuivent, tant au niveau des IAA que de l'agriculture⁹. La manière de les aborder évolue peu car le secteur industriel, même s'il s'approprie la fabrication de produits traditionnellement fermiers, reste marqué par l'existence de modes de production fort dissemblables, qui le rapproche encore du secteur agricole.

1-1-1-2 : IAA et 'intégration' de l'agriculture

Dès le début des années 1950, les points de repère évoluent fortement.

◇ Pour les firmes industrielles engagées dans un processus de diversification (de l'approvisionnement, des produits élaborés ...), il est indispensable que le milieu amont adopte ses besoins - et ses contraintes -, et adapte de ce fait ses techniques de production.

◇ Pour le secteur agricole, le secteur industriel devient pratiquement une **voie de passage** obligée¹⁰ à la commercialisation d'une gamme de plus en plus limitée de produits agricoles destinés au marché.

Dans la période postérieure aux années 1950, tout concourt à favoriser une croissance fondée sur des gains de productivité et des débouchés relativement plus restreints, liés à une spécialisation propre à chaque exploitation. Ce mouvement débouche alors sur une concentration des exploitations, employant moins de main d'oeuvre, plus de capitaux et de techniques élaborées.

De façon identique, l'insertion croissante de l'agriculture dans l'économie se traduit aussi par une généralisation du recours aux secteurs situés en amont (engrais, tracteurs, bâtiments ...).

L'environnement immédiat du secteur agricole se trouve donc directement sous l'influence grandissante des secteurs amont et aval, la pression exercée

⁹ dans les IAA, concentration et croissance de la taille des unités ; dans le milieu agricole, industrialisation rime avec intensification et mécanisation (spécialisation-modernisation des exploitations pour la production de matières premières agricoles pour le marché).

¹⁰ d'autres parleront d'un barrage.

par ce “**système d'encadrement**” évoluant au cours du temps. J.F. Soufflet (1986) distingue trois grandes phases.

- La période d'après-guerre se caractérise par une accentuation de la pénétration des firmes situées en **amont**, qui trouve sa pleine expression avec les industries d'aliments du bétail et leur rôle dans la mutation des conditions de production de l'aviculture puis de l'élevage porcin. Ce sont elles qui mettent en relief la notion de “*produits industriels nécessaires aux exploitations agricoles*” (p.92).

- La seconde phase prend le relais dans les années 1955 et voit le résultat des efforts entrepris pour améliorer les circuits de transformation et de distribution, et généraliser une consommation de masse. L'amélioration des procédés techniques de fabrication, associée à l'essor de la consommation entraînent l'**industrialisation** de certains secteurs de la transformation alimentaire, tels les conserves de légumes ou le **lait**.

En parallèle, des progrès se diffusent aussi dans le milieu agricole : de nouveaux matériels de récolte (légumes de conserverie) comme des structures de réfrigération (**tanks à lait**).

- La période actuelle résume la trop grande réussite de la pratique agricole productiviste dans un contexte de renversement du marché. Celui-ci est saturé pour la quasi-totalité des grands produits agro-alimentaires (viande, céréales), dès les années 1955 (**lait**). Pour les IAA, la politique est à la recherche d'une taille - industrielle et commerciale - suffisante (régionale, nationale ou internationale), ce qui se traduit essentiellement par des opérations de reprise-regroupement-restructuration des unités existantes.

Face au dimensionnement croissant de leur interlocuteur, la position du secteur agricole se fragilise de plus en plus.

Or, à mesure que le contenu, l'objet, voire l'importance relative des éléments constitutifs du système d'encadrement s'altèrent, on relève une progression similaire dans le questionnement des économistes. Ainsi, dans les années 1950, l'interrogation centrale rejoint celle des auteurs du début du siècle, à savoir l'**industrialisation**.

Pour J. Chombart de Lauwe (1961), “*l'agriculture tend à devenir une véritable industrie de transformation, c'est-à-dire qu'elle achète à l'extérieur des quantités de plus en plus importantes de biens et services pour obtenir ses produits*”. Cependant, l'émergence et le poids croissant du système d'encadrement explique pour **J.F. Soufflet** (1986), “*l'apparition de l'analyse de filière comme noyau central d'études tant économiques que sociales modelant l'évolution de l'agriculture insérée dans un ensemble devenu autant, sinon plus, alimentaire qu'agricole*” (p.93).

La problématique des années 1960 évolue en fonction de l'inquiétude que suscite le bouleversement dans l'organisation de la production agricole en ateliers selon le mode industriel. L'accent est mis sur la notion, énoncée elle aussi vers 1900, d’“intégration” verticale ou plutôt de “**quasi-intégration**”¹¹.

Les formes ou degrés varient en fonction de la maîtrise technique de la production par les agriculteurs, cette technique étant induite par le “*système d'encadrement*”¹². De telles

¹¹ l'intégration totale est rarement pratiquée ; on appelle quasi-intégration “*une situation où la centralisation des décisions est obtenue par l'intermédiaire d'un système de contrats établis entre une firme dite intégrante (ou encore pôle d'intégration) et une constellation de firmes dites intégrées qui demeurent juridiquement autonomes*”. Sur les modalités de l'intégration sur l'ensemble de la chaîne agro-alimentaire, se reporter à Malassis (1979).

¹² toujours envisagé par les secteurs amont et aval de l'agriculture.

procédures s'étendent progressivement à la plupart des productions animales (aviculture, porcs) et aussi à quelques productions végétales (conserverie de fruits et légumes). Les effets induits sont essentiels pour le milieu agricole : si, à l'origine, la diffusion de l'économie contractuelle se superpose et s'intègre au sein d'exploitations agricoles polyvalentes, celles-ci doivent rapidement s'engager dans un processus de spécialisation, accentuant encore leur dépendance technique et économique vis à vis de l'encadrement.

En France, les recherches sur ce sujet débutent sur un fond de polémique, "*les uns soulignant les mérites de l'intégration verticale, les autres ses dangers*" (Lauret F., 1983, p.726).

◇ Les **partisans** de l'intégration insistent sur le nouveau positionnement de l'agriculture au sein de l'économie dans son ensemble : elle se doit de réaliser des productions de masse, standardisées, de moindre coût (donc produites à grande échelle) et à la pointe des sciences et des techniques.

Pour l'équipe de **J. Le Bihan**¹³, "*l'intégration tend à rassembler sous la direction d'un centre de décision unique l'ensemble des opérations de production qui concourent à la fabrication d'un produit*". Il favorise ainsi le développement du secteur industriel par complémentarité des investissements et de la main d'oeuvre ; cette orientation permet des économies pour les industriels dans la mesure où c'est le secteur agricole qui valorise le moins le capital, et que c'est à son niveau que sont supportés les risques de production.

◇ Pour limiter ou contrer le poids croissant des secteurs industriels, certains évoquent la constitution de structures de nature coopérative, reprenant en cela l'idée d'économistes du début du siècle.

Néanmoins, "*l'existence de coopératives peut être une condition suffisante pour réaliser en fait l'intégration*" (Malassis L., 1979, p.330), puisqu'il existe un lien étroit d'adhésion unissant le producteur à 'sa' coopérative (qu'il soit écrit ou tacite).

Or, pour J. Le Bihan, tout comme pour K. Kautsky en 1900, leur présence et leur développement n'assurent pas de plus grande marge de manoeuvre aux producteurs, car les structures traditionnelles de la coopération sont amenées à évoluer si elles veulent assumer le suivi industriel et commercial d'une production de plus en plus agro-industrielle. Poussant encore plus loin sa réflexion, il pense même que ce processus d'industrialisation atténuera la spécificité de la coopération dans l'avenir.

◇ Parmi les **opposants** de l'intégration, on trouve des marxistes, tels G. Séverac ou C. Servolin. L'opposition n'est pas à l'insertion même des agriculteurs au sein de filières de plus en plus intégrées, mais porte plutôt sur les modalités de cette insertion, notamment à propos du **contrat de production**, clef de voûte du processus d'industrialisation par l'industrie.

Oral ou écrit, cet élément de base du système aliène le producteur alors que lui seul supporte les risques attachés à la production¹⁴.

Dans un contexte spécifique, et sous l'impulsion notamment des Paysans Travailleurs, certains marxistes vont encore plus loin : du concept d'"*exploitation du travail paysan*" (Mollard A., 1977) qui rend compte de la "*régression*" du poids de l'agriculture face aux structures capitalistes, à celui de "*soumissibilité*" au capital (Evrard P., D. Hassan et C. Viau, 1977)¹⁵, l'idée générale veut que le paysan, bien que propriétaire de ses biens

¹³ cité par Nefussi J., 1987, p.13.

¹⁴ à la suite des travaux de C. Servolin, la revue Paysans consacre un numéro spécial à ce sujet en 1961. Les formes de l'économie contractuelle sont multiples "*les contrats peuvent être individuels ou collectifs, contenir différentes clauses se rapportant à des engagements de livraison, à des processus de production (clauses techniques), à des financements sur "produits en cours", à des normes de qualité, à des garanties de prix, ...*" (Malassis L., 1979, p.300).

¹⁵ se reporter à l'article de Combris P. et J. Nefussi, 1984, pp.25.

de production, a d'autant moins de pouvoir économique réel que les industriels peuvent sélectionner leurs zones d'implantation et les producteurs liés par contrat, sur la base de critères d'efficacité économique.

Toutefois, les structures familiales perdurent, les formes agricoles de type capitaliste étant une minorité en France. Certains auteurs atténuent alors leur propos, comme A. Mollard pour lequel *“l'industrialisation n'est pas un procès d'identification de l'agriculture à l'industrie bien que soient évidemment transmis à l'une certains caractères de l'autre”*.

L'**industrialisation** a été plutôt facile à mettre en place dans le secteur avicole (Diry J.P., 1988), dans le courant des années 1950. Après les volailles, elle touche la production porcine dans la décennie 1960 (id.), avant d'être perceptible dans la production de viande de boucherie (veaux, jeunes taurillons) et en production laitière.

En **production laitière**, elle s'appuie sur un cheptel homogène à haute productivité, au travers de véritables *“usines de production”* (Nallet H et al, 1980, p.76), qui demeurent toutefois tributaires de la surface fourragère et de la main d'oeuvre disponible (Malassis L., 1979).

En fait, la principale évolution des dernières décennies se situe surtout au niveau des rapports producteur/collecteur de lait : l'industrie devient progressivement l'unique voie de commercialisation du lait. En position dominante, les industriels n'ont pas recours à des contrats de production ; cependant, ils imposent tout de même leurs normes au milieu agricole, notamment en favorisant la diffusion de l'innovation.

En définitive, comme le souligne **P. George** (1990) dans sa définition de filière agro-alimentaire, l'agriculture se positionne désormais comme intermédiaire entre un “amont” qui lui fournit produits et services et un “aval” qui transforme et commercialise les aliments.

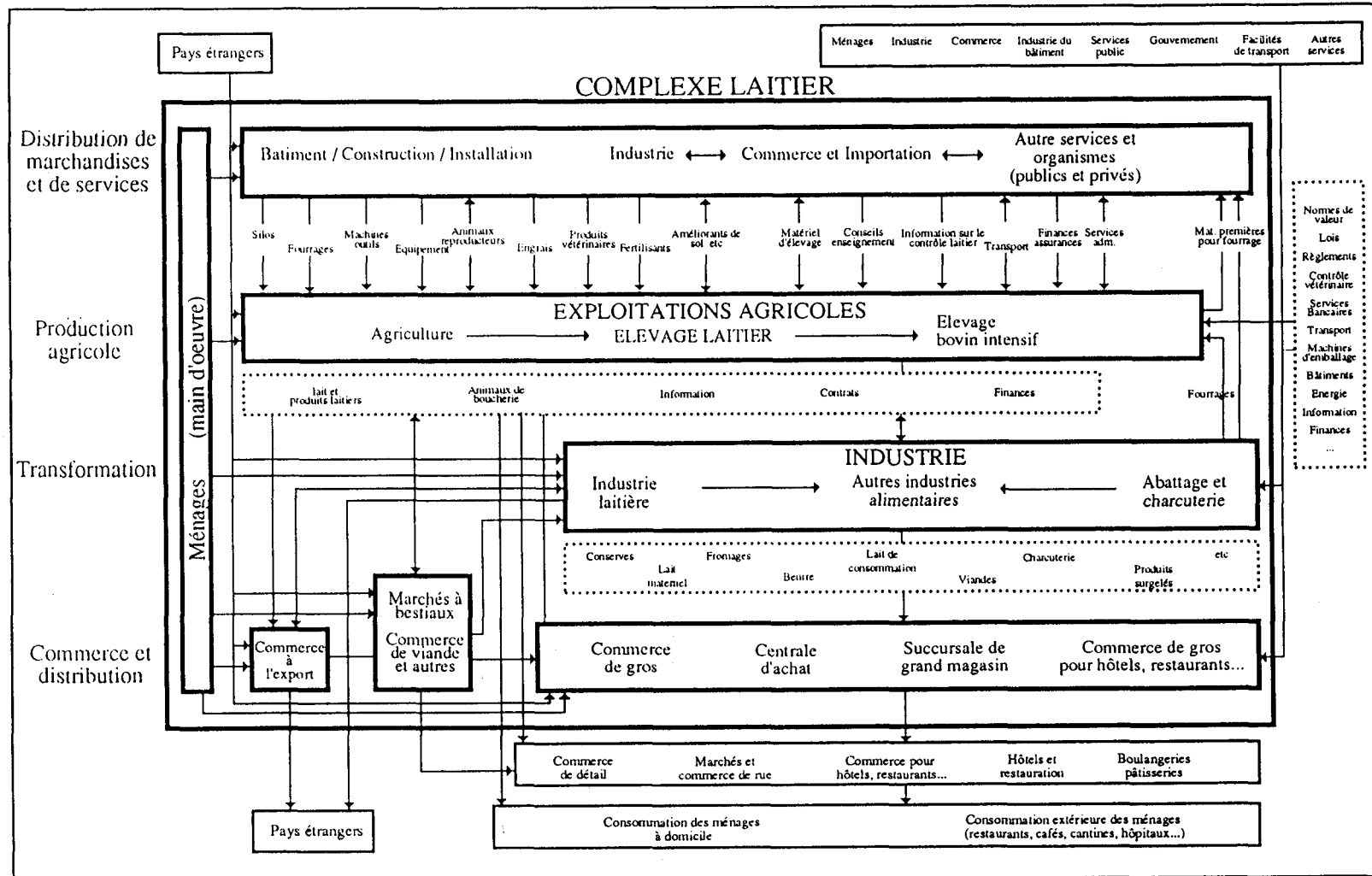
Dès le début du siècle, l'analyse de l'agriculture seule n'apparaît plus suffisante pour comprendre les mécanismes et les forces qui induisent son évolution. L'ensemble à considérer s'est élargi, afin de rendre compte de l'interdépendance existant désormais entre les différents stades de fabrication d'un produit alimentaire. Progressivement, le terme de **filière** s'est imposé dans les études portant sur le fonctionnement des flux et services qui rayonnent depuis l'agriculture.

1-1-2 : De l'analyse des filières

La **notion de filière** agro-alimentaire est apparue tout d'abord comme cadre explicatif, puis descriptif de l'évolution de l'agriculture insérée dans l'économie marchande. Pour la plupart des chercheurs, elle est un champ d'investigation ou un outil d'analyse de la réalité économique.

Un caractère d'ambiguïté la rend toutefois difficilement généralisable puisque plusieurs formes de représentation coexistent, qui tiennent à la diversité des produits concernés, des structures de production et de transformation, des rapports établis entre les différents

Graphe 2 : Le complexe socio-économique laitier



↔ Relation : transfert de marchandises, services, financement et travail ou contrôle et exercice du pouvoir.
 Ne sont pas données les relations mutuelles avec un rapport de paiement pour les marchandises délivrées, les services, etc.

adapté de : Maas J.H.M. et G. Cardol, 1983.

agents, à la nature et la dimension de l'environnement (technique, commercial) ... Cette diversité même explique que "*chaque branche des industries agro-alimentaires est confrontée à des problèmes spécifiques*" (Sébille A., 1989, p.14).

En France, parmi l'ensemble des travaux ayant trait à l'analyse de filière¹⁶, **deux grands champs méthodologiques** se dégagent : "*les travaux dont l'objectif essentiel est la mesure de l'activité économique et ceux qui visent surtout à décrire, puis à expliquer le fonctionnement et l'évolution des filières, chacun de ces deux groupes pouvant encore être fractionné*" (Lauret F., 1983, p.727).

◇ Le premier correspond à une **définition classique** de sous-ensemble du secteur productif. La mesure de l'activité économique s'appréhende à partir des concepts de la comptabilité nationale, selon **trois approches** possibles (Malassis L., 1973 et 1979).

- L'approche dans une optique **branche**¹⁷ est sans doute la plus ancienne. Elle permet une description de la structure interne du "*complexe agro-alimentaire*" (CAA)¹⁸, sur la base d'une classification des entreprises en fonction de catégories de produits.

- L'approche dans l'optique **secteur** ne considère que les seules entreprises dont l'activité principale est d'une part agricole et d'autre part industrielle et alimentaire. Ainsi, les activités sont relativement homogènes. Ces deux méthodes priment essentiellement dans les études réalisées par l'INSEE et le SCEES, à partir d'une classification des activités prédéfinies (NAP 600 depuis 1973)¹⁹.

- L'idée d'associer des agents (branche ou secteur) et des flux (produits) revient à **J.H. Davis** (1956), et ses travaux ultérieurs en collaboration avec **R.A. Goldberg** (1957). Afin d'appréhender l'insertion de l'agriculture dans l'économie capitaliste, ils proposent le terme d'"*agribusiness*" pour décrire les fonctions en interrelation entre l'agriculture et les entreprises. Par définition, ce terme signifie "*la totalité des opérations impliquées dans la transformation et la distribution d'approvisionnements agricoles ; les opérations de production sur l'exploitation ; le stockage, la transformation et la distribution des produits agricoles, et ceux réalisés à partir de ces derniers*" (traduit de Davis J.H. et R.A. Goldberg, 1957, p.2).

Cette description technico-économique débouche sur des bilans qui repèrent des ordres de grandeur, des performances ou des enjeux économiques. La mise en évidence des flux et des interdépendances existants entre les agents appelant des prolongements explicatifs, R.A. Goldberg introduit ensuite un découpage en filières par produit, pour l'analyse des problèmes de coordination verticale (à partir du soja, du blé et du jus d'orange).

De telles analyses sont aussi le fait de l'équipe du professeur Maas (Nijmeren, Pays-Bas). Pour celui-ci, l'"*AgriBusiness Complexen*" (**ABC's**) socio-économique renvoie à

¹⁶ comme telle ou par référence aux structures et marchés d'un produit, à l'industrie d'un produit

¹⁷ pour L. Malassis, une "*branche*" est constituée des "*biens produits et biens utilisés pour la production d'une catégorie de produits aussi homogènes que possible*" (1973, p.2024). Leur définition est rappelée par Roux P., 1987, p.207.

¹⁸ le CAA est la somme de la branche agriculture-sylviculture et de celle des IAA. Sa description passe par une présentation de son organisation, des échanges intra-complexes, l'élaboration de coefficients techniques de production, mais aussi par une estimation des rapports avec l'économie générale (importance du CAA, échanges entre le CAA et les autres secteurs économiques ...).

¹⁹ hormis les services publics, ces deux méthodes sont peu utilisées pour diverses raisons : homogénéité des branches et des secteurs discutables, non prise en compte des entreprises artisanales ou du commerce de gros, difficile mise en relation entre agriculture et distribution de détail (sauf si l'on se contente des liaisons très formelles du TES) ...

l'analyse des stades successifs de la chaîne de production agro-alimentaire et des activités relatives à ceux-ci (Maas J.H.M. et E. Wever, 1986 ; Maas J.H.M., 1984). Dans le cadre de l'**activité laitière**, son analyse se fonde sur l'idée d'une fonction 'production agricole' centrale, adaptée à la spécificité du complexe laitier néerlandais (graphe 2). En fait, quatre catégories de participants apparaissent dominants, la consommation n'étant qu'un facteur explicatif.

L'optique "**filière-produit**" centre donc l'analyse sur un produit (ou un groupe de produits) et prend en compte l'ensemble des agents et des opérations, de la formation et du transfert d'un produit jusqu'au stade final. Ainsi, normalement, "*les mécanismes d'ajustement des flux et des moyens de production sont relevés le long de la filière*" (Soufflet J.F., 1986, p.98).

◇ D'autres chercheurs centrent leurs travaux sur la **description** et l'**explication** du changement au sein des filières agro-alimentaires, suivant deux axes méthodologiques selon que la problématique appuie ou non l'industrialisation du secteur agricole.

- Les travaux "**industrialistes**" avancent l'idée que toutes les filières agricoles sont soumises à un processus d'industrialisation graduel, dans lequel les IAA peuvent jouer un rôle moteur, notamment par le biais de l'intégration verticale.

En fait, en concentrant les capitaux en amont et en aval de l'agriculture, ce processus conduit à une régulation de la production et du revenu agricoles. Très présente dans les années 1960 et 1970, période durant laquelle les formes agricoles modernes se sont développées, cette problématique est depuis quelque peu remise en question face à la persistance de la survivance des exploitations agricoles "traditionnelles".

Selon l'accent mis sur le terme 'industrialisation', deux ensembles de recherches se succèdent.

- L'industrialisation est perçue comme un mouvement inévitable, préfigurant l'agriculture de demain. Dans cette optique, l'intégration caractérise la multiplication des liaisons verticales au sein d'un "**système agro-alimentaire**", "*ensemble des activités qui concourent à la fonction alimentation dans une société donnée, à un moment donné, ainsi que les mécanismes de régulation de ce système*" (Malassis L., 1979). A la perspective descriptive des auteurs américains s'ajoute un cadre explicatif.

Une telle orientation concerne surtout l'équipe de **J. Le Bihan**. Pour celle-ci, l'objectif est la compréhension de la dynamique d'ensemble, qui résulte des forces exercées par les différents agents qui compose le système, sous l'égide d'"**agents moteurs**" dont il faut déterminer les stratégies. Après avoir étendu progressivement son champ d'analyse (des industries de l'amont de l'agriculture jusqu'au commerce de détail), ses orientations le conduisent à s'interroger sur les firmes innovatrices et la grande distribution, puis sur "*la nécessité de poser les problèmes de ce secteur plus en termes alimentaires qu'en termes agricoles*"²⁰. Une progression identique se reflète dans la définition du complexe agro-alimentaire de J. Bombal et P. Chalmin (1980), pour lesquels il est "*l'ensemble des moyens et structures destinés à satisfaire les besoins alimentaires des hommes*" (p.7).

- Cette dernière perspective impose l'alimentation comme axe de recherche à part entière, et L. Malassis systématise les travaux ayant trait à une industrialisation de l'alimentation.

²⁰ cité dans Combris P. et J. Nefussi, 1984, p.23.

Pour cet auteur, l'ensemble à prendre en considération est un “**complexe agricole intégré**”, qu'il rattache exclusivement à la fonction alimentaire de la société²¹. D'une conception purement descriptive, on est donc passé à la conception d'un complexe agro-alimentaire à dimension finalisée.

- Plus globalisants, les travaux “**systemiques**” envisagent l'économie agro-alimentaire comme sous-système de l'économie générale dans le long terme.

L'idée duale de base est l'émergence de formes de production, de transformation, de commercialisation à certaines époques, parallèlement à la permanence, la reproduction ou l'adaptation des éléments antérieurs, et ce notamment depuis que la croissance rapide des années 1970 a cessé. A partir de la conjonction de certaines situations (fonctionnement, organismes productifs) et de certaines évolutions (jeu des différentes articulations entre éléments contradictoires), le but est d'afficher le poids, le rôle et l'intensité des interdépendances entre les agents au fil du temps.

L'avantage d'une telle approche tient donc essentiellement en la prise en compte de la complexité, de la diversité, de l'autoreproduction du système ... par l'examen simultané de la multitude des variables en action.

Parmi les travaux reposant sur une telle approche, la thèse de **J.F. Soufflet** relative à la filière bétail et viande bovine (1988) conclue “*qu'il existe aujourd'hui des traits caractéristiques d'un système artisanal et des traits caractéristiques d'un système industriel. Mais il n'y a pas deux sous-filières*” (p.588). Des observations identiques valent dans l'aviculture (P. Saunier et B. Schaller, 1982), dans le secteur viticole (Auriac F., 1983) ou encore, dans le **secteur laitier (Hairy D. et D. Perraud, 1982)** où “*la croissance laitière intensive ne comble pas les clivages structurels et sociaux, mais tend au contraire à les approfondir ; ce processus général d'intensification laitière s'accompagne d'une différenciation des systèmes productifs qui renvoie à des clivages techniques et à une stratification économique et sociale des producteurs*”.

Pour les économistes, la filière agro-alimentaire est essentiellement un outil à la compréhension et à l'explication des interdépendances entre agents économiques au fil du temps, l'accent étant mis le plus souvent sur l'agriculture, et, plus récemment, sur les secteurs aval. Fortes pour reconstituer différents processus d'évolution, ces pratiques souffrent d'une faiblesse importante, liées à l'absence de la prise en compte de la dimension spatiale.

En effet, les économistes travaillant sur le secteur agro-alimentaire n'intègrent jamais l'espace comme critère de différenciation des stratégies en cours. Même, si par exemple, la thèse de F. Auriac se rapporte au vignoble languedocien, il est impossible de 'voir' ce vignoble. Seule exception notable, l'approche dynamique de la filière viande par J.F. Soufflet (1988) prend en considération la dimension spatiale des organisations.

L'optique de cette étude étant la mise en évidence des rapports - territoriaux - entre les milieux agricole et industriel, en centrant l'analyse sur ce second milieu, nous rapproche des travaux industrialistes, malgré des nuances qui seront précisées au fil de ce chapitre. L'un des problèmes à résoudre désormais est donc la détermination d'agents moteurs.

²¹ “*la distribution tend ainsi à devenir le sous-secteur dominant des filières agro-alimentaires pour les produits parvenus au stade de la distribution de masse*” (1979, p.334) et elle va mettre en tutelle la totalité de la production, après avoir intégré l'agro-alimentaire.

1-1-3 : Fonctionnement général de filières agro-alimentaires : le lait

La définition restrictive de la filière agro-alimentaire, en tant que *“somme de toutes les opérations de production et de commercialisation qui ont été nécessaires pour passer d'une ou plusieurs matières de base à un produit parvenu au stade final”* (Parent J., 1979), n'est pas sans analogies avec la notion de **circuit**, employée notamment pour la viande (Soufflet J.F., 1988) et les fruits et légumes de conserve (Montigaud J.C., 1975).

En fait, ces deux termes recouvrent des acceptions différentes : le circuit, représentation concrète d'une succession de chaînons reliés verticalement, n'est pas la filière ; par contre, la **filière** est généralement composée de plusieurs circuits interdépendants.

Centrée sur la ressource de base, la **filière “lait”** peut ainsi être décomposée en plusieurs circuits parallèles et complémentaires selon la finalité de l'utilisation de la matière première (lait de consommation, beurre, poudre de lait, fromages et produits frais). La question se pose alors caractériser la structuration de cette filière particulière.

1-1-3-1 : Filière et champ d'analyse

Système d'acteurs et de produits en interrelation, la filière n'est pas rigoureusement définie mais compose plutôt *“une abstraction, une représentation d'une partie de la réalité économique visant à mesurer, à comprendre, à expliquer la structure et le fonctionnement d'un certain champ”* (Lauret F., 1983, p.732). La définition de ce champ se superpose à *“l'itinéraire du produit agro-alimentaire depuis la production de matières premières agricoles qui servent à sa fabrication jusqu'à son utilisation finale en tant que produit alimentaire consommable”* (Bombal J. et P. Chalmin, 1980, p.23).

La première tâche dans le cadre d'une **analyse de filière** consiste donc en une présentation du **champ d'investigation** retenu, qui doit comporter, selon F. Lauret (1983), *“la définition précise des produits retenus, la définition de l'espace géographique pris en compte et la définition de la période”* (p.732). On reprendra ainsi les quatre ensembles qu'il délimite :

- *“l'ensemble des unités de production et des entreprises (ou fraction d'entreprises) qui concourent à l'élaboration du bien concerné et à sa distribution (...)* ;
- *l'ensemble des services extérieurs aux entreprises, qui visent à réguler et à orienter la production, les échanges, la consommation, à court et à long terme ;*
- *la consommation du bien proprement dit ;*
- *l'ensemble des relations verticales (de fournisseur à client) et horizontales (entre entreprises ayant la même activité) entre les entreprises concernées. Ces relations incluent donc à la fois les solidarités et les rivalités professionnelles et interprofessionnelles, les concurrences horizontales pour le partage du marché et verticales pour le partage du*

profit, l'alliance au sein des chaînes d'entreprises pour réaliser les gains de productivité et la concurrence pour en capter le profit qui en résulte" (id.).

L'organisation de ce champ est hétérogène par définition, pour plusieurs raisons.

◇ Une première interrogation concerne sa délimitation, la question étant de savoir s'il faut obligatoirement intégrer le consommateur. La réponse théorique est positive car il s'agit, pour partie, de comprendre l'articulation entre production et consommation. Pourtant, on peut convenir que le consommateur ne peut consommer que ce qui est produit. De ce fait, sa logique est systématiquement abordée de façon globale, et cette généralité n'est pas entièrement compatible avec la recherche de spécificité initiale. Il peut donc être interprété comme facteur externe.

◇ Une seconde s'attache à la subdivision du champ en niveaux d'activités. Si ces derniers et leur poids respectif éclairent une diversité de types d'entreprises, de techniques mises en oeuvre, de formes d'échanges (dimensions technique et économique), de même que des modalités relationnelles entre les agents et des stratégies propres à chacun des acteurs, ils ne sont pas statiques. En effet, des innovations technologiques ou de nouvelles réglementations peuvent très bien agir sur cette structure interne, en altérant ou renforçant certains maillons, voire en en créant de nouveaux.

◇ Une dernière envisage le découpage interne à un niveau d'activités donné, plusieurs typologies divergentes existant notamment pour les I.A.A. :

- différenciation en première, deuxième, et troisième transformation ;
- ensemble bipolaire, dont le système agro-industriel (industries d'amont, agriculture, industrie de première transformation) est destiné à pourvoir le système strictement alimentaire (seconde et troisième transformation) en matières premières déjà élaborées.
- les quatre sous-ensembles finaux de Bombal J. et P. Chalmin (1980) s'articulent en fonction des deux critères suivants : degré d'industrialisation et de liaison avec l'agriculture d'une part, ; degré de standardisation internationale et part de la grande distribution dans la commercialisation des produits d'autre part.
- Unigrains (1984) segmente l'ensemble en quatre (produits alimentaires de base, de base très industrialisés, élaborés et produits alimentaires d'accompagnement) ...

En fait, la notion de champ est, schématiquement, propre à chaque auteur, selon que ces derniers s'attachent à un produit (Brunet R. et al, 1987), à un groupe de produits (SCEES, 1990), à l'ensemble des agents concernés (Metzger R., 1983) ou seulement à certains (Bourgier J.P., 1984 ; Deshayes G., 1990).

Nos propres choix nous portent vers "*une méthode d'observation qui segmente fonctionnellement le domaine*" laitier "*à partir des flux de services et de produits*" (Charvet J.P. et al, 1987, p.9), ce domaine délimitant la **filière de production laitière**.

L'étude d'une filière de production en tant qu'"*expression d'une combinaison type entre systèmes de production agricole et systèmes d'encadrement de la production agricole*" (Charvet J.P., 1988, p.104) peut être vue comme sous-ensemble d'une filière plus vaste, la filière agro-alimentaire, elle-même sous-ensemble ..., cette itération constituant, à son étape la plus achevée, la chaîne agro-alimentaire²².

Si la **problématique de base s'appuie alors sur un ensemble plus court**, qui "*s'arrête à la collecte régionale des produits agricoles*" (id.), ce dernier n'est pas clos et une ouverture progressive (à de nouvelles variables ou à

²² par définition, il n'y a pas de limite quand à scinder le système agro-alimentaire en sous-ensembles, ce processus étant régi par la problématique de base.

d'autres types de relations) peut se justifier pour comprendre les réseaux d'alliance, les systèmes d'information (Soufflet J.F., 1986).

1-1-3-2 : Filière et système d'encadrement

La complexité et la spécificité des filières agro-alimentaires conditionnent la logique de leurs études de fonctionnement.

Ces dernières commencent par l'identification des opérateurs et des relations les unissant, par l'étude des circuits de commercialisation, des flux monétaires ou d'information ... Elles se poursuivent par l'analyse des comportements des agents et de la stratégie des entreprises, par l'examen de l'action des États ou des organisations professionnelles et de leurs effets ... Cette structure complexe voit donc la coexistence de divers types d'agents, et l'articulation de différentes formes de régulation (marché, institutions et organisations, monopoles ou oligopoles, État ...).

L'une des différenciations possibles repose sur leur **degré d'organisation** (et la distribution du pouvoir qui en résulte). **Quatre types de fonctionnement** peuvent être dégagés : la filière inorganique (rare), la filière administrée (des ex-pays socialistes), la filière intégrée et la filière organisée (Charvet J.P. et al, 1987, p.10).

La dimension organisationnelle ajoute une dimension supplémentaire à l'analyse puisque la filière reflète alors les conditions particulières (et le jeu des contraintes) nées de la recherche convergente d'un objectif donné partagé par un groupe d'agents, dont les intérêts ne sont pas obligatoirement convergents sur tous les points.

Pour la **filière intégrée**, ce sont les structures industrielles d'un même niveau dans la filière qui prennent une position dominante dans la structure verticale en contrôlant deux ou plusieurs étages de la chaîne agro-alimentaire. Trois types d'intégration existent : deux proches de la production agricole (coopérative agricole et firme industrielle de l'amont), et la dernière, remontante, liée à la grande distribution (Charvet J.P. et al, 1987).

Pour la **filière organisée**, le schéma de base notifie le résultat de décisions prises en commun, édictant par là même des règles de conduite. La structure définie délimite en quelque sorte un modèle qui porte tant sur la manière de produire que de consommer (ou d'utiliser) les produits élaborés à chaque stade : le but assigné est une hiérarchisation du pouvoir de marché en direction de la demande. Il implique une certaine division des tâches entre les différents agents et intègre les éléments 'informationnels' tels la recherche, les organismes de vulgarisation, ou le crédit.

Dans cette conception, l'État (ou d'autres tels les groupements de producteurs, c'est-à-dire des organismes interprofessionnels) devient un acteur plus ou moins puissant dans la configuration et la polarisation des intérêts qui s'organisent. La pérennité de tels complexes réside dans leur aptitude à imposer leurs choix, leurs décisions, à la limite hors de leur cadre. Ce type de filière est caractéristique du modèle néerlandais, que ce soit dans le secteur laitier (Le Méné C., 1991), ou légumier et horticole (Vaudois J., 1991).

Complexe, la **filière lait** emprunte aux filières intégrée et organisée :

- de la **filière intégrée**, on retiendra l'importance des coopératives de collecte et de transformation du lait ;
- de la **filière organisée**, on insistera sur le rôle prépondérant des pouvoirs publics tant au niveau de la régulation des flux que de la formation des prix (soutien des marchés).

Une des questions à résoudre est celle relative à la **signification** attachée au terme **“système d'encadrement”**.

Apparu dans les années 1950-60, ce terme devait rendre compte de l'ouverture croissante des activités agricoles à des *“services extérieurs”* (cf. supra), ces derniers étant surtout composés des secteurs industriels d'amont et d'aval. Aussi, jusqu'aux années 1980, les études s'attachent surtout à caractériser les mouvements de fond qui touchent l'agriculture (notions d'intégration, de productivisme ...), avec présentation fréquente des industries juxtaposées à l'analyse générale (comme facteur explicatif ou, plus rarement, intégrées dans l'ensemble à expliquer).

Cette dernière décennie, l'attention s'est progressivement portée sur les mécanismes agro-alimentaires. Étoffant l'épaisseur de la filière, ce système s'est ainsi élargi aux agents ayant *“une influence directe sur les décisions prises par les agriculteurs au niveau des unités de production”*²³ (Charvet J.P., 1988, p.107). Sur cette conception, il est possible de construire une représentation des principaux **opérateurs** de la filière lait (graphes 2 et 3).

- Centré sur la fonction agricole, le schéma de J.H.M. Maas est le reflet d'une approche classique de mise en évidence d'une activité économique (graphe 2). Si, de prime abord, les quatre stades amont-agriculture-transformation-distribution apparaissent d'importance égale, il est possible de fractionner l'analyse en la centrant sur un seul étage.

- Le schéma proposé par R. Metzger (1983) est en apparence moins structuré (graphe 3). Basé sur le triptyque production-transformation-distribution, il vise à matérialiser les opérateurs techniques et économiques dominants. Trois réflexions émergent à sa lecture.

- La filière lait, en tant que subdivision de l'économie agro-alimentaire, est en liaison avec d'autres filières, avec effet possible d'interactions. Ces liaisons sont directes avec la filière viande bovine et de caractère plus distendu avec la filière céréales-protéagineux.

- Ce schéma occulte entièrement les produits laitiers élaborés par les producteurs et commercialisés par vente directe.

- Le rôle des pouvoirs publics n'est pas assez mis en relief. Acteur dans l'environnement direct de la filière, la portée des mesures influe pourtant de manière prépondérante tant sur la hiérarchisation du pouvoir au sein de la filière (poids croissant des industries de transformation) qu'au niveau des modes de régulation des flux de matière (prix, stockage).

Un acteur est pratiquement toujours occulté du système d'encadrement : l'État, ou de manière plus générale, les pouvoirs publics.

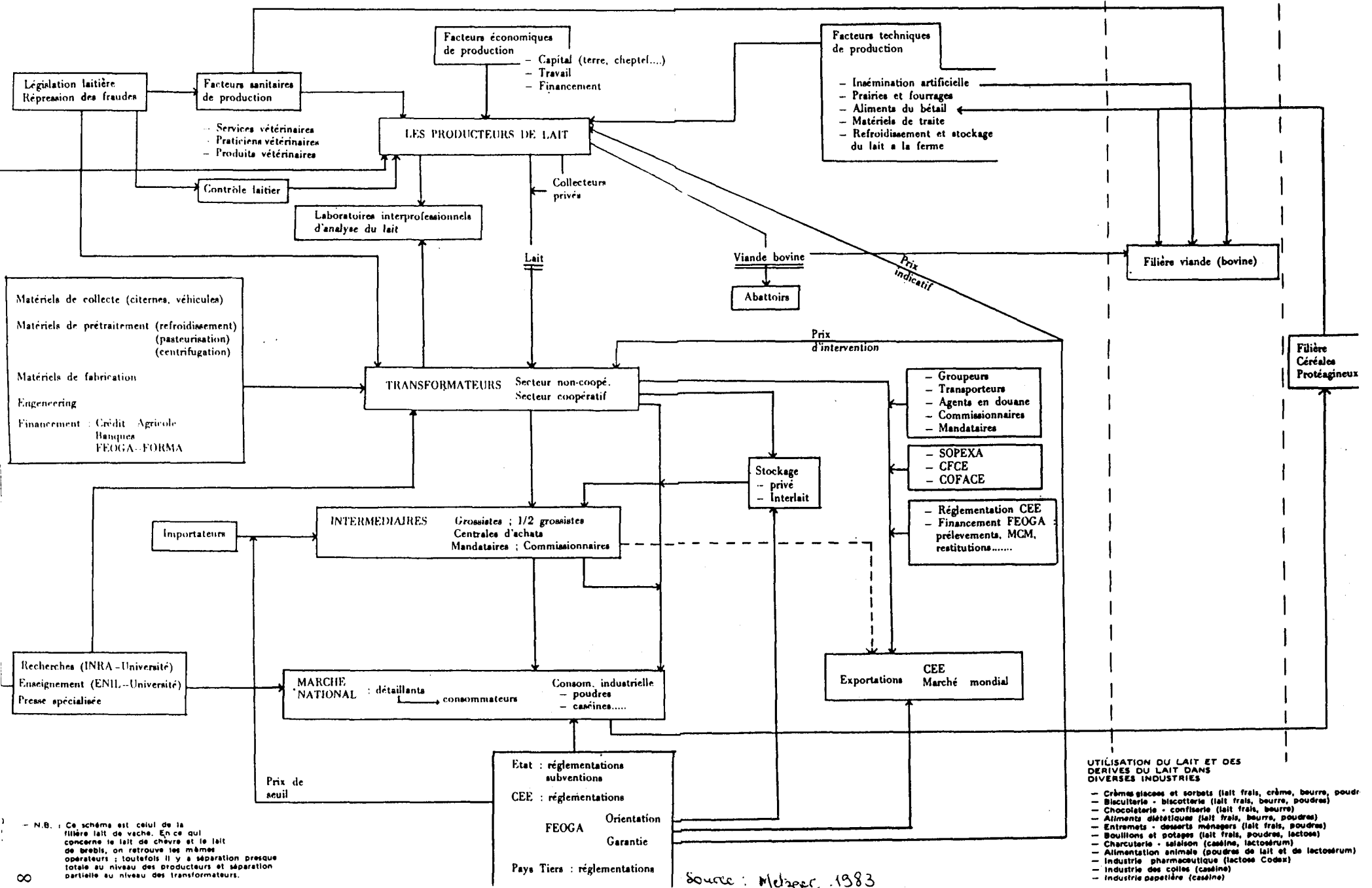
Deux auteurs néerlandais, J.H. Post et J.J. de Vlieger (1989) ont essayé de déterminer la place et le rôle joué par l'État au sein du complexe agro-alimentaire. Leur conclusion est que le gouvernement et les instances européennes sont impliquées dans ce complexe, et qu'ils peuvent, volontairement ou non, influencer sa localisation et sa structure. Cette influence s'exerce de deux manières.

- Dans le premier cas, l'intervention de l'État est indirecte. Elle passe par les politiques générales (GATT, politique monétaire, législation relative à la compétition, relations avec les pays étrangers ...), sectorielle (aide à la recherche, enseignement ...), ou régionale (réforme des structures agraires ...), chacune contenant des éléments suffisant pour le développement de ces complexes. Ce cas de figure positionne les pouvoirs publics comme acteur dans l'environnement de la filière.

- En parallèle, l'État peut aussi agir directement sur le fonctionnement de l'ABC's, notamment s'il exerce une influence décisive concernant la formation des prix. Celle-ci

²³ l'influence peut être technique (laboratoires de recherche, groupements de comptabilité ...), commerciale, relationnelle (banques, organisations professionnelles ou interprofessionnelles ...) ou 'immatérielle' ('services', 'information' ...).

Graphe 3 : La filière lait et ses opérateurs



- UTILISATION DU LAIT ET DES DERIVES DU LAIT DANS DIVERSES INDUSTRIES**
- Crèmes glacées et sorbets (lait frais, crème, beurre, poudre)
 - Biscuiterie - biscuiterie (lait frais, beurre, poudre)
 - Chocolaterie - confiserie (lait frais, beurre)
 - Aliments diététiques (lait frais, beurre, poudre)
 - Entremets - desserts ménagers (lait frais, poudre)
 - Bouillons et potages (lait frais, poudre, lactose)
 - Charcuterie - salaison (caséine, lactosérum)
 - Alimentation animale (poudre de lait et de lactosérum)
 - Industrie pharmaceutique (lactose Codex)
 - Industrie des colles (caséine)
 - Industrie papetière (caséine)

Source : Metzger, 1983

N.B. : Ce schéma est celui de la filière lait de vache. En ce qui concerne le lait de chèvre et le lait de brebis, on retrouve les mêmes opérateurs ; toutefois il y a séparation presque totale au niveau des producteurs et séparation partielle au niveau des transformateurs.

opère selon deux axes : **politique des prix** du lait à la production (prix indicatif), à la transformation (prix d'intervention), à l'importation (prix de seuil) ; subventions au stockage (de la poudre, du beurre) et à l'exportation (restitutions). Dans ce cadre, il est indéniable que l'État est une part effective de cet ABC's.

En raison de leur rôle directionnel en matière de prix dans le secteur laitier, les pouvoirs publics sont donc intégrés comme élément moteur de la filière de production laitière.

Suivant une même logique, l'analyse de filière s'ouvre aux **groupements professionnels et interprofessionnels**.

Parmi les recherches entreprises selon cette optique, les modalités d'approche reflètent une diversité des angles et solutions retenus, en liaison avec la spécificité des différentes filières. Ainsi, si les stratégies des grandes sociétés agricoles des États-Unis s'expliquent au vue des opportunités offertes par les législations foncières ou les systèmes fonciers (Dorel G., 1985), les pouvoirs publics américains s'immiscent pareillement dans la filière céréales au travers de la fixation et du soutien des prix du grain (Charvet J.P., 1988).

L'influence de l'État peut venir renforcer le dynamisme des organisations professionnelles : dans la filière avicole pour la diffusion de l'élevage "hors-sol" (Diry J.P., 1985) ; dans la filière sucre marquée par la "dimension juridique" du contrat de production (Moreau-Poulot M., 1988) ; mais surtout dans la filière horticole néerlandaise (Vaudois J., 1991).

Pour la filière **lait**, peu de recherches élargissent le système d'encadrement de cette façon.

Deux économistes de l'INRA, seuls ou en collaboration avec d'autres chercheurs, D. Hairy et D. Perraud (1972, 1980, 1988) ont démontré la place et le rôle de l'interprofession dans le secteur laitier. J.P. Bourcier (1983) quant à lui a réalisé une étude portant sur l'innovation en production laitière au travers de l'essor du contrôle laitier.

En définitive, il semble impossible de définir la filière agro-alimentaire par un contenu universel, de même que sa représentation par un organigramme unique (Soufflet J.F., 1988).

Ce type de schéma ne prétend d'ailleurs pas décrire le fonctionnement d'une filière puisqu'il n'en constitue que l'ossature. Il reste encore à comprendre la logique interne qui guide le comportement des différents agents au travers de leurs interrelations (Lambert A., 1984).

Dans l'optique d'une **analyse de la filière lait restreinte à une filière de production, trois agents** forment, de prime abord, le corps d'analyse : les producteurs, les transformateurs et l'ensemble pouvoirs publics-organisations professionnelles. Il demeure à déterminer l'implication de ces agents dans la perspective d'une analyse dynamique.

1-1-4 : Filière et dynamique de filière

Par définition, une filière évolue dans le temps.

Une filière n'est jamais inerte puisqu'elle résulte de la confrontation des entreprises à leur environnement, ce qui induit nécessairement des interdépendances. L'approche de la

dynamique a donc de nombreuses analogies avec l'analyse systémique²⁴, puisque toutes deux sont basées sur la liaison analyse du fonctionnement-analyse de l'évolution. La principale différence tient dans l'acception plus large des agents pris en considération dans l'analyse systémique.

La filière subit alors une **réorganisation**, car il est impossible de trouver de schéma tel qu'un pôle actif joue sur un ensemble globalement passif.

Dans le secteur laitier, l'innovation émane du pôle des pouvoirs publics, sous forme d'une politique de **contingement** de la production, en totale rupture avec l'évolution séculaire. Son incidence sur les maillons de la filière est directement tributaire des modalités retenues pour son application.

Comparativement à l'analyse du fonctionnement qui la précède, la problématique diffère puisque la période de référence change, et que l'organisation interne de la filière se restructure autour de nouveaux repères. Selon J.P. Soufflet (1986), deux interrogations majeures peuvent être dégagées.

◇ La première se rapporte aux agents moteurs. Dans un contexte de rupture dans la période considérée, des **“noeuds stratégiques”** (Charvet J.P. et al, 1987, p.11) peuvent être mis en évidence.

Non seulement statique, une telle analyse propose aussi un côté explicatif de l'ampleur du mouvement, de son incidence aux différents noeuds de la filière, mais aussi de son origine (nouvelle technique, réglementation ...) et de ses implications (nouveau produit, changement dans les modes de consommation ...).

Les premières recherches des années 1970 ont toujours privilégié une telle confrontation entre la structure de la filière et le comportement des firmes. A chaque produit agricole est attaché une problématique spécifique : le **questionnement “lait”** met en exergue **l'émergence d'une puissante industrie de transformation**, tandis que celui de la **“viande bovine”** évoque l'apparition d'un secteur concentré aux côtés du système traditionnel d'abattage-découpe de la viande (soit 15 ans de décalage avec la filière lait). Les combinaisons possibles présument que l'industrialisation des filières ne rime pas obligatoirement avec standardisation, puisque des structures artisanales subsistent (fruitières, vente directe). Néanmoins, l'évolution des rapports de force est favorable aux structures industrielles. C'est pourquoi on peut envisager la **filiale comme l'un des champs pertinents d'analyse de l'entreprise**, de sa stratégie, de son influence ou de sa dépendance.

La période plus récente s'insère dans une conjoncture de crise et de réforme de la PAC. Dans ce contexte, les enjeux liés à la maîtrise et au développement des productions paraissent de plus en plus importants et influent sur tous les niveaux de la filière. La réflexion porte donc plutôt sur les dispositifs à appliquer et applicables selon les secteurs en fonction des produits. Deux types de mesures sont généralement requis : les **“quotas”** et les **“quantums”** :

- les premiers ont pour fonction de figer la production à un niveau donné et de pénaliser l'accroissement de la production ;
- les seconds de moduler les prix selon la taille des livraisons ou son intensité.

Des secteurs agricoles, **l'activité sucrière** est la première à bénéficier de telles mesures limitatives, qui juxtaposent trois principes de base : le contingentement, le contrat et le

²⁴ les éléments du système ne sont pas caractérisés par leurs qualités spécifiques, mais par le rôle ou la fonction qu'ils remplissent au sein du système. Or, dès l'instant où ces éléments se sont vus affectés une fonction, il existe donc entre eux des relations qui donnent au système sa cohérence (Guigou J.L., 1972).

régime des prix. Sans développer cet aspect²⁵, on indiquera simplement que le contingentement (quotas A, B et C) est appliqué au stade de la transformation industrielle (quota sucre) et, par répercussion seulement, à l'approvisionnement en matière première (quota-betterave).

Dérivant d'un même contexte (surproduction chronique), le **contingentement de la production laitière** se démarque totalement du mécanisme précédent, en raison de la nature de la matière première : le lait est une production qui se collecte quotidiennement, qui ne se stocke pas et qui engendre de nombreux produits. Instaurer une formule reposant sur deux types de quotas impliquerait une différenciation des flux de production laitière en fonction des produits finaux et des marchés. Ceci n'étant ni politiquement, ni techniquement possible à mettre en oeuvre, les pouvoirs publics ont retenu le seul quota à la production, la différenciation reposant sur son mode de gestion : par producteur (quota A) ou par acheteur (quota B). En France, le choix s'est porté sur une gestion **par les firmes de collecte du lait**, qui constituent de ce fait un point de passage obligé pour la compréhension de la régulation au sein de la filière.

Pour une **même filière**, il est donc possible d'envisager **plusieurs problématiques**, qui se succèdent dans le temps.

◇ La seconde renvoie aux **forces** qui induisent une évolution.

Plusieurs interrogations se recoupent : ces forces sont-elles internes, externes à la filière analysée ? Quelle articulation avec les agents moteurs et leurs stratégies ? Peut-on partir de trajectoires individuelles pour caractériser l'évolution ? Quelle est la capacité et la rapidité d'adaptation des différents agents aux fluctuations de l'environnement ? La clé de la dynamique n'induit-elle pas l'élargissement du champ d'action, de l'échelle de référence ?

Ainsi, au-delà de débats ayant trait à la pertinence du champ d'analyse, ce sont les effets de la **combinaison de facteurs** endogènes (poids et comportement des firmes, capacité de réaction et d'organisation réelle des acteurs, intervention des États ...) et exogènes (situation du marché mondial ...) qu'il importe de détailler.

Si la recherche d'une classification des forces en action est évidente pour tous les chercheurs, il n'est pas possible de dégager une unité de méthode et de problématique, le point d'achoppement relevant de l'image assignée à l'industrie.

- Pour certains (Rastoin J.L.), elle se limite aux très grandes entreprises, aux grands groupes, combinats ou multinationales. Leur dynamique propre a un effet d'entraînement sur l'ensemble du complexe agro-alimentaire. Pour être opérationnel, ce type d'analyse doit comporter les références à la constitution interactive du groupe, à la nature de son influence et de ses relations avec l'environnement. Cette représentation de la firme se retrouve aussi chez P. Chalmin (1988) dans son analyse du négoce international ou chez G. Dorel (1985) à l'échelle des États-Unis.

- D'autres chercheurs appuient plutôt la survivance de microfirmes, innovantes, juxtaposées à de grands groupes. Flagrant pour la filière blé panifiable, on retrouve une même problématique concernant le système fromager structuré en fruitières (D. Hairy et D. Perraud, 1976 ; Perrier-Cornet P., 1985).

- J. Le Bihan (1970) reprend quant à lui la conception de l'innovation développée par J. Schumpeter (1912) : la firme agro-alimentaire innovatrice constitue "*un nouveau type d'entreprise qui est beaucoup plus motivé par l'incorporation de nouvelles techniques dans sa base de matière première que l'entreprise alimentaire conventionnelle*". Dans la continuité de cette idée se situent les recherches se rapportant aux biotechnologies.

²⁵ se reporter à la thèse de Moreau-Poulot M. (1988).

A partir de ces images complémentaires de l'entreprise agro-alimentaire, il est possible de dégager un consensus selon lequel une dynamique d'ensemble (industrialisation) touche toutes les filières agro-alimentaires, mais que celles-ci y sont plus ou moins réceptives, et ce différemment selon les acteurs, la structure et la conduite d'ensemble du secteur.

Aussi, l'approche de la dynamique ne doit pas, à notre avis, privilégier un agent - aussi moteur soit-il -, mais mettre en relief les noeuds stratégiques et les interdépendances entre ces derniers.

Pour la filière lait, ceci conduit à une approche multiple, à l'intersection des secteurs de la production et de la transformation, noeud fortement soumis aux décisions politiques successives (prix du lait, quotas ...).

La dynamique de la filière peut entraîner un nouveau découpage puisque l'évolution peut modifier le contenu de la filière, dont les parties peuvent se ramifier ou, au contraire, tendent à s'autonomiser. En définitive, aux multiples possibilités générales de champ d'analyse d'une filière agro-alimentaire répondent aussi diverses problématiques relatives à sa dynamique.

Cette diversité peut s'avérer un obstacle à la compréhension, mais surtout à l'approche globale de la filière d'autant plus, qu'en définitive, *"l'ensemble traité ne sera toujours qu'un sous-ensemble d'un ensemble plus vaste"* (Soufflet J.F., 1986).

Élaborer une recherche portant sur une filière agro-alimentaire consiste donc à définir une problématique centrale axée sur un produit agricole (filière-produit), et un champ d'analyse pertinent, doté d'un certain degré d'organisation dans laquelle l'acteur est à la fois produit et producteur de structures. La couverture de ce champ n'est pas obligatoirement, ni systématiquement totale.

L'autonomie grandissante entre les pôles agricoles et les pôles alimentaires explique que certains pôles de la filière peuvent être occultés sans que l'ensemble ne soit réellement réducteur, les agents concernés (et leurs connexions) devenant de ce fait des données d'analyse entrant dans un système d'encadrement externe.

On passe donc de la filière agro-alimentaire cadre d'analyse à la **filière de production sujet d'analyse**. Dans le contexte du **secteur laitier**, l'analyse porte sur **trois pôles** essentiels : le pôle de la production, le pôle de la transformation et le pôle organisationnel (pouvoirs publics, organisations interprofessionnelles).

Il importe désormais de relever les rapports de force s'exerçant à leur intersection.

1-2 : POUR UNE APPROCHE “INDUSTRIALISTE” DES INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES

Pour L. Malassis (1979), *“l'économie agro-alimentaire ne peut être abordée comme un simple chapitre de l'économie générale car la base matérielle de cette activité, fondée sur des processus biologiques réalisés dans l'espace, et l'organisation de ces activités, fruit de processus historiques complexes, lui confère certaines spécificités ...”* (p.12).

Cette perception d'une spécificité du domaine agro-alimentaire est relevée de la même manière par J. Nefussi (1987) qui, dans son chapitre introductif, appuie l'idée que *“l'approche des industries agro-alimentaires en tant que secteur industriel produisant des biens de consommation courante ne va pas de soi. Le faible taux de valeur ajoutée, l'étroite relation de ces industries avec l'agriculture, leur rôle dans l'alimentation ont longtemps tendu à rejeter ces entreprises hors de l'industrie”* ; d'ailleurs, sur le plan statistique, ces dernières relèvent non du Ministère de l'Industrie, mais de celui de l'Agriculture.

La particularité des IAA apparaît en fait déjà doublement dans le libellé qui associe l'agricole à l'alimentaire et son pluriel²⁶ : c'est en fait cette proximité avec le milieu agricole qui contribue à asseoir le **secteur agro-alimentaire - laitier - au coeur des études industrielles.**

1-2-1 : IAA, industrie laitière et études industrielles

Si le caractère industriel lié à la transformation et l'élaboration de produits agro-alimentaires est reconnu dès la fin du siècle dernier, il n'est pas traité en tant que tel. En effet, jusqu'aux années 1960, l'industrialisation tant de l'agriculture que de l'alimentation mobilise les industries agro-alimentaires comme facteur explicatif des évolutions constatées. Il faut attendre les années 1960 et les rapports successifs de la Commission des IAA dans le cadre de l'élaboration du Plan pour que la tendance précédente s'inverse.

Pourquoi l'Etat ? parce que l'intervention de l'État est constante

- pour conforter des filières (soutien aux marchés, barrières douanières ...), ou certains segments de filière (prix indicatif, lois d'orientation, normes de qualité ...)
- pour chercher à améliorer la régulation (quotas de production, quantums, primes à la dénaturation ...) ...

La connaissance de la filière, de son mode de fonctionnement et d'évolution, permet dans cette optique de fonder une **“bonne” intervention étatique**, c'est-à-dire une bonne politique industrielle (Soufflet J.F., 1988).

De manière générale, l'intérêt de la politique industrielle française d'après-guerre s'est porté sur l'**amont des filières** (Stoffaës Ch., 1980). Or, avec le temps et le déplace-

²⁶ pour un développement sur les diverses définitions du terme “industries agro-alimentaires”, se reporter à Ch. Le Méné (1989).

ment des priorités et des innovations, il est apparu que les politiques de soutien de la production en amont ont entraîné des effets pervers, contraires aux objectifs initiaux. Se manifestant notamment au travers de crises de surproduction, ces effets mettent surtout en lumière un manque de productivité des filières de production françaises.

En fait, il s'avère que la faiblesse des filières tient dans leur mode de fonctionnement, marqué par une intégration insuffisante entre le stade de la production de la matière première et celui de la transformation.

Au vue de la désorganisation des filières de production à la fin des années 1960 et au début des années 1970, un renversement de politique s'avère indispensable : le centre de gravité est reporté sur l'aval.

Cette nouvelle stratégie est menée au travers d'une incitation à la concentration des entreprises industrielles, à l'aide notamment de mesures fiscales. La constitution de grands groupes devient le leitmotiv de l'État, et derrière ceux-ci, les effets d'entraînement doivent assurer le développement de l'ensemble de la filière.

Pourquoi les IAA ? parce qu'«*étant donné leur importance et leur rôle, elles doivent désormais être étroitement associées à tous les efforts entrepris pour élever le niveau de l'économie générale*» (Commissariat Général au Plan, 1958)²⁷.

Toutefois, si elles entrent ainsi dans le III^e Plan de modernisation et d'équipement (1958-1961), elles sont encore subordonnées au secteur agricole et doivent bénéficier, pour se développer, des effets indirects de la politique agricole.

En 1965, c'est la constatation de l'échec des politiques antérieures visant à améliorer la compétitivité du secteur agro-alimentaire. Une autre politique est appliquée.

La conjonction de différents facteurs explique surtout cette prise de conscience : institutionnalisation du Marché Commun, pénétration de capitaux étrangers au sein de l'espace national, mutation des techniques de production qui supposent une évolution des structures de production, émergence d'un commerce intégré, poids des organisations de producteurs (Nefussi J., 1987) alors que, dans le même temps, les caractéristiques des IAA nationales sont la dispersion géographique, l'hétérogénéité des structures de transformation et une faible rentabilité.

Face à cette situation, il convenait de modifier en profondeur le schéma d'ensemble de la politique agricole et alimentaire. Cette nouvelle orientation prend forme lors de la préparation du Ve Plan (1966-1970) : «*la réalisation de la politique agricole passe désormais "par celle de la politique alimentaire"*, alors que, dans le même temps, «*l'État appliquera le principe rigoureux de la sélectivité à l'occasion de ses interventions directes au niveau des IAA*»²⁸ (Bye P. et al, 1973, p.28).

Recensées comme **secteur prioritaire** dans le **VI^e Plan** (1971-1975), les IAA ont pour charge de se lancer résolument dans la voie de l'internationalisation. Il leur est aussi dévolu la charge de la modernisation de l'agriculture afin d'assister à l'émergence d'un secteur agricole «compétitif» à l'échelle internationale²⁹.

²⁷ paru dans Problèmes économiques, n°553, 5 août 1958.

²⁸ l'objectif prioritaire du Ve Plan est le regroupement des 1000 entreprises de dimension régionale autour d'entreprises de dimension nationale, au rôle de «*pôle de regroupement*» (id.).

²⁹ ce renversement total de conception répond en réalité au renversement du poids des agriculteurs face aux entreprises industrielles. A ce sujet, se reporter au rapport Mansholt pour l'échelle européenne et au rapport Vedel pour le contexte français.

Et les **industries laitières** ? Elles sont doublement caractérisées par leur faible dimensionnement et leur faible compétitivité en matière de collecte.

En France, à de rares groupes d'envergure nationale font face une multitude de petites entreprises laitières (fruitières). Les orientations du Ve Plan semblent donc particulièrement indiquées, que ce soit au niveau de la concentration économique, de la réforme des structures productives, mais aussi de l'organisation de la collecte de lait. En effet, ce plan prévoit une sélectivité de plus en plus fine des entreprises bénéficiaires d'aides : l'harmonisation des zones de ramassage (entre coopératives, firmes privées ou mixte) devient une condition sine qua non (Nefussi J., 1987).

De cette nouvelle acceptation de la politique alimentaire découle l'essor d'un nouveau type d'études axées sur les IAA afin d'établir un état des lieux précis de ce secteur en pleine mutation, et ce d'autant plus qu'une sélectivité des aides est prévue en fonction du chiffre d'affaires des entreprises.

Déjà, au début des années 1970, un observatoire économique, le Cecopa³⁰, avait été créé, mais c'est surtout l'équipe de J. Le Bihan³¹ qui diffuse cette optique industrielle, centrée autour de grands produits (le lait, la viande bovine ou encore les fruits et légumes transformés). Cette orientation se renforcera avec la création des Offices par produits.

Cette vision rapide du renversement de l'approche des industries agro-alimentaires met en évidence le rôle moteur qu'occupe ce secteur industriel dans les années 1960-70. Non seulement, son développement est plus rapide que celui de l'agriculture, en butte alors à de graves problèmes d'excédents, mais elle bénéficie en plus d'un appui évident de l'État qui doit, en théorie, se répercuter sur la totalité de la filière. Cependant, l'évolution des acteurs de cette filière n'a pas suivi ce schéma théorique.

1-2-2 : IAA, industrie laitière et dynamique de filière

Le développement de l'appareil de transformation alimentaire est lié à la multiplication des opérations de production qu'elle assure, à la diversité des acteurs qui interviennent aux différents stades, à l'augmentation des échanges intra-alimentaires ... et sa croissance est ainsi "*simultanément interne et externe*" (Bye P. et A. Mounier, 1980, p.2).

Elle est "*externe*" dans la mesure où elle induit un élargissement de son domaine d'action vers son amont (production agricole) et son aval (distribution). Elle est "*interne*" quand elle vise à une modification des structures, des techniques ou des produits élaborés.

³⁰ cf par exemple le document établi en 1982 sur les industries agro-alimentaires du Nord-Pas-de-Calais.

³¹ J. Le Bihan appartient au laboratoire d'études économiques INRA-ENSIA-OMNIUM de Massy-Rungis. Pour une présentation de ses travaux, se reporter à J. Nefussi, 1987, p.32.

Schématiquement, l'environnement de la firme agro-alimentaire - laitière - est soumis à trois niveaux d'échanges directs : la production agricole, la distribution et les échanges intra ou extra-sectoriels.

Jusqu'aux années 1980, le dynamisme des industries agro-alimentaires - laitières - a reposé sur trois facteurs.

◊ Tout d'abord, la forte croissance d'une production agricole de plus en plus tournée vers la vente de produits à destination industrielle (pour la majeure partie des productions) a soutenu l'essor d'unités de transformation de plus en plus concentrées et spécialisées (**boom laitier**).

◊ Ensuite, le développement parallèle de la grande distribution et de la consommation de masse ont servi d'exutoire à une progression continue des volumes commercialisés (**essor des produits laitiers frais**).

◊ Enfin, l'internationalisation des marchés, avec notamment la création du Marché Commun, ouvrent des opportunités de commercialisation (**exportation de fromages vers la RFA ...**).

Cependant, actuellement, l'amélioration des relations entre l'industrie alimentaire d'une part, la production agricole et la distribution d'autre part, n'apparaît plus suffisante pour assurer la croissance du complexe alimentaire.

Comme la dynamique alimentaire se manifeste plutôt au travers de l'allongement du processus de production (**ultrafiltration**) ou de la modification de la gamme des produits (**produits laitiers ultra-frais, allégés**), les techniques de transformation alimentaire (et la diffusion de l'innovation) occupent une position de plus en plus déterminante, aux effets doubles : d'une part, les entreprises établissent ou renforcent des relations intra-sectorielles et, d'autre part, le coût technologique oblige un recours croissant au capital financier.

Ce processus touche au mode et au type de production propres à chaque établissement. Aussi, il semble logique de différencier les industries agricoles des industries alimentaires qui réagissent de manière divergente à cette évolution : les industries agricoles procèdent plutôt à une augmentation des quantités transformées alors que les industries de deuxième (ou troisième) transformation visent une diversification de la gamme des produits.

Schématiquement, deux organisations de la production alimentaire évoluent de manière parallèle. Dans le premier cas, la relation avec l'agriculture est essentielle et la transformation du produit agricole est relativement simple.

La valeur ajoutée étant faible, l'industriel va s'efforcer de reporter sur son amont et son aval une partie de ses propres charges (quitte à internationaliser ses approvisionnements). Sa propre expansion est d'ailleurs calquée sur la hiérarchie de ses rapports avec son amont et son aval, hiérarchie qui résulte de la combinaison de nombreux paramètres.

Ainsi, l'importance relative de la demande urbaine dans la demande totale, la taille du marché, la non périssabilité du produit alimentaire (à mettre en liaison avec le mode de conditionnement), le lancement de nouvelles lignes de produits justifient l'extension de l'industrie alimentaire vers son amont.

La modification des habitudes alimentaires, et la croissance en particulier de la demande en produits animaux, la généralisation du conditionnement, l'extension de la chaîne du froid, la concentration de la demande alimentaire, l'augmentation du revenu des consommateurs, la dislocation des circuits de distribution artisanaux, favorisent le déploiement de l'industrie alimentaire vers son aval (Bye P. et A. Mounier, 1980).

Alors que la stratégie alimentaire basée sur la première transformation pousse au renforcement des relations avec l'agriculture et la distribution, la croissance des industries de deuxième transformation conduit au contraire à

opérer un double mouvement inverse (désengagement progressif des contraintes liées à la production agricole et à la distribution).

Par contre, parallèlement, les relations intra-alimentaires se renforcent par le biais d'un changement des techniques. L'aboutissement de cette stratégie conduit à la restructuration de l'appareil alimentaire et à l'établissement de nouvelles relations amont-aval, telle l'adaptation, voire l'anticipation aux besoins et exigences du secteur de la distribution. Elle conduit aussi à un rapprochement entre l'industrie alimentaire et les industries qui participent à la génération puis à la diffusion des innovations alimentaires (id.).

L'industrie laitière a ceci de particulier qu'elle participe aux deux modes d'organisation.

On peut grossièrement opposer les coopératives, tournées vers des fabrications basiques (beurre et poudre de lait) aux entreprises privées, prépondérantes dans les secteurs à haute valeur ajoutée.

La différenciation précédente perd de plus en plus de sa pertinence dans le contexte de raréfaction des débouchés et d'excédents de production. En fait, les **rappports de force** entre les différents acteurs de la filière de production laitière, mobiles dans le temps, se sont altérés depuis le début des années 1980.

Ces rapports dépendent de plusieurs critères :

- des formes d'organisation de la production industrielle (concentration ou dispersion de l'appareil de transformation) ;
- des formes d'organisation de la production agricole (concentration, spécialisation des exploitations agricoles) ;
- des formes d'organisation de la distribution-consommation (grande distribution, centrales d'achat) ;
- des formes de commercialisation (structure, potentialité) ;
- des formes d'intervention externe (rôle joué notamment par les politiques agricole et agro-alimentaire).

Depuis le début des années 1980, le problème crucial de la surproduction dans différents secteurs agricoles a obligé les pouvoirs publics communautaires à prendre des mesures limitatives. Le premier secteur concerné est le **secteur laitier**. Deux maillons de la filière de production sont plus particulièrement visés :

- le pôle de la production laitière est soumis à un contingentement des volumes ;
- le pôle de la transformation voit non seulement une raréfaction de son potentiel d'approvisionnement, mais, en plus les possibilités d'écoulement à l'intervention s'amenuisent.
- les directives sont définies par les politiques, mais leur gestion quotidienne est dévolue à l'acheteur de lait.

L'optique industrialiste, qui est notre propos, trouve donc sa justification non seulement dans le long terme (émergence d'une industrie puissante), mais aussi dans l'évolution récente (industrie comme gestionnaire des mesures de limitation de la production laitière). Cette optique érige le **secteur de la transformation laitière** comme coeur du champ d'analyse ; les exploitations agricoles sont alors perçues dans l'encadrement des firmes, sous la dépendance des décisions étatiques.

D'un schéma de réflexion centré sur la fonction 'production agricole', on est donc passé progressivement à un système agro-alimentaire dominé par le

stade de la transformation. Depuis la remise en cause généralisée du fonctionnement des filières agricoles (quotas et réforme de la PAC), les modalités d'intervention des pouvoirs publics deviennent prépondérantes, et impriment une autre dimension au 'droit à produire' et à sa localisation, d'autant plus que l'échelle locale est de plus en plus affirmée dans les orientations des politiques engagées.

CHAPITRE 2

DE L'ANALYSE GÉOGRAPHIQUE DES FILIÈRES DE PRODUCTION

La dimension spatiale est fondamentale pour la compréhension des mouvements probables et réalisés au sein des filières de production en général, et de la filière de production laitière en particulier. La recherche d'une localisation optimale pour un meilleur gain possible s'appuie sur une diversité de configurations géographiques. Cette "**assise territoriale**" repose sur trois facteurs essentiels³² : "*l'avantage naturel*", l'effet "*proximité-distance*" et le "*complexe géographique*" qui s'influencent mutuellement (Charvet J.P. et al, 1987, pp.13-15).

Par "*avantage naturel*", il faut comprendre les données agronomiques et climatiques qui peuvent favoriser la productivité agricole. Il se rapporte au bassin de production.

L'accent mis sur le rôle des facteurs physiques comme caractère explicatif à une recherche des localisations des productions agricoles a évolué au cours du temps : prépondérant dans les années 1950 (J. Klatzmann, 1955, par exemple), puis pratiquement nié face aux nouvelles possibilités offertes par les techniques (années 1960 et 1970), il retrouve un certain impact depuis la remise en cause du productivisme et des coûts de production.

L'effet "*proximité-distance*" met en évidence la stratégie des industriels en matière d'implantation des établissements de transformation. Il reflète un des aspects du territoire de firme.

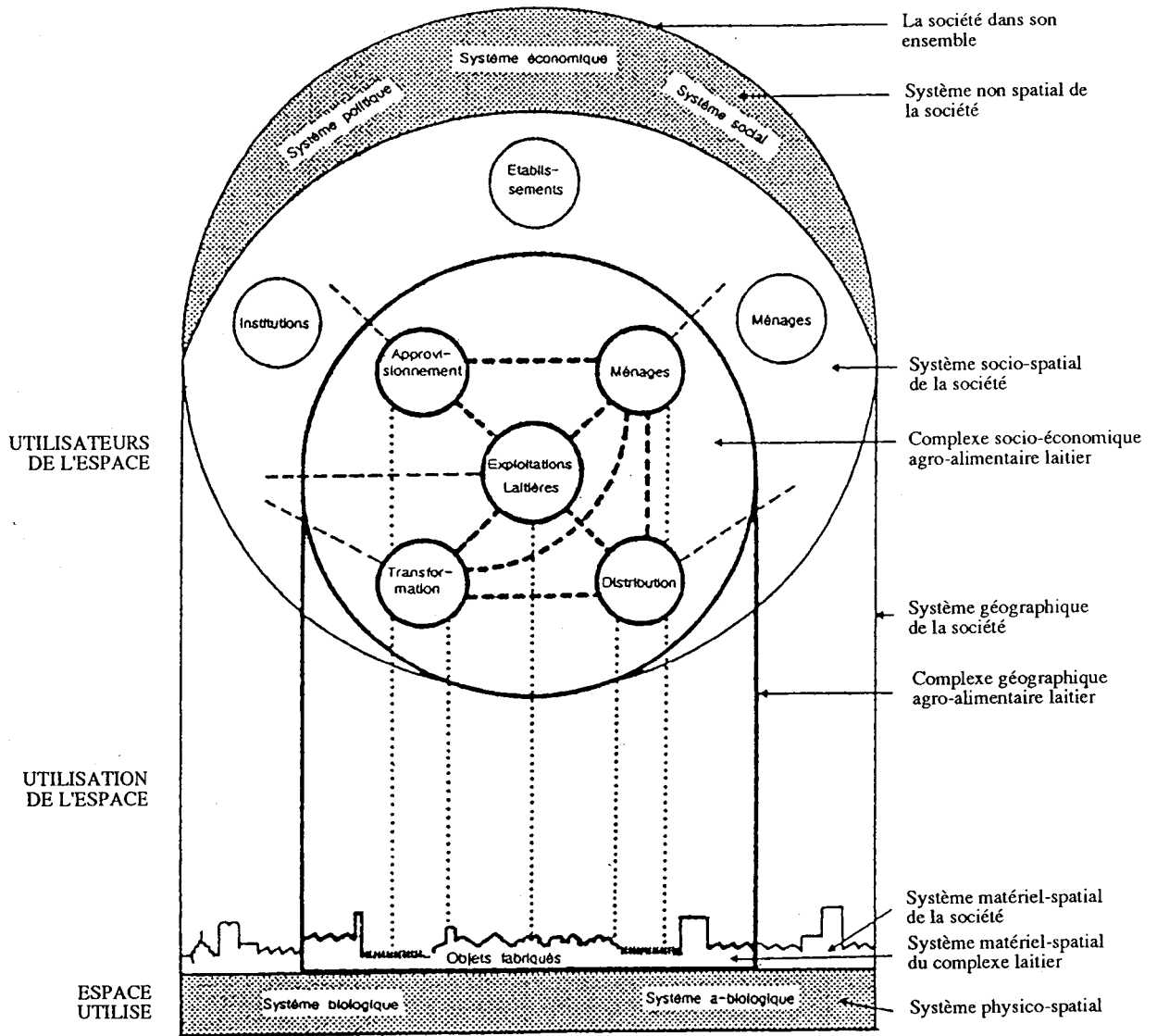
Proches de l'amont, une des préoccupations premières des unités de première transformation a trait à l'approvisionnement en matières premières agricoles et, les établissements s'écartent des implantations urbaines pour se rapprocher des lieux de production.

A l'aval, les industries alimentaires préfèrent s'appuyer sur le triptyque "lieux de consommation-centres de décision-environnement global d'un réseau dense d'interrelations entre les agents économiques".

Dernier facteur relatif à l'assise territoriale des filières, le "**complexe géographique**" combine les deux précédentes composantes, agrémentées d'un

¹ Deux contraintes échappent au 'libre-arbitre' de la filière et influent sur la question des localisations : d'une part, il s'agit de répondre en permanence à la demande de la distribution en tous produits alimentaires et, d'autre part, il s'agit de combiner avec la localisation des marchés de consommation et des grandes aires urbaines (Charvet J.P. et al, 1987).

Graphe 4 : Le complexe géographique laitier



- ■ ■ ■ ■ Liens fonctionnels internes du complexe agro-alimentaire laitier
- Relations d'utilisation de l'espace du complexe agro-alimentaire laitier
- - - - - Liens fonctionnels externes du complexe agro-alimentaire laitier

adapté de : Maas J.H.M. et G. Cardol, 1983.

état socio-culturel. Il affiche la superposition et l'influence des différents acteurs de la filière.

S'il comporte les aspects spatiaux des entités constitutives, et de leurs interrelations, il prend aussi en considération un ensemble plus large de mentalités économiques, politiques et sociologiques ("*la société comme un tout*" de J.H.M. Maas). L'intégration des différents éléments se justifie par le fait que leur influence varie spatialement en nature, magnitude et intensité, créant des différenciations spatiales dans le développement général de l'agriculture et des autres maillons de la filière (Maas J.H.M. et G. Cardol, 1984). Cette approche est plus particulièrement le fait de chercheurs néerlandais qui ont conceptualisé un modèle de représentation (graphe 4).

La définition d'un tel complexe oblige la détermination d'une échelle de référence, "*espace (ou part de l'espace géographique) sur lequel les éléments du complexe sont situés et étendent leurs relations*" (id.).

Trois termes sont à même de replacer la dimension spatiale de la filière de production laitière : le bassin de production laitière, le territoire de la firme laitière, et le bassin laitier, représentatif du complexe géographique laitier. Notre approche favorisant l'aspect industriel, après avoir précisé la terminologie précédente, il s'agira de définir les points de rencontre - spatiaux - essentiels entre cet acteur central et les deux autres maillons de la filière, l'agriculture et les pouvoirs publics.

2-1 : 'BASSIN DE PRODUCTION' ET 'TERRITOIRE DE FIRME' : LES TERMES GÉOGRAPHIQUES

Le complexe agro-alimentaire géographique est tel que "*la localisation des activités liées verticalement est caractérisée par une concentration régionale mutuellement dépendante*" (Post J.H. et al, 1987).

Si l'on s'attache à l'organisation d'ensemble, on remarque que le centre de celui-ci peut être rapproché de l'ABC's socio-économique (fonctionnel) précédemment défini : les 'unités de décision et d'action' ont toutes une composante spatiale et leurs connexions ont elles aussi pratiquement systématiquement une dimension spatiale (graphe 4).

Dans le cadre d'une filière de production, deux pôles ressortent, qui possèdent chacun leurs propres caractéristiques territoriales. En fait, **la problématique, le questionnement changent selon que l'analyse se focalise sur le domaine agricole ou industriel.**

2-1-1 : 'Bassin de production' et spécialisation spatiale : des correspondances

Localisation, répartition et spécialisation sont les trois termes qui doivent venir à l'esprit lorsqu'il s'agit de caractériser 'l'espace des productions agricoles'. L'approche peut être factuelle et/ou dynamique, l'échelle de référence s'établir au

niveau de l'exploitation agricole ou considérer la dimension mondiale ... Cette diversité pose la question de la méthode d'approche de cet ensemble agricole, que l'on a situé dans l'encadrement des firmes.

2-1-1-1 : Von Thünen et la notion d'aires agricoles spécialisées

L'analyse des organisations spatiales agraires a retenu très tôt l'attention de géographes et d'économistes, au travers de l'analyse de l'utilisation du sol.

Cette composante voit l'intérêt qui lui est porté résulter de l'image qu'elle peut donner de la mise en valeur d'un territoire et de sa richesse. Si les géographes soulignent de manière préférentielle les interrelations entre le milieu physique et les ressources humaines, les économistes favorisent l'élaboration de théories qui traduisent l'ordonnement de l'utilisation du sol en fonction des mécanismes fondamentaux de l'économie générale.

Parmi ceux-ci, l'apport de **Johann-Heinrich Von Thünen** (1783-1850) est incontestable car il a eu "*le mérite d'avoir posé, en termes spatiaux, un certain nombre de problèmes propres à l'économie de marché*" (Ponsard C., 1958, p.14). Ainsi, "*le paysage agricole des campagnes devient intelligible économiquement*" (id., p.204).

Datée de 1826, la réflexion de Von Thünen³³ résulte de la conjonction de deux éléments.

◇ D'une part, la conjoncture historique (apparition de l'économie de marché, développement des villes) crée "*les prémisses de la problématique de l'économie spatiale*" (Ponsard C., 1958, p.14) ; or, les difficultés de transport et de stockage en ce début du XIXe siècle obligent des liaisons étroites entre la ville et la campagne qui l'approvisionne.
 ◇ D'autre part, il s'attache à l'observation simultanée de deux domaines, dont l'un vit en autarcie, et l'autre est orienté vers une économie d'échange du fait de sa proximité d'une ville-marché.

A partir de l'idée centrale des relations villes-campagnes, il construit un **modèle spatial d'ordonnement des cultures**, polarisé à partir d'une ville-centre ("*Der isolierte Staat*"). Celui-ci, sur la base de la notion de rente différentielle, doit conduire à proposer le choix d'une production la plus rentable possible en un lieu donné³⁴.

La démonstration part de l'idée d'une plaine uniforme, continue, de fertilité égale, possédant des facilités de transport semblables dans toutes les directions et au centre de laquelle se trouve une ville-centre. Après avoir considéré que la distance au marché (donc le coût de transport) est un critère plus révélateur que la fertilité des sols, il montre qu'il doit y avoir **répartition théoriquement concentrique** et décroissante des cultures et des utilisations du sol en fonction de leurs coûts de production (même si, dans chacun des cercles, la spécialisation se fait autour d'un système dominant, c'est-à-dire qu'existe une polyproduction).

Il définit ainsi des aires agricoles spécialisées, et six cercles se succèdent.

³³ de très nombreuses études ont été réalisées sur le modèle de Von Thünen. Les ouvrages de base qui ont été requis ici sont ceux de J.L. Guigou (1972) et de C. Ponsard (1958).

³⁴ la détermination de la rente différentielle résulte de la combinaison des variables suivantes : prix, quantité, rendement, distance et coût de production.

◊ Aux alentours de la ville, le premier cercle, dit de “*culture libre*”, concentre les activités maraîchères et la **production de lait** pour deux raisons : d'une part, le loyer du sol étant élevé, les cultures doivent être intensives ; d'autre part, le lait, nécessité pour la ville, est une denrée périssable et de transport délicat et onéreux par rapport à sa valeur.

◊ Le second cercle est celui de la sylviculture et la présence de la forêt en bordure des villes s'explique par le rendement physique et économique de ce matériau de grande importance pour la construction.

◊ La baisse de la rente foncière avec la distance entraîne la meilleure rentabilité des céréales, à la partie extrême du domaine sylvicole. Les trois cercles suivants sont donc céréaliers, et se différencient selon le mode d'exploitation : culture alternée, assolement pastoral et assolement triennal. Même si la transformation de **produits laitiers** n'est pas encore réellement rentable, il n'en demeure pas moins qu'elle se retrouve dans ces trois cercles, comme sous-produits de la culture des grains, en tant que machine indispensable pour convertir le foin et la paille en engrais.

◊ Éloigné de 31,5 milles allemands de la ville-centre (soit 236 kilomètres), le sixième et dernier cercle est attribué à “*l'industrie du bétail*” et comporte aussi la production de **beurre** et de **fromage**.

Comparativement à la définition de base d'aires spécialisées, la relative liberté de localisation de la production laitière fait de cette activité agricole l'une des moins contraintes de ce modèle, la spécialisation portant plutôt sur les types de fabrication.

Comme le remarque V. Rey (1982), “*ce modèle d'analyse déductive repose sur de fortes schématisations de l'espace support, des facteurs économiques et des intentions des agents*” (p.51). L'espace considéré recouvrant une aire d'influence urbaine (ou d'extensions de réseaux urbains spécifiques), on peut parler de **région “polarisée”**, idée à la base de la théorie de la géographie régionale.

Parmi les recherches entreprises sur la base de la théorie Thunésienne, certaines appuient le lien existant entre spécialisation spatiale des productions agricoles et proximité au marché (Maas J.H.M., 1984).

Parfaitement adaptée au contexte historique de l'époque, la situation d'équilibre décrite correspond à un “*état donné*” du développement qui présuppose une place prépondérante de l'agriculture suburbaine dans l'approvisionnement des villes.

Or, dès le milieu du XIXe siècle, les progrès conjugués dans le domaine des techniques et des transports (révolution ferroviaire) conduisent à la diminution de ce flux direct.

Malgré tout, le modèle Thunésien conserve sa pertinence pour la succession des cercles. Seules les distances changent : le “premier cercle” passe à 100/150 km ; puis, succède, jusqu'à 300 km, la fabrication de **fromages à pâte molle**, de problèmes de conservation et de coûts de transport relativement élevés ; enfin, au-delà de 300 km, les fabrications de produits de durée de conservation longue et de plus grande valeur comparativement au volume : **beurre, fromage de garde**.

Progressivement, il y a donc “*passage de l'autarcie urbaine à l'autarcie régionale puis à l'autarcie nationale et à la limite, à l'autarcie mondiale*” (Guigou J.L., 1972, p.162). La séparation ville-campagne modifie la problématique et diminue l'importance de l'organisation concentrique orientée vers la ville-centre.

L'un des vecteurs de cette ouverture est sans conteste le rail³⁵.

“Il permet la généralisation de l'agriculture commercialisée, produisant pour le marché, jusque là limitée à des régions privilégiées, très anciennement urbanisées comme la Flandre ou la région parisienne, véritables régions pilotes”. Néanmoins, si “l'ouverture du marché a été le stimulant le plus convaincant pour la diffusion des progrès agronomiques, les différentes régions n'en ont ni également ni simultanément bénéficié” (Léon P., 1976, p.666).

Parallèlement aux nouvelles opportunités de commercialisation répondent aussi de nouvelles structures de transformation, les industries agro-alimentaires, qui s'impliquent (parfois) dans l'orientation des systèmes de production de fractions d'espaces.

2-1-1-2 : Spécialisation agricole et espace : le bassin de production

Dans l'optique d'une approche spatiale de l'activité agricole, il paraît utile de se référer conjointement aux notions de “*système de production agricole*” et de “*système agricole*” (Charvet J.P., 1987, p.76).

Le “*système de production agricole*” désigne “*la nature et la part des différentes productions dans la formation du produit brut*” de l'exploitation agricole ; le “*système agricole*” est attribué au phénomène spatial en tant que “*combinaison spatiale de productions agricoles et de moyens de production*” (Rey V., 1982).

La combinaison des deux notions doit permettre l'approche et l'analyse d’“aires” ou de “**pôles**”³⁶ géographiques agricoles.

La notion de pôle agricole se rattache aux termes suivants : **localisation, production et spécialisation** : à la localisation d'une production agricole se superpose donc une idée de spécialisation spatiale³⁷.

La question de la spécialisation peut être abordée selon **deux orientations complémentaires** : soit spécialisation de l'exploitation agricole, soit concentration spatiale des productions.

∠ Par **spécialisation des exploitations agricoles**, on entend souvent simplification du système de production ; mené à son terme, ce processus aboutit à la monoproduction. Les recherches axées sur ce thème sont particulièrement présentes des années 1960 au début des années 1970. S'appuyant sur les notions d'industrialisation de l'agriculture et d'intégration verticale inhérentes au processus de modernisation du milieu agricole, elles visent souvent la présentation de typologies (des producteurs, des couches sociales ...). En fait, les systèmes de production sont pris comme “objet”, et la problématique a trait au changement (Aubert D. et al, 1984).

³⁵ M. Augé-Laribé (1955) : “*la “grande”, la “magnifique” révolution agricole ne s'est réellement produite qu'avec la mise en service des réseaux de chemin de fer. Ce sont eux qui ont ouvert aux pondéreuses ou périssables denrées d'imprévus et larges débouchés, entraînant de nombreux changements dans les systèmes de culture. Une fois encore, c'est le cas de marquer que les progrès de l'agriculture sont imposés du dehors*” (p.8).

³⁶ si l'on s'attache à la notion de pôle, P. George (1990) l'attribue à F. Perroux et sa théorie de l’“espace économique”.

³⁷ on oppose au processus de spécialisation le processus de diversification “*qui tend à un équilibre pluri-fonctionnel où se juxtaposent des activités à faible degré d'interdépendance sous-tendues par une pluralité des pouvoirs*” (Mathieu N., 1985).

◊ La concentration spatiale régionalisée de la production agricole est en fait cause et conséquence du 'choix' de spécialisation des exploitations agricoles, ce choix étant tributaire de différents facteurs (qui peuvent évoluer au cours du temps). Dans ce cadre, et relié à un espace particulier, le processus de spécialisation conduit à *“la domination d'un mode d'utilisation du sol, d'une production ou d'un système de production”* (Vaudois J., 1985, p.81), et les grands bassins d'agriculture spécialisée s'appréhendent en tant que **systèmes productifs géographiques**.

“Poussée à son terme, la logique de spécialisation conduit à la production d'espaces spécialisés” (id.) qui, non seulement intègrent les données économiques, mais aussi les caractéristiques sociologique et culturelle : ce cadre s'accorde avec celui du complexe géographique précédemment défini, où des *“systèmes spatiaux”* sont identifiés dans leur forme et dans l'espace. Comme l'échelle d'analyse change, il faut définir de nouveaux moyens d'investigation, et la spécialisation change alors de nature.

Ce type particulier d'espace est le produit d'une accumulation historique autour des **composantes d'une même filière de production** :

“la spécialisation devient le modèle de fonctionnement de l'agriculture et de la société toute entière. Elle organise la structuration des espaces considérés à partir ou au profit des firmes ou des infrastructures d'aval, qui en assurent l'intégration et en deviennent souvent les symboles (coopératives et industries agro-alimentaires, marchés de production ...)” (Vaudois J., 1985, p. 82).

Un raisonnement identique prévaut chez des économistes qui se réfèrent explicitement à l'espace, autour de la notion de **“bassin”**.

Le terme de bassin définit *“un secteur géographique homogène du point de vue des caractéristiques économiques étudiées : le bassin est structuré par un rapport, un ensemble de relations concrètes entre agents économiques, qui déterminent la configuration productive locale et rendent compte de ses facteurs d'homogénéité”* (Perrier-Cornet P., 1985, p.63)³⁸.

Dans le **secteur agricole**, cette notion a été utilisée notamment à propos de la **production laitière**, sans même qu'elle ait réellement fait l'objet d'une réflexion épistémologique.

“La notion de bassin est apparue empiriquement comme un bon outil d'analyse pour ceux qui ont étudié la restructuration du secteur laitier depuis les années soixante, le rôle joué par les capitaux engagés dans l'industrie laitière, l'évolution des relations entre entreprises et producteurs ... Elle a ensuite servi de cadre pour articuler l'étude de la production et la gestion de cette production : dans différentes régions, l'industrie laitière, sous différentes formes (privée ou coopérative) a joué un rôle déterminant dans la constitution puis la gestion de bassins laitiers régionaux” (id.).

Le **bassin de production** est donc **tributaire des stratégies développées par les IAA** (Pernet F., 1990), et cette idée renforce encore la nécessité d'une approche de type industrialiste de la filière de production laitière.

“Le bon fonctionnement des industries agro-alimentaires de première transformation réclame une concentration de la production agricole autour des établissements de

³⁸ le domaine de prédilection de ce type d'analyse a trait à l'emploi (bassin d'emploi) et les géographes y ont aussi recours pour la mesure de l'activité et ses corollaires (Claval).

traitement. Pour parvenir à cette situation, les entreprises s'efforcent de restreindre leur rayon d'action en regroupant les clients autour de l'usine" (Diry J.P., 1992, p.24).

Or, à la recherche d'un approvisionnement de qualité et de moindre coût, les industriels visent des zones à forte densité de production, où les exploitations spécialisées sont plus nombreuses ; leur analyse entre donc dans le cadre de l'industrialisation de l'agriculture, et leur dynamique contribue à l'essor d'une agriculture 'industrielle' (approche industrialiste).

Appliquant cette idée dans le cadre d'une étude de la production fruitière, C. Poncet (1988) dégage trois conditions pour qu'émerge un tel bassin : données agro-climatiques favorables, nombre suffisant d'exploitations spécialisées (ou relativement spécialisées) et, niveau d'efficience dans la gestion des entreprises d'expédition.

Cette forme de spécialisation s'applique aussi aux zones maraîchère ou horticole (Vaudois J., 1985). Cependant, c'est à partir du vignoble de masse qu'on cerne le mieux l'articulation entre monoproduction, région et mentalités économiques et sociologiques (Auriac F., 1983).

Certaines productions ne répondent qu'imparfaitement à cette définition, dans le domaine des cultures céréalières (Charvet J.P., 1988), de l'agriculture semencière (Plet F., 1981) ou de la production laitière (Peyon J.P., 1983).

Dans le secteur laitier, la localisation des unités de transformation n'est pas seulement à mettre en relation avec des zones de concentration d'exploitations spécialisées. Par contre, il est indéniable que certaines stratégies développées par le secteur industriel sont à destination du milieu de la production (diffusion du tank à lait, qualité du lait ...). La réflexion ne doit donc pas porter directement sur la spécialisation d'une zone en production laitière, mais plutôt sur l'interpénétration entre activité agricole et activité industrielle. Pour F. Vatin (1989) qui envisage l'analyse spatiale de la production laitière selon la théorie thunésienne, cette interpénétration comporte une certaine ambiguïté : "*l'analyse doit-elle porter sur une typologie des zones de "production" ou de "transformation laitière" ?*" (p.15). La réponse à cette question centrale dans notre analyse oblige à définir la notion de zone de "*transformation laitière*".

2-1-2 : Entreprise laitière et 'territoire de firme'

Pour les industries agricoles³⁹, **quatre organisations spatiales** matérialisent leur environnement : l'espace de collecte, l'espace de travail, l'espace commercial (Peyon J.P., 1983) et l'espace institutionnel.

Chacune de ces organisations possède son extension propre, une échelle donnée et un impact territorial variable.

Les deux espaces les plus concrets sont l'espace de collecte des productions agricoles (matérialisation des exploitations agricoles collectées) et l'espace de travail (bassin de

³⁹ seules les industries agricoles sont prises en considération ici, et ce, pour deux raisons : l'industrie laitière en fait partie prenante, et, les industries alimentaires n'ont que des liens ténus avec la production agricole.

recrutement de la main d'oeuvre) ; ils supposent généralement une **proximité** à l'établissement de transformation.

L'espace commercial se différencie surtout des deux précédents en ce qu'il oblige un élargissement de l'échelle de référence (cadre régional, national, international).

L'espace institutionnel, immatériel, a une acceptation assez large puisque l'on peut y regrouper les centres décisionnels, les relations stratégiques avec les partenaires amont ou aval ...

Dans sa relation à l'espace, l'industriel assurant la transformation de produits agricoles accorde une attention toute particulière à l'**espace de collecte** puisque l'une des contraintes essentielles au bon fonctionnement de son outil tient à l'**approvisionnement en matières premières**.

“L'industrie laitière se constitue en s'assurant la collecte du lait, chaque entreprise se partage un “bassin” et les conditions de la concurrence s'exercent dans la capacité que possède chaque entreprise à rationaliser les conditions de collecte et de production de son Bassin” (Cranney J. et P. Rio, 1980, p.39).

Pris dans le **sens d'espace de collecte**, le terme de **bassin** n'a plus la même acceptation que précédemment.

Ceci reflète une relative ambiguïté terminologique d'autant plus que, selon R. Brunet (1986), *“on appelle en général “territoire” ce genre d'espace qu'un groupe s'est approprié, qu'il a conscience de s'être approprié, et qu'il a approprié à ses besoins, à sa structure”* (p.303). Or, **noeud stratégique et point de passage obligé au sein de la filière de production, la firme laitière** a imposé, progressivement dans les années 1960, de manière accélérée à partir des années 1970, ses propres contraintes au milieu agricole : *“le bassin se présente comme une collection d'unités élémentaires de production très hétérogènes soumises au capital qui fait écran entre elles et le marché, dynamisées par les contraintes de ce capital, et tendant vers l'adoption de procès de travail standardisés”* (Cranney J. et P. Rio, 1980, p.47). En fait, *“les laiteries influencent grandement les décisions et l'action des exploitants”* (Diry J.P., 1987, p.287).

Cette **position centrale de l'entreprise** vis à vis d'une fraction d'espace sur lequel elle exerce son influence n'est pas sans rappeler la théorie de la polarisation de F. Perroux⁴⁰, selon laquelle l'entreprise laitière, notamment la **coopérative agricole**, constituerait la firme *“innovante”*.

Par le biais de la diffusion de l'innovation⁴¹, de nouvelles relations entre entreprises de transformation et ateliers de production apparaissent qui attestent la consécration du caractère industriel de la production laitière. Se matérialisant par des liens formels ('contrats' des producteurs vis-à-vis des structures coopératives), ou informels (contrats tacites de livraisons du lait), ces liens renforcent l'idée de **territorialité**.

Sans revenir sur leur genèse⁴², quelques éléments relatifs à la spécificité de la **coopération** agricole doivent être soulignés, en raison des relations privilégiées qu'elles entretiennent avec le milieu agricole et l'espace.

Par adhésion d'agriculteurs, elle vise en fait la réalisation de quatre objectifs : *“protection du revenu et des structures agricoles, maintien des activités régionales, augmentation de la productivité et développement de l'organisation collective des producteurs”* (Nicolas P.,

⁴⁰ cité dans le Dictionnaire de la Géographie de P. George (1990).

⁴¹ la notion de diffusion spatiale des innovations est due à Hägerstrand T. (1952), l'innovation se définissant par : *“introduction de nouveau dans une chose établie”* (in Saint-Julien T., 1985).

⁴² se reporter par exemple aux articles de P. Nicolas (1973, 1988) ou au numéro spécial de la revue Purpan (n°151, avril-juin 1988).

1973, p.2316). Proches du milieu agricole par leur origine, cette **proximité** n'efface pourtant pas des contradictions internes entre les deux acteurs, ni des contradictions externes entre la fonction de commercialisation (sans ou après transformation) qu'elles assurent et les lois de fonctionnement du système économique.

Or, la tendance depuis le milieu des années 1960 est à l'**émergence de complexes** coopératifs agro-industriels polyvalents, vecteurs d'un modèle de développement, de modernisation et de restructuration de l'économie agricole toute entière. Ce processus exprime une **nouvelle idéologie** coopérative car, comme l'indique M. Debatisse dans son rapport au Congrès de la FNSEA (1971), *"il est nécessaire de montrer aux agriculteurs que ce n'est pas la coopération qui peut pallier les insuffisances des structures de production. Ce n'est pas la coopération qui peut surpayer tel produit à tel agriculteur. Elle ne peut également compenser les handicaps qui seraient provoqués par un contexte régional"*⁴³.

Dans le **secteur laitier**, la constitution de complexes est faible ; néanmoins, un mouvement de concentration des unités de transformation s'opère aussi, explicatif de l'**éloignement** des coopératives de leur base agricole, mais aussi de leur nouvelle perception dans la gestion du bassin d'approvisionnement.

Tenues comme les entreprises privées à gérer un ensemble industriel mobilisant d'importants capitaux, les coopératives sont entraînées dans une recherche de productivité qui passe, entre autres, par une rationalisation du bassin de collecte. Les mesures et les critères retenus varient selon les régions, mais, d'une façon générale, les coopératives vont appuyer la pénétration d'innovations techniques au sein des exploitations familiales (tank à lait) et pratiquer de ce fait une relative sélectivité de leurs sociétaires.

De manière générale, les **espaces apparaissent donc inégaux et inégalement perçus par les industriels**, et une différenciation peut s'opérer, soit externe (concurrence des territoires), soit interne (approche différenciée au sein d'un même espace de collecte).

- La concurrence des territoires se matérialise par une recherche d'extension du bassin par une firme donnée, par recrutement de producteurs.
- L'approche différenciée du bassin de collecte par les industriels est fonction de critères physiques (répartition des producteurs, densité de ramassage du lait, saisonnalité de la collecte), mais aussi de données plus subjectives comme la question des mentalités et de leur ouverture au progrès.

A l'**échelle locale**, on assiste en définitive à un **partage de l'espace**, selon deux cas de figures :

- soit une partition avec de fréquentes superpositions entre les entreprises de collecte d'une même production agricole ;
- soit un partage structuré des espaces de collecte, résultat d'accords inter-entreprises ou, beaucoup plus rarement, de caractère obligé comme pour les cultures semencières (Plet F., 1981)⁴⁴. Dans le secteur laitier, de tels accords sont, par exemple, le fait des entreprises bretonnes, y compris entre coopératives et secteur privé, l'optique étant la rationalisation maximale des zones de collecte (Diry J.P., 1992).

Dans le **secteur laitier**, la partition fréquente des aires de collecte s'exprime au travers de nombreux **chevauchements**. Comme le remarque A. Frémont (1967), *"l'espace sur lequel s'exerce la collecte de lait ne doit être considéré comme une aire homogène, mais comme la juxtaposition de bassins*

⁴³ tiré de Hairy D. et D. Perraud (1972, p.115 bis). L. Malassis (1979) précise même que les coopératives deviennent polyvalentes alors même que les exploitations se spécialisent.

⁴⁴ pour des raisons de pureté des graines.

plus ou moins polarisés, à la puissance d'attraction variable, et que caractérise une certaine spécificité historique et géographique” (p.186). En fait, les superpositions de zones sont une lecture possible du dynamisme de la concurrence qui oppose les transformateurs dans la limitation des aires de ramassage.

Ce type d'approche centrée sur la spécificité des firmes laitières et sa complémentarité avec les unités de production est sous-tendue dans la définition du **“territoire de firme”** de F. Plet (1984) pour laquelle il forme l’*“ensemble des lieux marqués par l'activité de l'entreprise, lieux d'ancrage que son activité transforme et à partir desquels elle cherche à assurer et développer ses performances (...) Ce territoire est à la fois étendu, discontinu et disposé partiellement selon une logique propre à l'entreprise. Il est doublement marqué, par sa soumission aux décisions de la firme (implantation, choix d'approvisionnement, variation de cet approvisionnement) et par les transformations locales induites (de type structuro-économique)”*.

“Le processus est indissociable des lieux où il se produit, une liaison forte existant entre le processus et l'espace où il se déploie, à différents niveaux avec des interactions entre ces deux niveaux” (Mathieu N., 1985). Or, le 'territoire de firme' s'appuie sur les zones de production agricole et, dans le même temps, l'analyse du **“bassin de production”** prend en considération l'impact des stratégies développées par les entreprises de transformation. Aussi peut-on définir le **bassin laitier** comme l’*“articulation cohérente, au sein d'une aire géographique définie, entre dynamique des structures et des systèmes de production, et dynamique des unités de transformation”* (Boinon J.P. et J.C. Kroll, 1989, p.21).

Afin de rendre compte des mouvements de restructuration affectant ce secteur, il convient donc de différencier :

- le système de production agricole (pôle de la production laitière) ;
- le système agricole (pôle de la spécialisation spatiale) ;
- le système de transformation (pôle de la transformation) (Charvet J.P., 1988).

Particuliers dans leur fonctionnement, l'interaction entre leurs dynamiques d'ensemble est la plus à même de caractériser l'importance de la zone de 'transformation laitière' sur les autres niveaux de la filière de production.

Tab.1 : Les "stratégies de filière" menées par les industries agro-alimentaires

Types de stratégies		Forme	Echelle spatiale	Incidence spatiale
STRATEGIE DE CROISSANCE par concentration horizontale				
croissance interne	Implantation nouvelles	- création pure - création par délocalisation		forte fermeture et relocalisation
	Agrandissement des établissements existants	- allongement des chaînes de fabrication - installation de nouvelles lignes de production	locale	renforcement du site par son renouvellement
	recentrage des activités	- sur un produit - sur un site de production	locale à extra-régionale	fermeture des sites annexes mais renforcement du site
croissance externe	partenariat, accords	- autour d'une marque (complémentarité des gammes) - autour d'un savoir-faire . compétence industrielle . compétence commerciale - recherche de matières premières	locale à extra-régionale idem	aucune forte (renforcement de site) aucune forte
	participation financière	- OPA et OPE - participation minoritaire		faible (effet indirect)
	prise de contrôle	- par achat - par fusion-absorption - internationalisation (filialisation)	internationale	faible à forte faible à forte indirecte
STRATEGIE DE CROISSANCE par concentration verticale				
contrats		- avec le milieu amont - sous-traitance de marques de distributeur	locale	forte (resiliation possible) faible
prise de participation		intégration partielle		aucune
prise de contrôle		reprise de firmes	locale à extra-régionale	faible à forte
STRATEGIE DE DIVERSIFICATION				
diversification par produit		- création d'une unité de production - stratégie de conquête de l'aval (produits à haute valeur ajoutée) - diversification extra-sectorielle	locale extra-régionale extra-régionale	forte (renforcement du site) forte (renforcement du site) faible à forte
		- implantation d'une antenne commerciale - implantation d'une unité de fabrication	extra-nationale	

réalisation : C. Le Méné

2-2 : RÔLE ET PORTÉE DES STRATÉGIES SPATIALES ENGAGÉES DANS UNE FILIÈRE DE PRODUCTION

Centrée sur la fonction industrielle, l'étude de la dynamique de la filière de production laitière met en avant les stratégies spatiales émanant de ce secteur de transformation. Or, dès les années 1970, et de manière accélérée depuis les années 1980, celui-ci connaît de profonds bouleversements⁴⁵. Ce mouvement complexe, multiforme, engendre des recentrages inter et intra-filières, altère les relations établies entre chaque maillon de la filière ...

Le territoire est un récepteur privilégié des nouvelles stratégies des acteurs, dont il convient de dégager les éventuelles implications territoriales, en déterminant leur forme et leurs modalités d'action.

2-2-1 : Place des stratégies spatiales dans les stratégies générales développées par le secteur industriel

La notion de **stratégie** combine **trois éléments** :

- elle exprime "*la cohérence des incitations et des réactions vis-à-vis de son environnement*" (Tabatoni P., 1968)⁴⁶ d'une personne ou d'une organisation. Il est donc nécessaire d'identifier les acteurs ;
- la dimension temporelle apporte une dimension séquentielle des problèmes stratégiques, de leurs enchaînements, de leurs conséquences multiples et des inter-dépendances qu'elle révèle ;
- le champ de l'analyse stratégique doit prendre en compte l'ensemble des composantes concernées par la dynamique de l'acteur, quel que soit leur nature (technologique, économique, politique, culturelle, spatiale ...) (Pérez R., in ADEFI, 1983).

Entre **stratégie de firmes** et **analyse de filière**, on relève deux types de relations :

*"soit la filière est le champ d'interaction à l'intérieur duquel se comprend la stratégie de la firme entièrement incluse dans cette filière ;
soit les filières (comme les secteurs) apparaissent comme des données structurelles majeures dont la firme tient compte dans sa stratégie (dès lors que son champ d'action dépasse le cadre d'une seule filière : problème d'intégration et de diversification)"*
(Soufflet J.F., 1986, p.135).

Cette définition éclaire les **deux types de stratégies** de développement adoptées par les entreprises : une stratégie de filière (tab.1) ou une stratégie de polyvalence ; toutes deux se fondent sur les concepts de diversification et de mobilité.

⁴⁵ liés notamment à l'internationalisation des modes de consommation, à l'élargissement de la concurrence, dans un contexte de saturation progressive des marchés (internationalisation des approvisionnements, des débouchés ...).

⁴⁶ cité par R. Pérez, in ADEFI, 1983, p.71.

On peut partir du **comportement du marché** pour aborder les stratégies générales à l'oeuvre dans le secteur agro-alimentaire, puisque l'entreprise vise généralement une stratégie de conquête ou de conservation de parts de marché, définie en partie par sa capacité d'innovation.

Afin de satisfaire la mondialisation des comportements alimentaires en cours ces dernières décennies (Charvet J.P., 1987)⁴⁷, le comportement des firmes est double :

- soit elles orientent leur production de produits génériques ('commodités') vers des produits à plus haute valeur ajoutée (alimentaire ou, de plus en plus, à destination industrielle, telles les protéines de lait) ;
- soit elles affichent une volonté de diversification au niveau du produit, des ventes, des sources d'approvisionnement ...

Face au consommateur, le **bien alimentaire** s'individualise selon un critère de périssabilité⁴⁸, et cette différenciation (parfois discutable) entre en ligne de compte dans la définition de la promotion ou de l'innovation du produit.

Par exemple, le **yaourt**, produit frais et périssable, a une image de produit 'mort' de par sa fabrication industrielle, selon un processus en continu. De ce fait, positionné dans un marché concurrentiel, plus que la présentation du produit ou la qualité, ce sont la marque et l'étiquette qui deviennent le support médiatique au moment de l'achat.

Aussi, dans un premier temps, l'**innovation-produit** alimentaire se situe toujours dans le créneau des produits vivants.

Les industriels visent d'ailleurs la conservation de ce positionnement le plus longtemps possible (**produits laitiers ultrafrais, fromages ...**). C'est pourquoi l'innovation peut aussi résulter de la transformation, ou de l'amélioration d'un produit existant en vue de la prolongation de son cycle de vie.

- Lorsque la priorité va à la distribution⁴⁹, l'innovation porte essentiellement sur le matériel et les techniques de conditionnement (stockage, manutention).
- Si l'effort est centré sur les caractéristiques du produit fini, c'est le mode d'élaboration qui subit des transformations, avec une possible introduction de **nouvelles technologies**. En fait, il faut distinguer les mutations technologiques, qui introduisent une mutation à un stade de la filière, des changements technologiques, de moindre importance.

Quelle que soit les évolutions introduites par l'innovation, elles résultent toujours de **stratégies d'investissement** des entreprises.

◇ De manière générale, les mutations technologiques requièrent les investissements les plus élevés, puisqu'elles s'appuient plutôt sur des entreprises qui se créent pour les mettre en application : *“les entreprises anciennes ont tendance à conserver les technologies dans lesquelles elles ont investi, dans lesquelles elles possèdent une supériorité et qu'elles n'ont pas entièrement amorties”* (Aydalot P., 1984, p.54).

◇ Les changements technologiques, quant à eux, se traduisent par une modification de structures existantes : restructuration intra-organisationnelle (informatisation,

⁴⁷ en liaison avec les mutations dans le domaine des habitudes alimentaires, des lieux de consommation et d'un changement dans la forme de préparation des produits alimentaires.

⁴⁸ la distinction se fait entre produit 'mort' (longue conservation, conserves ...) et produit 'vivant' (fruits et légumes ...). En plus de cette dimension, un produit est aussi porteur de service (portion unitaire, plat 'prêt à cuire'), et de signes (marques, labels ...).

⁴⁹ peu développé ici, il est cependant évident que les entreprises doivent tenir compte des orientations prises dans le secteur de la distribution, touchées elles aussi par des mouvements de restructuration. L'une des conséquences les plus manifestes pour le secteur industriel est une relation de dépendance croissante vis-à-vis des grandes structures commerciales (centrale d'achat).

automatisation), altération de l'échelle du processus de fabrication, création de nouvelles chaînes de transformation ...

◊ Les investissements les moins perceptibles, et sans doute les plus essentiels, relèvent de volets immatériels (recherche-développement, marketing et opérations de promotion ...).

Pour les entreprises, l'innovation n'est pas sans risque, d'autant plus qu'elle peut dériver de ses créneaux classiques. Dans le but de suppléer une insuffisante capacité financière de nombre d'entreprises (PME, coopératives), et dans l'optique de la constitution d'un secteur performant, à l'échelle européenne, **l'État** intervient, sous certaines conditions, par le biais d'**aides publiques**.

Une liaison possible entre l'entreprise agro-alimentaire et les pouvoirs publics est donc financière. Elle peut venir influencer sur les stratégies des firmes, d'autant plus qu'elle est généralement assortie de contreparties (normes de qualité du lait par exemple).

Ces stratégies ont avant tout une **logique industrielle et financière**, la dimension territoriale n'étant qu'accessoire. Elles interviennent à différents niveaux et affectent d'une part, la structure des entreprises, d'autre part, les rapports inter-entreprises (tab.1).

◊ Le premier niveau d'analyse caractérise les opérations de **croissance interne**. Elles passent essentiellement par des politiques de redéploiement productif (création de lignes de fabrication, d'unités de transformation, modernisation ...). Leur application renforce le plus souvent l'unité de transformation ; cependant, dans le cadre d'un recentrage géographique par outil spécialisé, une telle stratégie aboutit à une simplification du tissu industriel.

◊ Si l'on excepte ces opérations de type matérielle, les mouvements en cours dans le secteur agro-alimentaire visent aussi une recombinaison structurelle, qui s'exprime par des pratiques de restructuration et de **croissance externe**. Informelles (accord technique, économique), ou organisationnelles (acquisition/fusion de firmes), elles connaissent un intérêt certain de la part des industriels, hors du cadre même de l'innovation, et sont souvent accompagnées de restructurations internes.

- Pour réduire les coûts de revient, améliorer la rentabilité des investissements ou diminuer les risques, les entreprises passent des alliances, des **accords de partenariat** : "*je ne peux plus tout contrôler moi-même au niveau mondial, j'ai intérêt à m'allier*"⁵⁰ devient une maxime fréquente de la part des dirigeants de grands groupes, à laquelle adhère jusqu'aux coopératives et PME (UCAL Nord ; association La Prospérité Fermière-ULN pour le lancement d'Ingrédia SA ...). La structure de la filière se complexifie ainsi de tout un **réseau relationnel**.

- Cependant, parallèlement aux différentes formes d'association, c'est encore la **prise de contrôle**⁵¹, directe ou indirecte, qui demeure la pratique la plus courante, et la concentration se poursuit par fusions et rachats (exemple de Nestlé qui acquiert Gloria, puis la Roche aux Fées, puis prend 20 % du capital de Besnier en échange de la cession de Claudel-Roustang courant des années 1980). Cette pratique est surtout le fait de multinationales qui possèdent, entre autres, une capacité réelle de rapide mobilisation de volumes financiers de plus en plus importants⁵².

Une telle politique peut viser la constitution de **pôles régionaux** soucieux d'atteindre une taille suffisante face au marché national (Sodima, devenue depuis Sodiaal ; Ucanel) (J. Vaudois et C. Le Méné, 1989).

⁵⁰ cité dans Agra-Alimentation, n°1241, du 21 février 1991.

⁵¹ il suffit de penser aux OPA, OPE qui agitent régulièrement le milieu boursier.

⁵² la stratégie des opérateurs est souvent l'achat de groupes diversifiés, la revente de segments non complémentaires à l'activité du groupe diminuant l'endettement initial toujours plus élevé.

Le facteur espace n'est pas explicitement présent dans les stratégies engagées par les firmes agro-alimentaires ; néanmoins, ces stratégies intègrent de nouvelles composantes⁵³ qui élargissent l'épaisseur de la filière, et qui obligent à un **choix de territoire** sur lequel l'entreprise va exercer son influence. En effet, toute stratégie s'applique différemment et selon une logique différente selon l'**échelle de référence**. Trois échelles sont plus particulièrement propices à leur étude.

◇ L'échelle locale, celle de l'implantation de l'entreprise, unité économique de base.

◇ L'échelle régionale, intermédiaire, reflet des réorganisations internes des économies, mais aussi des relations fonctionnelles et sociales entre l'entreprise et son milieu.

◇ L'échelle internationale, avec le jeu des délocalisations-relocalisations des activités, des potentiels économiques et humains.

Si cette dichotomie niveau local-régional d'une part et niveau international d'autre part reflète les approches actuelles des industriels, l'analyse de leurs stratégies induit plutôt une approche infra et supra-régionale (Brunet R. et J. Gallois, in Auriac F. et R. Brunet, 1986).

A une échelle donnée (Nord-Pas-de-Calais), on peut donc différencier les stratégies des industries laitières selon leur implication dans l'organisation de la filière régionale. Ceci revient à envisager des opérations de repli sur l'espace de référence, ou, au contraire, des opérations d'ouverture sur l'extérieur.

Partant du comportement du marché, les firmes sont amenées à définir leur stratégie de développement en fonction de leur capacité d'innovation, dans un contexte de saturation des marchés des produits traditionnels. Un tel comportement entraîne sans conteste une complexification au stade de la transformation⁵⁴, mais il implique aussi le plus souvent de nouveaux critères pour le stade amont⁵⁵. La zone de 'production agricole' est donc de plus en plus sous la dépendance de la zone de 'transformation agricole', par le biais de la satisfaction aux besoins de l'industriel.

2-2-2 : Demande des industriels et réponse du milieu agricole

Dans le secteur laitier, la diversification des produits mis sur le marché (frais, ultra-frais ...) impose une qualité bactériologique du lait de plus en plus rigoureuse (pression sur la phase amont) et implique l'élaboration de nouvelles formes de conditionnement et de distribution (chaîne du froid). Les problèmes de coordination étant indissociables des problèmes de pouvoir, il convient de cerner

⁵³ facteur de reconstitution de la filière de production, l'innovation a acquis un caractère de "*point de passage obligatoire*" (Bye P. et A. Mounier, 1980, p.16).

⁵⁴ discontinuités techniques dans le processus de production ...

⁵⁵ caractères spécifiques des matières premières agricoles, simplification des opérations d'approvisionnement et de transport ...

la hiérarchisation spatiale de ce pouvoir au sein de la filière de production laitière et son évolution, entre agents de transformation ('territoire de firme'), agents de production ('bassin de production'), mais aussi les politiques.

2-2-2-1 : Dynamique du 'territoire de firme' : les critères

Un espace géographique, par le cumul des héritages multiples dont il est chargé, introduit une stabilité⁵⁶, soit contraignante, soit favorable, tout dépend de la finalité (Auriac F., 1983). Pour une entreprise laitière, le **rapport à l'espace** s'exprime essentiellement selon trois axes :

- la capacité de celui-ci à lui fournir un approvisionnement en matières premières répondant à ses exigences ;
- la présence d'une main d'oeuvre adaptée à ses besoins (niveaux de qualification, présence de cadres spécialisés) ;
- l'existence d'un potentiel de commercialisation (centres urbains importants, réseaux de communication denses et de proximité ...).

Ce rapport n'est cependant pas le même selon les entreprises, en particulier selon qu'elles sont mono ou pluri-établissements.

◇ Dans le premier cas, l'entreprise à caractère familial, 'fixée au sol', est étroitement liée à son environnement immédiat et on parle d'entreprises 'locales' ou 'régionales'. Il en va de même pour le secteur coopératif.

◇ A l'opposé, les firmes à établissements multiples expriment leur relation à l'espace par des décisions d'implantation ou de développement de leurs différentes unités de production ou, à l'inverse, de fermetures et de concentrations d'activité (fortement dominées par des logiques de rationalisation), s'intéressant à des milieux géographiques pour des implantations de nature différente. Perceptible pareillement dans les politiques d'implantation d'entreprises à capitaux étrangers, cette sélectivité des espaces varie plus ou moins fortement en fonction des stratégies développées (tab.1).

Depuis le début des années 1980, on assiste à une accélération des opérations structurelles dans le secteur agro-alimentaire en général, et laitier en particulier. Un maître-mot résume les stratégies spatiales engagées : **redéploiement territorial**, qui recouvre les idées de restructuration, délocalisation, internationalisation, alliance ...

Bien que multiformes selon les branches, leur niveau d'industrialisation et leur degré d'intégration, la taille des entreprises concernées et la dimension du marché visé, cette tendance s'exprime toujours préférentiellement par des créations, des reprises, des transferts ou des fermetures d'établissements de transformation, qui affectent le tissu industriel d'une région⁵⁷.

Hormis cette altération structurelle, à l'échelle régionale, l'entreprise construit aussi des réseaux, plus ou moins formalisés, avec divers partenaires, qu'il s'agisse des fournisseurs en matière première ou en équipements, des clients, des concurrents sur le marché ou encore d'entreprises avec lesquelles elle coopère. Quelle que soit leur forme, accord juridique ou accord tacite, ces réseaux n'en ont pas moins un rôle de stabilisation

⁵⁶ cette stabilité est cependant à relativiser de part la complexification à la fois horizontale et verticale de la production (agricole, industrielle, commerciale ...).

⁵⁷ sur la dynamique spatiale des industries agro-alimentaires du Nord-Pas-de-Calais, se reporter à Vaudois J. et C. Le Méné, in Paris D. et al, 1989, pp.91-143.

et de consolidation de l'organisation (Letablier M.T., in Centre d'études de l'emploi, 1986).

La compréhension de cette dynamique oblige à considérer les périodes précédentes, le mieux étant de reconstituer **l'histoire des firmes**.

Les critères à prendre en considération sont ceux entrant en jeu dans le cadre de stratégies industrielles classiques et de politiques de développement économiques. Celles-ci s'apprécient essentiellement au travers de l'évolution de la localisation des unités de production, et des activités de production.

Parallèlement à une approche structurelle, une attention particulière est portée aux **stratégies d'approvisionnement** en matières première, le lait.

On touche ici à une **spécificité historique** des IAA au sein du monde industriel : la nature des matières premières d'origine agricole, pondérable (betterave) ou fragile (lait), impose la localisation des industries de première transformation au sein des bassins de production. Il s'ensuit de possibles chevauchements de territoires de firmes.

Toutefois, on peut se poser la question de savoir s'il est systématiquement avantageux pour un industriel d'intervenir dans le secteur amont, en favorisant l'intensification de la production agricole (processus d'industrialisation). En fait, dans le secteur laitier, le **caractère fragile** de la matière première structure l'approche du bassin : la solution idéale est d'avoir, en principe, autour des unités de transformation, des **zones de collecte** aussi denses que possible, composées d'un pourcentage élevé de producteurs spécialisés. Toutefois, ce point de vue théorique est souvent mis en défaut.

- Les industriels peuvent s'éloigner de leur zone de collecte si aucune restructuration ne s'avère possible.

- Pour palier une restructuration interne, certaines firmes opèrent des découpages de zones de collecte visant à diminuer les frais de collecte et/ou suppriment d'éventuelles superpositions de zones.

- L'alternative est parfois mise en défaut par les producteurs pour lesquels existent une **territorialité** vis-à-vis de 'leur' entreprise de collecte. Plus qu'un lien marchand, la relation producteur/transformateur est nettement plus personnelle.

De plus, pour les industriels, la **régularité de l'approvisionnement** s'impose pour des raisons techniques propres à la rationalisation de la production industrielle, mais aussi pour des raisons économiques⁵⁸. Cette contrainte, associée à de meilleures conditions de transport, explique une possible recherche de diversification au niveau des sources d'approvisionnement en matières premières (concurrence des espaces, recours à l'importation).

La **juxtaposition unité de transformation-bassin de collecte** de caractère obligé jusqu'aux années 1980, dans un contexte de **concurrence des territoires**, fondent les stratégies des industriels en fonction de deux critères essentiels :

- ◇ sélectivité des producteurs une fois le bassin pré-défini ;

- ◇ restructuration de la densité des livreurs à partir d'échanges inter-laiteries.

En fait, si chaque entreprise bâtit son aire de collecte en fonction et/ou en infléchissant divers facteurs historiques, économiques, sociaux, environnementaux (gel ...), sinon politiques, l'industrialisation se poursuit généralement par sa réorganisation. L'objectif premier est la réduction des coûts de collecte.

Plus simple à mettre en oeuvre puisque relevant de la politique d'une seule firme, le premier critère opère sur la base de données économique (**prix**

⁵⁸ l'allongement des cycles de fabrication induit par diverses mutations technologiques oblige un alourdissement du capital productif que les industriels compensent par un accroissement de la durée d'utilisation des équipements.

du lait) ou extra-économiques (appui technique ou, inversement, arrêt de ramassage du lait des petits producteurs).

Le **prix du lait** apparaît comme point central des stratégies d'amont des firmes laitières jusqu'aux années 1980, reflétant ainsi l'implication des pouvoirs publics au sein de la filière de production.

Deux intervenants influent en effet, de manière directe ou indirecte, sur les politiques des firmes : les pouvoirs publics et les organismes interprofessionnels (cf. 4-1-3-1).

Sans développer à ce niveau, on indiquera succinctement deux implications possibles issues des modalités de fixation des prix du lait à la production. Alors que les pouvoirs publics laissent une réelle marge de manoeuvre aux transformateurs (prix indicatif), parallèlement, ces mêmes pouvoirs publics associés à l'industrie appuient la constitution de groupements de producteurs dont la finalité première est la détermination du prix du lait.

Au travers de telles négociations, c'est un nouveau mode de gestion de bassin laitier qui prend place (participation des représentants de producteurs, aux côtés des industriels, à un organisme interprofessionnel). D. Hairy et al (1972) voient d'ailleurs dans ce nouveau maillon *"un élément de la "déconnexion" de certaines industries d'avec les activités d'approche"* puisqu'*"elle permet à l'aval de se débarrasser d'activités lourdes et coûteuses"* (p.118).

Avec le prix du lait, on touche directement aux notions de pouvoir et de hiérarchie. Selon son niveau, il est possible de dégager une organisation géographique différentielle des bassins de production, puisque tous les agriculteurs des différentes régions de production ne perçoivent pas un prix strictement identique pour leurs livraisons de lait.

Dans le but d'imposer les normes techniques correspondant à ses contraintes de production, l'industrie va mettre en place un **paiement du lait de plus en plus différencié** selon les caractéristiques qualitatives de la matière première.

La notion de qualité est complexe, et recouvre diverses acceptations : qualité intrinsèque du produit présenté au consommateur, qualité des services dont il fait l'objet ... (Vaudois J., 1987). Elle est cumulative et, de ce fait, implique tous les intervenants de la filière. C'est sur ce principe que les industriels diffusent la qualité du lait comme critère de différenciation des revenus des éleveurs.

Critère économique, son impact dépend des caractéristiques structurelles de la zone de collecte, en fonction de l'âge des livreurs, de la taille des troupeaux, de l'intensification laitière, de l'accessibilité au progrès technique pour les producteurs ...

L'histoire d'une firme, sa nature juridique, sa politique en matière de prix (et l'influence des réglementations étatiques) forment trois éléments qui permettent une approche des implications territoriales relevées dans la filière de production laitière jusqu'aux années 1980. Centrés sur la fonction transformation, ils dépendent des caractéristiques structurelles de la zone de collecte, en profonde mutation depuis l'instauration de la politique des quotas laitiers.

2-2-2-2 : Contexte et contraintes du dynamisme du 'bassin de production'

On peut débiter une analyse de la dynamique des espaces agricoles, spécialisés et intensifs, en notant la permanence de l'utilisation de l'espace (Rey V., 1982). Pour J. Vaudois (1985), une des explications possibles relève du fait que, comparativement aux autres maillons de la filière, "*l'agriculture conserve des spécificités fortes*" parmi lesquelles on peut retenir la profonde hétérogénéité de ce secteur agricole⁵⁹ et l'inertie des groupes sociaux.

Néanmoins, les espaces agricoles ne sont pas statiques. Leur évolution est directement influencée par la "**vitalité de la filière de production**" assurant la spécialisation, sa flexibilité, sa capacité à se reproduire et à se renouveler face aux **déséquilibres** internes et externes dont le système est l'objet.

◇ L'une des premières perceptions de ces déséquilibres se traduit par une contraction ou une déformation des espaces de production sans modification fondamentale de l'environnement. Si les déséquilibres sont plus profonds, le système peut susciter l'arrivée d'activités complémentaires (changement de nature) ou concurrentes (processus de diversification).

◇ Lorsqu'il est impossible de palier ces déséquilibres, le déclin économique (agricole ou industriel) engendre une **crise spatiale** (Vaudois J., 1985). De tels phénomènes ne sont pas rares et sont en germe dans la structure même des systèmes spatialisés ; en fait, des phases successives de diversification-spécialisation s'inscrivent "*dans un seul et même processus d'adaptation des espaces au système socio-économique d'ensemble qui inclut lui-même dialectiquement des secteurs tant diversifiés que spécialisés*" (Mathieu N., 1987).

Cette dynamique atteste du **caractère réversible des spécialisations**, voire leur désintégration (Vaudois J., 1985).

Si l'on peut penser aux grands belts américains (Charvet J.P. et G. Dorel, 1988) ou encore à certaines zones maraîchères péri-urbaines de la Région Parisienne (Vaudois J.), l'évolution récente de certaines régions laisse présager une inversion du processus de spécialisation agricole antérieur, comme en **Charente** (Renard J., 1984). Cette région est d'ailleurs intéressante à retenir pour deux raisons :

- le processus d'intensification laitière engagé depuis le début du XXe siècle est le résultat de l'effondrement d'un système de production (viticulture) ;
- d'autre part, le système laitier est lui-même actuellement l'objet d'un désengagement de la part d'un certain nombre de producteurs.

En définitive, exception faite de certaines productions à diffusion rapide (élevages hors-sol), les **mutations de l'espace agricole** opèrent essentiellement dans le **long terme**, notamment dans les productions animales.

En 1984, une **mesure politique**, les **quotas de production** dans le secteur laitier, vient profondément modifier les règles du jeu.

Toute expansion productive est désormais interdite à l'éleveur. Par ricochet, les acheteurs de lait sont entravés dans leurs capacités d'approvisionnement. La politique des quotas

⁵⁹ diversité des données structurelles, sociales et économiques au sein des bassins de production.

interfère donc directement sur les **rapports de force** au sein de la filière de production laitière.

Leur approche permet de mettre en évidence la pertinence des **échelles**.

Définie à l'échelle européenne, des aménagements de la politique de base sont possibles et réalisés selon des échelles de plus en plus grandes (C. Le Méné, 1993).

- A l'échelle nationale, la liberté des pouvoirs publics s'exprime dans la constitution d'une réserve nationale, dans la définition de catégories de producteurs bénéficiaires des réattributions de quotas, ou encore dans la scission de l'espace national entre zone de plaine et zone de montagne ;
- A l'échelle départementale, des Commissions mixtes sont instituées dans le but d'affiner la réalité territoriale. Progressivement renforcées dans leurs prérogatives, elles bénéficient d'une marge de manoeuvre pour les réattributions de références ;
- A l'échelle de l'entreprise, **gestionnaire** des quotas, des stratégies différentes en direction du milieu amont sont appliquées, selon des critères structuro-économiques ;
- A l'échelle de l'exploitation, le seuil de 200 000 l est une barrière 'théorique' pour bénéficier de réattributions de références.

Une autre des caractéristiques des modalités d'application de cette politique de contingentement est son caractère évolutif.

Cet aspect, souligné par tous les intervenants de la filière, est à la base de deux articles : l'un de D. Hairy et D. Perraud (INRA, 1988) présente les caractéristiques des différentes campagnes de 1984/85 à 1987/88 ; l'autre de Berenguer J. (1989) s'attache surtout à appuyer les contradictions des retouches successives.

Les études réalisées sur les conséquences de la mise en place des quotas laitiers couvrent trois champs : la régulation du marché laitier, les effets sur les systèmes de production et les producteurs, et le marché des quotas⁶⁰. Pourtant, une recherche (non publiée) dénote par son caractère géographique. Elle porte sur l'impact spatial des primes à la cessation d'activité laitière.

Réalisée par F. Plet (1992) pour le compte du Ministère de l'Agriculture et du CNASEA, l'originalité tient à la mise en évidence de **bassins de départ** des producteurs bénéficiaires d'une prime à la cessation d'activité laitière (cf. 8-1-3). En effet, en France, les conséquences les plus marquantes au niveau des **bassins de production** découlent de la volonté de restructuration des pouvoirs publics du milieu de la production laitière. Les données sont fournies par le dépouillement des formulaires de demandes. Elles mettent en évidence l'âge du demandeur, la composition de son cheptel, et sa laiterie d'appartenance.

D'autres auteurs présentent l'importance numérique des abandons de producteurs laitiers soit au niveau d'espaces particuliers (Conseil Régional de Champagne-Ardenne et la Champagne-Ardenne, Perrier-Cornet P. et la Bourgogne, Sébille A. et la Bretagne), soit à l'échelle nationale (rapports annuels du CNASEA).

Dans un contexte en évolution constante et rapide, la question se pose de la pérennisation des espaces spécialisés intensifs.

Si l'on parle encore de système de production, c'est avec une acceptation plus globale, plus totalisante. La recherche ne vise plus à mettre en relief les "*combinaisons des productions*", mais la façon dont la production est obtenue" (Aubert D. et al, 1984) Les notions de flexibilité, de compétitivité jouent un rôle de plus en plus déterminant, mais dépendent de la capacité de ces systèmes à intégrer le progrès technique, à innover, à

⁶⁰ elles sont essentiellement le fait des chercheurs de l'INRA, de l'Onilait, et de juristes concernant le marché des quotas.

augmenter la productivité de l'ensemble de la filière, ou à maintenir ses exigences face aux circuits de distribution-commercialisation.

L'évolution récente du contexte agro-alimentaire conduit manifestement à une **remise en cause** (de caractère obligé) des pratiques antérieures. Si la prise de conscience de ce nouvel environnement est intégrale le long de la filière de production, les réactions sont surtout l'expression d'organisations collectives, de caractère interprofessionnel. *“C'est ici que les structures systémiques, notamment dans leur dimension spatiale, jouent le plus efficacement leur rôle (...), que la synergie joue le mieux entre la stratégie des partenaires de la filière, la volonté des pouvoirs institutionnels et les besoins des populations locales”* (Vaudois J., 1985).

Les phénomènes de crises se traduisent toujours par une accentuation des enjeux spatiaux, à tous les niveaux et pour toutes les composantes de la filière; *“elles fonctionnent comme des instruments de renforcement des systèmes”* (Vaudois J., 1985). Deux agents de la filière de production laitière occupent une position centrale quant à la structuration du pôle de la production : les laiteries, au travers de leurs stratégies en matière d'approvisionnement en lait, et les politiques, en tant que maître d'oeuvre de la réglementation.

2-2-2-3 : L'interdépendance milieu industriel-milieu agricole

Pour les industries agricoles, et plus particulièrement les industries laitières, leur stratégie doit tenir compte d'une **interpénétration croissante** et contraignante **de réglementations extérieures**, qui touchent les unités de transformation (normes CEE), les catégories de produits (droits réglementaires quant à leur composition), mais surtout **le stade amont de la production**.

Deux types de liens entre les milieux industriel et agricole dérivent de cette insertion réglementaire :

- les normes de plus en plus strictes en matière de qualité du lait se traduisent par la mise en place de **paiements différenciés du lait** qui prennent en compte un nombre croissant de critères. On retrouve l'axe traditionnel des relations producteur/acheteur ;
- les **laiteries** sont placées par le choix français **au centre du dispositif de gestion** des quotas : dans les limites permises par la réglementation, elles ont cherché à recadrer au mieux de leurs intérêts les règles édictées par les pouvoirs publics.

Assez paradoxalement, aucun de ces deux aspects de la politique de contingentement laitière n'est abordé par les chercheurs. Seuls se démarquent deux équipes de l'INRA (1988, 1989) et J.B. Philippot (1992).

L'équipe de Desbrosses B. a réalisé une analyse très fine de l'effet quotas sur le réseau de collecte et la fonction approvisionnement en lait des firmes, en comparant deux espaces : l'Ouest et l'Est. Limitée à la campagne 1984/85, l'optique est avant tout une analyse du comportement des livreurs face aux quotas ; néanmoins, leur approche est intéressante et originale dans le sens où elle prend en compte l'application concrète de la réglementation générale par les laiteries (réattributions de références notamment).

L'analyse de J.P. Boiron et J.C. Kroll est de nature prospective. Après élaboration d'une typologie des producteurs de lait en Bourgogne, elle met en parallèle l'importance des ACAL et les réattributions de références avec le degré de spécialisation laitière.

Enfin, la thèse de J.B. Philippot est assez proche de nos préoccupations, puisqu'il envisage et caractérise les stratégies des entreprises laitières de l'Ouest depuis la mise en place des quotas. L'angle de la dynamique industrielle envisage successivement la fonction approvisionnement de la firme (blocage des livraisons), la fonction industrielle (potentiel de fabrication en baisse), et la fonction commerciale (démantèlement progressif de l'intervention). Après une analyse factorielle (support d'analyse), il conclue que les stratégies d'adaptation des laiteries convergent dans trois directions :

- la course à la compétitivité, dans laquelle les programmes de restructuration revêtent une importance majeure ;
- la recherche de valorisation qui se traduit notamment par une certaine "propulsion" en aval ;
- l'orientation vers de nouvelles formes de croissance, en particulier de croissance externe.

Si l'aspect territoire est parfois présent dans ces études, il n'intervient en fait que très ponctuellement, alors qu'il entre de manière évidente dans les stratégies des firmes au niveau de leur bassin de collecte. L'effet est le plus perceptible pour les cessations et les réattributions de références laitières, et introduit la **dimension locale** comme échelle d'analyse⁶¹. Toutefois, depuis les quotas laitiers, un nouvel interlocuteur a pris place au sein de la filière, qui superpose à la vision locale du bassin de collecte par l'industriel la vision **départementale** du bassin de production par la Commission mixte. L'échelle régionale retenue - Nord-Pas-de-Calais - permet de conjuguer les spécificités des dimensions locale et départementale, d'autant plus que c'est à ce niveau que s'exprime de manière préférentielle la concurrence des territoires.

La dynamique spatiale de la filière de production laitière peut s'analyser à partir des stratégies engagées par le secteur industriel. Stratégies industrielles classiques (de type structuro-économiques) ou stratégies particulières d'adaptation à la politique des quotas, toutes s'expriment préférentiellement à une échelle donnée. Le territoire de firme combine en définitive une diversité d'échelles d'appréciation, qui s'influencent mutuellement, et sont inter-dépendantes.

CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE

Les recherches portant sur les filières agro-alimentaires présentent toujours des caractéristiques spécifiques en raison de la multiplicité des angles d'attaque. Notre objectif, la mise en évidence des rapports territoriaux entre le secteur industriel - laitier - et son environnement, a conditionné nos propres choix :

⁶¹ le bassin laitier, qui matérialise la jonction entre le bassin de production et le territoire de firme, s'exprime pleinement à grande échelle, en raison du caractère territorialisé de cette filière.

- le sujet d'analyse a trait à la filière de production laitière ;
- le secteur de la transformation est érigé au coeur du champ d'analyse, les exploitations laitières venant se positionner dès lors dans l'encadrement des firmes, comme facteur d'explication des évolutions constatées, sous la dépendance des décisions étatiques ;
- la dimension spatiale des stratégies développées par les industries est délimitée par le 'territoire' de ces firmes, qui se superpose au bassin de production.

Pour une même filière, il est possible d'envisager plusieurs problématiques qui se succèdent dans le temps. Dans le cas du secteur laitier, deux approches se complètent, la limite prenant place avec l'instauration de la politique des quotas.

◇ Quels sont les déterminants spatiaux de la filière de production laitière centrée sur le pôle industriel ?

Cette question résume l'approche industrialiste qui est la nôtre, qui revient à envisager la filière comme un champ pertinent d'analyse des stratégies territoriales des firmes. En fait, deux interrogations principales se recoupent : quelles sont les forces qui induisent l'évolution (approche dynamique) ? Quelle est l'articulation entre les agents moteurs et leurs stratégies (industrialisation de l'agriculture) ? Elles seront abordées dans la seconde partie de cette recherche.

◇ En quoi l'application des quotas laitiers modifie t-elle l'état antérieur ?

Au travers de leurs modalités de fonctionnement, les quotas laitiers interfèrent directement sur les rapports de force au sein de la filière de production : ils introduisent de ce fait une nouvelle problématique, toujours centrée sur le pôle industriel, puisque les acheteurs de lait sont placés dans la réglementation française au coeur du système de gestion. Après avoir présenté l'historique de cette mesure jusqu'en 1990 (nouveau fonctionnement de la filière), l'accent a été mis sur le rôle que jouent les quotas sur l'évolution des bassins de production à travers les stratégies des laiteries (nouvelles stratégies territoriales). Ces deux aspects relatifs à l'introduction d'une innovation (quotas laitiers) au sein de la filière de production laitière seront successivement analysés dans les troisième et quatrième parties de notre recherche.

DEUXIEME PARTIE

**La filière de production laitière du
Nord-Pas-de-Calais :**

**acteurs et organisation avant
l'instauration des quotas laitiers**

INTRODUCTION

L'économie laitière des années 1980 est avant tout le fruit d'un processus historique, d'une logique de développement dans le long terme de deux ensembles connexes que sont la production agricole d'une part, le secteur industriel d'autre part.

En effet, historiquement, l'affirmation de la filière lait est passée par une interpénétration croissante d'éléments 'innovants' émis pour l'essentiel par les firmes industrielles, qui influent directement sur l'organisation et la hiérarchisation de l'ensemble.

Un des moyens de prendre la mesure des changements intervenus peut consister en une appréciation de l'émergence et des stratégies engagées par les entreprises de transformation au sein du secteur laitier, notamment depuis la fin du siècle dernier, dans une région particulière, le Nord-Pas-de-Calais. **Deux thèmes d'analyse** ressortent du processus de développement.

- A partir de la diffusion de l'innovation, il semble possible de cerner des régimes et des rythmes de croissance propres au pôle industriel, lesquels éclairent la genèse, la stabilité et la mutation des formes structurelles dans ce secteur spécifique.

- Depuis les années 1930 mais surtout 1950, le secteur laitier est soumis aux interventions du système d'encadrement, assimilé aux pouvoirs publics et aux organismes interprofessionnels. L'intégration de la logique historique de ce système doit permettre de situer la marge de manoeuvre des firmes de collecte du lait vis à vis de ces instances, mais aussi du milieu amont.

Le cheminement suivi reprend ces deux points dans un contexte de long terme, cette **démarche historique** constituant, à notre sens, un **préalable indispensable** à la compréhension du recours ultérieur au système de contingentement de la production dans le secteur laitier.

CHAPITRE 3

LA MONTÉE EN PUISSANCE DES FIRMES INDUSTRIELLES AU SEIN DE LA FILIÈRE LAIT

Les termes de Laitier, de Beurrier et de Fromager apparaissent dès les XIIe, XIIIe siècles (Petit Robert, 1991), même si le fromage est connu dès l'époque romaine comme *“produit de la montagne, un mets de berger et de paysan, bien utile également aux soldats et aux voyageurs”* (Pitte J.R., in Brunet R., 1987, p.201). Il faut cependant attendre la fin du XIXe siècle pour que ces professions connaissent un processus d'**industrialisation**¹, *“l'industrialisation d'une production d'origine agricole comme la laiterie pouvant être comprise comme l'autonomisation d'un secteur de transformation vis-à-vis de l'agriculture, ou comme le passage à la fabrication en grande masse”* (Vatin F., 1990, p.13).

S'arrêter sur la naissance de l'industrie laitière, c'est en fait analyser trois processus étroitement mêlés et assez concentrés dans le temps :

- l'essor d'un commerce significatif de produits laitiers, qui se diffuse en Europe, suivant les pays et les régions, entre le XVe et le XIXe siècle ;
- l'apparition d'une transformation industrielle hors de la ferme (coopératives ...), qui émerge essentiellement vers la fin du XIXe siècle ;
- la généralisation d'unités industrielles proprement dites, notamment à partir des années 1950.

Sur la base de ces grandes étapes de l'histoire laitière, il est possible de cerner les mécanismes et comportements qui régissent les transformations de ce secteur. L'optique étant de s'attacher plus particulièrement au secteur industriel, **deux périodes successives** paraissent essentielles : une longue phase de stabilité-croissance relative des secteurs de la production et de la transformation a précédé une phase de développement rapide du secteur industriel, nouveau 'moteur' de la filière de production laitière, dans un contexte de surproduction conjoncturelle, puis structurelle.

¹ évoqué pour la fabrication du beurre par M. Bourguin en 1906 (cité par Diry J.P., 1985, p.174). Selon J.F. Soufflet (1988), l'analyse de l'industrialisation équivaut à *“l'analyse des conséquences sur la filière de l'apparition de grandes entreprises qui commencent à prendre un poids organisationnel propre, tout autant que (par) la stricte émergence de processus “industriels” par opposition à “artisanaux”* (p.91).

3-1 : LE XIX^e SIECLE OU LA NAISSANCE DE L'INDUSTRIE LAITIÈRE

Les agriculteurs souhaitant commercialiser un certain volume de lait sont rapidement confrontés au problème de rapide **périssabilité** de la matière première. Cette contrainte explique, en partie, l'émergence et le développement de diverses opérations en vue de sa conservation ou de sa transformation (beurre, fromage). *“A l'intérieur de l'agriculture, le secteur laitier fut l'un des tout premiers à prolonger la production de denrées brutes par une transformation qui les rend consommables plus longtemps ou qui leur donne une forme et une saveur plus agréables”* (Frémont A., 1967, p.139).

L'apparition et l'implantation de nouvelles activités sont extrêmement dépendantes du **contexte local**, en particulier du facteur humain. En effet, le recours aux innovations techniques est souvent tributaire de la capacité, voire du refus des individus à les employer, car ces processus mettent en **concurrence** directe la production fermière traditionnelle aux fabrications industrielles. Essentiel bien que partiel, ce facteur explique la diversité des structures de transformation, des relations bâties entre les producteurs de lait et les acheteurs-transformateurs. A ceci s'ajoute une diversité des types de fabrication, insérée dans un réseau d'échanges marchands où, schématiquement, *“aux fromageries de montagne”* ('fruitières')² s'opposent *“les beurreries de plaine de la France du Nord et de l'Ouest”* (Vatin F., 1990, p.18).

3-1-1 L'exploitation agricole comme premier siège de transformation du lait

Hormis l'auto-consommation, *“la tâche première de la production consistant à trouver des débouchés marchands à la matière première produite, le **fermier-producteur** a pris en charge, pour atteindre cet objectif, l'ensemble des fonctions d'une filière de production (extraction et approvisionnement en matière première, fabrication, distribution au consommateur)”* (Boichard G., in Centre d'Etudes de l'emploi, 1986, p.11).

A relativiser selon les régions, l'importance du cheptel laitier et les possibilités d'écoulement, ce constat est peu représentatif des **régions de plaine de la France du Nord** jusqu'au milieu du XIX^e siècle.

² les “fruitières”, structure particulière de transformation du lait, ne seront pas étudiées ici. Pour leur présentation, on peut se reporter à l'article de R. Lebeau (Brunet R., 1987, pp.173-180).

En effet, le volume de production de lait couvrant les besoins de l'exploitation (auto-consommation humaine, animale pour les veaux et les porcs), il ne générerait que peu d'excédents commercialisables, d'autant plus que l'image de richesse associée à ce produit le réserve aux enfants, aux vieillards et aux malades.

Le seul marché existant est essentiellement une **commercialisation de proximité directe**, les produits écoulés se présentant sous trois formes : lait cru, beurre et fromage.

Le premier débouché offert, la vente en l'état (c'est-à-dire de **lait cru**), est le plus répandu et le plus facile à mettre en oeuvre. Il prend toute son importance près des centres urbains où deux options s'offrent aux producteurs :

- ◊ commercialiser leur lait directement (à la ferme ou, de porte à porte)³ ;
- ◊ le vendre à de petits ramasseurs (au rayon d'action de 5 à 20 km).

Dès le milieu du XIXe siècle, l'agglomération parisienne, typique de cette double structure de vente, voit le système s'altérer⁴, tandis qu'il perdure souvent jusqu'au début du XXe siècle dans d'autres régions.

La **région du Nord** fait figure d'exception car cette activité existe toujours dans les années 1955-60, les laitiers nourrisseurs approvisionnant encore le faubourg de Wazemmes à Lille. En fait, la pratique de "**vente directe**" est une particularité régionale, son importance étant directement liée aux concentrations de population (agglomération lilloise, bassin minier, frange côtière pour le tourisme balnéaire).

Les **autres formes commercialisées** découlent d'une **transformation** du lait.

Pour le **beurre**, R. Hubscher (1979) relève 2 méthodes traditionnelles de fabrication ; aucune n'exige de technique particulière pour sa mise en oeuvre, mais aucune n'est satisfaisante non plus alors que la totalité des petites exploitations procèdent ainsi (goût rance prononcé, faible conservation ...) ⁵.

Le **procédé flamand** est assez simple car les agriculteurs suppriment l'écémage et barattent directement le lait aigri. Cependant, ce système a le désavantage d'être long et pénible en raison de la grande quantité de lait à mettre en mouvement. De plus, "*comme le lait travaillé est caillé ou aigri, le beurre est toujours de qualité secondaire*" (p.509).

Ailleurs, la majorité des agriculteurs mettent le lait dans des "*telles*" (grandes terrines larges munies d'un bec), stockées dans les caves faisant fonction de laiterie. La séparation de la crème du lait se fait par inclinaison de cette terrine, puis la crème est prélevée et déposée dans un pot spécial. Après huit à dix jours, la quantité minimale requise pour le barattage est atteinte.

³ dans les villes plus importantes et les communes du bassin minier, "*des "laitiers nourrisseurs" assurent l'exploitation de vacheries, au sein même de la ville, dont les animaux, à l'étable toute l'année et remplacés tous les ans, étaient nourris en totalité avec des aliments ou des fourrages achetés*" (Noilhan H, 1965, p.329).

⁴ sous l'effet conjugué de l'essor du chemin de fer et des frigorifiques, mais aussi de l'instauration de nouvelles normes qualitatives de production.

⁵ l'existence d'un tel produit tient à plusieurs facteurs :

- les agriculteurs ont le monopole de la fabrication ;
- la population visée, surtout citadine et industrielle, est peu exigeante ;
- celle-ci n'a pas d'autre alternative.

Commun dans pratiquement toutes les régions françaises, son élaboration est toutefois plus importante dans les **régions de l'Ouest et du Nord**, où elle répond à une particularité du mode de vie⁶.

Associé à la commercialisation du lait aux environs des principales villes, ce produit concerne aussi les espaces régionaux éloignés des centres urbains (Flandres-Ternois), ou herbagers (Avesnois-Thiérache)⁷. Consommé sur place dans les Flandres, le beurre salé d'Avesnes est exporté quant à lui jusqu'à Paris, après que des ramasseurs l'aient malaxé et affiné (C. Vezin et P. Vandamme, 1938)⁸.

A l'issue des opérations, il demeure un sous-produit, le **lait écrémé**, aux deux destinations suivantes :

- ◇ engraissement de veaux et de porcs ;
- ◇ consommation en nature (sous forme de lait baratté ou de "fromage maigre").

Les **productions fromagères** peuvent être scindées en deux ensembles distincts : le fromage "*pauvre*", "*maigre*", aliment populaire de consommation courante, et le "*fromage riche*", "*gras*", produit de luxe et de vente (Thouvenot C., in Brunet R., 1987, pp.209-221).

Pour J.R. Pitte, "*même si la saveur des différents fromages a beaucoup évolué pendant l'époque moderne, au fil des perfectionnements techniques, la répartition en pâtes fraîches ou molles et en pâtes dures remonte au Moyen-Age. Il s'agit là d'une zonation à la Von Thünen, les fromages périssables et fragiles à transporter étant produits dans la périphérie des villes et les fromages durs, à pâte pressée (crue ou cuite) ou persillée, dans les zones d'élevage situées loin des foyers urbains, dans les montagnes principalement. Ce schéma, fonctionnel jusqu'à l'apparition du chemin de fer, s'est fossilisé à la fin du XIXe siècle et au XXe. Il demeure parfaitement lisible sur la carte actuelle des fromages traditionnels*" (in Brunet, 1987, pp.202-203).

Dans les **régions de plaine**, quelques micro-terroirs voient l'émergence d'une tradition fromagère "riche".

(Ce type de fromage requérant une technicité (à l'opposé du beurre), mais aussi des quantités de lait supérieures à celles disponibles le plus souvent au sein des petites exploitations, il trouve fréquemment son origine dans les grands domaines, en particulier dans les abbayes. Il en est ainsi du "**Maroilles**", dont il est fait mention dans un document du XIIe siècle (R. Dion et S. Verhaeghe, in Brunet R., 1987), et dont la région d'origine, la Thiérache, est une zone rurale. La notion de richesse se retrouve car il en existe deux variantes, "*celui des riches et des jours de fête (...)* et le modèle populaire à croûte épaisse, pour les petites bourses, qui n'avait pas volé son nom de "*puant*" (id., p.79).

⁶ comme le remarque un auteur du siècle dernier : "la nation qui consomme le plus de beurre, c'est la flamande. Aussi, en France, l'appelle-t-on la nation beurrière. Elle ne passe aucun jour ni aucun repas sans en manger et je suis surpris qu'elle n'ait pas encore essayé d'en mettre dans sa boisson. Quand quelqu'un doit aller dans ce pays, on lui recommande d'emporter son couteau s'il veut tâter aux bonnes mottes de beurre" (cité par Vezin Ch. et P. Vandamme, 1938, p.28). L'auteur continue ainsi : "*Pour l'avoir odorant et bon marché, il faut l'acheter "au temps des roses", suivant l'expression du pays. Quand les vaches couvrent les prairies, le beurre acquiert une qualité supérieure. Au mois de Septembre et aux premiers jours d'Octobre, il est encore très bon et pas très cher. Mais en Novembre et en hiver, indépendamment de ce qu'il est encore moins propre à faire des provisions, il est aussi d'un prix bien plus élevé*"

⁷ Ce qui équivaut au sixième cercle de Von Thünen.

⁸ ce marché est ensuite en nette régression, consécutivement à l'avènement des beurres de Charente et de Normandie ; la production de Thiérache se tourne alors vers les cités du Nord et vers les régions de l'Est.

L'évolution des facteurs environnementaux⁹ justifie souvent les fluctuations de la géographie des fromages.

On doit, par exemple, la production de la **mimolette** dans la région du Nord à la rupture des approvisionnements en fromage à pâte dure en provenance des Pays-Bas (guerre de Hollande). Depuis cette première région, la fabrication s'étend ensuite aux régions proches des ports de l'Atlantique (Normandie, Bordelais), avant d'être progressivement remplacée par le seul affinage de fromages importés des Pays-Bas.

De cette rapide présentation des régions de plaine, outre l'ancienneté de la production fromagère, on retiendra le poids et le rôle de facteurs spécifiques qui jouent sur le développement futur des fromages. Par ailleurs, ces derniers ont en commun la production fermière au moins jusqu'au milieu du XIXe siècle.

En définitive, au-delà de contraintes de localisation qui composent avec la théorie Thunésienne, *“c'est la fabrication d'un produit qui a été l'objet d'un processus de spécialisation¹⁰ (...) Laiterie, beurrerie, fromagerie ont d'abord été les dénominations des locaux de fermes dans lesquels se faisait la production avant de désigner des établissements de production”* (Rivard P., in Centre d'études de l'emploi, 1986, p.19). De façon identique, dans sa monographie agricole du Pas-de-Calais (1904), Triboudeau présente la laiterie comme le lieu où se trouvent les appareils relatifs à l'écémage du lait et à la fabrication du beurre. Le passage du contexte fermier à un contexte 'industriel' résulte de la conjonction de plusieurs facteurs, communément regroupés sous le vocable “révolution laitière”.

3-1-2 : 1875-1905 : la “révolution laitière” comme détonateur de l'industrialisation de la filière lait régionale

La période 1875-1905 est particulièrement riche en mutations dans les domaines agricole et industriel (révolution industrielle). Dans le domaine laitier, leur emprise donne lieu à ce que F. Vatin appelle la “**révolution laitière**” (1990, p.8) : l'ampleur des innovations technologiques, tant pour les procédés que pour les techniques, permet d'envisager une évolution radicale¹¹. Toutefois,

⁹ embocagement du Pays de Bray, recherche de qualité par un éventuel perfectionnement, goûts des consommateurs urbains ...

¹⁰ *“les bâtiments spécifiques et les spécialistes professionnels attachés à la fabrication du produit ont été d'abord regroupés dans une ferme se spécialisant dans cette fabrication et collectant au besoin auprès de fermes ne faisant pas partie du patrimoine du propriétaire, ni même de ses locations, puis l'établissement de fabrication est devenu indépendant de la ferme”*

¹¹ pour les ingénieurs de l'époque, le travail du lait doit en effet passer au stade de la production de masse, le lait étant travaillé comme une matière première industrielle ; en tant qu'industrie de flux, la laiterie doit donc utiliser des procédés de production continus.

la diffusion de ces méthodes est lente car on passe à “l'industrie laitière” (id.) qui s'oppose désormais aux fabrications fermières traditionnelles.

3-1-2-1 : Un accueil mitigé des producteurs régionaux à la diffusion de nouvelles techniques de valorisation du lait

Dès les années 1875, la mise au point de nouvelles méthodes pour la transformation et la conservation du lait autorise l'émergence d'entreprises extérieures à la ferme, coopératives ou privées, qui lui demeurent cependant liées pour leur approvisionnement. Cette “industrialisation” est la plus perceptible pour la fabrication du beurre.

Le plus souvent précédée de la “crémèrie industrielle”, qui ne collecte que la crème, la **beurrerie industrielle** s'intéresse, pour sa part, au lait entier et émerge, dans la région du Nord, notamment en **Thiérache**. En fait, la base de la révolution laitière est liée, sans conteste, à l'invention de la **centrifugeuse**.

Dès les premiers essais qui remontent aux années 1870, l'idée repose sur le “*principe de continuité*” : l'écémage s'opère par la “*circulation du lait au sein d'une machine mécanique qui évacue en continu la crème d'un côté, le “lait bleu” de l'autre*” (Vatin F., 1990, p.38-40). Toutefois, à l'extraction continue de la crème s'oppose toujours une succession discontinue d'opérations pour la préparation du beurre proprement dit (barattage, lavage, malaxage). Même, alors que des “butyrateurs” (procès en continu) sont mis au point en parallèle, ils sont ignorés pour des raisons commerciales : à l'issue, le beurre 'doux' ne correspond pas aux habitudes de consommation de l'époque. Aussi, même dans les beurreries industrielles, on laisse mûrir la crème avant de la baratter.

Ces structures connaissent deux types de **freins à leur diffusion**.

Le principal tient au problème de **valorisation des sous-produits**, souvent de trop médiocre qualité pour être rétrocédés aux producteurs.

Pour obvier à cet inconvénient, nombre de beurreries annexent une porcherie, un tel principe se trouvant à la base du succès de l'industrie laitière danoise.

En **Thiérache**, le lait écrémé est l'objet de transformations sous forme de fromage blanc ou de **caséine** à usage industriel¹². Cette industrie nouvelle n'est en usage, à la fin du XIXe siècle, en France, qu'à la **laiterie de Sains-du-Nord** (département du Nord) (Tiéfaine P., 1901, p.127). De ce lieu d'innovation, elle se diffusera ensuite (six usines en 1936) surtout en Charentes.

Le second frein, à caractère social, tient à la **résistance des fermiers** :

◇ tout d'abord, ils ont peur de perdre un débouché commercial .

◇ ensuite, la centrifugeuse est accessible aux petites exploitations, par le biais de modèles à bras.

Pour J.B. Henry (1966), leur diffusion dans les campagnes et l'opportunité connexe de la persistance d'une production fermière expliquent la difficile mise en place d'un secteur industriel en Bretagne.

Sans être aussi catégorique, on remarque tout de même un phénomène similaire dans le **Pas-de-Calais**, où l'écémage se diffuse à partir des années 1890 dans les villages à forte production beurrière : “*au début du XXe siècle, le succès de l'écémage centrifuge est assuré*” (Hubscher R., 1979, p.510). Or, une seule beurrerie est recensée en 1905 ;

¹² la caséine entre comme matière première en chimie organique.

ceci atteste de la difficulté des entreprises à caractère industriel à s'y implanter, notamment dans le Boulonnais, zone fortement herbagère où les agriculteurs sont particulièrement résistants à cet égard (Coudoux J., 1957).

Parallèlement, les années 1880 voient l'apparition de la pasteurisation du lait, de la stérilisation industrielle, puis de l'homogénéisation ; on peut donc augurer un certain développement de l'**industrie du lait de consommation**. Mais, ici aussi, des problèmes de diffusion surgissent, qui viennent de la clientèle¹³. En fait, ce sont des mesures sanitaires prises par les Pouvoirs Publics qui vont, très progressivement, favoriser l'extension de la consommation du **lait pasteurisé** : la loi du 2 juillet 1935 rend obligatoire la pasteurisation du lait non issu d'étables contrôlées.

Première mesure peu appliquée, elle donne le ton quant à la volonté politique d'industrialiser le lait de consommation¹⁴. Ses effets sont d'ordre économique (progression des volumes de lait conditionnés en bouteilles, recul des "vacheries" urbaines), mais surtout sociologique car le lait apparaît désormais comme un produit 'fabriqué', sur lequel l'entreprise appose sa marque.

Dans la **région du Nord**, à la laiterie industrielle de la Taquennerie (Saint-Hilaire) fondée en 1885 font suite d'autres **Sociétés de ramassage**, dont les premières relèvent de l'initiative privée et les suivantes de la coopération. En 1935, cinq sociétés de pasteurisation fonctionnent dans le Nord¹⁵ et, en 1937, cinq dans le Pas-de-Calais¹⁶, localisées au coeur de zones de production laitière (C. Vezin et P. Vandamme, 1938).

Dans ce contexte d'innovations techniques, la **fromagerie** paraît oubliée¹⁷ ; néanmoins, les années postérieures à 1850 et l'essor conjugué du chemin de fer ouvrent de nouvelles perspectives de transport et d'exportation aux fromageries, d'autant plus que la fabrication industrielle de **fromages 'standards'** à pâte molle est possible sur le plan technique.

Ces 'façons' Camembert, Brie ... ne recouvrant aucune tradition fromagère dans les lieux d'implantation, leur expansion est facilitée. Dès lors, de '**nouvelles**' régions (Pays de

¹³ celle-ci accepte déjà difficilement de payer plus cher que celui en vrac un lait pasteurisé conditionné (lait "industriel") ; or, pour le lait stérilisé, le prix est encore plus élevé. Seule exception, le lait de conserve concentré est reconnu comme produit élaboré et a servi de pilier de croissance à des entreprises étrangères, telles Nestlé (Suisse) ou ccFriesland (Pays-Bas) dès le début du siècle (Wever E., 1988). Malgré leur succès, l'écho est faible en France où seules quatre condenseriers sont en activité en 1906.

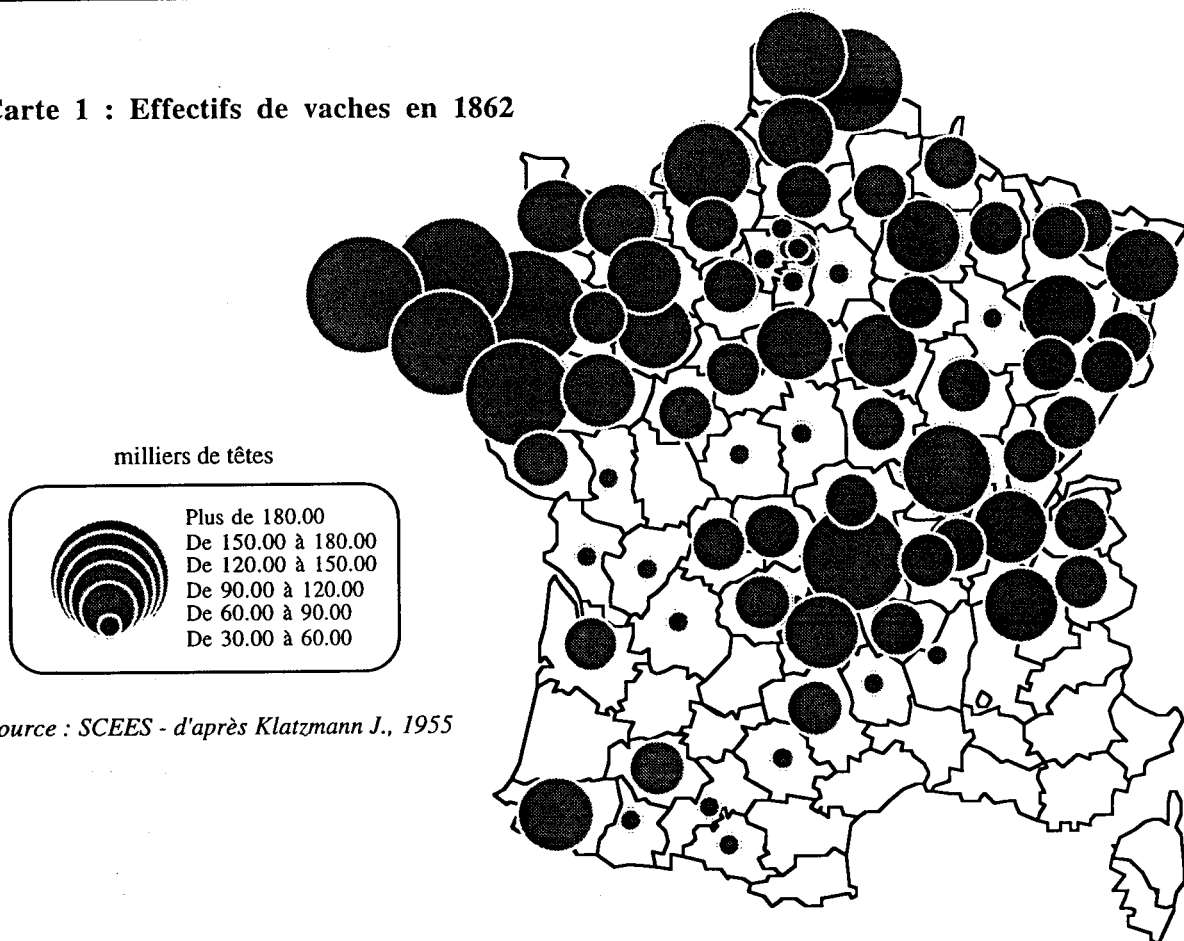
¹⁴ il faut attendre la promulgation du décret de février 1950 pour que la mesure ne devienne réellement efficace (caractère obligatoire pour les villes de plus de 20.000 habitants).

¹⁵ "Le Lait Intégral" (Neuvilly), "Laiterie des Fermiers Réunis" (Marcoing), "Laiterie industrielle de Vendegies" (Vendegies-au-Bois), "Laiterie industrielle de Catillon" (Catillon-sur-Sambre) et la "Laiterie des Marguerites" (Le Quesnoy).

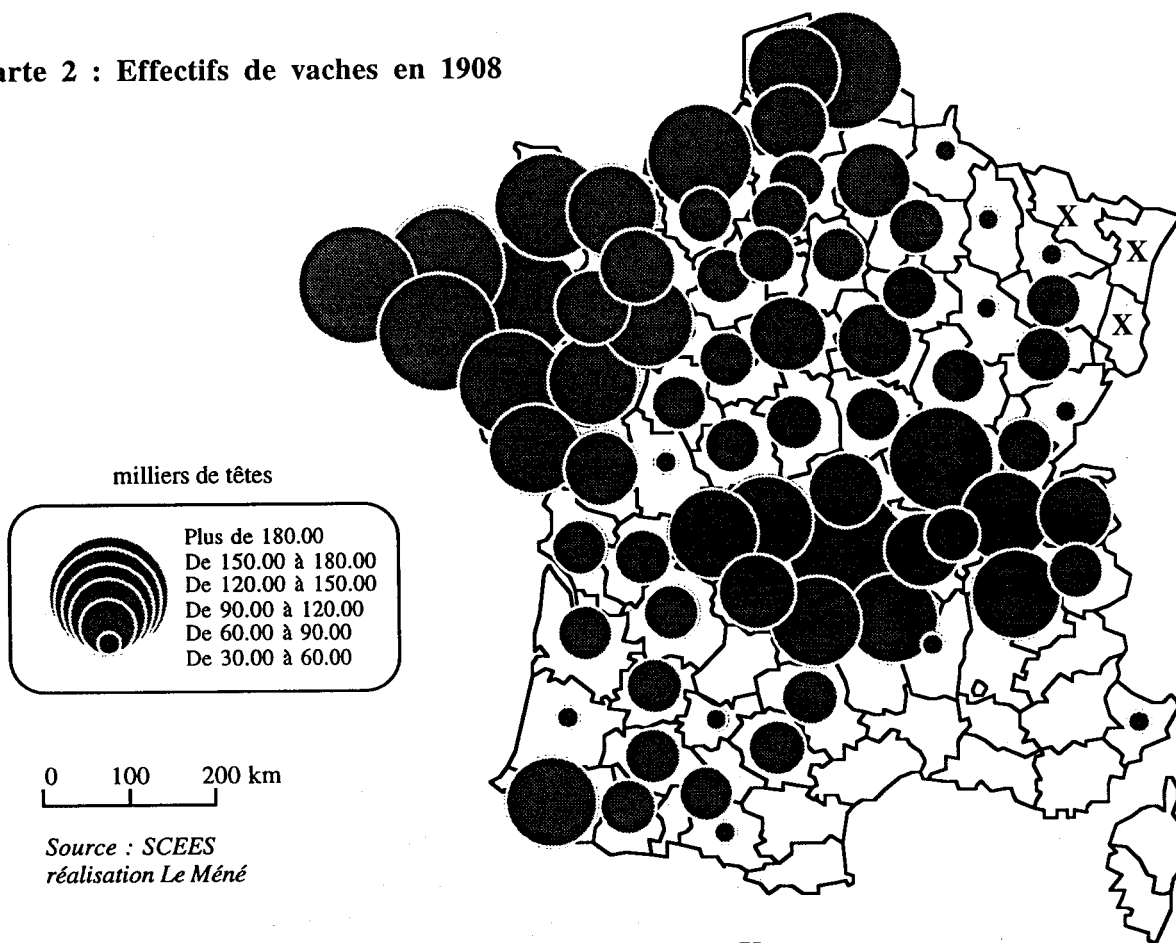
¹⁶ Courcelles-le-Comte, Achiet, Verton, Quiéry-la-Motte et Verquin.

¹⁷ cet oubli n'est qu'apparent car la fromagerie bénéficie d'un cadre industriel préexistant, qui travaille selon une logique de type mécanique : une fois coulé, le fromage perd son caractère fluide, et peut être manipulé facilement.

Carte 1 : Effectifs de vaches en 1862



Carte 2 : Effectifs de vaches en 1908



Bray, Pays d'Auge¹⁸, Lorraine) émergent, de même que les "*montagnes à lait*" s'étendent au détriment des "*montagnes à viande*" du Massif Central, du Cantal et du Puy-de-Dôme (G. Duby et A. Wallon, 1976).

De telles unités industrielles existent dans la **région du Nord**, souvent comme voie de diversification à l'activité beurrière. Autrement, dans un cadre fermier d'abord, dans un cadre industriel ensuite, des fromages antérieurement connus réapparaissent, essentiellement sous l'impulsion d'une demande croissante (Gris de Lille - Fromage Fort de Béthune pour le Bassin minier) ou de l'exploitation des sous-produits du beurre (Boulette d'Avesnes, Fromage de Bergues).

L'innovation s'étend aussi aux fromages d'abbayes (création du Port-Salut en Mayenne), avec tendance à la reproduction de la fabrication : dès les années 1875 à l'abbaye de Godewaersvelde (Mont-des-Cats) et à l'abbaye de Troisvaux (fromage de Belval).

L'intérêt des ingénieurs pour l'industrie laitière en tant qu'industrie de flux est manifeste durant la fin du XIXe siècle, et explique le poids des innovations techniques relevées ; même si de nombreux freins entravent alors leur diffusion immédiate, il est indéniable que la région Nord, notamment la Thiérache qui fait figure de lieu d'innovation, est représentative des mouvements en cours.

3-1-2-2 : Effet de la "crise agricole" sur l'élevage régional

Dans le secteur laitier, l'émergence de structures industrielles est non seulement tributaire de la diffusion de techniques de mise en oeuvre, mais aussi des potentialités en matière d'approvisionnement. Or, selon des rythmes propres à chaque région, les années postérieures à 1850 voient l'apparition d'une autre approche du bétail de la part des agriculteurs, aux nombreuses conséquences tant au niveau de sa répartition géographique que de la productivité.

Jusqu'au milieu du XIXe siècle, le système dominant de polyculture-élevage des régions de plaine n'offre, en réalité, qu'une place marginale¹⁹ à l'élevage : la production de lait est secondaire. D'accessoire, le **bétail** devient élément **moteur** de l'agriculture de certains espaces dans les années 1875-1895,

¹⁸ l'exemple du Pays d'Auge est intéressant pour présenter un facteur explicatif à la spécialisation régionale ; en l'occurrence, ne pouvant concurrencer les beurres de haute qualité d'Isigny, la région se tourna naturellement vers les fromages, assurant ainsi la renommée du camembert.

¹⁹ on parle de "*servitude des bêtes*" (Rey V., 1982, p.21) ou encore de l'élevage "*mal nécessaire*" (Léon P. et al, 1976, tome second, p.698). Les terres, soumises à la jachère, sont tournées vers les cultures alimentaires : requis uniquement pour sa force de travail, le bétail est toléré comme auxiliaire de la culture, ce qui réduit d'autant la lactation des vaches laitières.

période de la “**crise agricole**”. Ce retournement de situation résulte de la conjonction de facteurs favorables de diverses natures.

Crise surtout marquée par la chute brutale du prix des céréales, elle induit une meilleure rentabilité de l'élevage bovin dans les régions qui leur étaient peu propices²⁰. Facteur explicatif dominant dans les régions du Nord et du Nord-Est, il faut y adjoindre, pour celles du Centre-Ouest, la crise du phylloxéra qui détruisit entièrement le vignoble, mais aussi la volonté d'un homme, Eugène Biraud, qui créa la première coopérative (Tiéfaîne P., 1901).

Rattachée aux progrès précédents relevés dans les techniques de transformation, de conservation et de transport du lait et des produits laitiers, cette (ré)orientation est de même facilitée par la forte augmentation de la consommation de ces produits.

A cette période correspond aussi une nette évolution quant à l'approche de l'exploitation du bétail, surtout depuis le milieu du XIXe siècle.

La principale “**révolution**” a trait à l'introduction et à l'essor de “**cultures fourragères** qui sont destinées, soit à remplacer, soit à compléter, l'herbe des prés et des herbages naturels dans l'alimentation du bétail. On les rencontre le plus souvent dans les régions de culture intensive où elles suppléent l'absence de pâturages, dans les régions d'élevage où le climat rend nécessaire la stabulation hivernale, et autour des centres urbains où la présence d'un marché important de consommation de lait frais favorise l'élevage des bovins, et où le troupeau laitier atteint une densité exceptionnelle” (Fruit R., 1958, p.153). Parmi les cultures fourragères, ce sont la betterave et les prairies permanentes qui progressent le plus, particulièrement dans certaines petites régions comme le Boulonnais (rôle du relief et de la nature des sols) ou le Haut-Pays d'Artois (exploitations plus petites que la moyenne) (Ministère de l'Agriculture, 1991).

Combinée à la pratique ancienne de la stabulation libre et à l'utilisation d'aliments concentrés et de déchets industriels (tourteaux ...), l’“**herbisation**”²¹ autorise une localisation du cheptel non subordonnée de façon absolue à la présence naturelle d'herbe (Fruit R., 1958). Aussi, durant la seconde moitié du XIXe siècle, l'expansion laitière se renforce pour l'essentiel autour de **deux pôles** : le premier, presque continu, relie les Charentes aux Ardennes (le “fer à cheval laitier”) ; le second reprend les zones montagneuses du Massif Central, du Jura et de la Savoie (cartes 1 et 2).

L'extension des pratiques fourragères modifie parfois profondément le paysage de régions agricoles, en liaison avec un **mode de spécialisation** dans les productions animales. Cette tendance s'exprime au travers du choix entre deux activités distinctes, la viande et la production laitière.

Dans les années 1880, en **Thiérache**, région où “l'engazonnement”²² a été sans doute le mieux exploité, l'extension des herbages est destinée à l'engraissement et, parfois, l'élevage de boeufs. Après plusieurs crises de surproduction, les éleveurs se tournent vers la production laitière, d'autant que certains facteurs favorables coexistent :

²⁰ Alors que les céréales, la pomme de terre et le bétail sur pied voient leur prix moyen chuter aux alentours de 30 %, celui du beurre reflue dès la fin des années 1870 (jusqu'au début du XXe siècle) selon un rythme beaucoup plus modéré (autour de 20-22 % en Normandie) (Duby G. et Wallon, 1976, p.395).

²¹ le terme est de H. Noilhan (1965, p.323).

²² le terme est de C. Vezin et P. Vandamme (1938, p.147).

- activité ne requérant que peu de main d'oeuvre en période d'exode rural ;
- arrivée du chemin de fer pour l'expédition du beurre des marchés locaux, envahis par les beurres belges, vers ceux de l'agglomération lilloise ... (Tiéfaine P., 1901).

Ce mouvement de spécialisation a pour corollaire la recherche d'une meilleure productivité du troupeau.

Trois races de vaches laitières vont progressivement dominer dans la région du Nord : la race flamande (dont le berceau se trouve en Flandres), la hollandaise (introduite au XVIII^e siècle, elle donnera la Française Frisonne Pie Noire, FFPN) et la bleue (qui se développe à la fin du siècle dernier dans le Hainaut). A l'inverse, des races locales ne survivent pas à la guerre de 1914-18, telle la Maroillaise (malgré sa rusticité et sa grande aptitude laitière et beurrière)²³.

Toutes les exploitations n'intègrent pas forcément simultanément les moyens et outils mis à leur disposition en cette fin du XIX^e siècle²⁴. En fait, leur diffusion est surtout le fait d'un petit nombre d'éleveurs, qui exploitent les trois finalités possibles de la production laitière :

- production de lait proprement dite (et sa transformation) ;
- viande par engraissement des vaches de réforme ;
- "*machines à fumier*" (Hubscher R., 1979).

Cette élite de producteurs²⁵, les "**agriculteurs industriels**", qui a des connaissances techniques et des capitaux, est particulièrement présente dans le **Pas-de-Calais** à la fin du XIX^e siècle.

Dans ce département aux activités agricoles s'ajoute parfois une activité industrielle (sucrierie), dont les sous-produits (de la betterave) profitent au bétail ("*SA de l'exploitation agricole de Louez-lès-Duisans*"). Dans d'autres exploitations, la laiterie seule fait figure de modèle (ferme du baron de Saint-Pol à Hames-Bougres, laiterie modèle du baron de Masclef à Loison ...) (Hubscher R., 1979).

Néanmoins, les réalisations de ce type sont encore peu nombreuses et, en 1942, P. Vandamme (1951) estime que ce groupe (7 % des éleveurs) détient environ le quart du troupeau départemental. A l'opposé, un autre quart, dispersé entre d'innombrables petits éleveurs (51 %), se compose d'animaux non sélectionnés, vivant dans des étables primitives ; on les rencontre surtout dans le Haut-Pays où "*le bétail est très peu amélioré*".

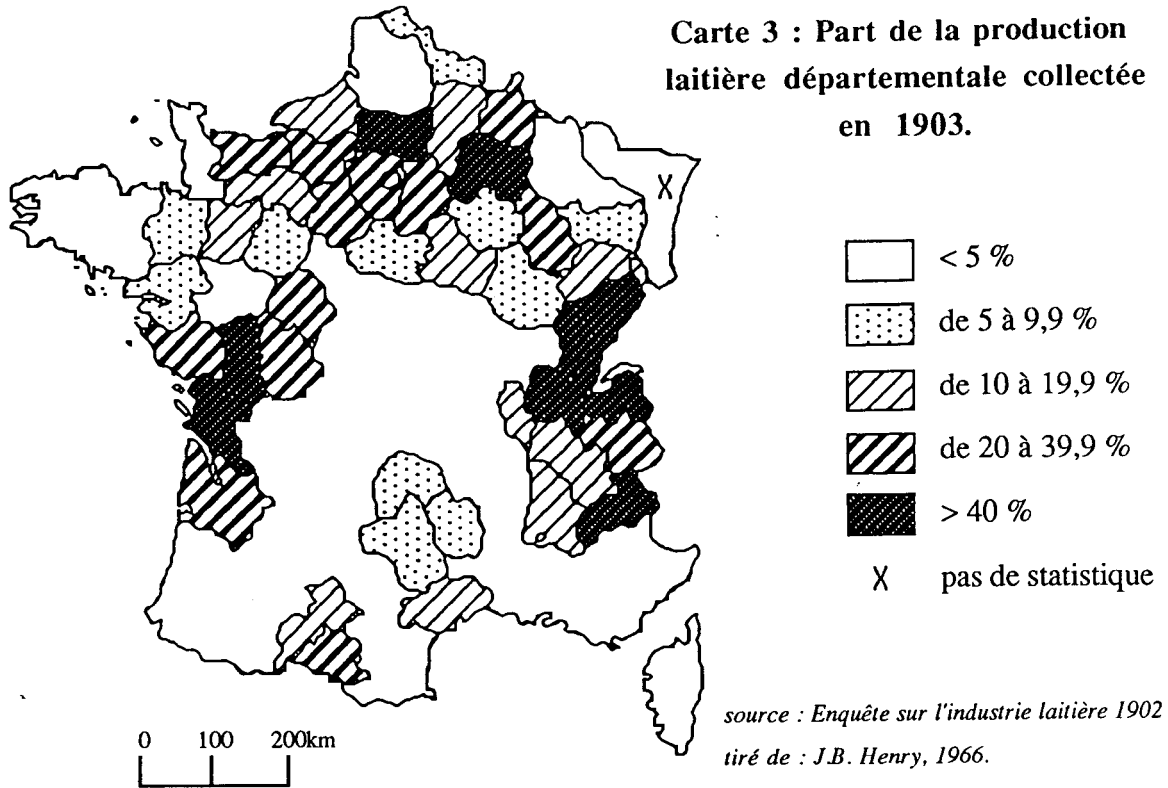
Plus que les transformations dans la conduite de l'élevage ou des pratiques culturelles, l'élément majeur de la fin du XIX^e siècle réside dans la **diffusion de l'élevage pour lui-même**. Indéniablement, la croissance du cheptel de vaches laitières et la spécialisation de certaines régions contribuent, à la fin des années 1940, à la constitution de **firmes laitières**, qui ne sont plus endogènes au milieu agricole, mais totalement insérées dans le milieu industriel.

²³ les races présentées sont détaillées par C. Vezin et P. Vandamme (1938, pp. 200-209) pour le département du Nord, et par P. Vandamme (1951, pp. 223-225) pour le Pas-de-Calais.

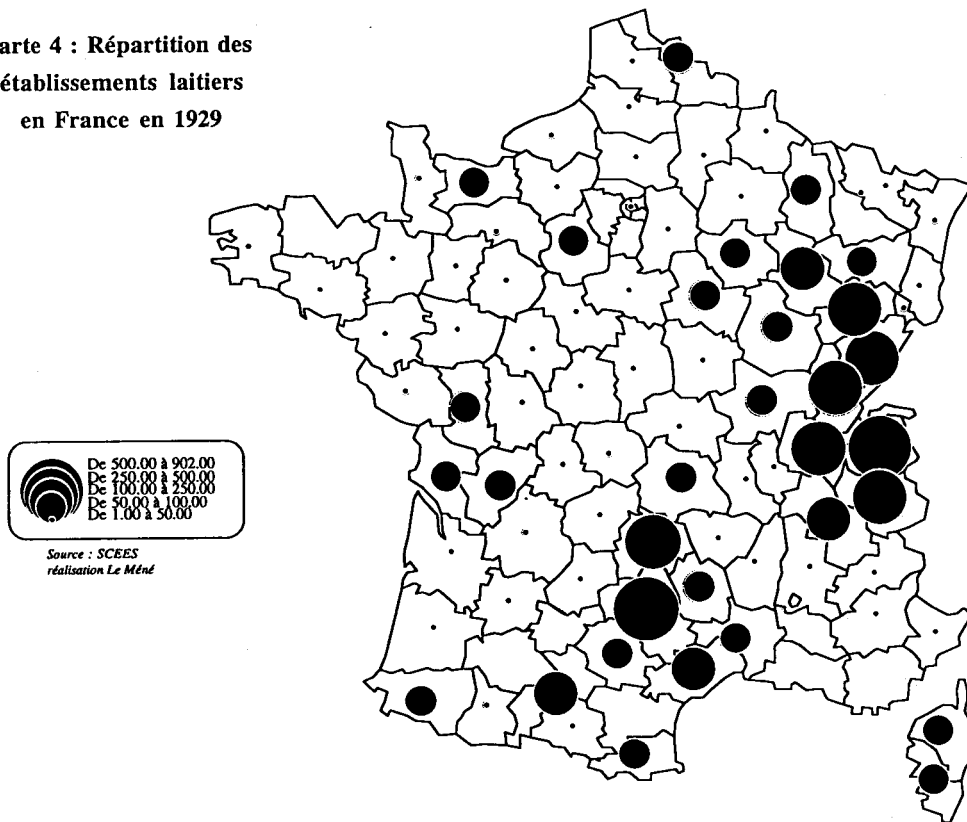
²⁴ seules 0,3 % des vaches sont contrôlées sur l'ensemble du territoire français avant la deuxième guerre par exemple.

²⁵ H. Mendras parle de "*groupes d'innovateurs*", composés principalement d'"*agriculteurs en marge de leur milieu, adoptant des techniques créées à l'extérieur de la sphère paysanne, et à partir desquels les changements techniques se diffusent*" (1984). Pour H. Nallet, ces "*marginiaux*" du système agraire dominant sont souvent des "*nobles*" agronomes mettant eux-mêmes en valeur leur domaine.

Carte 3 : Part de la production laitière départementale collectée en 1903.



Carte 4 : Répartition des établissements laitiers en France en 1929



3-1-3 : Industrie laitière et espace régional : des structures de petite envergure

Pour répondre aux exigences introduites par les innovations techniques, le cadre fermier traditionnel s'avère insuffisant pour traiter de grandes masses de lait ; aussi, durant la période 1870-1910 voit-on apparaître un autre modèle de production, de nature industrielle. L'enquête de 1902 (Ministère de l'Agriculture) met en évidence **trois pôles "industrialisés"** sur la base d'un critère de niveau d'industrialisation (part de la production laitière collectée) :

- les régions de montagne (fruitières de l'Est),
- la région Charentes-Poitou,
- l'agglomération parisienne et son pourtour (Carte 3 ; J.B. Henry, 1966, p.18).

L'enquête de 1929 révèle une situation sensiblement différente. Le niveau d'industrialisation est plus élevé et l'essor d'établissements laitiers touche notamment le département du Nord (carte 4).

Le constat de l'enquête de 1902 est sévère pour le **Pas-de-Calais** : *"la laiterie pourrait (y) progresser beaucoup"* (Hubscher R., 1979, p.511). En 1905, le département ne compte que 14 laiteries, 7 fromageries et 1 beurrerie ; l'une des raisons évoquées par E. Lesueur (1905) est l'absence d'*"horizons"* commerciaux²⁶ : le petit cultivateur *"conserve exclusivement la notion du marché cantonal ou d'arrondissement (...) Il ignore ce qui se passe dans les pays étrangers"* (p.257). De plus, sa plus ou moins forte réticence s'explique aussi par la profonde mutation qu'induit son rattachement à une structure industrielle, quelle qu'elle soit : de producteur-transformateur de lait, il ne conserve que la fonction production.

A la même époque, l'évolution est plus marquée dans le département du **Nord**, qui voit l'émergence d'une l'industrie basée sur l'**industrie beurrière, en Thiérache**.

Le tissu industriel s'y développe, par le biais d'accords verbaux annuels, sous l'impulsion de **trois raisons** essentielles :

- ◊ les cours du beurre en dents de scie,
- ◊ la concurrence de beurres belges a obligé les producteurs à se regrouper pour opérer des ventes sur des marchés plus lointains (Tiéfaine P., 1901),
- ◊ à partir de 1877, le chemin de fer se développe et, avant 1914, il dessert cinq laiteries sur la ligne reliant Landrecies à Avesnes-sur-Helpe (J.P. Renard, in J. Vaudois, 1987).

Les entreprises créées sont de petite ou de moyenne importance, généralement sous-équipées et de faible rayon de ramassage (Dufour G., 1968). L'approvisionnement pose d'importants problèmes car la production présente de fortes oscillations sur l'année : lait abondant en été, rare en hiver, à tel point que nombre d'exploitations ne livrent rien durant le premier trimestre, malgré l'établissement d'un système de primes (C. Vezin et

²⁶ l'idée exprime la non-utilité d'une recherche de débouchés extérieurs, en raison de la densité de population (bassin minier, villes littorales).

P. Vandamme, 1938). Pour pallier la pénurie de lait en hiver, il est fréquent de faire appel aux fromagers qui fabriquent du Maroilles l'été et livrent leur lait l'hiver, période de prix élevé du lait (ce qui génère des frais supplémentaires à l'industriel).

Quant au statut des firmes, le cas de la **Thiérache** est assez particulier, puisque les **structures privées et coopératives** y apparaissent simultanément.

Cette simultanéité éclaire la divergence du développement coopératif²⁷ entre la région Charentes-Poitou²⁸ et la Thiérache du Nord et de l'Aisne : au succès de la coopération dans la région de l'Ouest (en réaction à la domination des laiteries industrielles) répond une certaine réserve du second ensemble (des 6 premières coopératives datées de 1887, on passe seulement à 17 à la fin du siècle dernier).

Cet **échec relatif** de l'essor de structures industrielles résulte de facteurs socio-économiques, comme le "*manque d'esprit d'association*" ou le "*manque de capitaux*" ..., mais aussi - et surtout - de l'attitude des femmes d'herbagers.

En effet, celles-ci fabriquent le beurre et partent le vendre sur les marchés.

Ce principe est une des spécificités du Nord-Pas-de-Calais, les ramasseurs venant s'approvisionner en beurre fermier sur de tels marchés de gros, disséminés dans toute la région. Or, la laiterie supprime à ces femmes une activité des plus rémunératrice ("*le beurre et l'argent du beurre*") (Tiéfaine P., 1901, pp.28-33).

De plus, après la première guerre, la diffusion de machines (écrémeuses, barattes ...) et de l'électricité incite certains producteurs à faire le beurre eux-mêmes (Boulonnais).

Aussi, pour accroître leurs potentialités, et attirer des producteurs, les firmes industrielles développent un **argumentaire**, fondé sur le prix, l'assurance de la collecte, la sécurité des débouchés et la simplification de la distribution pour le fermier, puisque l'établissement effectue lui-même la collecte.

Néanmoins, tant pour les firmes privées que pour les coopératives, il s'agit de déterminer un prix à la production le plus bas possible, la différence essentielle entre les deux formes juridiques venant de ce que la coopérative n'achète pas le lait de ses adhérents, mais leur restitue ce que lui a laissé la vente des produits finis, compte-tenu des frais de fabrication (Eck A., 1962).

Durant le début du XXe siècle, des beurreries industrielles ne parviennent pas à surmonter leurs difficultés, dont l'origine peut-être structurelle (étroitesse de la zone de collecte sans possibilité d'extension), organisationnelle (incompétence des dirigeants), ou encore économique ; ainsi, dans les années **1930**²⁹, la crise du cours du beurre agit comme un accélérateur. Son effet est double :

²⁷ "*la laiterie est coopérative lorsqu'elle est exploitée par les herbagers eux-mêmes, constitués en association. Les laiteries coopératives sont donc des sociétés coopératives de production agricole (...) Le principe de la coopérative est appliqué ici au profit des producteurs de matière première (...) Le but qu'ils se proposent est de transformer eux-mêmes cette matière première, de fabriquer le beurre, suivant les procédés perfectionnés, et avec l'aide du machinisme de l'industrie moderne, en supprimant l'intermédiaire de l'industriel*" (Tiéfaine P., 1901, p.8).

²⁸ sur l'émergence de l'esprit coopératif associé à l'émergence de l'industrie laitière en Charentes-Poitou, on pourra voir, par exemple, les ouvrages de Ternoy (1966) et de Pinard (1972).

²⁹ dans l'Avesnois, le problème laitier est antérieur à 1929 puisque les producteurs y sont déjà en grève pour protester contre les prix trop bas offerts par les ramasseurs de la région lilloise. Dans un contexte de surproduction, la crise ne débute réellement qu'en 1931, pour atteindre une gravité exceptionnelle en 1934 et 1935 (Kimpe et M. Thomas, 1968-69).

◇ elle provoque un mouvement de **restructuration** du tissu industriel en Thiérache (des 25 beurreries de la fin du XIXe siècle, il n'en subsiste que 11 en 1929 et 14 en 1935) ;

◇ elle suscite l'essor de **structures coopératives** (Coopérative de l'Abbaye en 1937, celle d'Hazebrouck en 1935).

Le commissaire de police de Maubeuge écrit au préfet d'Avesnes qu'“une enquête faite permet d'établir que de nombreux cultivateurs préfèrent abandonner la fabrication du beurre pour vendre directement à des coopératives ou autres sociétés leur lait dont le prix leur paraît plus rémunérateur ...” (Kimpe et M. Thomas, 1968-69).

En définitive, à l'aube de la Seconde guerre mondiale, la fabrication de beurre est encore de caractère fermier dans le Nord-Pas-de-Calais (86,6 % de la production régionale) (tab.2). Deux observations complètent ce constat.

◇ De manière générale, les tonnages réalisés régressent (-28 % pour le département du Nord entre 1929 et 1937 ; -11,2 % pour celui du Pas-de-Calais).

◇ La répartition selon le type de fabrication met en évidence 2 clivages régionaux forts :

- la production fermière est quasi-exclusive dans le département du **Pas-de-Calais**. L'importance des volumes produits s'explique par le fait que le beurre est le pivot des exploitations de l'Ouest d'une ligne Aire-Beaumont-Pas ; néanmoins, seuls 62 % de cette production est commercialisée, pour moitié directement par le producteur, le reste échouant aux ramasseurs.
- Prédominante en **Thiérache**, cette fabrication y présente deux particularités : non seulement, le beurre donne lieu à une commercialisation extra-régionale dès le XIXe siècle, mais, de plus, les firmes coopératives et industrielles interviennent à hauteur de 27,7% de la production de 1935. Pour C. Vezin et P. Vandamme (1938), l'avenir semble appartenir aux petites structures n'exigeant pas d'importants capitaux (6 unités de moins de 100 000 kg/an interviennent pour 15 % des tonnages vendus).

Tab.2 : Fabrication de beurre dans le Nord-Pas-de-Calais dans les années 1930

Type de fabrication (kg)	Nord (1935)		Pas-de-Calais (1937)
	Thiérache	Flandre	
Fermière	2 936 000	2 110 000	6 500 000
Coopérative	722 000	100 000	60 000
Industrielle	402 000	320 000	180 000
Total	4 060 000	2 530.000	6 740 000
Rappel 1929	9 160 000		7 590 000

source : C. Vezin et P. Vandamme (1938) pour le Nord, P. Vandamme (1951) pour le Pas-de-Calais.

Une situation identique vaut pour les fromageries, la taille des unités n'étant supérieure que pour la production de **fromages “industrialisés”**³⁰. Si, dans la région du **Nord**, les **fromages standards** progressent, il s'agit avant tout d'une activité de diversification de laiteries ayant une autre activité principale (beurrerie notamment).

A l'exception du fromage de Bergues de seule fabrication fermière, les autres fromages sont partiellement (Maroilles), ou entièrement, élaborés par des fromageries industrielles (tab.3). C'est dans le département du Nord que se situent les plus grandes unités, deux sociétés fabriquant plus de 600 000 kg/an.

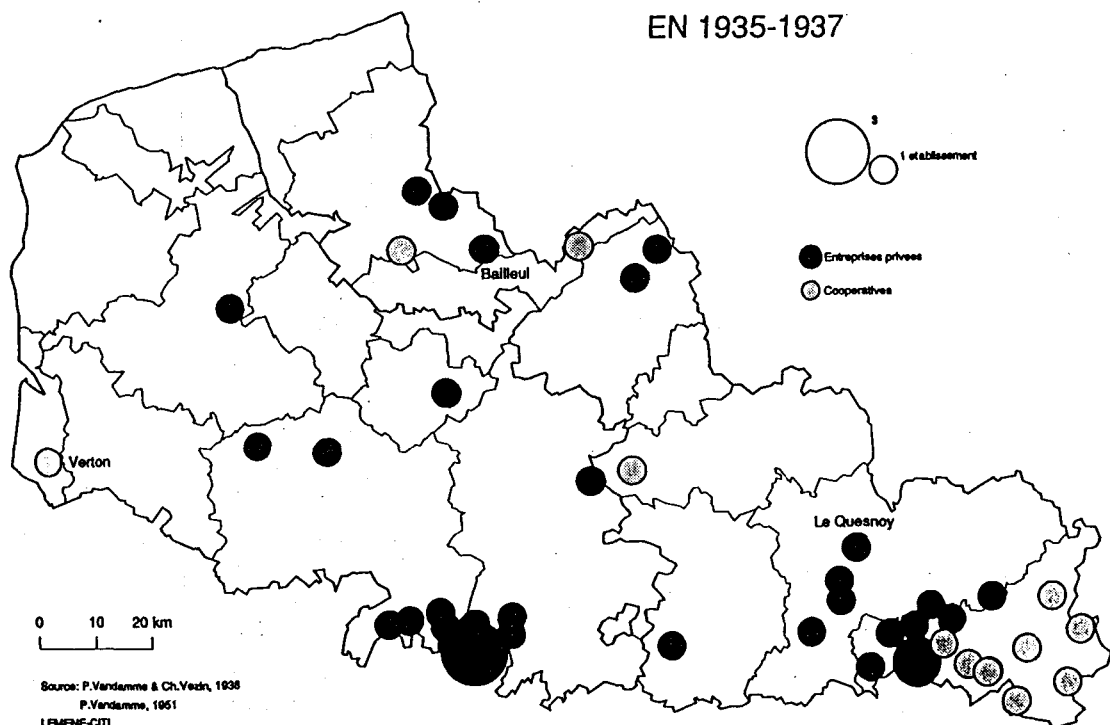
³⁰ parmi les plus célèbres, on peut citer le “carré frais” des Ets Gervais daté de 1870, ou encore la “Vache qui Rit” de l'entreprise Bel, créée en 1921.

Tab. 4 : Les établissements laitiers et leur mode d'utilisation du lait dans le Nord-Pas-de-Calais (1935-1937)

Lait	Deulémont, Douai, Landrecies, Marcoing, Marcq-en-Baroeul, Neuville, Le Quesnoy, Tourcoing, Vendegies-au-Bois (59)
Lait - Beurre - Fromages	Bailleul, Catillon, Steenvoorde (59) - Courcelles-le-Comte, Quiéry-la-Motte, Verquin, Verton (62)
Lait - Beurre - Caséine	Eppe-Sauvage, Ohain (59)
Lait - Caséine	Achiet (62)
Beurre	Hébuterne, Hénu (62)
Beurre - Caséine	Solre-le-Château, Sains-du-Nord (59)
Beurre - Fromage à pâte ferme	Etrœungt, Hazebrouck, Maroilles, Prisches (2) (59) - Pas-en-Artois, Troisvaux, Blangy-sur-Ternoise, Merck-Saint-Liévin (62)
Beurre - Fromage à pâte molle	Doullers, Petit-Fayt, Wignehies (59)
Fromages - Beurre accessoire	Puisieux (2), Bienvillers-au-Bois, Foncquevillers (62)
Fromages	Boulogne-sur-Helpe, Godewaersvelde, Noyelles-sur-Sambre (59) - Puisieux, Bucquoy (62)

source : Vezin C. et P. Vandamme (1938) pour le Nord, P. Vandamme (1951) pour le Pas-de-Calais.

Carte 5 LES ETABLISSEMENTS COLLECTANT LE LAIT EN 1935-1937



Tab.3 : Fabrication de fromage dans le Nord-Pas-de-Calais dans les années 1930

Type de fromages (kg)		Nord (1935)	Pas-de-Calais (1937)
Pâte ferme	Port-Salut	1 510 000	41 500
	Hollande	740 000	347 000
	Gruyère	47 000	
	Bergues	40 000	
Pâte molle	Maroilles	2 573 000	90 000
	Camembert	338 000	235 000
	Frais		99 700

source : C. Vezin et P. Vandamme (1938) pour le Nord, P. Vandamme (1951) pour le Pas-de-Calais.

Malgré un développement certain jusqu'à la veille des années 1940, aucune de ces industries (beurrière et fromagère) ne génère les premiers grands groupes industriels en France. Pour cela, il faut se tourner vers l'**industrie laitière d'approvisionnement urbain**, en constitution notamment dans l'agglomération parisienne. En effet, le développement du chemin de fer autorise l'émergence de véritables **sociétés laitières de collecte du lait**, qui ont leurs propres laiteries rurales.

Ces sociétés viennent se superposer aux étables des nourrisseurs et aux carrioles des petits ramasseurs. La commercialisation se fait, soit directement auprès des détaillants, soit par l'intermédiaire de dépôts de vente. Si, dans un premier temps, ces sociétés se contentent de pasteuriser et de réfrigérer le lait dans leurs centres de ramassage, très vite, elles vont le conditionner en bouteilles de verre dans des usines urbaines ; à ces fonctions s'ajoute aussi l'exploitation des résidus issus des laits invendus (beurre, fromage frais). *"Par l'importance des capitaux engagés et du personnel concentré dans les établissements, les laiteries urbaines sont les premières véritables usines laitières"* (Vatin F., 1990, p.61).

Aux côtés de la Société des Fermiers Réunis (SAFR), qui incarne de 1882 aux années 1960 l'industrie parisienne du lait³¹, on trouve des coopératives comme celle de Lyons-Méresqueville dans l'Eure (1900) et, surtout, la Coopérative Laitière Centrale de Paris (1927).

Leur émergence dans l'aire d'approvisionnement de l'agglomération parisienne, et leur prépondérance de par les volumes collectés, s'expliquent par l'importance des besoins locaux. Toutefois, la zone d'approvisionnement ne se limite pas aux abords de Paris ; ainsi, ce sont près de 70 000 hl qui sont **expédiés** annuellement des 4 **centres de pasteurisation**³² de la région du Nord.

Au sein de l'**espace régional**, la **localisation** des usines est originale dans le sens où elles s'établissent non à proximité des centres urbains, mais sur les lieux proches de la production laitière (Avesnois-Thiérache, Artois-Ternois, Flandre) (carte 5).

Si la majeure partie des usines de transformation fabriquent du beurre, les unités ne sont malgré tout que rarement spécialisées, exception faite des usines de pasteurisation (tab.4).

³¹ jusqu'aux années 1960, avec une douzaine de filiales, la SAFR forme la ceinture laitière de Paris (60 % de l'approvisionnement en lait de consommation). Dans l'entre-deux-guerres, elle développe une activité fromagère (rachat de la marque "Port-Salut" en 1959) (Vatin F., 1989).

³² qui sont la Coopérative d'Ohain en Thiérache ; dans le Hainaut, les deux usines de Neuville et de Catillon ; dans le Cambrésis, celle de Marcoing (C. Vezin et P. Vandamme, 1938).

Les possibilités en matière de commercialisation et l'éloignement aux centres urbains sont des critères explicatifs de la diversité des modes d'utilisation du lait : les établissements les plus proches de ces centres affichent généralement une activité de lait de consommation, les établissements les plus éloignés se consacrant plutôt à l'activité beurrière et/ou fromagère (sud de l'Artois, Thiérache du Nord).

L'hétérogénéité des fabrications, les faibles rayons d'action commerciaux, et le maintien d'un secteur agricole actif permettent de comprendre les raisons de l'absence de grands groupes industriels laitiers dans le Nord-Pas-de-Calais jusqu'aux années 1940.

"A la fin du XIXe siècle, l'industrie laitière est donc née".

"Bien sûr, la majeure partie du lait consommé n'est pas pasteurisé, l'approvisionnement direct persiste même dans les grandes villes ; bien sûr, la majeure partie du beurre et une part importante des fromages sont encore produites à la ferme ; bien sûr, la plupart des établissements industriels sont minuscules ... Mais la laiterie, la beurrerie, la fromagerie ne sont plus des dépendances de la ferme" (Vatin F., 1990, p.63).

Les progrès des techniques, des transports, les changements dans les mentalités paysannes ... se surimposent à la forte croissance de la demande en produits laitiers et à la livraison de quantités croissantes de lait aux entreprises de transformation. De structures relevant encore de l'artisanat, disséminées au sein de l'espace national et régional, on passe, progressivement au début du XXe siècle, à des unités de transformation de grande taille, outillées, exerçant des activités plus diversifiées. Il faudra cependant attendre les années 1950 pour que des groupes d'envergure supra-régionale ne fassent leur apparition dans la région Nord, bouleversant quelque peu les systèmes pré-existants.

3-2 : DE L'APRÈS-GUERRE AUX ANNÉES 1980 OU UN "FLEUVE BLANC" EN CRUE

La structure spatiale de l'industrie laitière française conserve la même image d'ensemble jusqu'aux années 1960, nonobstant l'amorce du dépérissement (Charentes) ou de l'essor (Bretagne) de certaines régions.

Néanmoins, dès les années 1945, la mutation de la laiterie est profonde et générale. Elle touche aux relations entre producteurs et entreprises, aux pratiques de consommation et à la norme du goût, mais aussi aux techniques de transformation. Une seconde révolution laitière est engagée, qui va en quelques décennies, conduire à une "fluidification généralisée des processus productifs" (Vatin, 1990).

Toutefois, en réponse à une production laitière de plus en plus massive, communément appelée '**fleuve blanc**', et aux nouveaux processus de fabrication, on assiste à de vastes mouvements de restructuration-concentration des structures industrielles dès les années 1960, auxquels participent activement les entreprises de la région Nord-Pas-de-Calais.

3-2-1 : Le "boom laitier" : une occasion manquée pour le Nord-Pas-de-Calais ?

L'un des facteurs décisifs à la constitution d'une industrie laitière d'envergure repose sur les potentialités offertes pour l'approvisionnement en matière première. Il convient donc de dresser un **bilan rapide des mutations en cours au niveau de la production de lait même**. Or, de la Libération aux années 1980, l'agriculture française connaît d'importantes mutations, notamment le passage du système dominant de polyculture-élevage à des systèmes de plus en plus spécialisés, reposant sur des modes de production intensifs. Cette dynamique n'étant pas exempte de contradictions selon les régions ou les rythmes qu'elle prend, il importe de cerner les répercussions à l'échelle du Nord-Pas-de-Calais, de même que la participation régionale au mouvement d'ensemble.

Au cours des années 1950, la **scission entre productions végétale et animale**³³ est à l'évidence une transformation fondamentale pour le devenir de la production laitière.

Si l'exploitant agricole d'après-guerre travaille encore souvent sur des bases techniques anciennes, son insertion progressive et croissante dans l'économie marchande le conduit toutefois à effectuer des choix en matière de production : la mécanisation et la motorisation des pratiques s'accompagnent obligatoirement par la spécialisation de l'exploitation afin d'obtenir des gains de productivité.

Spécialisation, motorisation ... impliquent pour l'éleveur une gamme de productions de plus en plus restreinte, centrée autour du lait³⁴. La **spécialisation laitière** s'étend, relativement lentement, car, même si elle entre dans le cadre de la politique menée par les pouvoirs publics en faveur de la modernisation agricole, elle dépend de la capacité de financement des exploitants.

Dès le début de la décennie 1950, l'agriculteur se trouve donc confronté à un problème de **valorisation maximale de son potentiel laitier**, qui touche aux **techniques d'élevage** et aux **façons culturelles**.

◇ Pour les premières, les années 1950 sont riches en changements par le biais de l'insémination artificielle et de la sélection des races, de la stabulation libre, des techniques d'ensilage (début du maïs-ensilage) ... Bien que peu diffusés alors, ces progrès posent les **bases du modèle intensif** des années 1960.

◇ Pour les secondes, après la "*première révolution herbagère*" qui a vu la conversion des labours en prairies permanentes, on parle désormais d'une "*deuxième révolution herbagère*", présentée comme "*l'ensemble des transformations qui font passer*

³³ "la grande exploitation supprime l'élevage et le remplace par les engrais. Ce point de non-retour est encore plus flagrant pour les petites et moyennes exploitations que les années 1955 confrontent au changement profond des systèmes techniques de culture, des céréales et des fourrages" (Nallet H. et al, 1980, p.28).

³⁴ "de nombreuses petites fermes demeurent condamnées à faire de l'élevage laitier "structurel", avec toutes les conséquences sociales que cela peut entraîner" (Boichard, 1972, p.100). Certains cherchent toutefois à valoriser autrement ou de façon complémentaire leur système de production et se tournent vers le porc, les volailles, les légumes, voire les cultures céréalières.

l'élevage, dans les zones herbagères, d'une économie extensive à faible production par unité de surface à un système intensif, de rendements atteignant difficilement 3 000 l de lait/ha à des productions régulièrement supérieures à 4 000, voire même 5 000 l de lait sur la même surface. Elle consiste donc en une intensification, selon des méthodes variées, de la production fourragère, qu'accompagne une standardisation de la sélection à haut niveau" (Frémont A., 1967, p.179).

Globalement **dépendantes les unes des autres** (amélioration génétique, intensification fourragère et amélioration de l'alimentation vont de pair), ces nouvelles techniques obligent à rompre avec les précédentes. Ici aussi, l'évolution est lente car les structures ne s'y prêtent pas nécessairement et, les producteurs rencontrent parfois des problèmes à y recourir.

L'exemple de la **traite mécanique** permet d'illustrer la difficulté de diffusion de ces nouvelles techniques.

La mécanisation de la traite aurait du se diffuser facilement et rapidement, car non seulement les achats à engager sont accessibles à une part importante des producteurs³⁵, mais de plus, hormis l'obligation de groupage des plus petits producteurs pour réaliser une traite en commun, elle n'exige aucune modification majeure du système d'élevage.

Tab.5 : Les installations de traite mécanique en 1967.

Régions	Répartition des exploitations ayant des vaches laitières selon le nombre de vaches possédées				% des exploit. utilisant par rapport aux exploit. ayant des vaches laitières
	de 1 à 4	de 5 à 9	de 10 à 19	20 et plus	
Champagne	19,7	25,0	38,9	16,4	55,9
Lorraine	37,2	20,8	28,8	13,2	46,4
Picardie	18,9	24,1	40,7	16,3	42,6
Région Parisienne	33,2	31,1	25,3	10,4	42,1
Nord-Pas-de-Calais	23,1	33,7	34,9	8,3	41,4
Poitou-Charentes	31,5	39,1	26,8	2,6	34,6
Centre	41,1	34,3	22,0	2,6	33,3
Alsace	54,8	34,9	9,6	0,7	32,5
Franche-Comté	22,3	27,2	41,3	9,2	30,2
Pays de la Loire	29,2	41,6	27,5	1,7	26,4
Midi-Pyrénées	30,2	38,6	26,6	4,6	25,6
Rhône-Alpes	47,2	34,6	16,1	2,1	18,6
Bretagne	31,4	38,2	28,3	2,1	18,1
Haute-Normandie	25,1	28,5	34,5	11,9	17,6
Bourgogne	50,9	29,1	16,9	3,1	16,3
Provence-Côte d'Azur	59,0	27,9	11,9	1,5	14,8
Languedoc	41,8	35,7	20,1	2,4	12,8
Aquitaine	48,8	34,1	15,1	2,0	12,2
Basse-Normandie	26,7	31,9	32,1	9,3	10,1
Auvergne	30,6	35,9	27,3	6,2	7,6
Limousin	44,4	24,7	25,2	5,7	6,2
Corse	75,3	17,7	3,5	3,5	0,9
FRANCE	33,9	34,3	26,7	5,2	23,5

source : SCEES.

Pourtant, leur faible diffusion ressort d'une étude du Ministère de l'Agriculture (1974) : en 1967, sur 4 exploitations ayant des vaches laitières, une seule utilise une installation de traite mécanique (tab.5). Cette donnée moyenne dissimule de fortes disparités, car de telles installations se rencontrent surtout dans un croissant nord (Champagne, Lorraine,

³⁵ "le nombre de 8 à 10 vaches laitières était considéré comme suffisant pour rentabiliser une installation de traite en 1950" (Nallet H. et al, 1980, p.47).

Picardie, Région Parisienne, Nord), où plus de 40 % des exploitations ayant des vaches laitières y ont recours. En fait, il existe une relation avec la SAU de l'exploitation, elle-même corrélée à la taille du troupeau : la densité de ce matériel est la plus forte dans les régions où les élevages de plus de 20 vaches laitières sont les plus nombreux.

Bien qu'en apparence neutre, recherché comme moyen d'améliorer les conditions et la productivité du travail³⁶, le faible impact de ce matériel résulte de facteurs d'ordre général (nécessaire importation du matériel), mais surtout pratique (sélection et éducation de la vache).

Comme le précise H. Mendras (1984), "*l'introduction d'une technique nouvelle a presque toujours des conséquences inattendues*" (p.46). Dans ce cas précis, elle transforme en fait les conditions d'exploitation du troupeau, favorise la race hollandaise (FFPN), et modifie les formes traditionnelles du travail, puisque la traite devient un travail d'homme. L'incidence des applications pratiques est aussi soulignée par H. Nallet (1980) : "*il n'y eut pas à notre connaissance de résistance "psychologique" particulière à ce progrès technique désiré par la majorité des producteurs laitiers. (...) Sa diffusion pouvait se réaliser presque spontanément. Pourtant c'est ici que les producteurs ont rencontré le plus de difficultés pratiques*" (p.49).

En définitive, les progrès les plus immédiats ont trait à l'amélioration des **rendements**, par élimination progressive des races locales et sélection de souches laitières (Boichard J., 1972).

Pour la période après-guerre-1950, la production moyenne par vache à l'échelle nationale est faible (1 800-2 000 litres/an)³⁷. En 1960, elle n'atteint toujours que 2 200 l/an et, en **1970, 3 100 l/an**. Loin d'être négligeable, la progression de quelques 50-60 l/an laisse encore les producteurs français loin derrière leurs homologues néerlandais ou danois (plus de 5 000 l/vache/an).

Ce rendement moyen recouvre des disparités importantes selon les races, les régions, la taille des étables. Selon l'enquête du Ministère de l'Agriculture de 1969/70 (SCEES, 1973), les extrêmes vont de 1 850 kg³⁸ pour les vaches reproductrices à 3 900 kg dans une population homogène d'étables laitières de pointe ; la **région du Nord** n'atteint que **3 031 kg** pour les seules vaches laitières.

Pour expliquer l'essor de la production laitière, il faut donc plutôt se tourner vers les **effectifs de vaches laitières**, au moins jusqu'au début des années 1960.

En effet, "*de 1956 à 1963, la progression se situe aux environs de 4 à 5 % tous les ans, c'est-à-dire à un rythme pouvant conduire au doublement du cheptel en quinze ans*" (Boichard, 1972, p.109). Cet effectif se tasse progressivement par la suite (+0,8 %/an de 1963 à 1969 et +0,4 % de 1969 à 1975) avant de connaître une courbe descendante (-0,8 %/an entre 1975 et 1979, puis de plus en plus accentuée), de telle façon que le niveau atteint en 1981 est voisin de celui de 1963 (tab.6).

³⁶ à relativiser puisque certaines installations ne permettent que la traite d'une vache à la fois : si la tâche se trouve facilitée pour la fermière, on ne peut réellement parler de gains de productivité.

³⁷ La faiblesse de ce chiffre tient à la prise en compte des vaches de travail, qui ont une lactation très faible (voir l'observation de Klatzmann à ce sujet). En fait, on peut relever une corrélation entre la taille de l'étable et la productivité : plus la première est grande, plus le rendement moyen est élevé.

³⁸ 1 litre de lait = 1,03 kg de lait.

Les régions françaises participent selon trois tendances complémentaires à la redistribution d'ensemble :

- ◇ "déplacement des effectifs" vers les régions laitières de la frange côtière du quart nord-ouest de la France (la Bretagne, les Pays de la Loire, la Basse-Normandie et le Nord regroupent 40,2 % du cheptel laitier en 1963, 45,9 % en 1979 et 48,2 % en 1983) ;
- ◇ recul des régions de grande culture (Centre, Bassin Parisien, Champagne) et des régions plus traditionnelles comme le Poitou-Charentes ou Rhône-Alpes ;
- ◇ essor rapide de la zone reproductrice et mixte, 'structurellement défavorisées' (Auvergne, Limousin).

Comparativement au total national, le poids des vaches laitières du Nord-Pas-de-Calais demeure quasi-constant des années 1960 aux années 1980.

Au fil des années, on a assisté à un important mouvement de concentration-disparition des exploitations d'élevage : de 1970 à 1979 (RGA), on passe de 34 412 exploitations ayant des vaches laitières à 20 931, soit -39 % (France : -56 %).

La réduction est particulièrement vive dans les régions agricoles moins tournées vers l'activité laitière, à savoir la Flandre Maritime (-53,1 %), la Plaine de la Lys (-49,9 % pour la portion située dans le Pas-de-Calais), les Bas-Champs Picards (-47,7 %) ou encore l'Artois-Cambrésis (-47,5 %) (annexes 1 et 2).

Ce double mouvement de concentration des exploitations, d'accroissement et de spécialisation du cheptel se traduit par une progression de la taille moyenne des étables.

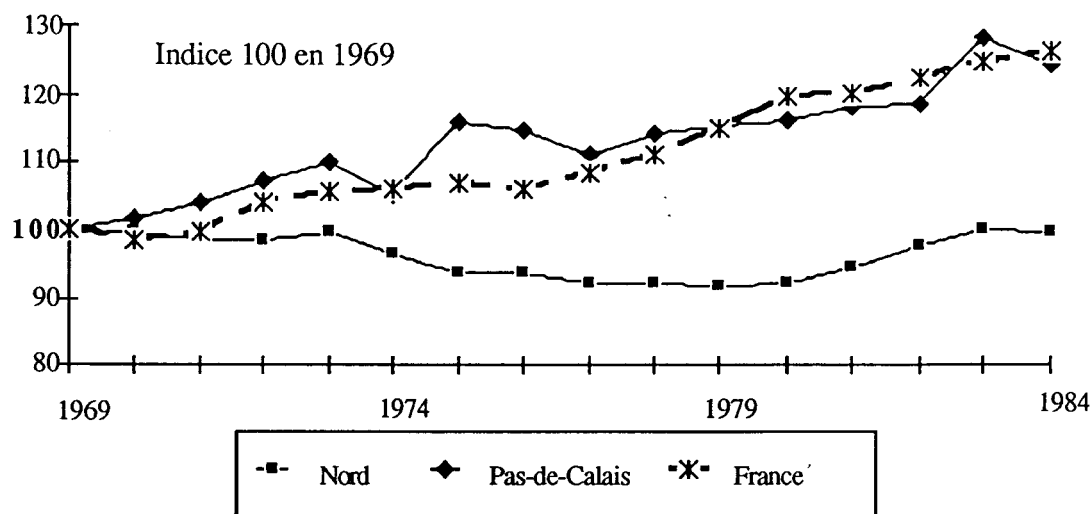
Dans la région Nord, en 1969-70, 48,9 % des étables ont plus de 10 vaches (laitières ou reproductrices) et possèdent plus de 75 % des vaches (en France, respectivement 36 et 65 %) ; au RGA de 1979-80, les pourcentages s'élèvent à 67,1 % des étables et 89,8 % des effectifs (France, 56 et 85,8 %). La prépondérance des exploitations "moyennes" (10-30 vaches laitières) est manifeste, car elles regroupent 56,2 % des étables et 58,1 % des effectifs en 1979-80 (France : 45,5 et 55 %).

Tab.6 : L'évolution régionale de l'effectif de vaches laitières (1963-1983)

1.000 têtes	1/1/63	1/1/69	1/1/75	1/1/79	1/1/80	1/1/81	1/1/82	1/1/83
Bretagne	1 077,3	1 183,2	1 328,1	1 328,0	1 343,2	1 316,5	1 337,0	1 342,1
Pays de la Loire	781,4	840,1	896,2	915,2	930,7	896,3	907,7	932,4
Basse-Normandie	672,1	707,7	856,1	826,1	817,1	767,3	822,2	819,7
Rhône-Alpes	629,7	604,1	550,4	511,5	511,3	501,6	485,5	481,7
Poitou-Charentes	505,3	431,3	346,6	307,3	293,3	288,8	292,9	278,5
Centre	392,5	304,4	209,1	204,1	202,2	207,4	165,2	166,6
Lorraine	360,5	376,3	365,9	366,2	359,4	319,5	351,3	340,0
Nord-Pas-de-Calais (% total national)	360,1 5,0 %	405,3 5,4 %	407,1 5,3 %	367,8 4,9 %	369,7 5,0 %	362,8 5,1 %	349,7 5,0 %	370,7 5,2 %
Picardie	334,4	314,6	296,8	291,8	286,0	271,3	257,7	261,0
Champagne	311,8	294,3	263,9	230,1	220,0	237,9	197,7	201,0
Haute-Normandie	300,9	319,2	336,8	303,3	292,8	274,8	239,1	269,9
Franche-Comté	281,6	299,8	298,4	289,7	295,9	266,5	291,5	296,6
Auvergne	235,6	395,4	446,0	450,7	460,2	376,0	416,0	413,9
Bourgogne	233,9	228,0	119,6	179,0	169,9	154,2	155,7	165,9
Aquitaine	217,2	278,6	335,9	337,1	320,7	264,5	246,8	267,3
Midi Pyrénées	211,1	243,3	341,0	315,2	309,6	343,3	315,2	329,6
Alsace	135,3	116,5	110,8	104,2	100,3	90,2	88,0	91,1
Région Parisienne	56,0	39,9	24,3	18,6	17,9	24,7	12,6	11,7
PCA	39,3	36,4	28,6	19,8	17,8	18,7	20,3	20,6
Limousin	32,4	43,1	64,1	87,2	97,2	99,9	57,6	59,2
Languedoc	27,4	31,9	40,6	37,8	36,7	37,4	41,8	43,3
FRANCE entière	7 195,7	7 557,5	7 746,3	7 490,8	7 451,9	7 119,7	7 053,8	7 165,9

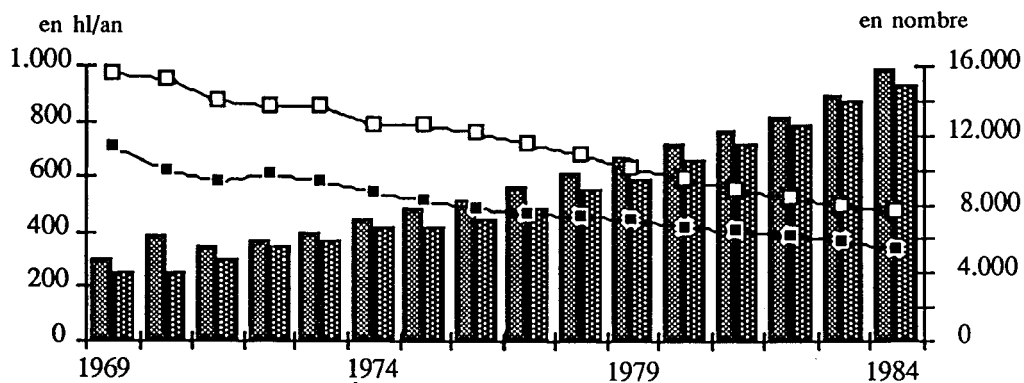
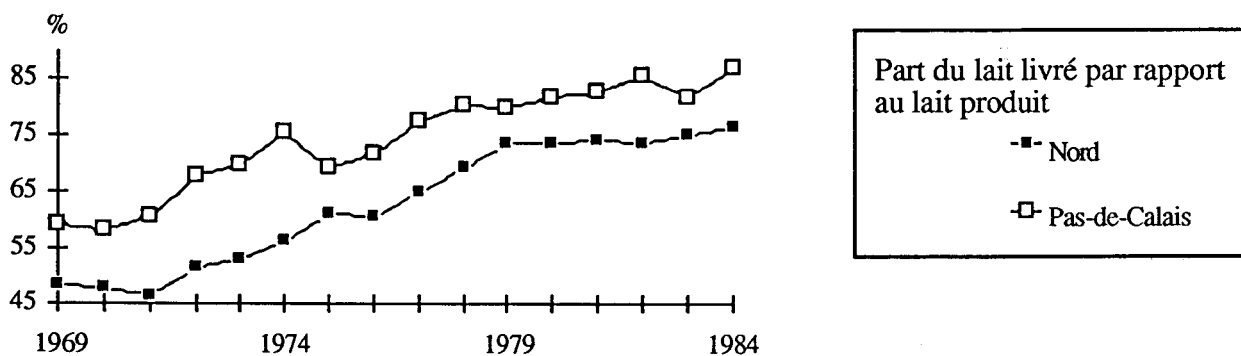
source : SCEES - Annuaire de Statistiques Agricoles.

Graphe 5 : Evolution de la production laitière depuis 1969



source : Statistique Agricole Annuelle réalisation Le Méné

Graphe 6 : Les livraisons de lait en Nord-Pas-de-Calais : 1969-1984



Livraisons moyennes de lait par producteur

■ Nord ■ Pas-de-Calais

Nombre de producteurs livrant du lait

-■- Nord -□- Pas-de-Calais

Source : Enquêtes Laitières Annuelles.

Jusqu'en 1963, le seul accroissement de l'effectif de vaches laitières permet d'expliquer l'expansion de la production laitière en France³⁹ (+50% entre 1950 et 1963) et dans le Nord-Pas-de-Calais (+44,4%). Malgré un tassement ensuite, la **croissance de la production** se poursuit grâce aux progrès de la productivité, avant de connaître un niveau plus continu depuis les années 1970. Vrai à l'échelle nationale, ce constat est à relativiser pour le **Nord-Pas-de-Calais**.

En effet, bien que participant à la dynamique d'ensemble, la région voit son importance grignotée au fil des ans : de 6,4 % de la production nationale de lait en 1950, on passe à 4,9 % en 1963 et à 4,7 % en 1979 (en comparaison, la Bretagne progresse de 10 % en 1963 à 17,6 % en 1979 de la production nationale).

Ce constat est entièrement redevable au département du Nord, nettement plus touchée par le mouvement de disparition des exploitations laitières (graphe 5). Depuis le début des années 1980, ce **recul relatif** positionne la région au 8e rang français.

Une telle dynamique d'ensemble peut paraître une chance pour l'industrie à la recherche de '**gisements laitiers**' ; cependant, aux abords des années 1960, c'est encore une **production composite**, où voisinent les collectes de lait et de crème par les industries et les fabrications fermières.

En 1950, "58 % est livrée aux laiteries, soit en lait, soit en crème, 40 % du lait de consommation est utilisé ou vendu par les exploitants, 44 % du beurre est fabriqué à la ferme" (Nallet H. et al, 1980, p.17).

La situation évolue nettement par la suite, et, en 1970, les **livraisons aux laiteries** représentent 82,2 % de la production nationale, mais seulement 51,3 % dans le Nord (SCEES 1969/70) : la dissemblance est imputable à une des spécificités régionales, à savoir le **maintien des fabrications fermières**⁴⁰. Il n'en demeure pas moins que, dès le début des années 1970, les livraisons aux industries prennent leur essor, sur la base d'un ramassage régulier du lait (quotidien ou tous les deux jours, parallèlement à l'installation de tanks de réfrigération) (graphe 6). Les industriels doivent donc s'organiser pour collecter et traiter des volumes de lait croissants sur une courte période : de 1969 à 1977, puis de nouveau de 1977 à 1984, les **livraisons moyennes** par producteur doublent dans la région du Nord (graphe 6).

Dans ce cadre, l'expansion des industries et de la production laitières résulte souvent d'une stimulation réciproque, les industriels incitant les producteurs à la **spécialisation**. Cette dernière ne sera totale qu'après la

³⁹ on peut rappeler qu'il s'agit d'une estimation, une partie du lait échappant à la collecte (auto-consommation des hommes et des animaux, fabrication de beurre et de fromages fermiers).

⁴⁰ ce maintien résulte, pour partie, des facilités d'écoulement direct du lait et des produits laitiers dans les nombreux noyaux urbains.

séparation de la filière viande en deux branches distinctes : le lait et la viande proprement dite⁴¹.

La scission est rendue possible dès **1958**, quand l'industrie laitière met sur le marché une **poudre de lait** reconstituée (qui sert de lait de remplacement aux jeunes veaux). Subventionné par l'Etat (prime à la dénaturation), ce produit est alors moins cher que le lait de ferme.

Sa diffusion rapide a **deux conséquences importantes** : *“d'une part, elle permet à des agriculteurs d'élever des veaux (achetés) sans vaches et, d'autre part, elle permet au producteur laitier de vendre la totalité de sa production laitière. La possibilité d'une séparation production de lait/production d'animaux apparaît et la production de lait peut enfin être faite pour elle-même”* (Nallet H. et al, 1980, p.67).

Désormais, l'objectif du producteur sera la sélection du cheptel uniquement en fonction des capacités laitières des différentes races : il ne produit plus que du lait et seulement du lait pour la vente.

Le terme '**boom laitier**', employé pour caractériser la période des années 1950-60, est révélateur des mutations intervenues dans ce secteur.

En continuité de la 'révolution laitière', il touche des exploitations agricoles familiales. Certains spécialistes escomptent encore de grands bouleversements, par le biais d'un modèle plus intensif, conduisant même à des structures d'exploitation de type industriel⁴² (de telles expériences demeureront isolées en France).

En fait, *“le mouvement d'industrialisation de la production laitière se poursuit en utilisant certains éléments techniques du modèle industrialiste dans le cadre d'une exploitation familiale”* (Nallet H. et al, 1980, p.88). Trois éléments de base composent le modèle intensif :

- maïs-ensilage ;
- stabulation libre-salle de traite ;
- races hautement spécialisées (Normandes, FFPN).

Le terme de **modèle** est approprié pour deux raisons : référence concrète pour les éleveurs en voie de modernisation, il tend à devenir la forme unique d'organisation de la production.

L'**aspect plus négatif** de sa diffusion est lié au caractère de **dépendance** qu'il induit, qu'elle soit financière (à l'égard des organismes de crédit) ou technico-économique (vis à vis des organismes de contrôle, des industries 'acheteuses' ...).

En définitive, à partir des années 1960, l'idée d'un **“atelier laitier”** pour désigner l'ensemble des opérations relatives à la production se précise : cet atelier “ne pourra plus être un simple fournisseur de matières premières, il devra être un maillon efficace de la **“chaîne du lait”**” (Nallet H. et al, 1980, p.254).

La complémentarité entre production et firme de transformation devient d'autant plus évidente que les livraisons aux laiteries ne cessent de progresser,

⁴¹ la question d'une sélection des races à deux fins, lait et viande, posée dès les années 1950, devient primordiale dans les années 1960 : aux côtés d'une production laitière excédentaire avec un cheptel médiocre, la production de viande est insuffisante, le cheptel spécialisé étant trop peu nombreux.

⁴² l'intégration des productions animales appliquée à l'élevage laitier se retrouve dans le modèle Martinot, qui permet de conduire un élevage de plusieurs centaines de vaches laitières (Nallet H. et al, 1980, p.76).

pour atteindre 80 % de la production nordiste en 1982 : aux industriels de s'adapter au mouvement par l'emploi de nouvelles technologies à leur disposition.

3-2-2 : Innovations techniques dans le secteur laitier

L'activité industrielle, par opposition à l'activité domestique (ou fermière), avait conduit à une première complexification de la structure du secteur laitier : entre la vache et le consommateur final se glisse, de plus en plus, l'établissement de transformation. A cette structuration encore simple viennent se greffer, surtout après les années 1950, de nouveaux établissements qui, partant d'une politique de rationalisation des ateliers et de regroupement des fabrications, se spécialisent dans une technologie particulière et fragmentent toujours plus le système de base, tout en modifiant les échelles auxquelles ces fabrications sont mises en oeuvre.

La **spécialisation** des établissements s'organise autour de **quatre technologies** principales.

La première correspond au **séchage** en continu du lait, consécutivement à la mise au point du principe "Spray" (en remplacement du procédé Hatmaker, peu performant).

Conçu pour répondre au besoin de valorisation du lait écrémé des industriels, il est mis en oeuvre dans des tours de grande capacité⁴³. Rapidement, la recherche d'économies d'échelle induit une taille croissante des nouvelles unités (10 000, 30 000, voire 40 000 l/h entre 1960 et 1970) et la taille moyenne des ateliers triple (de 800 à 2 400 T/an). De stockage facile et de longue durée, le lait écrémé en poudre sert à diverses utilisations (alimentation humaine ou animale, autres industries agro-alimentaires ...). Ce principe sera particulièrement exploité en parallèle avec les beurreries, donnant naissance à ce que l'on appellera le **binôme beurre-poudre**, à la base de la réussite d'un nombre important de coopératives laitières de l'Ouest.

La seconde a généré un sous-secteur de l'activité laitière, centré sur la technologie du froid : la fabrication de glaces et de crèmes glacées.

Consommatrice d'un lait de qualité supérieure, la fabrication finale est de haute valeur ajoutée, mais implique aussi une logistique spécifique pour sa conservation et son transport.

⁴³ la collecte du lait nécessaire à leur fonctionnement n'est pas systématique. Elle peut être relayée par un flux de matière première entre plusieurs unités de transformation.

La troisième est sans doute celle qui a le plus révolutionné le marché de consommation puisqu'il s'agit du traitement "UHT"⁴⁴.

Le lait quitte la catégorie des produits frais, qui requiert de courts circuits de commercialisation, pour devenir un produit de consommation courante, dont la diffusion massive est liée au développement des grandes surfaces dans les années 1970-1980. Cette banalisation modifie en profondeur les stratégies des entreprises, qui doivent rechercher des gains de productivité. Ce processus se traduit, entre autres, par le transfert et le rapprochement des unités de transformation des zones de collecte. Produit stockable, au goût standardisé, et de longue conservation, il sera facilement intégré par les consommateurs (l'image du lait était passée du produit 'fermier' au 'lait industriel' au travers du lait pasteurisé en bouteilles de verre dans les années 1920-30).

Plus récentes, puisque se généralisant surtout dans les années 1980, les **technologies membranaires** assurent une exploitation rationnelle et poussée du lactosérum (résidu de la fromagerie).

Simple dans le principe, elles exigent une instrumentation complexe qui permet de récupérer les protéines du lactosérum (par ultrafiltration) et le lactose (par hyperfiltration ou osmose inverse). Les lactoprotéines, issues de ce 'cracking' par ultrafiltration, ont des débouchés dans la filière lait même (on citera l'essor de la fabrication du 'fêta' au Danemark sur ce principe), dans les productions alimentaires (charcuterie, chocolaterie), mais aussi dans d'autres types de production (chimie fine, pharmacie ...).

Aux côtés de ces innovations, un certain nombre de techniques élaborées jusqu'aux années 1940, qui n'avaient eu jusqu'alors que de faibles répercussions, vont pouvoir se développer. C'est le cas de la **beurrerie industrielle**.

L'amélioration des méthodes de barattage en continu dans les années 1960-70 (procédé Nizo) consacre cette industrie, en mettant sur le marché un beurre demi-doux conforme au goût des consommateurs.

Une constante recherche d'économies d'échelle explique un dimensionnement croissant des unités de transformation (on passe de 2 000 à 4 000 T/an entre 1960 et 1970). Néanmoins, si de grandes usines prennent dès lors place dans le paysage laitier et assurent par exemple l'essor de l'activité lait de la région Bretagne (en association avec la poudre), il demeure toujours de petits ateliers de capacité de moins de 50 T/an : "en 1966, ces 1 700 ateliers (sur 2 200) assuraient moins de 5 % de la production alors que 45 ateliers, de taille moyenne égale ou supérieure à 2 000 T/an, fabriquaient 50 % de la production de beurre" (Hairy D. et al, 1972).

Le schéma est pratiquement identique en **industrie fromagère** :

l'adoption de la cuve multiple permet la fabrication en continu, et conditionne le triplement de la capacité des unités de pâtes molles entre 1960 et 1970 (de 30 000 à 100 000 l/jour).

L'un des objectifs des techniques mises en pratique dans le secteur laitier est l'exploitation la plus poussée possible des constituants de la matière première. Si en premier lieu, l'effort s'est porté sur les matières grasses, appréciées comme produit de luxe (fromage, puis beurre), de plus en plus, l'accent est mis sur la partie 'maigre' (produits allégés, protéines ...). "L'industrie laitière moderne se caractérise par un renversement complet des conditions de valorisation respective

⁴⁴ Ultra Haute Température : le lait est porté une fraction de seconde à 140-150°C, puis conditionné dans un emballage stérile en carton de la société suédoise Tétrapak.

des matières grasses et maigres du lait, dans le contexte d'une mutation profonde des pratiques alimentaires des pays occidentaux développés" (Vatin, 1990, p.145). Le principal bénéficiaire de cette mutation est le secteur des produits frais et ultra-frais. Fortement concurrentiel et de haute valeur ajoutée, il est devenu le support privilégié de la valorisation du lait et un atout pour les entreprises régionales.

3-2-3 : 1960-80 : un mouvement d'accélération dans l'industrie laitière régionale

→ Pour l'industrie laitière, les années 1960-70 sont marquées par la diffusion de phénomènes de **concentration**, en deux temps : le processus de réorganisation technique (rationalisation et concentration industrielles) s'efface progressivement, dès 1975, au profit d'opérations de constitution de groupes à capacités financières et commerciales élargies.

Caractéristique essentielle de cette dynamique qui n'épargne aucun espace, nombre de firmes artisanales et d'entreprises à capitaux familiaux, faute de moyens financiers suffisants, sont éliminées, tandis que d'autres, les **grands groupes**, s'étendent car ils "*ne limitent pas leur activité à une spécialité, ni leur implantation à une région. Ils couvrent toute la gamme des fabrications, et s'étendent hors de leur domaine d'origine afin d'augmenter leurs possibilités de ramassage*" (Frémont A., 1967, p.163).

Cette période marque l'assise de l'industrie laitière régionale. *deja*

3-2-3-1 : Stratégies structurelles de l'industrie laitière et espace régional

Si, en France et dans la région du Nord, des processus de **concentrations structurelles** sont déjà relevés durant l'entre-deux-guerres, liés notamment à la crise du beurre⁴⁵, de tels mouvements sont plutôt perceptibles sur la période 1950-70, affectant surtout les petites laiteries familiales et les coopératives communales. Période essentielle pour la mise en place du **tissu coopératif**, des opérations de fusion, de rachat ou de réorganisation de structures en difficulté sont à la base de l'expansion de la Prospérité Fermière, des Coopératives de l'Abbaye ou des 4 Cantons (tab.7 et carte 6).

⁴⁵ durant cette période, le scénario est classique : "*Qu'une difficulté financière, technique ou humaine vienne à se présenter dans une affaire familiale et rapidement un collègue reprenait à son compte l'entreprise défailante. Ainsi commencèrent à émerger quelques noms devenus célèbres dans l'industrie laitière : Gervais, Bridel, Entremont ...*" (Metzger R., 1983, p.128).

Tab.7 : Historique des entreprises laitières du Nord-Pas-de-Calais

COOPERATIVES

Nom de la coopérative	Ville	Création	Dénomination
La Prospérité Fermière ou Coopérative Laitière d'Artois et de Flandres	Arras	1949	Coopérative "La Prospérité Fermière"
	Saint-Léonard	1945	SA "Les Bergeronnettes"
		1954	Reprise par la "Providence Fermière"
		1962	Reprise par "La Prospérité Fermière"
		1963	Fermeture et remplacement par Vieil-Moutier
	Vieil-Moutier	1963	Implantation d'une usine
		1988	"Générale Ultra-Frais" (ULN)
	Saint-Pol/Ternoise	1964	Implantation d'une usine
	Arras	?	COPA (de la Caisse Régionale du Crédit Agricole) Reprise des adhérents (dépôt)
Hazebrouck	1965	"Coopérative Laitière des Flandres"	
	1967	Reprise par "La Prospérité Fermière"	
	1983	Fermeture	
Pas-en-Artois	?	Ste Sofrodoc	
	1968	Prise de contrôle par la coopérative	
	1988	Fermeture	
Courcelles-le-Comte	?	Laiterie Courcelloise	
	1968	Prise de contrôle par la coopérative	
	1973	Fermeture	
Laiterie Coopérative de l'Abbaye et de la région d'Avesnes	Dompierre-sur-Helpe	1906	?
		1937	"Beurrerie Coopérative de l'Abbaye"
		1989	groupe UCANEL
		1992	Fermeture
	Maubeuge	?	Laiterie de Maubeuge
		1958 années 60	Fusion-absorption par l'Abbaye Fermeture
	Petit-Fayt	?	"Coopérative des Fayts"
		1967 1972	Fermeture (les adhérents partent surtout à l'Abbaye) Achat des bâtiments par l'Abbaye
	Etrocut	1933	"Beurrerie Coopérative de la région d'Avesnes"
		1971	Fusion avec l'Abbaye
1974		Fermeture	
Catillon-sur-Sambre	1925	Installation dans une laiterie datée de la fin du XIXe.	
	1967	Contrôle par l'Abbaye	
Basuel	?	Ets Gervais	
	1971 1972	Absorption par l'Abbaye Arrêt et producteurs à la Catillonnaise	

Nom de la coopérative	Ville	Création	Dénomination
Coopérative Agricole Laitière des 4 Cantons et du Cambrésis	Le Quesnoy	1926	"Groupement de producteurs de lait et de fruits de la région du Quesnoy"
		1946	"C.A.L. des 4 Cantons"
		1989	groupe SODIAAL
		1992	Fermeture
	Le Quesnoy	1937	"Laiterie des Marguerites"
		1949 1950	Rachat par les 4 Cantons Décision d'une nouvelle usine
	région de Douai Valenciennes	1951 Années 50	Achat de la laiterie de la Rhonelle Fermeture
	Vendegies-au-Bois	? 1958 Années 60	S.A.F.R. Achat par les 4 Cantons Fermeture
Neuvilly	? 1959 Années 60	Soc "Le Lait Intégral" Achat par les 4 Cantons Fermeture	
Awoingt	? 1968	Laiterie du Cambrésis Reprise par les 4 Cantons	
Marcoing	1970 ? 1974	Achat par les 4 Cantons Fermeture	
Englefontaine	? 1977	"Coop Lait des Fontaines" Fusion avec les 4 Cantons et fermeture	
"B.C.F."	Guines	1938 1986	"Coopérative Laitière du Calaisis" "B.C.F." : fusion avec la Coop de la Vallée de l'Yser
	Esquelbecq	? 1986	"Coopérative de la Vallée de l'Yser" "B.C.F." et Fermeture
"Laiterie Coopérative de Verton"	Verton	1930 1992	"Laiterie Coopérative de Verton" Elnor
SICA Solainor	Verquin	? 1989	Solainor (lait de consommation) Fermeture

ENTREPRISES PRIVEES

Nom de l'entreprise	Ville	Création	Dénomination
Gervais-Danone	Steenvoorde	1911	"Coopérative du Canton de Steenvoorde"
		1917	SA "Les Fermiers Réunis des Flandres"
		1947	Prise de participation de 33 % du groupe Gervais : la <u>Société Laitière Gallia</u>
		1973 1992	groupe B.S.N. Fermeture
Renescure	Renescure	? 1973 Années 70	SALFA (Société Laitière de Flandre et d'Artois) (contrôlée par Gervais-Danone) Centre de collecte pour Stenval Fermeture
		?	Implantation d'une nouvelle unité
	Lesquin	1985	Implantation d'un dépôt

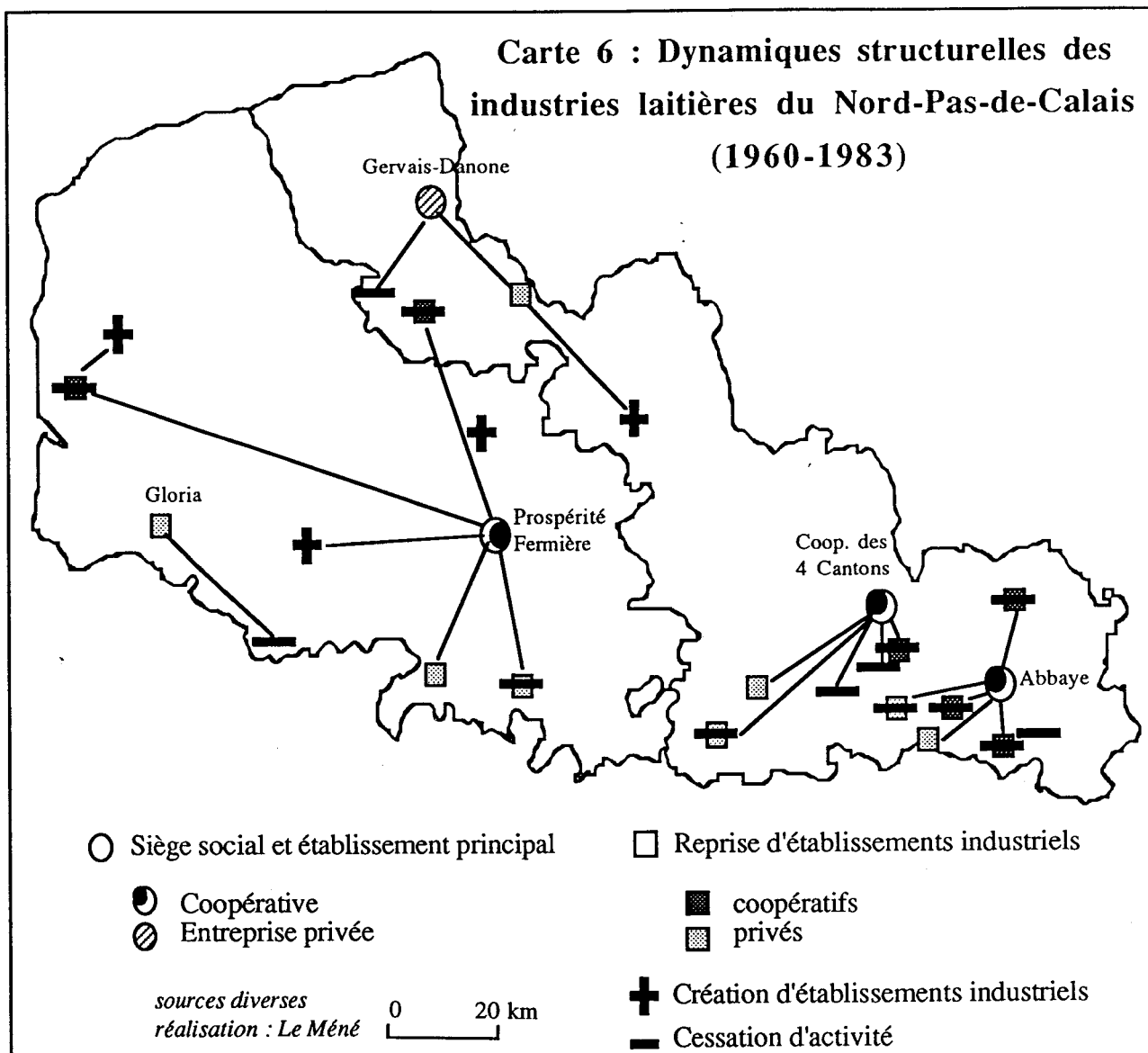
Nom de l'entreprise	Ville	Création	Dénomination
Stenval SA	Bailleul	1927 1964 1967 1973	2e site des "Fermiers Réunis des Flandres" Prise de participation Gervais et Danone Stenval devient la raison sociale et la marque Achat de Stenval par la Compagnie Gervais-Danone - Achat de Gervais-Danone par BSN
Chambourcy	Cuincy	? 1971 1972 1989	Ets Reneau Reprise par le groupe Genvrain-SAFR (Vitho) Reprise par La Roche aux Fées (groupe Astra-Calvé, contrôlé par Unilever) Chambourcy (Nestlé)
Gloria	Willancourt Marconnelle	? 1966 1971 1985	Anciens Ets Jules Hutin Ets Jules Hutin Achat par Gloria (groupe Carnation, USA) Reprise par Nestlé
Fauquet père et fils & Fauquet SARL (Les Fromagers de Thiérange)	Dompierre-sur- Helpe Avesnelles	1925 1989 1992 1925 1989	Fauquet père et fils (bâtiments d'une laiterie de 1906 Reprise par Bongrain Fermeture et transfert au Nouvion-en-Thiérange Les Fromagers de Thiérange (cave d'affinage datée des années 1870). Reprise par Bongrain
Verhille-Rondeau	Annezin-les- Béthune	? 1989/90	collecte de crème Fermeture
	Etroeungt	? ? 1980	Fermiers Réunis Soc Fromagère d'Etroeungt (gr Locatelli de Milan, filiale de Sopad) Fermeture et adhérents à Boué (Aisne)
	Ohain	? 1985	Entr. Moreau (siège à Rouvroy-sur-Audry, Ardennes) Reprise des producteurs par Sopad et Besnier

sources diverses (recherche bibliographique, entretiens avec les responsables de laiterie ...).

Trois stratégies principales de restructuration par recombinaison d'un tissu pré-existant guident les coopératives en expansion :

- ◇ la reprise-fusion de coopératives existantes ;
- ◇ le rachat ou la prise de contrôle d'entreprises privées, intégrées comme structure coopérative ;
- ◇ le rachat ou la prise de contrôle d'entreprises privées, qui conservent leur statut privé.

Carte 6 : Dynamiques structurelles des industries laitières du Nord-Pas-de-Calais (1960-1983)



◇ La Prospérité Fermière a pratiqué la logique d'intégration.

L'histoire de cette coopérative recoupe celle de la S.A. "les Bergeronnettes", dont l'évolution est classique :

- sa création à Saint-Léonard (Pas-de-Calais) en 1945 répond au double objectif d'écouler la production trop abondante des agriculteurs du département⁴⁶ et d'alimenter l'agglomération boulonnaise en lait frais et produits laitiers ;
- à la faillite qui suit des difficultés financières⁴⁷ succède, en janvier 1954, "la Providence Fermière", coopérative de ramassage de produits fermiers et avicoles de la région de Boulogne-sur-Mer, aux activités très diverses⁴⁸.
- en 1956, elle fait la conquête du littoral et distribue déjà dans son réseau des plaquettes de beurre fabriquées par la Prospérité Fermière d'Arras.

⁴⁶ troisième département laitier français en 1949, le Pas-de-Calais ne dispose pas d'unités suffisantes pour absorber seul cette production : cette période voit donc la constitution de structures de collecte telle la Prospérité Fermière.

⁴⁷ ces difficultés résultent, pour partie, de la faible pénétration de la coopérative dans le milieu agricole du boulonnais, ce dernier étant hostile aux structures industrielles (Coudoux J., 1958).

⁴⁸ lait pasteurisé en bouteilles, crème, beurre, yaourts en pots de verre, pâtes fraîches et, à partir de décembre 1954, les premiers yaourts aromatisés (ananas et framboise) fabriqués dans le Nord.

- en juillet 1962, les problèmes de gestion sont tels qu'elle fusionne avec la Prospérité Fermière et perd sa raison sociale.

Cette première intégration est suivie, en 1965, de celle de la COPA (Arras), ayant de graves difficultés financières et, en 1967, de celle de la coopérative d'Hazebrouck, aux finances saines mais aux méthodes peu dynamiques et aux techniques périmées (Henniquau T., 1972).

◇ A la pratique de l'intégration d'autres structures coopératives peut venir s'adjoindre, pour les mêmes raisons que précédemment, une politique de **rachat** ou de **prise de contrôle d'entreprises privées** ; ces acquisitions deviennent généralement des structures coopératives.

Un tel contexte est à l'origine de l'activité industrielle de la Coopérative des 4 Cantons, grâce au rachat de la "Laiterie des Marguerites" (Le Quesnoy) en 1949. Par la suite, elle sera encore amenée à reprendre une unité de la SAFR (Vendegies-au-Bois) en 1958 et une autre de la société "Le Lait Intégral" (Neuvilly) en 1959 (tab.7). Fermées durant les années 1960, la reprise des deux dernières sociétés est plutôt à envisager comme une opportunité d'extension de la zone de collecte.

◇ Parallèlement à ce dynamisme, qui se limite à une pratique de proximité, se superpose, à partir du milieu des années 1960, un autre type de restructuration : la **fusion-regroupement d'entreprises de taille moyenne ou importante** aux activités proches ou complémentaires⁴⁹. Des trois principales coopératives du Nord, deux assurent leur croissance de cette manière, par la prise de contrôle d'entreprises privées de taille moyenne ; ces dernières conservent leur statut privé et servent alors d'**entreprises tampon** afin de réaliser certaines opérations non accessibles à la coopération :

- l'**Abbaye** avec la Laiterie Catillonnaise (Catillon-sur-Sambre) en 1967 (7,05 % de la collecte régionale en 1970) ;
- la **Prospérité Fermière** avec la Société Sofrodoc (Pas-en-Artois) et la Laiterie Courcelloise (Courcelle-le-Comte) en 1968 (5,77 % de la collecte régionale en 1970).

Face au dynamisme de la coopération, les **entreprises privées** régionales apparaissent plus effacées ; néanmoins, c'est à leur niveau qu'intervient l'échelle extra-régionale, puisque, au début des années 1970, elles sont l'objet de **reprises** par des groupes d'envergure nationale ou internationale :

- en 1971, achat des Ets Hutin (Marconnelle) par Gloria ;
- en 1973, achat de Stenval (Bailleul) par Gervais-Danone⁵⁰ et reprise de la laiterie Vitho-Reneau du groupe Genvrain (Cuincy) par "La Roche aux Fées" (tab.7).

⁴⁹ la diffusion de tels accords inter-entreprises prend réellement son essor pendant la réalisation du Ve Plan (1966-1970) : 94 des 400 accords de l'ensemble des IAA concernent l'industrie laitière (OCDE, 1973). C'est à cette époque des 'fédérateurs' de l'industrie laitière qu'émergent les groupes dont les noms associent deux ou trois patronymes (Gervais-Danone, Bongrain-Gerard) ou les unions de coopératives (ULN ...), mais que disparaissent aussi de grandes sociétés laitières telles Genvrain, Roquefort.

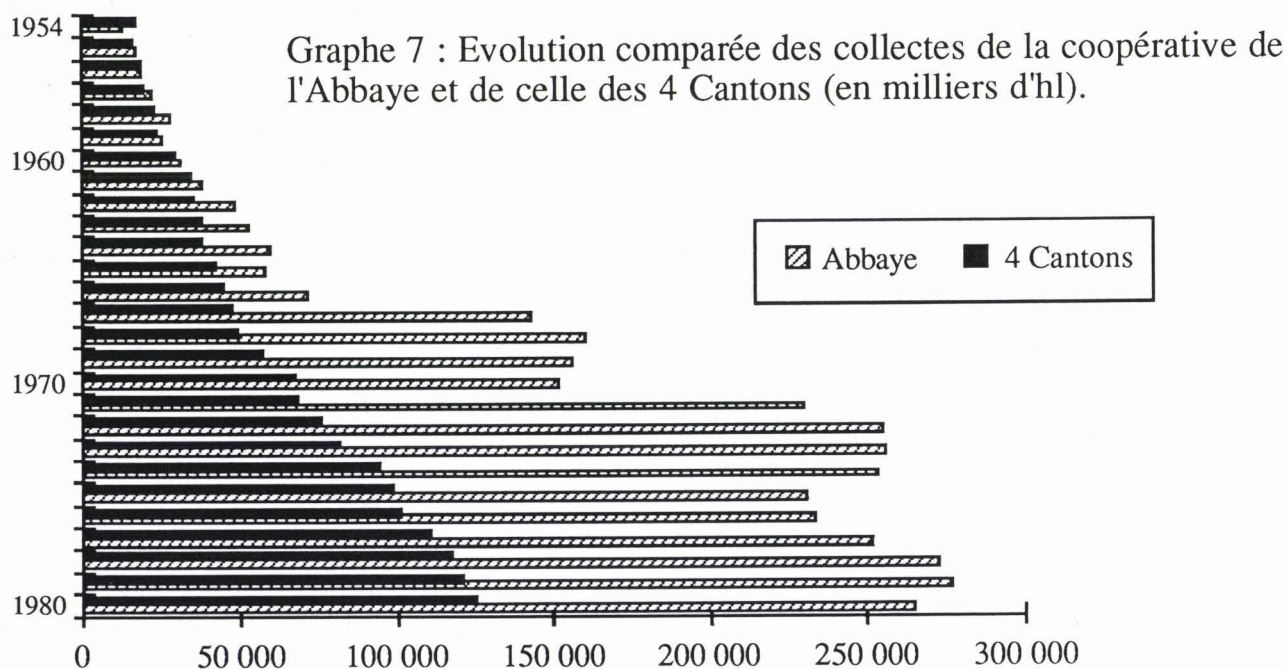
⁵⁰ Achat qui fait suite à une prise de participation dès 1964.

L'arrivée du groupe BSN-Gervais-Danone se traduit aussi par la création d'une nouvelle unité de transformation du lait, à Seclin.

Parallèlement à ces opérations de restructuration externe, les firmes ont à faire face à un **renversement de comportement** de la part des agriculteurs.

Suite au remplacement progressif du lait écrémé destiné à l'alimentation des veaux par des aliments du commerce, les producteurs mettent en demeure les coopératives - et les firmes privées - de collecter, non plus la crème, mais le lait entier (dès 1954 à la Coopérative de l'Abbaye, à partir de 1963 à la Prospérité Fermière), même si, parallèlement, les livraisons de crème perdurent généralement jusqu'au début des années 1970.

Face au développement spectaculaire du ramassage du lait (graphe 7), les entreprises doivent entreprendre un programme d'investissement pour accroître leur capacité d'écrémage, ce qui requiert, sur le plan technique, une transformation radicale (et immédiate) des installations.



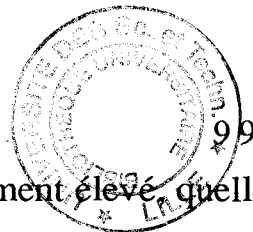
Source : Rapports d'activité des coopératives.

Deux solutions s'offrent alors aux industriels : soit ils restructurent des unités existantes, soit ils en créent de nouvelles.

◇ La première solution s'est surtout traduite par la construction d'une nouvelle usine en lieu et place de l'ancienne (l'Abbaye à Dompierre-sur-Helpe) ou juxtaposée (les 4 Cantons au Quesnoy).

◇ La seconde solution a un caractère obligé pour la Prospérité Fermière : implantation d'une unité à Vieil-Moutier en 1964 (en remplacement de Saint-Léonard, obsolète, et connaissant des problèmes de ravitaillement en eau) et d'une autre à Saint-Pol-sur-Ternoise en 1965. Le choix des emplacements répond à un souci de localisation dans des régions aux fortes potentialités quant à l'approvisionnement en lait (carte 6).

◇ Le second axe choisi par la Coopérative de l'Abbaye est intermédiaire, et aboutit à la construction à Foulzy (Ardennes) d'un centre de ramassage et de refroidissement du lait au début des années 1967 ; ce lait est ensuite transformé à Dompierre-sur-Helpe.



Le coût de telles opérations est toujours particulièrement élevé, quelle que soit la stratégie retenue.

◇ La totale réorganisation de l'usine d'Hazebrouck par la Prospérité Fermière a nécessité un investissement de 550 000 francs en 1967 ; néanmoins, en contre-partie, la production de lait de consommation progresse de 47 % entre 1969 et 1970, celle des fromages de garde de 44 %, avec un personnel moindre (108 salariés en 1969, 102 en 1970) (Henniquau T., 1972).

◇ L'implantation par Gervais-Danone d'une unité de fabrication de produits frais à Seclin (Nord) a requis un investissement de l'ordre de 40 MF.

La recherche d'une meilleure productivité passe aussi par des opérations de **restructuration interne** et de **rationalisation** des unités de transformation.

Plus particulièrement présente à l'échelle de grands groupes nationaux⁵¹, elle se traduit par une réduction du nombre d'établissements et un dimensionnement croissant des unités restantes, auxquels sont sensibles les **coopératives** de la région.

En effet, au travers des **opérations d'investissement** de la Coopérative de l'Abbaye, on note une forte progression du dimensionnement retenu pour les tours de séchage du lait : de 4 000 l/h en 1961, on passe à 10 000 l/h en 1964, puis à 20 000 l/h en 1968. Or, l'ampleur de ces économies d'échelle a pour corollaire un suréquipement (coûteux) quasi-chronique, les installations ne fonctionnant à plein rendement qu'une partie de l'année ; les exigences financières induites⁵² favorisent de ce fait les opérations d'envergure.

Face à cette évolution, certains coopérateurs contestent un gigantisme présenté comme indispensable, car ils se sentent progressivement écartés des décisions qui conditionnent l'avenir de 'leur' coopérative. Leur opinion n'a cependant pas suffisamment de poids face aux exigences de nature industrielle et commerciale : toutes les coopératives importantes ont suivi et suivent encore la même dynamique depuis 25 ans.

Quelle que soit l'opération envisagée (restructuration, concentration, etc), sa **réussite** dépend de divers facteurs, qui ont trait :

- au milieu financier (coût de l'achat d'une entreprise, crédit, capacités financières de l'entreprise 'absorbante' ...) ;
- au milieu économique (exploitation des capacités de transformation, opportunités commerciales ...) ;
- au milieu agricole (volume et qualité du lait en provenance des exploitations supplémentaires et leur mode de valorisation, frais de transport consécutifs à l'élargissement de la zone de ramassage ...).

Ce gigantisme a pour conséquence directe une **concurrence des espaces**.

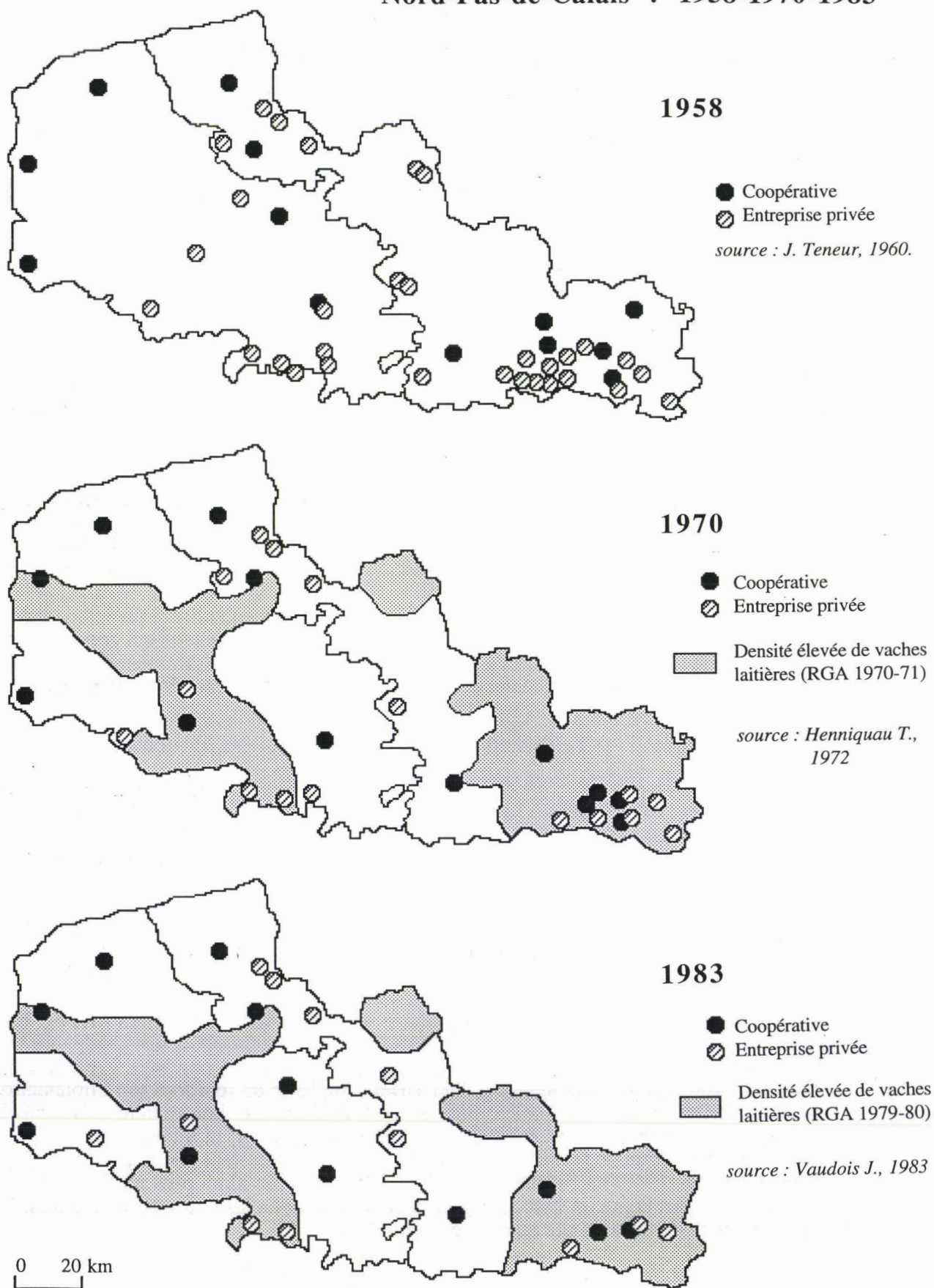
En effet, pour asseoir sa croissance, l'industriel s'implante ou renforce son implantation préférentiellement là où la matière première est abondante et bon marché ; or, dans le mesure où le rendement des animaux tend à s'homogénéiser, la quantité totale de lait récolté dépend plutôt de l'effectif de vaches laitières présentes dans une région.

Dès les années 1960, en France, deux types d'espaces sont alors plus particulièrement attractifs : la Bretagne en tant qu'espace à conquérir pour les entreprises laitières, les autres régions laitières en tant qu'espace à remodeler.

⁵¹ Par exemple, la SAFER, filiale de Genvrain réduit ses établissements de 47 en 1968 à 38 en 1969 et à 27 en 1970 alors que, dans le même temps, la taille moyenne double, passant de 46 000 l/j à près de 100 000).

⁵² les spécialistes estiment qu'une unité de production normale doit pouvoir traiter 2 à 3 millions d'hl de lait/an, soit une rotation de matière première d'une valeur de 10 millions de F. environ.

Carte 7 : Les établissements laitiers du Nord-Pas-de-Calais : 1958-1970-1983



Dans le Nord-Pas-de-Calais, la localisation des établissements industriels intègre déjà ce paramètre à la fin des années 1950 (carte 7).

Trois noyaux se différencient assez nettement, en liaison avec la densité du cheptel laitier : partie sud de l'Avesnois et Thiérache, Flandres et partie sud de l'Artois.

Un second facteur intervient aussi, à savoir la proximité des marchés de consommation (région de Lille, bassin minier, littoral).

L'évolution ultérieure se matérialise par le maintien d'une proximité entre unités de transformation et bassins de production, avec toutefois pour pendant, une simplification du tissu industriel laitier.

Si la répartition des établissements laitiers entre 1958 et 1970 offre un premier recentrage spatial dans les secteurs ruraux (disparition des unités de la région lilloise et du bassin minier), il est incontestable que la décennie suivante se marque de manière préférentielle par des mouvements de fermeture d'unités de petite taille, et souvent obsolètes.

Prépondérante en Thiérache à la fin des années 1950, l'industrie laitière régionale s'est progressivement rediffusée dans le courant des années 1970, hormis dans le Haut-Pays d'Artois, dans l'agglomération lilloise ou encore dans la Plaine de la Scarpe.

L'effet territorial lié à la dynamique structurelle des établissements laitiers du Nord-Pas-de-Calais est crucial à l'échelle locale ; il ne doit cependant pas occulter le renforcement des unités qui subsistent, plus particulièrement tournées vers la fabrication de produits à bonne valeur ajoutée.

3-2-3-2 : Stratégies de valorisation du lait : la prédominance des secteurs à bonne rentabilité

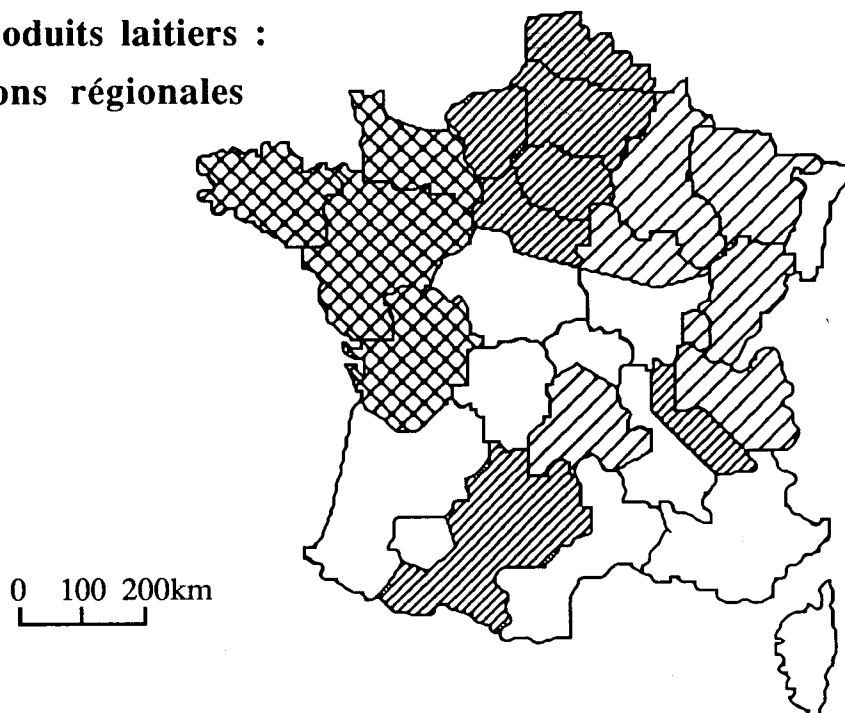
Au début des années 1950, les produits issus de la transformation du lait se présentent principalement sous trois formes : lait de consommation, beurre et fromage, qui s'ordonnent selon **trois types d'espaces**, dont l'origine remonte au début du siècle :

- ◇ le Grand Ouest domine pour ses productions beurrières (industrielles et fermières) ;
- ◇ dans les régions montagneuses de l'Est sont élaborées les productions fromagères ;
- ◇ l'agglomération parisienne et la **région du Nord** sont tournées vers le lait de consommation et la fabrication de produits frais.(carte 8)




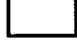
Toutefois, pour la région Nord, la lecture de la spécialisation des établissements selon l'activité principale déclarée par l'entrepreneur en 1958 (tab.8) nous invite à une modération de l'affirmation précédente : sur les 46 établissements régionaux, seuls 12 affichent une activité principale de lait de consommation, 4 autres y associent la fabrication de beurre et les 8 polyvalents la pratiquent de façon plus ou moins intensive.

On va partir de l'exemple des **trois principales coopératives** pour essayer de saisir le(s) **processus de spécialisation et/ou de diversification des fabrications régionales**.

**Carte 8 : Produits laitiers :
spécialisations régionales**



Produits laitiers dominants (1970)

	Beurre
	Fromages
	Lait de consommation et produits frais
	Zones de faible production

% de la collecte totale
de lait

% de la production totale
pour chaque produit

45

67

27

49

26

42

2

tiré de OCDE, 1973.

réalisation Le Méné

Tab.8 : La spécialisation des établissements laitiers du Nord-Pas-de-Calais en 1958

	Nord	Pas-de-Calais	Région
Laiteries de consommation	7	5	12
Laiteries-beurreries	3	1	4
Beurreries	2	2	4
Beurreries-fromageries	2	-	2
Fromageries	9	5	14
Entreprises polyvalentes	7	1	8
Entreprises spécialisées*	2	-	2
Totaux	32	14	46

* : ces deux entreprises fabriquent l'une du lait concentré et l'autre du sucre de lait.
source : J. Teneur, 1960.

◇ La croissance de la Prospérité Fermière, des Coopératives des 4 Cantons et de l'Abbaye s'est bâtie, à l'origine, autour d'un produit : le **beurre** ; mais, rapidement, la croissance de l'apport de lait implique de nouvelles installations en vue de traiter les excédents, telles des **fromageries** (1949 pour les 4 Cantons, 1955 et 1965 pour l'Abbaye) aux produits facilement stockables (Edam, Gouda, Mimolette, Saint-Paulin ...).

◇ La deuxième étape consiste en la mise en service d'une **tour de séchage** du lait (1953 aux 4 Cantons) de type Spray (1961 pour l'Abbaye) ; pour cette dernière, l'installation Spray lui assure une dimension nouvelle car elle traite à façon, ou achète, le lait d'excédents d'autres entreprises laitières⁵³. La diversification s'y poursuit ensuite par les aliments-veaux⁵⁴ (1965), l'activité lait de consommation (1969) et le lait UHT (1976).

Les facteurs à l'origine de telles **politiques de diversification** des activités sont doubles.

◇ D'une part, c'est une réponse à la forte croissance des volumes de lait collectés, soit par le jeu de l'augmentation normale (de l'ordre de 6 à 8 %/an en Avesnois), soit par le report consécutif à l'arrêt d'une coopérative voisine (laiterie de Fayt et l'Abbaye), soit par le jeu de la croissance externe (prise de contrôle de la Laiterie Catillonnaise par l'Abbaye).

◇ D'autre part, elle peut suivre l'arrêt d'un type de fabrication d'une autre structure industrielle (traitement et concentration du sérum par l'Abbaye suite à la fermeture de la SA Sucre de Lait de Sains-du-Nord en 1971) ou correspondre à une innovation technologique (lait UHT en 1976 à l'Abbaye et en 1979 aux 4 Cantons).

A partir du moment où le nombre d'usines se multiplie, il devient indispensable de les **spécialiser** afin de rentabiliser au maximum les installations.

◇ Cette réflexion s'applique particulièrement à la **Prospérité Fermière**, qui oriente les types de fabrication en fonction du passé (date et lieu d'implantation) et des spécificités inhérentes à certaines fabrications.

- Si Arras est une beurrerie dès l'origine et le demeure, il faut se reporter au contexte de sa création⁵⁵ ; de plus, elle permet de traiter les crèmes des autres établissements⁵⁶.
- Les activités d'Hazebrouck sont diversifiées, mais classiques pour une coopérative (lait de consommation, fromages de garde (Edam, Gouda, Galantine, Mimolette, Saint-Paulin) et poudres de sérum, sous-produit des fromages).
- L'implantation d'une nouvelle unité de transformation à Vieil-Moutier a ouvert de nouvelles perspectives de fabrication : implantée alors que le marché des produits frais est en plein essor, au coeur d'une région herbagère dans laquelle la qualité de l'herbe

⁵³ jusqu'en 1968, date de création d'une tour Spray au Quesnoy, les 4 Cantons ont recours à l'Abbaye et à La Clara d'Amiens pour traiter leurs excédents.

⁵⁴ les aliments-veaux sont une particularité de fabrication des coopératives dans leur ensemble : le producteur cède son lait à la coopérative et y achète des aliments-veaux élaborés à partir de ce lait, alors qu'autrefois les veaux étaient nourris avec le petit-lait provenant de l'écémage (le cycle semble à peu près bouclé).

⁵⁵ le yaourt est encore pratiquement inconnu, et les techniques du froid, peu développées, ne favorisent pas la fabrication de fromages frais : il reste le beurre, de forte consommation locale.

⁵⁶ le lait est scindé selon ses principaux constituants. La matière grasse est requise pour le beurre, le lait écrémé libéré pour la poudre de lait ...

est constante⁵⁷, le choix se porte sur les produits frais : petits suisses, yaourts, fromages frais, lait pasteurisé et stérilisé en bouteilles de plastique ou emballage carton. Cette orientation vers les produits frais est manifeste à la fin des années 1960 (de 350 000 litres de lait utilisés en 1965, on passe à 3,6 millions de litres en 1969 et 5,5 Ml en 1970).

- L'usine de Saint-Pol-sur-Ternoise a été autant conçue pour absorber les surplus des usines ou leurs sous-produits (babeurre d'Arras, lacto-sérum d'Hazebrouck, lait écrémé et excédent de Vieil-Moutier) que pour transformer en poudre de lait sa propre zone de collecte. A partir de 1975, aux poudres traditionnelles⁵⁸ vient se superposer une **stratégie d'approche** de ce marché qui se veut différente. Celle-ci se concrétise par la mise en place d'une branche "Prospérité Industries", dont le but est l'exploitation des quelques 2 000 composants de la matière première, exploités sous forme de formules de lait sec : les produits spécifiques ainsi élaborés visent à satisfaire les besoins des autres secteurs alimentaires (chocolaterie, charcuterie ...).

Le mouvement de spécialisation se termine par la fermeture d'Hazebrouck en 1983, chaque unité étant désormais centrée sur une production première : Arras, le beurre ; Saint-Pol, les poudres ; Vieil-Moutier, les produits frais et Pas-en-Artois, les fromages.

◇ Une stratégie identique de recherche de rentabilité maximale se retrouve aux **4 Cantons** : en 1983, l'atelier de séchage du lait est fermé en raison de ses modestes performances comparé à l'UCPL (Airaines).

◇ De même, l'**Abbaye** est représentative de ce mouvement car, dès la fin des années 1970, elle définit une politique de restructuration des unités de travail (en vue d'une augmentation des capacités de transformation).

1979	Dompierre : lait stérilisé, poudre de lait, fromagerie Petit-Fayt : UHT, beurrerie, MGLA Catillon : poudre, aliments-veaux	Arrêt atelier beurre (Dompierre)
1980		Recentrage sur les poudres de consommation humaine ; Arrêt des aliments-veaux ; Nouveau fromage, type "raclette"
1981		Fermeture fromagerie ; Arrêt concentration de sérum (non rentables)
1983	Dompierre : lait stérilisé, poudre Petit-Fayt : UHT, beurrerie, MGLA Catillon : centre de collecte	Arrêt séchage à Catillon

source : Coopérative.

Au début des années 1980, le secteur coopératif se compose donc d'un ensemble d'unités spécialisées, dont le fonctionnement est assuré par des envois de matière première, d'excédents ou de sous-produits entre les établissements.

La complémentarité existe aussi entre entreprises privées et coopératives puisque, par exemple, les excédents de lait de la laiterie Stenval (Bailleul) et de la Catillonnaise sont traités par l'Abbaye, ceux de la Sofrodoc par la Prospérité Fermière.

⁵⁷ les seuls problèmes apparaissent au printemps, à la remise à l'herbe des animaux. De plus, le problème de la betterave est inconnu en automne (quand les vaches sont nourries avec des collets de betteraves, le lait peut avoir un goût désagréable, qui le rend impropre à la fabrication de fromages frais).

⁵⁸ poudre de lait écrémé destinée à la consommation humaine ou animale, poudre de lait réengraissée, poudre de lacto-remplaceurs pour les veaux, poudre de babeurre et de lacto-sérum pour la fabrication des aliments du bétail.

Pour sa part, tout autant spécialisé au niveau des unités de transformation, le secteur privé se positionne préférentiellement sur deux créneaux essentiels :

- ◇ les fromages (Sté Sofrodoc, Sté fromagère d'Etrœungt, Fauquet) ;
- ◇ les produits frais (Fermiers Réunis des Flandres, Reneau).

Dans le Nord-Pas-de-Calais, durant la décennie 1970, les stratégies privilégiées tant par le secteur privé que coopératif en matière de valorisation de la matière première, se traduisent par une courbe ascendante des tonnages de produits de masse à haute valeur ajoutée, mais aussi de produits positionnés sur des créneaux spécifiques (poudres industrielles).

Nonobstant l'importance de la fabrication du beurre et de la poudre de lait, qui demeurent des produits essentiels pour l'économie laitière régionale, à l'échelle nationale en 1983, celle-ci est surtout représentative des desserts lactés frais (21,9 % de la production nationale), des laits fermentés (13,2 %) et des laits longue conservation (10,3 %) (tab.9).

Tab.9 : L'activité de l'industrie laitière du Nord-Pas-de-Calais (1970-83)

Tonnes	1970	1975	1980	1981	1982	1983
COLLECTE	861 000	1 047 000	1 218 000	1 252 000	1 284 000	1 271 000
%/France	4,6	4,9	4,9	5,0	5,0	5,2
LAITS destinés à la consommation	109 000	130 000	193 000	193 000	226 000	248 000
%/France	4,4	4,5	5,5	5,4	6,1	7,0
dont longue conservation	-	95 000	163 000	169 000	187 000	215 000
%/France	-	9,6	7,9	7,7	7,8	10,3
PRODUITS FRAIS						
Crèmes	409	1 879	3 715	3 760	3 513	9 383
%/France	0,8	2,9	3,5	3,4	2,9	6,5
Laits fermentés	35 122	45 775	61 772	68 843	76 381	86 019
%/France	10,6	10,7	12,1	12,4	12,9	13,2
Laits gélifiés et emprésurés		29 358	26 184	(1)	(1)	(1)
%/France		27,9	19,4			
Desserts lactés frais	(1)	(1)	(1)	32 930	40 847	46 242
%/France				18,2	21,7	21,9
BEURRE	22 231	28 137	19 914	18 333	19 609	23 243
%/France	5,0	5,3	3,7	3,5	3,4	3,9
FROMAGES						
Fromages frais	5 855	11 540	16 632	20 296	18 073	20 235
%/France		5,8	7,2	7,9	6,5	6,6
Fromages pâte pressée non cuite	7 341	7 154	8 056	7 974	7 703	7 779
%/France		4,9	4,5	4,4	3,9	3,4
TOTAL fromages (- fondu)	16 915	23 773	28 002	31 456	29 119	30 011
%/France	2,3	2,7	2,6	2,9	2,6	2,6
POUDRES						
Lait en poudre écrémé (surtout vrac)	29 346	34 475	24 258	22 797	22 363	23 492
%/France	7,1	6,5	5,5	3,2	3,1	3,1

(1) : Changement de nomenclature en 1981

avant 1981 "laits gélifiés et emprésurés" - lait emprésuré aromatisé - lait gélifié aromatisé - crèmes dessert fraîches.

après 1981 "desserts lactés frais" - idem - flans nappés - autres desserts lactés - mousses - entremets - prêts à glacer.

source : Services de Statistique Agricoles et Vaudois J., 1983.

Toutefois, l'aspect monopolistique de ces marchés oblige les industriels à organiser leurs stratégies de développement, pour partie, en fonction de leurs stratégies de commercialisation.

3-2-2-3 : Des stratégies de commercialisation aux mains de groupes extra-régionaux

*“Les exigences économiques liées aux transformations du goût, scindent le marché de consommation en deux parties asymétriques : un **marché de qualité** où les produits doivent s'imposer par leur variété, leur origine, leur goût (...) ; parallèlement, et ne cessant de dépasser le précédent, un **marché de masse** où comptent surtout la présentation extérieure, les méthodes standardisées aussi bien dans la production que dans la commercialisation, les prix “chocs””. Ce commentaire d'A. Frémont (1967, p.148) illustre parfaitement la scission opérée entre les méthodes traditionnelles de fabrication artisanale et celles des grands groupes pour lesquels les notions de productivité et de rentabilité sont essentiels.*

Dans ce cadre, les modalités de développement sont particulières à chacun, mais on peut les regrouper selon trois **lignes directrices** :

- ◇ logique technologique ;
- ◇ logique produit/marché ;
- ◇ diversification des activités.

Les choix stratégiques opérés se traduisent par un partage du marché entre quelques “élus”, partage non figé et victime d'importantes variations.

◇ **La logique technologique** est plutôt le fait de la **coopération**.

Celle-ci axe son essor des années 1960 autour du binôme beurre/poudre et 3 types d'unités (beurrerie, caséinerie et tour de séchage, plus, éventuellement, une fromagerie). Principe à la base de la puissance des coopératives laitières néerlandaises (Campina, Melkunie), ces structures ont ensuite été amenées à intégrer les politiques de développement des entreprises privées, à savoir la recherche d'une valorisation plus poussée de la matière première.

◇ **La logique produit/marché** est particulièrement représentative du **secteur des produits frais et ultra-frais**, en forte croissance en tant que produits de consommation courante durant les années 1950-60 (Gervais-Danone, Chambourcy, Sodima-Yoplait). Basée sur des créneaux pointus, elle nécessite l'injection d'importants capitaux dans la recherche de produits nouveaux et dans la publicité.

Elle vise à s'attacher “la fidélité d'un créneau de clientèle dans une gamme de produits précis. L'entreprise créera notamment une marque d'entreprise, puis des sous-marques de produits attachés à celle-ci. La concurrence joue sur le terrain de la notoriété et de la créativité. Les fonctions commerciales et marketing, ainsi que l'innovation sur le produit sont déterminantes dans ce type de logique d'entreprise. Celle-ci développe une gamme de produits parmi lesquels on pourra trouver des produits mode et des produits de durée de vie longue” (Rivard P, in Centre d'études de l'emploi, 1986, p.28).

◇ Les deux logiques précédentes ne sont pas incompatibles avec une stratégie parallèle de **diversification** des activités, soit au sein du secteur laitier, soit à l'extérieur de celui-ci. Ce sont avant tout les entreprises à activités multiples qui ont tendance à les multiplier d'autant plus que les formes prises sont extrêmement variables et peuvent traduire une volonté d'intégration horizontale, verticale ...

L'aspect spatial infirme souvent les logiques précédentes.

En France, si la décennie 1950 a surtout vu l'élargissement des marchés des principales entreprises du secteur laitier à l'échelle nationale, la décennie 1960 est marquée par des stratégies d'envergure internationale, auxquelles s'associe parfois l'internationalisation de l'activité.

L'analyse des formes prises par les différentes stratégies de développement des firmes laitières est intéressante dans le sens où certaines politiques conduisent à des **accords inter-entreprises**, qui modifient le paysage laitier, le consensus s'établissant préférentiellement autour du produit laitier frais⁵⁹. Deux grands groupes symbolisent d'ailleurs l'extension rapide de ce marché au cours des années 1960, à savoir **Gervais-Danone** et la **Sodima**. L'une entreprise privée, la seconde union de coopératives, toutes deux sont le résultat d'un processus de croissance externe selon des logiques propres.

◇ Première sur le créneau, la société **Gervais-Danone** occupe environ 34 % du marché des produits frais français au début des années 1970.

Si l'histoire de **Gervais** est vieille de plus d'un siècle, sa première incursion dans le secteur des **desserts lactés** date de 1964, avec une prise de participation de 33 % dans la **SA des Fermiers Réunis des Flandres** (Bailleul), société spécialisée dans la fabrication de yoghourts (marque Steenvoorde en 1949) et de laits gélifiés aromatisés (marque Chocoflan, puis Boom à partir de 1959).

Le rapprochement (1962), puis la fusion (1967) avec la société **Danone**⁶⁰ aboutit à la constitution d'un géant spécialisé dans les produits frais (Bailleul est le 3ème producteur français de yoghourts en 1964).

Parallèlement à ce positionnement de leader sur le créneau des desserts lactés, la société affiche aussi une politique de **diversification** se doublant d'une politique d'**accords** avec d'autres groupes⁶¹.

Aux produits originels s'ajoutent les pâtes, les plats cuisinés, le froid (France-Glaces/Findus) et les salaisons, tout ce qui compose "l'espace alimentaire" de la consommation future (liés à la chaîne du froid, ces secteurs connexes ont des contraintes de fonctionnement proches, qui se retrouvent au niveau des réseaux de distribution).

⁵⁹ plutôt que de subir les effets négatifs liés à un isolement relatif ("*l'usine isolée ne peut résoudre tous les problèmes de l'industrie contemporaine*") ou à une spécialisation trop poussée ("*la spécialisation la rend vulnérable aux fluctuations d'un seul marché*") (Frémont A., 1967, pp.155).

⁶⁰ Danone a été créée en 1929 en vue de la fabrication d'un produit encore inconnu en France, le yaourt, dont la société conserve la maîtrise du marché jusqu'aux années 1960 (Vatin F., 1989).

⁶¹ par le biais de la Sogesco, le réseau de distribution pour la marque Stenval est commun avec le groupe Perrier, ce dernier investissant le marché des produits laitiers en fusionnant avec la Sapiem (rebaptisée Préal ensuite), en contrôlant Roquefort Société et en prenant une participation dans Genvain (sur l'histoire de Préal, se reporter à Deshayes.G., 1990).

De tels mouvements de croissance supposent une assise financière solide. Or, dans l'industrie privée, les changements de politique sont d'autant plus facilement menés à bien que celle-ci bénéficie d'apports massifs de capitaux par certains groupes extérieurs, et notamment bancaires⁶².

Ainsi, la banque Rothschild prend place aux côtés de Gervais-Danone au sein de la Société Alimentaire, et contrôle même des unités de production telle Vivagel.

On terminera la présentation succincte de ce groupe par une approche des marchés extérieurs ; en la matière, la politique est d'établir tout d'abord des filiales commerciales, des réseaux de distribution dans les pays visés, avec, éventuellement dans un second temps, mise en place d'unités de production locales. De cette façon, non seulement le marché est élargi, mais l'activité est également internationalisée (implantation d'outils de fabrication à l'étranger).

L'internationalisation des activités de transformation est à l'origine de l'implantation de deux géants mondiaux du secteur laitier dans le Nord-Pas-de-Calais :

- l'américain **Carnation** (Gloria, Marconnelle) comme seconde unité en France ;
- le néerlandais **Unilever** (La Roche aux Féés, Cuincy-lez-Douai).

Tab.10 : Unités de production des entreprises du secteur privé (1) en quelques chiffres

1982	GERVAIS DANONE	STENVAL SA	Ste Diet GALLIA	GLORIA	ROCHE AUX FEES	TOTAL secteur privé
Nombre de producteurs de lait	-	1 880	-	1 273	875	4 028
Collecte (M/l)	-	143,0	-	105,0	61,3	309,3
CAHT (millions de francs)	3 124,4	471,3	361,9	1 304	nd	-
Usines	1	1	1	1	1	5
Dépôts de vente	1	3	-	-	1	4
Effectif	383	480	245	132	361	1 601
FABRICATIONS (en tonnes)						
Lait de consommation :						
Lait pasteurisé vrac et conditionné	-	717	-	-	2 482	3 199
Lait stérilisé et UHT	-	3 415	-	-	-	3 415
Yaourts nature, aromatisés et aux fruits	24 017	20 332	-	-	19 521	63 870
Laits gélifiés aromatisés	11 863	4 948	-	-	1 896	18 707
Desserts lactés frais	8 283	6 340	-	-	4 086	18 709
Crème industrielle et de consommation	-	1 377	-	-	230	1 607
Fromages frais	-	6 286	-	-	10 510	16 796
Fromages à pâte pressée	-	-	1 365	-	-	1 365
Beurre vrac et conditionné	-	-	-	-	233	233
Lait concentré	-	-	-	8 011	-	8 011
Lait en poudre	-	-	4 096	9 000	-	13 096

(1) Non inclus Fauquet SARL, entreprise comptabilisée dans le groupe UCAL Nord.

Source : d'après enquête 1982-83 auprès des entreprises et des établissements - Service d'Etudes du S.G.A.R. et J. Vaudois.

⁶² ce déplacement des capitaux vers les IAA est à relativiser selon les secteurs et l'activité : si certains voient effectivement la constitution de grandes unités (plats cuisinés, salaisons ...), d'autres, dont l'industrie laitière, sont moins visés puisque le mouvement en cours vise à la phase terminale de leur implantation (Hairy D. et D. Perraud, 1972).

Quant à la valorisation de la matière première, ces trois groupes ont une politique axée soit sur les produits frais (Gervais-Danone, Stenval, La Roche aux Fées), soit sur les poudres de lait spéciales (Gallia, Gloria)(tab.10).

Additionnés, ils pratiquent plus de 3 millions de litres de lait de collecte en 1982-83, ce qui les positionnent comme seconde force industrielle régionale.

D'une certaine façon, ce poids fragilise le tissu laitier régional (et la filière dans son ensemble) car ces unités dépendent de groupes aux sièges sociaux extra-régionaux pour lesquels l'aspect "région" est peu défini (une restriction s'impose pour Stenval même si cette société fait partie du groupe BSN-Gervais-Danone).

Sur un plan commercial, il est indéniable que les produits qui sortent des unités régionales bénéficient de circuits de commercialisation d'envergure extra-régionale, et même internationale.

◇ Une orientation similaire prend forme dans le **secteur coopératif**. Si, originellement, elles se sont surtout orientées vers les productions de masse (beurre et poudre) afin de répondre aux impératifs d'une collecte exponentielle, par la suite, elles s'engagent toujours plus dans les activités d'aval, remontant la filière en s'organisant dans des groupes tels France-Lait, Yoplait, Nova pour accroître leur rentabilité et améliorer leurs circuits de distribution.

En fait, à partir des années 1960, le contexte est favorable au passage d'un cadre de vente strictement régional à un **cadre élargi** à l'échelle nationale, voire internationale (essor des super-marchés ou autres chaînes de grands magasins, des techniques du froid et de conditionnement). De cette façon, le capital coopératif se trouve soumis aux mêmes règles de concentration que celles qui agissent dans le secteur privé : *"à mesure que la compétition de l'efficacité se fait plus sévère entre les firmes, la notion d'entreprise l'emporte sur l'idée coopérative et on assiste à la dilution progressive des principes coopératifs et à une réduction des différences de comportements entre coopératives et firmes capitalistiques"* (Canevet C., 1988, p.152).

- Deuxième dès les années 1960 sur le marché des produits frais, la Société de Diffusion des Marques, la **Sodima**⁶³, est initialement une société à vocation commerciale.

Sa création (1965) vise l'exploitation d'une marque commune de produits frais (**Yoplait**) par diverses coopératives du Bassin Parisien⁶⁴, et induit un changement d'échelle avec l'accès à la couverture nationale de la marque et des circuits de commercialisation.

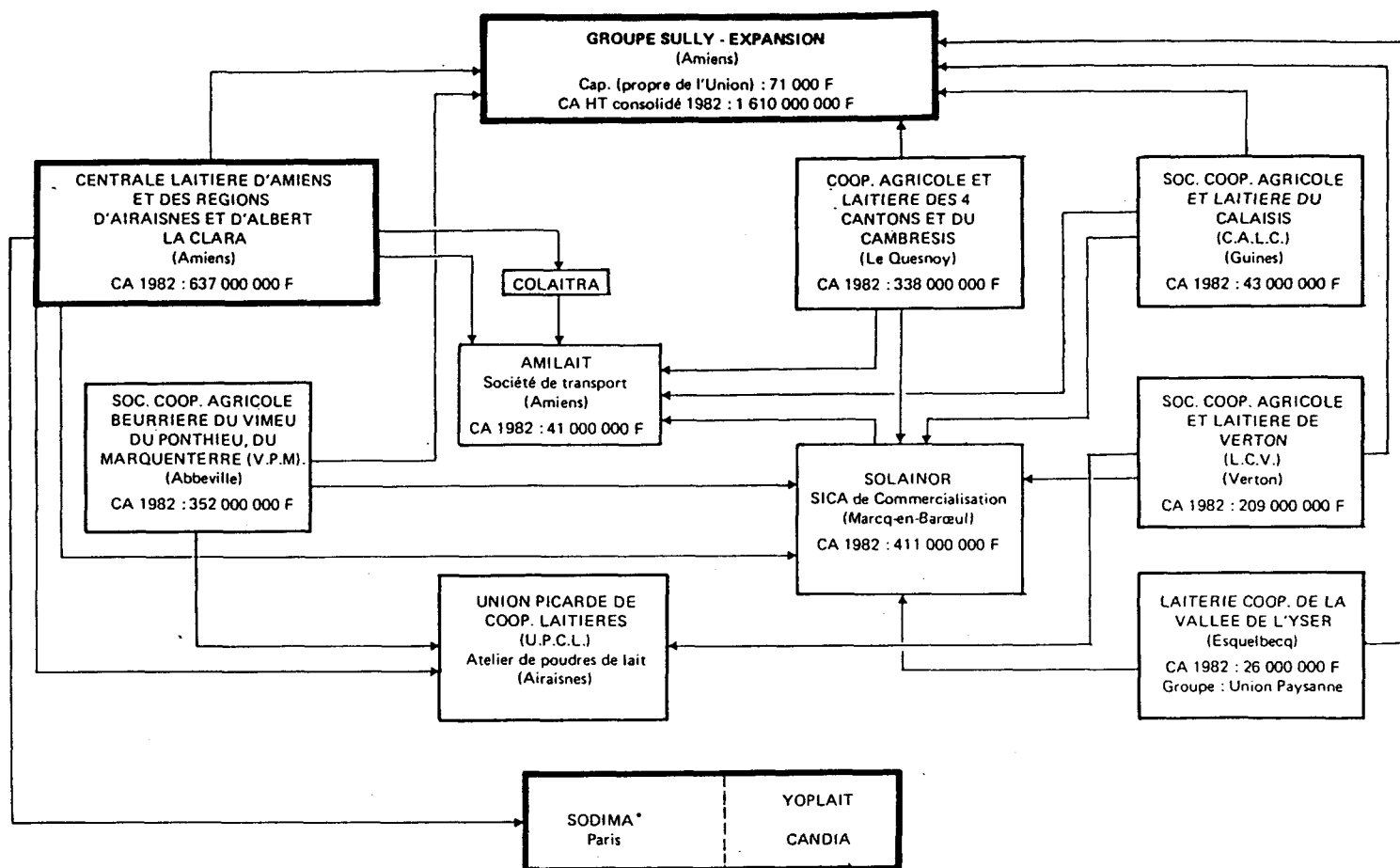
La politique affichée étant de concurrencer les groupes privés, elle étend son aire d'action (création de Yoplait-International en 1969) et diversifie ses activités (marque **Candia** pour le lait de consommation en 1971). La voie choisie quant à sa stratégie d'internationalisation repose sur des accords de "*franchising*" qui consistent, moyennant rétribution, en la concession à une firme donnée des techniques de fabrication, des brevets et de la marque Yoplait.

Sa croissance durant les années 1970-80 est rapide en partie parce que les coopératives adhérentes conservant une large autonomie de gestion. Bien que ne possédant pas de structures réellement industrielles, la Sodima parvient à se hisser parmi les premiers

⁶³ devenue par la suite Société de Développement et d'Innovation des Marchés Agricoles et Alimentaires.

⁶⁴ pour le détail des coopératives regroupées au sein de Sodima, se reporter à Metzger R., 1983.

Graphe 8 : Organigramme du groupe SULLY-EXPANSION



* Union de 12 Coopératives Agricoles et Laitières : CHAMPLAIT, CLARA, CLCD, COLARENA, ELNOR, LORRAINE LAIT, ORLAC, RICHES MONTS, S. Laitière du Littoral, UCALM, ULC, ULPAC.

Tab. 11 : GROUPE SULLY EXPANSION EN QUELQUES CHIFFRES - EXERCICE 1982 (1)

	CLARA	4 Cantons	V.P.M.	C.A.L.C.	L.C.V.	Lait. Coop. Vallée de l'Yser	UNION SULLY EXPANS.	SOLAINOR	AMILAIT	« GROUPE SULLY EXPANSIO
Nombre de producteurs de lait	1 238	1 695	1 324	267	1 133	320	5 977	—	—	5 977
Collecte (en millions de litres)	116	138	130	19	95	15	513	—	—	513
C.A.H.T. (en millions de francs)	637	338	352	43	209	26	1 405	411	41	1 610 (2)
Usines	3	2	2	1	1	1	10	1	—	11
Dépôts de vente	5	—	1	3	1	1	11	6	—	17
Effectif	460	310	105	40	182	19	1 116	260	115	1 491
FABRICATIONS										
Lait pasteurisé conditionné (en millions de litres)	6	—	—	—	—	7	13	11	—	24
Lait longue conservation conditionné	—	75	—	—	—	—	75	31	—	106
— fabrication (en millions de litres)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— ventes (en millions de litres)	24	—	—	—	—	—	24	101	—	125
Lait en vrac (en millions de litres)	48	27	39	18	8	1,8	141,8	—	—	141,8
Yaourts et desserts (en millions de pots)	195	—	—	—	—	—	195	—	—	195
Crèmes glacées (en milliers de litres)	—	—	—	481	—	—	481	—	—	481
Fromages frais (en tonnes)	961	—	—	—	—	—	961	1 411	—	2 372
Beurre (en tonnes)	—	3 125	5 490	—	3 210	—	11 375	—	—	11 375
Crème fraîche (en milliers de litres)	6 032	529	501	628	—	510	8 200	—	—	8 206
Poudres de lait (en tonnes)	3 249	1 996	8 780	—	5 000	?	19 025	—	—	19 025
Fromages à pâte molle (en tonnes)	—	—	—	—	2 500	—	2 500	—	—	2 500

(1) En intégrant la Laiterie Coopérative de la Vallée de l'Yser (adhésion le 1er avril 1983), la Coopérative Laitière de Verton (adhésion le 1er janvier 1983)

(2) C.A. hors taxes consolidé

tiré de J. Vaudois, 1983.

Source : SULLY EXPANSION

groupes des produits laitiers frais, son développement apparaissant étonnamment parallèle au déclin du groupe Genvrain⁶⁵.

Dans le **Nord-Pas-de-Calais**, la présence de la Sodima s'exprime au travers du groupe **Sully-Expansion**.

Initialement union de **La Clara** (Amiens) et de la coopérative des **4 Cantons** (1971), le groupe Sully-Expansion voit s'adjoindre d'autres structures coopératives à partir de 1978 : la coopérative de **Guines** en 1978, la **VPM** d'Abbeville en 1980, la coopérative de **Verton** et la Laiterie de la **Vallée de l'Yser** en 1983 (graphe 8).

A partir d'une collecte globale de l'ordre de 500 millions de litres, les activités propres à chacune des coopératives de Sully permettent une scission en deux sous-ensembles :

- d'un côté, celles qui sont orientées dans les produits frais (CLANA, 4 Cantons et la CALC pour les crèmes glacées) ;
- de l'autre, des coopératives plus "traditionnelles", marquées par le poids du beurre et des poudres de lait dans le total des fabrications (VPM et la laiterie de la Vallée de l'Yser) (tab.11).

A la charnière de Sully-Expansion et de Sodima se trouve la **Solainor**, société de distribution exploitant les marques Yoplait et Candia, mais possédant aussi une unité de stérilisation et de conditionnement du lait (Verquin) dont l'approvisionnement est assuré par les 6 coopératives citées et l'UPCL (Union Picarde des Coopératives Laitières), spécialisée dans la fabrication de poudres.

- Avec l'apparition (1969) du **GIE Gama-Nova** (Groupement d'Animation des Marques Alimentaires), c'est la mise en évidence d'un nouvel environnement concurrentiel au niveau du marché des produits laitiers : à la concurrence entre coopératives et entreprises privées se surimpose désormais la concurrence entre coopératives seules.

La constitution du nouveau pôle n'est, semble-t-il, pas perçue positivement par les pouvoirs publics, comme le traduit la déclaration suivante de A. Van Ruymebeke⁶⁶, directeur du FORMA : "(...) lorsqu'un réseau de coopératives réussit à lancer une marque connue nationalement et qui commence à être implantée internationalement, il ne paraît pas opportun que se constitue autour d'une marque concurrente, un autre réseau de coopératives".

De façon identique à la Sodima, union de **7 coopératives**⁶⁷, le GIE a une activité de commercialisation des produits frais, à partir de la **marque Nova**⁶⁸.

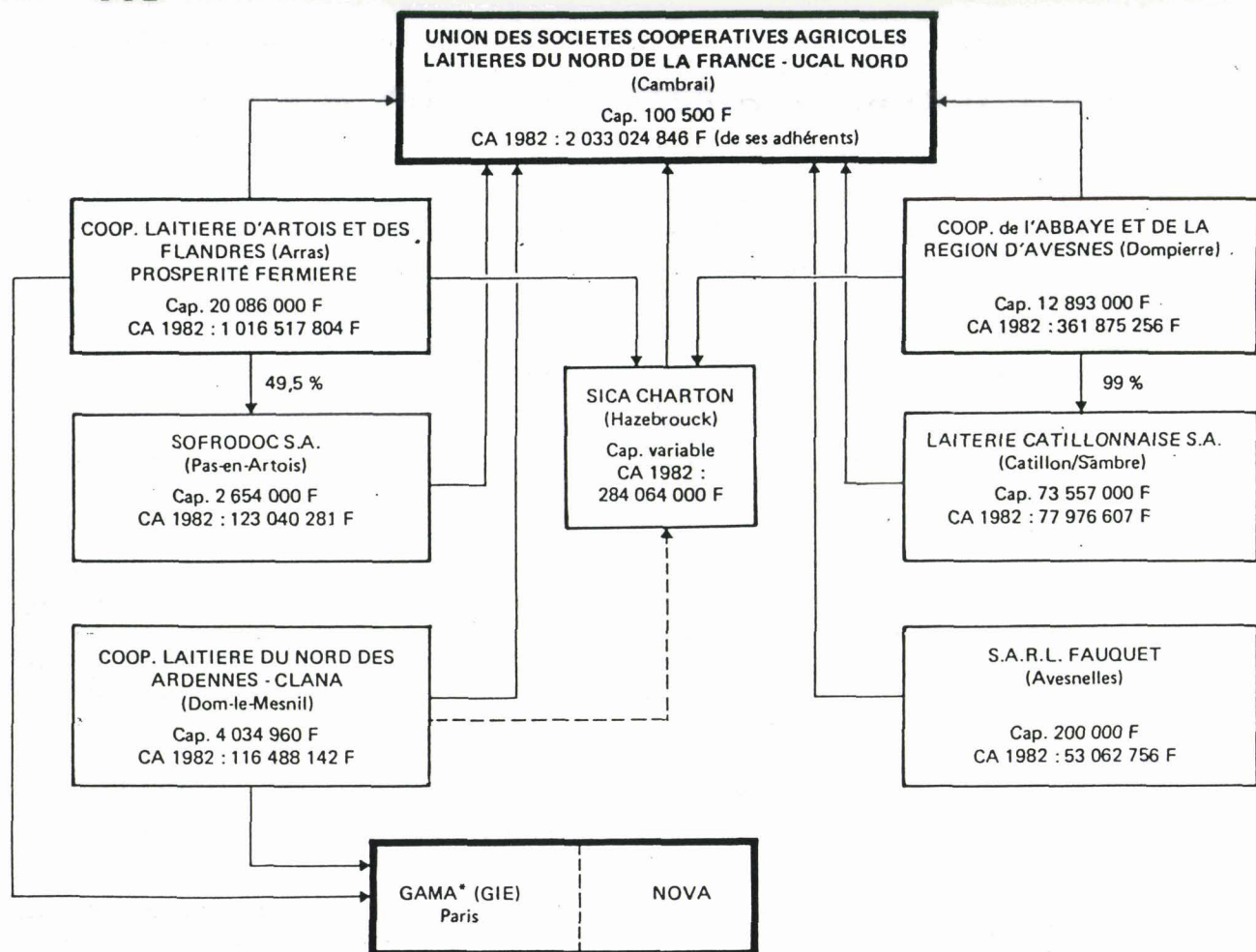
L'adhésion au groupement est assortie d'une contribution financière, dont l'importance est déterminée en fonction du chiffre d'affaires en produits frais Nova réalisé par la coopérative et du potentiel de vente déterminé par la richesse vive de la zone attribuée : cela incite chaque coopérative à tirer le rendement maximum de sa situation géographique et constitue une "sorte de loyer payé proportionnellement au terrain occupé" (Henniquau T., 1972).

⁶⁵ prédominant pour l'approvisionnement en lait de consommation de l'agglomération parisienne jusqu'aux années 1960, le groupe Genvrain-SAFR sera progressivement démantelé entre 1972 et 1976, malgré certaines tentatives pour enrayer le déclin (création d'une filiale "produits frais")

⁶⁶ cité par Hairy D. et D. Perraud, 1972, p.13.

⁶⁷ la Coopérative Laitière de Haute-Normandie, la Prospérité Fermière, la Coopérative de l'Ariège, la Coopérative de Ploudaniel, la Coopérative de Dom-le-Mesnil, l'Union Laitière du Haut-Poitou et la SICA de Belfort (l'ULN adhèrera en 1973).

⁶⁸ du nom de la coopérative de Maronne qui a le plus gros réseau de distribution ; la "Prospérité Fermière", deuxième coopérative du groupement sur le plan de la fabrication obtient que sa fleur bleue devienne le symbole de la marque.



* Groupement d'Intérêt Economique regroupant 8 entreprises laitières : CLHN, CLANA ULN, PLOUDANIEL, PROSPERITE FERMIERE, ULN, USVAL, UNICO-LAIT, TEMPELAIT.

Tab.12 : U.C.A.L. NORD EN QUELQUES CHIFFRES - EXERCICE 1982

	Prospérité Fermière	SOFRODOC S.A.	Abbaye	Laiterie Catillon S.A.	Fauquet SARL.(1)	CLANA	CHARTON	Groupe UCAL Nord
Nombre de producteurs de lait	4 832	540	1 565	486	335	478	—	8 236
Collecte (en millions de litres)	387	46	156	44	29	48	—	711
C.A.H.T. (en millions de francs)	1 016	123	362	78	53	116	284	2 033
C.A. Export	345	—	144	—	—	5	278	629
% C.A. Export	34,0	—	39,8	—	—	4,7	98,0	33,3
Usines	3	1	2	1	1	1	—	9
Dépôts et centres de distribution	11	2	2	1	1	1	—	18
Effectif	800	130	218	25	42	128	98	1 390
FABRICATIONS								
Lait pasteurisé conditionné (en millions de litres)	9,5	—	—	—	—	2	—	11,5
Lait longue conservation (en millions de litres)	30,5	—	46	—	—	—	—	76,5
Lait en vrac (en millions de litres)	35,1	—	7,9	22,8	—	2,1	—	68,8
Yaourts et desserts (en millions de pots)	100 (14,3 ML)	—	—	—	—	24 (2,3 ML)	—	124 (16,6 ML)
Fromages frais (en tonnes)	1 420	—	—	—	—	—	—	1 420
Fromages (en tonnes)	—	6 037	—	—	907	—	—	6 944
Crèmes (en milliers de litres)	470	—	—	—	—	709	—	1 179
Beurre (en tonnes)	9 452	—	2 366	—	194	1 528	—	13 540
Poudres (en tonnes)	35 382	—	11 627	2 153	—	3 555	—	52 717
Matière grasse de lait anhydre (en tonnes)	—	—	10 500	—	—	—	—	10 500

Si chaque coopérative garde l'autonomie de sa gestion, elles participent globalement à la mise au point de stratégies axées sur la fabrication (normes de qualité communes), la recherche et la commercialisation des produits frais (action promotionnelle et campagnes publicitaires). Bien que scindés en deux catégories, produits nationaux de distribution commune et produits facultatifs (nécessités de marchés régionaux), certaines spécialités ne sont produites que par certaines unités ; elles donnent alors lieu à des échanges intercoopératives (crèmes glacées à Maromme).

L'entrée de la **Prospérité Fermière dans le groupe Nova** est à relier à la volonté déjà évoquée de diversification des activités vers les produits frais⁶⁹, mais aussi d'élargissement de l'aire de commercialisation, afin d'écouler plus de 50 % de la production hors du cadre du département du Pas-de-Calais.

Son adhésion a de nombreuses interactions, tant sur le plan financier que technique ou commercial.

L'accès à des marchés élargis favorise le rétablissement d'une situation financière rendue difficile par les investissements massifs dans les produits frais.

Toutefois, en corollaire, elle en induit de nouveaux dans le service de distribution : en 2 ans, 250 salariés sont recrutés, une centaine de camionnettes achetées, sept autres centres de distribution utilisés (par location ou simple aménagement).

Pour le coopérateur, la question du prix à la production demeure identique car les coopératives conservent leur autonomie de gestion : il subsiste donc des disparités du niveau de ce prix (Henniquau T., 1972).

- Une autre union voit aussi le jour dans le Nord-Pas-de-Calais en 1981 : il s'agit du groupe **UCAL Nord**.

Pour préciser rapidement le contexte de sa création, il faut tout d'abord signaler que la fin des années 1970 voit une "*guerre fratricide pour le prix du lait*" doublée d'"*une course à la collecte*"⁷⁰ par les firmes laitières. Si ce climat d'hostilité n'est pas encore trop marqué sur le terrain (les entreprises ont tendance à s'ignorer), il affecte grandement les relations commerciales, alors même que la grande distribution se restructure, et que des concurrents belges et néerlandais investissent la région.

Pour mettre fin à ce climat maussade, des **ententes** doivent s'établir ; or, exception faite de l'ensemble Sully-Expansion, il demeure deux pôles coopératifs, qui s'associent : **Prospérité Fermière-Sofrodoc** et **Abbaye- Catillonnaise**. Ils attirent dans leur sillage la **SICA Charton**⁷¹, la **SARL Fauquet** et la **Clana** (par crainte de rester isolé alors même que Bongrain vient de racheter la Coopérative du Nouvion-en-Thiérache et Iorgne sur les voisins) (graphe 9).

Le but de l'union constituée est surtout de favoriser les relations entre partenaires d'autant plus qu'elle regroupe des entreprises privées et des coopératives. Pour ce faire, des commissions sont créées, de nature technique, administrative (en vue de l'harmonisation des textes, des prix ...), commerciale et pour les achats (de matériel). Leur succès est divers :

- nul pour les questions administratives ;
- à peine plus concluant pour l'axe commercial ("*on devait se dévoiler*"⁷²).

⁶⁹ la Prospérité Fermière demeure avant tout une beurrerie : avec 9 394 576 kg de beurre fabriqués en 1970, elle se place depuis 1968 au 4^e rang des 400 beurreries françaises, derrière "Elle-et-Vire", le groupe coopératif "Ménachez", "Bridel", à égalité avec la coopérative "Claudel".

⁷⁰ propos de M. Chaput (Arras) qui est l'animateur de cette union depuis sa création.

⁷¹ spécialisée dans l'exportation de MGLA et de poudres de lait vers les marchés intra-communautaires et mondiaux.

⁷² propos de M. Chaput (Arras).

- dans le domaine technique, si les informations relatives aux formules de fabrication circulent, les "astuces" sont tuées et, en définitive, "on s'en cache plus que l'on ne s'en dévoile".

- finalement, c'est la commission achats qui fonctionne le mieux à tel point qu'il est décidé de tout mettre en commun (emballages, cartons, sacs).

Ces modestes résultats ne doivent malgré tout pas occulter deux grandes réussites, à savoir l'atténuation de la situation de guerre qui prévalait auparavant et, ensuite, le rapprochement entre partenaires. En parallèle, la meilleure connaissance des coopératives et de leurs dirigeants ont conduit les firmes à s'interroger sur la complémentarité des entreprises. Ce questionnement a ainsi posé les bases d'une fusion entre la Clana et l'Abbaye prévue pour 1984 (et que la mise en place des quotas laitiers a retardé).

Son poids économique est loin d'être négligeable, puisqu'elle regroupe plus de 8 000 producteurs, pour une collecte de l'ordre de 700 millions de litres. Néanmoins, par ses fabrications, elle est encore très proche des coopératives traditionnelles, en raison de l'importance des produits standards (beurre, poudres, fromage à pâte molle) (tab.12).

De manière générale, le secteur de l'industrie laitière est donc le siège de **deux mouvements de concentration** complémentaires et simultanés, le second prenant progressivement le pas sur la premier : **restructuration interne** et/ou **croissance externe**, cette dernière engageant des moyens financiers de plus en plus considérables. Par le biais de telles opérations, les groupes laitiers cherchent avant tout à s'ouvrir des opportunités de commercialisation, les produits frais assurant l'assise du nouveau dimensionnement commercial.

Entreprises privées et coopératives suivent la même voie et c'est sans doute ce cheminement qui frappe le plus durant la période d'après-guerre, car les producteurs de lait 'affrontent' désormais des structures industrielles pour lesquelles les notions de rentabilité et de productivité dominent les considérations organisationnelles seules. Ainsi, le paysage laitier s'envisage, dans la région du Nord, autour d'unités spécialisées, de grande capacité, sous l'égide de structures de commercialisation non intégrantes : UCAL-Nord (et, indirectement, Gama-Nova), Sully-Expansion (et la Sodima), ou rattachées à des groupes privés nationaux (BSN-Gervais-Danone) et étrangers (Carnation, Unilever) (tab.13). Les centres décisionnels échappent de plus en plus au cadre régional seul.

Progressivement, parfois plus brutalement, le tableau des grandes concentrations laitières s'épure pour ne laisser en évidence que quelques lignes de force principales. "Le temps des pionniers, des illustres fondateurs du XIXe siècle ou du début du XXe siècle, des Gervais, Claudel ... semble maintenant bien dépassé" (Frémont A., 1967, p.172). Plus qu'une simple valorisation d'une matière première particulière par sa périssabilité, les firmes laitières ont dû consentir des efforts de plus en plus conséquents, tant au niveau des investissements que dans le domaine industriel, la recherche technique et commerciale.

Tab.13 : Les entreprises laitières du Nord-Pas-de-Calais en 1982-83

Laiterie	Statut juridique	Volume de lait collecté en hl	Nombre d'adhérents ou de fournisseurs	Volume moyen d'hl livrés
I. Groupe UCAL NORD				
Prospérité Fermière Arras, Saint-Pol-sur-Ternoise, Vieil-Moutier (62) - Hazebrouck (59)	Coop	3.806.000	4.832	787,66
SOFRODOC SA Pas-en-Artois (62)	ind	530.000	540	981,48
Laiterie Coopérative de l'Abbaye et de la région d'Avesnes Dompierre-sur-Helpe, Petit-Fayt (59)	Coop	1.560.000	1.565	996,81
Laiterie Catillonnaise Catillon-sur-Sambre (59)	ind	440.000	486	905,35
Ets Fauquet père et fils & Fauquet SARL Avesnelles, Dompierre-sur-Helpe (59)	Ind	290.000	335	865,67
TOTAL UCAL NORD		6.680.000	7.758	861,05
II. Groupe SULLY EXPANSION				
Coop. agricole et laitière des 4 Cantons et du Cambrésis Awoingt, Le Quesnoy (59)	Coop	1.380.000	1.695	814,16
Coop. du Calaisis (C.A.L.C.) Guines (62)	Coop	190.000	267	711,61
Coop. agricole et laitière de Verton Verton (62)	Coop	950.000	1.133	838,48
Coop. de la Vallée de l'Yser Esquelbecq (59)	Coop	150.000	320	468,75
SOLAINOR SICA de commercialisation Verquin (62)		pas de collecte		
TOTAL SULLY EXPANSION		2.670.000	3.415	781,84
STENVAL SA Bailleul (59)	Ind	1.430.000	1.880	760,64
Sté Diététique GALLIA (groupe B.S.N.) Steenvoorde (59)	Ind	pas de collecte - traitement de 300.000 hl fournis par Stenval		
GERVAIS-DANONE (groupe B.S.N.) Seclin (59)	Ind	pas de collecte - traitement de 360.000 hl fournis par Stenval		
GLORIA (groupe Carnation, USA) Marconnelle (62)	Ind	1.050.000	1.273	824,82
LA ROCHE AUX FEES (groupe Astra-Calvé, contrôlé par Unilever) Cuincy-les-Douai (59)	Ind	613.000	875	700,57
TOTAL SECTEUR PRIVE		3.093.000	4.028	
Laiterie Verhille-Rondeau Annezin-les-Béthune (62)	Ind	collectes de crème		

source : Enquête 1982-83 auprès des entreprises et établissements de 10 salariés et plus- Service d'Etude S.G.A.R.
tiré de Vaudois J., 1983.

Si la crise de croissance de l'industrie laitière s'affirme par deux moments forts (concentration technique et concentration financière), elle infirme surtout la **prise en main de la filière de production laitière par un petit nombre**, sous le regard favorable des pouvoirs publics. Flagrant dans les régions de l'Ouest, ce processus atteint aussi les régions de production laitière plus anciennes, telle la région du Nord : d'une complémentarité de développement des structures de production et de transformation, on est passé à une autre structuration du monde laitier, dans lequel les orientations définies par le milieu industriel dominant.

CHAPITRE 4

LE POIDS CROISSANT DE L'ENCADREMENT DE LA FILIÈRE LAIT

Quand on appréhende l'organisation du secteur laitier et les stratégies spatiales engagées par les entreprises laitières, on est frappé par le champ de forces qui se dégage de chacun des intervenants : producteurs et industriels⁷³ ont des positions propres à défendre et, face à cette confrontation d'intérêts, l'arbitrage de l'Etat vise avant tout l'équilibre du marché.

Au sein d'une filière de production, deux pôles directifs agissent simultanément : l'Etat (politique d'intervention) et les organismes interprofessionnels, l'**interprofession** se définissant comme un *“mode d'organisation visant à établir des relations équilibrées et codifiées, entre partenaires du “complexe agro-industriel”, ou plus précisément, entre producteurs, transformateurs (privés et coopératifs) et (éventuellement) distributeurs agissant dans le cadre d'une “filière” de production donnée”* (Hairy D. et D. Perraud, 1980, p.21). Rattachée à ce que l'on désigne sous le vocable général “d'économie contractuelle”, à la base des pratiques interprofessionnelles se trouve donc l'idée de concertation institutionnalisée (concertation pouvant déboucher sur la conclusion d'accords d'ordre privé ou public) entre partenaires eux-mêmes “organisés” (id.).

Permanent depuis les années 1935, l'interventionnisme public dans le secteur laitier a connu d'importantes mutations, les différentes politiques suivies étant avant tout le produit d'un ensemble diversifié de facteurs dont l'articulation n'est pas figée. La pluralité des intervenants et des processus en cours expliquent la diversité des approches possibles. Dans le cadre de ce chapitre, on cherchera avant tout à expliciter les évolutions et réaménagements introduits depuis la période d'après-guerre jusqu'aux années 1980, à situer les principaux outils, et à rendre compte de leurs implications à une échelle régionale.

⁷³ même si on se limite, dans le cas présent à la filière de production, il est évident que les commerçants et les consommateurs jouent un rôle non négligeable quant à la structure et l'orientation du marché laitier.

4-1 : POLITIQUE DE SOUTIEN AUX MARCHÉS LAITIERS EN FRANCE : L'IMPACT SUR LA CROISSANCE DU STADE DE LA TRANSFORMATION INDUSTRIELLE

En France, l'organisation des marchés telle qu'elle existe dans le secteur laitier date des années 1950, et sert de modèle à l'échelle européenne, dans le cadre du Marché Commun, l'organisation et la gestion communes du marché européen entrant en vigueur, sous leur forme actuelle, le 29 juin 1968. Néanmoins, les fondements sont à rechercher dès les années 1930, époque durant laquelle le problème du marché du lait apparaît, pour les pouvoirs publics, comme un problème principalement agricole.

4-1-1 : Les premières organisations du marché du lait

Dans les années 1930, deux éléments expliquent une première intervention de l'Etat dans le secteur laitier.

Tout d'abord, la crise agricole affecte plus particulièrement les productions animales, et se répercute sur le niveau du prix du lait, alors à la base du revenu d'un grand nombre d'exploitations agricoles.

En parallèle à ces préoccupations, les pouvoirs publics s'inquiètent de l'impact commercial négatif des fabrications traditionnelles de produits fermiers : leur qualité variable nuit à la conquête de marchés extérieurs, face à d'autres pays européens offrant des produits standardisés (Danemark, Pays-Bas).

Aussi, l'Etat intervient sur ce marché, en impulsant la création d'organismes divers d'envergure plutôt limitée⁷⁴ (tab.14).

Tab. 14 : Les premières organisations du marché du lait en France

Création	Libellé	Attributions
2 juillet 1935	"Comité central du lait"	- prime à l'exportation - lancement d'une campagne nationale pour la consommation de produits laitiers
1939	"Groupement national des produits laitiers" (GNPL)	gestion de la pénurie de lait par un marché autoritaire, contrôle des stocks de beurre
1940	"Groupement interprofessionnel laitier" (GIL) départemental rassemblés en un "Comité central des GIL" (CCGIL)	délimitation des zones de collecte par répartition autoritaire des producteurs entre les établissements existants (privés ou coopératifs)
1945	"Service provisoire de l'économie laitière" (SPEL)	- mêmes attributions que le GIL qu'il remplace - gestion du rationnement du lait jusqu'en avril 1949

source : d'après Hairy D. et D. Perraud, 1980.

⁷⁴ si les pouvoirs publics accordent un place centrale aux instances interprofessionnelles dans la gestion de l'agro-alimentaire, aucun contenu juridique, ni idéologique n'y est attaché (Hairy D et D. Perraud, 1980). Parmi les interprofessions agricoles créées dans les années 1940, on peut citer le Comité Interprofessionnel du Gruyère de Comté.

A partir de 1945, si la **participation des professionnels** à l'élaboration de la politique agricole devient un mode normal de fonctionnement, les modalités de cette association sont diverses et souvent fragmentaires. Pour pallier l'absence de cohérence de la politique laitière d'ensemble, les syndicats agricoles multiplient les concertations au sein d'organismes à vocation technique. Ainsi, "on constate l'existence simultanée ou successive

- du Service Provisoire de l'Economie Laitière aux fonctions purement techniques de 1952 à 1954 ;
- de l'Institut Technique de la Production Laitière⁷⁵, créé à l'initiative de la FNPL, qui se transformera en Service Technique Interprofessionnel du Lait (STIL) ;
- de la Confédération Nationale Laitière (1952), où se rencontrent les organisations de producteurs et de coopératives ;
- du Comité National pour le développement de la consommation du lait et des produits laitiers" (D. Hairy et D. Perraud, 1980, p.70).

Le **cloisonnement** relatif des tâches allouées confirme le pouvoir décisionnel de l'Etat vis-à-vis des professionnels : l'essentiel du débat se déroule dans les instances étatiques, sans participation directe et institutionnelle des professions laitières. La préférence des pouvoirs publics va plutôt au développement d'organismes para-publics de gestion des marchés, dans lesquels les professionnels sont associés de façon assez formelle, comme le définit la politique élaborée à partir de 1953.

4-1-2 : FORMA et "Interlait" : les organismes d'intervention

Pour les secteurs agricoles, l'année **1953** est doublement significative.

◊ La réapparition d'excédents provoque une crise de surproduction et de mévente qui affecte principalement les secteurs du lait et de la viande⁷⁶.

◊ Mais surtout, une autre problématique en matière de marchés agricoles est retenue : la situation excédentaire de l'agriculture ne traduit plus un phénomène de crises structurelles, mais s'installe durablement.

Afin de restructurer l'organisation des marchés, la série de décrets du 30 novembre 1953 donne, aux pouvoirs publics, la faculté d'associer trois types d'organes :

- les Comités nationaux interprofessionnels pour les principaux produits agricoles ;
- les organismes d'intervention à proprement parler, "sociétés professionnelles (ou organismes à caractère agricole, industriel ou commercial)" ;
- enfin, un Fonds de Garantie Mutuelle (FGM) chargé de la garantie ou du financement des interventions effectuées par les Sociétés professionnelles (Arfeuillère G., 1963).

⁷⁵ "composé de la FNPL, de l'Union des Coopératives d'Élevage et d'Insémination Artificielle, des Fédérations de coopératives et d'industriels" (Hairy D. et D. Perraud, 1980, p.70).

⁷⁶ en quelque sorte, les producteurs sont victimes de la trop grande réussite de l'adaptation des petites et moyennes exploitations de polyculture-élevage puisqu'elle survient seulement 8 ans après la fin de la guerre et 4 ans après la suppression des cartes de rationnement (Nallet H. et al, 1980).

De ces trois structures, seules les deux dernières connaissent un développement ultérieur, l'Etat choisissant ainsi une architecture para-publique, où la participation professionnelle n'intervient qu'au niveau de la seule gestion.

Pour le secteur laitier, la nouvelle politique s'exprime par la mise en place d'un **Fonds d'Assainissement** du marché du lait et des produits laitiers en 1954, chargé du financement de la **Société d'Intervention**, des aides à l'exportation et des subvention de 'propagande'. En **avril 1955**, la Société Interprofessionnelle du Lait et de ses dérivés (**Interlait**) prend le relais.

Organisme para-étatique, les professions engagées dans le production-commercialisation du lait y sont représentées de façon égale. L'objectif est de lutter contre la chute des cours, en intervenant sur des **produits stockables**⁷⁷. Interlait est ainsi amené à acheter des produits dits de report (beurre, certains fromages de garde et laits en poudre) : si ceux-ci ne trouvent pas de débouchés, ils sont stockés par Interlait même ou par des firmes indépendantes qui se voient attribuer des aides au stockage.

La seconde fonction assignée à Interlait est de dispenser deux types d'aides pour assurer des débouchés aux produits transformés.

- L'une consiste à verser aux firmes des **restitutions aux exportations** afin de compenser l'écart parfois important existant entre prix du marché intérieur et mondial.
- L'autre trouve son origine en 1958 quand l'Etat décide d'introduire une **subvention** à la dénaturation de la poudre de lait écrémé à destination de l'alimentation animale (veaux notamment) et à la caséine.

Des deux fonctions, la première domine, conséquence d'un double mécanisme de forte croissance des volumes de produits de report stockés, parallèlement à une intervention plus directe d'Interlait dans les opérations de stockage (tab.15).

La même année, le Fonds d'Assainissement est intégré au sein d'un organisme central, le Fonds de garantie mutuelle et d'orientation de la production agricole (FGM)⁷⁸, lui-même transformé pendant la période des lois d'orientation en **FORMA** (Fonds d'Orientation et de Régulation des Marchés Agricoles), avant que le relais ne soit assuré à l'échelle européenne par le **FEOGA** (Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricoles).

Les incidences de cette politique pour les industriels sont triples :

- *“elles les exonèrent des frais de stockage pour les produits définis ci-dessus et leur évitent l'existence d'un capital immobilisé ;*
- *elles les soulagent des charges de commercialisation pour ces deux produits dont les ventes représentent plus du tiers du chiffre d'affaires de la branche ;*
- *enfin, elles offrent de nouvelles opportunités d'investissements par le biais de l'utilisation par les agriculteurs des aliments d'allaitement pour les veaux, ce qui dans le même temps stimule l'accroissement du taux de collecte puisque ces agriculteurs réservent une part croissante de leur production au marché”* (D. Hairy, D. Perraud et al, 1972, p.32).

⁷⁷ le stockage des beurres est une pratique courante dès les années 1930 : ainsi, *“l'arrêté du 15 septembre 1937 organise, à côté du stockage libre, un stockage réglementé, à caractère facultatif. Le mécanisme repose sur la faculté pour les industriels ou commerçants en beurre de passer avec l'Etat des marchés de gré à gré pour la constitution et l'entretien en frigorifique d'un stock de beurre”* (Stirn A., 1941, p.52). Par le décret d'avril 1950, il prend un caractère contractuel.

⁷⁸ la finalité de ce fonds est de coordonner les actions des Fonds primaires qui ont pris place dans les différents secteurs agricoles (viande, produits laitiers, oléagineux, produits viticoles ...).

Tab. 15 : Le marché des produits laitiers et l'intervention d'Interlait

Années	Beurre (1.000 T)		Lait écrémé en poudre (1.000 T)		Fromages (1.000 T)	
	Achats en stocks publics	Contrats de stockage privé	Achats en stocks publics	Contrats de stockage privé	Achats en stocks publics	Contrats de stockage privé
1956	0,4	0,0	-	-	0,0	-
1957	1,7	3,8	2,5	-	1,1	-
1958	11,1	11,7	4,7	-	0,0	3,6
1959	0,1	3,2	1,4	0,0	-	3,8
1960	14,9	29,2	12,6	1,5	3,0	7,9
1961	13,6	36,8	5,8	3,2	1,5	11,5
1962	7,4	56,5	-	0,0	-	4,1
1963	7,8	57,3	-	1,0	-	15,9
1964	4,5	41,7	-	1,5	-	12,0
1965	0,0	76,4	0,1	23,2	-	18,5
1966	35,5	60,0	0,0	33,7	1,4	28,6
1967	59,1	67,4	3,6	43,5	2,2	34,9
1968	138,0	60,1	158,6	35,0	8,9	48,6
1969	77,5	53,1	78,7	*	8,0	25,0
1970	75,8	53,6	15,9	*	-	-
1971	4,3	74,9	3,6	*	-	-
1972	104,7	72,3	2,2	*	-	-
1973	126,7	60,2	54,1	*	-	11,2
1974	40,7	64,7	81,8	*	-	14,3
1975	54,2	73,1	306,9	6,5	-	15,9
1976	67,6	54,7	77,9	*	-	18,1
1977	17,9	57,1	41,5	*	-	17,9
1978	34,9	78,7	12,6	*	-	18,8
1979	34,9	88,2	0,0	*	-	22,1
1980	12,0	64,9	10,5	*	-	17,3
TOTAL	945,3	1 299,5	875,2	149,8	26,3	350,1
moyenne annuelle	37,8	52,0	35,0			

source : tiré de Metzger R., 1983, pp.231-232.

Si l'appréciation du système de soutien sur la croissance des firmes ne peut être cerné avec précision⁷⁹, son **caractère systématique**, conformément à la réglementation de 1968⁸⁰, donne aux industriels une assurance de débouchés ("volet" de sécurité). Comme la plupart des entreprises laitières réalisent une partie, voire l'essentiel, de leur activité sur le beurre et/ou la poudre, il est indéniable qu'elles y ont recours. De ce fait, ce mécanisme intervient soit comme moteur de la stratégie de croissance de l'entreprise (Uln, entreprises bretonnes en général), soit comme exutoire pour les sous-produits ou les excédents structurels (Fauquet).

Certaines années, les industriels ont livré jusqu'à 27 % de la production de beurre et 26 % de celle de poudre à Interlait, à un prix qui n'est sûrement pas un prix de pénalisation comparé aux cours mondiaux. Toutefois, il ne faut pas oublier que cette pratique de

⁷⁹ on se heurte à un problème de secret tant des quantités livrées que des noms des bénéficiaires.

⁸⁰ le décret de 1961 instaurant le FORMA spécifie que cet organisme doit se porter "*acheteur sur les marchés de gros quand les cotations de référence tombent en-dessous des prix d'intervention*" (cité par Hairy D. et al, 1972, p.33), jouant un rôle de régulateur du marché. A partir de 1968, il est tenu d'acheter le beurre de toute entreprise qui en fait la demande, prenant ainsi un caractère de plus en plus systématique.

“rente de position” de la part de “fabricants d'excédents” prend corps dans un contexte de restructuration du secteur, alors que les besoins en capitaux des industriels sont élevés afin de répondre à la forte croissance de la production laitière commercialisée (conséquence de l'essor des aliments d'allaitement pour veaux).

Finalement, le système retenu n'agit pas directement, ni sur les niveaux de production, ni sur les prix, mais il procure tout de même, aux producteurs, la perspective d'une **production illimitée** de lait au travers du soutien de deux produits (industriels) essentiels, le beurre et la poudre de lait écrémé. Le but poursuivi est moins “... le soutien d'un secteur archaïque que le support d'un secteur en pleine expansion et dont elle va guider l'évolution à l'aube d'une période où la production laitière va devenir régulièrement excédentaire” (Nallet H. et al, 1980, p.28).

Dans ce contexte, l'Etat se réserve l'élaboration de la politique centrale et ne délègue à l'appareil para-public que les fonctions liées à l'application technique de la politique des marchés⁸¹. Tel que défini, ce type de structure est éloigné de l'interprofession telle que décrite précédemment puisqu'elle se ramène à une représentation paritaire de l'administration et des professionnels. Néanmoins, même incomplète, l'organisation para-publique offre en quelque sorte la garantie du soutien financier de l'Etat si besoin est, soutien nettement plus difficile à obtenir dans le cadre d'interprofessions plus ou moins autonomes.

4-1-3 : La question du prix du lait

Trois approches de la notion de prix du lait sont possibles selon que l'on envisage successivement les trois pôles de la filière de production.

- ◇ Pour les agriculteurs, les mécanismes de fixation du prix des produits agricoles bruts ont toujours été une des préoccupations essentielles ;
- ◇ Pour les industriels, la matière première est un coût qui, ajouté aux frais de collecte et de transformation, détermine un coût de revient ;
- ◇ Pour les pouvoirs publics, il importe de développer en parallèle deux secteurs forts relevant de la production et de la transformation, sur la base d'un “**prix indicatif**”, prix artificiel destiné à compenser la faiblesse des cours mondiaux.

S'influençant mutuellement, elles offrent la possibilité d'une différenciation régionale.

⁸¹ en fait, “les pouvoirs publics constituant le principal financeur de l'intervention, ils entendent conserver la maîtrise de l'ensemble des mesures de régulation” (Hairy D. et Perraud, 1980, p.75).

4-1-3-1 : Prix du lait, prix indicatif et poids de négociation des producteurs laitiers

L'**interprofession** dans le secteur laitier remonte à 1923, année de la création d'un "Office du Lait" dans la région parisienne réunissant tous les intervenants du secteur⁸². Sur le même principe, en 1929 dans la région du Nord, les producteurs de lait de consommation tant de la région minière que de la banlieue des villes s'organisent au sein de "**l'Union des producteurs de lait et dérivés**" (Vandamme P., 1951).

Pour obtenir de la vente de leurs produits la part à laquelle ils estiment avoir le droit, une commission mixte composée de représentants des agriculteurs, des industriels et des commerçants est formée afin de réglementer la vente du lait, instaurant les modalités de livraison et une échelle de prix (basée sur une estimation annuelle des frais de production).

Ce système fonctionnera jusqu'à la seconde guerre mondiale.

Par la suite, la spécialisation notable des petits exploitants dans la production laitière et l'accroissement de la partie commercialisée sont explicatifs de la sensibilisation accrue des producteurs au système des prix. Or, dans les années d'après-guerre, il existe de nombreuses entraves pour que ce prix soit réellement rémunérateur⁸³.

Pour y remédier, l'une des fonctions assignée au SPEL (1947) a trait au contrôle de la qualité et des rendements du lait et à sa participation à l'élaboration de la politique laitière. En 1948 apparaît une caisse nationale de péréquation du lait. Dans le même temps, les pouvoirs publics proposent d'abandonner la méthode précédente de fixation autoritaire du prix du lait à la production par une formule tablée sur un prix de revient type (prix théorique fixé avant le 1er octobre de chaque année, sur la base d'une étable de 16 vaches laitières).

Progressivement, la **fixation du prix du lait à la production** se fait à partir des coûts de production, **sans référence à la réalité des marchés**. De caractère indicatif seulement, la mesure précédente n'influe que peu sur les prix réellement pratiqués, et ces derniers se stabilisent finalement d'eux-mêmes, au début des années 1950 (Nallet H. et al, 1980).

En réponse à la crise agricole de **1953**, le gouvernement décide le soutien des cours du lait, par l'**introduction d'un système de garantie des prix** ; l'objectif essentiel est de limiter les fluctuations excessives des cours. Mais, les

⁸² ces intervenants sont : "les syndicats et sociétés coopératives de production de lait, les syndicats de laitiers nourrisseurs, les sociétés coopératives de beurrerie, de fromagerie, les sociétés laitières industrielles, les syndicats et sociétés de beurriers, de fromagers, les syndicats de crémiers, les associations dont le but est d'encourager la production de lait et de ses dérivés, les sociétés et diverses oeuvres sociales s'intéressant à l'amélioration de la qualité du lait, à son contrôle hygiénique et à sa distribution, et les personnes s'intéressant aux questions laitières" (Vatin F., 1989, p.36).

⁸³ système de taxations, rationnement du marché jusqu'en 1949, crainte d'une hausse des prix à la consommation ...

Tab.16 : Evolution du prix du lait et des produits laitiers en France : 1959 - 1980

Campagne	Période de validité	Prix indicatif du lait		Prix d'intervention	
		3,7 % MG rendu usine	34 g MG/l départ ferme	Beurre	Poudre de lait écrémé
		FF pour 100 kg	FF/hl	FF	FF
1959/60	1/4/59-31/3/60		32,1		
1960/61	1/4/60-31/3/61		33,5		
1961/62	1/4/61-31/3/62		34,1		
1962/63	1/4/62-31/3/63		35,04		
1963/64	1/4/63-30/4/63		35,7		
	Instauration d'un prix indicatif de rapprochement des prix nationaux				
	1/5/63-31/3/64	39,35	37,2	810	
1964/65	1/4/64-4/4/65	39,35	37,2	810	177
1965/66	5/4/65-3/4/66	42,00	39,7	815	182
1966/67	4/4/66-9/4/67	44,75	42,5	840	210
1967/68	10/4/67-2/6/68	45,88	43,7	850	219,89
	Prix indicatif commun : début du Marché Commun des produits laitiers				
1968/69	3/6/68-8/12-69	50,85	44,90	870,16	217,23
1969/70	9/12/69-31/3/70	50,85	44,90	870,16	229,11
1970/71	1/4/70-11/10/70	54,60	48,34	890	229,11
	12/10/70-15/1/70	55,9	49,54	920	229,11
	16/1/71-31/3/71	57,21	50,76	963,65	229,11
1971/72	1/4/71-31/3/72	60,54	54,11	988,65	261,05
1972/73	1/4/72-13/5/73	65,37	58,95	999,75	299,93
				1 033,08	
1973/74	15/5/73-31-3-74	68,98	62,92	977,54	366,58
		Eq. 38 g/l rendu usine	Eq. 38 g/l rendu usine		
1974/75	1/4/74-6/10/74	74,48	76,60	977,54	438,78
	7/10/74-2/3/75	78,20	80,45	1 019,64	459,55
1975/76	3/3/75-15/9/75	84,05	86,44	1 096,38	499,66
	16/9/75-14/3/76	87,82	90,31	1 180,60	499,66
1976/77	15/3/76-24/3/76	90,48	93,05	1 211,26	500,77
	25/3/76-15/9/76	91,76	94,36	1 228,48	500,89
	16/9/76-31/3/77	94,41	97,09	1 260,70	514,70
	1/4/77-30/4/77	96,88	99,63	1 293,68	528,17
1977/78	1/5/77-31/1/78	100,29	103,14	1 335,01	543,89
	1/2/78-7/3/78	102,86	105,78	1 369,24	555,84
	8/3/78-21/5/78	104,12	107,07	1 385,94	564,64
1978/79	22/5/78-8/4/79	110,18	113,30	1 467,39	596,24
	9/4/79-1/7/79	116,13	119,41	1 546,55	628,41
1979/80	2/7/79-30/9/79	117,91	121,25	1 570,07	637,96
	1/10/79-31/3/80	119,40	122,52	1 586,50	644,63
	1/4/80-11/5/80	123,45	126,96	1 643,97	667,98
	12/5/80-31/5/80	125,13	128,68	1 666,22	677,02

source : Metzger R., 1986, p.192

modalités pratiques conservant la même orientation que le système de prix indicatif instauré en 1948, pour les milieux laitiers qui contestent justement le mode de calcul, les décrets correspondants n'apportent aucune amélioration.

L'originalité du système tient à ce que l'**intervention** opère non pas au niveau du produit brut agricole (prix à la production), mais du **produit élaboré par l'industrie** (lait de consommation, beurre, poudre de lait et certains fromages). En fait, si les subventions publiques affectées au soutien du marché visent le maintien d'un revenu suffisant aux producteurs, celles-ci transitent obligatoirement par les entreprises, privées ou coopératives, de telle manière que *"l'aide apportée aux transformateurs doit garantir que ceux-ci verseront aux producteurs un prix aussi voisin que possible de celui fixé par le gouvernement"* (BTI, 1966)⁸⁴.

Ce cheminement 'technique' confirme la perte de position de force détenue jusqu'alors par le milieu de la production, en conséquence de l'augmentation rapide des volumes produits.

La mise en application laborieuse des principes précédents ne reçoit de réelle impulsion qu'après le vote de la **Loi Laborde**, le 18 mai **1957**. Cette date est importante car, pour la première fois, l'idée de garantie des prix est traduite dans des textes précis : un système de prix minimum obligatoire indexé doit se substituer à la précédente notion de prix indicatif.

Sans entrer dans les détails⁸⁵, on signalera simplement que le gouvernement doit procéder, avant le 15 mars de chaque année, à la détermination d'un **prix de campagne** et, à partir de celui-ci, de **prix saisonniers** d'hiver et d'été à la production. Ce prix de campagne sert ensuite à la fixation de prix planchers et plafonds pour le lait de consommation, le beurre, la poudre de lait et certains fromages. Pour finir, si le prix du lait de consommation doit répondre aux indications précédentes, il peut aussi être fixé par arrêté préfectoral (afin de tenir compte des différences locales de transformation et des frais de commercialisation), ou être librement débattu⁸⁶ (Fruit R., 1958).

Ce mécanisme d'indexation automatique est de courte durée puisqu'il est abrogé le 30 décembre 1958, avant d'être partiellement rétabli le 3 mars 1960, mais dans la limite de 70 % de la variation de l'indice. Quelques années plus tard, la Loi est vidée de son contenu puisque la "saisonnalisation" des prix est abandonnée le 6 mai 1963, la France alignant sa politique sur celles de ses partenaires européens, dépourvus d'un tel système (Arfeuillère G., 1963).

Défini comme simple **base de calcul** pour la fixation du prix de produits transformés (lait, beurre et poudre), le prix du lait à la production perd la plupart des caractéristiques d'un prix "de marché" pour ne devenir qu'un **prix "politique"**, influencé par des facteurs de politique nationale et, de plus en plus, européenne. Il traduit l'état du rapport de forces entre la capacité économique d'une firme laitière et la pression exercée par les agriculteurs d'une zone.

⁸⁴ cité par Hairy D. et al, 1972, p.31.

⁸⁵ on peut se reporter par exemple à Arfeuillère G. (1963) ou encore à Fruit R. (1958).

⁸⁶ dans les faits, comme les ramasseurs disposent de monopoles, le prix perçu par les producteurs est souvent nettement inférieur au prix de campagne.

Or, les années 1960-70 voient se dérouler une mutation considérable dans le secteur laitier. Les relations producteurs-transformateurs prennent une acuité nouvelle, notamment celles s'établissant dans le cadre du paiement du lait.

Deux facteurs s'entrecroisent.

◇ Pour l'agriculteur engagé dans la voie de la modernisation, le prix du lait conditionne sa survie et son développement.

◇ Pour la première fois, une population agricole dispersée est mise en contact direct avec une industrie laitière relativement concentrée. Au travers du prix du lait s'exprime une nouvelle relation économique qui met en exergue la place de l'agriculture vis-à-vis du secteur aval.

Parallèlement, le contexte n'est favorable ni au prix indicatif du lait, ni au prix d'intervention : *“la volonté déterminée des politiques est de freiner l'expansion laitière par l'octroi d'augmentations faibles ou nulles et de toute façon inférieures à l'évolution générale des prix à l'intérieur de la Communauté”* (Metzger R., 1986, p.78) (tab.16). En réaction au prix peu rémunérateur, les producteurs augmentent les volumes mis sur les marchés ...⁸⁷ Ce “paradoxe” (id.) conduira les autorités communautaires à instaurer diverses mesures afin de réduire les volumes de lait produits (cf. infra).

4-1-3-2 : L'Etat dans la gestion directe de l'économie laitière

Les lois d'orientation agricole de 1960-1962 définissent une politique partiellement nouvelle, dont la cohérence et l'ambition ont, pendant près de 20 ans, marqué le développement agricole français. Sans détailler cet aspect, on rappellera qu'était envisagé le développement simultané des diverses parties oeuvrant au sein des filières de production, par la mise en place de mécanismes spécifiques facilitant l'intégration des agriculteurs à leur environnement économique et aux objectifs à long terme de la politique agricole.

Cette attitude conduit à une **redistribution des rôles** entre les agents de la filière (Etat, entreprises, exploitants) sans modifier radicalement le statut des paysans, producteurs avant tout individualistes⁸⁸.

Outre une collaboration directe des responsables agricoles, et notamment du CNJA, les lois d'orientation ont surtout permis de nouvelles formes de participation des producteurs à la régulation du marché en définissant les principes et les institutions d'une **“économie contractuelle”** agricole.

Très proche des formes interprofessionnelles au sens strict, elle trouve sa légitimité dans les situations excédentaires des principales productions agricoles : les débouchés

⁸⁷ ce mécanisme résulte de la situation de marché administré qu'est celle du marché laitier ; dans un marché concurrentiel, une telle pratique devrait se traduire par une diminution de l'offre excédentaire par cessation d'un certain nombre de producteurs (Metzger R., 1987).

⁸⁸ la majeure partie des éléments présentés ci-dessous sont issus de l'ouvrage de Hairy D. et D. Perraud (1980) sur l'histoire de l'interprofession dans l'économie laitière.

s'imposent à l'offre par respect d'un contingent global réparti par accord contractuel. L'originalité du système tient à ce que, théoriquement, les producteurs détiennent l'initiative dans l'élaboration et l'application des accords. Or, pour les politiques, le "pouvoir économique" des producteurs ne s'exprime pas obligatoirement par la voie classique de la coopération de transformation, l'évolution des années 1960 étant plutôt favorable au capital privé⁸⁹.

L'économie contractuelle apparaît donc comme une **instance de régulation**, s'appliquant au noeud de la filière où les rapports entre agents peuvent donner lieu à des désajustements économiques (déséquilibre du marché) ou à des antagonismes sociaux (affrontement producteurs-transformateurs). Au travers de cette organisation, on tente d'établir des relations verticales directes entre différents niveaux de la filière, dans l'optique de phénomènes inéluctables d'intégration et de spécialisation.

Les résultats des lois d'orientation paraissent limités : à l'exception de quelques accords interprofessionnels⁹⁰, le régime contractuel proposé n'a guère changé les conditions de marché. Un constat identique prévaut après modification et promulgation de la "Charte de l'économie contractuelle" en 1964, alors que celle-ci posait les bases d'une structure interprofessionnelle comparable au Produktschap néerlandais (annexe 3).

Dans ces conditions, les déséquilibres du secteur agricole vont en se multipliant, avec pour conséquence première une participation financière et politique amplifiée de la part des pouvoirs publics, alors même que ceux-ci souhaitaient surtout se désengager en tant que gestionnaires directs de l'économie agricole.

Dans le secteur du lait, les dysfonctionnements commencent à être perçus dès le milieu des années 1960, d'autant plus, qu'à l'échelle nationale, le **problème laitier** connaît une **acuité** variable selon les régions et les types de firmes : il est de plus en plus difficile à l'Etat de "définir une politique nationale unique, s'appliquant de façon indifférenciée à l'ensemble des exploitations"⁹¹. Le rapport de l'Intergroupe Produits Laitiers (1971) précise même que "*la maîtrise des offres de lait et de viande doit être recherchée par une politique contractuelle, bipartite ou tripartite, entre l'Etat, les entreprises et les exploitations agricoles*" (id.). En définitive, on assiste à une **réorientation** du rôle de gestion des pouvoirs publics, limité aux seules modalités financières ou à des interventions ponctuelles sur des produits ou des régions connaissant des

⁸⁹ de manière générale, ce sont les groupes laitiers qui, au travers de leur dynamisme, vont assurer l'expansion des produits laitiers français sur les marchés extérieurs, contribuant de la sorte à mieux ajuster l'offre à la demande, et, en collaboration avec les organisations interprofessionnelles, gérer une augmentation planifiée de la productivité des étables.

⁹⁰ comme les tomates (1960), les petits pois et champignons (1961), le houblon (1963) ou encore les pruneaux. Mais, "*plus que des contrats-types, les accords se présentent plutôt comme des conventions interprofessionnelles annuelles réglant les rapports producteurs-transformateurs avec systèmes de quotas et mise en oeuvre de taxes parafiscales*" (Hairy D. et D. Perraud, 1980, p.82).

⁹¹ cité par Hairy D. et al, 1972, p.108.

difficultés. Dans le même temps, les firmes laitières peuvent investir la gestion quotidienne des zones de production.

Le renforcement des liens directs entre producteurs et industriels offre un double caractère : il exprime d'abord un **accord contractuel** fixant des normes de qualité et de quantité entre producteur et firme acheteuse, mais il constitue aussi un relais de l'action étatique (primes diverses, contrats d'équilibre ...).

Ses caractéristiques devraient encore s'élargir dans le cadre de l'interprofession, puisqu'il est notifié dans le rapport du VI^e Plan que *“la définition et la mise en oeuvre de cette politique (laitière) relèveront en pratique (...) notamment de l'organisation interprofessionnelle”* (id.).

Cependant, différentes voies existent pour appliquer ces relations. Si une majorité souhaite voir s'établir des instances régionales de gestion de bassin laitier, regroupant l'Etat, les transformateurs et les producteurs, certains autres préfèrent une articulation autour des établissements des grands groupes industriels, servant de pôles de développement.

Le début des années 1970 voit donc la *“renaissance des tendances à la constitution “d'interprofessions libres”, c'est-à-dire d'instances nationales, soumises à un encadrement léger, qui restent parallèles au pouvoir d'Etat, sans être dotées de pouvoirs et de moyens substantiels”* (Hairy D. et D. Perraud, 1980, p.83). Fortement marqué par les désajustements du marché et les tensions sociales, le secteur laitier est particulièrement propice pour établir une nouvelle forme d'organisation interprofessionnelle, formule progressivement étendue (en 1975 puis en 1979) à d'autres secteurs agricoles.

4-1-3-3 : La régulation interprofessionnelle du secteur laitier et le CNIEL

Depuis la suppression du système d'indexation, un **lien direct existe entre prix du lait et état du marché**⁹², écartant de ce fait les notions même de prix garanti ou de prix minimum.

Comme l'indique le directeur de la FNPL en 1974, *“à la limite, rien n'interdit légalement à une entreprise de payer le lait à un niveau très inférieur au prix indicatif, voire au prix d'intervention, si ce n'est la pression syndicale”*⁹³.

C'est autour de cet objectif central, l'établissement d'un **prix minimum national contractuel garanti** rendu usine (PMG), qu'est constitué un nouveau relais institutionnel, le Centre National Interprofessionnel de l'Economie Laitière

⁹² le règlement européen s'appliquant non pas au produit agricole brut, mais au produit industriel.

⁹³ cité par Hairy D. et D. Perraud, 1980, p.173.

(CNIEL), dont l'Assemblée Générale constitutive se tient le 21 mars 1974, et dont les attributions sont fixées par la loi du 12 juillet 1974⁹⁴.

Trois remarques préalables situent le contexte de la création de ce relais.

◇ D'un point de vue idéologique, la FNPL voit dans cette institution une empreinte corporatiste.

La doctrine interprofessionnelle doit postuler l'homogénéité des agents (les "*familles professionnelles*"⁹⁵) : tous les chaînons de la filière ont des intérêts communs essentiels, une "*solidarité de fait, et même pourrait-on dire, une communauté de destins*" (Chirac J., 1974)⁹⁶. Partant de cet axiome, les professionnels organisés revendiquent la possibilité de se voir concéder des "*délégations de pouvoirs*", notamment celui de participer à la gestion de leurs marchés : on a alors substitution d'un dirigisme d'Etat au profit d'un dirigisme professionnel.

◇ Ce contexte idéologique prend forme alors que le contexte économique et social s'est profondément modifié, avec l'émergence de deux pôles divergents et complémentaires.

Aux producteurs "modernisés", dont les revenus sont étroitement liés aux résultats de la vente du lait, et donc à la solidité de l'organisation du marché, font face des groupes laitiers industriels concentrés, attachés à leur productivité, et garants de l'équilibre du marché selon l'orientation définie par les pouvoirs publics (Ve, VIe Plans). Or, en 1972-73, il est évident que ces groupes sont incapables d'assumer la gestion centrale de la branche, pour diverses raisons ("équilibre" entre capitaux privés et coopératifs miné par l'exode des capitaux privés, déséquilibre du marché avec, périodiquement (1972, 1976), des effondrements de plus en plus coûteux pour les finances nationales et communautaires ...).

◇ La dernière remarque se veut plus pratique. Les oppositions flagrantes d'intérêts entre les différentes fédérations augurent une conciliation difficile sur la **définition du PMG**.

- La FNPL escompte un PMG sorte de "*filet protecteur*", négocié dans le cadre interprofessionnel⁹⁷ ;
- La FNIL est, quant à elle, opposée à la revendication d'un paiement du lait au prix de revient, à fortiori à la notion de prix garanti.

Dans le projet de loi, la seconde attitude prédomine et l'absence de références au coût de production est clairement explicitée : le PMG national, "librement débattu" par l'interprofession, devra être "*déterminé par référence au prix indicatif, aux niveaux de soutien arrêtés au plan communautaire, au prix de marché ... de manière que les entreprises de transformation puissent être en mesure de faire face à leurs engagements*" (Hairy D. et D. Perraud, 1980, p.174).

⁹⁴ cette loi prévoit comme "premier moyen de son action", l'établissement de contrats-types de fourniture de lait aux entreprises ; le texte précise en même temps que cette garantie d'ordre contractuel n'engage pas les pouvoirs publics.

⁹⁵ il s'agit de "*faire revivre la trilogie laitière*", en regroupant les "*trois fonctions production, transformation, commerce (cette fonction sera "oubliée" par le CNIEL), ces trois métiers autrefois exercés, avant l'industrialisation, par un seul et même individu*" (M. Bigorne du FNPL)

⁹⁶ allocution devant le CA de l'UPCIL (9 janvier 1974) ; cité par Hairy D. et Perraud, 1980, p.89.

⁹⁷ "*ce nouveau lieu de concertation*" doit se situer entre l'échelon bruxellois, où prédomine la volonté de réduire les coûts de soutien au marché, et l'échelon local (région, département, zone de collecte) où s'expriment concrètement les rapports de force.

Le débat s'engage tout de même⁹⁸ et aboutit, le 3 octobre 1974, à la fixation d'un PMG établi à 97 % du prix indicatif en qualité B rendu usine.

“Les interprofessions régionales sont chargées de fixer les prix départ ferme (en déduisant du PMG national des frais de ramassage devant se situer dans une fourchette de 3,5 à 5,5 c/l) ; elles établiront également les grilles mensuelles de prix” (Hairy D. et D. Perraud, 1980, p.177).

Cependant, dès le 12 décembre 1974, l'accord est rompu. L'un des prétextes est l'interprétation donnée à la notion de PMG par les industriels (“toutes primes et ristournes comprises”), qui va à l'encontre des souhaits des producteurs. Aussi, le syndicalisme revient-il à des pratiques traditionnelles, négociant des grilles de prix par département ou par région.

Un **bilan rapide** de la politique menée fait apparaître que, globalement, les accords des campagnes 1976/77 à 1979/80 se réfèrent aux “normes” définies par le CNIEL en 1974, à savoir 97 % du prix indicatif européen.

Néanmoins, ce succès varie selon les campagnes et les régions. Parmi les régions où domine la négociation, on retrouve des régions traditionnellement favorables à la concertation interprofessionnelle (Basse et Haute-Normandie), ou dans le cadre départemental (Sarthe, Haut-Rhin, Cher ...) ; à l'opposé, des échecs sont aussi à signaler, en Lorraine ou dans la région Rhône-Alpes.

Dans la **région du Nord**, à titre d'exemple, si les producteurs livrant aux entreprises privées suivantes (Gloria, Stenval, La Roche aux Fées) ont été payés à 96,28 % du prix indicatif (et 8,4 c/l pour frais de collecte) pour la campagne 1978/79, leur objectif pour la campagne suivante est l'obtention de 97 % du prix indicatif (et 9 c/l de coûts de collecte, alors que les laiteries les situent à 9,30 c/l) (Banckaert J.L. et al, 1979).

En définitive, le bilan économique du CNIEL s'avère plutôt décevant. On est loin de l'association des trois professions prévue initialement. Seul le bilan technico-économique est positif, selon trois directions essentielles :

◇ au plan de l'information économique, le CNIEL a institué des activités statistiques⁹⁹ ;

◇ sur le plan technique, un accord a pu être réalisé sur l'adoption d'un système de paiement du lait en fonction de sa richesse en protéines. Cet aspect a de nombreuses répercussions à l'échelle régionale (cf. infra) ;

◇ enfin, cet organisme intervient au niveau de la promotion des produits laitiers, au travers de campagnes “*informatives*” nationale ou régionales. Depuis 1978, cette dernière fonction devient d'ailleurs prépondérante dans l'activité du CNIEL, caractérisant un certain “*recentrage*” autour de la définition “*des conditions d'un bon fonctionnement du marché laitier : connaissance et prospective de la production et des débouchés, promotion des ventes intérieures et des exportations, mais aussi défense de la qualité, des conditions de la collecte ...*” (M. Michon, président de la FNCL, 1978)¹⁰⁰.

⁹⁸ le CNIEL ne peut, à cette occasion, que déplorer “*l'absence d'engagement (des pouvoirs publics) en vue d'associer l'interprofession à la gestion du marché*”, ce qui lui donnerait une position de force vis-à-vis des fédérations constitutives.

⁹⁹ “L'économie laitière en chiffres” est une parution annuelle.

¹⁰⁰ cité par Hairy D. et D. Perraud, 1980, p.197.

4-1-4 : Industrie laitière et aides à l'investissement

A la base de la notion d'interprofession se trouve l'idée de complémentarités d'intérêts qui présuppose une convergence entre les différentes familles professionnelles. Or, dans le secteur laitier notamment, les antagonismes sont puissamment ancrés entre firmes de statut différent : le conflit coopération-secteur privé exprime clairement les conditions spécifiques de fonctionnement de l'économie laitière française (Hairy D. et D. Perraud, 1980).

Sans entrer dans les détails, la FNIL dénonce dès la fin des années 1960 le caractère abusif des "privilèges" dont jouit la coopération, générant une discrimination entre transformateurs (toujours d'actualité !).

Schématiquement, trois types d'avantages sont recensés :

- ◊ des avantages fiscaux ;
 - ◊ des avantages liés à l'assujettissement au régime "très avantageux" de la mutualité sociale agricole ;
 - ◊ des conditions spécifiques de financement des investissements.
- Globalisés, ils atteindraient, en 1977, un montant moyen d'environ 2 c/l ; or, pour cette fédération, ils sont d'autant moins justifiés que les coopératives pratiquent des politiques d'amont identiques aux leurs : les prix à la production sont équivalents et, la fonction sociale d'accueil de petits producteurs est de plus en plus aléatoire.

Les aides aux investissements spécifiques aux différents secteurs des IAA (privées et coopératives) peuvent être regroupées sous quatre rubriques : Prime d'Orientation Agricole (POA), subvention à la coopération, aides du FORMA et aides du FEOGA.

Jusqu'en 1964, les investissements intéressant les IAA pouvaient recevoir une aide de l'Etat sous forme de prêt du FDES (Fonds de Développement Economique et Social) à taux réduit.

Depuis 1964, une politique de **subventions aux investissements**, la Prime d'Orientation Agricole (POA), se substitue au système précédent.

Atteignant jusqu'à 45% des projets d'investissement, ces aides ont constitué un point d'appui non négligeable pour les firmes qui mettaient alors en place leur appareil de transformation. Si dans le principe, aucune mesure restrictive n'est fixée quant aux modalités d'attribution, *"la prime est réservée aux projets conformes aux orientations prises par le gouvernement et aux entreprises offrant des garanties de dynamisme et de compétitivité"*¹⁰¹. Or, l'objectif affiché des mesures de soutien financier est d'améliorer la structure de l'industrie laitière, soit par fusion des laiteries excessivement petites et d'un rapport économique non satisfaisant ; soit en favorisant l'implantation de nouvelles unités dans des régions où existe un potentiel de développement de la production laitière (OCDE, 1963). Elle vise donc à encourager les opérations de création, d'extension, de regroupement ou de modernisation des entreprises de stockage, de transformation et de commercialisation des produits agricoles et alimentaires.

Hormis la POA inscrite dans le cadre des lois d'orientation agricole, les entreprises peuvent bénéficier d'interventions, plus indirectes, du FORMA et du FEOGA.

¹⁰¹ cité par Hairy D. et al, 1972, p.22.

Par exemple, la participation financière du FEOGA doit systématiquement être complétée d'une contribution des Etats membres, les aides cumulées du Fonds et des Etats ne pouvant par ailleurs dépasser 25 % du projet pour les entreprises privées et 45 % pour les coopératives.

Outre ce taux privilégié, les **coopératives** peuvent aussi bénéficier, dans le cadre de la POA, d'une aide supplémentaire plafonnée à 20 % du montant des travaux admis, tout en accédant parallèlement aux prêts du Crédit Agricole, assortis de bonifications d'intérêts.

Ces facilités étonnent d'autant plus la FNIL en 1969, que, "*alors que l'agriculture (...) est assoiffée de capitaux, les consortiums coopératifs disposent de fonds très importants pour prendre le contrôle de groupes industriels de premier plan*"¹⁰². Elle va même plus loin dans le sens où elle impute à cette distorsion les "*désengagements massifs*" des capitaux privés du secteur laitier dans les années 1970¹⁰³.

Sans entrer dans ce débat complexe, il importe de reconnaître que la France, comme d'autres pays européens (Pays-Bas, Suisse), tend à faire de la coopération l'instrument privilégié de la restructuration du secteur laitier.

En tête des secteurs agro-alimentaires bénéficiaires des concours publics, les subventions d'équipement offertes aux entreprises laitières touchent surtout les entreprises de grande taille (mouvement de concentration) et les coopératives (confortant de ce fait les critiques du secteur privé). A l'échelle régionale, elles se concentrent notamment dans l'Ouest laitier (par ordre décroissant : Basse-Normandie, Bretagne et Pays de la Loire) et en Rhône-Alpes ; elles touchent peu la région du Nord¹⁰⁴.

Au début des années 1970, le contexte évolue.

Les volumes financiers octroyés au secteur agro-alimentaire commencent à stagner avant de décroître (effets de la crise de 1974) (Nefussi J., 1987). Dans le même temps, la spécificité coopérative perd de son importance : l'avantage coopératif dans le secteur laitier (écart du taux moyen d'aide coopération/secteur privé) passe de 9,9 % en 1975 à 3,9 % en 1977.

Parallèlement, fin 1978, deux réformes confortent la nouvelle orientation :

- de nouvelles modalités restreignent l'obtention de la subvention à la coopération (nouveau taux minimal de 5 %, obligation d'accroissement du capital social des coopératives d'un montant égal à deux fois le montant des subventions) ;
- les dossiers individuels ne seront plus discutés par le Comité des Investissements Agricoles (où siègent des représentants professionnels) (Hairy D. et D. Perraud, 1980).

¹⁰² en référence à Orlac et sa prise de participation majoritaire dans les sociétés Vivalp et Martens ; cité par Hairy D. et D. Perraud, 1980.

¹⁰³ en référence à l'affaire Perrier-Préval qui a suscité beaucoup de commentaires. Se reporter par exemple à G. Deshayes, 1990.

¹⁰⁴ pour D. Hairy (1972), leur répartition cache en fait une non-concordance étroite entre taux d'aides et taux (régional) de croissance de la collecte et de la production durant la période de structuration de l'industrie laitière française, c'est-à-dire jusqu'aux années 1970. Ainsi, dans la région Rhône-Alpes, 2ème bénéficiaire, la production de lait tend plutôt à se stabiliser.

Le conflit coopération/secteur privé n'est pas directement résolu par le relatif désengagement des pouvoirs publics dans le financement des coopératives agricoles et laitières ; en fait, l'optique vise plutôt le rapprochement entre 'taux de financement' et 'conditions de concurrence'. Or, on peut se poser la question de savoir quelles chances de succès a une telle politique de restauration des équilibres entre capitaux de sources différentes : en toute logique, les positions de force conquises par la coopération dans certaines régions et certains secteurs ne peuvent que se renforcer.

Ce conflit, relancé périodiquement, oblige à s'interroger sur la réelle efficacité de l'interprofession laitière, notamment dans le domaine spécifique du paiement du lait à la production.

4-2 : MODALITÉS PRATIQUES DE FIXATION DU PRIX DU LAIT

Au-delà de la détermination d'un prix de base équitable pour la production agricole, le problème relatif au prix du lait réellement perçu par le producteur est lié aux critères retenus pour le mode de calcul : de manière générale, on peut dégager un tronc commun pour tous les producteurs, sur lequel vient se greffer un système de primes plus ou moins nombreuses qui différencient le prix entre les producteurs livrant à un même établissement, selon des caractéristiques qui sont propres soit au lait lui-même (teneur en matière grasse, qualité bactériologique), soit au producteur (prime de quantité et assimilées).

4-2-1 : La diffusion régionale d'un paiement du lait à la production sur des critères qualitatifs

Le **tronc commun** du mode de paiement du lait à la production est relatif à la quantité de **matière grasse (MG)** qu'il contient, conformément au décret du 4 septembre 1956 qui entérine en fait une pratique anciennement établie, qui veut que le degré de MG soit, pour le producteur, une preuve de bonne gestion de son troupeau et un indicateur important de son savoir-faire (Nallet H et al, 1980). Par exemple, P. Vandamme (1951) présente ce type de paiement et indique sa pratique par quelques laiteries du **Pas-de-Calais** (Verton, Courcelles-le-Comte, Pas-en-Artois, Quiéry-la-Motte, Verquin). Cependant, les comparaisons interentreprises ou interrégionales sont difficiles en raison de la variabilité de la référence de base de cette "partie fixe" (34 ou 37 g de MG ...).

Les **primes de type quantitatif** ont en commun de dépendre des caractéristiques économiques du producteur et marquent une **sélectivité** dans le mode de paiement.

Les taux dépendent de critères variés portant, soit sur la production annuelle (quantité globale livrée, productivité, progression des quantités livrées d'une année sur l'autre), soit sur la période hivernale (pour réduire les problèmes de saisonnalité des livraisons).

Elles sont **diffusées**, dans les années 1960, par l'**industrie laitière**, dans une conception d'expansion continue de la collecte et de réduction des coûts de ramassage.

Totalement inscrites dans la conception industrialiste de cette décennie, elles sont surtout appliquées dans le Grand Ouest (Bretagne et, secondairement, Haute-Normandie et Pays de la Loire), parfois sous la pression de gros producteurs, dans des zones fortement concurrencées (Pays de la Loire). Jugées profondément **discriminatoires**, la majeure partie des producteurs s'opposent à leur généralisation, comme dans la région du Nord-Pas-de-Calais (grève du lait de 1972) (Nallet H. et al, 1980).

Le **paiement à la matière protéique** apparaît dans les années 1960, de façon sporadique, inégale selon les régions.

Bien que la MP soit une composante de base pour la fabrication des fromages, il semble qu'il n'existe, ni chez les paysans, ni chez les industriels des régions traditionnellement productrices, d'intérêt unanime visant un haut niveau de matière azotée¹⁰⁵.

Il faut attendre **1972** pour que ce paiement soit **généralisé** à l'ensemble du territoire national (excepté dans le Puy-de-Dôme et la Loire), touchant ainsi les 3/4 des entreprises (INRA, 1972).

A compter du 3 janvier **1969**, la **loi Godefroy** régleme "théoriquement" les modalités de ce paiement sur l'ensemble du territoire, selon trois critères : teneur en matière grasse, teneur en matière protéique et qualité bactériologique (germes).

Cette décision est à mettre en relation avec l'évolution des formes de fonctionnement de l'économie laitière en France, les pouvoirs publics y voyant une possibilité de renforcer la qualité du lait par le biais de contrôles plus complets, afin de combler le retard pris par nos producteurs sur d'autres pays européens (Pays-Bas notamment, où le contrôle de la qualité du lait est déjà obligatoire).

D'autre part, la recherche de qualité est une nécessité pour certains types de fabrication en développement, tels les produits frais, pour lesquels est requise une régularité de l'approvisionnement et de la qualité des laits ; pour les productions fromagères, également en forte croissance, la teneur en matière protéique doit obligatoirement être élevée ...

Au premier abord, le nouveau système semble plutôt profitable au secteur industriel ; pourtant, l'aspect essentiel de cette politique d'incitation est que, destinée à l'ensemble des producteurs, elle atteint finalement son plein effet au

¹⁰⁵ en fait, ce taux profite surtout, de manière indirecte, des efforts des producteurs qui ciblent un taux élevé de MG, puisqu'il existe une relation proportionnelle entre leurs degrés respectifs (Nallet H et al, 1980).

niveau des **producteurs 'modernisés'**¹⁰⁶ ; elle introduit donc une forme indirecte de sélectivité, en pénalisant les producteurs les moins équipés et, par là même, les moins modernisés (INRA, 1973).

L'enjeu de la nouvelle réglementation est tel qu'elle n'est **appliquée** que **progressivement** :

- en 1970, seule la quasi-totalité des entreprises de huit départements la pratique ;
- en 1974, le principe s'étend, mais avec des dérogations régionales et de fortes disparités dans l'application des normes.

Dans le département du **Nord**, les arrêtés préfectoraux ne sont pas encore parus en 1972, mais le paiement à la qualité commence à se diffuser parallèlement à l'installation du froid à la ferme (en sus de la prime de réfrigération) :

- 1970 : Coopérative de la Vallée de l'Yser et la Prospérité Fermière ;
- 1971 : SALFA, Stenval et Coopérative des Quatre Cantons (INRA, 1973).

Après une étape intermédiaire en **1976** (accord interprofessionnel pour une plage de 32/33 g de MP/litre), les normes définitives sont fixées en **1978** (base de paiement uniforme à 32 g/l). Par ces mesures, les laits sont classés en trois catégories (A, B et C)¹⁰⁷, imposant un caractère d'obligation de qualité pour les producteurs : la modulation du paiement du lait a comme conséquence indirecte une intégration toujours plus poussée du producteur au modèle dominant industriel, quelle que soit la région envisagée.

4-2-2 : Les laboratoires interprofessionnels : l'originalité du Nord-Pas-de-Calais

Pour encadrer l'application de la nouvelle réglementation, des Centres Interprofessionnels Laitiers (CIL) sont créés (Bretagne, **Nord** ...) ou remis en activité. Leur fonction première est de générer la création de **laboratoires interprofessionnels** agréés, dont la responsabilité s'étend au contrôle des prélèvements et à l'analyse des laits produits. Deux interlocuteurs supplémentaires gravitent donc dans le paysage laitier.

Ces centres sont réunis à l'échelle nationale au sein d'une Commission des "directeurs de laboratoires interprofessionnels", créée dans le cadre du CNIEL.

Fin 1969, la FNIL dénombre 25 CIL et 16 laboratoires ; en 1977, l'ensemble du territoire est quadrillé par un réseau de 35 laboratoires gérés sur des bases interprofessionnelles, généralement dans le cadre d'un GIE (Hairy D. et D. Perraud, 1980).

¹⁰⁶ base agricole privilégiée de l'industrie, ces producteurs 'efficaces' représentent aussi les piliers de la politique menée par les pouvoirs publics en vue de la modernisation et de la spécialisation des exploitations (INRA, 1973).

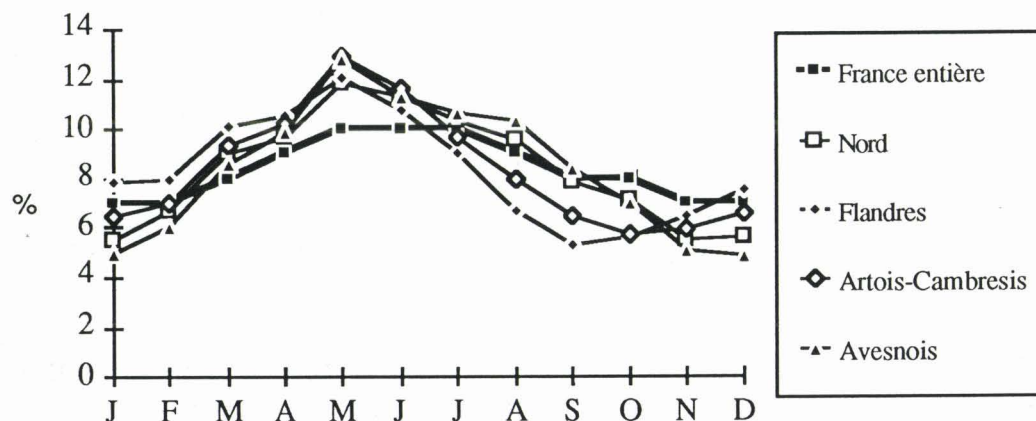
¹⁰⁷ A : bonne qualité ; B : qualité moyenne ; C : qualité défectueuse. Progressivement, les écarts de prix entre les différentes qualités sont augmentés afin d'inciter les producteurs à améliorer leurs résultats.

Si tous les départements ne se dotent pas de tels centres, celui du Nord en compte deux, interdépartementaux :

◊ le CILFA (créé en avril 1970) regroupe les producteurs et transformateurs des Flandres, de l'Artois et du département du Pas-de-Calais dans sa totalité¹⁰⁸ ;

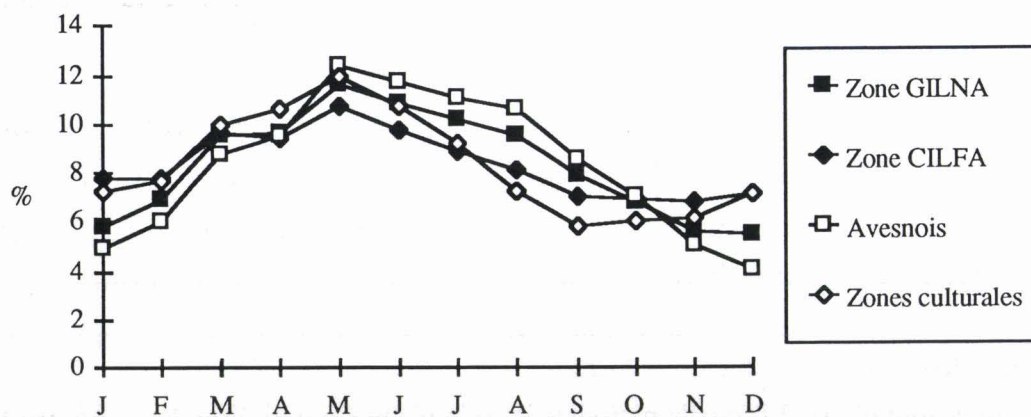
◊ le CILAIT (octobre 1969) concerne le sud du département du Nord (Avesnois-Thiérache) et la partie nord de l'Aisne¹⁰⁹.

Graph 10 : Saisonnalité de la collecte dans le Nord
10 a : Collecte mensuelle à différentes échelles en 1971



France entière : répartition servant de base de calcul des "prix minimums garantis perçus par tous les producteurs" dans toutes les fiches de paye

10 b : Comparaison 1964/77 et 1978/79



Zones GILNA et CILFA : 1978/79 - Avesnois et Zones culturelles: 1964/77
source : F.N.P.L. du Nord.

108 - 7 délégués pour les industries privées : 4 pour le Nord (Stenval, Salfa, Reneau, Monts des Cats) ; 3 pour le Pas-de-Calais (Sofrodoc, Hutin, Gloria)
- 7 pour les coopératives : 2 pour le Nord (Coop. de la Vallée de l'Yser et d'Hazebrouck) ; 5 pour le Pas-de-Calais (Verton, Guines, Prospérité Fermière)
- 7 pour les producteurs (respectivement 2 et 5) (INRA, 1973).

109 pour le Nord, le groupe de l'Abbaye (coopérative et laiterie Catillonnaise), la Coopérative des 4 Cantons et Fauquet ; pour l'Aisne, la Sopad (Nestlé) et la Coopérative du Nouvion (id.).

Avant avril 1972, leur activité a surtout porté sur la création et la mise en route de **laboratoires** tels que définis par la loi Godefroy : le **CILFA** à Douai (Nord) et le **GILNA** à La Capelle (Aisne).

Deux éléments expliquent cette coexistence.

◊ Le premier, technico-économique, a trait à la saisonnalité de la collecte plus accusée en Avesnois-Thiérache (en liaison avec la mise à l'herbe du cheptel) comparativement aux Flandres ou à la région Artois-Cambrésis (où la répartition plus régulière de la production le long de l'année est à mettre en relation avec l'intensification fourragère) (graphe 10).

◊ Le second est plus indirect puisqu'il touche à des questions d'affinités : les professionnels du sud du département du Nord ont préféré se rapprocher de ceux de l'Aisne alors qu'historiquement, un seul CIL était prévu à Douai (c'est-à-dire pratiquement au coeur de la région Nord-Pas-de-Calais).

Une fois le dispositif des laboratoires en place, l'un des objectifs essentiels a été la fixation d'une grille annuelle des prix à la production. Or, comme pour le CNIEL, des **divergences** apparaissent rapidement entre industries privées et coopératives, notamment **en matière des critères** de paiement et de normes de qualité. Chacune des deux zones de CIL évolue donc différemment, et même au sein d'une même zone, l'accord est délicat.

Si un accord est obtenu dans la zone GILNA, la pierre d'achoppement semble être principalement les normes de qualité du lait dans la zone CILFA, les firmes se livrant à une véritable surenchère afin d'emporter des fournisseurs des concurrents.

Dans cette dernière zone, alors que les premières rencontres interprofessionnelles se déroulent sous l'égide de la coopération (Verton), c'est elle qui freine ensuite la définition du mode de paiement unique. L'explication avancée par la coopérative de Guines se veut stratégique : leur pratique de prix élevés, possible grâce à une bonne valorisation du lait, va à l'encontre des souhaits exprimés par l'interprofession (consensus autour d'un niveau moyen). Pour ces diverses raisons, le **premier accord** ne date que de **1979** et concerne trois **entreprises privées**, à savoir Gloria, La Roche aux Fées et Stenval.

L'un des points positifs de la nouvelle structure est indéniablement la réunion autour d'une même table des producteurs et des transformateurs : **lieu de rencontre**, le CIL dépasse son but initial de fixation du prix du lait sans pour autant résoudre définitivement ce problème.

Néanmoins, l'idée se renouvelle et, en **1984**, le **CRIEL Nord-Picardie** (Centre Régional Interprofessionnel de l'Economie Laitière) se crée autour des trois centres interprofessionnels présents dans la région (au Cilfa et au Gilna s'adjoint l'AILP d'Amiens). Le but assigné est double :

- d'une part, poser des bases communes quant au paiement du lait ;
- d'autre part, assurer la représentation de l'économie laitière régionale face aux organismes d'autres grandes régions laitières¹¹⁰.

C'est ce premier objectif qui retient le plus l'attention.

¹¹⁰ la collecte de l'ensemble Nord-Picardie représente 8,8 % de la collecte nationale de 1984.

4-2-3 : Le paiement du lait dans le département du Nord

Le prix indicatif établi par les pouvoirs publics laisse une marge de manoeuvre assez large aux entreprises laitières quant aux modalités pratiques de fixation du prix du lait à la production ; celles-ci le modulent en fonction de leur capacité financière, du rapport de force avec les livreurs, mais aussi de la concurrence vis-à-vis des autres structures industrielles (situation ou absence de monopole géographique).

En 1973, l'INRA s'est attaché à décrire, pour la période 1970-72, les systèmes de prix du lait mis en place dans 231 "zones de paiement" (généralement zone de collecte d'un établissement laitier), réparties dans les 23 principaux départements laitiers français. Sur la base des grilles de prix des entreprises collectant dans le département du Nord, trois remarques sont possibles (tab.17).

Tab.17 : Les modalités de fixation des prix du lait* par entreprise du Nord.

Laiteries collectant dans le Nord	Année		
	1970	1971	1972
<u>Prix minimum perçu par tous les livreurs :</u>			
- Laiterie coopérative de l'Abbaye	45,19	51,59	57,32
- La Prospérité Fermière	44,96	51,92	56,83
- Laiterie Catillonnaise	44,67	51,12	57,32
- Etablissements Fauquet	44,49	50,66	59,96
- Etablissements Vitho-Reneau	44,39	52,44	57,89
- Coopérative des 4 Cantons	44,32	51,07	58,35
- Société fromagère d'Etroeungt	44,07	50,32	56,46
- Sopad	43,60	50,08	56,31
- Stenval	43,51	52,16	58,40
- Salfa	43,51	52,16	57,52
- Coopérative de la Vallée de l'Yser	43,37	51,95	57,89
<u>Supplément maximum lié à la qualité :</u>			
- Laiterie coopérative de l'Abbaye			
- La Prospérité Fermière (1)	3,50	3,50	3,50
- Laiterie Catillonnaise			
- Etablissements Fauquet			
- Etablissements Vitho-Reneau			
- Coopérative des 4 Cantons (2)	1,50	1,50	1,50
- Société fromagère d'Etroeungt			
- Sopad	1,00	1,00	1,00
- Stenval (3)		0,49	3,50
- Salfa (3)		2,87	3,50
- Coopérative de la Vallée de l'Yser (4)	1,00	1,80	2,50

* : lait à 34° M.G. source : INRA, 1973.

(1) la prime de qualité est calculée pour un tank réfrigéré contenant moins de 250 000 germes, pour une base qualité B ; la fourchette va de +3,5 c/l à -3,0 c/l (cas exceptionnels).

(2) analysée par la coopérative, la qualité est basée sur la numération des germes de deux échantillons par mois. Ajouté à la prime de réfrigération, le supplément maximum est de 3,5 c/l.

(3) la prime qualité-froid est indissociable. Elle est versée aux propriétaires d'un tank, les premiers datant de mai 1971 pour Salfa et de novembre 1971 pour Stenval. Cette dernière verse en plus, jusqu'en novembre 1971, une prime de "propreté du lait", touchée par 90 % des producteurs (ensuite, elle est incluse dans le prix de base).

(4) tous les producteurs sont équipés en froid à partir de mai 1971. Le supplément perçu pour la qualité et la réfrigération atteint donc 2,56 c/l en 1971 et 3,50 c/l en 1972.

◇ A la lecture du **prix de base** perçu par tous les producteurs de 1970 à 1972, aucune différence majeure n'apparaît selon le statut des firmes : l'échelle maximale est alternativement procurée par la coopération (Abbaye et Prospérité Fermière en 1970) et les entreprises privées (Vitho-Reneau, Stenval et Salfa en 1971 ; Fauquet et Stenval en 1972), avec des disparités inter-annuelles (la coop. de la Vallée de l'Yser passe d'un niveau de prix faible comparativement aux autres entreprises du Nord à une position médiane ; l'effet est inverse pour l'Abbaye et la Prospérité Fermière).

Le prix de base ne reflète donc pas directement les résultats d'une meilleure valorisation de la matière première par les entreprises privées. Il faut sans doute plutôt rechercher dans l'ancienneté du tissu laitier pour comprendre cette absence de spécificité : les producteurs sont attachés à leur entreprise, ce qui réduit d'autant les possibilités de concurrence.

◇ On peut supposer que la différence se fait au niveau des **suppléments** auxquels les producteurs peuvent prétendre. Dans le cas présent, les primes peuvent être scindées en **deux catégories** : primes de qualité et primes techniques, chacune correspondant à un but spécifique.

En 1970, les **primes de qualité** sont pratiquées par **quatre entreprises**, selon des modalités variables.

Si la Sopad la verse quand moins de 5 % du lait collecté est classé en 'mauvais lait', les trois autres y associent une **prime technique**¹¹¹, qui consiste en la possession d'un tank réfrigéré. Le barème retenu est variable. Au total, l'écart maximum dû à la prime qualité-froid est de l'ordre de 3,50 c/l en 1971-72 (INRA, 1973).

L'introduction du paiement à la qualité bactériologique accroît la différenciation des prix entre les producteurs, d'autant plus qu'il s'accompagne souvent d'un "*effet dépressif sur le prix "hors primes", en sorte qu'un litre de lait de qualité C est moins payé qu'un litre de lait hors paiement de la qualité*"¹¹².

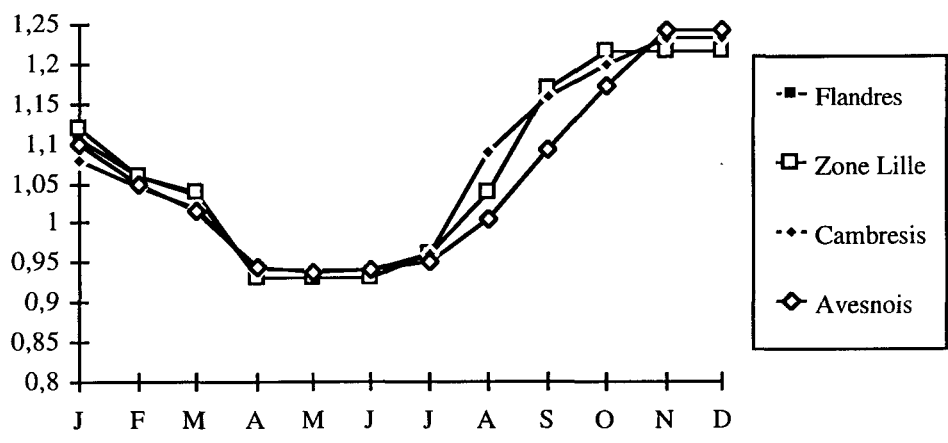
Théoriquement à la portée de tout producteur, les systèmes établis par les firmes laitières du Nord conditionnent celui-ci à l'équipement en matériel de réfrigération, écartant ainsi les plus petits. Les firmes justifient cette différenciation plutôt par des considérations techniques, et non comme résultante d'une politique orientée vers tel ou tel type de producteurs (à l'inverse des primes de quantité annuelle).

◇ La dernière caractéristique essentielle des grilles de prix de base du lait est la différence très nette entre prix d'été et prix d'hiver pour l'ensemble des firmes du Nord, cette **saisonnalité** étant une constante (graphe 11). Cependant,

¹¹¹ dans le sud du département du Nord, le froid est encore peu répandu au début des années 1970 (1er tank à la Coopérative de l'Abbaye en décembre 1972). Par contre sont distribuées des primes concernant l'état sanitaire du cheptel, désignées sous les noms de "*patente*", "*étable indemne*", "*prime de tuberculisation*" (non détaillées ici).

¹¹² c'est le cas à la Prospérité Fermière où le lait ramassé en bidon ou en citerne ayant deux avertissements pour acidité perd 1,0 c/l, mais -3 c/l pour 3 avertissements (cas exceptionnels) (INRA, 1972).

Graphe 11 : Saisonnalité du prix du lait à 38° MG* - année civile 1979



* et 32° M.P. en qualité B non réfrigéré.

Pour la période Janvier-Novembre, la courbe des Flandres se confond avec celle de la zone de Lille.

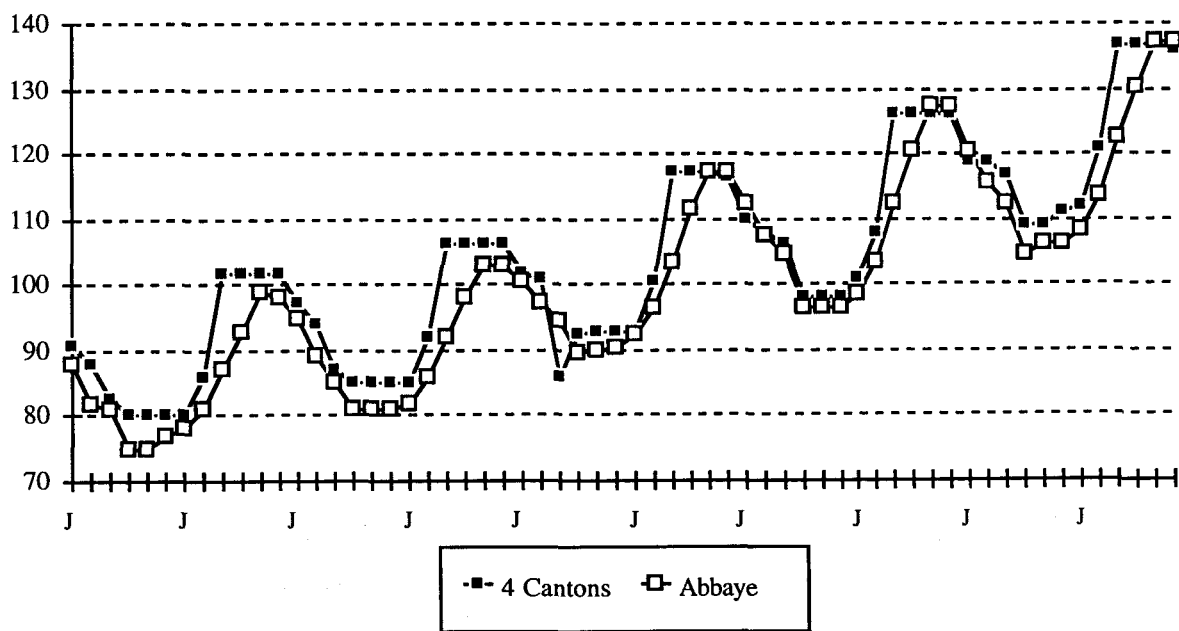
source : F.N.P.L. du Nord. réalisation Le Méné

Tab.18 : Saisonnalité des prix mensuels du lait à 34 g de MG
a : Ecart extrême entre les prix mensuels du lait (en c/l).

Firmes	1970	1971	1972
Prospérité Fermière	10	13	11
Stenval	11	10	10
Vitho	10	12	12
C. Abbaye	15	20	17
C. 4 Cantons	15	13	17
Fauquet	15	15	17

source : INRA, 1973.

Graphe 12 : Prix du lait à 38° MG dans deux laiteries du Nord : 1970-79 (en c/l).



source : Rapports d'Activité des Coopératives des 4 Cantons (1984) et de l'Abbaye (1981). réalisation Le Méné.

on note que l'écart est plus marqué dans les firmes situées au sud du département, où la saisonnalité de la collecte est la plus accentuée (graphe 10, tab.18a), et où la restructuration technique est la moins avancée.

La comparaison des graphes de saisonnalité de collecte et de prix du lait montre l'interrelation existant entre les deux phénomènes : le prix est d'autant plus bas que la collecte est forte (avril-mai-juin), et inversement. Afin de réduire l'écart été-hiver, certaines laiteries pratiquent un complément de prix d'hiver, le plus souvent de manière sporadique (INRA, 1973) (tab.18b).

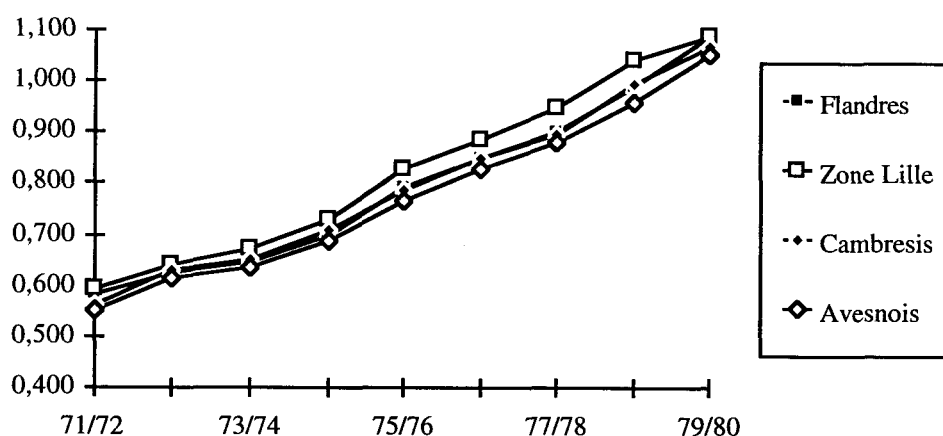
Tab.18 : Saisonnalité des prix mensuels du lait à 34 g de MG

18b : Ecart extrême entre les prix mensuels du lait

Coopérative de la Vallée de l'Yser	+3,0 c/l en 01/70, +1,0 c/l en 02/70 puis +3,0 c/l de 09/70 à 01/72 et +1,0 c/l en 02/71
Laiterie Catillonnaise	+0,5 c/l de 01/71 à 03/71
Prospérité Fermière	+3,0 c/l de 10/70 à 12/70
Salfa et Stenval	+3,0 c/l en 01/70, +1,0 c/l en 02/70 puis +3,0 c/l de 09/70 à 10/70 (ensuite, cette prime est intégrée au prix de base)

De manière générale, les écarts entre prix d'été et d'hiver ont tendance à se creuser (graphe 12) car, pour les laiteries, de trop fortes variations de collecte impliquent une inégale utilisation des outils de fabrication, les excédents des mois d'été devant être transformés en beurre et en poudre, produits peu valorisants dont l'importance des volumes produits jouent sur le niveau du prix de base.

Grappe 13 : Evolution du prix du lait à 38° M.G.* (en francs/litre).



* et 32° M.P. en qualité B non réfrigéré
source : F.N.P.L. du Nord.

Depuis le début des années 1970, on assiste à l'**homogénéisation** du niveau des prix à l'échelle nationale (généralisation de la prime à la qualité), même si des disparités subsistent encore entre certaines zones de paiement (prime à la quantité). Marquée dans la région Nord (exception faite de la zone de Lille), un des facteurs explicatifs est la constitution d'industries laitières puissantes et

leur présence simultanée dans plusieurs régions laitières¹¹³. Néanmoins, si la tendance générale voit la progression du prix du lait (+ 90 % entre les campagnes 1971/72 et 1979/80 dans la région), il faut relativiser cette croissance car, en francs constants, le niveau de base stagne, voire même décroît certaines années.

Le pseudo-échec de la tentative française de gestion interprofessionnelle du secteur laitier a une double origine :

◊ la première résulte de l'aspect conflictuel (périodique) des relations entre firmes privées et firmes coopératives ; or, les diverses politiques suivies n'ont jamais clairement affirmé la prééminence d'un secteur ou d'un autre pour assurer l'encadrement de la restructuration du secteur.

◊ la seconde a trait à l'ambiguïté et au contenu contradictoire des rapports entre l'Etat et l'interprofession¹¹⁴, qui s'expriment dans la perspective d'un désengagement de l'Etat de la gestion "politique" du secteur, alors même que les pouvoirs publics refusent à l'interprofession la possibilité d'exercer pleinement les pouvoirs susceptibles de fonder son autorité.

Dans ce contexte, le milieu industriel ressort sensiblement avantagé en comparaison du milieu agricole, au regard des choix politiques opérés : la définition du prix indicatif du lait, sa référence au marché lui laissent une marge de manoeuvre quant au prix réellement pratiqué, notamment dans les secteurs où le consensus est difficile (Gilna).

L'instauration d'une référence à la qualité du lait renforce encore cette orientation, les stratégies des industriels en direction des bassins d'approvisionnement visant notamment une adaptation de ces derniers aux critères de la transformation.

4-3 : POLITIQUES ET STRUCTURATION DU 'BASSIN DE COLLECTE'

Comprendre la logique des stratégies spatiales engagées par les entreprises laitières oblige à s'intéresser à la mise en place de leur zone d'approvisionnement en lait. Vis-à-vis de cet espace, l'un des facteurs essentiels à leur développement, au-delà de données technico-économiques, demeure la contrainte de l'origine agricole du lait ; or, "*... les usines laitières deviennent de plus en plus distantes de leurs sources d'approvisionnement, les fermes*", notamment parce que "*l'usine rayonne sur une aire géographique de plus en plus étendue. Le premier problème devant lequel se trouve l'industrie laitière est donc celui de la collecte de lait*" (Eck A., 1962, p.24).

¹¹³ par exemple, les entreprises adhérentes au groupe **Sully-Expansion** offrent un prix moyen pondéré identique en fin d'année à l'ensemble de leurs producteurs.

¹¹⁴ par exemple, l'absence d'engagement des pouvoirs publics quant à la garantie des prix du lait à la production a considérablement entravé l'action de l'interprofession (CNIEL).

Après une étape intermédiaire où coexistent les collectes de lait, de beurre et de crème, l'essor de la collecte systématique du lait par l'industrie se manifeste progressivement, entre les années 1950 et 1970 selon les régions, parallèlement à la diffusion des tanks réfrigérés dans les fermes et l'apparition de camions-citerne de gros tonnage, qui permettront la suppression progressive des centres de collecte : une nouvelle organisation de la gestion de l'espace par les entreprises se superpose à la dynamique propre du milieu agricole. De ce processus, les pouvoirs publics sont parfois les instigateurs, parfois les consultants, rarement totalement absents.

4-3-1 : L'espace laitier et l'intégration des producteurs

L'histoire de la laiterie s'est manifestement déroulée dans un contexte technique, mais surtout économique et social original, marqué par le caractère "vivant" du produit et l'implantation rurale des entreprises. La contrainte des entreprises à disposer de "gisements" de matière première les oblige, plus que d'autres industries de biens manufacturés, à entretenir des liens étroits avec le milieu amont. Dès 1954 et la libération de la gestion des zones de production laitière, un rapport de force s'établit entre producteurs et transformateurs, qui conditionne totalement les diverses stratégies spatiales développées par la suite.

4-3-1-1 : 1945 ou la distribution autoritaire de la gestion des "zones de ramassage" du lait par les pouvoirs publics

Le passage au stade industriel des entreprises laitières, qui s'opère véritablement dès les années 1930, met ces dernières en situation de dépendance et de concurrence vis à vis des producteurs :

- ◇ de **dépendance** quant à l'assurance d'un approvisionnement de lait régulier et fiable ;
- ◇ de **concurrence** car les producteurs demeurent encore, sur le marché français de l'entre-deux-guerres, les principaux fournisseurs en lait de consommation et en produits laitiers.

Ce fait explique d'une certaine manière la **faible industrialisation** de ce secteur en France et dans le Nord : les producteurs sont en position de force et n'hésitent pas mettre en concurrence les laiteries, alors même que leur collecte irrégulière (naturelle et socio-économique) n'est pas favorable au développement industriel (lourds investissements, incertitude des volumes à transformer...).

Si la crise des années 1930 est une première opportunité pour les industriels de tenter une autre approche de leur approvisionnement - en intégrant les livreurs au sein de l'espace socio-économique de l'entreprise -, c'est en fait la

loi du 27 juillet 1945, complétée de l'ordonnance du 17 juillet, qui concrétise cette volonté.

En effet, celle-ci doit conduire à la définition de **zones de ramassage** du lait, selon une répartition **autoritaire** des producteurs¹¹⁵, entre les établissements de transformation existants, qu'ils soient privés ou coopératifs (Vatin, 1990). Bien délimitée et exclusive, on attend surtout de cette loi une diminution des frais de collecte et de livraison pour les entreprises.

Dans les faits, l'**exemple du ravitaillement en lait de Lille** (De Smet L., 1948, pp.19-20) prouve que les incidences sont réelles, tant pour les industriels que pour les producteurs (la directive en matière de valorisation donne la faveur au lait de consommation).

◇ Pour les premiers, *“sans cette obligation de livrer du lait de consommation, les usiniers se seraient tournés vers la transformation en beurre et fromage, beaucoup plus avantageux et d'un écoulement facile en période de restriction”* d'autant plus que *“les fromageries sont tenues de mettre leur lait à la disposition du ravitaillement”* (id.) ;

◇ Pour les seconds, *“ceux qui livraient antérieurement du lait de consommation sont obligés de reprendre leur fourniture”* (id.).

A partir du principe d'une livraison minimale par vache et par jour, on **réorganise** le ramassage suburbain et industriel. Les ramasseurs reçoivent *“une zone déterminée à prospecter et des dépôts urbains à ravitailler, ce qui conduit à une rationalisation des circuits”*. Le procédé vaut pour les industriels puisque, par *“désignation d'un certain nombre de fournisseurs et de ramasseurs”*, *“les zones sont délimitées par arrêté, tout en tenant compte, dans la mesure du possible, des intérêts acquis antérieurement”* (id.)¹¹⁶.

La délimitation, telle que définie, rappelle la zonation précédente de Von Thünen : en 1947, le ravitaillement en lait naturel de l'agglomération lilloise est assuré par les régions de Lille-Pévèle (pour les 2/3 du total), puis, de façon décroissante avec la distance, par la Flandre Intérieure, le Hainaut, le Cambrésis, la Thiérache et le nord-est de la Somme (id.).

L'intervention des pouvoirs publics dans le paysage laitier entre 1940 et 1954, année de libération du marché du lait, marque durablement le comportement des agriculteurs, de même que les relations producteurs-transformateurs au profit de ces derniers. Ceux-ci ont désormais les moyens de contrôler la collecte, dans le même temps qu'ils imposent une carte laitière à l'échelle nationale.

Or, dès avant 1954, les industriels ont cherché à se garantir l'**“aire d'approvisionnement”** qui leur a été attribuée, sa fixation - et sa pérennité - assurant une base solide pour établir un plan d'avenir en matière d'investissements.

¹¹⁵ lesquels doivent, en principe, livrer tout le lait non nécessaire aux besoins de l'exploitation.

¹¹⁶ on peut regretter ici l'absence d'une présentation cartographique de ces zones par L. De Smet.

Pour A. Guérault, directeur de la SAFR : *“on ne peut nier qu'il existe une véritable communauté d'intérêts entre l'usine de transformation laitière et les producteurs qui lui fournissent la matière première indispensable à son fonctionnement. L'usine ne peut vivre sans lait à travailler. Quant aux producteurs, le lait de leurs vaches ne peut devenir consommable (c'est-à-dire constituer une “richesse”) qu'autant que l'usine sera intervenue pour le collecter, puis le transformer en produits utilisables, mis à la portée et à la disposition des consommateurs”*.

Certains s'insurgent contre une telle notion, résultat d'une *“mesure par trop dirigiste”* qui porte atteinte à leur liberté. A ces critiques, Keilling répond, en 1946, qu'elle est *“une de celles qui demain se trouvera encore au premier plan des préoccupations de tous ceux qui auront à résoudre le problème de compression des marges entre production et consommation”* (à raison semble t-il).

La période qui s'ouvre **après 1954** marque un nouveau tournant dans l'histoire du secteur laitier.

Au stade de la production, *“les fermières ont jeté leurs barattes”* (Nallet H. et al, 1980, p.18), hormis dans la région du Nord.

Partout, l'industrialisation de la transformation assure une production de masse, à bas prix, tandis que l'on passe de la gestion d'une régularité d'approvisionnement à des problèmes de gestion relatifs à une matière première 'en crue'. Pour les industriels, il ne s'agit plus seulement d'occuper les bassins, ou de profiter du flux de production pour fonder leur croissance, mais d'assurer la poursuite de cette croissance à un rythme de 'croisière', d'un point de vue quantitatif et qualitatif.

4-3-1-2 : L'intégration progressive des producteurs de lait dans la sphère agro-alimentaire

Pour le milieu de la production laitière, l'**intégration** peut venir soit de l'**amont** (industries de moyens de production : machines à traire ...), soit de l'**aval** (industries utilisatrices de la matière première). Pour les premières, le marché est alors en forte expansion, ce qui limite la concurrence.

Ce facteur explique que les industries d'amont ne s'investissent pas directement dans le secteur laitier ; mieux, elles n'engagent même aucun suivi des aspects connexes, tel l'apprentissage aux producteurs des nouvelles techniques¹¹⁷.

Dans ce contexte, les industries laitières vont devoir palier les insuffisances, en développant des '**services cultures**' dans lesquels des techniciens spécialisés, appelés agents relation-culture (ARC) conseillent les agriculteurs dans la conduite de leur élevage.

Partis des coopératives laitières, ces services sont ensuite institués de façon identique par les entreprises privées. Outre l'intervention d'un personnel qualifié, l'un des moyens

¹¹⁷ on peut reprendre l'exemple de la traite mécanique pour confirmer cette absence de suivi.

d'action repose sur la diffusion de bulletins de liaison aux producteurs qui en font la demande ('le courrier du lait' de la Prospérité Fermière, 'information Abbaye', 'le pot à lait' de l'entreprise Fauquet, 'le producteur de lait' de Gervais-Danone ...). Le plus souvent, les informations incluses sont de deux natures : problèmes de la laiterie et réflexions des techniciens sur les conditions d'exploitation.

Cette intervention directe des firmes a donc répondu, en premier lieu, à une problématique technique (matériel et qualité du lait) ; toutefois, l'un de ses effets indirect est l'implication désormais effective des firmes industrielles dans le processus de modernisation des exploitations agricoles (alors qu'elles s'en étaient tenues relativement à l'écart jusqu'alors).

Résultat d'une **double incitation des pouvoirs publics et des industriels**, l'autre volet d'intégration des producteurs concerne l'implantation de la réfrigération du lait à la ferme.

Parmi les actions d'orientation menées par le **FORMA**, les aides à la réfrigération sont parmi les plus anciennes (1965) et des plus efficaces. Avec des moyens financiers modestes (218,7 millions de francs de 1965 à 1975), elles ont contribué à l'équipement de fermes en bacs réfrigérants concourant, à la fin des années 1970, au ramassage en vrac de 70 % de la collecte nationale.

Plus que son coût, cette politique a joué, et joue encore, un rôle important dans le processus d'évolution du secteur laitier. En effet, sa diffusion confirme la **position centrale de l'industrie** de diverses manières.

◇ L'implantation d'un tank permet aux laiteries d'espacer et de réorganiser les tournées de ramassage, afin de minimiser le plus possible les coûts.

◇ En accentuant la capacité du tank, les industries, notamment les coopératives ferventes promoteurs de la réfrigération à la ferme, ont incité les producteurs à produire plus, tout en exigeant souvent un seuil minimum de capacité, ce qui exclue les petits producteurs de leurs tournées (région Bretagne).

◇ Les subventions d'équipement transitant par le pôle de la transformation leur ont donné un pouvoir non négligeable. *"Ainsi, le bac réfrigérant a pu devenir pendant un moment le symbole et le critère du producteur de lait "moderne et viable" (...) La réfrigération du lait à la ferme est donc principalement un élément de l'intégration, relative, de l'exploitation agricole dans la chaîne de transformation du lait"* (Nallet H. et al, 1980, p.279).

Selon que le mode de financement du tank de réfrigération est effectué par la laiterie ou le producteur, que les producteurs ont la liberté de s'équiper ou non, le **'degré' d'intégration** à l'établissement de transformation est variable (cf. 4-3-2-1). Agissant au niveau des conditions techniques de la traite (pour 'gérer' la qualité du lait) et des conditions de conservation du lait (réfrigération), l'un des moteurs à sa diffusion est le paiement modulable du lait : normes qualitatives et prime à la réfrigération incitent le producteur à réaliser l'installation. Finalement, on peut dire que, si les exploitations agricoles demeurent juridiquement indépendantes, elles sont devenues, techniquement, les ateliers décentralisés de l'usine, leur avant-poste.

4-3-1-3 : La coopération et le groupement de producteurs comme expression de l'attachement des agriculteurs à "leur" bassin

Lorsque se pose pour le producteur la question du choix de l'établissement auquel il vendra son lait, *"il s'agit, pour lui, d'être sûr que l'établissement tiendra compte de ses intérêts de producteur, qui sont avant tout de trouver des débouchés à sa production. On comprend que dans cette optique certains fermiers se soient adressés de manière préférentielle à d'anciens fermiers devenus industriels, plutôt qu'à des industriels "étrangers". Ils pouvaient en effet supposer que les premiers étaient plus à même de les comprendre alors qu'il n'était pas évident que les intérêts des industriels coïncideraient longtemps avec leurs propres intérêts"* (Ricard P., in Centre d'études de l'emploi, 1986, p. 23).

Replacée dans le contexte des années 1960, cette présentation de l'"idéal coopératif" perd de sa pertinence car les coopératives se trouvent intégrées dans le mouvement général de concentration-efficacité du secteur agro-alimentaire. Mieux, du fait des relations privilégiées qu'elles entretiennent avec les agriculteurs, elles peuvent non seulement modeler leur amont en fonction des nécessités de la transformation et du marché, mais elles sont aussi à même de faciliter l'orientation d'ensemble de la production laitière et son insertion dans le système industriel.

L'idée est que la coopérative doit aider l'exploitant à transformer son entreprise de production pour en faire une unité moderne en lui apportant les éléments de cette modernisation, même si elle n'est pas la seule à le faire (Hairy D. et al, 1972). Le modèle de développement agricole est ainsi présenté comme un idéal social (donc réalisable) que chacun doit tendre à atteindre¹¹⁸.

Toutes les coopératives n'appliquent pas cette logique avec la même intensité : dans le paysage laitier s'opposent la **coopération "renovée"**, qui pousse l'"intégration" au système jusqu'à calquer son fonctionnement économique sur les processus en cours dans l'industrie privée, et la **coopération "de sauvegarde"**, la transition opérant par une multitude de formes intermédiaires (Hairy D. et D. Perraud, 1972).

Le principal point de similitude consiste en un maintien de liens forts avec le secteur amont même si les pratiques spatiales s'individualisent dans le sens où les coopératives de sauvegarde se localisent dans les régions dites difficiles (montagne essentiellement), évitant ainsi la constitution de "vides agricoles".

A une coopération préoccupée de rentabiliser son outil productif, certains agriculteurs répondent en constituant des **"groupements de producteurs"**, qui consistent en diverses formes d'associations de producteurs¹¹⁹ destinées à

¹¹⁸ cité par Valceschini E., 1984, p.20.

¹¹⁹ autres que des coopératives ou des unions.

négocier la vente de la matière première avec l'environnement industriel et commercial. Bien que leur rôle réel en matière de négociation du prix du lait soit limité, il est indéniable que leur constitution engendre un renouveau de concurrence.

Dans le Nord-Pas-de-Calais, l'ancienneté des structures coopératives, le maintien de relations entre coopérateurs et dirigeants, mais aussi l'absence de coopératives intégrant expliquent sans doute la persistance d'un mouvement coopératif fort, malgré sa participation à l'évolution d'ensemble de remodelage du tissu en fonction de critères économiques.

Les firmes laitières conservent encore une implantation régionale, ou locale, privilégiée. Ce caractère très **territorialisé** de la plupart des entreprises se justifie par les contraintes de l'approvisionnement puisque la collecte de lait nécessite le contrôle d'un "espace social" (Vatin F., 1989, p.162). Si, prises dans leur globalité, les firmes ont érigé trois contraintes nouvelles pour le producteur (traite, réfrigération, qualité), il n'en demeure pas moins que, prises individuellement, les stratégies en matière d'appropriation et de continuité de l'espace de collecte sont variables dans le temps et dans la forme.

4-3-2 : Rapport à l'espace des entreprises laitières

Quel que soit le secteur envisagé, l'espace intervient dans l'organisation des entreprises agro-alimentaires selon quatre aspects complémentaires :

- espace de collecte (approvisionnement en matières premières) ;
- espace de travail (main d'oeuvre) ;
- espace de vente (Peyon J.P., 1983) ;
- espace informel (Vaudois J.).

A chacun de ces espaces correspond une échelle de référence pertinente, à même d'exprimer les stratégies différenciées d'une entreprise de transformation.

L'un des problèmes essentiels à résoudre pour une unité de transformation laitière étant la maîtrise de l'espace de collecte sur lequel elle exerce son ascendance, c'est à ce niveau que s'exprime de manière la plus caractéristique l'influence mutuelle de l'entreprise et sa région.

4-3-2-1 : Les pratiques territoriales des firmes laitières

Toute entreprise élabore une stratégie spatiale en matière d'approvisionnement en matières premières selon deux niveaux complémentaires :

- le bassin à proprement parler sur lequel s'exercent les 'effets d'entraînement', de nature technique ;
- l'espace 'mobile' lié à la concurrence inter-firmes, où joue la "territorialité".

A l'échelle de la firme laitière et de son bassin, les stratégies avancées ont visé, avant tout, l'adaptation du milieu de la production agricole aux besoins spécifiques de la transformation.

Depuis les années 1960, la contrainte industrielle a opéré en deux temps : si les premières implications ont pour origine un renversement du comportement des agriculteurs (passage d'une collecte simultanée de crème et de lait à la collecte de lait seul), la seconde, complémentaire, émane du secteur industriel (réfrigération du lait, rationalisation des zones de collecte).

◇ La région Nord se singularise par un maintien tardif de la collecte de crème fermière, essentiellement en Thiérache, où son arrêt est progressif¹²⁰.

Ainsi, en 1978, ce ne sont plus que 1 252 quintaux de crème fermière qui sont encore livrés, auprès de la coopérative de l'Abbaye (152 producteurs), des Ets Fauquet (10), de la Catillonnaise (6) et des laiteries Moreau et Verhille-Rondeau.

Toutefois, le mouvement d'abandon est certain, dans le même temps où l'industrie contribue, au travers de sa propre croissance, à l'essor d'une production de lait pour la vente : la **collecte** devient **quotidienne**.

De meilleures conditions de transport et de conservation du lait autorisent la prospection de producteurs de plus en plus éloignés. Cependant, en l'absence de dispositifs de réfrigération, le lait entier doit encore être collecté deux fois par jour.

◇ Pour contourner le problème du coût de la réfrigération, les pouvoirs publics décident d'apporter leur concours au financement des investissements requis, en contrepartie d'une assurance d'amélioration des conditions de collecte.

Les aides sont attribuées par le FORMA aux entreprises à concurrence de 20 % du montant des investissements nécessaires à l'équipement de l'ensemble des producteurs.

L'enquête préalable¹²¹, effectuée en 1965 auprès des entreprises laitières afin de connaître leurs prévisions dans ce domaine à l'horizon 1970, permet quelques observations (tab.19).

Sur les 3 394 entreprises connues, 931 ont répondu positivement à un premier questionnaire (environ 55% du litrage total collecté en France par an), mais seulement 347 (30% du litrage annuel) ont pu estimer leurs besoins futurs pour un total de 127 031 tanks d'une capacité totale de 395 300 hl.

La demande numérique la plus forte est prévue pour les tanks de 200 litres (35% du volume total des besoins estimés) tandis que les tanks de 300 et 400 litres devraient regrouper 41 % de ce volume.

¹²⁰ l'arrêt du ramassage de la crème aura lieu en mai 1979 pour l'Abbaye et la Catillonnaise et en juin 1979 pour la laiterie Fauquet (Bas J.M., 1980). Pour l'Abbaye, cette décision avait été prise dès 1974 pour les zones les plus éloignées, dans le secteur des Ardennes (en raison des coûts de transport trop élevés).

¹²¹ se reporter à SCEES, Série Etudes n°9, janvier 1966, pp.23-27.

Tab.19 : Les besoins exprimés en matière de réfrigération du lait à la ferme

1965	Tanks refroidisseurs (en nombre)									
	Régions	200 l	300 l	400 l	600 l	1000 l	plus de 1000 l	TOTAL	Litrage logé (hl)	% Ref/T (1)
Pays de la Loire	21522	5 320	4 286	1 300	354	9	32 791	87 601	60	24,0
Centre	6 758	2 816	2 604	689	165	38	13 070	38 639	64	17,5
Bretagne	6 580	2 915	2 778	570	64	5	12 912	37 139	50	7,6
Poitou-Charentes	7 873	2 557	1 020	333	47	16	11 846	30 165	35	14,7
Basse-Normandie	3 269	1 848	1 423	881	236	38	7 695	25 895	15	9,3
Rhône-Alpes	4 184	1 458	1 063	547	124	97	7 473	22 729	26	5,5
Midi Pyrénées	5 194	1 034	1 029	121	18	2	7 398	18 537	67	5,5
Picardie	2 023	1 026	1 934	1 394	472	126	6 975	29 519	60	21,2
Haute-Normandie	1 576	530	1 530	1 097	296	73	5 102	21 317	60	13,8
Lorraine	1 620	824	1 130	902	185	56	4 717	18 194	42	(3).
Bourgogne	2 398	625	589	254	204	4	4 074	17 591	39	6,5
<u>Nord-Pas-de-Calais</u>	<u>1 586</u>	<u>1 002</u>	<u>408</u>	<u>462</u>	<u>96</u>	<u>11</u>	<u>3 565</u>	<u>11 679</u>	<u>21</u>	<u>7,3</u>
Champagne	924	317	1 063	368	283	62	3 017	12 864	3	9,0
Aquitaine	1 522	161	300	112	34	11	2 140	5 877	37	1,8
Franche-Comté	536	553	375	350	59	10	1 883	7 046	11	5,4
Région Paris.	419	42	416	153	50	22	1 102	4 321	12	13,4
Limousin	215	103	60	25	6	1	410	1 201	13	0,7
Auvergne	121	37	129	12	45	10	354	1 516	17	0,4
Alsace	26	29	30	-	10	210	305	2 984	35	(3).
Languedoc	160	25	15	2	-	-	202	467	7	1,6
PCA	-	-	-	-	-	-	-	-	0,6	-
Totaux	68506	23 222	22 182	9 572	2 748	801	127 031	395 281	///	8,8
% en nombre	54,0	18,0	17,0	7,5	2,4	1,0	100	///		
% en volume	34,6	17,6	22,4	15,0	7,0	3,0	///	100		

(1) Situation prévue en 1970 : part de la collecte réfrigérée des entreprises intéressées sur la collecte régionale (enquête laitière 1962).

(2) sur la base du nombre d'exploitations ayant des bovins selon les résultats de l'enquête bovine 1963.

(3) la Lorraine et l'Alsace sont déjà équipées en ramassages collectifs (respectivement 3 751 et 9 377 producteurs).

source : Enquête SCEES, Série Etudes n°9, janvier 1966.

Proportionnellement à leur capacité de production, certaines régions¹²² ne manifestent qu'un intérêt limité pour cet équipement, telles la région du Nord ou la Basse-Normandie.

En fait, la diffusion de ce mode de collecte est influencée par divers facteurs, tels la qualité des laits ; la densité laitière (une valeur élevée rend moins rentable le système de ramassage tous les deux jours) ; ou encore la nature des spéculations (l'application du froid peut contrarier certaines fabrications fromagères).

De plus, en pratique, certains "*goulots d'étranglements empêchent ce mode de stockage de se généraliser*" (Henniquau T., 1972, p.41) :

- d'une part, l'installation suppose une dimension suffisante du troupeau laitier pour remplir le tank au moins deux fois par semaine ;
- d'autre part, une certaine technicité est requise quant à son utilisation.

Ainsi, des 47 firmes localisées dans le Nord-Pas-de-Calais, seules 12 ont répondu à la première enquête, et 9 ont exprimé leurs besoins.

¹²² à la date de l'enquête, les régions Alsace et Lorraine pratiquent déjà le ramassage collectif.

La prévision de 21 % de la collecte à partir de tanks à l'horizon 1970 est assez éloignée des 36 % prévus à l'échelle nationale (soit 2,8 % du lait réfrigéré en France).

En pratique, sur la base des résultats du RGA 1970, il apparaît que la part des exploitants dotés de ce type de matériel dans la région est infime, puisque seuls 2 % de ceux-ci sont concernés.

Un constat identique prévaut encore en 1975, puisque seule 61 % de la collecte régionale est réfrigérée contre 76 % à l'échelle nationale (respectivement 54,3 et 62,6 % des producteurs).

A l'échelle des **entreprises**, la **Coopérative de la Vallée de l'Yser** fait figure de pionnier, puisque la réfrigération est installée systématiquement chez l'ensemble des coopérateurs en 1971 (INRA, 1972).

Autrement, les débuts sont timides dans les autres firmes¹²³ : si quelques-unes collectent dès 1970 chez des producteurs équipés (le plus souvent par choix volontaire de ceux-ci), il faut attendre les années 1974 à 1978 pour voir le mouvement prendre réellement de l'ampleur.

Pour certaines laiteries, l'entière couverture de leur bassin est encore plus tardive : la totalité des producteurs de la Catillonnaise n'est équipée qu'au début des années 1980, ceux de la coopérative de Guines en 1984, et ceux de la VPM depuis 1987.

Fin 1977, 80 % du lait régional est réfrigéré, ce qui correspond à environ 70 % des producteurs ; courant 1978, la réfrigération concerne près de 92 % de la collecte. De manière générale, toutes les firmes procèdent de façon identique quant à la **stratégie d'approche** de leur zone de collecte :

- les zones les plus éloignées de l'usine sont prioritaires, l'objectif étant une meilleure qualité (conservation) du lait rendu usine ;
- on procède souvent par tournées de ramassage, dans un souci d'harmonisation des conditions de collecte d'un secteur donné à un moment donné.

Quatre explications sont requises pour expliquer le retard relatif du Nord-Pas-de-Calais.

◇ La notion de **taille des étables** joue un rôle non négligeable car les petites exploitations ne pratiquent que peu la réfrigération.

A l'échelle régionale, l'impact est particulièrement net au niveau des concentrations urbaines : dans la région de Lille, le Béthunois ou encore la Plaine de la Scarpe, seuls 2 producteurs laitiers sur 5 sont équipés en matériel de réfrigération en 1979 (RGA). Or, dans ces espaces, la taille moyenne des élevages se situe respectivement à 12,0, 12,3 et 14,6 VL/étable, alors que la moyenne régionale s'établit à 23,3 VL/étable.

◇ Un des freins à la diffusion dérive de l'obligation d'**acquérir le tank** par l'exploitant dans la quasi-totalité des firmes régionales, à l'opposé d'autres régions françaises, où les firmes de collecte investissent sur place ou organisent des systèmes de location (politique contractuelle), comme la Sopad (Aisne).

Dans le Nord, la coopérative de l'Abbaye est la seule à mettre des tanks à disposition de ses coopérateurs. Celles du groupe Sully axent, quant à elles, leur politique sur les coûts d'entretien, ceux-ci étant assurés par la laiterie.

◇ La **capacité physique de ramassage** des laiteries, relativement élevée, n'exige pas forcément l'introduction de nouveaux procédés de collecte.

¹²³ 400 producteurs des 9 000 livreurs de la Prospérité Fermière en 1971 ; de mai 1971 pour la Salfa à novembre 1971 pour Stenval ; de janvier 1970 pour les 4 Cantons à décembre 1972 pour l'Abbaye ...

En 1978, la densité pour la collecte non réfrigérée ressort à 93 l/km en moyenne, contre 107 l/km pour la collecte réfrigérée. Comparés aux moyennes françaises (respectivement 45 et 84 l/km), les écarts sont donc nettement moins prononcés (enquête sur les équipements et les activités de l'industrie laitière, SCEES).

◇ Le relatif attentisme de la part des firmes régionales est sans doute lié à l'obligation faite d'**harmoniser les zones de collecte** afin de bénéficier des aides du FORMA.

Le contexte au début des années 1970 n'est pas favorable à un tel principe ; aussi, le remodelage de zones est faible et ne touche qu'une dizaine de producteurs, que ce soit lors d'échanges entre les sociétés Sofrodoc et Gloria, ou encore entre les coopératives de la Prospérité Fermière et de Verton (les échanges de producteurs s'établissent toujours sur des critères quantitatifs et qualitatifs, sans participation réelle de ceux-ci).

L'exemple de la **Thiérache** illustre parfaitement le **manque d'enthousiasme** des industriels à diffuser un matériel qui doit pourtant leur apporter des avantages d'ordres qualitatif et quantitatif.

En 1970, les résultats sont bons sans investissements de base, la densité de ramassage des entreprises oscillant entre 39,6 l/km pour l'Abbaye et 119,9 l/km pour la société d'Étroeungt, cette dernière présentant l'aire de collecte la plus réduite de toutes les firmes présentes (annexe 4). Pourtant, le mouvement d'équipement est lancé et, en 1978, 50 % des exploitations sont équipées à l'Abbaye et 99 % aux 4 Cantons¹²⁴.

Pour les établissements Fauquet, spécialisés dans le Maroilles, le problème est autre : *“le froid favorise le développement d'un germe (spycotrope) qui provoque des dysfonctionnements au long de la chaîne de fabrication. C'est la hausse constante du coût de l'énergie qui conditionne essentiellement la société à engager une politique de froid à la ferme à partir de 1977 (en mars 1979, ce sont déjà 71 % des agriculteurs qui sont concernés)”* (Bas J.M., 1980, p.46)..

Au moment de sa libéralisation en 1954, l'espace laitier est source de **conflits** entre industriels qui s'en disputent la prospection, et cherchent même à *“voler”*¹²⁵ les producteurs d'entreprises voisines.

Situation abusive dans un contexte de marché excédentaire dès 1954, il faut rappeler que les entreprises réalisant de gros investissements de capacité, leurs besoins en lait vont systématiquement croissants.

Progressivement, une profonde **mutation** marque les rapports entre les firmes : à la lutte pour la conquête du bassin laitier succède à partir des années 1970 une politique de collaboration inter-entreprises¹²⁶. *“Les entreprises passent*

¹²⁴ bien que débutée à la même période, la plus lente progression observée à l'Abbaye est due au fait que la coopérative assure le financement, et non les producteurs.

¹²⁵ les expressions “voler”, “piquer des producteurs” reviennent souvent dans les propos des responsables production des laiteries enquêtées.

¹²⁶ J.B. Henry résume ainsi la situation : *“du territoire conquis, il s'agit désormais d'obtenir le plus de lait possible, de la meilleure qualité possible, au moindre coût possible. Dans ce but, deux actions sont menées conjointement : les unes pour réduire les effets néfastes de la concurrence inter-entreprises, les autres pour mieux adapter la production laitière aux besoins de l'industrie”* (cité par Nallet H. et al, 1980, p.305)

des accords pour harmoniser les zones de collecte, éviter les chevauchements, s'échangent des producteurs (...) Par différentes mesures, elles cherchent à s'attacher les producteurs "économiques" : fourniture de services, de conseils, de contrats, et justifient, au moins les industries privées, l'élimination des plus petits producteurs par leur manque de productivité" (Nallet H. et al, 1980, p.305).

Poussée à son terme, une telle politique **supprime**, à l'exploitant agricole, la **notion de choix** (du mode de production, de l'établissement de livraison ...) et se traduit, parallèlement, par une dépendance accrue vis-à-vis d'une laiterie déterminée.

Théoriquement, dans ce mouvement d'ensemble, la **coopération** devrait occuper une position particulière, puisque les relations coopérateur-coopérative sont bâties sur un contrat qui atteste de l'adhésion du producteur.

Assurance de permanence, un tel mode d'engagement est aussi un frein à tout développement dimensionnel, d'autant plus que la pratique veut que deux coopératives ne se concurrencent pas directement au niveau d'une même fraction d'espace (sauf accords). Celles-ci ne peuvent pourtant étendre leur aire d'influence qu'en la superposant à la zone de collecte d'entreprises existantes, le potentiel de croissance de la production laitière à l'échelle d'un bassin étant somme toute réduit à un taux relativement faible.

Dans la région du **Nord**, les mesures de recomposition des bassins de collecte ont des difficultés à être entendues, pour deux raisons essentielles :

◇ chez un grand nombre d'exploitants persiste un sentiment de territorialité vis-à-vis de "*leur*" structure de collecte, le plus souvent une coopérative¹²⁷, sentiment unanimement reconnu par les professionnels rencontrés ;

◇ l'entente inter-entreprises est faible, hormis peut-être sur le plan commercial (cf. 3-2-3).

Lorsqu'il s'agit d'approvisionnement en matière première, les industriels peuvent afficher **deux stratégies** majeures, complémentaires, qui jouent de manière inverse au niveau des délimitations des zones de collecte.

◇ Certaines firmes visent plutôt un **désengagement** maximal vis-à-vis de contraintes lourdes à gérer (investissements temps et matériel). Cette orientation est caractéristique par exemple de la politique suivie par **Gervais-Danone**.

A un fort accroissement du potentiel de collecte, ce groupe préfère opter pour un approvisionnement par le biais d'achats de lait. Dans ce cadre, la **partition** s'opère, de manière préférentielle, entre le secteur de la coopération¹²⁸, collecteur et pourvoyeur de la matière première, et le secteur de la transformation, qui se réserve la fonction d'élaboration de produits industriels à haute valeur ajoutée.

Théoriquement réalisable, un tel pari stratégique suppose néanmoins la mise en place de garanties formelles, pour les entreprises privées, quant à la sécurité dans le long terme des approvisionnements.

Présente dans le Nord au travers de la société Stenval qui assure la collecte du lait des deux autres établissements laitiers du groupe BSN-GD, cette politique l'associe, de façon non exclusive, à la coopérative de l'Abbaye.

¹²⁷ le moyen de mesurer l'attachement d'un producteur à une structure de collecte donnée est possible sur la base d'une comptabilisation des transferts inter-laiteries ; or, de telles données sont inaccessibles pour la période considérée.

¹²⁸ ou de toute autre structure de ramassage du lait et d'approvisionnement des usines (groupements de producteurs ...).

◇ A l'opposé, l'**objectif de collecte maximale** revient naturellement à la **coopération**, même si quelques entreprises privées y adhèrent aussi. L'optique est de détenir un atout majeur dans le long terme, à savoir les sources de lait.

Cet objectif s'inscrit tout naturellement dans l'histoire des coopératives régionales, ces dernières s'adaptant constamment afin d'être en mesure de transformer des quantités de lait croissantes (cf. supra).

Parmi les entreprises privées, on peut citer Bongrain, dont la politique d'expansion en matière de produits transformés se double d'une stratégie d'accroissement de la collecte, ou encore, pour le Nord-Pas-de-Calais, le groupe **Gloria** : demandeur en lait, l'intérêt de la zone de collecte de Marconnelle est incontestable pour le groupe, car elle constitue un volet de sécurité quant à l'approvisionnement quotidien en lait.

En pratique, quelle que soit la stratégie menée en matière d'approvisionnement ou la nature juridique de l'unité de collecte, l'**extension de la zone de collecte** d'une firme passe pratiquement toujours par l'absorption d'une laiterie voisine, cette absorption résultant d'un consentement ou d'une faillite.

Le premier effet de l'évolution spatiale de l'aire d'influence des laiteries peut donc être résumé au travers des créations-disparitions d'entreprises : une apparition représente la suppression de possibilités de développement des laiteries présentes, alors qu'une disparition entraîne un développement spontané de celles-ci (Ternoy J., 1966). Ce schéma est aussi applicable dans le cadre de la **reconversion** d'une zone de production, l'industriel devant alors repenser sa stratégie d'approvisionnement en matières premières.

"Agent" et "acteur" des pratiques spatiales des entreprises laitières, le **chauffeur de camion** apparaît, dans le contexte des années 1960, comme le meilleur de leurs représentants puisqu'il est continuellement en contact direct avec les producteurs. Non seulement, il fait passer le message de la laiterie, mais il peut se renseigner indirectement sur les fermes avoisinantes (Vatin F., 1989). Son rôle décline pourtant au cours des années 1970, sa disparition en tant qu'ambassadeur de la laiterie attestant l'inversion du rapport de force producteur-transformateur.

En effet, la prospection est désormais dévolue aux **ARC**, agents relation-culture.

"Courroie de transmission entre l'industrie de transformation et les producteurs de lait", ce spécialiste a pour tâche "d'orienter leur production dans un sens conforme aux intérêts de l'industrie" (Lebossé J.C., 1981, p.473) : par ses fonctions de nature technique (conseils en élevage, en équipement ...), il peut être amené à agir comme instrument de sélection des producteurs.

Dans le même temps en parallèle, les laiteries tentent de maintenir, voire de développer la **notion de territorialité** qui lie les producteurs à leur aval, au travers d'un sentiment d'appartenance au même espace ruralo-industriel.

Diffusé et entretenu par les ARC, ce sentiment est sous-jacent des diverses *"politiques de communication interne"* menées plus particulièrement par le secteur coopératif, mais de manière non exclusive.

Source de conflits et d'antagonisme dans les années 1960, d'accords inter-entreprises à partir des années 1970, l'espace laitier est soumis à de nombreuses pressions qui reflètent, à un moment donné, les limites de l'influence exercée par une firme sur des ensembles relativement hétérogènes.

4-3-2-2 : Le Nord-Pas-de-Calais et l'organisation de la collecte

Tous les établissements ne collectent pas la quantité de lait nécessaire à leur fonctionnement. Des flux de lait vrac peuvent venir suppléer, partiellement (établissements d'un même groupe), ou totalement (Verquin) ces insuffisances (carte 9). Inversement, les excédents de collecte sont aussi générateurs de flux (accord Stenval-Abbaye par exemple).

Par flux de lait vrac, il faut entendre non seulement le lait en tant que tel (expédié depuis le centre de collecte de Guines par exemple), mais aussi les flux de sous-produits (vers l'unité de Saint-Pol). Ces flux sont générés par les variations de la collecte à un moment donné.

Si la fonction 'collecte' est toujours présente dans les stratégies d'approvisionnement des entreprises, quelles qu'elles soient, pour les établissements de la région du Nord, le cadre strictement régional n'a aucune signification : afin de couvrir l'intégralité des zones de collecte, il convient d'élargir l'analyse à la région Picardie et au département des Ardennes (annexe 5).

A la lecture des **volumes générés**, une première constatation s'impose quant à la prépondérance des établissements du Nord, premiers bénéficiaires des flux : en 1983, 1 848 120 hl du lait collecté a une origine extra-départementale (30 % de la collecte) (carte 10).

Pour ce département, le solde est toujours positif dans ce type d'échanges, soit comme résultat d'un 'échange' (+689 028 hl avec le Pas-de-Calais, +90 274 hl avec l'Aisne), soit dans un sens unique (+145 485 hl avec les Ardennes, +91 626 hl avec la Somme).

Si l'on excepte les flux internes au Nord-Pas-de-Calais (1 286 296 hl), l'Aisne, les Ardennes et la Somme interviennent pour 1 443 593 hl, soit 11 % de la collecte régionale, ce qui est loin d'être négligeable.

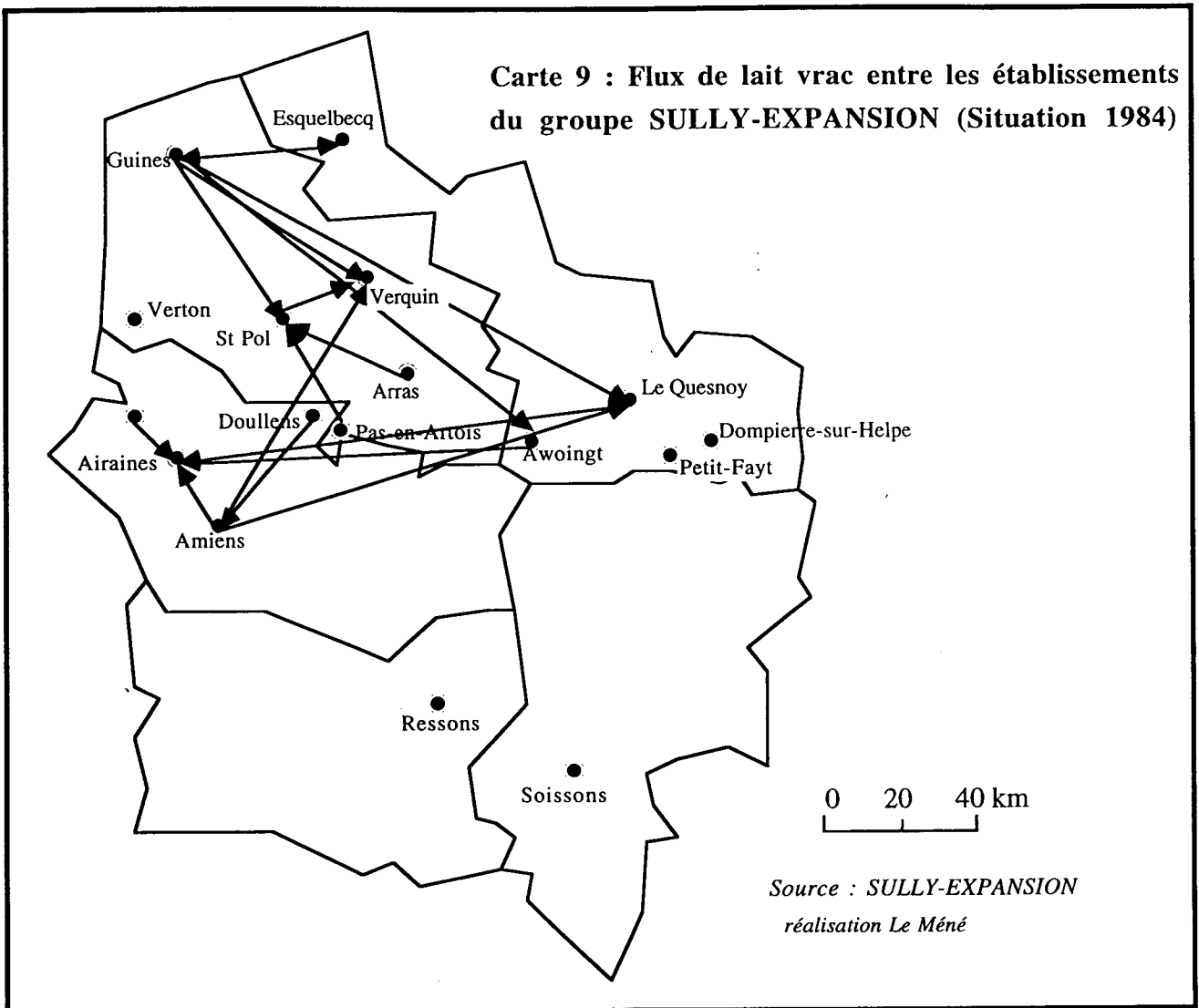
Ce volume est le fait de 1 430 producteurs ; les livraisons moyennes sont toujours sensiblement identiques à celles des départements du Nord (87 370 l) et du Pas-de-Calais (88 800 l), hormis les livraisons moyennes en provenance de la Somme, à destination du Nord (122 168 l), et, inversement, pour les Ardennes (75 380 l). Ces éléments reflètent les spécificités locales de la production laitière de chacun de ces deux départements.

La sortie du cadre strictement départemental correspond en fait à un **approvisionnement de proximité**.

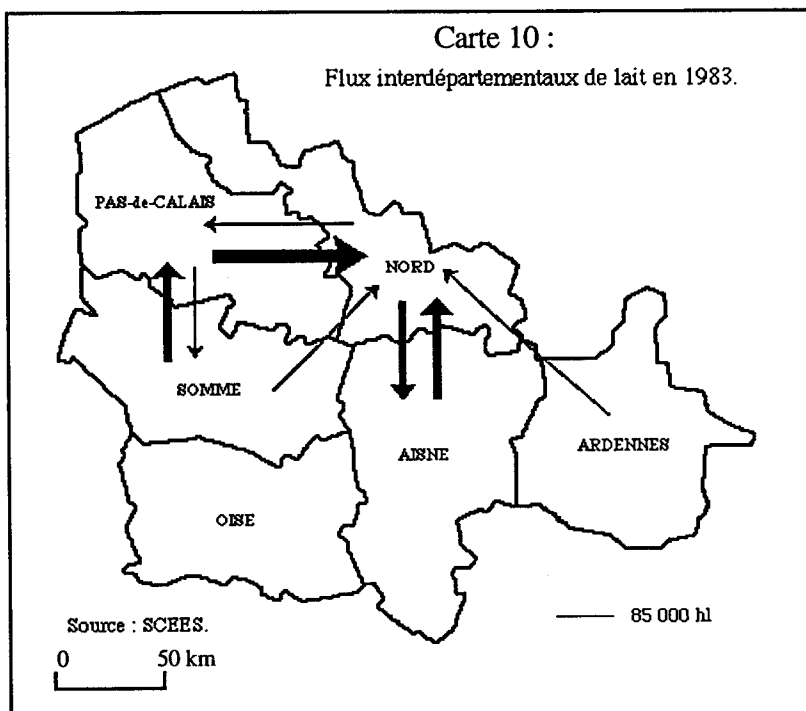
- Les firmes suivantes : Roche aux Fées, 4 Cantons (Nord), Gloria, Prospérité Fermière, Sofrodoc et Verton (Pas-de-Calais), étendent leur espace au niveau de la Somme ;
- l'Abbaye, la Catillonnaise et les 4 Cantons prospectent dans l'Aisne.

La réciprocité existe avec la région Picardie, au niveau du département du Pas-de-Calais (la Clara d'Amiens et VPM d'Abbeville), et de celui du Nord (Sopad à Boué, coopérative du Nouvion-en-Thiérache).

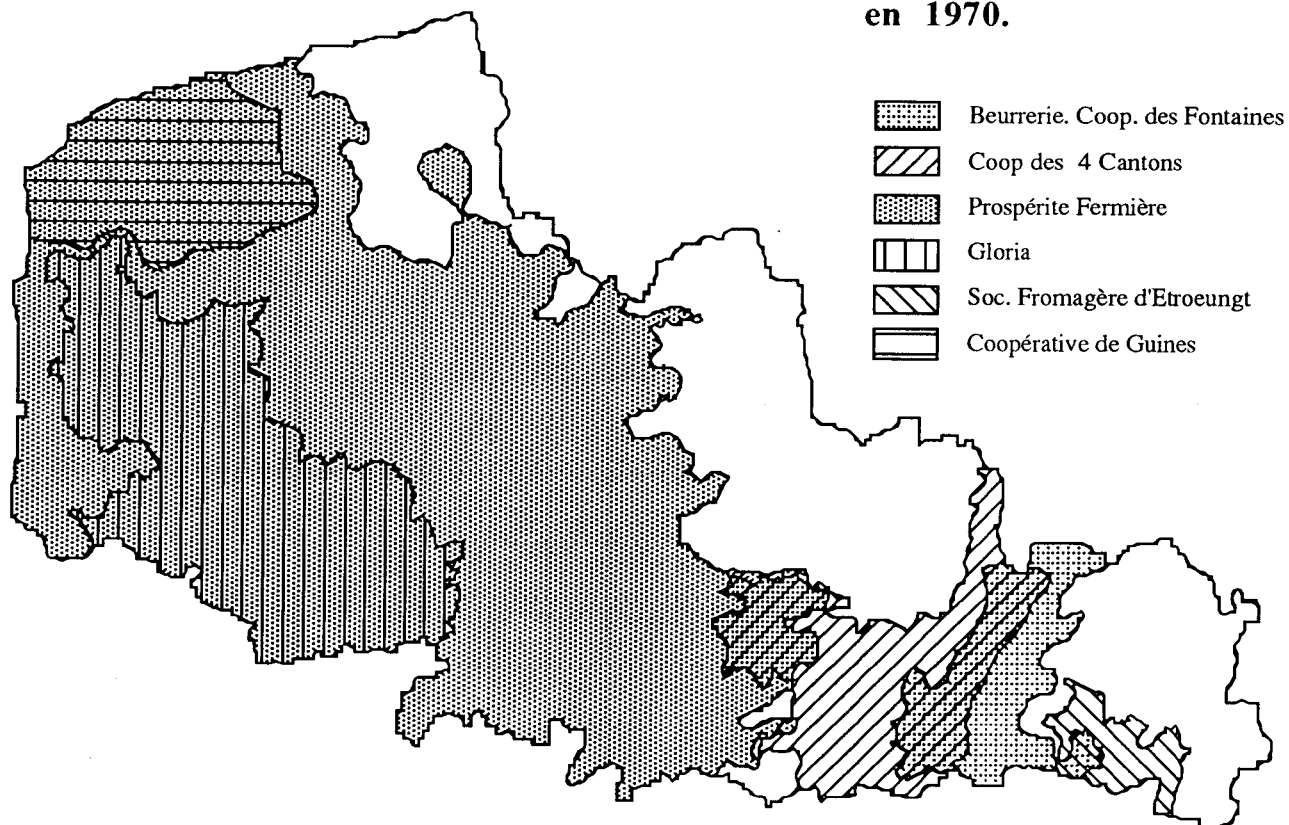
Carte 9 : Flux de lait vrac entre les établissements du groupe SULLY-EXPANSION (Situation 1984)



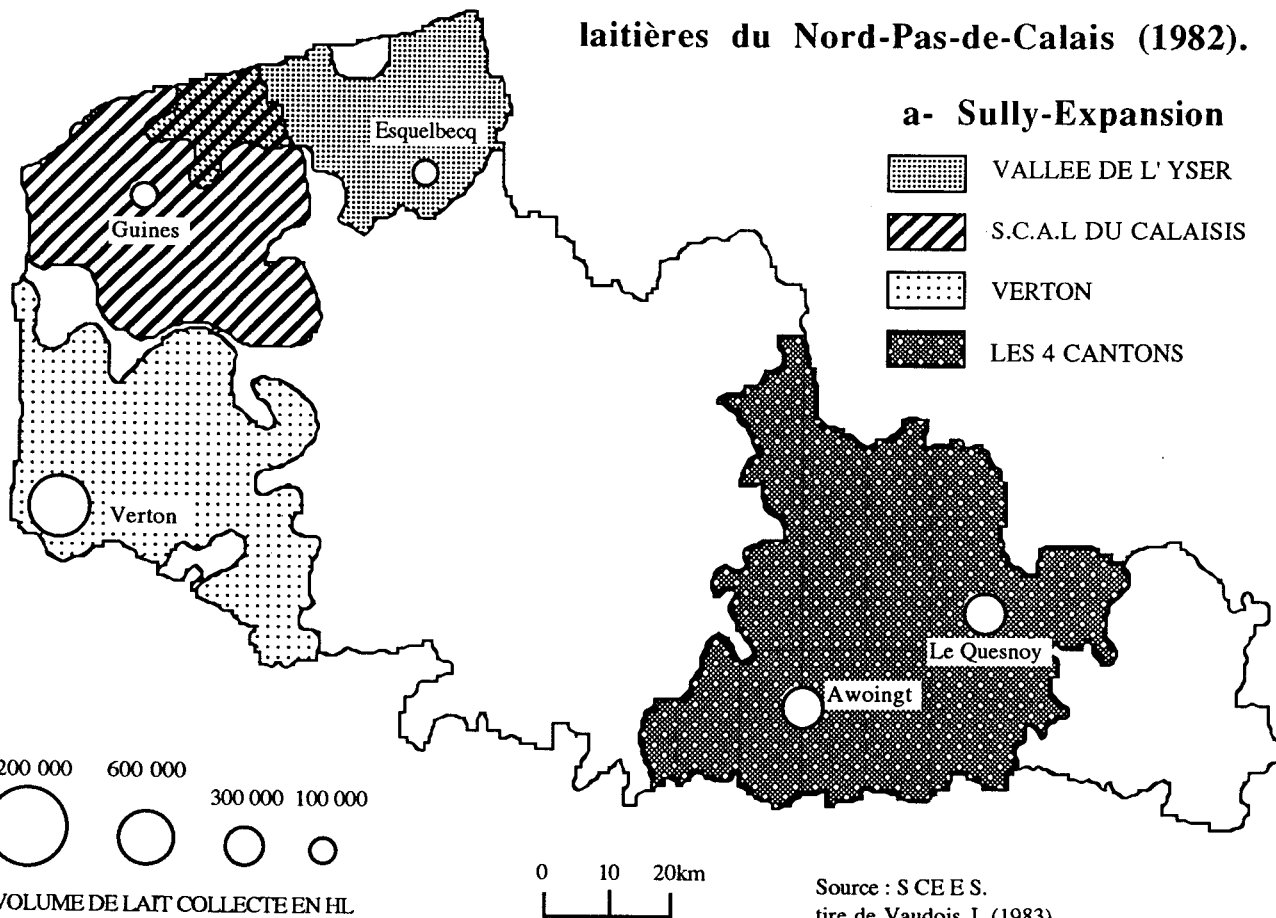
Carte 10 : Flux interdépartementaux de lait en 1983.



Carte 11 : Les zones de ramassage du lait en 1970.



Carte 12 : Les zones de collecte des firmes laitières du Nord-Pas-de-Calais (1982).



Le caractère particulièrement pondérable du lait et sa fragilité imposent certaines contraintes aux industriels : le problème des aires de ramassage est fondamental, tant par son organisation propre (ramassage fréquent, onéreux) que par son poids dans le coût final pour les entreprises. Or, à la lecture de la carte des **zones de ramassage du lait en 1970** (carte 11), une impression d'extrême **complexité** domine puisque la plupart de ces zones s'enchevêtrent.

Au premier abord, on est donc **en totale contradiction** avec la présentation précédente, qui voulait que les bassins de collecte aient été répartis "**harmonieusement**" entre les entreprises laitières existantes. Or, si ce constat vaut effectivement dans la plupart des régions françaises, il n'en va pas de même dans le Nord-Pas-de-Calais où, à la base de la **superposition des bassins** de collecte se trouve un double facteur explicatif.

◇ D'une part, la propension à la superposition est d'autant plus élevée que les bassins de collecte se localisent au niveau d'espaces à forte production laitière.

Les potentialités induisent en fait une concentration-spécialisation de contact.

Ce facteur est particulièrement pertinent pour expliquer la situation à l'extrémité sud du département du Nord (cf. carte 7b) : en Thiérache, première région laitière départementale, ce sont parfois cinq laiteries qui s'approvisionnent dans la même commune (des producteurs voisins).

En définitive, les secteurs les plus conformes aux objectifs initiaux d'harmonisation des zones de collecte sont ceux où la moindre intensité de la production laitière se traduit par une relative atténuation de la concurrence directe.

◇ D'autre part, ces bassins matérialisent aussi certaines caractéristiques **historico-économiques** des laiteries.

Si la constitution du tissu industriel laitier dans le Nord-Pas-de-Calais s'appuie effectivement sur le critère précédent, il convient d'ajouter que nombre de firmes présentes sont de taille modeste : le tiers d'entre elles collectent moins de 100 000 hl/an, auprès de 350 producteurs maximum (annexe 4). Localisées pour l'essentiel en Thiérache, elles concernent aussi les Flandres, l'Artois, en fait, les trois noyaux évoqués précédemment.

La question se pose pourtant de savoir s'il existe un **groupe dominant** qui organise la filière lait dans l'ensemble régional. A première vue, la réponse est non.

En effet, ce rôle aurait pu être dévolu à la Prospérité Fermière, qui présente la plus large zone de collecte. Or, si cette coopérative prospecte dans tout le Pas-de-Calais, elle n'a l'exclusivité que dans quelques zones réduites du Sud-Est du département et dans le Béthunois ; ailleurs, elle entre en concurrence avec d'autres laiteries (Gloria, Salfa dans le Haut-Pays, et deux coopératives, Guines et Verton).

Une dizaine d'années plus tard, le schéma général s'est maintenu, tout en évoluant localement (carte 12).

Les altérations relevées sont directement imputables au mouvement de décomposition-restructuration du tissu laitier dans la région Nord : par le jeu de la disparition d'entreprises de collecte et/ou de transformation, certaines firmes ont eu l'opportunité d'accroître leur aire d'influence. Propice généralement à une réorganisation d'ensemble, l'extension spatiale peut se traduire par :

- la création d'un centre de collecte (décentralisation maximale du ramassage) ;
- par la reconversion de laiteries en simples centres de dépôtage ;
- ou encore par des fermetures.

Aussi, en 1983, on peut différencier **deux types d'espaces** :

- ◇ des zones fortement concurrentielles
- ◇ des zones à caractère monopolistique.

◇ La **Thiérache** offre un exemple de **zone concurrentielle**, non seulement pour la concentration d'entreprises laitières qui se disputent l'espace, mais aussi parce que les mouvements structurels y ont été particulièrement importants depuis la décennie 1970.

En 1970, l'**Abbaye** possède la plus large zone de collecte qui couvre en partie ou en totalité l'aire d'influence de nombreux établissements¹²⁹ (carte 11).

Cette zone s'étend encore lors de la fusion de l'Abbaye avec la beurrerie d'Etroeungt, mais aussi suite au rapprochement de la coopérative des 4 Cantons et de la laiterie d'Awoingt, puisque les exploitants situés au sud d'une ligne Landrecies-Mazinghien préfèrent rejoindre l'Abbaye.

Pour la coopérative, il devient urgent de programmer une **politique d'harmonisation des aires de ramassage**, celle-ci passant par des échanges de producteurs, des cessions de secteurs, voire l'abandon de certaines zones (trop éloignées du centre de transformation ou de moindre importance).

Les cessions touchent 64 communes du secteur des Ardennes (au profit de la laiterie de Saint-Quentin), 21 dans le Nord (4 Cantons) et 10 dans le Pas-de-Calais (Prospérité Fermière). Bien qu'un centre de ramassage du lait existe dans les Ardennes depuis 1966 (Foulzy), c'est cette zone, la plus excentrée, qui subit l'essentiel des restructurations (Bas J.M., 1980).

Un processus identique se retrouve lors de la fermeture du centre de refroidissement du lait de Marcoing appartenant à la **Catillonnaise** : 40 % des exploitants se retrouvent à la laiterie d'Awoingt (id.).

A l'exception de ces quelques opérations d'envergure, les **autres laiteries**, tant du département du Nord que de l'Aisne, n'ont généralement pas eu recours à des échanges de producteurs, en raison d'une taille relativement réduite et assez homogène de leurs aires de collecte (Fauquet, soc. fromagère d'Etroeungt) ; même les 4 Cantons s'identifient dans ce processus, l'abandon de producteurs n'étant ici aussi qu'un phénomène des plus limités (une quinzaine d'exploitations en situation extrême vis-à-vis de la collecte) (id.).

Finalement, le début des années 1980 voit la persistance des **problèmes de chevauchements**, en raison de deux facteurs connexes et incontournables : région de très forte production laitière, la Thiérache suscite l'intérêt de firmes laitières d'envergure nationale et internationale (Abbaye, 4 Cantons, Sopad), qui ont la même approche en matière d'occupation de l'espace d'approvisionnement en matières premières, à savoir l'extension maximale des potentialités.

En pratique, la Thiérache ne peut, semble t-il, que se présenter comme un **espace de concurrence**.

◇ Les **autres espaces** départementaux affichent un **caractère de quasi-monopole**, les chevauchements n'intervenant qu'entre deux entreprises :

- Stenval et la coopérative de la Vallée de l'Yser en Flandre Intérieure ;
- Stenval et la Prospérité Fermière dans la Plaine de la Lys ;

¹²⁹ la coopérative beurrière d'Etroeungt, la société fromagère d'Etroeungt, les laiteries Fauquet et Moreau, la Sopad (sans compter la laiterie Catillonnaise qui conserve une identité propre).

- La Roche aux Fées et 4 Cantons dans la Plaine de la Scarpe et le Pévèle.

Aucune information n'existe sur d'éventuelles politiques d'harmonisation dans ces zones au cours des années 1970 ; cependant, selon les responsables de laiteries, si des échanges de producteurs peuvent avoir eu lieu, ils étaient extrêmement rares.

Dans le département du **Pas-de-Calais**, la situation paraît plus simple dans le sens où les zones de collecte conservent une **empreinte historique** forte, sous la conjonction de deux facteurs :

- absence d'évolution majeure de la structure du tissu industriel ;

A l'exception du regroupement de la Salfa et de Stenval, et de la fusion concomitante des zones de collecte, la structure des industries laitières est quasi-identique depuis 1970.

Autrement, on peut signaler la forte progression du potentiel de collecte de la société Gloria en Picardie en 1977 ; en réalité, il s'agit du rattachement à la zone de Marconnelle de la zone de Corbie (le volume collecté passe alors de 70 Ml à 116 Ml).

- concurrence exacerbée entre les groupes.

Celle-ci va à l'encontre de tout mouvement volontaire d'échanges de producteurs.

Au-delà de la forme et de la dimension de la zone de collecte, chaque entreprise prise isolément affiche une stratégie propre en matière d'organisation de la collecte, celle-ci s'exprimant plus particulièrement dans l'organisation des tournées de ramassage du lait.

D'un **point de vue théorique**, la localisation de l'unité de transformation doit se trouver préférentiellement dans les zones de production, plus précisément, "*au centre de gravité de la zone d'action pondéré par la densité de la production laitière, le long d'un axe de communication, peut-être à une extrémité*" (Brown G., 1962). L'aire obtenue de cette façon doit être réduite et les circuits de ramassage concentriques ou en rosace.

Comparativement au schéma théorique, **deux cas de figure** sont possibles : soit l'usine est proche de ce centre, soit l'aire est décentrée par rapport au centre de transformation.

Même en tenant compte de l'extension des zones de collecte hors du cadre régional, seules quelques entreprises se rapprochent de l'optimum théorique : Fauquet, Guines, Gloria et les établissements de la Prospérité Fermière (avec des réserves pour Arras). Autrement, l'aire est toujours plus ou moins décentrée : plutôt moins pour la Vallée de l'Yser, Verton ou 4 Cantons, plutôt plus pour Stenval ou la Roche aux Fées dont les aires avancent en forme de tentacule.

Dans le cas de Stenval, le problème de la distance est d'ailleurs résolu par le fait que, les chauffeurs habitant à l'extrémité de la tentacule, leur circuit, linéaire, part d'une pointe pour remonter à l'usine.

S'il est relativement facile d'obtenir des éléments concernant une simple représentation des zones de collecte auprès des entreprises, il est par contre nettement plus délicat de traiter de données telles les **tournées de ramassage**. Cette difficulté explique que l'exemple suivant, portant sur la Prospérité Fermière, soit tiré de l'article de T. Henniquau daté de 1972.

Bien que passablement ancien, cet exemple est toujours d'actualité puisque que tous les responsables de production des laiteries évoquent cette **même logique d'ensemble**.

Dans l'exemple proposé, l'étendue de chaque zone est conditionnée à la fois par :

- les conditions historiques (maintien des circuits de la coopérative d'Hazebrouck après sa fusion) ;
- les conditions physiques (l'usine de Vieil-Moutier, difficile d'accès l'hiver, a cédé une partie de ses tournées à Saint-Pol) ;
- la spécialisation (Saint-Pol a la zone la plus étendue car il est plus rentable d'envoyer directement le lait lorsqu'il s'agit de le transformer en poudre).

A l'intérieur de chacune des zones, l'organisation des tournées se matérialise sous forme d'**auréoles** entourant les centres de collecte. De moins en moins denses en fonction de l'éloignement au centre de ramassage, elles varient aussi selon la densité des producteurs livrant et des volumes livrés.

La stratégie de partage des zones d'approvisionnement des entreprises laitières se traduit à deux niveaux :

- ◇ à l'échelle de l'établissement, les critères les plus marquants sont la forme, la structure et la dimension de l'aire d'influence ;
- ◇ à l'échelle régionale, la concurrence inter-entreprises passe le plus souvent par une politique des prix.

Doté d'espaces fortement concurrentiels et d'entreprises performantes, le Nord-Pas-de-Calais est le théâtre de stratégies diverses et diversifiées, d'adaptation, de développement, de recomposition des éléments constitutifs de la filière de production laitière : les pôles de la production et de la transformation du lait s'influencent mutuellement, et contribuent, chacun à leur niveau, à l'évolution des bassins de production.

4-3-3 : TYPOLOGIE DYNAMIQUE DES BASSINS LAITIERS

Le mode d'intégration d'une entreprise dans l'espace résulte de l'interaction de trois agents d'un point de vue territorial : les IAA tant privées que coopératives, les exploitations¹³⁰ et les politiques.

Pour le secteur laitier, l'"**assise territoriale**" recoupe ainsi trois axes complémentaires :

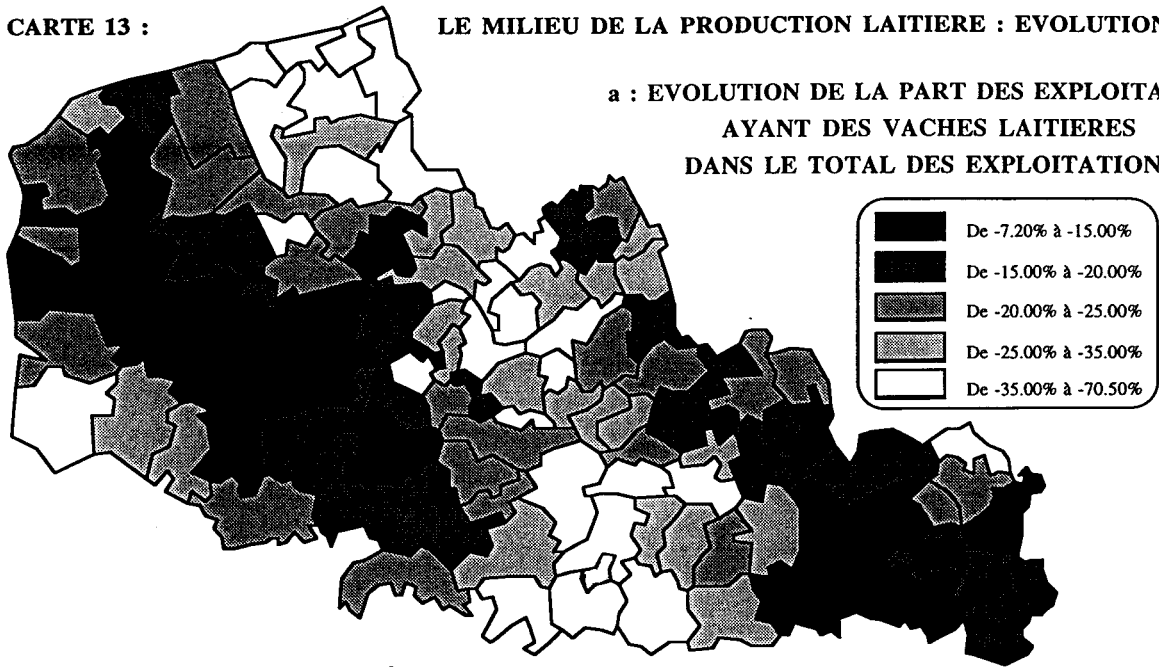
- ◇ l'"**avantage naturel**" (rôle explicatif des "données physiques" dans la localisation des productions agricoles) ;
- ◇ l'effet "**proximité-distance**" (stratégie des industriels en matière d'implantation des établissements de transformation, par rapport à l'approvisionnement) ;
- ◇ le "**complexe géographique**" (reflet des deux autres composantes, dans un contexte socio-culturel) (cf. 1-2).

¹³⁰ territorialisées, les exploitations sont les bassins, ces bassins étant, dans le même temps, la résultante de l'action réciproque des trois agents présentés.

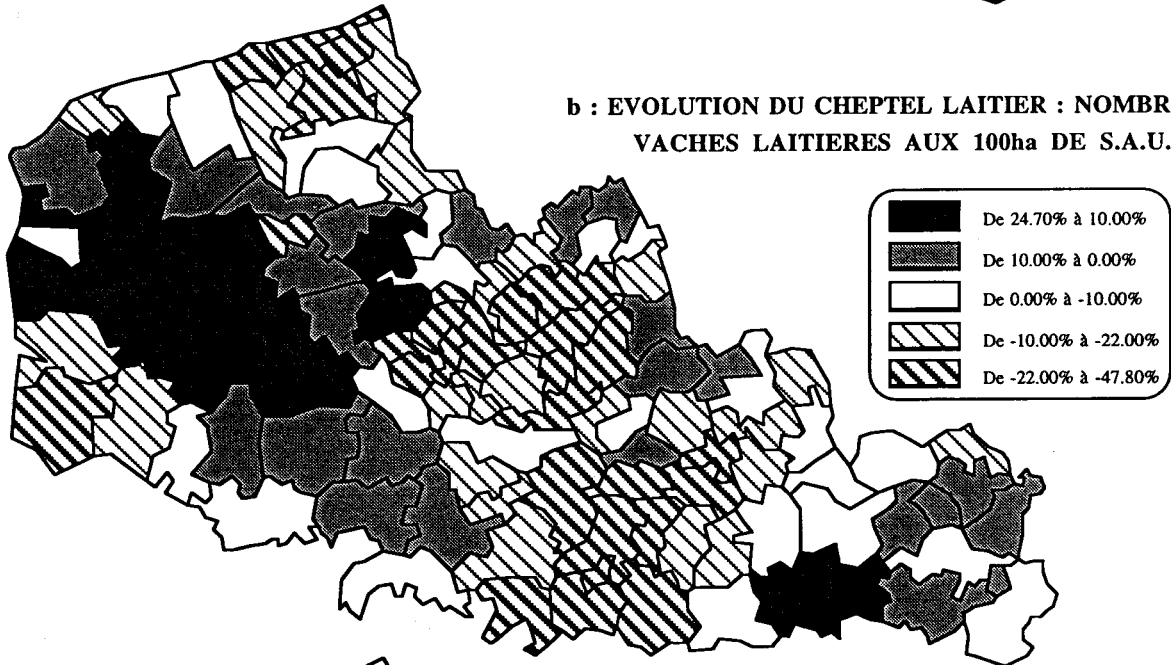
CARTE 13 :

LE MILIEU DE LA PRODUCTION LAITIERE : EVOLUTION 1970-1979

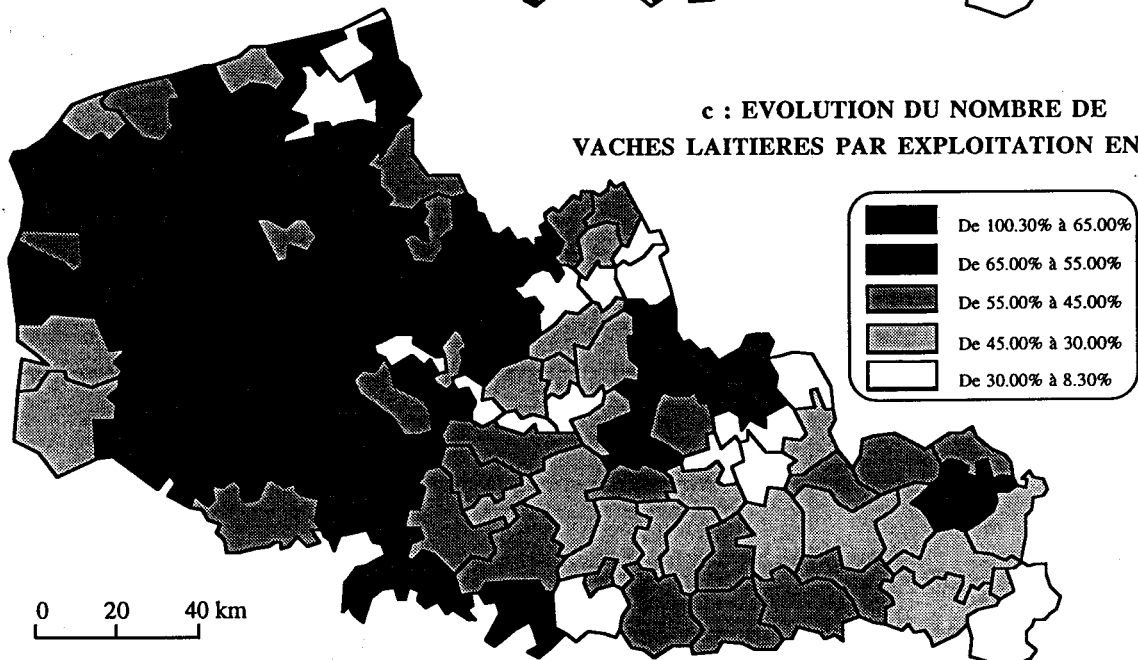
a : EVOLUTION DE LA PART DES EXPLOITATIONS AYANT DES VACHES LAITIÈRES DANS LE TOTAL DES EXPLOITATIONS



b : EVOLUTION DU CHEPTEL LAITIÈRE : NOMBRE DE VACHES LAITIÈRES AUX 100ha DE S.A.U.



c : EVOLUTION DU NOMBRE DE VACHES LAITIÈRES PAR EXPLOITATION EN AYANT



0 20 40 km

4-3-3-1 : Dynamiques spatiales du pôle de la production laitière

Si l'axe "avantage naturel" porte sur le pôle de la production, il nous semble possible de le regrouper avec l'axe "proximité-distance" dans le sens où, la notion de zone de collecte conjugue simultanément ces deux éléments.

Chacune de ces zones possède en effet une forme, une dimension et des potentialités qui lui sont propres ; en particulier, la ventilation par tranche de collecte, l'âge des exploitants et les systèmes de production sont très différents d'une zone à l'autre.

D'une certaine façon, les coûts de ramassage sont le reflet de cette diversité : ils sont fonction de la dimension et du rendement des troupeaux, de la variation saisonnière de la production, des quantités de lait collectées (axe "avantage naturel"), de la distance entre producteurs contigus et de celle qui les sépare de l'usine (axe "proximité-distance").

Réalisée selon une approche dynamique, la définition de ces bassins nous contraint donc à tenir compte des facteurs d'évolution des régions agricoles ; à l'échelle du Nord-Pas-de-Calais, ceux-ci s'expriment par les notions connexes de continuité et de rupture, mises en évidence sur la base de la dimension de **trois critères** ayant trait aux exploitations laitières, au cheptel et à la spécialisation laitière (carte 13).

◇ En 1980¹³¹, plus de la moitié des exploitations régionales possèdent des vaches laitières¹³², avec une forte concentration spatiale en Thiérache, dans le Ternois, le Haut Pays d'Artois et le Boulonnais (annexe 2).

Depuis 1970, les laiteries ont eu à faire face à une diminution rapide du nombre de ces **exploitations laitières** (-40 % de 1970 à 1980) ; générale au sein de l'espace régional, elle est plus marquée dans les secteurs¹³³ où une spécialisation des systèmes agricoles vers les productions végétales est possible (carte 13a).

Pour les entreprises, l'évolution implique une possible accentuation de la **dispersion spatiale des producteurs**, notamment dans les régions initialement les moins orientées vers cette production.

Dans les faits, la fin de la décennie 1970 voit l'équipement des producteurs régionaux en tanks de réfrigération. Pour les entreprises, le contexte est donc à une refonte structurelle de leur zone de collecte, qui se traduit par une amélioration sensible de la densité de ramassage, même dans les secteurs moins portés sur la production laitière.

◇ Sur la base d'un critère de **spécialisation laitière**, apprécié par le nombre de vaches laitières aux 100 ha de SAU, le Nord-Pas-de-Calais se positionne au 4ème rang national en 1980.

¹³¹ il s'agit des résultats du RGA 1979-80.

¹³² le Nord-Pas-de-Calais arrive en 6e position nationale, derrière notamment les régions à fortes densité d'exploitations laitières, à savoir la Basse-Normandie (75 % des exploitations), la Bretagne (70 %), ou la Franche-Comté (65 %).

¹³³ Flandre Maritime, Est de l'Artois et Ouest du Cambrésis, Pays de Montreuil, secteur de Saint-Amand en plaine de la Scarpe, certaines régions urbanisées (région de Lille, Bassin Minier, régions de Calais et de Maubeuge) (Vaudois J., 1983).

si les 38,5 VL/100 ha de SAU la mettent à quasi-égalité avec la Franche-Comté (43 VL/100 ha de SAU), la région demeure cependant loin derrière la Bretagne et la Basse-Normandie (respectivement 72 et 57,5 VL/100 ha de SAU).

Au-delà de ce constat général, l'évolution intra-régionale recoupe l'idée précédente, et précise la spécialisation laitière selon **trois axes principaux** (carte 13b) :

- croissance-stabilisation du cheptel dans les régions agricoles à forte densité laitière :
 - forte dans le Sud du Boulonnais et dans le Haut Pays d'Artois ;
 - plus mesurée dans les autres régions à forte densité laitière de 1970 (Ternois, Thiérache, Plaine de la Scarpe), hormis les cantons de Trélon et de Condé-sur-Escaut ;
- réduction parfois importante de celui des régions à faible densité : Artois, Cambrésis, Pays de Montreuil, Flandre Maritime ;
- effet plus nuancé dans les périmètres proches de concentrations urbaines : région de Lille et bassin minier, proximités de Maubeuge, de Valenciennes, de Saint-Omer, de Calais, de Boulogne, et, à un degré moindre, Plaine de la Lys.

◇ Dans ce cadre, seul l'agrandissement des étables restantes peut autoriser des quantités de lait livrées plus importantes. En 1980, la **taille moyenne** des étables de la région s'élève à 17 VL, ce qui la situe au niveau d'autres régions fortement productrices, alors même que la moyenne nationale est de 14 VL/étable.

Pourtant, le RGA de 1979/80 met encore en évidence 30 % des exploitations ayant moins de 10 VL/étable, et 67 % moins de 20.

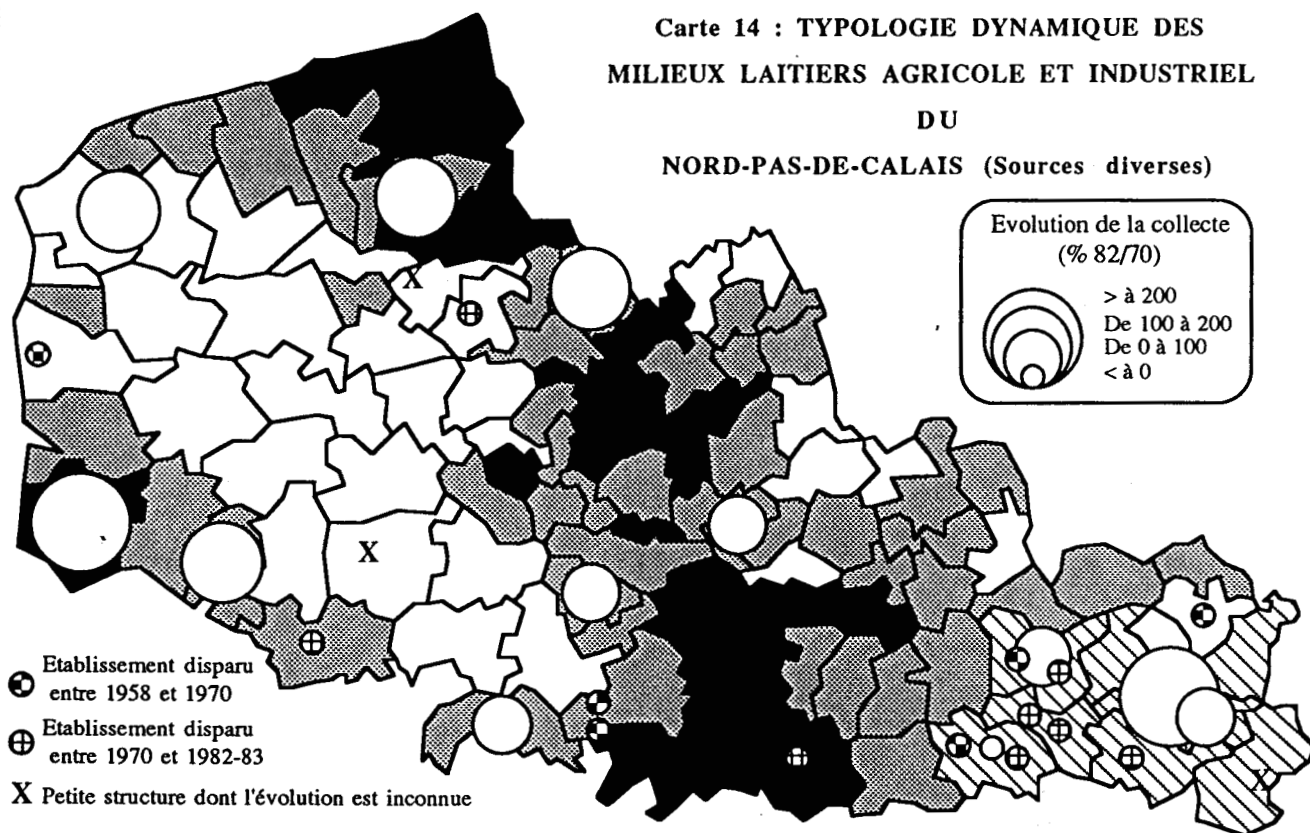
Cette précision est importante car le poids des étables de moins de 20 laitières induit, pour les laiteries, une collecte de lait plus difficile et plus onéreuse (en regard du nombre de points d'arrêt, de la faiblesse des quantités moyennes collectées ...).

Cependant, la situation s'est déjà sensiblement améliorée depuis 1970, où la moyenne par étable était de 11 VL. C'est d'ailleurs au niveau des étables de plus de 20 VL que la progression est la plus manifeste (+84 %), au détriment notamment des plus petits troupeaux (-59 % pour les étables de moins de 10 VL).

A l'échelle de la région, il y a **concordance entre concentration de vaches laitières et densité des étables** (carte 13c) ; c'est donc naturellement dans les régions les plus laitières que l'effectif du troupeau est le plus élevé (Avesnois-Thiérache, Est du Cambrésis, Sud du Ternois et Haut Pays d'Artois, frange littorale du Boulonnais et du Pays de Montreuil), la dernière évolution décennale renforçant même ce phénomène dans le Haut Pays d'Artois notamment (Vaudois J., 1983).

Sur la base des 3 critères précédents auxquels est associée la dynamique du tissu industriel, il est possible de différencier **trois types de dynamiques spatiales** (carte 14).


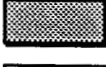

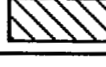
Carte 14 : TYPOLOGIE DYNAMIQUE DES
MILIEUX LAITIERS AGRICOLE ET INDUSTRIEL
DU
NORD-PAS-DE-CALAIS (Sources diverses)



⊕ Etablissement disparu
entre 1958 et 1970

⊕ Etablissement disparu
entre 1970 et 1982-83

X Petite structure dont l'évolution est inconnue

-  Type 1 : Evolution positive de la VL/étable et forte baisse de la VL/100 SAU et des exploit. ayant des vaches laitières
-  Type 2 : Evolution positive de la VL/étable et baisse limitée de la VL/100 SAU et des exploit. ayant des vaches laitières
-  Type 3 : Evolution positive de la VL/étable et relative stabilité de la VL/100 SAU et des exploit. ayant des vaches laitières
-  Type 3' où le gain positif du nombre de VL/étable est moins important.

0 20 km

réalisation Le Méné

◇ Les espaces les moins orientés vers la production laitière sont les plus fragiles (type 1).

Fortement circonscrit au sein de l'espace régional - Flandre Maritime, Plaine de la Lys, Est de l'Artois et Ouest du Cambrésis, Pays de Montreuil - ce type met clairement en relief des secteurs de déspecialisation laitière.

Les zones de collecte les plus affectées de cette déprise laitière sont celles de Stenval et de la Roche aux Fées ; l'effet est moindre pour les 4 Cantons, la Prospérité Fermière, Gloria et Verton.

◇ Les pôles majeurs de la production agricole sont les plus dynamiques durant la décade 1970 (type 3).

On peut toutefois introduire une nuance entre le Boulonnais-Ternois d'une part, et l'Avesnois-Thiérache d'autre part.

- L'évolution de la structure de la production laitière dans le Boulonnais-Ternois se caractérise par une accélération de la dimension moyenne des troupeaux, celle-ci pouvant s'interpréter comme un phénomène de rattrapage.

- A l'opposé, les exploitations laitières de l'ensemble Avesnois-Thiérache sont déjà, en moyenne, de taille importante en 1970.

Cette distinction Avesnois-Thiérache - Boulonnais-Ternois vaut de manière identique pour la dynamique du tissu industriel :

-le Boulonnais, peu pourvu de telles structures, est toujours caractérisé par une quasi-absence d'établissement de transformation.

- A l'inverse, l'ancienneté des structures industrielles de Thiérache, leur petite taille et, souvent, leur vétusté expliquent l'importance des disparitions durant les années 1970. En corollaire, on assiste au renforcement des unités restantes, à savoir la société Fauquet, mais surtout les coopératives des 4 Cantons et de l'Abbaye (sans oublier les entreprises de l'Aisne qui collectent dans ce secteur).

◇ Le type 2 est intermédiaire des deux précédents, en position de marge.

À la charnière entre les milieux agricoles spécialisés en production laitière et ceux orientés 'grande culture', cet espace central est fortement tributaire des conjonctures économiques et politiques. Dotée de firmes performantes (Stenval, La Roche aux Fées, la Prospérité Fermière pour partie), cette zone est d'importance pour leur devenir.

Si le facteur quantitatif est pris en considération par les entreprises pour caractériser un bassin laitier, elles y adjoignent l'aspect qualitatif de la matière première. En effet, parallèlement à l'évolution des potentialités de production, les industriels portent un intérêt attentif à la réceptivité des producteurs aux tentatives de vulgarisation d'amélioration de la qualité du lait (propreté, acidité, taux butyreux, taux de matière sèche) et pour augmenter ou régulariser la production.

De manière générale, à l'échelle régionale, l'amélioration de la **qualité** des laits collectés est manifeste : alors que 60-70 % des laits étaient classés en A fin des années 1970, en 1983, ce taux est compris entre 80 et 88 %¹³⁴ (tab.20).

La progression constatée est à mettre au profit de la disparition des plus petits élevages, peu performants, mais aussi de la généralisation de la réfrigération du lait. Les secteurs qui ont le moins progressé sont le Boulonnais et le Haut-Pays d'Artois (coopérative de Guines et de Verton).

L'autre problème essentiel auquel se heurte encore le transformateur a trait à la **saisonnalité** des approvisionnements, celui-ci résultant d'une inévitable **irrégularité** de la production laitière (graphe.14).

La production varie, en premier lieu, en fonction des périodes de lactation des vaches ; néanmoins, elle subit aussi des variations inter-annuelles en liaison avec des épizooties ou des crises climatiques.

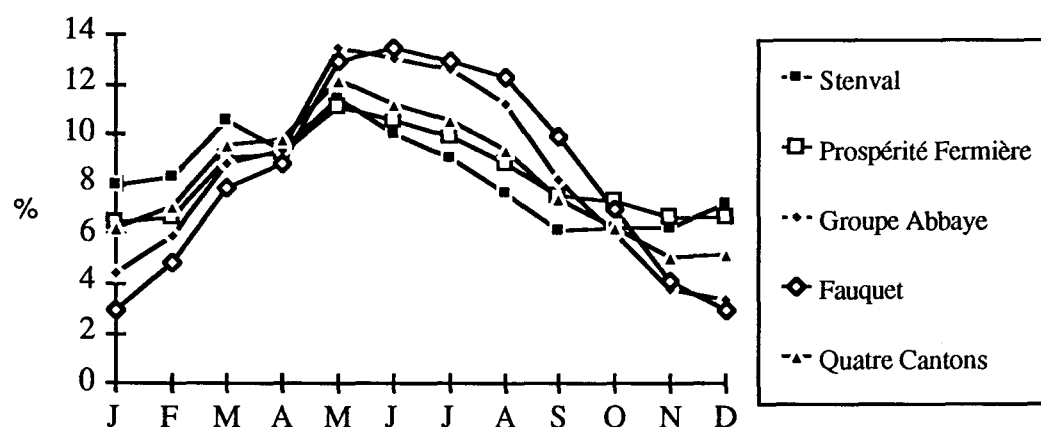
¹³⁴ même si l'information est plus fragmentaire pour le secteur privé, il semble que les résultats sont équivalents à ceux du secteur coopératif.

Tab.20 : Aspect qualitatif du lait collecté par les coopératives régionales

	Année	% A	% C	Tx protéique
Abbaye	1978	58,7	18,4	32,03
	1981	75,6	9,9	31,70
	1983	86,0	3,9	31,56
4 Cantons	1982	87,7	2,90	31,68
	1983	88,1	2,75	31,85
Guines	1976	62	20	31,6
	1977	68	15	31,9
	1983	81,5	4,9	31,45
Prospérité Fermière	1978	67		32,20
	1983	85		31,52
Verton	1980	74,1	10,2	31,8
	1983	81,0	5,2	31,7

source : Rapports d'activité des coopératives.

Graphe 14 : Collecte mensuelle d'entreprises du Nord en 1970/72.



Stenval : 1972 - Prospérité Fermière, Groupe Abbaye, Fauquet et 4 Cantons : 1970
source : F.N.P.L. du Nord. réalisation Le Méné.

Ce dernier critère a toutefois perdu de son influence depuis la fin des années 1970, la généralisation du froid à la ferme permettant de limiter de façon conséquente les effets des variations, par le biais de tournées de ramassage du lait adaptées aux fluctuations.

Les évolutions quantitative et qualitative des laits produits dans le Nord-Pas-de-Calais se traduisent par un nouvel agencement de la filière de production laitière régionale. Par le jeu de concentrations d'exploitations et d'une simplification du tissu industriel, c'est une partie de l'organisation des bassins laitiers qui se trouve remise en question.

4-3-3-2 : Trois types d'organisation de bassins laitiers en Nord-Pas-de-Calais

Sur la base des données relatives aux milieux de la production et de la transformation laitières, et des mesures conduites par les pouvoirs publics qui agissent sur l'un ou l'autre de ces milieux, il est possible de définir **trois grands types d'organisation de bassins laitiers**, sensiblement identiques à la différenciation réalisée sur la base de la carte : simple, complexe et anarchique¹³⁵

Avant la présentation de ces différentes catégories, il convient de rappeler rapidement la nature des critères utilisés.

- ◇ milieu de la production agricole (données statistiques du RGA) :
 - données structurelles en 1979/80 : nombre d'exploitations laitières, densité des effectifs laitiers, spécialisation laitière ;
 - dynamique structurelle : mouvements de concentration-disparition des élevages ;
 - saisonnalité et qualité des laits.
- ◇ milieu industriel (données des laiteries) :
 - données structurelles en 1983 :
 - dynamique structurelle : création-fermeture de sites, restructuration interne
 - dynamique territoriale : reprise-fusion de firmes, et expansion de la zone de collecte.
- ◇ mesures politiques :
 - prix du lait ;
 - diffusion de la réfrigération du lait.

◇ **Par répartition simple**, il faut entendre une zone de forte densité laitière, dynamique, où un transformateur (ou un groupe de transformateurs) s'est assuré un monopole de fait, où un consensus peut s'établir entre producteurs et transformateurs tant au niveau des prix du lait à la production que des critères de "sélection" et des résultats qualitatifs.

Au-delà de certaines divergences, une grande partie du département du Pas-de-Calais semble correspondre à ce type d'organisation, autour d'un noyau de coopératives (la Prospérité Fermière, Guines et Verton), et de la firme Gloria.

Les divergences ont essentiellement trait à la dynamique territoriale, la Prospérité Fermière se démarquant des autres firmes par sa politique de création d'unités.

Une autre différenciation est possible à partir de l'idée de réceptivité des agriculteurs à répondre aux sollicitations du milieu industriel : elle permet d'isoler le Haut-Pays d'Artois où, malgré de nets progrès, le milieu agricole est généralement présenté comme difficile.

◇ **Par répartition complexe**, il faut imaginer un espace où tous les industriels sont attirés du fait de la spécialisation des exploitations vers les productions laitières, dans un enchevêtrement inextricable des zones de ramassage. La concurrence inter-firmes est souvent importante, d'autant plus que le bassin réunit des firmes de nature juridique différente, positionnées sur toute une gamme de fabrications. Un des points communs est la persistance d'une

¹³⁵ la terminologie est de R. Frémont (1967).

saisonnalité marquée de la collecte, d'autant plus que la réfrigération a eu du mal à s'imposer.

L'Avesnois-Thiérache est particulièrement représentative de cette dynamique. Sièges d'établissements laitiers du début du siècle, elle conforte son importance régionale par le jeu d'une rétraction spatiale des unités industrielles, avec renforcement parallèle des sites qui subsistent (cette pratique n'a toutefois aucune incidence directe sur la forme des zones de collecte).

◇ Dans une **répartition anarchique**, l'espace est caractérisé par une production laitière de densité et de dynamisme moindres ; il est structuré autour d'unités de transformation d'implantation relativement récente, les établissements antérieurs ne dépassant généralement pas le cap des années 1970. Deux traits dominant :

- l'existence d'une transformation fermière (à proximité de concentrations urbaines) ;
- la possibilité de 'vides de ramassage'.

Dans la région, ce type d'espace est plus difficile à cerner.

En effet, si de prime abord, le "croissant" des régions à spécialisation végétale semble être concerné, on ne peut cependant pas conclure à une absence de dynamisme dans ces secteurs. On parlera donc plutôt de **répartition instable**.

Elle implique deux laiteries aux zones de collecte particulièrement excentrées : Stenval dans les Flandres et la Plaine de la Lys, et la Roche aux Fées dans le Cambrésis.

Etablir une typologie dynamique des bassins laitiers du Nord-Pas-de-Calais est loin d'être évident, en raison de la diversité, de la nature, et de la variabilité dans le temps des critères à prendre en considération.

Ainsi, s'il importait de s'attarder sur la diffusion de la machine à traire ou de la réfrigération du lait dans les années 1970, ces deux critères perdent de leur pertinence ensuite, car généralisés (bien que toujours à la base d'une sélectivité des producteurs).

Pour les entreprises laitières, leur présence simultanée dans des bassins de nature différente est gage d'une certaine continuité de leur approvisionnement en lait, les ruptures constatées étant somme toute assez circonscrites dans l'espace.

Au sein de l'espace régional, ce sont Stenval et la Roche aux Fées qui expriment le mieux la diversité de la nature du milieu agricole qui compose leur zone de collecte, tandis qu'à l'opposé, les espaces tant à répartition simple que complexe expriment une mutation du milieu industriel.

Leurs critères sont cependant de plus en plus qualitatifs, les **bassins laitiers se définissant de plus en plus en fonction de leur capacité à répondre à une demande spécifique au niveau de la matière première et du produit transformé.**

CONCLUSION DE LA DEUXIÈME PARTIE

De manière progressive dès la fin du siècle dernier, de manière nettement plus accentuée depuis les années 1950-60, le paysage laitier du Nord-Pas-de-Calais a évolué sous l'impulsion de deux types de stratégies émanant du secteur industriel.

◇ La première étape pour les firmes industrielles consiste à s'assurer un **approvisionnement régulier** en matière première (beurre, crème, lait) afin de garantir le bon amortissement de leur outil de transformation.

En fait, une dynamique avec le milieu local de la production est la base même de l'existence de structures industrielles au début du XXe siècle.

Cette réciprocité n'est pas évidente, et son absence est source de clivages interrégionaux : à l'indépendance forcenée des producteurs du Boulonnais-Haut-Pays d'Artois où peu de firmes s'implantent et se développent s'oppose un repli économique raisonné des éleveurs de Thiérache vers des formes industrielles de traitement du lait.

◇ A l'échelle régionale, cette logique industrie/agriculture s'établit durablement au profit du secteur industriel dans les années 1950-60. On assiste depuis à des **opérations de restructuration** de la filière de production dans son ensemble, sous l'égide d'un **petit nombre d'entreprises** laitières, privées et coopératives.

- La lecture des stratégies industrielle et commerciale des laiteries régionales au cours des années 1950-1983 fait ressortir **trois groupes d'entreprises**.

- le premier se distingue par son apparente stabilité industrielle (Fauquet, coopératives de la Vallée de l'Yser, de Guines et de Verton). Les efforts ont porté sur l'aspect commercial (intégration dans UCAL-Nord pour Fauquet, Sully-Expansion pour les coopératives) ;

- le second regroupe les entreprises privées ayant fait l'objet d'une reprise par un groupe extra-régional (Fermiers Réunis des Flandres et Salfa, Reneau, Hutin). Ces reprises renforcent le tissu industriel régional (investissements productifs dans les sites existants, création de site) ;

- le dernier associe les trois principales coopératives régionales (Abbaye, Prospérité Fermière, 4 Cantons). Toutes trois ont développé une stratégie d'expansion sur la base d'opérations de proximité, qui les ont contraint, dans un second temps, à une spécialisation des outils industriels, et à des fermetures. Une stratégie d'expansion est pratiquée en parallèle dans le domaine commercial (4 Cantons et Sully-Expansion ; Abbaye et Prospérité Fermière dans UCAL-Nord, la Prospérité Fermière intégrant de plus le GIE Gama-Nova).

- Un nombre réduit de firmes laitières se partage l'espace régional en 1983. Ce partage est le résultat des stratégies d'approche des laiteries, lesquelles évoluent dans un contexte de concurrence des territoires en raison du caractère fragile de la matière première. Une fois le bassin pré-défini, elles infléchissent leur politique dans le même temps où on assiste à un renversement de comportement de la part des agriculteurs : l'industrie étant devenue pratiquement l'unique débouché commercial du lait¹³⁶, elle est à même d'orienter l'évolution du milieu amont, notamment par le biais d'incitations à l'emploi d'innovations (machine à traire, tank de réfrigération du lait). Plus qu'une simple **industrialisation**, on peut évoquer une **territorialisation** du pôle agricole par les laiteries.

¹³⁶ ce passage de la fonction producteur de lait à celle de livreur de lait, matière première industrielle pour les entreprises qui le collectent et le transforment, est la meilleure illustration "de ce que peut produire l'industrialisation (entendue à la fois comme changement des pratiques agricoles et comme émergence d'entreprises de transformation)" (Soufflet J.F., 1988, p.455).

En 1983, le paysage laitier du Nord-Pas-de-Calais s'envisage autour d'unités spécialisées, sous l'égide de structures de commercialisation non intégrantes d'envergure extra-régionale. Bien que spécifiques à chaque firme, les stratégies suivies ont toutes pour dénominateur commun l'expansion. La politique de contingentement de la production laitière, mise en place en 1984, constitue donc un **choc** pour les milieux professionnels qui y voient une entrave à leur croissance antérieure, ce nouveau mode de gestion du marché laitier modifiant en profondeur les critères de référence quant à la constitution d'une filière lait forte, compétitive et modernisée.

A la nouvelle problématique qu'il inspire vient se greffer une nouvelle perception du bassin par les entreprises : les quotas peuvent-ils devenir un nouvel outil à la territorialisation de ces dernières ?

TROISIEME PARTIE

Analyse politique et juridique des
quotas :

les dimensions géographiques de leur
application

INTRODUCTION

Après des années de croissance rapide, avec une organisation de marché relevant du “*libéralisme protégé*”, le secteur laitier européen passe brutalement, en **1984**, à un régime de forte contrainte, fondé sur le **contingentement de l'offre de production**. Rarement une mesure d'origine publique, sur laquelle les professionnels français n'ont eu pratiquement aucune prise, a entraîné un changement aussi radical et soudain des règles du jeu : le passage de la croissance sans frein à la stagnation - ou à la régression forcée - modifie l'ensemble des mécanismes spatio-économiques de la reproduction des acteurs et induit de nouveaux processus d'appropriation-hiérarchisation au sein de la filière de production.

Dans le double souci de limiter les stocks de produits laitiers (beurre et poudre de lait) et le coût du soutien des marchés, cette politique affiche **deux objectifs** clairement définis : “*maîtriser la croissance de la production laitière tout en permettant les évolutions et les adaptations structurelles nécessaires, compte-tenu de la diversité des situations nationales, régionales ou des zones de collecte dans la Communauté*” (Rapport du Sénat, 1992, p.36). Aussi, à une réglementation globale, européenne, qui définit les principales règles du jeu, se superposent des applications et des assouplissements aux échelles nationales, voire locales ; toutefois, au fil des différentes campagnes, ce schéma relativement simple est l'objet de diverses remises en cause¹, qui expliquent la difficile appréhension de cette politique par les professionnels, et la variabilité de son impact au sein de l'espace européen et national.

Face aux mutations induites par ce nouvel environnement, l'approche de la filière de production laitière doit envisager un 'avant-' et un 'après-quotas'.

La référence à la période 'avant-quotas' peut être l'occasion de cerner la représentativité des divers espaces européens dans la responsabilité de la surproduction des années 1970-80 : quelle place y occupent la France et la région Nord-Pas-de-Calais ?

L'accent mis sur la période 'après-quotas' se veut plus descriptif : quelles sont les principales modalités de référence ? les freins au dynamisme ?

¹ en 1992, la réglementation applicable en matière laitière ne comprend pas moins de 12 règlements, plusieurs fois modifiés, l'ensemble formant 61 pages de réglementation.

CHAPITRE 5

LES QUOTAS COMME REPONSE À LA CRISE : UNE APPRECIATION EUROPEENNE

“Depuis 1968, début effectif du marché commun laitier, la production laitière européenne est régulièrement excédentaire. Ces dernières années, le déséquilibre du marché laitier est estimé entre 10 et 15 % de la production, selon les années et surtout selon la définition que l'on donne à la notion d'excédent” (D. Hassan et C. Viau, in INRA, 1981, p.49). Cette situation, périodiquement explosive, procède de la politique laitière communautaire suivie, fondée sur une organisation du marché à la fois libérale et protectrice : les débouchés, à prix garantis, des produits soutenus sont sans limites².

Au sein de l'espace européen existe une diversité de filières de production laitière, cette diversité exprimant la dynamique plus ou moins affirmée des secteurs de la production et de la transformation, leur importance stratégique ; les choix opérés en matière de réglementation se doivent donc de tenir compte de situations particulières, parfois divergentes, relevant aussi de facteurs externes, telles les contraintes financières.

A partir du secteur laitier, ce sont donc les limites de la PAC telle que conçue initialement qu'il est possible de mettre en évidence, de même que les réponses politiques apportées au problème d'une production particulière.

5-1 : L'ÉCONOMIE LAITIÈRE EN EUROPE : DU DÉFICIT DE L'APRES-GUERRE AUX EXCEDENTS DES ANNEES 1970

Légèrement déficitaire en produits laitiers dans les années 1950-60, la CEE voit son taux d'auto-provisionnement en matières grasses du lait devenir excédentaire au début des années 1970.

Ce retournement résulte de la conjonction de deux facteurs essentiels.

◇ D'une part, le contexte des années 1960, favorable au dynamisme, est propice à une tendance générale de développement de l'agriculture : révolution technique, sélection du

² le prix du lait à la production est le principal régulateur de l'offre : son niveau doit assurer à la fois le processus de modernisation-élimination des élevages laitiers sous l'égide du secteur de la transformation, et la répartition optimale de la production entre les régions d'Europe, dans une optique d'accroissement de la production.

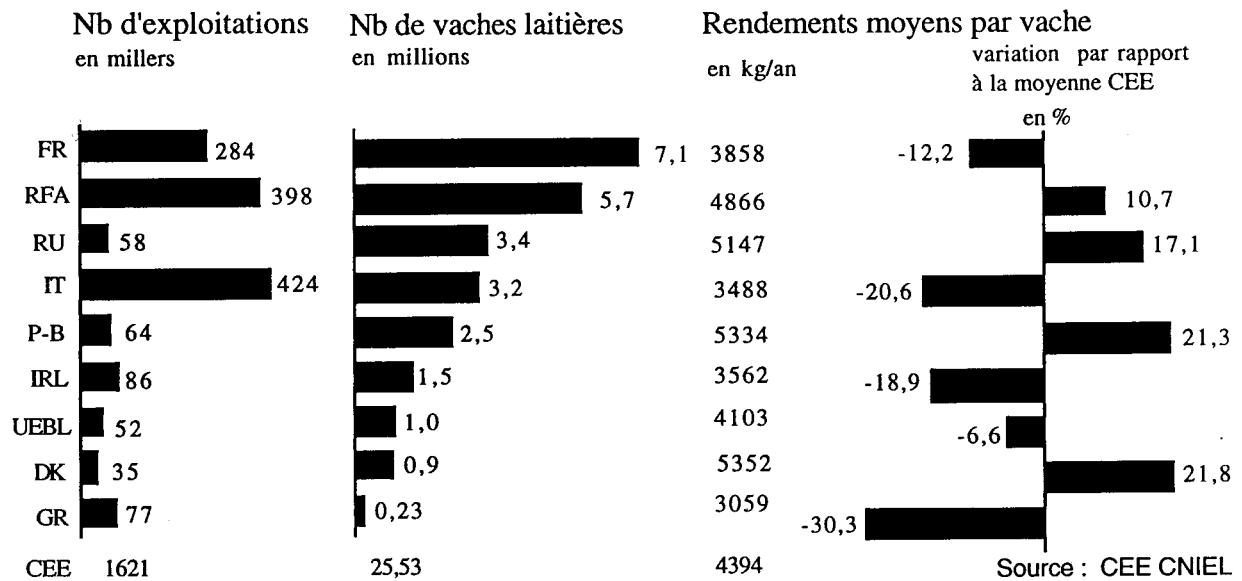
Tab.21 : Cheptel de vaches laitières et effectif moyen du troupeau (CEE à 9)

	NPdC	IT	R-U	FR	RFA	P-B	IRL	UEBL	DK	EUR 9
Cheptel de vaches laitières (1000 têtes)										
1960	360*	3 190	3 175	7 848	5 670	1 548	757	1 057	1 459	24 704
moy 69-73	480	3 248	3 404	7 555	5 555	1 981	1 205	1 076	1 139	25 163
moy 74-78	469	2 941	3 365	7 624	5 416	2 198	1 407	1 061	1 116	25 128
moy 79-83	353	3 031	3 332	7 527	5 465	2 379	1 487	1 042	1 051	25 044
Effectif moyen du troupeau										
1973	12,6	5,0	38,1	11,0	8,7	22,8	9,9	25,4	15,1	10,5
1977	15,6	6,5	46,2	13,0	10,4	27,0	12,4	31,9	19,6	12,9
1983	19,9	7,2	57,1	16,8	13,9	40,2	17,8	47,5	28,3	16,4
%83/73	+57,9	+44,0	+50,0	+52,7	+60,0	+76,3	+80,0	+87,0	+87,4	+56,2

* toutes vaches

source : OSCE - CNIEL.

Graphe 15 : Structure de la production laitière dans la CEE à 10 en 1983



	Répartition en % par classe de taille		Effectif moyen du troupeau		
	moins de 10 bêtes	plus de 10 bêtes	de 10 à 40	plus de 40	
R-U	0,6	14	85	grands troupeaux	
P-B	1,4	23	75	grands troupeaux	
DK	3	45	51	moyens et grands troupeaux	
IRL	9	48	42	moyens et grands troupeaux	
UEBL	4,5	57	38	moyens et grands troupeaux	
FR	9	64	25	moyens et petits troupeaux	
RFA	16	66	17	moyens et petits troupeaux	
IT	36	34	29	petits troupeaux	
GR	75	20	4	petits troupeaux	
CEE	12	48	39		

Source : CEE CNIEL

bétail, méthodes d'alimentation du bétail ... ont pour répondre l'amélioration des rendements et l'accroissement des potentialités de collecte pour les laiteries.

◊ D'autre part, une des tâches initiales assignées à la PAC consiste en une couverture maximale des besoins alimentaires communautaires.

Tous les espaces européens ne bénéficient pas unanimement des retombées de la dynamique d'ensemble ; une différenciation possible consiste en une évaluation du poids respectif des différents pays dans les secteurs de la production et de la transformation laitières, et de son évolution, comparativement à la région Nord-Pas-de-Calais.

5-1-1 : Le bassin de production comme assise de la dynamique laitière

La large diffusion, dans l'espace et dans le temps, de la production laitière, "*composante fondamentale du développement des sociétés européennes*" (Metzger R., 1983, p.37), est souvent présentée comme conséquence de sa représentativité en tant que secteur refuge pour la petite agriculture. De manière générale, **deux approches**, structurelle et économique, permettent de rendre compte de son importance, mais surtout des mutations enregistrées ces dernières décennies.

◊ **L'approche structurelle** s'appuie sur l'analyse de deux composantes, à savoir **l'effectif de vaches laitières** et **l'effectif moyen du troupeau**.

- La première apparaît stable sur une longue période : depuis les années 1960, l'effectif du troupeau laitier européen s'établit aux alentours de 25 millions de têtes (tab.21). Toutefois, ce constat général ne doit pas occulter deux évolutions majeures : à une diminution sensible au Danemark répond, à l'autre extrémité, un fort accroissement aux Pays-Bas et en Irlande. Pour sa part, le cheptel du Nord-Pas-de-Calais retrouve globalement en 1983 son niveau de 1960.

- La disparition parallèle d'exploitations laitières, au rythme de 3 %/an, surtout de petites structures, explique le mouvement de concentration observé entre 1973 et 1983 (tab.21). Toutefois, le mouvement général de concentration-élimination des exploitations agit à des degrés et des rythmes propres à chaque pays, selon deux grandes tendances :

- au taux de croissance moyen correspond le maintien de l'importance des moyens et petits troupeaux : France, RFA, Italie et Grèce (3,1 VL/étable en 1983) ;

- les effectifs moyens par étable s'accroissent d'autant plus qu'ils sont déjà élevés en 1973, exception faite du Royaume-Uni (spécificité historique) : Pays-Bas, Danemark, Irlande et Belgique-Luxembourg.

Finalement, en **1983**, dans l'Europe élargie à la Grèce, on relève surtout le maintien, voire l'accentuation d'une **opposition nord-sud**.

A l'échelle européenne, encore 52 % des détenteurs possèdent moins de 10 VL/étable (11,6 % du cheptel), dont les deux-tiers moins de 5 (4,8 %) ; à l'opposé, les 9 % détenteurs d'au moins 40 VL/étable regroupent 39,2 % du cheptel (graphe 15).

Toutefois, les grands et moyens troupeaux se retrouvent préférentiellement dans les pays d'Europe du Nord. L'opposition relevée reflète, pour partie, le degré d'accessibilité à la refonte des systèmes de production : le passage du système de polyculture-élevage tradi-

tionnel à une spécialisation fondée sur des critères géo-climatiques et socio-économiques est particulièrement net dans les pays pré-cités³.

La **France** et le **Nord-Pas-de-Calais** se positionnent dans une position intermédiaire : les exploitations de taille moyenne (10 à 40 VL) continuent à dominer, juxtaposées aux petites structures qui demeurent importantes.

◇ Rapport de la production annuelle de lait au nombre de vaches ayant donné du lait, le **rendement laitier** constitue un bon indicateur de la productivité globale d'un troupeau (**approche économique**).

Depuis les années 1960, l'amélioration des performances est indéniable : +1,5 %/an de 1960 à 1973, puis +2,3 %/an de 1973 à 1983 (tab.22) ; néanmoins, en **1983**, de fortes **disparités** intra-communautaires subsistent entre pays d'Europe du Nord (Pays-Bas et Danemark) et du Sud (Italie et Grèce) (graphe 15).

Celles-ci reflètent en fait les gains de productivité opérés, depuis les années 1960, par les exploitations déjà les plus intensives, particulièrement regroupées dans le premier espace (tab.22)⁴.

En **France**, l'effort de rattrapage qui matérialise les mouvements de modernisation et d'intensification est certain, même si les résultats affichent encore un net écart avec les pays leaders. En comparaison, les meilleures performances initiales du **Nord-Pas-de-Calais** expliquent la diminution sensible de l'écart avec le niveau national (au-delà d'un certain seuil, les efforts requis pour constater une progression du rendement laitier sont beaucoup plus importants).

Tab.22: Rendement moyen des vaches laitières en Europe des 9 (kg/an)

	NPdC	IRL	UEBL	IT	P-B	R-U	RFA	DK	FR	EUR 9
1960	3 100	3 627	3 655	2 869	4 147	3 608	3 398	3 700	2 164	3 074
1970	3 400	3 248	3 762	2 499	4 300	3 889	3 737	3 884	2 954	3 369
1979	3 864	3 264	3 856	3 354	5 023	4 176	4 392	4 750	3 551	4 046
1983	4 214	3 562	4 103	3 488	5 334	5 147	4 866	5 352	3 858	4 394
%83/60	+36,0	-1,8	+12,3	+21,6	+28,6	+42,7	+43,2	+44,6	+78,3	+43,0

source : CEE - CNIEL

L'accroissement des rendements unitaires, associé à une quasi-stabilisation du cheptel laitier expliquent la progression de la production laitière européenne de 3,6 %/an entre 1960 et 1983 (tab.23). Comme, dans le même temps, les producteurs restreignent l'utilisation du lait à la ferme, les livraisons de lait à des firmes de transformation dominant progressivement jusqu'à atteindre un plafonnement (au minimum 92 % de la production nationale), sauf en Italie, ou encore dans le Nord-Pas-de-Calais, caractérisés par l'importance de la vente directe.

³ l'exemple le plus flagrant est celui des Pays-Bas, où les exploitations hautement spécialisées accroissent sans cesse leur production par addition du cheptel, sans augmentation de superficie et en recourant de plus en plus à des facteurs de production achetés (aliments du bétail, mais aussi capital fixe et capital d'exploitation) (Ministère de l'Agriculture, 1979).

⁴ si aux Pays-Bas et au Danemark, la barre des 10 000 kg/vache/an est souvent franchie, c'est que les éleveurs ont déterminé des choix en matière de sélection animale, d'alimentation animale et de méthodes de gestion informatisées.

Tab.23: Evolution de la production de lait et du taux de livraison (Europe des 9)

	NPdC*	UEBL	FR	DK	IT	R-U	RFA	P-B	IRL	EUR 9
Production (en 1000 T)										
1960	-	4 098	16 982	5 399	9 153	11 454	19 204	6 838	2 746	75 934
1974	1 340	3 960	24 900	4 818	8 987	13 913	21 508	9 915	3 436	91 437
1979	1 371	4 034	26 600	5 225	10 095	15 960	23 907	11 952	4 939	102 352
1983	1 470	4 267	27 650	5 427	10 618	17 258	26 913	13 240	5 389	111 451
%83/60	-	+4,1	+62,8	+0,5	+16,0	+50,7	+40,1	+93,6	+96,2	+46,8
%83/74	+9,7	+7,7	+11,0	+12,6	+18,1	+24,0	+25,1	+33,5	+56,8	+21,9
Taux de livraison (y compris la crème) (%)										
1974	66.0	85.5	84.9	95.8	79.5	95.7	88.7	95.5	88.6	88.4
1979	77.0	87.7	89.2	96.2	76.8	97.0	92.2	97.0	93.4	91.0
1983	78.7	90.5	92.0	96.3	77.5	97.5	93.5	97.5	95.4	92.3

* production et taux de livraison toutes vaches - source : OSCE - CNIEL.

La compilation des diverses données relatives à l'évolution du milieu de la production laitière dans les **pays européens** aboutit à la **typologie** suivante :

- les Pays-Bas et l'Irlande forment un premier ensemble, caractérisé par des résultats nettement supérieurs à la moyenne européenne ;
- le Royaume-Uni et, secondairement la RFA, présentent un profil très proche de la moyenne européenne ;
- l'Italie a le profil le plus négatif par rapport aux moyennes ;
- bien que dissemblables, le Danemark, la France et l'UEBL peuvent être groupés dans un même ensemble en raison des fréquents écarts, positifs ou négatifs, aux moyennes ;
- proche de celui de la France, le profil du Nord-Pas-de-Calais atteste le recul de l'importance du secteur régional de production laitière à l'échelle européenne.

Au début des années 80, hormis quelques tendances générales, aucune réelle harmonisation du milieu de la production laitière entre les Etats membres ne peut être observée, la persistance de spécificités nationales étant imputable, pour l'essentiel, à la continuation de l'impact des facteurs historiques.

Proche géographiquement du pays 'leader' (Pays-Bas), la région Nord n'affiche pourtant pas un développement similaire ; même, son poids relatif va décroissant. Il convient donc de cerner la situation au niveau des entreprises de transformation du lait.

5-1-2 : Les industries laitières comme émetteur-récepteur de la dynamique laitière

Historiquement, l'assise territoriale des firmes de transformation laitière s'est formée à partir des bassins de production. Ceux-ci connaissant, globalement, un même mouvement de concentration des structures de production et d'amélioration de la productivité, le milieu industriel se voit ouvrir de nouvelles opportunités d'approvisionnement en matière première.

5-1-2-1 : L'incidence du dynamisme de la production sur la collecte du lait

A l'échelle communautaire, une des conséquences du dynamisme enregistré au niveau du milieu de la production est la progression des volumes de lait collectés par les fermes : en près de 30 ans, ils ont presque doublé, passant de l'ordre de 57 Mt en 1960 à 103 Mt en 1983.

Des phases de croissance-stabilisation se succèdent :

- 3 périodes de croissance régulière : 1960-1968, 1971-1973 et 1976-1983, la médiane présentant le rythme d'accroissement le plus prononcé (3,8 %/an) ;
- 2 phases de stabilisation, qui ne parviennent pas à diminuer réellement l'incidence de ce phénomène : 1968-1971 et 1974-1976 (tab.24).

Tab.24 : Rythme d'évolution de la collecte laitière dans l'Europe des 9 (%/an)

	NPdC	DK	IT	UEBL	R-U	RFA	FR	P-B	IRL	EUR 9
de 1960 à 1968	4,05	-0.59	0.28	7.12	1.52	3.11	5.83	2.14	6.65	2.97
de 1968 à 1971	-0,55	-4.08	1.02	-2.52	2.06	-0.71	-0.71	3.38	1.08	0.07
de 1971 à 1973	5,43	3.76	1.06	7.09	4.43	2.25	5.01	6.00	4.37	3.79
de 1973 à 1976	1,05	2.27	-0.51	2.77	0.33	2.14	0.63	4.28	4.64	1.52
de 1976 à 1979	4,00	1.22	3.63	4.22	3.69	3.23	3.20	3.71	8.52	3.48
de 1979 à 1983	2.86	1.33	2.06	2.89	2.98	4.72	3.47	4.94	5.25	3.70
1960-1979	4,26	0.03	0.87	4.41	2.06	2.27	3.44	3.32	5.48	2.44
1960-1983	4,36	0.02	1.15	2.70	2.74	3.40	5.01	5.16	9.96	3.44

source : OSCE - CNIEL.

Les mouvements de stabilisation reflètent en fait l'impact des politiques de découragement de la production laitière mises en place à la fin des années 1960 et reconduites en 1974-77.

En pratique, celui-ci est manifeste dans la quasi-totalité des Etats membres⁵ ; seuls les Pays-Bas, et l'Irlande pour la période 1973-76, se différencient nettement par une constante, et forte, progression de leur collecte, leur dynamisme reposant pourtant sur des systèmes de production et des facteurs explicatifs diamétralement opposés⁶.

Aux progrès réalisés au niveau de la production même s'ajoute une meilleure couverture des espaces de production par les fermes pour expliquer les mouvements de croissance. Toutefois, ces possibilités d'extension n'étant pas infinies, progressivement, le taux de collecte atteint un maximum qui tend à effacer les écarts initiaux.

- En 1960, des distinctions notables existent encore entre les pays où la quasi-totalité du lait produit part aux industriels (Royaume-Uni, Pays-Bas, Danemark) alors qu'à l'opposé, en Belgique et en Irlande, près de la moitié du lait reste sur l'exploitation.

⁵ même, alors que l'Irlande et le Danemark n'ont pas encore intégré le Marché Commun (Europe des 6), ils présentent une évolution similaire.

⁶ - aux Pays-Bas, les entreprises bénéficient directement des importants progrès en matière de productivité, le système de production étant fortement intensifié, sur la base d'achats d'aliments industriels ;

- en Irlande, le dynamisme est généré par des entreprises, le milieu agricole travaillant à partir d'un système reposant principalement sur l'herbe.

- En 1983, le lissage de ce taux est particulièrement net notamment dans les pays d'Europe du Nord où il est toujours supérieur à 92 % (sauf en Belgique).

Les spécificités intra-communautaires interviennent aussi comme facteur explicatif des modalités de croissance.

A l'origine en position intermédiaire (75 % en 1960), la **France**, la **RFA** et le **Nord-Pas-de-Calais** ont assuré, dans un premier temps, la progression de leur taux de collecte de manière "structurelle" (progression des volumes livrés comme conséquence d'un nombre accru de livreurs) ; dans un second temps, afin de conserver un rythme de croissance proche de celui des pays de tête (Pays-Bas, Royaume-Uni), ils ont dû tabler sur l'amélioration de la productivité.

Au final, le rapport de force entre les différents pays membres a connu une profonde mutation, au détriment de la position française. En effet, alors que les années 1960 sont surtout marquées par la prééminence de sa collecte et sa position de premier producteur européen, le taux de progression moyen rejoint, dès les années 1970, la moyenne européenne. Son évolution étant calquée sur la précédente, mais de manière plus accentuée, la région **Nord-Pas-de-Calais** a vu son poids relatif diminuer en Europe. Il n'en demeure pas moins qu'elle est le siège d'entreprises de transformation d'envergure européenne, voire mondiale.

5-1-2-2 : Dynamique structurelle du secteur de la transformation laitière et filière 'beurre-poudre'

Entre 1976 et 1982, au travers des résultats de l'enquête CEE⁷, on constate un mouvement de restructuration du milieu industriel laitier, qui s'opère par le biais de fusions-absorptions d'entreprises ou de cessations d'activité, selon un rythme de disparition de 3,4%/an (tab.25).

Au **Danemark** et aux **Pays-Bas**, l'impact est particulièrement net (respectivement -43 % et -28 %), et est d'autant plus remarquable pour les Pays-Bas que ce pays a déjà la forme de concentration la plus avancée en 1976 (148 100 T collectés par entreprise en moyenne).

En comparaison, la **France** est moins concernée, alors que le nombre de ses entreprises laitières la situe pourtant en seconde position européenne. A l'échelle intra-nationale, des distinctions sont à relever entre les régions de montagne, caractérisées par la présence d'une multitude de fruitières, et les régions du nord et de l'ouest, où dominent les entreprises de grande taille.

Parallèlement au fléchissement du nombre d'entreprises, un glissement vers des entreprises de plus grande dimension s'opère⁸ :

- compte-tenu de l'accroissement parallèle des livraisons, les quantités moyennes traitées par entreprise progressent : de près de 25 % entre 1976 et 1979, elle accuse un léger tassement ensuite (+18,3 %)⁹ ;

⁷ à l'échelle communautaire, le service DG VI de la CEE procède tous les trois ans à une enquête des structures de l'industrie laitière ; la première remonte à 1976.

⁸ ces résultats ne prennent pas en considération l'ensemble des pays membres : le Danemark, la France et le Luxembourg sont exclus.

⁹ quasi-couverture de la production laitière par les entreprises de collecte en 1983.

- le nombre d'entreprises collectant jusqu'à 200 000 T/an diminue de 13 % de 1976 à 1979 (-4,3 %/an), au profit des plus de 500 000 T/an (+10,2 %, soit +3,4 %/an)¹⁰.
- dans le **Nord-Pas-de-Calais**, alors qu'une seule entreprise collectait plus de 100 000 T/an en 1970 (la Prospérité Fermière, Arras), elles sont 4 en 1982 (tab.25).

Tab.25 : Evolution des entreprises collectrices de lait dans l'Europe des 9

	Entreprises				Collecte moyenne par entreprise				Entr collectant	
	Nombre		Evol (%)		(1 000 T)		Evol (%)		>100 000 T/an*	
	1979	1982	79/76	82/79	1979	1982	79/76	82/79	1982	% coll.
NPdC	12	12	+0,1	—	12,0	12,8	+13,0	+6,2	3	65,7
IT	3 472	3 115	-11,8	-10,9	2,3	2,5	+18,8	+8,7	-	-
FR	1 640	1 477	-7,0	-9,9	14,5	17,3	+18,6	+19,3	11	20,7
RFA	596	546	-12,6	-8,4	37,0	43,4	+12,6	+17,3	8	13,9
R-U	401	374	-9,1	-6,7	38,4	43,9	+29,7	+14,3	7	69,3
DK	238	167	-18,8	-29,8	21,1	30,0	+28,0	+42,2	5 (1)	42,8
UEBL	77	73	-5,1	-5,3	167,5	166,0	+21,4	+4,0	4 (1)	25,5
IRL	73	74	-11,0	+1,4	63,2	66,0	+43,5	+4,4	6	49,8
P-B	58	49	-14,7	-15,6	193,9	252,6	+30,9	+30,3	9	73,6
EUR 9	6 555	5 875	-10,7	-10,4	14,2	16,8	+24,5	+18,3		

* en 1982 - (1) > 150 000

source : DG VI - CNIEL

Partant des deux facteurs que sont les volumes de lait collecté et transformé pour définir un critère de concentration des entreprises, on peut avancer, en 1982, la **hiérarchie** suivante :

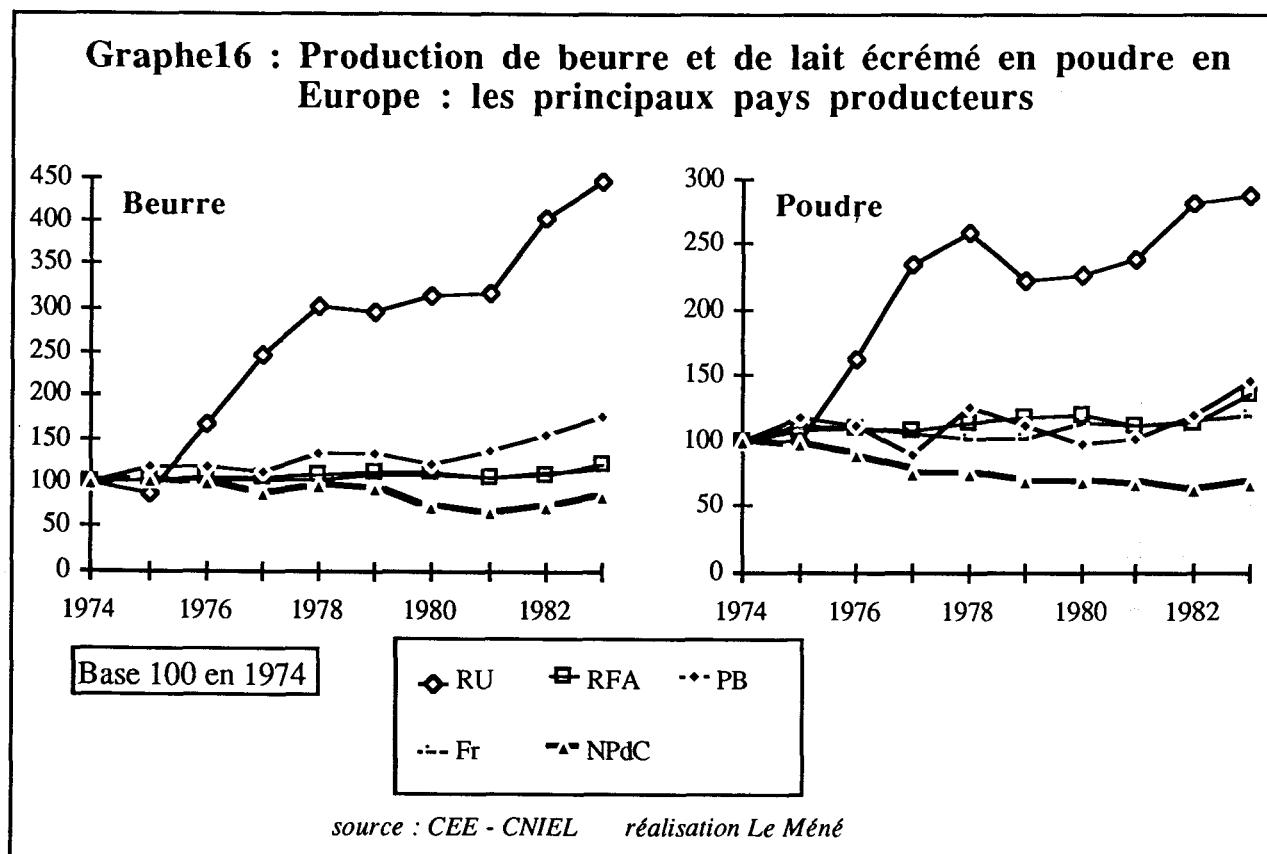
- les Pays-Bas figurent nettement en tête : près des 3/4 de la collecte sont assurés par 9 entreprises et 83,5 % de la transformation par 12 entreprises ;
- le Royaume-Uni, le Danemark, et l'Irlande¹¹ viennent ensuite (respectivement 7 entreprises qui disposent d'environ 70 % du lait ; 5 entreprises pour près de 43 % du lait ; 6 coopératives pour la moitié du lait) ;
- enfin, avec des pourcentages de l'ordre de 21 à 25 %, les parts respectives des grandes entreprises de Belgique, d'Italie et de **France** sont notablement plus faibles (Metzger R, 1983).
- à son échelle, l'industrie laitière du **Nord-Pas-de-Calais** est concentrée : 5 entreprises collectent et transforment près des 3/4 de la collecte régionale.

L'explosion de la collecte laitière a obligé les entreprises à s'organiser afin de réceptionner et transformer des volumes de lait croissants, voire exponentiels. Hormis les stratégies spatiales précédentes de restructuration-concentration de l'appareil productif, une des stratégies de réponse des firmes a

¹⁰ l'analyse comparative avec les données de 1982 est difficile suite à un changement de nomenclature au Royaume-Uni, notamment au niveau des très petites entreprises.

¹¹ cas particulier car seules les coopératives ont le droit de collecter le lait.

consisté en une propension à orienter leur fabrication vers la production de beurre et de poudre de lait, ces deux produits bénéficiant de la sécurité de l'intervention communautaire. La filière 'beurre-poudre' n'est cependant l'apanage que de certains espaces fortement circonscrits (graphe 16 et tab.26a).



Activité laitière essentielle de la Communauté, la fabrication de **beurre** absorbe près de 44 % des matières grasses du lait livré¹².

En évolution progressive et constante depuis les années 1960, un niveau record de production est atteint en 1983 avec près de 2,25 millions de tonnes.

Parmi les quatre principaux pays producteurs en Europe en 1983, le Royaume-Uni se singularise par la croissance exponentielle des volumes produits : sa part relative dans le total communautaire progresse de 3,3 à 10,7 % entre 1974 et 1983, alors que, dans le même temps, aucune réelle redistribution n'est observable entre les autres pays producteurs (graphe 16 et tab 26a). Sur la même période, les entreprises du **Nord-Pas-de-Calais** réduisent les tonnages d'environ 15 %, ceux-ci ne formant plus que 1 % de la production européenne en 1983.

¹² on peut rappeler que l'orientation des industries laitières vers des produits d'autre nature (fromage, produits frais ...) dégage aussi des surplus de matière grasse, destinés à la fabrication de beurre.

Tab.26 : Beurre et poudre de lait dans l'Europe des 9 (1974-83)
26a : Les fabrications

	Production de beurre					Production de poudre de lait				
	1974		1983		% 83/74	1974		1983		% 83/74
	1000 T	%	1000 T	%		1000 T	%	1000 T	%	
CEE à 9	1 612	100	2 248	100	+39,5	1 789	100	2 474	100	+38,3
FR	543	33,7	622	27,7	+14,5	685	38,3	792	32,0	+15,6
RFA	511	31,7	627	27,9	+22,7	536	30,0	727	29,4	+35,6
PB	172	10,7	300	13,3	+74,4	178	9,9	264	10,7	+48,3
DK	137	8,5	131	5,8	-4,4	53	3,0	56	2,3	+5,7
UEBL	99	6,1	88	3,9	-11,1	129	7,2	159	6,4	+23,3
IRL	75	4,7	158	7,0	+110,7	102	5,7	174	7,0	+70,6
IT	71	4,4	79	3,5	+11,3	0	-	0	-	-
R-U	54	3,3	241	10,7	+346,3	105	5,9	302	12,2	+187,6
Bret	135,1	8,4	193,9	8,6	+43,5	212,0	11,9	301,7	12,2	+42,3
B-Norm	102,5	6,4	117,5	5,2	+14,6	98,4	5,5	79,9	3,2	-18,8
P-Loire	89,1	5,5	107,6	4,8	+20,8	140,0	7,8	182,8	7,4	+30,6
NPdC	27,5	1,7	23,2	1,0	-15,6	34,9	2,0	23,5	0,9	-32,7

source : CEE - SCEES - CNIEL.

26b : Bilan d'approvisionnement

1.000 tonnes	BEURRE					POUDRE DE LAIT ECREME				
	1976	1979	1981	1982	1983	1976	1979	1981	1982	1983
Stocks de départ	164	418	240	140	306	1 248	973	360	466	763
Production (1)	1 810	2 001	1 959	2 114	2 297	2 055	2 102	2 086	2 232	2 474
Importations	132	118	115	120	117	1	0	0	0	0
Quantités disponibles	2 106	2 537	2 314	2 374	2 720	3 304	3 075	2 447	2 698	3 237
Consommation totale	1 733	1 666	1 644	1 668	1 514	1 804	2 030	1 560	1 586	1 998
dont à prix réduit	107	297	170	306	230					
dont alimentation animale						1 177	1 219	1 300	1 265	1 273
Exportations (2)	118	499	530	400	353	169	649	501	349	189
dont aide alimentaire	34	59	63	54	35	70	176	193	164	73
Stocks de clôture	255	372	140	306	853	1 331	396	386	763	1 050

(1) beurre : y. c. MGLA, butter oil et fabrications fermières ; en équivalent-beurre.

poudre : y. c. poudres infantiles, babeurre en poudre, poudres directement incorporées dans l'alimentation animale

(2) concerne les échanges extra-CEE

source : CEE - SCEES - CNIEL.

L'essor de la fabrication de la **poudre de lait**, autre produit d'importance, résulte, quant à lui, de la conjonction de deux phénomènes connexes, déjà évoqués¹³. Ses modalités d'expansion se conjuguant avec celles du beurre ('binôme beurre-poudre'), il est logique de noter une similitude dans le tracé des courbes de croissance (graphe 16).

¹³ d'une part, l'abandon de l'utilisation du lait écrémé à la ferme ; d'autre part, la fabrication industrielle d'aliments-veaux (en partie grâce aux aides à la dénaturation).

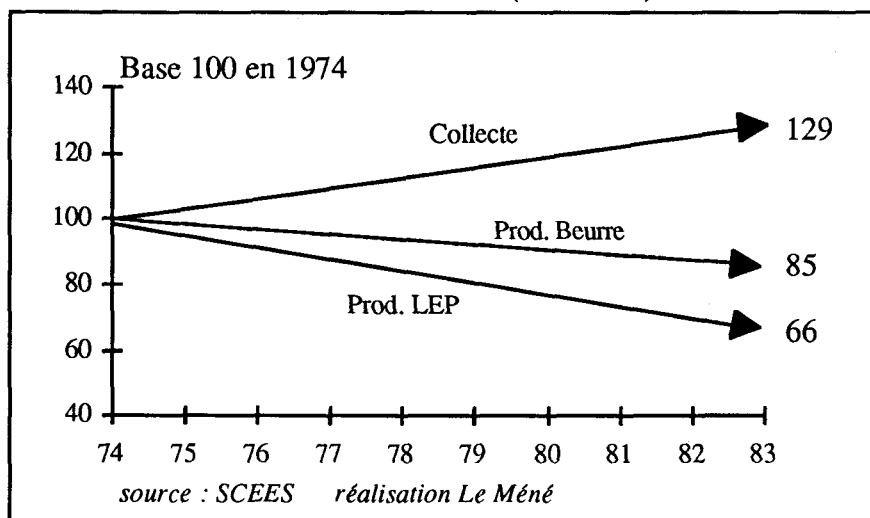
Sur la période 1974-1983, le Royaume-Uni se distingue toujours nettement des autres Etats membres par la croissance quasi-exponentielle de sa fabrication de poudre de lait écrémé : de 5,9 % de la production communautaire en 1974, on passe à 12,2 % en 1983. Pour cette production aussi, le recul du **Nord-Pas-de-Calais** est manifeste.

Durant les années 1960-70, la filière beurre-poudre a constitué un secteur d'activité rentable et économiquement sûr, autour duquel les grandes régions laitières françaises de l'Ouest ont bâti leur stratégie de développement (tab.26a). Comparativement à ces choix stratégiques, le positionnement de la région **Nord-Pas-de-Calais** est tout autre : la croissance de la collecte ne se traduit pas par un recours systématique de l'utilisation du lait pour ces deux produits spécifiques (graphe 16).

On rappellera ici que les entreprises localisées dans le Nord-Pas-de-Calais sont plutôt représentatives de secteurs d'activité à bonne valeur ajoutée (cf. 3-2-2-2).

L'une des finalités de la mise en place du contingentement de la production laitière est la diminution des coûts de soutien, qui incluent notamment les coûts de stockage des produits dits de report (beurre et poudre). Or, pour ces derniers, la tendance générale des entreprises situées dans la région Nord est un désengagement progressif (graphe 17). Aussi, au premier abord, on peut conclure à une non-participation de la région à l'aggravation des problèmes financiers européens. Cette conclusion est pourtant abusive, car, à des degrés variés, toutes les entreprises ont profité du recours à l'intervention.

Graphe 17 : Evolution de la collecte de lait et des fabrications de beurre et de LEP dans le Nord-Pas-de-Calais (1974-83)



Si l'on s'interroge sur un possible effet d'homogénéisation des structures laitières industrielles européennes, sur la base de la diffusion des techniques et des progrès en matière de collecte, il apparaît que celui-ci n'est que peu perceptible. Les spécificités nationales ou régionales subsistent au début des années 1980, et les espaces participent différemment à la constitution de stocks de

beurre et de poudre, qui viennent progressivement désorganiser le marché. En apparence concernée à un degré moindre, la région Nord-Pas-de-Calais, en tant que région laitière, participe néanmoins, à son échelle, à l'aggravation de ce problème. Afin de l'enrayer, diverses mesures vont être proposées et appliquées à l'échelle communautaire.

5-2 : L'ENTRÉE EN CRISE DU SYSTÈME

Les fluctuations saisonnières de la production laitière donnent un caractère obligatoire à la constitution de stocks lors de la production excédentaire de lait, ces stocks se résorbant ensuite durant la période hivernale (cf. supra). De conjoncturels en 1953-54 en France, ces excédents deviennent structurels dès les années 1960, sans qu'aucune modification majeure ne soit apportée au système de régulation en place. Même, les crises de débouchés se succèdent de façon identique au sein de la CEE alors que la définition du marché commun des produits laitiers en 1968 s'appuie sur l'exemple français. Toutefois, la conjonction de différents facteurs aggravant les déséquilibres contraint les instances communautaires à engager des mesures destinées à enrayer rapidement la croissance des volumes.

5-2-1 : L'aggravation des déséquilibres structurels du marché laitier

“La première crise de surproduction laitière en Europe a lieu en 1968. Des quantités importantes de beurre (près de 20 % de la production communautaire) ne trouvent pas preneurs sur le marché et s'accumulent dans les organismes de stockage publics et privés. Résorbés en 1970, les excédents de beurre réapparaissent en 1972, à la faveur de la reprise de la production à l'échelle communautaire. Après la baisse de la collecte intervenue en 1969 et 1970, en 1971, l'Europe manque légèrement de lait ... A partir de 1975, la poudre remplace le beurre dans la formation des excédents laitiers ...” (D. Hassau et C. Viau, in INRA, 1981, p.57).

Cyclique ou conjoncturel, l'“excédent” est sans doute une des spécificités les plus reconnues du secteur laitier, qu'il convient de définir.

5-2-1-1 : La mesure des excédents laitiers

En octobre 1972, quatre chercheurs de l'INRA ont réalisé une analyse critique du problème des excédents laitiers, dont nous présentons ici les principales conclusions (D. Hairy et al, 1972, pp.45-62).

Le problème des excédents laitiers se trouve habituellement posé en termes de **confrontation** d'une offre de lait régulièrement et fortement croissante et d'une demande de lait en expansion plus limitée.

Cette disparité entre taux de croissance de la production de lait et son utilisation (animale et humaine) se traduit par une **fabrication de produits dits "de report"** (beurre et poudre essentiellement). Ces produits ne trouvant plus de débouchés solvables sur le marché intérieur, ils sont soit exportés à perte¹⁴, soit retirés du marché et stockés pour une période plus ou moins longue (les pouvoirs publics en assumant le financement).

Dans ce cadre, le niveau et les tendances de la consommation sont pris comme des données établies, parfaitement exogènes aux conditions de la production. Or, il y a contradiction entre une analyse de la production, qui fait appel aux notions de structures et de modes de production¹⁵, et une analyse de consommation et de marché, qui s'appuie sur la capacité de ce dernier à absorber les produits issus de la transformation.

Globalement, les "**excédents**" se manifestent de deux façons :

- ◊ par la croissance régulière de stocks devenant "excédentaires" dans la mesure où des mécanismes caractéristiques de "crise" sont nécessaires à leur écoulement ;
- ◊ par le développement d'exportations à caractère obligatoire et coûteux.

Très généralement donc, on **calcule** les excédents en faisant la somme de la variation annuelle des stocks et des exportations.

Dans l'optique qui vient d'être définie, il est logique de considérer comme excédentaire la formation annuelle de stocks. Par contre, pour les exportations, leur prise en compte en tant qu'excédent est plutôt le résultat de l'encombrement du marché mondial des produits laitiers au cours des années 60¹⁶.

On a ainsi assisté à une **extension de terminologie** puisque toute fraction de la production intérieure qui n'est pas consommée sur le territoire national est considérée comme excédentaire.

¹⁴ c'est le cas des années 1960 à 1970, compte-tenu des conditions régnant sur le marché international.

¹⁵ la croissance de l'offre de lait est liée aux caractéristiques intrinsèques de la "petite production laitière".

¹⁶ "cette façon de poser le problème est assez sommaire. En effet, la vente à bas prix ne peut être considérée comme exceptionnelle puisqu'elle est rarement dénuée de toute contrepartie. De plus, les caractéristiques du marché international sont très variables selon les produits et les régions : nombre de "chasses gardées" y coexistent avec des marchés de produits soutenus (beurre et poudre par exemple), qui ont fréquemment connu des phases d'engorgement généralisé et de chute très sensible des cours" (D. Hairy et al, 1972, p.46).

Une des solutions envisageables serait de différencier les exportations soutenues des autres exportations, les premières étant les seules à devoir être appréciées comme excédentaires. Cette solution séduisante ne peut être retenue pour diverses raisons :

- impossibilité d'évaluer le niveau de la demande internationale alors que ce critère permettrait la délimitation de la fraction excédentaire de la production nationale ;
- problèmes statistiques ;
- identification de "responsables" de la crise, en l'occurrence les fabricants et exportateurs de produits soutenus, alors que l'on a déjà souligné l'importance du système en place dans le contexte du développement des entreprises laitières dans les années 1960 ...

Dans le cadre d'un tel raisonnement, il semblerait plus logique de différencier les exportations intra-communautaires qui se font, théoriquement, au sein d'un marché unifié alors qu'elles donnent lieu au mécanisme de soutien. C'est l'idée avancée dès février 1967 par des responsables du FORMA qui écrivaient " *à plus ou moins long terme, la notion d'exportation sera réservée aux expéditions vers les pays tiers...*"¹⁷.

Ainsi, une définition opérationnelle de ce concept "*d'exportation excédentaire*" paraît difficile à appréhender. Par répercussion, la notion de coût des excédents est dénuée de toute référence concrète si l'on ne se demande pas à qui les sommes ainsi dépensées ont été les plus profitables, ni à quoi elles ont servi, la réponse à ces questions ne pouvant être trouvée dans la simple observation des mécanismes du marché¹⁸.

Pour la suite de l'analyse, le cadre des définitions les plus courantes sera donc retenu, distinguant l'excédent "net" égal à la seule variation des stocks, qui permet une estimation (imparfaite) de la fraction invendue de l'excédent "brut" égal à la somme algébrique de l'excédent net et du solde du commerce extérieur. Ainsi défini, l'excédent brut est le complément exact de la consommation intérieure totale par rapport à la production nationale¹⁹. La variabilité du niveau des excédents est donc tributaire du niveau de consommation et des conditions d'exportation de produits laitiers.

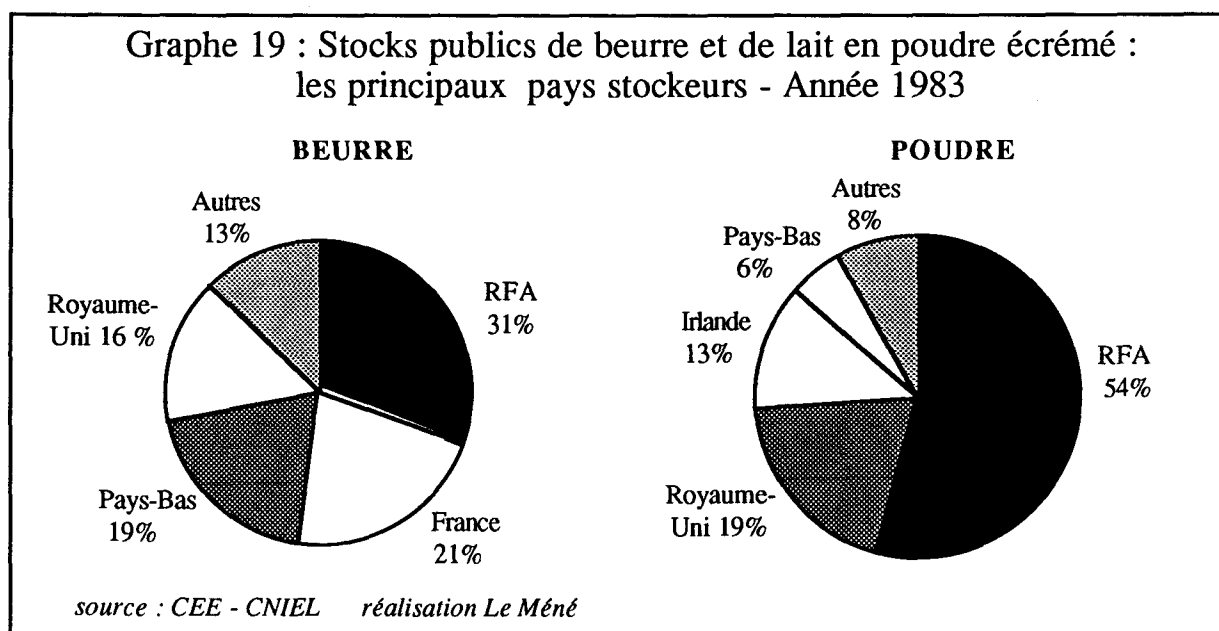
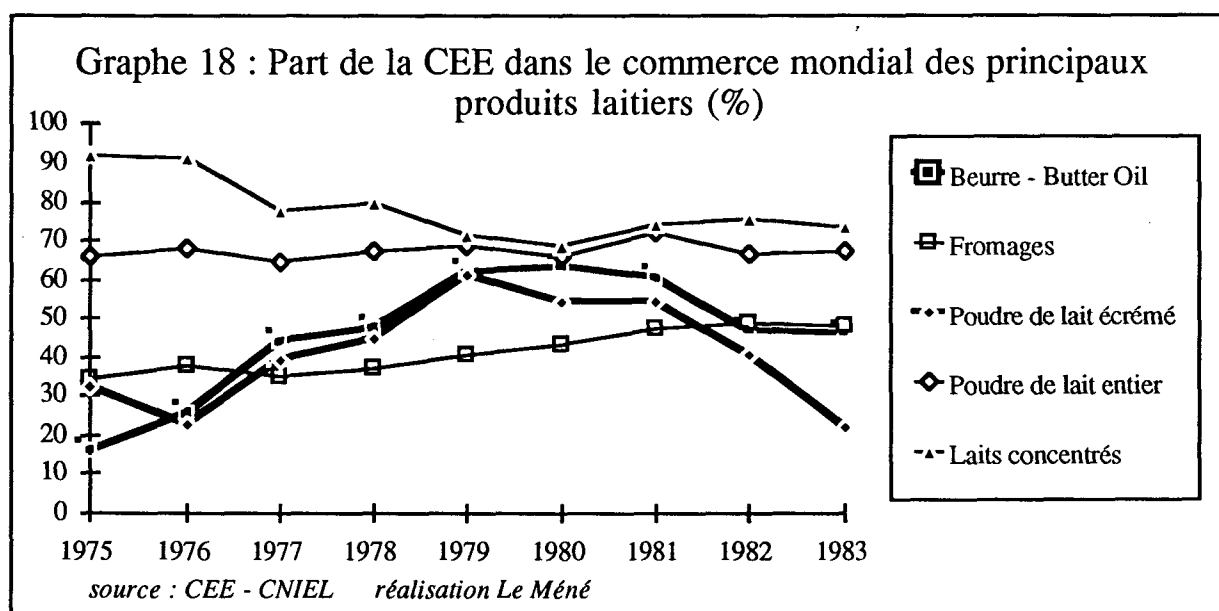
¹⁷ cité par D. Hairy et al, 1972.

¹⁸ "comment mesurer le "caractère profitable" des mesures qui assurent en dernière analyse le revenu de centaines de milliers de petits producteurs, et qui créent un contexte favorable à la croissance du secteur d'aval ? ..." (D. Hairy et al, 1972, p.46).

¹⁹ production = consommation intérieure + (exportations - importations) ± variation des stocks.

5-2-1-2 : Des excédents de plus en plus difficilement résorbables

Si, en 1968, l'Europe des Six n'est pas auto-suffisante pour les divers produits laitiers, l'autosuffisance est atteinte dès 1974 ; dès lors, les débouchés se situent obligatoirement dans les pays tiers, dans le même temps où la Communauté se doit de développer des fonctions exportatrices comme exutoire des progrès en matière de production. Or, ce schéma est d'autant plus fragile que les perspectives d'avenir se bouchent progressivement.



Tant pour le beurre que pour la poudre de lait écrémé, les exportations françaises vers les pays hors-CEE ont connu une explosion dès la fin des années 1970 (tab.26b).

De fait, ce commerce extra-communautaire tend à devenir le maillon central du fonctionnement de l'économie laitière européenne : de 1976 à 1981, l'expansion commerciale de la CEE a entièrement reposé sur ces deux produits, dans le même temps où les exportations de laits concentrés diminuent, et que celles de poudre de lait entier et de fromages ont tendance à stagner (graphe 18).

En 1981, la part de l'Europe dans les exportations mondiales s'élève à 54 % pour la poudre de lait écrémé et à plus de 60 % pour le beurre. L'année 1981 est d'ailleurs un tournant dans cette phase d'expansion continue, car les taux sont indéniablement moins élevés les deux années suivantes.

En l'espace de quelques années, la CEE est devenue le principal fournisseur mondial en produits laitiers²⁰, dans le même temps où les débouchés internationaux, d'accès difficile et coûteux, apparaissent de plus en plus aléatoires

- l'élargissement de la CEE ne peut plus résoudre le problème car les nouveaux pays (déficitaires) importent déjà la majeure partie de leurs besoins des pays de la CEE (80 % pour l'Espagne) ;
- les débouchés possibles vers les pays de l'Est ou du Moyen-Orient sont soumis à de fortes contraintes financières (restitutions) et politiques (accords bilatéraux) qui les rendent incertains et coûteux ;
- la demande des pays en voie de développement est faible et souvent satisfaite par l'aide alimentaire.
- on assiste à la conjonction de situations excédentaires dans les grands pays producteurs.

Parallèlement au déclin de ces deux marchés, les perspectives au niveau de la consommation européenne de produits laitiers sont des plus faibles : alors que les livraisons de lait augmentent au rythme de 2,5%/an entre 1974 et 1983, la consommation intérieure est plutôt stagnante (+0,5%/an). En 1983, la Communauté évalue l'**excédent net** (après exportation d'environ 10 Mt d'équivalent-lait) à 15 Mt, soit environ 13% de la production communautaire²¹.

Consommation stagnante, dégradation des marchés intérieurs et extérieurs conduisent les entreprises à orienter une large fraction de l'accroissement de la collecte vers les **produits "refuge"**²². En conséquence, fin 1983, la CEE se retrouve à la tête d'un **stock public** de 850 000 T de beurre (9 mois du commerce mondial) et d'un million de T de poudre de lait écrémé (12 mois) !

En fait, ce sont surtout l'Allemagne, le Royaume-Uni et les Pays-Bas qui ont été les grands gagnants de la période 1981-83 :

- les achats publics de beurre à l'intervention sont respectivement passés de 34,1 à 32,2 % du total communautaire (maintien), de 4,8 à 16,5 % et de 1,6 à 18,1 %. Durant ce laps de temps, les achats de beurre **français** diminuent de 57,9 à 21,2 %.

²⁰ en 1983, la part de la CEE dans les exportations mondiales est de 46,1% pour le beurre, 21,5% pour la poudre de lait écrémé, 67,6% pour la poudre de lait entier, 73,6% pour les laits concentrés et, 48,3% pour les fromages (CEE - CNIEL).

²¹ la consommation totale de la Communauté représente l'équivalent de 82 millions de tonnes de lait ; le total des livraisons de lait et des ventes directes atteint 107 Mt (CEE).

²² beurre et poudre de lait écrémé aux dépens de la MGLA, des poudres grasses et des caséines.

- par contre, l'évolution est plus contrastée pour les achats publics de poudre : pratiquement seul pays européen à bénéficier de ces achats en 1981 (71,9 % du total communautaire), la RFA partage ce recours avec la quasi-totalité des Etats membres en 1983 (56,9 % pour la RFA, 17,1 % pour le Royaume-Uni, 8,9 % pour l'Irlande, 6,3 % pour les Pays-Bas). Dans ce processus d'ensemble, la **France** est quelque peu désavantagée puisque sa part diminue de 11,4 % à 4,5 % du total européen.

Finalement, en **1983**, **3 pays** cumulent les fonctions de stockage de beurre et de poudre (RFA, Royaume-Uni et Pays-Bas), rejoints pour le beurre par la **France** (2ème position européenne) et par l'Irlande pour la poudre (graphe 19).

En pratique, à la fermeture progressive des marchés des pays tiers et une hypothétique croissance de la consommation des produits laitiers, les Pays-Bas et la RFA ont su trouver, grâce au Marché Commun, des débouchés pour l'expansion de leur production²³ : la concurrence principale des exportateurs français se situe donc à l'échelle intra-communautaire, ce qui n'est pas sans induire un certain nombre de tensions.

5-2-2 : Les premières tentatives de réajustement du marché

Afin de concilier les contradictions internes existant au niveau du secteur laitier, il n'est pas question, durant la décennie 1970, de toucher ou de remettre en cause les principes directeurs de la politique laitière : la Commission applique "simplement" **deux grands volets de mesures ponctuelles** destinés à réduire les dysfonctionnements, sans s'attaquer aux causes profondes²⁴ (tab.27).

La première orientation suivie par la Commission vise l'écoulement de la production et la résorption des excédents. Trois moyens d'action s'entremêlent.

- ◇ Les aides à la consommation ont essentiellement porté sur le beurre et la poudre.
 - Pour le beurre, des tonnages importants peuvent être ainsi régulièrement écoulés, à prix réduit, pour certains usages (pâtisserie, collectivités ...). La consommation courante est elle-même subventionnée, soit de manière permanente (de 1981 à 1985 au Royaume-Uni, en Irlande, au Danemark et au Luxembourg), soit de manière exceptionnelle et temporaire (beurre de Noël ...).
 - Pour la poudre de lait écrémé, des subventions importantes sont accordées pour faciliter son incorporation dans l'alimentation des animaux (veaux, porcs, volaille) : leur rôle croissant à partir de 1975 s'explique par le fait que cette aide s'est avérée être le principal moyen de résorption des stocks ; ainsi, la consommation aidée dépasse 80% des utilisations intérieures de la Communauté en 1983/84.

◇ L'aide alimentaire n'a qu'un caractère limité en raison des faibles besoins et de la fréquente insuffisance de l'infrastructure des pays susceptibles de la recevoir.

Dans le but de limiter l'offre de lait, les autres mesures prises concernent directement le milieu agricole, selon deux modes d'action principaux.

²³ par débouchés, il faut inclure les ventes à l'intervention.

²⁴ on peut rappeler que le secteur laitier est un secteur politiquement et socialement sensible.

Tab.27 : Historique des mesures de politique agricole de la CEE (1968-1984)

20/07/68	Marché unique dans le secteur laitier (réaliser les objectifs définis à l'article 39 du Traité de Rome).
décembre 68	Le plan Mansholt prévoit, entre autres, la restructuration du secteur laitier --> peu d'échos
1970	Système de primes destiné à inciter les producteurs de lait à abandonner leur élevage et à faire procéder à l'abattage de leurs vaches laitières (objectif = 500.000 têtes en 3 ans).
Mémoire d'octobre 1973	- introduction d'une taxe de coresponsabilité pour les producteurs (temporaire) + taxe complémentaire auprès des laiteries qui alimentent les stocks d'intervention. - modification du rapport matières grasses/matières azotées par une baisse du prix du beurre. - obligation pour les entreprises d'utiliser exclusivement de la matière butyrique dans le secteur des produits laitiers et de la glace à usage alimentaire
règlement CEE 1079/77 (mai 1977)	Intitulé "Vers un équilibre du marché laitier". 1- instauration d'un régime de primes à la non-commercialisation du lait et des produits laitiers ou à la reconversion du cheptel laitier en cheptel viande. 2- établissement d'un prélèvement de coresponsabilité d'un montant compris dans une fourchette de 1,5 4 % du prix indicatif du lait, dû par tout producteur de lait sur les quantités de lait livrées à une entreprise traitant ou transformant le lait, ainsi que par les producteurs commercialisant directement leur production sous forme d'autres produits laitiers (régions de montagne exonérées ; zones défavorisées (au sens de la directive 75/228 du Conseil) : diminution du taux de la taxe de 0,5 point dans la limite d'une production annuelle de 60.000 kg de lait). 3- aides à la consommation. Pour le beurre, on a des prix réduits pour les collectivités publiques ou les industries alimentaires, le beurre de Noël... ; Aussi vente de lait aux écoles à prix réduit ; Pour la poudre de lait écrémé, subventions pour son emploi dans l'industrie d'aliments du bétail (surtout porcs et volailles).
1978	- un rapport constate que "des déséquilibres graves persistent sur le marché laitier", et que, comme en 1976, "il apparaît clairement que le haut niveau des prix lié à un système de garantie absolu ne peut qu'encourager la tendance à l'augmentation de la production, alors que la consommation et les débouchés restent plus ou moins stables", et ce, malgré l'arsenal des mesures en vigueur. - 2 axes d'orientation possibles : - soit application d'un système de quotas de production (au niveau de l'exploitation, de la laiterie ou de l'Etat membre) ; - soit adaptation du système existant par une action sur les prix et les garanties qui pourrait être liée à l'augmentation de la production. - > choix des seuils de garantie car crainte que l'adoption de la première mesure ne conduise "à des inégalités entre producteurs ou régions de la Communauté", que les structures existantes soient figées, que la gestion des mesures s'avère difficile.
1980-81	De nouvelles orientations prévoient une modulation éventuelle des garanties en fonction d'objectifs de production annuels, déterminés dans un cadre de prévisions quinquennales sur la production, la consommation et les échanges commerciaux, de sorte que les producteurs supportent au moins une partie des frais d'écoulement de la fraction de production dépassant le seuil de garantie (objectif +0,5 % /an). + renforcement de la coresponsabilité des producteurs : - maintien du prélèvement autour de 2,5 % du prix indicatif, tant que les dépenses pour le lait seraient de plus de 30 % des dépenses de la section garantie du FEOGA ; - prélèvement supplémentaire pour l'écoulement des quantités dépassant l'objectif de production ; - prélèvement spécial sur le lait provenant d'exploitations intensives.
campagne 82/83	- seule la responsabilité globale des producteurs est retenue, sans tenir compte du degré d'intensification des exploitations utilisatrices de grandes quantités d'aliments concentrés - taux de coresponsabilité ramené à 2% + prix indicatif du lait augmenté de 10,5%
07-1983	Proposition de la Commission : diminuer de 12 % le prix indicatif pour la campagne 1984-85, pour compenser la dépense supplémentaire de par le dépassement du seuil de garantie. Cependant, risque de soulever des problèmes graves de revenu pour les petits producteurs (en 1983, la moitié des producteurs ont moins de 10 vaches laitières) + peu d'effet à court terme.
09-1983	La Commission donne sa préférence à un <u>système de quotas accompagné par une politique de prix restrictive</u> : quantité garantie basée sur les livraisons de 1981 + 1%, prélèvement calculé sur les dépassements de collecte des laiteries, à charge pour elles d'en répercuter le montant sur les producteurs.
22-03-1984	Un nouveau texte prend en compte certaines critiques formulées par les Etats membres et les représentants des catégories socio-professionnelles : - les Etats membres pourraient choisir entre un prélèvement établi au niveau des acheteurs de lait et un prélèvement perçu sur chaque producteur ; - précisions sur les producteurs prioritaires ; - précisions sur les conditions de transmission des quotas.
31-03-1984	nouveau régime de maîtrise de la production laitière fonctionnera à compter du 2 avril 1984.

◇ Tout d'abord, la Communauté met successivement en oeuvre deux grands types de mesures pour diminuer le nombre de vaches laitières.

- Les primes d'abattage proposées en 1966 et 1970 ont un effet immédiat sur le niveau de la collecte, mais les répercussions sont négatives sur le marché de la viande bovine.
- Dans un second temps, le règlement de mai 1977 instaure un programme de non-commercialisation du lait (SLOM), dont la finalité est de diminuer le nombre de producteurs livreurs, soit par l'octroi de primes de non-commercialisation du lait (impact en Allemagne et au Danemark), soit de primes de reconversion vers la viande (impact en France et au Royaume-Uni)²⁵.

Leur impact est faible puisqu'elles ne réussissent pas à freiner la progression de la collecte ; de plus, le succès est très variable selon les pays (Metzger R., 1983). En fait, la question se pose de savoir si l'angle d'attaque choisi, à savoir le cheptel et l'exploitation laitière, est approprié, alors que l'essentiel de la croissance de la production découle de gains en matière de productivité.

◇ Parallèlement à ce premier axe, la Communauté décide de jouer sur deux tableaux complémentaires, qui ont des implications directes pour l'ensemble des exploitations agricoles.

- L'un touche le **prix du lait** à la production :

- de 1968 à 1971, les prix sont bloqués (soit trois campagnes). Cette mesure semble avoir eu un effet dissuasif, notamment en France et en Allemagne, associée aux mesures précédentes, dans un contexte démographique particulier (succès de l'Indemnité Volontaire de Départ en France).
- en revanche, la politique de prix prudente menée depuis 1977 paraît totalement inefficace, bien que menée parallèlement à une mesure inédite : la taxe de coresponsabilité.

- L'autre, le **prélèvement de coresponsabilité de base** est instauré par le règlement CEE 1079/77, dans le but de faire participer financièrement les producteurs à l'écoulement des excédents de beurre et de poudre, ce qui revient à établir "*un lien plus direct entre production et écoulement des produits laitiers*".

Les recettes doivent permettre l'élargissement des marchés à l'intérieur de la Communauté (lait aux écoles ...), le financement d'actions promotionnelles, publicitaires, et la recherche de nouveaux débouchés.

Son taux est fixé pour la campagne 1977/78 à 1,5% du prix indicatif du lait.

Pour les deux campagnes suivantes (1978/79 et 1979/80), il est ramené à 0,5% du prix indicatif, avant de revenir au taux initial de 1,5% tandis que la décision est prise de prolonger ce prélèvement jusqu'à la campagne 1982/83.

Pour la campagne 1980/81, le taux est relevé à 2% (en raison de l'importance des excédents), à 2,5% en 1981/82 avant de revenir à 2% en 1982/83 ("*pour tenir compte de l'amélioration de la situation du marché laitier*") et 1983/84.

Une différenciation des taux est appliquée : les zones de montagne sont exemptées, et les régions défavorisées bénéficient d'un taux réduit.

²⁵ en pratique, les premières primes de non-commercialisation du lait datent de 1969, celles de reconversion de 1973.

Cette rapide présentation du mécanisme d'élaboration d'une taxe (politique) communautaire est intéressante pour deux raisons.

◇ D'une part, le système prévu initialement jusqu'à la campagne 1979/80 est systématiquement prorogé - à des taux variables -, ce qui dénote l'absence totale de vision politique dans le long terme.

◇ D'autre part, alors que des dispositions intermédiaires sont prévues, elles ne sont pas appliquées, ce qui constitue en fait une constante des réglementations communautaires²⁶.

Par exemple, il est prévu pour la campagne laitière 1981/82 un prélèvement additionnel si la quantité de lait vendue en 1980 s'est accrue de 1,5 % par rapport à celle de 1979, de manière à faire supporter par les producteurs eux-mêmes le coût de résorption de cette quantité supplémentaire. Bien que la production de lait de 1980 augmente, le règlement 857/81 se borne à reconduire la seule taxe préalable et renvoie l'utilisation éventuelle d'un prélèvement additionnel à la campagne suivante.

Toutefois, l'idée d'un "*prélèvement de coresponsabilité supplémentaire*" est la première référence de l'entrée de la Communauté dans la limitation de la production, même s'il faut attendre mai 1982 pour voir apparaître la notion de "*seuil de garantie*".

En vue d'enrayer le processus d'accumulation d'excédents, les diverses mesures appliquées jusqu'à l'introduction des quotas laitiers en 1984 n'ont aucun caractère obligatoire de maîtrise quantitative de la production. Même, la taxe de coresponsabilité n'a été acceptée par les professionnels que dans la mesure où elle constituait une "*assurance contre les quotas*" (Rapport du Sénat, 1992, p.27).

Le résultat final est contraire au but poursuivi : les producteurs afin de compenser la baisse du prix du lait (amputé de la taxe) augmentent les volumes produits ... En définitive, à la dérive productive répond une dérive financière.

5-2-3 : PAC et crise financière

Dans ce contexte de production du lait exponentielle, d'accroissement des stocks de produits soutenus, il est inévitable que les dépenses affectées au secteur progressent fortement, mettant en péril, à terme, le budget communautaire.

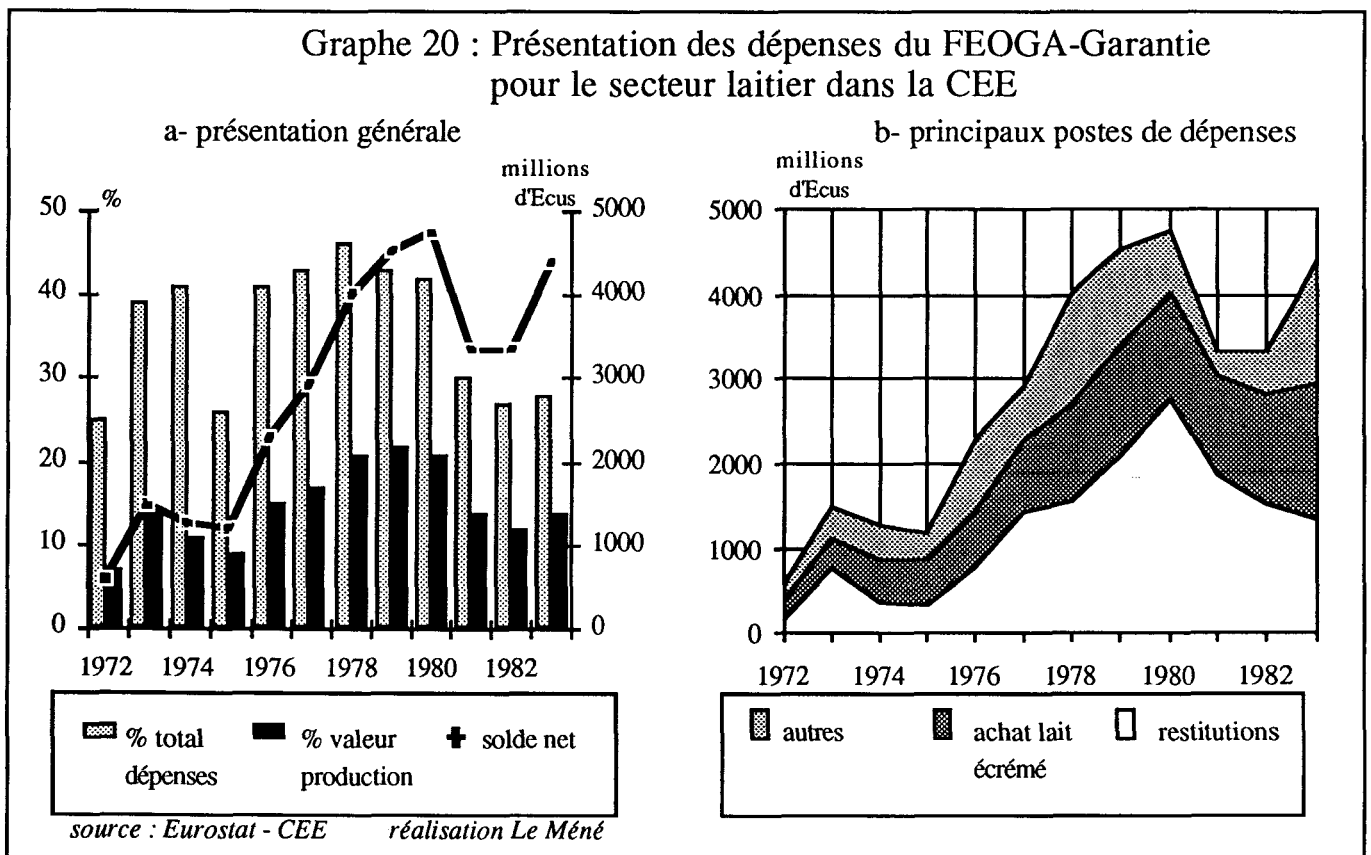
Pourtant, le **moteur de la crise**, ce qui a renforcé l'impact des pressions pour un autre mode de régulation sectoriel au cours des années 1980, c'est moins le montant en valeur absolue des excédents et le financement qu'ils requièrent, que la façon dont ils se sont produits et le contexte dans lequel ils s'insèrent.

²⁶ prévoir des mesures de rétorsion qui, finalement, ne seront jamais appliquées ou le seront trop tardivement.

Les pressions visant une modification du mode de régulation sont liées au développement de la crise générale : au cours de la présente crise de marché, le lait n'est plus la seule production agricole qui exige un financement massif de la CEE ; et surtout, le poids de ce financement constitue, pour les appareils dominants des économies européennes, un lourd gaspillage des fonds agricoles. Les gouvernements, soumis à des contraintes budgétaires de plus en plus sévères, sont à la recherche de modes de régulation permettant une stabilisation tant de l'offre des produits laitiers, que des dépenses en faveur de ce secteur. Or, rien dans l'ancien mode de régulation, et surtout pas les mesures ponctuelles accumulées sans grand effet ne paraît pouvoir endiguer la croissance de l'offre.

Depuis sa création, la politique européenne se heurte en effet, dans le domaine laitier, à une double contradiction : l'objectif affiché du Traité de Rome est de soutenir le revenu des producteurs alors que, dans le même temps, elle doit gérer, le plus souvent à posteriori, une situation d'excédents permanents. "Cette contradiction donne un caractère chaotique d'ensemble à une politique tiraillée entre des décisions aux résultats indéniables (croissance de la collecte, résolution des crises majeures liées aux excédents) mais qui induisent un coût budgétaire croissant" (D. Hassau et C. Viau, in INRA, 1981, p.57).

Graph 20 : Présentation des dépenses du FEOGA-Garantie pour le secteur laitier dans la CEE



Globalement, les dépenses nettes du FEOGA-Garantie allouées au secteur laitier sont passées de 0,6 milliards d'Ecus en 1972 à 4,4 en 1983 (graphe 20a) ; en 1983, ceci correspond à 30 077 milliards de francs, soit un soutien de 29 c/l collecté. Prises en charge à 88% par le budget communautaire, les 12% restant relèvent des producteurs, via la taxe de coresponsabilité.

Le décrochage observé dans le niveau du solde net, notamment sur la période 1976-80, résulte d'une conjonction de facteurs :

- importance des stocks (plus particulièrement de poudre de lait écrémé) ;
- fortes ventes de produits de substitution ;
- baisse relative des prix du marché mondial ;
- enfin, niveau élevé des restitutions à l'exportation.

En fait, la progression spectaculaire du coût du soutien (+91% de 1975 à 1976, puis +109% de 1976 à 1980) illustre parfaitement l'échec des mesures prises à compter de 1977 (cf. supra). Mieux, si ces dépenses chutent du tiers entre 1980 et 1981, les raisons sont à rechercher au niveau du contexte sur le marché mondial : prix du lait élevé et croissance de la demande d'une part, influence positive du cours du dollar pour un moindre volume financier des restitutions à l'exportation d'autre part. En 1983, pour une situation quasi-identique à l'échelle mondiale (exportation stagnante vers les pays-tiers), la nouvelle hausse du niveau des dépenses est directement liée à la progression de la production européenne de lait, celle-ci étant préférentiellement transformée en beurre et poudre de lait, aggravant ainsi les dépenses à l'intervention (Terluin I.J., 1992).

A des taux variables selon la conjoncture, les deux principaux postes de dépenses sont les restitutions (aides à l'exportation) et les achats de lait écrémé à l'intervention (graphe 20b) ; cumulés, ils consomment 67,3% du budget 'lait' en 1983.

La part relative de ce budget dans le total des dépenses du FEOGA-Garantie est un des critères explicatifs du recours à des mesures de restriction de l'offre de lait ; néanmoins, si cette part consomme effectivement plus de 40% des montants globaux sur la période 1976-80 (avec un pic à 46% en 1978), il n'en demeure pas moins que le début des années 1980 voit une nette amélioration, les taux se situant alors aux alentours de 25-30% (graphe 20a). Le seul secteur laitier ne peut donc être requis pour expliquer la progression globale du budget du FEOGA-Garantie : il ne forme plus que 28% du total des dépenses en 1983.

Cette impression se confirme que l'on retienne comme critère la part de ces dépenses comparée à la valeur de la production (graphe 20a), ou à la richesse des Etats européens (en 1983, respectivement 14% et 0,52% du PIB, pour l'ensemble des productions agricoles).

Ainsi, une solution - temporaire ? - au problème laitier aurait pu passer par une augmentation de la contribution de chaque Etat membre à ce financement spécifique. Or, cette solution rencontre de fortes oppositions, notamment des Etats moins laitiers, en situation de moindre croissance (britanniques surtout) : le dossier du lait apparaît désormais comme le premier verrou à faire sauter pour engager une réforme - indispensable - de l'Europe verte.

Fin des années 1970, le surplus de la production laitière ne représente que l'équivalent d'un ou deux mois de production, mais, étant donnée la nature de la production, son financement est toujours élevé. A terme, les budgets agricole en général, et laitier en particulier, risquent donc de s'avérer plus exigeants que les ressources propres de la CEE.

A la fuite en avant financière se superpose, au début des années 1980, une nouvelle flambée des achats publics de produits soutenus, reflet en particulier d'un processus d'anticipation mené par différents pays européens à l'éventualité

d'une fixation de la collecte sur la base de quotas nationaux calculés à partir des données les plus récentes²⁷.

C'est dans ce contexte que la Commission s'est vue confier, par le Conseil européen de Stuttgart de juin 1983, le soin d'élaborer de nouvelles propositions qui allaient déboucher sur la mise en place d'un véritable système de quotas en 1984.

5-3 : DU CHOIX D'UNE POLITIQUE DE CONTINGENTEMENT DE LA PRODUCTION LAITIÈRE : LE COMPROMIS EUROPÉEN

Si l'inéluctabilité de mesures dans le secteur laitier est évidente pour tous les responsables des pays européens, les avis quant aux modalités pour parvenir à un nouvel équilibre divergent. Différentes expériences étrangères de contingentement laitier ont pu servir de base et de cadre de référence aux réflexions

5-3-1 : Le contingentement laitier et les pays hors-CEE

Parmi les pays hors CEE ayant opté pour une politique de contingentement dans le secteur laitier, on trouve chronologiquement Israël (1967), le Canada (1970-74), la Suisse et la Norvège (1977), l'Autriche (1978), le Japon (1979), et la Finlande (1981).

En raison de l'ancienneté et de l'originalité du système de gestion de l'offre mis en place, le Canada occupe une place particulière parmi les référentiels à la réflexion des responsables européens.

“Au Canada, comme dans tous les pays industriels, l'intervention de l'Etat dans la gestion des marchés agricoles a pris de l'ampleur avec la grande crise des années 1930” (Diry J.P., 1988a, p.151) (tab.28). Les différentes formules prises dès la période d'après-guerre consacrent trois particularités importantes concernant le tissu industriel :

◇ Tout d'abord, il existe une dissociation entre le lait-nature, de consommation, et le lait industriel, pour la transformation en beurre, poudre, fromage ... Ceux-ci s'écoulent sur deux marchés distincts²⁸, et donnent lieu à deux types de quotas : le quotas 'lait-nature' et le quota 'lait industriel'.

A l'origine, les producteurs de 'lait-nature' passaient des contrats d'approvisionnement individuels avec les usines de pasteurisation, souvent proches des villes. Rapidement, ils se regroupent au sein de syndicats, locaux ou régionaux, qui constituent “*un lieu de*

²⁷ si le rythme moyen de progression de la collecte européenne est de 2,5 %/an jusqu'en 1981, en 1982, il atteint 3,6 % et 3,9 % en 1983.

²⁸ depuis 1991, ces deux marchés ont fusionné.

Tab.28 : Historique de la politique laitière canadienne

1934	Création de la Fédération Canadienne des Producteurs de Lait, où participent les offices provinciaux de commercialisation du lait, les associations de producteurs de lait, et les coopératives laitières.
Années 1950	Le marché du lait de consommation passe d'un système de contrats d'approvisionnements individuels avec les entreprises de pasteurisation à un système de quotas limitant l'accès à ce marché plus rémunérateur. Ce marché de lait-nature est de juridiction provinciale.
1958	Création de l'Office de stabilisation des prix : système de deficiency-payments avec versement d'un subside (aide directe) à la plupart des productions (lait de transformation, bovins ...).
07/1966	Création de la <u>Commission Canadienne du Lait</u> (CCL) pour le lait destiné à la transformation (gestion nationale). Ses pouvoirs concernent : l'achat, la vente, l'exportation de tout produit laitier ; le versement de subsides aux producteurs ; la promotion de la consommation de produits laitiers ; la possibilité d'instituer un système de contingentement, d'imposer et de percevoir des droits ou taxes à la production, transformation ou consommation de produits laitiers.
01/04/1967	système de "contingent subventionnable" pour les producteurs (accès au subside égal aux livraisons de l'année précédente = <u>contingents de subsides</u>) + retenue (de coresponsabilité) sur les subsides + mesures pour accélérer la restructuration du secteur (incitation au départ des petits producteurs).
1967 à 1971	Surproduction chronique malgré la hausse de la retenue sur les subsides versés aux producteurs (de 9,1 % du montant du subside en 1967-68 à 20,8 % en 1969-70). Mais, les producteurs de lait-nature livrent leur excédent sans bénéficier de subsides mais sans taxe de coresponsabilité et, pas de pénalités pour les producteurs de lait de transformation qui dépassent leur contingent de subsides.
12/1970	<u>Plan global de commercialisation du lait</u> = contingentement strict, obligatoire et coercitif, de la production laitière (à la demande du syndicalisme, dans les provinces du Québec et de l'Ontario) : - contingentement de toutes les livraisons de lait industriel, assorti d'une garantie des prix pour ajuster la production canadienne aux besoins du marché intérieur (exprimé en kg de M.G. de lait) ; - contrôle et limitation des importations de produits laitiers ; - les producteurs continuent à financer l'écoulement sur le marché mondial des excédents structurels de poudre de lait écrémé, par l'entremise de la <u>retenue intra-quota</u> ; - les exportations de beurre et de poudre de lait écrémé produits au-delà des besoins canadiens supportent une <u>retenue</u> prélevée sur la production <u>hors-quota</u> , (et perte du subside pour le producteur) ; - soutien des prix par la C.C.L. par offre d'achat de beurre et de poudre en excès sur le marché à certaines périodes de l'année ; - maintien du paiement des subventions directes (subsides) à la production.
1971 à 1974	Les autres provinces adhèrent successivement à ce programme, les dernières étant la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick au 1er avril 1974.
1972	Entente entre les fédérations de lait-nature et de lait industriel : intégration graduelle des producteurs de lait industriel au marché de consommation et, accès à la subvention directe pour les livraisons de lait industriel aux producteurs de lait-nature.
01/04/1975	Pour contrer une période de pénurie (1971 à 1975), politique à court terme basée sur une hausse du prix de soutien et du subside, et, surtout, quotas émis à 116 % des besoins du marché
début 1976-77	quota réduit d'abord de 19 %, puis ramené à 16 % de baisse : fin de la période de "rodage", cet ajustement brutal est la dernière intervention directe des politiques dans la gestion des quotas.
1976	La politique laitière canadienne est entièrement définie comme suit : "1 - fixation et indexation d'un prix visé pour la production de lait ; paiement d'une subvention réduisant le prix des produits laitiers sur le marché intérieur ; 2 - maintien du programme de rachat de beurre et de poudre de lait assorti d'un prix de soutien ; 3 - responsabilité des producteurs pour l'écoulement des produits excédentaires au marché canadien ; 4 - établissement des quotas en fonction de la demande ; 5 - prise en charge par la C.C.L. d'une partie des coûts de stockage des produits d'intervention ; 6 - contrôle des importations de fromages et de produits laitiers. "Les producteurs se voient garantir des revenus basés sur les coûts de production pour les produits écoulés sur le marché canadien. En retour, ils doivent se contenter de ce qu'ils peuvent toucher sur le marché mondial pour les produits excédentaires" (MAPAG et MINAG, 1985).
1981-1986	<u>Plan global de commercialisation du lait</u> reconduit, exception faite du désengagement financier complet du gouvernement des coûts liés à l'achat, l'entreposage, la commercialisation du beurre sur le marché intérieur.
1985	- Entrée en vigueur d'une convention unique de mise en marché du lait industriel : prévision de l'achat journalier de lait par les firmes + prix, identique pour toutes les usines, versé aux fédérations selon la nature de la transformation (les entreprises perdent la latitude de fixation des prix). - Mise en place d'un système centralisé de vente de quotas.
1991	Nouvelles règles afin d'uniformiser le paiement au producteur : les marchés de consommation et de transformation fusionnent en un seul marché.

N.B. Les doubles encadrés concernent le marché de lait de consommation

source : Diry J.P., 1989 - Gouin D., in AFIP, 1986 - Gouin D.M. & M. Morisset, in INRA, 1988 - table ronde avec Mrs. Beauséjour M. & G.A. Michaud, membres de la Fédération des Producteurs du Lait du Québec (1992)



passage obligatoire par centralisation des ventes et unification de l'offre" (Diry J.P., 1989, p.154). De structures locales, on évolue ensuite vers un regroupement provincial, et non pas national (les échanges entre provinces sont quasi-inexistants). Plus rémunérateur que le marché du lait industriel car ayant à répondre à des normes qualitatives plus strictes et constantes dans le temps, les producteurs tentent de limiter l'accès afin de préserver leurs acquis : les quotas (en litres/jour) ne sont attribués qu'aux seuls précédents détenteurs²⁹ et, pour accroître leurs volumes de production, les agriculteurs ont recours à l'achat de quota.

Le 'lait industriel' est géré à l'échelle nationale.

◇ Ensuite, dans l'objectif "*d'assainir*" la structure du marché, la Commission Canadienne du Lait (CCL) définit la notion de "*producteur efficace de lait et de crème*", qui s'organise autour de deux points : minimum de production³⁰ et reprise d'une petite exploitation conditionnée pour l'acquéreur à l'atteinte du quota minimal requis dans un délai de deux ans (Gouin D., in AFIP, 1986).

◇ Enfin, à la demande du syndicalisme, un contingentement des livraisons de lait est instauré, limitées aux besoins du marché intérieur de consommation³¹.

Chaque province reçoit un volume sur la base des capacités de transformation déjà en place³² ; ce volume est ensuite réparti entre les producteurs par les fédérations laitières, en tenant compte des ventes effectuées les années précédentes. Si, dans l'absolu, aucun maximum de quota de lait industriel n'est exigé, la CCL limite à 1 200 000 litres pour une ferme en co-exploitation, le maximum de production admissible à la subvention directe (auquel peut s'ajouter le quota lait-nature).

Au sujet des modalités pratiques d'application de la politique de restriction, trois volets semblent pertinents à retenir compte-tenu des choix futurs de la CEE, à savoir les pénalités, le prix du lait et le transfert des quotas.

◇ Prévues par tranches mensuelles³³, la **pénalité** est marquée par son caractère autoritaire, qui joue à deux niveaux.

- Pour le producteur, dès que sa production cumulée dépasse le quota cumulé, il se voit prélevé automatiquement la pénalité hors-quota sur sa fiche de paye³⁴, mais aussitôt que sa production redescend sous cette valeur, il est remboursé des sommes perçues : "*un producteur subséquemment pénalisé sait qu'un ajustement immédiat de sa production, ou une acquisition de quota, est obligatoire*" (Gouin D., in AFIP, 1986, p.24).

- A l'échelle nationale, le principe de péréquation voit les producteurs pénalisés remboursés en fin d'année. Toutefois, à partir de la campagne 1985-86, ce principe est

²⁹ le principe est assoupli en 1992, l'objectif étant la définition d'un seul quota pour 1996.

³⁰ si un petit producteur déjà en place conserve le droit de continuer à produire, l'installation est conditionnée par un seuil minimum de production : "*au Québec, il est fixé à 44 000 litres de production annuelle*" (Gouin D., in AFIP, 1986, p. 21).

³¹ auquel s'ajoute un quota d'importation annuel de fromage de 20 400 T et un autre d'exportation de cheddar de 4 700 T. En fait, les quotas sont ici une forme de protection aux importations - américaines surtout -, de caractère obligé puisque l'auto-suffisance n'est pas atteinte.

³² ce qui explique la suprématie du Québec et de l'Ontario qui possèdent respectivement 47 et 31% du quota national de lait industriel (1991).

³³ tout comme le quota du producteur.

³⁴ le montant de la retenue hors-quota varie d'une année sur l'autre : depuis les 20,21 \$ de 1982, elle dépasse les 30 \$ (sauf en 1988 et 1989) pour atteindre 37,53 \$ en 1991.

abrogé et, en définitive, le producteur sait déjà dès le début de campagne qu'il ne peut "dépasser" son quota payé à prix plein de plus de 3 %, tout dépassement supplémentaire n'étant plus rémunéré (les 3 % correspondant aux possibles exportations sur le marché mondial).

◇ Le second axe de la politique canadienne a trait au **prix du lait**.

Préalablement, on peut rappeler que seule la production destinée au marché intérieur jouit d'un soutien garanti des prix.

Le prix du lait est déterminé en fonction du coût de la production laitière, en deux étapes successives : les données comptables de 300 fermes du Québec et de l'Ontario³⁵ tirées au sort par la CCL sont analysées, puis, un prix cible est établi reflétant "*le rendement que tous les producteurs de lait efficaces doivent toucher pour couvrir leurs coûts au complet, leur travail et leurs investissements*" (sauf l'achat de quotas) (Diry J.P., 1989, p. 158).

L'objectif est atteint grâce au versement d'une subside³⁶, dont l'octroi est cependant annulé dès dépassement du quota de production. A cette perte de subvention viennent s'ajouter diverses pénalités, mais surtout, le lait hors-quota est payé au niveau des cours sur le marché mondial. La retenue intra-quota, appliquée à tout producteur du marché de lait industriel, contribue, quant à elle, à financer les excédents de poudre de lait (résultant de la fabrication de beurre) sur les marchés mondiaux.

Toutefois, "*le prix de base net ainsi calculé ne correspond pas directement au prix net à la ferme*" (Gouin D., in AFIP, 1986, p. 20), mais sert de base de négociation à l'échelle provinciale (entre industriels privés et coopératifs, et syndicalisme)³⁷.

En pratique, le prix moyen payé au producteur est différent selon la proportion de quota que ce dernier détient entre quota de lait-nature et quota de lait industriel.

La position des transformateurs est bien spécifique puisqu'ils n'ont, en fait, aucune prise sur le lait. Pour s'en procurer, ils doivent obligatoirement passer par la Fédération. De plus, une beurrerie ou une unité de poudre ne peut recevoir que du lait excédentaire, entraînant parfois une fermeture, temporaire ou définitive, en cours de campagne³⁸.

◇ Le dernier point de l'application concrète des quotas relève de l'apparition de "**droits à produire**", qui marquent l'empreinte spatiale des mesures politiques : toute croissance individuelle requiert la décroissance ou la disparition d'un autre producteur. Après l'épuisement des seules évolutions structurelles (départ de petits producteurs), la réglementation a dû s'adapter, autour de deux grandes tendances, à savoir mobilité des quotas et fluidité du marché.

Les quotas étant la propriété des producteurs, ceux-ci peuvent les vendre. Principe de base de la réglementation canadienne, cette vente est d'abord liée à la vente des biens productifs qui y étaient attachés (cheptel, ferme et bâtiments). Valable durant la période de forte restructuration, elle apparaît ensuite contradictoire avec les intérêts des acheteurs, l'actif mettant un frein à leur croissance et leur productivité. Aussi, au tournant des années 1975-76, la tendance est de détacher ce quota de tout actif, tendance qui se généralise progressivement selon les provinces.

³⁵ soit respectivement 38,7 et 33,8 % de la production nationale en 1990.

³⁶ en nette régression puisque le niveau de cette subvention directe aux producteurs passe de 24 % du prix de soutien en 1975 à 13 % actuellement.

³⁷ il faut leur retirer les frais de transport (de la ferme à l'usine laitière) imputables au producteur, de même que la cotisation obligatoire pour l'administration du plan conjoint (prélevée à la source et remise au syndicalisme agricole) et la cotisation ayant trait à la publicité et la promotion des produits laitiers.

³⁸ on peut signaler que, ces dernières années, divers mouvements de regroupements d'usines modifient les rapports de force existants, induisant certaines tensions avec le syndicalisme.

Cependant, un problème se pose : à l'origine distribués gratuitement, il faut désormais déterminer des modalités de redistribution tant des volumes libérés par les cessations d'activité laitière que des opportunités offertes de créer de nouveaux quotas selon l'évolution du marché de consommation.

D'un essai de location en 1976, on passe rapidement à des ventes de gré à gré ; aucun de ces deux systèmes n'étant satisfaisant, les producteurs ont créé des marchés publics de quotas par province : sauf lors du transfert d'une ferme complète, tous les vendeurs sont dans l'obligation de passer par la vente aux enchères tenue mensuellement par la Fédération de chaque région où, pour les acheteurs, un seuil maxima de volume est précisé. Ce système, perfectionné ensuite en Ontario par la mise en place d'un encan (vente aux enchères) provincial électronique, correspond à la "*dernière étape d'unification totale du marché au sein d'une même région : le prix d'équilibre est fixé par l'offre et la demande et il est unique pour tous et chacun*" (Gouin D., in AFIP, 1986, p. 23)³⁹.

Lors de transactions de quotas, une retenue de 10 % du volume mis en vente est appliquée afin d'alimenter une réserve pouvant suppléer aux diminutions éventuelles du marché de consommation. Ces dernières années, la retenue est passée à 15 %, les 5 % supplémentaires étant attribués gratuitement aux jeunes agriculteurs qui s'installent (néanmoins, propriété de la Fédération, ce quota ne peut faire l'objet d'une transaction).

Le principal point faible du système est le prix atteint par ces quotas⁴⁰, leur niveau s'expliquant par la conjonction de plusieurs facteurs :

- coupures répétées des volumes globaux ;
- diminution des quantités offertes (les effets de la restructuration n'existent plus) ;
- hausse de la retenue hors-quota (pénalisation de plus en plus forte du dépassement) ;
- enfin, stabilité et sécurité du marché du lait industriel.

La compétition est féroce entre les producteurs soucieux de valoriser un potentiel de croissance et, "*dans certains cas, la valeur du quota est aujourd'hui supérieure à celle de la terre, des bâtiments et du cheptel réunis*" (Diry J.P., 1989, p.168), ce qui perturbe fortement la capacité de dynamisme d'ensemble.

Le même phénomène agit à l'échelle des provinces puisque la possibilité d'achat de quota peut se traduire par une "migration" des droits d'une province à l'autre, ou à l'intérieur d'une même province.

En pratique, les transactions ne sont autorisées que dans le second cas ; cependant, suite à la non-réalisation du quota provincial, l'office national récupère les volumes excédentaires et les réattribue aux provinces où s'expriment des besoins de croissance. Depuis 1975, les parts provinciales ont été figées et une nouvelle concurrence est apparue, directement entre les provinces puisque, comme pour les producteurs, toute progression du quota provincial doit se faire au dépend d'autres provinces. Ce système de gestion repose donc entièrement sur les orientations que veulent prendre les offices provinciaux et un blocage géographique peut toujours survenir.

Au-delà de la spécificité assez marquée de l'organisation du marché du lait canadien, l'intérêt de cet exemple est double.

◇ Tout d'abord, "*la situation qui prévalait au Canada au début des années 1960 avait des similitudes avec la situation européenne qui mena à la décision du 2 avril 1984, instaurant les quotas laitiers*" (Morisset M., in Agriscope, 1986, p.108) : expérimentées depuis une trentaine d'années, la nature des mesures prises, leur efficacité, peuvent servir de base de réflexion pour la réglementation européenne en constitution.

◇ Ensuite, le point central que constitue la fédération des producteurs de lait, associée à l'interprofession, devrait faire réfléchir aux problèmes de hiérarchie au sein de la filière de production européenne.

³⁹ le Québec adopte ce système en 1985.

⁴⁰ de l'ordre de 3,50 \$ canadiens le litre/jour de lait de consommation et de 30 \$ canadiens le kilo de MG pour le lait de transformation, soit au moins deux fois le revenu brut annuel pondéré.

5-3-2 : le compromis européen

Dans le but de diminuer le coût de la politique laitière, deux voies de réflexion sont engagées au sein des instances communautaires.

◇ “Soit, il faut agir dans le cadre de l'organisation actuelle de cette politique en radicalisant les mesures dissuasives de la production : blocage, voire baisse des prix, accroissement de la taxe de coresponsabilité, limites des garanties dans le cadre de quotas nationaux ou de quantum d'exploitation ...

◇ Soit il faut remettre en cause les principes même de cette politique, ce qui impose de soutenir le revenu des producteurs par d'autres moyens que les prix (paiements directs)” (D. Hassau et C. Viau, in INRA, 1981, p.60).

Ce débat sur les alternatives au système de régulation du secteur laitier est engagé dès la fin des années 70, consécutivement à l'instauration de la taxe de coresponsabilité. Il reflète la coexistence des **deux doctrines** précédentes.

◇ Le **courant libéral**⁴¹ propose une 'déprotection' du secteur : le rôle de régulateur est tenu par le prix, dont le niveau est ramené à hauteur de celui en vigueur sur les marchés mondiaux⁴². Dans ce contexte, le processus de “*restructuration sauvage*” concomitant serait adouci par des aides directes - temporaires - au revenu des producteurs en voie “*d'élimination*”⁴³.

◇ Au contraire, le **courant réformateur** s'appuie sur la nécessité de maintenir le “*compromis paysan*” : il propose une politique d'aides aux élevages plus sélective, en fonction de la taille (quantum, avec un prix du lait différencié selon l'importance du cheptel) ou du degré “*d'artificialisation*”⁴⁴ de la production (taxes différenciées).

Au sein de l'Europe agricole, caractérisée par une politique axée sur la productivité, on assiste donc à l'émergence d'un courant favorable à un retour vers des formes de production moins intensives et plus “*économiques et autonomes*” (id.), appuyé par un changement radical des règles du jeu européen et, en particulier, du mode de fixation du prix du lait.

Les **Pays-Bas** sont représentatifs de la première solution⁴⁵.

Deux critères peuvent être avancés afin d'expliquer le positionnement néerlandais :

◇ pays à “*vocation laitière*”, l’“*idéologie*” suit le 'principe de spécialisation' : produire dans la CEE là où c'est le moins cher ;

◇ des considérations d'ordre pratique influencent également cette position, telles la signification économique de la production laitière, l'expansion et la part des marchés croissante, ou le fait que la restructuration du secteur industriel, rendue nécessaire par l'accroissement de la production, sera plus facilitée qu'en période de stagnation.

Ainsi que le précise C. Van Bruchem (in Agriscopes, 1986, pp.86-88), “*toute modification de la politique laitière - le contingentement en particulier - est par avance considérée d'un*

⁴¹ la terminologie est de D. Hairy.

⁴² dans ce cadre, la Commission estime à 12 % la baisse immédiate indispensable.

⁴³ la terminologie est de D. Hairy.

⁴⁴ degré d'autonomie vis à vis des aliments concentrés importés.

⁴⁵ de même que le Royaume-Uni.

oeil très critique tant par la profession que par les autorités". Fortement structuré au sein du 'Produktschap voor Zuivel', le secteur laitier dans son ensemble condamne unanimement ce principe de limitation de la production.

Toutefois, les autorités ont su adapter leur position avec souplesse lorsque la situation l'a exigé, tandis que l'acceptation comme fait acquis par les organisations professionnelles n'intervient qu'après la décision finale - et inéluctable - de Bruxelles⁴⁶.

La France, quant à elle, est plus proche des dernières positions, pour deux raisons essentielles :

◊ l'élevage français est assez peu dépendant de sources d'approvisionnement extérieures (aliments concentrés) ;

◊ l'extrême diversité de cet élevage, tant au plan de la dimension des exploitations que des techniques et des systèmes de production, explique le recours à des mesures transitoires, d'un coût social acceptable.

De plus, au niveau de la détermination du prix du lait à la production, l'hétérogénéité des producteurs explique qu'elle se réalise sur la base du plus grand dénominateur commun ; or, progressivement, les nouvelles positions s'infléchissent, s'orientant vers l'exigence d'un retour aux principes d'origine de l'Europe laitière :

- jeu plein des mécanismes protecteurs d'une part ;
- suppression des distorsions monétaires et/ou réglementaires qui favorisent les économies laitières concurrentes d'autre part.

A l'évidence, aucun des deux courants n'accepte l'alternative des quotas :

◊ la libérale car il s'agit d'une régulation restrictive et malthusienne ;

◊ la réformatrice de crainte de voir figer la situation et, entériner de fait les 'avantages indus' acquis en quinze ans de fonctionnement de l'Europe laitière.

Pourtant, l'idée se trouve déjà en germe quand la Commission avance l'idée de "*modulation des garanties en fonction d'objectifs de production annuelle*" (Rapport du Sénat, 1992, p.27) : la croissance des livraisons ne doit pas excéder celle de la consommation (+0,5 %/an) ; mieux, les seuils de garantie fixés pour 1982 et 1983 ont été dépassés, sans pour autant déclencher l'application de mesures restrictives.

Inopérantes pour résoudre durablement le problème laitier, les premières tentatives n'en portent pas moins les germes de la future politique des quotas.

Trois orientations ressortent des propositions de la Commission de juillet 1983.

◊ La première envisage la régulation par des prix ajustés aux conditions du marché (-12 %), éventuellement atténuée par la mise en place d'aides directes.

Un tel système aurait présenté deux avantages principaux :

- accroissement de la demande interne en liaison avec la baisse des prix d'une part ;
- débouchés supplémentaires sur le plan international d'autre part.

◊ La seconde se caractérise par un renforcement de la sélectivité de l'aide communautaire selon différents volets :

- financement reversé aux petits producteurs ;
- limitation du financement et de la protection des producteurs aux revenus élevés ou dont la production repose sur la transformation d'aliments importés ;
- prix du lait différent selon la taille de l'élevage (quantum) ;

⁴⁶ en fait, des nuances sont perceptibles : "*à la lecture de différentes enquêtes, on ressent l'impression qu'une grande partie des éleveurs néerlandais est beaucoup moins opposée à la gestion de la production via une réglementation de quotas que ne le sont les grandes organisations agricoles*" (Van Bruchem C., in Agriscope, 1986, pp.86-88). Parmi ceux-ci, on trouve notamment les jeunes agriculteurs.

- taxes différentes selon les quantités produites ou le caractère plus ou moins intensif de l'exploitation (solution ayant la préférence de la Commission, mais inacceptable pour les pays à production concentrée comme les Pays-Bas ou le Royaume-Uni).

◇ La troisième, enfin, est celle des **quotas**, ou contingentement des quantités produites.

Le **choix final** se porte sur la dernière solution, ce qui peut paraître paradoxal puisque, originellement, le principe est combattu par tous.

D. Hairy et D. Perraud émettent l'hypothèse que *“les quotas sont apparemment la seule forme possible de réorganisation du marché qui puisse résoudre la crise sans porter atteinte aux compromis fondateurs de l'Europe laitière : elle ne traduit la victoire ni d'une doctrine, ni d'intérêts nationaux. La logique des quotas est de ne pas désigner les types d'exploitations et les systèmes de production à aider ou à pénaliser, mais de transmettre aux producteurs”* - et aux entreprises de transformation - *“les contraintes du marché, en les obligeant à s'y adapter, sans remettre en cause les positions acquises”* (in INRA, 1988, p.17).

Depuis le début des années 1970, le secteur laitier français perd progressivement de son importance en Europe, alors que des potentialités de croissance et de productivité existent aux stades de la production et de la transformation - hors des produits de report.

Dans ce contexte, l'opposition première de la France à un régime de quotas résulte de la crainte de voir se figer le “retard” accumulé. Le ralliement ultérieur peut être appréhendé comme un renversement des termes du pari de rattrapage : durant ce temps mort obligatoire de la croissance dans les pays leaders, il sera possible de procéder à une restructuration en profondeur de l'appareil productif - et industriel - national.

Le mode de limitation de l'offre, et ses effets sur la dynamique du secteur, sont au coeur de tous les argumentaires. En définitive, les quotas s'imposent en partie parce qu'ils apparaissent comme les plus neutres au regard des implications territoriales. Les définitions futures retenues conserveront cette idée générale de neutralité à l'échelle européenne.

CHAPITRE 6

MODALITES DE GESTION DES QUOTAS : L'IMPORTANCE DES CHOIX NATIONAUX

Le 1er avril 1984, la notion de **quotas laitiers** est introduite dans la réglementation communautaire comme un des mécanismes de base de la nouvelle politique commune⁴⁵. A cette fin, trois règlements - 856/84, 857/84 et 1371/84 - modifient le règlement CEE 804/68 du 27 juin 1967 portant sur l'“*organisation commune des marchés dans le secteur du lait et des produits laitiers*” (Doré M.M., 1987). Ces textes modificatifs constituent l'ossature “*politique de la nouvelle réglementation*” (Onilait, 1991).

“Une des caractéristiques remarquables de cette réglementation est qu'elle fixe un cadre général, prévoyant d'emblée une répartition par Etat membre du “quota” appelé “quantité globale garantie”, et de très nombreuses modulations possibles. De ce fait, les options retenues par l'Etat membre auront elles-mêmes une importance de premier ordre et constitueront une réglementation supplémentaire venant fortement infléchir la construction communautaire” (id.).

A une échelle de référence, l'Europe, répond donc une réglementation spécifique à l'échelle nationale, voire même régionale. Ce constat peut être mis en évidence à partir du quota 'laiterie', de l'état français, dont la réglementation apparait particulièrement fluctuante, et de la région Nord-Pas-de-Calais.

6-1 : 1984 ET L'INSTAURATION DU CONTINGEMENT DE LA PRODUCTION LAITIÈRE

Au niveau européen, la politique définie pour la campagne 1984/85, et applicable pour cinq périodes de douze mois, combine un alourdissement de la taxe de coresponsabilité⁴⁶, une stabilisation du prix indicatif du lait, mais surtout une gestion de la production laitière par un système de quotas à la production.

⁴⁵ une nombreuse littérature existe autour de ce thème. Quelques ouvrages de référence ont été plus particulièrement requis dans le cadre de cette présentation, notamment les publications de l'Onilait, l'ouvrage collectif de l'INRA (1988), le DESS de Doré M.M.(1987) et le rapport du Sénat (1992).

⁴⁶ alors qu'elle aurait logiquement dû disparaître, comme le demandait l'ensemble de la profession, elle passe de 2 à 3 % du prix indicatif du lait.

Le brutal changement de cap, la mise en application immédiate des dispositions arrêtées donnèrent à l'opinion, et notamment aux catégories professionnelles concernées, le sentiment qu'un traitement approprié allait désormais être appliqué au secteur laitier. Parmi ces catégories, les industriels sont plus particulièrement attentifs, les définitions retenues se traduisant à leur niveau sur les modalités d'approvisionnement en matière première.

6-1-1 : Quota individuel ou quota par laiterie : des choix nationaux divergents

Afin de revenir à un niveau de production européen égal à 101 % de la collecte 1981, les Pays membres sont contraints à définir des modalités d'ajustement de leur production laitière, en fonction de directives communautaires qui offrent diverses modulations, en matière d'application, de la base commune.

En premier lieu, l'assise du nouveau système repose sur la détermination de **deux quantités globales garanties à l'échelle communautaire** :

- ◊ l'une concerne le lait livré en laiterie (99,9 Mt)⁴⁷ ;
- ◊ l'autre les ventes directes (3,761 Mt).

En second lieu, on passe à une affectation **par Etat membre** (tab.29).

Quatre points particuliers permettent d'avancer une première évaluation des orientations qu'entendent donner les Etats membres à leur politique laitière, de même qu'ils mettent en évidence la souplesse des dispositions réglementaires aux échelles nationales :

- ◊ l'année de référence ;
- ◊ le mode de gestion des quotas ;
- ◊ la constitution de réserves ;
- ◊ enfin, la détermination de catégories particulières de producteurs.

◊ Pourvu d'une référence à l'échelle nationale, chaque Etat doit alors répartir celle-ci, selon l'équation suivante :

$$\text{Collecte 1982 ou 1983} \pm a \% = \text{Collecte 1981} + 1 \%$$

Le premier assouplissement possible a donc trait au **choix de l'année de référence**, qui peut se porter sur 1982 ou 1983 (règlement 857/84)⁴⁸.

Tous les pays, Luxembourg et Grèce exceptés, profitent de ce règlement et s'arrêtent sur l'année 1983.

Comparativement aux livraisons 1983, l'incidence est marquée dans les pays d'Europe du Nord, et sensiblement moindre en France (-2 %) (tab.29). En fait, on observe ici la

⁴⁷ la référence de base 1981 + 1%, soit 98,2 Mt, a été temporairement majorée de 1% pour cette campagne, considérée comme transitoire (notamment à la demande de la France).

⁴⁸ dans le but de ne pas trop pénaliser les régions - producteurs - récemment en forte croissance.

concrétisation des craintes affichées par les professionnels néerlandais, à savoir une réduction de leur production sensiblement supérieure à celle des autres pays membres.

Tab.29: Le contingentement laitier en Europe^(a) : système et données 1984-85

Pays	Formule (c)	Quantité globale garantie (QG) en 1984/85 (en 1.000 T)	Variation de la QG / livraisons 83 (en %)	Variation de la référence par producteur (en %)
Royaume-Uni	B (d)	15 552	-6,2 et -9	-9
R.F.A.	A	23 487	-6,7	de -2 à -12,5 (f)
Pays-Bas	A	12 052	-6,4	-8,65
Danemark (b)	B	4 932	-5,6	-6,7
Belgique	A	3 163	-3,1	de -3 à -5 (f)
France	B	25 585	-2	de -1,8 à -2,8 (f)
Luxembourg	B	293	+4,3 (e)	+2,3
Irlande	B	5 583	+4,5	nc (f)
Italie	A (c)	8 798	+7	nc
Grèce	B	472	+8,8 (e)	nc
CEE à 10	-	99 917	-4,1	-

nc : non connu

(a) : Quotas "livraisons aux laiteries", y.c. la "réserve CEE" pour le Luxembourg, le Royaume-Uni et l'Irlande.

(b) : l'originalité du système danois a été de créer une "laiterie de papier", appelée Comité de lait : il achète le lait de toutes les entreprises laitières de collecte et leur revend après un prélèvement de 2 ct/kg.

(c) : Formule A : quota individuel ; formule B : quota par laiterie.

L'Italie opte finalement pour la formule A, mais avec des quotas gérés par groupements de producteurs.

(d) : Formule A (quota individuel) en Irlande du Nord.

(e) : Au Luxembourg et en Grèce, l'année de référence est 1981.

(f) : Modulations des références individuelles =

* selon la zone en France (exonération de 1 % en zone de montagne) ;

* selon un barème complexe combinant niveau des livraisons et taux d'accroissement 1981/83 en RFA ;

* selon le niveau des livraisons en Belgique et en Irlande.

source : CEE, tiré du CNIEL.

◇ L'année retenue, il faut déterminer le mode de gestion des références "laiteries", le choix pouvant se porter sur une gestion par **quota individuel** (formule A) ou par **quota par laiterie** (formule B).

	QUOTA Individuel ⁴⁹	QUOTA par Laiterie
Modalités	gestion individualisée du producteur	somme des références individuelles des livreurs présents à une laiterie ⁵⁰ donnée au 2 avril 1984
Pénalités	75 % du prix indicatif du lait	100 % du prix indicatif du lait
Avantage		seules les quantités hors-quotas des acheteurs de lait étant sujettes à pénalité, la laiterie ne répercute celle-ci qu'à ses producteurs en dépassement, au prorata de leur contribution au dépassement global de la firme.

Hormis la RFA, les Pays-Bas et la Belgique⁵¹, les pays retiennent la formule B, dont le calcul de la pénalité est plus avantageux : en effet, si de prime abord, la taxe unitaire est plus forte, le volume taxé est systématiquement

⁴⁹ ce régime est aussi appliqué pour la vente directe.

⁵⁰ par laiterie, il faut entendre entreprise laitière à établissement simple ou multiples, groupe d'entreprises ou de producteurs.

⁵¹ dans ces trois pays où s'applique la formule A, on constate des affectations initiales de références dépassant la quantité globale garantie du pays : cet excédent d'affectation atteint 1 million de tonnes en RFA, 125 000 T aux Pays-Bas, et 55 000 T en Belgique (campagne 1985/86).

Tab.30 : Les quantités de référence des Etats membres par campagne laitière
a - Référence laiterie

Pays	1984 - 85		1985 - 86		1986 - 87		1987 - 88		1988 - 89		1989 - 90	
	Référence (1 000 t)	(1)	Référence (1 000 t)	(1)	Référence (1 000 t)	(1)	Référence (1 000 t)	(1)	Référence (1 000 t)	(1)	Référence (1 000 t)	(1)
France	25 585	-2,0	25 494	-0,4	25 634	+0,5	24 196	-5,6	23 555	-2,6	23 811	+1,1
R.F.A.	23 487	-6,7	23 423	-0,3	23 423	-	22 051	-5,9	21 465	-2,7	21 699	+1,1
Royaume-Uni (2)	15 552	-6,2	15 395	-1,0	15 395	-	14 475	-6,0	14 092	-2,6	14 245	+1,1
Pays-Bas	12 052	-6,4	11 979	-0,6	11 979	-	11 260	-6,0	10 961	-2,7	11 081	+1,1
Italie	8 798	+7,0	8 798	-	8 798	-	8 622	-2,0	8 373	-2,9	8 300	-0,9
Irlande (2)	5 583	+4,5	5 583	-	5 583	-	5 266	-5,7	5 134	-2,5	5 187	+1,0
Danemark	4 932	-5,6	4 882	-1,0	4 882	-	4 589	-6,0	4 467	-2,7	4 516	+1,1
Belgique	3 163	-3,1	3 161	-	3 211	+1,6	3 023	-5,9	2 945	-2,6	2 978	+1,1
Grèce	472	+8,8	467	-1,0	537	+15,0	505	-6,0	491	-2,8	537	+9,4
Luxembourg (2)	293	+4,3	290	-1,0	290	-	274	-5,5	268	-2,2	270	+0,7
CEE à 10	99 917	-4,1	99 472	-0,4	99 732	+0,3	94 261	-5,5	91 751	-2,7	92 624	+1,0
Espagne (2)	-	-	4 650	-	4 650	-	4 471	-3,8	4 355	-2,6	4 551	+4,5
CEE à 11	-	-	104 122	-	104 382	+0,2	98 732	-5,4	96 106	-2,7	97 175	+1,1

(1) : Quantité de référence / Quantité de référence de la campagne précédente - en % (2) : Compte-tenu de la réserve communautaire, non compris les SLOM en 1989/90

b - référence "vente directe"

1 000 t	1984 - 85	1987 - 88	1990 - 91
France	1 183	757	748
Italie	1 116	1 094	732
Belgique	480	388	381
Royaume-Uni	398	388	384
R.F.A.	305	94	93
Pays-Bas	145	93	92
Grèce	116	45	5
Irlande	16	15	15
CEE à 10	3 761	2 876	2 452
Espagne (2)	-	685	527
CEE à 11	-	3 561	2 979

source : CEE, tiré du CNIEL

moindre car, au sein d'une laiterie, une compensation joue entre sur-réalisation (livreurs en croissance) et sous-réalisation (ceux en régression).

L'argumentation de la France en faveur de ce choix reprend cette idée : *“la formule B permet d'éviter le gel de nos structures en autorisant une gestion souple et adaptée aux spécificités de notre économie laitière, et des compensations, au sein de la même entreprise, entre la croissance de livraison de certains et la baisse ou l'abandon de production par d'autres”* (Ministère de l'Agriculture, in BIMA, 1984).

Aux Pays-Bas, le premier écueil rencontré par les représentants du secteur fut justement le choix entre ces deux formules de gestion des quotas. *“Le Ministère et l'industrie laitière préféraient le “quota par laiterie” car ils prévoyaient des sous-réalisations importantes et estimaient que la compensation serait alors plus efficace. Les fédérations de producteurs militaient en faveur du “quota par producteur” en raison du niveau de la pénalité. En outre, ils estimaient ce système plus clair et plus équitable”* (Divanach F., 1990). Finalement, la formule B est retenue pendant les quatre premières campagnes (1984/85 à 1987/88), avant d'être modifiée sous la pression des organisations de producteurs, lorsque la pénalité a été portée à 100 % du prix indicatif du lait pour les deux formules.

Dans les Etats membres ayant choisi la formule A, des organismes ont été chargés de gérer les modalités d'application des quotas laitiers.

En RFA, même si le Ministère fédéral de l'Agriculture assure globalement la gestion, il est tout de même amené à déléguer certaines fonctions aux Länder, notamment en matière de détermination des prioritaires.

Aux Pays-Bas, jusqu'en 1987/88, si le Ministère de l'Agriculture fixe l'ensemble des règles de détermination des références et du régime juridique des quotas, en revanche, leur gestion et la perception des pénalités est le fait du *Produktschap voor Zuivel*, organisme interprofessionnel.

Autrement, au-delà de ces différences de formules de gestion, deux pays se distinguent par leur mode de gestion plus centralisé que les autres, matérialisé par un “acheteur unique” (ou des acheteurs pour lesquels existe un monopole régional de collecte).

Ainsi, au Royaume-Uni, 9 *Milk Marketing Board* exercent un monopole de collecte ; il est donc logique qu'ils exercent la gestion des quotas, puisqu'ils ont toutes les facilités pour évaluer les collectes et opérer des retenues sur la paye du lait.

Au Danemark, les professionnels ont décidé de créer un acheteur unique, qui rétrocède le lait aux transformateurs. Ce *Danish Milk Board* est une émanation du *Danish Dairy Board*, organisation interprofessionnelle regroupant des représentants de toute la filière. De plus, dans ces deux pays, une organisation d'aide à la décision au profit des agriculteurs a été intégrée à l'organisme central, afin de leur permettre de suivre à la semaine ou à la quinzaine l'évolution de leur situation personnelle comparativement à la collecte nationale.

De manière générale, on peut donc dire que, à l'exception de la RFA, tous les pays laitiers de l'Europe du Nord ont instauré un système de gestion des quotas où la profession se trouve directement impliquée, sous le regard de l'Etat. Une situation identique prévaut en France, avec l'Onilait.

◇ Les réductions imposées aux pays producteurs ne sont pas uniformes : ajusté en fonction des évolutions récentes de la collecte, le système désavantage

plus particulièrement les pays qui avaient le plus progressé ces dernières années, à savoir l'Europe du Nord, excepté l'Irlande⁵² (tab.30).

En pratique, le taux appliqué dépend, pour partie, de la résolution des pays à constituer des "réserves" de références.

A l'échelle communautaire, ce tampon vise la constitution de compléments, additionnels aux quantités garanties des Etats pour lesquels l'économie laitière est fondamentale dans l'économie d'ensemble.

Financées par la taxe de coresponsabilité, les 335 000 T de la campagne 1984/85 sont réparties entre l'Irlande (245 000 T), la Région d'Irlande du Nord (65 000 T), et le Luxembourg (25 000 T).

A l'échelle nationale, l'approvisionnement des réserves mises en place par la plupart des Etats membres a deux origines :

- une contrainte individuelle initiale alourdie ;

C'est le cas au Royaume-Uni. Alors qu'une réduction immédiate de 6,2 % des ventes de l'année 1983 suffisait pour atteindre le quota national de la campagne 1984/85, les quotas globaux initialement notifiés aux producteurs individuels ont été fixés à 9 % en dessous des livraisons de l'année 1983. Cette mesure a permis d'exempter les petits producteurs (<200 000 litres) de la réduction de 9 %.

En Irlande, la réserve initiale a été permise par des réductions supplémentaires de 0,25 à 1,25 % imposées aux producteurs de plus de 91 000 litres.

Aux Pays-Bas, à la première réduction de la référence nationale de 6,6 % s'est ajoutée une réduction de "solidarité" pour l'ensemble des producteurs de 2,05 % en 1984/85.

Au Danemark, aux 5,6 % de contrainte européenne s'ajoute une deuxième diminution des références des producteurs (1,1 %).

- seul ou en association avec la formule précédente, un programme national d'Aide à la Cessation d'Activité Laitière (ACAL).

Dans le but de faciliter l'évolution structurelle, et à l'exception du Danemark et de la Grèce, la seconde solution a été pratiquée par tous les pays membres, dès la campagne 1984/85 ou à partir de la suivante.

L'aide prévoit le versement d'indemnités en une ou plusieurs tranches aux producteurs décidant l'arrêt définitif de la production laitière ; elle varie considérablement d'un pays à l'autre, tant au niveau des critères (âge de l'exploitant et/ou taille de l'exploitation comme critère de sélection et/ou de différenciation du niveau de l'aide ...) que des montants alloués.

Ainsi, en France, le programme proposé en 1984/85 combine trois types de primes :

- la première, "annuelle", versée pendant 10 ans, est accordée aux producteurs âgés de 55 à 65 ans ;
- une prime de "conversion", réservée aux producteurs de moins de 55 ans, est versée en une seule fois, pour un montant maximal de 45 700 francs ;
- une prime "unique", pouvant atteindre 18 300 francs, est attribuée pour l'essentiel aux producteurs plus âgés.

Trois pays ont plus particulièrement axé leur mode de restructuration agricole sur la base de tels plans, à financement public : la France, la Belgique et le Danemark⁵³.

⁵² le seul secteur laitier représentant 10 % du produit national brut, l'Irlande fut épargnée lors de la mise en place des quotas en 1984/85. Mieux, sa collecte s'accroît de 4,6 % par rapport à 1983.

⁵³ à partir des seuls programmes communautaires ; hormis ceux-ci, le Danemark a établi un système d'achat-vente des quotas à pris modéré (cf. infra).

A l'opposé, au Royaume-Uni ou encore aux Pays-Bas, la restructuration est le fait d'une mise en oeuvre privée, par les producteurs parfois aidés par les entreprises, sous forme d'un marché des quotas (cf. 6-2).

◇ Les volumes affectés aux réserves sont ensuite redistribués, selon des modalités spécifiques à chaque Etat, une autre modulation dans l'interprétation des textes communautaires ayant en effet trait à la définition de catégories particulières de producteurs ou d'espaces.

Tout d'abord, deux catégories de producteurs bénéficient d'une attention particulière de la part de différents gouvernements : les petits producteurs de lait, et plus généralement, les **“prioritaires”**, auxquels sont attribués des quantités de référence supplémentaires.

Au départ, plusieurs pays membres ont pris des dispositions particulières en faveur des petits producteurs :

- baisse initiale des références moins importante ou annulée (RFA, Royaume-Uni) ;
- moindre réduction de la référence initiale pour les producteurs n'ayant pas augmenté leur production entre 1981 et 1983 (Pays-Bas, RFA) ;
- dotation forfaitaire à tous les producteurs au Danemark (donc plus sensible pour les plus petits).

Les campagnes suivantes, aucune nouvelle disposition n'est prise, les pays cherchant au contraire à uniformiser le régime de maîtrise de la production laitière (Onilait, 1991).

La définition de catégories de prioritaires est pratiquée par tous les pays producteurs, avec reconduction dans le temps.

Dans les dispositions retenues, il existe de nombreuses analogies, notamment pour les prioritaires “classiques” que sont les jeunes agriculteurs (installés après le 31/12/1980) et les producteurs titulaires d'un plan de développement (élaboré avant le 01/03/1984). A l'opposé, des différences notables existent pour les “autres” prioritaires, globalement regroupés en 2 catégories : les producteurs “investisseurs” et les producteurs touchés par des événements exceptionnels (“pertes individuelles” ou “calamités naturelles”) (Rapport du Sénat, 1992).

En fait, dans tous les pays, la définition et le traitement de catégories particulières de producteurs a constitué une tâche administrative très lourde à gérer, d'autant plus qu'une mauvaise estimation initiale des besoins à couvrir a pu entraîner les pays à réaliser rapidement des retenues supplémentaires de références (Pays-Bas et RFA)⁵⁴ (cf. supra).

En pratique, l'objectif premier a partout été de réussir la mise en place de l'organisation de base, sans envisager toutefois, concrètement, de stratégie claire d'évolution des structures agricoles : les quotas laitiers doivent se fondre dans le paysage quotidien des producteurs.

Ensuite, afin de moduler les effets induits par cette politique, les Etats ont la possibilité de **“régionaliser”** leur choix.

Ils peuvent *“scinder leur territoire en “régions”, unités géographiques dans lesquelles les conditions naturelles, les structures de production et le rendement moyen du cheptel sont comparables ; et choisir, pour chacune d'elles, la formule A ou B la mieux adaptée”* (Doré M.M., 1987, p.10).

En Allemagne, la régionalisation consiste à regrouper l'ensemble du territoire en une région unique ; en France, une distinction est faite entre zones de montagne et de plaine.

⁵⁴ aux Pays-Bas, dans un premier temps, ce sont les sous-réalisations qui ont permis temporairement de compenser cette situation. Cette dernière n'a été régularisée qu'en 1988/89, lors du passage de la formule A à la formule B : une réduction supplémentaire de 1,45 % a été alors imposée à tous les producteurs (Divanach F., 1990).

Promoteurs de la production laitière européenne, les pays de l'Europe du Nord sont nettement touchés par les mesures de limitation décidées en 1984 par la CEE, même si ces pays utilisent au mieux les potentialités de modulation de la réglementation communautaire. De caractère obligatoire, et nouvelle marge de manoeuvre pour conduire une restructuration du secteur laitier, les modalités d'intégration des quotas dans les paysages laitiers nationaux sont fonction notamment de l'historicité de la filière de production. Ce facteur est essentiel pour la compréhension de la politique suivie en France.

6-1-2 : France : le choix de la formule B

Le décret 84-661 du 17 juillet 1984 *“relatif à la maîtrise de la production du lait de vache et aux modalités de recouvrement d'un prélèvement supplémentaire à la charge des acheteurs et des producteurs de lait de vache”* réglemente l'application du contingentement de la production laitière en France, les modalités de gestion “quotidienne” étant dévolues à la profession (laiteries), sous le contrôle de l'Office du lait, l'Onilait.

6-1-2-1 : L'Onilait et la gestion nationale des droits à produire

“La vie quotidienne et l'avenir des producteurs de lait, des transformateurs et des opérateurs sur les marchés des produits laitiers dépendent fortement des décisions prises par la Communauté Economique Européenne (...) La réforme de la PAC, marquée en 1984 par la mise en place des quotas laitiers, n'a fait que renforcer le poids de la CEE sur la vie économique du secteur (...) L'Office National Interprofessionnel du Lait et des Produits Laitiers (Onilait), établissement public à caractère industriel et commercial, indépendant de tout intérêt catégoriel, a pour mission d'apporter à chacun les analyses et les données nécessaires à l'exercice de son métier. Il est un relais efficace entre les décideurs économiques et les décideurs politiques”.

Tiré de la plaquette de présentation de l'Office du lait, ce commentaire donne un premier aperçu des compétences attachées à cet **organisme central**.

La simple application de la politique de contingentement ne constitue qu'une partie de ses responsabilités, aux côtés de la régularisation des marchés⁵⁵, de l'orientation de la production et du développement de débouchés à court et moyen termes. Plaques tournantes de l'application des règlements communautaires, ce sont avant tout les aides à la transformation, à l'écoulement sur le marché intérieur, à la régularisation des marchés par

⁵⁵ *“aux termes des textes législatifs et réglementaires, l'Office du lait exerce, en effet, les missions d'intervention et de régularisation du marché anciennement dévolus au FORMA”* (Doré M.M., 1987, p.23). Une convention le lie à Interlait (achats et ventes à l'intervention).

le stockage, à l'exportation vers des pays-tiers, qui constituent la "colonne vertébrale" des interventions de l'Onilait (Doré M.M., 1987, p.23).

Néanmoins, comme le souligne M. Ranc, directeur de l'Onilait, c'est la gestion des quotas qui a "mobilisé jusqu'ici l'essentiel des énergies"⁵⁶.

Nouvel intermédiaire au niveau de la filière de production, deux points lui sont favorables : interlocuteur et exécuteur sur le territoire national des interventions communautaires concernant les produits laitiers, il est administré par un Conseil de Direction composé d'une majorité de professionnels.

Alors qu'un organisme spécifique centralisateur existe, les autorités françaises choisissent pourtant, au terme de huit mois de débats et d'incertitudes, une formule décentralisée pour la **gestion quotidienne des quotas, au niveau des acheteurs de lait**. Les laiteries renforcent ainsi leur position au sein de la filière de production : maillon central de plus en plus incontournable pour le milieu de la production, elles jouissent de fait de l'occasion de générer leur propre restructuration en amont.

Or, selon la disposition communautaire concernant la délégation de pouvoir aux acheteurs de lait, ceux-ci ne peuvent se voir confier, de quelque manière que ce soit, le soin d'effectuer, en fonction de leurs propres critères, des arbitrages entre les producteurs prioritaires et les autres. En prenant une telle décision, l'Etat français "risque d'outrepasser la marge d'autonomie susceptible d'être admise dans le cadre d'une organisation commune des marchés" (M. Gabdin et C. Le Bihan, 1985)⁵⁷.

Le choix effectué est le résultat de la conjonction de deux facteurs :

- l'un des buts assignés à la mise en place des quotas est la responsabilisation des producteurs via des structures existantes ; or, la laiterie exprime un noyau dans l'organisation de la profession reflétant une réalité à l'échelle locale ;

- les familles interprofessionnelles ont préféré cette solution pour une double raison : d'une part, par crainte d'une "puissance" trop affichée de l'Office du Lait ; d'autre part, "la représentation traditionnelle des producteurs, autrefois si soucieuse de "participation" et de co-gestion, a reflué, par prudence, devant un système menaçant, mal assuré et impopulaire" (D. Hairy et D. Perraud, 1990, p.201).

Par ailleurs, des **Commissions mixtes** régionales interprofessionnelles doivent être instituées : positionnées entre l'Office central et les laiteries, elles auront pour but d'affiner la réalité territoriale.

Composées de représentants de tous les intervenants de la filière⁵⁸, elles seront à même de proposer des adaptations régionales ainsi que des règles spécifiques pour l'affectation éventuelle à la région de quantités libérées par les ACAL.

Finalement, l'échelon départemental est privilégié, au travers de la commission mixte **départementale**⁵⁹, élargie pour la circonstance à des représentants des acheteurs et des producteurs de lait.

⁵⁶ il précise toutefois que "maintenant, le traitement de tous les chiffres qui nous viennent des laiteries est parfaitement maîtrisé sur le plan informatique" (cité par Doré M.M., 1987, p.24).

⁵⁷ dans la Revue de Droit Rural, n° 131 ; cité par Doré M.M., 1987, p.15.

⁵⁸ l'interprofession laitière, les producteurs, les acheteurs, les chambres d'agriculture, les caisses régionales du Crédit Agricole, et les services de l'Etat et de l'Onilait.

⁵⁹ créées en 1983, elles ont pour fonction première la modernisation des exploitations agricoles.

Instance de conciliation des parties concernées⁶⁰, leur rôle apparaît d'emblée important dans la mesure où la réglementation prévoit de tenir compte des événements exceptionnels survenus avant ou au cours de l'année 1983, et qu'elle institue un régime de quantités de référence supplémentaires au bénéfice de producteurs jugés prioritaires.

Aux côtés des producteurs et des industriels prennent donc place, au sein de la filière de production laitière, deux nouvelles instances, l'Office National du Lait et la Commission mixte départementale, au rôle central dans l'organisation de la gestion des quotas. Or, comme pour la définition des fonctions assignées au CNIEL, ces quatre agents se heurtent rapidement, leur divergence s'exprimant clairement, par exemple, au sujet de la réserve nationale.

Originellement conçue comme une "*banque de quotas*", elle doit être à même d'orienter la politique laitière française, grâce à sa compétence en matière de redistribution de références aux producteurs prioritaires, et d'encouragement à certains bassins laitiers par le biais de transferts d'une région à une autre.

Ambitieux, ce projet nécessite des moyens importants, estimés entre 2 et 3% de la collecte nationale : le volume requis peut être atteint soit par la réduction des références de base supérieure à 2,8 %, soit par la remontée intégrale au niveau central des quantités libérées par les ACAL.

Néanmoins, l'opposition à ces propositions est double :

- d'un point de vue politique, une action sélective des réattributions comporte de nombreux risques ;
- du point de vue des principales fédérations professionnelles, hormis le fait qu'un rôle trop important de l'Office du lait n'est pas acceptable, sa constitution induirait aussi une réduction accentuée du niveau de livraisons des producteurs.

D'un intérêt incontestable puisque les dispositions premières y rattachent l'attribution de quantités de référence de base et/ou supplémentaire aux producteurs prioritaires, son rôle de caisse de péréquation doit lui permettre de traiter ceux-ci sans discrimination, indépendamment des quantités libérées par chaque acheteur.

En pratique, le premier 'accroc' surgit quand on sait que c'est le Ministre de l'Agriculture qui détermine en particulier la part des objectifs théoriques de livraison "*qu'il est possible de satisfaire compte tenu des quantités rendues disponibles*"⁶¹. Ce même ministère se prononce aussi, après avis de l'Onilait, dans le cadre des propositions faites par les Commissions mixtes départementales.

Pour solutionner un arbitrage délicat⁶², un arrêté fixe un taux forfaitaire de 10 % de versement à la réserve nationale des quantités libérées par les ACAL.

Bien que certains y voient tout de même "*une ponction de leur substance propre*" (Doré M.M., 1987, p.57), le retour massif des références vers les laiteries d'origine répond au souci des entreprises de bénéficier de façon prioritaire de la majeure partie des quantités effectivement libérées, d'autant plus que certaines ont produit un effort important pour favoriser les cessations d'activité.

⁶⁰ tant pour les recours individuels des producteurs que pour les litiges pouvant intervenir entre les acheteurs et les producteurs à propos des quantités de référence notifiées aux producteurs.

⁶¹ cité par Doré M.M., 1987, p.61.

⁶² les pouvoirs publics désirent récupérer une part substantielle des quantités rendues disponibles par les ACAL et non utilisées par l'acheteur ; les acheteurs espèrent garantir à l'ensemble de leurs producteurs une quantité de référence de base égale aux livraisons de 1983 - 2 %.

Compte-tenu de sa faiblesse, la réserve nationale ne peut jouer pleinement son rôle, qui se limite alors pour l'essentiel à un 'stockage' administratif temporaire des litrages libérés et à la gestion des différentes suspensions décidées par Bruxelles.

Initialement envisagée comme maillon incontournable de la nouvelle politique laitière, l'Onilait est en fait handicapé tant dans son mode d'organisation (à dominante administrative) qu'au niveau de ses affectations réelles.

Son action en matière de réorganisation de la production laitière est limitée à une infime fraction de la collecte, d'autant plus que les milieux professionnels peuvent interférer directement à ce niveau. En fait, on y retrouve des rivalités semblables à celles relevées au niveau du CNIEL, à savoir une présence interprofessionnelle source de blocage, notamment en raison du pouvoir d'arbitrage reconnu aux acheteurs de lait alors que, en contrepartie, l'Office du Lait a un pouvoir de contrôle insuffisant sur ces entreprises et que peu de moyens sont mis à sa disposition.

En définitive, la gestion post-quotas telle qu'elle se présente renforce surtout le rôle stratégique qu'avaient pu acquérir les structures industrielles (de collecte) ces dernières décennies.

6-1-2-2 : L'exécution et l'application de la politique des droits à produire

Avec 26,8 Mt de quantité de référence globale (25,6 Mt de quota 'laiterie' et 1,2 Mt de quota 'vente directe'), la France se situe au premier rang des pays producteurs de lait européens pour la campagne 1984/85 (tab.30).

D'apparence simple, le principe de la mise en place et de la gestion quotidienne des quotas tel qu'il se présente s'avère rapidement un véritable casse-tête pour tous ceux qui tentent de comprendre, mais surtout de suivre l'évolution et l'impact des différentes mesures, à l'échelle des laiteries et des producteurs.

Le choix de la formule B implique que la gestion quotidienne des quotas est à la charge des laiteries, la référence de ces dernières s'obtenant par la somme des références individuelles des producteurs livrant. Toutefois, par la différenciation des producteurs en classes de prioritaires, il ne s'agit pas d'un quota individuel strict imposant à tous les producteurs de réduire leur production d'une même proportion. En fait, l'établissement des **références individuelles** s'effectue par le biais d'un dispositif complexe, qui se décompose en trois temps forts :

- ◇ le début ;
- ◇ le déroulement ;
- ◇ la fin de campagne.

On partira de la campagne 1984/85 pour présenter les lignes directrices des modalités en vigueur, tout en ayant conscience que cette première application souffre de remises en cause continuelles, des modalités importantes n'ayant été fixées définitivement que tardivement ; néanmoins, elle sert de cadre de référence aux campagnes ultérieures.

◊ La **première étape** pour l'Onilait consiste à notifier à tout **acheteur** une référence initiale et provisoire, qui se décompose en **trois éléments** :

- les livraisons 1983 des producteurs toujours présents au 2 avril 1984 ;
- de possibles suppléments⁶³ ;
- la réduction de 10 % destinée à la réserve nationale.

Réciproquement, toute laiterie est tenue de fournir en début de campagne un tableau faisant apparaître l'identité des producteurs, ainsi que la quantité de référence dont ils bénéficient ; cette quantité de base doit être *"au plus égale à 98% des livraisons effectuées en 1983"* (99 % en montagne).

Deux problèmes majeurs interfèrent au niveau des acheteurs et des producteurs :

- le caractère tardif de la date de publication de l'"arrêté de campagne" ;
- le caractère provisoire des notifications ont laissé dans l'incertitude les acheteurs quant à leurs possibilités réelles de collecte, et les producteurs quant au volume de production possible⁶⁴.

◊ **En cours de campagne**, la référence initiale peut évoluer, positivement ou négativement, les ajustements possibles étant illustrés à partir de l'exemple de la région Nord-Picardie (tab.31).

Tab.31 : La référence 1984/85 des régions Nord et Picardie

(en tonnes)	Nord	Picardie
Collecte 1983	939 272	1 294 638
Livraisons 1983 laiteries	869 501	1 239 640
Sup changement producteurs	9 586	19 454
Sup nouveaux producteurs	17 820	17 574
Sup calamités naturelles	449	8 229
Sup pertes individuelles	1 810	3 751
Référence de base - 0,8 %	891 974	1 278 339
Mouvements de producteurs en 84/85	-419	-2 033
10 % des quantités libérées 84/85	-2 959	-3 552
Appel à la réserve nationale	520	162
Référence de fin de campagne 84/85.	889 116	1 272 916

NB : il faut rappeler que les données statistiques fournies par l'Onilait se font en fonction du siège social des firmes.
Source : ONILAIT.

⁶³ pour les producteurs arrivés après le 2 avril ; pour les agriculteurs installés au cours de la période 01/01/1983-31/03/1984 ; pour les prioritaires à condition que leur référence de base ne dépasse pas 200 000 litres.

⁶⁴ la notification n'a été communiquée aux acheteurs qu'aux alentours du 15 novembre 1984 ; pour les producteurs, elle n'a été connue qu'à la fin de l'année 1984, voire ultérieurement lorsque des litiges opposaient l'entreprise et l'Onilait

Hormis les fluctuations naturelles liées à l'arrivée de nouveaux livreurs, un **complément** de références à une laiterie donnée est possible dans trois cas précis : calamités, pertes individuelles et appel à la réserve nationale.

- Afin de prendre en considération les effets des calamités naturelles subies par une région donnée, des taux départementaux modulés sont définis (40 à 65 % des besoins exprimés) (Bérenguer J., 1988).

- De même sont évaluées les pertes individuelles de livraison durant l'année de référence. Ce sont certainement ces compléments éventuels, résultant de procédures d'appel au titre de calamités naturelles ou de pertes individuelles, qui ont été la raison essentielle du retard dans la signification aux laiteries de leur taux définitif (pour certaines, au mois de juillet 1985, soit quatre mois après la clôture de la campagne).

Des 335 000 T allouées pour 1984/85, le **Nord-Pas-de-Calais** en récupère moins de 500 T, en raison de la faiblesse des demandes émanant de la région, peu touchée par ce facteur comparativement aux régions de l'Est ou de l'Ouest⁶⁵.

- enfin, lorsque les quantités de références libérées par l'ACAL 1984/85 pour une laiterie donnée s'avèrent insuffisantes pour satisfaire les besoins des prioritaires lui livrant, celle-ci peut faire appel à la réserve nationale⁶⁶.

Dans la région **Nord-Picardie**, de tels litrages sont obtenus par des firmes localisées en Thiérache (l'Abbaye et Fauquet pour le Nord), ce qui s'explique par la vocation herbagère de cette région (faible taux de départs et nombre important de prioritaires).

A l'opposé, six types de **retenues** sont possibles sur la référence de base :

- quantités de référence attribuées à tort par l'Onilait ;
- départ de producteurs depuis le 2 avril 1984 ;
- retenue de 10 % sur les quantités libérées par les ACAL ;
- solde éventuel des quantités libérées dont la laiterie n'a pas l'utilisation ;
- quantités de référence inutilisées par la laiterie (Doré M.M., 1987) ;

la retenue essentielle étant celle qui voit le taux d'abattement sur le litrage de base passer de 2 à 2,8 %⁶⁷.

Au cours de la campagne 1984/85, les laiteries subissent donc directement les conséquences de deux modifications majeures dans la réglementation du secteur laitier français, à savoir la faible couverture des litrages théoriques attachés aux calamités, et l'accentuation des exigences en matière de restriction des droits à collecter.

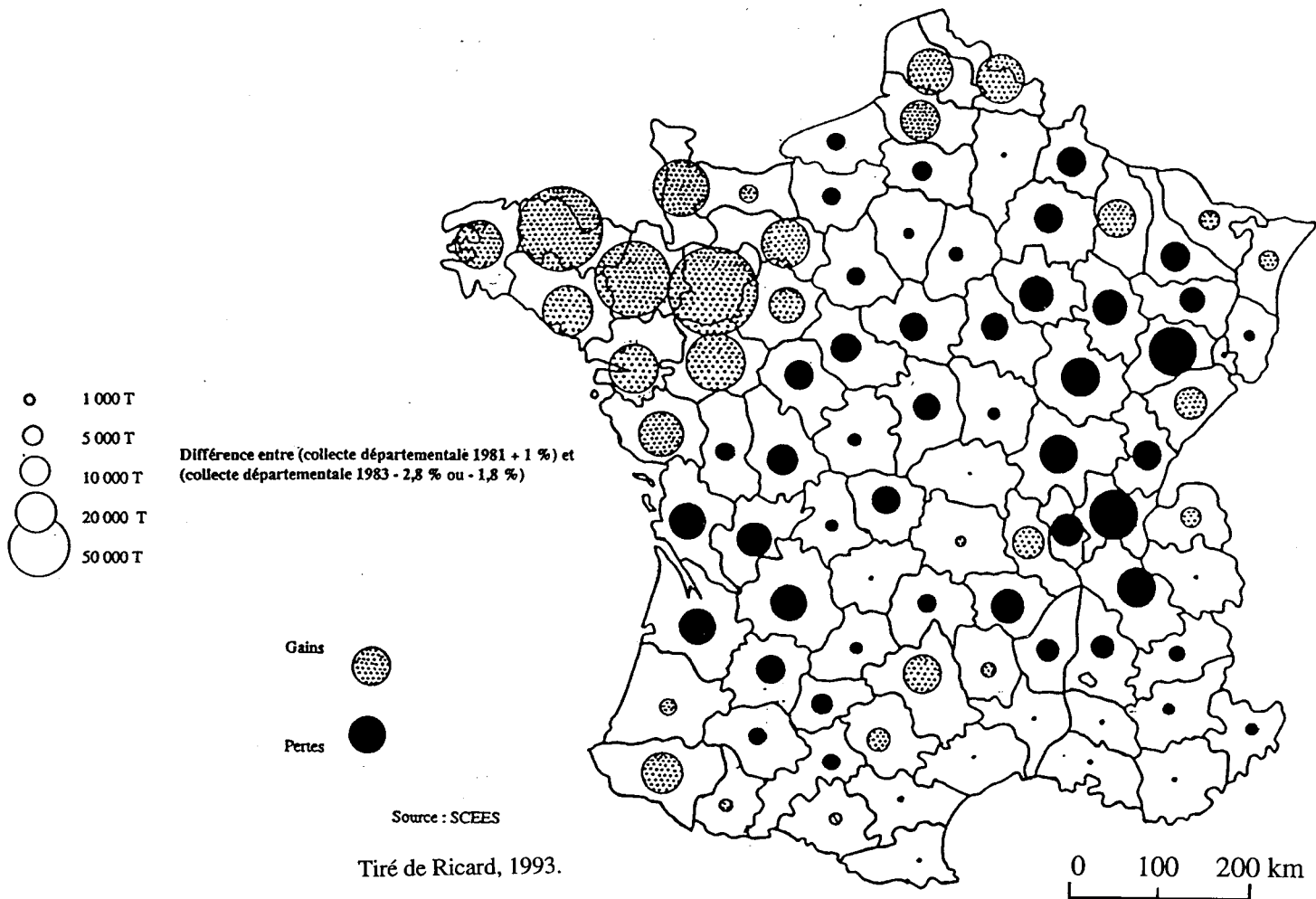
◇ Théoriquement, en **fin de campagne**, si les quantités collectées par un acheteur excèdent sa quantité de référence, il doit acquitter un "*super-prélèvement*", qu'il répercute ensuite aux seuls producteurs en dépassement.

⁶⁵ au total, 67 départements sont concernés. Les départements et régions les mieux dotés sont la Lorraine (9 000 T), la Manche (5 000 T), le Puy-de-Dôme (3 500 T), la Franche-Comté (2 500 T), l'Yonne (1 560 T), l'Indre-et-Loire et le Calvados (1 000 T), ou encore l'Alsace (500 T).

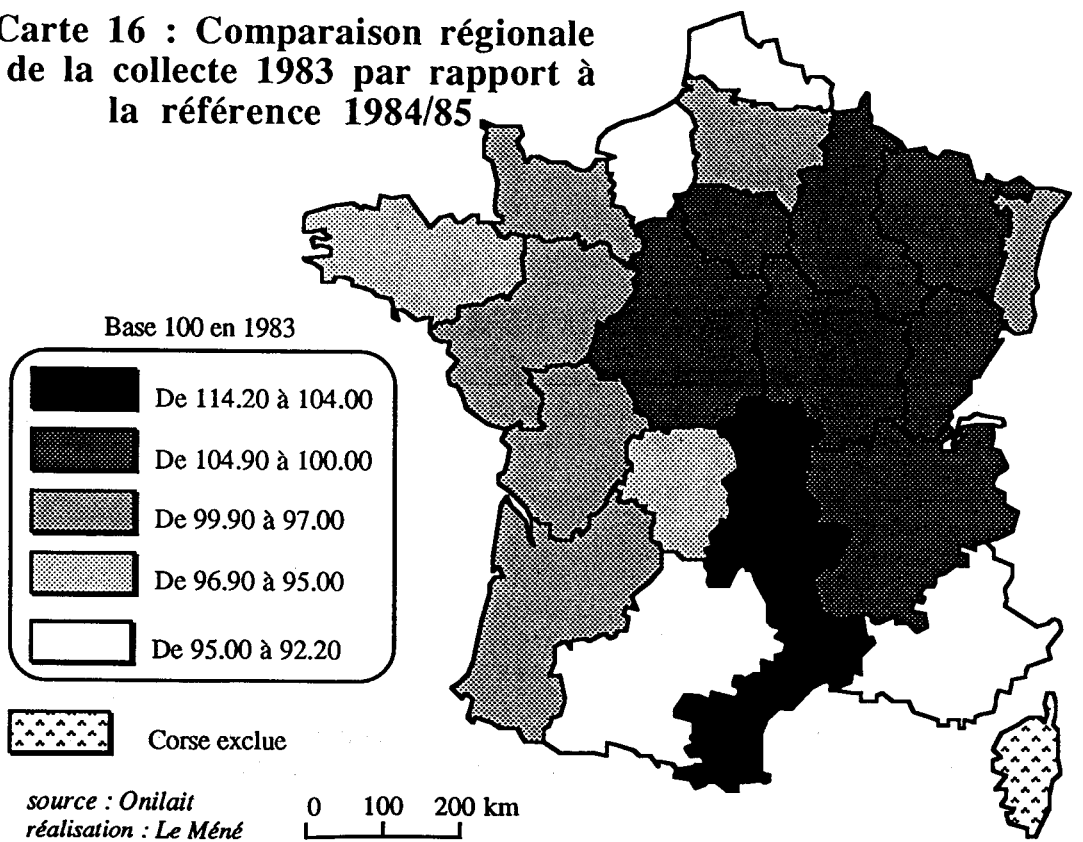
⁶⁶ l'idée initiale était de garantir à l'ensemble des producteurs une quantité de référence de base égale aux livraisons de 1983- 2 %. Or, après avoir répondu à l'obligation de couverture des besoins des prioritaires, certaines entreprises, aux disponibilités insuffisantes, ont nécessairement dû procéder à des arbitrages.

⁶⁷ la réduction supplémentaire de 0,8 % est appliquée à l'ensemble des laiteries afin de couvrir la sous-estimation initiale des besoins pour calamités et pertes individuelles.

CARTE 15 : Evolution départementale de la collecte entre 1981 et 1983



Carte 16 : Comparaison régionale de la collecte 1983 par rapport à la référence 1984/85



En fait, de nombreux éléments interviennent dans le calcul du décompte final afin d'amoindrir le niveau de dépassement, notamment la redistribution des quantités libérées par les ACAL et le principe de compensation nationale.

- Tout d'abord, au cours de la première campagne, si 10 % du volume libéré par les ACAL part à la réserve nationale, les 90 % restants demeurent au sein des laiteries, ce qui leur apporte un certain volume de compensation vis-à-vis d'un éventuel dépassement.

- Ensuite, et surtout, la Commission européenne admet, de façon temporaire pour la campagne 1984/85, le **principe de compensation nationale entre laiteries**⁶⁸ : ce principe revient à étendre la définition du quota "laiterie" à l'ensemble d'un espace de référence, à savoir l'espace national. Ainsi, à la fin de la campagne, comme la France respecte globalement son quota, aucune laiterie n'est pénalisée.

Une telle adaptation revient à réduire considérablement la logique même du contingentement dans la mesure où chaque pays est assimilé comme laiterie unique, ce qui gomme la différence de traitement entre les deux systèmes de gestion (75 % du prix indicatif du lait au lieu de 100 %)⁶⁹. L'absence de pénalités la première campagne est d'ailleurs une des explications avancées pour comprendre le relâchement des années ultérieures.

En définitive, à l'issue de la première campagne sous quotas, le sentiment général ressenti par les professionnels est une relative incompréhension des "règles du jeu" auxquelles ils doivent se soumettre, et ce d'autant plus pour le producteur, que, non seulement la publication tardive et évolutive des arrêtés de campagne entrave sa gestion du troupeau, mais le principe de compensation est appréhendé comme "pénalisant" par ceux qui ont respecté ces mêmes règles.

6-1-2-3 : L'impact régional du droit à produire en France

A l'issue de la première période post-quotas, il semble intéressant d'établir un bilan de la dimension géographique des choix opérés en matière de gestion des références laitières à l'échelle d'un pays, la France. Celui-ci peut être appréhendé à partir d'un critère quantitatif, les livraisons de lait départementales et régionales.

Premier élément de souplesse de la réglementation européenne, la France retient **1983** comme année de référence pour le calcul des références des laiteries. Or, de manière identique aux autres pays européens, on assiste dès 1981

⁶⁸ l'objectif est double pour la France : éviter l'apparition de "quotas morts" consécutifs à une sous-utilisation du quota national ; escompter une atténuation des pénalités la première année d'application.

⁶⁹ on peut comparer le comportement de l'Allemagne et des Pays-Bas, soumis au régime A, à celui du Danemark et du Royaume-Uni, où le choix de la formule B explique, en partie, des transferts considérables de quotas non utilisés entre producteurs.

- Pour les deux premiers pays, l'excédent moyen était compris dans une fourchette de 2,5 à 3,5 % environ (aux Pays-Bas, 8 % des producteurs concernés ont dépassé leur quota de 10 % ou plus et 2 % de 20 % ou plus).

- A l'opposé, au Royaume-Uni, l'excédent moyen par producteur individuel a été de 8 % au moins, un tiers franchissant les 10 % ou plus (au Danemark, respectivement 10 % et 44 % de tous les producteurs concernés dépassant leur quota de plus de 10 %).

à un mouvement d'anticipation aux mesures de limitation de la production laitière dans certaines régions françaises (carte 15).

L'idée généralement admise est que la collecte augmente le plus en 1982 et 1983 dans les régions où domine la filière beurre-poudre de lait. Vrai pour l'Ouest laitier ou le département de la Somme, le raisonnement est différent pour la région **Nord-Pas-de-Calais**. En effet, pour l'essentiel, la progression globale de la collecte (+7,6 %) est à mettre au profit du seul département du Pas-de-Calais, où la tendance des années 1980-1983 est à la croissance du cheptel laitier, associée, secondairement, à la poursuite de la baisse des ventes directes de lait et de produits laitiers.

Pour le **Nord-Pas-de-Calais**, cette décision a un impact positif.

1981 + 1% = 12 285 300 hl ;
 1983 - 2,8% = 12 720 400 hl ;
 le gain final est de 435 100 hl (SCEES).

En comparaison de la collecte de 1983, la référence nationale de fin de campagne 1984/85 est amputée de 1,9 % (Onilait) ; toutefois, ce résultat compile une diversité d'impacts selon les régions.

Deux anomalies sont à signaler au préalable :

- simple rectification statistique, les fortes baisses de la Haute-Normandie et du **Nord-Pas-de-Calais** (-5,6 et -5,3 %) sont imputables à des transferts au profit d'entreprises situées en Ile-de-France et en Picardie, durant le premier trimestre 1984 (la comparaison globalisée des 4 régions par rapport à la collecte 1983 fait apparaître une perte de 3,2 %) ;
- la hausse significative du Languedoc-Roussillon (+6 %) résulte surtout de l'octroi de 1 538 T de la réserve nationale à la Lozère, justifié par un programme spécifique de plans de développement intégré financés par la Communauté.

Au premier abord, deux ensembles aux évolutions inverses apparaissent : la façade atlantique et le quart Nord-Ouest marqués par un solde négatif s'opposent aux régions du Centre, de l'Est et de montagne affectées d'un solde positif (carte 16).

Cependant, ce constat est à relativiser car l'année 1983 est peu représentative (en raison des calamités). Si l'on procède à une autre comparaison, par rapport à une collecte 1981 théorique⁷⁰, la référence 1984/85 est alors favorable aux régions Basse-Normandie, Bretagne, Pays de la Loire et Lorraine. Deux types d'attributions de référence expliquent cette apparente contradiction.

- Dans l'ensemble Basse-Normandie-Bretagne-Pays de Loire, le dynamisme laitier avant 1984 s'exprime par un nombre élevé d'installations de jeunes agriculteurs : 64 % des litrages attribués aux JA partent dans ce secteur. Pour les Pays de la Loire s'ajoute le fort retour de la réserve nationale (5 889 T) entièrement destiné à la Mayenne (insuffisance des cessations d'activité laitière pour couvrir les besoins des prioritaires).

- A l'opposé, les régions de montagne bénéficient d'avantages indéniables, dans le but du maintien d'une production laitière dans des régions difficiles : référence initiale amputée de 1,8 %, exonération du retour de 10 % à la réserve nationale, dotations aux prioritaires. Elles concentrent surtout les suppléments accordés au titre des calamités naturelles, les retours de la réserve nationale (87 % des disponibilités), mais aussi du transfert du quota "vente directe" vers le quota "laiterie".

⁷⁰ de part les mouvements de firmes et de producteurs, il est impossible de retrouver la même architecture d'ensemble que celle de 1983, ce qui empêche l'évaluation du Nord-Pas-de-Calais par exemple.

Au terme de la première campagne sous contingentement, si l'on veut conclure sur l'impact quota au niveau du dynamisme laitier des régions françaises, il apparaît que la maîtrise de la production a indiscutablement stoppé la croissance antérieure des régions les plus dynamiques, mais avec une répartition finale somme toute assez équitable.

Un tel constat mérite d'être nuancé en raison même de la structure des données : bâties autour du siège social de l'entreprise, elles ne peuvent refléter l'activité laitière réelle des régions.

A ce sujet, on peut reprendre l'exemple des régions Nord et Picardie. Si, selon l'Onilait, comparativement à la collecte de 1983, les diminutions respectives des références sont de 5,3% et 1,8%, les résultats élaborés à partir des données de l'enquête annuelle laitière 1983 (SCEES) ramènent la baisse effective à 2,7%. La différence tient surtout à l'existence du groupe Sully dont la totalité de la collecte est répertoriée en Picardie par l'Onilait, ce qui fait abstraction du dynamisme des établissements de collecte localisés dans le Nord-Pas-de-Calais et pose le problème de la dimension "administrative" régionale dans l'appréciation de la réalité des événements.

Le sentiment général qui ressort de l'analyse des modalités d'application des quotas dans le secteur laitier est sans nul doute sa complexité et la lourdeur de gestion administrative : si l'Onilait y consacre la majeure partie de son temps, un constat identique vaut à l'échelle des laiteries, pour lesquelles ces contraintes font figure de "hantise".

Pourtant, à l'issue de la campagne 1984/85, la Commission européenne a des raisons d'être satisfaite : au-delà de difficultés de gestion, les objectifs initiaux semblent en mesure de se réaliser. En effet, la collecte s'est fortement réduite en comparaison de la campagne précédente⁷¹, au point que, globalement, la CEE des Dix se trouve en situation de sous-réalisation de 0,8 %⁷². Toutefois, la situation au niveau des marchés demeurant fluctuante, des réaménagements aux principes de base sont envisagés et appliqués.

6-2 : UNE POLITIQUE ÉVOLUTIVE CONTRADICTOIRE

Dès la fin de la campagne 1984/85, une communication de la Commission conclue *"qu'il est clair que dès le début de l'application du régime des quotas, les quantités globales garanties ont été fixées à un niveau trop élevé par rapport aux capacités d'absorption du marché (interne et externe). En plus, les assouplissements introduits depuis lors dans le régime des quotas ont considérablement contribué à une hausse effective de la quantité de lait commercialisé"*.

⁷¹ -4,9 % pour l'ensemble de la CEE, mais environ -7 % en RFA, au Royaume-Uni et aux Pays-Bas, -2,6 % en France. De plus, au cours de l'année 1984, les fabrications de produits soutenus se réduisent nettement (de 170 000 T pour le beurre et 390 000 T pour la poudre de lait écrémé ; de même pour les entrées en stocks publics (beurre : moins 20 % ; poudre : moins 55 %).

⁷² seuls les Pays-Bas dépassent leur référence globale de 1,2 %.

De nouvelles mesures s'avèrent donc nécessaires : tour à tour restrictives, pénalisantes et contradictoires, elles ne révolutionnent en rien les orientations originelles de 1984/85, les seuls réels compromis étant liés à l'ouverture de la CEE à l'Espagne et au Portugal.

6-2-1 : Les principaux réajustements de la politique européenne

La constatation du maintien d'une situation explosive dans le secteur laitier amène la Commission à décider des ajustements de la réglementation initiale pour lesquels, comme auparavant, une certaine latitude est laissée aux Etats membres chargés de leur application.

Dès la campagne 1985/86, la politique laitière européenne est donc soumise à de nouveaux dispositifs, évolutifs et parfois contradictoires, que l'on peut articuler autour de quatre grands pôles :

- ◇ les réductions supplémentaires de production ;
- ◇ les programmes de cessation d'activité laitière ;
- ◇ le quota matière grasse ;
- ◇ enfin, les SLOM et le 1 % communautaire.

◇ 1985/86-1987/89 : deux périodes axées sur une réduction alourdie des quantités de références

Dès l'automne 1986, puis en décembre de la même année, Bruxelles prend de nouvelles mesures, applicables immédiatement, aux conséquences aussi fortes pour le milieu laitier que celles d'avril 1984.

Les choix successifs opérés résultent toujours de la conjonction des deux critères suivants :

- perspectives du marché laitier ;
- respect des références à l'échelle communautaire (cf. infra).

Campagne 1985/86	réduction de 1 % des références ⁷³ + transfert de 926 574 T de quota "vente directe" vers quota "laiterie" ⁷⁴ = quantité globale garantie égale à 103,2 % de la collecte de 1981. A l'échelle des Etats, l'effet du 1 % n'est réellement perçu qu'au Danemark, en Grèce, au Luxembourg et au Royaume-Uni.
	- reprise de la collecte (+0,9 % en 1985/86) ; - relance des fabrications de produits soutenus ; - surtout, accroissement sensible des entrées en stocks ⁷⁵ .
Fin Campagne 1985/86	dépassement de 817 000 T (0,9 % de la référence). Pour la première fois, paiement de pénalités : les producteurs vont subir les conséquences - financières - du contingentement.

⁷³ atténuée par une hausse du prix indicatif du lait (+1,5 % en écus) et une réduction de la taxe de coresponsabilité (qui passe de 3 à 2,5 % du prix indicatif du lait).

⁷⁴ France, transfert de 169 000 T en 1985, 140 000 T en 1987 et 100 000 T en 1988.

⁷⁵ qui atteignent des niveaux records (1,3 Mt de beurre, 771 000 T de poudre).

Afin de rétablir rapidement l'efficacité du système, diverses mesures sont envisagées, visant pour l'essentiel à supprimer l'effet négatif des assouplissements précédents :

- suppression des transferts "vente directe" ;
- non reconduction des compensations nationales ou interrégionales ;
- suppression du système B et prélèvement unique porté à 100 % du prix indicatif du lait ;
- réduction aggravée du volume des livraisons (au moins 2 Mt des quantités de référence).

L'objectif attendu est une réduction notable des livraisons de 9,5 Mt, comparé à 1986.

16 décembre 1986	1- effet immédiat dès la campagne 1987/88. 2- deux modes de réduction des quantités garanties : <ul style="list-style-type: none"> - définitive : 2 % des références "rachetées" par une indemnité communautaire annuelle (ICA) ; - temporaire : 4 % sont l'objet de "suspension indemnisée"⁷⁶. 3- modification du système de calcul des pénalités : <ul style="list-style-type: none"> - superprélèvement aligné à 100 % du prix indicatif du lait - provision prélevée en cours de campagne sur les producteurs en dépassement.
Campagne 1988/89	réduction des quantités garanties : <ul style="list-style-type: none"> - définitive : 1 % de la référence 1986/87 ; - temporaire : 1,5 %.

La préférence de la Commission va donc vers une diminution de caractère uniforme des quantités de références garanties. Toutefois, ces mesures ne résolvent pas deux discriminations qui demeurent, à savoir :

- les transferts quota "vente directe" - quota "laiterie", qui concernent plus particulièrement la France ;
- la compensation nationale et interrégionale.

◇ les programmes communautaires de cessation d'activité laitière

Le programme communautaire de cessation définitive de la production laitière est conçu comme une mesure coercitive, les laiteries perdant complètement leur part de référence ("quotas morts" ou "gel").

Jusqu'à la campagne 1989/90, deux programmes sont intervenus, en 1984 et en 1986, ce dernier étant d'ailleurs envisagé comme une alternative douce à la réduction de 3 % des références nationales garanties imposée pour les campagnes 1987/88 et 1988/89.

La politique de rachat est abondée par les différents Etats membres, même si l'accompagnement de la restructuration n'est pas considéré par tous comme une priorité.

En fait, depuis la première vague de restructuration, ce type de primes apparaît de moins en moins attractif, d'autant plus qu'il se trouve en concurrence avec des systèmes de mobilité des quotas dans certains pays (cf. 6-4).

Pour 1986, l'ICA s'élève à 4 écus/100 kg de lait (ou équivalent-lait), les Etats pouvant de plus apporter un financement complémentaire⁷⁷. Au titre de ce rachat, 700 millions d'écus sont alloués en 1987, 200 en 1988 et 210 en 1989.

⁷⁶ à l'indemnité communautaire est de 0,76 F/kg peuvent s'ajouter 0,18 F/kg de prime nationale, sous réserve du respect de certaines conditions.

⁷⁷ dans le respect des différentes conditions locales (évolution de la production laitière, niveau moyen des producteurs, nécessité de ne pas faire obstacle à la restructuration de la production

Il ne connaît de réel succès qu'en France (530 000 T, 2% de la référence nationale), en Irlande (106 000 T, 2%), au Danemark (98 000 T, 2%), et en Belgique (66 000 T, 1,8%) ; les autres pays obtiennent des résultats très inférieurs aux objectifs : 0,2 % au Royaume-Uni (34 000 T), 0,6 % aux Pays-Bas (67 000 T) et 0,4 % en RFA (90 000 T).

Comme conséquence, "les producteurs d'Angleterre et du Pays de Galles se trouveront confrontés en 1987/88 à une réduction supplémentaire obligatoire de leur quota de près de 2 %, en sus du gel de 4 % et de la réduction de 0,3 % résultant de transferts supplémentaires de quotas vers l'Irlande du Nord" (Burrell A., in INRA, 1988, p.95). De même, la réduction de quotas sera plus forte en RFA, "les références supplémentaires accordées au cas difficiles étant considérées par la Commission comme une faute envers la réglementation du marché du lait". Aussi, "les quotas définitifs des producteurs sont diminués de 8,5 % dès 1987, dont 3 % à titre définitif", ces 3 % bénéficiant d'un programme national d'ACAL (J. Zeddies et B Heim, in INRA, 1988, p.107).

◇ la correction des quantités de référence par le taux de matière grasse

article 9 du règlement 1371/84	Les caractéristiques du lait sont retenues comme critère de pénalité : le taux de matière grasse du lait doit être le même que celui du lait livré l'année précédente. Deux tolérances sont admises : <ul style="list-style-type: none"> - l'une quantitative (marge de 2,6 % de la MG à l'intérieur d'un même quota) ; - l'autre plus subjective (la croissance constatée peut être imputée à l'évolution normale des conditions de collecte).
1er septembre 1986	Abrogation des dispositions précédentes : " <i>lorsque la teneur moyenne en MG du lait collecté présente un écart positif, quel qu'il soit, par rapport à la teneur moyenne de la période de référence, la collecte de l'acheteur est majorée de 1,8% par gramme de MG supplémentaire par kg de lait</i> ".
modalités	<ul style="list-style-type: none"> - mise en pratique dès le second semestre 1986/87 ; - correction du niveau de référence du producteur prise en compte en fin de campagne, <u>si l'Etat membre est globalement en dépassement de son taux de matière grasse de référence</u> ; - en cas de perception de pénalités, la quantité de lait livrée par producteur est corrigée soit à la hausse, soit à la baisse, à raison de 1,75% par gramme de MG excédentaire.

Cette mesure a deux incidences directes :

- d'une part, elle aboutit à la réduction indirecte de la quantité livrée d'environ 0,5 %/an, puisque le progrès génétique - facteur d'accroissement de la teneur en MG - ne peut que se poursuivre tant que la sélection n'aura pas été réorientée
- d'autre part, un écart positif du taux de MG moyen national peut conduire à une augmentation de la collecte faisant apparaître un dépassement de la quantité globale garantie, alors que la collecte non corrigée la respectait.

La disparition de cet élément de souplesse initial n'est pas sans provoquer diverses réactions.

- Tout d'abord, le producteur n'a aucune maîtrise dans ce domaine puisqu'il est totalement dépendant du (non)respect de la situation nationale : ce n'est qu'à posteriori qu'il apprend si sa quantité de référence de MG se trouve pénalisable.

laitière, existence de possibilités de reconversion vers d'autres activités productives et localisation de la production).

- D'autre part, les laiteries voient dans ce système une astreinte supplémentaire car elles doivent tenir une comptabilité matière⁷⁸.
- Enfin, le taux de référence pour le calcul de la correction est systématiquement celui du semestre correspondant de la campagne 1985/86 (ou 1984/85 si le taux est plus élevé cette année-là). Un tel principe est une aberration car non seulement les conditions de production évoluent, mais aussi parce que les modalités de paiement du lait standard font toujours référence à un taux de 38 gr de MG.

En France, il faut attendre la campagne 1989/90 pour que les producteurs en dépassement se voient astreints aux pénalités correspondantes.

En effet, la mesure n'est pas appliquée en 1987/88, et, pour la campagne suivante, c'est l'Etat qui finance les montants correspondants.

La campagne 1989/90 permet de différencier les Etats membres en deux ensembles, selon leur 'sur-' ou 'sous-réalisation' liée au correctif matière grasse.

Quatre pays subissent des dépassements après correction :

- le Danemark : dépassement de 36 000 T (0,8 %) ;
- les Pays-Bas : la sous-réalisation de 1,9 % en volume (207 000 T) en fin de campagne se transforme en un dépassement de 0,7 % après correction MG ;
- en Allemagne : chaque année, le calcul est responsable d'une élévation de la production de 200 à 450 000 T. En 1989/90, le dépassement de 334 000 T est imputable à la progression du taux de MG (+447 000 T).
- en France, en 1989/90, la constance d'un taux élevé de MG explique le dépassement de 129 000 T.

Deux pays respectent au final leur référence :

- l'Angleterre-Pays de Galles ;
- l'Irlande : le respect du quota en 1989/90 fait suite à deux campagnes pénalisées après correction de la MG : 5 entreprises ont subi un prélèvement en 1987/88 et 4 en 1988/89 (sur un total de 63 "acheteurs" de lait).

◇ 1989/90 : les Slom et le 1 % communautaire

Après deux campagnes successives (1987/88 à 1988/89) où le droit à livrer est réduit (gel et suspensions), la Commission apporte des "assouplissements" positifs pour la campagne 1989/90 :

- ◇ la reconnaissance des producteurs "SLOM" ;
- ◇ le "1 % communautaire".

1989	un droit au quota est reconnu aux producteurs bénéficiaires d'une prime "SLOM" (prime communautaire de non-commercialisation du lait ou de reconversion entre 1977 et 1980), qui n'ont pu livrer de lait durant l'année de référence 1983.
modalités	- la réserve communautaire est augmentée de 600 000 T (les producteurs "SLOM" peuvent y prétendre sous certaines conditions, dans la limite de 60 % des quantités primées) - le prix d'intervention du beurre est diminué de 2 % à compter du 1er avril 1989, en compensation des charges financières induites.

La profession considère cet acte comme une absurdité (FNPL, 1990), même si les effets sont limités : faute de pré-répartition nationale et compte-tenu

⁷⁸ dans les faits, la comptabilité matière existe déjà, ne serait-ce par la prise en compte du taux de MG comme critère dans le paiement du lait.

de contraintes limitant l'accès, les demandes ne portent que sur 502 233 T, alors que les volumes réellement libérés se sont élevés à quelques 6,6 millions de T.

Pour la **France**, le choc est sévère : si elle participe à hauteur de 16 % des quantités alors libérées, les demandes ne portent que sur 53 672 T, soit 10,7 %.

A l'opposé, les demandes sont nettement plus importantes que les volumes primés aux Pays-Bas (respectivement 8 % et 5,6 %), au Royaume-Uni (31,9 % et 21,6 %), et surtout en Irlande (19,7 % et 4,1 %).

1989	gradation de 1 % de la réserve communautaire, afin de régler les problèmes de certains prioritaires.
modalités	obtenue par la France, cette mesure a été "payée" par l'ensemble des producteurs afin d'en assurer la "neutralité budgétaire" (FNPL, 1990) : - diminution des prix d'intervention de 2,5% pour le beurre et de 0,75% pour la poudre à compter du 1er mars 1990 ; - passage de la pénalité à 115 % à partir de la campagne 1990/91 ; - enfin, le "1 %" est pris sur la quantité suspendue de 5,5 % qui est donc ramenée à 4,5 % de la quantité globale garantie de la campagne 1986/87 ⁷⁹ .

La façon dont les Etats membres attribuent ce 1 % révèle les différentes politiques agricoles promues.

- la **France** récupère 256 000 T sur les 1 040 000 T "réinjectées" sur le marché (24,6%).

Après avis de l'Onilait, la répartition du 1 % "Nallet" se fait selon le schéma suivant :

(1) 200 046 T aux prioritaires à objectif spécialisé lait, présents au 1er avril 1984 (la priorité des commissions mixtes est la couverture totale des prioritaires d'avant 1984);

(2) 35 450 T pour le traitement des dossiers calamités ;

(3) 22 800 T pour atténuer les effets du "surgel" dans les firmes les plus touchées par le rachat communautaire de références 1987/88 (à destination des prioritaires).

- en **Allemagne**, les 216 990 T ont servi à réduire la surallocation de 1984/85.

- au **Royaume-Uni**, le gouvernement souhaite octroyer les 142 500 T aux jeunes sous forme de prêts d'une durée de 10 ans. La durée étant incompatible avec le règlement européen (les quotas n'ont d'existence que jusqu'en 1992), les litrages sont attribués aux petits producteurs (<200 000 l) et aux plans de développement en contentieux.

- Aux **Pays-Bas**, les 110 800 T ont été distribuées à l'ensemble des producteurs (2200 kg à tous les livreurs), le Ministère estimant que de nombreuses mesures préférentielles avaient déjà été prises pour les prioritaires.

- en **Irlande**, les 52 850 T se sont insérées dans la politique nationale qui a pour but de fournir aux petits producteurs un accès prioritaire aux volumes libérés. Ainsi, 70 % des litrages sont dévolus à des producteurs de moins de 60 000 kg, 20 % à 200 jeunes en cours d'installation, les 10 % restant étant attribués à des cas difficiles.

- Au **Danemark**, les 45 150 T ont profité aux jeunes installés en 1989/90 et aux producteurs ayant investi la même année.

De ces deux mesures, la dernière est celle qui a le plus porté à critiques. Ainsi, pour J.D. Bernard, Directeur de l'Onilait, "le 1 % de quotas correspond à un million de tonnes de lait supplémentaires dans la CEE. Si je convertis cela en beurre et en poudre de lait, cela fait 45 000 T d'un côté et 90 000 T de l'autre ; au niveau français, le même chiffre conduit à une production de 250 000 T de lait supplémentaire, autrement dit, 12 000 T de beurre et 24 000 T de poudre de

⁷⁹ si l'indemnité ne porte plus que sur 4,5 %, les montants unitaires sont augmentés et l'indemnité globale par producteur est inchangée.

lait en plus sur le marché". Il reste à savoir de quelle manière les volumes de marchandises générés seront, ou non, absorbés.

La réglementation européenne régissant le secteur laitier est sujette à de relatifs retournements, en continuité avec la situation des marchés : les mesures plus restrictives prises en 1987 correspondent à une période d'engorgement des stocks de produits de report ; à l'inverse, le relatif relâchement de 1989 prend place dans une période d'embellie des exportations, dans le même temps où les producteurs en dépassement sont toujours pénalisés plus fortement.

6-2-2 : L'élargissement de l'Europe à l'Espagne et au Portugal

L'adhésion de l'Espagne et du Portugal au 1er janvier 1986 a des effets indéniables sur l'ensemble de la filière lait européenne, de part leur spécificité structurelle et organisationnelle. Sans développer ces deux aspects, il importe plutôt de présenter les solutions adoptées pour leur intégration dans la politique laitière européenne.

"L'originalité des conditions de production et de transformation des deux nouveaux membres⁸⁰ (dans lesquels le secteur laitier est déficitaire), la formation artificielle des prix, l'intervention d'organismes d'Etat dans les échanges rendaient nécessaires une période transitoire avant que puissent être mises en oeuvre les règles de la PAC : une transition par étapes au Portugal, une transition classique en Espagne" (Brand A., 1986, p.82).

Pour l'Espagne, les dispositions prévues durant la période de transition, qui s'étend sur 7 années à compter du 1er janvier 1986, sont comparables à celles appliquées lors des élargissements européens antérieurs :

- application du tarif douanier commun ;
- fixation d'un prix de seuil et perception de prélèvement-restitutions à l'exportation ;
- soutien des prix par des achats effectués par l'organisme d'intervention et des aides au stockage privé du beurre ou du lait écrémé utilisé pour l'alimentation animale.

Les mesures transitoires portent, quant à elles, sur le rapprochement des prix, la perception d'un Montant Compensatoire d'Adhésion⁸¹, l'ouverture graduelle du marché espagnol aux produits communautaires par la mise en place d'un mécanisme complémentaire aux échanges (MCE)⁸², et l'instauration éventuelle de MCM (id.).

⁸⁰ faible extension des surfaces fourragères, bas résultats des rendements laitiers, transformation surtout tournée vers le lait de consommation obligeant de nécessaires importations (poudre de lait), coexistence de deux marchés au Portugal.

⁸¹ le MCA est : - soit égal à la différence entre prix d'intervention en Espagne et dans la CEE à 10 (beurre, poudre de lait pour la consommation humaine) ; - soit, pour les autres produits, calculé en fonction de leur composition et de la différence des prix entre marchés espagnol et européen.

⁸² le calcul du MCE est assez complexe et repose sur un calendrier prévisionnel concernant les échanges de produits laitiers et la fixation d'un plafond indicatif d'importation (Brand A., 1986).

Pour le **Portugal**, les trop fortes disparités existantes avec le système européen ont conduit à prévoir une formule originale de transition par étapes.

La première étape d'une durée de 5 ans, avec possibilité de restriction à 3 ans par le Conseil, est consacrée à l'amélioration des conditions de production, à la conduite des restructurations nécessaires et à l'introduction progressive des mécanismes de base de l'organisation des marchés qui devront pouvoir fonctionner au terme de la première étape. Si une partie essentielle des modalités d'intégration ont trait à la libération graduelle des importations et des exportations, durant la première étape, aucun régime de limitation de la production n'a été prévu, les producteurs poursuivant ainsi la modernisation de leurs conditions de production (déjà financée en partie par la CEE) (id.).

L'extension à l'Espagne et au Portugal de la politique laitière européenne est une opportunité à saisir pour les pays membres pour deux raisons essentielles. Ces pays, déficitaires tant en beurre qu'en poudre de lait, vont venir "soulager" les stocks européens, d'autant plus que de fortes potentialités de développement de la consommation existent, entraînant une augmentation de la demande en produits laitiers communautaires⁸³.

6-2-3 : Le caractère évolutif des dispositions prises à l'échelle d'un pays membre : la France

En France, si des choix de gestion sont arrêtés dès 1984/85, les campagnes ultérieures voient la modification profonde de cinq dispositions de base :

- ◇ la définition de la restructuration et sa "régionalisation" ;
- ◇ la définition des prioritaires ;
- ◇ les modalités de gestion de la réserve nationale ;
- ◇ le système de "pénalisation" de fin de campagne ;
- ◇ les modalités de transferts de référence.

◇ la définition de la restructuration et sa "régionalisation"

Le recentrage se retrouve autour de l'axe majeur de la politique française, à savoir la **restructuration** du système productif laitier.

A compter de la campagne 1987/88, les programmes d'ACAL peuvent être l'objet d'une "régionalisation", par le biais de **conventions** régionales ou départementales.

Additionnelles aux actions menées à l'échelle nationale, celles-ci apportent un financement complémentaire, tout en ciblant généralement des catégories particulières de producteurs, en contrepartie d'une réduction du reversement à la réserve nationale et de la constitution de volants de ressources s'apparentant à des réserves régionales ou départementales.

◇ la définition des prioritaires

L'arrêté de campagne du Ministre de l'Agriculture définit, entre autres, les catégories de producteurs susceptibles de bénéficier de quantités de référence de lait supplémentaires (tab.32).

⁸³ ceci est d'autant plus plausible en Espagne qu'à partir de la campagne 1987/88, la quantité globale garantie au niveau de la collecte 1983 doit être diminuée, réduisant l'offre.

“Prioritaire”, une constance dans leur définition réside dans l'exclusion des producteurs livrant plus de 200 000 l, même s'ils entrent dans les catégories prédéfinies. Pourtant, certains d'entre eux peuvent se voir honorer des litrages sous couvert de la réalisation de deux conditions : attribution préférentielle aux moins de 200 000 l d'une part, et accord de la Commission mixte départementale d'autre part.

Tab.32 : Les prioritaires : définitions par campagne

Campagne	Catégories de producteurs reconnus prioritaires	limites des attributions
84/85	a- JA, Jeunes Agriculteurs (1981-84) b- PD, Plans de Développement (1978-84) c- PR, Plans de Redressement (avant 1984) d- Inv, Investisseurs avant le 1er avril 1984 e- Cas économiques et sociaux f- JA et PD jusqu'au 31/03/1985	- 98 % de l'objectif final de livraison (y. c. les références 'vente directe') (99 % en zone de montagne) - 200 000 l (sauf dérogation)
85/86	- producteurs a, b, c et e - JA installés après le 31/03/1985 - PD agréé après le 31/03/1985 - PAM	idem.
86/87	- producteurs a, b, c et e - JA installés après le 31/03/85 - PAM agréés après le 31/03/86	- 95 % de l'objectif final de livraison (97 % en zone de montagne) - 200 000 l (sauf dérogations)
87/88	- producteurs a, b, c, d et e - JA, PD et PAM (depuis 1984) - producteur preneur évincé - producteur sur une exploitation sans référence laitière suite à l'obtention, à tort, d'une ACAL par le prédécesseur.	- 93,5 % de l'objectif final de livraison (95,5 % en zone de montagne) - 200 000 l (sauf dérogations)
88/89 89/90	idem. n.c. JA installés après le 30/03/88 et PAM agréé après le 30/03/88 (quota supplémentaire possible pour la campagne suivant l'installation) ⁸⁴ .	- 91,5 % de l'objectif final de livraison (93,5 % en zone de montagne). - 200 000 l (sauf dérogations)

source : Arrêtés de campagne.

A la demande de l'ensemble des organisations professionnelles, il est envisagé de repenser complètement la liste des producteurs prioritaires susceptibles de bénéficier de dotations définitives à partir des quantités libérées⁸⁵. C'est chose faite en 1989/90, la nouvelle formule introduisant plus de rigueur :

Seuls les prioritaires installés avant l'instauration des quotas et les jeunes installés avant le 30 mars 1988⁸⁶ pourront désormais bénéficier de la solidarité nationale ; de plus, les “cas économiques et sociaux”, dont la reconnaissance s'est effectuée selon les départements de manière très désordonnée, ne figurent plus dans la liste (Onilait).

◇ les modalités de gestion de la réserve nationale

Les références attachées à la réserve nationale sont, progressivement, de moins en moins importantes, pour plusieurs raisons :

⁸⁴ le Préfet du département peut décider, après avis de la commission mixte départementale, de réserver, au plus, 15 % des quantités de références disponibles aux JA installés après le 30/03/88.

⁸⁵ cette remise en cause “publique” de la notion de prioritaires par les gestionnaires du secteur prend place dans un contexte de quasi-réalisation des objectifs en matière de restructuration de la production laitière, et de volonté de désengagement des pouvoirs publics des redistributions des droits à produire : il s'agit désormais d'adapter des exploitations pérennes (Perrier-Cornet P., 1991, p.3).

⁸⁶ de nouvelles dispositions seront encore prises en 1990/91. Se reporter par exemple au rapport de l'Onilait de 1990 (p.110).

- les prélèvements de quotas sur les ACAL diminuent d'une part parce que le nombre de cessations s'amenuise ; d'autre part parce que le taux de prélèvement moyen se réduit également d'année en année (20 % sur les programmes nationaux, mais 10 % dans les régions ayant des conventions de restructuration ; 0 % en zone de montagne).
- l'application du décret de 1987 sur les transferts de référence liés au foncier a été suivie de peu de versements de quota à la réserve à ce titre.

Si, originellement, la réserve nationale est vue comme un outil dont l'usage est décidé sur le plan national, elle est, notamment depuis 1987/88, canalisée pour une mise à disposition immédiate, sous contrôle des Commissions mixtes départementales : l'option retenue d'une **régionalisation** de la restructuration doit conduire à une adaptation des règlements aux situations locales.

Si l'Onilait conserve une position centrale dans l'organisation de la régulation du secteur laitier, les relais locaux, notamment les Commissions mixtes départementales, disposent de pouvoirs croissants. Pour le syndicalisme agricole, cela constitue une occasion de réaffirmer son influence dans la gestion quotidienne des quotas.

Un des aspects de l'arrêté du 10 juillet 1987 est l'élargissement de cette commission par création d'une **section laitière**⁸⁷. Celle-ci sera à même d'être saisie des dossiers individuels des producteurs de lait, au sujet de l'attribution de quantités de référence pour laquelle l'avis de ladite commission est prévu, notamment :

- les recours individuels des producteurs ;
- les transferts de quantités de référence entre producteurs ;
- les quantités de référence initiales des jeunes agriculteurs ;
- les dérogations individuelles pour les producteurs de référence initiale supérieure à 200 000 litres de lait ;
- la détermination de la liste des producteurs qui se trouvent dans une situation économique et sociale particulièrement difficile ;
- les suppléments de référence demandés par les vendeurs directs.

De plus, elle est informée des attributions de quantités de référence supplémentaires et des allocations provisoires faites aux producteurs prioritaires, et peut émettre un avis sur la conformité de ces attributions.

La section laitière, multi-tâche, devient l'élément incontournable pour l'organisation de la vie laitière à l'échelle d'un département, même si l'avis définitif est toujours le fait de la commission mixte départementale.

◇ le système de "pénalisation" de fin de campagne

L'un des points de la réglementation nationale à connaître une importante évolution est celui ayant trait à la "**pénalisation**" de fin de campagne.

Effectuée à la fin de la campagne laitière, la péréquation nationale des dépassements et des sous-réalisations des quantités de référence attribuées a permis aux producteurs de n'être redevable d'aucune pénalité en 1984/85. Toutefois, durant la campagne suivante, il est vite apparu que ce système ne suffirait plus, la plupart du temps, à annuler totalement la surproduction manifeste de certaines régions.

Pour limiter les conséquences financières pour les producteurs en dépassement, il reste le principe du quota "laiterie", qui devrait avoir un effet semblable de péréquation à l'échelle locale. Toutefois, ce système montre aussi des limites dans l'inégalité de traitement qu'il suscite entre producteurs en surproduction, selon la situation de leur laiterie respective (en fonction de la proportion relative de sous-réalisations brutes et de dépassements bruts dont elles disposent).

⁸⁷ qui comprend : un fonctionnaire de l'Etat ; quatre représentants de l'industrie de transformation laitière du département (si possible, deux du secteur privé et deux du secteur coopératif) ; quatre représentants des producteurs de lait du département.

Sur le terrain, certains s'insurgent contre cette modalité appliquée à l'échelle nationale, éloignée des buts initiaux pour deux raisons essentielles : le principe du lissage "pénalise" les entreprises qui ont engagé des efforts de réduction de collecte et, dans le même temps, les références disponibles sont insuffisantes pour répondre aux besoins de nombreux prioritaires.

Les distorsions relevées expliquent, pour partie, le relâchement de l'effort qui a conduit aux dépassements des deux périodes suivantes. Des mesures de rétorsion s'imposent.

1987/88	Modifications de la réglementation de base.
modalités	<p>- Un niveau de surproduction maximal de 20 000 l/producteur est instauré, et toute production dépassant ce niveau est sanctionnée par une même pénalisation pour tous les producteurs, quelle que soit la situation réelle de leur laiterie.</p> <p>De plus, les producteurs pénalisés en 1985/86, qui poursuivent leur croissance le premier semestre 1986/87, seront tenus à verser une provision sur pénalités, sans attendre la fin de la campagne pour mesurer leur réel dépassement.</p> <p>- La pénalité est désormais égale au montant du prix indicatif du lait (100 %).</p> <p>Création d'un emprunt de "mutualisation" partielle des sous-réalisations internes des acheteurs, correspondant à 0,24 % des références en 1987/88 (0,12% en 1988/89)⁸⁸. La finalité est double :</p> <ul style="list-style-type: none"> - alimenter les ressources de la compensation de fin de campagne ; - mettre artificiellement en dépassement tout acheteur de lait, de manière à obliger tout livreur de lait en dépassement à acquitter un prélèvement minimum. <p>Changements dans la répartition des prélèvements au sein de la laiterie : la laiterie doit d'abord procéder aux prêts de fin de campagne pris sur ses sous-réalisations internes, de sorte que les dépassements internes pénalisés soient égaux au dépassement net de la laiterie⁸⁹.</p> <p>Introduction d'une "allocation provisoire" de quotas pour les prioritaires, celle-ci étant conçue comme une anticipation de prêts de fin de campagne. Allouée pour une seule campagne, elle est effectuée en deux temps : le 1er août 1987⁹⁰ et à la fin de la campagne, dans la limite de 93 % en zone de plaine (et 95% en montagne) des objectifs de livraisons desdits prioritaires.</p>
résultats	Insuffisants : dépassement en 1987/88 et en 1988/89 (1,4 % de la référence nationale).
1989/90	Idée politique : chaque producteur en dépassement doit effectivement subir les conséquences de ses actes, ce qui impose que chaque producteur doit avoir une connaissance exacte de son objectif réel possible de production, assez tôt durant la campagne, sans possibilité de miser sur d'éventuels prêts de fin de campagne.
modalités	<ul style="list-style-type: none"> - suppression des prêts de fin de campagne ; - maintien des seules allocations provisoires accordées entre le 15 octobre 1989 et le 15 janvier 1990 aux prioritaires (max. 20 % de leur référence, ou 40 000 l), <u>après accord préalable de la Commission mixte départementale</u> ; - renforcement des provisions prélevées en cours de campagne, afin que les producteurs puissent faire face aux modalités financières. <p>Une même pratique est menée auprès des laiteries, afin de restaurer leur responsabilité dans la gestion des quotas :</p> <ul style="list-style-type: none"> - abandon de la mutualisation systématique d'une partie des sous-réalisations ; - estimation-gestion de l'attribution des sous-réalisations selon des règles précises.

⁸⁸ la position des organismes professionnels diffère complètement à ce sujet : la FNIL est contre ; la FNCL est pour, de même que la FNPL qui estime qu'il fallait mutualiser plus. En moyenne nationale, le taux fixé équivaut à peu près à 10 % des sous-réalisations internes des acheteurs.

⁸⁹ cela permet d'affirmer à tout producteur en dépassement qu'il doit acquitter le taux plein de la pénalité, mais éventuellement sur un volume de dépassement réduit.

⁹⁰ à cette date, les acheteurs ne pourront distribuer que des quantités correspondant aux sous-réalisations internes constatées pendant les quatre premiers mois de la campagne en cours, dans la limite de 50 % des sous-réalisations internes constatées pendant la durée de la campagne 1986/87.

L'optique affichée des pouvoirs publics est la disparition des assouplissements de fin de campagne. Cette orientation se manifeste de diverses manières :

- disparition des prêts de quotas ;
- interdiction d'attribution d'allocations provisoires au-delà du 15 janvier.

Elle se reflète aussi au travers de l'évolution des modalités régissant la compensation nationale (tab.33).

Tab.33 : Principes de la compensation nationale*

Bourse de lait	Campagne 1985/86	contrat d'approvisionnement en lait entre laiteries situées en zone de sécheresse vers des laiteries n'ayant pas eu ces difficultés.
Lissage régional	Campagne 1985/86	destiné à garantir un taux de pénalisation par laiterie plafonné à 0,60 ct/kg de lait pénalisé.
Compensation prioritaires	Campagne 1985/86	97 % de la référence sans pénalisation
	Campagne 1987/88	3 catégories (JA, PD, PR) et 2 cas : <200 000 l, 93 % objectif de campagne (95 % en ZM) ; >200 000 l, 90 % (92 %).
	Campagne 1988/89	4 catégories (JA, PD, PR avant 84 + JA avant le 29/03/88) et 2 cas : <200 000 l, 91,5% objectif (93,5 % en ZM) ; >200 000 l, 88,5 % (90,5 %).
	Campagne 1989/90	idem à la campagne précédente.
Compensation petit producteur (<60 000 l)	Campagne 1987/88	30 % du dépassement couvert dans la limite de 2 000 l/producteur.
	Campagne 1988/89	20 % du dépassement couvert dans la limite de 1 000 l/producteur
Compensation autres producteurs	Campagne 1987/88	"autres investisseurs" de 84/85 et cas sociaux : 50 % du dépassement couvert.

* Hors compensations "convention régionale" et "calamités", ni les ajustements techniques.

source : Onilait.

Le principe de la compensation nationale est incontestablement avantageux pour les prioritaires⁹¹, bien que s'amenuisant⁹². En fait, depuis la campagne 1987/88, le principe repose sur les "allocations provisoires".

L'acheteur commence par consolider les allocations provisoires qu'il a fait régulièrement, puis il fait des prêts de quotas à partir des sous-réalisations internes disponibles, dans les conditions fixées par l'arrêté. S'il lui manque des quotas, il fait appel à l'Onilait, ce dernier reportant alors le 0,24 % prélevé jusqu'à épuisement en satisfaisant les priorités dans l'ordre suivant :

- agriculteurs victimes de calamités climatiques en 1983 ;
- prioritaires des catégories a, b et c ;
- petits producteurs spécialisés ;
- autres producteurs prioritaires ;
- producteurs non prioritaires.

Les conditions sont plus restrictives à compter de 1989/90.

- Pour la campagne 1989/90, les bénéficiaires de la solidarité nationale sont uniquement les prioritaires d'avant 1984 et les jeunes installés avant le 01/04/1988 ; les "cas économiques et sociaux" et les petits producteurs sont désormais exclus.

- Obligatoirement spécifiées aux producteurs avant le 15/01/90, elles se raisonnent laiterie par laiterie et dépendent du niveau de sous-réalisations prévisible des producteurs qui ne livreront pas leur quota à la laiterie.

⁹¹ cette situation a probablement incité certaines entreprises à encourager leurs livraisons.

⁹² couverture de la pénalisation jusqu'à 97 % de leur objectif de livraison (1984/85 à 1986/87, puis 93 % en 1987/88, et 91,5% en 1988/89 et 1989/90.

L'application de la réglementation engendre donc des différences importantes de quantités "prêtées" entre producteurs de différentes laiteries⁹³.

Hormis une pénalisation plus générale des producteurs en dépassement, le second volet des mesures prises a trait au taux de prélèvement (tab.34). Or, dès 1987/88, ce taux met en évidence la situation délicate de certains producteurs, notamment de ceux disposant d'une référence de moins de 60 000 l.

Pour les petits producteurs, la pénalité fait entrer dans un cercle sans fin :

- le couple petit litrage-gros dépassement se traduit obligatoirement par un remboursement des pénalités sur plusieurs campagnes, le paiement ne pouvant représenter plus de 40 % de la fiche de paye.
- en 1987/88, le dépassement n'est plus couvert que pour 30 % du volume en excédent (limité à 2 000 l/producteur), une aide de 2 500 F pouvant aussi être accordée. La campagne suivante, le taux se réduit à 20 % (1 000 l/producteur).

La moindre attention portée sur ces producteurs s'explique par deux faits :

- ils sont nettement moins nombreux en raison du succès des ACAL ;
- leur maintien à un niveau considéré comme 'non viable' est une entrave à une redistribution de références à des producteurs s'installant.

Ainsi, pour M. Desouches du FNCL : *"le meilleur service que l'on puisse rendre aux petits producteurs, c'est de leur faire quitter la profession laitière"*.

Tab.34 : Taux de prélèvement par campagne

Campagne	Taux en F/l (F/kg)
86/87	jusqu'à 0,60 F/l
87/88	2,1434 (2,0813)
88/89	2,1748 (2,1114)
89/90	2,2074 (2,1431)

source : Arrêtés de campagne.

◇ les modalités de transfert de référence

La campagne 1987/88 voit une importante modification des modalités de gestion des références lors d'un transfert foncier. Régie par le décret du 31 juillet 1987, l'application est un modèle de complexité car, si les quotas ne peuvent être transférés sans foncier, tout transfert de foncier n'induit pas pour autant le transfert du quota, celui-ci étant soumis à la double limite des "200 000 l et des 20 ha" : par rapport à la situation antérieure, le devenir des quantités transmises dépend

- ◇ de la nature (parcelle ou exploitation) et de la taille (± 20 ha) du fonds cédé ;
- ◇ de la référence du producteur entrant ($\pm 200 000$ l).

Par cette réforme, de la référence initiale, le repreneur n'est plus assuré d'en obtenir la totalité, même en reprenant la totalité des terres.

- En cas de réunion d'exploitations ou de parcelles totalisant plus de 200 000 l de référence, un prélèvement de 50 % est opéré au profit de la réserve nationale.
- En cas de démembrement d'exploitation et de transfert partiel d'une parcelle de moins de 20 ha, le quota correspondant au détachement part en totalité au bénéfice de la réserve.

⁹³ ce n'est avantageux que pour les laiteries qui disposent d'importantes sous-réalisations qui ne seront pas comblées avant la fin de la campagne.

Ces quantités de référence sont ensuite réattribuées par les commissions mixtes aux producteurs prioritaires.

La campagne suivante, c'est le transfert de la référence de producteurs ayant changé d'acheteur de lait qui est soumis à des nouvelles dispositions.

A compter du début de la campagne 1988/89 en effet, tout acheteur ayant reçu des producteurs en provenance d'autres laiteries fera l'objet d'un prélèvement correspondant à 10% de la quantité de référence, l'acheteur le répercutant au-dit producteur⁹⁴.

Toutefois, l'acheteur doit maintenir intacte la quantité de référence du producteur nouvellement arrivé : pour cela, il dispose des quantités de référence disponibles provenant des ACAL. Dans le cas contraire, c'est-à-dire si l'acheteur ne dispose pas de ces quantités, la diminution de référence subie ne sera pas compensée.

En fait, ce dispositif oblige les laiteries à choisir entre l'accueil de nouveaux livreurs, qui entraîne une perte des quantités libérées par le programme de restructuration laitière au sein de l'entreprise, et le maintien sur place de celles-ci pour satisfaire les besoins de leurs producteurs prioritaires.

Apparaissant profondément discriminatoire par les professionnels, le prélèvement de 10% n'est pas reconduit sur les transferts ayant eu lieu au cours de la campagne 1989/90.

La seconde modification porte sur l'articulation administrative du passage des quantités de référence de la laiterie "de départ" à une laiterie "d'arrivée".

- Jusqu'à la campagne 1987/88 comprise, lors d'un changement de laiterie, la référence transférée correspond à l'ensemble des quantités de références qui sont notifiées à titre définitif par la laiterie de départ⁹⁵, et le transfert est assimilé sur deux campagnes :

- ◊ durant la campagne en cours, l'Onilait transfère, à la laiterie "d'arrivée", le reliquat éventuel de référence excédant les livraisons déjà réalisées par le livreur auprès de la laiterie de départ. Dans le cas où, à la date du transfert, celui-ci dépasse déjà sa référence, le transfert est nul : le livreur en situation de dépassement dans la laiterie de départ se trouve donc sans référence pour la campagne en cours dans la laiterie d'arrivée ;
- ◊ durant la campagne suivante, l'Onilait transfère le solde correspondant à la différence entre la référence totale du producteur et la quantité transférée lors de la campagne au cours de laquelle le producteur est parti.

- à partir de la campagne 1988/89, si un producteur quitte sa laiterie de départ en étant déjà en situation de dépassement par rapport à sa quantité de référence, une quantité de référence égale à la livraison sera maintenue, dans la laiterie de départ, pour la campagne en cours, et une quantité négative égale au dépassement du producteur sera transférée dans la laiterie d'arrivée. Ainsi, la laiterie de départ ne sera pas contrainte de percevoir un prélèvement en fin de campagne sur les producteurs qui l'aurait quitté ; c'est à la laiterie d'arrivée qu'il incombera de récupérer la totalité du prélèvement dû par ces producteurs.

Par ailleurs, en tout état de cause, aucun transfert de référence ne peut être effectué tant que le producteur en partance ne se sera acquitté de l'ensemble des pénalités dont il est redevable auprès de la laiterie de départ.

En 1989/90, les mouvements de producteurs entre laiteries sont entravés par le biais des dates de transfert.

Tout transfert consécutif au passage de producteurs d'une laiterie à une autre est interdit pour les périodes suivantes : entre le 30 mars 1989 et le 31 mai 1989 d'une part ; entre le 1er décembre 1989 et le 30 mars 1990 d'autre part. L'ajustement correspondant des quantités de référence sera effectué en 1990/91.

⁹⁴ ce dispositif ne s'applique pas lorsqu'il s'agit de la reprise de producteurs issus d'une laiterie ayant cessé de collecter le lait, ou en cas de restructuration concertée de zones de collecte.

⁹⁵ y compris les suppléments de références éventuellement attribués par la laiterie elle-même, à l'exception toutefois des allocations provisoires octroyées en cours ou à la fin de campagne.

De manière progressive depuis 1987/88 essentiellement, la réglementation française s'achemine donc vers un aménagement sensible du régime des quotas par laiterie : si les références demeurent gérées dans le cadre des acheteurs, avec des assouplissements permis par de possibles récupérations nationales de sous-réalisations, les différences entre les taux de pénalité appliqués aux livraisons hors-quotas sont supprimées, et, dans le même temps, tout producteur en surproduction subit les contraintes financières de son dépassement.

Pour la laiterie, cette modification entraîne un changement dans la politique de gestion des quotas, puisque la compensation interne entre producteurs n'est plus totale. Les laiteries ne peuvent plus favoriser certains producteurs, puisque le dépassement au-delà d'un certain seuil est systématiquement sanctionné.

Effectif dès 1987/88, le **mixage quota-laiterie-quota-individuel** apparaît, pour les pouvoirs publics, comme le moyen privilégié du renforcement de l'efficacité du système, par atténuation des distorsions de participation des régions aux dépassements.

Prévu initialement pour une durée de cinq ans (avril 1984/mars 1989), le système européen de contingentement de la production laitière a semble-t-il terminé sa phase de mise en place ; néanmoins, de perpétuelles modifications dans les modalités de gestion, communautaires et nationales, témoignent de son caractère évolutif. Par le jeu d'assouplissements et/ou de durcissements, les diverses mesures ont relativement réussi à adapter l'offre de lait européenne à la demande. Toutefois, les incidences varient d'un pays membre à l'autre.

6-3 : 1984/85-1989/90 : LE NOUVEAU PAYSAGE LAITIER EUROPÉEN APRÈS SIX CAMPAGNES SOUS QUOTAS

Depuis 1984, la Commission européenne a édicté une refonte en profondeur des modalités d'organisation de la filière de production laitière, autour d'un élément central, le contingentement de la production. L'impact et les effets des dispositions retenues sont diverses, selon les pays membres et les secteurs d'activité envisagés. Trois dimensions retiennent plus particulièrement l'attention :

- quotas et pôle de la transformation laitière ;
- quotas et restructuration du pôle de la production ;
- quotas et secteur de la production.

6-3-1 : Un pôle de la transformation laitière dominé par des mouvements de concentration-internationalisation

L'incidence des quotas sur la baisse du nombre d'entreprises de collecte est flagrante dans tous les pays européens, mais touche plus particulièrement les pays d'Europe du Nord (tab.35).

Dès 1984, J.P. Butault, D. Hairy et D. Perraud (1984) présentaient une restructuration du tissu industriel laitier européen ; en réalité, les éléments disponibles pour la période 1985-88 mettent en évidence une relative continuité du mouvement antérieur, le rythme de disparition passant de 3,3 %/an durant la période 1976-79 à 3,8 %/an pour 1985-88 (Rapport Gay, DG VI).

Toutefois, ce constat mérite d'être nuancé en fonction des adaptations individuelles des pays membres.

- En nombre, les entreprises **françaises** et **italiennes** fournissent toujours le gros des disparitions : sur les 461 entreprises qui disparaissent entre 1985 et 1988, les 4/5e sont italiennes (191 entreprises) ou françaises (189 entreprises). Ce processus de fermeture est déjà caractéristique de la période précédente (1982-85).

- On peut cependant affiner le jugement précédent en fonction de l'importance des grandes entreprises. En effet, en terme relatif, c'est au **Danemark** que le processus de concentration a été le plus poussé depuis 1985 (-27,8 %, mais -61 % depuis 1982), suivi des **Pays-Bas**, qui battent le record du volume moyen collecté par entreprise (de 334 000 T en 1988, contre 21 000 T en France).

Processus typique d'évolution structurelle de l'industrie laitière des deux pays⁹⁶, les quotas laitiers ont encore renforcé la recherche d'économie d'échelle en matière de coût de gestion de l'approvisionnement.

Dans le même temps où les entreprises des différents pays membres se restructurent au niveau de la collecte, ils procèdent de même pour les activités de valorisation du lait. Non développé à ce niveau, la main mise de la filière par un petit nombre d'industriels agit de manière identique au niveau de l'établissement : les années post-quotas voient la disparition de la notion d'"*atelier multi-produits*" au profit de celle d'"*usine par métier*".

Tab 35 : Evolution des entreprises collectrices de lait dans l'Europe des 9

	Entreprises				Collecte moyenne par entreprise				Entr collectant +100 000 T/an (1988)	
	Nombre		Evol (%)		1 000 T		Evol (%)		Nb	% coll.
	1985	1988	85/82	88/85	1985	1988	85/82	88/85		
P-B	38	33	-22.5	-13.2	321.9	334.0	+27.4	+3.7	13	92,6
IRL	90	84	-3.2	-6.7	63.1	61.8	+18.6	-2.1	12	67,7
DK	90	65	-46.1	-27.8	54.4	69.8	+81.3	+28.3	6	84,7
RFA	489	408	-10.5	-16.6	48.3	53.0	+11.3	+9.7	56	60,9
R-U	336	378 ²	-10.2	-	45.4	55.3	+3.4	+21.8	19	75,6
UEBL	85 ¹	78	+16.9	-5.3	39.6	42.0	-13.5	+6.1	9	46,0
FR	1 332	1 143	-11,0	-14,2	19,5	21,4	+12,7	+9,7	68	60,9
IT	2 816	2 625	-9.6	-6.8	3.0	3.2	+20.0	+6.7	10	15,9
EUR 9	5 276	4 815	-10.8	-11.3*	19.1	19.3	+13.7	+1.0	193	61,7

1 : modification du système d'enquête en 1985.

2 : les "*farmhouse cheesemakers*" ont été inclus en 1988, ce qui interdit toute comparaison avec 1985.

* : non compris le Royaume-Uni.

source : Rapport Gay DG VI Bruxelles.

⁹⁶ se reporter par exemple à Le Méné C. (1991), Wever E. (1988) pour les Pays-Bas ;

Les seules modifications de la réglementation relative au secteur laitier sont insuffisantes comme facteur explicatif à l'évolution constatée : les mouvements en cours ne sont **pas spécifiques** à ce seul secteur, mais généralisables aux IAA dans leur ensemble.

“Dans le domaine de l'alimentation, et celui des produits alimentaires transformés en particulier, l'élargissement progressif des marchés, à l'échelle européenne, puis mondiale, traduit une tendance lourde de l'évolution économique : impulsé par la croissance des volumes produits, par les progrès de la technologie agro-alimentaire et de la logistique, par la diffusion des modes de consommation occidentaux et par l'internationalisation croissante de grandes firmes agro-alimentaires, ce processus est à l'oeuvre en Europe depuis plusieurs décennies. Au cours des dix dernières années, il a connu une brutale accélération, consécutivement à la saturation progressive des principaux marchés alimentaires solvables, puis à l'annonce de l'achèvement du marché unique européen en 1992” (J. Vaudois et C. Le Méné, 1989, p.102).

Deux facteurs complémentaires accentuent ce phénomène : l'évolution des modes de consommation et des habitudes alimentaires d'une part, et la mutation des structures de la distribution des produits alimentaires d'autre part.

Quelle qu'en soit l'origine, cette vague de concentration voit la constitution - ou la consolidation - de **groupes** d'envergure internationale : des 25 premiers groupes laitiers mondiaux, 18 sont européens, de l'Europe du Nord (tab.36). Cette prééminence se calque donc sur les grandes zones de production laitière.

- Une des particularités des firmes européennes concerne leur faible diversification, la plupart étant même exclusivement laitières, ce constat valant de manière préférentielle pour l'ensemble des entreprises françaises comprises dans ce palmarès, à l'exception de BSN-Gervais-Danone et de Perrier (le chiffre d'affaires lait forme alors respectivement 30 et 38 % du chiffre global).

- L'autre caractéristique du classement des grands groupes en 1989 est l'absence notable de groupes allemands. En effet, très morcelée, largement dominée par des coopératives régionales, l'industrie allemande est aussi marquée par l'emprise commerciale des grands groupes internationaux (Kraft, Nestlé, BSN). Toutefois, la restructuration en cours des structures industrielles du Nord et du Centre pourrait bouleverser ces données dans les années à venir⁹⁷.

En France, le secteur laitier a suivi le même cheminement que ceux des autres pays d'Europe du Nord. Désormais, l'écart est de plus en plus prononcé entre les leaders nationaux et leurs suivants :

- en 1990, 85 % du lait est contrôlé par 34 groupes et transformé dans près de 280 usines;
 - néanmoins, les trois premiers (Besnier SA⁹⁸, Sodiaal et l'Uln) collectent chacun plus de 2 milliards de litres de lait/an (cumulés, ils représentent plus de 35 % de la production nationale). Les suivants se situent pour leur part à moins d'un milliard de litres de lait/an (BSN-Gervais-Danone, Nestlé groupe, Perrier-Valmont, Bongrain SA ...)⁹⁹.

⁹⁷ par exemple, fin novembre 1987, deux importantes sociétés coopératives laitières du Schleswig-Holstein ont décidé de se regrouper (Onilait).

⁹⁸ depuis le rachat de Bridel intervenu en juillet 1990, le groupe Besnier reprend la première place au rang des entreprises laitières françaises.

⁹⁹ selon le classement de la Revue Laitière Française basé sur le chiffre d'affaires, la Prospérité Fermière se positionne, en 1990, au 25e rang national.

Tab 36 : Les 25 premières firmes européennes à activité laitière en 1989.

	Nom	Pays	CA (M\$) Lait	CA lait/ CA total (en %)	Collecte	Part de la collecte nationale
1	NESTLE	CH	8 000	29		
2	UNIGATE	UK	2 598	78	1 700	12 %
3	CAMPINA-MELKUNIE	NL	2 500	100	3 220	30 %
4	SODIAAL	F	2 144	100	2 500	11 %
5	GRAND MET	UK	2 000	29		
6	BSN	F	1 853	30	650	11 %
7	MD FOODS	DK	1 696	100	3 400	78 %
8	ULN	F	1 637	90	2 050	9 %
9	BESNIER	F	1 625	100	2 300	10 %
10	COBERCO	NL	1 604	95	2 100	19 %
11	DAIRY CREST	UK	1 579	100	3 500	25 %
12	NOORD NEDERLAND	NL	1 380	100	1 890	18 %
13	AN BORD BAINNE	IRL	1 242	92		
14	PERRIER	F	1 163	38	720	3 %
15	BONGRAIN	F	1 102	100	750	3 %
16	NORTHERN FOODS	UK	1 063	58	1 400	10 %
17	INTERMILCH	D	952	100	2 200	10 %
18	BEL	F	917	100	650	3 %
19	CC FRIESLAND	NL	895	100	1 890	18 %
20	GALBANI	I	875	80	790	10 %
21	BRIDEL	F	867	100	1 145	4 %
22	MOLK OLDENBOURG	D	767	100	2 200	10 %
23	MOLK SUD	D	760	100	2 100	10 %
24	AAA	F	503	100*	650	3 %
25	NORDMILCH	D	498	100	900	4 %

* ne comprend pas le rachat des Eaux d'alet.

Source : EUROSTAF

Depuis la mise en place des quotas en 1984, la main mise du pôle de la transformation laitière européen par un petit nombre d'industriels est manifeste. Ceux-ci appliquent des stratégies de développement fondées, le plus souvent, sur des facteurs d'historicité, mais qui reflètent aussi de manière indirecte les choix politiques opérés en matière de politique agricole par chaque pays membre.

6-3-2 : Des quotas diversement appliqués par les Etats membres

Mesure coercitive qui limite le potentiel d'approvisionnement des firmes laitières, le contingentement de la production n'a pas reçu la même attention dans les différents pays européens, chacun y allant de sa propre politique d'application. Cette diversité peut être mise en évidence à deux niveaux :

- ◇ les programmes d'aide à la cessation d'activité laitière ;
- ◇ les dépassements - sous-réalisations

6-3-2-1 : La France comme pays animateur des programmes d'ACAL en Europe

A l'exception du Danemark¹⁰⁰, pour aider la restructuration du tissu laitier, tous les pays ont mis en place un programme national d'ACAL (tab.37).

Tab.37 : Les programmes nationaux de cessation d'activité dans les pays de la CEE

Pays	Nombre de dossiers acceptés	% Acal/ nb producteurs 1984	Litrages "libérés" (en 1 000 T)	%/livraisons 1983
France	112 144 *	26,2	4 291 (3 496)**'	16,4 (13,4)**
Allemagne			1 818	7,2
Pays-Bas	2 273	3,6	172	1,3
Angleterre				
Pays de Galles	1 670	2,9	279	2,2
Irlande	980	1,1	32	0,6

* prime nationale ou européenne : la distinction n'est pas possible en 1987/88.

** volume réellement réaffecté à des producteurs laitiers (ce volume étant affecté sur deux campagnes).

source : GEB (1990).

Concurrencé par les formules de vente/location de quotas sans terres et les locations avec terres, ce type de programme n'a que peu d'écho au Royaume-Uni et aux Pays-Bas.

En effet, le marché des quotas présente l'inconvénient majeur d'avoir réduit l'efficacité des primes de cessation en tant qu'instrument de politique économique. Les versements de la Communauté sont étalés sur sept ans, et ne peuvent rivaliser avec la situation du marché : outre un prix nettement supérieur, versé en une seule fois, aucun engagement d'abandon définitif de la production laitière n'est exigé.

A l'inverse, leur succès est apparent en RFA.

- En RFA, les dotations très généreuses du gouvernement à l'une des trois catégories de prioritaires sont à l'origine d'une surallocation de 1 million de tonnes de références aux producteurs par rapport à la référence nationale (le "*Bauchladen*"). 82 000 investisseurs, jeunes et petits producteurs s'étaient partagés 2,2 millions de T, au lieu des 1,2 millions prévus. Aussi, l'un des buts du gouvernement a été de supprimer cet excédent, notamment par des plans de cessations. L'objectif est atteint en 1990.

Pour la **France**, les ACAL sont la base même de la politique de restructuration de la production nationale : l'effort se traduit surtout par des mesures financières, destinées aux producteurs décidant l'abandon définitif de la production laitière¹⁰¹.

Le CNASEA, organisme payeur, a versé au total 5,36 milliards de francs de la campagne 1984/85 à 1989/90. Les modalités d'attribution sont revues chaque campagne, tant au niveau des montants, que des catégories de bénéficiaires (tab.38).

¹⁰⁰ hormis les programmes communautaires, le Danemark a établi un système d'achat-vente des références à prix modéré (cf. infra).

¹⁰¹ "en France, au moment de l'instauration des quotas, près de 40 % des exploitants laitiers avaient plus de 55 ans, détenaient plus de 25 % du cheptel laitier, et assuraient 20 % de la collecte laitière" (Bérenghier J., 1988, p.52).

Tab.38 : Les conditions d'octroi des indemnités de cessation laitière

Campagne/Régime Type de prime	Bénéficiaire	Taux de la prime
84/85 - "Primes ROCARD"		
P. unique de cessation	- nés avant le 1/06/1919 et ayant un avantage vieillesse - nés entre le 1/06/1919 et le 31/08/1929, ne pouvant obtenir la P. annuelle	61 ct/l, plafonné à 30 000 litres (plafond de 18 300 F/producteur)
P. annuelle de cessation	nés entre le 1/06/1919 et le 31/08/1929	- 61 ct/l jusqu'à 45 000 litres ; - 30,5 ct/l de 45 à 60 000 litres (plafond de 32 025 F/an/producteur)
P. unique de conversion	nés après le 31/08/1929 sans avantage vieillesse	- 61 ct/l jusqu'à 60 000 litres ; - 30,5 ct/l de 60 à 90 000 litres (plafond de 45 750 F/producteur)
85/86 - "Primes NALLET"		
P. unique	avoir livré jusqu'au 1/04/1985 et détenir une référence notifiée	-1 F/l jusqu'à 20 000 litres ; - 60 ct/l de 20 à 30 000 litres ; - 40 ct/l de 30 à 60 000 litres (plafond de 38 000 F/producteur)
86/87 - "Primes CEE" (ICA*)		
Prime en 7 annuités	- priorité aux plus de 53 ans ; - être livreur au plus tard le 31/03/1987 - être âgé de plus de 53 ans	Par an : - 22 ct/l jusqu'à 60 000 litres ; - 17 ct/l de 60 à 100 000 litres. (plafond de 20 000 F/producteur/an)
86/87 - "Primes Guillaume I"		
P. unique	avoir livré jusqu'au 1/04/1986	-1 F/l jusqu'à 20 000 litres ; - 80 ct/l de 20 à 30 000 litres ; - 60 ct/l de 30 à 60 000 litres - 40 ct/l de 60 à 100 000 litres (plafond de 62 000 F/producteur) (forfait de 12 000 F aux 600-1 200 l)
87/88 - "Primes GUILLAUME II"***		
Indemnité constante en 7 annuités	- âgé de 52 à 63 ans ; - sans avantage vieillesse ; - chef d'exploitation à titre principal ; - ayant livré jusqu'au 21/04/1985 ; - titulaire d'une référence.	Par an : - 40 ct/l jusqu'à 30 000 litres ; - 30 ct/l de 30 à 60 000 litres ; - 20 ct/l de 60 à 100 000 litres - 10 ct/l de 100 à 150 000 litres 1ère annuité majorée de : - 20 % sur cessation avant le 15/07/1987 ; - 10 % si cessation du 15/06 au 15/12/1987
Indemnité dégressive sur 7 ans	idem	de
		1ère
		2ème
		3-7ème
		0-30 000
		80 ct/l
		50 ct/l
		25 ct/l
		30-60 000
		60 ct/l
		40 ct/l
		20 ct/l
		60-100 000
		40 ct/l
		25 ct/l
		13 ct/l
		100-150 000
		20 ct/l
		13 ct/l
		7 ct/l
88/89 - "Primes GUILLAUME III"***		
Indemnité constante en 7 annuités	idem sauf : - nés avant le 1/01/1936	idem Primes GUILLAUME II"
Indemnité dégressive sur 7 ans	idem	1ère annuité : idem à 2ème année ci-dessus ; 2ème à 7 ème : idem à 3-7ème ci-dessus
89/90 - "Primes GUILLAUME IV"		
Indemnité constante en 7 annuités		idem Primes GUILLAUME II"
Indemnité dégressive sur 7 ans		1ère annuité : idem à 2ème année ci-dessus ; 2ème à 7 ème : idem à 3-7ème ci-dessus
"complément social"	référence <60 000 litres	

* le programme communautaire vise à geler 2 % de la référence nationale (512 680 T).

** l'objectif est de libérer 700 000 T en 1987/88 et 450 000 T en 1988/89, pour faire face à la réduction de 1 % des références de 1986/87 (256 340 T), et libérer des volumes pour les prioritaires.

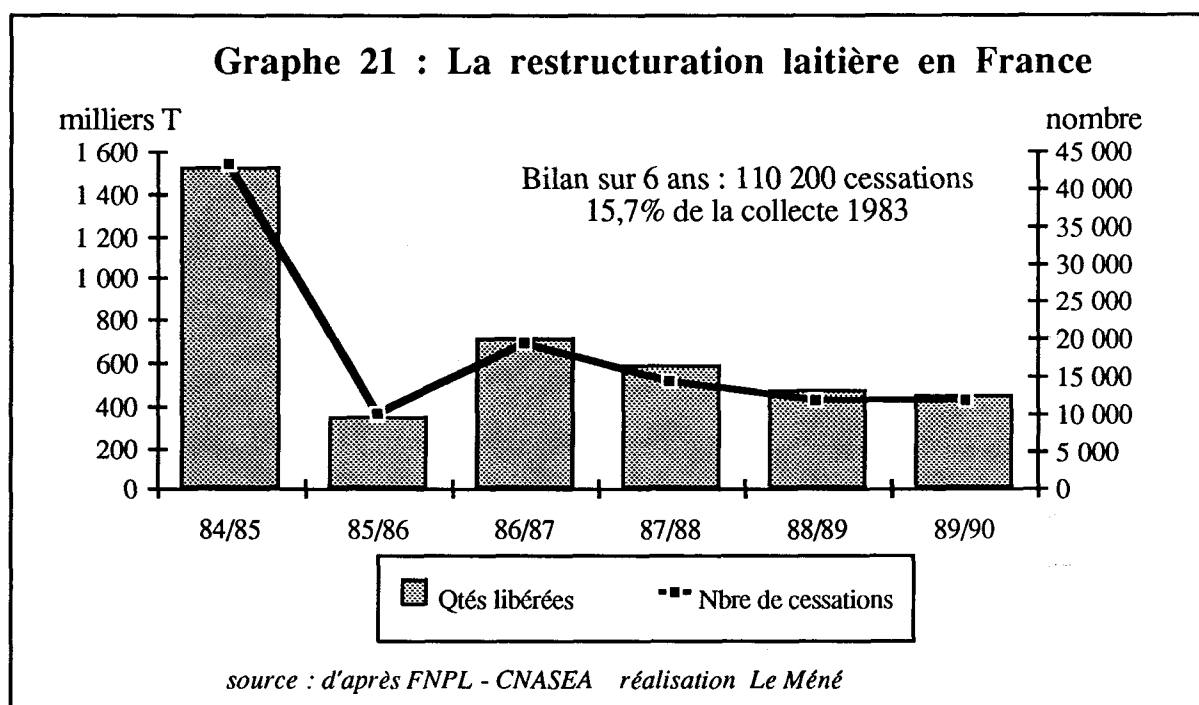
source : Arrêtés de campagne.

- Le montant des primes versées a varié de 60 ct à plus de 5 F/l, avec une moyenne que l'on peut estimer à 2,50 F/l.
- la première campagne notamment est instaurée une sélectivité des bénéficiaires des aides au départ.
- plafonnement départemental des volumes financiers ...

Globalement, les six programmes d'ACAL proposés entre 1984/85 et 1989/90 ont libéré près de 4 milliards de litres (CNASEA), soit 15,6 % de la quantité garantie 1984/85, ou encore 13,4 % des livraisons 1983.

Au succès de 1984/85 (6 % de la collecte 1983) succèdent des résultats nettement inférieurs (entre 1,3 et 2,7 % de la collecte 1983 selon les campagnes) (graphe.21).

Cette relative démobilisation correspond en fait au succès des primes auprès des producteurs âgés ou des producteurs au faible potentiel de production, dès le premier volet : la restructuration aidée a permis d'accélérer les départs.



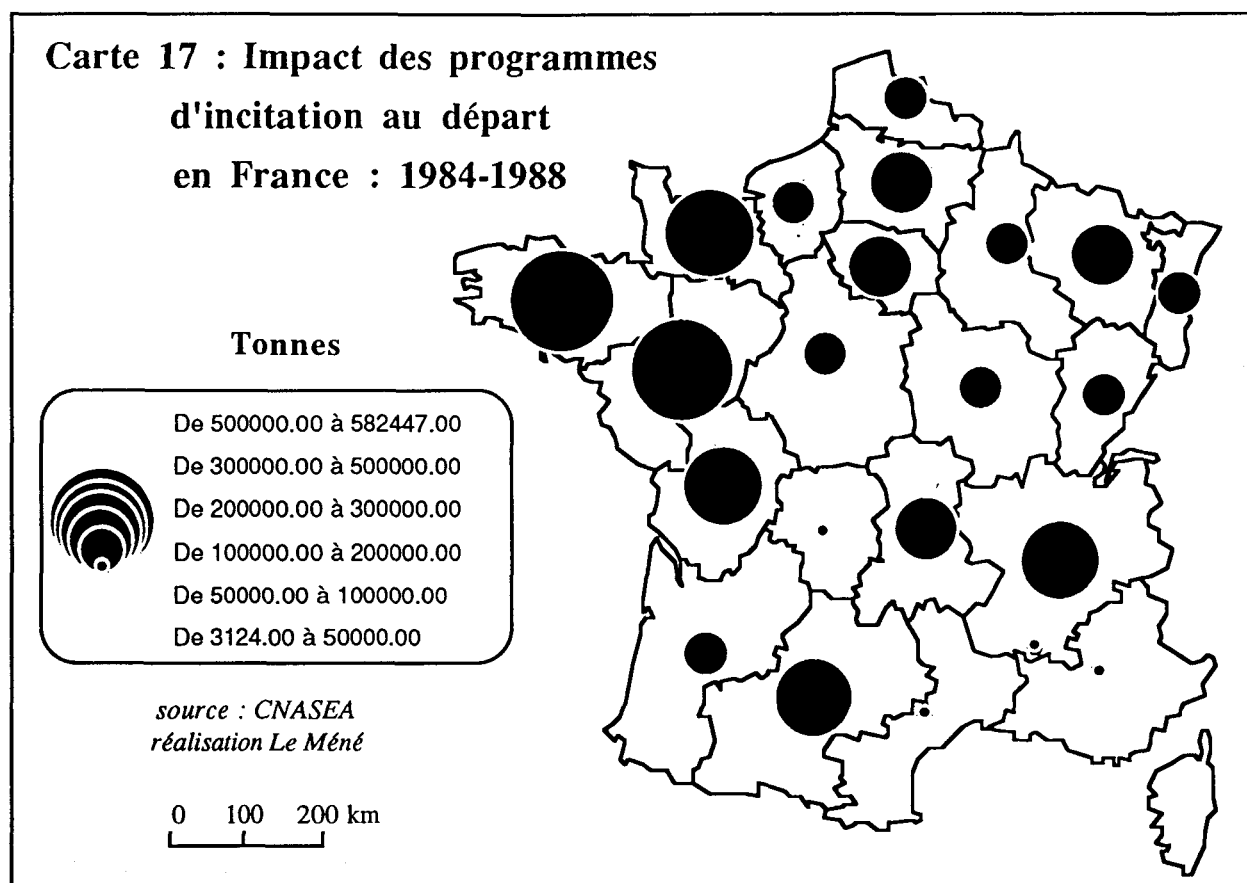
L'impact spatial des programmes d'ACAL différencie trois types de régions : les zones de montagnes, les zones de reconversion, et les zones à spécialisation laitière (carte 17).

◇ Dans les zones de montagne¹⁰², les départs aidés sont relativement peu nombreux (Auvergne, Franche-Comté, Rhône-Alpes, excepté le sillon rhodanien) : de 1984/85 à 1988/89, les quantités libérées par rapport à la référence régionale sont respectivement de 13,74 %, 8,35 % et 15,82 %.

◇ Dans les zones de reconversion, qu'elles soient anciennes (Alsace, Bourgogne, Centre, Ile-de-France, Poitou-Charentes) ou plus récentes (Aquitaine, Midi-Pyrénées), les départs sont très supérieurs à la moyenne nationale : le volume de références libérées est donc important (alors que la quantité libérée de 1984/85 à 1988/89 correspond à 13,5 % de la référence nationale 1984/85, pour ces régions, elle est comprise entre 17,1 % pour Midi-Pyrénées et 25,3 % pour Poitou-Charentes !).

◇ Dans les régions jusque là les plus dynamiques, très spécialisées en lait (Basse et Haute-Normandie, Bretagne, Lorraine, Nord-Pas-de-Calais, Pays de la Loire), les

¹⁰² les zones de moyenne montagne, relativement spécialisées, ont connu une forte croissance de leur production laitière ces dernières années. En affinant l'analyse, on peut y adjoindre les départements suivants : Aveyron, Haute-Loire, Loire, et Pyrénées-Atlantiques (Ricard D., 1993).



Tab 39 : Evolution régionale de la production laitière en France

Régions	Nombre de livres			Référence moyenne (kg)		
	1984	1990	%	1984	1990	%
Alsace	5 658	2 423	-57,1	43 343	97 282	124,5
Aquitaine	8 218	4 217	-48,7	44 207	78 448	77,5
Bourgogne	7 400	3 106	-58	54 238	100 424	85,2
Centre	8 458	2 417	-71,4	59 425	105 652	77,8
Midi-Pyrénées	34 471	13 678	-60,3	51 782	86 399	66,9
Poitou-Charentes	17 618	9 032	-48,7	48 987	104 725	1113,8
Basse Normandie	47 069	27 085	-42,5	75 276	117 555	56,2
Haute Normandie	(6 879)	(852)	(-87)	(89 196)	(119 205)	(38,3)
Bretagne	50 288	31 056	-38,2	87 669	131 992	50,6
Pays de Loire	61 338	34 318	-44	74 844	123 674	65
Champagne-Ardenne	5 696	1 750	-30,7	97 166	134 139	38
Franche-Comté	11 404	8 576	-24,8	94 732	125 352	32,3
Ile de France	(3 292)	(12 874)	(x 3,9)	(100 754)	(113 008)	(12,1)
Lorraine	15 965	9 617	-39,8	90 452	133 564	47,7
Nord -Pas de Calais	10 140	7 534	-25,7	87 684	122 642	39,8
Picardie	13 856	7 752	-44	91 867	137 171	49,3
Auvergne	22 789	14 635	-36	43 193	78 201	78
Languedoc-Roussillon	1 166	683	-41,4	34 695	49 460	42,6
Provence-Alpes -C d'Azur	745	570	-23,5	30 644	54 544	78
Rhône-Alpes	34 754	18 850	-45,8	43 285	76 756	77,3
Limousin	4 072	936	-77	39 089	61 391	57
France	371361	211961	-42,9	68 998	111 547	61,7

N.B. Les chiffres entre parenthèses correspondent à une modification statistique entre 1984 et 1990.
source : Onilait

demandes sensiblement moins importantes ne conduisent finalement qu'à une faible libération de références : de 10,92 % pour la Lorraine à 12,84 pour la Haute-Normandie, et 11,18 % pour le Nord-Pas-de-Calais¹⁰³.

L'impact structurel des différents programmes d'ACAL est moindre, ceux-ci n'amplifiant apparemment pas le départ de producteurs (tab.39).

- Entre 1979 et 1983, le nombre de livreurs est passé de 490 000 à 385 000, soit une réduction de 26 000 environ par an.

- Entre 1984 et 1990, il est passé de 371 361 à 211 961, soit une diminution à peine supérieure (26 560 par an) (Onilait).

En fait, selon une simulation réalisée par le GEB-ITEB, l'effet de la restructuration pour les producteurs livrant à l'industrie est manifeste pour 1984 (départs par anticipation) ; par contre, dès 1987, les chiffres sont très voisins, avec ou sans quotas (en relation avec la courbe démographique des éleveurs).

Toutefois, ces chiffres sont à manier avec prudence, car on relève un écart net entre la diminution du nombre de producteurs déclarés à l'Onilait par les entreprises (159 400) et les cessations primées par le CNASEA (110 263). Cette différence de quelques 50 000 est le fait de producteurs cessant la production laitière, sans avoir sollicité de primes¹⁰⁴.

La priorité donnée à l'élimination des structures les plus petites et au départ des producteurs âgés, en particulier dans les programmes nationaux, a porté ses fruits : de 1984 à 1990, la **référence moyenne** des producteurs livrants est passée de près de 69 000 kg à 111 500 kg, (+ 61,7 %) (tab.39).

Selon l'étude du CNASEA¹⁰⁵, ce bond en avant sur six ans s'explique par la disparition des plus petites structures, plus que par une progression des références individuelles des producteurs restant. En effet, la livraison moyenne des bénéficiaires des aides s'établit à un peu moins de 36 000 l : 46 % des primes sont allées à des exploitations livrant moins de 25 000 litres, 83 % à des exploitations de moins de 60 000 litres.

La combinaison de ces deux critères, le nombre de départs et la référence moyenne, fait ressortir des évolutions régionales contrastées¹⁰⁶.

- Dans la plupart des régions en reconversion, ou de population d'éleveurs laitiers plus âgés (Alsace, Aquitaine, Bourgogne, Centre, Midi-Pyrénées, et Poitou-Charentes), la forte baisse du nombre de livreurs est allée de pair avec une progression des références moyennes plus importante que la moyenne nationale.

- L'Ouest laitier (Basse et Haute-Normandie, Bretagne, Pays de la Loire) est le plus proche des moyennes nationales.

- Dans le quart nord-est (Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Ile-de-France, Lorraine, Nord-Pas-de-Calais, Picardie), à une disparition des livreurs inférieure à la moyenne nationale répond une référence moyenne par producteur sensiblement identique.

- Dans les régions Auvergne, Rhône-Alpes, Provence, les départs relativement faibles de livreurs se traduisent par une forte croissance de la référence moyenne.

- le Limousin se différencie par la chute du nombre de livreurs.

¹⁰³ dans cette région, 62 % des quantités libérées le sont durant la campagne 1984/85, en réponse à l'attractivité des primes régionales (cf. chapitre 8).

¹⁰⁴ variable selon les régions : par exemple, L. Dauch estime que la moitié des producteurs du Sud-Ouest ont cessé la production laitière entre 1983 et 1987 sans bénéficier d'ACAL (Purpan, 1989).

¹⁰⁵ bilan réalisé à partir de 98 000 dossiers payés entre 1984 et 1988.

¹⁰⁶ une précision s'impose quant à l'exploitation des données de l'Onilait sur le nombre de producteurs et leur référence moyenne : comme il s'agit du siège de l'acheteur, les résultats sont quel que peu biaisés, mais néanmoins assez représentatifs.

Tout aussi important que le mode d'attribution et de répartition des ACAL est l'**utilisation** des références disponibles. Diverses alternatives sont retenues, conformément à la réglementation européenne. Déjà, le choix dans les catégories de prioritaires servis reflète les finalités des politiques agricoles suivies (tab.40).

Tab.40 : Allocations supplémentaires de quotas dans la CEE

Catégories	Angleterre - Pays de Galles* 1984/85 - 1985/86		Pays-Bas** 1984/85 - 1985/86 - 1986/87		Danemark*** 1989/90	
	Producteurs	Volume (1 000 T)	Producteurs	Volume (1 000 T)	Producteurs	Volume (1 000 T)
Plan de développement	14 274	392	5 000	497		
Producteurs <200 000 l	14 650	168				
Cas difficiles	568	73	4 080	115		
Événements exceptionnels	1 841	71	760	51		
Producteurs à faible croissance			4 727	23		
Jeunes					385	40,8
Investisseurs					75	7,4
Cas spéciaux					24	2,8

source : * Milk Marketing Board - ** Produktschap voor Zuivel - *** Danish Dairy Board.
d'après GEB (1990).

En effet, si les pouvoirs publics du Royaume-Uni et d'Irlande sont amenés à employer les références libérées pour régler définitivement le problème des attributions supplémentaires au cours des premières campagnes de quotas, la France et le Danemark les restituent chaque année à leurs prioritaires.

- Au Royaume-Uni, les attributions se font en deux temps :

- d'abord, à partir de la réserve nationale constituée en 1984/85 par réduction supplémentaire du quota producteur par rapport au quota national ;
- ensuite, à partir des cessations d'activités (1985/86).

Au total, elles s'élèvent à 704 milliers de tonnes (5 % de la livraison 1983). Le dispositif tel qu'il se présente n'envisage absolument pas le cas des jeunes agriculteurs ou de ceux qui veulent s'installer en production laitière.

- en Irlande, le système s'échelonne sur plusieurs années, avec de profondes refontes.

- campagne 1984/85 : sont reconnus prioritaires les producteurs victimes de calamités climatiques en 1983, et les éleveurs ayant été malades ou victimes d'une épizootie.
- campagne 1985/86 : producteurs installés en production laitière entre le 1/03/83 et le 21/05/84 (les 27 MI de suppléments proviennent d'une réserve, alimentée par une baisse du quota de tous les autres producteurs, baisse d'autant plus forte que leur volume de production est élevé).
- décembre 1987 : pour répondre aux difficultés rencontrées par les jeunes et les petits producteurs, le système nommé "*claw back reserve*" est instauré.

* de décembre 1987 à avril 1989, 5 % des références sont retenues sur les ventes de quotas - entre 5 et 20 % sur les locations - à destination d'une réserve nationale.

* depuis le 1er avril 1989, si les prélèvements sur les ventes sont supprimés, ceux sur les locations sont maintenus, dans une fourchette comprise entre 10 et 25 % du volume loué (les plus fortes retenues visent à pénaliser les concentrations).

- aux Pays-Bas, pour simplifier, on peut regrouper les neuf catégories de prioritaires en trois groupes (tab.40).

- Sur les trois premières campagnes, sur les 35 000 demandes déposées (sur 53 000 livreurs de lait), près de 15 000 ont été satisfaites, pour un total de 688 000 T (5 % des livraisons 1983).

- Excepté pour les investisseurs, les volumes sont accordés en une seule fois. Ceux-ci sont les principaux bénéficiaires, puisqu'ils récupèrent les 3/4 des dotations.

- Les jeunes agriculteurs n'apparaissent pas de manière spécifique, mais on les retrouve généralement parmi les investisseurs ou les cas difficiles.

- au Danemark, les prioritaires sont reconnus au début de chaque campagne, puisque les demandeurs doivent se situer dans l'une des trois catégories dans l'année précédant la demande.

- en France, si une partie des volumes libérés a permis de faire face aux "gels" imposés par Bruxelles en 86/87 et 87/88, pour un total de 770 000 T, le reste, soit 3,2 milliards de litres, a été distribué gratuitement aux producteurs dits prioritaires (essentiellement des jeunes agriculteurs et des producteurs en développement).

6-3-2-2 : Dépassement - sous-réalisation : des bilans contrastés selon les pays

Si les dépassements nationaux des quantités de référence entraînent une contribution financière pour les producteurs, tous les pays n'y participent pas de manière égale. En fait, le tableau 41 permet de répondre à deux interrogations possibles.

Tab 41 : Dépassement - sous-réalisation des Etats membres par campagne laitière¹

Pays	1984/85	1985/86	1986/87	1987/88	1988/89	1989/90
Grèce	-6,8	+1,5	-14,3	+2,4	-0,2	-4,3
Belgique	-3,6	+2,2	+1,4	+4,5	+5,3	+3,4
Royaume-Uni	-1,6	±0	+0,7	+0,5	+1,1	+1,4
Luxembourg	-0,7	+1,0	+0,2	+2,6	+0,7	-0,7
Italie	-0,6	+0,4	+2,4	+4,5	+4,4	+1,5
Danemark	-0,4	±0	-0,5	+0,3	+1,3	+0,4
R.F.A.	-0,1	+1,3	+2,4	-1,1	+1,4	±0
Irlande	±0	±0	-0,9	+0,3	+0,7	+3,9
France	±0	+0,7	±0	+1,4	+1,4	+0,6
Pays-Bas	+1,2	+2,3	+1,7	+1,3	+0,4	-1,4
CEE à 10	-0,8	+0,9	+0,9	+0,8	+1,7	+0,8
Espagne	-	-	-0,2	-0,4	±0	-1
CEE à 11	-	-	+0,9	+0,8	+1,7	+0,7

¹ Quantités collectées / Quantités de référence - en % - hors correction matière grasse.
source : CEE, d'après CNIEL

Une campagne en dépassement est généralement suivie d'une campagne sans dépassement ?

Ce raisonnement semble le plus logique, puisque le fait de payer des pénalités devrait inciter les producteurs à la prudence la campagne suivante. A la lecture du tableau 41, il apparaît toutefois que la situation réelle est quelque peu différente.

- Aux Pays-Bas, il faut attendre la campagne 1988/89 pour voir une tendance au respect de la référence nationale s'affirmer ;
- en RFA, la succession campagne en sous-réalisation- en dépassement est pratiquement annuelle ;

Les pays qui dépassent de manière importante leur référence assignée sont les principaux pays producteurs ?

- Jusqu'à la campagne 1987/88, les Pays-Bas contribuent largement au dépassement de la référence à l'échelle européenne. Cependant, hormis ce pays, les premiers pays producteurs de lait de la Communauté (France et RFA) réussissent relativement bien à se maintenir dans les limites autorisées.

En pratique, on peut signaler que la plupart des pays producteurs arrivent tout de même à respecter leur référence hors correction matière grasse. Ce correctif est d'ailleurs le seul responsable des dépassements de la référence française depuis 1987/88.

A première vue, les comportements sont trop variables pour que l'on puisse distinguer des lignes communes quant aux dépassements et sous-réalisations des différents pays membres ; deux pays, l'Italie et l'Espagne, retiennent toutefois plus particulièrement l'attention de la Communauté, en raison de la non-application réelle du régime des quotas (Rapport du Sénat, 1992).

Dans ces deux pays, le mode de gestion choisi est la formule A, par producteur. Or, ni en Espagne, ni en Italie n'a été mis en place de système pour mesurer les livraisons individuelles et obtenir le paiement des livraisons excédentaires. En conséquence, il est évident qu'il n'y a pas eu d'effet contraignant sur la production et les livraisons de lait, d'autant plus que les producteurs ne sont pas informés de leurs quantités de référence.

De manière moins flagrante, il semblerait que les producteurs grecs soient également favorisés, dans le sens où ils n'ont jamais payé de pénalités, alors que les contrôles du FEOGA font état que toutes les campagnes depuis 1988/89 sont excédentaires.

Un constat identique peut être fait en ce qui concerne les régions françaises, puisque, entre 1985/86 et 1989/90, on a assisté à des variations considérables du comportement des régions.

De manière générale celles en fortes sous-réalisations au cours des deux premières campagnes de quotas ont vu "exploser" leur potentiel de production à l'automne 1986, alors que, inversement, les régions en dépassement sur la même période ont connu un effet de freinage.

◇ Par l'introduction du contingentement laitier en 1984, un frein a joué sur l'évolution des régions du Grand-Ouest ; néanmoins, de 1985 à 1988, on retrouve la trace de la croissance passée puisque la moitié des dépassements de cette période provient de ces régions¹⁰⁷. Cette inertie a aussi joué dans les régions en perte de vitesse avant les quotas, permettant au Grand-Ouest de bénéficier jusqu'en 1987/88 d'une large part de la compensation nationale.

Ce n'est qu'à partir de 1989/90 et compte-tenu du comportement différents selon les régions que la situation a changé. Sur cette campagne, Bretagne et Pays de Loire représentent 1,6 et 6 % des dépassements contre 34,9 et 24,3 % de ceux de la campagne 1985/86. Ces régions représentent un bon exemple de l'adaptation des producteurs aux contraintes de limitation de la production et de l'effet dissuasif de plusieurs années de pénalisation.

¹⁰⁷ même, en 1985/86, 80,2 % des dépassements proviennent du Grand-Ouest (où le "hors-quota" équivaut à 1,5 % des quantités garanties).

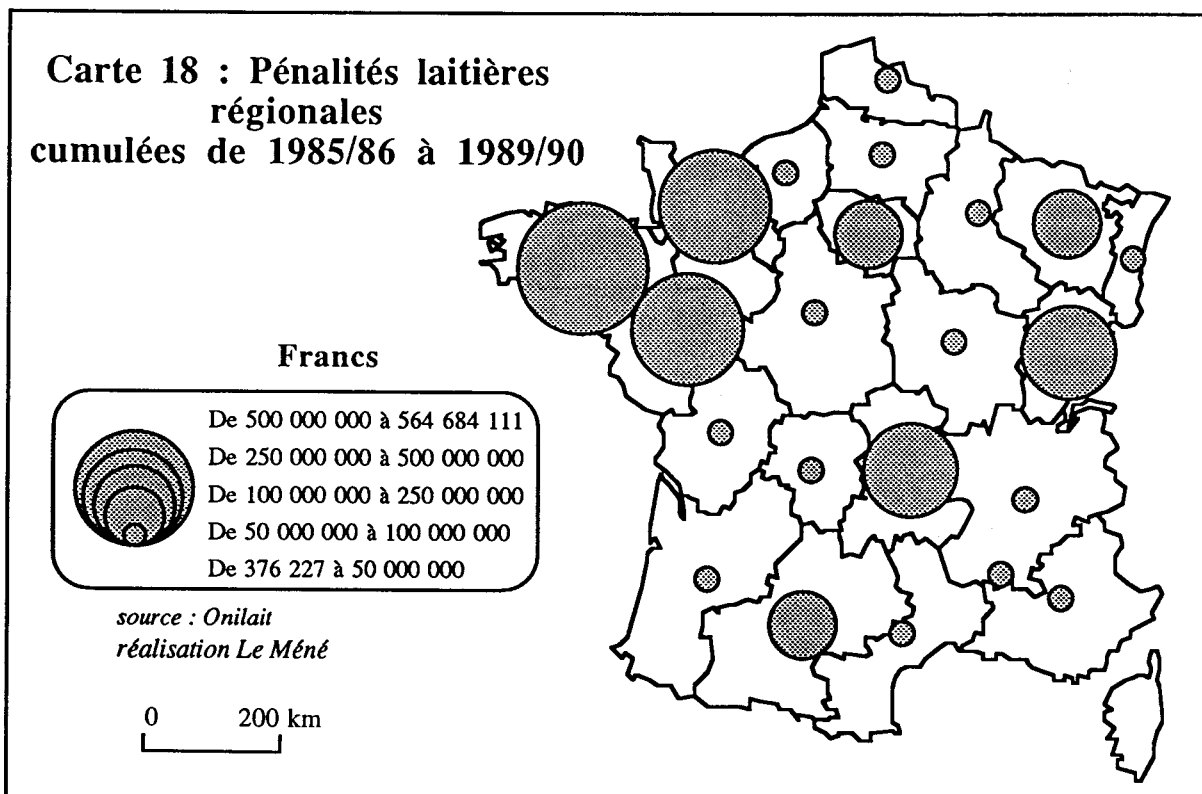
◇ A l'inverse, dans les régions du Sud-Ouest, et dans une moindre mesure du Sud-Est, la collecte connaît jusqu'à la fin de la campagne 1986/87 une forte décroissance due en partie à une sensibilité aux aléas climatiques (régions herbagères) et au succès des plans de restructurations sur les deux premières campagnes : on enregistre des volumes importants de quotas morts qui font l'objet d'un transfert vers les départements du Nord-Ouest en dépassement¹⁰⁸.

A partir de 1987, la tendance s'inverse totalement et, la collecte augmente très nettement dans ces régions, ce qui est évidemment très mal perçu par les autres régions. On peut y voir l'effet de la crainte des producteurs et des entreprises de perdre leur potentiel de production au profit d'autres régions au moment où ceux-ci prennent conscience de la valeur du quota et de la nécessité d'en tirer une rentabilité économique, ainsi que les conséquences des mesures spécifiques appliquées aux zones de montagne en matière de gestion des quotas.

L'absence de pénalités pendant plusieurs années ont aussi contribué à cette inversion de tendance. Dans l'Est, notamment en Lorraine et en Franche-Comté, où l'on a toujours considéré que la base de production était la meilleure des trois années de livraisons 1981, 82 et 83, on constate constamment des dépassements de références.

◇ Finalement, entre 1984/85 et 1989/90, deux pôles contraires ressortent (carte 18) :

- l'Ouest laitier, entraîné par son dynamisme d'avant-quotas ;
- les régions de montagne, stimulées par les incitations nationales.



¹⁰⁸ pour la campagne 1985/86, les quantités inemployées sont évaluées à plus de 313 000 T, surtout en Midi-Pyrénées (35 %), Poitou-Charentes (22 %), mais aussi Rhône-Alpes, Aquitaine et Auvergne (28 % ensemble).

6-3-2-3 : La campagne 1989/90 ou un bilan provisoire de l'impact des quotas laitiers en Europe

Au final, à l'échelle communautaire, la campagne 1989/90 marque :

- ◊ une diminution de 7,3 % de la référence initiale européenne de 1984/85 ;
- ◊ une baisse de 11,5 % par rapport aux quantités collectées durant la campagne 1983/84 ;
- ◊ une réduction de 10,9 % par rapport à la collecte 1983 (tab.42).

L'évolution globale constatée fait ressortir des adaptations contrastées des divers pays constitutifs de la CEE, selon trois directions essentielles.

Tab.42 : Bilan de six campagnes sous quotas dans les pays producteurs de la CEE*

Pays	% 1989-90 / 1984-85	% 1989-90 / 1983-84	% 1989-90 / collecte 83
Danemark	-8,4	-14,5	-13,6
Royaume-Uni	-8,4	-15,1	-15,1
Pays-Bas	-8,1	-14,3	-14,2
Luxembourg	-7,8	-4,3	
R.F.A.	-7,6	-14,8	-13,8
Irlande	-7,1	-4,5	-2,9
<i>France</i>	-6,9	-9,3	-8,7
Belgique	-5,8	-8,9	
Italie	-5,7	-2,8	-2,0
Grèce	+13,8	+25,2	+22,0
CEE à 10	-7,3	-11,5	-10,9

* quota "laiterie".

source : CEE - d'après CNIEL

◊ D'une part, les pays de l'Europe du Nord (Danemark, Pays-Bas, RFA et Royaume-Uni), mais aussi la **France**, sont les plus fortement touchés par les conséquences de la nouvelle réglementation : les six premières campagnes sous quotas se traduisent par une perte de 10-15 % du potentiel de collecte.

Ramenée au niveau du producteur, les baisses enregistrées peuvent être plus importantes. Ainsi, si l'on prend l'exemple des Pays-Bas, un producteur qui n'a pu obtenir de supplément, et qui n'a pas acheté de quota, voit ses livraisons réduites de 17,2 % (Divanach F., 1990).

En comparaison des autres pays de cet ensemble, la **France** semble plus avantagée.

◊ D'autre part, la Belgique, le Luxembourg et l'Irlande se différencient des pays précédents par une moindre restriction des quantités garanties.

Epargnés lors de la mise en place des quotas, l'Irlande et le Luxembourg n'échappent pas à la seconde réduction imposée par Bruxelles (1987/88 et 1988/89). De ce fait, ils doivent respectivement diminuer leur volume de production de 8 % et 7,6 % en deux ans.

Quant à elle, la Belgique a bénéficié de transferts de quota "vente directe" vers son quota "laiterie".

◇ Enfin, par opposition, la politique des quotas affectent peu les pays de l'Europe du Sud.

L'application de la politique de limitation de la production laitière se traduit par le quasi-maintien (Italie, Espagne), voire la progression (Grèce) des quantités de lait collectées. Pour ce dernier pays, la progression est à mettre au profit d'un transfert du quota "vente directe" vers le quota laiterie en 1986/87 (+15 % de leur référence laiterie).

6-3-3 : Principales mutations structurelles de la production laitière européenne depuis 1984

Alors que la CEE avait une tendance structurelle à augmenter sa production laitière avant 1984, les quotas ont inversé le processus, la référence de la campagne 1989/90 s'établissant à 89 % de la collecte de l'année 1983 (CEE à 10).

Afin d'observer le nouveau contexte imposé par Bruxelles, les pays producteurs - notamment les cinq principaux - ont vu une restructuration de leur tissu laitier, les résultats obtenus opposant deux groupes de pays (tab.43).

Tab.43 : Caractéristiques structurelles de la production laitière de la CEE (1989)

	Vaches laitières		Rendement		Livreaux		Livraisons	
	1000 têtes	% 89/83	kg	% 89/83	nombre	% 89/83	1 000 T	% 89/83
France	5 489	-23,7	4691	+21,8	229 000	-41,0	23 811	-9,0
RFA	4 928	-14,1	4816	+5,6	292 600*	-23,7	21 699	-13,8
R-U	2 932	-13,3	4967	+5,1	41 957	-18,3	14 245	-15,2
P-B	1 951	-22,6	5642	+15,7	49 500	-18,9	11 080	-14,2
IRL	1 400	-8,8	3879	+17,0	48 000	-26,2**	5 187	-2,8
DK	770	-22,1	6213	+17,9	21 700	-39,0	4 516	-13,6

* il s'agit du nombre d'exploitations laitières

** par rapport à 1984.

source : CNIEL - GEB, d'après statistiques nationales.

La France, le Danemark et les Pays-Bas se démarquent par l'importance de la baisse de leurs troupeaux comparativement à celle de la production. Ces pays ont choisi de poursuivre l'effort d'amélioration génétique et d'alimentation, sur un nombre plus restreint de vaches (GEB, 1990).

- C'est en France que la progression du rendement/vache a été la plus sensible. Cet effort de rattrapage est essentiellement lié à l'abattage des bêtes les moins productives. La disparition des petits élevages (<30 têtes) se réalise parallèlement au renforcement des étables moyennes (30-40 têtes) : cette nouvelle partition est une conséquence directe du plafonnement à 200 000 l de la dimension des étables bénéficiaires de litrages supplémentaires.

- Au Danemark, la baisse du cheptel laitier est à mettre en relation avec les nombreux abandons, non aidés, de petites exploitations ayant des problèmes de trésorerie : jusqu'en 1988/89, les producteurs restant ont ainsi pu maintenir leur cheptel grâce à des suppléments temporaires provenant des sous-réalisations et des quantités libérées par les abandons ; depuis, la progression constante des rendements devrait se conjuguer avec une diminution de la taille des troupeaux.

- Aux Pays-Bas, ceux qui n'ont pas voulu, ou pas pu, acheter de quotas ont souvent choisi de sélectionner fortement leur cheptel et de continuer à augmenter la productivité par vache (+734 kg de 1984 à 1989). C'est d'ailleurs ici que les rendements ont le plus augmenté depuis 1984, alors qu'ils étaient déjà très élevés. A l'opposé, l'élimination de livreurs est la moins forte : facilitée dès les années 1976-80 par les plans de développement, la concentration de la production est actuellement le fait de producteurs spécialisés, qui demeurent dans ce secteur d'activité.

Au Royaume-Uni et en RFA, la réduction du cheptel a été voisine de celle de la production. Dans ces deux pays, les livraisons annuelles de lait par vache ont diminué.

- Au Royaume-Uni, la forte réduction des concentrés dans l'alimentation du bétail explique plus la baisse des livraisons de lait que celle, pourtant sensible, du cheptel. Les élevages qui se maintiennent le mieux sont de grande taille (60-100 vaches), spécialisés et localisés dans des régions très laitières.

- En RFA, la réduction du cheptel est essentiellement due aux producteurs ayant cessé l'activité avec des primes. Ceux qui poursuivent ont, ici aussi, joué sur l'alimentation. Néanmoins, depuis ces deux dernières campagnes, la chute du cheptel est plus rapide, les producteurs devant compenser les améliorations génétiques par des abattages. La volonté politique est de maintenir un tissu de petites exploitations.

L'évolution constatée en Irlande la rapproche des deux pays précédents.

Toutefois, elle se différencie par la forte hausse des rendements par vache (+6 % en 3 ans), associée à la disparition de petits producteurs (1/4 de ceux-ci pour une perte de 8,8 % du cheptel), malgré une réglementation qui visait à les protéger. Au final, c'est ce pays qui enregistre la diminution la plus faible des livraisons de lait sur la période 1983-89.

L'échelle infra-nationale est intéressante car elle permet de rendre compte de possibles déplacements géographiques de la production, en réponse à la sélection des élevages. Or, l'organisation des livraisons départementales de lait en 1990 offre des similitudes avec celle de 1983. Dans ses grandes lignes, la **carte laitière** paraît donc figée.

En pratique, elle reflète plutôt une rupture avec les évolutions précédentes : les quotas ont bloqué la croissance des régions qui progressaient fortement avant 1984, tout en enravant le déclin de celles où cette production régressait (cartes 15, 19, 20).

- Alors qu'entre 1981 et 1983, les livraisons issues de l'Ouest laitier sont celles qui progressent le plus (carte 15), la tendance est complètement inversée entre 1983 et 1990, notamment en Bretagne (carte 19).

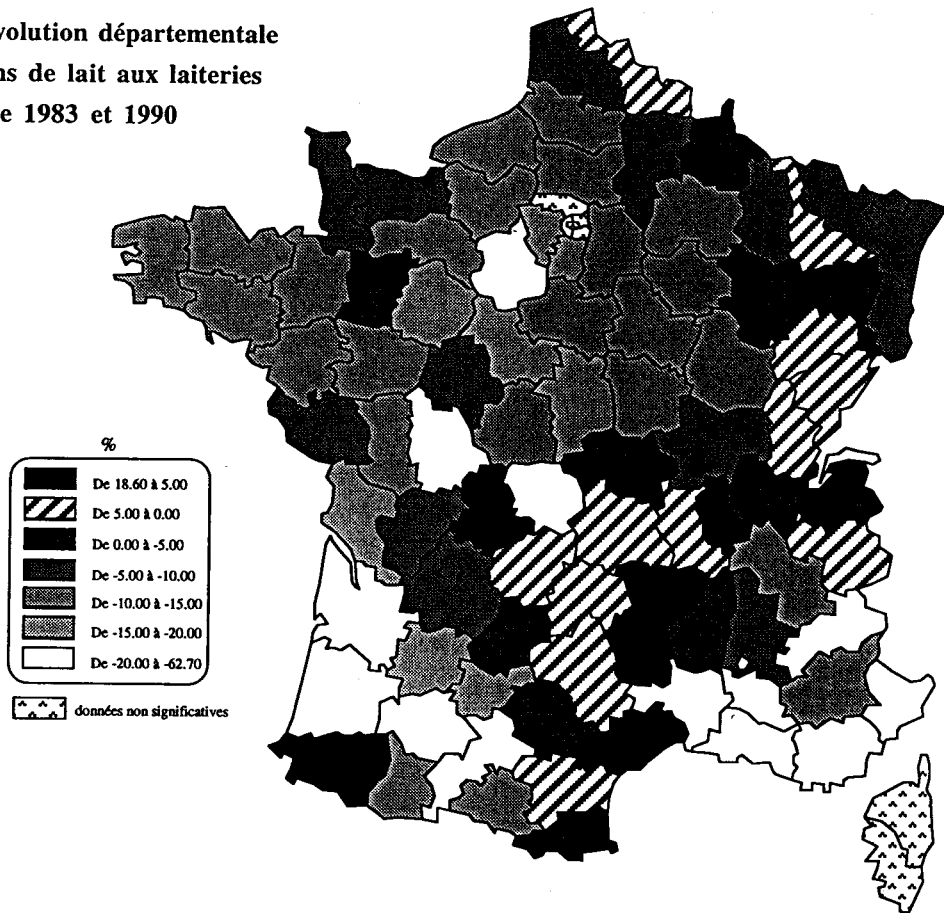
Si cette région perd plus de près de 0,65 milliard de litres sur cette période, il voit y voir un effet de "dégraissage", par disparition des très petits livreurs et des producteurs âgés (Desbrosses et al, 1987).

Toutefois, Basse-Normandie, Bretagne et Pays de la Loire assurent encore en 1990 presque la moitié des livraisons de l'hexagone, avec respectivement 19, 15 et 12 % de la collecte nationale (carte 20).

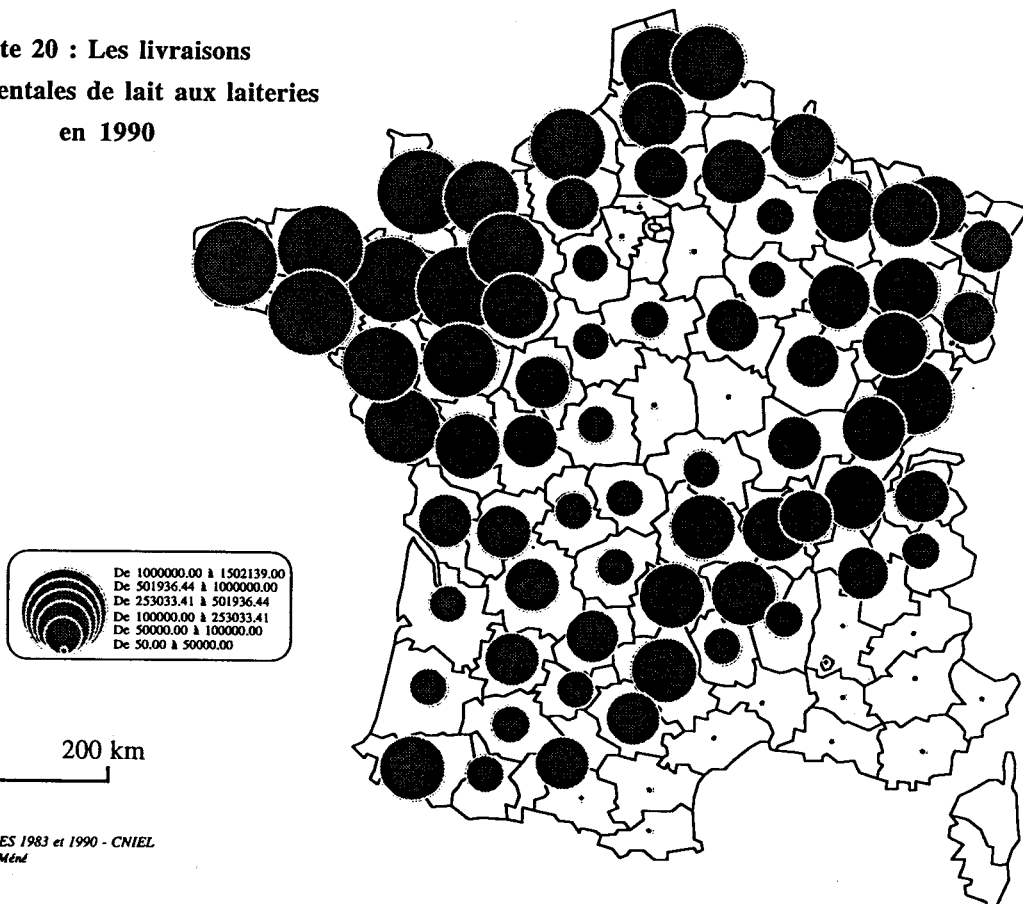
- La chute des livraisons des régions du Bassin Parisien (Centre, Champagne-Ardenne, Picardie) va de pair avec une reconversion des exploitants primés vers la "grande culture".

En Bourgogne, le dépouillement des ACAL de 1984/85 permet à P. Perrier-Cornet (1985) de différencier trois types de bénéficiaires des primes : les producteurs âgés, les

**Carte 19 : Evolution départementale
des livraisons de lait aux laiteries
entre 1983 et 1990**



**Carte 20 : Les livraisons
départementales de lait aux laiteries
en 1990**



exploitants pratiquant le système mixte grande culture-lait qui s'orientent vers le système grande culture-viande, et, enfin, les exploitant ne conservant que l'orientation grande culture.

J.P. Boinon et J.C. Kroll (1989) y voient quant à eux la conséquence d'une restructuration laitière qui a débuté plus tardivement que dans d'autres régions.

- Le **quart nord-est de la France**, deux départements dénotent : le **Nord** et la Meurthe-et-Moselle voient une progression de leurs livraisons, de 4,1 % pour le premier, et 0,3 % pour le second. Autrement, les facteurs explicatifs sont identiques à ceux pour la Bretagne, à savoir l'effet de dégraissage (Butault et al, 1986).

- "*La montagne n'a pas été marginalisée*" : tel est le constat de D. Ricard (1993), puisque des 18 départements qui voient une progression de leurs livraisons de lait entre 1983 et 1990, "douze sont en totalité ou en partie montagnards" (p.148). "Les quotas ont donc enrayer le recul relatif des livraisons et se sont traduits, contre toute attente, par un accroissement du poids relatif de ces régions d'altitude, et de conclure que "la politique des quotas, bloquant le processus de délocalisation entre régions, a été, dans l'ensemble, favorable à la montagne qui a trouvé là, depuis 1984, le moyen inespéré de maintenir, puis d'accroître, son poids relatif". Le seul ensemble qui demeure à l'écart de cette dynamique sont les Alpes du Sud (et les régions méditerranéennes).

Ce double mouvement oppose finalement une **France du Nord**, qui perd son avance, et une **France du Sud** (excepté l'extrême sud-est), qui profite de la politique des quotas, telle qu'elle que pratiquée en France, pour renforcer sa spécificité. En effet, parmi les mesures du dispositif français, deux sont à souligner, en raison de leur impact sur les zones laitières en déclin :

- la non discrimination dans les attributions de références aux producteurs prioritaires a contribué au maintien du potentiel de production de régions provisoirement en sous-réalisation, de même que l'instauration d'une sélectivité dans les aides au départ, ou d'un plafonnement graduel, a écarté les risques de bouleversements trop rapides des zones de collecte des régions en déclin (Onilait, 1988).

- Si la référence globale des régions de plaine diminue de manière importante à partir de la campagne 1987/88, le quota "montagne" demeure toujours supérieur à celui de 1984/85 ; mieux, sur les cinq premières campagnes, on peut estimer qu'elle a bénéficié d'un transfert d'environ 400 000 T de références, soit 1,5 % de la quantité globale garantie, mais 15 % des références affectées directement à cette zone (Onilait, 1991).

Trois types de mesures particulières ont été appliquées, destinées à promouvoir au minimum le maintien de la production laitière dans des espaces par définition difficiles :

- exonération du retour des quantités libérées par les ACAL à la réserve nationale. La totalité des références revient à la laiterie.

- dotations spécifiques de la réserve nationale, essentiellement à partir des transferts quota "vente directe" vers quota "laiterie". Un tel transfert a d'ailleurs été exclusivement attribué à la Montagne en 1987/88.

- contraintes moins fortes des réductions de la quantité globale garantie :

- 1,8 % au lieu des 2,8 % en plaine sur la référence 1984/85 ;

- exonération du 1 % applicable à partir de 1985/86 ;

- prélèvement de 1,01 % lors du programme de rachat-gel mis en place en 1987/88, contre 2,12 % en plaine ... (D. Ricard, 1993).

En définitive, les quotas se sont surtout traduits, en France, par une "homogénéisation" entre régions productrices, même si l'opposition entre deux espaces est toujours perceptible en 1991, sur la base de la taille des élevages : les régions de plaine concentrent 95 % des producteurs de plus de 200 000 litres, alors que les zones de montagne regroupent 57 % des producteurs de moins de 60 000 l (Onilait). Eleveurs d'avenir selon certains, les plus de 200 000 l ne

forment pourtant que 34 % de la référence nationale : si depuis la mise en place des quotas, le processus de concentration est indéniable, il montre une certaine limite d'autant plus que cette tranche de producteurs est défavorisée dans la réglementation, alors que, dans le même temps, la réglementation des transferts est des plus limitatives.

6-4 : L'APPARITION D'UN MARCHÉ DES QUOTAS : LIMITES DE LA POLITIQUE LAITIÈRE EUROPÉENNE ?

La quantité de référence est-elle attachée à la terre, à l'exploitant ou à l'acheteur ? ... Une telle question, simple et brutale, appelle une réponse claire, non sans répercussions territoriales. Pourtant, c'est sans conteste le point le plus flou de la réglementation de base (avec la définition de l'acheteur)¹⁰⁹. Or, de la réponse à cette question dépend la solution de conflits prévisibles (entre propriétaires et locataires des terres, entre acheteurs et vendeurs d'exploitations, entre régions...).

6-4-1 : Statut juridique et mode de transfert du quota laitier dans la réglementation européenne

Dans l'article 7 du règlement 857/84, les instances européennes ont prévu la possibilité du transfert des quotas de production¹¹⁰ ; toutefois, afin d'empêcher l'instauration d'un marché libre, elles ont lié les quantités de référence au transfert de l'exploitation : *“en cas de vente, location ou transmission par héritage d'une exploitation, la quantité de référence correspondante est transférée totalement ou partiellement à l'acquéreur, au locataire ou à l'héritier selon des modalités à déterminer”*. Un point fondamental de la réglementation a donc trait à l'existence d'un **lien quota-foncier**¹¹¹.

Dans le cadre de la transmission totale de l'exploitation (un seul tenant), la totalité du quota correspondant revient au producteur héritier ou repreneur.

Lorsque seule une partie de l'exploitation est en jeu (transmission partielle), le quota est alors réparti entre les producteurs qui reprennent l'exploitation en fonction des surfaces utilisées pour la production laitière¹¹².

¹⁰⁹ voir les différents articles de la Revue de Droit Rural, n°138, novembre 1985.

¹¹⁰ seule restriction, le prix doit être inférieur à l'indemnité versée par les programmes européens de cessation.

¹¹¹ il existe une ambiguïté juridique au sujet de l'appartenance du quota : lier le quota à une superficie de terrain consacrée à la production laitière implique que le quota appartienne au propriétaire de la terre. Or, les modalités d'attributions physiques (suppléments de références) et financières (ACAL) concernent le producteur ; mieux les ACAL entraînent même l'annulation de la quantité de référence de l'exploitation (Lorvellec L., 1985).

¹¹² de plus, des dispositions particulières existent dans certains Etats membres afin d'aménager la position d'exploitants expropriés ou en rupture de bail (règlement CEE 1043/85).

Toutefois, en pratique, un mode de distribution de quantités de référence attaché à la personne de l'exploitant existe déjà : les quantités supplémentaires prévues au bénéfice des prioritaires sont exclusivement accordées au regard de leur situation (jeune agriculteur ...).

Si la liaison des références à la terre a pour objet essentiel de restreindre l'expansion d'un marché libre des quotas, il est indéniable que les conditions dissemblables de la production laitière dans les divers pays européens, leurs traditions politique et économique, expliquent la diversité des réponses apportées au problème de disponibilité des références laitières et de leur transfert.

- Les libéraux, britanniques et néerlandais, affichent clairement leur faveur pour un marché libre des quotas (principe mis en application depuis 1984/85).
- La position française, résolument contre, semble préférer une répartition centralisée, aux mains de l'Office du Lait (D. Hairy et D. Perraud, 1990).
- Pour sa part, la Commission estime que l'expérience acquise depuis l'instauration des quotas a montré que *"certains producteurs n'entendent pas utiliser en totalité durant une période de douze mois, leur quantité de référence individuelle"* et, qu'en l'occurrence, il y avait lieu *"d'autoriser les Etats membres à mettre à la disposition d'autres producteurs, pour la période de douze mois concernée, les quantités destinées à ne pas être utilisées par les producteurs qui en disposent"*

Le lien entre quota et foncier est donc distendu, le règlement d'**octobre 1987** ouvrant de nouvelles potentialités en matière de transfert de quotas : tout producteur est autorisé à céder temporairement une partie de sa référence.

En pratique, selon l'interprétation donnée aux textes communautaires, **trois groupes** d'opinion - et d'action - se détachent.

- Le premier groupe, attaché au lien quota-foncier, comporte les Etats qui ont axé leur stratégie sur les réattributions (**France**) ou la correction des "surallocations" (**RFA**).

Néanmoins, en **RFA**, les locations avec terres, à raison de 40 à 80 ct/l, sont courantes : de 1984 à 1989, elles étaient plafonnées à 5 000 kg/ha, avec une ponction de 20 % au profit de la réserve nationale jusqu'en 1986, de 80 % à partir de 1987 pour les références supérieures à 300 000 kg. En 1990, le plafond grimpe à 12 000 kg/ha, avec un prélèvement limité à 30 %, uniquement pour les références supérieures à 350 000 kg.

- Le second ensemble de pays refuse la création d'un marché libre, mais s'est résolu à mettre en place un marché encadré en 1989 : Danemark et Irlande.

- Au **Danemark**, d'avril 1984 à mars 1990, les échanges de quotas par vente/location de terres ont concerné 4 520 producteurs, et porté sur 350 000 T (environ 5 % des livraisons 1983), dont 238 000 T pour les seules locations. Dans ces deux cas, le quota est réparti proportionnellement aux surfaces utilisables pour la production laitière, dans la limite de 9 000 kg/ha. Une autre contrainte de ce marché très encadré a trait à la durée minimale de 3 ans imposée aux locations.

Depuis **1989**, deux changements d'importance modifient ces dispositions.

Tout d'abord, depuis le 1er décembre, lors de ventes ou de locations de quotas avec terre, une retenue de 33 % est effectuée, et versée à la réserve nationale (dans le but d'éviter la spéculation sur les locations).

D'autre part, et surtout, l'achat/revente de quota sans terre est autorisé, sous certaines conditions, sous l'égide du Comité du lait : celui-ci paie une prime aux producteurs qui cessent définitivement la production laitière ; les quantités ainsi libérées sur une campagne sont réattribuées au début de la campagne suivante, contre paiement, et sur la base de critères objectifs. Le prix d'achat et le prix de vente sont égaux, de l'ordre de 0,75 F/l. Les ventes sont d'abord destinées aux jeunes producteurs et aux producteurs en "surcapacité", non reconnus comme cas difficile ; les volumes restants sont vendus proportionnellement à leur référence aux producteurs spécialisés qui le souhaitent. Pour 1989/90, la répartition est la suivante : 5 Mkg à 86 jeunes, 14 Mkg à 915 producteurs en "surcapacité", et 12 Mkg aux autres. Pour la campagne 1991/92, les producteurs en "surcapacité" étant considérés servis, leur catégorie est supprimée.

- en Irlande, les transferts définitifs de quotas sont réalisables de deux manières : la vente de quota avec la terre (très coûteux en raison du prix élevé des terres et du prix du quota estimé à 4 F/l en 1989), et le "restructuring scheme".

Mis en place en 1988, ce système est le même que celui décrit pour le Danemark, mais c'est la laiterie qui sert d'intermédiaire. Plafonné à la valeur des primes européennes de cessation, le prix du quota est compris entre 2,30 et 3,10 F/l (les laiteries ont la possibilité de fixer elles-mêmes la valeur des primes dans cette fourchette). Les ventes se font en priorité respectivement aux catégories suivantes : aux producteurs sans quota ou avec un quota inférieur à 140 000 kg et qui ont des installations de traite indépendantes ; aux producteurs ayant subi des problèmes sanitaires sur le troupeau dans la période 1978/83 ; à tous les producteurs avec une référence comprise entre 140 et 235 000 kg qui en font la demande.

Dans la première catégorie, 10 % des quantités totales disponibles sont réservées aux jeunes en cours d'installation (min 23 000 kg ; max 46 000 kg) et 10 % aux producteurs ayant un quota inférieur à 140 000 kg et un plan de développement.

En 1989/90, 4 260 producteurs ont acheté 23 000 T de quotas par ce système.

Depuis le 1er avril 1986, les transferts temporaires (locations annuelles) sont autorisées. Un prix plafond est fixé, annuellement, par le Ministère de l'Agriculture : de 0,58 F/kg maximum en 1989/90 (6 100 producteurs), il est réduit à 0,48 F/kg en 1990/91 (7 060).

- Le dernier ensemble prend des dispositions quant à des échanges de quotas dès 1984/85¹¹³ afin de laisser s'instaurer un marché libre (Royaume-Uni, Pays-Bas). En 1988/89, la Belgique rejoint ce groupe selon des modalités propres.

- au Royaume-Uni, le cadre institutionnel, c'est-à-dire les *Milk Marketing Board*, a favorisé une certaine souplesse dans la façon d'aborder les transferts de quotas, d'autant plus que, dès 1984/85, les anglais ont quasiment réussi à détacher le quota de la terre pour les achats/ventes de quotas : le vendeur de quota loue à l'acheteur, au moment de la transaction, une partie de son exploitation, proportionnellement au quota vendu. L'acheteur conserve les terres onze mois ("Grazing licence"), et les utilise à d'autres fins que la production laitière. A l'issue de la période, il rend les terres louées au propriétaire d'origine. Non utilisées pour le lait, celles-ci ne sont plus porteuses de quota, qui reste alors à l'acheteur. De tels transferts sont arrangés soit par les firmes, soit par des agents immobiliers qui jouent le rôle de courtiers.

En constante progression jusqu'en 1987/88 (5,6 % du quota national), cette pratique remporte ensuite moins de succès : en 1989/90, seules 4 900 transactions ont entraîné un échange de quotas (3,5 % du quota national). Trois raisons expliquent ce recul :

- les locations sont plus faciles d'utilisation et moins onéreuses ;
- les taux d'intérêt élevés rendent les achats plus coûteux ;
- l'avenir incertain du système des quotas après 1992 incite les acheteurs à la prudence.

Les locations sans terres, annuelles, ne cessent donc de progresser, en volume et en nombre, depuis leur mise en place en 1986/87 : de 200 000 T (1,6 % du quota national),

¹¹³ au début illégales, "les locations de quotas ont reçu un aval officiel à Bruxelles" (Milk Producer de septembre 1987) tandis que "les ventes ont acquis un droit d'existence eu égard aux méthodes de transfert utilisées" (id) (cité dans Onilait, 1992).

elles passent à 482 000 T en 1989/90 (4,1 %), première campagne où les quantités louées dépassent les volumes achetés. En 4 ans, les transactions ont été multipliées par 3, dans le même temps où les prix progressent régulièrement : de 25 ct/l en 1986/87 à 60 ct en 1989/90. Ce "plan de cession temporaire" a pour effet d'ouvrir le marché du transfert du quota aux petits producteurs (moyenne des locations en 1985/86 : 60 000 l ; en 1989/90 : 45 000 l) (Burrell A., in INRA, 1988).

- aux Pays-Bas, depuis 1984, il existe un marché des quotas lié au foncier, basé sur la loi de l'offre et de la demande. Les transactions se font en grande partie de gré à gré, mais aussi par l'intermédiaire de courtiers. Si, à l'origine, le transfert de quota est proportionnel à la part de terres cédées, en septembre 1986, le lien terre-quota est assoupli, la condition à remplir devenant 20 000 kg/ha.

Sur les six premières campagnes, 1,2 Mt de références ont été vendues sur le marché libre, soit près de 11 % du quota national 1989/90. Si la catégorie 200 à 350 000 kg est bien représentée en nombre (41,5 % des acheteurs), ce sont les élevages disposant d'un quota de 500 000 kg ou plus (9,2 % des élevages) qui ont acquis les volumes (43 % des quotas commercialisés). Déjà très élevés en 1984, les prix progressent toujours, et sont compris, en 1989, dans une fourchette de 13,5 à 15 F/l (en 1990, ils sont à la baisse à cause de la chute du prix du lait à la production).

Les locations annuelles avec terres ont été autorisées pour la première fois pendant la campagne 1989/90. Comprises entre un minimum de 10 000 kg de lait et un maximum de 75 000, ces locations doivent se faire au sein de la même entreprise, et être enregistrées avant le 1er août à l'interprofession. Proposées avec succès, 125 000 T ont été louées (1,1 % de la référence 1988/89), et plus de 3 500 éleveurs ont pris part aux transactions. Ces locations bénéficient essentiellement aux petits producteurs (100-300 000 kg). Les trois-quarts des prix se situent entre 0,90 et 1,35 F/kg (Divanach F., 1990).

- en Belgique, un système de "leasing" (location annuelle) est mis en place en 1989. Les contrats doivent être conclus entre le 1er juillet et le 31 décembre, entre deux producteurs livrant à une même laiterie, pour un volume n'excédant pas 35 000 litres, et dans un rayon inférieur à 30 kilomètres du siège de l'exploitation cédante. Les règles édictées par l'Office du Lait sont ajustées chaque année (Ministère de l'Agriculture, 1991).

L'une des questions essentielles liée à l'introduction de tels marchés a trait au déplacement interrégional des quotas. En fait, la réglementation établie permet de limiter ou d'éviter de tels flux.

- Au Royaume-Uni, les transferts de quotas ne sont autorisés que dans l'aire d'un *Milk Marketing Board*, ou de ses subdivisions : il n'y a pas possibilité de transfert de la circonscription d'un *MMB* dans celle d'un autre. Néanmoins, en raison de son étendue, on assiste à des redistributions au sein du *MMB* d'Angleterre et du Pays-de-Galles. Comptabilisant 6 transferts sur 7, ceux-ci profitent plus particulièrement aux régions du Nord et de l'Ouest de l'Angleterre, au détriment du Sud et de l'Est de l'Angleterre, de même que du Pays-de-Galles. Ainsi, le Sud du Pays-de-Galles a perdu 2,5 % de son quota d'origine en 3 campagnes ; néanmoins, la tendance est pratiquement inversée en ce qui concerne les locations, où cette région ressort gagnante (Burrell A., in INRA, 1988).

- Aux Pays-Bas, les locations étant limités à la même entreprise, elles n'ont engendré aucun transfert notable de quotas entre provinces (ce constat vaut aussi pour la Belgique). En revanche, les achats/ventes ont eu plus de conséquences, malgré l'obligation faite à l'acheteur d'utiliser la parcelle acquise pour la production laitière pendant au moins un an, quel que soit l'éloignement de son exploitation. Ainsi, au terme de six campagnes, "les provinces de Groningue, de Zélande et du Limbourg ont vu se réduire leur quota de 5 % supplémentaire par rapport au niveau national. Le polder de Flevoland a, en revanche, gagné 14 % de quota par rapport à 1984/85" (Divanach F., 1990, p.8).

Finalement, dans tous les cas, le problème majeur qui se pose a trait à la valeur attribuée au "droit à produire" : tant en France, où sa cession repose sur le foncier, que dans les pays ayant assoupli les textes originaux, il est indéniable

que tout mode de répartition autoritaire induit une compensation financière reconnue (achat ou location) ou plus indirecte (tab.44).

La formule qui semble avoir le plus d'avenir actuellement semble être la location car, plus souple, elle autorise des ajustements plus ponctuels dans le temps. C'est d'ailleurs cette formule qui a été préférée en RFA depuis le 1er avril 1990 (la réflexion est aussi engagée sur ce sujet en France depuis 1990, sans avoir abouti jusqu'alors malgré les réclamations de la profession).

Tab.44 : Valeur approchée du prix du lait lors de ventes ou de locations

(F/l)	Location	Vente
Pays-Bas	1,15 (moy)	13,5 à 15
Royaume-Uni	0,6	3
Irlande	0,6	2,30 à 3,10
Danemark	-	0,75
Allemagne	0,6	-

d'après GEB.

Même si nombre de pays d'Europe du Nord ont choisi d'opter pour la mise en place d'un marché des quotas, sous des formes variées se situant souvent à la limite, pour les ventes, de la réglementation, sa légalisation n'est envisagée qu'avec la plus grande prudence par la Commission :

“laisser s'instaurer un système d'achats et de ventes de quotas, c'est pénaliser les jeunes agriculteurs, les petites structures et les régions les moins prospères, avec de nombreuses conséquences sociales et structurelles (comme le risque de voir le non renouvellement du tissu des exploitations laitières dans certaines régions)”.

Néanmoins, pour demeurer compétentes, toutes les catégories de producteurs ont besoin d'une certaine assurance quant à leur croissance, en France comme dans les autres Etats membres.

6-4-2 : La position française : le refus d'un marché libre des quotas

Selon la réglementation définie en 1984, deux possibilités existent pour un producteur qui souhaite accroître son potentiel de quota : l'achat de terres avec quotas et le retour de quantités libérées par les ACAL.

Or, la première solution est souvent onéreuse¹¹⁴, et la seconde, empreinte de considérations sociales, ne concerne qu'une partie des producteurs, dans le même temps où elle connaît un essoufflement de son efficacité. Pour allouer des références supplémentaires nécessaires à la satisfaction des besoins de croissance de tout producteur, quels sont les moyens à mettre en place ?

Une telle réflexion relative au transfert de références entre producteurs est menée depuis 1985 au sein du Ministère de l'Agriculture, selon deux directions principales : l'“appartenance” et la valeur marchande du quota.

¹¹⁴ d'autant plus que l'acheteur n'a pas toujours besoin des terres.

Le premier problème à résoudre a trait à l'acceptation donnée à la **nature juridique du quota**.

- "Simple autorisation administrative" pour certains, L. Lorvellec (1985) considère quant à lui que "les quantités de référence sont des éléments du patrimoine de l'exploitant" et que, "la patrimonialisation du quota est la patrimonialisation d'un contrat de livraison ou de fourniture (...) créant une limitation du nombre de contrats" (p.528).

- Dans ce contexte, l'acheteur de lait peut venir perturber la vision d'ensemble car, partant des dispositions de la formule B, certaines laiteries tendent à considérer les quantités de référence comme leur propriété personnelle¹¹⁵.

- Cette interprétation est pourtant d'autant plus non appropriée que, par ailleurs, les règlements attachent les quantités de référence aux exploitations agricoles elles-mêmes en cas de transfert (D. Charles-Le Bihan, 1985)¹¹⁶.

- La dernière position exprimée est celle de C. de Crisenoy (1988) : "au départ, il n'existe aucune relation entre le quota d'un producteur et le bien qu'il exploite. Les critères d'attribution sont parfaitement étrangers au support foncier : c'est le fait d'avoir commercialisé son produit qui a entraîné pour un exploitant un droit personnel à une quantité de référence (...) les droits respectifs du producteur et du propriétaire foncier sont exclusifs les uns des autres et n'ont pas d'existence simultanée : tant que le premier est en place, le second n'a aucun droit sur sa référence, en revanche, lorsqu'il quitte les lieux, le producteur perd tout droit sur son quota. Ce qui signifie nullement que celui-ci est transféré au bailleur, mais seulement qu'il est temporairement attaché à sa propriété ..." (p.159).

Ces diverses positions, toutes justifiables, sont contradictoires et aboutissent parfois à des frictions, notamment lorsqu'il s'agit de références libérées à la suite de programmes de cessation d'activité laitière. Surtout, elles ont deux significations territoriales :

- **lié au foncier, le quota est marqué dans l'espace** : on peut dresser une cartographie de la répartition spatiale des "droits à produire". A priori figé, son déplacement ne peut résulter que de sa disparition (par le biais d'une cessation naturelle ou d'une ACAL).

- **lié à l'exploitant même**, la localisation des quotas est tributaire des mouvements de producteurs, qui se traduisent par des flux de quotas à une échelle donnée (inter-firmes, inter-département, interrégional ...), mais aussi du statut de l'exploitant (prioritaire) et de la taille de son élevage (< 200 000 l/an).

Dans le premier cas, l'aire d'approvisionnement d'une entreprise de collecte se trouve quasiment figée, sur la base d'une 'contractualisation' des livraisons ; dans le second cas, une orientation de la structure de l'aire de collecte est possible, en fonction essentiellement de l'importance des prioritaires, et des relations producteur-transformateur (les départs de producteurs fragilisant l'entreprise).

Pour les politiques et l'interprofession françaises, la politique de contingentement est considérée comme outil de restructuration de la production laitière ; or, la mesure liant le quota à la superficie agricole induit une faible mobilité de celui-ci et un frein au mouvement d'ensemble ...

Le second axe de réflexion a trait à la possible **négociabilité du quota**.

Soulevée par la FNIL en 1985, cette question est induite par le fait que certains producteurs laitiers sont prêts à accorder une valeur au droit à produire. Sur ce point, la position de J.D. Bénard, directeur de l'Onilait, est claire : "la question qui apparaît la plus

¹¹⁵ d'une certaine manière, ce principe se rapprocherait du système en vigueur dans le secteur betteravier, dans lequel c'est l'industriel qui propose des contrats de livraisons au producteur.

¹¹⁶ les pouvoirs publics ont été amenés à intervenir pour mettre fin à la tentation d'acheteurs de cesser de collecter le lait de certains producteurs. Dans ce cas, la référence du producteur en cause est soustraite à l'acheteur et transférée à la réserve nationale (D. Charles-Le Bihan, 1985).

importante est celle de la valeur qu'engendre la création d'un droit à produire. A partir du moment où elle existe, elle apparaîtra tôt ou tard quelque part, et elle s'échangera. Or, cette valeur, on sait très bien qu'elle est déjà apparue, tout au moins sur le marché foncier, en cas de cession de l'exploitation. Elle se manifeste aussi dans un certain nombre de régions en matière de location. Dans certaines régions, en fin de campagne, les producteurs qui n'ont pas atteint leur quota, s'arrangent avec un voisin qui est en dépassement L'émergence d'un tel marché noir est aussi envisagée par D.M. Gouin, pour lequel *“la réglementation est suffisamment imprécise pour ouvrir de fait la porte à un éventuel marché des quotas que certaines laiteries pourraient encourager en donnant un accord tacite à des transactions directes de quotas entre producteurs. Le marché de la “terre à quota” pourrait voir le jour, si ce n'est déjà fait”* (p.32).

Dans le même sens, les ACAL sont, dès 1985, assimilées à des programmes de rachat de quotas, ce qui reflète une réalité naissante dans le secteur : *“les primes ont en quelque sorte fixé un prix plancher pour un éventuel marché”*¹¹⁷ (id.). De la même façon, la pénalité de surproduction représente aussi un premier niveau de prix du quota.

Normalement, ce débat ne devrait pas avoir lieu puisque le système de contingentement n'a été prévu que pour une durée de cinq ans, et que leur négociabilité tendrait plutôt à les pérenniser ... Il n'en demeure pas moins que les différentes formations professionnelles sont divisées sur ce sujet, de profondes divergences apparaissant même entre régions : le **Nord**, et dans une moindre mesure l'Ouest, sont les plus favorables à une formule proche du marché.

Face aux événements, les pouvoirs publics ont dû trancher¹¹⁸ : la circulaire ministérielle du **7 octobre 1986**, parue le **31 juillet 1987**, rappelle que *“les transferts de quantités de référence entre producteurs sans transfert du foncier correspondant sont strictement interdits”*. En fait, en plus du maintien du rattachement du quota au foncier (en cas de mutations foncières), ce décret prévoit la création de prélèvements venant abonder la réserve nationale, ou départementale (Bonneviale R., 1987) (cf. 6-2-3).

Les nouvelles dispositions renforcent considérablement le rôle et le poids **des commissions mixtes**.

Dotées à l'origine de références mises éventuellement à leur disposition par l'Onilait dans un but de redistribution aux jeunes agriculteurs nouvellement installés, elles vont désormais détenir des quantités de référence plus importantes, fonction de la fréquence des mutations, de la structure locale de la propriété (moins de 20 ha) et des exploitations (un ou plusieurs propriétaires). De plus, si les dotations Onilait se poursuivent avec la même finalité, pour les volumes issus de ces mutations foncières, aucune règle ne s'impose (Crisenoy de C, in INRA, 1988).

En disposant d'un pouvoir de répartition entre les exploitants laitiers des droits à commercialiser leur production, elles seront amenées à arbitrer entre plusieurs politiques :

- attribuer automatiquement la référence correspondante du bien à celui qui le reprend et ne garder en réserve que les quantités dont ce dernier n'aurait pas l'utilisation ;

¹¹⁷ de façon paradoxale, la réglementation française, alors qu'elle nie toute valeur intrinsèque à ce droit à produire, aura favorisé l'émergence occulte de cette valeur : selon le rapport du Sénat (1992), on peut l'estimer à environ 2,5 F/l ; une étude de l'INRA la situe entre 3 et 5 F/l.

¹¹⁸ si dès la première campagne sous quotas, des producteurs n'ont pas hésité à faire paraître des annonces dans la presse spécialisée, afin de rechercher des références supplémentaires, cette pratique s'est renforcée durant la campagne 1985/86 (le but escompté étant d'éviter ou d'amoinrir les pénalités).

- répartir ces quotas entre les prioritaires en se conformant aux conditions que doivent respecter les laiteries pour distribuer les litrages supplémentaires ;
- privilégier les installations ou, d'une manière plus générale, les jeunes agriculteurs ;
- opter pour une restructuration accélérée de la production en privilégiant plutôt les exploitations aux quotas conséquents ...

Politiques complémentaires parfois au sein d'un même département, elles sont sources inévitables de conflits.

Si les transferts de quotas par le biais de mutations foncières autorisent tout repreneur à obtenir une référence, parallèlement, la laiterie et/ou la commission mixte peuvent aussi attribuer des références indépendamment de tout support foncier. De l'autonomie de ces deux modes d'accès, il résulte qu'“une terre *“sans quota” ne l'est pas sans appel*” (Crisenoy de C, in INRA, 1988, p.163), mais selon de nouvelles modalités : 2 exemples permettent de rendre compte de l'évolution.

1- lorsqu'un producteur reprenait une terre affectée d'un quota sans poursuivre la production laitière, la référence correspondant au bien restait à l'entreprise qui avait collecté le lait du producteur sortant ; depuis juillet 1987, cette référence est ajoutée en totalité à la réserve départementale.

De ce fait, ce ne sont pas seulement les ressources des laiteries qui vont être réduites, mais aussi leur marge de manoeuvre : quand un fond “porteur” d'un quota n'est pas remis en valeur, la laiterie du sortant peut disposer temporairement de la part non collectée durant la campagne en cours et, éventuellement, la campagne suivante¹¹⁹ ; or, si cette opportunité demeure, elle ne pourra que devenir plus rare puisque, dans la majeure partie des cas, la nature ou la taille du bien fera que la référence qui y était attachée, reviendra immédiatement à la disposition de la commission mixte.

2- pour un producteur doté d'un quota “confortable”, la reprise d'une terre était le moyen le plus simple (et, théoriquement, le seul pour les plus de 200.000 litres) d'accroître sans restriction aucune son quota initial ; désormais, la part de la référence attachée à un bien sera fonction d'un seuil maximal de quota de l'entrant (200 000 l).

Alors que la plupart des pays européens pratiquent un assouplissement des règles de transfert des quotas, la politique française les renforce. J.D. Bénard, directeur de l'Onilait, présente ainsi les contradictions de la position française :

“La Cour des Comptes a trouvé tout à fait scandaleux que l'Etat rachète des quotas pour les laisser sur place ; donc, quand l'Etat était amené à acheter des quotas laitiers pour les redistribuer, il ne menait pas de vraie politique de redistribution. Les pouvoirs publics ont été confrontés au poids des contingences locales et politiques. Peu de litres de lait ont quitté les départements d'origine. Il faudrait donc expliquer qui est prêt à accepter que les quotas bougent. On atteint un deuxième stade, avec la “mobilité, où ?” . C'est à l'intérieur de l'Hexagone ? de la Région ? du département ? de l'entreprise ? Il y a autant de réponses que d'interlocuteurs, selon que le secteur est structurellement générateur de quotas morts ou de gros dépassements. Ce débat sur la mobilité peut faire réapparaître un certain nombre de clivages, et révéler un certain nombre d'antagonismes : entre la plaine et la montagne, entre l'Ouest et l'Est ; elle peut se traduire par des flux de lait : de zones à coût de production plus élevé vers des zones à coût de production plus faible, d'entreprises les moins riches vers des entreprises plus riches ...

¹¹⁹ ce qui lui assure une sous-réalisation plus importante.

Deux interrogations sont sous-jacentes de ce constat.

- D'une part, l'administration centralisée des quotas a un coût - comment éviter d'acheter, sous une forme ou une autre, les quotas libérés ? -, ce coût s'avérant d'autant plus élevé que les libérations de références se font plus rares. Qui, à l'avenir, pourra continuer de financer la restructuration du tissu productif, alors que les références libérées sont redistribuées gratuitement ?

- D'autre part, la définition de priorités oblige à choisir entre les régions et les catégories de producteurs. Or, quel peut être le moteur de la restructuration de l'appareil de production : doit-on favoriser les producteurs les plus performants ? ou les mieux dotés de capacité financière ? doit-on poursuivre une politique spécifique pour les zones de production difficile ? ... Cette question pose aussi le problème du prix du quota : prix administratif ou prix de rencontre entre l'offre et la demande ?

De manière générale, la question est : hormis par le système administratif de redistribution des références libérées par les ACAL et le système de péréquation nationale, comment les pouvoirs publics peuvent-ils répondre à la demande légitime et indispensable des producteurs d'accroître leur potentiel de production, que ce soit pour les plus de 200 000 l (croissance définitive), ou pour les producteurs souhaitant amoindrir leurs pénalités ?

L'issue vers laquelle s'oriente la politique nationale est la location de quotas. Sans doute première étape vers un un marché en bonne et due forme comme ce fut le cas au Canada, cette procédure doit éviter l'apparition d'un marché sauvage.

En 1990, un "*plan permanent de restructuration*" (PPR) a été "*laborieusement mis au point, après plusieurs mois d'une concertation que la FNPL avait conduite d'une part dans le cadre du syndicalisme, avec la FNSEA et le CNJA, et d'autre part au sein de l'interprofession, avec la FNCL et la FNIL*" (FNPL, 1992). L'avantage du système proposé tient à deux points essentiels :

- sur la base d'un barème d'achat dégressif et plafonné, une partie des quantités libérées seraient redistribuées gratuitement aux nouveaux installés ;
- encadré par l'interprofession, il évite l'émergence de systèmes de location de gré à gré entre producteurs, de loueurs "professionnels", ou encore un contrôle de la location par les entreprises.

Non opérationnel en 1991/92, en raison de son incompatibilité avec le programme communautaire de rachat de références, ce plan n'a toujours pas vu sa concrétisation en 1993.

Sans prétendre avoir abordé toute la complexité du thème des transferts de quantités de référence entre producteurs de lait, il apparaît tout de même que, tant d'un point de vue juridique que pratique, la question est très difficile et très délicate à résoudre, chaque Etat membre apportant sa propre interprétation aux textes initiaux.

A l'opposé d'autres pays, la France a adopté des critères propres dans le cadre des possibilités ouvertes dans ce domaine par les règlements de la CEE qui, en définitive, demeurent proches des dispositions originelles. Néanmoins, avec une lenteur extrême, on semble tout de même s'orienter vers un système de locations de quotas dans un cadre départemental.

Faisant suite aux tentatives réalisées depuis 1968 pour rétablir l'équilibre sur le marché du lait, et à leur échec, de nouvelles décisions sont prises en 1984 : la réforme instaurée apparaissait alors aux yeux de la plupart comme le terme d'une longue histoire. Or, il n'en fut rien.

Si les premières mesures ont assurément procuré un renforcement considérable des moyens d'action sur la production, elles se sont malgré tout révélées insuffisantes, parfois inadaptées et toujours corrigées. Au final, les applications nationales sont d'ailleurs extrêmement différentes, reflet de politiques agricoles divergentes.

- Le Royaume-Uni a choisi d'instaurer un marché des quotas, non lié aux terres, très actif. Il a tendance à favoriser les exploitations les plus solides et à bloquer l'installation des jeunes ;
- L'Irlande, au contraire, vise le maintien des petites structures, majoritaires dans le pays, notamment à partir du système de location "*Claw back reserve*" ;
- L'Allemagne n'a pu mener de politiques de restructuration en raison des surallocations de quotas aux producteurs en 1984/85 (problème définitivement réglé en 1989/90) ;
- Le Danemark a laissé s'opérer la sélection des élevages, jugée nécessaire pour permettre la croissance des exploitations les plus solides. Dans le même temps, l'installation des jeunes est favorisée au maximum, même sans référence. Par contre, 10 % d'éleveurs non propriétaires sont très mal protégés.
- Les Pays-Bas se distinguent par un marché des quotas lié au foncier très prospère, malgré des prix prohibitifs. Leur valeur élevée ne facilite pas l'installation des jeunes, qui, par ailleurs, n'ont bénéficié d'aucun traitement particulier.

Si la tendance à une physionomie particulière de chaque système national devait se poursuivre, on pourrait arriver à une situation proche de celle que revendiquent certains pays (dont le Royaume-Uni), à savoir une organisation commune limitée à la fixation du prix et du quota national, chaque Etat organisant ensuite son propre ajustement de l'appareil productif.

Comparée aux politiques suivies par les pays membres, la spécificité la plus nette de la **gestion française** est sans nul doute l'effort de restructuration de la production, à partir de financements publics, qui s'oppose à une liberté du marché des quotas.

Dès l'application des mesures de contingentement, les pouvoirs publics et les organismes professionnels ont fait connaître des positions concordantes sur la question de l'avenir du système de production laitière : prévision d'une augmentation de la taille moyenne des élevages, et dimension minimale des élevages viables¹²⁰.

Ainsi, la nouvelle norme sociale de production découle directement d'une réglementation politique, la croissance des uns, voire leur simple maintien, passant par la disparition d'une fraction des autres. La principale interrogation qui demeure est de savoir comment passer à une dynamique des structures non basée sur les seules redistributions issues des ACAL.

¹²⁰ que l'on peut estimer à 150 000 l de références ?

CONCLUSION DE LA TROISIEME PARTIE

Au problème des excédents laitiers structurels des années 1970, la Commission européenne répond par le 'contingentement de la production laitière' en avril 1984. D'aménagements en modifications successives du règlement de base, l'idée directrice demeure l'adéquation de l'offre en produits laitiers à la demande internationale.

Pris globalement en charge par la Communauté, l'effort d'ajustement imposé a été inégalement réparti entre pays membres, mais surtout, les modalités pour l'obtention de cet ajustement ont été 'renationalisées', chaque pays définissant ses propres priorités. En fait, après six campagnes sous quotas, le clivage doctrinal libéral-réformateur garde toute son actualité.

L'exemple de la **France** est révélateur de la spécificité d'application nationale des textes communautaires : il suffit de se reporter au mode de calcul retenu chaque campagne, ce mode devant assurer une diminution la plus faible possible des quantités de référence 'laiterie' (tab.45). Pour cela, le principe a été de transférer des volumes du quota 'vente directe' vers le quota 'laiterie'.

S'il n'avait pas eu cours, la référence 'laiterie' 1989/90 ne serait égale qu'à 89,7 % de la collecte 1983 française de l'année, non sans incidences pour les producteurs ; par contre, son recours aligne le quota national à 23 865 000 T pour la campagne laitière 1989/90, ce qui équivaut à 91,3 % de la collecte 1983.

A l'inverse, la même campagne, le quota vente directe atteint 478 000 T, en baisse de 60 % en comparaison de 1984/85.

Tab.45: Récapitulatif du droit à produire en France depuis la campagne 1984/85

Campagne	QUOTA LAITERIE		QUOTA VENTE DIRECTE (1 000 T)
	Référence (1.000 T)	Mode de calcul	
Collecte 1983 : 26.150			
1984/85	25.585	1981 + 2 % ou 1983 - 2,16 % (-1,8 % en zone de montagne)	1 183
1985/86	25.494	Ref 84/85 - 1 % + 169 000 T de transfert VD	1 014
1986/87	25.634	Ref 85/86 + 140 000 T de transfert VD	874
1987/88	24.196	Ref 86/87 - 2 % gel - 4,5 % susp + 100 000 T tr VD Montagne	757
1988/89	23.555	Ref 87/88 - 1 % gel de 86/87 - 1,5 % susp de 86/87	748
1989/90	23.865	Ref 88/89 + 1 % Nallet (256.000 T) + SLOM (54.000 T)	748

VD : Ventes Directes
source : Onilait.

Deux composantes jouent, semble t-il, un rôle nettement plus prépondérant quant à l'application territoriale de mesures de contingentement : la définition des prioritaires, et le marché des quotas.

◇ Dans le premier cas, non seulement la présence de prioritaires est un gage d'accroissement de collecte pour l'acheteur, mais, leur existence tend aussi à "marginaliser" les autres producteurs.

◇ Le marché des quotas s'applique aux ventes/locations de quotas avec/sans terres. La définition de chacune des possibilités, non sans répercussions territoriales, peut conduire à des flux de quotas, et à la "marginalisation" de certains espaces.

Mesure de limitation de la production, la politique des quotas passe aussi par des mesures de gestion, assurées en France par les **laiteries**. Caractérisées par leurs propres stratégies spatiales¹²¹, celles-ci sont à même de rendre compte de ces processus de marginalisation, d'autant plus que la réglementation nationale leur laisse une certaine latitude dans l'interprétation des mesures.

¹²¹ structurelle (localisation des unités de transformation, création, fermeture ...), fonctionnelle (organisation et gestion du bassin de collecte), commerciale (type de fabrication ...) ...

QUATRIEME PARTIE

Quotas laitiers et
dynamique des industries laitières
du Nord-Pas-de-Calais

INTRODUCTION

Région de production et de transformation laitière, le Nord-Pas-de-Calais ne peut qu'être affecté par la mise en place d'une nouvelle organisation du marché laitier, dont le but essentiel est la limitation de la production, complétée de mesures influant sur les mécanismes de régulation.

Ainsi, jusqu'en 1984, la dynamique industrielle des entreprises régionales repose sur une croissance régulière et constante des flux d'approvisionnement en matière première, propice à engendrer des politiques d'investissement et à couvrir les besoins en matière d'expansion commerciale ; depuis 1984, une autre approche est rendue nécessaire, le développement tant productif que commercial étant désormais soumis à une restriction à l'accessibilité de la matière première.

Sur la base d'un travail d'enquêtes et d'analyses monographiques conduites auprès des laiteries collectant dans le Nord-Pas-de-Calais et des services administratifs, l'objectif de cette dernière partie prend forme autour de trois axes de réflexion dominants :

- stratégie industrielle et commerciale : les quotas limitant l'accès à la matière première, quelles sont les nouvelles logiques, structurelle et territoriale, de croissance des entreprises ? l'industrie s'est-elle figée avec le contingentement laitier ?
- stratégie d'approvisionnement en lait : les quotas étant gérés par les laiteries, quelles sont les modalités pratiques d'application ? En quoi les quotas sont-ils utilisés comme instrument de restructuration ?
- synergie entreprise-bassin de production : dans un contexte de concurrence et de reconquête du local par les firmes, comment évolue la reproduction de la filière de production laitière régionale ?

In fine, il s'agit de cerner les facteurs et les infléchissements des principales stratégies - spatiales - d'adaptation menées par l'échiquier industriel d'une région particulière sous l'influence d'une contrainte extérieure de nature politique.

CHAPITRE 7

QUOTAS COMME RESTRICTION A L'ACCESSIBILITE DE LA MATIERE PREMIERE : STRATEGIES DE REPOSE DES INDUSTRIELS

L'un des impacts de l'instauration d'un contingentement de la production laitière consiste notamment en l'obligation qui a été faite aux entreprises de repenser leurs stratégies industrielle et commerciale, en raison de la limitation à l'accès de la matière première qu'imposent les quotas. Ce premier bouleversement a de nombreuses incidences pour le secteur industriel ; or, quelle que soit l'échelle, le mouvement général de **recomposition des industries laitières** s'accélère encore à partir de **1987**, consécutivement aux nouvelles réglementations imposées par la Commission, tant au niveau des quantités de référence garanties par Etat-membre, que des modalités d'organisation du Marché (FNPL, 1990).

Deux années marquent donc plus fortement la vie des entreprises du Nord-Pas-de-Calais : 1984 et 1987, la seconde s'apparentant à l'année de l'introduction d'un contexte "commercial" nouveau, qui s'ajoute au contexte général des quotas.

7-1 : 1987 OU UNE PROFONDE REFORGE DE L'ORGANISATION DU MARCHÉ LAITIER EUROPÉEN

Les facteurs qui interviennent dans la dynamique des industries laitières sont multiples et changeants. Parmi ceux-ci, les facteurs institutionnels occupent une place de plus en plus déterminante, bien que non exclusive. Un exemple possible est celui du règlement CEE 777/87 ayant trait à l'organisation du marché laitier, dont les modalités touchent deux aspects spécifiques de ce marché, à savoir l'intervention permanente et les stocks publics de produits de report.

7-1-1 : La suppression de l'intervention permanente

Dans le règlement précité, les dispositions introduites portent pour l'essentiel sur les modalités d'achat de produits de report par l'intervention. Ainsi, il est prévu leur limitation (en volume et dans le temps) et la possibilité de procéder à leur suspension (CEE, 1987). Précédemment à "*guichet ouvert*",

l'intervention, qui concerne deux produits essentiels du secteur laitier européen - beurre et LEP -, est désormais régie par une réglementation plus restrictive (tab.46).

Tab.46 : 1987, les nouvelles modalités d'intervention sur le beurre et le LEP

BEURRE	<ul style="list-style-type: none"> - A compter du 1er mars 1987, suspension de l'intervention permanente dès que les quantités offertes à l'intervention atteignent <u>180 000 T</u>¹. - Des achats restent possibles dans le cadre de procédures d'adjudication. Un prix plancher à 92 % du prix d'intervention a été prévu, en-dessous duquel l'intervention permanente peut être rétablie, mais sous certaines conditions. Si les stocks physiques de beurre détenus dépassent les 250 000 T, le niveau de "déclenchement des achats" peut être ramené à 90 % du prix d'intervention.
LAIT ECREME EN Poudre	<ul style="list-style-type: none"> - Limitation des achats publics à la période allant du 1er mars au 31 août ; - A compter du 1er mars 1987, suspension de l'intervention à "guichet ouvert" dès que les quantités offertes atteignent <u>100 000 T</u>. - Mise en place d'un stockage privé en cas de suspension de l'intervention avant le 31 août 1988.

d'après Onilait (1987) - CEE (1987).

Ainsi, "la suppression de ce qui était considéré comme le pilier de l'organisation commune du marché des produits laitiers mise en place il y a tout juste 20 ans, c'est-à-dire l'intervention permanente à guichet ouvert pour le beurre et la poudre de lait écrémé s'est-elle réalisée en douceur", malgré un contexte de resserrement des quotas (Onilait, 1987, p.5).

7-1-2 : Un programme exceptionnel d'écoulement des stocks

En complément des mesures précédentes est mis en place un programme d'écoulement des stocks qui ne concerne que le beurre.

L'optique est de revenir au début de l'année 1989, à un niveau de stock qualifié de normal par les instances communautaires. Pour y parvenir, 1 030 000 T seront vendues à bas prix au cours des années 1987 et 1988.

Pour le lait écrémé en poudre, aucune mesure particulière ne s'avère nécessaire.

La situation propice du marché permet l'écoulement d'une partie du stock public, qui était de 771 000 T au début de l'année 1987, à des conditions de prix avantageuses pour la Commission. Même, le déficit saisonnier de production d'hiver entraîne une tension sur les prix : en décembre 1987, ils correspondent à 110 % du prix d'intervention.

L'effet conjugué des deux orientations (limitation à l'accessibilité de l'intervention, courant traditionnel de stockage des produits de report, et processus de réduction des stocks) doit se traduire par l'allègement des principales contraintes qui pèsent sur ce secteur.

¹ ce seuil est franchi dès le 29 juin 1987, avec pour effet immédiat la suspension de l'intervention pour le beurre. Par la suite, entre juillet et décembre 1987, 12 adjudications ont lieu et permettent l'achat de 21 500 tonnes à des prix variant entre 94 et 94,5 % du prix d'intervention, sauf en Irlande (96 %) ; durant le second semestre, aucun de ces achats n'est intervenu en France.

7-1-3 : Le retour à l'équilibre des marchés des produits laitiers ?

A l'origine du changement de cap opéré par la Commission en 1987² se trouve un constat de semi-échec :

- le niveau des quotas est dépassé ;
- la consommation intérieure de beurre suit une pente descendante alors même que le niveau des exportations stagne (tab.47) ;
- conçue initialement pour stocker des excédents 'conjuncturels' pour les remettre sur le marché à une période où la demande est mieux orientée, l'intervention a pris un caractère permanent ; ainsi, de 840 000 T de stocks publics de beurre au 31 décembre 1984, on passe à 1 280 000 T en 1986. Le scénario est quasiment identique pour la poudre 0% (respectivement 620 000 et 770 000 T) (graphe 22) ;
- mais surtout, le coût du soutien des marchés continue de croître et représente encore 30% des dépenses du FEOGA en 1985. A ce sujet, on assiste à un retournement de tendance : les pertes sur les ventes ne se font plus à l'achat, mais à la vente, ce qui revient à dire que, de 1984 à 1986, c'est lorsqu'on écoule des excédents que les dépenses augmentent (alors que le but initial visait leur diminution) (Onilait, 1991).

En comparaison, les premiers résultats de la réforme de 1987 sont positifs, sous l'effet conjugué de différents facteurs :

- succès des mesures d'écoulement des stocks de 1987 et 1988. Le beurre ainsi bradé part à l'exportation (URSS, Algérie, Egypte) ou est dénaturé pour l'alimentation animale ;
- de 1986 à 1988, repli des productions communautaires de beurre (-450 000 T) et de LEP (-850 000 T) (tab.47) ;
- hausse de la demande internationale, alors que la production de lait mondiale diminue légèrement (-1,2 % entre 1987 et 1986, mais -11,8 % pour la Nouvelle-Zélande).

A l'évidence, un retour vers l'équilibre semble s'amorcer.

- En 1987, les achats de beurre à l'intervention ne sont que de 370 000 T (contre 650 000 T en 1986), et ceux de poudre de 60 000 T (10 fois moins qu'en 1986). Mieux, en 1988 et 1989, le seul achat effectué est un achat de 25 000 T de beurre (1988).
- Toujours en 1987, le stockage privé de beurre a du succès au niveau communautaire (220 000 T, +57 000 T par rapport à 1986), surtout en France (47 000 T, +20 000 T).

Courant 1988, 2 faits vont venir perturber l'organisation d'ensemble :

- les stocks communautaires de beurre et de poudre 0% fondent si bien qu'en fin d'année, la CEE n'en a presque plus (graphe 22). Cette situation, associée à des rumeurs persistantes de pénurie, se traduit par la flambée des cours des 2 produits (graphe 23).
- la décision est prise d'augmenter les références laitières des Etats membres de 1%, en plus des 600 000 T destinées aux producteurs SLOM ; au total, ce sont 1,5 Mt qui se retrouvent sur le marché (cf. 6-2-1)³.

Fin 1989, on assiste en définitive au retournement du marché des produits de base, avec la réapparition des excédents comme conséquence de la conjonction de facteurs aggravants :

² qui touche au niveau des quantités garanties par Etat, au correctif matière grasse ... (cf. 6-2-1).

³ pour la coopérative de l'Abbaye, il faut ajouter "*l'irresponsabilité de beaucoup d'entre nous qui cherchons par tous les moyens de produire plus que nos références*" (rapport d'activité de 1990).

Tab.47 : Bilan d'approvisionnement de la CEE à 12 en beurre et en poudre de lait écrémé (1984-1990)

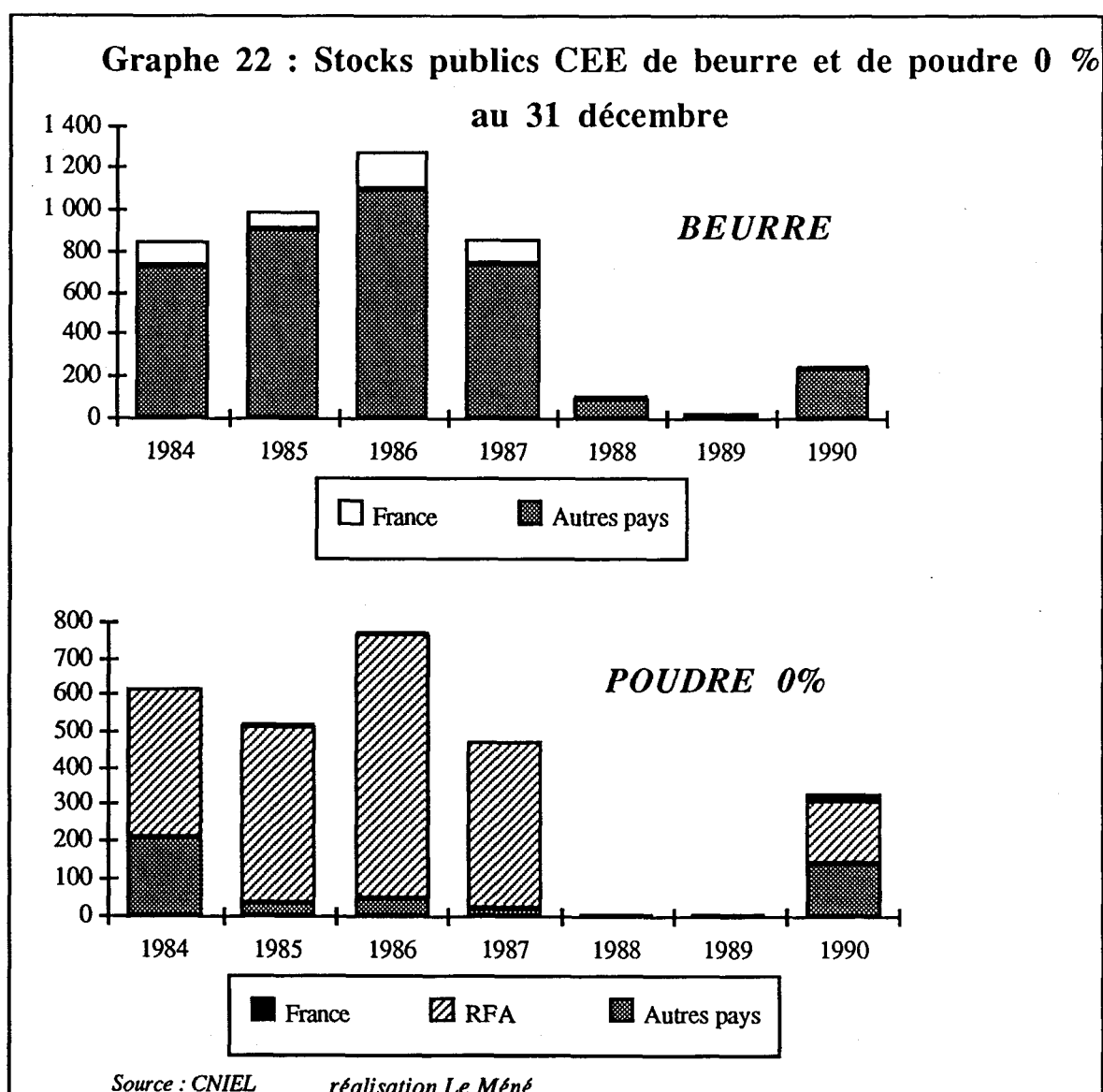
1.000 tonnes	BEURRE					POUDRE DE LAIT ECREME				
	1984	1987	1988	1989	1990	1984	1987	1988	1989	1990
Stocks de départ	800	1 450	951	208	102	990	771	639	111	119
Production (1)	2 134	1 901	1 690	1 716	1 752	2 132	1 654	1 350	1 457	1 665
Importations	89	79	79	71	90	0	2	5	6	5
Quantités disponibles	3 023	3 430	2 720	1 995	1 944	3 122	2 427	1 994	1 574	1 789
Consommation totale	1 646	1 680	1 675	1 500	1 450	2 192	1 405	1 275	1 055	1 080
dont à prix réduit	358	544	430	395	366					
dont alimentation animale						1 242	1 101	975	753	767
Exportations (2)	408	618	647	393	216	313	383	608	400	324
dont au prix du marché	235	223	279	354	205	167	273	491	313	249
Stocks de clôture	969	951	208	102	278	617	639	111	119	385

(1) beurre : y compris MGLA, butter oil et fabrications fermières ; en équivalent-beurre.

poudre : y compris poudres infantiles, babeurre en poudre et les poudres directement incorporées dans l'alimentation animale

(2) concerne les échanges extra-CEE

source : CEE - CNIEL



- la progression continue du taux de MG du lait collecté depuis 1988 entraîne l'accroissement de la production de beurre ; pour la poudre maigre, l'importance des fabrications est liée à l'application d'un nouveau règlement "caséine" depuis le 1/3/1989⁴ ;
- en matière d'intervention, on assiste à une érosion progressive des niveaux de soutien :
 - ◊ baisse graduelle des prix d'achat dans le cadre d'adjudications ;
 - ◊ allongement des délais de paiement ;
 - ◊ normes techniques de plus en plus sévères ;
 - ◊ diminution généralisée des aides à l'écoulement des stocks⁵.
- bien que les exportations communautaires soient en net recul (tab.47), la Commission n'envisage pas d'augmentation des restitutions (comme ce fut le cas en 1986 et 1987) ;
- la baisse de la demande internationale prend place alors que la collecte de la Nouvelle-Zélande - principal "adversaire" de la CEE - est en forte croissance, ce qui implique par le jeu d'une concurrence accrue, une chute des cours mondiaux (Onilait, 1991b).

L'analyse de trois années - 1988 à 1990 - éclaire de manière significative la fragilité de l'équilibre global du secteur laitier européen, qui tient, pour partie, aux choix politiques opérés à l'échelle communautaire.

D'un côté, des références laitières sont réattribuées aux pays membres (1%, SLOM) ; de l'autre, on assiste à la disparition - volontaire ou non - de marchés d'exportation. Or, comme tout marché de produits alimentaires, le marché laitier est extrêmement sensible aux variations de l'offre ou de la demande. Le résultat en est d'une part, la chute impressionnante des cours des produits d'excédents, et, d'autre part, la reprise de l'intervention en 1990, avec reconstitution de stocks (tab.47, graphe 23).

Au bout du compte, le système pâtit surtout d'un manque de souplesse : le délai d'application des mesures est nettement trop long pour demeurer en phase avec la conjoncture ; or, de la santé des marchés dépend le résultat d'exploitation des entreprises de transformation spécialisées dans le beurre et/ou le LEP.

La conséquence directe du retournement du marché fin 1989-début 1990 est un déficit net entre le prix de revient lié aux frais de fabrication et le prix de vente brut (graphe 24).

La stabilité du niveau des frais de fabrication pour cette période est imputable à la non répercussion immédiate de la chute des prix de vente sur le prix du lait à la production en France, à l'opposé d'autres pays (Pays-Bas, Belgique, RFA).

Or, la marge de manoeuvre des entreprises se trouve d'autant plus réduite que les prix de marché des produits d'excédents évoluent, de 1989 à 1990, dans une fourchette comprise entre -12,6 % (lait vrac entier) et -19 % (lait vrac 0%), un taux de -15 % s'appliquant quant à lui à la poudre et la crème vrac (rapport d'activité Sully, 1990).

Ainsi, **1990 est l'année des déficits records.**

La filière 'lait-beurre-poudre de lait' se trouvant dominée en France par le secteur coopératif, c'est lui qui affiche les pertes d'exploitation les plus sévères, à commencer par les deux principales coopératives nationales : **Sodiaal** (dont le résultat courant de -292 MF est porté à +228 MF grâce à un apport d'actifs de +620 MF), et **ULN** (perte de 133 MF). Dans les deux cas, le résultat affiché est directement imputable au portefeuille d'activités : les produits basiques ou d'excédents occupent encore une trop large place.

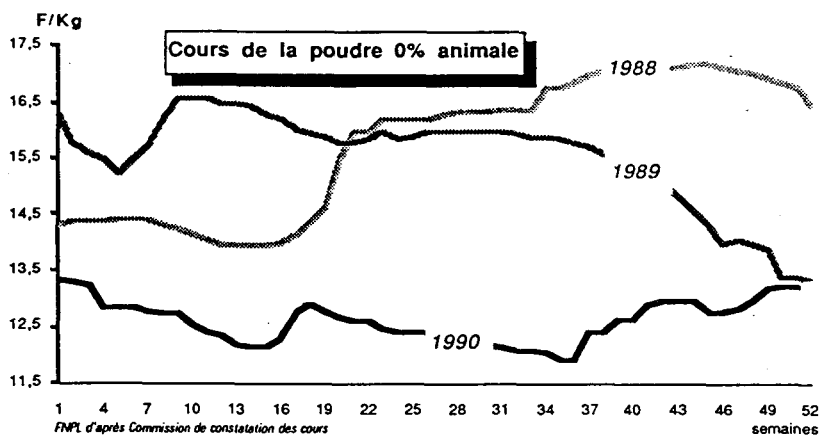
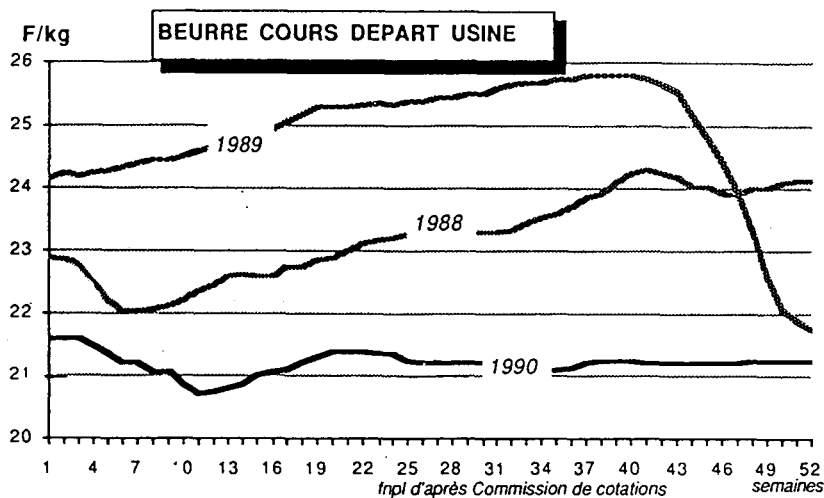
Dans ce contexte morose, les **coopératives du Nord-Pas-de-Calais** offrent des résultats sensiblement meilleurs.

Hormis celles intégrées au groupe Sodiaal, les coopératives d'importance affichent un résultat positif pour 1990 : +6 MF à l'Abbaye, +3,5 MF à la Prospérité Fermière. Fragile équilibre présenté comme tel par les responsables locaux, il faut y voir l'effet des politi-

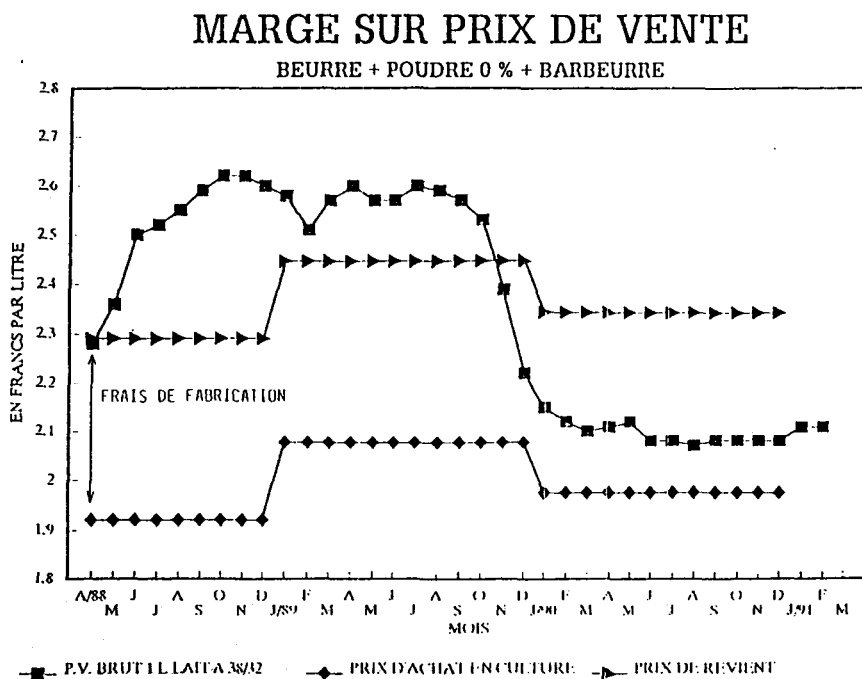
⁴ qui provoque la chute des fabrications indigènes et favorise les importations en provenance de pays-tiers (pays de l'Est) (Onilait).

⁵ aide à la caséine, prime de dénaturation, aide au beurre pâtissier, restitutions ...

Graphe 23 : Evolution des cours du beurre et de la poudre de 1988 à 1990



Graphe 24 : marge comparée au prix d'achat et au prix de revient



source : Rapport d'Activité de l'Abbaye, 1990.

ques de diversification-collaboration des activités et de redéploiement territorial engagées par les deux ensembles coopératifs ces dernières années.

Dopées par la bonne conjoncture des années 1987 à 1989, les entreprises laitières doivent, depuis le début des années 1990, faire face à un contexte nettement plus incertain, toute perte de marché, qu'elle qu'en soit l'origine⁶, se traduisant obligatoirement par un surcroît de marchandises sur le plan intérieur. Depuis 1984 et la limitation de la production, cette période marque l'entrée du secteur industriel dans une seconde phase d'adaptation d'importance.

7-2 : LA REACTION DES ENTREPRISES DE TRANSFORMATION⁷

Dans un contexte de désengagement de la Communauté du soutien financier au secteur laitier, notamment depuis 1987, il est intéressant de s'interroger sur la position et la réponse des transformateurs déjà confrontés à la limitation de la production : aux problèmes de suréquipement se surajoutent des problèmes d'écoulement, ce qui explique que les stratégies en matière de choix de fabrication soient devenues fondamentales, d'autant plus qu'elles expriment parfaitement les nouvelles règles du jeu.

7-2-1 : Effet quotas sur la collecte de lait des entreprises

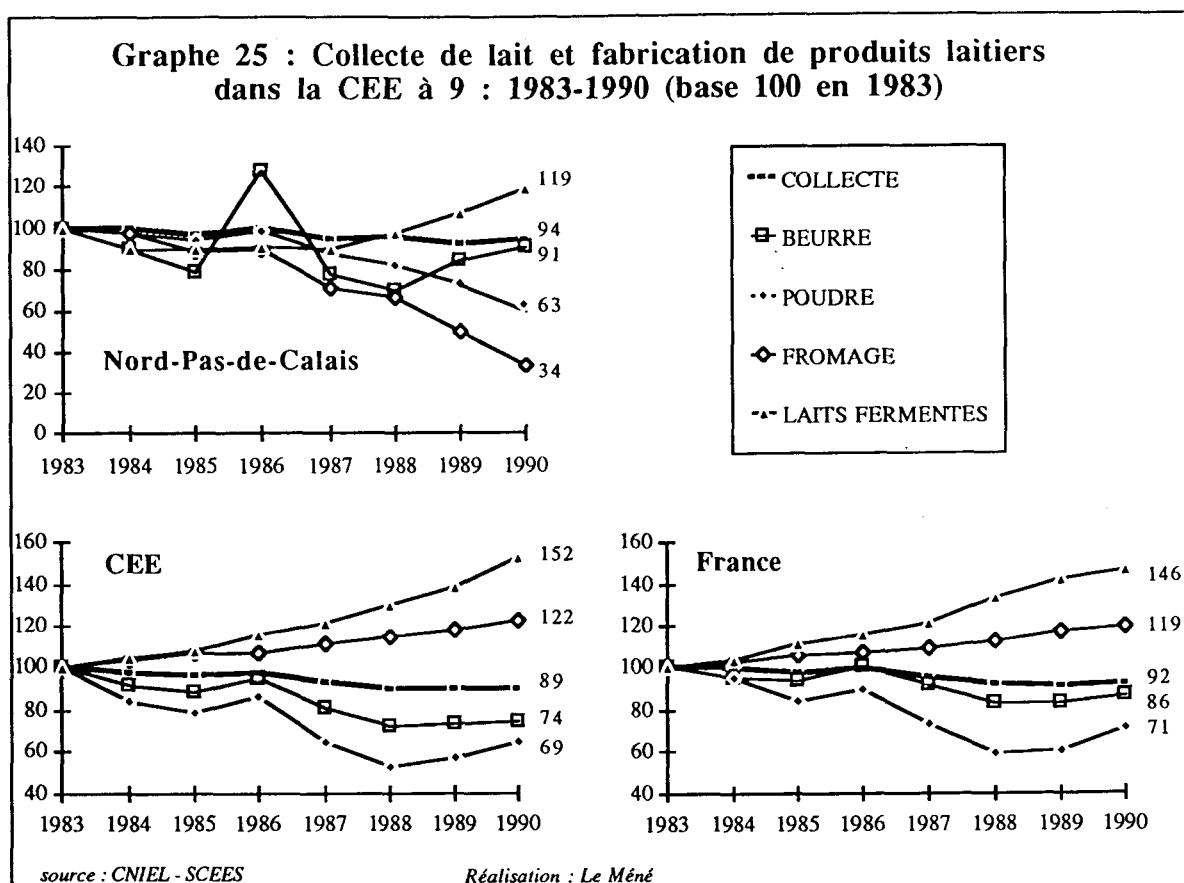
Le premier effet des quotas laitiers pour les acheteurs de lait est la raréfaction de la matière première : alors que la collecte des firmes localisées dans le Nord-Pas-de-Calais progressait de +3,2 %/an entre 1977 et 1983, elle se situe, en 1990, à 94,3 % de celle de 1983, soit un écart brut de 75 Ml (graphe 25).

Sur cette période - 1983 à 1990 - la baisse est plus sensible dans la CEE à 9 (-10,8 %). Hormis l'UEBL qui possède un taux proche de celui de la France, deux groupes de pays s'y opposent : ceux du Nord, où la chute est de l'ordre de 13-17 %, et ceux du Sud ou "avantagés" (Irlande), où les taux sont proches de zéro, voire positifs (Grèce, Portugal).

- De l'ordre de 7,7 % pour la France, la chute est plus accentuée dans les trois principales régions laitières : la Bretagne voit sa collecte diminuer de 10,1 %, les Pays de la Loire de 8,5 %, et la Basse-Normandie de 6,0 %.

⁶ baisse de consommation ou perte de débouchés extérieurs.

⁷ ce sous-chapitre est bâti sur l'exploitation de la presse agricole et agro-alimentaire, des rapports d'organismes intervenant dans le secteur laitier (Onilait, FNPL, Itab), des rapports d'activité des coopératives, mais surtout d'entretiens avec les responsables 'production'.



Les établissements de collecte du Nord-Pas-de-Calais offrent globalement la même évolution d'ensemble quant aux quantités collectées depuis 1984 (tab.48):

Une entreprise se différencie des autres par la chute de sa collecte : la Prospérité Fermière perd plus du 1/6e des volumes collectés en 1984 en l'espace de six ans. Viennent ensuite deux laiteries dont les zones de collecte se superposent à la précédente : Verton et Gloria (-8,4 %)

L'analyse de la périodicité de cette évolution permet les constatations suivantes :

- tous les établissements sans exception voient une baisse, plus ou moins forte, de leur collecte pour la première fois (de leur création) en 1985 ;
- l'année suivante, si les rapports sont positifs, ils ne reflètent pas la campagne laitière qui a connu sept mois de déficit de collecte par rapport à la campagne 1985/86 ;
- 1987 est le premier exercice où l'effet "quotas" se fait pleinement ressentir ;
- Les fortes augmentations de 1988 sont liées au niveau, particulièrement élevé, des livraisons de fin de campagne ;
- 1989 voit une nouvelle baisse des collectes ramenées à l'année.

Tab.48 : Evolution comparée de la collecte d'établissements du Nord-Pas-de-Calais

Année civile	1985/1984	1986/1985	1987/1986	1988/1987	1989/1988	1989/84
Prospérité Fermière	-2,7 %	+2,5 %	-10,3 %	-2,7 %	-4,8 %	- 17,1 %
Coop de Verton	-1,3 %	+4,1 %	-6,3 %	-0,9 %	-3,8 %	-8,2 %
Coop. du Calaisis*	-1,0 %	+8,5 %	-0,8 %	+6,0 %	-2,6 %	-
Abbaye	-0,9 %	+5,3 %	-5,4 %	+0,7 %	-1,5 %	-1,8 %
Fauquet	-1,3 %	+1,7 %	-3,2 %	+10,3 %	-8,8 %	+1,3 %
4 Cantons	-4,6 %	+5,8 %	-3,0 %	+6,1 %	-1,1 %	+2,8 %

* en 1985/84, n.c. Esquelbecq. L'intégration est prise en compte ensuite.

source : rapports d'activité des coopératives - document Fauquet.

Pour expliquer l'alternance de comptes positifs et négatifs, il faut se tourner vers les dates de campagne telles que la réglementation les a retenus (tab.49).

Tab.49 : Effet des dates de campagne sur la collecte d'une entreprise laitière

	Année civile 1989	Année civile 1990	Année civile 1991
Janvier Février Mars	Fin campagne 1988/89	+	⊖ ou =
Avril à Décembre	=	⊖ ou +	Début campagne 1991/92

= : effet sécheresse (déficit des volumes livrés).

+ : effet de rattrapage des producteurs, pour être certain de parvenir à leur quota.

⊖ ou + : effet sécheresse très atténué pour deux raisons :

- les producteurs s'y attendaient ;
- utilisation pour l'alimentation animale des récoltes de 1989, faibles en quantité, mais de bonne qualité.

⊖ ou = : fin de campagne contrastée pour que les producteurs arrivent à leur quota.

source : d'après M. Delaval (laiterie Stenval).

A l'aube des années **1990**, l'instauration des quotas apparaît comme facteur explicatif de la permanence des rapports de force entre entreprises de collecte du Nord-Pas-de-Calais (tab.50). Le **secteur coopératif** prédomine largement, la collecte réalisée donnant lieu à des flux de matières entre unités du même groupe (Sodiaal) ou de groupes autres (Sodiaal-Prospérité Fermière ; Sodiaal-secteur privé).

La notion de flux de lait peut être abordée de deux façons complémentaires : les flux de lait inter-établissements et les flux de lait inter-départementaux.

Ces flux matérialisent l'extension de l'approvisionnement en lait hors d'un cadre strictement départemental, et même strictement régional (annexe 5).

En 1989 (et 1990), les établissements du département du **Nord** assurent près de 30 % de leur approvisionnement en lait hors du cadre départemental, en provenance du Pas-de-Calais (17,5 % de la collecte) et de Picardie (11,7 %) (carte 21). Pour le département du **Pas-de-Calais**, cet approvisionnement est plus modeste, et porte sur 10 % de la collecte en 1984, en provenance pour moitié du Nord et de la Somme.

Sur la période **1984-89**, on peut différencier les trois premières années sous quotas des suivantes. En effet, l'année 1987 est celle d'une inflexion de la progression antérieure des volumes générés : les diminutions les plus sensibles sont celles entre les régions Nord et Picardie, soit sur les marges des zones de collecte (carte 22).

Tab.50 : Produits des industries laitières du Nord-Pas-de-Calais en 1989.

Groupes et Entreprises	Localisation	Collecte (M de l)	Réexpéd lait +crème	Lait de consom. (M de l)	Beurre (T)	Lait Sec (T)	Produits Frais (T)		Fromage (T)	Divers ⁽⁵⁾ (T)
							Yaourt. From. blanc	Autres		
PROPERITE FERMIERE	Arras Saint-Pol	346,7 (28,0)		63 (19,8)	7 350 (25,0)	27 000 (60,0)				
SODIAAL 4 Cantons Elnor	Awoingt Le Quesnoy	56,5 (4,6) 99,1 (8,0)		181,9 (57,5)	5 815 (20,0)			2 571 (17,0)		
	Verton	96 (7,8)	80 (7,0)			352 ⁽⁴⁾				
UCANEL (Abbaye)	Dompierre Petit-Fayt Catillon	248 ⁽¹⁾ (20,0)	44 ⁽²⁾ (3,6)	71,9 (22,7)	16 555 ⁽³⁾ (55,0)	10 640 (23,0) + 1 666 ⁽⁴⁾				1 666 (14,5)
NESTLE (Gloria)	Marconnelle	98 (7,9)	20 (1,6)			7 860 (17,0)				716 (6,2)
NESTLE (Chambourcy)	Cuincy	73 (5,9)					47 145 (30,0)	12 740 (83,0)		
BSN-Gervais-Danone Gallia Stenval	Seclin Steenvoorde Bailleul	185 (15,0)					107 993 (70,0)		650 (26,0)	8 731 (76,2)
BONGRAIN (Fauquet)	Dompierre	30 (2,4)	20 (1,6)						1 650 (66,0)	
MONTS-DES-CATS	Godeswaervelde	2,3 (0,2)							218 (8,0)	
TOTAL		1 232 (100 %)	164 (13,8%)	161,2 (100%)	29 179 ⁽³⁾ (100 %)	45 500 (100 %)	155 138 (100 %)	15 300 (100 %)	2 500 (100 %)	
estimations en équivalent-millions de litres		1 232,4	171,2	316,5	(6) 944	456		171	88	29
				Produits ayant pas ou peu de valeur ajoutée			Produits à bonne valeur ajoutée			

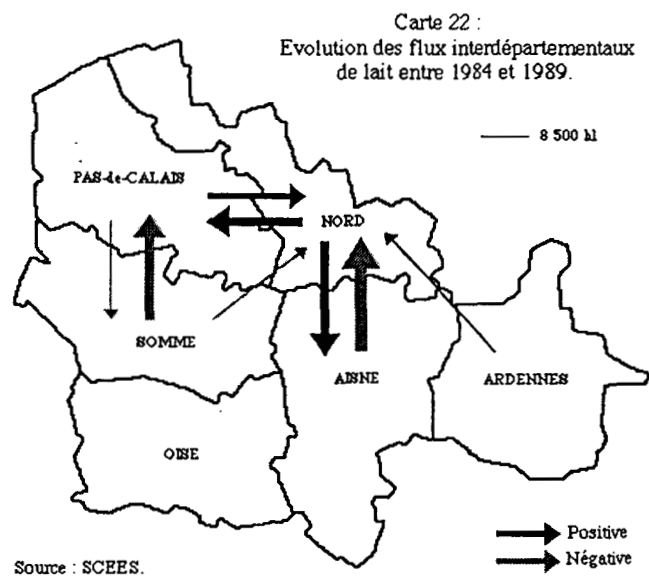
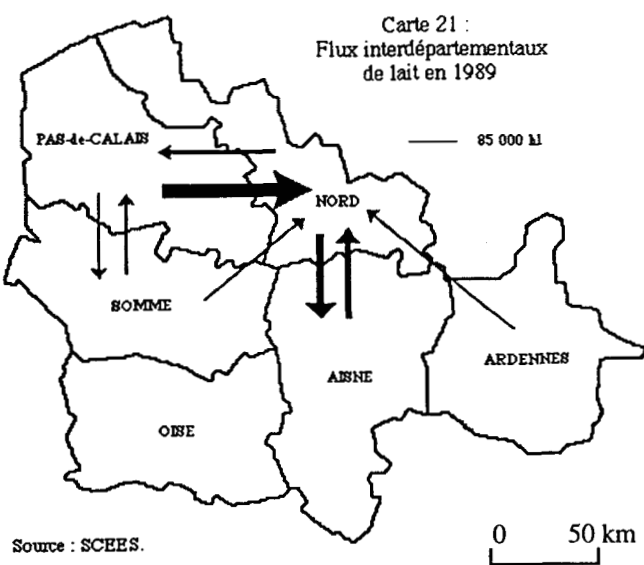
(1) Ucanel réceptionne aussi 5 402 t de crème - 3 434 t de beurre et 298 t de MGLA (Matière grasse de lait anhydre)

Source : DRAF/BLEZAT CONSEIL.

(2) Ucanel réexpédie 75,78 t de lait concentré (converti en lait) - (3) Ucanel fait du beurre en cube, pâtissier et MGLA : additionnés ici.

(4) Caséine chez Elnor - poudre de babeurre chez Ucanel - (5) Lait concentré Gloria, aliments diététiques et cracottes Gallia.

(6) considéré comme extrait des autres litrages.



Toutefois, le bilan en 1989 est sensiblement identique à celui de 1984 : les quotas ne se traduisent donc pas par un repli manifeste des stratégies d'approvisionnement des firmes laitières régionales.

Approvisionnement de proximité, un autre espace est désormais présent dans les stratégies d'approvisionnement de certaines firmes laitières régionales : il s'agit de la **Belgique**.

Bien qu'il soit impossible de chiffrer avec exactitude les volumes en provenance de ce pays, plusieurs entreprises s'y approvisionnent ponctuellement : la Prospérité Fermière, la coopérative de l'Abbaye, mais aussi Stenval et les unités Gervais-Danone depuis le rachat de l'entreprise Jacky.

Inversement, Comelco bénéficie des tonnages du GIE Avesnois-Lait (8,6 Ml) et du Centre Laitier France (1990).

Ces flux s'inscrivent, pour les industriels, dans une volonté d'**utilisation optimale des outils**. Or, les opérations structurelles (agrandissement ...) datées du début des années 1980 reposaient sur l'idée de continuité de croissance des volumes de lait collectés.

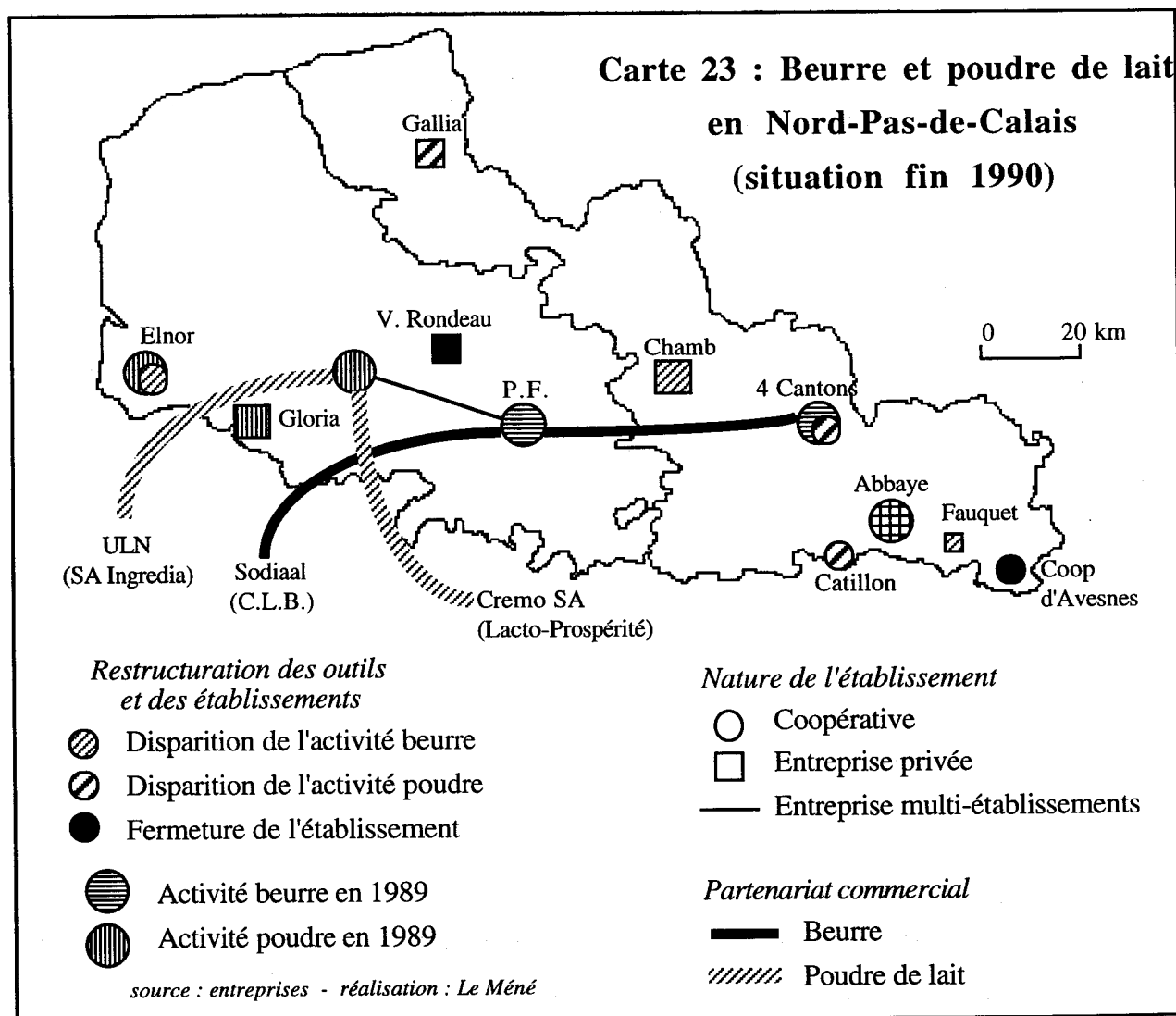
On peut prendre l'exemple de la **Prospérité Fermière** pour aborder les incidences d'un moindre approvisionnement en matière première. Alors que 1983 se termine déjà par un exercice déficitaire⁸, l'apparition des quotas en 1984 vient (re)bouleverser les données commerciales et les conditions d'exploitation de la coopérative d'Arras, d'autant plus que les prévisions d'investissements tablaient sur une progression de la collecte de l'ordre de

⁸ les raisons invoquées sont la complète détérioration des exportations vers les pays-tiers et l'inadaptation brutale des moyens commerciaux face à la concentration de la distribution (centrales d'achat) (Assemblée Générale de mai 1985).

Tab.51 : Fabrication de beurre et de LEP dans l'Europe des 12 (1984-90)

	Production de beurre					Production de poudre de lait				
	1984		1990		% 90/84	1984		1990		% 90/84
	1 000 T	%	1 000 T	%		1 000 T	%	1 000 T	%	
CEE à 12	2 099	100	1 727	100	-17,7	2 132	100	1 665	100	-21,9
ESP	17	0,8	75	4,3	+341,2	27	1,3	45	2,7	+66,6
PORT	6	0,3	10	0,6	+66,6	4	0,2	9	0,5	+125,0
GR	4	0,2	3	0,2	-25,0	-	-	-	-	-
CEE à 9	2 072	98,7	1 669	96,6	-19,4	2 101	98,5	1 611	96,8	-23,2
FR	592	28,2	535	31,0	-9,6	774	36,3	580	34,8	-25,1
RFA	572	27,3	393	22,8	-31,3	604	28,3	453	27,2	-25,0
PB	266	12,7	215	12,4	-19,2	171	8,0	80	4,8	-53,2
DK	104	5,0	93	5,4	-10,6	16	0,8	41	2,5	+156,3
UEBL	94	4,5	65	3,8	-30,9	130	6,1	94	5,6	-27,7
IRL	165	7,9	148	8,6	-10,3	184	8,6	195	11,7	+6,0
IT	73	3,5	82	4,7	+12,3	-	-	-	-	-
R-U	206	9,8	138	8,0	-33,0	222	10,4	168	10,1	-24,3
Bret	183	8,7	152	8,8	-16,9	300	14,1	198	11,9	-34,0
B-Norm	106	5,1	101	5,8	-4,7	96	4,5	79	4,7	-17,7
P-Loire	110	5,2	58	3,4	-47,3	196	9,2	135	8,1	-31,1
NPdC	21	1,0	21	1,2	-	23	1,1	s		

source : CEE - SCEES - CNIEL.



+2%/an. Une réorientation politique devient dès lors indispensable afin de retrouver un compte d'exploitation équilibré.

Dans un autre registre, l'Abbaye voit des modifications de ses achats de surplus de lait : alors que Fauquet expédie son surplus vers l'Abbaye, son rachat par le groupe Bongrain est une perte de matière pour la coopérative. Se surimposant au précédent facteur, la tendance à la diminution des volumes collectés explique la baisse des ventes de lait de l'Abbaye l'hiver aux entreprises de produits frais de la région.

Afin d'éviter des surinvestissements, mais surtout dans le but de valoriser au mieux un lait 'denrée rare', chaque firme a engagé ces dernières années sa propre stratégie de développement, en fonction de ses spécificités, quelles soient historique, financière, commerciale ou liée à la capacité d'innovation. Deux grands axes peuvent être différenciés, selon que celle-ci élabore, ou non, des produits de report.

7-2-2 : Beurre et poudre de lait écrémé : évolution contrastée dans le Nord-Pas-de-Calais

Avant même l'application des mesures relatives aux débouchés aidés de la matière grasse du lait, les unités de transformation de beurre et de lait en poudre écrémé ont participé à la mutation du paysage laitier en Europe et en France.

Entre 1985 et 1988, 503 beurreries et 42 entreprises de LEP ferment dans les pays de la CEE à 9 (respectivement -14,2 et -14,9 %), soit à un rythme sensiblement identique depuis 1982 (Gay, DG VI). Inégal selon les pays, le recul est particulièrement manifeste en **France**, associée à l'Italie pour le beurre, et à la RFA pour la poudre.

A ce mouvement général de disparitions d'unités répond une évolution plus nuancée des fabrications. En effet, quelle que soit l'échelle, tant pour le beurre que pour la poudre, on retrouve directement les fluctuations de la conjoncture : hausse en 1986, 1989 et 1990, faible baisse en 1985 et plus accentuée en 1987 et 1988 (graphe 25).

Au final, les "usines à lait" demeurent une spécialité des pays d'Europe du Nord (tab.51), notamment aux Pays-Bas où seules existent des entreprises de grande capacité (moyenne de 42 000 T/an pour la poudre, contre 30 000 T/an pour les firmes danoises, allemandes et françaises). En France, les régions de l'Ouest prédominent toujours en 1990 pour le nombre d'établissements et les volumes produits (tab.51).

Les firmes du **Nord-Pas-de-Calais** participent à la tendance précédente, avec quelques particularités. Depuis 1984 et les quotas, les petits ateliers de fabrication de beurre et de lait en poudre sont progressivement fermés, soit la moitié des unités de 1983 (carte 23, tab.51). Ces fermetures ont une double signification

- ◊ disparition de sociétés (Annezin-les-Béthune, retravailleurs) ;
- ◊ plus souvent, repli sur d'autres productions (Chambourcy, Fauquet, Verton pour le beurre ; 4 Cantons, coopérative d'Avesnes et Gallia pour la poudre de lait écrémé).

Comparativement à la France ou à la CEE, l'évolution des volumes produits est soit plus accentuée (beurre), soit inverse (poudre) (graphe 25).

- ◊ Pour le beurre, si de 1984 à 1985, la fabrication progresse de 62,5 %, elle diminue l'année suivante de 39,7 % ;
- ◊ Pour la poudre, la baisse des volumes se poursuit depuis 1987.

Les ateliers qui subsistent dans la région sont **coopératifs**⁹, et subissent les effets de la réorientation dans l'organisation du marché des produits laitiers. Toutefois, une **spécificité** de la **filière lait française et régionale** est de ne recourir à l'intervention que ponctuellement.

Le marché national intérieur, tant en beurre qu'en poudre, est important comparativement à la production : son maintien permet d'amortir certains chocs. De plus, face à une baisse des prix, c'est l'exportation vers les pays tiers qui est encouragée.

Ainsi, en 1990, bien que la **France** collecte le quart du lait européen, seules 18 300 T de beurre (7% du total CEE) et 36 000 T de poudre (12%) ont été livrées à l'intervention.

La comparaison des chiffres de production totale et d'entrée à l'intervention pour le beurre démontre d'ailleurs parfaitement ce fait : si les deux plus grands pays laitiers, la **France** et la **RFA**, ne livrent respectivement que 3 et 8% de leur production globale, à l'opposé, l'**Espagne** et l'**Irlande** - y compris l'Irlande du Nord - y participent massivement (65 et 58% de leur production)¹⁰. Pour la poudre, un constat identique prévaut : la **France**, premier fabricant européen, n'offre que 6% de sa production à l'intervention, contre plus de 50% pour l'**Irlande** et le **Danemark**.

Enfin, pour les **coopératives du Nord-Pas-de-Calais** concernées, **trois stratégies de réponse** peuvent être dégagées pour ces deux produits, en partie liées aux altérations de l'intervention, mais plus généralement en liaison avec les modifications de l'environnement économique :

- ◇ recherche de débouchés extérieurs (**Abbaye**) ;
- ◇ recherche de partenariat (**Prospérité Fermière**) ;
- ◇ restructuration (**Sully-Expansion**)¹¹.

◇ Pour la coopérative de l'**Abbaye**, les fabrications de beurre et de poudres sont fondamentales, une analyse de la ventilation du chiffre d'affaires par produits faisant ressortir leur part respective dans une fourchette de 21-27 % et 35-53 % du chiffre global sur la période 1983-1988.

Vis à vis de ces deux produits, la politique affichée est claire, notamment au sujet de l'intervention : *"le contexte actuel nous empêche de vendre cher (...) nous avons choisi en 1986 de fabriquer ce qui se vendait le mieux, ou du moins, ce qui momentanément rapportait le plus, sans complexe. Quand il est rentable de mettre des cubes de beurre à l'intervention, nous l'avons fait, quand il fallait fabriquer de la MGLA, nous l'avons fait. Il en a été de même avec la poudre"* (rapport d'activité de 1987).

Toutefois, les quotas n'ont pas figé la capacité de réponse de cette coopérative, qui a axé sa **stratégie** selon deux directions :

- ◇ amélioration de la productivité des unités existantes;
- ◇ surtout, recherche de nouveaux débouchés.

◇ L'adaptation des outils de transformation s'est concrétisée par un accroissement de la capacité de stockage des tours de séchage (de 10 000 l/h à 27 000 l/h), parallèlement à un programme de modernisation, d'augmentation de capacité et de diversification des matières grasses à l'usine de Petit-Fayt en 1985-1986 ; de ce fait, à rentabilité égale, le recours à l'intervention n'est plus indispensable.

⁹ hormis Gloria, peu concerné par l'intervention puisque les poudres sont à destination humaine.

¹⁰ cet état de fait n'est pas sans poser quelques interrogations, d'autant plus que ces deux pays ont bénéficié de traitements particuliers dans l'attribution des références de base.

¹¹ l'ensemble des activités de Sully-Expansion sera abordé au 7-3-1.

En clair, la perte du mécanisme d'intervention constitue surtout la perte d'un débouché d'appoint, l'une des conséquences principales de la mise en place des quotas étant plutôt le sur-dimensionnement des ateliers (manque de matière).

◇ La recherche de nouveaux débouchés passe à la fois par de nouveaux produits et de nouveaux circuits de commercialisation. L'accent porte plutôt sur la seconde solution : depuis 1987, les ventes à l'exportation atteignent plus de 50% du chiffre d'affaires global, celles à destination des pays tiers étant assurées par la SICA Charton, filiale de la coopérative.

◇ Avec 8 200 T en 1990, la **Prospérité Fermière** fait partie des vingt premières beurreries françaises. Jusqu'en 1987, son marché se limite pourtant au seul marché régional ; dans le but d'accéder à des opportunités en matière de commercialisation, une recherche de partenariat est entreprise, qui se concrétise par la création de la **SICA C.L.B.**, en collaboration avec la **Sodima**.

De 1984 à 1987, la politique de la Prospérité Fermière est une **restructuration interne** qui repose, pour partie, sur la suppression de séries de produits peu compétitives, comme le lait pasteurisé¹², et entraîne la fermeture de l'unité d'Hazebrouck au début de 1984. Dès cette époque, le partenariat est envisagé : "*partout où notre dimension ne sera pas suffisante, nous rechercherons à faire avec d'autres*" (Bourgeois, Assemblée Générale, 1984). Or, en réunissant ses compétences avec la Sodima, la coopérative bénéficie des circuits commerciaux de ce groupe, leader du marché français en laits de consommation avec la marque Candia.

Pour la **Sodima**, l'accentuation des efforts commerciaux sur des produits de type générique nécessite l'appui d'une couverture régionale, nationale et internationale. Or, la zone de référence de la Prospérité Fermière se compose des quatre départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme et de l'Aisne.

Aussi, en septembre 1987, la réunion des services commerciaux lait et beurre de Sully avec ceux de la Prospérité Fermière au sein de la **SICA C.L.B.** (Commercialisation Lait Beurre) est effective, et la Prospérité Fermière détient 47 % du capital. Les activités étant transférées dans la **SICA CLB**¹³ (Candia Lait Beurre) en décembre 1987, le début effectif date du 1er janvier 1988. Deux objectifs sont clairement affichés :

- inverser le rapport de force avec la grande distribution (l'ensemble détient désormais 70 à 75 % des parts du marché régional de laits de consommation) ;
- débanaliser les deux produits (beurre et lait).

Fort de cet ensemble, la Prospérité Fermière transforme, en 1989, 20 % de la production régionale de beurre (tab.50), ce dernier étant issu de la beurrerie d'Arras. Toutefois, obsolète et située en milieu urbain, celle-ci est condamnée à terme (horizon 1994 selon les responsables de la laiterie). Le lait de consommation, soit 25 % de la production régionale, est travaillé à l'unité de Saint-Pol-sur-Ternoise.

La troisième activité de la coopérative focalise sur les poudres spéciales de lait, à destination d'autres secteurs agro-alimentaires ou industriels : en 1990, seuls 8 groupes ont assuré 91 % de la production nationale, dont la Prospérité Fermière à hauteur de 27 000 T (20 %).

Ce produit de haute valeur ajoutée offre un enjeu stratégique indéniable puisque le "*cracking*" du lait ouvre des débouchés hors des circuits traditionnels du marché laitier : charcuterie, chocolaterie, industrie de la crème glacée ... Parmi les premières entreprises

¹² mais aussi certains produits frais, des poudres de lait très sophistiquées ... A l'opposé, de plus grandes séries dans les laits de consommation, les produits ultra-frais et les aliments veaux, à destination des coopératives de Gama-Nova et de l'UCAL-Nord.

¹³ née de la scission de Sodima en deux ensembles Sodima-Yoplait et Sodima-Candia, la SICA CLB sera remplacée dans SODIAAL par la Sedilac : la Prospérité Fermière n'intègre pas l'union mais conserve la commercialisation de lait et de beurre sous marque Candia (cf. infra).

françaises à s'orienter sur ce créneau, nonobstant des investissements lourds et une activité permanente en recherche-développement, de sérieux problèmes de concurrence se font jour puisque, depuis la mise en place des quotas, nombre de firmes laitières tentent d'investir ce type de créneau des plus rémunérateurs. Aussi, avec son tonnage annuel (4,5 % du marché européen des IAA), la Prospérité Fermière doit envisager une stratégie de regroupement-partenariat avec d'autres partenaires.

Cette volonté se concrétise en mars 1989 par l'association avec la société suisse **Crémo SA** (Friburg) au sein d'une société de commercialisation¹⁴, **Lacto-Prospérité SA**, dont elle détient 40 % du capital : ouverture sur le marché suisse très convoité, cette union est aussi une reconnaissance de son savoir-faire technologique.

Ce type de raisonnement axé sur les ingrédients laitiers à destination industrielle rejoint les stratégies propres de développement de l'ULN et, de leur rapprochement naît la **SA Ingredia** en septembre 1991 : le siège social est à Arras et la Prospérité Fermière détient 51% du capital. Avec une gamme de 80 produits, elle pèse 15% du marché européen¹⁵.

En parallèle à ces créations, pour pallier une certaine sur-capacité, un accord partenarial est aussi intervenu avec Cerestar, filiale du groupe italien Ferruzzi. L'unité de Saint-Pol fabrique ainsi plus 5 000 T/an de maltodextrine .

Pour les poudres de lait conditionnées, secteur spécifique, deux groupes dominant largement le marché national : France Lait (Régilait) et Nestlé (Gloria).

Jusqu'en 1990, le premier ensemble est absent du Nord-Pas-de-Calais ; sa présence ultérieure est liée au regroupement entre le groupe Ucanel (Abbaye) et la C.L.N.E., qui fabrique dans son usine de Rouvroy (Ardennes) du lait en poudre humaine de marque Régilait (cf infra). Toutefois, le manque de lait gêne le fonctionnement de France-Lait, dont la création avait pour but initial de transformer les excédents d'autres coopératives.

Le groupe **Gloria**, repris en 1985 par Nestlé au groupe Carnation, possède une unité de transformation dans le Pas-de-Calais (**Marconnelle**) et une autre dans le département de l'Aisne (Boué) (qui collecte dans le Nord) (carte 23). Les poudres préparées sont des produits semi-finis, source de matière première pour les autres unités du groupe (chocolateries, Findus ...).

L'objet de Marconnelle est surtout de traiter les excédents de Chambourcy (ou d'autres filiales), sans avoir à recourir à l'intervention pour l'écoulement.

Constante du paysage des fabrications de produits laitiers dans le Nord-Pas-de-Calais, le beurre et la poudre de lait n'ont pas été marginalisés consécutivement à l'instauration du contingentement de la production laitière, puis la réduction progressive des quantités à l'intervention. Tout au plus, les industriels ont repensé leur stratégie de développement, par le biais d'une croissance externe de type partenariale notamment. De fait, on assiste aussi à des recentrages d'activités, soit vers le lait de consommation, soit vers les produits à haute valeur ajoutée, tels les produits frais.

¹⁴ mais aussi transfert de technologie et concession de licences de marques et de brevets.

¹⁵ son existence dans la région est un des facteurs entrant dans les critères de choix d'implantation de l'unité de fabrication de crèmes glacées Haagen-Dazs.

7-2-3 : Lait de consommation, produits laitiers frais : le Nord-Pas-de-Calais en bonne position

Activité qui consomme beaucoup de lait, le **lait de consommation** ne procure cependant qu'une faible valorisation. La concentration de l'appareil de production et l'évolution des techniques ont fortement influé sur la nature du traitement thermique employé (Rapport Gay, DG VI).

L'upérisation (procédé UHT) est devenue dominante dans le sens où le volume de ventes de lait UHT, notamment demi-écrémé, a été multiplié par 2,5 au cours de la dernière décennie. A l'opposé, les ventes de lait UHT entier ont régressé de 13 % pour la même période (id.). La répartition géographique du lait UHT demi-écrémé est intéressante car, réunies, la **France** et l'**Allemagne** interviennent pour 85 % de sa fabrication en Europe. En revanche, le lait stérilisé a vu ses volumes de vente chuter des 2/5e en 10 ans : ils ne représentent plus actuellement qu'environ 7 % de la consommation lait boisson. Le recul du lait entier est encore plus marqué (près de 60 % de perte) (id.).

Ce glissement de la consommation vers le lait UHT demi-écrémé laisse peu de marge de manoeuvre aux industriels. Produit basique d'un marché fortement monopolistique dominé par deux marques (Candia et Lactel¹⁶), la politique de développement des transformateurs passe par une **débanalisation** du produit. Deux moyens permettent d'y parvenir : l'**innovation-produit** (Sodiaal) et la **politique de marque** (Abbaye).

◇ Né en 1986, le "**Grand-Lait**"¹⁷ est une **innovation-produit** commercialisée sous la marque Candia, l'innovation résidant dans l'emballage (bouteille 1,5 l, à bouchon et poignée). Devant le succès¹⁸, à la première ligne de fabrication de l'usine d'**Awoingt des 4 Cantons** (Nord) fait suite une seconde ligne fin 1989 à Clermont-Ferrand.

En 1993, une autre innovation touche encore l'emballage de ce lait, sous forme d'une brique "*combiblocplk*", équipée d'un bec verseur, qui sort aussi de l'usine d'Awoingt.

◇ Sur la base d'une **politique de partenariat**, le groupe **Abbaye** a choisi quant à lui de se positionner sur le créneau des marques, par le biais de la **SA Gervais**.

Dès les années 1970, ce groupe a indiqué sa volonté de trouver des partenaires : après l'adhésion à Solainor en 1975, il faut attendre début 1986 pour voir la signature d'un contrat de longue durée avec la société **Villecomtal** (filiale de Gervais-Danone, marque Gervais).

Cet accord intervient alors que les prix de vente du lait de consommation sont soumis à de fortes pressions de la part de la Grande Distribution (1986 et 1987). Or, l'intransigeance de la coopérative à vouloir relever ces prix restreint ses potentialités de commercialisation à la société Villecomtal d'une part, à la société Solainor d'autre part. La position de dépendance de l'Abbaye est donc très forte sur ce créneau.

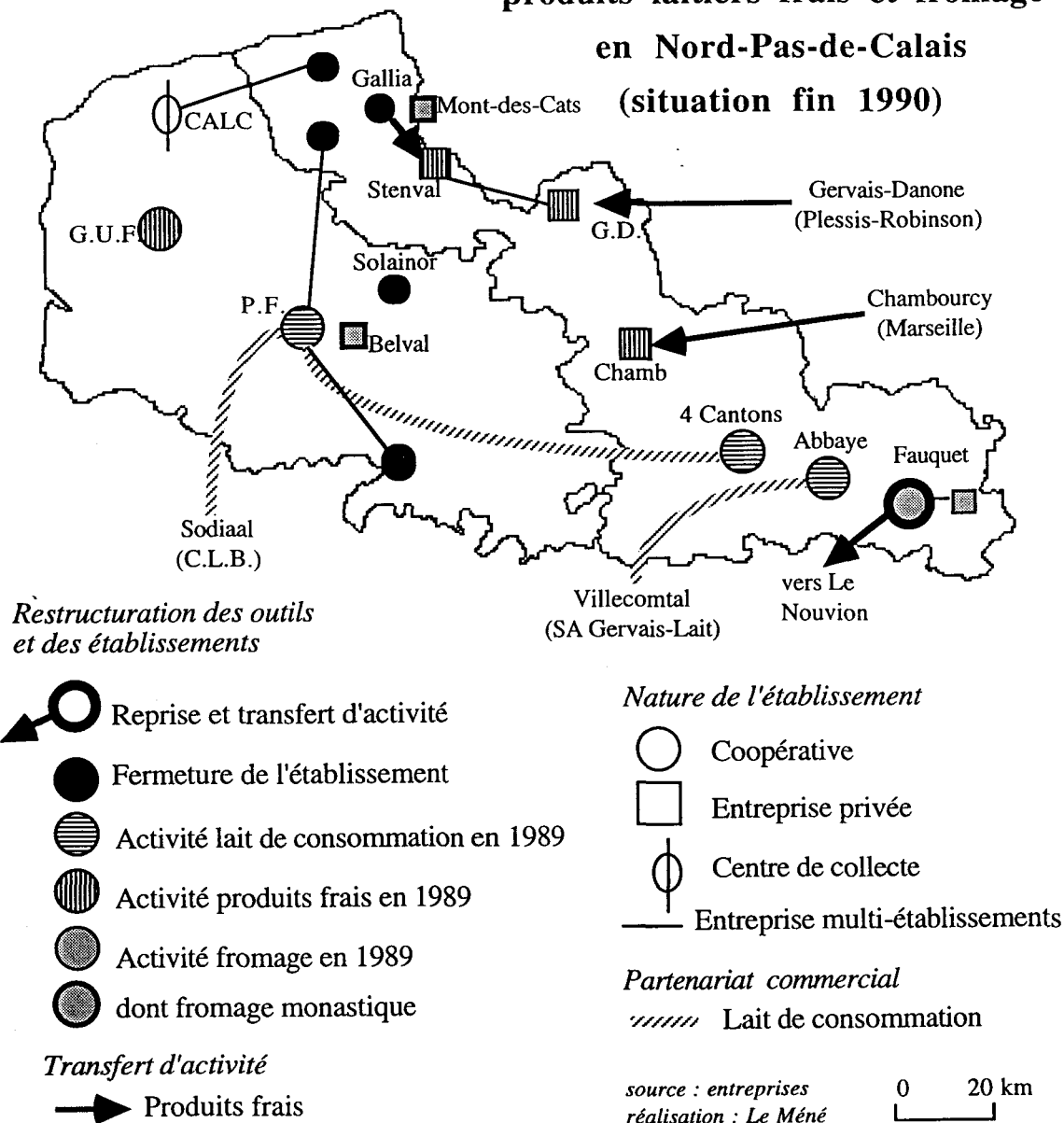
Avec la société Villecomtal, le contrat signé garantit une durée fixée préalablement, alliée à une révision assurée des prix. Par contre, avec la Solainor, outre un niveau de livraison, l'Abbaye a une responsabilité dans la gestion. Or, la Solainor a dû réaliser un important plan de restructuration en 1987, pour faire face à la concentration des points de vente. La décision est alors prise d'apurer la quote-part, d'autant plus que les autres partenaires de la Solainor ont créé la **C.L.B.** avec la Prospérité Fermière. L'Abbaye a refusé de s'y intégrer car, dans un court délai, celle-ci fera partie intégrante de la société Candia CLB, filiale de la Sodima, et "*il faut savoir qu'à terme, les producteurs risquent*

¹⁶ la marque Lactel a été reprise par le groupe Besnier en 1990.

¹⁷ oscar de l'emballage en 1986, oscar de la publicité en 1988, et élu produit de l'année par les consommateurs en 1990.

¹⁸ ce produit récupère la moitié des volumes livrés à Awoingt en 1989.

**Carte 24 : Lait de consommation,
produits laitiers frais et fromage
en Nord-Pas-de-Calais
(situation fin 1990)**



d'y perdre le reste du pouvoir de décision qu'ils détiennent encore (...) Nous voulons surtout garder la maîtrise de notre gestion" (rapport Abbaye, 1988).

L'intégration avec la CLB ne se faisant pas, le contrat avec la laiterie de Villecomtal a été renégocié pour une durée relativement plus longue. Pour le satisfaire, un investissement sera nécessaire, en remplacement de l'atelier lait stérilisé de Dompierre devenu obsolète. Toutefois, la position de prestataires de services est jugée insuffisante car, au potentiel technologique ne répond aucun rôle commercial fort. La création au début de 1990 de la SA Gervais-Lait, concessionnaire de la marque 'Gervais' (et de ses déclinaisons appliquées au lait de consommation) vient résoudre ce problème. Aux fondateurs - la SA Villecomtal, l'Union Poitouaine et Ucanel - se joignent en 1991 Alsace Lait et la Laiterie Nouvelle de l'Arguenon¹⁹.

¹⁹ leurs zones de collecte se localisent dans l'Ouest avec l'Union Poitouaine (Laiteries de Saint-Cyr, Dangé, Poitou-Lait, Unicoop Ligueul de Poitiers) et la Laiterie Nouvelle de l'Arguenon (Centrale Laitière de Penthièvre de Saint-Malo), l'Est avec Alsace-Lait (Strasbourg) et le Sud-

L'objectif de l'union est la débanalisation du lait de consommation, en s'appuyant sur trois axes : qualité, innovation et marques²⁰.

Un certain nombre de professionnels trouve dommage que, tant à l'échelle régionale que nationale, deux ensembles coopératifs - CLB et Gervais-Lait - se partagent le même marché du lait UHT, par défaut d'entente.

Le refus du groupe Abbaye d'accompagner la SICA Solainor vers sa nouvelle orientation régionale est présenté dans le rapport d'activité de 1989 : *“les adhérents de la Sodima ont jugé nécessaire de se regrouper en filières nationales. Nous avons sérieusement étudié la possibilité de rejoindre à travers la CLB la filière Candia. Plusieurs réunions se sont tenues à ce sujet, mais, finalement, les exigences de vos administrateurs face à la représentation de votre coopérative dans les instances dirigeantes de la CLB, mais aussi l'absence de garantie quant au maintien de nos usines ont empêché les négociations d'aboutir”*. Finalement, c'est *“la volonté d'un groupe désirant conserver la majorité (qui) a fait avorter la constitution d'une puissante entité coopérative régionale”*. Les ponts ne sont pas rompus pour autant puisque le groupe Ucanel s'est engagé à honorer le contrat de livraison précédent jusqu'en 1991.

Ce problème est d'importance car, malgré la percée de produits à marque ces dernières années, une image de produit de faible valeur ajoutée continue à être attachée au lait de consommation : sa fabrication est donc toujours dévolue de manière préférentielle au secteur coopératif (carte 24).

Parmi les fabrications laitières, les **produits frais et ultra-frais** occupent une place enviée car ils sont à forte valeur ajoutée : dans un contexte de recherche de débouchés, ils attirent les convoitises (graphe 25).

Depuis 1983, la progression est spectaculaire dans la CEE à 9, la France participant largement au mouvement général. Par contre, le Nord-Pas-de-Calais voit une progression des volumes produits moins affirmée, en raison de l'importance de ces fabrications dès avant la mise en place des quotas.

Dans le secteur des produits frais, Gervais-Danone et Yoplait se partagent incontestablement le marché, suivis de Chambourcy²¹.

Ce marché est plutôt couvert par les entreprises à capitaux privés, notamment en raison des importants investissements requis, tant en matière de structure pure qu'en recherche-développement.

Ainsi, le dimensionnement des unités est particulièrement poussé : en 1990, un yaourt sur quatre a été fabriqué dans l'une des quatre usines nationales dont la production annuelle se situe entre 50 et 75 000 T/an, soit 400 à 600 millions de pots/an. La dernière-née de BSN, l'unité de St-Just-en-Chaleyssin, dont la mise en route a débuté en 1986, a établi un record mondial quant à l'investissement réalisé (estimé à 425 millions de francs), pour une capacité de production annuelle de 100 000 T de produits laitiers frais.

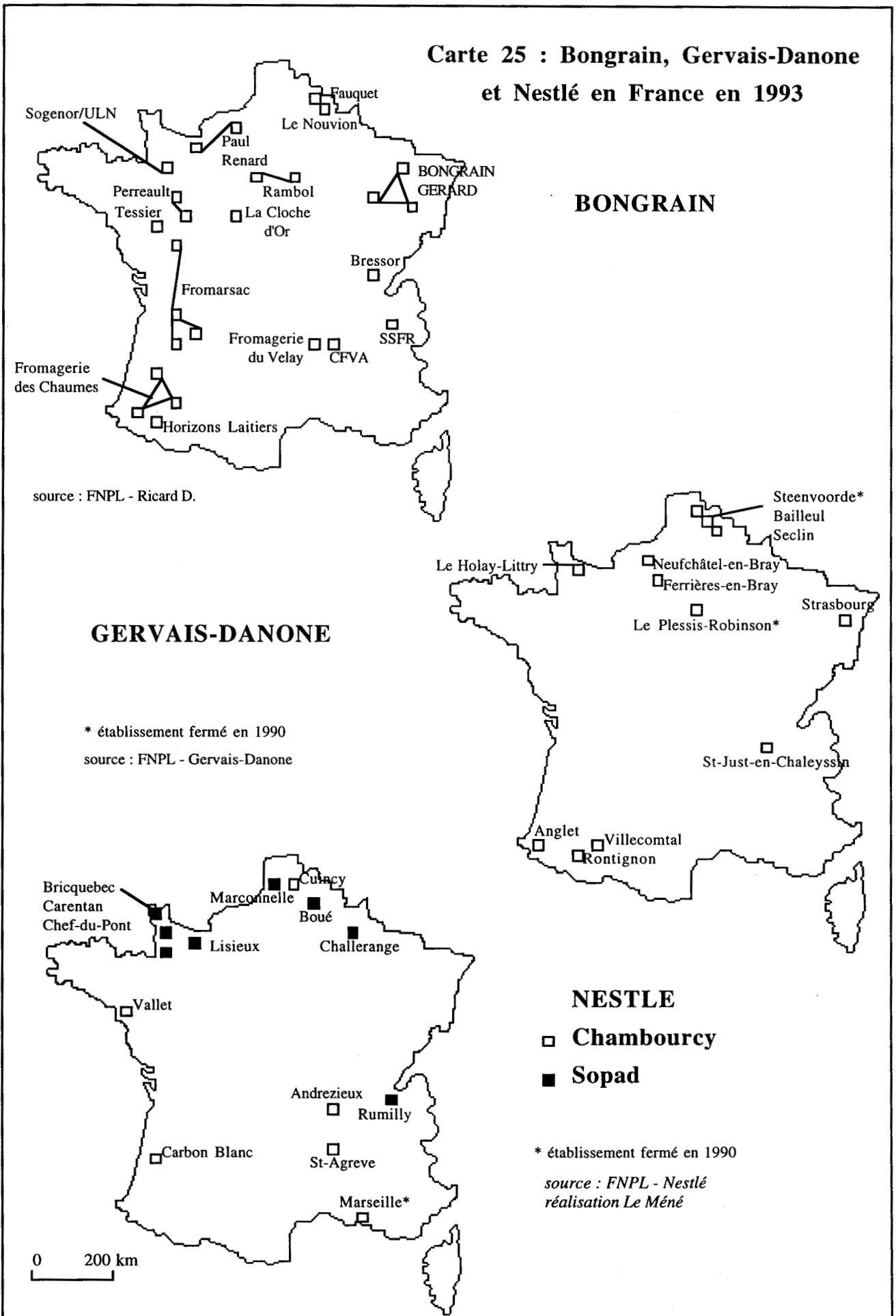
Historiquement, les usines de production sont proches des lieux de consommation et, fin des années 1980, cette implantation persiste toujours, ainsi qu'en témoigne la répartition des unités du **Nord-Pas-de-Calais** (carte 25).

Ouest avec la SA Villecomtal (Rontignon, zone de collecte sur Tarbes-Pau). Cette zone collecte plus d'un milliard de litres de lait. Seule y échappe la région lyonnaise.

²⁰ Gervais, Taillefine, n°1 et Plein Matin.

²¹ racheté à Unilever par Nestlé en 1987. La fusion de La Roche aux Fées et de Chambourcy a permis à Nestlé d'atteindre 15 % du marché français des yaourts, alors que séparément, les deux marques n'atteignaient que 5 % chacune.

Carte 25 : Bongrain, Gervais-Danone et Nestlé en France en 1993



A l'échelle régionale, les produits frais sont représentatifs du secteur privé, à savoir l'ensemble **Gervais-Danone-Stenval** et **Chambourcy**. Pour les deux groupes BSN et Nestlé, l'implantation est en phase avec la proximité des marchés de consommation, mais aussi la qualité des laits produits, facteur important pour ce type de fabrication. La répartition de leurs unités de transformation vient d'ailleurs corroborer la pertinence de ces deux éléments, même si la couverture n'est pas totale à l'échelle nationale : Gervais-Danone est absent de la façade atlantique et Chambourcy des régions de l'Est.

L'usine de **Bailleul** (Stenval) connaît un début de restructuration interne antérieur à la mise en place des quotas : dès 1981-1982, BSN réalise des investissements dans la plupart de ses sites, afin de les spécialiser au maximum et de faire tourner les lignes de conditionnement dans des conditions de fabrication et de qualité optimales.

Pour le site de **Bailleul**, cette politique se traduit, à partir de 1984, par la reconstruction d'une nouvelle usine en lieu et place de l'ancienne (tout en continuant la fabrication). Si la possession du terrain explique le maintien du site, deux autres facteurs interviennent : l'existence d'un "bassin laitier riche" et la compétitivité en matière de prix de revient.

La rationalisation concomitante des chaînes de conditionnement amène une épuration des références de marque qui sortent de l'usine : de plus de 80 références 'Stenval' fin 1987, la commercialisation commune avec Gervais-Danone fait chuter ce nombre à 30 environ.

Evidente pour le groupe, l'innovation fait partie intégrante des améliorations introduites, que ce soit par le biais d'un nouveau 'proces' (produits "Bio") ou de produits non laitiers ("Floréal", flocons de céréales à base de riz). Globalement, le résultat s'exprime par une progression des tonnages produits de 65 % en l'espace de 6 ans (1984-1990).

Hormis l'unité de Bailleul, les deux autres établissements de Gervais-Danone (**Seclin**, **Steenvoorde**) ne sont pas équipés pour assurer la collecte et la pasteurisation du lait : leur approvisionnement est assuré par Stenval.

Les établissements régionaux de Bailleul et de Seclin, mais aussi l'unité **Chambourcy** de Cuincy-les-Douai, voient une partie de la progression des volumes produits résulter de la fermeture de sites de leur groupe respectif : Plessis-Robinson (1988) et Steenvoorde (1989) pour Gervais-Danone, Marseille pour Chambourcy.

Finalement, établissements fragiles dans le sens où les centres décisionnels sont extra-régionaux, la qualité reconnue de la production laitière régionale est un bon atout pour le maintien d'établissements, voire l'expansion, de groupes d'envergure internationale.

Une unité coopérative spécialisée dans les produits frais est aussi présente dans la région : celle de **Vieil-Moutier** (Prospérité Fermière), dont la distribution des yaourts et autres crèmes desserts est assurée sous marque Nova (cf. supra).

Néanmoins, le GIE Gama-Nova n'ayant pas réussi à constituer une véritable entité industrielle et commerciale d'envergure nationale, l'ULN et la CLHN se regroupent afin de constituer une filiale baptisée **Nova France**, qui doit être opérationnelle en janvier 1988. La Prospérité Fermière décide de se joindre au nouvel ensemble qui devient, en avril 1988, la **Générale Ultra Frais** (GUF) : en contrepartie de 17 % du capital, elle apporte son usine de Vieil-Moutier, ses zones commerciales et ses centres de distribution d'Arras, de Lyon et de Vieil-Moutier.

A la fin de la même année, la fusion ULN-CLHN modifie le paysage laitier et l'ULN se propose au rachat des 17 % détenus par la Prospérité Fermière : son acceptation lui fait perdre l'unité de Vieil-Moutier. En 1992, la GUF, et l'unité de Vieil-Moutier, sont mis en vente consécutivement aux problèmes financiers de l'ULN : le repreneur est **Besnier**.

Hormis ces stratégies de développement économique, plusieurs interlocuteurs ont mentionné des liens d'une autre nature entre industriels oeuvrant dans le domaine des produits frais, à savoir des solidarités techniques entre unités.

En effet, dans ce secteur, les dates de fabrication jouent un grand rôle, celle-ci devant avoir lieu le plus tard possible (date de consommation). Aussi, ces unités envoient-elles leur lait pour séchage les vendredi, samedi et dimanche, un "retour" à l'usine de transformation n'ayant lieu le lundi qu'en cas de commande importante.

Dans le domaine des **fabrications fromagères**, secteur au fort potentiel d'expansion commerciale, le **Nord-Pas-de-Calais** est sensiblement à l'écart.

En effet, alors que les tonnages évoluent de manière constante dans les différents pays de l'Europe et en France, en comparaison, ils tendent à disparaître de la région (graphe 25).

Ce constat négatif reflète le manque de diversification des types de fromages proposés par les entreprises régionales. Confinés dans les pâtes molles alors que la clientèle a tendance à s'en détourner, les 2 derniers établissements industriels, **Pas-en-Artois** (Prospérité Fermière) et **Steenvoorde** (Gervais-Danone), ferment leurs portes respectivement en avril 1988 et en 1989 (carte 24).

◊ L'unité de Pas-en-Artois subit directement les effets du changement de politique de la coopérative, à savoir, dès 1986, la volonté de mieux valoriser les produits basiques qui forment ses seules fabrications. L'absence de résultats rapides dans un contexte difficile (l'unité est déficitaire) explique la décision de fermeture.

◊ Les raisons présentées pour la fermeture de Steenvoorde sont plus diverses : excès de butyriques dans le lait impliquant une sélectivité des lait à la réception, insuffisance du taux protéique, manque de communication autour de la mimollette demi-vieille ...

Toutefois, la région possède encore deux atouts majeurs avec deux fromages d'origine monastique (Mont-des-Cats, Belval) et la zone d'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) de **Maroilles** : malgré le lancement de campagnes promotionnelles autour de ce dernier, sa diffusion reste confinée essentiellement aux départements du Nord et de l'Est.

Fromage fermier ou industriel, sa fabrication industrielle est traditionnelle de l'entreprise familiale **Fauquet**. Or, pour M. Fauquet, différents problèmes se posent courant des années 1980 : les locaux obsolètes, la capacité de transformation maximale ... nécessitent des investissements lourds qui se doublent d'un problème de succession.

Parallèlement, le groupe **Bongrain** développe une politique d'expansion basée sur l'innovation, la vente de spécialités fromagères de marque, et la complémentarité des gammes, sans réelle stratégie territoriale (carte 25). Bénéficiant d'une AOC, le Maroilles se situe en continuité de la stratégie de développement du groupe.

L'achat de la SARL Fauquet par le groupe Bongrain en décembre 1989 procède donc de cette logique de commercialisation de spécialités (dynamiser le produit, diversifier autour de ce thème) ; mais il s'agit aussi de recupérer la zone de collecte de lait²². En effet, Bongrain valorise nettement plus sa collecte sur des fromages de marque, qu'à partir des AOC ; or, au Nouvion-en-Thiérache (soit à une vingtaine de kilomètres) sont fabriqués "la Belle des Champs", le "Henri IV" ou encore le "Coeur Léger" ...

Cette présence en Thiérache de l'Aisne remonte à 1979, depuis l'accord passé avec la laiterie coopérative du Nouvion (intégration de l'outil productif fin 1993 et permanence d'une structure de collecte indépendante). L'autonomie de gestion de l'entreprise rachetée a l'avantage de la souplesse, et, pour les producteurs, elle garantit la continuité de la structure coopérative préexistante. Avec Fauquet, Bongrain se propose de réitérer le même type de contrat, les camions de collecte conservant la dénomination Fauquet.

Depuis 1991, le lait n'est plus dirigé vers l'unité de Dompierre-sur-Helpe, obsolète, mais part directement au Nouvion, en partie pour être transformé en "blanc" (première étape de fabrication du Maroilles). Ce transfert confirme la place prépondérante des fromages traditionnels dans la politique de Bongrain, et affaiblit le tissu industriel du département du Nord, puisqu'il ne subsiste plus que l'affinage à Avesnelles.

En dépit des investissements à réaliser et des altérations du tissu industriel qu'elle implique, une dynamique de développement et d'innovation est perceptible dans l'ensemble des unités régionales de laits de consommation et de produits frais. En effet, ces deux créneaux font partie intégrante des stratégies de croissance des coopératives (Ucanel, Prospérité Fermière) et des entreprises à capitaux financiers élargis (BSN-Gervais-Danone, Nestlé).

²² la collecte est excédentaire par rapport aux besoins de l'unité de transformation.

Parallèlement à cette tendance de fond, on observe aussi un mouvement d'extériorisation du seul secteur laitier de la part d'entreprises strictement laitières avant la mise en place des quotas.

7-2-4 : “Sortir” des produits laitiers

Mener une stratégie de diversification des activités peut signifier “sortir” de la matière première lait, et mettre son savoir-faire au profit d'autres produits. Une telle réflexion est engagée par la **Prospérité Fermière** au sujet des produits frais.

Membre du groupe Actéa²³, la Prospérité Fermière filialise certaines de ses activités au sein de ce groupe, par constitution d'une sous-holding, Actéa-Alimentation²⁴.

◊ En avril 1987 sont créées deux filiales basées à Liévin : la SA **Clairvoie et Frais Plus** (rebaptisée ensuite Roll Frais Plus).

- La **SA Clairvoie** est la première chaîne française de franchisés de vente à domicile de produits frais par camion vitrine : lait, fruits et légumes, crèmerie ... (selon l'ancien système de rétrocession aux coopérateurs, mais élargi à toute clientèle).

- La société **Frais Plus** est spécialisée dans le transport sous température dirigée (camions frigorifiques).

◊ En 1988, le secteur des biotechnologies est visé à partir de la SA **Pronatec**, dont les cadres et la Prospérité Fermière détiennent 38 % du capital (extraction de protéines sur des algues).

◊ L'orientation suivante vise l'élaboration de salades composées fraîches à destination de la restauration hors foyer (5e gamme) : la **Sogyval**, née en 1988, signe un accord avec la CECAB pour l'exploitation de la marque d'Aucy Frais.

◊ En 1990, Actéa-Alimentation reprend la société de charcuterie-salaisons-traiteur **Nez & Fils**, implantée dans l'Eure, pour une stratégie de complémentarité avec la Sogyval. Celle-ci est alors baptisée **Européenne Traiteur Service (ETS)**.

De prime abord multiforme, la logique menée de diversification inter-secteurs est centrée en fait sur l'idée de maillage autour d'un savoir-faire reconnu, à savoir le frais et l'ultra-frais.

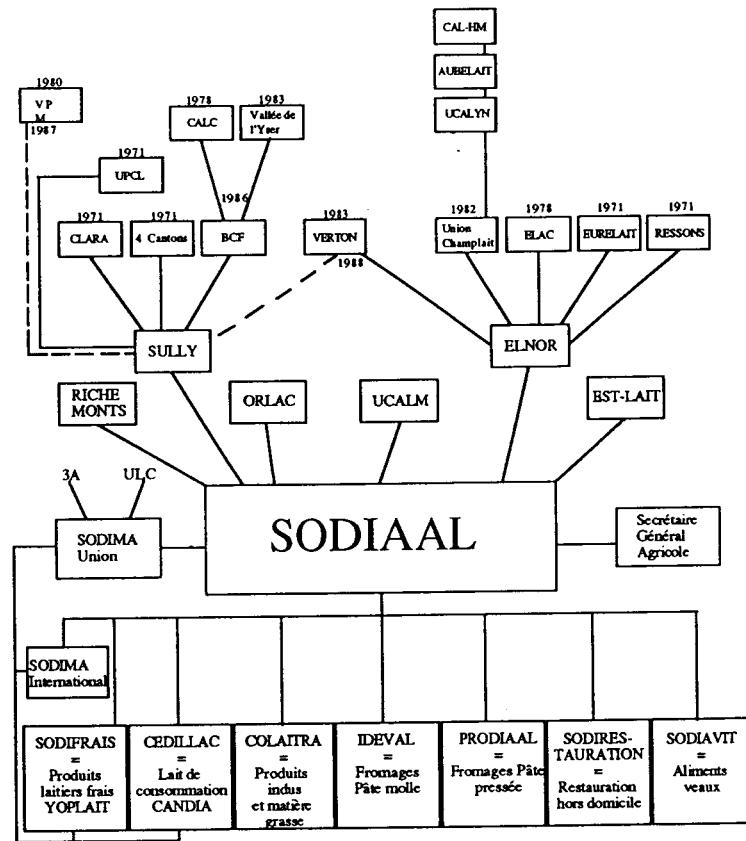
Une même constatation prévaut quant à la réorientation de l'unité du Quesnoy (4 Cantons) dans les jus de fruits et les eaux minérales en 1992.

Dans le Nord-Pas-de-Calais, en réponse à l'introduction des quotas laitiers et à la suppression de l'intervention permanente, on n'assiste pas à un effet de report des fabrications basiques (beurre, poudre) vers celles à plus haute valeur ajoutée : en 1989, seul environ 20 % du lait réceptionné est transformé en fromages et produits frais (tab.50). Ce constat, simple compilation de données chiffrées, n'affiche pourtant pas le dynamisme réel de ces firmes, que ce soit en matière d'innovation ou de commercialisation, alors que ce dernier est essentiel pour la compréhension des évolutions spatiales du tissu industriel régional.

²³ né à l'initiative du Crédit Mutuel Agricole Artois Picardie, il regroupe une cinquantaine de sociétés aux activités diverses.

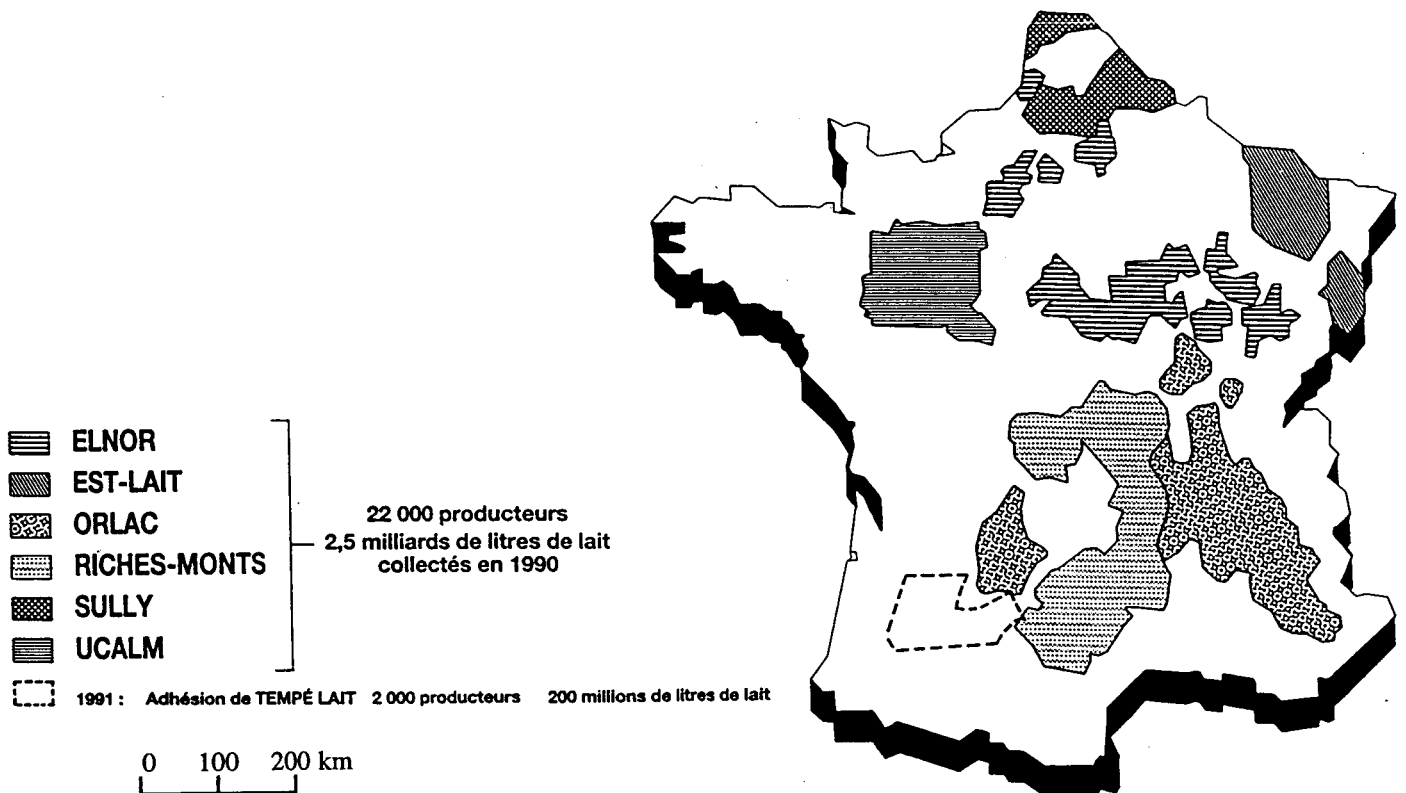
²⁴ en raison d'une homonymie, la raison sociale devient “SA Projéfi” à compter du 01/08/1991.

Grphe 26 : Organigramme de l'union de coopératives SODIAAL



source : SODIAAL et SULLY situation fin 1989.

Carte 26 : Les zones de collecte du groupe Sodiaal



7-3 : L'ACCÉLÉRATION DE LA RESTRUCTURATION DE L'INDUSTRIE LAITIÈRE DU NORD-PAS-DE-CALAIS

Dans un premier temps, l'instauration des quotas laitiers n'entraîne pas d'importantes modifications de la structure du tissu industriel laitier du Nord-Pas-de-Calais ; par contre, la coupure déjà évoquée de **1987** est à l'origine d'une accentuation des stratégies développées (croissance interne et externe), avec pour conséquence, une profonde recomposition de ce tissu. En fait, dans la région, la lame de fond dégage **deux tendances fortes** :

- d'abord, l'intégration d'un nombre de plus en plus important de firmes régionales dans des espaces économiques et financiers élargis (nationaux et mondiaux) : la concentration des centres de décisions prend place avant que la restructuration des sites industriels ne soit entièrement achevée.
- ensuite, la recomposition progressive des structures locales de production, en liaison avec l'évolution rapide des techniques de fabrication et des produits fabriqués.

Le groupe Sully-Sodiaal est parfaitement représentatif de cette évolution.

7-3-1 : SODIAAL comme archétype des mouvements en cours dans le secteur laitier national et régional

La Société de Diffusion Agro-ALimentaire (**Sodiaal**) succède en **juillet 1989** à la **Sodima-Candia**. Sa constitution, les modalités de fonctionnement peuvent servir de base pour une compréhension de la dynamique à l'oeuvre dans le secteur laitier français, cet ensemble de coopératives se positionnant, par sa collecte et les volumes produits, première sur l'échiquier national²⁵.

Brièvement, on rappellera que la Sodima formait une union de coopératives polyvalentes, régionales, fédérées pour gérer en commun les services de développement des **marques Yoplait et Candia**, les autres modalités (industrielles, financières ...) demeurant individuelles (cf. 3-2-2-3). Système idéal pour un marché de consommation régional, "*l'évolution du commerce en France et la domination écrasante de la grande distribution nous a amené à ne plus continuer*"²⁶. La stratégie a consisté alors en la **fusion** des coopératives polyvalentes régionales dans une union, qui joue le rôle de holding et répartit le travail entre **huit filières spécialisées par métier** (graphe 26).

Le nouveau fonctionnement de base est le suivant.

²⁵ jusqu'à la fusion des sociétés Besnier et Bridel en 1992.

²⁶ propos tenus par M. L. Lemoine dans une allocution portant sur la création du groupe Sodiaal.

Six des sept coopératives existantes²⁷ font rapport de l'ensemble de leurs actifs industriels²⁸ et commerciaux aux différentes filiales²⁹.

Le lait est apporté par les Unions régionales, ce qui revient à un principe de groupement de producteurs (Unions régionales) collectant du lait pour le vendre à un outil industriel. En fait, ces Unions gardent la responsabilité de contact avec les producteurs, notamment en matière de prix : à partir d'un prix d'acompte identique pour tous, chaque Union fixe ensuite sa grille de prix mensuelle selon ses propres critères (saisonnalité ...).

De façon identique, les quotas sont gérés dans les Unions régionales. Structurellement indépendantes, chaque coopérative adhérente reçoit en 1984 une référence de quotas individuelle ; néanmoins, à l'échelle nationale, le choix est offert aux entreprises de se regrouper sous une appellation "acheteur unique" auprès de l'Onilait. Cette demande est acceptée pour l'union Sully en janvier 1985³⁰. De ce fait, si la gestion des producteurs demeure directement du ressort de l'établissement de collecte, le principe de 'lissage' entre sur- et sous-réalisation des quantités garanties prend place à l'échelle de l'Union, c'est-à-dire pour Sully, entre la Clara, la CALC et les 4 Cantons. Il en va de même pour la gestion des prioritaires.

Enfin, l'intervention de Sodiaal est avant tout stratégique : il se réserve les décisions en matière de stratégies de développement, de politiques d'investissement, et surtout, de gestion du bilan laitier. Cette gestion nécessite des ajustements entre la ressource "matière première" et les différentes filiales, en fonction de critères économiques de valorisation du lait (cf. infra). L'innovation consiste donc à affecter le lait en fonction des besoins et de la demande à l'échelle nationale, et non en fonction de marchés régionaux.

Hormis le Grand-Ouest, la couverture de la zone de collecte globale est nationale (carte 26). A partir de celle-ci, la structuration en filiales et la recherche de compétitivité ont donné lieu à une "**distribution**" des rôles pour chaque union de base, en partie selon leurs activités antérieures et leur implantation.

- 1 Elnor, les produits frais Yoplait ;
- 2 Est-Lait, les fromages à pâtes molles et les aliments pour veaux ;
- 3 Orlac, les laits de consommation Candia et la restauration hors foyer ;
- 4 Richemonts, les fromages à pâte cuite ;
- 5 Sully, les produits industriels et les matières grasses ;
- 6 Ucalm, les produits frais Yoplait.

Les 4 premières, plus spécialisées, sont alimentées en priorité, les arbitrages jouant à partir des produits vrac, des aliments veaux et des produits industriels en fonction de l'évolution des marchés de matières premières et de critères économiques de valorisation. Certaines fabrications peuvent être délocalisées et réattribuées.

Cette "migration" touche plutôt le domaine fromager : les activités d'Est-Lait et de Lutin (camembert "le Rustique", les bries "Maenestrol", les Munsters) sont intégrées dans l'unité de Metz ; celles de type Auvergne de Richemonts sont complétées de fromages type emmental, auparavant assurés par Elnor et Orlac ...

²⁷ Elnor basée à Compiègne, Est-Lait à Metz, Orlac à Lyon, Richemonts à Clermont-Ferrand, Sully à Amiens et Ucalm au Mans. Les autres coopératives, ULC et 3A, ont seulement adhéré à Sodima-Union, qui conserve ses fonctions antérieures (en avril 1990, ULC réintègre Sodiaal).

²⁸ les Unions régionales ne sont plus propriétaires, mais co-propriétaires.

²⁹ Le secrétariat Général Agricole est un organisme interne, composé de 12 membres, à raison de deux par Union de base. Sa mission est triple : d'une part, la politique de communication avec les sociétaires, d'autre part, la politique de formation des administrateurs et de tous les professionnels qui ont des responsabilités dans l'Union, et, enfin, l'analyse de certains aspects de la politique laitière (plus particulièrement le prix du lait).

³⁰ d'une certaine manière, on peut dire que les coopératives de Guines et des 4 Cantons avaient déjà perdu leur identité puisque, à l'Onilait, leurs producteurs sont référencés à Sully.

Cette architecture émerge au cours d'une année laitière particulièrement difficile pour les industriels. Elle subit une première restructuration dès le terme de son premier exercice (en raison du retournement des marchés de produits industriels, celui-ci se clôture par une perte d'exploitation de 113 MF).

Ce constat est directement "lié à la nécessaire existence de produits de dégagements pour utiliser l'ensemble de la matière première : la gestion des excédents du groupe, prise en charge par la Colaitra (22,6 % du lait travaillé par Sodiaal), a enregistré un écart de valorisation de 265 MF entre 1989 et 1990, sous la double influence de la chute des prix des produits industriels et de la restriction du débouché de l'intervention" (rapport d'activité, 1991).

Finalement, par souci de rationalisation et d'efficacité, la structure devient plus industrielle, se limitant à une subdivision en trois branches : produits frais, laits de consommation et fromages.

Ce nouveau géant du lait a des ramifications en Nord-Picardie puisque, partie prenante du groupe Sodima dès l'origine, l'Union Sully-Expansion a "normalement" intégré Sodiaal en juillet 1989.

Néanmoins, divers facteurs sont intervenus dans la vie de cette union qui, à cette date, n'a plus le même visage. En effet, si la période pré-quotas est déjà marquée par une recherche d'avantages comparatifs sur les marchés des produits laitiers, l'arrivée des quotas a sûrement favorisé une **accélération des décisions**, car l'occasion est donnée de procéder à des réaménagements justifiés, aux producteurs et aux salariés, par une recherche de meilleure compétitivité.

Aussi, dès 1985 débute un programme de **restructuration** et de **spécialisation** des ateliers de transformation, afin de s'orienter vers les activités les plus rentables (carte 27, tab.52).

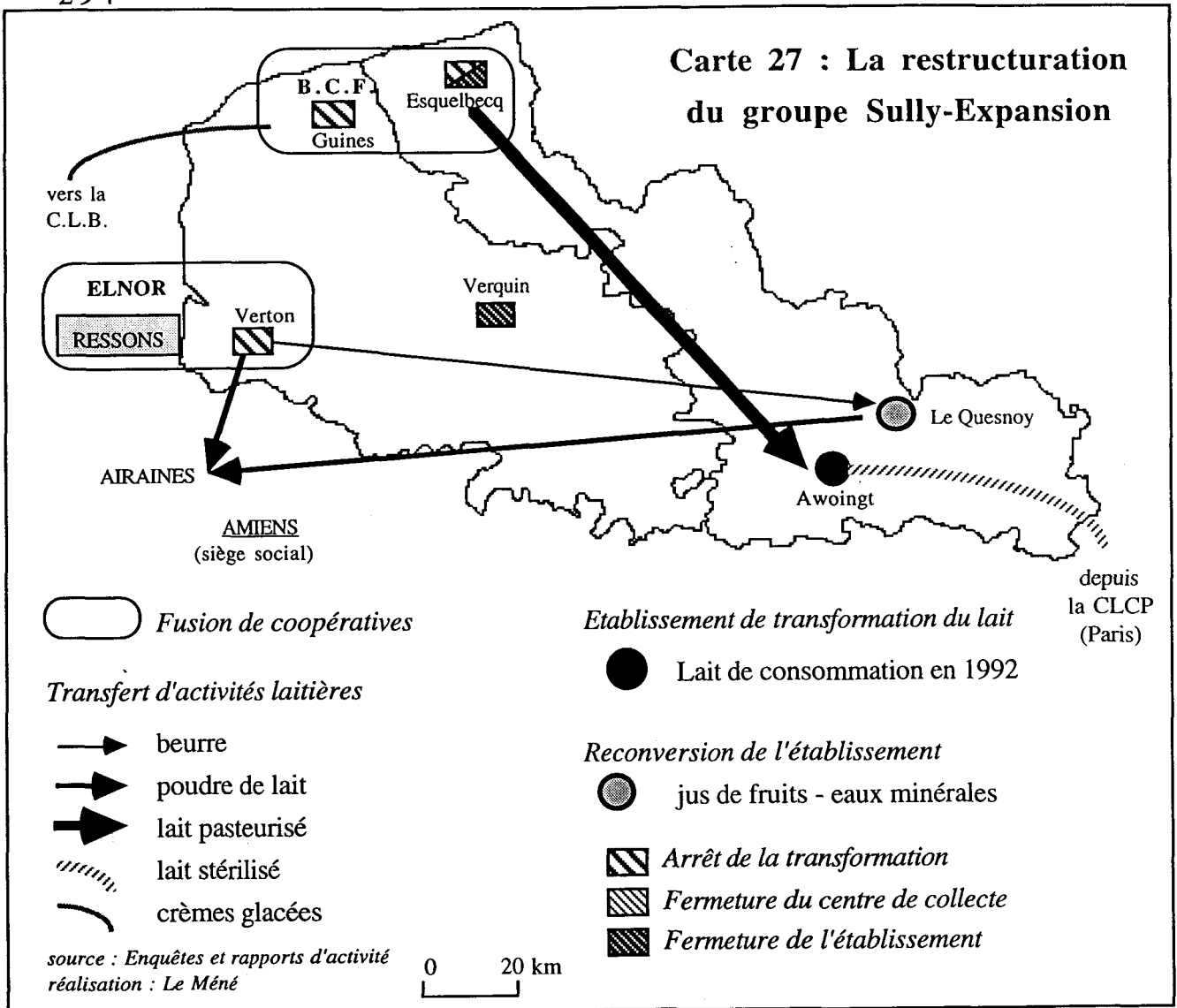
Si les effets sont variables au niveau de chacun des sites, en définitive, la restructuration entreprise au cours de la période 1984-1992 se traduit par l'**appauvrissement du tissu industriel** du Nord-Pas-de-Calais :

- ◊ Guines et Verton deviennent de simples centres de collecte ;
- ◊ Esquelbecq et Verquin sont fermés ;
- ◊ Le Quesnoy se spécialise dans des activités de sous-traitance pour le conditionnement de jus de fruits et d'eaux minérales, même si subsiste pour l'instant la production de petites séries "Samos", de lait UHT et de crème pour la restauration hors domicile (condamnés à terme) ;
- ◊ Ne demeure que l'unité d'Awoingt, qui focalise tout de même les innovations de Sodiaal en matière de lait de consommation. Ce repli sur l'activité lait se matérialise par la création de la **SICA C.L.B.** avec la Prospérité Fermière en 1987 (association de type **partenariale**).

Parallèlement à cette évolution, les flux de lait inter-entreprises sont de plus en plus importants, une distance de 200-250 km devenant fréquente entre zone de collecte et localisation de l'unité transformatrice.

Exception faite de ces changements structurels fondamentaux pour cerner la stratégie d'implantation du groupe, une modification majeure intervient en **mai 1987** quand, de simple union, Sully-Expansion devient une entité économique, les actifs industriels des différentes coopératives constituantes étant transférés à **Sully** (siège social à Amiens). Dans cette armature, si la collecte

Carte 27 : La restructuration du groupe Sully-Expansion



Tab.52 : La restructuration du groupe Sully-Expansion.

Vallée de l'Yser	Esquelbecq	1986 : fusion avec la coop. de Guines pour former la S.C.A.L. du Boulonnais, du Calais et des Flandres (BCF) - fermeture (transfert du conditionnement de lait pasteurisé à Awoingt) 1987 : fermeture du centre de collecte.
Coop. de Guines	Guines	1987 : fermeture de l'atelier de transformation du lait en vrac. 1989 : arrêt de la fabrication des crèmes glacées, reprise par la CLB. 1990 : le lait est directement expédié dans les usines du groupe et à la Prospérité Fermière en fonction des demandes (gestion au jour le jour).
Coop. de Verton	Verton	1986 : arrêt de la beurrerie, activité reprise par Le Quesnoy. 1987 : arrêt de la fromagerie. 1992 : simple centre de collecte, activité reprise par Reissons.
4 Cantons	Le Quesnoy	1985 : polarisation sur la fabrication de beurre (+ lait de consommation et Samos. 1992 : arrêt de la beurrerie : reconversion dans les jus de fruits et eaux minérales.
	Awoingt	1986 : Fabrication du "Grandlait". 1987 : maintien de l'atelier lait stérilisé grâce au litrage important libéré par une chaîne de la CLCP de Paris.
La Clara	Amiens	1985 : centre unique de fabrication des desserts et produits frais.
UPCL	Airaines	Poudre de lait à partir de l'apport des adhérents suivants : Clara, VPM, Verton, Elnor, CLHN et Senoble.
Solainor	Verquin	1989 : fermeture de l'unité de transformation du lait.

source : Enquêtes et rapports d'activité des coopératives.

reste à la coopérative de base, les décisions relatives aux outils industriels lui échappent.

A cette occasion, la VPM d'Abbeville préfère se retirer et, depuis, elle a développé une nouvelle politique de partenariat par création de l'union **Orlait**³¹, et d'association avec une société du Bénélux en 1990 (se concrétisant par la construction d'une nouvelle unité de transformation laitière à Abbeville).

Le 1er avril 1988, c'est au tour de **Verton** de quitter Sully.

Dans le rapport d'activité de 1989, on relève : *“après 5 années passées au sein de l'Union Sully, années de l'expansion retrouvée (...) des moments plus difficiles sont arrivés ; des différences marquées entre nous sur les choix, les options, la rapidité à effectuer les mutations nécessaires, ont abouti à un désaccord”*.

Aussi, le 7 juin 1988, la coopérative de Verton préfère rejoindre l'ensemble laitier coopératif **Elnor**, aux zones de collecte éparpillées entre la Haute-Normandie, l'Oise, la Champagne et une partie du Loiret (carte 26).

Dans ce nouveau cadre, établi sur la base d'apport partiel d'actifs et la mise en commun des moyens de collecte, de transformation et de commercialisation, la mission première de Verton est l'apport total de sa collecte de lait à Elnor et la rémunération de ces apports.

Au bout du compte, la coopérative de Verton se retrouve aux côtés de ses anciens “associés” de Sully puisque Elnor fait partie prenante de Sodiaal.

Intégrée dans un complexe national qui collecte 2,7 milliards de litres de lait auprès de 21 000 producteurs (1990), l'**Union Sully** fait figure de “petit”, avec 338 Ml de lait, 2 335 producteurs (respectivement 12,5 et 11,1 % du total Sodiaal), trois unités de transformation en 1993 (Airaines, Amiens, Awoingt) et un centre de collecte (Guines).

Par son adhésion, elle semble avoir perdu l'essentiel de son pouvoir décisionnel ; toutefois, à l'issue des assemblées générales des coopératives en 1991, le constat est optimiste : *“les avantages et les atouts offerts par cette structure finiront par porter ses fruits”*.

En définitive, les principales mutations régionales sont postérieures à 1987 et à la structuration de l'Union : l'intégration des structures de production dans un espace économique élargi à l'échelle sub-régionale, puis nationale (Sodiaal) s'est matérialisé par des transferts d'activités et des fermetures d'unités peu favorables au tissu de l'activité laitière du Nord-Pas-de-Calais.

L'étape suivante est franchie quand, des opportunités se faisant jour, à la restructuration des outils à l'échelle nationale succède une politique plus offensive de la part de Sodiaal, marquée par l'achat de quatre sociétés beurrières américaines du groupe Borden ou encore par une alliance avec le finlandais Valio et le suédois Arla (1990). Présente dès avant la mise en place des quotas, l'internationalisation des activités est sans nul doute la politique d'avenir de croissance des entreprises laitières de toutes dimensions.

³¹ union qui regroupe l'ULAM de Soissons, Saint-Quentin et la coopérative de Courtenay.

7-3-2 : L'image renouvelée de l'industrie laitière du Nord-Pas-de-Calais

Selon des modalités et des rythmes propres à chaque entreprise, ou groupe d'entreprises, la **dynamique territoriale**, qui "matérialise" leur adaptation aux contraintes d'un environnement en évolution constante et rapide, se traduit pour l'essentiel par une **rétraction** progressive de la trame des unités industrielles, sous l'influence de **deux catégories de stratégies de réponse** :

◇ d'une part, modernisation des outils de production, avec mise en oeuvre de l'innovation et, seule ou en complémentarité avec la précédente, recherche d'économie d'échelle à tous les niveaux ;

◇ d'autre part, recherche de zones de collecte.

7-3-2-1 : Stratégies de réponse et dynamique structurelle

◇ Premier moteur de dynamisme structurel, les politiques de **modernisation** des outils et de restructuration interne sont une formule classique pour les entre-prises qui envisagent l'amélioration de leur productivité.

Une telle politique s'exprime à l'échelle intra-établissement (lancement de nouvelles lignes de production, aménagement de nouveaux sites, ou encore, agrandissement des installations), mais aussi intra-entreprise (recentrage des activités par spécialisation).

Une politique de modernisation peut se doubler d'une politique d'innovation (-produit, -emballage ...). Vecteur privilégié des industries alimentaires de produits élaborés, elle est beaucoup plus représentative des PME, pour lesquelles le positionnement commercial sur des niches est une nécessité face au dimensionnement des groupes (qui possèdent un potentiel de transformation, de commercialisation ...).

Constantes dans la vie des firmes, les **stratégies internes** ont toutefois été très présentes les trois années qui ont suivi l'instauration des quotas laitiers : de 1984 à 1986, les industriels ont visé l'**adaptation** à la réduction de l'approvisionnement, ce qui se traduit notamment par la fermeture des sites les moins performants, et le renforcement des autres, par rationalisation et/ou spécialisation.

Alors que, dans le **Nord-Pas-de-Calais**, les entreprises privées ont toujours privilégié la spécialisation des sites, il n'en va pas de même pour les coopératives : les années post-quotas ont vu une accélération des opérations de restructuration interne de leur part.

Toutes les coopératives régionales pratiquent le transfert d'activités par fermeture des sites les moins performants (Prospérité Fermière et Hazebrouck), celle-ci intervenant souvent après une tentative de réorganisation (Sodima avec les coopératives d'Esquelbecq, de Guines ou de Verton ; Prospérité Fermière et Pas-en-Artois).

Engagées sur la période 1984-1986, ces stratégies se poursuivent ensuite, comme partie prenante dans des opérations de restructuration externe.

◇ Dans un contexte de raréfaction du lait, les transformateurs cherchent à se garantir des sources d'approvisionnement ; dans un contexte de spécificité crois-sante des marchés, ils tendent à couvrir au maximum les gammes de

fabrication ... Multiforme et plurielle, la politique de **recherche d'économies d'échelle** reflète ces deux objectifs, sous forme d'une accélération des mouvements tendanciels précédents, dans un contexte d'externalisation.

“Pour réaliser des gains de productivité, adapter la gamme de fabrication à une demande variable dans le temps et dans l'espace et opérer des actions publi-promotionnelles, clé de voûte pour la conquête et le maintien au niveau de marchés de plus en plus concurrentiels, les moyens à mobiliser vont croissants” (J. Vaudois et C. Le Méné, 1989, p.102). Requérant une assise financière supérieure, la restructuration devient plus “offensive” et exprime le passage d'une réflexion “entreprise” à une réflexion “groupe” depuis 1987.

Selon l'opération et la dimension spatiale envisagées, trois cas de figure se présentent :

- ◊ croissance externe par association-partenariat, par fusion-absorption, ou par achat ;
- ◊ restructuration d'échelle nationale ou régionale, par fermeture d'établissements et transfert d'activités ;
- ◊ expansion internationale (id.).

Si chacun de ces modes stratégiques répond à un objectif spécifique, de nature structurel et/ou commercial, le plus souvent, ils se conjuguent dans le temps.

Marquante dès avant 1984, la **croissance externe** est la forme la plus classique d'expansion pour une entreprise donnée.

Néanmoins, selon sa nature, les implications spatiales sont plus ou moins affirmées : quasiment inexistantes dans le cadre d'une croissance par association-partenariat, l'effet est plus sensible lorsque la croissance résulte d'une fusion-absorption ou d'une reprise, puisque ces deux formules engendrent généralement des mesures de réorganisation interne qui peuvent aboutir à des transferts d'activités ou à des fermetures d'unités.

Depuis 1984, les opérations de **partenariat** trouvent un écho favorable auprès des firmes du Nord-Pas-de-Calais, poursuivant en cela les mouvements antérieurs. Trois modèles se différencient selon qu'il s'agisse de partenariat autour d'une marque, d'un savoir-faire ou de l'association de coopératives.

Le **Nord-Pas-de-Calais** est représentatif des opérations de partenariat engagées par les entreprises laitières d'envergure nationale et internationale. Que ce soit autour d'une marque (C.L.B. et Candia ; GUF et Mamie Nova) ou d'un savoir-faire (SA Gervais-Lait et le lait de consommation ; Lacto-Prospérité, SA Ingredia et le “*cracking*” du lait), la stratégie, avant tout commerciale, suppose l'investissement minimal de l'espace national, et touche peu au tissu industriel ; mieux, de telles politiques de valorisation de la matière première tendent à renforcer le tissu.

En parallèle, des associations de coopératives régionales se forment, telle **Ucanel** (Union des Coopératives Nord-Est Lait).

Prévue dès 1984³², sa création est typique de la réflexion menée par la coopération sur les deux sujets suivants : “*Comment atteindre la dimension nécessaire pour être crédible sans que les producteurs perdent leur pouvoir de contrôle ? Comment se préparer à faire face aux éventuels changements statutaires ?*” (Abbaye, rapport 1990). En effet, si “*nous sommes partisans de la spécialisation des sites, ce n'est pas à n'importe quelle condition (...). Pour cela, il ne doit pas être nécessaire de former un conglomérat ingérable de coopératives*” (Abbaye, rapport 1985).

Aussi, en 1989, avec la Catillonnaise et la **CLANA** est formée “*une union de type U4, c'est-à-dire avec une gestion intégrée, ouverte à tous ceux qui voudrait nous rejoindre, qui travaillera comme une coopérative au second degré. Les usines ou les ateliers, suivant leur dimension, seront spécialisés et travailleront chacun pour l'union. Les sociétés de*

³² la mise en place des quotas a retardé son apparition.

base s'engagent à fournir tout leur lait à l'Union et recevront en contrepartie une rémunération égale pour tous" (Abbaye, rapport 1988).

Adhérent aux motivations d'Ucanel³³, sur la base d'un projet commun de spécialisation des outils industriels, la Coopérative Laitière du Nord-Est³⁴ la rejoint le 01/01/1991. Avec 60 Ml de collecte, la CLNE porte la production annuelle d'Ucanel à 320 Ml : non seulement ce renforcement doit permettre la concentration de la transformation, sans entraîner de suppressions d'activités grâce aux orientations de diversification déjà réalisés, mais il renforce aussi son crédit dans les négociations de partenariat commercial.

Les motivations d'Ucanel sont donc sensiblement à contre-courant de la tendance au "gigantisme" de certains groupes nationaux et européens relevée depuis 1987³⁵, celle-ci se concrétisant par des **fusions-absorption** de firmes ou par l'**acquisition** de firmes.

Dans le but de parvenir à une dimension économique suffisante face à la concentration en cours dans la Grande Distribution, mais aussi dans les autres secteurs agro-alimentaires, la politique partenariale peut s'avérer incomplète. Aussi, dans le secteur coopératif notamment, on assiste à des **fusions de structures d'envergure régionale**, dans le but d'utiliser au mieux les synergies existant entre les espaces de production, les produits, les gammes, les outils commerciaux ... L'exemple le plus probant est sans nul doute la constitution de **Sodiaal**, mais ce principe vaut de façon identique pour Alliance Agro-Alimentaire (union de Centre-Lait et de l'Ulpac dans le Sud-Ouest), Eurial (union de la Colarena et l'Ucal dans les Pays de la Loire) ...

La fusion inter-entreprises passe aussi par l'**acquisition de firmes**, celle-ci se justifiant soit dans le cadre d'une stratégie de production ou de commercialisation (compléter, renforcer un portefeuille d'activités) à l'échelle nationale, soit dans une optique d'externalisation-internationalisation des activités. Depuis ces dernières années, elle s'adresse indifféremment tout autant aux coopératives qu'aux entreprises privées.

Sans détailler toutes les opérations conduites dans ce secteur sur le territoire national depuis 1987, il est tout de même intéressant de noter quatre particularités :

◊ les secteurs les plus convoités sont les produits frais (achat de **Chambourcy** par **Nestlé**), mais aussi les appellations contrôlées et les labels, jusque là laissés aux petites structures et à la production fermière (Beurre AOC pour Besnier et Isigny), et surtout les fromages AOC et les spécialités fromagères en 1989 (**Fauquet** et **Bongrain**)³⁶. (Plet F., 1991).

◊ les firmes qui fabriquent de seuls produits basiques sont rarement présentes (**Ucanel**) (le produit de stockage des excédents est désormais l'emmental). Toutefois, le rachat de la société belge Corman par l'ULN est à l'origine de la constitution d'un pôle de traitement de la matière grasse butyrique à taille européenne en 1989.

◊ certaines industries laitières s'ouvrent à d'autres métiers

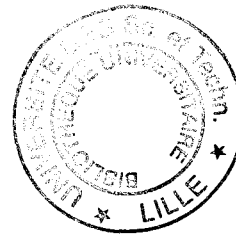
- du secteur des boissons : 3A et le rachat des eaux d'Alet en 1989 ; boissons aux fruits (Bretagne, Manche) ; jus de fruits et eaux minérales (**4 Cantons**) ;

³³ ses motivations sont les suivantes : allergie à l'intégration dans un groupe trop important ; maintien de la coopérative de base en relation directe avec les producteurs ; spécialisation des ateliers de transformation pour améliorer la productivité (Clana : poudre animale, pour les veaux) ; diversification commerciale en partenariat avec des groupes puissants (ex : Gervais-Lait). Pour les centrales d'achat, l'interlocuteur doit avoir un prix d'appel et des laits de marque (haute marge).

³⁴ qui possède un centre de ramassage du lait à Vitry-le-François (Marne) et un site industriel à Rouvroy-sur-Audry. Cette usine est spécialisée dans la fabrication de poudres alimentaires (marques Régilait et France-Lait + poudre pour la chocolaterie) et de beurre.

³⁵ pour les entreprises du secteur privé, la situation est différente dans le sens où "l'industrie laitière privée a commencé sa restructuration bien avant le secteur coopératif, puisque, actuellement, 8 groupes privés réalisent 75 % du chiffre d'affaires, ce qui leur permet d'être leaders européens sur de nombreux segments de marché" (propos de M. Ranc de la FNIL, 1989).

³⁶ hormis les raisons classiques évoquées précédemment, le secteur fromager est aussi soumis à la discussion d'un texte de loi relatif à l'avenir de ces appellations.



- des légumes prêts à cuire (Prospérité Fermière) ;
- des petits-déjeuners (Gervais-Danone) ;
- des sauces (Sodiaal, France-Lait) ...

◇ le secteur de la distribution investit la transformation des produits laitiers (reprise de la laiterie Saint-Père par Intermarché).

Parallèlement à ces opérations conduites à l'intérieur de l'hexagone, quelques firmes accentuent une politique d'implantation dans d'autres pays que la France³⁷, ou mettent en place une telle stratégie. Trois destinations sont plus particulièrement visées :

- le Sud de l'Europe, avec l'Espagne (Bongrain et la soc. Arias ; Besnier en Galicie, puis en Catalogne ; Yoplait qui rachète son franchisé de Valence, puis une seconde ...) et l'Italie (Bongrain, BSN ...)
- les Etats-Unis sont principalement conquis de 1984 à 1989 (Bel, Besnier, Bongrain, Bridel, Roquefort-Perrier, Sodiaal, de même que la firme néerlandaise Wessanen) ;
- les pays de l'Est intéressent les industriels européens car, au fait que la production n'y soit pas réglementée s'ajoute un important potentiel de croissance de la consommation de produits laitiers de base. Ainsi, dès 1990, BSN conclue des accords visant la construction d'une usine de yaourts, desserts et fromages (les pays concernés sont la RDA, la Hongrie, la Tchécoslovaquie et la Pologne) (Plet F., 1991).

Parmi les entreprises implantées dans le Nord-Pas-de-Calais, **Bongrain**³⁸ est sans nul doute le plus internationalisé, car ce groupe est désormais présent dans les grandes zones laitières mondiales : Europe, Etats-Unis, Australie et Brésil.

◇ Un dernier facteur peut être avancé pour expliquer les mouvements en cours, directement lié aux quotas : **l'achat de zones de collecte**. Son influence est manifeste à partir de 1987.

Les importantes coupures de quotas de 1987/88 ont été un puissant facteur de relance de la concentration des entreprises de collecte, d'autant plus que les entreprises ont le recul nécessaire pour apprécier les nouvelles règles du jeu : à la restructuration "douce" des premières années succède une politique plus agressive, dont l'optique est le maintien, voire la reconstitution des sources d'approvisionnement (Onilait, 1989). Or, l'un des moyens de reconstitution de ces sources est l'achat d'une zone de collecte par prise de contrôle de l'entreprise détentrice. L'exemple d'une telle pratique est donnée, en France, par le groupe **Bongrain** (reprise de Fauquet, Bresse Bleu, Paul Renard ...).

Certains espaces sont plus visés que d'autres ; parmi ceux-ci, on relève la présence de la **Belgique**, affectée depuis quelques années par la pénétration de capitaux étrangers, d'origine européenne.

L'un des facteurs privilégié à cette pénétration est la relative dispersion des entreprises belges de transformation du lait. Ainsi, successivement, on note :

- ◇ l'acquisition de la société Jacky par Nestlé (1990) ;
- ◇ l'association de Besnier et de la coopérative de collecte Epenoise en vue de la construction d'une unité de transformation de fromages (juillet 1990) ;
- ◇ l'acquisition de la Fromagerie-Brasserie de Maredsous par Bel (décembre 1990).

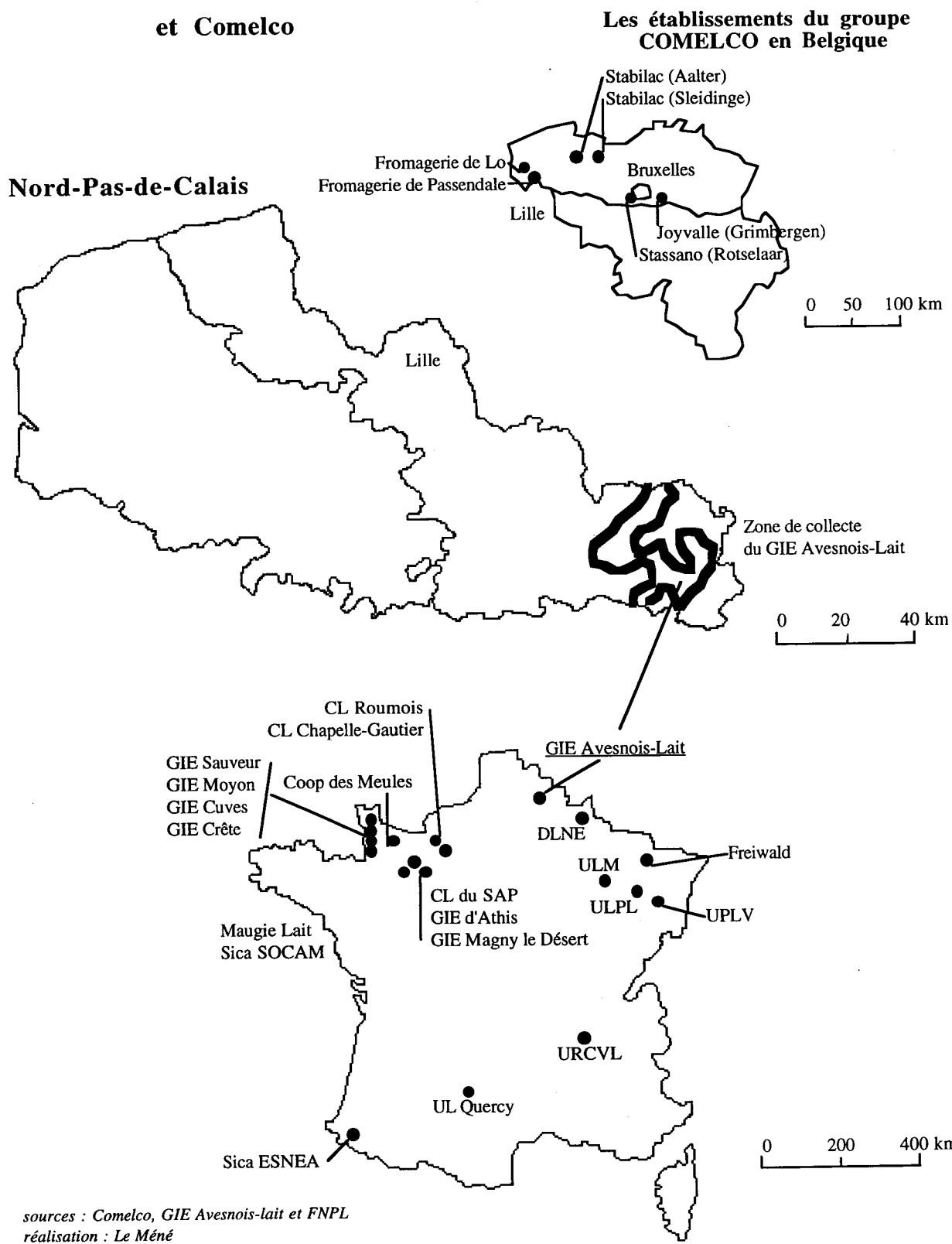
La revente d'une firme d'origine belge n'est d'ailleurs pas motif à une reprise par des capitaux nationaux. L'occasion en était donnée par l'entreprise Corman.

Cette entreprise est achetée en 1989/90 par l'ULN, pour trois raisons principales : outil de production moderne ; créneau des beurres spéciaux pour la boulangerie-pâtisserie et

³⁷ au début des années 1970, seuls Bel, BSN-Gervais-Danone et, par le biais du "franchising", Sodima-Yoplait avaient établi une politique d'internationalisation.

³⁸ pour M. Ranc (FNIL), Bongrain est l'exemple-type de la "réussite", la politique d'innovation-produit trouvant un prolongement dans la dispersion des sites de production, de "taille humaine", pratiquant l'hyper-segmentation liée au concept de "spécialité fromagère" (logique de croissance basée sur l'achat de marques ou de savoir-faire afin de compléter des gammes préexistantes).

**Carte 28 : GIE Avesnois-Lait
et Comelco**



industries de seconde transformation ; marché belge pour les produits Elle-et-Vire et Mamie Nova.

Toutefois, la situation financière de l'ULN l'oblige à se séparer de cet achat en 1991, l'entreprise revenant alors à Besnier.

L'exemple de la Belgique est révélateur de la fragilité actuelle des firmes de taille moyenne, tournées vers la fabrication de produits basiques : plus qu'à leur savoir-faire, les groupes laitiers internationaux, aux fortes capacités immatérielles, sont sensibles à leur potentiel de collecte.

Ces politiques d'expansion territoriale dépassent les frontières administratives, et se posent avec acuité dans certaines zones frontalières.

Dans le Sud-Ouest, l'implantation en 1990, à Montauban et dans l'Ariège, de 2 laiteries espagnoles a deux conséquences importantes pour la structure de la filière lait en France : d'une part, perte d'un flux "traditionnel" de collecte pour la coopérative 3A ; d'autre part, rapprochement Trempé-Lait-Sodiaal en 1991 comme conséquence de la guerre des prix qui s'ensuit.

Les motivations à l'émergence du GIEE interfrontalier 'Eurolait' est tout autre, et anticipe en fait l'ouverture du marché européen de 1993 : créé en 1990, il regroupe des entreprises de Belgique, du Luxembourg et Alsace-Lait.

Depuis 1987, le secteur laitier européen a fermement intégré le mouvement général de recomposition des entreprises agro-alimentaires européennes, celui-ci touchant, à des degrés divers, la totalité des firmes du Nord-Pas-de-Calais, quelle que soit leur nature juridique. En réponse aux stratégies des firmes, certains producteurs se regroupent et forment des structures indépendantes de collecte.

7-3-2-2 : Les producteurs comme nouvel intervenant dans la collecte régionale

A la frontière franco-belge, la concurrence n'est pas directe entre firmes de nationalités différentes. En fait, elle s'exprime par la création en octobre 1989, puis l'expansion d'un groupement de collecte, le **GIE Avesnois-Lait**, dont le client unique est le groupe belge Comelco (carte 28).

Qu'ils soient de statut coopératif, GIE ou association, les groupements de producteurs en tant que structure de collecte du lait sont une forme d'organisation ancienne dans certaines régions françaises (Nord-Est, Est, Rhône-Alpes)³⁹. A l'heure actuelle, la formule tend à se diffuser dans de nouveaux espaces, sous forme de groupements de petite taille (Basse-Normandie⁴⁰, Sud-Ouest⁴¹, et même Bretagne en 1991⁴²).

³⁹ respectivement la DLNE (Défense Laitière du Nord-Est), l'ULM (Union Laitière de la Meuse) qui collecte la totalité du lait du département, et, la plus ancienne, l'URCVL (Union Régionale des Coopératives de Vente de Lait) qui propose des 3 types de contrats (3-5 ans, 1 an, au jour le jour).

⁴⁰ où l'ensemble des GIE collecte entre 1 et 3 % de la production laitière régionale.

⁴¹ en réaction au débauchage de producteurs par une laiterie espagnole.

⁴² pour M. Lemarchand, président de l'Union d'Ille-et-Vilaine, les producteurs sont tributaires en totalité de leur acheteur depuis les quotas, et l'interprofession n'a rien tenté pour rééquilibrer le jeu.

La naissance de telles structures est liée le plus souvent à une situation de mécontentement local : à l'origine du GIE Avesnois-Lait se trouve un différent en matière de prix du lait.

Première zone de production laitière du Nord-Pas-de-Calais, l'Avesnois-Thiérache se caractérise par une absence d'accord interprofessionnel en matière de prix du lait, celui-ci étant laissé au libre-arbitre des entreprises de collecte. Or, en 1988/89, les laiteries ont de bons résultats, qu'elles ne répercutent pas sur le prix du lait, suscitant le mécontentement de certains producteurs, d'autant plus que le contexte est à une demande de lait de la part des industriels. L'idée commence alors à germer pour un petit nombre d'une "reprise en main de la collecte"⁴³.

L'occasion se présente quand la laiterie Fauquet, qui vend traditionnellement son surplus de collecte (17 MI) à la coopérative de l'Abbaye, refuse de passer un accord avec le belge Comelco, alors même que le prix est attractif.

29 livreurs de la laiterie Fauquet, auxquels se joignent au mois d'octobre 6 producteurs de la Sopad-Nestlé, décident alors de former un groupement de collecte. Les objectifs et les conditions de fonctionnement sont les suivants :

- la question du prix du lait est la préoccupation première, le but étant d'atteindre au minimum 100 % du prix indicatif.
- tous les 2 jours, le ramassage du lait est effectué par la Centrale Laitière, entreprise belge qui collecte le lait de Comelco.
- au niveau de la commercialisation du lait, seul le GIE négocie. Pour l'instant, l'acheteur unique est Comelco, mais, en 1990, des contacts sont pris pour étendre les possibilités, notamment vers l'Allemagne (ce qui exigerait une collecte plus importante).
- le groupement est ouvert à tout producteur, mais sous couvert de certaines conditions : être parrainé par deux membres, se situer dans la zone de collecte actuelle, répondre aux normes qualitatives européennes, verser un droit d'entrée de 1 ct/l de quota, et enfin, être propriétaire de son tank.

Fin 1989, son rôle est loin d'être négligeable dans le paysage laitier du département du Nord, puisque le litrage global de **8,6 MI** équivaut à près de 5% de la collecte départementale. Toutefois, à l'échelle régionale, son implantation s'est avérée difficile⁴⁴ et a été plutôt mal perçue : le GIE est notamment tenu pour un concurrent déloyal des structures coopératives existantes.

◇ Le point de vue qui semble majoritaire dans la profession en 1992 envisage les GIE de collecte comme des "clubs" de gros producteurs⁴⁵, dont la démarche est individualiste pour obtenir plus que tout quelques centimes de mieux au litre de lait. A l'opposé, ceux qui ont franchi le pas analysent l'émergence des GIE comme une tentative de reconquête d'un pouvoir qui leur échappe d'autant plus que le milieu industriel, privé et coopératif, est engagé dans la voie de la concentration.

◇ La réponse des organisations professionnelles est souvent nuancée.

- De manière générale, pour J.M Rouyer de la FNPL, le GIE doit servir de tremplin aux producteurs, pour assurer eux-mêmes la maîtrise de la collecte "afin de renforcer leur pouvoir en livrant du lait de qualité rendu quai-usine dans un cadre contractuel, en priorité aux entreprises dynamiques et efficaces, privées ou coopératives (...) Le lait appartient aux producteurs. Quoi de plus normal qu'ils veuillent en assurer eux-mêmes la gestion dans la transparence"⁴⁶. Par leur diffusion, c'est l'image traditionnelle de la

⁴³ propos de M. Moulin, président du GIE Avesnois-Lait.

⁴⁴ ses membres mettent en cause le blocage administratif et l'indifférence du syndicalisme.

⁴⁵ les 3/4 des producteurs du GIE Avesnois-Lait ont une référence comprise entre 100 et 200 000 litres de lait pour la campagne 1989/90.

⁴⁶ dans un article du n°51 du Trait d'Union Fédéral, journal de la FNPL (26 septembre 1990).

structure laitière qui est altérée, avec une plus forte spécialisation des fonctions de chacun.

- La FNCL et la FNIL reconnaissent surtout que la structure GIE peut poser problème localement, générant parfois même sur le terrain un climat détestable. La FNCL insiste aussi sur le fait que, si des ratés existent dans la gestion de certaines coopératives, les choses vont s'améliorant, et qu'il est inutile de créer parallèlement d'autres structures.

A cette première modification dans l'organisation de la collecte du lait en Thiérache fait suite, courant 1990, un effet "boule de neige" inattendu, à savoir la création du **Centre Laitier France**, SARL membre de Comelco.

En effet, fort d'une première "implantation", Comelco décide de s'assurer les livraisons d'une succursale, dont le siège social est basé à Lille.

Le succès de ce Centre n'est pas immédiat, peu de producteurs acceptant de s'engager aussi résolument avec une entreprise étrangère. Fin 1991, cette "laiterie" ne comporte que 12 producteurs, dont quatre dans le département du Pas-de-Calais (Biache-Saint-Waast, Monchy-le-Preux, Roeux et Vimy) et huit dans l'Aisne.

Le succès apparent de la politique d'expansion territoriale menée par Comelco ("*travailler avec des régions européennes au sens large*") tant en France (GIE Avesnois-Lait, Centre Laitier France) qu'aux Pays-Bas (dans le Flévoland) s'explique par la stratégie de "recrutement" menée, édifiée sur des prix du lait payés aux producteurs plus élevés que dans le contexte local.

Même, deux responsables de la FNPL (M. Fagoo du Nord et M. Crepel de l'Aisne) dénoncent des primes de quantité, interdites en France (Assemblée générale, 1990).

Néanmoins, la poursuite dans le temps d'une pratique reposant sur des prix élevés suppose une assise financière assurée. Mais, dans le cas de Comelco, la faible valorisation du lait (beurre-poudre) et le retournement du marché à partir de 1990 mettent le groupe face à des problèmes financiers. L'issue sera le rachat du groupe Comelco par le néerlandais Campina-Melkunie fin 1990.

La restriction de l'offre de production et la réorientation de l'organisation du marché laitier sont deux facteurs générateurs d'une relance de la concurrence : quelle que soit l'échelle envisagée, les restructurations en cours dans le secteur industriel laitier procèdent des mêmes origines, des solutions différenciées affinant les spécificités de chacun. Globalement stimulés par les mesures introduites par la Commission en 1987, nous distinguons **trois groupes stratégiques**.

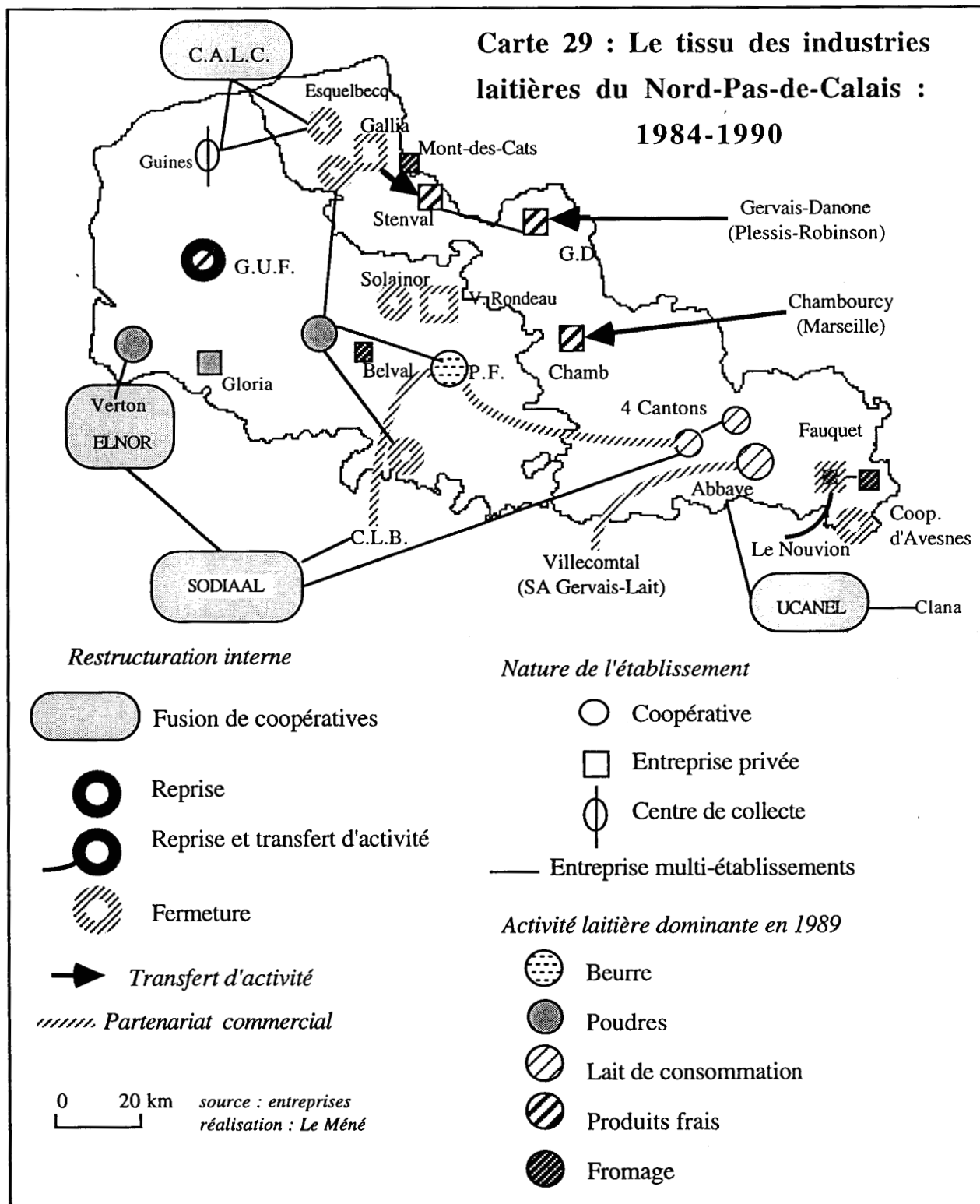
◇ Le premier est le plus complexe car il allie à la fois stratégie d'effort d'investissements et restructuration interne (rationalisation des outils, révision de l'organisation interne ...), se concluant par un recentrage des activités avec accentuation des efforts technologiques et commerciaux sur un savoir-faire (**Prospérité Fermière**).

◇ Le second est plus progressif, en partie en liaison avec la durée originelle des quotas.
 - Dans un premier temps, les coopératives visées observent une position d'attente, la question essentielle étant de savoir s'il fallait sortir ou pas des fabrications génériques.
 - La seconde étape passe par la recherche de partenaires, industriels et commerciaux, afin d'optimiser la productivité des unités de transformation.

Typique de ce groupe, l'Abbaye-Ucanel se démarque du groupe précédent par sa volonté de conserver son identité, même si la politique de marques en tant qu'axe stratégique de différenciation efface la représentativité de l'entreprise auprès des consommateurs.

◊ Le dernier groupe stratégique se caractérise par son échelle. Les entreprises participantes se positionnent toutes sur le marché international, et les stratégies menées, toujours offensives, pratiquent l'achat de firmes dans un contexte d'externalisation des activités. Tous les grands groupes pratiquent ainsi (Besnier, BSN-Gervais-Danone, Bongrain, Bridel, ULN, Sodiaal ...).

Carte 29 : Le tissu des industries laitières du Nord-Pas-de-Calais : 1984-1990



A l'échelle du Nord-Pas-de-Calais, l'effet quotas sur les structures de transformation laitière est double et quelque peu contradictoire :

◇ D'une part, l'écart entre firmes s'est accru au niveau de leur compétitivité industrielle et commerciale. En conséquence, le groupe UCAL-Nord a cessé d'exister en 1989 par suite de divergence des stratégies de croissance des membres consécutifs :

- la Prospérité Fermière a un pied dans le groupe Sodiaal via la CLB ;
- l'Abbaye a préféré fonder l'union intégratrice Ucanel avec la Clana ;
- la SARL Fauquet fait désormais partie du groupe Bongrain.

Toutefois, les diverses alliances et fusions inscrites dans le paysage laitier régional depuis le milieu des années 1980 placent les entreprises du Nord-Pas-de-Calais sur l'échiquier européen.

◇ D'une part, les choix stratégiques relatifs aux sites de production étant de plus en plus libres, on assiste à une banalisation des localisations, selon une logique beaucoup plus industrielle que sectorielle. La constitution de groupes extra-régionaux et les diverses actions engagées aboutissent finalement à un **appauvrissement du tissu industriel**, plus particulièrement en milieu rural (carte 29).

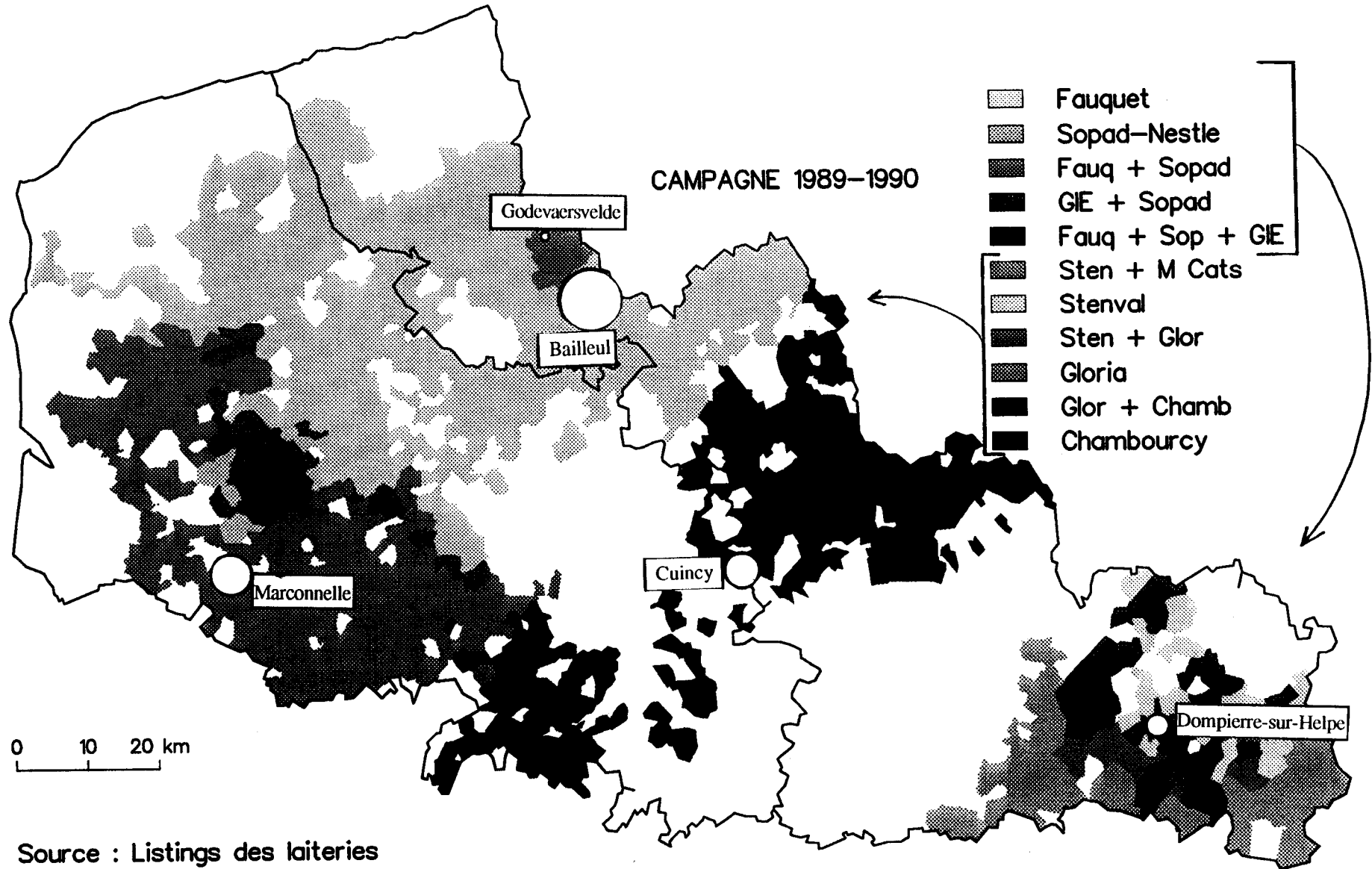
En effet, des 15 établissements en 1982 n'en subsiste que 9 fin 1989 (plus 2 centres de collecte). Toutefois, les fermetures doivent encore se poursuivre, et à l'optique **fin 1993**, seuls devraient se maintenir **six unités de transformation** (Awoingt, Bailleul, Marconnelle, Petit-Fayt, Saint-Pol-sur-Ternoise, Vieil-Moutier), trois centres de collecte (Dompierre-sur-Helpe, Guines, Verton) et le centre d'affinage du Maroilles d'Avesnelles. Par ajout du milieu péri-urbain, le tissu s'étoffe de deux unités supplémentaires (Cuincy, Seclin).

Pour autant, certaines disparitions d'unités de transformation étaient inévitables, même sans les quotas, leur mise en place ayant clairement mis en évidence l'indispensable politique de restructuration à mettre en oeuvre dans le secteur coopératif.

Finalement, la nouvelle image laitière du Nord-Pas-de-Calais est plus réduite en nombre, mais sans doute plus forte d'un point de vue opérationnel, tant sur le plan technique que sur le plan commercial. L'un des faits saillants est la persistance apparente de l'ancrage territorial des unités industrielles dans les bassins de production, ceux-ci demeurant un critère d'appréciation d'importance parmi les critères d'implantation. La différence majeure depuis la mise en place des quotas s'apprécie par la structure et le contenu des bassins d'approvisionnement, directement gérés par les laiteries en France.






Carte 30 : Les zones de collecte des entreprises laitières du Nord-Pas-de-Calais

ENTREPRISES PRIVEES



COOPERATIVES LAITIÈRES

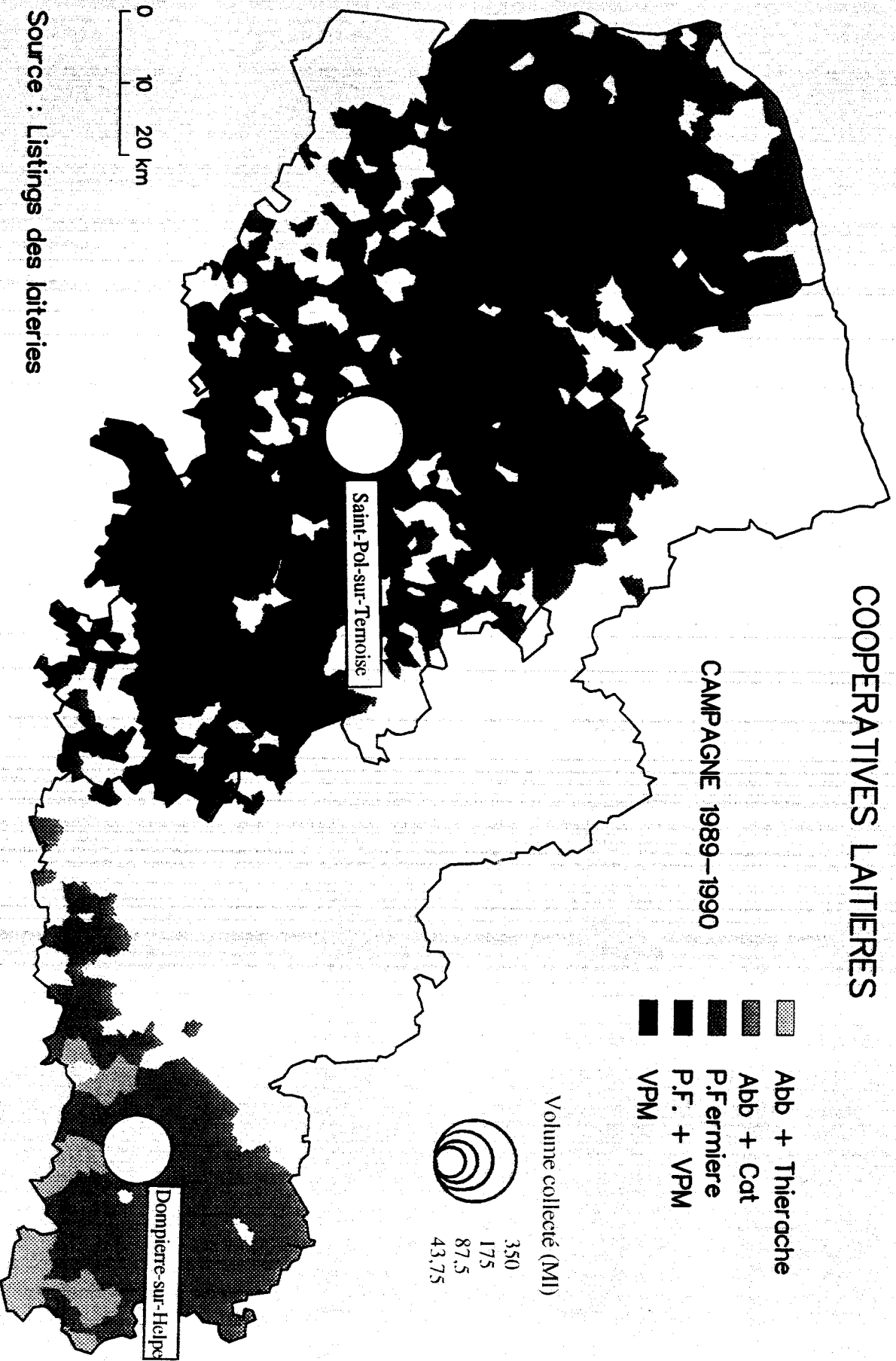
CAMPAGNE 1989-1990

-  Abb + Thierache
-  Abb + Cat
-  P.Fermiere
-  P.F. + VPM
-  VPM

Volume collecté (MI)

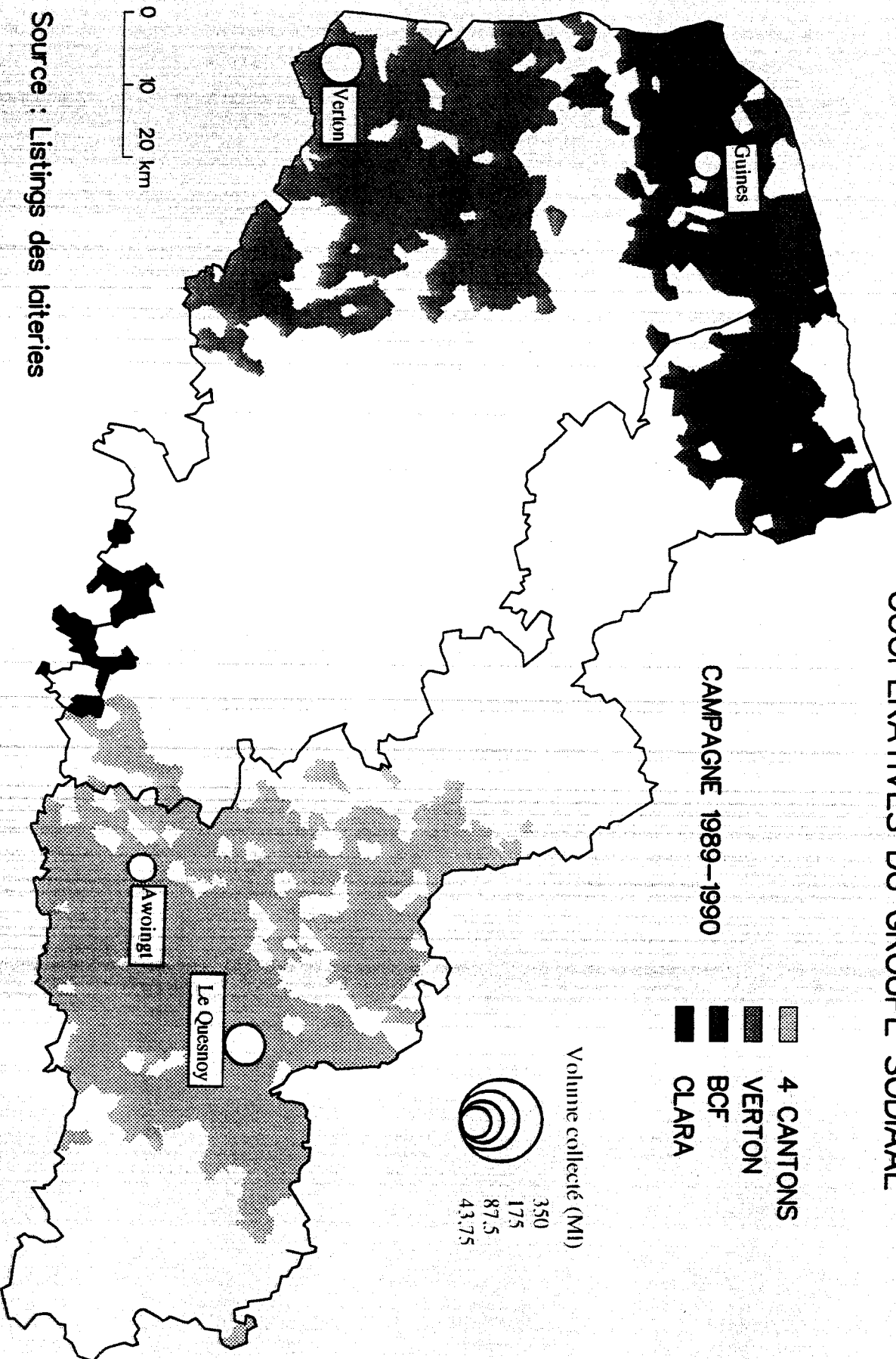


350
175
87.5
43.75



Source : Listings des laiteries

COOPERATIVES DU GROUPE SODIALAL



Chapitre 8

L'incidence des quotas sur la stratégie de collecte des laiteries du Nord-Pas-de-Calais

Dès la décision prise à l'échelle européenne d'une politique de limitation de la production laitière, les pouvoirs publics français ont annoncé "*leur intention de faire nécessité vertu en utilisant la période de contingentement pour encourager un mouvement de restructuration*" du pôle agricole (INRA, 1988). De nature financière, se matérialisant par la libération de quantités de référence, cet effort est partiellement conduit sur le terrain par les laiteries, dépositaires des formulaires de demande jusqu'à la campagne 1988/89⁴⁷.

Positionnés au coeur du dispositif, les établissements de collecte (carte 30) sont alors sous le coup d'une double contrainte⁴⁸ :

- exception faite des améliorations en matière de productivité, le maintien de leur potentiel d'approvisionnement en matière première passe par celui des exploitations ;
- à l'origine d'une rupture dans la gestion des sources d'approvisionnement et dans la physionomie du réseau de collecte, les quotas entraînent une nécessaire restructuration du bassin de collecte, qui doit leur assurer une réduction des coûts.

Antinomiques selon la situation qui prévalait en 1984, les stratégies des laiteries en direction du secteur amont ont donc pour base essentielle, d'une part la gestion de l'"*Aide à la Cessation d'Activité Laitière*" (ACAL) et, d'autre part, la réaffectation des volumes libérés, l'impact à l'échelle de la laiterie résultant, pour partie, de sa capacité à maîtriser la réglementation et ses "*interstices*"⁴⁹.

8-1 : LES "ACAL" COMME OUTIL DE LA RESTRUCTURATION DES BASSINS DE COLLECTE REGIONAUX

Destinées à encourager une partie des producteurs laitiers à cesser leurs livraisons afin d'éviter des effets de gel des structures, les ACAL ont eu un **impact** non négligeable dans le Nord-Pas-de-Calais : sur 6 campagnes, 27,5% des livreurs ont cessé leur activité après obtention d'une prime, pour un volume que l'on peut estimer à 13 % de la collecte 1983⁵⁰.

⁴⁷ 1989/90 est la première campagne où les demandes doivent être adressées à la DDA individuellement par chaque producteur, et non collectivement par les laiteries.

⁴⁸ auxquelles on peut ajouter : éviter des pénalités à leurs livreurs.

⁴⁹ le terme est de M. Buisson et M. Guglielmi, in Economie Rurale, 1990.

⁵⁰ selon les données du CNASEA et du SCEES (Enquête annuelle laitière).

TAB.53 : RECAPITULATIF DES ACAL OBTENUES DE 1984 A 1989 PAR LAITERIE

	1984		1985		1986		1987		1988		1989		1984 - 1989		Estimation des répartitions		
	Nbre	Référence laiterie	Nbre	Référence laiterie	Nbre	Référence laiterie	Nbre	Référence laiterie	Nbre	Référence laiterie	Nbre	Référence laiterie	Nbre	%		Référence laiterie	%
Pferrière	779	36 172 633	80	3 881 509	162	6 566 899	115	6 605 099	100	4 648 691	196	8 219 396	1 432	37,6	66 094 227	38,7	43 872 350
dt Nord	69	2 688 701	14	643 423	5	232 562	6	222 526	6	271 697	8	404 138	108	2,8	4 463 047	2,6	3 175 059
dt Pas-de-Calais	710	33 483 932	66	3 238 086	157	6 334 337	109	6 382 573	94	4 376 994	188	7 815 258	1 324	34,8	61 631 180	36,1	40 697 290
Stenval	290	13 626 757	52	2 295 282	52	2 056 537	45	2 495 189	40	2 011 547	89	3 627 705	568	14,9	26 113 017	15,3	17 285 025
dt Nord	140	6 243 675	42	1 875 934	23	1 074 691	19	1 022 834	17	928 328	42	1 798 931	283	7,4	12 944 393	7,6	8 794 585
dt Pas-de-Calais	150	7 383 082	10	419 348	29	981 846	26	1 472 355	23	1 083 219	47	1 828 774	285	7,5	13 168 624	7,7	8 490 440
4Cantons	220	8 014 170	53	2 285 125	36	1 163 453	38	2 093 192	23	1 431 880	65	2 709 631	435	11,4	17 697 451	10,4	11 337 903
dt Nord	201	7 373 472	51	2 226 298	31	1 084 323	37	2 088 749	21	1 289 412	62	2 620 390	403	10,6	16 682 644	9,8	10 643 586
dt Pas-de-Calais	19	640 698	2	58 827	5	79 130	1	4 443	2	142 468	3	89 241	32	0,8	1 014 807	0,6	694 317
Gloria	202	9 844 268	10	590 682	17	942 073	22	1 364 042	19	1 261 381	62	2 758 270	332	8,7	16 760 716	9,8	11 308 234
R.Rées - Chamb	135	5 445 867	29	940 970	13	713 559	23	1 337 921	10	365 352	26	1 008 584	236	6,2	9 812 253	5,7	6 487 184
dt Nord	102	3 555 390	20	533 849	7	280 202	15	897 095	9	325 134	17	623 682	170	4,5	6 215 352	3,6	3 994 498
dt Pas-de-Calais	33	1 890 477	9	407 121	6	433 357	8	440 826	1	40 218	9	384 902	66	1,7	3 596 901	2,1	2 492 686
Verton	102	3 997 829	39	1 909 105	13	602 689	22	1 217 800	15	859 759	14	549 974	205	5,4	9 137 156	5,4	5 647 678
Groupe Abbaye	93	4 568 221	19	1 098 102	17	627 740	19	992 228	7	313 616	32	1 111 087	187	4,9	8 710 994	5,1	5 924 120
Abbaye	64	3 189 481	14	899 296	15	610 173	14	766 536	5	269 896	26	963 028	138	3,6	6 698 410	3,9	4 529 582
Caillon	29	1 378 740	5	198 806	2	17 567	5	225 692	2	43 720	6	148 059	49	1,3	2 012 584	1,2	1 394 538
CALC - B.C.F.	38	1 810 114	5	217 660	5	150 345	14	543 817	17	499 017	15	693 471	94	2,5	3 914 424	2,3	2 297 272
V.Yser - B.C.F.	57	1 950 460	12	249 818	5	107 776	9	272 486	6	227 919	11	297 904	100	2,6	3 106 363	1,8	2 084 766
dt Nord	50	1 705 883	12	249 818	5	107 776	9	272 486	6	227 919	11	297 904	93	2,4	2 861 786	1,7	1 889 105
dt Pas-de-Calais	7	244 577											7	0,2	244 577	0,1	195 662
Sopad	21	1 332 691	6	249 711	6	275 938	2	83 695	6	475 779	9	343 172	50	1,3	2 760 986	1,6	1 761 210
La Clara	20	1 116 607	3	65 572	5	240 600	5	280 640	3	144 446	2	90 648	38	1,0	1 938 513	1,1	1 210 742
Fauguet	21	824 980	4	169 347	5	247 830	2	73 319	1	64 294	2	92 193	35	0,9	1 471 963	0,9	1 067 480
VPM	4	224 814	2	166 326	2	186 737	7	557 135	1	185 308	2	140 541	18	0,5	1 460 861	0,9	474 734
V Rondeau	22	304 932	1	7 995	5	31 179	4	47 431	9	246 885	10	228 884	51	1,3	867 306	0,5	558 392
M Cats	5	215 697	2	66 969	0	0	0	56 826	0	0	1	22 707	9	0,2	362 199	0,2	244 298
Nouveau	1	24 270	1	18 766	0	0	0	0	0	0	2	50 573	4	0,1	93 609	0,1	74 887
Autres	10	376 599	3	58 975	0	0	0	0	0	0	0	0	13	0,3	435 574	0,3	348 459
TOTAL Laiterie	2 020	89 850 909	322	14 279 909	343	13 913 355	328	18 020 820	257	12 735 874	538	21 944 740	3 808	100,0	170 745 607	100,0	111 991 130
dt Nord	713	28 909 579	175	7 199 187	99	3 931 062	110	5 709 758	73	3 896 179	186	7 364 777	1 356	35,6	57 010 542	33,4	37 923 684
dt Pas-de-Calais	1 307	60 941 330	147	7 080 722	244	9 982 293	218	12 311 062	184	8 839 695	352	14 579 963	2 452	64,4	113 735 065	66,6	74 067 446
Vente Directe	618	15 032 610	0	0	111	4 024 425	130	4 234 075	115	3 498 177	198	5 307 641	1 172		32 096 928		
dt Nord	371	10 064 143	0	0	63	2 397 343	68	2 351 612	40	1 110 582	91	2 761 013	633		18 684 693		
dt Pas-de-Calais	247	4 968 467	0	0	48	1 627 082	62	1 882 463	75	2 387 595	107	2 546 628	539		13 412 235		

Source : DDA - CNASEA

Référence laiterie : litres (hors ventes directes)

LEMIENE - LGH

Néanmoins, leur influence apparente, qui conditionne les possibilités de croissance des exploitations pérennes, doit être nuancée et précisée selon les espaces et les laiteries envisagés.

8-1-1 : Producteurs primés, la primauté des régions de grande culture ?

Les six premières campagnes sous quotas, 3 808 livreurs en laiterie du Nord-Pas-de-Calais ont l'opportunité de se retirer de la production laitière en bénéficiant d'une compensation financière : l'Aide à la Cessation d'Activité Laitière (tab.53). L'une des idées communément répandue sur l'impact de cette mesure étant une demande plus forte dans les espaces où les possibilités de reconversion sont élevées, il a semblé intéressant de voir ce qu'il en était dans la région.

8-1-1-1 : ACAL laiterie et ACAL vente directe

Les agriculteurs peuvent détenir deux types de quotas laitiers : l'un relatif au lait destiné aux laiteries, l'autre au lait transformé à la ferme. Constante historique, la vente de produits laitiers fermiers concerne 18 % des exploitations régionales en 1988 (RGA) et prend naturellement place dans le contexte - régional - de l'instauration des quotas laitiers en 1984.

◇ Régi par la formule de **gestion individuelle** des références, le **quota vente directe** relève directement de l'Onilait, non sans quelques problèmes de gestion d'ordre pratique notamment.

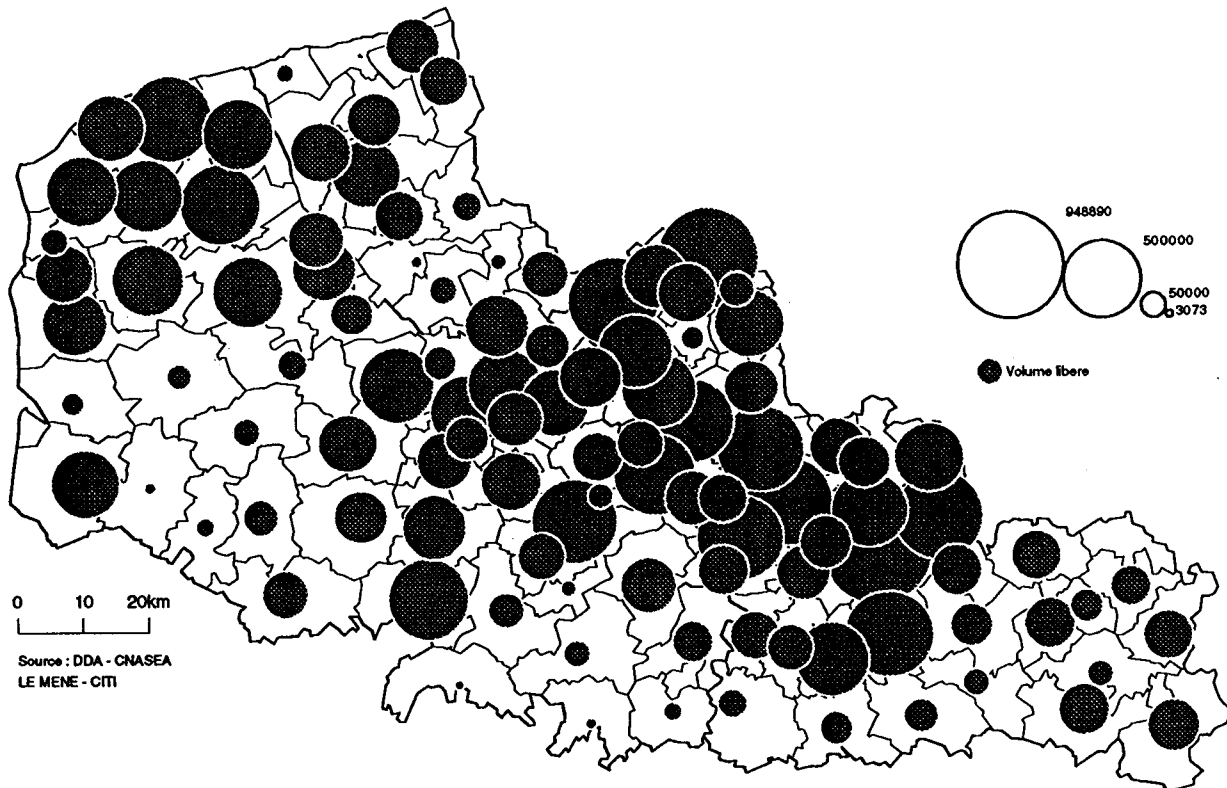
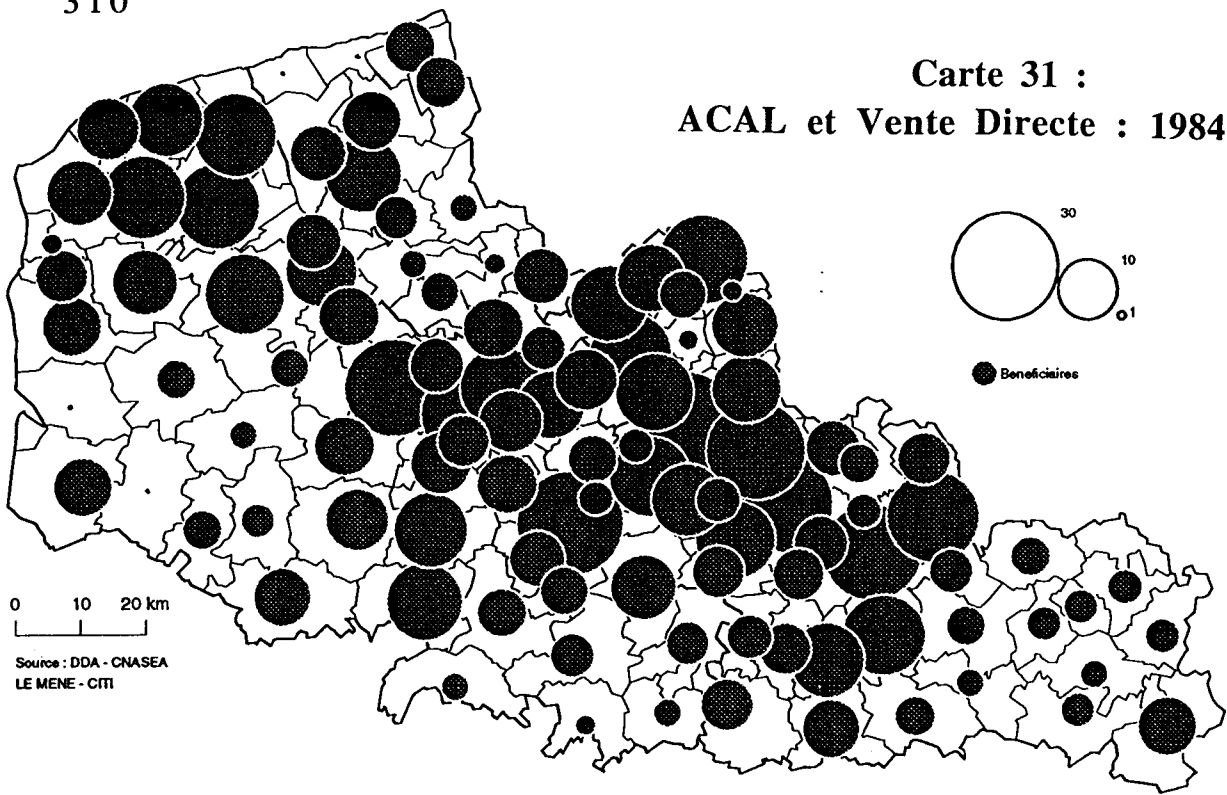
La gestion centralisée de la vente directe par l'Onilait implique une relation directe entre le producteur et l'Office du lait au moins deux fois l'année :

- envoi par l'Onilait de la notification de références au producteur ;
- envoi par le producteur de sa déclaration de production.

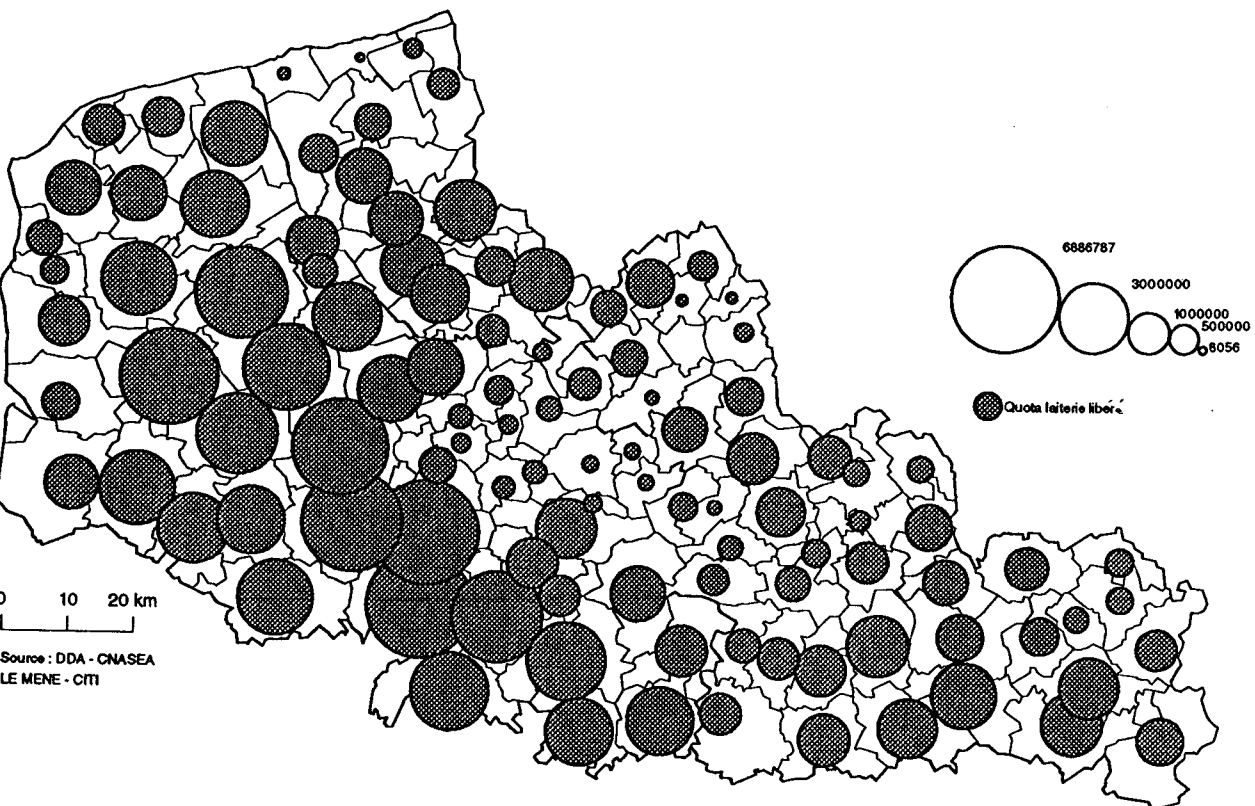
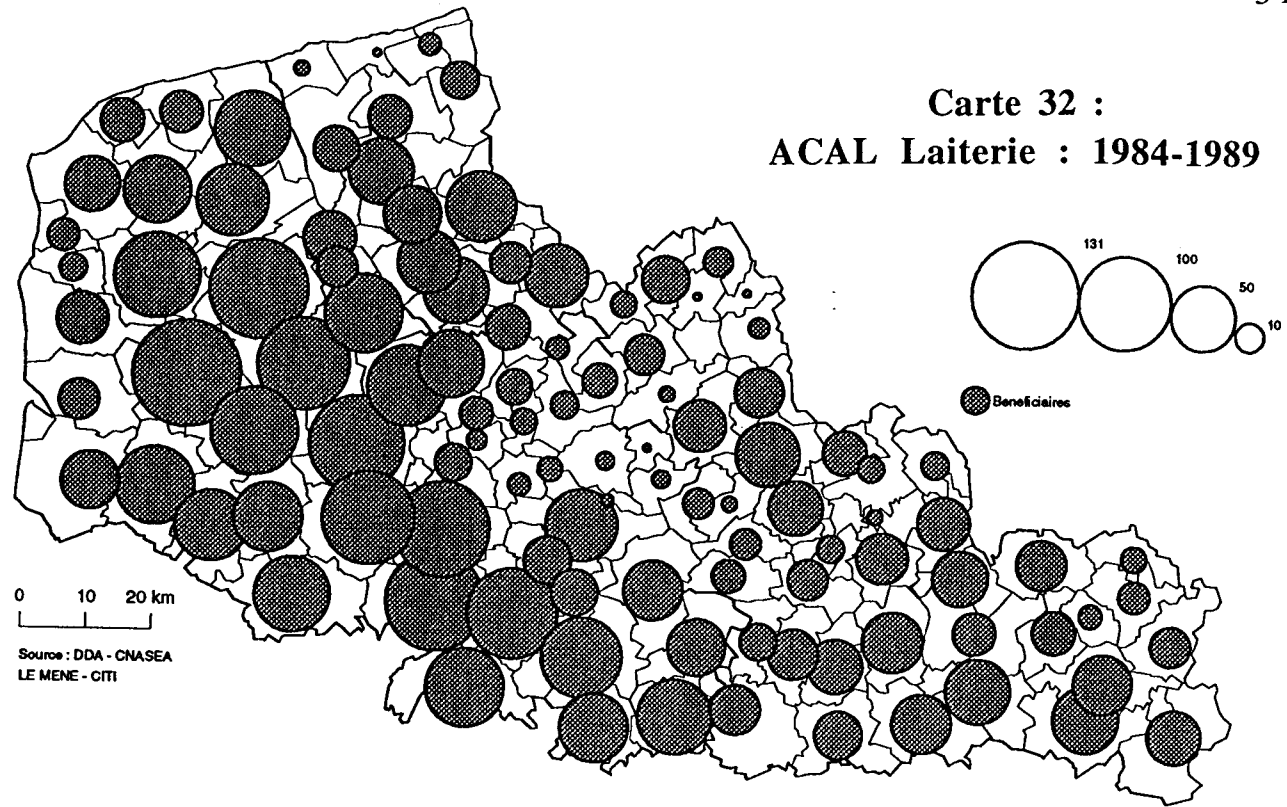
Ce système a des limites, d'autant plus que ce sont quelques 20 000 vendeurs qui sont enregistrés à l'échelle nationale à l'Office en 1989/90. Afin de mieux appréhender leur réalité⁵¹, une réflexion s'engage dans le **Nord-Pas-de-Calais** entre les organisations professionnelles, la Direction régionale de l'Agriculture et l'Onilait : l'idée est d'aménager le système de gestion aux spécificités régionales par délocalisation de cette gestion au niveau des départements. Résultat de cette volonté - politique -, l'Association Régionale des Vendeurs Directs (ARVD) voit le jour le 4 janvier 1991.

⁵¹ 2 421 producteurs dans le département du Nord en 1988/89, pour une référence de 110 500 T, les données respectives pour le Pas-de-Calais étant les suivantes : 1 954 et 67 500 T. Première région française, le Nord-Pas-de-Calais englobe près de 25 % du quota national, ce qui équivaut à 15 % des livraisons régionales en laiterie (1989).

Carte 31 :
ACAL et Vente Directe : 1984-1989



Carte 32 :
ACAL Laiterie : 1984-1989



Son rôle est avant tout fonctionnel. Il consiste à recenser les quotas des adhérents, à les mettre à jour, et à suivre les réattributions issues des ACAL⁵².

Les dispositions arrêtées au printemps 1984 ont inclus l'attribution de **primes d'abandon** aux producteurs disposant d'une telle référence. Le succès est immédiat, surtout dans les cantons urbains (région de Lille, bassin minier, Calais) (carte 31).

Sur la période 1984-1989, quelques 1 170 producteurs détenteurs d'une référence vente directe se retirent dans le Nord-Pas-de-Calais, libérant 32,1 MI de lait (tab.53). Parmi ceux-ci, près de la moitié ont conjointement une référence en laiterie.

◊ L'effet est surtout perceptible pendant la première campagne sous ACAL, puisque celle-ci regroupe 52,7 % des producteurs primés et 46,8 % du volume. Au sein de l'espace régional, la prépondérance des départs dans les cantons urbains de la partie centrale du département du Nord s'explique par la petitesse des troupeaux (souvent moins de 5 000 l de référence, contre 24 000 l de moyenne régionale), l'âge généralement élevé des producteurs, la baisse de fréquentation par les urbains ... (carte de J. Vaudois, 1988, p.114-1).

◊ Les campagnes ultérieures, c'est-à-dire à partir de 1986/87 puisque la vente directe n'est pas primable en 1985/86, on remarque une propagation des abandons dans les autres secteurs régionaux démographiquement denses (bassin minier, Calais).

Les programmes successifs de primes d'abandon de l'activité laitière ont eu un **impact** considérable sur l'image traditionnelle de la fabrication à la ferme de produits laitiers : en 1985, J. Vaudois relie *"pour l'essentiel, l'intensité de la pratique de la vente directe à la densité de population"* (1988, p.233-3) ; en 1989, les productions fermières sont de plus en plus issues des noyaux herbagers, dans un contexte de recherche de diversification des activités.

◊ Pour les **ACAL laiterie**, un déséquilibre apparent se matérialise quant à lui au sein de l'espace régional par une dissymétrie entre les deux départements : 64,4 % des bénéficiaires et 66,6 % des volumes libérés sont du Pas-de-Calais (tab.53).

La répartition des bénéficiaires d'une prime est assez contrastée : elle oppose, de part et d'autre d'une ligne Armentières-Cambrai, les fortes concentrations des cantons intérieurs de la partie occidentale (de la Flandre intérieure au sud de l'Artois, en passant par le Haut-Pays d'Artois et le Ternois), aux cantons de la partie orientale, où le nombre de départs primés est nettement inférieur (carte 32a). Pour l'essentiel, cette opposition est une **opposition Nord/Pas-de-Calais** : les 10 premiers cantons pour le nombre de bénéficiaires (plus de 80 par canton, soit 27,2 % du total régional : 1 035 primes) sont tous situés dans la partie centrale et méridionale du Pas-de-Calais⁵³.

A l'opposé, les cantons urbains ou ceux du bassin minier du Pas-de-Calais ne comptent que peu de producteurs primés : moins de 10 bénéficiaires par canton (dans les cantons de Carvin, Dunkerque, Lille et Roubaix, un seul bénéficiaire est recensé pour la période 1984/89).

La répartition des volumes libérés est sans doute encore plus tranchée (carte 32b). L'opposition précédente se retrouve, renforcée : les 10 premiers cantons (plus de 4 MI de lait par canton, soit 30,9 % du total régional : 52,7 MI de lait) sont pratiquement à l'identique des précédents : il suffit de remplacer le canton de Desvres par celui de Croisilles.

⁵² dans les faits, l'un des problèmes particulier aux quotas vente directe est l'absence de réaffectation des quantités depuis 1987 (les volumes correspondants aux campagnes 1987/88, 1988/89 et 1989/90 seront redistribués au cours de la campagne 1990/91) (ADPL).

⁵³ si l'on élargit l'analyse au premier canton du Nord, c'est 21 cantons du Pas-de-Calais qui le précèdent (46,5 % des bénéficiaires de prime), regroupés dans un triangle dont les sommets sont Audruicq, Campagne-les-Hesdin et Bertincourt (à l'exception de Norrent Fontes).

L'effet-taille explique pour une bonne part cette répartition.

Les cantons précédents du Pas-de-Calais sont aussi ceux où les détenteurs d'étables laitières sont les plus nombreux : les 10 cantons susnommés appartiennent tous à la liste des 12 premiers cantons pour le nombre d'élevages laitiers recensés en 1979 dans le Nord-Pas-de-Calais (RGA).

Toutefois, ce critère de taille est insuffisant, car, en **valeur relative**, les départs sont proportionnellement plus nombreux dans les régions où la conversion des systèmes de production est plus aisée à réaliser.

Ainsi, en Flandre intérieure, dans l'est du Ternois et dans le sud de l'Artois :

- pour 7 cantons de Flandre intérieure⁵⁴, les départs primés totalisent 8,1 % du total régional des départs, alors qu'ils ne détenaient que 7,2 % des exploitations laitières régionales en 1979 ;
- on retrouve le même phénomène pour 7 cantons du sud du département du Pas-de-Calais⁵⁵ : 15,3 % des cessations laitières et 9,6 % des élevages laitiers.

A l'inverse, le taux des départs est relativement moins élevé dans les régions où l'élevage laitier présente un caractère obligé, soit pour des raisons physiques (climat), soit pour des raisons structurelles (petite taille des exploitations). Le Haut-Pays d'Artois, mais plus encore l'Avesnois se retrouvent dans cette description :

- les 6 cantons du sud de l'Avesnois⁵⁶ ont enregistré, sur la période 1984-89, un taux d'ACAL un tiers moindre que le poids qu'ils représentent dans l'effectif des élevages laitiers régionaux (6,2 % contre 10,4 %) ;
- la même tendance se retrouve, atténuée, dans le Haut-Pays d'Artois : des possibilités locales plus fortes de reconversion des systèmes de production expliquent que le taux de cessation (13,5 %) des 5 principaux cantons du secteur⁵⁷ soit légèrement supérieur au précédent, celui-ci se rapprochant sensiblement de la part des étables laitières détenues (14 %).

Nettement dissociées spatialement, les deux catégories d'ACAL agissent pourtant conjointement sur le tissu des exploitations laitières, non sans répercussions au niveau des établissements de collecte du lait.

8-1-1-2 : Laiteries régionales et départs primés

Les pôles non herbagers voient donc disparaître une part non négligeable de leur - faible - effectif d'exploitations laitières sous l'impulsion des programmes d'ACAL.

En 1988, les 12 184 exploitations régionales à détenir des vaches laitières composent près de 40 % de l'effectif global des exploitations⁵⁸. Elles sont fortement circonscrites dans l'espace, autour de deux noyaux : le Haut-Pays d'Artois d'une part, la Thiérache d'autre part (carte 33a). En fait, trois ensembles distincts se détachent :

- la **densité des exploitations laitières** s'élève à plus de 60 % dans les cantons de Fauquembergues, Fruges, Heuchin, Houdain (Haut-Pays d'Artois), Avesnes-sur-

⁵⁴ Wormhout, Cassel, Steenvoorde, Hazebrouck nord et sud, Bailleul nord-est et sud-ouest.

⁵⁵ Aubigny-en-Artois, Avesnes-le-Comte, Bapaume, Beaumetz-les-Loges, Bertincourt, Croisilles et Pas-en-Artois.

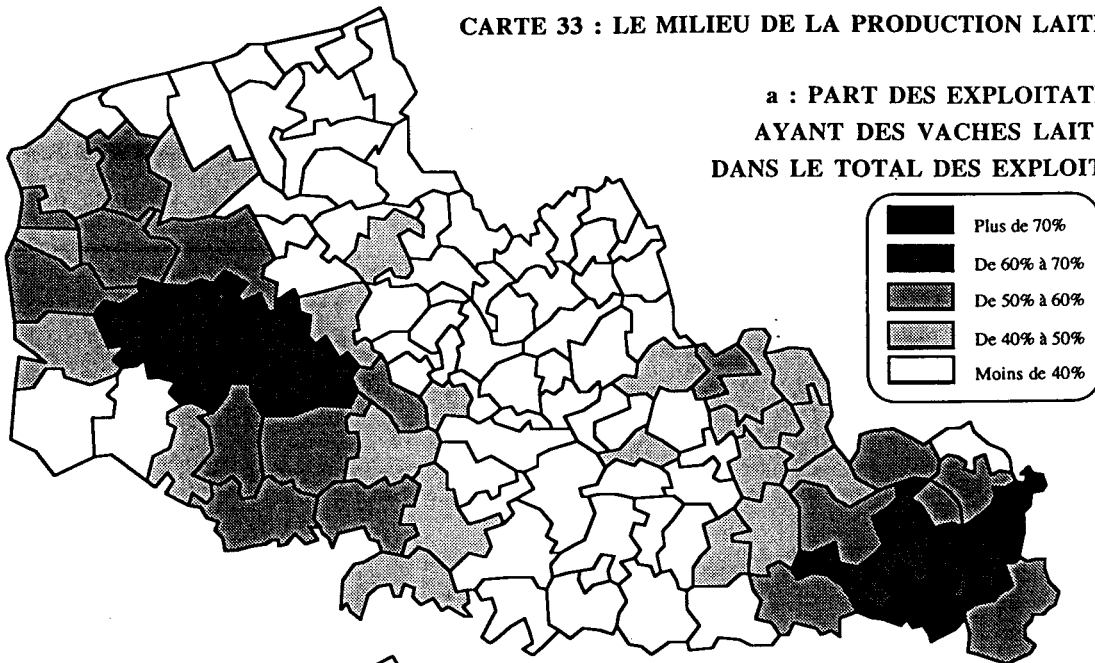
⁵⁶ Le Cateau-Cambresis, Landrecies, Avesnes-sur-Helpe nord et sud, Trélon et Solre-le-Château.

⁵⁷ Hucqueliers, Lumbres, Desvres, Fauquembergues et Fruges.

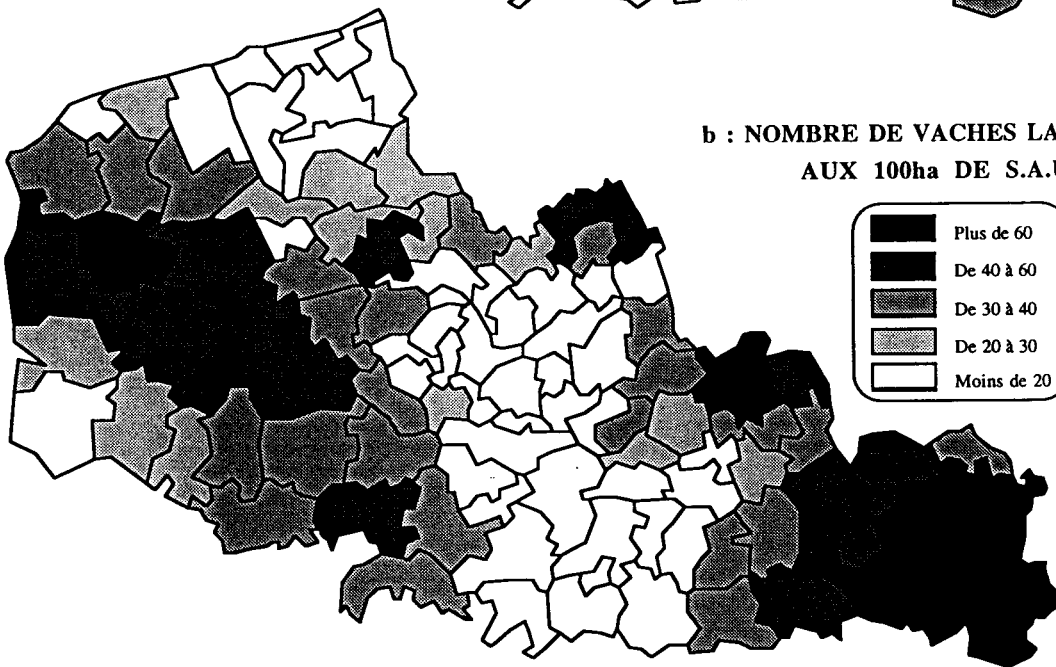
⁵⁸ sur une moyenne nationale de 26,4 %, le Nord-Pas-de-Calais se positionne au 5e rang, derrière les principales régions laitières : Basse-Normandie (51,7 % des exploitations), Bretagne (51,4 %), Franche-Comté (51,0 %) et Auvergne (44,2 %) (RGA 1988/89).

CARTE 33 : LE MILIEU DE LA PRODUCTION LAITIERE EN 1988

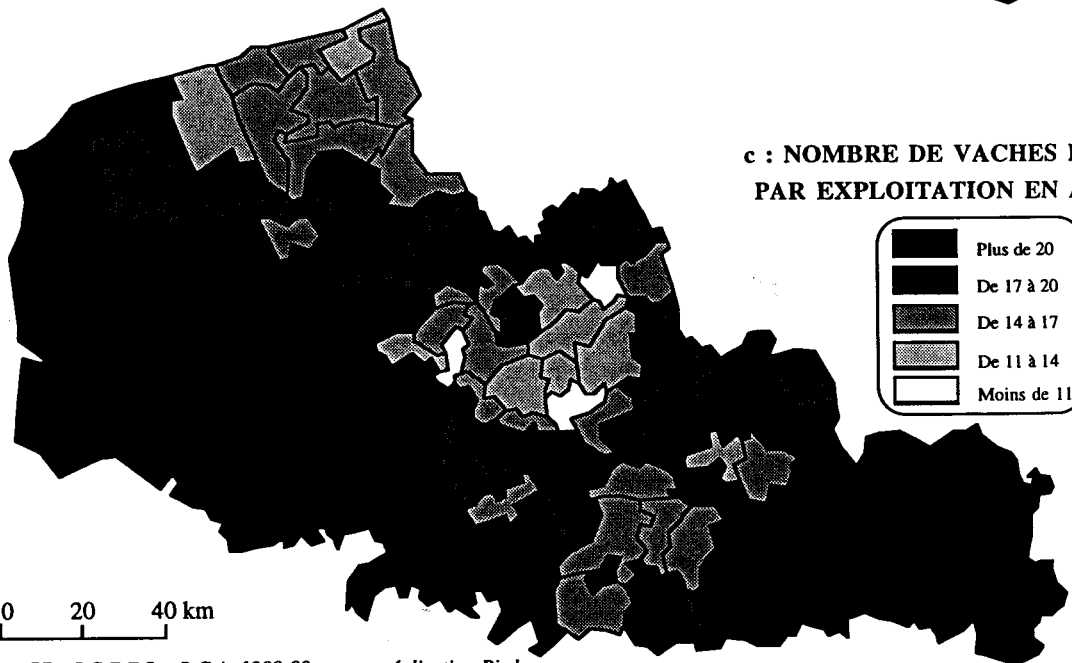
a : PART DES EXPLOITATIONS
AYANT DES VACHES LAITIÈRES
DANS LE TOTAL DES EXPLOITATIONS



b : NOMBRE DE VACHES LAITIÈRES
AUX 100ha DE S.A.U.



c : NOMBRE DE VACHES LAITIÈRES
PAR EXPLOITATION EN AYANT

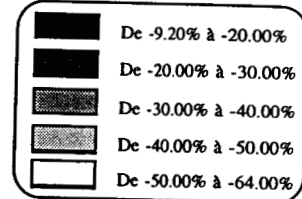


0 20 40 km

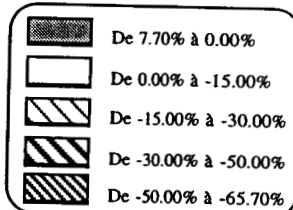
CARTE 34 :

EVOLUTION DU MILIEU DE LA PRODUCTION LAITIERE : 1979-1988

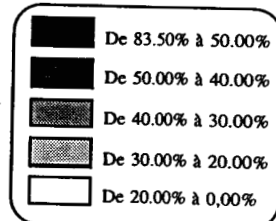
a : EVOLUTION DE LA PART
DES EXPLOITATIONS AYANT DES VACHES
LAITIERS DANS LE TOTAL DES EXPLOITATION



b : EVOLUTION DU CHEPTEL LAITIER
NOMBRE DE VACHES LAITIERS
AUX 100 ha DE S.A.U.



c : EVOLUTION DU NOMBRE DE
VACHES LAITIERS
PAR EXPLOITATION EN AYANT



0 20 40 km

SOURCE : S.C.E.E.S. - R.G.A. 1979-80 et 1988-89
réalisation Piedanna

Helpe nord, Landrecies, Solre-le-Château (Thiérache), Berlaimont (Hainaut) ; elle dépasse même les 70 % dans celui d'Avesnes-sur-Helpe sud ;

- l'activité laitière domine dans plus de 40 % des exploitations du Boulonnais, du Ternois, du Hainaut et de la Plaine de la Scarpe ;

- un "couloir" au centre de la région se caractérise par la faible représentativité des exploitations laitières dans le tissu des exploitations agricoles.

Depuis 1979, le **repli spatial** est éloquent⁵⁹ (carte 34a) ; si un nouveau recul est visible dans les secteurs⁶⁰ qui avaient déjà opéré une réorientation de leur système agricole entre 1970 et 1979, d'autres espaces se trouvent grignotés à leur tour⁶¹, alors qu'à l'opposé, certains voient l'atténuation de leur taux de disparition⁶².

Indirectement, les **laiteries** subissent donc aussi la politique de limitation de la production laitière, sous forme d'une altération de leur zone de collecte. Face à ce nouveau contexte, les stratégies d'approvisionnement vont devoir s'adapter, chacune de manière spécifique en fonction de la localisation géographique de cette zone, et de ses caractéristiques structurelles et démographique.

◇ De manière générale, on relève une relation entre, d'une part, le nombre de départs aidés et les quantités libérées par les différentes laiteries de 1984 à 1989, et, d'autre part, la place que ces dernières occupent au niveau de la collecte régionale (tab.13 et carte 35). Vrai pour la quasi-totalité des entreprises, l'**effet-taille** doit cependant être **nuancé** pour les firmes de l'**Avesnois**.

- à la Catillonnaise, la part dans le total régional des bénéficiaires d'ACAL est 2,5 fois moindre que celle des livreurs recensés en 1983 (respectivement 1,3 et 3,2 % des totaux régionaux correspondants) ;

- à la coopérative de l'Abbaye, la différence est presque du triple (3,6 et 10,3 %), de même qu'à la laiterie Fauquet (0,9 et 2,2 %) .

- les constats apparaissent identiques pour les quantités de lait libérées par des ACAL : la Catillonnaise prend place pour 1,2 % de ces volumes à l'échelle régionale, alors qu'elle collecte 3,5 % du lait régional en 1983. Pour l'Abbaye et Fauquet, les taux respectifs sont de 3,9 et 12,5 % d'une part ; 0,9 et 2,3 % d'autre part.

Les facteurs explicatifs de ce particularisme en Avesnois sont d'abord, la spécialisation laitière, confirmée par la valeur élevée des quantités moyennes libérées par bénéficiaire⁶³ ; ensuite, la difficulté de reconversion des systèmes de production dans le sud de l'Avesnois ; enfin, le caractère restreint des aires d'approvisionnement dans cette partie du département du Nord (collecte de proximité).

◇ En comparaison, les départs primés vont croissants si les firmes sont implantées dans des zones où l'orientation agricole principale n'est pas laitière (système de production mixte ou de polyculture-élevage).

Dans ces espaces, deux catégories de firmes coexistent : celles dont la majeure partie de leurs livreurs sont localisés dans ce type de zone, et celles dont la zone de collecte couvre plusieurs types d'espaces.

- La première catégorie s'applique à la Laiterie coopérative de la Vallée de l'Yser (devenue BCF en 1986) et à la société la Roche aux Fées.

⁵⁹ il matérialise la disparition de 41,8 % des exploitations ayant des vaches laitières entre 1979 et 1988 (France -48,3 %) (RGA).

⁶⁰ Flandre Maritime, Artois, certaines régions urbanisées (région de Lille, Bassin Minier).

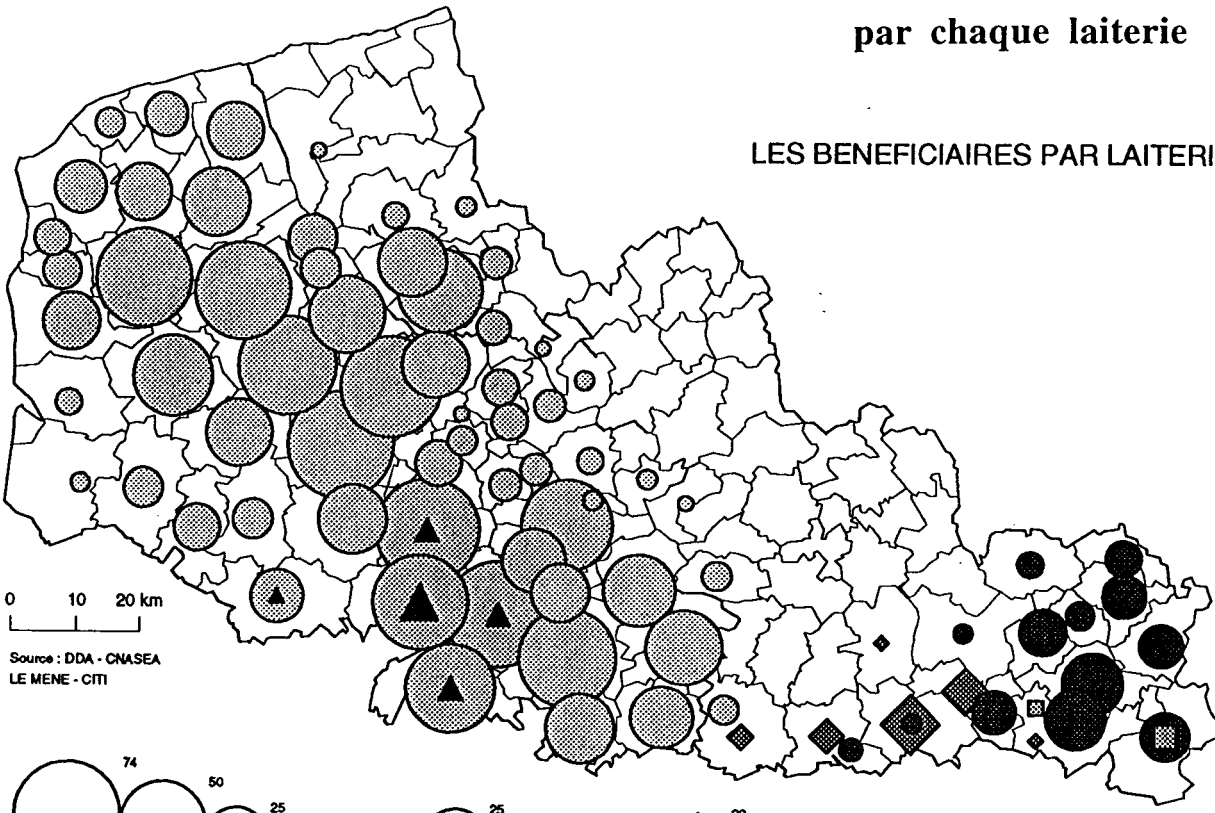
⁶¹ Sud du Valenciennois, Est du Ternois et Ouest du Béthunois.

⁶² Flandre Intérieure, Pays de Montreuil et région de Maubeuge.

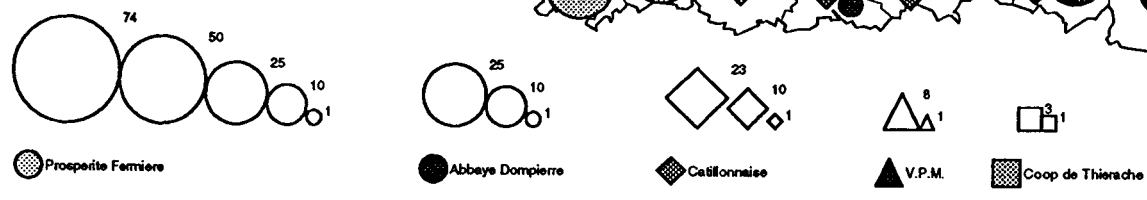
⁶³ Sopad : 55 220 l ; Abbaye : 48 540 l ; Catillonnaise : 41 073 l ; région : 44 839 l.

Carte 35 : ACAL 1984-1989 : Bénéficiaires et volume libéré par chaque laiterie

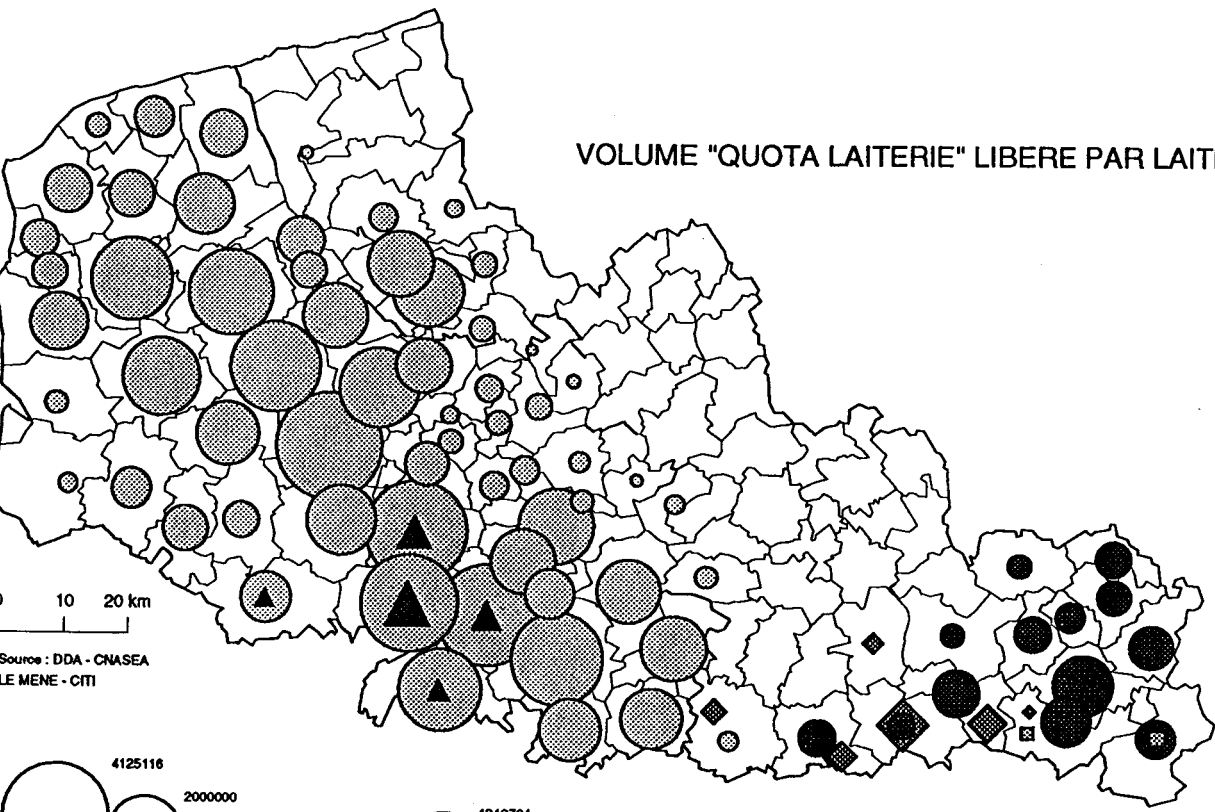
LES BENEFICIAIRES PAR LAITERIE



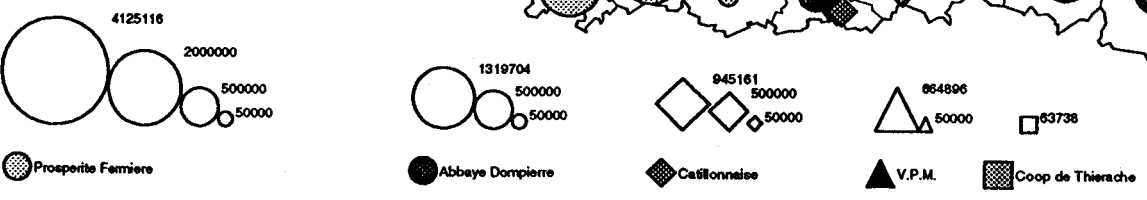
0 10 20 km
Source : DDA - CHASEA
LE MENE - CITI



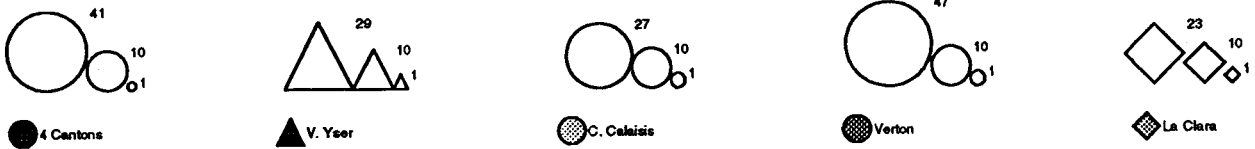
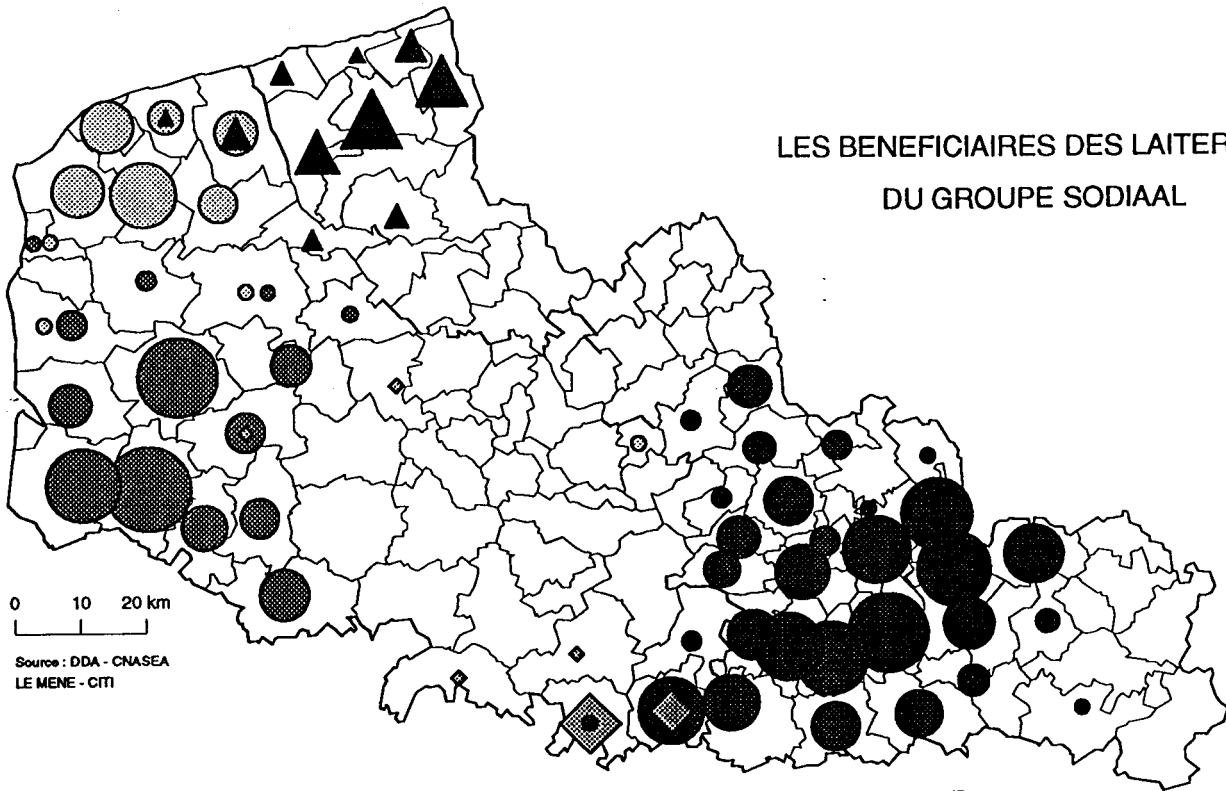
VOLUME "QUOTA LAITERIE" LIBERE PAR LAITERIE



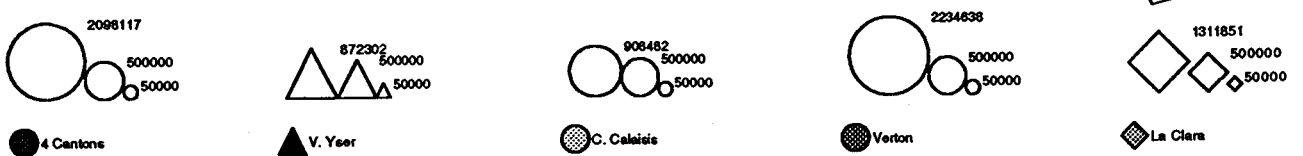
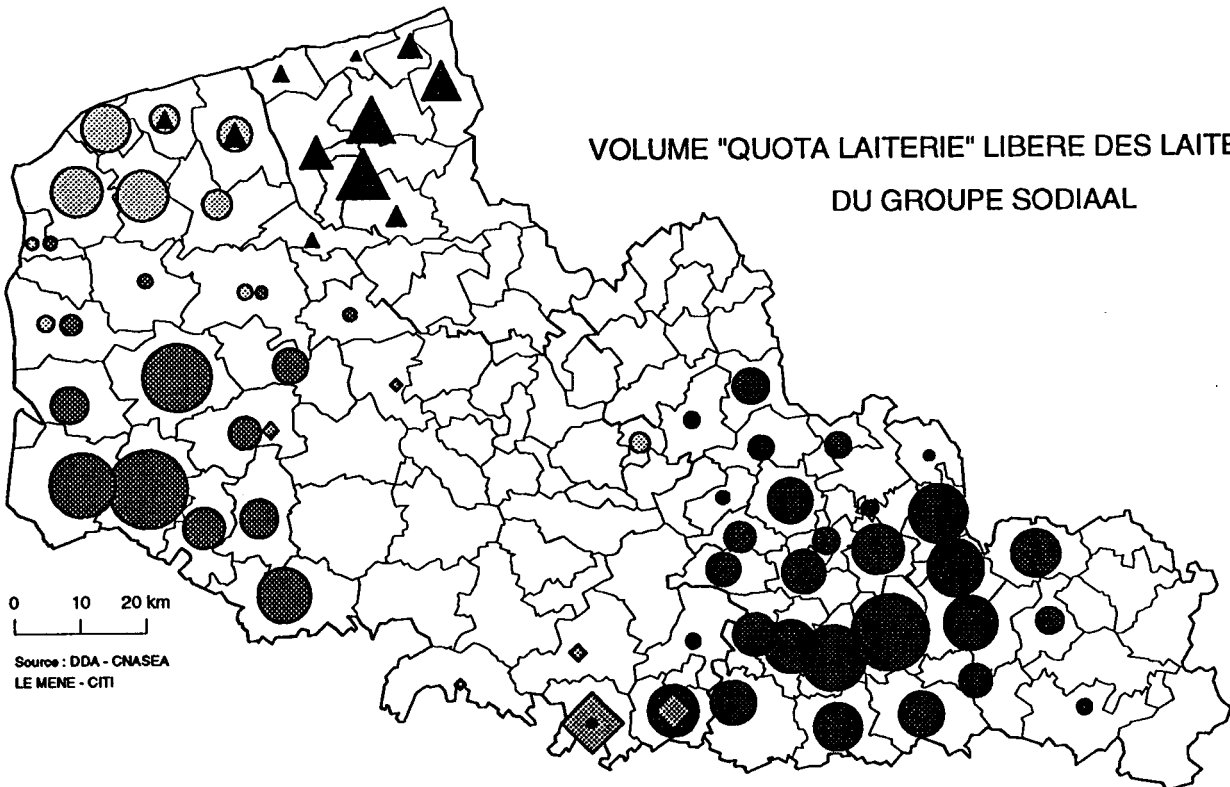
0 10 20 km
Source : DDA - CHASEA
LE MENE - CITI



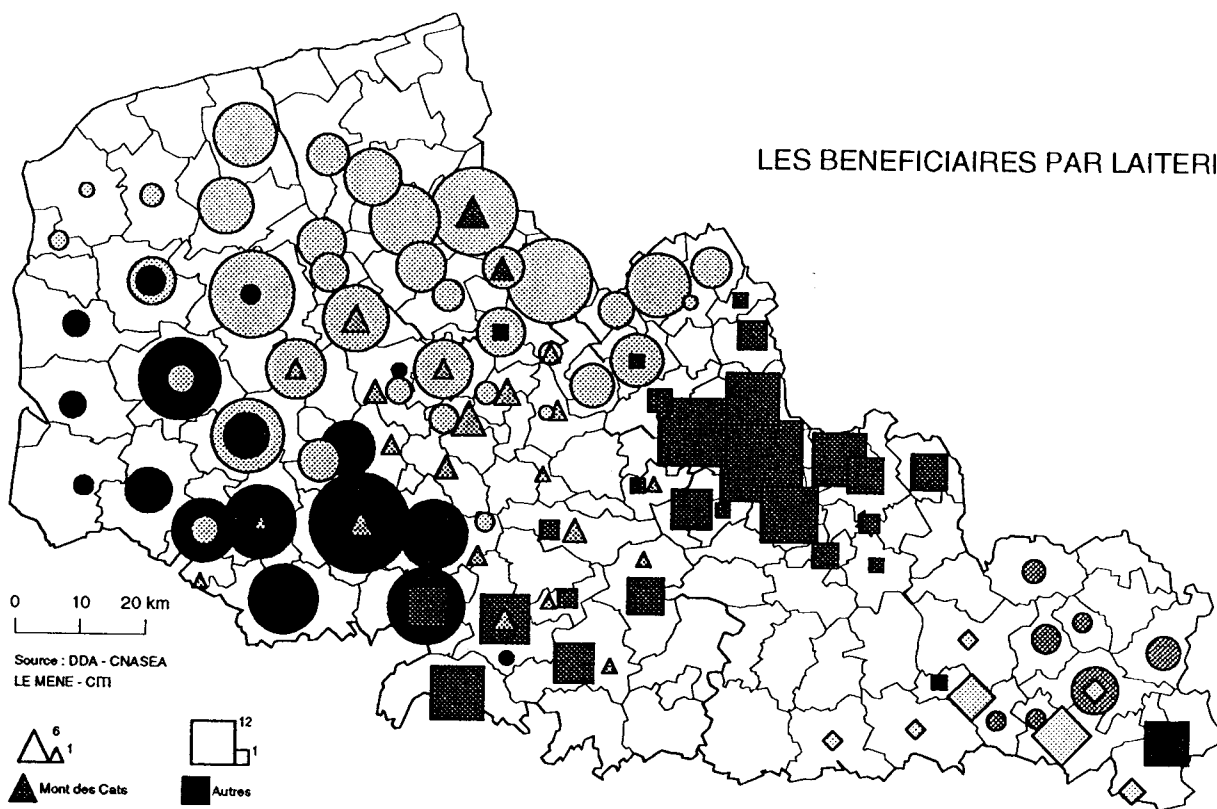
LES BENEFICIAIRES DES LAITERIES
DU GROUPE SODIAAL



VOLUME "QUOTA LAITERIE" LIBERE DES LAITERIES
DU GROUPE SODIAAL

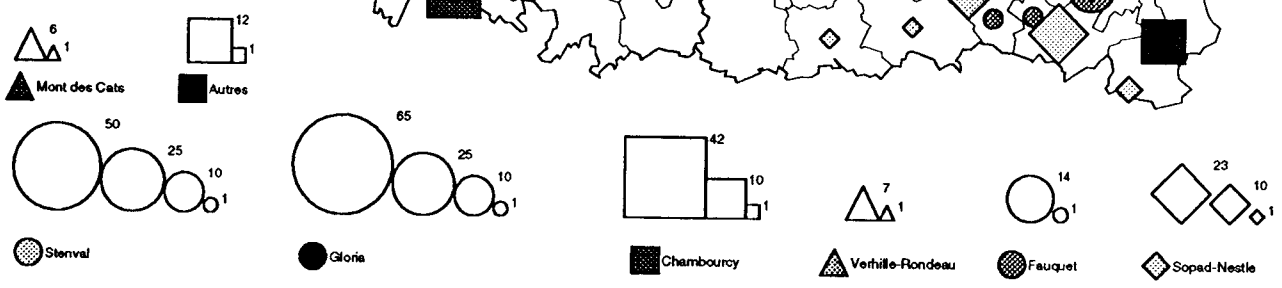


LES BENEFICIAIRES PAR LAITERIE

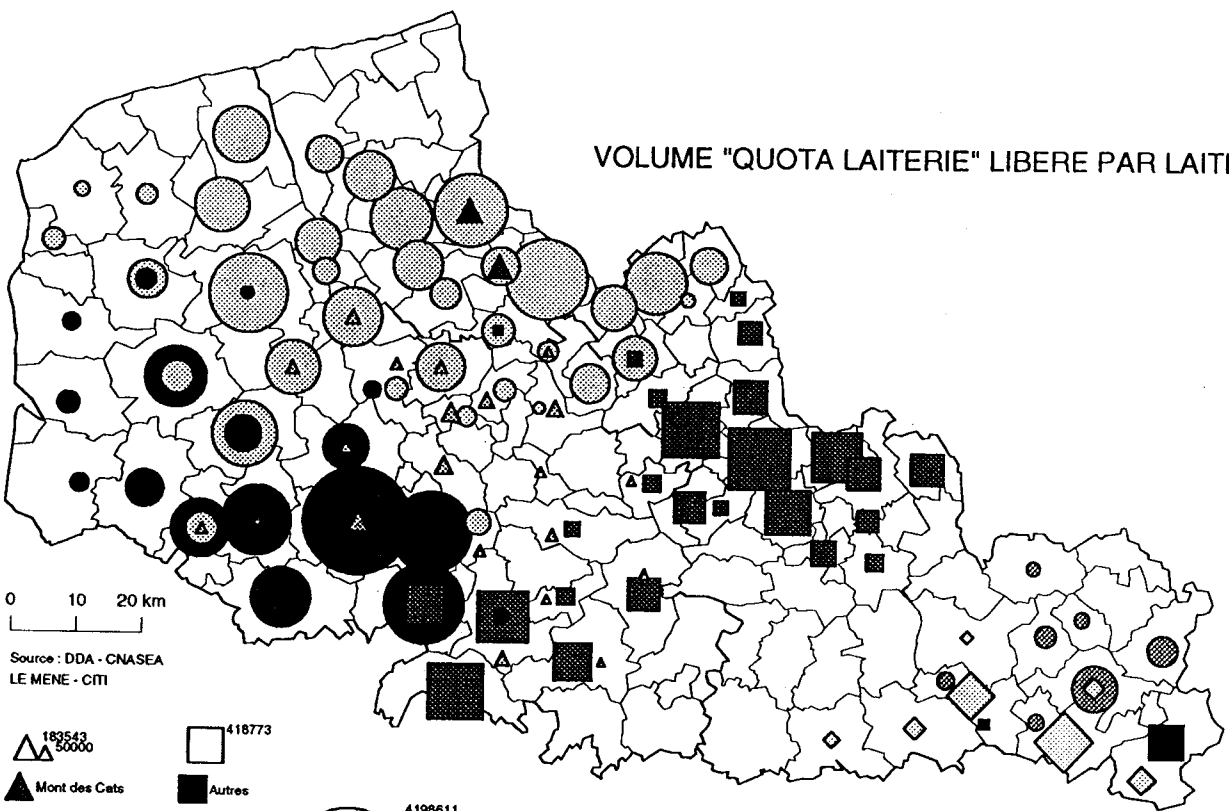


0 10 20 km

Source : DDA - CNASEA
LE MENE - CITI

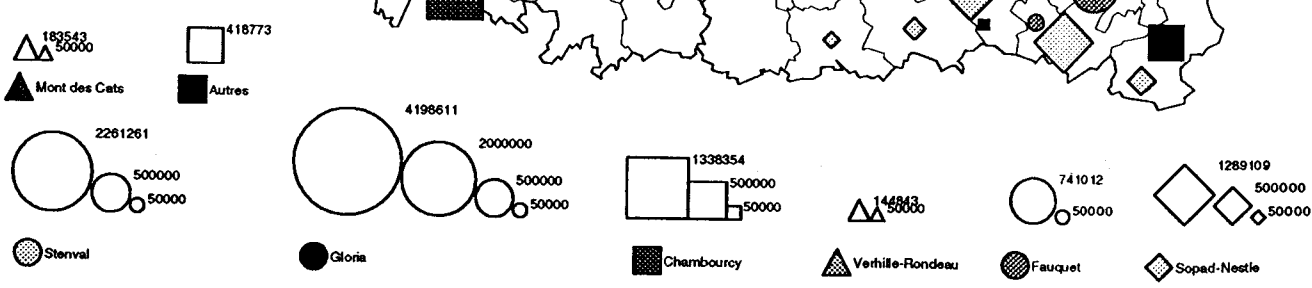


VOLUME "QUOTA LAITERIE" LIBERE PAR LAITERIE



0 10 20 km

Source : DDA - CNASEA
LE MENE - CITI



- Pour la Laiterie coopérative de la Vallée de l'Yser, tant pour le nombre de bénéficiaires d'ACAL que pour les volumes libérés, les taux enregistrés entre 1984 et 1989 sont toujours supérieurs à sa représentativité dans le paysage laitier de 1983 : 2,6 % des cessations et 2,1 % des livreurs 1983 ; 1,8 % du volume total libéré à l'échelle régionale et 1,2 % de la collecte 1983. Sa zone de collecte couvre surtout la Flandre maritime, peu propice à la production laitière, ce qui explique l'importance relative des départs.

- Pour la Roche aux Fées, le bilan est à l'identique : 6,2 % des cessations et 5,8 % des livreurs 1983 ; 5,7 % du volume total libéré à l'échelle régionale et 4,9 % de la collecte 1983. Le résultat au niveau de la zone de collecte permet de différencier deux zones d'impact : le Pévèle et le Douaisis subissent un flux important de départs primés (42 bénéficiaires dans le canton d'Orchies) en comparaison de la zone située dans la partie méridionale du Ternois (18 bénéficiaires dans celui de Pas-en-Artois). Ce déséquilibre apparent résulte d'importantes différences quant à la quantité moyenne primée : celle des 4 cantons du Ternois (57 340 l) est 1,5 supérieure à celle des 5 principaux cantons du Nord (34 682 l).

- La seconde catégorie englobe la Prospérité Fermière, la société Stenval et la coopérative des 4 Cantons.

Bien que possédant chacune des caractéristiques propres, ces trois entreprises ont semble-t-il un comportement relativement similaire face aux ACAL. En effet, si le poids des cessations en nombre dépasse toujours le poids des livreurs en 1983⁶⁴, c'est la situation inverse qui prévaut pour les volumes, de manière plus ou moins affirmée : plutôt plus pour la coopérative des 4 Cantons (19,4 % des volumes régionaux libérés et 11,1 % de la collecte 1983), plutôt moins pour les deux autres (Prospérité Fermière : 38,7 et 35,3 % ; Stenval : 15,3 et 11,5 %).

La laiterie Gloria peut aussi figurer dans cette catégorie, notamment en raison des volumes de lait libérés (9,8 % du total régional) au regard de sa part dans la collecte régionale en 1983 (8,4 %).

Pour ces différents acheteurs, il est indéniable que leur présence dans des zones de reconversion des systèmes de production explique en partie l'importance numérique des départs primés ; mais ce facteur s'avère rapidement dépassé, hormis localement. En réalité, à des degrés divers, les ACAL se sont avérés un outil pratique pour ces firmes ayant la volonté d'asseoir une politique de restructuration et de rationalisation de leur bassin de collecte.

Une **synthèse** de l'impact spatial des ACAL 1984-1989 de chaque laiterie est proposée sous forme cartographique : la commune est attribuée à la firme dont des livreurs ont obtenu une prime sur la période considérée (carte 36). Inspirée de la méthode employée par F. Plet⁶⁵, la procédure consiste à regrouper les communes en aires géographiques nommées, à la suite de F. Plet, "***bassins de départs dominants***".

La différenciation en **rang 1** et **rang 2** s'est avérée utile pour distinguer les laiteries présentes sur une même commune :

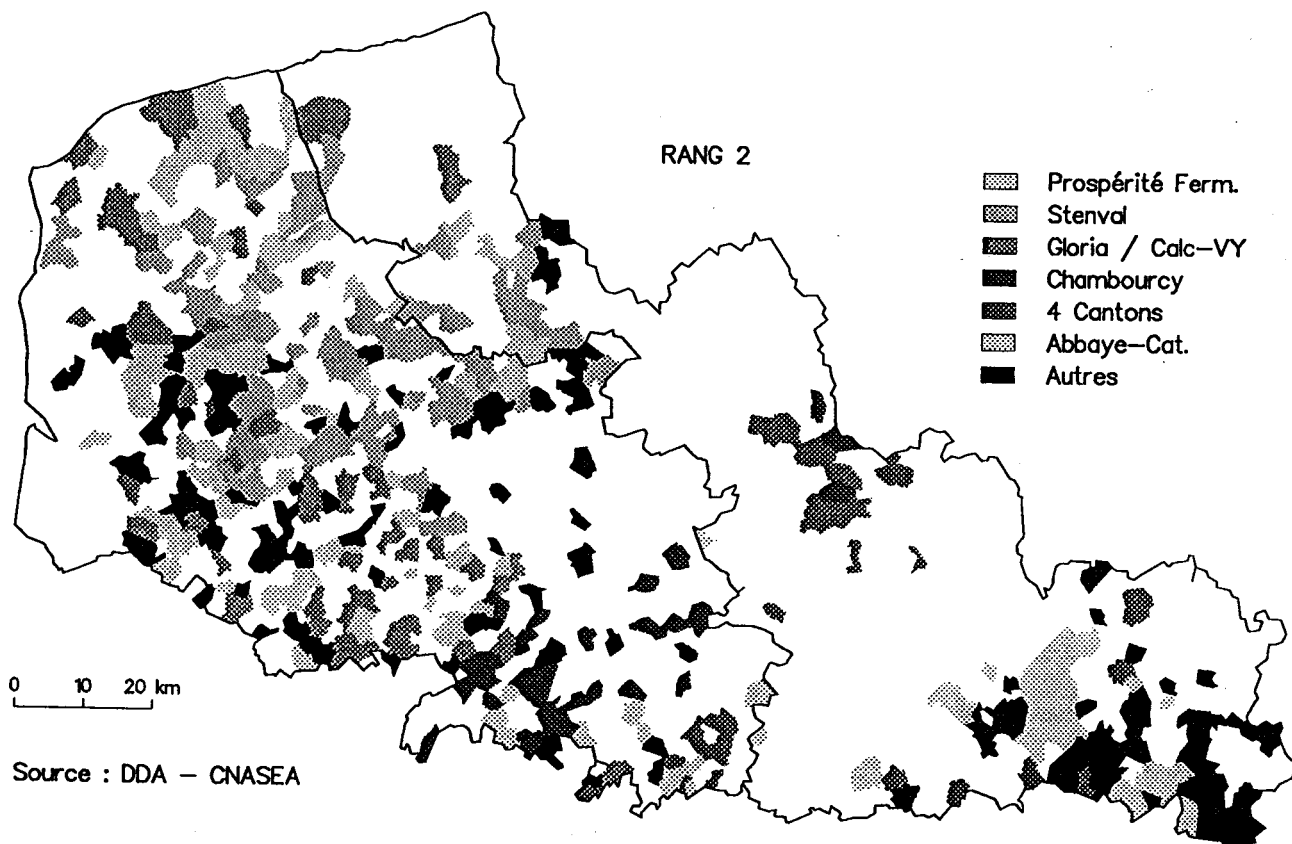
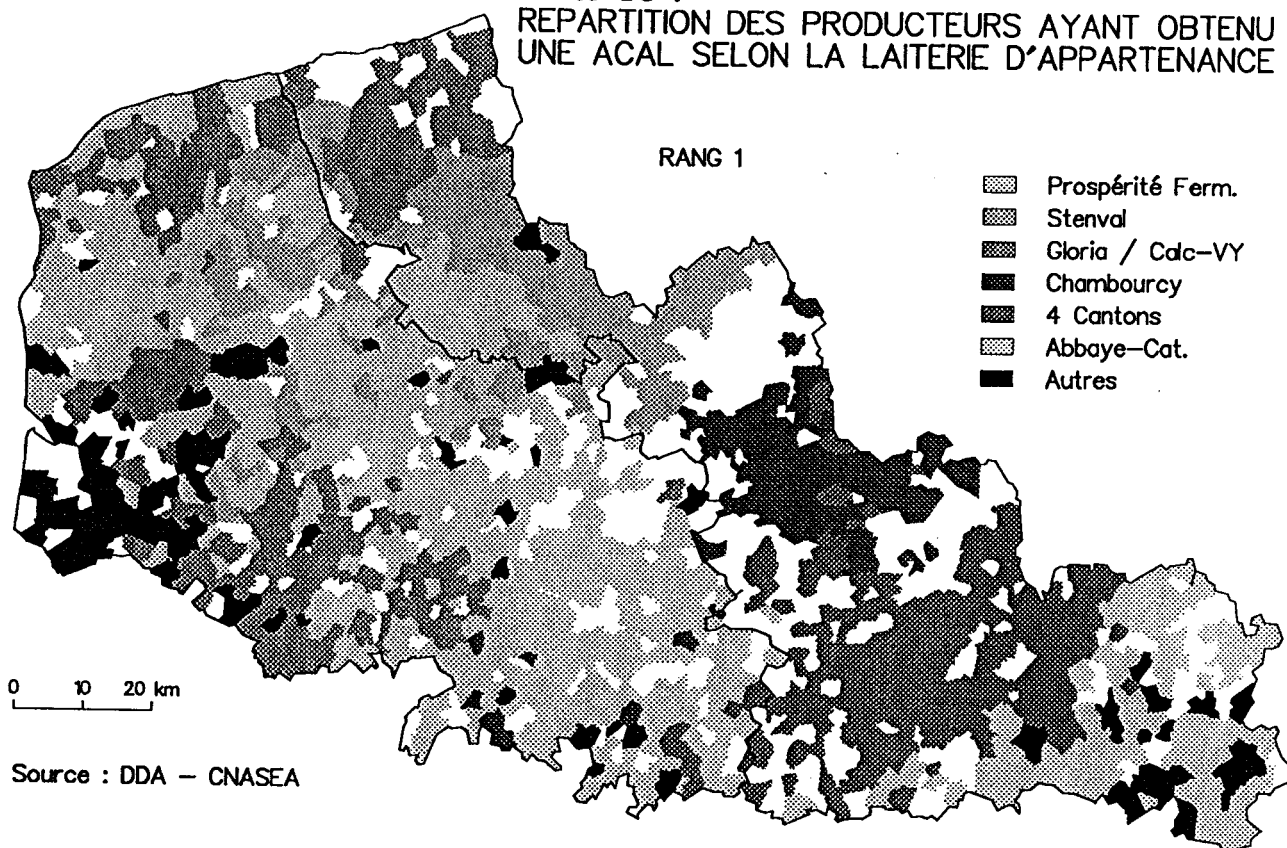
- la laiterie qui figure en **rang 1** est celle qui a enregistré le plus grand nombre de départs de livreurs. En cas d'égalité de ce flux communal de départs, l'affectation va à la laiterie qui, au final, a connu une vague de départs plus importante.
- l'approche en **rang 2** permet de préciser les "***bassins de départs secondaires***".

La lecture de la **localisation des cessations** pour les firmes de collecte du Nord-Pas-de-Calais permet trois observations principales.

⁶⁴ Prospérité Fermière : 37,6 et 35,3 % ; Stenval : 14,9 et 12,4 % ; 4 Cantons : 11,4 et 11,2 %.

⁶⁵ dans une étude conjointe du Ministère de l'Agriculture et du CNASEA (1991, non publiée).

Carte 36 :
REPARTITION DES PRODUCTEURS AYANT OBTENU
UNE ACAL SELON LA LAITERIE D'APPARTENANCE



◇ De manière générale, les ACAL sont généralisables à l'ensemble du territoire régional ; toutefois, trois catégories de communes ont moins alimenté le flux des départs de producteurs de l'activité laitière :

- les espaces urbanisés (région de Lille, bassin minier) ;
- des espaces moins tournés vers cette production (Flandre maritime, Bas-Champs, ouest du Cambrésis) ;
- des espaces ponctuels à activité laitière dominante (Avesnois).

◇ La répartition des bassins de départs dominants permet une représentation spatiale du poids relatif des cessations de chaque laiterie au sein de l'espace régional.

Pour la période 1984-89, on trouve une extension géographique bien différenciée des bassins de départs dominants en relation avec le nombre de bénéficiaires, mais aussi liée à l'extension des bassins de collecte des firmes régionales (cf. annexe).

D'ouest en est, hormis la Prospérité Fermière qui domine la quasi-totalité du département du Pas-de-Calais (sauf le quart sud-ouest où elle voisine avec la coopérative de Verton et Gloria), les autres laiteries sont successivement BCF en Flandre maritime, Stenval en Flandre intérieure, Chambourcy dans le Pévèle et le Douaisis, les 4 Cantons en Hainaut, et enfin, l'Abbaye en Thiérache.

◇ Les bassins de départs secondaires sont plutôt représentatifs de zones herbagères (Haut-Pays d'Artois, Ternois, Avesnois) ou de production laitière intensive (Flandre). Ils reflètent la superposition initiale des aires de collecte, ce qui explique qu'aucune direction d'ensemble ne peut être dégagée⁶⁶.

- Dans le Haut-Pays d'Artois et le Ternois, la dispersion apparente se rapporte aux zones de collecte de la Prospérité Fermière, de Stenval, de Verton et de Gloria, en complémentarité des communes prises en rang 1.
- Dans l'Artois et le Béthunois, le relais est pris par Chambourcy dans le premier ensemble, et par Verhille-Rondeau dans le second.
- Enfin, en Thiérache, la catégorie "autres laiteries" est étendue puisqu'elle ne contient pas moins de quatre firmes : Fauquet, Sopad-Nestlé, Nouvion et Moreau.

Entre 1984/85 et 1989/90, les ACAL ont un impact d'autant plus fort que des possibilités de reconversion agricole existent. Leur expansion territoriale n'épargne aucune firme laitière, l'intensité allant croissante avec le poids de celle-ci dans la collecte régionale en 1983. Néanmoins, les caractéristiques des bassins de collecte, et la stratégie développée par l'entreprise en matière de gestion de ce bassin sont tout aussi primordiaux pour expliquer le succès de ces primes.

8-1-2 : Les ACAL et les caractéristiques structurelles des zones de collecte des laiteries du Nord-Pas-de-Calais

Les stratégies d'approche des entreprises laitières en direction du bassin d'approvisionnement en matière première sont variées et variables dans le temps. Elles dépendent pour partie de sa structure, combinaison de quatre critères :

- nombre et localisation des livreurs ;
- concentration des litrages par producteur ;
- répartition des livreurs par classe de taille ;
- âge des livreurs.

Insérée comme stratégie, l'ACAL influe sur la composition des critères.

⁶⁶ l'existence d'un rang 3 dans le Haut-Pays d'Artois confirme cette absence de polarisation.

On peut faire l'hypothèse que les firmes laitières - quelles qu'elles soient - pourraient essayer de ménager des possibilités de croissance aux livreurs qu'elles considèrent comme exploitant d'avenir, cette stratégie passant par des mesures de découragement des plus petits.

8-1-2-1 : Le caractère restrictif des programmes d'ACAL

L'obtention d'une prime d'abandon à l'activité laitière est subordonnée à la satisfaction de certains critères par les producteurs demandeurs, de deux natures essentiellement : âge du demandeur et maximum des litrages primables⁶⁷.

◇ Dès 1984/85, les trois types de primes proposées conjuguent les deux critères suscités (tab.38).

- Les bornes entre les trois primes sont 55 et 65 ans : les exploitants de moins de 55 ans profitent de la prime unique de conversion ; les éleveurs âgés de 55 à 65 ans de la prime annuelle ; enfin, les producteurs âgés de plus de 65 ans se voient offert la prime unique de cessation⁶⁸.

- A chacune des primes a été affecté un volume maximum des références primables, dans le souci d'encourager les petits livreurs : suivant l'ordre précédent, il se situe à 90 000, 60 000 et 30 000 litres de lait.

- comme le taux financier est variable d'une prime à l'autre, cela introduit une nette différence quant au montant global versé : si l'on prend en considération un éleveur dont la référence est égale au maximum possible, il recevra 45 750 F pour la prime de conversion, 32 025 F/an jusqu'à 65 ans pour la prime annuelle (soit 320 250 F pour un producteur de 55 ans), et 18 300 F pour la prime de cessation. Ramenée au litre de lait primé, on obtient respectivement 0,51 F/l, environ 5,30 F/l et 0,61 F/l, soit un rapport de 1 à 10 !

A l'issue de la campagne, si les organisations professionnelles se félicitent de la mise en place de mesures d'accompagnement à la sortie de la production laitière, ils déplorent tout de même la lenteur et la rigidité du système appliqué ; aussi revendiquent-elles la mise en place de primes fixes, indépendantes du litrage produit (et de l'âge du producteur), de façon à élargir la "clientèle" des bénéficiaires (FNPL, 1984).

◇ Exception faite des campagnes 1985/86 et 1986/87 sans conditions d'âge pour les primes nationales, les campagnes ultérieures conservent non seulement ces deux critères, mais elles en introduisent un nouveau : l'enveloppe budgétaire départementale.

◇ Afin d'attirer une clientèle potentielle, les pouvoirs publics axent progressivement leur stratégie sur le volet financier, par élargissement des litrages primés notamment :

- toutefois, que ce soit en 1985/86 (38 000 F pour 60 000 l, soit 0,63 F/l) ou en 1986/87 pour la prime nationale (62 000 F pour 100 000 l, soit 0,62 F/l), cette stratégie n'a pas encore cours ;

- en fait, des volumes financiers plus intéressants sont offerts parallèlement à une majoration des volumes primables, et une prolongation de la durée d'indemnisation : depuis 1986/87 et la prime communautaire de rachat de 2 % des références des laiteries, celle-ci est versée pendant 7 ans.

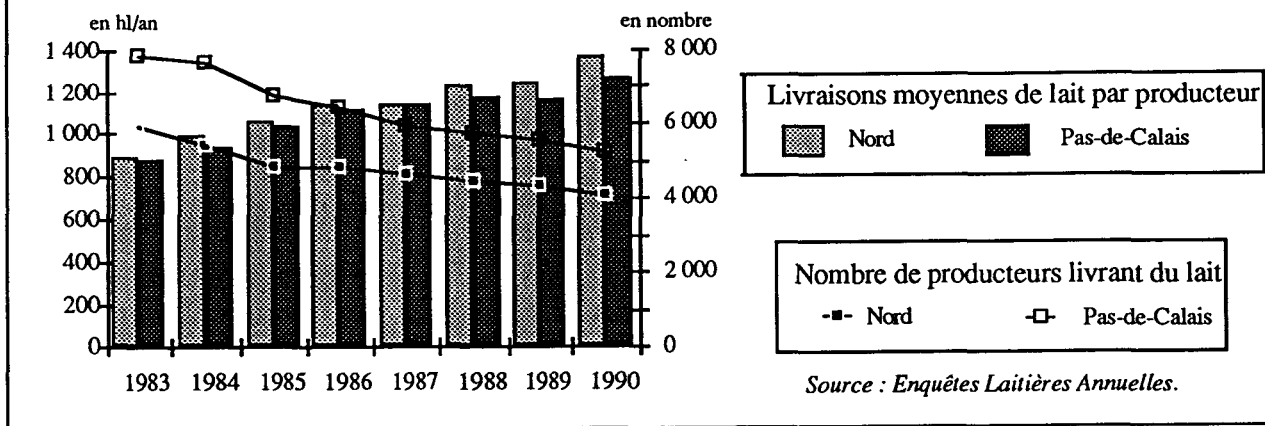
Pour le producteur, on peut évaluer le taux au litre de lait primé à 1,28 F/l pour l'ICA, à 1,59 F/l pour les primes constantes de 1987/88 à 1989/90, à 1,48 F/l pour la prime dégressive de 1987/88 (qui est ramené à 1,18 F/l pour 1988/89 et 1989/90).

◇ 1989/90 est - normalement - la dernière campagne où la CEE autorise les Etats membres à accompagner financièrement la restructuration laitière. Aussi, les pouvoirs publics français ont décidé de renforcer l'attractivité des primes par l'introduction d'un programme complémentaire institué à l'attention des petits producteurs, c'est-à-dire des éleveurs ayant une référence inférieure à 60 000 litres de lait. Si l'avantage financier est

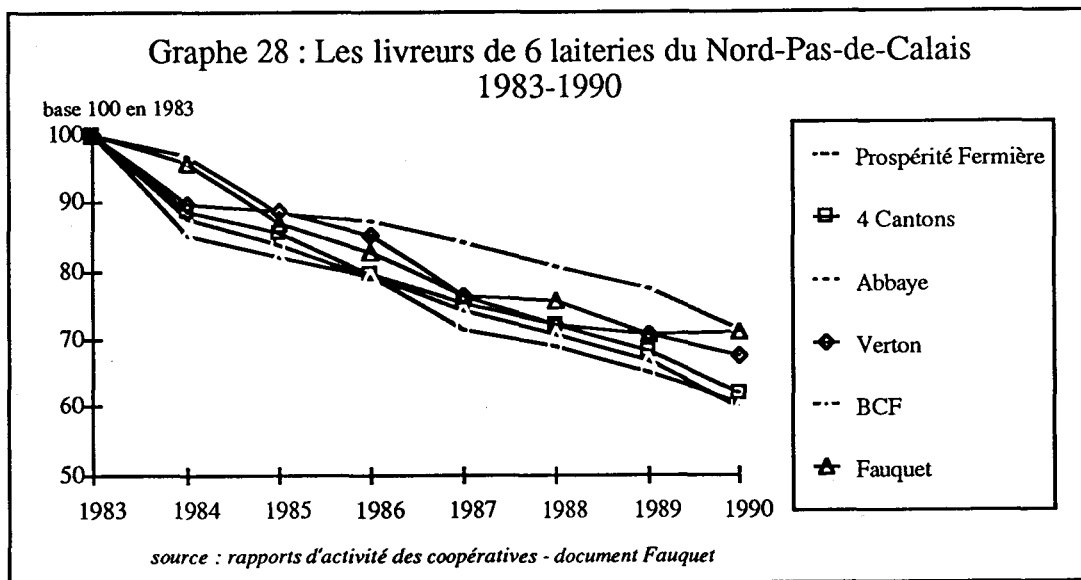
⁶⁷ un troisième critère joue plus partiellement : la date limite de dépôt des dossiers de demande.

⁶⁸ la FNPL parle d'"IVD laitière" pour les producteurs âgés comme mesure indispensable pour la préservation du potentiel de production et sa restructuration (Assemblée Générale, 1984).

Graphe 27 : Les livraisons de lait en Nord-Pas-de-Calais : 1983-1990



Graphe 28 : Les livreurs de 6 laiteries du Nord-Pas-de-Calais 1983-1990



Tab.55 : Moyenne des litrages des établissements du Nord-Pas-de-Calais*

Laiteries	Litrage moyen par livreur		Ref Moy 89-90
	1984	1989	
Abbaye	110 794	136 184	121 329
Catillon			117 347
Sopad-Nestlé	110 000	142 000	99 680
Fauquet	101 006	134 125	106 130
Elnor	99 000	127 029	118 499
Prospérité Fermière	89 823	114 069	108 258
4 Cantons	89 277	132 046	103 948
Stenval	83 000	107 703	101 780
Gloria	82 694	123 741	115 635
BCF	76 000	96 114	88 614
Chambourcy			99 712

* il s'agit des moyennes pour les seuls producteurs situés dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais.
source : à partir des listings des laiteries - enquêtes.

relatif (0,75 F/l), son attrait réside dans le versement annuel de la prime. Il est encadré dans chaque département par une enveloppe budgétaire, dont la couverture entraîne la fermeture du programme social, mais également celle du programme national (dont l'accès est réservé aux producteurs de plus de 53 ans).

Les dispositions pour recevoir une aide à la cessation d'activité laitière vont conditionner de manière absolue le succès et l'impact de la politique de restructuration du pôle agricole, l'effet immédiat à l'échelle des laiteries se matérialisant par une chute de l'effectif de producteurs leur livrant du lait.

8-1-2-2 : Un délestage de l'effectif des livreurs des laiteries ...

Poursuivant le mouvement tendanciel des années 1970 et du début des années 1980, le **nombre de livreurs** de lait dans le Nord-Pas-de-Calais ne cesse de décroître sur la période post-quotas (graphe 27).

Depuis 1989, le nombre de producteurs livreurs est descendu sous la barre des 10 000, pour se situer à 9 265 en 1990 dans le Nord-Pas-de-Calais (SCEES).

En comparaison de l'évolution soutenue de la période précédente (-3,5 %/an entre 1970 et 1983), le taux de disparition apparaît plus accentué (-4,7 %/an) ; en réalité, il poursuit le rythme du début des années 1980 (-4,9 %/an entre 1979 et 1983).

Globalement, le recul de l'effectif des livreurs est moindre dans le département du Nord (-4,5 %/an entre 1983 et 1990) par rapport à celui du Pas-de-Calais (-4,9 %/an), en relation avec le poids respectif de ces deux départements en 1983 (43 et 57 % des livreurs).

En durée moyenne (7 années), la mise en place des quotas n'a de toute évidence pas entraîné de départs massifs de livreurs de lait. Néanmoins, un impact est visible dans toutes les laiteries, à des degrés divers (graphe 28 et tab.54).

◇ de manière générale, les laiteries des zones herbagères ont les taux de disparition des livreurs les plus faibles, que ce soit dans l'Avesnois (Abbaye et Fauquet : -4,1 %/an entre 1983 et 1990) ou dans le Boulonnais-Haut-Pays d'Artois (Verton : -4,6 %/an) ;

◇ les autres firmes voient leur effectif chuter de l'ordre de 5,6 %/an, pour deux raisons essentielles :

- le départ de livreurs de BCF s'explique par sa situation géographique en Flandre maritime (-5,6 %/an). La situation de la zone de collecte dans des espaces favorables à d'autres productions agricoles défavorise aussi la Roche aux Fées⁶⁹ ;
- par contre, les zones de collecte de la Prospérité Fermière et des 4 Cantons couvrent des espaces plutôt orientés en production laitière. Alors que la perte de coopérateurs aurait pu se situer proche de la moyenne régionale, elle représente respectivement 5,7 et 5,4 %/an de leur effectif : le processus de disparition laisse à penser qu'une restructuration de la zone de collecte a été menée.

Sur la période 1984-1990, les ACAL ont donc surtout profité aux livreurs de la Prospérité Fermière et aux coopérateurs des 4 Cantons.

⁶⁹ les données sur les entreprises privées sont plus fragmentaires. Toutefois à la Roche aux Fées, on indique une perte de 200 producteurs en 4 années de quotas : "nous sommes passés de 850 producteurs le 1er avril 1984 à 640 quatre ans plus tard, ce qui équivaut à une perte de 5,5 % de la collecte de lait, à laquelle s'ajoute la suspension de 5,67 %" (responsable de la production).

Les producteurs primés de ces deux coopératives forment 30,6 et 25,2 % de l'effectif présent durant l'année 1983 ; seule BCF parvient à tenir cette moyenne (30,6 %) pour les raisons évoquées précédemment. Autrement, les départs représentent toujours moins de 20 % de l'effectif 1983 : plutôt plus pour Verton (18,9 %), plutôt moins pour l'Abbaye (12,4 %) ou encore Fauquet (10,9 %).

Tab.54 : Rythme annuel de disparition des livreurs par laiterie*

	BCF	Prospérité Fermière	4 Cantons	Verton	Fauquet	Abbaye
1984/83	-14,8	-12,2	-11,5	-10,2	-4,1	-3,0
1986/84	-3,5	-4,8	-5,0	-2,5	-6,8	-5,0
1987/86	-6,2	-9,8	-5,4	-10,4	-7,9	-3,8
1986/87	-5,0	-4,6	-4,7	-3,8	-3,7	-4,0
1990/89	-10,8	-7,2	-9,3	-4,2	0,9	-7,4

* le taux se réfère à l'année civile ; il ne peut donc être directement comparé au nombre de bénéficiaires d'ACAL.
source : rapports d'activité des coopératives - document Fauquet.

A partir du recouplement, par laiterie, du rythme de disparition des livreurs et des bénéficiaires d'une prime, Il est possible d'énoncer une **périodicité** dans le mouvement d'ensemble. Trois campagnes ressortent : 1984/85, 1986/87 et 1989/90 (graphe 28, tab.54).

◊ La campagne **1984/85** est celle d'un succès incontestable.

- Au total, **2 020⁷⁰ livreurs** ont demandé et obtenu une des trois primes dans le Nord-Pas-de-Calais (14,6 % des livreurs 1983), pour un total libéré de près de 90 Ml de lait (7,3 % des livraisons 1983). Ajoutés aux 284 vendeurs directs sans référence laiterie, ce sont donc **2 304 producteurs** qui ont abandonné l'activité laitière, soit 12,1 % de l'effectif des producteurs de lait en 1983.

Deux facteurs cernent les raisons de ce succès :

- les producteurs ne savent pas si d'autres primes seront proposées les campagnes ultérieures ;
- le programme national est abondé par la Région (cf. infra).

Si l'on rapproche ces données du nombre de livreurs recensés par le SCEES, on note une perte de 2 210 éleveurs entre 1983 et 1985 : il semble donc que la quasi-totalité des exploitants ayant cessé l'activité laitière dans le Nord-Pas-de-Calais l'ait fait sous couvert d'une contre-partie financière.

- La **répartition** des bénéficiaires - et des litrages libérés - **par laiterie** est identique à celle que l'on a présenté pour la période 1984-89 ; en fait, la seule campagne 1984/85 concentre plus de la moitié du processus de cessation de l'activité laitière : 53 % des producteurs primés et 52,6 % des litrages correspondants. Aussi, on relève les mêmes phénomènes que précédemment :

- l'**effet-taille** est incontestable : la Prospérité Fermière contribue pour 38,6 % du nombre de producteurs primés et pour 40,3 % du volume libéré ;
- les laiteries de l'Avesnois-Thiérache sont peu présentes en comparaison du poids de l'activité laitière dans ces espaces : alors que la production de lait est de 144 Ml en Thiérache (27 % du total départemental) et de 150 Ml en Avesnois (28 %), le litrage libéré ne représente respectivement que 12,9 % et 20,4 % du total départemental des volumes libérés.

Cette première campagne, l'impact est particulièrement fort pour quatre laiteries, qui perdent plus de 10 % de leurs livreurs : Prospérité Fermière, BCF, 4 Cantons et Verton.

⁷⁰ il est assez difficile de connaître ce chiffre avec exactitude car, des recours, des annulations ont pu venir modifier le résultat. Le chiffre avancé est issu de notre dépouillement des dossiers ACAL.

◇ Les campagnes 1986/87 et 1989/90 révèlent deux nouvelles cassures dans le rythme de disparition de l'effectif des livreurs.

L'ampleur de la vague de départs de 1984/85 est unique, et par la suite, les responsables professionnels soulignent toujours le peu d'empressement des producteurs à demander l'une ou l'autre des primes proposées⁷¹.

Dans ce contexte, deux campagnes sortent du lot par leur incidence sur le rythme de réduction de l'effectif des livreurs des principales laiteries régionales :

- entre 1986 et 1987, la Prospérité Fermière et Verton perdent de nouveau 10 % de leur effectif ;
- entre 1989 et 1990, l'accélération du phénomène est perceptible chez les groupes coopératifs, mais aussi au niveau des entreprises privées (Gloria -6,5 % ; Stenval -5,6 %) ; même des laiteries de Thiérache sont affectées (Abbaye -7,4 %).

Deux facteurs sont venus motiver les producteurs :

- en 1986/87, le montant de la prime communautaire est des plus attractif en comparaison des taux des campagnes précédentes ;
- en 1989/90, outre le fait qu'un volet spécifique soit ouvert pour les producteurs de moins de 60 000 l de lait de référence, les pouvoirs publics ont aussi clairement annoncé la décision de la Communauté d'interdire à compter de 1990/91 les programmes complémentaires proposés par les Etats membres⁷².

D'un impact variable selon les campagnes et les laiteries, les primes à la cessation d'activité laitière touchent plus fortement l'effectif des grandes firmes régionales, notamment celles qui collectent dans le Pas-de-Calais.

8-1-2-3 : ... implantées dans le département du Pas-de-Calais ...

De 1984/85 à 1989/90, six campagnes d'ACAL laiterie ont été proposées aux livreurs de lait régionaux ; à l'échelle cantonale, il apparait que tous les producteurs n'ont pas participé à la totalité de ces campagnes (carte 37).

En fait, seuls 54,6 % des cantons voient chaque campagne un départ primé de producteurs livreurs sur la période 1984-89. Ces cantons se localisent tous dans les zones de spécialisation laitière (Boulonnais, Haut-Pays d'Artois, Thiérache) ou en reconversion (frange méridionale du Pas-de-Calais).

Sur une trentaine de cantons, la participation est au contraire plus sporadique, puisqu'au maximum quatre campagnes ont reçu écho :

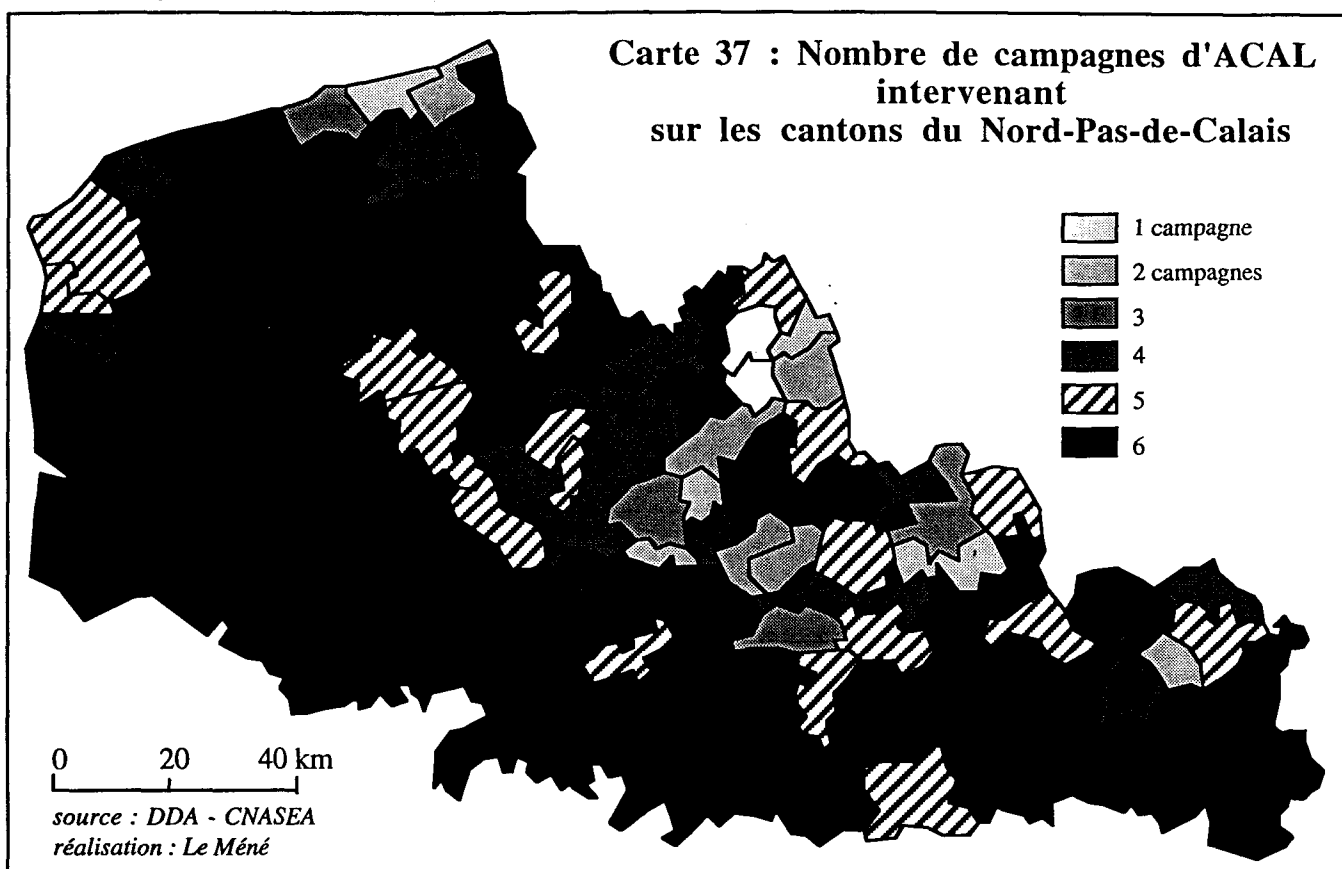
- cantons urbains de la région de Lille ou de la Plaine de la Scarpe (en négatif du départ des vendeurs directs) ;
- frange littorale (faible densité d'exploitations laitières).

Seuls 11 cantons sont concernés par un maximum de deux campagnes (1984/85 pour 8 d'entre-eux ; 1989/90 pour 4 autres ; 1985/86 pour 3).

⁷¹ plusieurs éléments expliquent l'essoufflement relatif constaté : ralentissement logique des flux de départs après deux campagnes fortes, producteurs âgés ou marginaux en nette régression, attrait des primes insuffisant d'autant plus qu'elles ne remplacent pas la paye du lait ... mais aussi effet psychologique : relatif sentiment de sécurité pour le producteur qui suppose qu'une ACAL serait disponible si le besoin s'en faisait sentir, refus de petits producteurs traditionnels de régions herbagères de l'idée même de l'ACAL, car se pose alors le problème du devenir des surfaces toujours en herbe (ce dernier facteur est avancé par CNE-ITEB, 1987).

⁷² la profession s'insurge d'ailleurs contre ce désengagement de l'Etat : si les programmes successifs d'ACAL ont effectivement permis une restructuration en profondeur du pôle de la production laitière, il n'en demeure pas moins que la structure démographique de cette profession comporte toujours un fort pourcentage de producteurs âgés, qui vont quitter l'activité. Le problème se posera alors de la redistribution de leurs références, et de l'installation des jeunes.

Carte 37 : Nombre de campagnes d'ACAL intervenant sur les cantons du Nord-Pas-de-Calais



Le contraste précédent est un des facteurs explicatif du déséquilibre constant que l'on a relevé entre le Nord et le Pas-de-Calais (cartes 32 et 35).

- En fonction du nombre de producteurs primés, la part du département du Pas-de-Calais est proche de 65 % pour les campagnes 1984/85, 1987/88 et 1989/90, et est supérieure à 71 % les deux autres campagnes.
- En fonction des volumes libérés, cette part dépasse toujours 65 %, hormis en 1985/86.

L'effet-taille n'explique que partiellement ce déséquilibre. En effet, en 1983, le Pas-de-Calais regroupe 57 % des livreurs régionaux et 56,5 % du volume livré : les taux de cessations détonnent essentiellement en 1986/87 et 1988/89 par leur valeur élevée.

L'approche plus fine, par campagne, rend compte d'un autre déséquilibre, qui est le poids relatif de la campagne 1984/85 en comparaison des campagnes ultérieures (carte 38).

Selon les laiteries, l'ACAL 1984/85 compose entre 40 et 60 % des producteurs primés par commune au cours de la période 1984-88 :

- autour de 40 % pour Sopad ;
- autour de 50 % pour BCF, Stenval, Prospérité Fermière, 4 Cantons, Verton et Abbaye ;
- autour de 60 % pour Gloria, la Roche aux Fées et Fauquet.

Cette prépondérance, déjà soulignée, explique que la répartition des bénéficiaires de cette campagne ait de fortes similitudes avec la carte 35, qui synthétise l'impact des ACAL sur six campagnes. La couverture est donc plus intense dans la partie occidentale d'une ligne joignant Bailleul à Bapaume : les 10 premiers cantons⁷³ concentrent 30 % des bénéficiaires et 33,6 % des litrages correspondants (carte 39).

⁷³ par ordre décroissant des volumes libérés : Saint-Pol-sur-Ternoise, Avesnes-le-Comte, Aubigny-en-Artois, Heuchin, Fauquembergues, Hucqueliens, Lumbres, Fruges, Beaumetz-les-Loges et Pas-en-Artois (carte).

Si l'on oppose les 20 cantons où la libération de références a été la plus importante (54 % du total régional) aux 20 cantons où, à l'inverse, de faibles litrages sont disponibles (2,0 %), on retrouve l'opposition précédente Nord/Pas-de-Calais.

Les campagnes suivantes sont marquées par une relative continuité quant à la répartition spatiale des cessations au sein de l'espace régional. On peut différencier **trois types d'espaces** en fonction du poids des volumes libérés par une ACAL (carte 39) :

- pas d'ACAL ;
- faiblesse des volumes libérés ;
- à l'inverse, prépondérance quantitative des références primées.

◇ Les cinq cantons sans ACAL en 1984/85 font former la base de deux noyaux qui vont progressivement s'étendre, qui dans la région de Lille, qui dans le Douaisis et l'extrémité est du bassin minier du Pas-de-Calais. La fusion de ces deux noyaux sera effective dès la campagne 1987/88. Ils sont partiellement relayés par les cantons où peu de volumes ont été libérés en 89/90 (campagne atypique).

Autrement, trois autres pôles se différencient aussi progressivement, de manière plus ou moins nette et plus ou moins durable :

- le premier sur le littoral de la Flandre maritime ;
- le second dans le Valenciennois ;
- le dernier dans le secteur de Maubeuge.

◇ Si l'on s'attache au poids relatif des vingt derniers cantons quant au volume libéré, on remarque une légère progression de leur part relative, en liaison avec un accroissement des litrages moyens primés : alors que ces 20 cantons libèrent 4,7 % du total régional en 1985/86, ce taux atteint 5,5 % en 1988/89 (avant de revenir à 4,1% en 1989/90 en raison des conditions particulières de l'ACAL).

Exception faite de la Thiérache, les cantons retenus sont toujours situés hors des zones spécialisées en production laitière.

◇ L'essentiel des litrages libérés sous couvert d'une ACAL provient d'un nombre restreint de cantons du Nord-Pas-de-Calais : si les 10 premiers participent à hauteur de 32,5 % au minimum, les 20 premiers comptent quant à eux plus de 53 % des litrages primés.

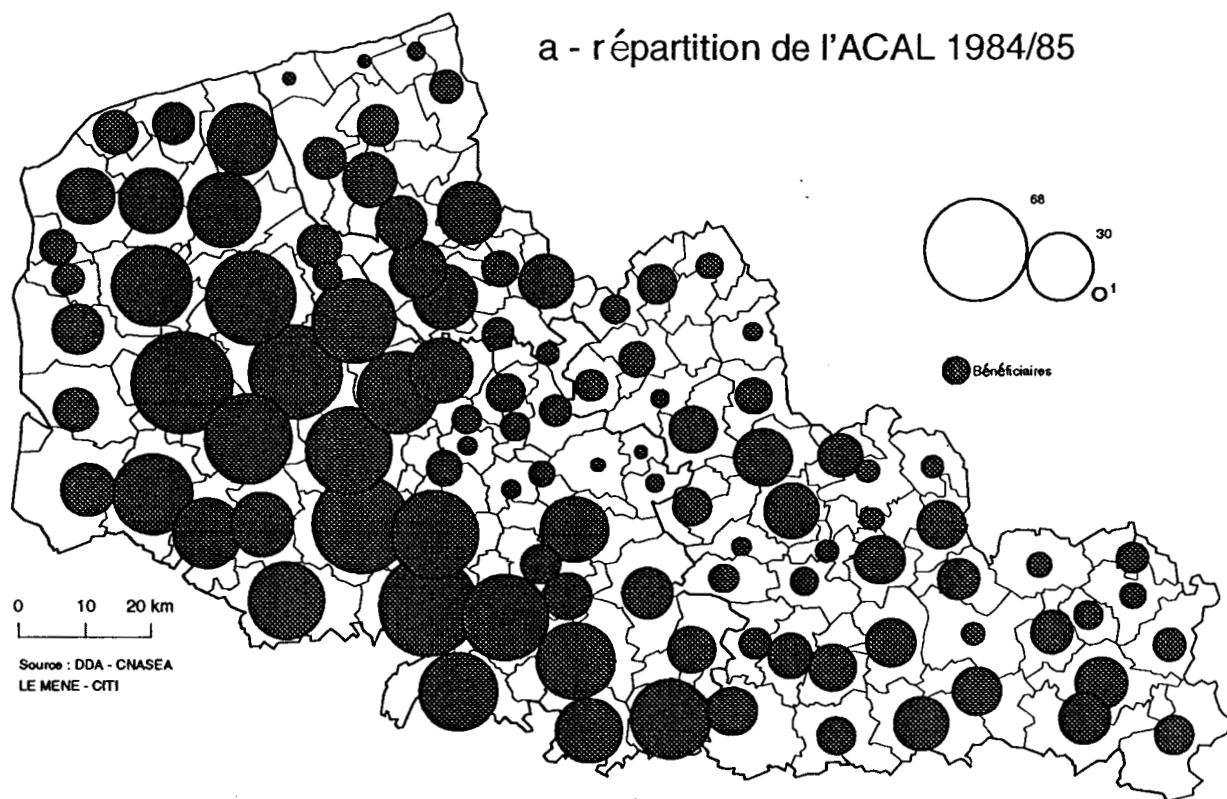
Deux noyaux principaux se détachent :

- l'un est centré sur le Haut-Pays d'Artois (cantons d'Hucqueliers et de Lumbres). Il correspond surtout à la zone de collecte de la Prospérité Fermière, et de manière plus partielle, celles de Gloria, de Stenval et d'Elnor ;
- l'autre est polarisé sur le sud du Ternois (cantons d'Aubigny-en-Artois, d'Avesnes-le-Comte). Les deux bassins de collecte de Gloria et de la Prospérité Fermière sont plus particulièrement touchés.

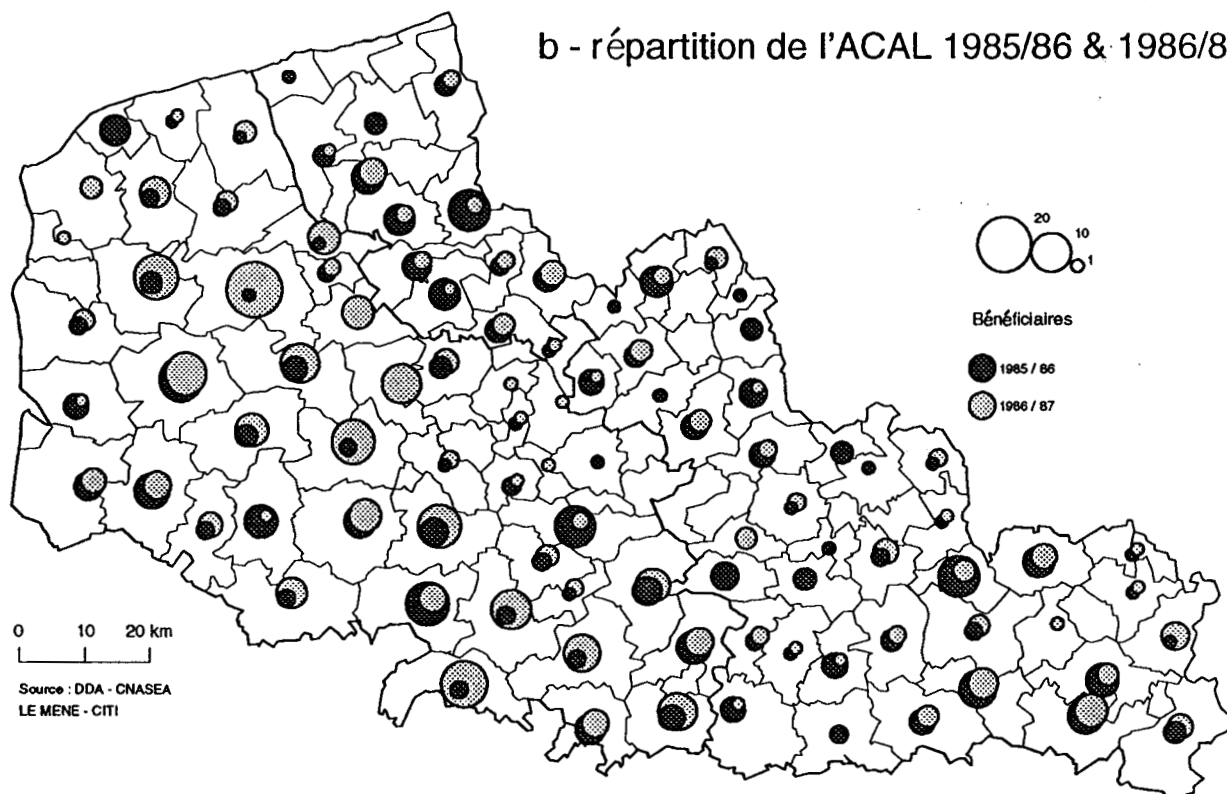
Parmi les régions laitières, on peut s'interroger sur la position de la Thiérache. A la lecture des volumes libérés, il est certain que ceux-ci sont sans rapport avec l'activité dans cet espace. Toutefois, pour les campagnes 1985/86 et 1988/89, on observe quand même une participation plus active (mais ces deux campagnes ont globalement libéré peu de références laitières dans la région).

La mise en place des quotas s'est plutôt marquée au sein des principales zones de production laitière (Thiérache-Hainaut du nord dans le département du Nord, Artois-Haut-Pays d'Artois dans le Pas-de-Calais). Affectées dans leurs tournées de ramassage du lait, les entreprises trouvent une contre-partie dans la progression des livraisons moyennes des exploitations qui demeurent.

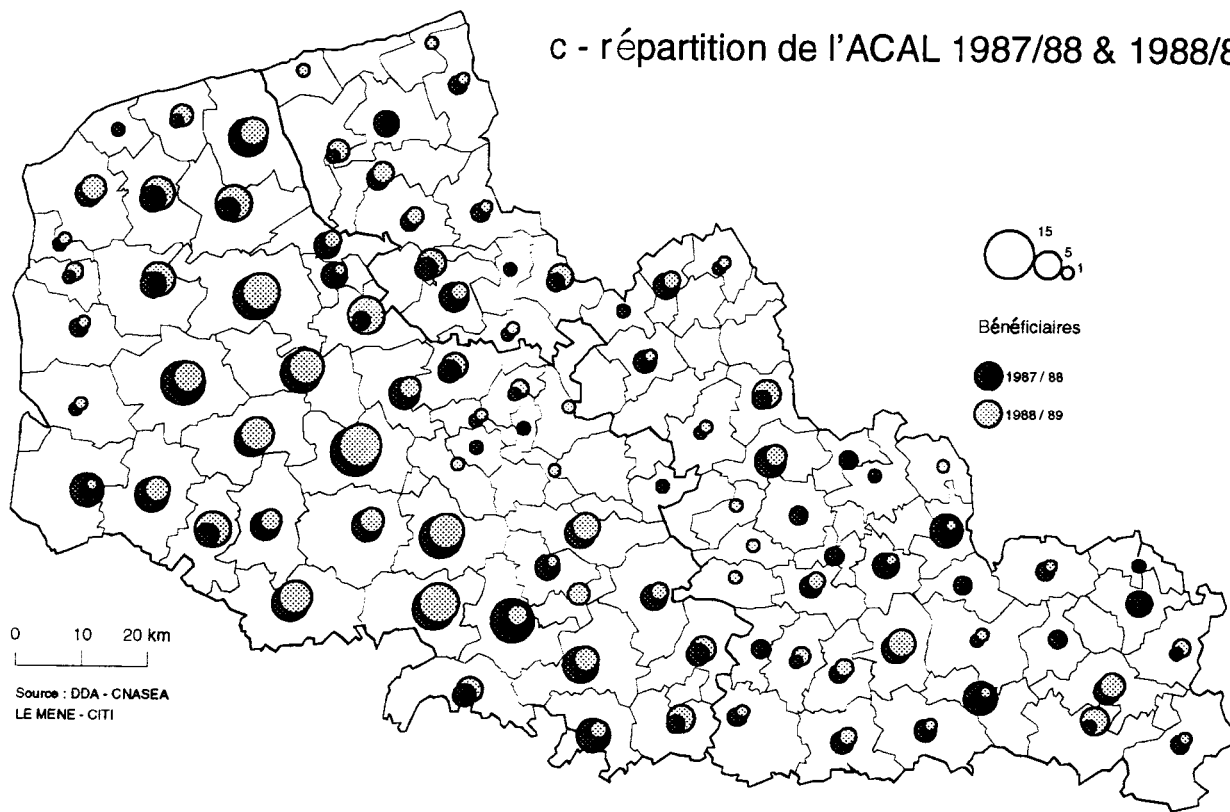
a - répartition de l'ACAL 1984/85



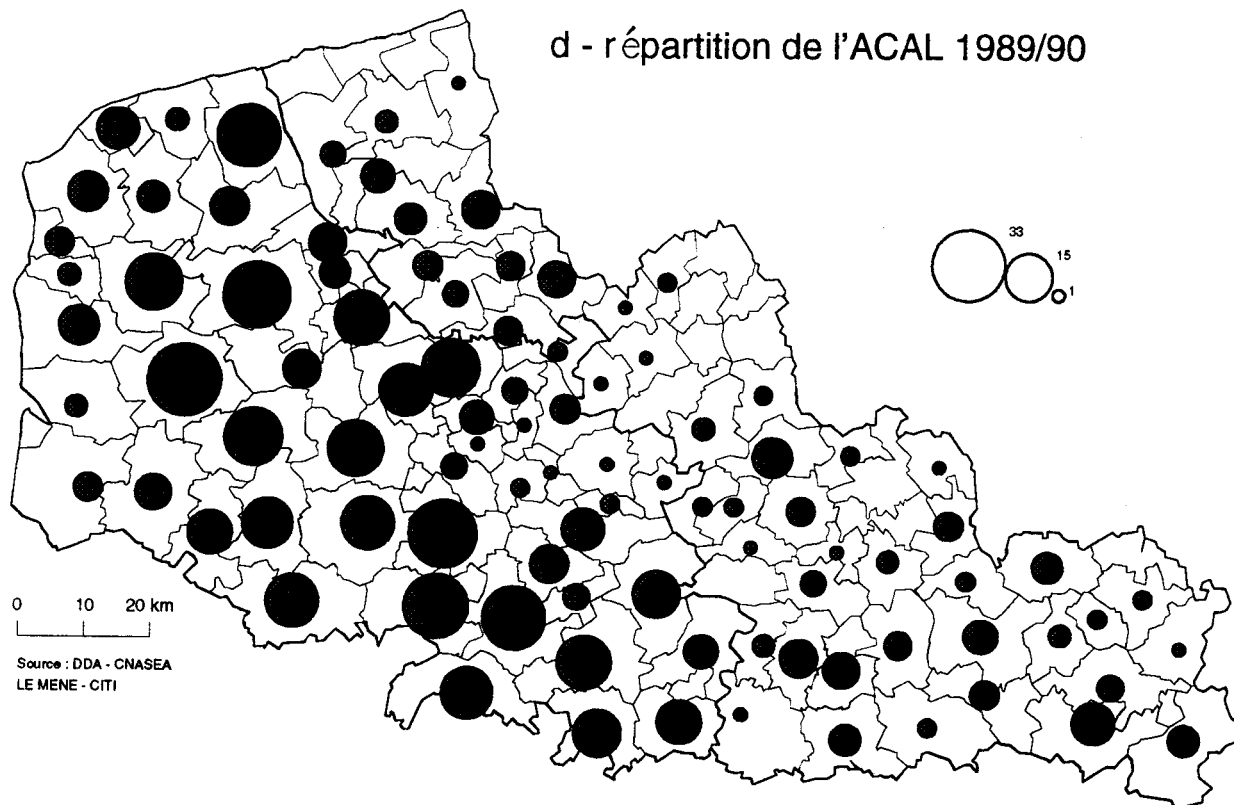
b - répartition de l'ACAL 1985/86 & 1986/87



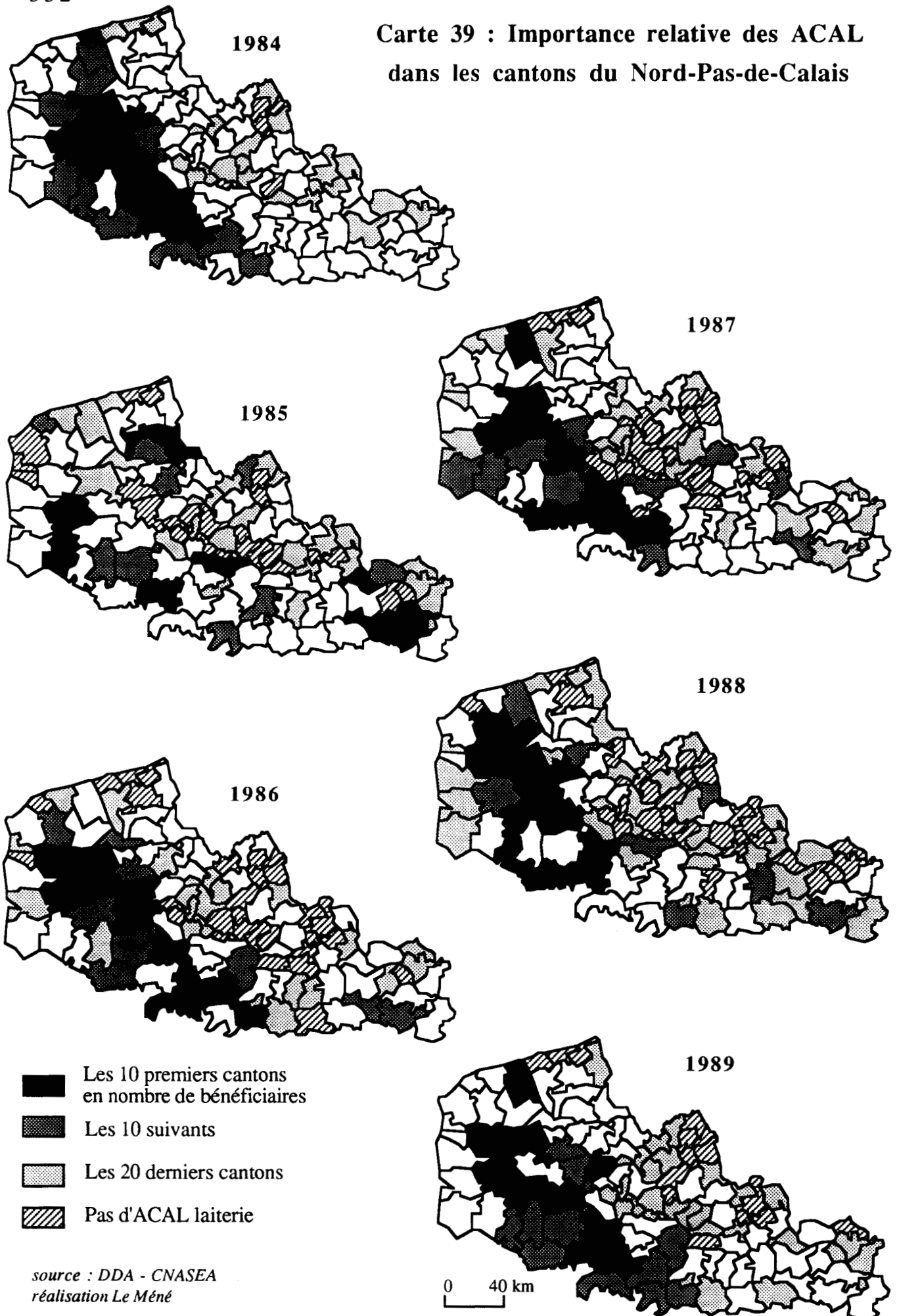
c - répartition de l'ACAL 1987/88 & 1988/89



d - répartition de l'ACAL 1989/90



Carte 39 : Importance relative des ACAL
dans les cantons du Nord-Pas-de-Calais



8-1-2-4 : ... qui favorise une progression des livraisons moyennes par producteur ...

Lors de son allocution à l'Assemblée Générale de la FNPL de mars 1984, M. Rocard énonce clairement l'idée d'un acheminement indispensable vers des exploitations de taille supérieure en production laitière.

"Si nous regardons la situation laitière globale française aujourd'hui, la production moyenne avoisine les 60 000 kg par exploitation (...) Des incitations décentes aux départs et à l'installation devraient nous permettre, d'après nos estimations, d'atteindre dans cinq ans une production moyenne de 80 à 85 000 kg par exploitation" (p.34), soit une progression de l'ordre de +8 %/an.

La moyenne du Nord-Pas-de-Calais s'établissant à 86 000 kg par exploitation en 1984, l'extrapolation précédente nous amène à quelques 120 400 kg par exploitation pour 1989.

◇ Les 130 970 l/producteur⁷⁴ de **livraison moyenne** de lait en 1990 pour le Nord-Pas-de-Calais (SCEES) prouvent que l'objectif est clairement atteint (graphe.27).

Le rythme de concentration s'est malgré tout ralenti depuis 1984 : alors qu'il s'établissait à +10,2 %/an entre 1979 et 1983, il n'atteint plus que +6,9 %/an de 1983 à 1990. Ce ralentissement est directement imputable à la politique de limitation de la production laitière, pour deux raisons :

- le seuil des 200 000 l par producteur entrave l'expansion des plus gros ;
- cette entrave n'est pas compensée par les libérations de références sur la période 1984-89, puisque la quantité moyenne primée n'est que de 44 840 l.

L'approche par une autre source, l'Onilait, aboutit au même constat.

Quotient des quantités de lait autorisées à produire par le nombre de producteurs livrant, la **référence moyenne** régionale passe de 93 570 l/exploitation en 1984 à 121 447 en 1990 (+5 %/an).

Pour l'essentiel, cette progression est à mettre au profit de l'agrandissement de la **taille moyenne des étables**.

Deux paramètres influent sur l'évolution de la taille des étables : le nombre des exploitations laitières, et la spécialisation laitière (appréciée par la densité de vaches laitières aux 100 ha de SAU). La diminution du premier se complète d'un recul relatif du second : établie à 32,3 VL/100 ha de SAU en 1988, la **spécialisation laitière** marque le pas comparativement à 1979, le recul étant généralisable à la totalité de l'espace régional, hormis cinq cantons⁷⁵ (carte 34b).

En corollaire de l'évolution des deux critères, le rythme d'agrandissement des étables tend à se ralentir : comparativement aux +7,7 %/an entre 1970 et 1979, la croissance est plus modérée entre 1979 et 1988 (+3,9 %/an). Avec 23 VL/étable en 1988, le Nord-Pas-de-Calais est en position médiane par rapport aux autres régions françaises (France 21 VL/étable).

Elle résulte aussi d'une croissance progressive des **rendements laitiers**.

Contingenter la production n'a pas ralenti la progression du niveau des performances en matière de rendements : depuis 1984, celle-ci s'établit aux alentours de +3 %/an pour le Nord-Pas-de-Calais, pour atteindre **5 220 kg/VL/an** en 1990.

⁷⁴ soit 127 155 kg/producteur, dont 132 430 kg/producteur pour le département du Nord.

⁷⁵ d'ouest en est : Samer, Boulogne-sur-Mer nord et ouest, Saint-Amand-les-Eaux rive droite, Hautmont et Solre-le-Château.

En fait, l'une des réactions des éleveurs a été d'accroître la productivité de leur cheptel, en abattant les vaches les moins performantes, et en améliorant les techniques de production. Cette attitude est d'autant plus présente dans la région que de nombreux producteurs en développement arrivent à leur vitesse de croisière en 1984, avec un cheptel conséquent : tout développement étant désormais impossible, ils ont surtout accéléré les gains de productivité par vache laitière ou par hectare de surface fourragère.

Cette évolution est d'autant plus perceptible que les éleveurs adhèrent au **Contrôle laitier** : en 1990, la moyenne s'établit à **6 975 kg/VL/an** pour le département du Nord, et à **6 820 kg/VL/an** pour celui du Pas-de-Calais. L'excellence de ces résultats se traduit par le fait que, dès 1984/85, un grand nombre de producteurs inscrits au Contrôle Laitier est soumis à la réalité du **seuil des 200 000 litres**.

En 1984, dans le Nord-Pas-de-Calais, 32 % des vaches sont inscrites au Contrôle Laitier, et les étables de plus de 30 VL représentent 55 % des étables contrôlées. Si l'on part d'une moyenne de 35,4 VL/étable, ayant une production de 5 282 l/VL/an, on obtient environ 187.000 l par étable : l'écart de l'ordre de 13 000 l laisse augurer un rapide dépassement de la barre des 200 000 l par un grand nombre de producteurs inscrits au Contrôle Laitier.

En fait, en 1990, une étable de 30 vaches laitières peut produire les 200 000 l précités, puisque la moyenne régionale se situe à 6 700 l/VL/an : ceci concerne 65 % des élevages contrôlés.

◇ Que ce soit pour le niveau moyen de livraison ou de référence, les firmes localisées dans les zones herbagères du Nord se caractérisent par des valeurs plus élevées en regard des autres espaces régionaux : Abbaye-Catillon, Fauquet, mais surtout Sopad dépassent les 135 000 l/producteur en 1989 (tab.55).

En fait, le niveau des livraisons moyennes va de pair avec la densité laitière :

- l'avantage est net en Avesnois-Thiérache (Abbaye, Fauquet, 4 Cantons) ou dans le Boulonnais-Ternois (Elnor, Gloria) ;
- à l'opposé, la livraison moyenne est inférieure à la médiane régionale pour les établissements collectant dans les espaces peu propices à la production laitière (BCF), ou en reconversion (Chambourcy, Stenval).

L'accroissement des livraisons moyennes depuis 1984 dépend de plusieurs facteurs, et notamment de la situation qui prévalait avant cette date.

De manière globale, on peut distinguer deux types de laiteries en fonction de l'impact des cessations sur le niveau des livraisons moyennes :

- un premier groupe se compose des laiteries pour lesquelles 1984 marque un certain ralentissement dans le rythme d'accroissement des livraisons moyennes : Abbaye, Fauquet et Verton. Toutes présentent déjà les taux de livraisons moyennes les plus élevés de la région en 1984.
- un autre groupe réunit les firmes qui enregistrent une accélération notable du niveau des livraisons moyennes : Prospérité Fermière, Stenval, mais surtout BCF, Gloria et les 4 Cantons. On peut attribuer ce mouvement à un effet de rattrapage sous couvert des aides primées au départ.

Trois campagnes laitières (1984/85, 1986/87 et 1989/90) ont joué un rôle déterminant (tab.56) :

◇ la campagne 1984/85 est celle de la mise en place des quotas. Son influence est surtout prépondérante pour BCF, mais aussi l'Abbaye ; elle est moins marquée les autres laiteries analysées.

Si l'on complète ces observations avec les données relatives à la campagne 1985/86, trois laiteries ressortent clairement : BCF, Prospérité Fermière et les 4 Cantons.

◇ la campagne 1986/87 est celle où l'effet "quota" est directement perçu par certaines laiteries : pour la première fois (de leur histoire), la moyenne de livraison par producteur enregistré une baisse à l'Abbaye et à la Prospérité Fermière.

Pour toutes les autres firmes, la progression se poursuit à un rythme très atténué.

◇ la campagne 1989/90 importe par son orientation plus sociale. En effet, sur les 22,2 MI de lait libérés, 65,7 % le sont par des producteurs détenteurs d'une référence inférieure à 60 000 l (tab.65). Pour certaines laiteries, l'aide complémentaire (ou "volet social") est la seule qui soit accordée à leurs livreurs : c'est notamment le cas de laiteries de l'Avesnois (Catillon, Fauquet, Sopad, Le Nouvion), ou de laiteries à la zone de collecte très limitée (St Bernard, Clara, les 4 Cantons dans le Pas-de-Calais).

Tab.56 : Rythme annuel de progression des livraisons moyennes par producteur

%/an	Abbaye	Fauquet	BCF	Prospérité Fermière	Elnor	4 Cantons
1984/82	5,5	7,3	3,4	5,7	8,5	4,8
1984/83	3,9	6,3	0,7	5,1	5,3	5,0
1985/84	8,9	9,0	17,1) 12,5	8,1	5,7
1986/85	6,4	6,7	12,8**)	8,4	17,7
1987/86	-1,6	5,2	1,2	-0,6	3,4	2,5
1988/87	5,0	11,2	12,1	1,2	5,8	10,8
1989/88	2,8	-2,3	0	0,9	0	4,7
1990/89	9,1		14,0	9,1	10,2	8,3
1990/83	4,5	5,9*	6,4	6,5	7,0	9,7

* 1989/84 - ** y compris Vallée de l'Yser.

source : rapports d'activité des coopératives - document Fauquet.

La compréhension de ce rythme de concentration nous conduit à prendre en considération deux caractéristiques des producteurs bénéficiaires d'ACAL, à savoir leur dimension et leur âge.

8-1-2-5 : ... au dépend des petits livreurs ...

◇ L'essentiel des cessations sur la période 1984-88 s'est réalisé chez les **petits exploitants** : les exploitations de moins de 10 VL/étable représentent les 2/5e du total régional des élevages bénéficiaires d'une prime, les moins de 20 VL/étable 87% de ce total (tab.57).

Ainsi, en 1984/85, "le tiers des élevages concernés se composait de moins de 10 laitières lors de la demande d'attribution et, si les 2/3 des demandes relevaient de la catégorie des détenteurs de cheptels compris entre 10 et 30 laitières, il s'agissait, pour l'essentiel, d'éleveurs possédant moins de 15 vaches" (J. Vaudois, 1988, p.112-1).

Entre les RGA 1979/80 et 1988/89, le mouvement de disparition des petites étables est manifeste (-39 % du nombre des exploitations ayant moins de 10 VL), au profit de l'agrandissement des étables de grande dimension (+60,3 % en nombre des élevages de plus de 20 vaches laitières). La tendance à la croissance des étables est surtout le fait des espaces herbagers (Haut-Pays d'Artois, Flandre Intérieure, cantons de Saint-Amand-les-Eaux, Est du Hainaut, partie nord de la Thiérache), ou des espaces moins spécialisés dans le lait (Flandre Maritime, Plaine de la Lys, canton de Bapaume) (carte 35c).

Toutefois, en 1988, 18 % des exploitations régionales possèdent encore moins de 10 VL/étable (3,8 % du cheptel), ce taux atteignant 47 % pour celles en détenant moins de 20 (21,5 %). Insérées parmi des exploitations de plus grande taille, leur présence est moins déterminante ; cependant, au sein de l'espace régional, les plus petites étables sont surtout représentatives des secteurs moins tournés vers la production laitière (carte 34c) :

- en Flandre Maritime, en raison des conditions du milieu physique ;

- dans le Bassin Minier, la vente directe est le fait de petits exploitants.

Tab.57 : Structure par taille des exploitations bénéficiaires d'une ACAL entre 1984 et 1988 dans le Nord-Pas-de-Calais*

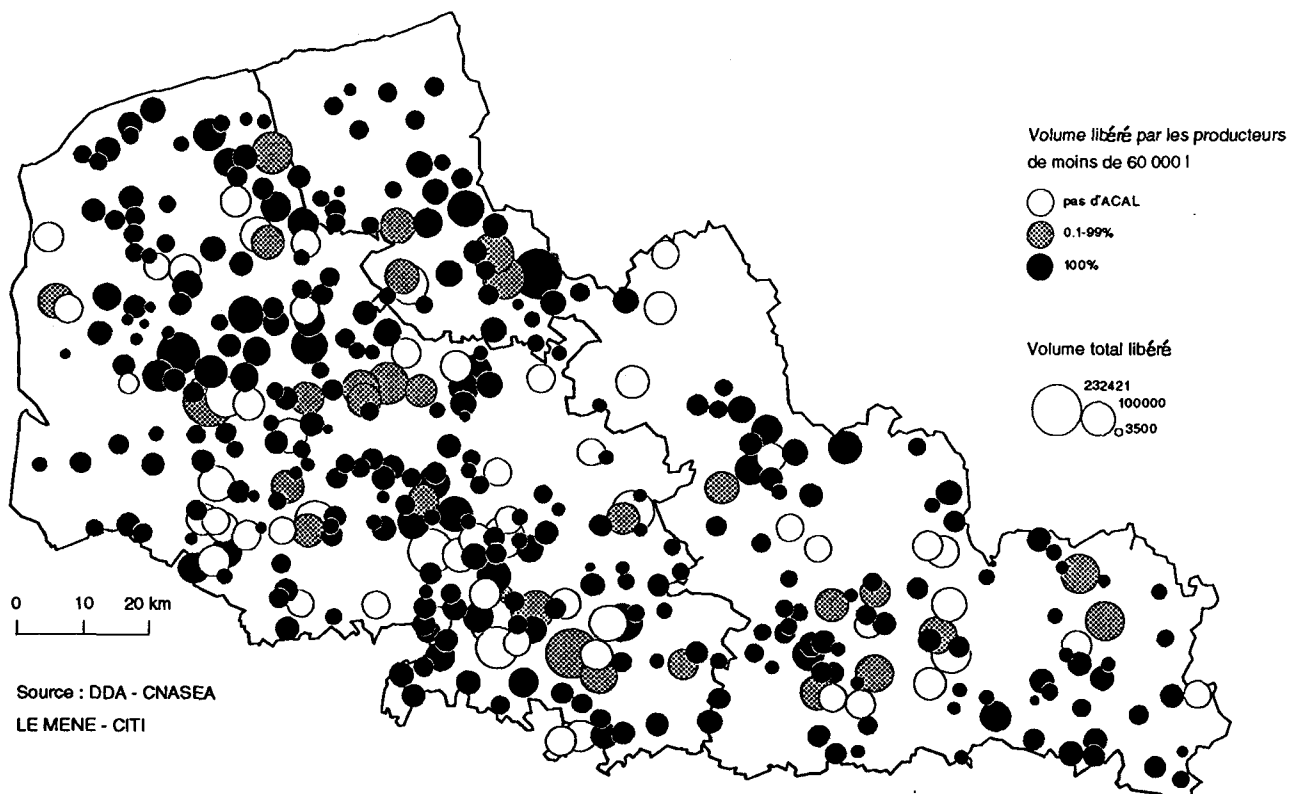
Taille du troupeau	Dossiers		Vaches laitières		Production	
	Nombre	%	Nombre	%	1 000 l	%
<5	323	9	1 038	2	4 331	3
5 - 9	1 111	30	7 832	17	28 767	17
10 - 14	1 171	31	13 769	30	49 747	29
15 - 19	638	17	10 478	23	39 150	23
20 - 24	312	8	6 635	15	25 787	15
25 - 29	120	3	3 131	7	11 751	7
30 - 34	40	1	1 232	3	4 275	3
35 - 29	13		475	1	1 860	1
>40	19		919	2	3 119	2
Totaux	3 747	100	45 509	100	168 787	100

* y compris la vente directe, mais hors prime régionale.
source : CNASEA.

Par sa définition, le programme social de 1989/90 vient corriger quelque peu l'importance des petits élevages : seuls peuvent en bénéficier les éleveurs de moins de 60 000 l de référence, ce qui correspond globalement à une étable de 12 vaches laitières.

Cette campagne rompt avec la tendance précédente d'accroissement de la taille moyenne des références libérées : alors que les volumes moyens libérés par éleveur passent de l'ordre de 40-44 500 l les trois premières campagnes, le niveau atteint 50-55 000 l en 1987/88 et 1988/89 (progressivement, les ACAL sont demandées par des producteurs plus spécialisés, modernisés). Avec une moyenne de près de 41 000 l/exploitation, c'est en réalité plus de 65 % du litrage libéré en 1989/90 qui est le fait d'exploitants de moins de 60 000 l de référence.

Carte 40 : VOLUME LIBERE PAR L'ACAL 1989/90



Les petits cédants sont le plus souvent issus de zones où dominant déjà les grandes étables : leur départ tend donc à **accentuer les noyaux préexistants de spécialisation laitière** (carte 40).

- Bien que relativement disséminés au sein de l'espace régional, les litrages libérés par des exploitants qui participent au volet social de 1989/90 sont tout de même plus présents depuis la Flandre Intérieure vers le Haut-Pays d'Artois, puis en diagonale, vers le sud-est du Ternois. Dans le département du Nord, hormis les Flandres, un noyau secondaire émerge dans le Pévèle, de même que dans le Cambrésis, la Thiérache quant à elle se caractérise encore comme région où le programme d'ACAL a peu d'incidence.
- Le programme normal (destiné aux producteurs âgés de 52 à 63 ans) complète le programme social. Les éleveurs qui récupèrent cette ACAL sont plus particulièrement localisés dans la partie méridionale du Pas-de-Calais, mais aussi dans des espaces en reconversion, en relation avec leur âge (Cambrésis, secteur de Maubeuge).

◇ En fait, le taux de départ des petits éleveurs est directement en phase avec sa répartition en 1984, comme le montre l'exemple de coopératives de **Sully** (tab.58).

Si l'on s'attarde sur la part relative de chaque coopérative en nombre et en référence en 1984, on obtient des profils quelque peu dissemblables :

- Verton a la plus faible part de livreurs avec des références de moins de 60 000 l ;
- 4 Cantons a un profil médian ;
- BCF offre la structure la moins concentrée (car située en Flandre maritime).

La dynamique d'ensemble dont bénéficie Sully dans la période post-quotas ne comble pas les clivages précédents :

- peu dotée d'exploitations de moins de 60 000 l en 1984, la tendance se confirme depuis progressivement à Verton : 5 % de la référence de la coopérative en 1990 ;
- la recomposition du tissu des producteurs est nettement plus progressive chez BCF : le tiers des producteurs a encore moins de 60 000 l de référence en 1990 ;
- à l'inverse, aux 4 Cantons, on assiste à une restructuration en profondeur de la structure des producteurs : les plus de 200 000 l doublent en nombre, tandis que, dans le même temps, les moins de 60 000 l diminuent de moitié. En conséquence, en 1989, le quart des livreurs détient la moitié des références.

Le nombre et les volumes moyens libérés par les ACAL sur la période 1984-89 aident à la compréhension de cette évolution : Verton (205 et 44 570 l de moyenne) ; 4 Cantons (435 et 40 680 l) ; BCF (194 et 36 350 l, dont 100 et 31 000 l de moyenne pour le seul département du Nord).

Tab.58 : La répartition des livreurs et du lait collecté par les coopératives du groupe Sully par classe de taille

	Verton		4 Cantons		BCF		
	1984	1989	1984	1989	1984	1989	
< 50 000 l	nombre de producteurs	32 %	21 %	44,8 %	26,1 %	41,2 %	32,5 %
	référence	9 %	5 %	13,1 %	6,1 %	15,3 %	10,9 %
> 200 000 l	nombre de producteurs	9 %	17 %	10,2 %	21,2 %	5,8 %	9,2 %
	référence	26 %	39 %	33,8 %	50,1 %	19,9 %	29,3 %

source : rapports d'activité des coopératives.

Un **effet-taille** est clairement revendiqué par l'ensemble des responsables de laiteries, le point d'achoppement portant sur la taille moyenne à acquérir.

◇ Ainsi, selon les responsables du groupe Sully, les exploitations d'avenir sont celles dotées d'une référence de **plus de 150 000 l** (ou les exploitations de 600 000 l à trois ménages). Cette tendance hypothèque quel que peu l'avenir de la zone de BCF, où après six campagnes sous quotas, 18 % du lait collecté est encore issu d'exploitations de moins de 60 000 l de référence, ce taux doublant pour les moins de 100 000 l. Néanmoins, pour le responsable production, il n'en demeure pas moins qu'il faut soutenir les petits, car ils sont éparpillés, et évitent de trop grandes discontinuités dans la zone de collecte (surtout dans la zone littorale).

◇ A la Prospérité Fermière, le seuil légèrement inférieur (100 000 l) est plus conforme avec la structure des coopérateurs (76 % des adhérents en 1990).

◇ A l'Abbaye, on avance plutôt l'absence de compression à l'encontre des petits producteurs : alors que les moins de 50 000 l représentaient 32,7 % des producteurs et 7,6 % du volume collecté en 1984, les taux passent respectivement à 24,7 et 5,2 % en 1988. Mais, dans le même temps, l'optique d'un seuil minimum est aussi escompté, même si sa réalisation est entravée par les caractéristiques structurelles de la production laitière en Thiérache.

◇ Finalement, l'effet-taille est surtout pratiqué par certaines entreprises privées : Catillon, Sopad et Gloria présentent les plus faibles taux de producteurs de moins de 100 000 l pour 1989/90.

Critère important dans l'esprit des responsables de laiteries, il exprime un certain environnement d'exploitation.

La notion de taille n'est jamais éloignée de celle de modernisation-spécialisation et de viabilité. **Trois profils** dominent pour les chefs de production des laiteries :

- les exploitations de moins de 100-150 000 l de références ont un avenir incertain d'autant plus qu'existent généralement des problèmes de succession : leur présence dans la zone de collecte est un enjeu dans le contexte des quotas puisqu'elles sont susceptibles de libérer du litrage ;
- les exploitants dotés de plus de 200-300 000 l de quotas sont actuellement les plus pénalisés par la réglementation, même lorsqu'ils sont reconnus prioritaires. S'ils travaillent sur la base de systèmes de production intensifs, qui privilégie la qualité, leur devenir est un souci pour les laiteries : non seulement la reprise d'une exploitation de grande dimension est difficile, mais, de plus, ils peuvent décider d'investir leur moyen de production dans une autre activité que laitière.
- entre ces catégories se trouve le gros des effectifs des laiteries régionales, indispensables pour le maintien de l'activité.

Dès la fin de la campagne 1984/85, il est évident qu'un processus de restructuration de la production laitière est entamé dans le Nord-Pas-de-Calais, en partie sous l'impulsion des laiteries qui, détentrices des formulaires de demandes jusqu'en 1988/89, ont pu influencer la décision de livreurs "à problèmes"⁷⁶, et ce d'autant plus facilement qu'ils sont souvent âgés.

⁷⁶ des "problèmes" soit de qualité du lait, soit lié à l'absence de tank (le terme est d'un ARC).

8-1-2-6 : ... et des générations en âge de retraite

La structure par âge des bénéficiaires d'ACAL résulte des modalités d'attribution, l'âge entrant comme critère afin d'orienter la restructuration.

Sur la période 1984-88, plus de 80 % des demandes de primes de cessation émanent de producteurs âgés de 50 à 64 ans, avec une nette domination des 55-59 ans (tab.59).

Tab.59 : Structure par âge des exploitants bénéficiaires d'une ACAL entre 1984 et 1988 dans le Nord-Pas-de-Calais*

âge du demandeur	Nord		Pas-de-Calais		Région	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
<35 ans	67	4,6	88	3,9	155	4,1
35 - 39	50	3,4	62	2,7	112	3,0
40 - 49	104	7,1	166	7,3	270	7,2
50 - 54	219	14,9	332	14,6	551	14,7
55 - 59	633	43,0	1 022	44,9	1 655	44,1
60 - 64	335	22,8	519	22,8	854	22,8
65 - 69	26	1,8	47	2,1	73	1,9
>70 ans	36	2,4	41	1,8	77	2,1
Totaux	1 470	100	2 277	100	3 747	100

* y compris la vente directe, mais hors prime régionale
source : CNASEA.

Dès la campagne 1984/85, le gros des départs des exploitants de moins de 60 ans est réalisé : ils composent 81,6 % des bénéficiaires de cette campagne.

Autour d'une moyenne régionale qui s'établit à 55,7 ans (J. Vaudois, 1988), la répartition par type de primes - liées à l'âge rappelons-le - met en évidence le poids écrasant des primes annuelles, financièrement les plus avantageuses (69 %), au détriment des primes de conversion (22 %) et, surtout, des primes uniques (9 %). En liaison avec l'importance des volumes moyens libérés par les éleveurs relevant des deux premières catégories, il est indéniable qu'un important effort de restructuration a été conduit (id.). Les producteurs de cette catégorie sont d'autant plus nombreux qu'ils peuvent modifier leur système de production (Flandres, Artois, Cambrésis) ou qu'ils ne disposent que de petites surfaces (zones herbagères et mixtes du Pas-de-Calais).

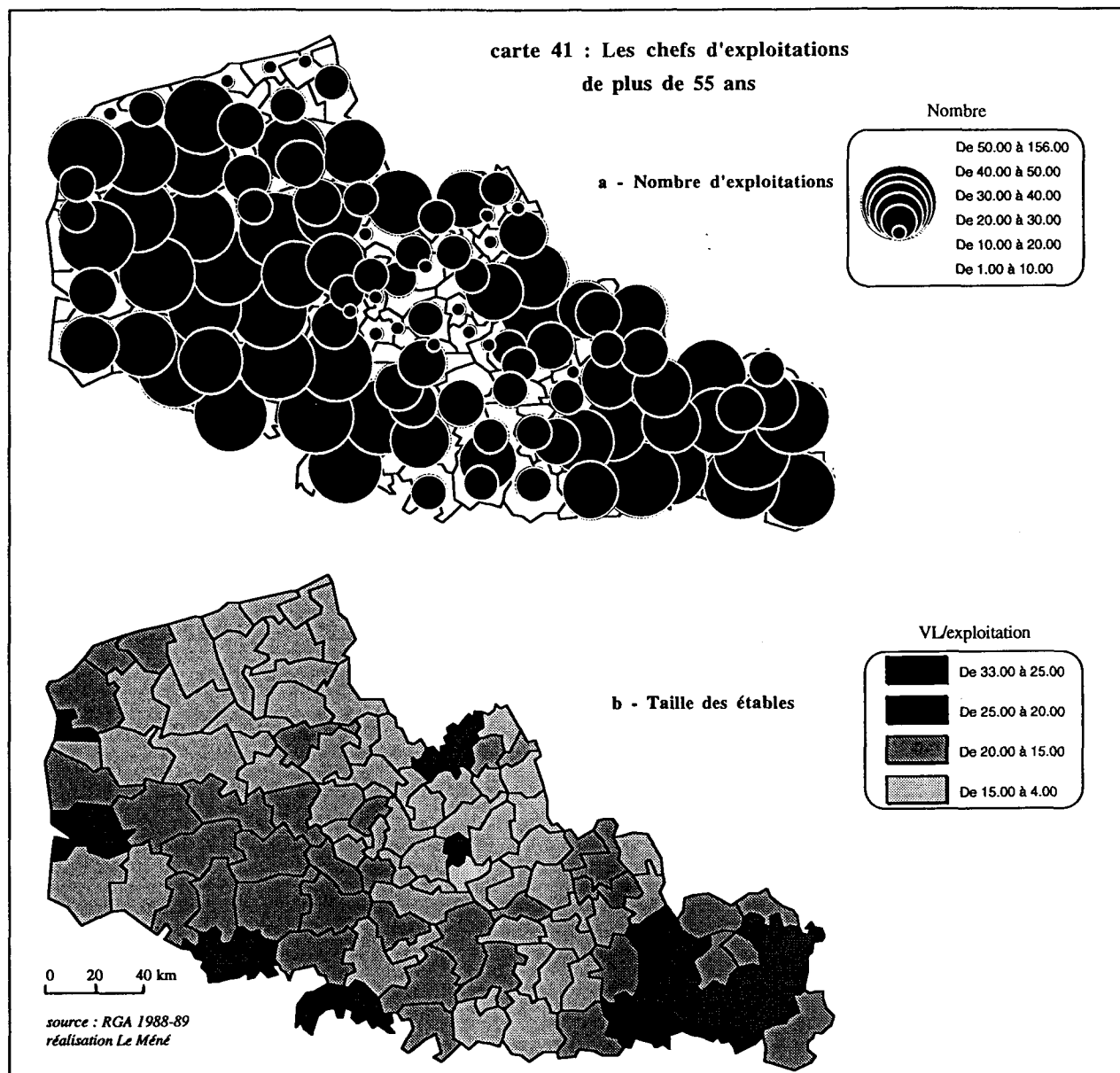
Les agriculteurs de plus de 60 ans représentent quant à eux la base régulière des bénéficiaires d'ACAL.

Au sein de l'espace régional, ils sont surtout issus des zones herbagères (Thiérache, Boulonnais) ou de zones péri-urbaines (région de Lille, Plaine de la Scarpe) lorsqu'ils pratiquaient l'activité vente directe (Roger F., 1987).

Toutefois, si l'on considère l'âge moyen des chefs d'exploitations laitières en 1988 (RGA) dans le Nord-Pas-de-Calais, on est frappé par leur importance, le poids des **éleveurs de plus de 55 ans** ne cessant de croître.

En comparaison de la moyenne nationale - 37,6 % de chefs d'exploitations ont plus de 55 ans -, la présence de cette tranche d'âge est moins marquée dans la région, puisqu'elle ne forme que 32,8 % des éleveurs laitiers en 1988. Toutefois, en valeur relative, leur part va croissante :

- en 1979, elle n'atteint que 29 % des chefs d'exploitations en production laitière ;
- en 1988, parmi les exploitants de cette tranche d'âge, ceux ayant une vache laitière comptent pour 37,2 %.



Ils détiennent 23,4 % des vaches laitières (contre 21,4 % en 1979), ce qui laisse augurer de forts mouvements pour la décennie à venir au sein de la quasi-totalité de l'espace régional, car ils montrent une certaine homogénéité de répartition (carte 41a).

◇ Une même régularité spatiale existe aussi quant à leur quote-part dans l'ensemble des exploitations laitières, puisque, dans les 3/4 des cantons régionaux, les plus de 55 ans forment au moins 30 % des exploitations laitières.

◇ Malgré l'importance numérique du cheptel laitier détenu, la taille moyenne des élevages (16 VL/étable) est nettement inférieure à la moyenne régionale (23 VL/étable)⁷⁷. Leur répartition autorise une partition nord-ouest/sud-est de l'espace régional (carte 41b) :

- le long du littoral depuis Calais jusqu'à Etaples, et à l'ouest d'une ligne Samer-Vitry-en-Artois-Bapaume, les 15-20 VL/étable dominent ;
- à l'est d'une ligne reliant Le Quesnoy-Le Cateau-Cambrésis, les exploitations sont de dimension supérieure à la moyenne régionale, le maxima se rapportant au canton du Cateau-Cambrésis (33 VL/étable) ;
- ailleurs, les 15 VL/étable et plus font figure d'exception.

⁷⁷ en fait, le résultat est biaisé par la taille moyenne des élevages des exploitants âgés de plus de 65 ans, qui ne s'élève qu'à 9 VL/étable.

Le maintien et la diffusion dans l'espace des éleveurs de plus de 55 ans pose de manière cruciale le problème du devenir de la production laitière.

Tous les bassins de production sont directement concernés par de possibles problèmes de **succession**. Dans une région herbagère comme la Thiérache, les résultats du RGA 1988/89 mettent en avant la détention de près de 13 000 ha par des exploitants sans successeur connu, soit 30 % environ de la surface agricole utilisée. Ce constat est corroboré par J.F. Hessel (1989), qui signale l'absence de successeurs pour 75 % des exploitants susceptibles de cesser leur activité d'ici à 1993 dans le canton de Trélon.

- Pour les fermes de collecte, cette situation pourrait se traduire par un nouvel éparpillement de leurs livreurs (à la Prospérité Fermière, on attend un virage très important en 1994-95 en raison d'un nombre élevé de producteurs âgés).

- Pour les politiques, elle pose de manière concrète l'urgence d'une continuité des mesures d'aides à la cessation, seules à l'heure actuelle à favoriser le départ de ces producteurs. L'autre solution consisterait en un rachat des références dans le cadre d'un marché - régional ou départemental -, à destination des jeunes notamment.

L'effet dominant des mesures prises n'est donc pas "*une restructuration par reconversion vers d'autres activités agricoles, mais la simple accélération d'un "dégraissage" qui s'inscrivait déjà*", à un rythme moindre, "*dans les tendances naturelles de la population*" régionale (Butault J.P. et al, in INRA, 1988, p.126). D'une certaine manière, les bassins de départ des laiteries soulignent les efforts de restructuration des producteurs, alliés à une rationalisation des aires de collecte.

8-1-3 : Les "bassins de départ" des laiteries du Nord-Pas-de-Calais

Précédemment (cf. 8-1-1-2), on a précisé la notion de "*bassin de départ dominant*" des laiteries en relation avec l'importance numérique des producteurs primés. De nature globale, l'approche réalisée doit être complétée d'une analyse par laiterie et par campagne afin de permettre une meilleure appréhension de la réalité de ces bassins.

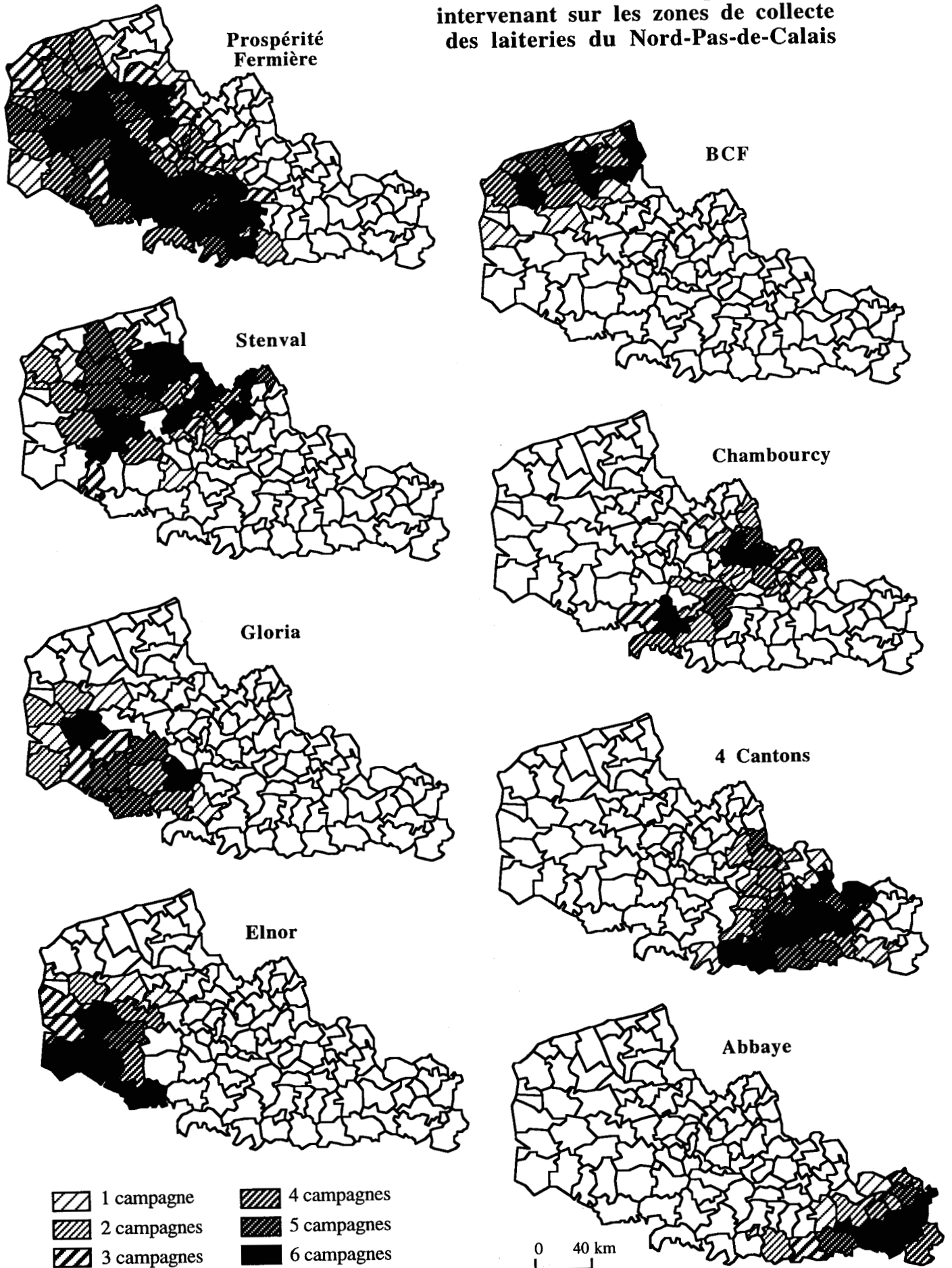
◇ Une première analyse peut consister en une perception de la **périodicité** de l'impact des différentes campagnes d'ACAL au niveau des zones de collecte des laiteries régionales (carte 42).

◇ Si, sur la période 1984-89, six politiques d'ACAL ont été menées par les pouvoirs publics, au sein de la zone de collecte d'une laiterie donnée, on remarque que peu de cantons sont concernés par les six campagnes. Sur la base de cette idée de périodicité, il est possible de dégager des ensembles spatiaux représentatifs de noyaux de départs de livreurs pour une laiterie.

Ainsi, pour les cinq laiteries suivantes, la prise en compte des six campagnes permet la mise en évidence d'une zone géographique bien différenciée :

- Haut-Pays d'Artois-sud du Ternois pour la Prospérité Fermière ;
- sud-ouest du Haut-Pays d'Artois et partie méridionale du département du Pas-de-Calais pour Verton ;
- limite des Flandres pour BCF ;
- partie est du Hainaut pour les 4 Cantons ;

Carte 42 : Nombre de campagnes d'ACAL intervenant sur les zones de collecte des laiteries du Nord-Pas-de-Calais



source : DDA - CNASEA
réalisation Le Méné

- sud-est de l'Avesnois pour l'Abbaye-Catillon.
Les trois autres grandes entreprises laitières se caractérisent par une certaine dispersion de ces zones d'impact (Chambourcy, Gloria et Stenval).

◊ De prime abord, les producteurs d'un canton donné ont d'autant moins recours à une ACAL qu'ils se positionnent aux marges de la zone de collecte. Ceci revient à une absence de stratégie de repli de la part des laiteries, des marges vers les zones de forte densité de producteurs. Une explication possible tient au mode de gestion des quotas tel qu'il est appliqué en France :

- d'une part, les références des laiteries sont égales à la somme des références de leurs livreurs ;
- d'autre part, et surtout, une compensation entre les références des producteurs en sous-réalisation et ceux en dépassement influe sur le niveau de dépassement final de l'entreprise. Pour celle-ci, il importe donc d'avoir un certain nombre de livreurs qui n'atteignent pas leur droit à produire. Ces derniers sont avant tout de petits livreurs (<60 000 l) ou des producteurs âgés.

Toutefois, si l'idée se vérifie apparemment pour la Prospérité Fermière ou Gloria, elle semble inappropriée pour Chambourcy. De plus, le mode de représentation retenu (canton) peut induire en erreur dans le sens où certains cantons ne représentent en fait qu'une part infime du bassin de collecte (canton de Bourbourg et la Prospérité Fermière par exemple).

L'échelle retenue (canton) étant trop large pour appréhender de manière précise la réalité des ACAL au niveau des zones de collecte des laiteries, une autre approche a été entreprise, privilégiant l'échelle communale (carte 43).

La campagne **1984/85** est significative de l'effet attractif des nouvelles mesures. Tous les bassins de collecte sont touchés par le phénomène, assez uniformément, exception faite de la Plaine de la Scarpe et de l'espace compris entre le Hainaut et la Thiérache pour les 4 Cantons.

C'est à partir de la campagne suivante, **1985/86**, que la partie Est du Hainaut (bassin des 4 Cantons) est touchée par les ACAL. Si pour les autres laiteries, l'ensemble du bassin est peu influencé, Verton et Chambourcy incitent les ACAL au niveau des marges de leur bassin (respectivement dans le canton d'Hucqueliers, et dans le Pévèle). Un noyau semble émerger pour Stenval, en continuité de la campagne précédente, au niveau de la frange frontalière.

La campagne **1986/87** renforce l'absence de polarisation, y compris pour les laiteries précédemment citées. Il convient de noter une relative agglomération de cette ACAL dans le Haut-Pays d'Artois et dans le sud du Ternois, qui se rattachent plus particulièrement à la Prospérité Fermière.

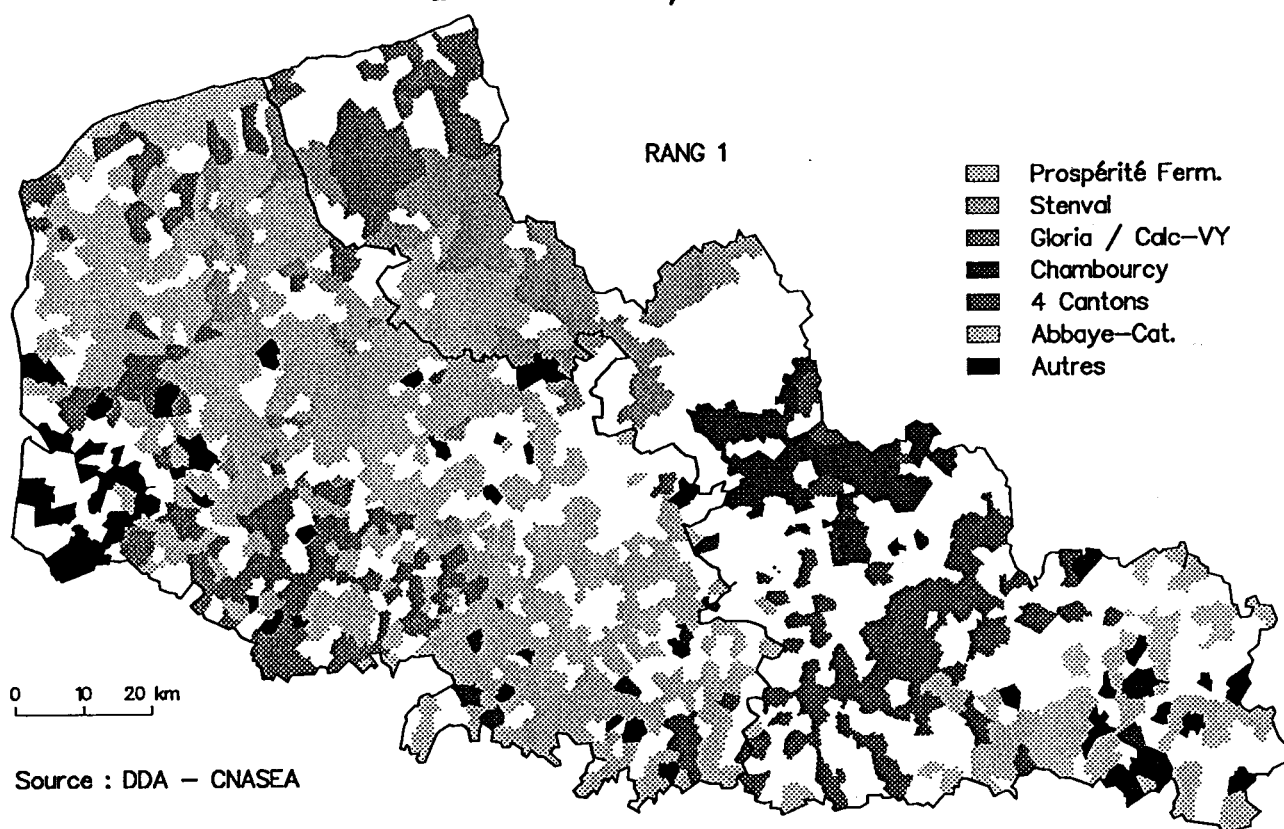
En **1987/88**, l'homogénéité de la répartition se concrétise, ne permettant aucune réelle différenciation de bassins de départ.

Sur la campagne **1988/89**, les départs s'amenuisent d'autant plus que les zones de collecte couvrent le département du Nord : la rétraction spatiale est visible, l'ACAL s'agglomérant autour de pôles d'attraction (cantons de Cysoing-Orchies pour Chambourcy ; nord-est de Cambrai pour les 4 Cantons).

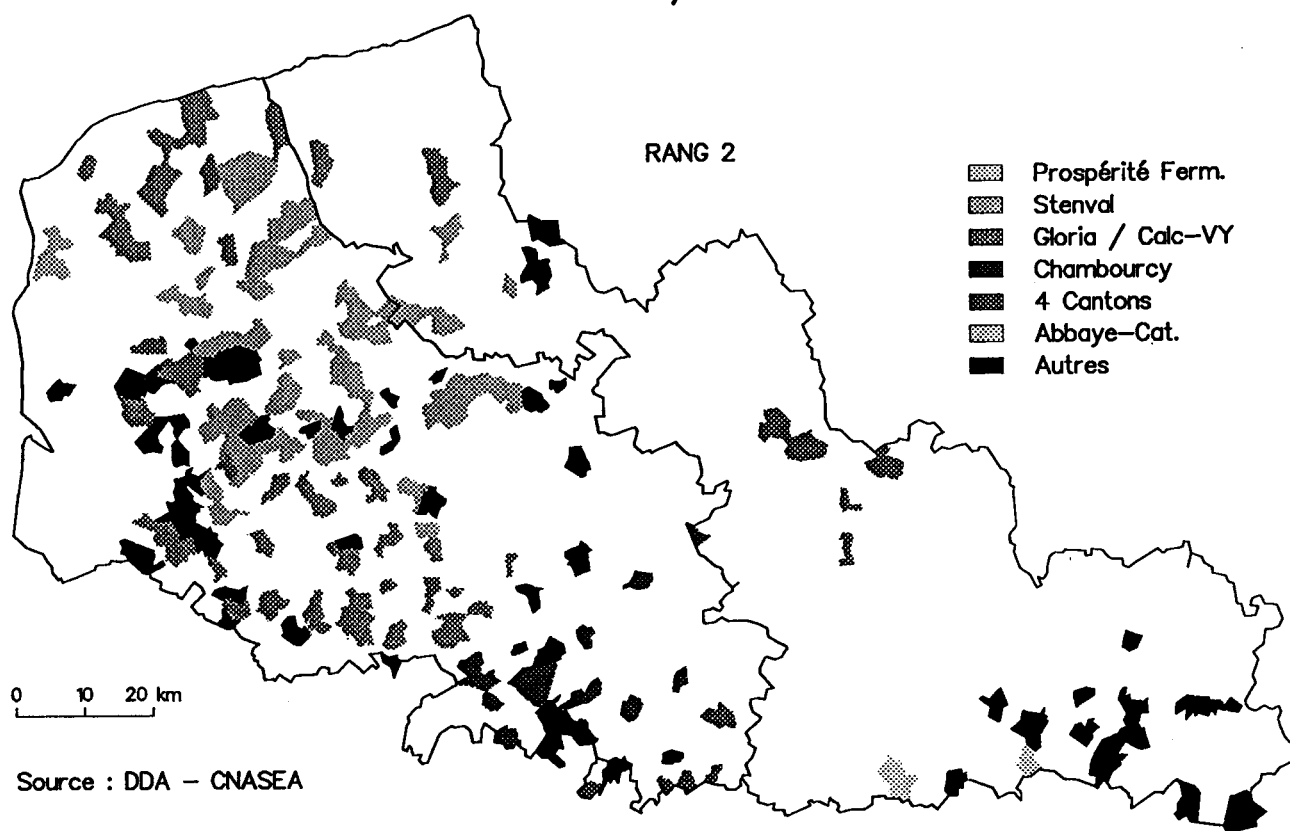
La dernière campagne retenue, **1989/90**, est celle de la mise en place d'un volet social à destination des petits producteurs. Elle présente des similitudes avec la première attribution d'ACAL, notamment en raison du phénomène de diffusion de l'impact de cette mesure au sein de l'espace régional. Pourtant, on ne discerne qu'avec difficulté quelques bassins de départ pour un nombre réduit de laiteries. Si pour Chambourcy, la tendance se confirme, pour les 4 Cantons, il y a parallèlement apparition d'un autre bassin dans le Pévèle. Pour Stenval, l'impact est sensiblement le même qu'en 1984/85 et 1985/86 dans le secteur de Bailleul-Steenvoorde.

En valeur relative, il est indéniable que les secteurs les moins pourvus initialement en livreurs sont plus touchés lorsqu'un de ces livreurs abandonne la production laitière ;

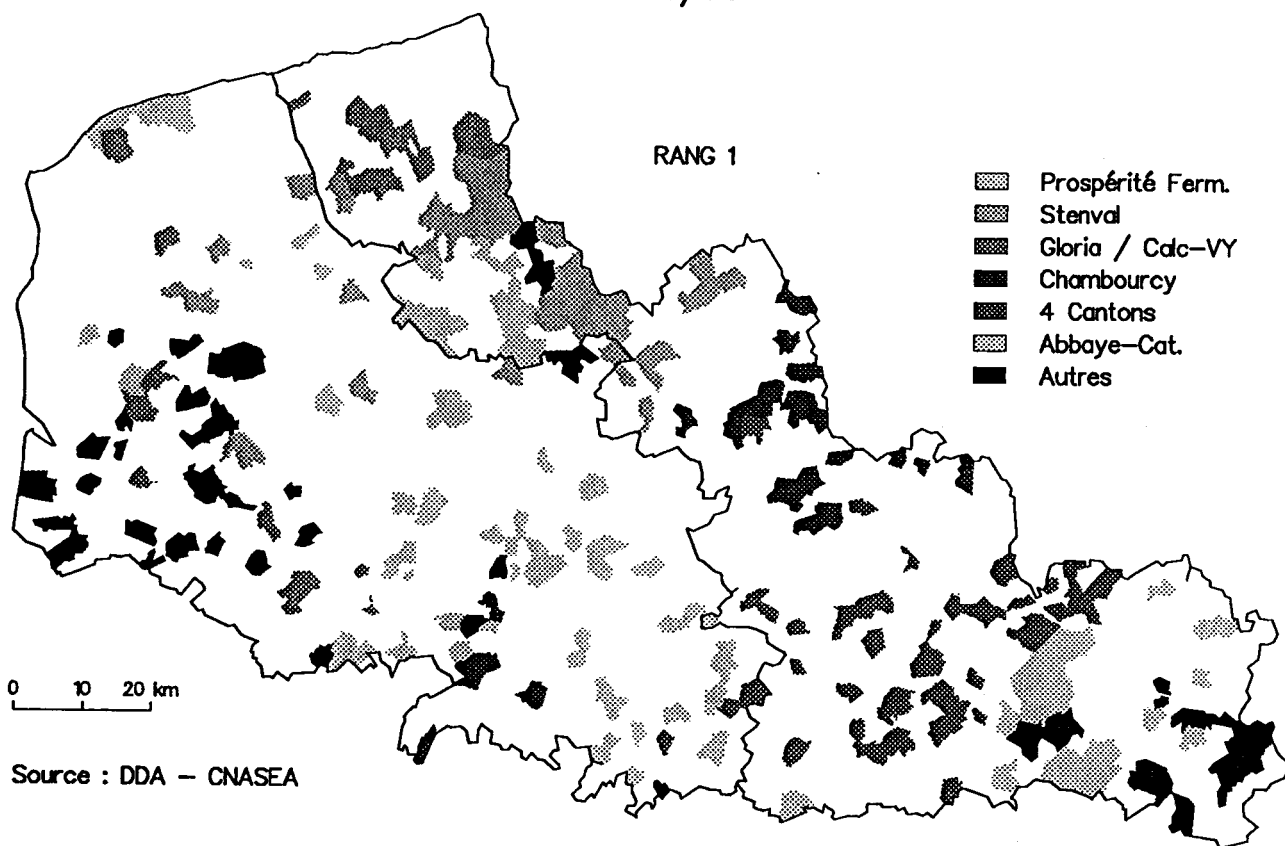
a - ACAL 1984/85



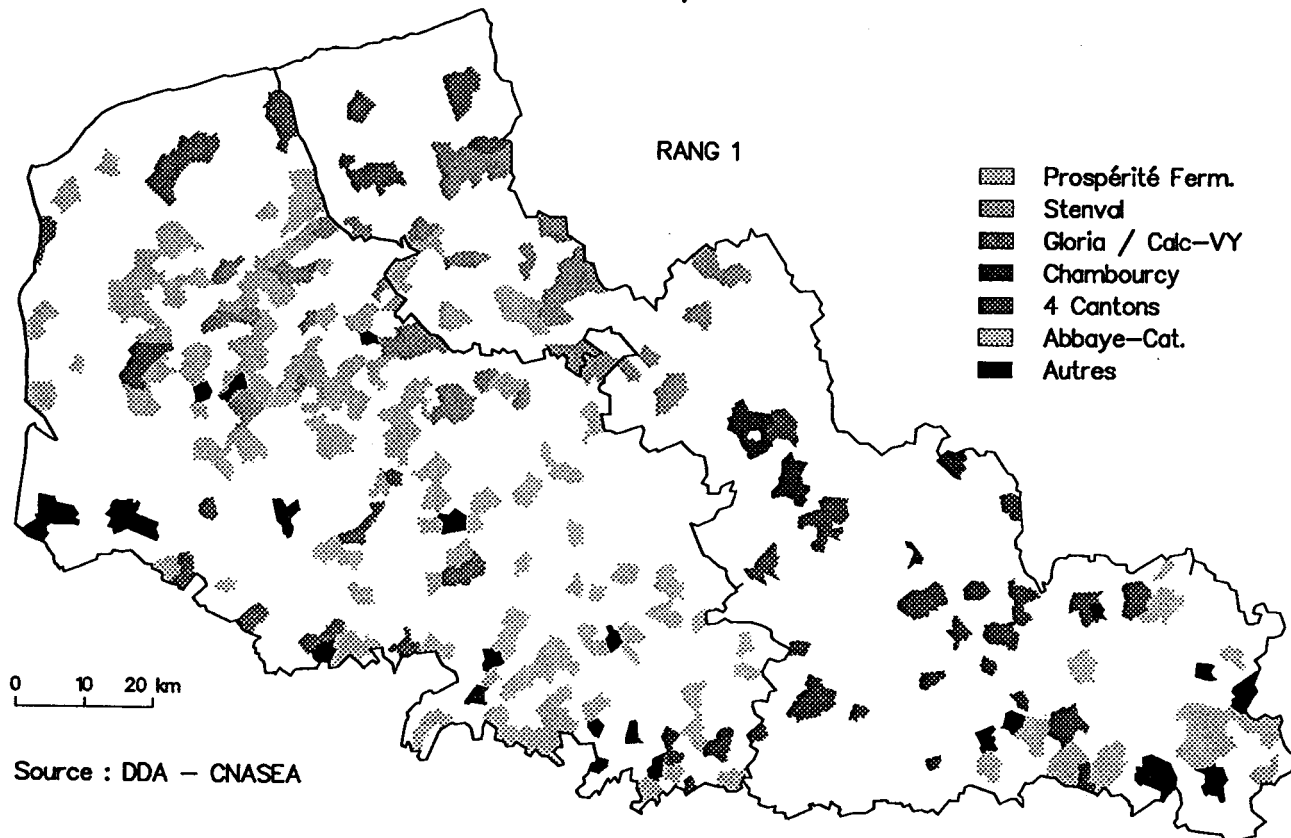
b - ACAL 1984/85



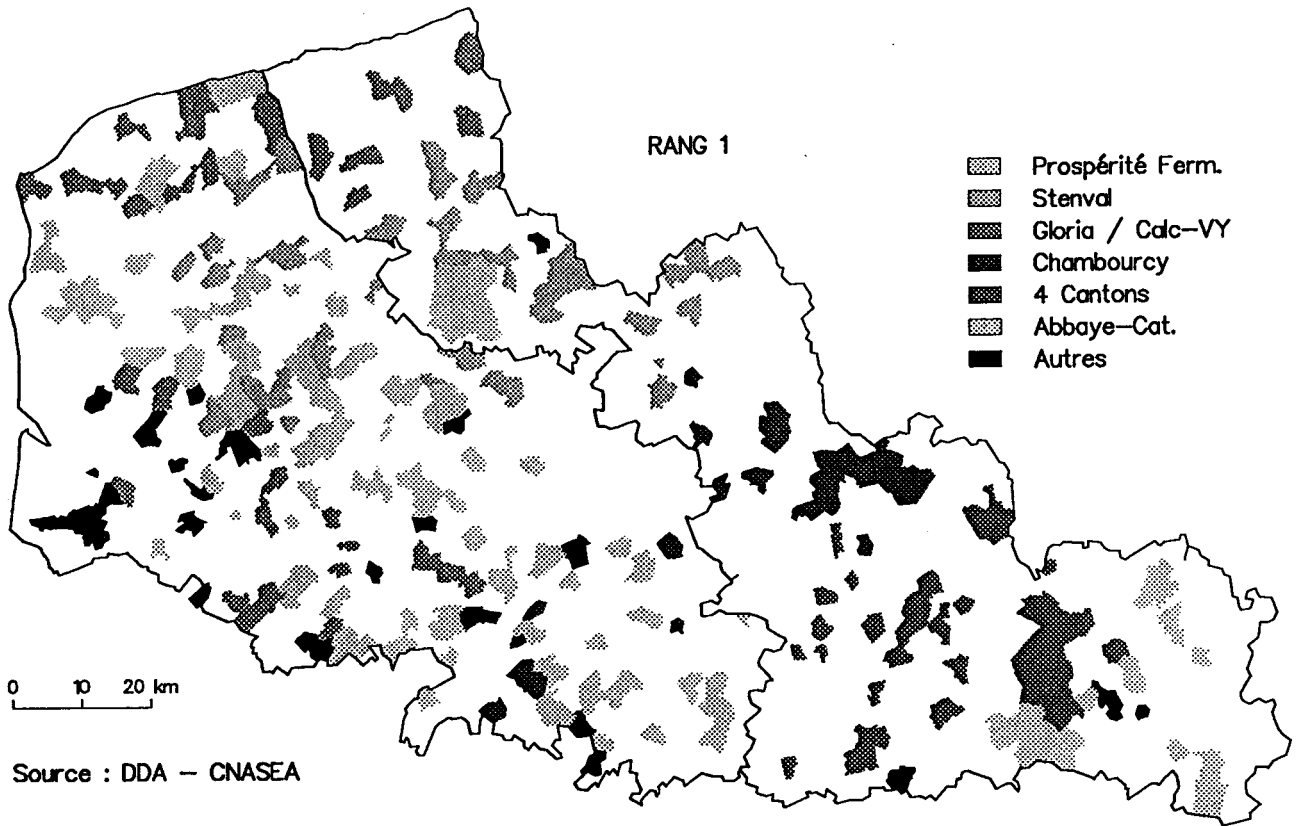
c - ACAL 1985/86



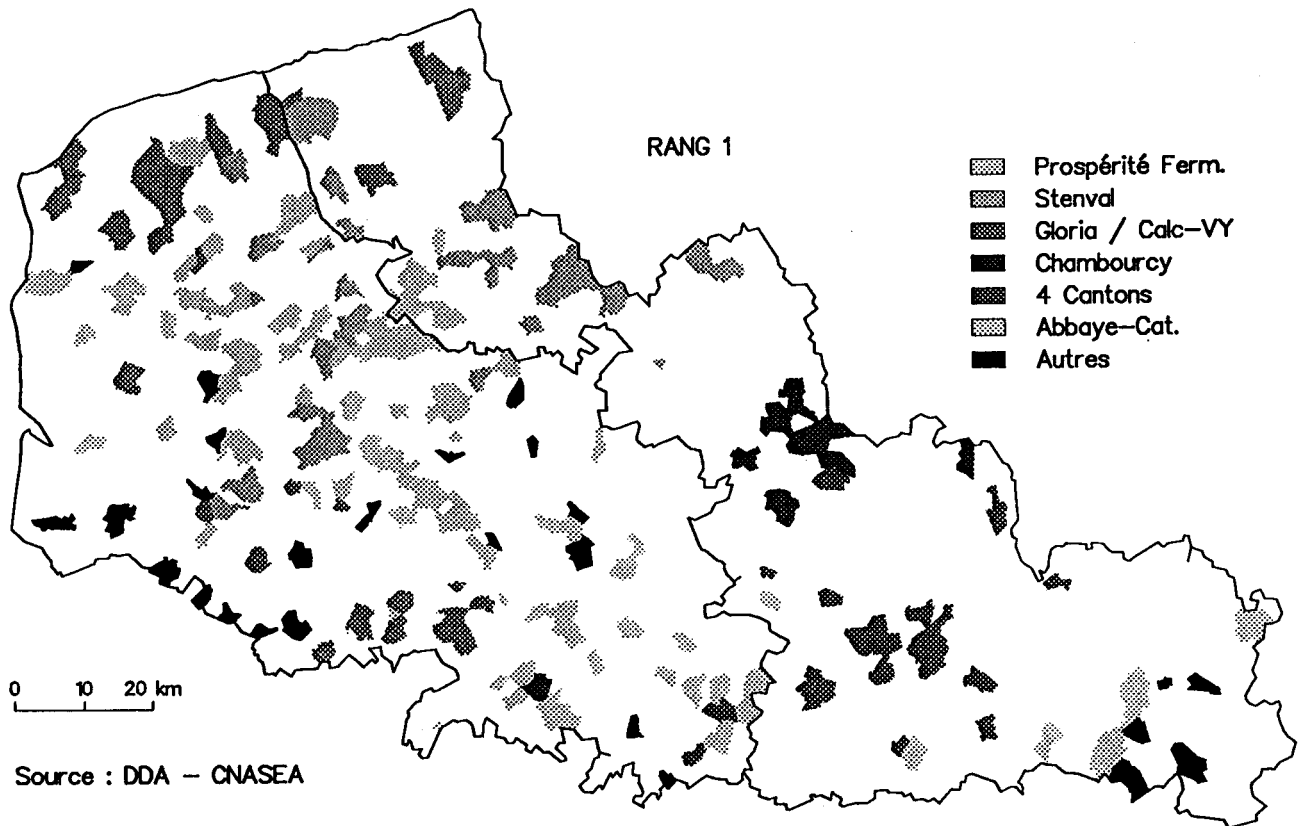
d - ACAL 1986/87



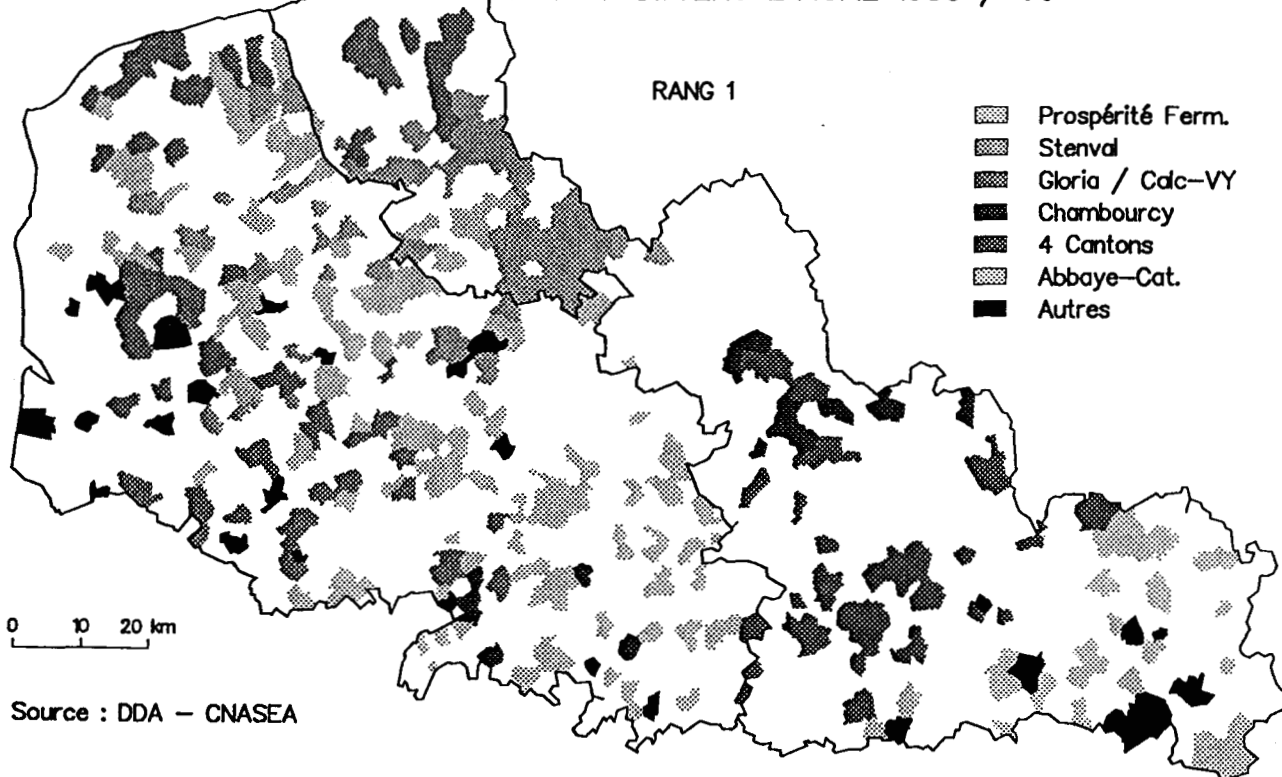
e - ACAL 1987/88



f - ACAL 1988/89



g - REPARTITION PAR LAITERIE
DES PRODUCTEURS DE MOINS DE 60 000 L
AYANT OBTENU L'ACAL 1989 / 90



néanmoins, on remarque surtout que les bassins de départ des laiteries sont avant tout corrélés avec les zones de production laitière, et la structure démographique des éleveurs.

De cette analyse, il ressort que toutes les laiteries sans exception ont été touchées de manière physique dans la structure de leur zone de collecte. La répartition géographique des cessations est d'autant plus large que le bassin de collecte l'est, mais, elle se manifeste finalement sur la seule campagne 1984/85. Si les campagnes ultérieures voient surtout un éparpillement de l'impact des ACAL au sein de l'espace régional, une constante demeure, à savoir la suprématie du Pas-de-Calais, et plus particulièrement du Haut-Pays d'Artois et du Ternois.

Ces résultats ont été influencé par l'intervention financière d'un organisme public, proche du terrain : le Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais.

8-1-4 : La participation du Conseil Régional

L'attrait des ACAL dans le Nord-Pas-de-Calais doit, pour partie, à la contribution financière - très appréciable - apportée par le Conseil Régional dès la première campagne : action novatrice et unique en 1984/85 en France, elle a pour objectif le maintien dans la région du maximum de quotas.

◇ Sur la période 1984-89, les dispositifs successifs d'ACAL mis en place à l'échelle nationale ont été abondés trois fois par une contribution régionale spécifique, la participation du Conseil Régional évoluant selon les dispositions arrêtées à l'échelle nationale (tab.60)

Tab.60 : ACAL et participation du Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais

Campagne	Fonctionnement
1984/85	- majoration de 30 % de l'aide de l'Etat pour les bénéficiaires de la prime unique (+19 ct/l), ce qui porte le plafond à 24 000 F ; - majoration de 60 % de l'aide de l'Etat pour les bénéficiaires de la prime de conversion (+39 ct/l entre 0 et 60 000 l ; +19,5 ct/l entre 60 et 90 000 l), le plafond passant à 75 000 F.
1985/86	création de primes régionales de cessation , par la prise en charge directe de tranches supplémentaires (gros livreurs) et de dossiers en dépassement des enveloppes budgétaires affectées à la région.
1989/90	une convention régionale tripartite Etat-Région-Profession est mise en place, avec engagement paritaire de 4 MF de chacun des 3 partenaires ⁷⁸ (soit 12 MF). ◇ Elle concerne les éleveurs de lait âgés de <u>moins de 53 ans</u> qui souhaiteraient abandonner la production laitière. Elle vient compléter le programme national (destiné aux producteurs âgés de plus de 53 ans). Le complément est de 1,5 F/l de 0 à 30 000 l, 1,25 F/l de 30 à 100 000 l, et 1 F/l au-dessus de 100 000 l. ◇ Pour les producteurs de <u>moins de 60 000 l</u> , ils recevront un complément de 1 F/l de 0 à 60 000 l (hors quota vente directe).

source : Conseil Régional.

◇ Sur les deux campagnes **1984/85** et **1985/86**, la Région a primé plus de 1 000 producteurs, pour un coût financier global de plus de 20 MF.

- Si, en 1984/85, l'ensemble des producteurs des catégories visées sont servis, en 1985/86, 26 dossiers supplémentaires du Nord et 73 du Pas-de-Calais seront honorés, en totalité, par la Région (**prime régionale**), dans le même temps où 24 dossiers du Nord et 48 du Pas-de-Calais seront complétés par la prime régionale.

- Cette contribution financière renforce de plus du quart les quelques 84,398 MF de dotations nationale et communautaire. Au sein de l'espace régional, elle se répartit comme suit : Artois 6,5 MF ; Flandres 4,0 MF ; Avesnois et Montreuillois 2,5 MF ; Cambresis 1,4 MF ; Boulonnais, Lille et Ternois 1,0 MF chacun ; Valenciennois 0,7 MF ; Calaisis 0,6 MF ; enfin, Douaisis 0,5 MF. L'effort se porte donc plutôt dans les espaces où existent des possibilités de reconversion (en liaison avec le poids des primes de conversion dans la région sur ces deux campagnes).

On signalera tout de même que les aides régionales de 1985 n'ont reçu qu'un impact assez mitigé, en raison d'une conjoncture particulière :

- en août 1985, le Conseil Régional ne veut pas financer de dossiers supplémentaires sans la certitude d'un retour intégral des quantités libérées dans la région ;
- or, dans le même temps, des rumeurs courant sur une aide communautaire à venir (0,42 F/l pendant 7 ans sans limite de litrage), les désistements sont nombreux ;
- en avril 1986, quand un accord est signé entre l'Etat et le Conseil Régional, seuls 49 producteurs maintiennent leur demande (document DDA).

Seule région française à accompagner les aides de l'Etat en 1984/85, le Nord-Pas-de-Calais a bénéficié de certains avantages, tel le retour de 17 000 T de lait alors qu'il a contribué pour 15 000 T à la constitution de la réserve nationale.

⁷⁸ il est à noter que, dans la contribution professionnelle de 4 MF est inclus 1,3 MF de pénalités 1986/87 versées par les producteurs à l'Onilait. Cette somme sera désormais retournée dans la région au bénéfice de la restructuration (Conseil Régional).

◇ Après cette première intervention en faveur de la restructuration laitière, les professionnels de la région ne souhaitent plus financer un nouveau programme de concert avec l'Etat et les collectivités locales⁷⁹. Ceci est assez paradoxal puisque, parallèlement à cette absence de soutien de la restructuration dans le Nord-Pas-de-Calais, on assiste au développement de conventions tripartites Etat-interprofession (région ou département) dans la plupart des régions françaises au cours de la campagne 1987/88.

De telles conventions permettent, soit d'apporter des compléments de financement au programme national, soit de prévoir des catégories nouvelles de bénéficiaires. Si 5 régions et 5 départements sont partie prenante fin 1987, en 1988, ce sont 23 conventions régionales⁸⁰ qui coexistent, avec des modalités variables de fonctionnement.

Il faut attendre **1989/90** pour qu'une telle convention soit signée dans le Nord-Pas-de-Calais (tab.60).

◇ L'incidence du programme régional n'est pas négligeable, puisque 40 dossiers dans le Nord et 107 dans le Pas-de-Calais en relèvent, sur un total régional de 532 bénéficiaires. Suivi dans le cadre du volet complémentaire aux producteurs de moins de 60 000 l (respectivement 26 et 18,2 % des litrages départementaux), l'impact est relativement moindre auprès des producteurs âgés de moins de 53 ans : cumulées, les 625 T libérées par les producteurs de plus de 60 000 l de référence dans le Nord et les 2 700 T du Pas-de-Calais ne représentent que 8,4 et 18,9 % des litrages disponibles à partir du programme national "normal".

◇ 30 % des producteurs primés se concentrent dans 5 cantons : Aubigny-en-Artois (8,5 % du litrage primé par la Région), Hesdin (6,9 %), Le Parcq (6,2 %), Calais Nord-Ouest (4,6 %), et Hucqueliers (3,9 %) (carte 44) : si les zones herbagères du Pas-de-Calais y figurent de manière appréciable, l'Avesnois-Thiérache est quasiment absent.

Parmi les laiteries régionales, trois dominent largement, en relation avec la répartition géographique de cette prime : il s'agit de la Prospérité Fermière, de Stenval et de Gloria.

Quelle que soit l'origine des contributions financières (communautaire, nationale, régionale), les ACAL se traduisent, au niveau des bassins de collecte des laiteries - régionales -, par une modification plus ou moins prononcée du réseau de collecte, en relation avec sa structure ; toutefois, le bassin conserve les grandes lignes de son enveloppe de la période pré-quotas.

Deux espaces s'opposent nettement :

◇ Le premier ensemble englobe le département du Pas-de-Calais, hormis le bassin minier, et la Flandre intérieure. Il se caractérise par de nombreuses cessations. Une entreprise domine : la Prospérité Fermière

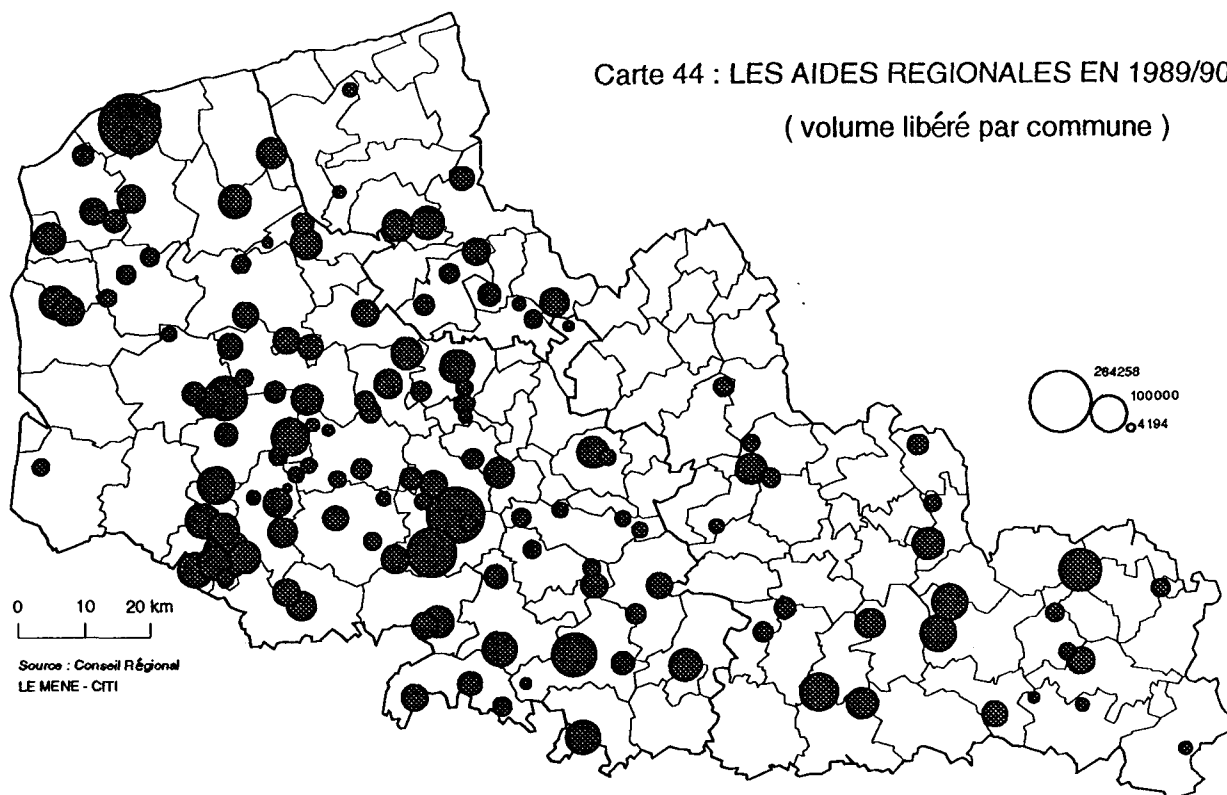
◇ Le second ensemble comporte des espaces spécifiques (vente directe et bassin minier) ou moins tournés vers la production laitière (zones de 'grandes cultures', Flandre maritime), mais aussi, l'Avesnois-Thiérache. Moins fréquentes, les cessations sont plutôt le fait de producteurs qui reconvertissent leur activité agricole.

⁷⁹ les désaccords à l'intérieur de la profession agricole portent sur la répartition des quantités libérées par les aides régionales : le Nord préférerait une redistribution en fonction des besoins des agriculteurs, le Pas-de-Calais en fonction des cessations dans chaque laiterie (document DDA).

⁸⁰ pour une présentation de ces conventions, se reporter au rapport annuel de l'Onilait (1988).

Carte 44 : LES AIDES REGIONALES EN 1989/90

(volume libéré par commune)



Cessation rime avec réattribution, et à ce niveau, il semble que la politique de restructuration ait abouti à des distorsions entre laiteries en ce qui concerne la couverture des besoins des prioritaires, dans le même temps où elle restreint cette catégorie de producteurs.

8-2 : DES BASSINS LAITIERS EN MOUVEMENT ?

Le bassin de production laitière se transforme à la suite du départ de producteurs qui cessent cette activité après l'obtention d'une ACAL. Or, l'une des modalités intrinsèque des politiques de primes successives est la réattribution des volumes libérés à certaines catégories de producteurs : les "prioritaires".

Pour un établissement de collecte de lait, leur présence est non seulement gage du maintien de litrages à son niveau, mais les "jeunes agriculteurs" et les "plans de développement" attestent du dynamisme de leur zone de collecte, appuyant par là même son renouvellement et sa modernisation.

8-2-1 : Prioritaires : leurs besoins

Pour une entreprise de collecte de lait, le dynamisme post-quotas est en grande partie conditionné par son dynamisme pré-quotas, car sont pris en compte en tant que prioritaires, de manière continue, les jeunes et les éleveurs en plan de développement installés de 1981 à mars 1984. Ces deux catégories de prioritaires jouent donc un rôle non négligeable dans les stratégies d'approche des laiteries.

8-2-1-1 : L'installation des jeunes en production laitière

Parmi les 1 665⁸¹ prioritaires recensés dans le Nord-Pas-de-Calais selon la définition de 1984/85 se trouvent 414 jeunes agriculteurs⁸² (Onilait). Leur présence offre aux entreprises de collecte du lait un double avantage :

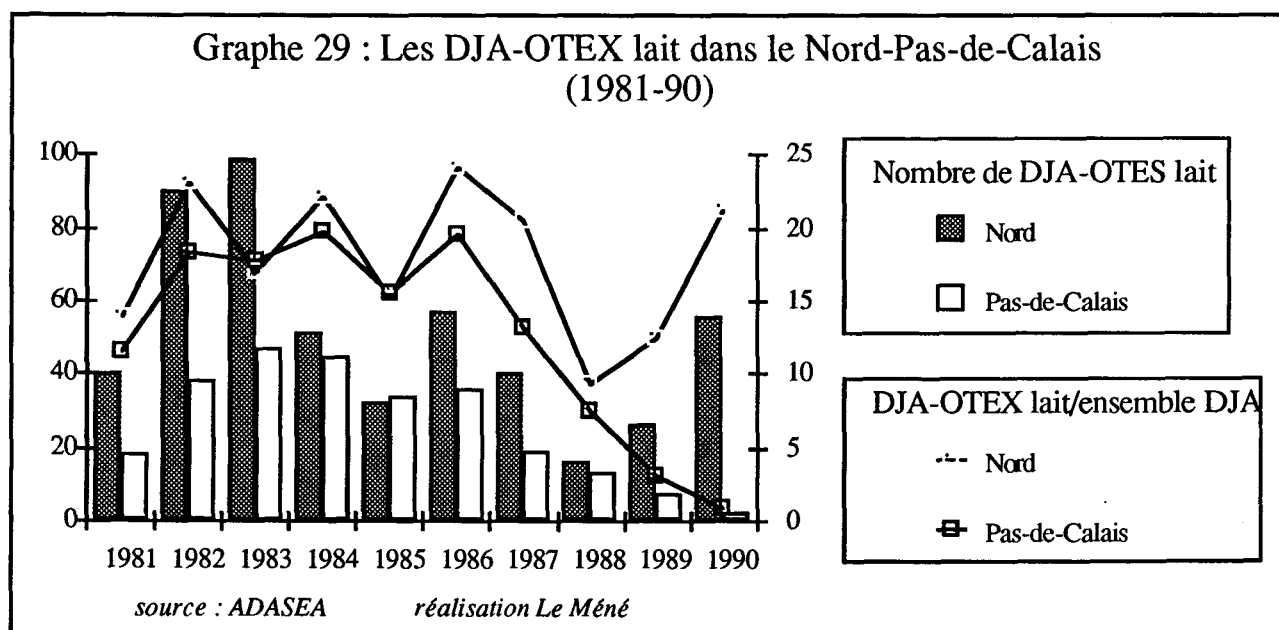
- ◇ l'existence d'une nouvelle génération est signe de vitalité et de renouvellement du tissu des exploitations laitières⁸³ ;
- ◇ les jeunes générations sont plus réceptives aux sollicitations des industriels, notamment en matière de qualité, même si cela induit le recours à de nouvelles techniques.

◇ Trois sources permettent d'approcher leurs spécificités : l'effectif des agriculteurs qui demandent la DJA, les installations lait (CNASEA) et l'effectif des chefs d'exploitation de moins de 35 ans (RGA 1988/89).

- Les **DJA** à orientation lait dotent des agriculteurs qui s'installent en production laitière (graphe.29).

Sur la période 1981-90, trois cycles se succèdent :

- de 1981 à 1983, on observe un accroissement régulier du nombre des installations aidées (+ 50 %) ;
- les années 1984, mais surtout 1985 voient un total renversement de tendance : entre 1985 et 1988, les projets chutent de 55 % pour l'ensemble de la région, l'effet étant nettement plus accentué dans le département du Nord (-68 %).



⁸¹ hors le groupe Sully, recensé en Picardie (800 prioritaires environ).

⁸² 404 plans de développement, 52 plans de redressement et 795 autres investisseurs, soit 2,5 % du total national des prioritaires (Onilait).

⁸³ décisif pour l'avenir de la production laitière dans une commune, le facteur humain est en général insufflé par les jeunes : "à Wignehies (11 jeunes parmi 40 exploitants), il apparaît de toute évidence un effet "boule de neige" entraînant un dynamisme général" (Hessel J.F., 1989, p.42).

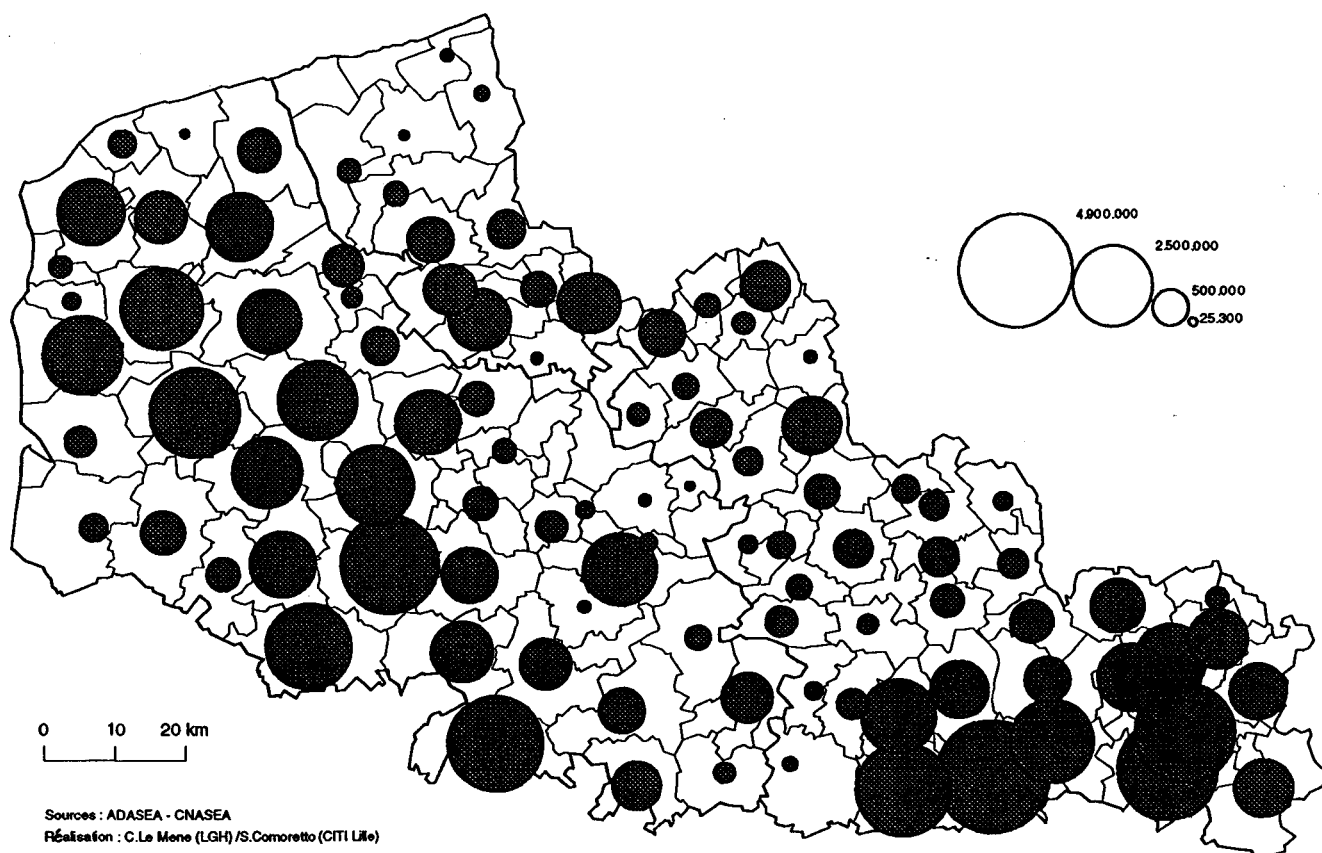
Le facteur explicatif 'quota' est insuffisant pour comprendre l'évolution. En fait, la diminution des DJA lait est parallèle à la baisse générale des DJA, celle-ci résultant d'un durcissement des modalités d'obtention de l'aide en 1984, notamment en matière de formation des candidats : un diplôme de niveau au moins équivalent au Brevet d'Etudes Professionnelles Agricoles est désormais requis.

- à partir de 1988, l'évolution des deux départements régionaux se séparent : une remontée s'amorce dès 1989 dans le Nord⁸⁴, alors que celle-ci n'intervient dans le Pas-de-Calais qu'en 1991 (23 DJA).

Cette évolution est préoccupante car, de manière générale, ce mouvement de repli des installations lait hypothèque quel que peu l'avenir de cette production à l'échelle régionale : ainsi, en moyenne sur la période 1985-90, on note une installation dans le Nord-Pas-de-Calais pour 10 en Bretagne, 9 dans les Pays de la Loire, 5 en Rhône-Alpes ou en Basse-Normandie, 4 en Auvergne, 2 en Lorraine ! (CNASEA).

- La répartition des installations lait - aidées ou non - calque les espaces régionaux à dominante herbagère⁸⁵, c'est-à-dire les espaces déjà spécialisés. Elle autorise une extrapolation des laiteries où s'observe un renouvellement des exploitations laitières (carte 45).

Carte 45 : INSTALLATIONS LAIT EN 1987-1988-1989
QUOTA "LAITERIE" (en litres)

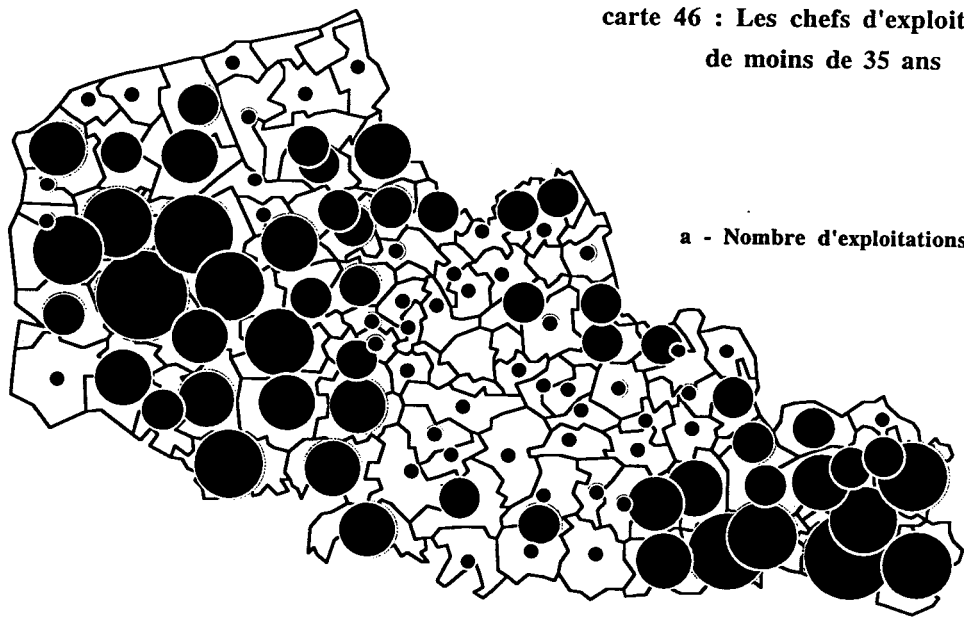


⁸⁴ plusieurs causes favorisent le nombre d'installations, notamment la suppression de la notion de SMI (surface minimale d'installation) (remplacée par l'obtention d'un revenu disponible/UTAF) ; l'installation des conjoints (épouses d'exploitants) ; la cessation d'activité des parents relativement jeunes pour l'obtention de l'IAD (indemnité annuelle de départ) (Adasea).

⁸⁵ Hainaut-Thiérache, Ternois-Haut-Pays d'Artois-Boulonnais. Selon une analyse de l'Adasea du Pas-de-Calais pour 1988, 100 % des installations du Boulonnais ont un atelier laitier, 67 % pour le Haut-Pays d'Artois et 57 % dans le Ternois (Assemblée Générale, 1989).

carte 46 : Les chefs d'exploitations
de moins de 35 ans

a - Nombre d'exploitations



Nombre



De 50.00 à 69.00

De 40.00 à 50.00

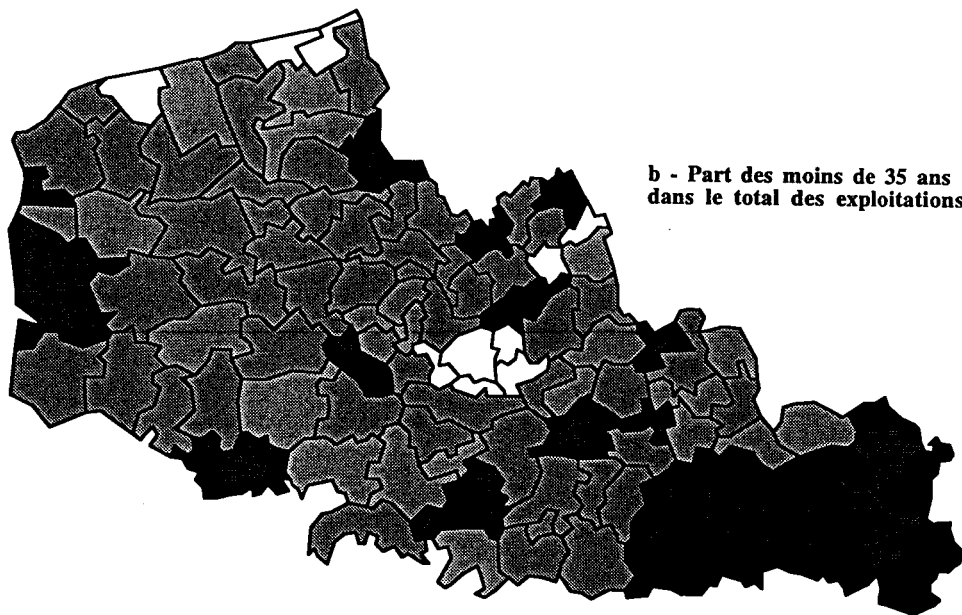
De 30.00 à 40.00

De 20.00 à 30.00

De 10.00 à 20.00

De 0.00 à 10.00

b - Part des moins de 35 ans
dans le total des exploitations



%



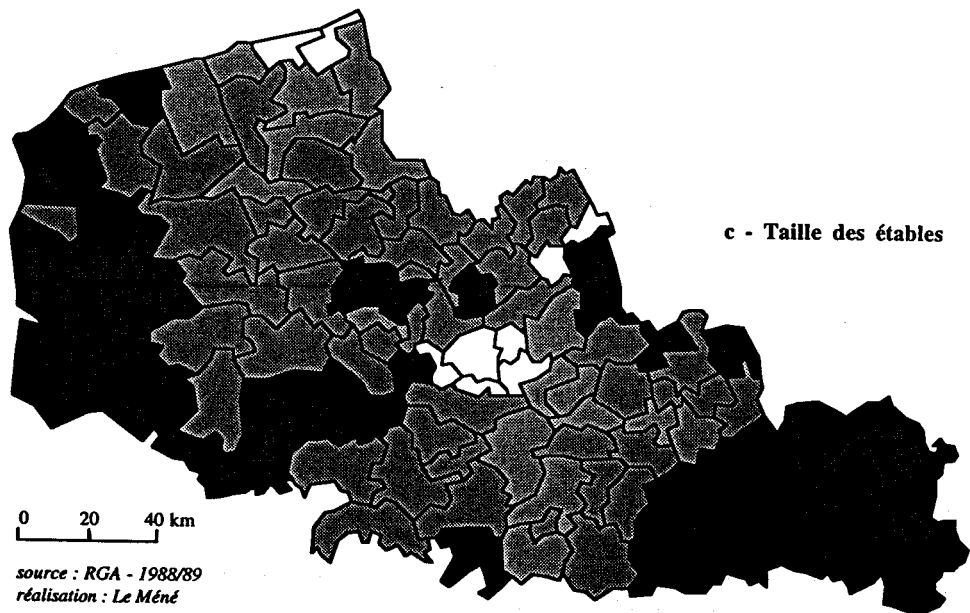
De 28.10 à 20.00

De 20.00 à 15.00

De 15.00 à 10.00

De 10.00 à 3.10

c - Taille des étables



VL/exploitation



De 65.00 à 50.00

De 50.00 à 30.00

De 30.00 à 20.00

De 20.00 à 1.00

0 20 40 km

source : RGA - 1988/89
réalisation : Le Méné

◇ 13 cantons régionaux, tous urbanisés⁸⁶, sont absents.

◇ La moyenne des références à l'installation varie sensiblement selon les secteurs :

- en 1988, si la moyenne du département du Pas-de-Calais est de 106 209 l (Adasea), elle oscille de 82 455 l pour les régions non herbagères à 127 842 l pour le Boulonnais. Une hiérarchie quasi-identique prévalait déjà en 1986/87, l'évolution majeure étant due à la forte progression des moyennes du Boulonnais (+28 %)⁸⁷.
- de 1989 à 1990, la moyenne du Nord passe de 104 884 l à 125 600 l (+19,8 %).

◇ L'une des interrogations relative à l'installation lait a trait à la définition d'un seuil minimum de références pour que l'exploitation soit considérée viable.

- La tendance est, nous l'avons vu, de viser la constitution d'exploitations atteignant au minimum 150 000 l. Dans ce cadre de référence, elle signifie que deux producteurs moyens (80 000 l de livraison annuelle) qui se retirent libèrent juste assez de quotas pour combler le besoin d'une seule nouvelle installation.

- progressivement, les objectifs des DJA sont de plus en plus gonflés, ce qui risque de provoquer, à terme, une augmentation sensible de la demande en quotas.

Pour le CDJA, non seulement il faut fixer un "plafond" pour être classé comme prioritaire (280 000 l), mais aussi - et surtout- un "plancher" (80 000 l), en dessous duquel il est nécessaire d'avoir d'autres productions (CDJA, 1988). Ce plancher risque de faire mal, notamment dans l'Avesnois et la Plaine de la Scarpe, où 20 % des stagiaires EPI s'installent sur des exploitations exclusivement laitières avec moins de 50 000 l de quota. Les responsables de l'Abbaye confirme cette position en évoquant des raisons financières (une exploitation de moins de 100 000 l exige souvent trop d'investissements).

- Les résultats du RGA 1988/89 viennent amoindrir la prépondérance des moins de 35 ans dans le département du Pas-de-Calais (carte 46).

Le RGA estime à 1 585 le nombre de fermes en production laitière détenues par des chefs d'exploitations ayant moins de 35 ans en 1988 : près de 5 % plus nombreux qu'en 1979, ils composent 13 % des chefs d'exploitations laitières.

Si les exploitations concernées dominant largement dans les pôles herbagers (axe Boulonnais-Ternois, Thiérache), des noyaux secondaires émergent aussi en Flandre intérieure, dans la région de Lille (Tourcoing, Seclin), dans le Pévèle et le sud de l'Artois (carte.46a). Une approche de leur poids relatif par canton amène à nuancer leur importance dans le département du Pas-de-Calais (carte 46b).

- En effet, si plus de 15 % des chefs d'exploitations ont moins de 35 ans en Thiérache et dans la partie limitrophe du Hainaut, leur part est presque systématiquement inférieure aux 15 % précédents dans la quasi-totalité des autres espaces régionaux. Mieux, dans des zones fortement herbagères comme le Boulonnais, le pourcentage tombe à moins de 10 %, un constat identique se retrouvant pour la partie sud du Ternois, ou encore dans la Plaine de la Scarpe⁸⁸.

Autre appréciation du dynamisme de la jeune génération des chefs d'exploitations, la taille moyenne des étables s'établit à 28 VL (moyenne régionale 23 VL/étable) (carte 46c).

- les étables de moins de 20 VL sont plus particulièrement localisées en Flandre maritime et dans la partie médiane des 'grandes cultures' ;
- à l'opposé, les exploitations de plus de 50 VL/étable sont représentées dans l'ensemble Hainaut-Thiérache, sur la façade littorale du Pas-de-Calais (de Calais à Auxi-le-Château), et en diagonale d'Auxi-le-Château vers Armentières.

⁸⁶ Arras, Lille-Roubaix, une partie du Bassin Minier (secteur de Noeux-les-Mines-Laventie, Henin-Beaumont, Denain), frange littorale (Dunkerque).

⁸⁷ Ternois : +9,4 % ; autres régions : -3,0 % ; Haut-Pays d'Artois : -13,4 %.

⁸⁸ canton de Boulogne-sur-Mer 9,1 %, Desvres 9,6 % ; le Ternois en écharpe du canton de Fruges (9,5 %) à celui de Bapaume (6,5 %) ; dans la Plaine de la Scarpe, leur part est la plus faible dans le canton de Valenciennes-sud (4,1 %).

◊ Face à l'installation, toutes les laiteries ne sont pas égales, et surtout, elles n'appliquent pas la même politique, celle-ci dépendant essentiellement du contexte local.

- Avant tout, il faut indiquer deux composantes du statut de jeune agriculteur :
 - l'opposition coopérative/firme privée s'exprime par une adhésion dans le cadre de la première, qui engage le jeune agriculteur pour une durée déterminée (contrat de 10 ans, avec reconduction tacite tous les 5 ou 10 ans).
 - en fonction de la date d'installation, l'objectif de production n'est pas identique. Ainsi, avant 1982, l'Etude Prévisionnelle d'Installation (EPI) n'étant pas obligatoire, les jeunes n'ont pas d'objectif à proprement parler ; la situation se normalise jusqu'en 1988, date à partir de laquelle tout jeune qui s'installe en production laitière se voit accorder comme objectif, la référence de quotas + 20 000 l.
- Le nombre d'installations varie d'un établissement à l'autre, mais aussi dans le temps.
 - De manière générale, le nombre d'installations est proportionnel à l'effectif des livreurs d'une entreprise donnée (effet-taille).
 - Toutefois, certaines laiteries les considèrent insuffisantes, telle l'Abbaye (en moyenne, 15 jeunes/an). Selon les responsables de la laiterie, les raisons sont liées au morcellement des terres, d'un fermage élevé (750 l/ha, soit disproportionné).

A partir des informations portées sur les listings de deux coopératives du groupe Sully (BCF et 4 Cantons), il est possible de mettre en évidence cette variabilité.

En 1989/90, les jeunes agriculteurs sont au nombre de 73 à BCF et de 216 aux 4 Cantons. Si l'on différencie en fonction de la date d'installation, on remarque la nette prépondérance des jeunes d'avant 1984 (respectivement 63 et 52,8 % de l'ensemble des JA). Les années post-quotas, une coupure sépare les premières campagnes (1984 à 1987) des suivantes : si le rythme des installations de jeunes demeure élevé durant la première période (de l'ordre de 23-32/an aux 4 Cantons, et de 8-9 à BCF), il diminue ensuite l'année 1989 ne voyant aucune installation aux 4 Cantons par exemple.

De manière générale, leur répartition au sein des zones de collecte est assez homogène (carte 47). Des noyaux de concentration apparaissent tout de même, à proximité des centres de collecte ou des établissements de transformation (Guines pour BCF, Awoingt et Le Quesnoy pour les 4 Cantons).

- A l'échelle de la laiterie, **trois axes stratégiques** peuvent être dégagés :
 - dotation d'une prime "jeune agriculteur" (1 ct/l pendant les 4 premières années d'installation à l'Abbaye⁸⁹, 2 ct/l pendant 2 à 5 ans à la Prospérité Fermière) ;
 - dotation de quotas supplémentaires (Gloria 7 000 l ; Sopad 10 000 l l'année de l'installation jusqu'en 1990) ;
 - promesse de quotas.

Ce dernier engagement était jusqu'alors réalisable dans la mesure où, aucune solution n'a été appliquée au problème des "*cessations naturelles*"⁹⁰, laissées à disposition des acheteurs de lait. Normalement, ceux-ci auraient dû utiliser ces quantités dans le volume de leurs sous-réalisations pour les allocations provisoires. Il ne semble pas que cela ait toujours été le cas pour toutes les entreprises, certaines se servant de ces quantités comme élément de concurrence afin d'attirer des producteurs "*intéressants*" (FNPL, 1992).

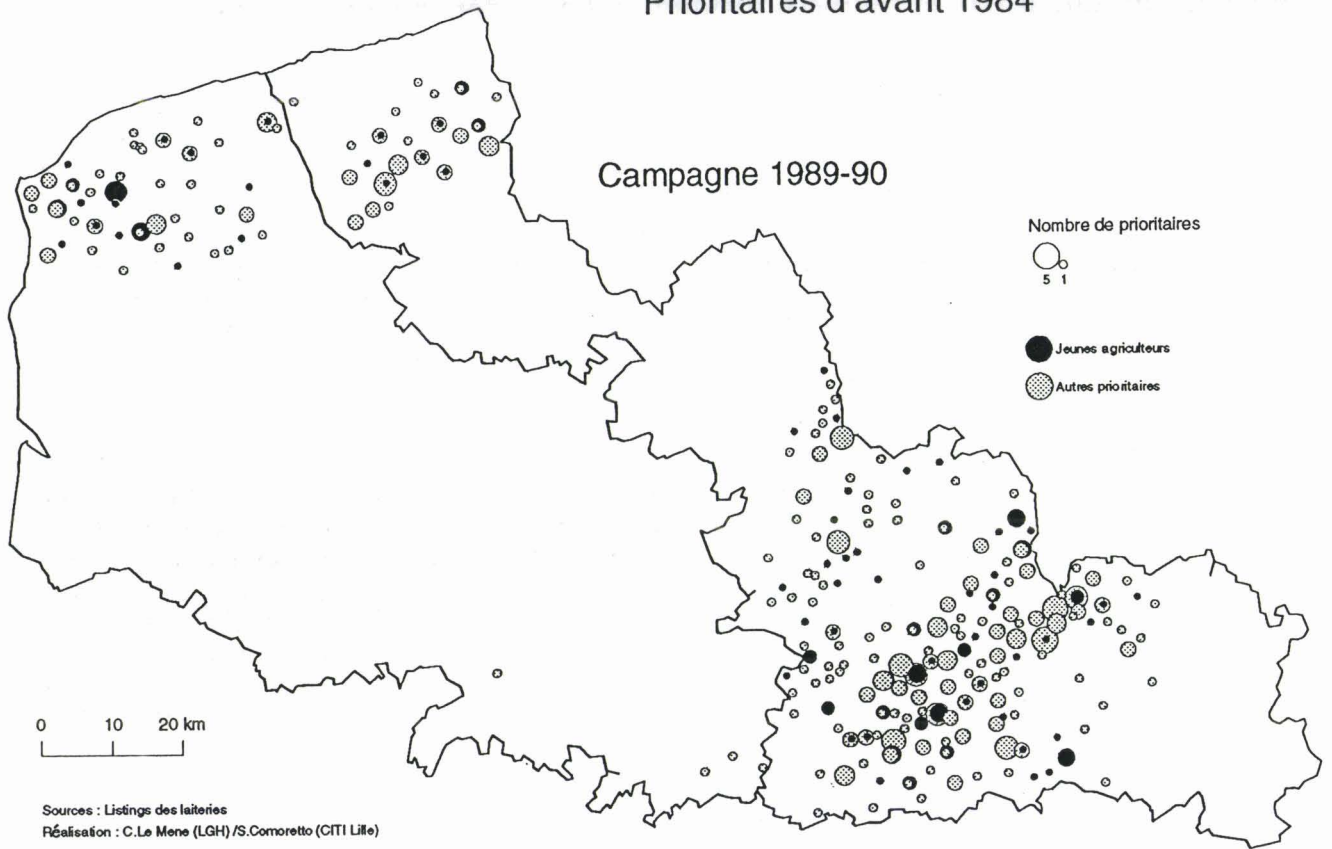
La catégorie des jeunes agriculteurs ne peut, seule, assurer la dynamique d'un bassin de production : celle-ci résulte aussi de l'attitude générale de l'ensemble des éleveurs, notamment vis à vis de la modernisation des exploitations (et des mentalités).

⁸⁹ mais aussi, longueur des prêts (prêts de carrière, sur 25 ans).

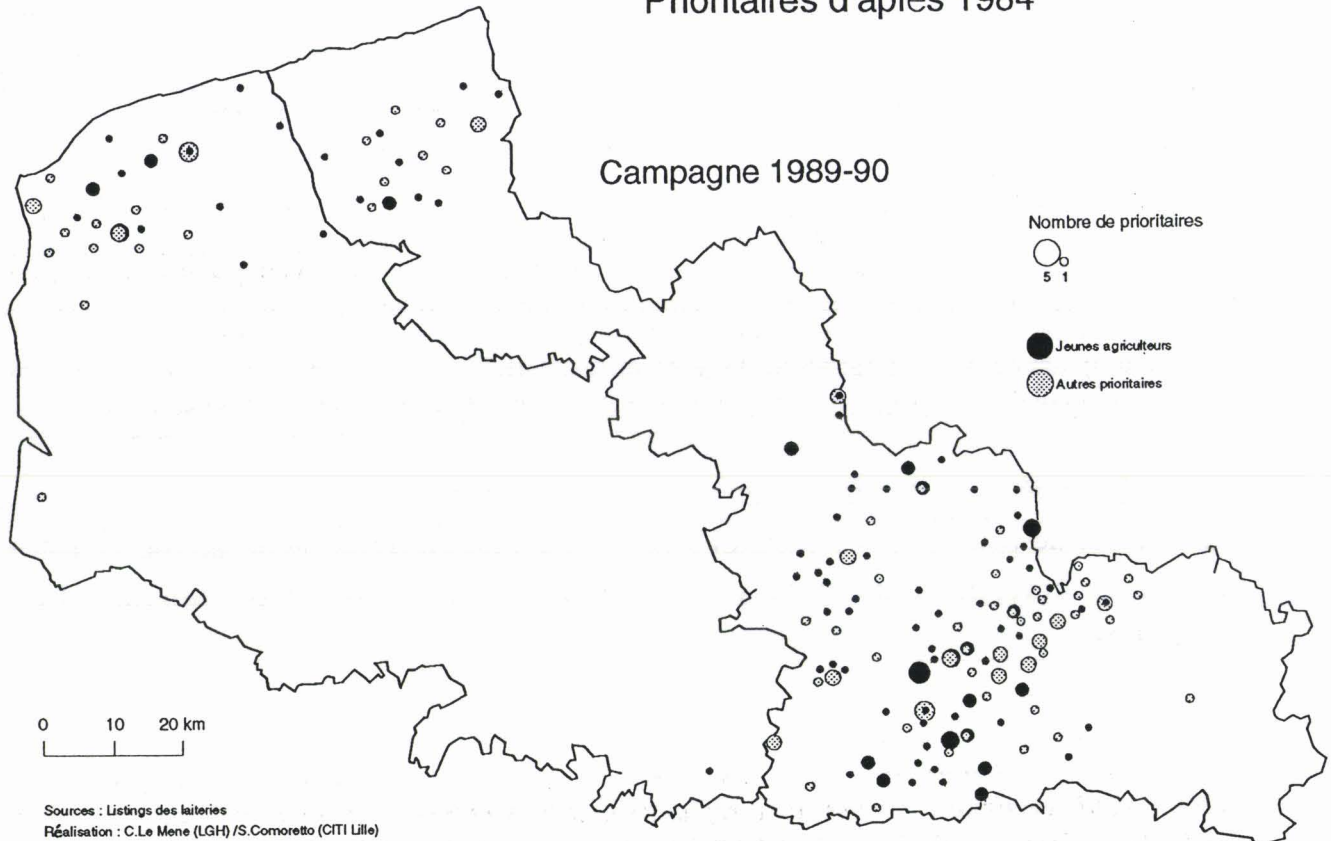
⁹⁰ l'étude réalisée par l'Onilait en 1991 estime le taux de cessation naturelle à 0,14 % dans le Nord (983 T) et à 0,60 % pour la Picardie (6 240 T).

Carte 47 : BCF et 4 CANTONS : LES PRIORITAIRES

Prioritaires d'avant 1984



Prioritaires d'après 1984



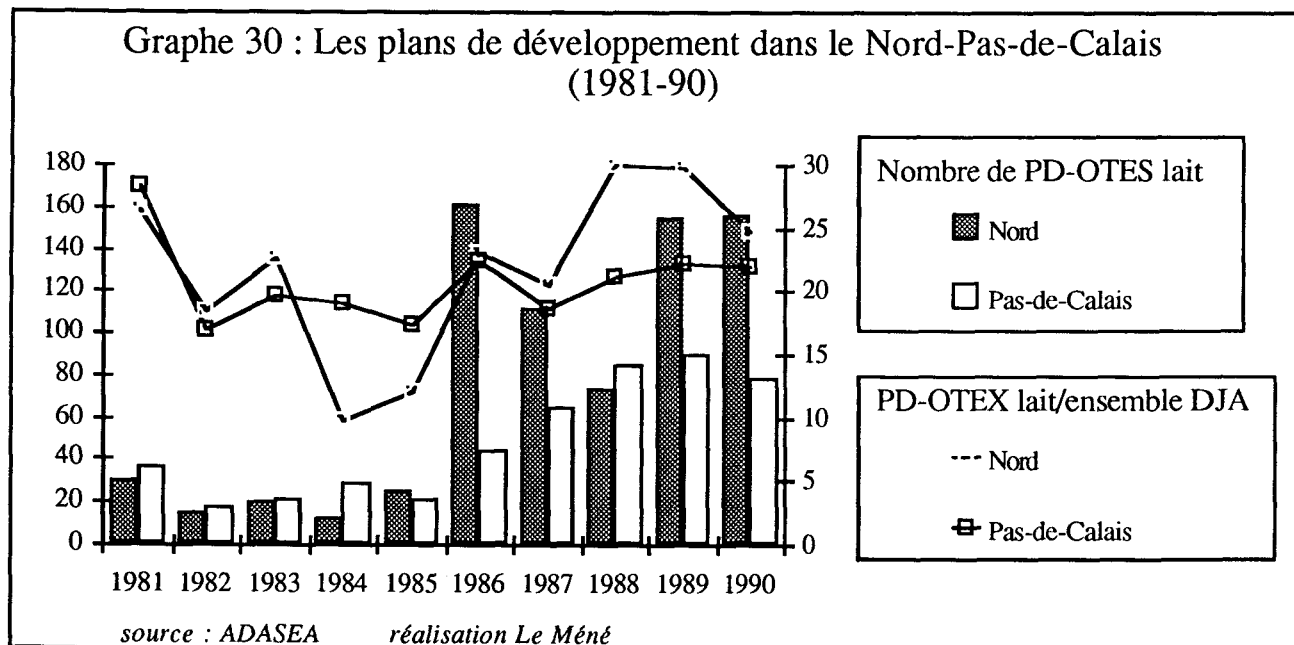
8-2-1-2 : La modernisation du tissu des exploitations appréciée par les PD et les PAM

Des années 1981 à 1990, deux régimes d'aide à la modernisation des exploitations (laitières) se succèdent, avec un impact plus net en seconde période.

- Jusqu'au 30 septembre 1985, les agriculteurs ont pu se voir octroyer une prime d'aide à la modernisation (**PD** ou plan de développement).

Depuis 1981, malgré une progression continue de leur nombre dans la région depuis 1982 (+80,3 %), l'orientation lait est de moins en moins présente parmi les demandes, tant en donnée brute (66 plans en 1981 ; 46 en 1985) qu'en valeur relative (moyenne de 22,5 % du total des plans agréés entre 1981 et 1983 ; 14,4 % en 1984-85) (graphe.30). En fait, dans ce contexte, 1985 se démarque par la croissance "tout à fait exceptionnelle en France" de leur nombre⁹¹.

- Depuis le 1er octobre 1985, le relais est pris par les Plans d'Amélioration Matérielle (**PAM**) : "l'ambiance et les hommes avaient changé : les quotas étaient arrivés. Il fut décidé de "faire" 600 plans en quelques mois, dont 200 laitiers avec augmentation d'objectif" (Bonacina P., 1989, p.11). A la lecture des dossiers PAM agréés, on ne peut donc dire que les quotas aient freiné le recours à un processus de modernisation des exploitations : entre 1985 et 1990, l'orientation lait concerne 1/5e des bénéficiaires dans le Nord-Pas-de-Calais. Les fermes qui engagent un tel processus sont souvent de taille moyenne : en 1990, hormis 4 PAM à des producteurs ayant une référence laitière de moins de 50 000 l, ce sont 26 primes qui partent pour des exploitations de 50-150 000 l, et 16 pour des plus de 200 000 l.



91 "Entièrement imputable au département du Nord, cette augmentation est tout à fait exceptionnelle en France : seules cinq régions (dont la Bretagne) ont connu une progression de leur rythme d'agrément en 1985, la grande majorité des autres enregistrant une baisse de l'ordre de 20 % (France : -23,6 %)" (J. Vaudois, 1988).

- Au sein de l'espace régional, ils sont prépondérants dans les zones herbagères⁹², qui se sont engagées assez tardivement dans ce processus : par exemple, en 1989, le Hainaut et la Thiérache totalisent 50,5 % des dossiers en production laitière. Cette même année, le quota moyen des producteurs bénéficiaires est de 171 000 l, mais 195 000 l chez les exploitants dont l'investissement principal a trait à cette spécialisation.

- A l'échelle de deux coopératives du groupe Sully (BCF et 4 Cantons), le poids des plans de développement est assez relatif : cumulés, les 41 PD d'avant 1984 et les 31 d'après 1984 ne représentent que 14,7 % des prioritaires des 4 Cantons ; leur part est légèrement supérieure à BCF : les 25 PD d'avant 1984 et les 4 PD d'après 1984 globalisent 15,6 % de l'ensemble des prioritaires.

Au niveau de la zone de collecte des coopératives, ils s'agrègent surtout dans les Wateringues (BCF) et dans le Hainaut (4 Cantons) (carte 47).

Pour les laiteries, les PD représentent une garantie quant à la quantité collectée (tous les projets retenus sont basés sur l'intensification laitière), à la pérennité de la zone de collecte (au moins à moyen terme), et, de manière détournée, à la qualité (par le biais des primes). Toutefois, leur avenir, de même que celui des jeunes agriculteurs, dépend de la satisfaction de leur besoin en références de lait.

8-2-1-3 : Bilan des besoins des prioritaires

Un état des besoins non satisfaits des prioritaires dans le Nord-Pas-de-Calais en 1991 fait ressortir ces besoins à quelques 22 Ml de lait ! Si ce bilan est à nuancer selon les laiteries, il dénote les limites de la politique de restructuration telle qu'elle est énoncée et appliquée dans le Nord-Pas-de-Calais depuis 1984.

◇ Des prioritaires en rapport avec l'effectif des livreurs en 1986

Les premières campagnes sous quotas, le besoin en références des prioritaires est plus ou moins intense selon la situation régionale.

Là où la production laitière est plutôt en déclin, la disponibilité des quotas pour redistribution peut s'avérer suffisante pour satisfaire pratiquement toute la demande. Inversement, les producteurs des régions spécialisées en production laitière, caractérisées par une croissance de la collecte les années pré-quotas, ont des opportunités plus limitées.

Dans le Nord-Pas-de-Calais, le **facteur géographique** intervient d'autant plus que c'est dans les zones herbagères que l'on note la présence d'un fort potentiel de nouveaux producteurs et de producteurs en expansion installés avant 1984. Un bilan établi en 1986⁹³ permet de valider ce constat (tab.61).

⁹² M. Carlier, du CNJA, précise qu'en 1984, un certain nombre de producteurs de Thiérache sont en phase de croissance ; même, la Thiérache est alors pratiquement la petite région agricole française où existe autant de prioritaires.

⁹³ il nous a été impossible de répertorier les prioritaires en 1984, ni même en 1985.

Tab.61 : Etat des prioritaires par laiterie du Nord-Pas-de-Calais en 1986*

	Jeunes Agriculteurs	Plans de Développement	Plans de Redressement	Autres investisseurs et Commissions Mixtes	Total
Prospérité F.	243 2 402 856	390 3 769 483	16 64 283	420 4 308 976	1069 10 545 598
dont <200 000 l	93,63 236	93,63 296	97,11 14	92,78 320	866
Sully	252 8 900 000	198 9 700 000		402 7 000 000	852 25 600 000
dont <200 000 l	80,48 252	79,18 169		381	802
Stenval	113 544 987	120 951 862	1 78	258 2 152 880	492 3 649 807
	92,0	92,0	100,0	87,0	
Gloria	53 2 328 230	67 3 098 950	0	100 1 355 979	220 6 783 159
Abbaye	59 2 383 398	82 1 341 896	15 -	25 225 333	181 3 950 627
dont <200 000 l	82,57 51 (2 188 688)	93,64 46 (1 202 511)	- 14	84,53 18 (49 678)	129
Roche aux Fées	35 1 042 204	35 753 312	13 -	63 1 369 700	146 3 165 216
	83,0	88,0	100,0	87,0	
Sopad	25 704 781	23 393 471	3 13 015	54 1 454 386	105 2 565 653
	86,83	92,63	96,59	87,20	
Fauquet	11 386 505	29 511 708	2 71 967	22 267 624	64 1 237 704
	84,92	93,36	74,48	91,58	
Catillon	14 512 178	6 150 368	0	21 111 104	41 773 650
dont <200 000 l	80,17 7 (167 343)	90,33 3 (71 864)		97,11 16 (111 104)	26 (350 311)
Mont des Cats	3 75 000	3 80 000	1 6 000	3 25 000	10 186 000
	81,25	81,39	85,0	93,24	
Sous-Total	808 19 363 045	862 20 854 071	49 155 243	1 241 18 343 176	2 960 58 715 535

* 1ère ligne : nombre de prioritaires (\pm 200 000 l).

2ème ligne : différence entre 97 % de l'objectif 86 et la référence 85/86.

3ème ligne : % de satisfaction de 97 % de l'objectif 86.

source : FDSEA.

◇ L'effet-taille est indéniable, prioritaires (\pm 200 000 l) et effectif des livreurs allant de pair. Ainsi, la Prospérité Fermière a 32 % de ses livreurs repris dans l'une des quatre catégories de prioritaires, Sully (BCF, Verthon et 4 Cantons) 30,4 %, Stenval 28,8 %, Gloria 24,4 % ...

◇ La hiérarchie précédente est quelque peu bousculée quand on aborde les besoins en quotas. Si pour l'ensemble des quatre catégories, la référence moyenne utile à acquérir par prioritaire est de près de 20 000 l, la situation varie selon les laiteries régionales, celles-ci pouvant être scindées en trois ensembles :

- Prospérité Fermière et Stenval ont un besoin global inférieur à 10 000 l/prioritaire ;
- Abbaye-Catillon, la Roche aux Fées, Fauquet et St Bernard sont proches des besoins moyens (fourchette de 18-22 000 l/prioritaire) ;
- à l'opposé, les coopératives du groupe Sully et Gloria manifestent des besoins d'un tiers supérieur à la moyenne régionale (au-dessus de 30 000 l/prioritaire).

La libération de références par les ACAL 1984/85 et 1985/86 donne une première explication de cette hiérarchie :

- Prospérité Fermière et Stenval ont libéré le maximum de litrages ;
- à l'opposé, pour Sully (BCF) et Gloria, le flux important de départs la première campagne s'est tari dès 1985/86.

◇ Si l'on affine l'analyse en fonction des différentes catégories de prioritaires, on note la sur-représentativité des jeunes agriculteurs et des plans de développement : réunis, ils

forment 68,5 % des besoins totaux, pour une moyenne de 24 000 l. Le taux de satisfaction de 97 % de l'objectif 1986/87 est le plus souvent défavorable à la première catégorie.

- pour les jeunes, hormis la Prospérité Fermière et Stenval, il oscille autour de 82 % ;
- pour autres catégories, ce taux est généralement supérieur au précédent, voire similaire (Sully). Une exception peut être relevée, à savoir Fauquet et le faible taux de satisfaction des plans de redressement.

Si le taux de satisfaction est lié, pour partie, au volume requis pour parvenir à 100 %⁹⁴, il dénote aussi de **stratégies des laiteries** en direction de leurs catégories de prioritaires : les laiteries de Thiérache appuient de manière préférentielle les plans (nombreux rappelons-le), tandis que la Prospérité Fermière et Stenval "*saupoudrent*"⁹⁵ l'ensemble de leurs prioritaires.

En définitive, le fait d'associer les prioritaires aux espaces herbagers en 1986 ne s'est que partiellement vérifié. Le constat est tout autre en 1991.

◇ Des besoins critiques dans les laiteries de Thiérache en 1991

L'établissement des besoins des prioritaires en 1991 montre qu'il existe encore de nombreuses discordances entre les différentes laiteries : certaines ont pu satisfaire les objectifs de leurs producteurs à hauteur de 91,5 %, tandis que d'autres sont dans une situation que l'on peut qualifier de critique (tab.62).

Un bilan à l'échelle des départements de l'ensemble Nord-Picardie fait apparaître des besoins non satisfaits très disparates d'un département à l'autre : si de manière globale, les besoins de l'Oise (1,5 MI) et de la Somme (2 MI) peuvent être déclarés couverts, il n'en va pas de même pour l'Aisne (5 MI) et le Pas-de-Calais (5,8 MI), mais surtout pour le département du Nord, où 16,5 MI de références sont encore nécessaires. En ajoutant les 96 jeunes agriculteurs d'après mars 1988, le total s'élève à 20,6 MI.

Le détail par laiterie met en évidence la place prépondérante occupée par les établissements de collecte localisés en **Thiérache** (tab.62).

- Cumulés, les besoins de l'Abbaye, de Catillon, de Fauquet, et de Sopad représentent la **moitié** des besoins du Nord-Pas-de-Calais dans son ensemble !

Cette disproportion est imputable à la densité des prioritaires dans cet espace, la Thiérache comptant 49 % des installations lait du Nord, et 60 % des plans de développement. De ce fait, on recense 120 prioritaires à l'Abbaye, 32 à Sopad, 17 à Catillon, 14 à Fauquet et 7 au GIE Avesnois-Lait. Leurs besoins moyens sont assez impressionnants : respectivement 50 500, 80 400, 65 200, 65 000 et 38 300 l/prioritaire. On rappellera que cet espace a le moins libéré de lait sur la période 1984-89.

- Les prioritaires d'avant 1984 non encore servis à hauteur de 91,5 % de leur objectif dépendent quasiment tous de laiteries de Thiérache, les seules exceptions étant Elnor d'une part (2 prioritaires), et Saint Bernard d'autre part (6). A l'Abbaye, 23 JA sont en attente de 34 000 l en moyenne, et 20 PD de 31 375 l.

- Pour les prioritaires installés entre 1984 et 1988, la situation est plus nuancée ; malgré tout, 8,6 MI de références (61,6 % des besoins régionaux) devraient encore revenir aux 127 JA et PD des laiteries de Thiérache (sur un total de 228).

⁹⁴ il est certain que procurer plus de 40 000 l environ à une cinquantaine de producteurs n'est pas chose facile (Abbaye et Gloria pour les jeunes ; Sully pour les plans).

⁹⁵ le terme est de J.B. Philippot (1989).

Tab.62 : Etat des besoins non satisfaits des prioritaires dans le Nord-Pas-de-Calais en 1991

Laiteries		Besoins	%/total	Avant 84			84-88	
				J.A.	P. D.	P.R.	J.A.	P.D.
Abbaye	N	6 059 058	27,41	782 813	627 507	55 550	2 656 682	1 936 506
Elnor	PdC	3 078 166	13,93	39 804	-	41 265	2 004 920	992 777
Sopad	N	2 573 673	11,64	-	131 790	27 422	799 716	1 614 745
Chambourcy	Reg	2 377 612	10,76	-	-	-	2 072 251	293 166
	N	2 365 417		-	-	-	12 195	-
	PdC	12 195		-	-	-	-	-
Sully - B.C.F.	Reg	2 297 214	10,39	-	-	-	176 508	-
	N	176 508		-	-	-	680 327	110 021
	PdC	790 348		-	-	-	-	-
- 4 Cantons	N	1 308 854	-	-	-	1 308 854	-	
	PdC	21 504	-	-	-	21 504	-	
Stenval	Reg	1 416 861	6,41	-	-	-	610 717	232 939
	N	843 656		-	-	-	403 762	169 443
	PdC	573 205		-	-	-	-	-
Prospérité Fermière	Reg	1 126 277	5,09	-	-	-	484 740	351 175
	N	835 915		-	-	-	-	290 362
	PdC	290 362		-	-	-	-	-
Catillon	N	1 108 584	5,01	19 054	-	-	839 240	250 290
Gloria	PdC	1 051 998	4,76	-	-	-	748 900	303 098
Fauquet	N	868 826	3,93	167 966	187 017	55 608	313 858	144 377
St Bernard	N	148 166	0,67	45 822	102 344	-	-	-
GIE*	N	268 495	-	39 385	191 693	-	37 417	-
TOTALUX	Reg	22 107 035	100,0	-	-	-	-	-
	N	16 557 152		1 231 548	1 240 351	138 580	9 123 475	4 823 198
	PdC	5 818 378		39 804	-	41 265	3 871 608	1 865 701

* le GIE Avesnois-Lait n'est pas retenu, car pas de dossier ACAL

source : DDA - ADPL du Pas-de-Calais et FNPL du Nord.

Elnor, laiterie du Pas-de-Calais, se distingue aussi par de nets besoins en références supplémentaires.

Cette coopérative affiche, avec la société Gloria, la prééminence des besoins dans le Pas-de-Calais : respectivement 53 et 18 % des demandes départementales. Or, toutes deux collectent dans des espaces tournés vers la production laitière (Ternois, Haut-Pays d'Artois) ou dotés de nombreux prioritaires (Pays de Montreuil). Le dynamisme de ces espaces est évident puisque les producteurs en attente sont pratiquement tous installés entre 1984 et 1988 (soit 34 JA et 14 PD pour Elnor, et 48 JA et 13 Pd pour Gloria). Cette situation est à mettre en relation avec la faiblesse des litrages libérés entre 1984/85 et 1989/90.

Le responsable production de Gloria considère d'ailleurs qu'un nombre de prioritaires élevé est une entrave à la restructuration. En effet, tant que demeurent des prioritaires, les flux libérés sont orientés, et il ne peut se mettre en place un système de marché des quotas (à l'échelle régionale).

A l'inverse, la couverture des besoins des prioritaires est plus assurée dans les laiteries dont le bassin de collecte recoupe des régions aux potentialités autres que le lait.

- Que ce soit à la Prospérité Fermière ou à Sully, les besoins résiduels en 1991 sont sans commune mesure avec ceux des laiteries précédentes : ensemble, ils regroupent 26,8 % des prioritaires, tous installés entre 1984 et 1988, et 15,5 % des besoins régionaux. Par exemple, les 4 Cantons ont bénéficié d'un certain retour du lait de Picardie.

- Pour ces laiteries qui collectent sur les deux départements du Nord et du Pas-de-Calais, y compris Chambourcy et Stenval, on remarque un déséquilibre souvent très marqué entre les besoins respectifs des prioritaires de chacun des deux départements :

- le meilleur exemple est Chambourcy, où le rapport est pratiquement de 1 à 200 ! au détriment du département du Nord (nombreux prioritaires, peu d'ACAL) ; pour la coopérative des 4 Cantons, le rapport est de 1 à 60 !

- BCF dénote dans cet ensemble dans le sens où, le déséquilibre est défavorable au département du Pas-de-Calais (beaucoup de prioritaires et d'ACAL).

Entre 1986 et 1991, les besoins en références des prioritaires sont progressivement couverts par le biais de réattributions émanant des ACAL, de la réserve nationale ou des transferts fonciers. Toutefois, d'importantes discordances subsistent entre les différentes laiteries régionales, au désavantage de celles qui collectent dans les régions les plus herbagères. Afin de comprendre les raisons de ces écarts, il faut se tourner vers le principe de base des dotations tel qu'il est appliqué depuis la première campagne.

8-2-2 : Les réattributions de références laitières dans la couverture des besoins des prioritaires

Fer de lance de la politique de restructuration de la production laitière, la réaffectation de références à des catégories de producteurs relève de décisions prises par les politiques, entraînant des disfonctionnements à l'échelle locale. Tributaire des quantités libérées et disponibles, la laiterie ne peut apparemment que proposer des suggestions de répartition entre ses livreurs, la décision finale étant prise par la Commission mixte.

◇ Les bénéficiaires et l'origine des litrages réattribués

Les ACAL, les transferts depuis le quota vente directe, et une partie des transferts fonciers sont les trois sources des volumes réaffectés aux producteurs prioritaires. Toutefois, un certain nombre d'entraves existent et viennent réduire les volumes réellement disponibles.

◇ Des volumes libérés par les ACAL, certaines laiteries ne sont pas concernées.

Pour le GIE Avesnois-Lait, la situation est inextricable, car il ne peut prétendre à aucune dotation de références supplémentaires pour ses adhérents, en raison de l'absence de toute libération de volumes de lait par le biais d'une ACAL.

◇ Des volumes libérés par les ACAL, la réattribution se fait sur proposition de la laiterie.

Entérinée par la Commission mixte, la dotation suit l'ordre de priorité défini dans la réglementation. Certaines laiteries dénoncent les catégories de producteurs retenues, qui ne permettent pas de couvrir les besoins des prioritaires d'avant 1984 (Elnor au sujet du volet social 1989/90).

◇ Des volumes libérés par les ACAL, la redistribution se déroule sur deux campagnes.

Les cessations de livraisons se déroulent progressivement, pour être, en principe, complètes au 1er avril de la campagne suivante. Aussi, au cours de la campagne de référence, seul peut être attribué le litrage non encore livré par les éleveurs en cessation.

◇ Des volumes libérés par les ACAL, les laiteries n'en récupèrent pas la totalité.

- en 1984/85, 10 % du litrage part à la réserve nationale ;
- depuis 1985/86, ce taux est porté à 20 %, sauf pour les volumes issus du programme régional de 1989/90 (100 % du litrage reste dans la région).
- en 1987/88 et 1988/89, les volumes libérés servent à couvrir le gel communautaire au niveau des laiteries, car la communauté exige que les volumes retirés correspondent effectivement à des quantités libérées par les abandons primés. Mais, en 1987/88, la totalité des quantités issues du programme communautaire étant retirée des références des laiteries, cela a pour conséquence des réductions d'amplitudes très variables selon les cas⁹⁶. Aussi, en 1988/89, afin d'atteindre une réduction uniforme en taux de la référence de chaque acheteur, il est décidé d'appliquer un système de calcul : en résumé, si l'acheteur dispose de quantités libérées équivalentes à au moins 1,0212766 % de sa référence, il n'a pas à diminuer les références de ses producteurs ; si, par contre, il dispose de moins de quantités que cette proportion, il doit réduire, uniformément, les références de ses producteurs, d'un volume que l'on obtient par différence entre les quantités libérées dont il dispose et le volume représenté par 1,0212766 % de sa référence.
- en 1988/89, en plus du gel, les laiteries voient leur quota réduit de 1 %. Pour celles où les libérations sont faibles, les quantités disponibles sont insuffisantes pour couvrir la diminution. Par exemple, à la coopérative de l'Abbaye, les 140 MI de quantité de référence se voient amputer de 1,4 ML, alors que, dans le même temps, les ACAL ne libèrent que 270 000 l : tous les producteurs voient donc leur référence diminuée de 0,6 à 0,7 % pour atteindre ce 1 % final.

Sur la période 1984-89, pour approcher la disponibilité en références en laiterie, il faut donc soustraire au total des quantités de lait libérées par les ACAL les litrages des campagnes 1987/88 et 1988/89, et retirer globalement 20 % au solde.

Le résultat de ce calcul amoindrit singulièrement les disponibilités réelles des laiteries régionales (tab.53). Celles-ci sont comprises entre 61,8 % des volumes libérés pour Verton et 72,5 % pour Fauquet.

Calcul approximatif et non suffisant, il convient d'analyser de manière plus précise les modalités pratiques de réattributions des références. Pour des raisons de données disponibles, il a été impossible de couvrir la totalité des réaffectations depuis la campagne 1984/85. Le choix s'est donc porté sur certains points, plus accessibles et tout autant révélateurs des mouvements en cours.

◇ La politique des laiteries du Nord-Pas-de-Calais face à l'abattement des références des prioritaires pour la campagne 1984/85

En 1984/85, sur la base de l'arrêté du 22/11/1984 qui laisse un pouvoir d'arbitrage aux acheteurs, deux politiques ont été possibles à leur échelle quant à l'abattement supplémentaire de 0,8 % des références des livreurs :

- soit ils ont attribué des référence de base maximales aux producteurs les livrant (au détriment des prioritaires) ;
- soit, au contraire, ils ont imposé de fortes réductions à l'ensemble des producteurs leur livrant du lait.

⁹⁶ lorsque les volumes sont insuffisants, un prélèvement complémentaire est fait sur les quantités libérées en 1986/87 par le régime des primes uniques (Onilait).

Ce pouvoir est d'autant plus lourd de conséquence que le faible niveau de la réserve nationale implique la définition de priorités pour sa répartition.

Conformément à l'article 7 dudit l'arrêté, seules les laiteries ayant attribué à l'ensemble de leurs producteurs une référence de base strictement inférieure ou égale à 97,5 % des livraisons 1983 en plaine, pourront faire appel à la réserve pour compléter ces références. Cette disposition encourage les acheteurs à attribuer à l'ensemble de leurs producteurs une quantité de référence de base "au plus égale à 97,5 % des livraisons 1983 !" (Berenguer J., 1989, p.55).

Trois types de stratégies sont adoptées par les laiteries régionales (tab.63).

◊ Le taux se situe à -2 % ou à -2,1 % : les entreprises ne peuvent faire appel à la réserve nationale pour servir leurs prioritaires.

◊ Le taux se situe à -2,5 % : le recours à la réserve nationale entre dans le cadre de notifications de forfaits nationaux ou de références initiales aux jeunes agriculteurs.

◊ Le taux se situe à -2,8 % : les quantités libérées étant trop faible comparativement aux besoins des prioritaires, les entreprises récupèrent de la réserve nationale des références jusqu'à hauteur de 1983 - 2,5 %.

Tab.63 : Taux d'abattement de 0,8 % des références de base des producteurs par les laiteries du Nord-Pas-de-Calais

-2 %	-2,1 %	-2,5 %	-2,8 %
Prospérité Fermière Gloria La Roche aux Fées Stenval	Mont des Cats	Elnor	Sully-Expansion Abbaye Catillon Fauquet

source : FNPL.

Sur ce critère particulier, il est indéniable qu'un traitement inégalitaire a été appliqué aux producteurs prioritaires suivant la laiterie à laquelle ils livrent, pour la détermination de leurs quantités de référence.

On peut parler d'une marginalisation des prioritaires dans les laiteries où les 0,8 % sont 'lissés' sur l'ensemble des producteurs, y compris ceux qui pourraient s'attendre à des avantages.

◊ Réattribution des ACAL 1984/85 et 1985/86

Clé de voûte du remodelage des zones de collecte des entreprises laitières, les aides à la cessation d'activité laitière sont en fait une politique nationale de rachat des droits à produire. Leur succès, évident dès la campagne 1984/85 à l'échelle régionale, se répercute sur le niveau des réattributions.

◊ La première campagne, afin de satisfaire aux besoins des prioritaires (<200 000 l), les litrages libérés par l'ACAL sont affectés de manière automatique, firme par firme, celles-ci conservant 90 % de ce litrage. A l'échelle de la firme, l'arrêté du 22/11/1984 fixe un schéma de redistribution en plusieurs phases.

◇ d'abord, attribution de compléments forfaitaires (forfaits "Nallet") ;

- Jeunes agriculteurs : 11 500 l ;
- Plans de développement : 9 500 l ;
- Plans de redressement : 7 500 l ;
- Investisseurs : 5 000 l.

◇ ensuite, la marge de manoeuvre pour la distribution du solde disponible est nettement plus libre pour les industriels.

En effet, pour les quantités encore disponibles, la laiterie peut déterminer une référence de base pour chacun de ses producteurs à hauteur de 98 % (en plaine) de ses livraisons 1983 et/ou attribuer des références ou des compléments de référence aux jeunes agriculteurs installés après le 31 mai 1984. Au total, les diverses (ré)attributions ne doivent pas dépasser 98 % de l'objectif de livraison pour la campagne 1984/85.

Le calcul forfaitaire peut paraître dérisoire en regard des besoins réels.

Les forfaits ne permettent en réalité que la production d'une à 3 vaches supplémentaires.

- Pour le département du Nord, les besoins des 1 029 prioritaires ne sont couverts qu'à hauteur de 22 % de leur objectif ;
- Pour celui du Pas-de-Calais, il se traduit par la satisfaction de seulement 27 % des besoins des 1 581 prioritaires (y.c. Sully), taux qui se réduit même à 22 % si l'on y ajoute les besoins des 243 livreurs de plus de 200 000 l (estimations FDSEA). En moyenne, il est de 18 370 l pour les jeunes agriculteurs, 16 260 l pour les plans de développement, 11 360 l pour les plans de redressement, 10 800 l pour les récents investisseurs et 10 300 l pour les cas économiques et sociaux.

Tab.64 : Mode de répartition des réattributions par laiterie (campagne 1985/86)

Laiteries	Plan de Développement	Plan de Redressement	Jeunes Agriculteurs	Récents Investisseurs	Investisseurs sans objectif >200 000 l
Abbaye Catillon	25 % de l'écart entre l'objectif 85/86 et le quota 84/85				
St Bernard	25 % écart entre quota 84/85 et 97 % objectif DDA		25 % écart entre quota 84/85 et 97 % objectif DDA		
4 Cantons Union Paysanne Coop. de Guines Verton	27 % écart entre la fin de plan et référence 84/85	27 %	20 %	10 %	
Roche aux Fées	35 % écart entre l'objectif -3 % et le quota	forfait 10 000 l	30 %	20 %	Forfait 5 000 l
Gloria	42,5 % écart entre 97 % objectif 85/86 et quota 84/85				
Stenval	55 % écart entre quota 84/85 et 97 % objectif DDA	Forfait 5 000 l	55 % écart entre quota 84/85 et 97 % objectif DDA	30 % écart entre quota 84/85 et 97 % objectif DDA	Forfait 15 000 l
Prospérité Fermière	62 % écart entre 97 % objectif prévu et référence 85/86			50 % écart entre 97 % objectif théorique et la référence 85/86	

source : document DDA.

En 1985/86, le mode de répartition des réattributions par laiterie reflète, d'une part, les disponibilités et, d'autre part, les stratégies en direction des différentes catégories de prioritaires (tab.64).

◇ En préalable, il importe de signaler que les prioritaires de plus de 200 000 l doivent faire l'objet d'une dérogation auprès de la Commission mixte. Toutes les laiteries ont

présenté des dossiers de ce type (298⁹⁷ dans le Pas-de-Calais, pour 7 990 226 l) (DDA). Les modalités d'attribution sont alors les mêmes que pour les <200 000 l.

◊ les prioritaires de l'Abbaye paraissent les moins avantagés puisque seuls 25 % des besoins sont couverts ; néanmoins, tous sont mis sur un pied d'égalité.

◊ les coopératives de l'Union Sully adoptent un profil commun. L'objectif est de couvrir, en moyenne, 80 % de l'objectif final de tous les prioritaires (rapport de l'Assemblée Générale de Verton, exercice 1985). Pour ce faire, l'accent est mis sur les plans (qui n'avaient reçu que 10 % de l'écart entre leur référence et leur objectif final de production au 2ème tour de la campagne 1984/85), au détriment des jeunes (36 % de l'écart la campagne précédente), mais surtout des cas 4 (7 % de l'écart l'année précédente).

De fait, pour l'ensemble des deux campagnes⁹⁸, 10,7 % sont affectés à l'ensemble des producteurs, 4,4 % aux nouveaux installés, le reste revenant aux prioritaires.

◊ La Roche aux Fées se différencie des autres laiteries dans le sens où la répartition des réattributions tient compte du département d'origine du quota libéré. Or, un déséquilibre net existe entre le département du Nord (peu d'ACAL pour de nombreux prioritaires) et celui du Pas-de-Calais (situation inverse). Finalement, le mode de répartition permet globalement d'assurer 83 % de satisfaction pour les JA et 88 % pour les PD.

◊ A la Prospérité Fermière, les redistributions 1985/86 ont permis de couvrir environ 92 % des objectifs 1985/86 des prioritaires d'avant 1984 (\pm 200 000 l), mais aussi des jeunes et plans de développement reconnus en 1985/86 par les DDA. D'autre part, 3 Ml ont été redistribués à tous les producteurs pour la mise à niveau de la réfaction (-2 % en 1984/85, au lieu de -2,8 %) (Prospérité Information).

Les deux premières campagnes sous quotas sont celles où la plus grande marge de manoeuvre a été laissée aux acheteurs de lait quant aux réattributions. Le déséquilibre entre les différentes catégories résulte du potentiel à distribuer, mais aussi de l'appréhension de l'urgence des besoins par les responsables de laiterie.

◊ les dotations spécifiques de la réserve nationale et le 1 % "Nallet"

Les dotations de la réserve nationale sont mutualisées au niveau du département avant d'être réparties, par la Commission mixte, sur l'ensemble des producteurs prioritaires quelle que soit leur laiterie d'origine. Les laiteries ne peuvent donc pas intervenir à ce niveau. Trois exemples présentent les modalités de ce système :

- en 1986/87, d'une quantité globale à répartir de 80 000 T, chaque département reçoit un volume qui est déterminé, pour 75 %, en fonction du nombre de DJA-OTEX lait accordée en 1981, 1982 et 1983, et, pour les 25 autres %, suivant la livraison départementale constatée en 1983.

Ce mode de calcul attribue 1 114 T au Nord et 1 124 T au Pas-de-Calais. Dans le premier ensemble, la dotation concerne 596 producteurs, qui obtiennent en moyenne 1

⁹⁷ 17 JA, 162 PD, 2 Plans de redressement et 117 récents investisseurs ou producteurs en situation économique difficile. C'est la Prospérité Fermière qui en profite le plus (68 % des dossiers et 76,7 % du litrage), suivie de Stenval et de Gloria, pratiquement à égalité (10 et 8 %).

⁹⁸ en 1985/86, une autre redistribution intervient, qui globalise les litrages venant des cessations 1985, un retour d'Onilait et un litrage affecté par la région : 37 % partent à l'ensemble des producteurs (5 050) pour remonter leur référence de 0,8 %, 48 % aux jeunes et plans, y.c. les plus de 200 000 l, pour leur permettre d'atteindre 70 % de leur objectif final, le solde aux jeunes installés entre le 01/04/85 et le 31/03/86, afin de leur assurer 70 % de leur objectif fin.

869 kg ; dans le Pas-de-Calais, 89 éleveurs ont en moyenne 12 629 kg, soit un rapport de 1 à 7 !

- en 1987/88, une dotation nationale de 26 000 T est destinée à compléter les quantités de référence des jeunes agriculteurs installés postérieurement au 31/03/1985. Le Nord-Pas-de-Calais reçoit 550 T, soit 275 T pour chaque département.

Dans le Nord, 150 producteurs reçoivent 1 833 kg, tandis que, dans le Pas-de-Calais, ce sont 162 éleveurs qui se partagent le volume, soit 1 698 kg chacun.

- en 1987/88 (mais imputation sur 1986/87), le transfert de 140 000 T du quota vente directe libère 54 700 T pour les jeunes agriculteurs.

La région touche 1 100 T, réparties de manière égale entre les deux départements. Les dotations individuelles sont quasiment identiques : 118 producteurs et 4 661 kg dans le Nord ; 114 et 4 825 kg dans le Pas-de-Calais.

- depuis 1988/89, 15 % de la réserve nationale part à destination des jeunes agriculteurs qui s'installent.

Le "1 % Nallet" a pour vocation de couvrir la totalité des besoins résiduels des prioritaires à objectif d'avant 1984. Or, il s'avère nettement insuffisant tant dans le Nord que dans le Pas-de-Calais, alors même que les modalités de réattribution ont été scrupuleusement suivies.

A l'échelle nationale, il a été décidé de mutualiser les quantités au niveau du département, en fonction de la collecte des laiteries : cette référence est alors divisée par 4,79, et le résultat correspond au volume réellement attribué à une laiterie donnée.

La Commission mixte du Nord reçoit 3 494 T et celle du Pas-de-Calais 4 407 T. Comme 21 % de ce litrage part pour les prioritaires, le solde à répartir est respectivement de 730 et 920 T.

Deux exemples permettent de démontrer les limites de ce système :

- au 30 septembre 1989, les besoins des prioritaires de l'Abbaye situés dans le Nord s'élèvent à 2 395 348 l ; or, du 1 %, elle ne reçoit que 780 213 l, soit effectivement 32,6 % des besoins des prioritaires d'avant 1984 ;

- la situation est tout autre dans le département du Pas-de-Calais : si certaines laiteries ont encore des besoins pour des prioritaires d'avant 1984 après cette dotation, d'autres l'utilisent pour couvrir la totalité de ces besoins, alors qu'un petit nombre avait déjà satisfait aux exigences de leurs prioritaires.

- 2 plans de redressement de Chambourcy et 22 jeunes agriculteurs à Elnor sont encore en attente de références ;

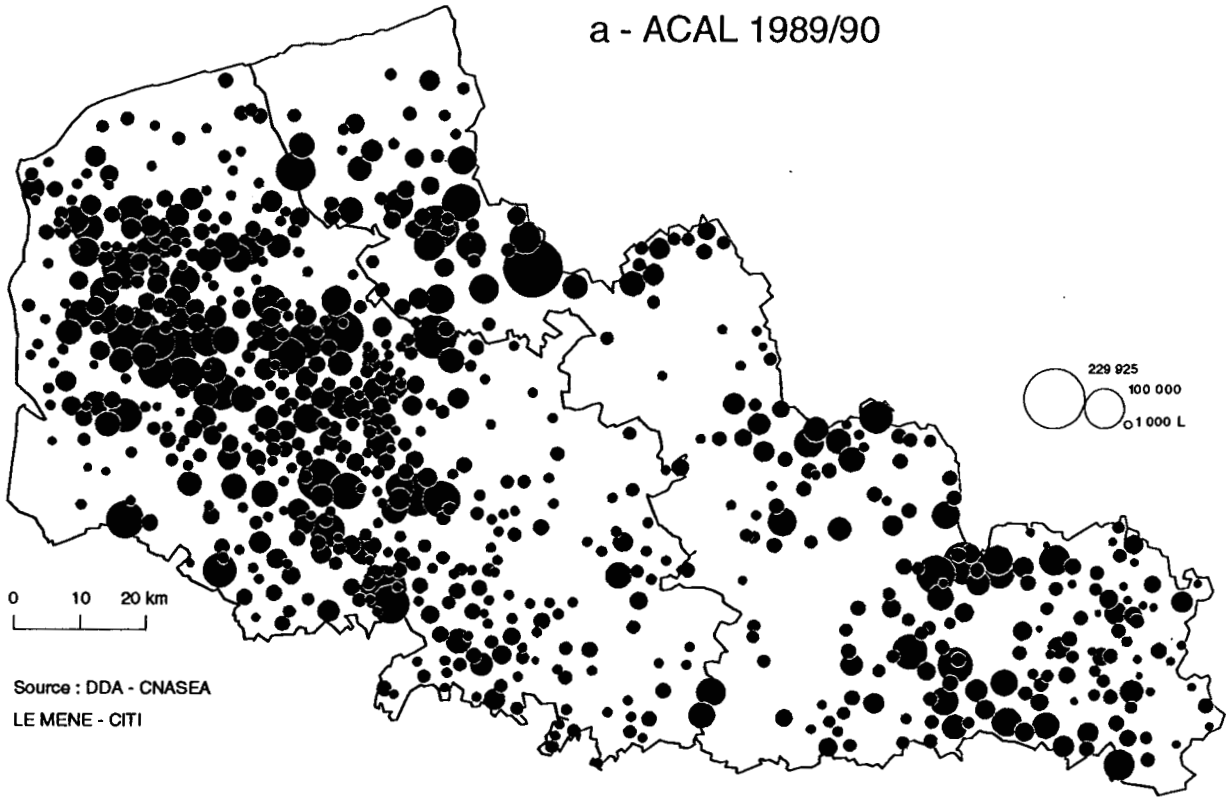
- 6 plans de redressement de la Prospérité Fermière, 4 jeunes agriculteurs à BCF et 2 à Gloria, 7 jeunes agriculteurs et plans de développement de Stenval sont couverts à hauteur de 91,5 % de leur objectif ;

- A la Prospérité Fermière, le reliquat permet de satisfaire une partie des besoins de 53 JA installés au cours de la campagne 1984/85. De même, dans les laiteries où les objectifs des prioritaires d'avant 1984 sont contentés dans la limite de 91,5 % (Clara, VPM, et 4 Cantons), la réattribution part aux jeunes installés entre 1984 et 1988 (4 Cantons) ou depuis 1988.

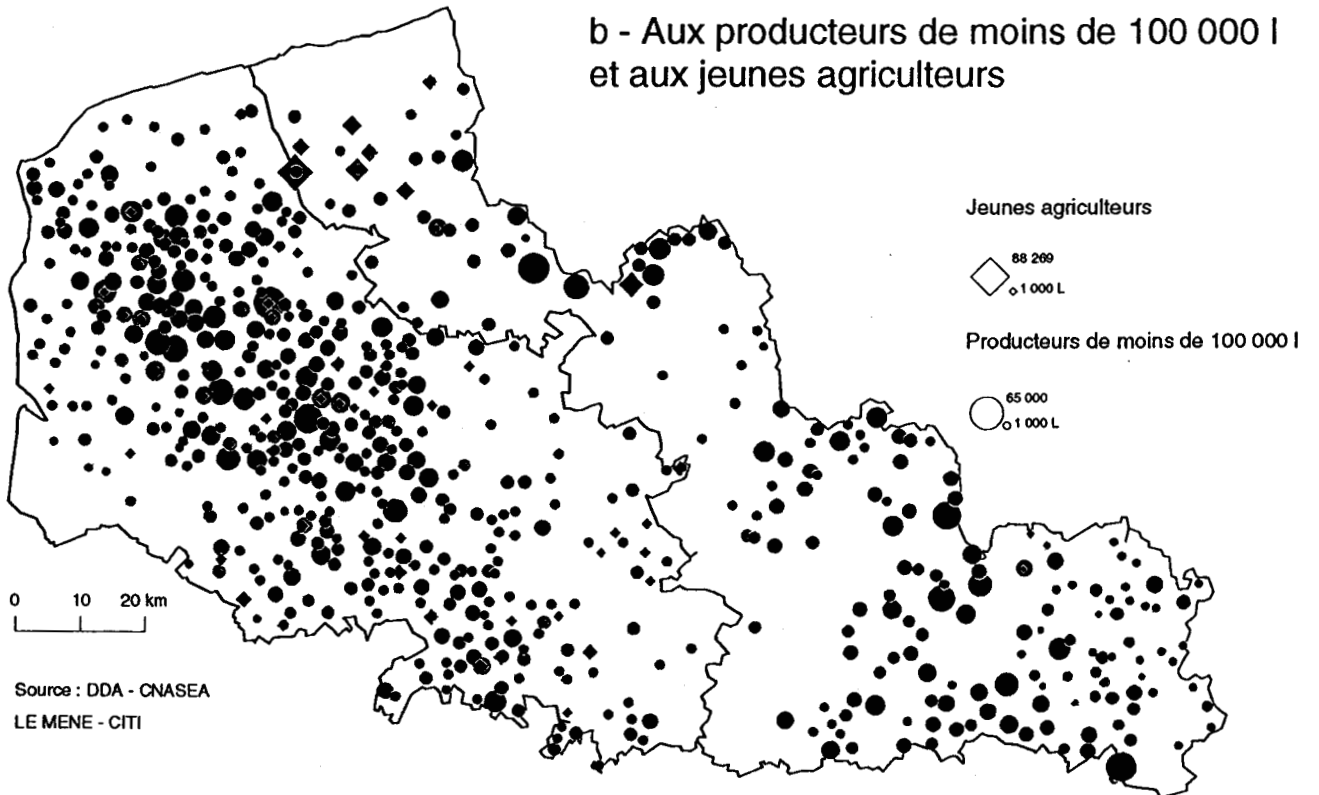
En définitive, le caractère départementalisé de cette dotation peut s'avérer un frein à la restructuration de certains acheteurs. Par exemple, les 4 Cantons souhaitaient utiliser le litrage mis à disposition dans le département du Nord, où sont encore présents des prioritaires d'avant 1984 non servis à hauteur de 91,5 % : la Commission mixte du Pas-de-Calais a refusé pour servir 2 JA d'après 1984.

Ce type de dotations a un effet des plus variables selon le contexte local, qui résulte du mode de répartition entre les départements : les clefs de la répartition se font en référence à la collecte et au nombre de prioritaires, et non au volume global des besoins.

a - ACAL 1989/90



b - Aux producteurs de moins de 100 000 l et aux jeunes agriculteurs



◇ Le volet social de la campagne 1989/90

En préalable, il importe de signaler que des **adaptations** départementales ont pu être proposées au Ministère de l'Agriculture quant à la réaffectation des quantités libérées par les producteurs de moins de 60 000 l de références.

Dans l'arrêté du 16 août 1989, il est stipulé que les producteurs bénéficiaires des volumes issus du programme social seraient des agriculteurs peu touchés jusqu'alors par les réattributions, à savoir, soit des agriculteurs en difficulté dont l'exploitation est viable, soit des producteurs disposant d'une référence comprise entre 60 et 100 000 l.

Toutefois, des demandes de dérogations visant l'introduction de nouvelles catégories de bénéficiaires sont introduites par les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

- Dans le **Nord**, les producteurs suivant seraient inclus :

- 1- les producteurs de moins de 60 000 l (4 % de sa référence au maximum) ;
- 2- incitation à la création d'associations d'ateliers laitiers (cf. OGAF-Avesnois) ;
- 3- plans de développement agréés après le 30/03/1984⁹⁹.

- Dans le **Pas-de-Calais**, la demande est similaire, hormis les ateliers laitiers

La demande n'a été que partiellement acceptée pour le Nord : le refus concerne la création d'ateliers laitiers, et les deux autres dérogations sont assorties d'une limite quant au volume (38 % des litrages libérés, pour une quantité utilisable plafonnée à 280 000 litres). Dans le Pas-de-Calais, l'accord est aussi assorti d'une limite quant au litrage à attribuer aux plans : maximum de 28,45 % du litrage total.

La dotation se fait sur deux campagnes (tab.65).

Les producteurs cessant leur activité au plus tard le 31 mars 1990, les litrages effectivement libérés au cours de la campagne 1989/90 sont relativement faibles : ils représentent 29,5 % des volumes globaux pour la région, mais seulement 28,1 % pour le Nord.

Seul St-Bernard dote 100 % de ses prioritaires dès les premières attributions en 1989/90, sur un très petit volume. Autrement, on peut scinder les autres laiteries en deux groupes selon leur éloignement à la moyenne régionale :

- pour la grande majorité des acheteurs, la réattribution de 1989/90 atteint un niveau proche de celui de la moyenne régionale : un peu moins pour Le Nouvion, Fauquet, l'Abbaye, Stenval, Prospérité Fermière, la Clara, et les 4 Cantons ; un peu plus pour Sopad, Elnor, Chambourcy, et Gloria ;
- deux laiteries se distinguent par l'importance des litrages réattribués dès 1989/90 : il s'agit de Catillon (84,1 %) et de BCF (54,4 %, dont 77,4 % pour le Nord).

En 1990/91, de nombreux retards ont perturbé les allocations définitives des producteurs concernés dans le département du Pas-de-Calais : ce n'est que la Commission mixte d'avril 1991 qui solde le problème. Le producteur doté ne connaît donc sa référence utilisable finale qu'au début de la campagne suivante.

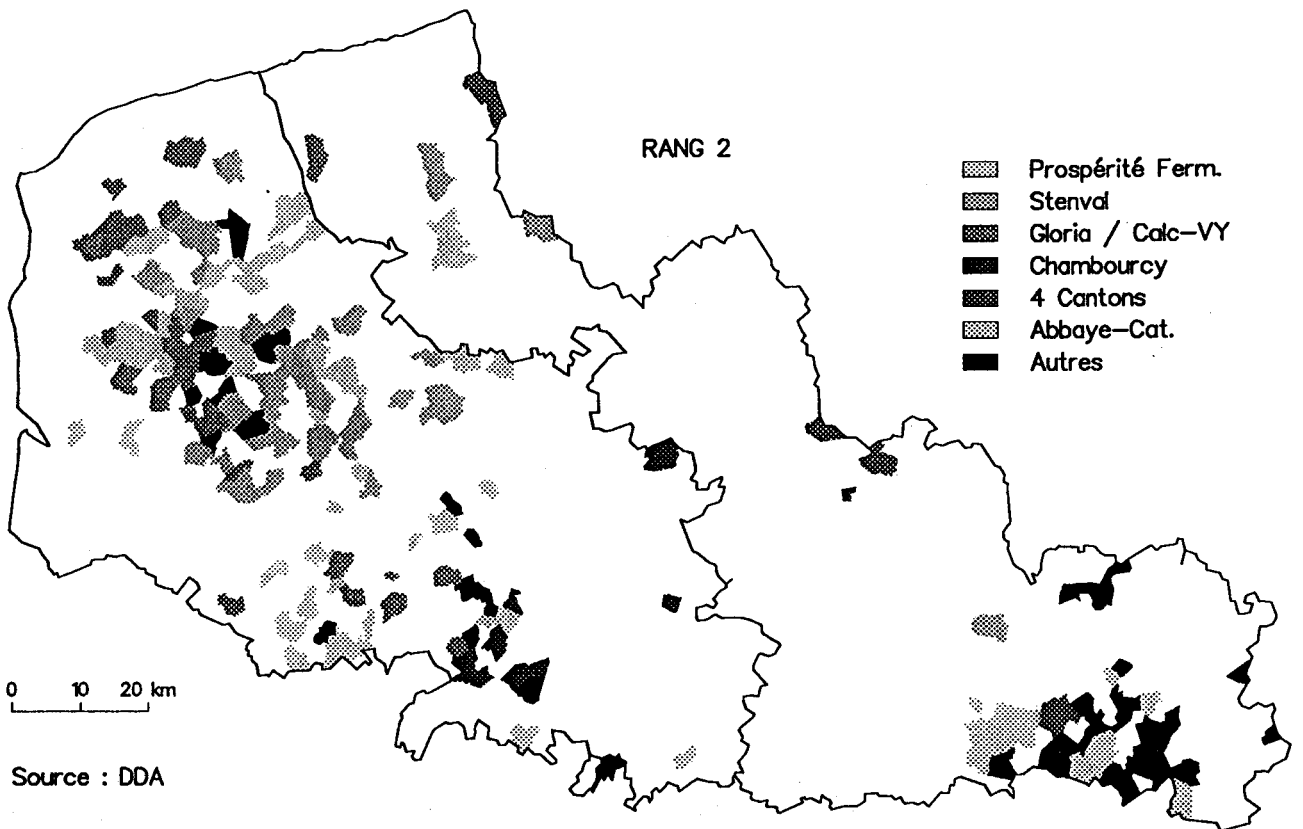
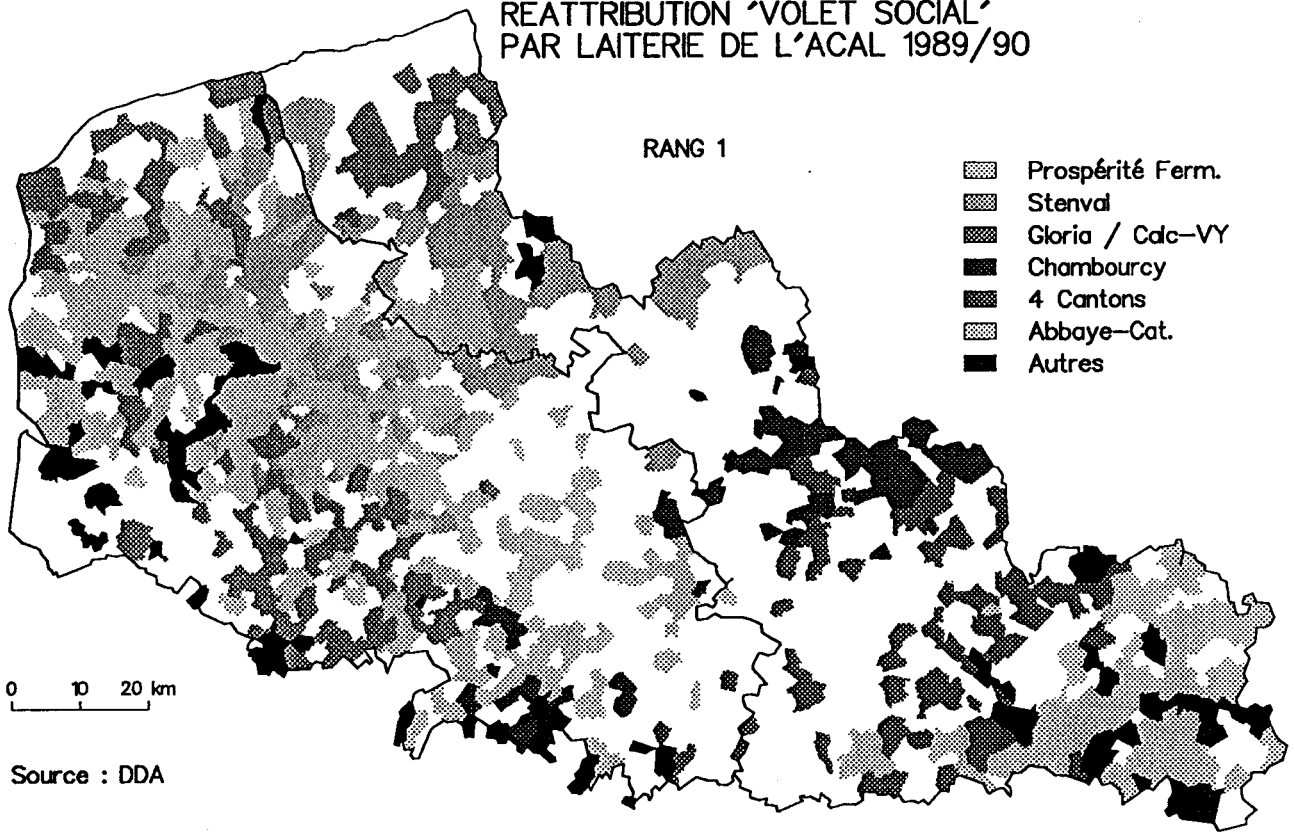
◇ La réattribution du volet social de 1989/90 est surtout perceptible dans les zones spécialisées en production laitière (carte 48a).

La réallocation des litrages libérés par ce volet se marque spatialement par une concentration au niveau des régions de forte densité laitière. Un noyau principal se détache suivant l'axe Boulonnais-Haut Pays d'Artois-Flandre intérieure-Ternois, tandis qu'à l'opposé, les régions herbagères du département du Nord (Hainaut-Thiérache, Plaine de la Scarpe) constituent un noyau secondaire.

L'explication de cette polarisation se trouve dans les modalités même d'attributions : les catégories de producteurs retenues à l'échelle régionale mettent en avant un critère de

⁹⁹ soit 96 producteurs du Nord-Pas-de-Calais, dont les besoins non satisfaits pour atteindre 91,5 % de l'objectif sont de 6,1 MI ; or, il s'agit de la seule catégorie de prioritaires qui ne pourra recevoir de litrage supplémentaire au titre du 1 % Nallet.

Carte 49 :
REATTRIBUTION 'VOLET SOCIAL'
PAR LAITERIE DE L'ACAL 1989/90



spécialisation en production laitière¹⁰⁰ : on observe donc un **renforcement de la spécialisation territoriale**.

Cette partition reprend la dissymétrie déjà relevée au niveau des libérations de références (carte 38). Si, de prime abord, les quantités libérées sont souvent réattribuées au niveau des mêmes espaces, on remarque tout de même quelques exceptions :

- les litrages réaffectés frappent par leur plus faible valeur, qui reflète un nombre plus important d'attributaires ;
- les secteurs peu tournés vers la production laitière sont quasiment absents des réallocations, même lorsqu'ils participent au volet social de l'ACAL.

Leur affectation par laiterie permet de dégager des **“bassins d'arrivée”** de références laitières (carte 49).

La couverture des zones de collecte des laiteries régionales est le plus souvent partielle. Seule l'Abbaye déroge de manière visible à ce constat.

De manière générale, on pourrait supposer que les laiteries n'ont pas le choix des bénéficiaires puisqu'elles présentent des listes de livreurs, à la Commission mixte, selon les directives de la réglementation. Néanmoins, si ce dirigisme a une influence géographique évidente, il s'avère insuffisant pour expliquer la polarisation précédente. En fait, certaines laiteries saisissent cette opportunité pour accentuer leur influence dans un secteur donné.

Une telle stratégie spatiale est notamment le fait de la Prospérité Fermière (axe Boulonnais-Haut-Pays d'Artois), des 4 Cantons (axe Awoingt-Le Quesnoy), ou encore de Verton (canton d'Hucqueliers). Pour les entreprises privées, le phénomène paraît atténué (Stenval en Flandre intérieure et dans la région de Lille ; Chambourcy dans la Plaine de la Scarpe).

◇ Si les dotations de références supplémentaires se répartissent entre quatre catégories de producteurs, celles-ci sont diversement servies. Les **agriculteurs reconnus en difficulté** par les Commissions mixtes se voient attribuer 21,50 % des quantités libérées par le volet social pour l'ensemble du Nord-Pas-de-Calais (tab.65).

Leur part est légèrement supérieure dans le département du Nord (24,74 %), par rapport à celui du Pas-de-Calais (19,11 %). Si un partage identique se retrouve au sein des laiteries dont la zone de collecte couvre les deux départements, il profite aux producteurs en situation difficile du Pas-de-Calais.

- Dans ce département, ils sont peu nombreux (56) ; de ce fait, les forfaits qu'ils reçoivent s'étagent de 5 000 l (Elnor) à 95 000 l (Gloria), pour une moyenne de 30 900 l. Quatre laiteries ne participent pas : Chambourcy, Clara, 4 Cantons et VPM.
- BCF peut servir d'exemple pour mettre en évidence cette opposition : en 1989/90, 6 livreurs du Nord reçoivent chacun 20 000 l contre 35 000 l pour un seul dans le Pas-de-Calais ; en 1990/91, 9 forfaits de 6 580 l dans le Nord font face à deux forfaits de 20 000 l dans le Pas-de-Calais.
- A la Prospérité Fermière, le déséquilibre existe aussi alors que les bénéficiaires du Pas-de-Calais sont plus nombreux : en 1989/90, 8 livreurs de ce département touchent 10 000 l chacun, contre 2 et 3 000 l pour 2 livreurs du Nord ; en 1990/91, les forfaits sont respectivement compris dans une fourchette allant de 7 à 60 000 l (23 agriculteurs) et de 5 à 12 000 l (6).

¹⁰⁰ évident pour les plans de développement, ce critère est intrinsèque de la définition des producteurs de moins de 100 000 l de références laitières : si les bénéficiaires doivent avoir moins de 53 ans, ils sont aussi tenus à présenter un chiffre d'affaires de la production laitière représentant plus de 35 % du chiffre d'affaires global de l'exploitation.

Les **producteurs de moins de 100 000 l** sont les premiers attributaires des litrages réattribués : 48,73 % du total régional leur est dévolu.

A l'inverse de la catégorie précédente, les producteurs de moins de 100 000 l de références ont récupéré, tant en valeur brute que relative, plus de droits à produire dans le département du Pas-de-Calais (50,97 % contre 46,78 % pour le Nord).

- Dans le Pas-de-Calais, chacun des 818 destinataires a obtenu une quantité de 5 000 l, hormis à la laiterie Verton, où la réattribution de 2 915 l est entièrement imputable à l'insuffisance des quantités libérées par le programme d'aide à la cessation dans cette entreprise.

- Dans le Nord, la situation est beaucoup plus disparate, aucune ligne directrice n'ayant été définie au niveau de la Commission mixte.

Les agriculteurs possédant une référence de moins de 100 000 l représentent la trame de la répartition des bénéficiaires de la réattribution du volet social de 1989/90 au sein de l'espace régional (carte 48b). Tous les responsables de laiterie ne sont pas favorables à de telles réattributions, car, les producteurs dotés cessent souvent la production laitière les années suivantes, ce qui, en définitive, freine une restructuration immédiate.

Une attribution aux **plans de développement** a été sollicitée par les deux Commissions mixtes auprès du Ministère, en raison de la faible couverture de leurs besoins à l'échelle régionale, alors même qu'un certain nombre de ces plans sont en difficulté économique.

Un peu moins du tiers des litrages réaffectés le sont à destination de cette catégorie de producteurs (29,77 %). Le plus souvent, les volumes qui leur sont dévolus sont plus élevés que ceux des autres catégories (moyenne de 32 260 l dans le Pas-de-Calais), dans des proportions variables selon les laiteries.

A l'issue de ces réattributions, il peut demeurer un **reliquat**, dont l'ampleur varie en fonction des besoins des trois catégories précédentes.

Le reliquat correspond à 5,4 % de la quantité disponible à l'échelle régionale. Comme la quasi-totalité de ce volume relève du département du Pas-de-Calais, il est logique que la Commission mixte ait proposé une réaffectation encadrée. Le choix s'est porté sur les **jeunes agriculteurs** installés depuis le 2 avril 1988, disposant d'une référence utilisable inférieure à 100 000 l.

Deux laiteries ont plus particulièrement assuré une redistribution à leurs jeunes : la Prospérité Fermière (42 JA pour un forfait de 5 904 l) et Gloria (19 JA et 8 067 l, soit 61,6 % de l'écart entre le quota et l'objectif). Si l'on se réfère à la répartition des litrages affectés aux jeunes agriculteurs, on remarque leur prépondérance dans l'ensemble Boulonnais-Haut-Pays d'Artois. Espace privilégié, il semble bien qu'il entre dans le cadre d'une stratégie spatiale de la Prospérité Fermière au niveau de sa zone de collecte (carte 49b).

De manière identique que pour les ACAL, l'impact des réattributions au niveau des laiteries régionales doit avant tout aux modalités retenues. Toutefois, la diversité de traitement entre les laiteries doit aussi s'appréhender comme la conjugaison de trois facteurs : masse de références libérées, urgence des besoins des prioritaires et caractéristiques de la zone de collecte.

Même si les laiteries de Thiérache, et secondairement de l'ensemble herbager du Pas-de-Calais, sont favorisées au premier abord par la définition des réattributions (couverture des besoins des prioritaires d'avant 1984), les autres facteurs leur sont défavorables, ce qui explique la persistance d'exigences en matière de références supplémentaires.

Bassin de départ et bassin d'arrivée se superposent finalement pour définir le bassin de collecte des laiteries régionales.

8-3 : LAITERIES, ZONE DE COLLECTE ET ESPACE RÉGIONAL

La diminution plus ou moins prononcée de la densité des livreurs de lait au sein de la zone de collecte va contraindre certaines entreprises de collecte à la réorganisation de leurs tournées. Opération d'envergure, elles gagnent en contrepartie une meilleure efficacité, une réduction des coûts au litre de lait transporté, d'autant plus qu'en parallèle, on note un relèvement de la production moyenne de chaque élevage. En fait, désormais, les responsables du service production des laiteries raisonnent non plus en simple répartition des exploitations laitières, mais en termes de "taille de quotas laitiers".

8-3-1 : La géographie des bassins de collecte à l'issue de la campagne 1989/90

La mise en place du système de contingentement de la production laitière, les programmes successifs d'aides à la cessation ont eu de fortes incidences sur les bassins de collecte des laiteries du Nord-Pas-de-Calais. Leur effort de restructuration n'a cependant pas permis d'annuler les chevauchements de ces zones.

Pour la campagne 1989-90, il est possible d'établir une **typologie** de la fréquentation des communes par les laiteries (carte 50a).

Deux types d'espaces se distinguent nettement :

◊ Le premier est caractérisé par de nombreuses superpositions de zones de collecte. Bipolaire, il s'étend d'une part, sur le Haut-Pays d'Artois, où sont groupées la totalité des grandes firmes laitières du Pas-de-Calais (Gloria, la Prospérité Fermière, Stenval et Verton) , et, d'autre part, en Thiérache (Abbaye, Catillonaise, Fauquet-Bongrain, GIE Avesnois-Lait, coopérative du Nouvion et Sopad-Nestlé).

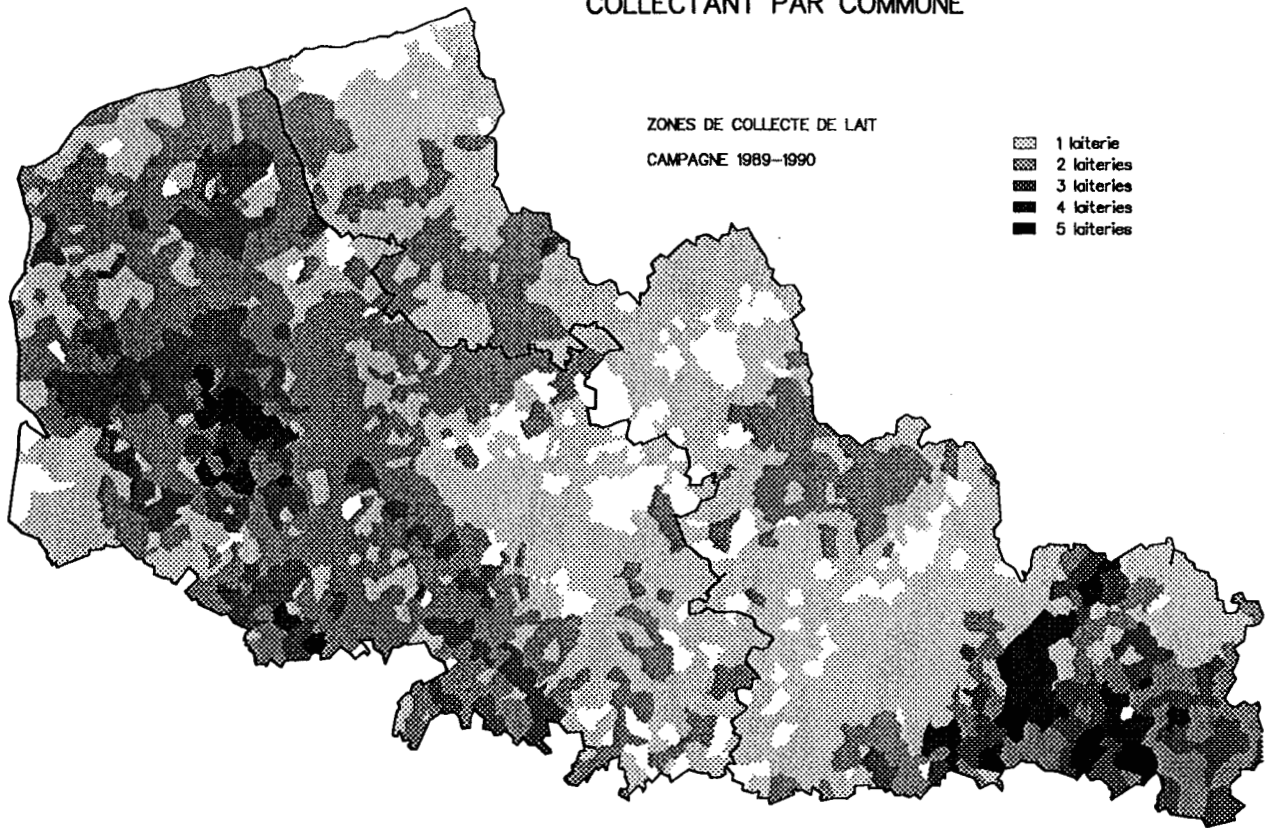
◊ Le second est plutôt de nature monopolistique : la superposition de zones de collecte concerne rarement plus de deux laiteries. Il s'inscrit dans une frange comprise entre les Flandres au nord et l'Artois au sud est.

Successivement du nord au sud, la superposition met en contact BCF et Stenval dans les Flandres, Stenval et la Prospérité Fermière dans les Flandres et la plaine de la Lys, Chambourcy et les 4 Cantons dans la plaine de la Scarpe, et enfin, Chambourcy et la Prospérité Fermière ponctuellement dans l'Artois.

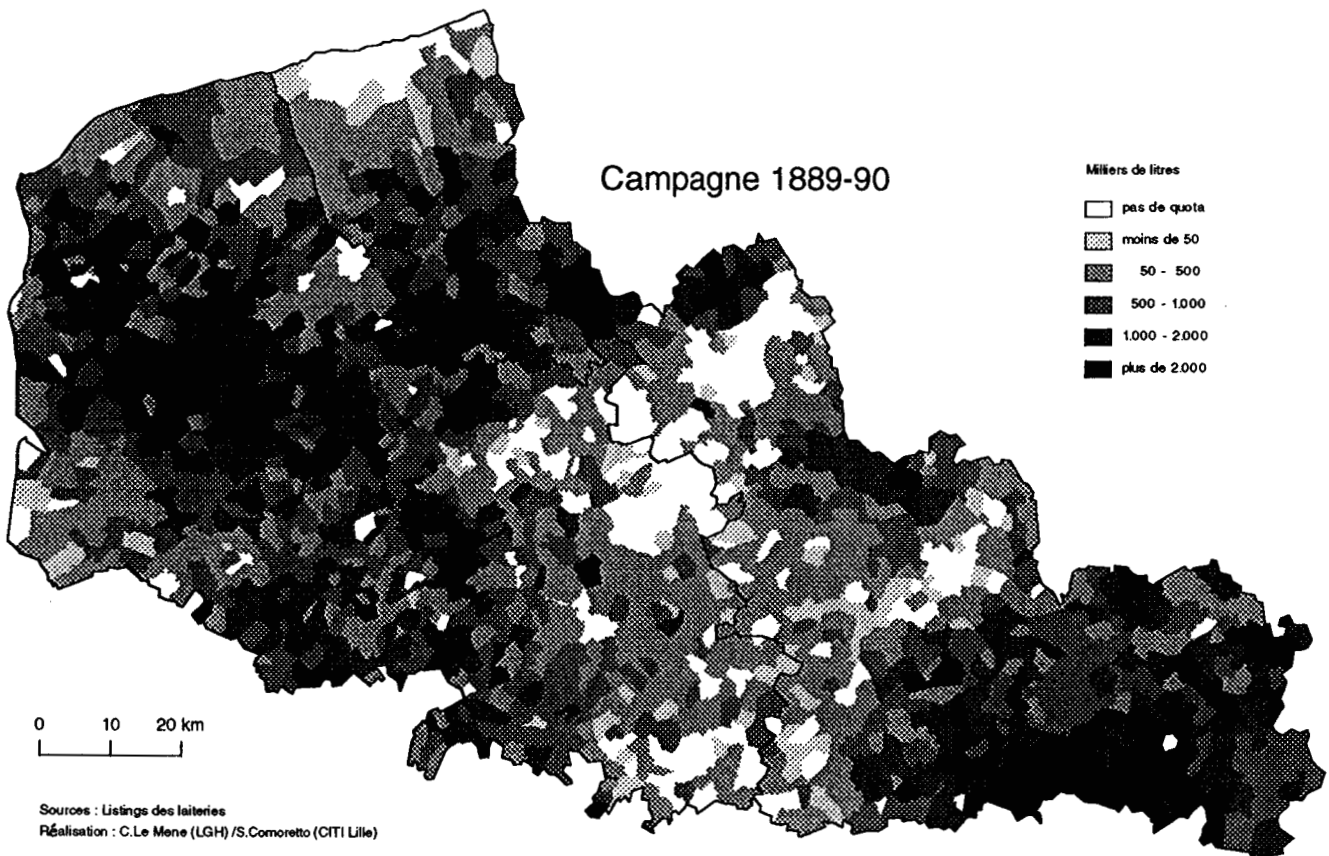
Si l'on superpose à la densité des entreprises de collecte la répartition des références "laiterie" des producteurs du Nord-Pas-de-Calais, on note une corrélation entre ces deux éléments. Effectivement, plus les potentialités de collecte sont élevées, plus la concurrence s'accroît entre firmes (carte 50b).

Les potentialités en matière de collecte offertes par les communes régionales sont des plus diverses. Ainsi, il existe un rapport de 1 à 500 entre les communes à très faible production (Aubenchoul-au-Bac, Denain dans le Nord, Auchel dans le Pas-de-Calais : moins de 10 000 l) et d'autres qui atteignent les 5 MI (Cartignies).

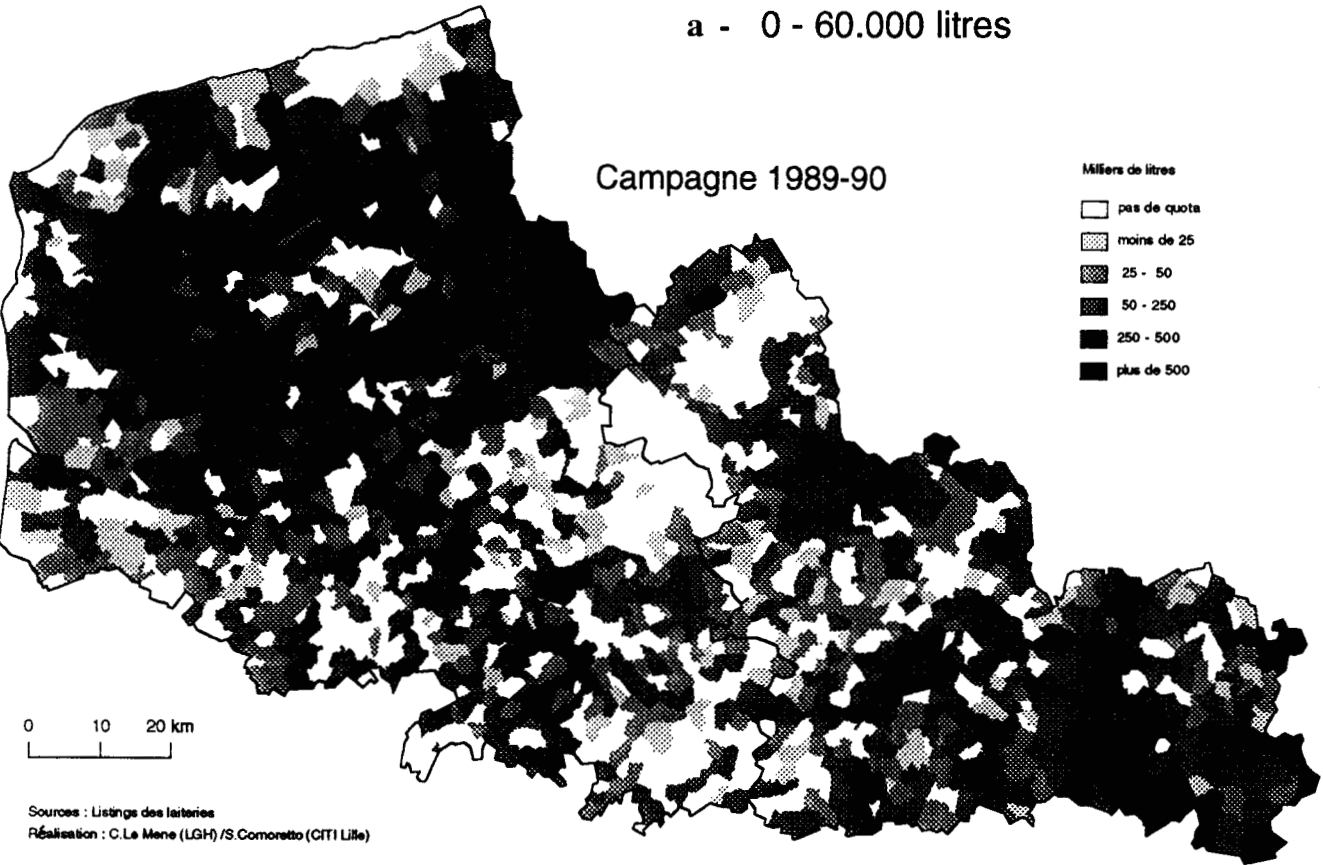
a - NOMBRE DE LAITERIES COLLECTANT PAR COMMUNE



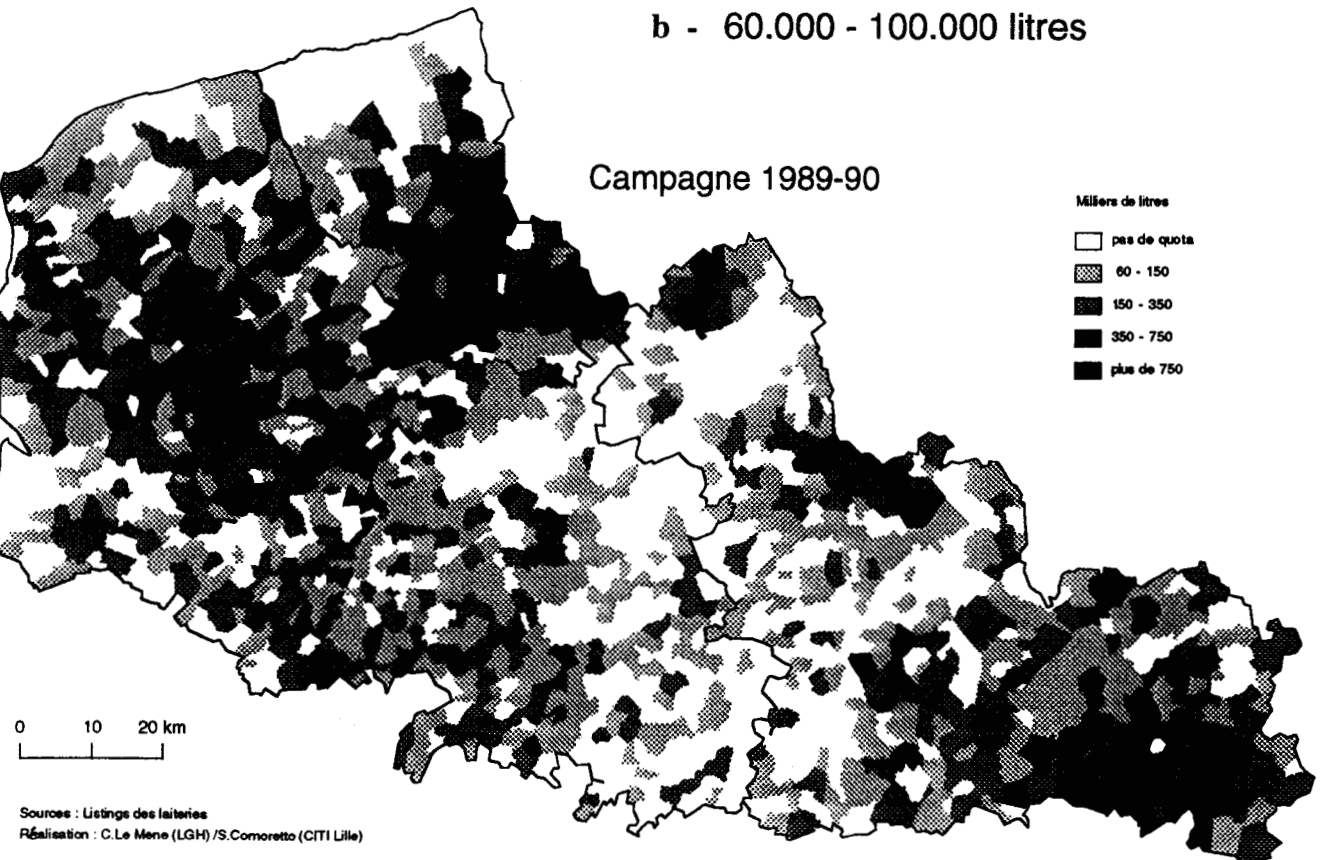
b - LES QUOTAS "LAITERIE" PAR COMMUNE



a - 0 - 60.000 litres

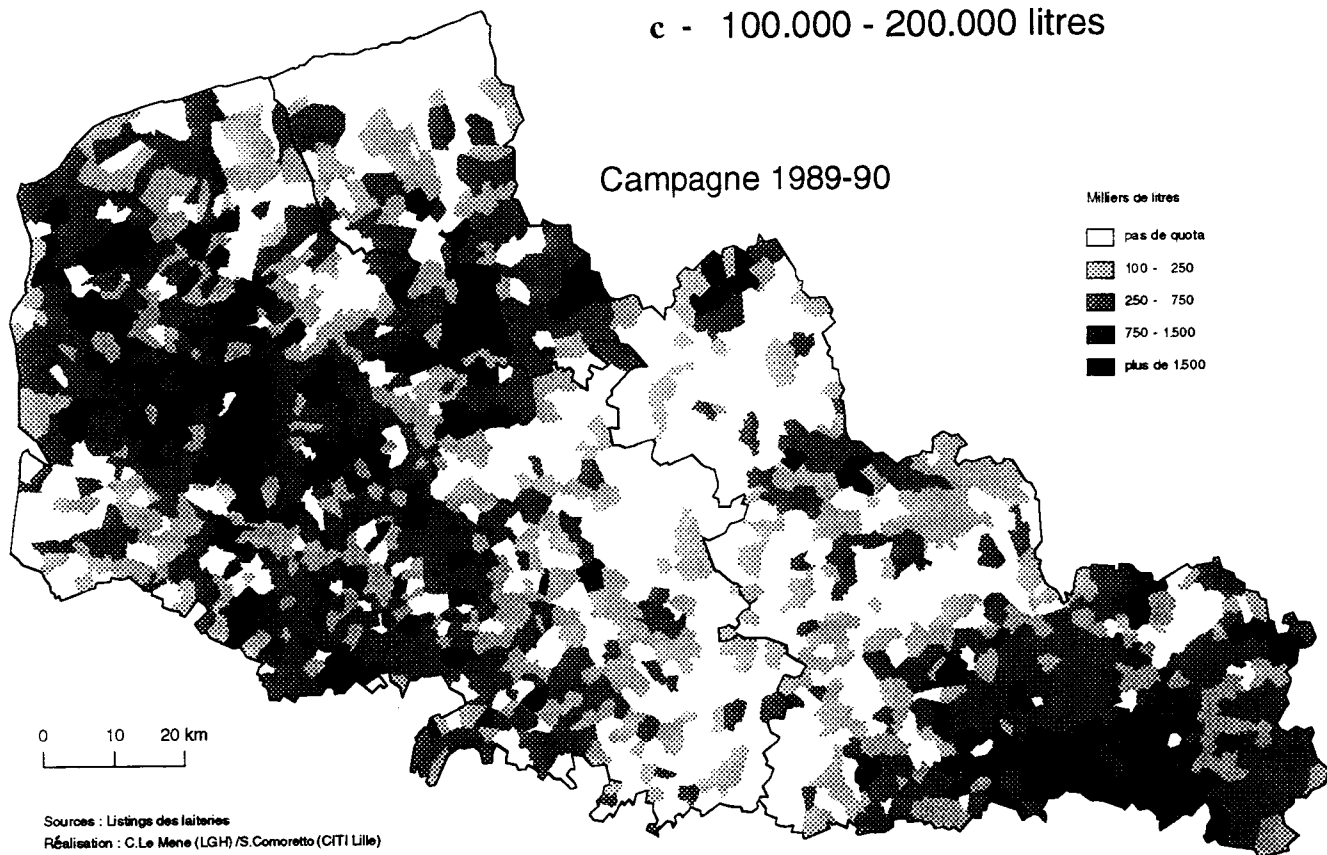


b - 60.000 - 100.000 litres



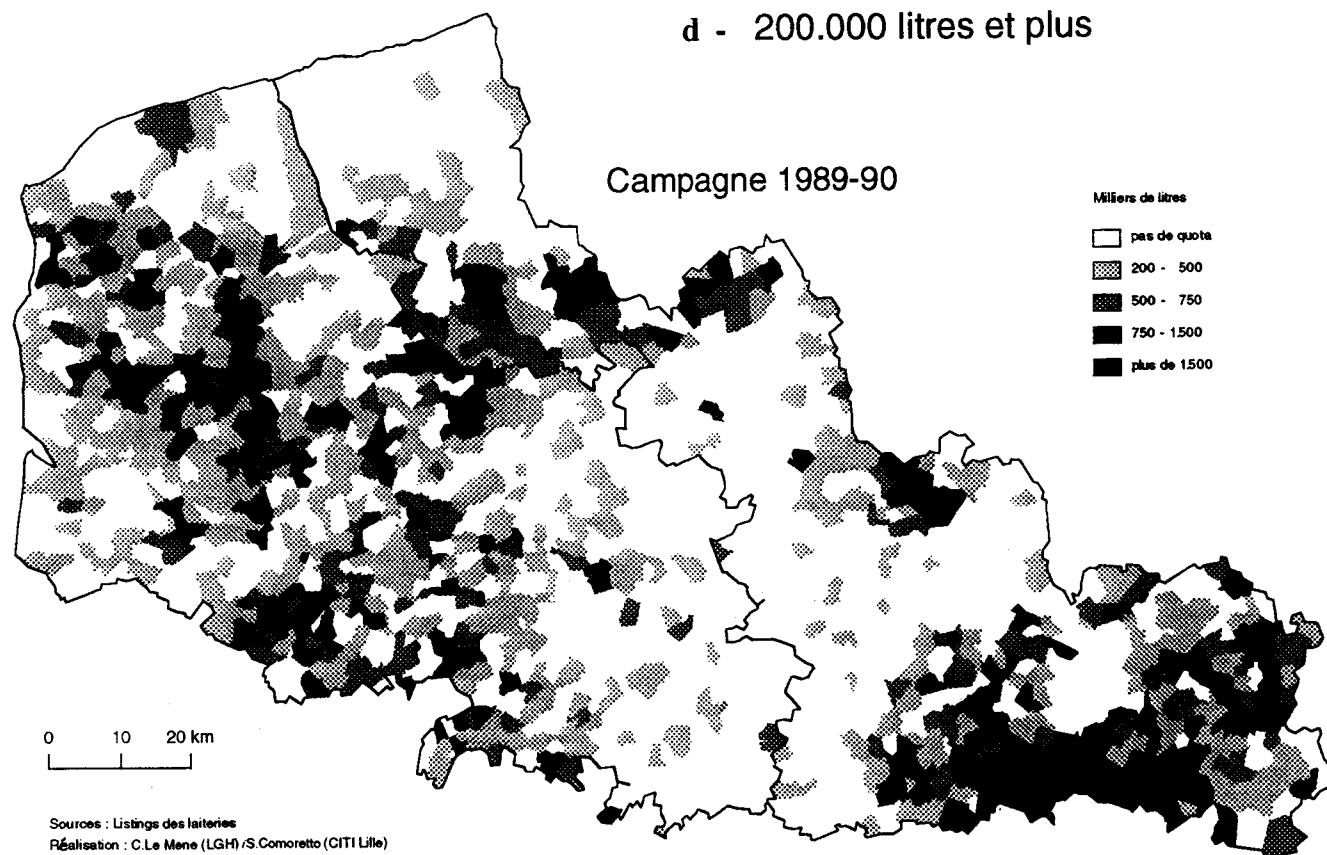
c - 100.000 - 200.000 litres

Campagne 1989-90



d - 200.000 litres et plus

Campagne 1989-90



Quatre observations se dégagent de l'étude de la présentation spatiale des références "laiterie" (carte 51) :

◊ le choix des classes (0-60 000, 60-100 000, 100-200 000 et 200 000 l et plus) est destiné à mettre en évidence :

- les exploitations qui tendent à disparaître (0-60 000 l) ;
- les exploitations d'avenir selon les critères des responsables de laiterie rencontrés (100-200 000 l) ;
- les exploitations marginalisées des réglementations (200 000 l et plus).

◊ les exploitations dont le quota "laiterie" est inférieur à 60 000 l sont réparties de façon relativement uniforme au sein de l'espace régional : leur proportion plus importante dans les Flandres, le Haut-Pays d'Artois et la Thiérache en font une réserve de quotas pour les établissements de collecte.

◊ l'analogie est forte entre la localisation des exploitations dont le quota "laiterie" est compris entre 60 et 100 000 l et celles de 100-200 000 l. Elles représentent en fait la trame de base des principaux bassins de production.

◊ les exploitations au quota "laiterie" supérieur à 200 000 l marquent une coupure spatiale au sein de l'espace régional, entre les secteurs herbagers des deux départements d'une part, et, le couloir des 'grandes cultures' d'autre part.

Cette **géographie des références laitières** influence directement les zones de collecte des acheteurs de lait. En définitive, prises isolément, on remarque que celle-ci présentent de nombreuses similitudes quant à leur enveloppe générale avec celles de 1982 (cartes 12 et 52). La force de l'**empreinte historique** dans leur tracé (cf. 4-3-2-2) reste marquée au premier abord, l'instauration des quotas n'ayant pas modifié fondamentalement les contours préexistants.

- Entre 1982 et 1990, hormis la fusion des zones de collecte des coopératives de Guines et de la Vallée de l'Yser, et la création de la zone du GIE Avesnois-Lait, les mouvements structurels en cours dans l'industrie laitière régionale ne modifient pas fondamentalement les zones de collecte.

- Sur cette même période, les mouvements de producteurs (changement de laiterie, ACAL, installation) expliquent une modification de la forme externe de la zone de collecte. Selon les années, les **changements de laiterie** sont plus ou moins intenses : si toutes les entreprises connaissent des gains et des pertes, il semble que l'avantage soit tout de même pour le secteur privé.

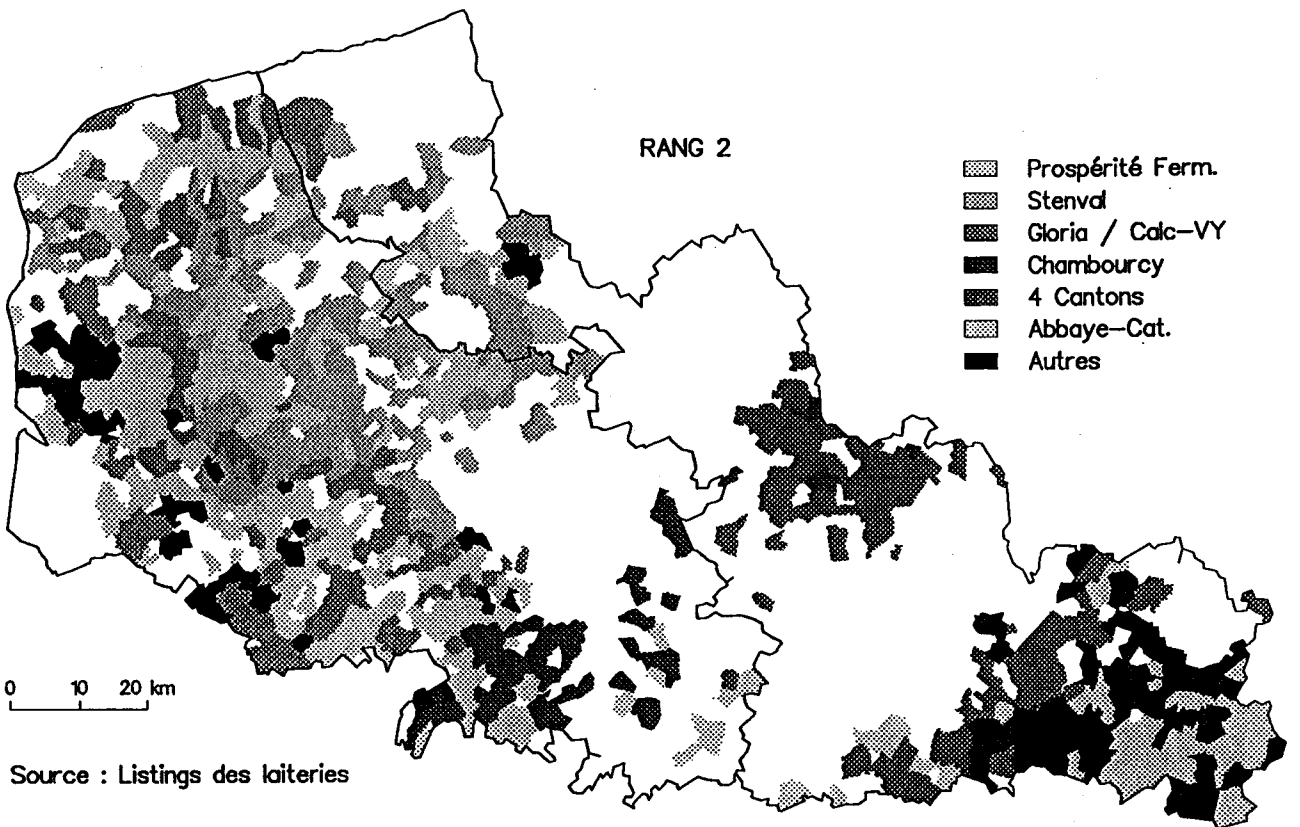
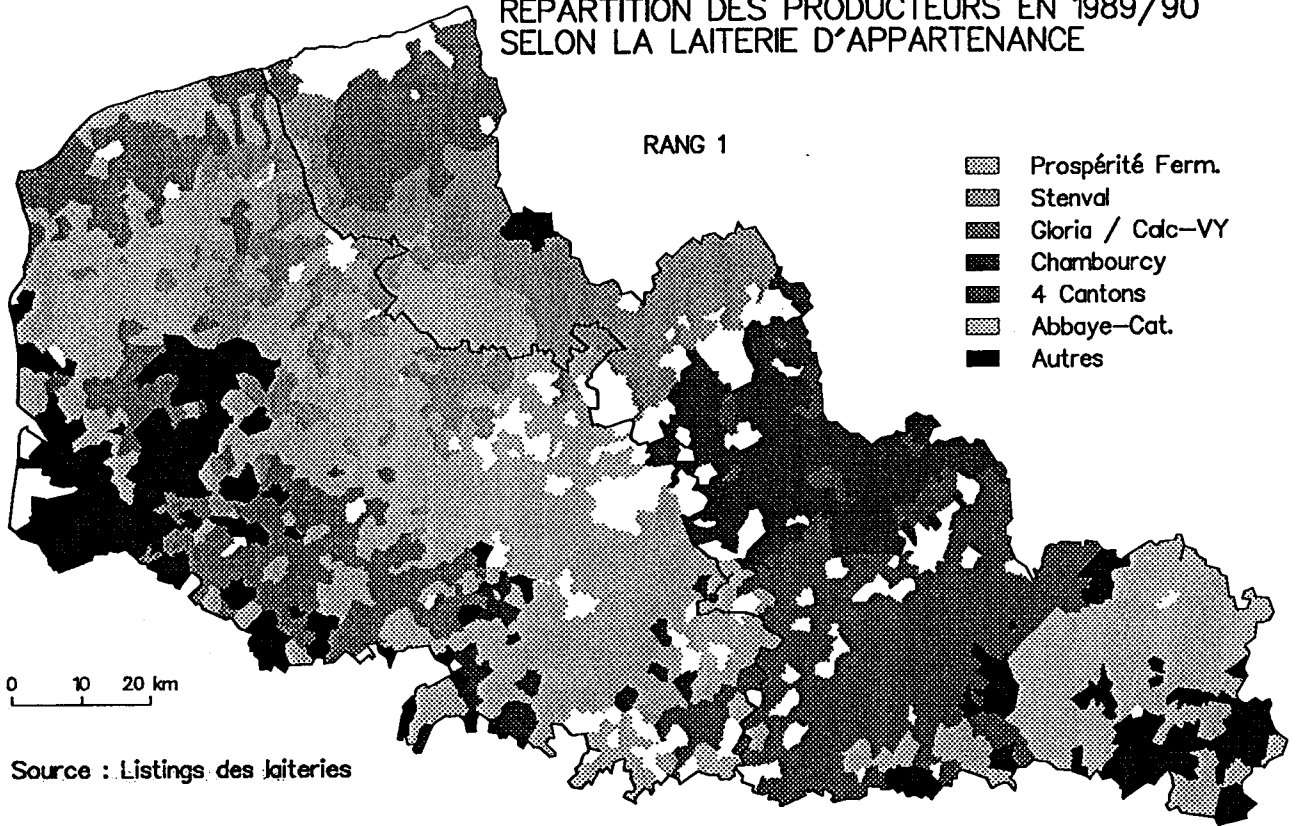
Par exemple, on peut signaler l'arrivée d'une vingtaine de producteurs de la Prospérité Fermière à la laiterie Stenval dans le Nord en 1986/87.

Depuis 1988/89, les pouvoirs publics ont pris des mesures restrictives afin de limiter les conséquences de ces transferts sur la gestion des producteurs par les laiteries.

C'est au cours de cette campagne qu'un prélèvement de 10 % des quantités de référence a été institué sur les transferts de producteurs. Cette procédure a contribué à ralentir les mouvements, puisque l'on peut évaluer les producteurs qui ont changé d'acheteur à 2 200, contre 3 500 en 1987/88 et 4 200 en 1984/85. La procédure est renforcée en 1989/90, puisque désormais le changement de laiterie est impossible entre le 1er décembre et le 29 mars de l'année suivante, sous peine de voir le quota bloqué jusqu'à la campagne suivante.

De tels mouvements sont parfois le résultat de **stratégies** d'entreprises. Ainsi, en 1989/90, suite au mécontentement d'un certain nombre de producteurs des 4 Cantons, la société Sopad a développé une stratégie de prospection à leur attention afin d'assurer une extension contiguë de sa zone de collecte. Ces derniers ont intéressé parallèlement la société Chambourcy. Les conditions n'étant apparemment pas suffisamment attractives, ils ont finalement rejoint le groupe belge Comelco en 1990. Marquante par son effet

Carte 52 :
REPARTITION DES PRODUCTEURS EN 1989/90
SELON LA LAITERIE D'APPARTENANCE



psychologique en Thiérache, une telle rupture avec l'esprit coopératif régnant jusqu'alors, demeure toutefois une exception dans la région.

Les quotas ont figé les zones de collecte des laiteries régionales.

Les raisons sont de nature économique, comme l'explique un responsable de Stenval : *“il faut chercher à conserver au maximum les zones de collecte, car Gervais-Danone est déjà déficitaire en lait”*. Même, pour un responsable de Verton, certains secteurs étaient amenés à disparaître sans les quotas. La compensation dépassement-sous-réalisation est un facteur explicatif de la permanence de l'enveloppe des zones de collecte.

Pour les acheteurs, l'adaptation est passée par une recherche d'optimisation de la gestion du bassin de collecte.

8-3-2 : La structure des “bassins de collecte”

L'approche de la structure du bassin de collecte, et de son degré de concentration, peut être réalisée à partir des références moyennes, globale et par classe de taille, des livreurs en laiterie par commune. Elle s'appuie sur la mise en évidence d'une hiérarchisation pour les établissements de collecte entre “petites” et “grosses” communes.

Une première série d'observations relate l'agencement des **quotas moyens** par commune, par comparaison à l'enveloppe générale de la zone de collecte et à l'implantation de l'unité de collecte du lait (cartes 53 à 62¹⁰¹).

◇ La densité de livreurs d'une laiterie devrait être d'autant plus forte que ceux-ci sont proches de l'unité de collecte¹⁰². Ce schéma lié à la **proximité** n'est que faiblement vérifié pour les laiteries régionales :

- Stenval du canton de Steenvoorde à celui de Tourcoing ; Chambourcy dans la Plaine de la Scarpe et le Pévèle, à proximité de Cuincy ; l'axe Awoingt-Le Quesnoy pour la coopérative des 4 Cantons ; l'Abbaye autour de Dompierre-sur-Helpe ; Sopad sur la frange sud de la Thiérache ;
- BCF se différencie quelque peu dans le sens où l'inscription spatiale se matérialise autour de l'ancien centre de collecte d'Esquelbecq ; Fauquet par sa structure bi-céphale.

Les laiteries sont plus influencées par les noyaux de spécialisation laitière :

- la Prospérité Fermière présente des noyaux de concentration de ses livreurs selon un axe Boulonnais-Haut-Pays d'Artois-Pays d'Aire ;
- Gloria et Elnor dans le canton d'Hucqueliers ...

◇ La détermination des **références moyennes** collectées par commune permet aussi de nuancer l'impact de ce critère de proximité. Trois types de structures de zones de collecte apparaissent :

- répartition homogène des quotas moyens collectés par commune ;
- importance des marges de la zone de collecte ;
- structure bi-céphale.

¹⁰¹ se reporter des pages 384 à 393.

¹⁰² il devrait être possible de tracer des aires concentriques autour des centres de collecte, avec des zones d'importance moindre vers les périphéries des bassins (schéma de Von Thünen).

Le premier type est le plus courant (Prospérité Fermière, Gloria, Elnor, Abbaye, Catillon, Sopad). Il peut recouper partiellement un des deux autres (élévation des quotas moyens sur les marges littorales de la zone de la Prospérité Fermière et la marge méridionale de Stenval).

Le second type est en fait assez rarement présent isolément. Il peut être rattaché à la laiterie Sopad dans le sens où l'espace compris dans le département du Nord constitue l'extrémité septentrionale de sa zone de collecte.

Deux laiteries offrent l'exemple d'une structure bi-céphale de leur zone de collecte : les 4 Cantons, mais surtout Chambourcy. Pour la première, on aperçoit en plus du noyau principal de part et d'autre d'une ligne Awoingt-Le Quesnoy, un noyau secondaire centré sur Saint-Amand-les-Eaux. Pour la seconde, la rupture est nette entre un noyau proche du centre de collecte, et un second au quota moyen plus élevé dans le sud du Ternois (qui se prolonge dans le département de la Somme).

Toutefois, pour les gestionnaires de la collecte, la moyenne des droits à produire est insuffisante pour déterminer l'architecture des tournées de ramassage. Ils s'appuient plutôt sur le degré de concentration du réseau de collecte, que l'on peut appréhender à partir de la répartition par **taille des quotas laitiers** (tab.66, annexe 6).

Tab.66 : Structure de la collecte des établissements du Nord-Pas-de-Calais

Laiteries	Classe de référence moyenne (1989-90)			
	0-60 000	60-100 000	100-200 000	>200 000
Elnor	7,3	18,6	44,2	29,9
Catillon	7,8	13,9	40,3	38,0
Gloria	8,0	16,0	45,0	31,0
Sopad-Nestlé	8,2	14,0	36,6	41,2
Abbaye	8,9	41,8	33,5	45,8
Fauquet	11,2	22,0	30,8	36,0
4 Cantons	12,0	16,0	34,0	38,0
Prospérité Fermière	12,0	18,0	36,0	34,0
Stenval	13,5	20,3	35,8	30,4
Chambourcy	14,7	21,2	31,3	32,8
BCF	18,0	18,0	37,0	27,0

source : à partir des listings des laiteries.

Plus la taille du quota est faible, plus les arrêts du camion de ramassage sont fréquents. C'est pourquoi il peut être intéressant de modifier l'approche, et de travailler par classe de taille, suivant la même méthode que précédemment.

◇ La classe des moins de 60 000 l caractérise les réseaux de collecte peu concentrés. Leur part est déterminante pour BCF et Chambourcy (hormis le sud de l'Artois), dont les zones de collecte compilent les critères suivants :

- fort pourcentage de petits livreurs ;
- petit pourcentage de gros livreurs ;
- fort taux d'ACAL ;
- peu de prioritaires, mais concentrés spatialement.

Peu représentative des laiteries suivantes : Abbaye-Catillon, Elnor, Gloria et Sopad, elle compose néanmoins une trame homogène du bassin de collecte de l'Abbaye, tandis que, à l'opposé, elle est absente du canton d'Auxi-le-Château pour le bassin d'Elnor.

◇ La classe des plus de 200 000 l est à l'inverse de la précédente. Son influence joue de manière générale pour les laiteries de Thiérache, notamment pour l'Abbaye et Sopad : disséminée au sein de la zone de collecte de la première, elle domine dans les quelques communes où intervient la seconde. Dans le cas de Fauquet, les références de plus de 200

000 l de trois communes équivalent à 11 % de la référence globale de la laiterie (Bas-Lieu, Dompierre-sur-Helpe et Sars-Poteries).

Pour les autres laiteries, si son importance relative est moins élevée, elle se positionne toujours au niveau des noyaux de concentration des livreurs.

◊ Les deux autres classes forment l'ossature de base de réseaux de collecte moyennement concentrés, notamment en fonction de l'importance des 100 200 000 l. Deux ensembles de firmes se différencient :

- les 4 Cantons, Prospérité Fermière et Stenval présentent un profil voisin. Ces trois entreprises ont profité de la politique des quotas pour restructurer leur bassin de collecte, en fonction des potentialités en production laitière (nombreux prioritaires ; réattributions soit à proximité des centres de collecte, soit dans les secteurs les plus herbagers).

- Elnor et Gloria se distinguent de la catégorie précédente par une relative discontinuité de la répartition des références au sein du bassin de collecte, en raison de l'absence de la classe 0-60 000 l notamment.

De plus, la classe des 100-200 000 l est aussi essentielle dans les secteurs où les laiteries sont peu dotées d'exploitations de taille supérieure (le Haut-Pays d'Artois pour Stenval, le sud de l'Artois pour Chambourcy, BCF se singularisant en raison de la structure bi-céphale de son bassin : les 60-100 000 l priment dans le département du Nord, tandis que, dans le Pas-de-Calais, ce sont les 100-200 000 l.

La taille des quotas joue de manière directe sur les résultats de **densité de ramassage du lait**. Or, selon l'enquête sur la technologie laitière du SCEES, on remarque une constante amélioration de celle-ci (tab.67).

Approche quantitative de l'organisation de la collecte du lait, la densité de ramassage s'exprime au travers du ratio : quantité collectée sur kilométrage effectué. Entre 1977 et 1991, la densité moyenne est passée, dans le Nord-Pas-de-Calais, de moins de 100 l/km à 170 l/km (SCEES) ; néanmoins le rythme de progression tend à se réduire depuis 1985 : +5,2 %/an entre 1977 et 1985 ; +4,1 % ensuite (arrêt des plus petits livreurs effectif dès 1984/85, même enveloppe des zones de collecte).

Si toutes les entreprises régionales voient progresser leur densité de ramassage depuis 1984, celle-ci s'échelonne de 151 à 232 l/km, la densité maximale relevant de Gloria (+9,1 %/an entre 1984 et 1990). En fait, la progression dépend du niveau de densité en 1984 ; or, les zones des laiteries régionales sont déjà caractérisées par de bons résultats à cette période.

Tab.67 : Principales caractéristiques de la collecte de lait dans le Nord-Pas-de-Calais

	1977	1985	1991
Nombre d'établissements de collecte	21	14	10
Collecte totale (million l)	1 055,1	1 254,7	1 149,2
Nombre de camions-citernes	299	190	139
Capacité des camions (1 000 l)	2 203	2 938	1 497
Capacité moyenne des camions (l)	7 400	15 500	10 770
Nombre de remorques	-	-	86
Capacité des remorques (1 000 l)	-	-	1 225
Capacité moyenne des remorques (l)	-	-	14 250
Distance annuelle parcourue (1 000 km)	10 980	9 228,6	6 770
Densité de ramassage (l/km)	96,1	135,9	169,7

source : SCEES - Enquêtes sur la technologie dans l'industrie laitière.

En fait, bien que ne représentant au maximum que 5 % du coût total de la transformation (0,3 à 0,6 F/l à l'Abbaye par exemple), ce critère retient cependant l'attention des responsables de production des laiteries.

Si l'on se base sur un quota moyen de 120 000 l, la quantité livrée par ramassage atteint entre 400 et 800 litres selon les périodes. Un camion de 15 tonnes doit donc, pour chaque ramassage, collecter le lait d'un nombre de producteurs compris entre 20 et 35. Afin d'optimiser la gestion du ramassage qui s'opère par tournée, l'effort se porte sur la rationalisation des tournées et l'augmentation de la capacité des camions.

La rationalisation des tournées prend en considération trois facteurs :

- le caractère cyclique de la production ;
- l'éloignement au centre de collecte ;
- la rapidité d'adaptation à un nouvel environnement.

◊ Le lait est généralement collecté 3 à 6 fois par semaine, soit de 150 à 300 fois/an.

Dans le Nord-Pas-de-Calais, si certaines firmes ramassent encore le lait toutes les 4 traites (Abbaye en été), la plupart collectent désormais toutes les 6 traites¹⁰³ (Gloria, BCF, Abbaye en périodes creuses ...). Le problème se pose toutefois dans les zones mixtes, car les vélages sont plus précoces (déjà 6 traites à la mi-août à l'Abbaye).

◊ En fonction de la structure de la zone de collecte, l'acheteur définit des tournées de ramassage du lait. Lorsque le lait est destiné à plusieurs établissements, les tournées sont différenciées en sous-secteurs, qui approvisionnent directement chacune de unités. Ainsi, à Stenval, les 17 zones de tournée englobent trois ensembles :

- Zone 1 : approvisionnement de Steenvoorde et de Bailleul ;
- Zone 2 : Bailleul (et Seclin, car pas d'écrémeuse à Seclin) ;
- Zone 3 : envoi direct du lait vrac ou après 1ère transformation) en Normandie, à Neufchâtel.

◊ Pour tenir compte de tous les facteurs influant sur l'organisation des tournées et pour leur optimisation, le recours à l'**informatique** est devenu indispensable.

- Chez Gloria, le circuits des tournées est adapté tous les 10 jours grâce à un logiciel spécifique.
- A BCF, sa position de prestataire vis à vis des structures de transformation du groupe Sully explique des envois journaliers de lait, en fonction de la demande : pour ce faire, les tournées sont adaptées quasi-journellement.

L'adaptation du **parc de camions** passe par l'augmentation des capacités et la logistique du froid. Une de ses retombées consiste en l'éloignement désormais possible de la zone de collecte du centre de transformation.

Deux choix sont possibles afin d'augmenter la capacité de lait transporté : soit on joue sur le dimensionnement des véhicules de collecte, soit on s'oriente vers la solution des remorques autoportées. L'utilisation d'une remorque de grande capacité a d'indéniables avantages, tel le dépôt remorque (on détache la remorque à un positionnement spécifique, stratégique dans la tournée, souvent le long des grands axes de communication), qui supprime en particulier les problèmes de maniabilité des camions dans les cours de ferme, ou les problèmes de barrières de dégel en Thiérache.

Le côté pratique explique le succès de ce type de matériel ces dernières années : alors que, jusque vers 1985, la préférence va au porteur de 11-12 000 l, les années suivantes voient

¹⁰³ 6 traites : lundi - jeudi - samedi - mardi - vendredi - lundi. L'avantage pour la laiterie est un apport plus conséquent de lait en une journée. Pour le transporteur, il est dans la répartition du travail (5 jours sur 7).

la multiplication des remorques autoporteuses accrochées derrière les porteurs (de 12 700 à 17 000 l).

Par exemple, à l'Abbaye, l'équipement se compose de camions d'une capacité de 9 500 l, doublées de remorques de 11 500 l pour l'Aisne et les Ardennes, mais aussi de 7 500 l pour les barrières de dégel. L'amélioration de la collecte est sensible depuis le début des années 1980 : de 7-8 MI/an/tournée, on est passé à 11-12 MI actuellement.

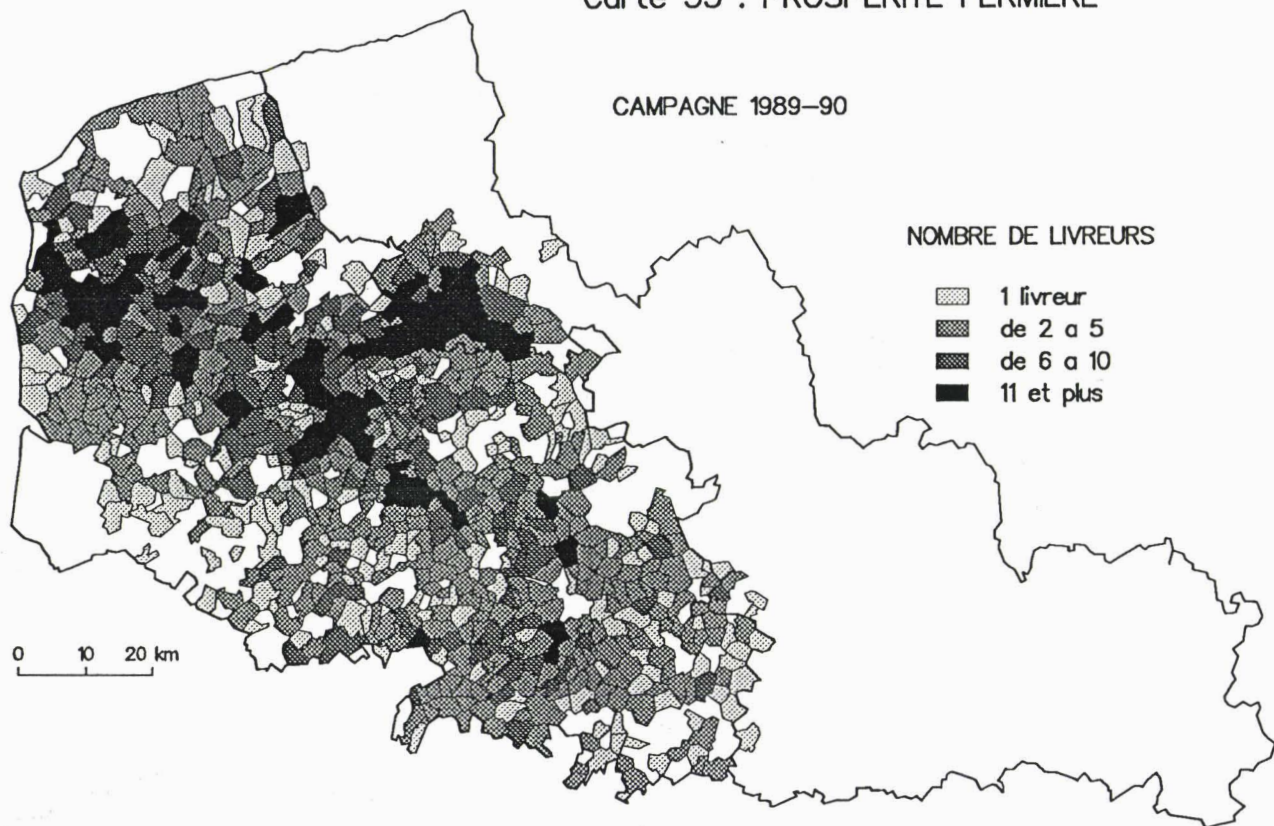
A BCF, le choix s'est porté sur des porteurs de 10 000 l et des remorques de 15 000 l. Le rôle de services qu'assure le centre de collecte auprès des autres coopératives du groupe Sodiaal a nécessité le recours d'une logistique du froid (4 jours à 4°C), qui autorise un transport du lait sur de plus longues distances dans des conditions optimales.

Six campagnes sous quotas n'ont pas modifié fondamentalement l'enveloppe des zones de collecte des acheteurs de lait implantés dans le Nord-Pas-de-Calais. Par contre, la structure des réseaux de collecte est complètement bouleversée. Le départ des petits livreurs, la réattribution préférentielle aux producteurs de 100-200 000 l (voire plus de 200 000 l) favorise les espaces herbagers, sur lesquels ont tendance à se replier les stratégies des gestionnaires de bassins.

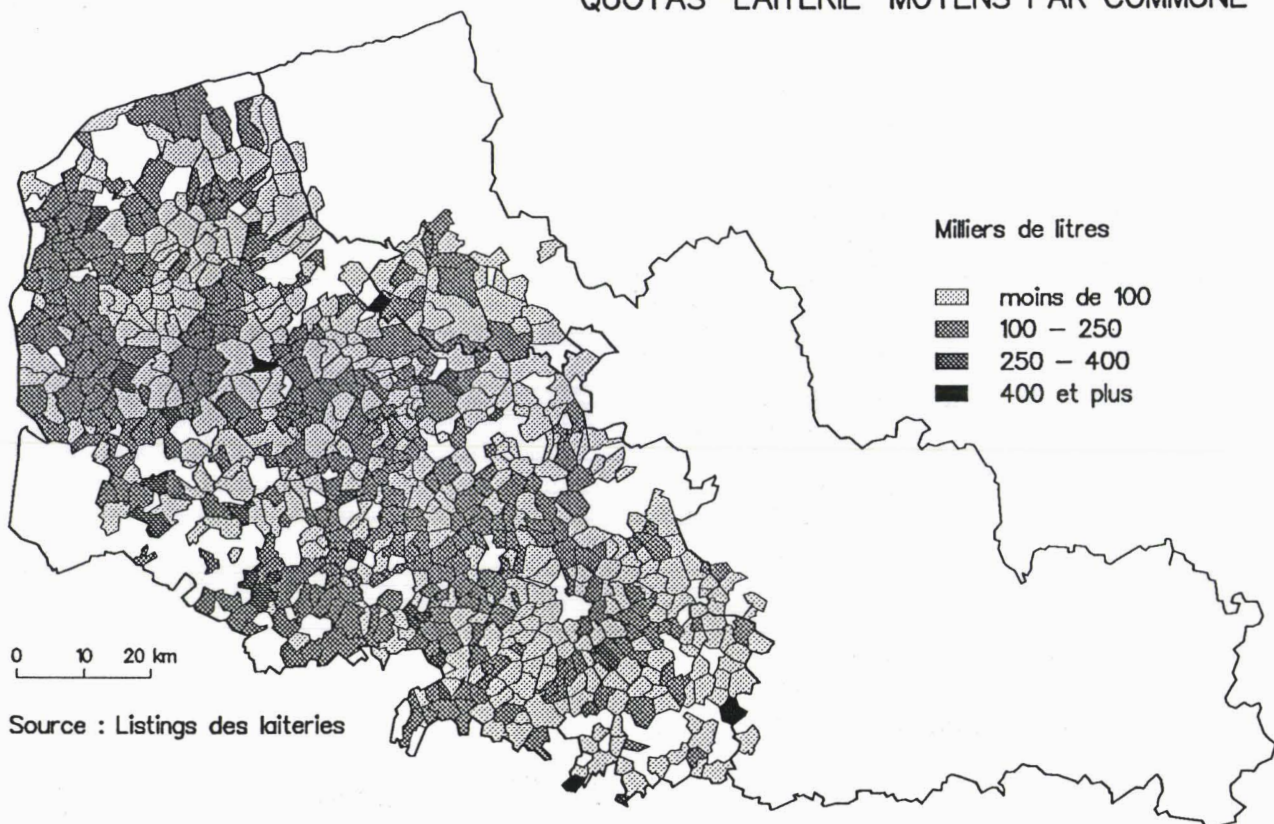
L'émergence de nouvelles structures de décision (Commission mixte départementale) vient renforcer le mouvement précédent, chaque département du Nord-Pas-de-Calais souhaitant soutenir au maximum ces espaces voués au lait.

Carte 53 : PROSPERITE FERMIERE

CAMPAGNE 1989-90



QUOTAS 'LAITERIE' MOYENS PAR COMMUNE



Source : Listings des laiteries

Carte 54 : STENVAL

CAMPAGNE 1989-90





NOMBRE DE LIVREURS

-  1 livreur
-  de 2 à 5
-  de 6 à 10
-  11 et plus

0 10 20 km

QUOTAS 'LAITERIE' MOYENS PAR COMMUNE

Milliers de litres

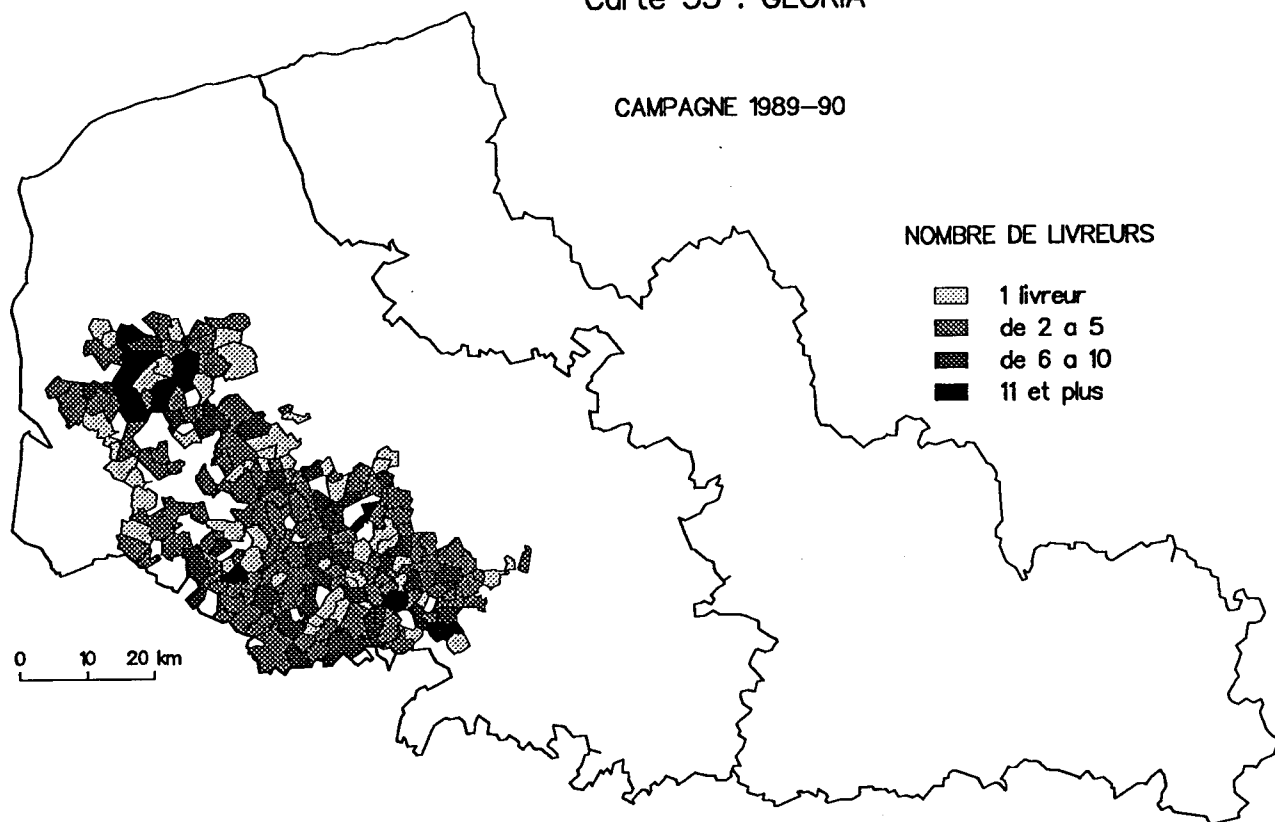
-  moins de 100
-  100 - 250
-  250 - 400
-  400 et plus

0 10 20 km

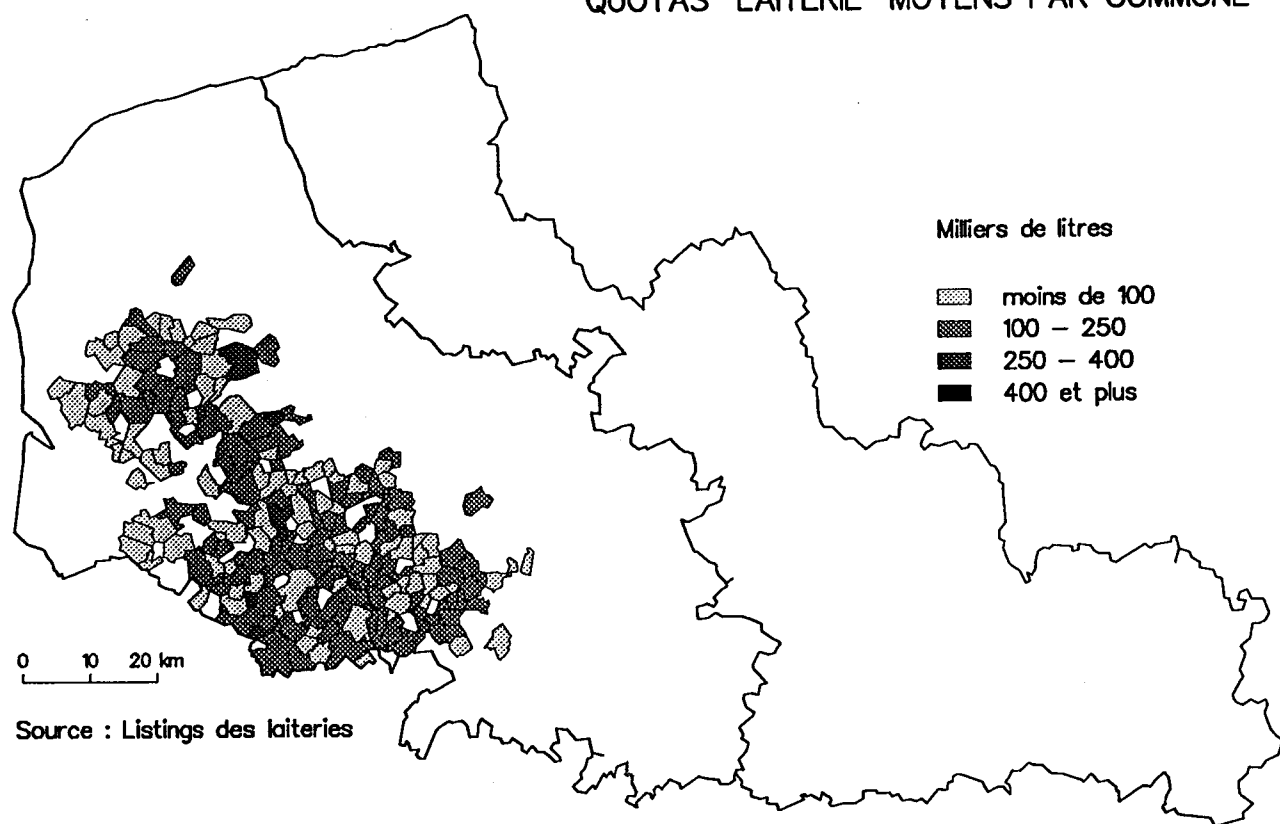
Source : Listings des laiteries

Carte 55 : GLORIA

CAMPAGNE 1989-90

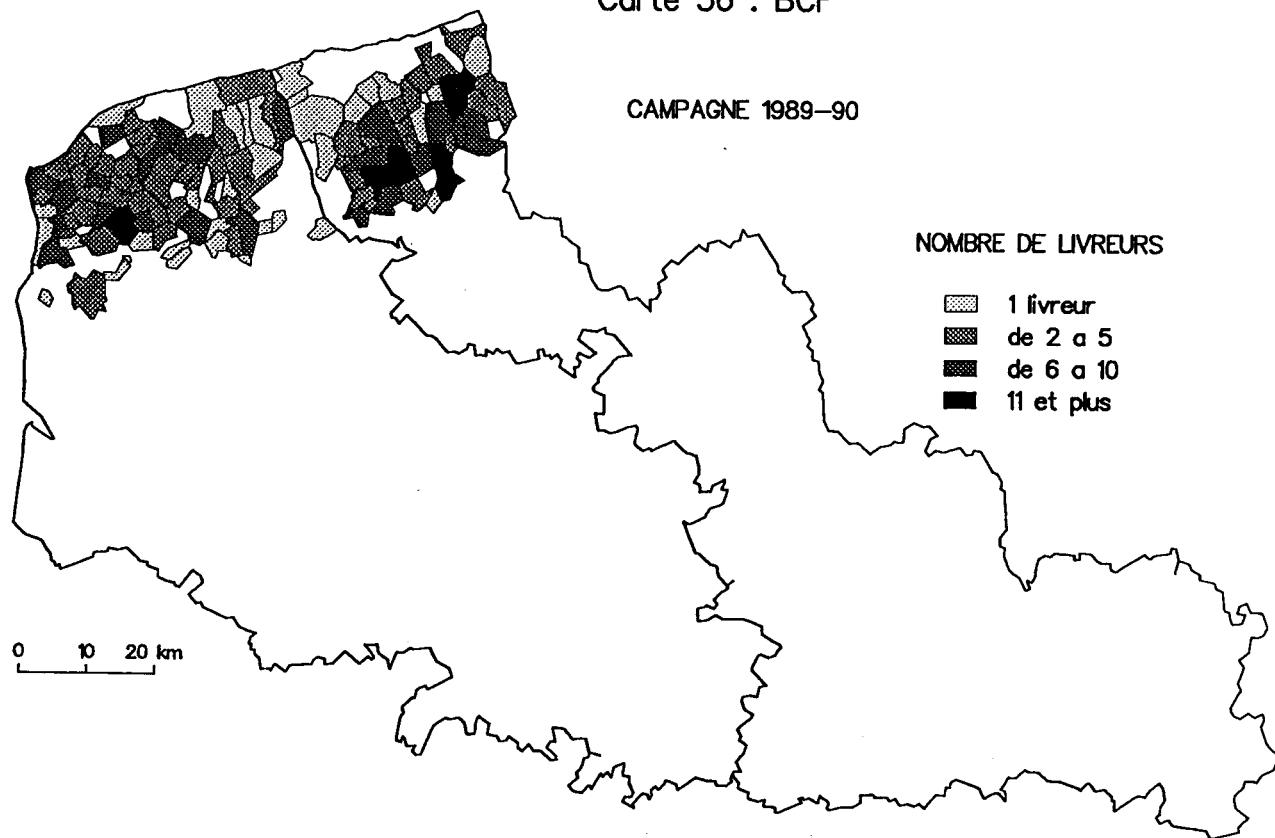


QUOTAS 'LAITERIE' MOYENS PAR COMMUNE

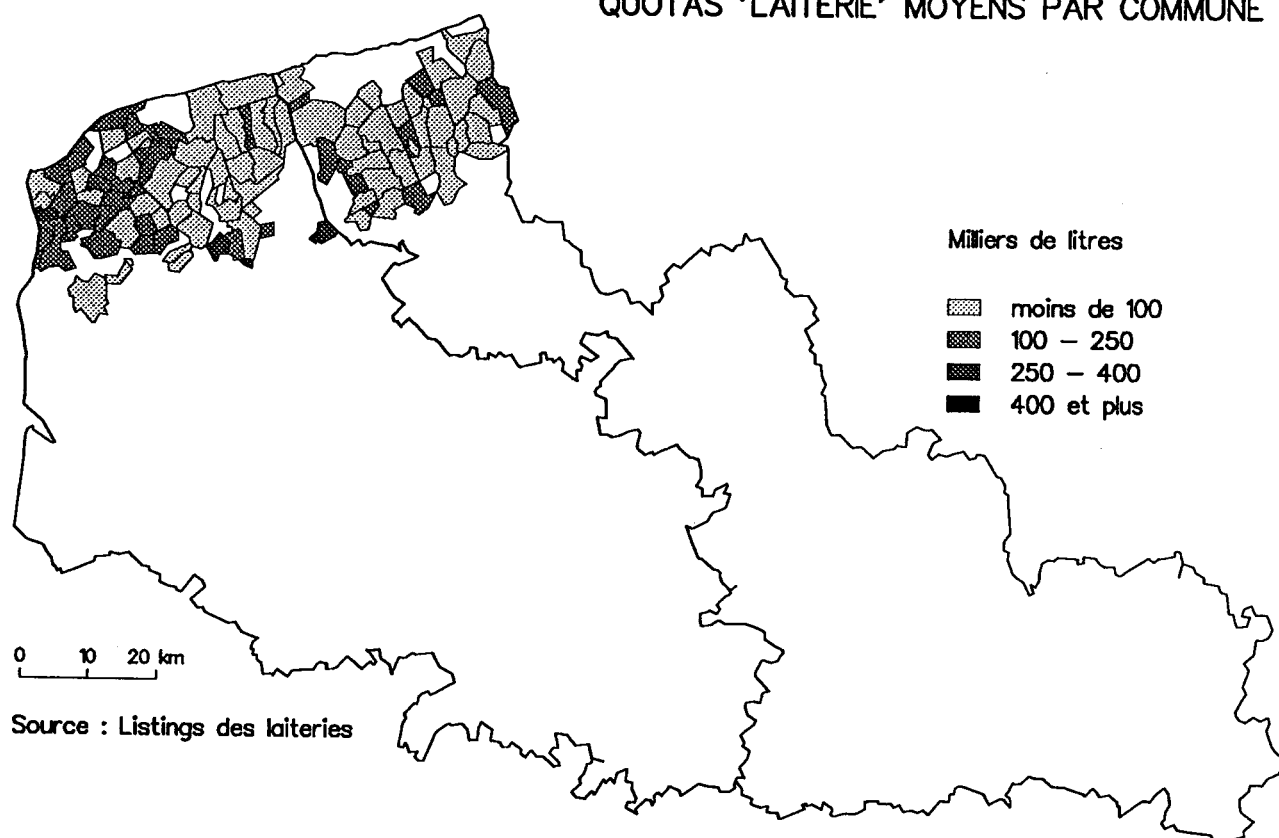


Carte 56 : BCF

CAMPAGNE 1989-90

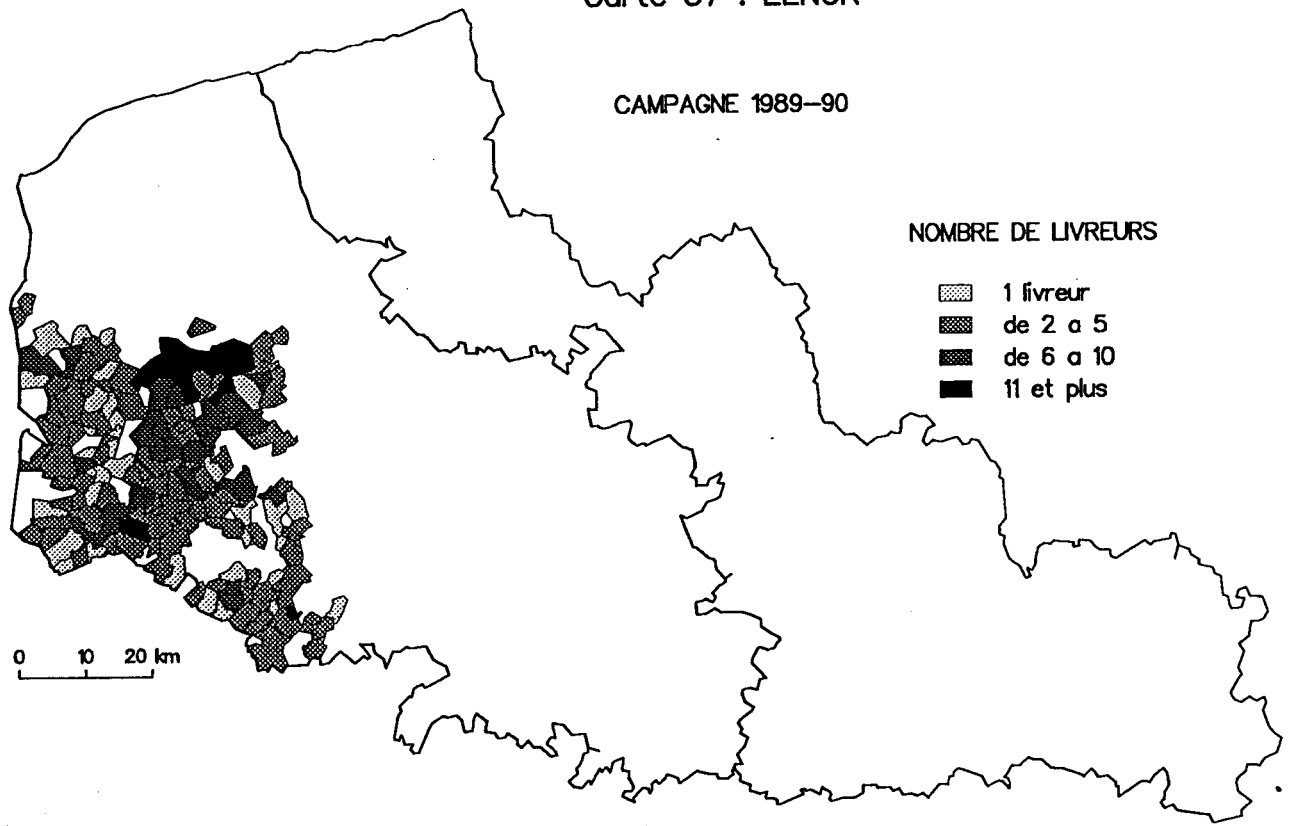


QUOTAS 'LAITERIE' MOYENS PAR COMMUNE

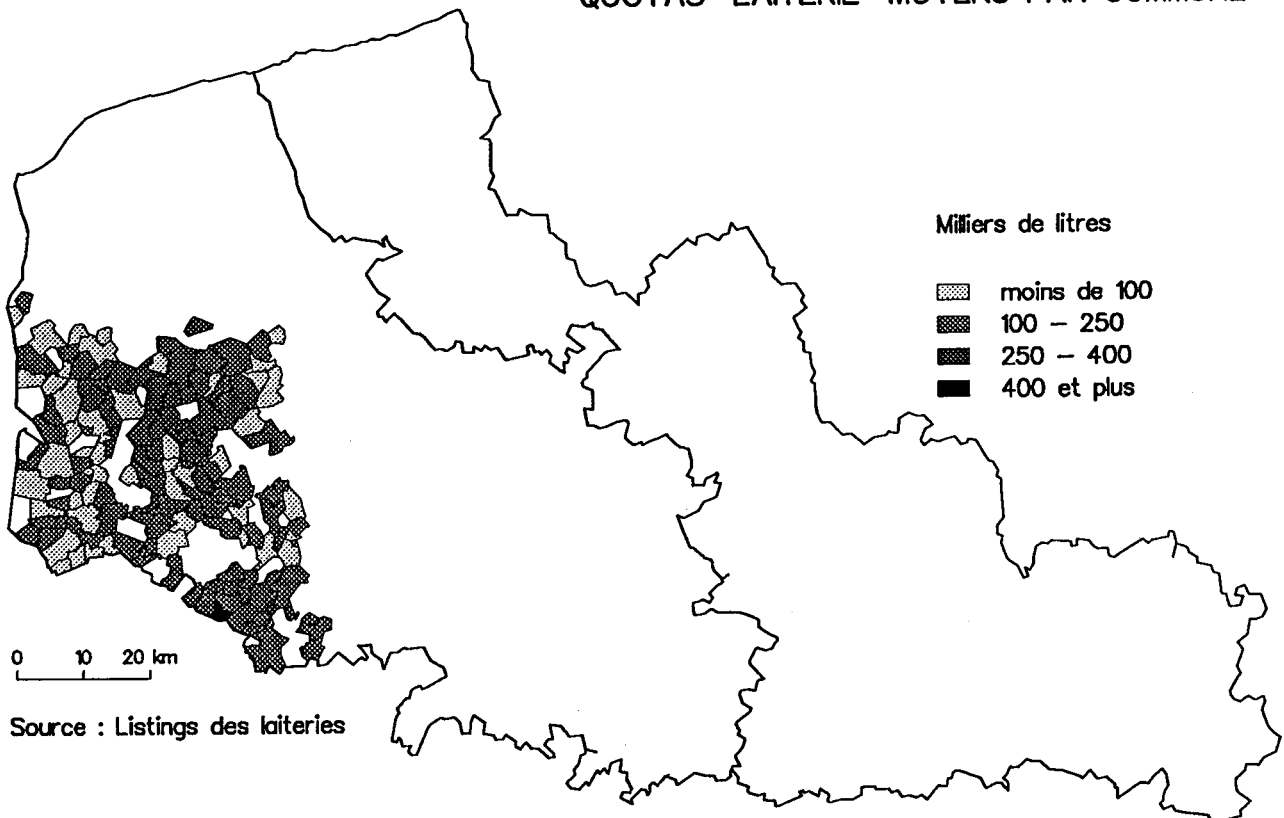


Carte 57 : ELNOR

CAMPAGNE 1989-90



QUOTAS 'LAITERIE' MOYENS PAR COMMUNE






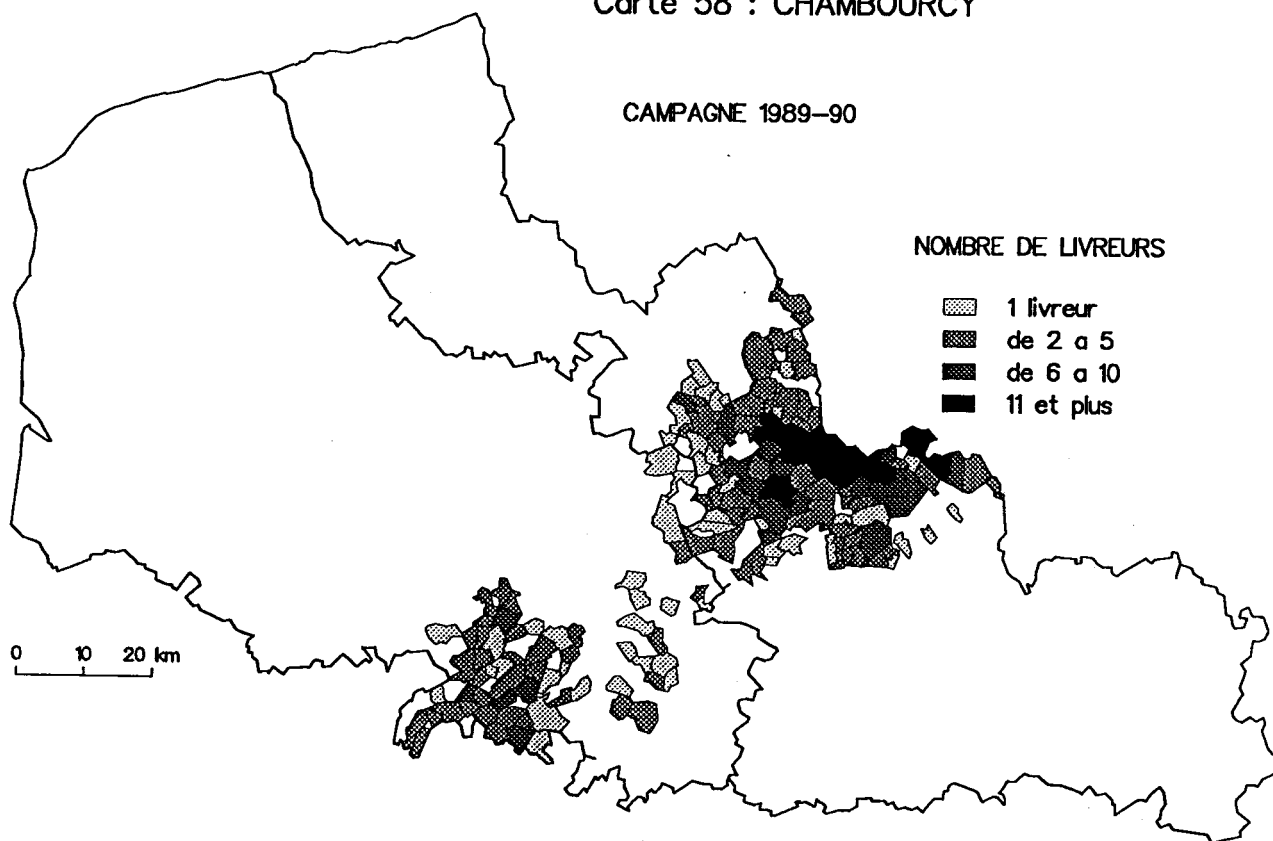
Source : Listings des laiteries

Carte 58 : CHAMBOURCY

CAMPAGNE 1989-90





NOMBRE DE LIVREURS

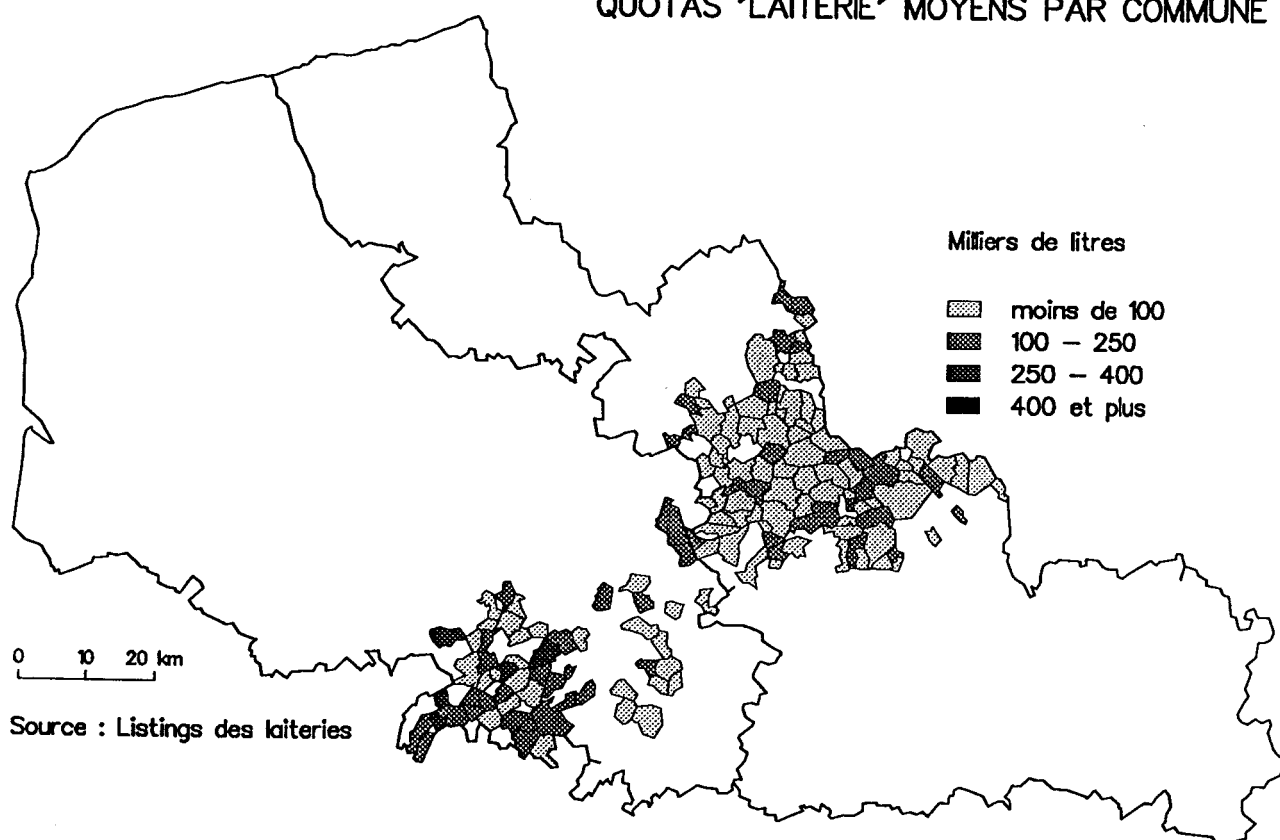
-  1 livreur
-  de 2 à 5
-  de 6 à 10
-  11 et plus



QUOTAS 'LAITERIE' MOYENS PAR COMMUNE

Milliers de litres

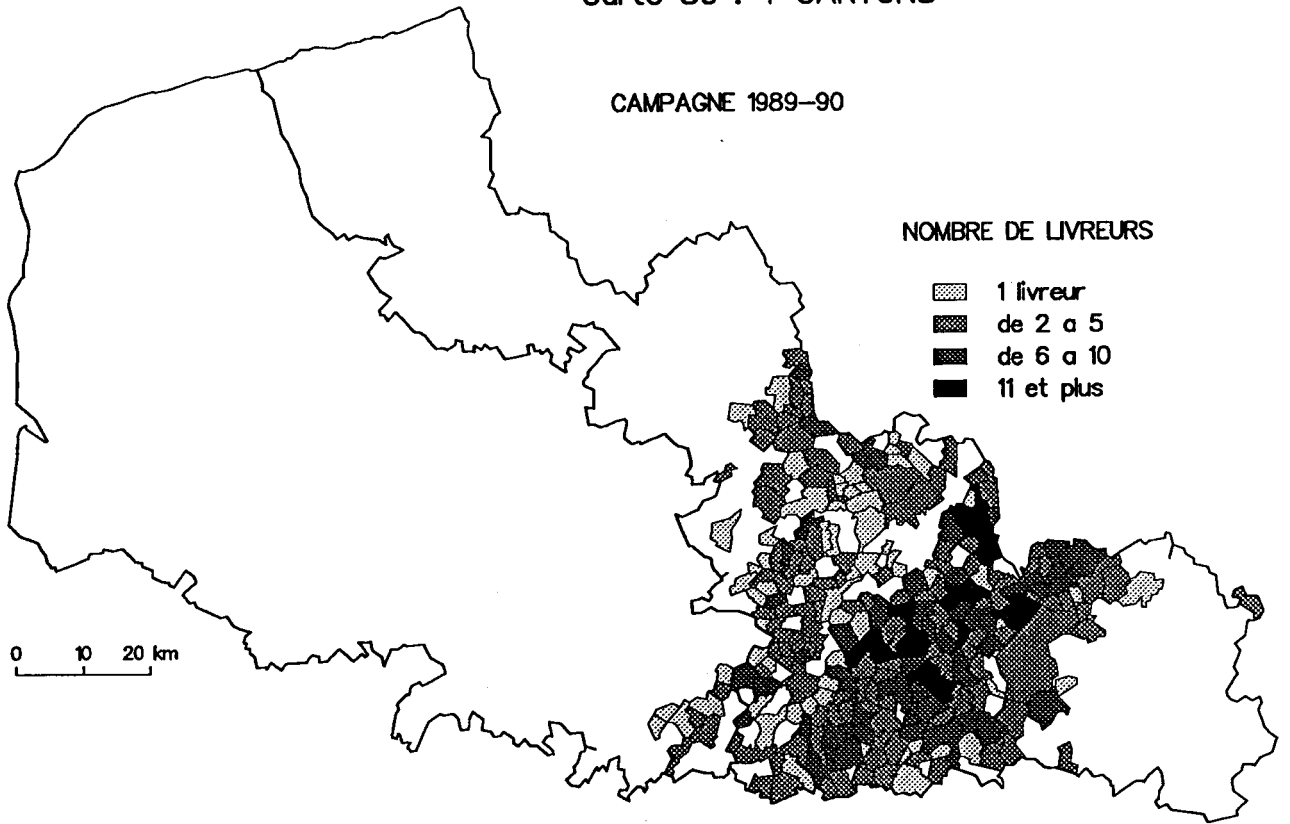
-  moins de 100
-  100 - 250
-  250 - 400
-  400 et plus



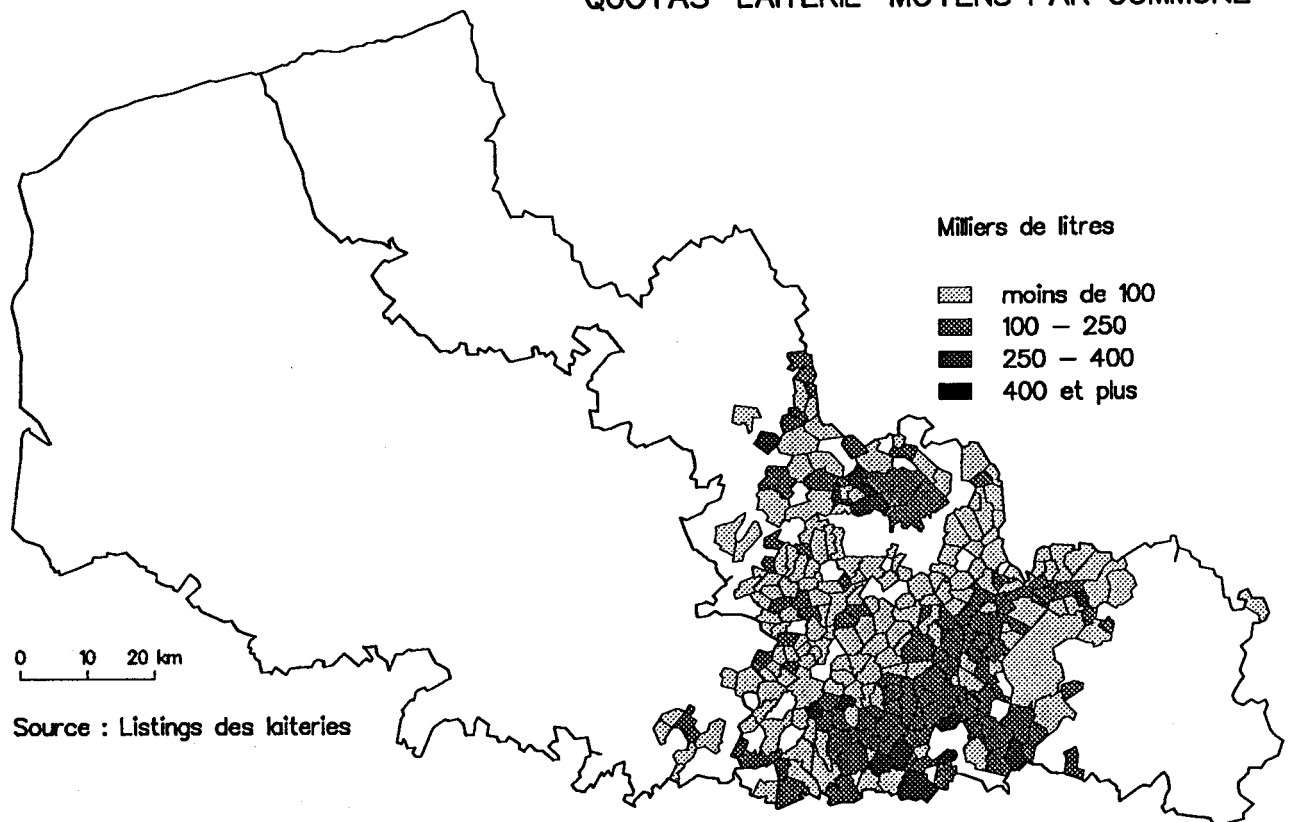
Source : Listings des laiteries

Carte 59 : 4 CANTONS

CAMPAGNE 1989-90



QUOTAS 'LAITERIE' MOYENS PAR COMMUNE







Source : Listings des laiteries

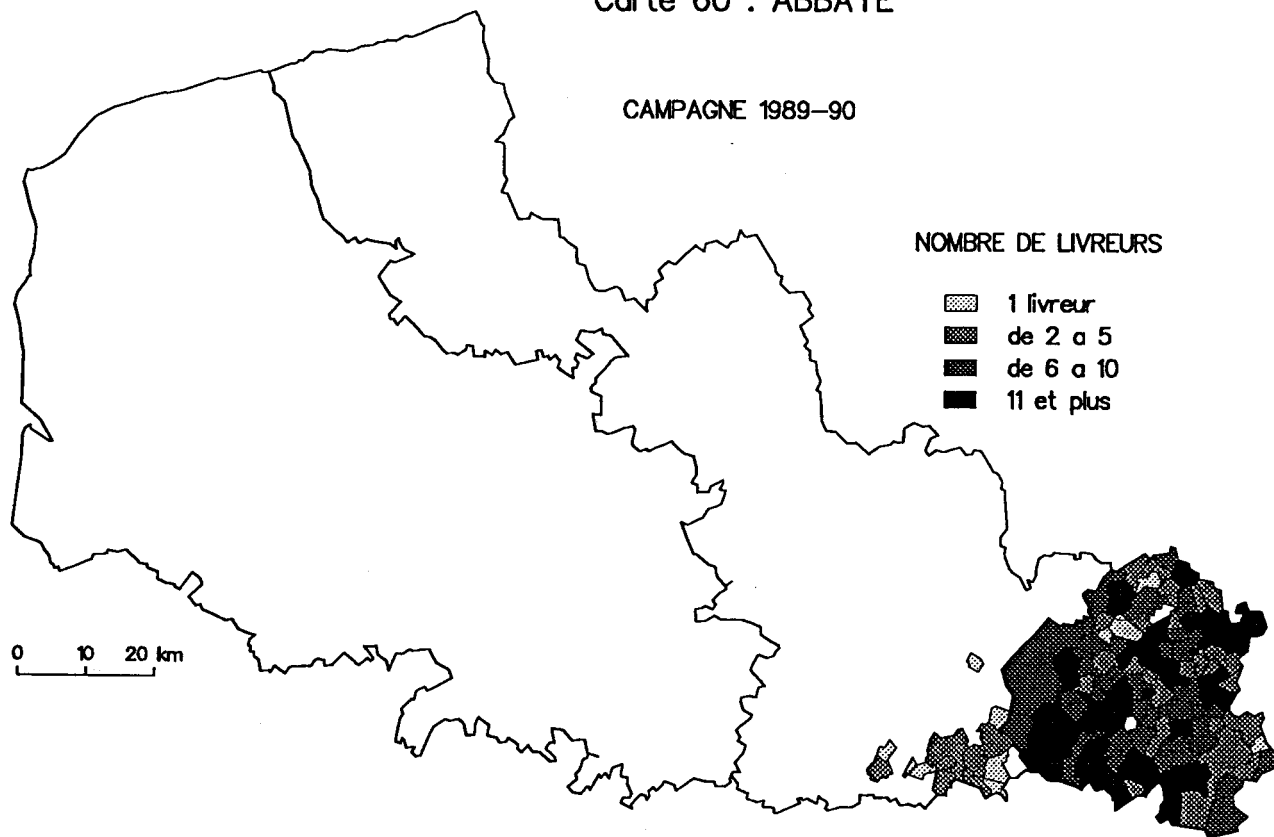
Carte 60 : ABBAYE

CAMPAGNE 1989-90

NOMBRE DE LIVREURS





-  1 livreur
-  de 2 à 5
-  de 6 à 10
-  11 et plus

0 10 20 km

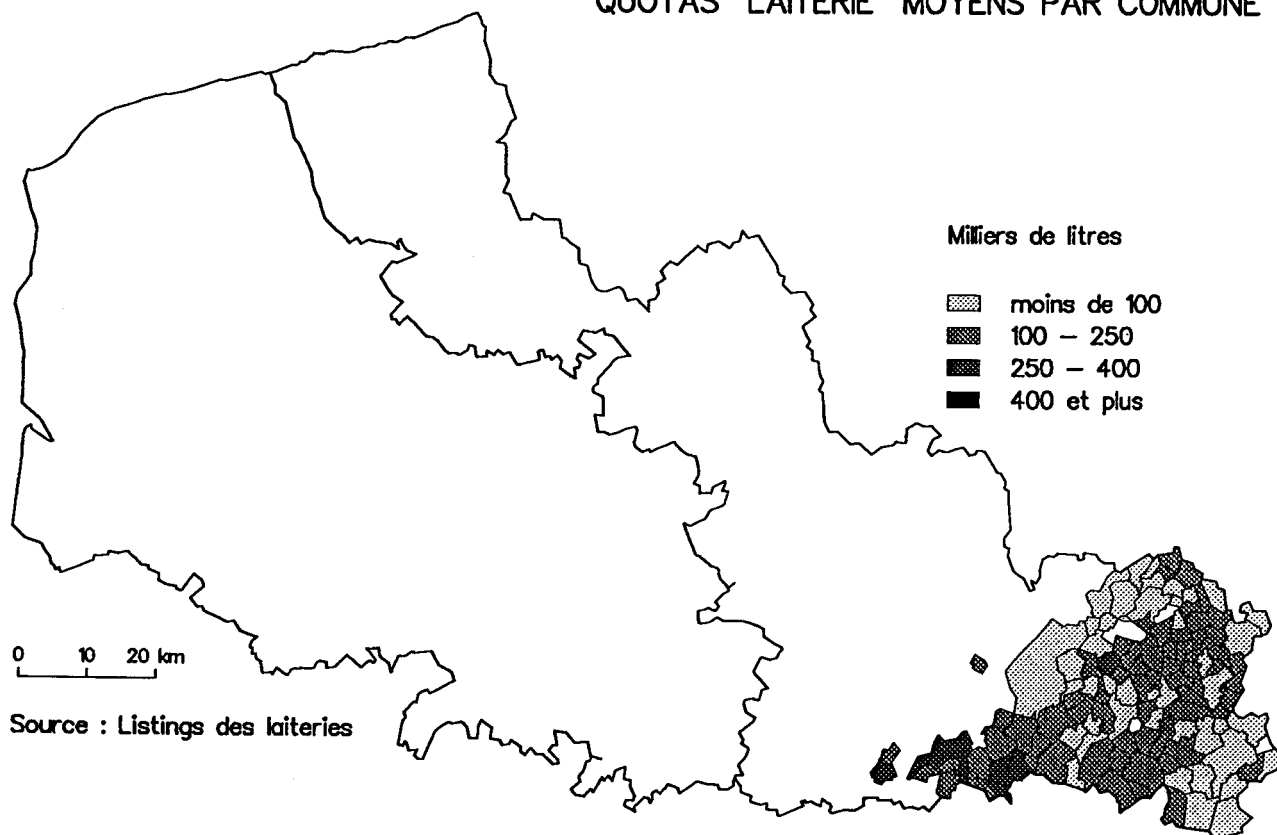


QUOTAS 'LAITERIE' MOYENS PAR COMMUNE

Milliers de litres

-  moins de 100
-  100 - 250
-  250 - 400
-  400 et plus

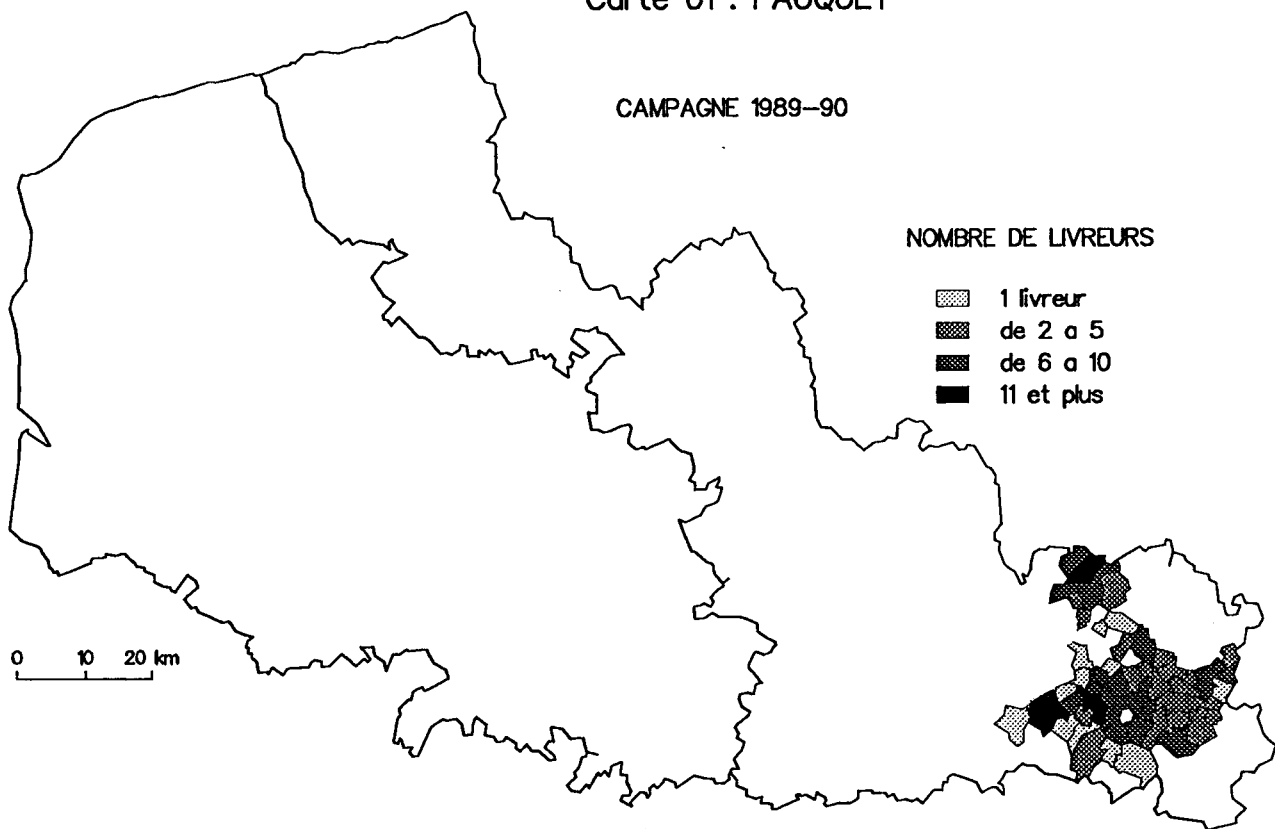
0 10 20 km



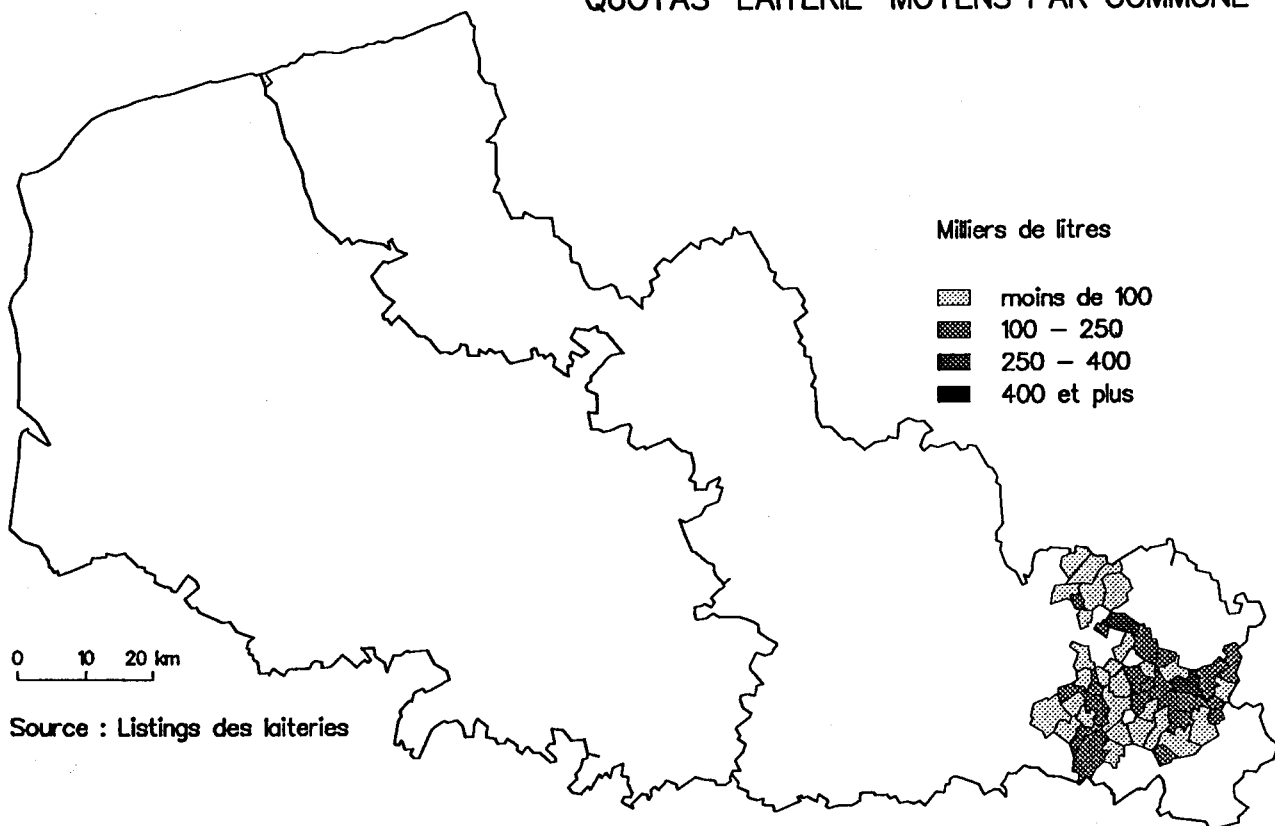
Source : Listings des laiteries

Carte 61 : FAUQUET

CAMPAGNE 1989-90



QUOTAS 'LAITERIE' MOYENS PAR COMMUNE



Source : Listings des laiteries

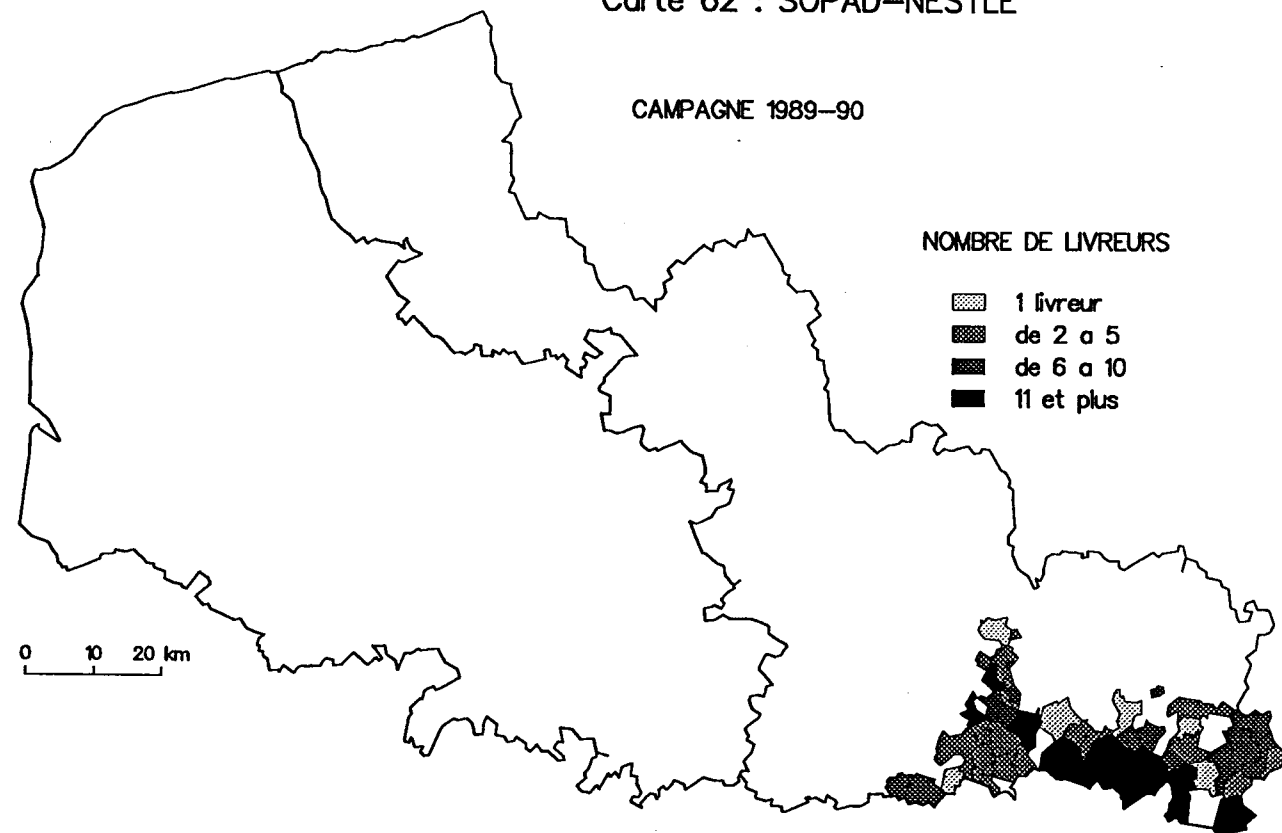
Carte 62 : SOPAD-NESTLE

CAMPAGNE 1989-90

NOMBRE DE LIVREURS





-  1 livreur
-  de 2 à 5
-  de 6 à 10
-  11 et plus

0 10 20 km

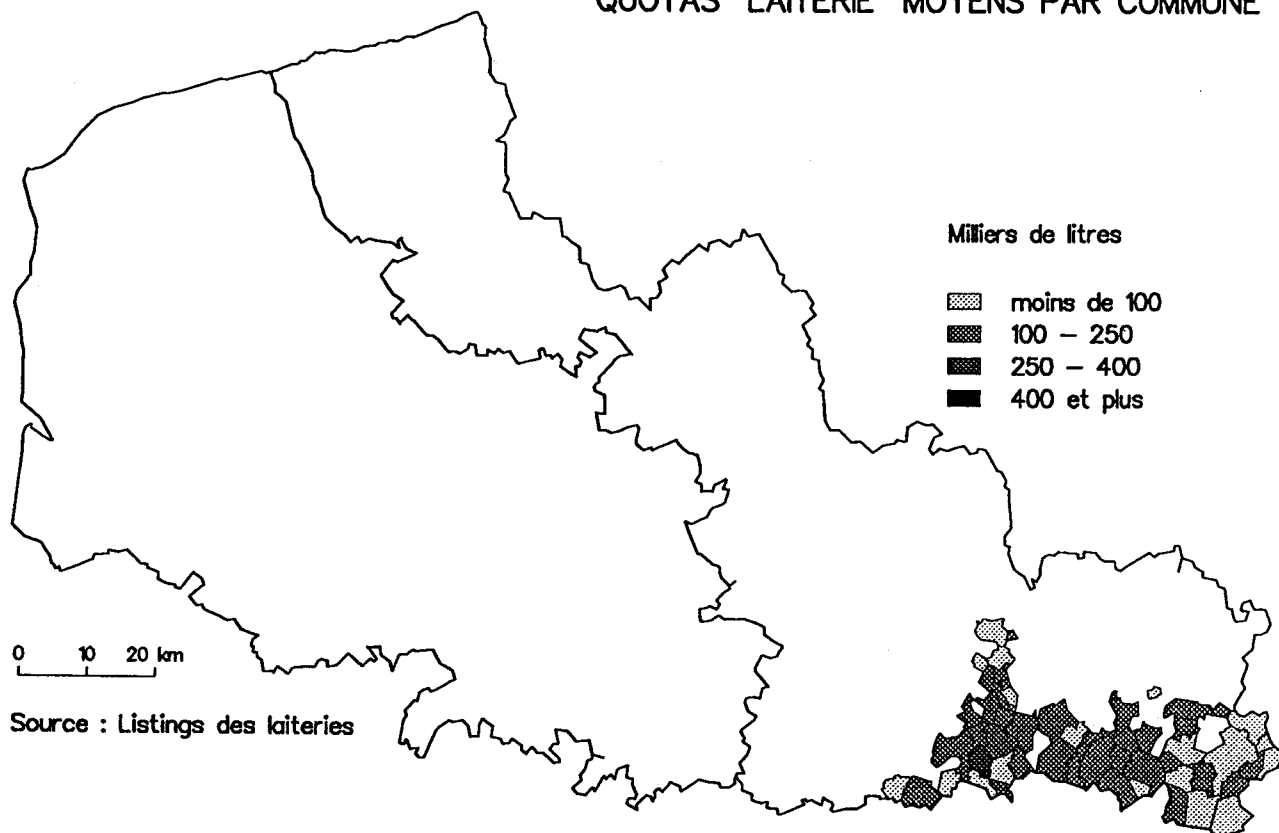


QUOTAS 'LAITERIE' MOYENS PAR COMMUNE

Milliers de litres

-  moins de 100
-  100 - 250
-  250 - 400
-  400 et plus

0 10 20 km



Source : Listings des laiteries

Chapitre 9

Quotas laitiers et nouveau fonctionnement des bassins de collecte

“La limitation autoritaire des livraisons de lait devait avoir pour corollaire une amélioration des prix à la production” (FNPL, 1985). Cet aspect fondamental de la politique de contingentement s'est pourtant trouvé, dès 1984/85, complètement écarté des préoccupations de base des producteurs. Ceux-ci sont en effet obnubilés par les problèmes relatifs aux références laitières.

Le contexte des relations producteur/acheteur s'est donc déplacé de son aspect financier pur (prix du lait) vers un aspect plus conflictuel, les stratégies des acheteurs de lait visant une meilleure intégration des bassins de collecte, qui se manifestent de manière la plus évidente dans les espaces les plus spécialisés en production laitière.

9-1 RAPPORT PRODUCTEUR/ACHETEUR : DES LIENS DE NATURE FINANCIERE

Parmi les stratégies engagées par le pôle industriel en direction du milieu agricole, celle relative au prix du lait est la plus classique. Outil de fonctionnement des bassins de collecte, il voit son contenu fortement évoluer depuis la mise en place des quotas, par le biais de l'introduction de normes qualitatives de plus en plus restrictives. La politique de contingentement introduit aussi une nouvelle procédure financière¹⁰⁴, le prélèvement supplémentaire. S'il ne concerne que les producteurs en dépassement de référence, il entre aussi dans les stratégies des firmes, qui peuvent agir sur le niveau de dépassement final.

9-1-1 : Quotas et prix du lait

Dépositaire d'une quantité de lait déterminée, le livreur n'est plus totalement partie prenante dans la gestion des quotas. Il relève désormais d'un système où l'entreprise s'engage à payer telle quantité de lait, à telle qualité, tel prix (Debenest J., in Revue de Droit Rural, 1985). D'une certaine manière, on relève une relative atténuation de la concurrence inter-entreprises.

¹⁰⁴ de même que l'indemnisation des références suspendues (IRS), non analysé dans le cadre de ce travail.

9-1-1-1 : Le prix de base du lait

En France et dans le Nord-Pas-de-Calais, quelles que soient les critiques formulées à l'encontre du système des quotas, nombre d'observateurs reconnaissent qu'il a permis une **tenue du niveau du prix du lait** à la production.

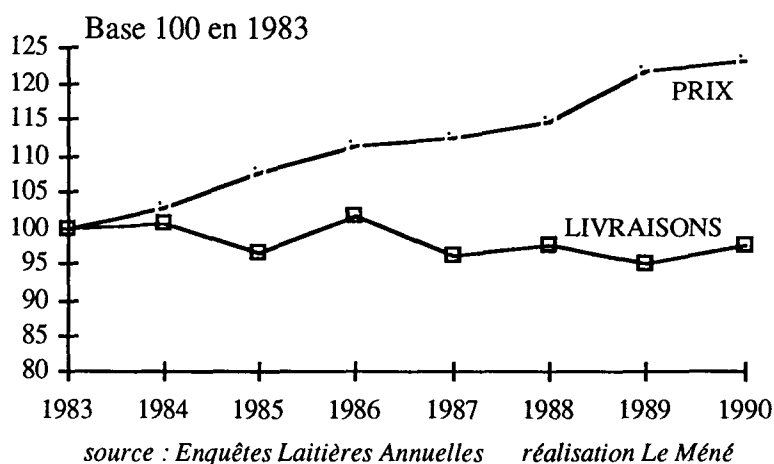
Dans le Nord-Pas-de-Calais, si sa progression est évidente durant la décennie 1980 en francs courants (+6,4 %/an entre 1980 et 1990), elle conjugue deux tendances distinctes : de 1980 à 1983, la croissance est de +11,5 %/an, tandis que, depuis la mise en place des quotas en 1984, elle n'atteint plus que +3,2 %/an.

En comparaison de la quasi-constance des livraisons de lait sur la période 1983-90, la croissance du prix du lait est relativement régulière. Deux périodes se démarquent tout de même par une accentuation de la hausse : entre 1984 et 1986, la moyenne régionale progresse de 4,8 %, puis de 3,5 % ; entre 1988 et 1989, de 6,4 % (graphe 31).

Il faut attendre **1990/91** pour voir ce **prix baisser**, comme conséquence de l'effondrement des marchés du beurre et de la poudre.

Limitée en début de campagne, elle s'est accentuée durant l'été, pour se poursuivre ensuite. De manière globale, elle se traduit par une baisse de l'ordre de 3 à 5 % du prix de base pour la campagne 1990/91.

Graphe 31 : Comparaison prix du lait-livraisons : 1983-1990



Sa fixation est le fruit d'accords interprofessionnels annuels.

◊ Au sein du Nord-Pas-de-Calais se côtoient les zones **Cilfa** et **Gilna**¹⁰⁵ (cf. 4-2-2), aux attitudes opposées. En effet, si au niveau du **Cilfa**, l'entente est continue entre producteurs, industriels privés et coopératifs, ce qui permet la définition d'une politique de prix et de qualité commune, il n'en va pas de même au sein du **Gilna**, chaque laiterie appliquant sa propre stratégie.

◊ Parmi les zones interprofessionnelles, celle du **Cilfa** se caractérise en effet par la reconduction systématique d'accords interprofessionnels de campagne, quelles que soient les difficultés pour y parvenir.

Si l'on considère les campagnes les plus déterminantes pour la fixation du prix du lait (1984 et 1990), on trouve le Nord-Pas-de-Calais, soit comme seule région française

¹⁰⁵ qui devient URIANE (Union Régionale Interprofessionnelle d'Analyses du Nord-Est) en 1992, comme conséquence de sa fusion avec les laboratoires Giely (Yonne) et Cial (Ardennes).

où un accord interprofessionnel a été signé (campagne 1984/85), soit comme première région à le faire (campagne 1990/91).

Toutefois, alors que les entreprises privées Chambourcy, Gloria et Stenval forment un noyau dur quant à la signature d'un accord, la coopération a tendance à se démarquer.

Le point d'achoppement peut être lié à une situation économique particulière. Ainsi, la crise que traverse la Prospérité Fermière au début de la période des quotas se répercute sur le prix de base des coopérateurs (en 1984, les producteurs ont accepté un prix inférieur de 4 à 5 % par rapport aux entreprises voisines).

La zone Cilfa présente l'accord le plus avantageux par rapport aux autres accords interprofessionnels en France en 1989/90.

Cet accord prévoit en effet un prix de base de 1,9840 F/l, en progression de +6,25 % par rapport à l'accord conclu en 1988/89. Ce prix devance celui de la Lorraine (1,9662), et de la Haute-Marne (1,9641). A partir de cette base commune, dans chaque laiterie, les groupements de producteurs engagent ensuite des négociations définitives.

Afin de mieux apprécier la réalité de ce prix de base du lait, il convient de le **pondérer** avec le litrage collecté par chacune des laiteries (tab.68). Trois ensembles de firmes se détachent :

- ◊ les firmes de la zone Cilfa ont un prix moyen pondéré généralement supérieur à la moyenne, sauf Gloria ;
- ◊ l'Abbaye et la Catillonnaise tiennent le haut du pavé ;
- ◊ à l'inverse, les producteurs des coopératives du groupe Sodiaal sont nettement désavantagés : l'écart étant de 4,63 ct/l entre la Catillonnaise et les 4 Cantons.

La prise en considération des compléments de prix¹⁰⁶ ne modifie pas fondamentalement la hiérarchie précédente. On notera tout de même que les trois premières entreprises pour le plus haut prix moyen pondéré du lait sont de Thiérache (Abbaye, Catillonnaise, Sopad). Pour cette dernière, il s'agit d'un véritable partenariat avec les producteurs : la signature d'un contrat assure au producteur un prix minimum garanti, basé sur la moyenne des deux meilleurs prix payés parmi les trois laiteries coopératives voisines (Abbaye, 4 Cantons et Soissons).

Tab.68 : Prix de base du lait* des entreprises du Nord-Pas-de-Calais en 1989/90

Entreprises	Prix moyen pondéré	Complément de prix	Litrages concernés
Catillonnaise	2,0075	5 ct/l	Année civile 1989
Abbaye	2,0031	5 ct/l	Année civile 1989
Prospérité Fermière	1,9955	2,5 ct/l	campagne 1989/90
VPM	1,9940	2 ct/l	année civile 1989
Chambourcy	1,9907	1 ct/l	campagne 1989/90
Stenval	1,9898		
Gloria	1,9834		
Sopad	1,9805	3 ct/l 2 ct/l 5,37 ct/l	août 1989 octobre 89-mars 90 octobre 89-mars 90
St Bernard	1,9803		
Verton	1,9770	2 ct/l	campagne 1989/90
Clara	1,9741		
BCF	1,9631		
4 Cantons)	1,9612		

* lait en A réfrigéré, 38 g de MG/l, 32 g de MP/l.

source : enquête section laitière (L. Candelier).

¹⁰⁶ ou ristournes. Ils sont liés à l'activité de l'entreprise.

Au sein d'une même laiterie, les écarts entre les prix reçus par les producteurs sont parfois importants : à la Prospérité Fermière par exemple, l'écart peut atteindre 50 ct/l (*"l'idée est qu'il faut aider ces producteurs défailants à franchir le pallier de la productivité, par la formation"*).

Comme l'indique C. Consille de la FDSEA, les décalages constatés dans le prix du lait peuvent à terme se traduire par la **perte de zones de collecte entières** par la coopération : ils peuvent donc influencer fortement sur la structure et le fonctionnement des bassins de collecte.

En effet, si un producteur peut comprendre et accepter un prix inférieur durant un certain laps de temps, il ne faut pas laisser se pérenniser une telle situation, car alors le producteur peut invoquer un cas de force majeure et partir.

C'est d'ailleurs ce qui s'est produit durant l'été 1989 aux 4 Cantons, puisqu'une centaine de producteurs ont choisi de quitter la coopérative (soit un déficit de 7 Ml de lait) : *"crise-quotas et compétitivité amènent un cas de force majeure"* selon M. Caille, président de l'association L.P.S., "Liberté Prévoyance et Sauvegarde". Cette association s'est formée après que la coopérative ait assigné trois producteurs en justice, afin de réclamer un dédommagement, d'autant plus que ces trois éleveurs avaient choisi de livrer la laiterie Catillonnaise, qui achète leur production 12 à 20 ct/l de plus par litre.

Le prix de base du lait ne reflète qu'imparfaitement le prix réellement perçu par les livreurs. En effet, de nombreuses primes viennent s'y adjoindre, pour une part non négligeable de leur revenu, part qui s'est encore accentuée pour la campagne 1989/90.

9-1-1-2 : Quotas, primes et recherche de la qualité

En fonction de la zone géographique, de l'utilisation du lait, les éléments pour une bonne gestion de l'approvisionnement en lait d'une entreprise diffèrent. Trois axes peuvent être différenciés :

- incitation à la matière utile ;
- incitation à la qualité du lait ;
- régularisation des livraisons.

◇ Incitation à la matière utile

Deux éléments composent une première différenciation du prix du lait payé au producteur : le paiement de la matière grasse (MG) et celui de la matière protéique (MP), ce dernier pouvant être complété par une prime.

Le **taux de MG** du lait est d'autant plus important que ce critère entre dans le calcul des pénalités¹⁰⁷.

Sur le quota matière grasse, les responsables rencontrés remarquent avant tout une double logique, aux effets inverses :

- la référence pour le calcul du quota MG est l'année 1986 ; or, avec un rythme annuel de renouvellement du troupeau de l'ordre de 25 à 30 %, il est évident que ce n'est plus

¹⁰⁷ lorsque la France est en dépassement de son propre taux de MG.

le même troupeau en 1989/90. De plus, le choix des taureaux jusqu'en 1986 prenait en considération un taux élevé de MG.

- le paiement de la matière grasse est favorable à un taux élevé de MG : +2 ct/g de MG supérieure à 38 g/l pour l'ensemble des entreprises régionales.

Avec un taux annuel de 40,32 g/l en 1990, le taux régional dépasse de 1,1 g/l son niveau de 1983. Variable d'une année sur l'autre (pointe en 1986-1987-1990), d'une laiterie à l'autre, il dépend des conditions de conduite du troupeau. De manière générale, toutes les firmes sont de plus en plus attentives à son évolution, d'autant plus qu'il est désormais pratiquement seul responsable du dépassement de certains producteurs, et que les problèmes d'écoulement sont trop aléatoires.

Pour les laiteries, le **taux de MP** est plus fondamental, car il représente la richesse du lait.

Recherchée par les transformateurs, la matière protéique est légèrement mieux rémunérée que la matière grasse.

- en 1989/90, dans la zone Cilfa et aux 4 Cantons, le gramme supplémentaire de MP par rapport à 32 g/l est de 3 ct ;

- dans la zone Gilna, si le taux de MP est compris entre 30 et 32,9 g/l, le gramme vaut 3 ct ; en-dessous de 30 g/l et au-dessus de 33 g/l, il est de 4 ct.

Ce paiement peut se doubler d'une **prime**.

Ce sont les laiteries de la zone Gilna qui l'attribuent (Abbaye-Catillon, Fauquet, Sopad et Le Nouvion). La contribution va de 1 ct/l au-dessus de 31 g/l sur une période donnée (janvier à avril au Nouvion ; janvier à juillet à la Sopad), à 4 ct/l au groupe Abbaye (2 ct de 31,5 à 32 g/l ; +2 ct de 32 à 38 g/l). Son institution en Thiérache est liée à la faiblesse de son taux dans cet espace.

Même les laiteries qui ne dispensent pas de prime complémentaire sont attentives à cette matière, d'autant plus qu'en 1989, la moyenne régionale est toujours inférieure à la moyenne nationale (France 31,7 en 1989 ; Région 31,5). Toutefois, après une période de stagnation, voire de sensible baisse, la remontée est sensible en 1990 (31,73 g/l), reflet d'une progression générale de son niveau dans toutes les coopératives régionales : il atteint pour la première fois les 32 g/l de moyenne à BCF cette année-là.

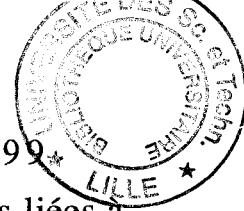
Par contre, à la laiterie Fauquet, l'impact de la prime n'est pas probant, puisque ce taux y est en constante régression depuis 1983 (31,6 g/l à 31,2 g/l en 1989).

C'est pourtant sur un autre niveau que les efforts des industriels se portent majoritairement : la composition du lait autorise une classification du paiement en fonction de critères qualitatifs.

◇ Incitation à la qualité du lait

Le paiement du lait en fonction de la qualité a connu une double évolution depuis la mise en place des quotas : le nombre de critères va croissant, alors que, dans le même temps, les normes sont de plus en plus strictes, d'autant plus qu'une nouvelle réglementation sera appliquée à l'échelle européenne à partir de 1993¹⁰⁸.

¹⁰⁸ <50 000 germes/ml et <400 000 cellules/ml.



399

Les trois catégories (A, B et C) se scindent en fonction de normes liées à la qualité bactériologique du lait, qui se répercutent au niveau de la grille de paiement.

L'année 1983 se marque par la fin de la dérogation à la loi Godefroy relative au seuil des 200 000 germes pour l'attribution de la qualité A. Aussi, dès 1984, un producteur recevra le prix le plus élevé si son lait contient moins de 100 000 germes/ml, la catégorie B étant comprise entre 100 et 500 000 germes/ml. Suivant les directives européennes, ces seuils évoluent encore par la suite, puisqu'en 1989, le seuil minimal pour la catégorie B est relevé à 300 000 germes/ml, et qu'il devrait être de 100 000 germes/ml en 1993.

L'accentuation de l'écart de prix entre les catégories A, B et C n'est sans doute pas étrangère à l'amélioration des résultats relevés au niveau des entreprises régionales :

- des années 1983 à 1985, 80 % des laits collectés dans la région relèvent de la qualité A ; dès 1986, le taux dépasse les 90 %, la catégorie C ne dépassant plus les 1 % de la collecte qu'accidentellement.
- en 1983/84, les écarts entre catégories sont les suivants pour la zone Cilfa : entre A et B : -0,03 ct ; entre B et C : -0,16 ct. En 1985/86, l'écart AB passe à -0,05 ct, et l'écart AC à -0,25 ct. En 1989/90, il est désormais respectivement de -0,10 ct et de -0,30 ct.

Toutefois, le prix n'explique pas tout. L'évolution sur cette période résulte aussi du départ de nombreux petits producteurs, peu performants, qui ont décidé de percevoir une ACAL. Les progrès enregistrés résultent donc aussi d'une plus grande implication des producteurs en activité dans le processus qualité, dans le même temps où la production laitière est de plus en plus spécialisée.

Pour inciter leurs livreurs à améliorer les normes qualitatives de leur lait, les entreprises mettent en place des **primes TBQ** (Très Bonne Qualité).

Il semble que ce soit les coopératives du groupe Sully qui aient lancé le mouvement dans la région. Dès septembre 1985, une prime de 4 ct/l est allouée aux producteurs dont le lait est à moins de 50 000 germes/ml.

Si le terme TBQ apparaît à cette époque, un système de ristournes existait auparavant, propre à chaque zone. Ainsi, dans la zone Cilfa, à une prime mensuelle de 2 ct/l vient se joindre une seconde prime, en fin d'année, qui prend en considération la fréquence des résultats en qualité A du producteur¹⁰⁹. Le principe est à l'identique à l'Abbaye, la différence portant sur le montant (5 et 2,5 ct/l) et la périodicité (12 et 11 fois la prime mensuelle).

En fait, il faut attendre **1988** pour voir ce système se généraliser. Mais, le taux bactériologique n'est plus seul pris en compte, puisqu'il est désormais associé à une classification selon les cellules leucocytaires.

Le taux cellulaire est déjà l'objet d'une prime avant cette date dans l'ensemble des firmes laitières régionales, de manière séparée du taux bactériologique. En janvier 1988, l'évolution consiste essentiellement en l'association des deux primes en une seule (TBQ), qui oblige le producteur à être vigilant sur les deux tableaux simultanément. Préconisé par l'interprofession dans la zone Gilna, le seuil retenu est de 400 000 cellules. C'est depuis cette date que l'on parle de prime TBQ à l'Abbaye.

Cette même année, comme conséquence de son intégration à Elnor, la coopérative de Verton se différencie des autres structures de collecte car, dans ce groupe, la TBQ n'est attribuée qu'en fonction du taux cellulaire (1 ct/l si <400 000 cellules).

Les changements au sujet de ce dernier critère sont rapides, puisque, dès avril 1989, les seuils sont modifiés.

Si la catégorie B cellulaire se basait par un taux de cellules compris entre 400 et 750 000 en 1988, les seuils sont ramenés à 300 et 500 000 cellules en avril 1989.

¹⁰⁹ +4 ct/l si le producteur perçoit 12 fois la prime mensuelle ; +2 ct/l si 11 fois ; +1 ct/ si 10 fois.

Un bilan de la campagne 1989/90 permet de réaliser une **typologie** des entreprises régionales en fonction des critères et du montant relatifs à la prime TBQ (tab 69).

◇ Deux firmes (Abbaye-Catillon et Sopad) accentuent les contraintes en terme de taux bactériologique.

◇ Au niveau du taux cellulaire, la différence se fait essentiellement sur la période de référence : suivant sa durée, il est plus difficile pour le producteur de maintenir son taux en-dessous du maximum. Sur ce principe, on retrouve l'Abbaye, dont la rémunération de la TBQ est la plus restrictive.

◇ Les montants alloués pour cette prime sont très variables d'une laiterie à l'autre. De prime abord, on pourrait supposer une corrélation entre le degré d'effort demandé au producteur et le montant unitaire. En fait, à la lecture du tableau, celle-ci n'apparaît pas, hormis pour la Sopad.

Tab.69 : La prime TBQ dans le paiement du lait (campagne 1989/90)

4 Cantons BCF	4 ct/l	- tous les prélèvements mensuels <50 000 germes/ml - moyenne sur 6 mois <300 000 cellules/ml
Abbaye-Catillon	2 ct/l	- moyenne mensuelle <40 000 germes/ml - moyenne mensuelle <300 000 cellules/ml
Fauquet*		TP mensuel >31 g/l - moyenne mensuelle <50 000 germes/ml - moyenne mensuelle <300 000 cellules/ml 2 ct/l si 2 critères - +4 ct/l si 3 critères
Sopad	1 ct/l	80 % des résultats <50 000 germes/ml
	7 ct/l	- moyenne annuelle <350 000 cellules/ml - 80 % des résultats <50 000 germes/ml - adhésion au contrôle laitier
	8 ct/l	- moyenne annuelle <350 000 cellules/ml - 80 % des résultats <30 000 germes/ml - adhésion au contrôle laitier
Le Nouvion	0,5 ct/l	moyenne annuelle <350 000 germes/ml
Zone Cilfa	3 ct/l	- tous les résultats mensuels <50 000 germes/ml - moyenne 6 mois <300 000 cellules/ml (Prospérité Fermière : moyenne 6 mois <250 000 cellules/ml)
Verton	2 ct/l	moyenne 3 mois <300 000 cellules/ml

Fauquet : prime de 6 ct/l en qualité A sur l'année civile 1989 - +4 ct/l en qualité B.
source : FDSEA (L. Candelier).

L'attractivité de ces primes explique sans doute l'excellence des résultats qualitatifs du lait du Nord-Pas-de-Calais.

En 1989, le Nord-Pas-de-Calais se positionne au 2e rang des régions françaises pour la qualité bactériologique :

- plus de 80 % du litrage à moins de 50 000 germes/ml ;
- 93 % à moins de 100 000 germes/ml ;
- le canton de Fruges arrive en tête du classement à l'échelle nationale, avec celui de Carhaix : 92 % des producteurs et 96 % des litrages sont classés en A. Il se rapporte aux zones de collecte de 5 laiteries, dont Gloria¹¹⁰, qui classe sa zone de collecte en 3 zones qualité : Saint-Pol-Fruges (Ternois) est la zone la plus dynamique, relayée par celles de Frévent-Auxi et de Montreuil-Hucqueliers, qui se caractérisent par une concurrence plus aigüe entre les producteurs pour obtenir des quotas.

On a ici une explication de l'intérêt manifesté par les laiteries pour ce secteur.

La même année, il se situe au 1er rang des régions françaises pour le taux cellulaire :

- moyenne pondérée par le litrage : 317 000 cellules/ml ;
- 72 % des producteurs à moins de 400 000 cellules/ml.

¹¹⁰ l'objectif de cette firme est des plus sévères (<20 000 germes et <200 000 cellules).

Au niveau des laiteries, la Sopad voit ses efforts pour la qualité récompensés : en 1989, 83,5 % des analyses sont à moins de 50 000 germes (54 % <20 000), 97 % du lait est classé en A (<100 000 germes) et 71 % des analyses sont <400 000 cellules. Un constat similaire se retrouve aussi à BCF : parmi les coopératives de Sully, elle est en tête pour la qualité, à tel point que son action qualité est prise en référence.

Une autre prime permet de mesurer l'engagement d'une entreprise dans un processus de qualité : la **prime Contrôle Laitier**.

L'axe stratégique de la qualité passe aussi par l'attribution d'une prime aux producteurs qui adhèrent au Contrôle laitier. Parmi les entreprises régionales, Sopad, Fauquet (1 ct/l la 1^{ère} année, 0,5 ct/l ensuite), et depuis 1988, Abbaye-Catillon (0,5 ct/l) et Verton (depuis 04/90, 1,5 ct/l et 60 F par vache contrôlée la 1^{ère} année) délivrent une telle prime. Elle est un moyen de créer un climat d'émulation entre des producteurs dynamiques, par un personnel spécialisé : c'est dans cette optique que les 4 Cantons l'attribuent depuis 1989 aux jeunes qui s'installent. Par contre, à la Prospérité Fermière, elle est perçue comme secondaire, et est même qualifiée de prime à la quantité.

Toutefois, la multitude des critères n'étant pas toujours aisée à suivre, pour qui que ce soit, le groupe Sully (4 Cantons, BCF) a décidé la mise en place d'une nouvelle méthode de grille de paiement du lait qui prendra effet à partir de la paie 1991, afin d'harmoniser les relations entre coopérateurs.

Le principe est le suivant : au lieu d'ajouter ou de réfacter des centimes à un prix de base en A germes, la base devient le prix objectif, c'est-à-dire le prix le plus élevé auquel peut prétendre un livreur, sur lequel on ajoute uniquement des réfactations. Celles-ci portent sur :

- moyenne des germes >30 000 : -4 ct/l ;
- B germes : -12 ct/l ;
- C germes : -36 ct/l ;
- moyenne trimestrielle cellules >300 000 : -3 ct/l ;
- moyenne trimestrielle cellules >500 000 : -6 ct/l.

Avec ce principe, en partant sur l'idée d'un prix objectif égal au prix de base d'octobre 1990 +6 %, le prix maximum serait de 2,19 F/l, le minimum de 1,77 F/l, soit un écart de 42 centimes.

Si cette présentation a l'avantage de la clarté, certains professionnels s'interrogent sur l'avenir des négociations interprofessionnelles dans ce contexte. Pourtant, l'évolution est à sa **diffusion** (Bretagne, Haute-Normandie) : la fusion Abbaye-Clana (Ucanel) devrait conduire à un processus identique, afin de normaliser les critères et les réfactations entre coopératives adhérentes.

Si l'année 1988 est surtout marquée par le développement du paiement selon le taux leucocytaire du lait, les années ultérieures voient la prise en compte accrue d'autres questions (butyriques, lipolyse). Une telle tendance n'est pourtant pas sans provoquer des réticences.

La grande question à l'ordre du jour des laiteries en 1990 concernant la qualité du lait a porté sur les spores butyriques. Toutes informent leurs livreurs sur l'incidence d'un taux élevé pour la transformation dans leurs revues internes. Cette action de sensibilisation se traduit même pour certaines laiteries (Abbaye), par l'envoi de résultats individuels aux producteurs (mois de février et mars 1990) qui laisse augurer l'introduction de ce critère dans la grille de paiement du lait.

La situation inverse prévaut au GIE Avesnois-Lait : aucune réfaction d'aucune sorte n'est faite, ni sur le taux protéique, ni sur la qualité cellulaire. Elle dénote totalement dans l'ensemble régional. Les raisons sont doubles :

- l'ensemble des éleveurs produit un lait à 32 g/l de MP ;
- leur seul client, Comelco, n'attache pas d'importance au taux cellulaire.

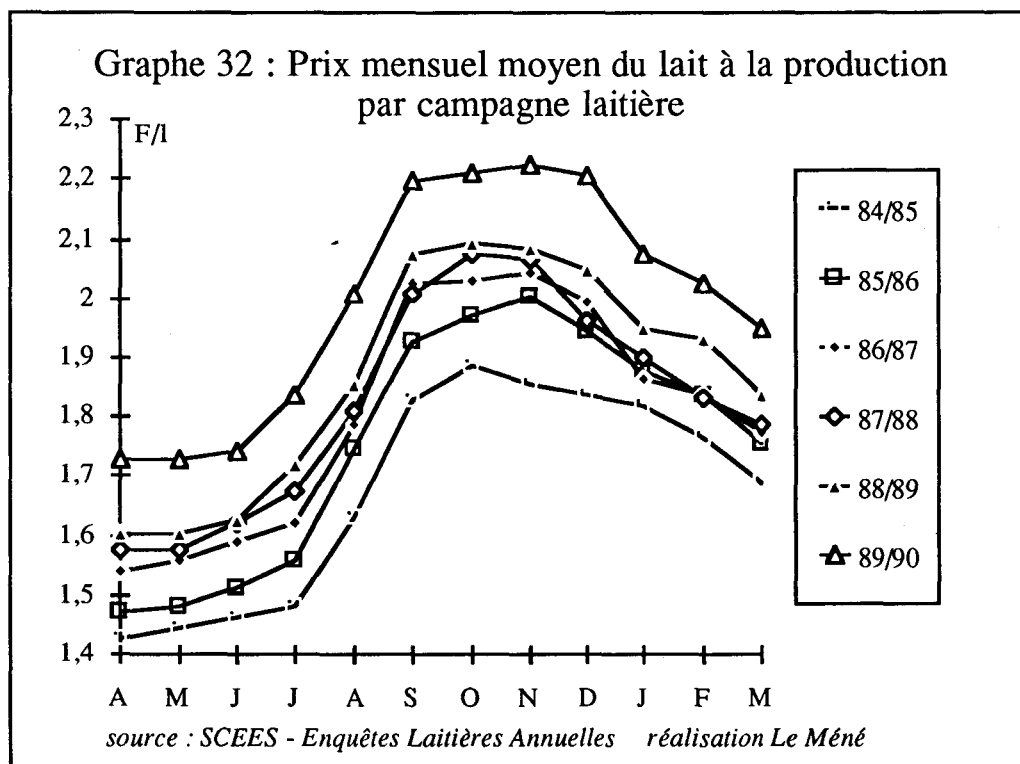
L'extension des types d'analyses peut créer une divergence d'intérêts entre les participants d'une zone interprofessionnelle. Ainsi, pour la zone Cilfa, le CRIEL Nord-Picardie veut développer dès 1991 des analyses butyriques. Or, à BCF, les responsables sont contre car, 80 % de leur transformation est en lait de consommation, où le rôle des butyriques est nul. Ils refusent donc d'intégrer une nouvelle analyse qui a un coût pour le producteur.

A un grand nombre de critères correspond une meilleure connaissance du lait collecté. En fait, surtout depuis les quotas, la collecte peut suivre deux directions : constance des volumes, ou constante de qualité. La deuxième induit nécessairement la mise en place de tournées différenciées selon la qualité des laits fournis, soit une sélection des producteurs qui a un coût. La première peut jouer sur l'amplitude de la saisonnalité de la collecte.

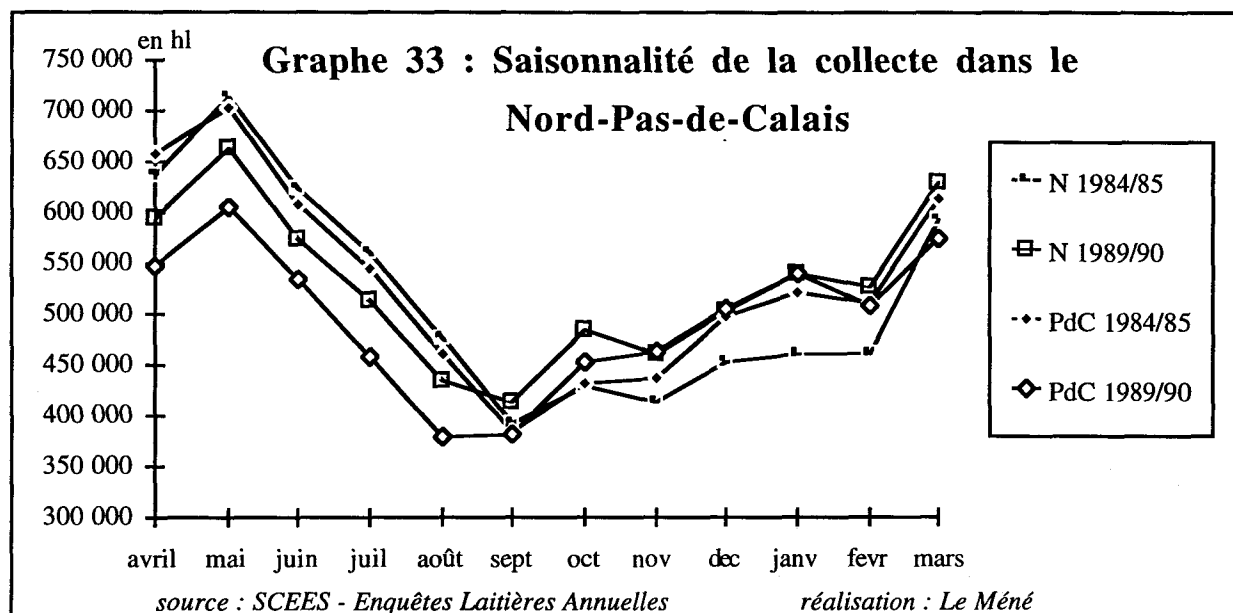
◇ Régularité des livraisons

Une autre différenciation du prix de base du lait réside dans sa variation en cours de campagne (graphe.32).

L'écart entre le mois où le prix de base est le plus élevé (novembre) et celui où il est le plus bas (avril) continue de s'accroître pour atteindre 49 centimes en 1989/90 à l'échelle régionale (SCEES). Il dénote l'influence manifeste qu'ont les laiteries pour inciter une production de lait l'hiver.



En fait, on note une relation inverse entre prix du lait et collecte mensuels (graphe.33).



Afin de pallier cette irrégularité des livraisons, trois laiteries ont instauré un **système de prime**, aux modalités différentes.

◇ Pour les coopératives du groupe **Sully**, une telle prime existe depuis courant 1985. Le mode de calcul s'appuie sur un "*rapport printemps/automne*", qui est le suivant : (livraison avril+mai)/(livraison septembre+octobre). Elle varie de 1 à 9 ct, et concerne les litrages des mois de septembre, octobre et novembre.

◇ Le principe est identique à la coopérative du **Nouvion**. Les différences portent sur les mois de références (mai+juin et octobre+novembre), sur le montant (1 à 6 ct) et sur les mois de livraisons (totalité de l'exercice de juillet à juin de l'année suivante).

◇ En intégrant Elnor en 1988, la coopérative de **Verton** modifie ses critères. L'"*aide au Bilan Laitier*" se calcule comme suit : (livraison septembre-octobre) - 75 % (livraison avril-mai) = litrage primé x 0,30 F/l.

Les résultats sont peu probants en nombre de producteurs dotés.

- 107 producteurs de BCF l'obtiennent en 1985 (40 % du volume collecté) et 131 en 1989 (31 %) ;

- Aux 4 Cantons, si en 1987, 511 éleveurs sont dotés (39,7 % du volume collecté), la tendance ultérieure est à la baisse (419 producteurs et 33,5 % du volume en 1987 ; 366 et 32 % en 1989) ;

- A la coopérative de Verton, si le succès du bilan est manifeste en 1988 et 1989 (308 et 347 producteurs ; 38,7 et 44 % du volume), on observe un retournement de tendance en 1990 (197 et 34 %).

En fait, l'introduction des quotas, notamment les dates de début et de fin de campagne expliquent la variabilité de la saisonnalité d'une campagne laitière.

La fixation au 1er avril de la date de début de campagne des quotas amènent les producteurs à freiner leurs livraisons en hiver pour respecter leurs références et ne pas être en dépassement à la fin du mois de mars de l'année suivante (responsable des 4 Cantons).

On peut prendre l'exemple de l'Abbaye pour montrer l'influence de la saisonnalité dans la gestion de l'outil de transformation laitière, la Thiérache se caractérisant par des problèmes de saisonnalité plus marqués que dans les autres espaces régionaux.

- en 1985, le rapport été/hiver¹¹¹ descend nettement en-dessous de 1 à 2. Cette rupture avec la tendance précédente s'explique par le fait que les adhérents bénéficiaires de l'ACAL 1984/85 étaient surtout des producteurs traditionnels, qui livraient très peu de lait l'hiver. La soudaineté de ce renversement a quelque peu pris au dépourvu les responsables de la coopérative, et est à l'origine d'un certain flottement de leur comportement. En effet, la crainte est de voir la coopérative en nette sous-réalisation. Toutefois, dès le mois d'août, un nouveau renversement de tendance fait cette fois craindre un important dépassement.

- la campagne suivante, le rapport revient se situer aux environs de 2, malgré la communication mensuelle de leur référence aux producteurs, dans un souci d'harmoniser les livraisons dans le temps.

En fait, **les producteurs réagissent désormais en terme de pénalités**, les trois derniers mois de campagne reflétant la totalité de celle-ci.

Actuellement, le système de paiement du lait qui prévaut est un système de "qualité-sanction". Pour un certain nombre de responsables, il serait judicieux de le remplacer par un système de "qualité-partenariat". En effet, la qualité étant désormais une question de filière, l'orientation souhaitable serait de développer des actions en vue d'un développement parallèle entre les deux acteurs, la qualité profitant alors autant au transformateur qu'au producteur.

9-1-1-3 : Vers la certification d'assurance-qualité "à la ferme" ?

En 1992, la Prospérité Fermière se voit attribuer la Certification Assurance Qualité, norme internationale ISO 9002, pour son site de transformation de Saint-Pol-sur-Ternoise. Que recouvre cette dénomination ?

Pour les distributeurs-exportateurs de produits alimentaires, la notion de qualité des produits est de plus en plus essentielle, et l'**assurance qualité** consiste en la capacité de l'entreprise "*à réaliser les prestations prévues dans les cahiers des charges, en respectant les performances prévues de façon régulière et sûre : elle est devenue un élément déterminant de sa compétitivité*" (FNPL, 1990).

En effet, les entreprises sont obligées de suivre des cahiers des charges de plus en plus lourds, des équipes de contrôleurs se déplaçant sur les lieux de fabrication afin de s'assurer de leur respect.

Phénomène général dans l'agro-alimentaire, certains pays européens comme la Grande-Bretagne ont une avance dans le domaine laitier ; néanmoins, la France a aussi établi des programmes de sensibilisation (Aliment 2000) et créé début 1989 l'Association Française pour l'Assurance Qualité (AFAQ). Par le biais de cet organisme, les firmes qui en font la demande peuvent être "**agrées**" selon des normes internationales préétablies ISO 9003, 9002 et 9001¹¹².

¹¹¹ collecte du mois le plus bas par rapport au mois le plus haut.

¹¹² la norme ISO 9003 concerne l'assurance qualité en matière de contrôles et d'essais, ISO 9002 en matière de contrôles et de process et ISO 9001 englobe le contrôle, le process et la conception du produit.

En fait, pour une entreprise, la certification s'envisage comme un avantage comparatif réel et reconnu par le consommateur. Toutefois, l'assurance qualité n'est pas facile à mettre en oeuvre car elle signifie, à chaque maillon de la filière, interdépendance et partenariat.

Bien qu'attribués aux transformateurs pour un site géographique bien particulier (on parle de **filière-qualité par établissement**), ce type de certificat impose des efforts identiques à l'amont et à l'aval, à toute entreprise qui, de près ou de loin, intervient dans le processus de fabrication. Par exemple, le secteur amont se compose non seulement du fournisseur en matières premières, mais aussi de ceux d'emballages, d'ingrédients ...

Contrainte supplémentaire, la conduite d'une politique d'assurance qualité passe, pour l'industriel, par une modification de ses structures de production, mais surtout par une altération de ses relations avec les autres agents de la filière.

Biologiquement périssable et de qualité irrégulière : telles peuvent être résumées deux des principales caractéristiques d'une matière première agricole. Pour l'industriel laitier, la qualité du lait s'observe à partir du lait rendu quai-usine, ses propriétés (organoleptique, hygiénique ...) déterminant la qualité des produits finis.

Ce constat explique les **stratégies de partenariat** - qui passent par des stratégies sur le prix du lait - que développent les transformateurs en direction des producteurs, afin de se garantir l'amélioration et la maîtrise de la qualité à l'échelle de l'exploitation.

La **question** se pose au début des années 1990 au sujet d'un élargissement de l'acceptation du concept qualité¹¹³ : les élevages et les exploitations doivent-ils être certifiés au même titre que l'entreprise de transformation ?

Une telle pratique imposerait de véritables **contrats "qualité"** à **l'éleveur**, contrats déterminés en fonction de critères définis par le transformateur, selon la destination de ce lait. A terme, un tel schéma conduirait à la constitution de bassins laitiers "spécialisés" non plus dans une production agricole particulière (le lait), mais dans un "type de lait" spécifique, dont le paiement reposerait sur des critères qualitatifs stricts.

Ce débat est loin d'être clos car il nécessitera, obligatoirement, l'instauration de normes, de contreparties financières ... Pour certains professionnels, la norme qualité à l'échelle de l'exploitation pourrait même être une erreur dans le sens où, pour le consommateur, à l'heure actuelle, le lait a une image de produit sain qui pourrait être remise en cause.

Au bout du compte, l'assurance qualité tend à effacer l'identité de la firme derrière l'image de ses produits. Nouveau moyen de différenciation des entreprises laitières sur la base de critères qualitatifs, dans le contexte actuel de contingentement de la production, le contrat qualité pourrait à terme non seulement renforcer la sélectivité des producteurs, mais aussi du tissu laitier,

¹¹³ qui passerait d'abord par une prime à la "qualité de l'environnement" (hygiène).

puisque un processus de ce genre s'accompagne obligatoirement d'une spécialisation extrême des installations de transformation.

Le sort des transformateurs et des producteurs est irrévocablement lié, dans un contexte de surproduction et de demande peu évolutive. L'amélioration de la qualité des produits est une nécessité, qui prend sa source dès la ferme.

Cette contrainte de travail supplémentaire pour l'éleveur est rémunérée par le jeu de primes. Pour certaines entreprises, telle la Prospérité Fermière, si l'action qualité est inévitable et même indispensable, ce qui importe le plus, c'est le prix de base du lait, lié pour partie, au contexte du marché laitier dans son ensemble.

Base théorique de revenus pour l'éleveur, le prix de base peut se voir amputer, de manière rétroactive, d'un prélèvement, en liaison avec un dépassement de sa référence de lait utilisable.

9-1-2 : Des pénalités de nature sélective

Le "*prélèvement supplémentaire*", c'est-à-dire la pénalité que devra subir le producteur de lait qui dépasse sa quantité de référence est un des fondements de la réglementation mise en place en 1984. "*Dissuasives mais non exagérées*", c'est à partir de leurs modalités évolutives d'application que les producteurs et les entreprises ont adapté leur gestion des quotas (Onilait, 1992).

9-1-2-1 : La première application des pénalités

A l'absence de dépassement national pour la campagne 1984/85 en succède un de 181 000 T (0,7 % de la référence 1985/86), dans lequel le Nord-Pas-de-Calais participe à hauteur de 2,1 % : pour la première fois, les producteurs vont subir les effets financiers du contingentement (tab.70).

Au sein du territoire national, des différences notables existent entre régions productrices (cf. 6-3-2-2). Après de longues discussions qui reflètent les intérêts divergents régionaux, il est décidé de mettre en place une **compensation nationale**, afin de ramener les pénalités dans une fourchette de 0 à 60 ct/l (alors qu'une stricte application du règlement les auraient portées à près de 1,80 F/l).

Le problème majeur lié à l'introduction de ce principe se matérialise par une distorsion de concurrence entre laiteries : à l'échelle des producteurs, de sensibles différences de traitement sont relevées selon la laiterie d'appartenance, en fonction notamment des disponibilités en sous-réalisations¹¹⁴ (tab.70) :

¹¹⁴ dans les laiteries en dépassement de la région Nord-Picardie, les producteurs en sous-réalisation forment 42,2 % du total des producteurs concernés (10 887 kg de sous-réalisation moyenne) et les producteurs en dépassement respectivement 53,1 % et 12 265 de dépassement moyen (Onilait).

Tab.70 : Taux de pénalisation dans les laiteries du Nord-Pas-de-Calais en 1985/86

Laiteries	Taux de pénalisation	Pénalités payées pour l'ensemble de la laiterie
Fauquet	63,45 ct/l	1 516 155 F
Sopad	58,92 ct/l	6 903 901 F
Gloria	55,60 ct/l	3 055 838 F
Stenval	48,52 ct/l	397 761 F
Prospérité Fermière	21,95 ct/l + 8 ct/l de transport*	5 455 144 F
Nouvion	19,8 ct/l	16 974 F (que des prioritaires)
Abbaye	15,28 ct/l	1 493 992 F
Union Sully	10,40 ct/l	
Roche aux Fées	7,65 ct/l (frais de transport)*	0 F
Monts des Cats	0 ct/l	0 F
Catillonnaise	0 ct/l	0 F

* les frais de transport correspondent à des "échanges de lait hors quota", dans le cadre d'expéditions de lait à des laiteries du Sud, en manque de lait à cause de la sécheresse.

Source : FDSEA.

Parmi les laiteries régionales, celles dont le **taux de pénalisation** est le plus élevé sont des entreprises privées, dont deux de l'Avesnois, où la situation des producteurs au regard des pénalités est particulièrement défavorable (Fauquet et Sopad).

Dans ce cas précis, il semblerait que le non-respect des quantités de référence résulte de l'attitude des industriels qui auraient incité leurs adhérents à produire sans tenir compte des quotas (par crainte d'une insuffisance de livraisons).

Ce sont avant tout les prioritaires qui sont pénalisables (tab.71).

Si l'on considère la situation des prioritaires de l'Avesnois, le dépassement est imputable aux seules catégories 'plans de développement' et 'récents investisseurs'. D'une certaine manière, le système pénalise donc ceux qui ont fait l'effort de se moderniser. Toutefois, en tenant compte d'une part des taux de dépassement des deux laiteries précédentes, et, d'autre part, du pourcentage de réalisation des références des prioritaires (97 % de l'objectif), on note que ceux-ci sont mieux couverts que des prioritaires d'autres laiteries, alors même qu'ils participent de manière flagrante au dépassement.

L'exemple de la laiterie Fauquet est révélateur des problèmes des prioritaires à ajuster leurs livraisons, d'autant plus que les opportunités de reconversion sont maigres, et que peu de producteurs prennent les primes de cessation. En 1985/86, sur une pénalisation totale de 1,5 MF, 40 prioritaires sont redevables de 770 000 F, selon le schéma suivant :

- 16 plans de développement pour 28 476 F en moyenne ;
 - 4 jeunes agriculteurs pour 17 872 F en moyenne ;
 - 1 plan de redressement pour 5 748 F ;
 - 19 récents investisseurs pour 12 487 F en moyenne ;
- soit environ 19 000 francs de pénalités moyenne pour ces prioritaires (FDSEA).

Des assouplissements sont toutefois accordés sur le solde du volume pénalisable :

- les plans de redressement sont exonérés ;
- les jeunes agriculteurs sont dispensés dans la limite de 97 % de leur objectif ;
- pour les plans de développement, pas de pénalité sur une fraction du dépassement égale à 74 % de l'écart entre le quota et 97 % de l'objectif 85/86 (Prospérité Fermière).
- pour les quantités encore pénalisables, le taux appliqué est celui présenté ci-dessus (tab.70).

Comme l'indiquent plusieurs responsables de laiteries, tant qu'un prioritaire n'a pas payé de pénalités, il produit sans limite, n'ayant pas de vision de son objectif.

Tab.71 : Les prioritaires dans le dépassement de laiteries de l'Avesnois (1985/86)

(% de référence)	Sopad Nord	Fauquet	Avesnois*
PD	+5,9 %	+8,5 %	+4,9 %
JA	+6,6 %	-3,5 %	-1,3 %
PR	+1,2 %	+3,4 %	-0,9 %
RI	+4,8 %	+12,8 %	+6,3 %
Non prioritaires	+3,0 %	+9,4 %	
Prioritaires	1 073 600 l	584 300 l	2 290 800 l
Non prioritaires	1 386 400 l	2 062 500 l	
Par rapport aux objectifs	Sopad Nord	Fauquet	
PD	87 %	95 %	
JA	80 %	90 %	
	Laiteries Avesnois	Autres laiteries	
PD	83 %	86 %	
JA	76 %	89 %	

* hors 4 Cantons

source : DDAF du Nord (1986).

Première campagne répressive, 1985/86 a un impact psychologique certain sur un grand nombre de producteurs. Les campagnes suivantes, la situation évolue différemment selon les laiteries, en fonction notamment des critères d'allègement des volumes en excédent.

9-1-2-2 : L'attitude des laiteries face aux pénalités

De la part des pouvoirs publics, deux politiques ont été menées de front concernant le superprélèvement.

- D'un côté, en réponse à des dépassements quasi-systématiques, ils alourdissent le taux unitaire¹¹⁵ et mettent en place des accombs pénalités¹¹⁶.
- De l'autre, ils définissent des modalités d'atténuation des montants pénalisables.

Pour les acheteurs de lait, la pénalisation de leurs livreurs dépend bien évidemment des volumes en dépassement. Néanmoins, les volumes en sous-réalisation mais surtout des transferts provisoires depuis le quota vente directe viennent amoindrir le résultat final des laiteries régionales.

◇ Première région française quant au quota vente directe, le Nord-Pas-de-Calais a su tirer partie du système des transferts provisoires¹¹⁷.

¹¹⁵ de 2 F/kg de dépassement en 1985/86, on passe à 2,14 F/l en 1987/88, à 2,1748 F/l en 1988/89, et à 2,2074 F/l de dépassement en 1989/90.

¹¹⁶ perçu auprès de producteurs qui remplissent des conditions particulières (cf. partie 3), il est très mal accepté dans les régions herbagères : "il est intolérable que les producteurs traditionnels, c'est-à-dire ceux qui font du lait avec de l'herbe, se soient vus prélever des provisions sur pénalités alors qu'en fin de campagne, leurs fournitures sont déficitaires" (rapport Abbaye, exercice 1986).

¹¹⁷ prévu par le règlement CEE 857/84, modifié par le règlement 590/85, le régime du transfert provisoire permet aux producteurs disposant de deux quantités de référence de faire face à une modification de leur activité liée aux fluctuations de leurs marchés. Il limite toutefois la durée de validité des transferts aux 12 mois de la campagne, et nécessite donc un renouvellement éventuel

Depuis 1985/86, le nombre¹¹⁸ des demandes de transferts provisoires ne cesse de croître à l'échelle nationale, pour des volumes eux aussi en progression constante (proche de +40 % entre chaque campagne). Tant pour l'Onilait que pour la FNPL, le seuil des 150 000 T de 1988/89 doit s'envisager comme une "cote d'alerte" qu'il convient de ne pas dépasser.

Le cumul des transferts du **Nord-Pas-de-Calais** et de Picardie donne un aperçu de l'implication régionale dans cette dérive : après un triplement des volumes transférés entre 1985/86 et la campagne suivante, la moyenne s'établit encore à +43 %/campagne de 1986/87 à 1988/89, pour diminuer faiblement ensuite (-1,1 %) (donnée Onilait). Il est certain qu'une rupture dans ce mouvement en croissance rapide s'avérait utile, d'autant plus que les volumes qui ont été reportés sur les laiteries en 1988/89 représentent 38,7 % de la totalité des références vente directe du Nord-Pas-de-Calais (donnée FNPL). La répartition entre les deux départements se fait au bénéfice du Nord (1 392 producteurs pour 52 215 136 kg, contre 715 producteurs et 16 604 571 kg pour le Pas-de-Calais).

Depuis la campagne 1988/89, des **mesures limitatives** ont été introduites, puis renforcées en 1989/90, en partie sous la pression de Bruxelles¹¹⁹.

Les mesures sont les suivantes :

- plafonnement des transferts à la production de 1983, réduite de 3 % (plaine) ;
- suppression des transferts pour les producteurs qui n'ont obtenu une référence vente directe qu'après 1983 ;
- suppression du transfert quand la référence vente directe suit une reprise de terres ;
- suppression, pour les prioritaires, du transfert des références issues de transferts fonciers ;
- les producteurs de référence 1983 ne peuvent bénéficier à la fois d'une dotation supplémentaire pour la vente directe et d'un transfert vers la laiterie ;
- les transferts doivent aboutir à une baisse du dépassement du producteur concerné, et non pas à créer des quantités de référence inutilisées dans la laiterie ;
- les possibilités de transfert sont **plafonnées à 100 000 kg** de lait.

Considérées comme indispensable pour une plus grande clarté de gestion, certains aspects ont toutefois été dénoncés par les organisations interprofessionnelles régionales.

- La FNPL appuie le fait que le blocage des 100 000 kg n'a été institué qu'une fois la campagne 1989/90 terminée.
- Pour sa part, le CNJA trouve inacceptable qu'Onilait pénalise des producteurs (110 dans le département du Nord) ayant un quota vente directe transférable en laiterie (sans référence historique laiterie), alors qu'ils ont transféré ce lait suite à des pertes de marché. Ils sont en fait doublement pénalisés : écartés du rachat communautaire de 1990/91, ils ne peuvent transférer leur quota à leurs voisins qui n'ont jamais fait de ventes directes, car alors la référence revient de l'Onilait intransférable en laiterie.

Pour les **laiteries régionales**, cet **élément de souplesse** est un 'plus' pour leur propre gestion, les litrages transférés venant diminuer d'autant un dépassement éventuel (tab.72).

Si l'on ne prend pas en considération les limites départementales, le grand gagnant de cette pratique est sans conteste le **groupe Sully-Expansion**, notamment la coopérative des 4 Cantons. Autrement, les laiteries de l'Avesnois-Thiérache sont en règle générale présentes de manière significative, telles Catillonaise (3,8 % de sa référence 1988/89), l'Abbaye (5,9 %), ou plus encore la laiterie Fauquet (19,1 %).

chaque campagne ; il impose que la demande soit formulée nominativement et motivée par le producteur (Onilait).

¹¹⁸ la progression des demandes de transfert provisoire est due, pour partie, à la baisse de près de 50 % des aide à l'utilisation du lait écrémé liquide consommé par les animaux, qui était sur l'année 1989 en moyenne de 7,40 F/kg de beurre au lieu de 14,50 F en 1986.

¹¹⁹ la Commission reproche à la France la reconduction systématique des transferts provisoires d'année en année ; pour elle, la solution serait l'affectation de références définitives, qui devraient être prises sur la quantité globale garantie 'laiterie', ce que la France refuse de faire.

On a ici l'explication de la densité de quotas vente directe dans l'Avesnois-Thiérache : même s'il existe une réelle tendance de retour vers des activités traditionnelles (beurre fermier, Maroilles), les producteurs détiennent une référence vente directe dans le but affiché de couvrir une partie de leur référence laiterie.

Tab.72 : Laiteries du Nord-Pas-de-Calais bénéficiant de transferts provisoires*

Campagne 1988/89	Total (kg)	%/total	dont PdC (kg)	dont PdC (N.P)
Sully Expansion	34 678 293	44,9	3 140 676	108
Abbaye	9 534 776	12,3		
Stenval	6 826 161	8,8	3 589 097	124
Prospérité Fermière	5 964 532	7,7	5 458 601	288
Laiterie Fauquet	5 491 218	7,1		
VPM	5 428 020	7,0	445 955	18
Chambourcy	4 523 391	5,9	691 468	23
Elnor	3 200 963	4,1	1 855 710	86
Gloria			1 415 433	68
Catillonnaise	1 595 645	2,1		

* indépendamment des limites départementales.

source : FDPL - ARVD - ADPL.

◊ La laiterie dispose de même d'une marge de manoeuvre avec les **allocations provisoires** (prêts de quotas), qui profitent avant tout aux prioritaires.

Les allocations provisoires sont la seule marge de manoeuvre encore offerte par la réglementation aux entreprises. Elles sont complètement tributaires du niveau des sous-réalisations sur lesquelles la laiterie peut compter ; or, quelle que soit la laiterie envisagée, leur importance tend à se réduire au fil des campagnes. Pratiquement stable chez Gloria (de l'ordre de 0,5-0,6 %), le ratio sous-réalisation/référence s'est réduit du tiers à l'Abbaye entre 1985/86 (6 à 8 %) et 1989/90 (2 à 3 %).

Il existe une relation entre prêts de quotas et importance des cessations : le poids des premiers est un frein pour les seconds.

Par exemple, Verton et VPM ont toujours attribué beaucoup de prêts (VPM jusqu'en 1989/90, mais en 1990/91 beaucoup de pénalités). Si l'on considère le nombre de leurs producteurs bénéficiaires d'une ACAL, on remarque qu'ils sont peu nombreux, ce qui se traduit d'ailleurs par la non couverture des besoins de leurs prioritaires.

Pour la campagne 1988/89, seules Verton (sous-réalisation 1,73 %) et VPM ont dispensé des prêts de quotas. Les bénéficiaires sont différents des bénéficiaires des attributions définitives. Par exemple, à Verton, les prêts sont octroyés aux PD, PR et JA installés après 1984¹²⁰, tandis que les attributions définitives sont accordées aux JA installés avant et après 1984.

La concurrence est donc directe entre prioritaires d'avant et d'après 1984. Dans les autres entreprises, en ce qui concerne les prêts de quotas, compte-tenu de la modicité des sous-réalisations constatées, on préfère attendre la fin de campagne (DDA).

Un tel système apparaît non seulement **discriminatoire**, mais il est aussi une incitation permanente au dépassement.

"Les prêts de quotas, ils nous ont fait couler beaucoup de lait, d'encre et de salive ...". Cette phrase, relevée dans le compte-rendu de l'Assemblée Générale de Verton en 1991, illustre parfaitement la polémique autour de ces attributions.

En 1989/90, un prêt exceptionnel de 10 % est accordé, par les pouvoirs publics, à l'ensemble des producteurs. La campagne suivante, certains espèrent voir l'opération se renouveler, ce qui entraîne une certaine tension entre les producteurs. Comme les sous-réalisations s'amenuisent régulièrement, un prêt de 10 % est impensable,

¹²⁰ pour le Pas-de-Calais, les allocations provisoires en 1988/89 ont été destinées à 37 PD (316 129 l), 29 JA (316 327 l) et 1 PR (16 247 l), soit un total de 70 producteurs et 648 703 l.

d'autant plus que la hausse de la collecte déjà enregistrée jusqu'à Noël ne laissait aucun espoir de prêter des sous-réalisations. Le choix fut fait de prêter 3 %, afin de ne pas priver les coopérateurs de leur droit collectif à livrer davantage. Cette fin de campagne se marque par des abus de la part de certains livreurs, qui, escomptant des prêts plus importants, ont livré clandestinement du lait qui n'était pas le leur.

◇ Pour les laiteries, une fois déduit les allègements possibles, il reste un solde de quantité de lait excédentaire, soumis à la pénalité. Toutefois, il est assez difficile de connaître, même de manière approximative, le montant des pénalités dues par campagne, et même pour une seule campagne par les firmes régionales.

L'absence de données relatives aux pénalités s'explique par le fait que la liaison se fait directement entre l'Onilait et la laiterie pénalisable. Or, ces dernières ne dévoilent que très ponctuellement ces informations. Pour les quatre premières campagnes où la France dépasse sa quantité globale garantie, l'Onilait a encaissé 446,8 MF pour la région du Nord, et 342,9 MF pour la Picardie (dont le groupe Sully), sur un total national de 2,1 milliards de francs.

On peut s'appuyer sur un bilan établi en 1989 par la DDA du Nord, et les réponses fournies par les responsables de laiterie pour 1989/90 pour esquisser un tableau des laiteries pénalisables dans la région.

◇ Un bilan provisoire réalisé pour la campagne 1988/89 permet de rendre compte du dépassement de 6 laiteries : Chambourcy 1 % de sa référence, Stenval 0,83 %, l'Abbaye 0,42 %, Fauquet 0,30 % et Sopad non pénalisable. La situation est donc inverse à celle de 1985/86 : les laiteries de Thiérache sont peu pénalisées.

◇ En 1989/90, nombre de laiteries sont peu ou pas pénalisables : Prospérité Fermière : 0 (88/89, 1,3 % de sa référence) - Verton : 78 producteurs en dépassement, pour un total de 162 000 l (88/89 : 14 producteurs pour 96 488 l ; 87/88 : 345 et 1 089 532 l) - Gloria (88/89, 153 producteurs, 0,8 % référence ; 87/88 : 209 producteurs, 0,8 % référence).

On peut en conclure que, globalement les laiteries et les producteurs régionaux ont intégré la gestion de leur matière première, les dépassements étant désormais à mettre au profit du quota matière grasse. C'est pourquoi l'ensemble de la profession souhaiterait que la référence utilisable notifiée au producteur intègre ce critère dès le début de campagne.

◇ L'origine du dépassement peut résulter soit d'une incitation de la part de l'acheteur, soit d'une absence de respect volontaire de la part du producteur.

Les firmes laitières, placées par force au centre du dispositif de gestion des quotas, ont essayé de "piloter à vue" leurs zones, faisant alterner, selon la conjoncture administrative et l'évolution du litrage, coups de freins et relances" (Butault J.P., in INRA, 1988).

Pour certaines laiteries (groupe Sully) et producteurs (Thiérache), il est préférable d'assumer un dépassement de sécurité pour deux raisons :

- continuité du droit à produire (si une laiterie a une différence entre le droit à produire et la collecte réelle de plus de 2,5 %, le droit à produire est réduit d'autant) ;
- éviter des risques involontaires de baisse de production en cours de campagne (mauvaise qualité des ensilages de maïs pendant l'hiver 1987, ou retard des vêlages par exemple). Aussi certains agriculteurs préfèrent rester constamment légèrement au-dessus de leur référence.

◇ Une fois versé le montant du prélèvement à l'Onilait, charge à l'acheteur de récupérer l'équivalent auprès de ses livreurs en dépassement.

Le problème est souvent crucial pour les entreprises qui possèdent un grand nombre de petits producteurs. En effet, depuis 1987/88, pour les petits producteurs spécialisés, le

prélèvement mensuel ne doit pas excéder 10 %¹²¹ de la "paie laitière" : "le dispositif retenu permet de concilier les impératifs de modernisation du secteur laitier et la nécessité d'une solidarité en faveur des producteurs les plus démunis" (Onilait, 1989).

La situation peut s'avérer insoluble pour la laiterie. Ainsi, à la coopérative des 4 Cantons, à l'issue de la campagne 1988/89, 120 producteurs n'ont pas encore soldé leurs pénalités 87/88. Pour les responsables laiterie, la seule échappatoire possible serait le versement d'une aide de la collectivité nationale, sous une forme ou une autre, d'autant plus que 50 sont d'ores et déjà pénalisables pour cette année. En fait, il apparaît que ces producteurs "à problèmes" se désintéressent totalement de l'évolution de leur livraison en cours de campagne, non sans répercussions pour la laiterie.

Le critère financier est inhérent à toute stratégie de firmes qui visent à s'attacher la fidélité des livreurs. Le maître-mot de ces stratégies est commun et peu visible de manière directe à l'échelle des bassins : qualité de la matière première. En fait, depuis la mise en place des quotas, la raréfaction du lait a permis une exigence accrue de la part des transformateurs. Le rapport producteur/acheteur s'est donc déplacé vers un rapport de nature plus consensuelle, qui n'est pas exempt de turbulences.

9-2 : RAPPORT PRODUCTEUR/ACHETEUR DE LAIT : ASPECT CONFLICTUEL

Hormis la question du prix du lait, les relations entre les livreurs de lait et leur laiterie sont aussi bâtis sur des notions plus impalpables, tel l'attachement à leur entreprise. Sentiment intrinsèque de la notion de coopérative, il a été progressivement promu par le secteur privé, dans une volonté de dialogue et de rapprochement avec les producteurs.

9-2-1 : Rôle des ARC et fidélisation des producteurs

Positionné entre la laiterie et le producteur, l'Agent Relation Culture représente en quelque sorte un relais de la contrainte quota :

La contrainte quota s'exprime

- pour l'entreprise, par une plus ou moins grande difficulté à équilibrer collecte et référence ;
- pour le livreur, par un équilibre tout aussi difficile entre livraison et droit à produire.

Comme le premier équilibre dépend avant tout du second, l'un des rôles de l'ARC est de connaître et d'appuyer la capacité de réponse des producteurs. Cette tâche est d'autant plus difficile à mettre en application que les zones de collecte des laiteries couvrent le plus souvent des espaces aux systèmes locaux de production très hétérogènes, aux mentalités et aux capacités d'adaptation au changement très variées.

¹²¹ 20 % pour les plus de 60 000 l.

Avant tout, la gestion centralisée des quotas au niveau des établissements de collecte a un coût pour ceux-ci, qui peut se mesurer en **temps 'ARC'**.

Un nombre d'ARC proportionnel au nombre de livreurs a une activité directement en phase avec la gestion des quotas : d'un demi-poste à Chambourcy, à deux temps pleins au groupe Sully, et trois à la Prospérité Fermière, le temps consacré est considéré par l'ensemble des dirigeants de laiterie comme énorme.

Leur rôle est avant tout administratif. Ils s'occupent des dossiers de transferts fonciers, de transfert provisoire de vente directe, de bilans (informatisés) en cours de campagne pour l'information du producteur sur son niveau de volume, de la matière grasse, de l'information sur les objectifs, des demandes d'ACAL ...

Même si depuis 1989/90, ce ne sont plus les ARC qui instruisent les dossiers d'ACAL, leur influence demeure dans ce domaine, comme par le passé. En effet, l'une de leurs fonctions assignée est de faire connaître les dispositions en matière de primes : ce rôle d'incitation est clairement précisé par certaines entreprises, comme à Chambourcy ou à la Prospérité Fermière (*"les producteurs les plus âgés et ceux qui ne disposent que de la production de quelques vaches doivent s'intéresser à ces primes et s'interroger sur la continuation de leur collecte"*)¹²².

L'activité traditionnelle de l'ARC est le suivi des producteurs.

◇ **L'aspect qualité du lait** domine les autres activités, d'autant plus qu'il est multiforme.

Le suivi technique est classique, et porte sur la qualité cellules, les mammites, les butyriques, les bâtiments d'élevage, la génétique, l'alimentation, la gestion ...

Certaines firmes investissent même directement dans le suivi technique, comme la Sopad qui délivre une prime à l'insémination (paillettes de taureaux reconnus très bons).

Le relais peut être pris par des organismes spécialisés, tel le Bureau Technique de la Production Laitière (Sopad, ou encore Verton) ou le Contrôle Laitier. Les ARC disposent ainsi de logiciels testés par ces structures : Isalait en 1987 (calcul de ratios, suivi quotas par système individuel) ; Ecolait depuis 1989 (gestion de groupe, auxquels adhèrent les producteurs après avoir payé une cotisation annuelle).

L'un des reproches souvent fait par les agriculteurs est l'absence de réunions informatives où pourraient s'échanger des informations. Aussi, dès 1988, la coopérative de Verton met en place un service "animation coopérative et relations sociétaires", qui propose des réunions d'hiver, réunions de groupes d'éleveurs sur des thèmes précis, et qui participe aux animations locales.

En Thiérache, de telles réunions pourraient être l'occasion de casser l'individualisme (M. Carlier). Bien que sa finalité est autre, l'Abbaye satisfait cette attente depuis le début 1991, avec un succès inégal selon les secteurs (plus des potentialités de faire autre chose que du lait existent, plus les gens sont ouverts).

L'activité négoce vient renforcer l'aspect précédent.

Les coopératives (le plus souvent par leur propre fabrication) et les entreprises privées (par achat par le biais de centrales) privilégient l'aspect négoce en tant que support à leur politique de conseil en alimentation animale. Une même finalité explique que les ARC favorise l'installation de types de machines à traire. Ces dernières années ont aussi vu le développement de services d'*"entretien des tanks"* (Sully, Abbaye depuis mai 1990).

Pour une entreprise privée comme Nestlé, *"le but n'est pas de se faire de l'argent sur le dos des producteurs"*, mais plutôt de nouer des relations régulières avec les fournisseurs de matière première (Sopad).

Tous les services apportés aux producteurs sont l'occasion pour la firme de développer son savoir-faire pour les fidéliser. Dans ce contexte, la qualité du lait est apparue au fil des entretiens comme un élément essentiel, car il y a là

¹²² précisé dans Prospérité Informations, en 1986. Le contexte est un faible taux de départs alors que la laiterie est soumise au gel communautaire.

obligation de résultats aussi bien pour l'entreprise que pour le producteur. Ce domaine sert bien souvent de vecteur de communication privilégié.

Ainsi, c'est à partir du moment où des stations qualité ont été mises en place que les coopérateurs des 4 Cantons se sont rapprochés de leur coopérative. Dans un contexte de raisonnement local sur chaque site des coopératives du groupe Sully, c'est en fait une émulation d'ensemble qui est recherchée.

En définitive, l'une des conséquences des quotas a été un développement certain des rapports entre les producteurs et leur établissement de collecte. Même les entreprises privées revendiquent une telle orientation, qui a d'ailleurs été le sujet central de l'Assemblée générale de la FNIL en 1991¹²³ : *“privilégier la communication de proximité et l'approfondissement des contacts personnalisés”*. Cette proximité n'empêche cependant pas quelques turbulences dans les rapports.

9-2-2 : Opacité de la gestion des quotas, doléances et contrôles

Assez généralement, en 1984, les producteurs ont vu les entreprises laitières comme *“dispensateur du droit à produire”*¹²⁴, et, plus que le problème du prix du lait, jusqu'en 1990, la question essentielle qu'ils se posent a trait aux quotas et à leur gestion. La relation producteur/acheteur a donc perdu de son caractère simple pour devenir *“malsaine”* (id.) en même temps que se développait le côté individualiste des politiques¹²⁵.

L'une des doléances des producteurs de lait au sujet du régime des quotas est sa complexité et son manque de transparence.

Qu'il s'agisse de la notification des références, de l'affectation des sous-réalisations ou du devenir des quotas morts issus des cessations d'activité naturelle, il est très difficile pour un producteur (ou quiconque d'autre) de faire le point.

Pour contrer les inconvénients précédents, mais aussi pour faire face au pouvoir de la laiterie, les livreurs sont organisés en groupements ou en syndicats.

Dans les coopératives, les producteurs sont réunis en sections, alors que, dans les entreprises privées, ils s'organisent soit en comités d'usine (Stenval, Chambourcy), soit en groupements de producteurs (6 à la Sopad, dont les représentants siègent à une commission mixte laiterie).

Hormis ces structures internes aux laiteries, les producteurs du Pas-de-Calais ont formé, quant à eux, depuis 20 ans des groupements de défense au sein de leurs laiteries, privées ou coopératives. Organisés comme force de proposition autonome, les représentants élus de chaque groupement forment le conseil d'administration de l'ADPL. Une de ses missions est le suivi individuel de chaque producteur.

¹²³ et fait l'objet d'un film d'une trentaine de minutes, contenant des interviews de producteurs, qui, outre l'attachement à leur entreprise, expriment leur volonté de mieux dialoguer avec elles. Leurs propos traduisent d'ailleurs leur souci d'être mieux informés, en même temps qu'une réelle prise de conscience des enjeux auxquels est aujourd'hui confrontée la filière.

¹²⁴ propos de M. Grynsan, FNPL.

¹²⁵ demande individuelle d'ACAL, de prêt de quotas ...

“Les réaffectations des prêts de quotas sont discutées au niveau des groupements, et tout se fait dans la transparence avec des listes. Nous assurons le montage individuel des dossiers”. Autre point de la politique laitière du Pas-de-Calais : “Nous négocions les grandes lignes de la politique laitière en interprofession à chaque début de campagne laitière, de façon complètement dissociée du prix du lait. Celui-ci est fixé par la négociation au sein de chaque laiterie par les groupements” (P. Duez).

Il n'en demeure pas moins qu'au niveau local, on peut relever l'existence de frustrations, d'un climat de suspicion, notamment en raison de la création de différentes catégories de producteurs, et de l'émergence d'échanges directs de quotas entre producteurs, sur une base financière.

- La définition de catégories de prioritaires a eu pour conséquence de développer un environnement de frustrations, entre des producteurs qui peuvent prétendre à des suppléments de références et les autres. De plus, selon les laiteries, chaque catégorie s'estime injustement traitée par rapport aux autres, et réclame des réattributions compensatoires. Un tel climat est plus présent dans les laiteries dont les besoins en références des prioritaires d'avant 1984 ne sont pas encore couverts.

Un sentiment similaire peut aussi émerger dans d'autres conditions, comme par exemple lors de la réattribution du volet social de l'ACAL 1989/90 à des producteurs de moins de 60 000 l de références : pour tous les professionnels (producteurs et acheteurs, c'est une aberration économique, car non seulement on freine la restructuration mais en plus, les bénéficiaires, souvent âgés et sans successeur, ont dû s'engager à ne pas demander d'ACAL ultérieurement.

- Tout le monde en parle, le lait “voyage” d'une exploitation à l'autre. Ces “*tanks à roulettes*”, redevable de la tradition de pas de porte dans la région, sont une forme illicite de prêts de quota payants de fin de campagne, sous couvert de la laiterie qui établit la facturation. Ainsi, deux producteurs proches, l'un en dépassement, l'autre en sous-réalisation, définissent un prix “d'échange” : le camion ramasse le lait de l'éleveur alpha au nom du producteur bêta. Selon les responsables qui évoquent des pratiques de location de quotas, le montant atteint 30 à 40 ct/l sur la campagne, et s'accroît pour couvrir les dépassements de fin de campagne. Certains parlent aussi de pratiques de marché noir de quotas, où celui-ci s'échangerait dans une fourchette de 1 à 3 F (en fonction du volume) (2,91 F pour la prime CEE 1991).

Très marginal lui aussi, un autre système voit le jour vers 1988, avec la création de sociétés de participation : les deux mêmes producteurs s'associent au sein d'une société, l'un amenant le quota. Fortement dénoncées par les organisations professionnelles, ces sociétés se sont vues dissoutes par les pouvoirs publics.

A l'échelle nationale, il est rapidement apparu que la crédibilité du système mis en place devait s'accompagner de la transparence des opérations de gestion des références, ce qui induit des contrôles (Onilait, 1991).

Si, dans un premier temps, l'installation et le rodage des opérations de gestion des quotas a occupé la totalité du temps du personnel de l'Onilait, les choses ont changé depuis, notamment en raison de l'apparition et du développement de formules occultes. *“Dans ce but, les moyens de sanctionner les écarts à la réglementation ont été pris, et, en parallèle, une politique de contrôles rigoureux a été développée. Celle-ci repose sur une méthode de vérification systématique de l'ensemble de la maîtrise de la production laitière chez les acheteurs, depuis les données déclarées jusqu'à la gestion des références, en passant par les respect des obligations de communication et d'information qui leur incombent”*.

Parmi les éléments qui posent souvent problèmes, on trouve :

- l'absence d'archives des notifications aux producteurs, ou, si elles existent, elles ne sont pas datées¹²⁶ ;
- l'emploi "abusif" du terme provisoire ;
- la non communication des compléments attribués ou prêtés en cours de campagne ;
- souvent, pas de communication des situations de fin de campagne à l'administration départementale, ou envoi d'états incomplets ;
- en matière d'attribution de références :
 - attribution, plus ou moins, systématique des quantités libérées sans aide ;
 - non respect de la hiérarchie des prioritaires. Poussée à l'extrême, cette pratique peut localement conduire à installer des jeunes sans que les prioritaires d'avant 1984 soient couverts, en comptant sur la mutualisation de fin de campagne pour attribuer des prêts à ces derniers. Ils sont l'expression d'une "course au quota" ;
 - non respect des dates limites de distribution de quantités de références.

La référence de la laiterie est la somme des références des producteurs : tout départ d'un "droit à produire" se matérialise par une diminution du "droit à acheter" de la laiterie. La **stratégie de défense** de l'acheteur passe par trois types d'actions :

- l'accent peut être mis sur le prix du lait ;
- elle peut prendre la forme d'une atténuation des pénalités ;
- elle insère le producteur au sein de l'environnement de l'entreprise, sur la base d'une politique partenariale.

Finalement, dans le Nord-Pas-de-Calais, le consensus s'est plutôt fait autour de la dernière solution, toutes les entreprises laitières ayant favorisé les initiatives autour de l'idée de qualité.

Il est évident que certaines firmes se démarquent tout de même un peu. Parmi les laiteries qui appliquent parallèlement une politique de fidélisation des producteurs par les prix, on trouve notamment les laiteries de Thiérache (Abbaye-Catillon, Sopad, mais aussi le GIE Avesnois-Lait). C'est l'espace régional le plus soumis à un contexte de concurrence (entre producteurs, entre acheteurs).

C'est peut-être cette **absence de rivalité directe** qui explique que le système des quotas n'a pas eu d'effet sur la fidélité des producteurs à leurs collecteurs, entérinant de fait la territorialité déjà évoquée pour la période pré-quotas.

Les producteurs sont même les meilleurs promoteurs de leur acheteur : *"Les quotas sont une réalité incontournable (...) Nous savons que nous pouvons compter sur vous, producteurs de l'Abbaye, pour être les ambassadeurs auprès de vos collègues. Nous vous en remercions vivement"* (rapport Abbaye exercice 1987).

¹²⁶ problème pour le chercheur, il est d'autant plus entravant pour les professionnels (ADPL ...).

CONCLUSION DE LA QUATRIEME PARTIE

Si l'on essaie de dégager un **dénominateur commun** aux mouvements spatio-structurels en cours au niveau des laiteries du Nord-Pas-de-Calais depuis la mise en place de la politique des quotas, on trouve l'idée de **qualité**.

Au propre (qualité de la matière première, des fabrications ...) comme au figuré (qualité des stratégies d'approvisionnement, industrielle ou commerciale), cette notion est à la base de toute recherche de compétitivité des firmes régionales.

A l'échelle de l'entreprise, la mise en oeuvre d'une politique de qualité à tous les niveaux se "matérialise" au sein de l'espace régional par une **dynamique territoriale** suivant 2 grandes lignes directrices inverses, mais complémentaires :

- d'un côté, les laiteries ont opéré un mouvement de **repli** sur elle-même ;
- de l'autre, elle ont engagé un processus d'**ouverture** vers l'extérieur.

Les premières années sous quotas (1984-86), les choix stratégiques liés à la recherche d'économies d'échelle sont dominés par des opérations de **restructuration interne**, qui s'expriment tant au niveau du pôle de la transformation laitière qu'à celui de la production.

◊ Première étape du processus d'adaptation des laiteries régionales, la **réorganisation des unités existantes** s'exprime à deux niveaux : fermeture d'établissements et recentrage des activités (Prospérité Fermière, Sully). Cette politique est d'autant plus active dans ces structures coopératives que la période 1984-86 se caractérise par une chute marquée de leur potentiel de collecte.

◊ Dès 1984/85, le **repli spatial des exploitations** laitières concerne l'ensemble de l'espace régional. Sous l'impulsion des pouvoirs publics nationaux (ACAL) et régionaux (Conseil Régional), la **restructuration des bassins de production** s'accélère, au détriment des petits livreurs et des producteurs âgés.

◊ La simultanéité des deux mouvements montre que la mise en place des quotas (surtout la campagne 1984/85) a introduit un **point de rupture**. En effet, sous leur impulsion, le paysage laitier régional s'est remodelé en profondeur.

En seconde période (1987-90), la tendance précédente se poursuit à un rythme moins soutenu. Elle est relayée par des choix stratégiques multiformes de **croissance externe**, qui reflètent l'intégration manifeste des laiteries dans des espaces de plus en plus larges.

Dans le contexte des quotas, le **moteur** de la croissance a une double origine, et traduit la recherche d'une valorisation maximale des capacités industrielles et/ou d'un savoir-faire. Elle peut prendre la forme d'un partenariat inter-entreprises (Ucanel, Prospérité Fermière) ou la voie de la fusion-absorption (Sodiaal), voire l'achat (Fauquet) de firmes.

Cumulées, les différentes tendances permettent de scinder les laiteries du Nord-Pas-de-Calais en **trois groupes stratégiques** :

- Le premier, le plus complexe, se caractérise par la multiplicité des actions engagées (restructuration interne, recentrage des activités, accentuation de l'effort technologique et commercial sur un savoir-faire). La **Prospérité Fermière** en est partie prenante.
- Le second, plus progressif, privilégie une position d'attente. De type partenariale, les stratégies menées privilégient l'aspect commercial, par développement de politiques de marques. L'ensemble **Abbaye-Ucanel** est représentatif de ce groupe.

- Le troisième se distingue par son échelle. Sur la base de stratégies de développement offensives, d'une externalisation, les laiteries se positionnent sur l'échiquier européen, voire international : **Bongrain**, **Gervais-Danone**, mais surtout le plus récent, **Sodiaal**.

Comme les choix stratégiques en matière de localisation des unités industrielles sont de plus en plus libres, on a assisté à une banalisation des localisations, qui se traduit par l'**appauvrissement** en nombre **du tissu industriel** régional, mais autour d'unités de transformation spécialisées. Une constante subsiste toutefois, à savoir l'ancrage territorial dans les bassins de production, les espaces les plus spécialisés en production laitière se trouvant encore renforcés à l'issue des six premières campagnes sous quotas.

Trois éléments résument les stratégies d'approvisionnement des laiteries depuis la mise en place des quotas :

- ◊ le choix de gestion des mesures de contingentement par les laiteries explique que la géographie des bassins de collecte n'a pas fondamentalement évolué dans ses contours ;
- ◊ les modalités d'application des ACAL sont à l'origine d'une profonde restructuration de l'ensemble des bassins de collecte. Vis à vis du milieu amont, même si certaines firmes ont incité le mouvement (Prospérité Fermière, 4 Cantons), elles l'ont surtout intégré comme un outil à l'amélioration de leurs circuits de ramassage.
- ◊ les critères de réattributions de références supplémentaires visent plus particulièrement certaines catégories de producteurs. De telles affectations, provisoire ou définitive, sont utilisées par les laiteries comme outil stratégique, en vue d'atténuer des dépassements de références de producteurs jugés d'avenir (axe fidélisation), ou d'attirer de nouveaux éleveurs (axe prospection). Elles s'ajoutent au critère traditionnel du prix du lait.

Les territoires herbagers sont manifestement les grands bénéficiaires de la politique des quotas telle que définie par les pouvoirs publics, et appliquée par les laiteries. Cette spécialisation spatiale accrue d'espaces déjà les plus spécialisés fragilise quelque peu ces espaces, puisqu'ils dépendent de manière forte des disponibilités en références laitières, et des modalités de réattributions. Deux partenaires peuvent influencer sur leur caractéristiques : le Conseil Régional (primes régionales) et la Commission mixte départementale (catégories de prioritaires).

Une inconnue pourrait agir de façon importante sur les paramètres de cette évolution : la mobilité des quotas.

CONCLUSION GENERALE

Dans un contexte de long terme, les quotas laitiers apparaissent comme une péripétie de l'histoire de la filière de production du Nord-Pas-de-Calais. Ils représentent avant tout un nouvel outil de réponse à une situation de crise.

La crise mise en évidence dans le secteur laitier en 1984 n'est pas une 'simple' crise de surproduction et de mévente ; elle est surtout de nature financière et l'échelle de référence est européenne. C'est pourquoi l'intervention des pouvoirs publics français au niveau de la régulation du secteur diverge totalement des modalités précédentes.

- Le principe des quotas se révèle en effet à l'antithèse de la solution appliquée dans les années 1950 : la politique de limitation - de la production, de l'intervention - s'oppose à la politique d'expansion menée auparavant.

- Par contre, un rapprochement avec le contexte de la crise des années 1930 est possible, dans le sens où on assiste dans les deux cas à une accélération de la recomposition du tissu industriel. Celui-ci se matérialise par des mouvements de concentration-disparition d'unités de transformation d'une part, et par l'émergence de nouvelles structures d'autre part (coopératives dans les années 1930, GIE de collecte dans les années 1980).

Gestionnaires du système dans la réglementation française, les firmes laitières - régionales - sont amenées à développer des **adaptations stratégiques** face à ce nouvel environnement.

La place relative de chacun des deux axes stratégiques propres aux laiteries - industriel et commercial d'une part, relatif à l'approvisionnement en matière première d'autre part - est tributaire du contexte général et local, et de leurs contraintes. Dans le cadre du Nord-Pas-de-Calais, **trois périodes historiques** se sont succédées, représentatives de mutations dans l'organisation de la filière de production laitière.

◇ De la fin du XIXe siècle aux années 1940, les stratégies émanant de l'industrie visent surtout à garantir la rentabilité de l'outil de transformation (faible impact au sein des zones herbagères du département du Pas-de-Calais), tout en se conformant encore à de fortes contraintes en matière de commercialisation (goût traditionnel des consommateurs).

◇ Des années 1950 à 1983, le renversement de comportement de la part des éleveurs a pour conséquence un essor des livraisons de lait aux industries, qui oblige ces dernières à élaborer des stratégies de réponse, d'autant plus que parallèlement émergent de nouvelles opportunités en matière de commercialisation de produits laitiers.

◇ Depuis 1984, l'instauration du contingentement de la production laitière équivaut pour les laiteries à une restriction à l'accès de la matière première d'une part, à de nouvelles relations avec le milieu amont d'autre part.

Ces deux dernières périodes présentent de nombreuses similitudes quant aux stratégies industrielle et commerciale menées par les laiteries régionales. Qu'elles soient privées ou coopératives, leur croissance se marque à deux niveaux : **restructuration des outils** qui traduit une volonté de valorisation maximale de la matière première, et **croissance externe** (tab.73). Cette continuité reflète le point commun à l'ensemble des stratégies présentes, à savoir la recherche d'un dimensionnement commercial élargi (échelle européenne dans les années 1960-70, puis internationale dans les

années 1980), reposant sur la spécialisation des outils de transformation. Néanmoins, la rapidité de certains changements intervenus depuis 1984 indique clairement que la mise en place des quotas a pu servir de catalyseur (c'est le cas à la Prospérité Fermière par exemple).

Par contre, les stratégies en direction du milieu amont sont complètement transformées consécutivement à l'instauration du contingentement de la production laitière.

Tab.73 : Synthèse des adaptations stratégiques des firmes laitières du Nord-Pas-de-Calais depuis les années 1950

Années 1950 -> 1983	1984 -> 1990
Contexte : accroissement continu et rapide des livraisons de lait à l'industrie	Contexte : limitation de la production laitière
recherche de valorisation d'une matière première devenue pléthorique : - réorganisation technique d'établissements existants (Abbaye, 4 Cantons) ; - création de nouvelles unités (Prospérité Fermière) ; - diversification des fabrications (fromage dans les années 1950 ; poudre dans les années 1960).	recherche de valorisation maximale d'une matière première devenue denrée rare : - suppression des petites séries ; - pénétration vers l'aval de la filière, sur des créneaux de produits laitiers à haute valeur ajoutée (produits frais, protéines du lait).
diffusion des opérations de croissance externe : - concentrations structurelles à la base de l'expansion de l'Abbaye, de la Prospérité Fermière, et des 4 Cantons ; - reprise d'unités de transformation régionales par des groupes extra-régionaux (Gervais-Danone, Gloria, la Roche aux Fées) ; - partenariat en vue d'accéder à des opportunités de commercialisation, les produits frais assurant la nouvelle assise du dimensionnement commercial (Sodima-Yoplait, Gama-Nova, UCAL-Nord).	diffusion des opérations de croissance externe : - fusions (Sodiaal) ; - regroupement (Ucanel) ; - partenariat (Gervais Lait, Ingredia SA ...).
Structuration du bassin de collecte : - suppression progressive de la collecte de beurre, puis de crème ; - suppression progressive de la collecte en bidons par généralisation du tank à réfrigération ; - superposition des zones de collecte comme résultat de facteurs historico-économiques ; - fidélisation des producteurs par le prix du lait.	course à la compétitivité , qui transparait essentiellement au niveau des zones de collecte, par le biais des programmes de cessation d'activité laitière et des réaménagements des tournées de ramassage du lait ; - fidélisation du producteur par le prix du lait, par l'attribution d'une prime ou de références laitières, par le service rendu.

Depuis 1984, l'évolution des bassins de production laitière trouve sa source dans les modalités de fonctionnement de la politique des quotas, avec de nombreuses répercussions au niveau des **stratégies d'approvisionnement** des acheteurs de lait. Ce sont ces dernières qui caractérisent le mieux les bouleversements introduits au sein de la filière de production par les quotas.

◇ Les stratégies d'approvisionnement des entreprises laitières résultent pour partie de l'évolution endogène des bassins de production laitière. Or, la structure de ces derniers se modifie en profondeur sous l'impulsion des programmes d'aides à la cessation d'activité laitière proposés par les pouvoirs publics.

Il existe une corrélation évidente entre les bénéficiaires d'une prime et les modalités d'attribution : de manière générale, les agriculteurs qui abandonnent la production laitière sont soit des exploitants âgés, soit de petits éleveurs. Le "bassin de départ" repose donc sur des critères structurels, qui évoluent d'une campagne à l'autre, sans véritable attache géographique.

◊ Une fois libérées, les références laitières sont réattribuées à certaines catégories de producteurs, les prioritaires, ce qui induit une concurrence entre producteurs d'une même zone de collecte. La réaffectation est du registre de la commission mixte départementale, après proposition des laiteries.

En pratique, les "bassins d'arrivée" des références libérées se situent de manière préférentielle au niveau des zones de spécialisation laitière, dont le rôle stratégique se trouve renforcé. Une telle orientation s'explique par le fait que l'ancrage territorial dans les bassins de production continue à jouer un rôle non négligeable dans les décisions de modernisation et d'extension des industriels, à la fois en raison du fait de l'existence de sites hérités et du bien fondé, sur le plan économique, de la localisation.

◊ Pour les entreprises, même si les changements dans la répartition des droits à produire n'ont pas une origine territoriale précise, ils ont une implication spatiale évidente sur l'organisation des zones de collecte, et les conduisent de ce fait à restructurer leurs tournées de ramassage du lait.

Si l'aspect 'collecte de la matière première' est une constante dans les préoccupations des responsables de laiteries, la mise en place des quotas a donné à cet aspect une nouvelle dimension, d'autant plus que dans le même temps, une restructuration des centres de collecte s'organise.

◊ Parallèlement à la concurrence entre producteurs, les quotas sont aussi à l'origine d'une nouvelle concurrence inter-firmes : la référence étant attachée au producteur, les laiteries développent des stratégies de fidélisation.

Dès les années 1960, l'intégration des producteurs s'est déroulée progressivement, sous l'impulsion de la coopération, par le développement de 'services culture', dans lesquels des agents spécialisés (ARC) conseillent les agriculteurs sur la conduite de leur élevage. Un peu délaissé les premières campagnes sous quotas, cet aspect revient en force depuis 1988 environ, dans toutes les laiteries régionales. Deux autres aspects différencient les axes stratégiques suivis : le prix du lait (critère traditionnel), et surtout l'attribution de références (définitive et/ou provisoire).

◊ Les quotas ont renforcé le caractère industrialisé de la filière de production régionale.

Hormis une poignée de producteurs de Thiérache, les agriculteurs régionaux n'ont pas saisi l'opportunité des quotas pour reconquérir un pouvoir économique dominant dans la filière de production. Mieux, les mouvements de producteurs sont entravés par la réglementation, et les laiteries accentuent d'autre part leur sélectivité à partir de critères qualitatifs de la matière première.

◊ Finalement, le bassin de collecte a acquis une double dimension pour l'industriel : à sa fonction classique de collecte de la matière première s'ajoute une fonction d'ajustement dans l'espace du droit à produire de l'acheteur (compensation entre dépassement et sous-réalisation). Cette dernière fonction explique le caractère figé de l'enveloppe des zones de collecte depuis 1984.

En définitive, si l'on résume l'implication de la mise en place des quotas dans la filière de production laitière régionale, on note que les quotas ont joué un triple rôle :

- accélérateur des choix stratégiques des laiteries, notamment en ce qui concerne l'approche du milieu amont ;
- détonateur d'un élargissement de l'échelle de référence des laiteries (externalisation des stratégies industrielles et commerciales), dans le même temps où les entreprises retiennent la dimension locale (stratégies d'approvisionnement). Le cadre d'analyse retenu (Nord-Pas-de-Calais) se situe donc à l'intersection des préoccupations des industriels (dichotomie local-extra-régional) ;
- facteur d'aggravation de phénomènes de concurrence, entre firmes ou entre producteurs à l'intérieur d'une même zone de collecte.

Nos conclusions infirment donc l'idée généralement répandue de profonde remise en cause des structures des entreprises laitières consécutivement

à l'instauration du régime des quotas. Toutefois, elles seraient sans doute à nuancer dans un autre contexte géographique.

La dynamique en cours dans la filière de production laitière, et de manière plus générale dans la filière lait, se différencie assez nettement de celle que l'on peut relever dans les autres filières agro-alimentaires, en raison des modalités de gestion de la matière première.

- le quota B, qui promulgue le principe de compensation inter-entreprise, est un facteur explicatif essentiel du maintien constaté de l'enveloppe géographique des bassins de collecte.

- dans le secteur laitier, l'industriel est dépendant du nombre de livreurs qu'il collecte (le "quota entreprise" compris comme somme des quotas individuels des producteurs), alors que, dans le domaine sucrier ou dans celui des conserveries de légumes, l'industriel est maître d'oeuvre et propose des contrats.

Cette recherche a donc contribué à démontrer l'influence majeure du système d'encadrement sur les orientations stratégiques développées à chaque niveau de la filière de production, et en particulier au stade de la transformation industrielle, objet de la thèse.

De manière générale, un système d'encadrement, assimilé dans le cas du lait aux pouvoirs publics et aux organisations interprofessionnelles, est une composante de l'environnement de toute filière agro-alimentaire. Spécifique par ses acteurs et ses modalités d'action pour chacune des filières, son influence sur le pôle industriel se manifeste dans tous les cas.

Si l'on reprend la **définition du territoire de firme** de F. Plet (1984), aucune allusion au système d'encadrement n'y est faite. On peut donc convenir d'un ajout à cette définition qui devient : *"l'ensemble des lieux marqués par l'activité de l'entreprise, lieux d'ancrage que son activité transforme et à partir desquels elle cherche à assurer et développer ses performances. Ce territoire est à la fois étendu, discontinu et disposé partiellement selon une logique propre à l'entreprise. Il est triplement marqué, par sa soumission aux décisions de la firme (implantation, choix d'approvisionnement, variation de cet approvisionnement), par les transformations locales induites (de type structuro-économique) et par les inflexions données par le système d'encadrement (pouvoirs publics, organisations interprofessionnelles notamment)".*

L'approche de la dynamique des firmes agro-alimentaires de première transformation doit donc s'appuyer sur les stratégies d'approvisionnement en matière première, qui apparaissent fondamentales.

Deux niveaux d'analyse sont à différencier : l'évolution propre du bassin de production, et les effets induits par le secteur aval sur cette évolution.

◊ L'évolution du bassin de production est liée au phénomène de spécialisation-déspecialisation des systèmes agricoles : d'une manière générale, si les industriels restent tributaires de la dynamique propre de ces bassins, il n'empêche que la répartition des producteurs autour de l'unité de transformation est induite partiellement par les laiteries, à travers leurs politiques de gestion des quotas. En fonction des modalités de gestion de ces mesures, le bassin de production se transforme sensiblement dans sa structure, sinon dans son organisation.

◊ La relation producteur/collecteur de matière première agricole est, soit de nature contractuelle, soit de nature informelle comme dans le secteur laitier. Elle exprime le plus souvent une position de pouvoir de la part de l'industriel, qui investit un espace de production et l'oriente en fonction de ses propres besoins. Cette territorialisation se manifeste pour ce qui concerne la politique des quotas notamment sous couvert de la notion de qualité de la matière première. Cette notion est devenue progressivement un outil de sélection des livreurs.

L'espace-support à l'analyse doit correspondre à une réalité pour chacun des acteurs de la filière agro-alimentaire.

Chaque acteur d'une filière de production agricole a sa propre échelle de référence.

- Pour le pôle de la transformation, chaque industriel a une perception personnelle de son territoire. Son échelle de référence dépend des caractéristiques historico-économiques de la firme, mais aussi des opportunités de croissance qui s'offre à lui.

- Pour le pôle organisationnel, on relève un emboîtement des échelles de référence : mesures politiques d'application européenne, nationale, régionale ; relais locaux des organisations interprofessionnelles.

L'intersection de ces niveaux d'analyse peut se situer à l'échelle des bassins laitiers qui constituent à la fois :

- une base de départ effective des stratégies industrielles et commerciales des firmes (expansion territoriale extra-régionale) ;
- une base de repli pour les stratégies d'approvisionnement ;
- une base pour un développement concerté des agricultures locales ;
- mais aussi, une base pour une harmonisation des politiques de limitation de la production.

Si quelques caractéristiques spécifiques à la filière de production laitière ont d'ores et déjà été dégagées, elles méritent d'être précisées dans le cadre de nouvelles enquêtes notamment.

◇ Les stratégies industrielles et commerciales des industries laitières implantées dans le Nord-Pas-de-Calais ayant été cernées avec précision, et présentant finalement des similitudes avec la période antérieure, il semble plus pertinent de poursuivre les recherches au niveau des stratégies d'approvisionnement des laiteries. Si un complément d'analyse dans un cadre plus large apparaît souhaitable, un thème important mérite d'être développé. Il s'agit de l'incidence des transferts de quotas hors ACAL sur l'organisation des bassins de collecte, qu'ils soient liés à des mouvements de producteurs, ou à des prêts et allocations provisoires de référence. Cet aspect n'a pu être abordé dans cette recherche par défaut des sources.

◇ Un autre thème possible peut s'appuyer sur la notion de 'pénalité', puisque celle-ci représente une base fondamentale du régime instauré en 1984. Pour cerner son fonctionnement et son évolution, il faudrait s'attacher aux stratégies d'adaptation des exploitants, et voir dans quelle mesure les stratégies des laiteries les influencent. L'analyse change alors d'optique, par recentrage sur les exploitations agricoles, et non plus le pôle industriel (même si ce dernier interfère sur le niveau des pénalités).

Le caractère évolutif de la réglementation en matière de quotas laitiers a déjà été souligné. Il se trouve à l'origine d'une nouvelle perception de la filière, qui transforme de nouveau la problématique de base.

◇ Toutes les évolutions retracées dans le cadre de cette analyse ont pour base commune la réglementation communautaire de 1984 ; or, à compter de 1992, celle-ci n'aura plus d'existence, remplacée par mise à plat de la situation au 31 mars 1992. En effet, la prolongation décidée en 1991 (jusqu'à l'an 2000) voit la suppression des références historiques de 1984 devenues inutiles, la consolidation des quantités globales des Etats membres au niveau disponible pour 1991/92, et la détermination des quantités de référence individuelles sur la base des quantités disponibles le 31/03/92. La Commission estime en effet qu' *"il est raisonnable d'admettre que la situation particulière de certains producteurs en 1983 a été prise en compte de façon adéquate par tous les pays membres"* (CEE).

◇ L'intérêt de cette mise à plat pour le chercheur est évidente, puisqu'elle autorise une collecte d'informations précise dès la première campagne, et son suivi ultérieur.

◇ La notion de prioritaire disparaissant, de nouvelles dispositions devront être prises pour la redistribution des références libérées par des producteurs qui quittent la production laitière, d'autant plus que les programmes de primes de cessation disparaissent aussi. La question primordiale devrait donc être relative à la mobilité des quotas, et dans le cas français, à son attachement au foncier.

Hormis ces deux axes qui entrent dans le cadre d'une prolongation classique de la recherche, d'autres axes de réflexion peuvent être envisagés :

- Une première interrogation peut porter sur les implications territoriales du choix et des modalités de gestion par les pays membres en 1984.

Une des caractéristiques de la réglementation de base du contingentement de la production laitière réside dans son appréciation variable selon les orientations qu'entendent donner les pays membres. Deux axes répondent plus particulièrement à une idée de spécificité nationale : le choix de la formule de gestion des quotas (la Belgique, la RFA, les Pays-Bas, et l'Irlande du Nord ont choisi la gestion par producteur), et la mobilité des quotas (à mettre en parallèle avec les programmes de cessation d'activité laitière). Dans une telle analyse comparative par pays, il s'agit de définir en quoi les choix de base ont pu agir sur les stratégies territoriales des firmes laitières.

- Une autre intègre les nouvelles modalités de fonctionnement de la PAC, qui se caractérise par des mesures diversifiées de limitation de la production.

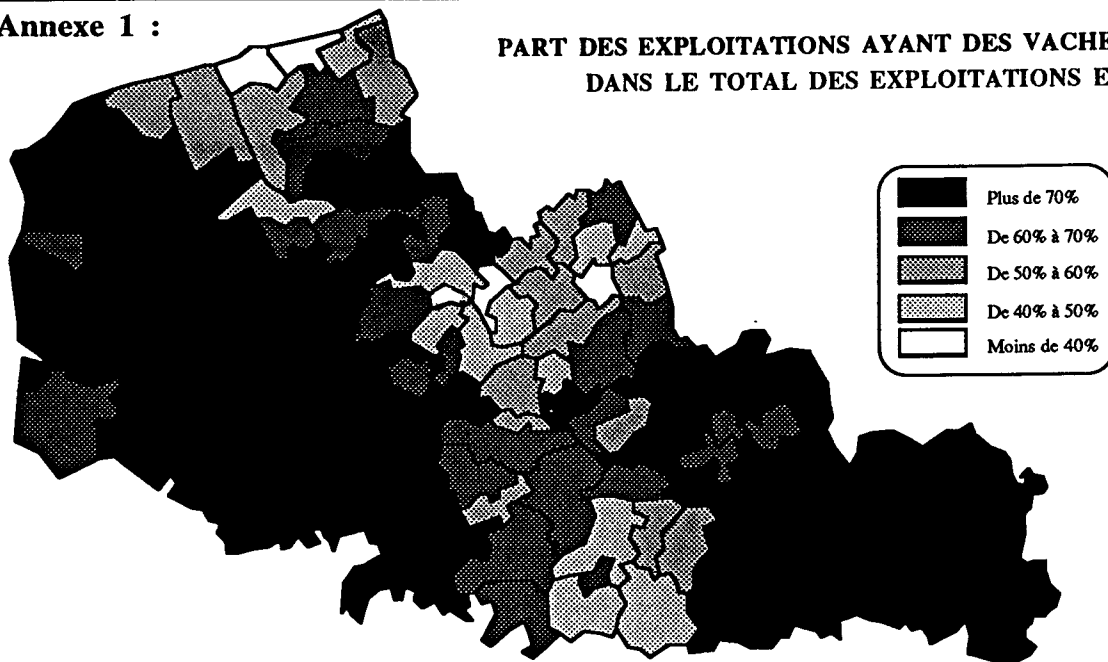
Dans ce cadre, une première étape consiste à apprécier la place relative de chacune des productions contingentées dans les systèmes agricoles (d'une exploitation, d'une petite région agricole), et à comparer leurs modalités de fonctionnement. La seconde étape se porte toujours sur les stratégies engagées par le secteur industriel, que l'on replace dans un contexte de long terme (d'autant plus fondamental pour les productions animales rappelons-le).

Quel que soit l'angle d'analyse développé dans le cadre de futurs travaux de recherche, il devrait être possible de confirmer, ou alors d'infirmes les conclusions de cette présente recherche, à savoir la mise en évidence des effets de la politique des quotas sur les stratégies menées au coeur de la filière de production laitière, cette dernière étant centrée sur le pôle industriel.

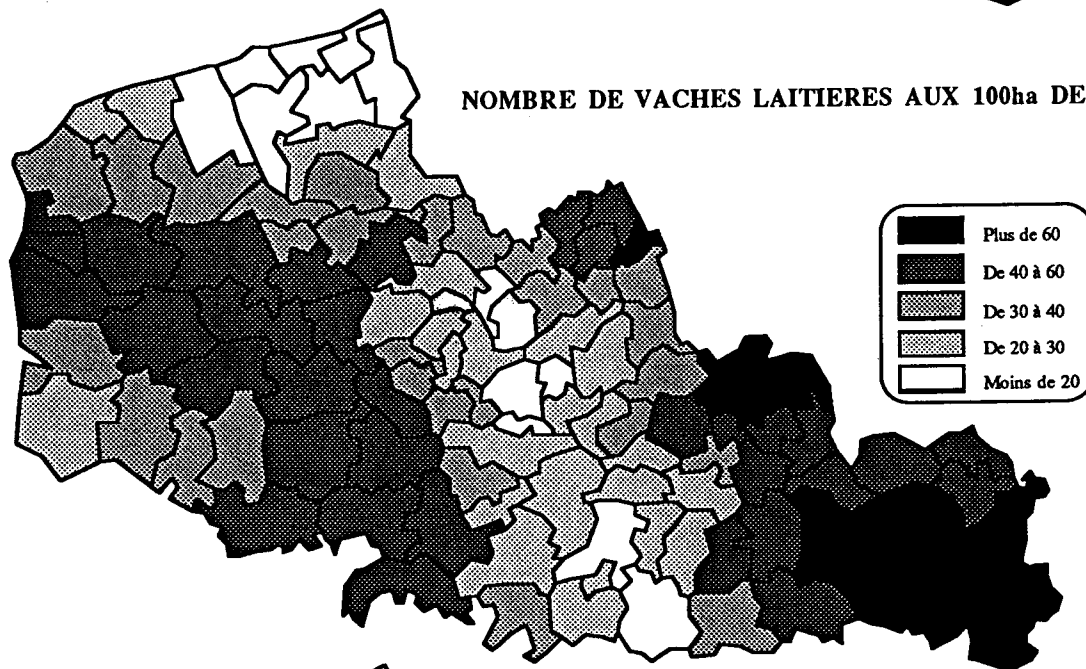
ANNEXES

Annexe 1 :

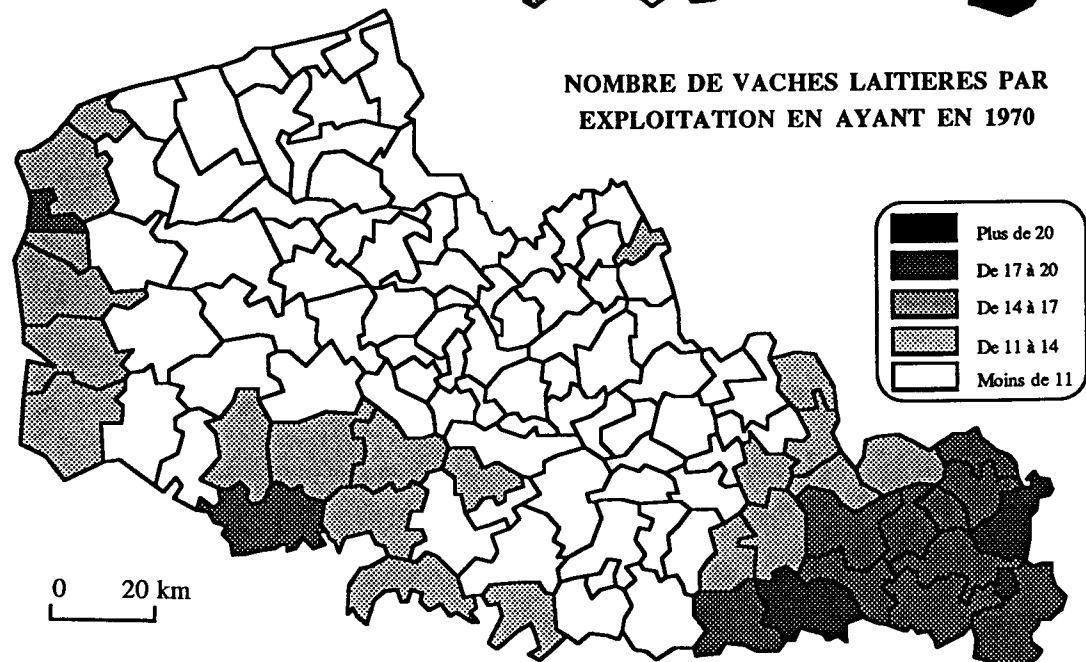
**PART DES EXPLOITATIONS AYANT DES VACHES LAITIÈRES
DANS LE TOTAL DES EXPLOITATIONS EN 1970**



NOMBRE DE VACHES LAITIÈRES AUX 100ha DE S.A.U. EN 1970



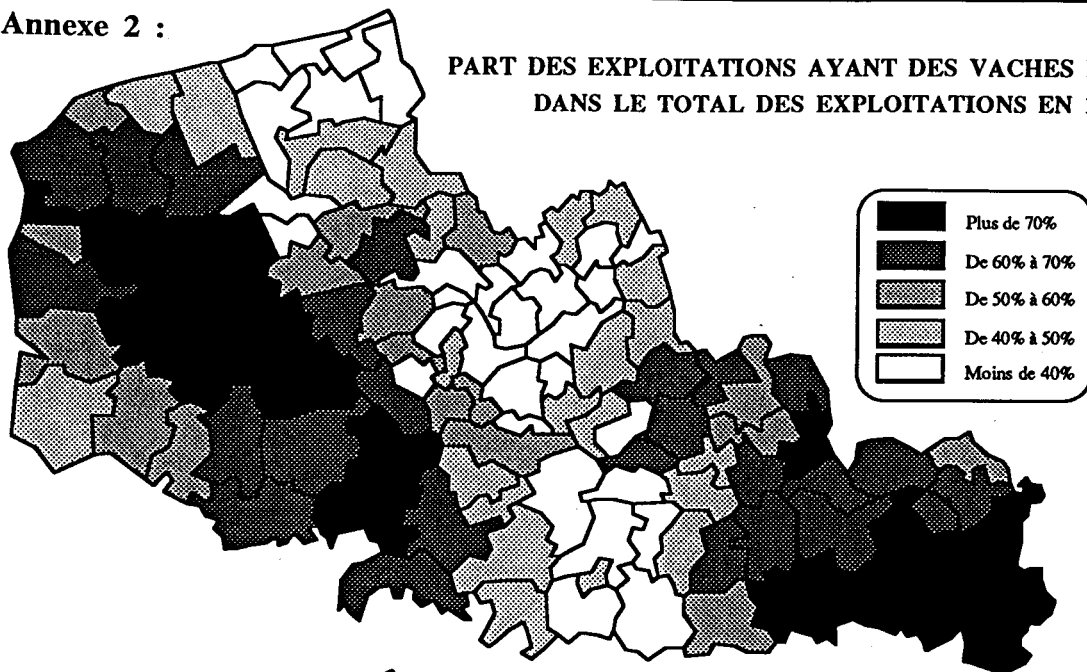
**NOMBRE DE VACHES LAITIÈRES PAR
EXPLOITATION EN AYANT EN 1970**



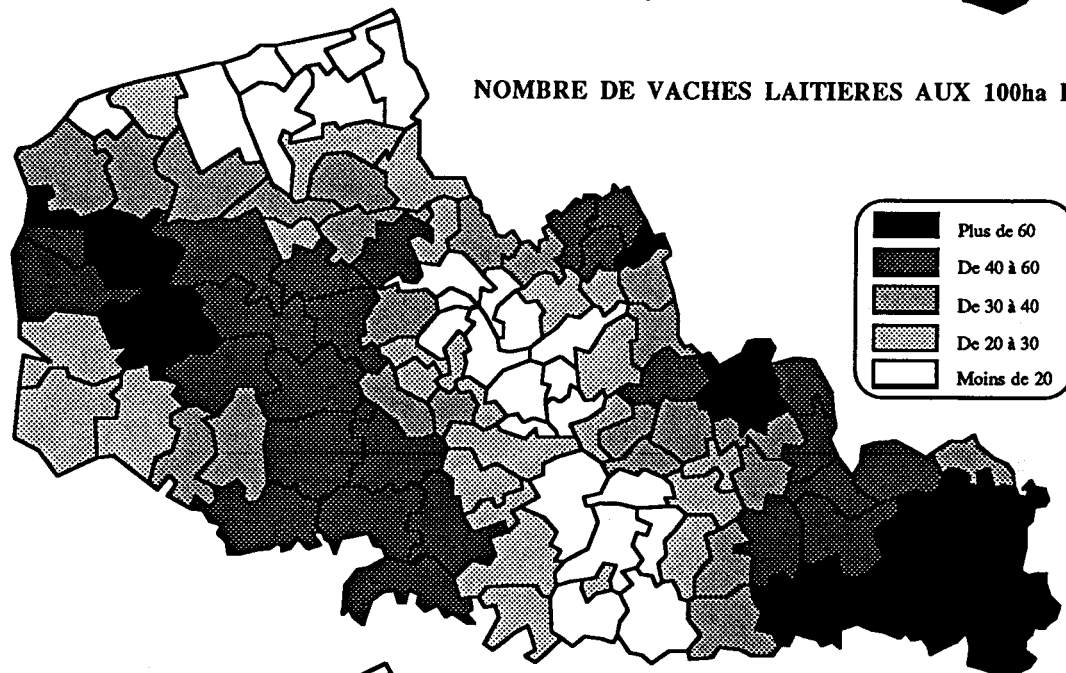
0 20 km

Annexe 2 :

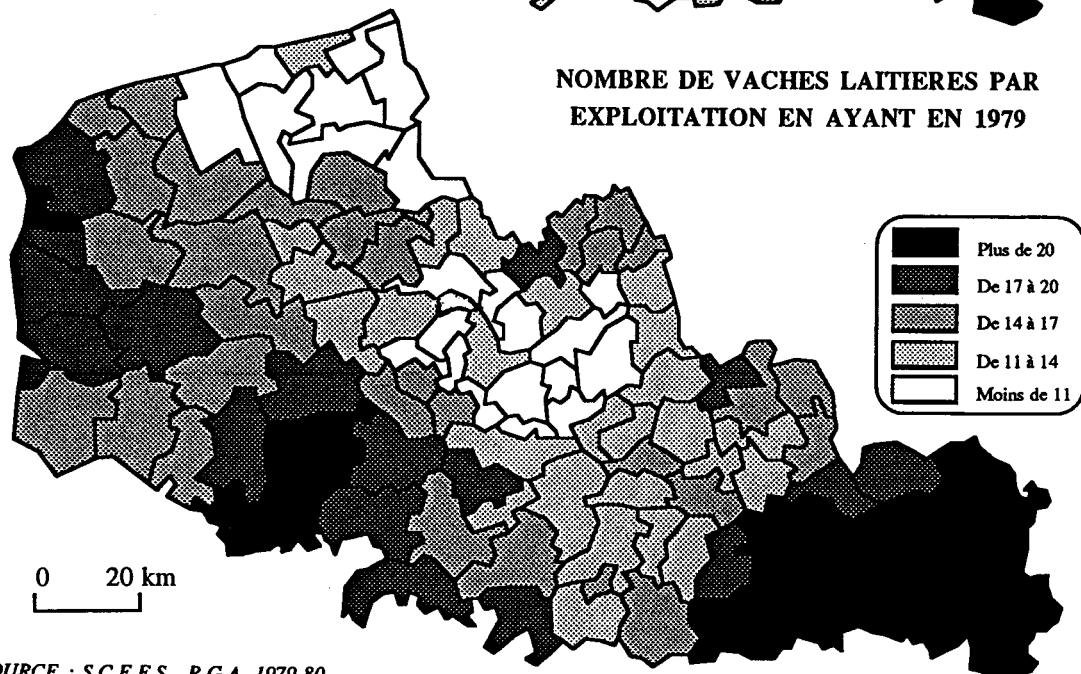
**PART DES EXPLOITATIONS AYANT DES VACHES LAITIÈRES
DANS LE TOTAL DES EXPLOITATIONS EN 1979**



NOMBRE DE VACHES LAITIÈRES AUX 100ha DE S.A.U. EN 1979



**NOMBRE DE VACHES LAITIÈRES PAR
EXPLOITATION EN AYANT EN 1979**



0 20 km

Annexe 3 : Les interprofessions laitières, quelques expériences étrangères

Dans certains pays européens existent des interprofessions laitières qui ont joué, et jouent encore, un rôle déterminant dans l'équilibre et l'expansion du secteur laitier tels, par exemple, les "Boards" britanniques, le "Produktschap voor Zuivel" néerlandais ou l'UCPL¹ et les interprofessions de branche suisses². Leur efficacité semble reposer, non sur la forme interprofessionnelle en elle-même, mais plutôt sur un ensemble de conditions économiques, structurelles et politiques. Rapidement, on reprendra les conclusions établies par Hairy D. et D. Perraud (1980) qui s'organisent selon trois axes.

En premier lieu, quelles sont les **conditions spécifiques** qui ont induit, dans ces pays, l'**émergence** de telles structures ?

◊ Au Royaume-Uni, le niveau élevé (en termes de comparaison internationale) de concentration de l'élevage a permis aux organisations professionnelles et aux autorités politiques de dissocier clairement les problèmes de gestion d'un marché largement ouvert aux importations, et les problèmes de régulation des prix et des revenus agricoles ;

◊ Aux Pays-Bas, la compétitivité de l'élevage et de l'industrie laitière leur procure des atouts forts dans le cadre d'une politique de croissance axée sur la conquête de marchés extérieurs ;

◊ En Suisse enfin, les handicaps (structurels et naturels) d'une petite agriculture de montagne sont dépassés consécutivement aux choix des intervenants de l'économie laitière qui assurent les débouchés intérieurs et extérieurs des produits de la filière, tout en garantissant le revenu des producteurs (à un niveau élevé).

Au-delà des caractéristiques propres à chacune de ces économies laitières, il convient de relever une convergence de la notion d'interprofession dont l'un des objectifs premier est l'amointrissement des tensions entre partenaires d'une même filière afin de générer une forme de "cogestion paritaire" des intérêts communs de la filière par les diverses familles interprofessionnelles. A ce schéma théorique se superpose des conditions variées, économiques et politiques, qui permettent l'explication de leur pérennité et de leur efficacité.

Ainsi, les organes centraux de gestion sont toujours **dominés par la coopération** ou les instances de représentation des producteurs qui s'apparentent en fait à la coopération (voir les offices britanniques) ; celle-ci occupe donc, sous des formes variées, une position de **monopole d'offre** : en Grande-Bretagne, les offices de commercialisation se confondent avec des fédérations de coopératives (de vente et de transformation) auxquelles des pouvoirs de droit public auraient été délégués afin d'assumer une large part des tâches d'encadrement de l'amont et d'organisation du marché. Bien que particulièrement présent dans le secteur de la transformation, les capitaux privés n'interviennent qu'indirectement dans la gestion "politique" de la filière ; aux

¹ Union Centrale des Producteurs de la Suisse.

² Se reporter à Hairy D. & D. Perraud, 1977, "Problèmes d'organisation de l'économie laitière - fascicule 2.

Pays-Bas, même si les pouvoirs de l'interprofession proprement dite sont en nette régression, la coopération assume environ 90 % de la collecte ; en Suisse, l'UCPL et les interprofessions de branche assument, en étroite relation avec les pouvoirs publics, l'ensemble des tâches de régulation de l'économie laitière nationale (gestion du marché, contrôle des échanges extérieurs, fixation des prix des marges, surveillance étroite des conditions techniques de production et de transformation).

Le tronc commun de ces trois exemples est sans conteste la domination coopérative sur les organes centraux de gestion de l'économie laitière et, d'autres pays viennent confirmer cette "vocation" coopérative à jouer un rôle croissant dans l'économie laitière³. Par le biais d'un tel système, la gestion interprofessionnelle passant par une maîtrise coopérative de l'amont de la filière, les capitaux privés se trouvent déchargés de tout contact "direct" avec le secteur de la production. Les antagonismes perdent ainsi une large part de leur raison d'être. De plus, les modalités d'organisation du secteur (prix, normes techniques de livraison, disciplines de mise en marché) sont d'autant mieux perçues par les producteurs qu'elles leur sont transmises par une structure coopérative. En définitive, celles-ci servent de relais aux pouvoirs publics qui se "déchargent" d'une partie de leurs attributions dans la gestion d'un secteur agricole (réduisant par là-même les risques politiques corrélatifs).

En troisième lieu, la gestion interprofessionnelle se donne deux objectifs centraux : assurer, en aval, des prix aussi bas que possible des produits laitiers ; autoriser, en amont, une politique de prix garantis à la production. La conciliation de ces objectifs conduit les interprofessions les plus structurées à imposer une véritable taxation des prix et des marges à tous les stades de la filière (Suisse) et, même si la Grande-Bretagne et les Pays-Bas ont modifié leurs pratiques depuis leur entrée dans le Marché commun, historiquement, c'est sur cette notion de garantie des prix que s'est bâti la solidité du "consensus" paysan.

En conclusion, les organisations interprofessionnelles présentées ci-dessus ne visent jamais à substituer complètement le pouvoirs des professionnels organisés au pouvoir de l'Etat quant à la conception et la réalisation des objectifs essentiels de l'économie laitière : le pouvoir politique central intervient toujours à un stade ou à un autre de la prise de décision, assure les arbitrages, fournit éventuellement des fonds nécessaires à la bonne exécution des garanties de prix. Ainsi définie, l'interprofession devient l'instrument d'un renforcement de l'efficacité des interventions de l'Etat dans la gestion des filières.

³ Fin des années 1970, la coopération collecte près de 80 % du lait en RFA, 87 % au Danemark, 95 % en Irlande, ou encore aux Etats-Unis ou en Nouvelle-Zélande.

Laiterie	Statut juridique	Volume de lait collecté en hl	Volume de crème collecté en hl	Total collecté en hl	Nombre d'adhérents ou de fournisseurs	Nombre moyen d'hl livré par adhérent	Nombre de salariés
Sopad, dépôt de Sopad à Boué (Aisne) Landrecies (59)	Ind	90.000		90.000 1,15 %	220 0,77 %	409,09	12
Coop. des Fontaines Englefontaine (59)	Coop	85.000		85.000 1,09 %	300 ? 1,09 %	283,23	28
Entreprise Moreau (8) Ohain (59)	Ind	80.000		80.000 1,02 %	200 ? 0,90 %	400,00	20
Coop. de la Vallée de l'Yser (9) Esquelbecq (59)	Coop	70.000		70.000 0,9 %	350 1,45 %	200,00	30
Coop. du Calaisis Guines (62)	Coop	65.000		65.000 0,83 %	260 1,06 %	250,00	30
Fromagerie du Mont des Cats Godewaersvelde (59)	Ind	20.000		20.000 0,26 %	50 0,20 %	400,00	Moines
Fromagerie du Monastère de Belval Troisvaux (62)	Ind	Type	Folklorique				
Desseure Puisieux (62)	Ind	en survie	provisoire				
TOTAL				7.805.000 100 % (10)	28.580 100 % (10)	317,53	2.845

(1) La différence est due au fait que certains adhérents ont un troupeau trop peu nombreux pour livrer toute l'année.

(2) Absorption de la laiterie Gervais de Basuel (59) le 01-07-1971.

(3) Contrôlée par l'Abbaye, elle lui sert d'"entreprise tampon".

(4) Contrôlé par la Prospérité Fermière.

(5) Probablement absorbée par l'Abbaye en décembre 1970.

(6) Contrôlé par Gervais-Danone.

(7) Les 2/3 sont collectés dans la Somme.

(8) Maintien problématique, discussions de concentration en cours.

(9) Fait également partie du groupe polyvalent "l'Union Paysanne".

(10) La différence avec les chiffres fourins par la Fédération Départementale des producteurs de lait : 7.950.000 hl de lait collectés dans le Nord et le Pas-de-Calais pour la transformation laitière (dont 4.350.000 dans le Nord et 3.600.000 hl dans le Pas-de-Calais) est due à la collecte interdépartementale.

(11) Les pourcentages de la colonne 5 (nombre d'adhérents ou fournisseurs) sont calculés sur la base d'un nombre total de 24.580 ; on a retenu le nombre de livreurs et non d'adhérents, ce qui semble plus conforme à la réalité.

tiré intégralement de Henniou T., 1972.

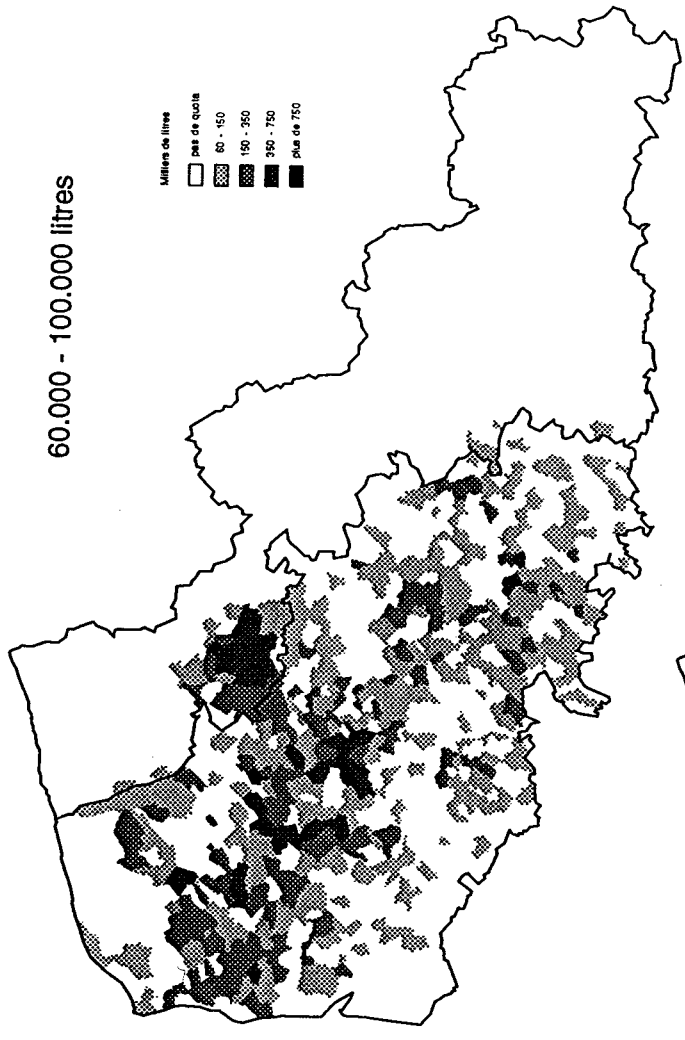
Annexe 4 : Les entreprises laitières du Nord-Pas-de-Calais en 1970.

Laiterie	Statut juridique	Volume de lait collecté en hl	Volume de crème collecté en hl	Total collecté en hl	Nombre d'adhérents ou de fournisseurs	Nombre moyen d'hl livré par adhérent	Nombre de salariés
Prosperité Fermière Arras, Saint-Pol-sur-Ternoise, Vieil-Moutier (62) - Hazebrouck (59)	Coop	2.200.000	250.000	2.450.000 31,39 %	13.000 (1) mais 9.000 livreurs 36,62 %	272,22 base 9.000	750
Laiterie Coopérative de l'Abbaye et de la région d'Avesnes Dompierre-sur-Helpe, Petit-Fayt (59)	Coop	680.000 + 65.000 (2)	70.000	815.000 10,44 %	2.000 8,14 %	407,50	230
Coop. agricole et laitière des 4 Cantons et du Cambrésis Awoingt, Le Quesnoy (59)	Coop	650.000	40.000	690.000 8,84 %	2.600 10,6 %	265,38	420
Laiterie Catillonnaise (3) Catillon-sur-Sambre (59)	Ind	550.000		550.000 7,05 %	1.500 6,1 %	366,67	80
Fermiers Réunis des Flandres Bailleul, Steenvoorde (59)	Ind	500.000		500.000 6,41 %	2.000 8,14 %	250,00	400
Laiterie Courcelloise et Sté Sofrodoc (4) Courcelles-le-Comte, Pas-en-Artois (62)	Ind	450.000		450.000 5,77 %	1.000 4,1 %	450,00	200
Anciens Ets Jules Hutin Willencourt (62)	Ind	400.000		400.000 5,12 %	5 à 600 2,50 %	666,67	150
Beurrerie Coopérative de la région d'Avesnes (5) Etrœungt (59)	Coop	340.000	50.000	390.000 5,00 %	800 3,25 %	487,50	30
Renau (groupe Genvrain) Cuincy-les-Douai (59)	Ind	300.000		300.000 3,84 %	1.500 6,10 %	200,00	300
SALFA (6) Renescure (59)	Ind	300.000		300.000 3,84 %	800 3,25 %	375,00	80
Coop. agricole et laitière de Verton Verton (62)	Coop	250.000 (7)		250.000 3,2 %	600 2,50 %	416,67	75
Sté fromagère d' Etrœungt (gr. Locatelli de Milan, filiale de la Sopad) Etrœungt (59)	Ind	200.000		200.000 2,6 %	500 2,05 %	400,00	70
Ets Fauquet Avesnelles, Dompierre-sur-Helpe (59)	Ind	100.000		100.000 1,3 %	300 1,22 %	333,33	40

Campagne 1989-90

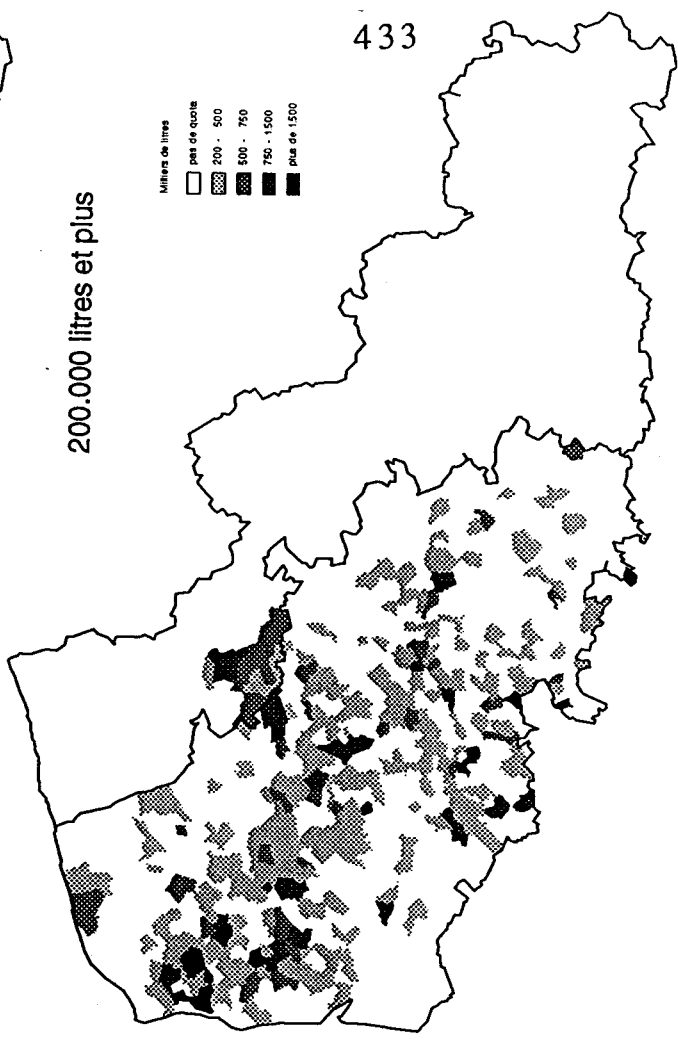
60.000 - 100.000 litres

Milliers de litres
pas de quota
0 - 50
50 - 100
100 - 250
250 - 750
plus de 750



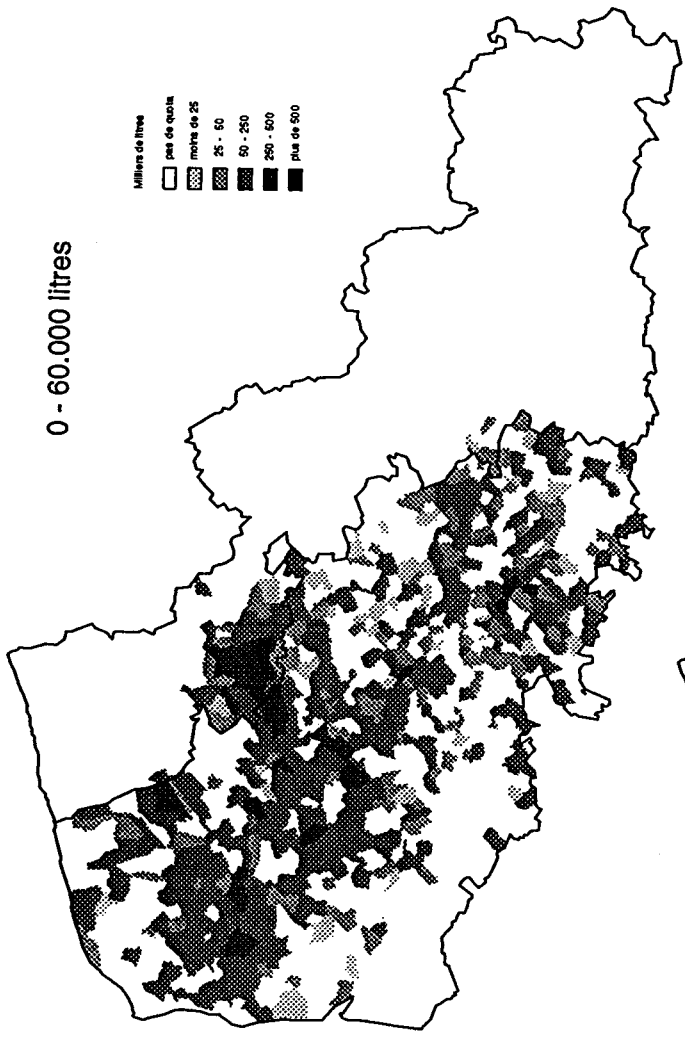
200.000 litres et plus

Milliers de litres
pas de quota
200 - 500
500 - 750
750 - 1500
plus de 1500



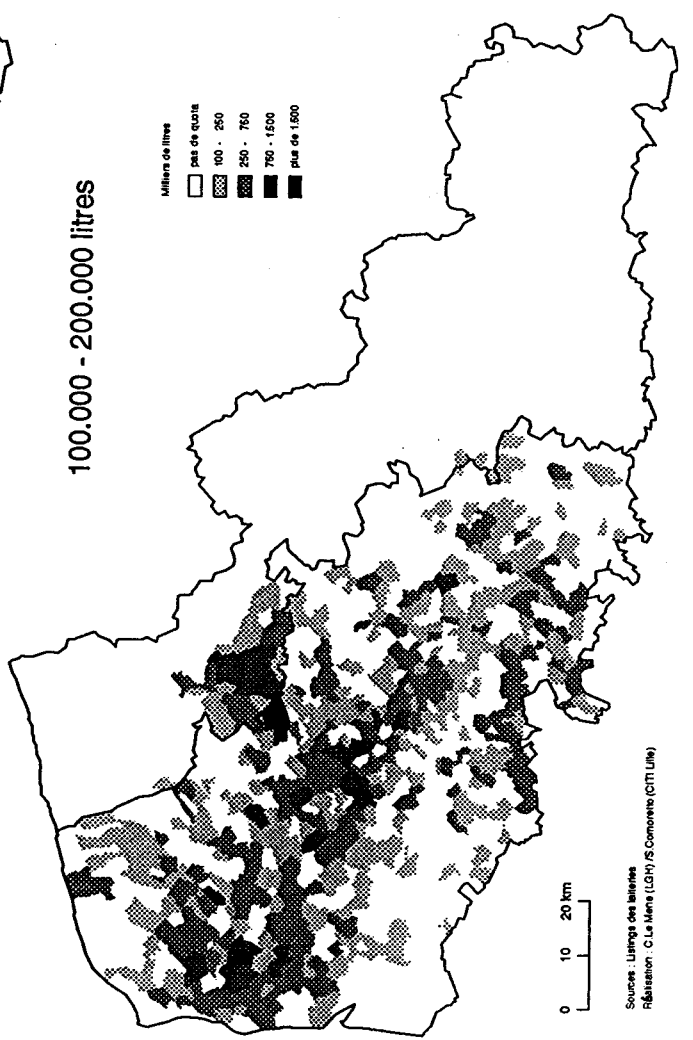
0 - 60.000 litres

Milliers de litres
pas de quota
moins de 25
25 - 50
50 - 250
250 - 500
plus de 500



100.000 - 200.000 litres

Milliers de litres
pas de quota
100 - 250
250 - 750
750 - 1500
plus de 1500

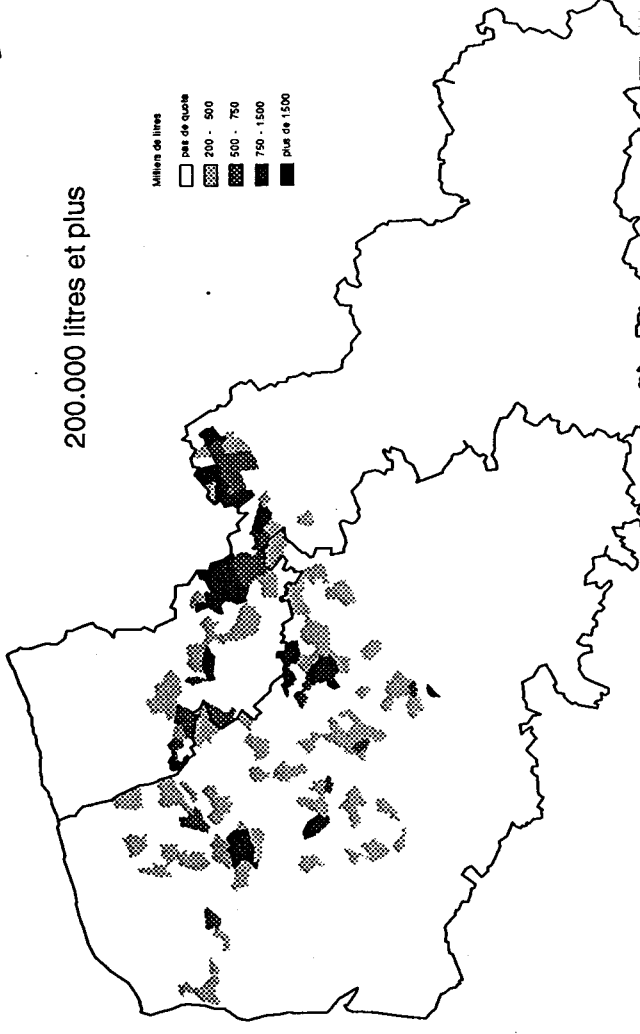
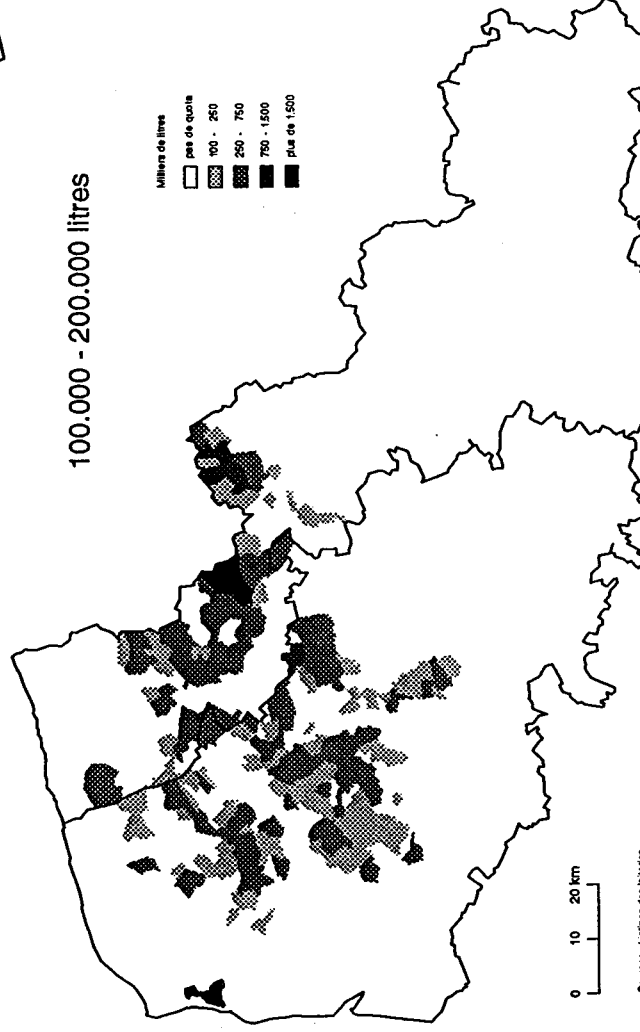
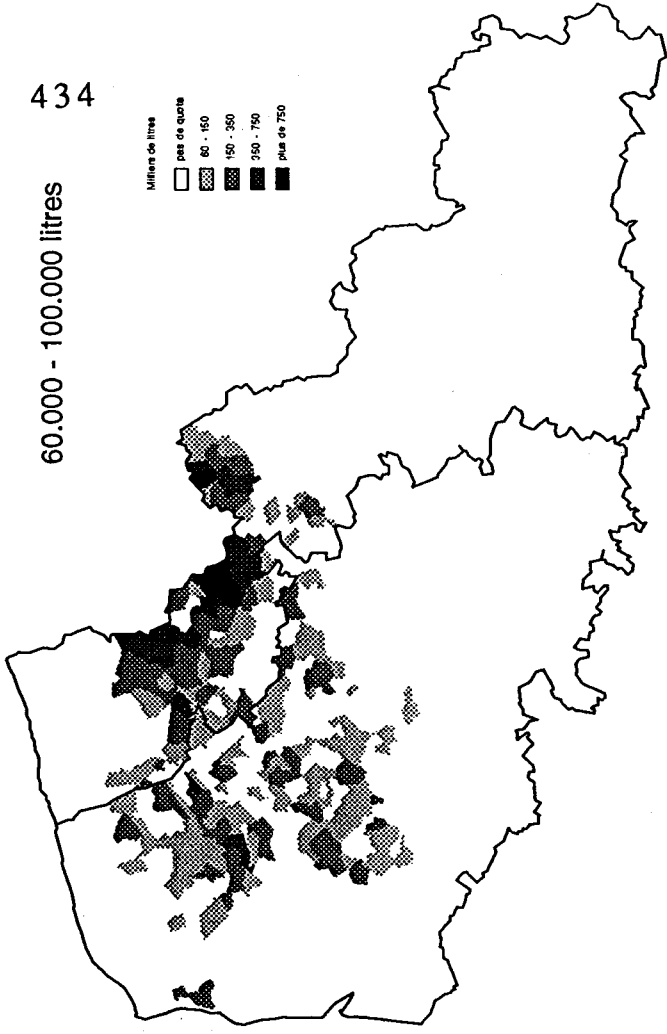
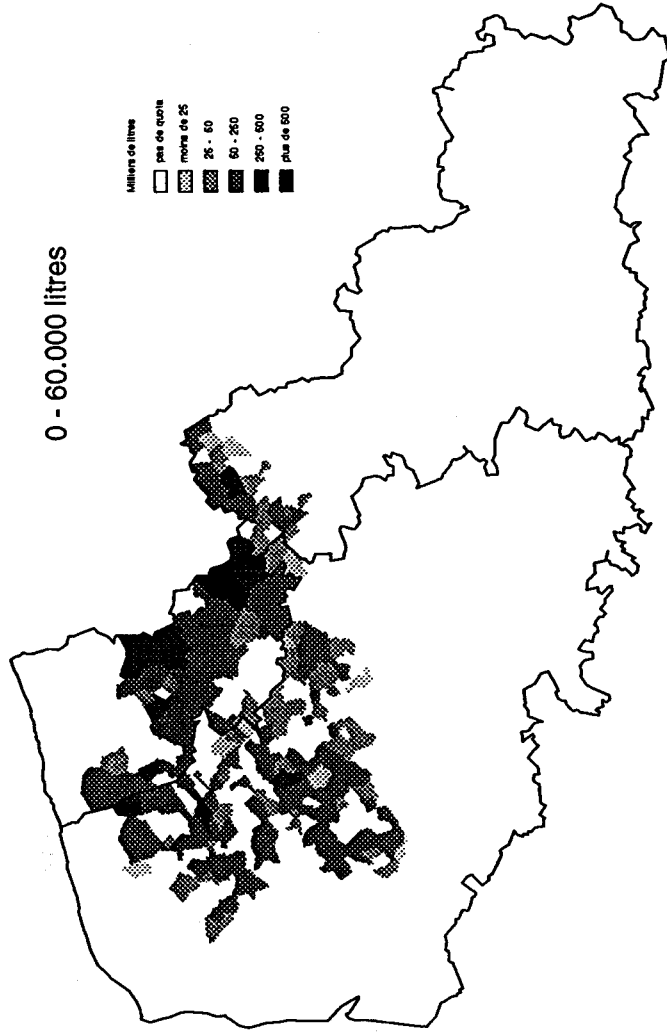


0 10 20 km

Source : L'Ange des laitières
Réalisation : C. Le Héris (L.O.H.) / S. Comorette (C.T.I. Lait)

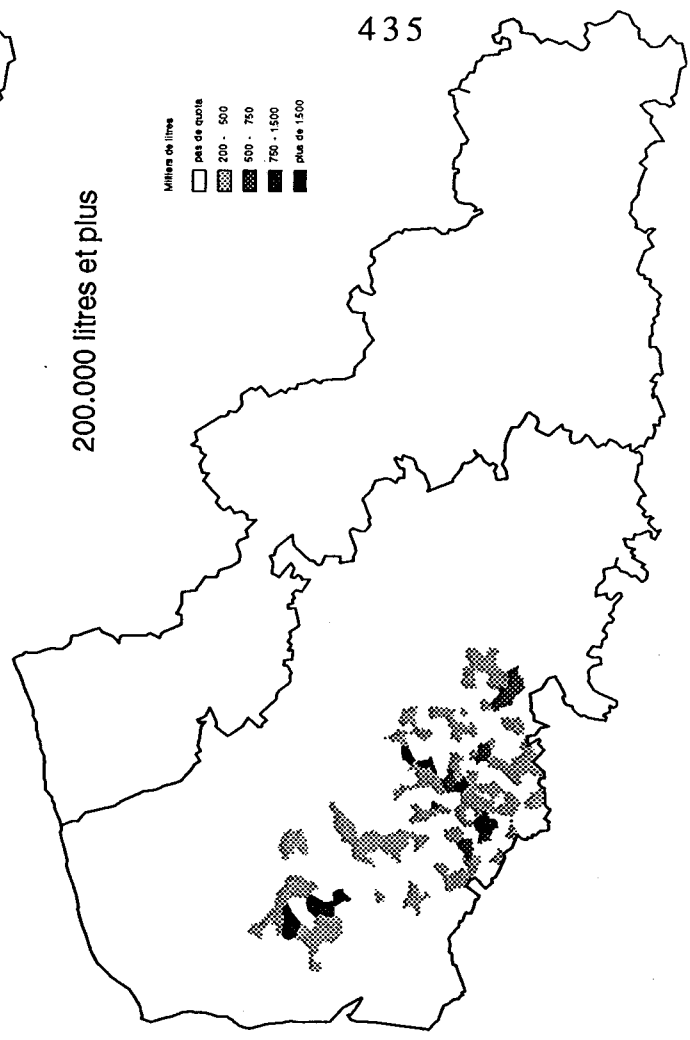
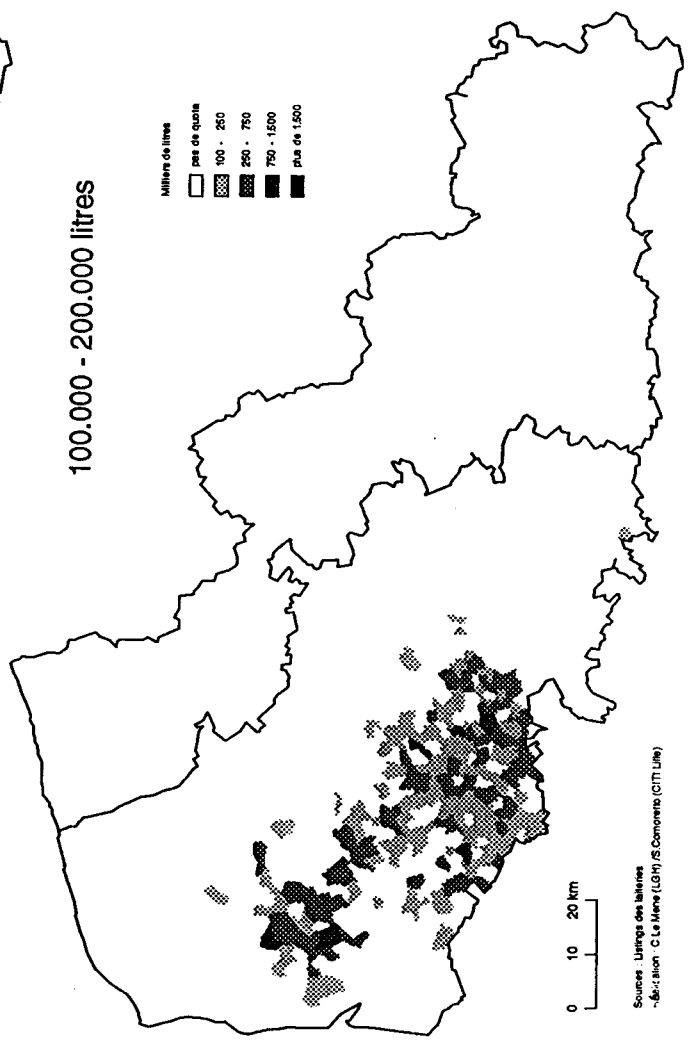
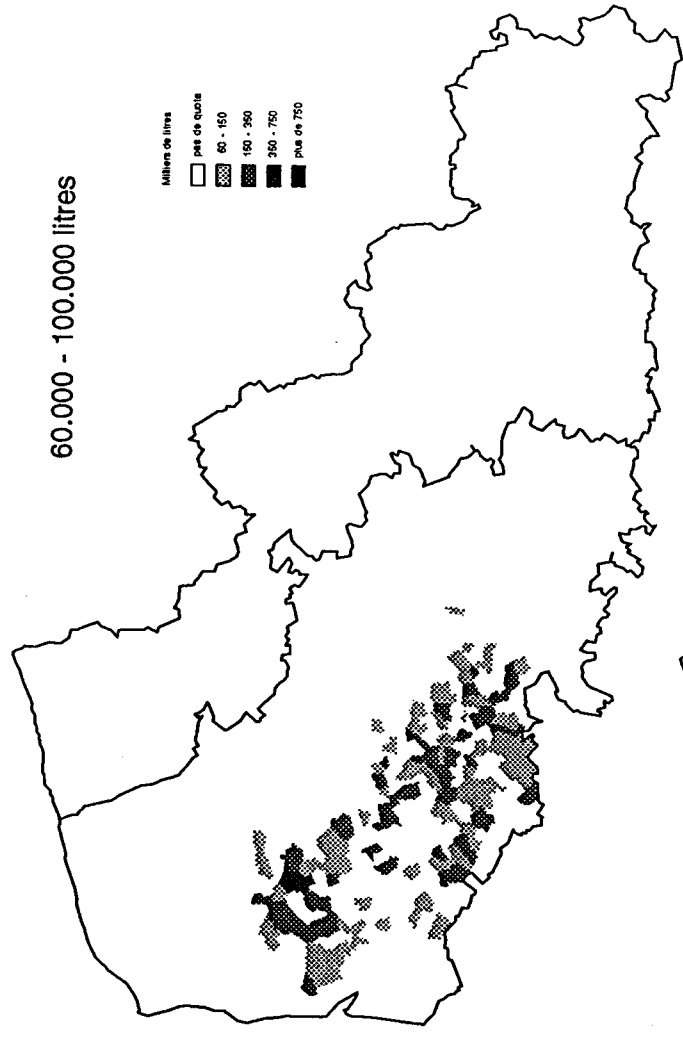
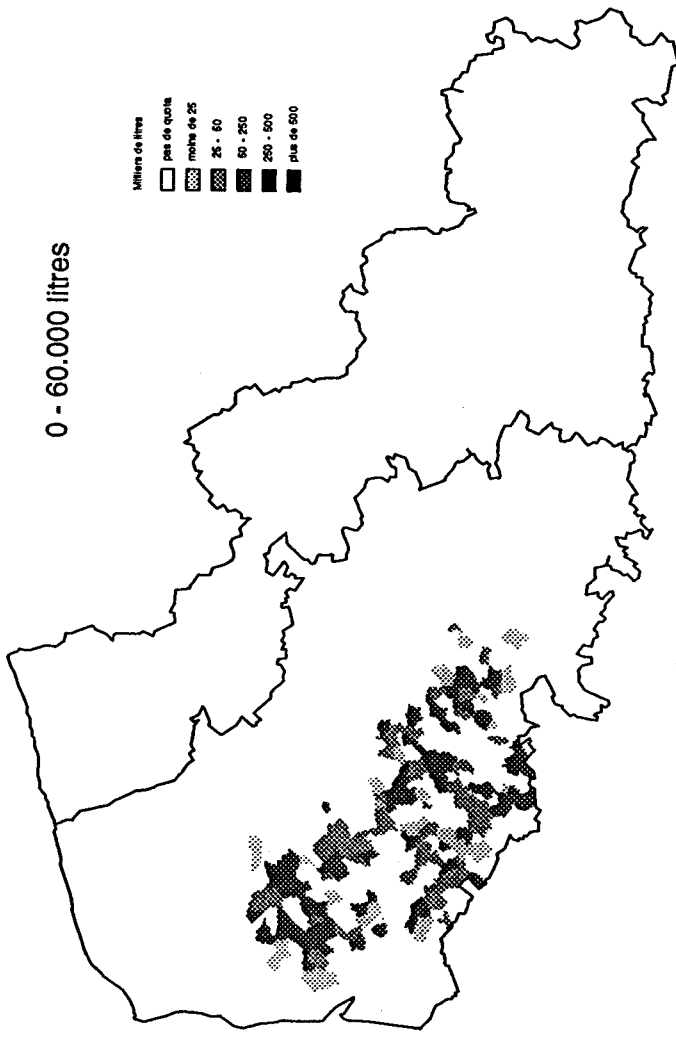
STENVAL : Quotas "laiterie" par commune

Campagne 1989-90



0 10 20 km

Campagne 1989-90



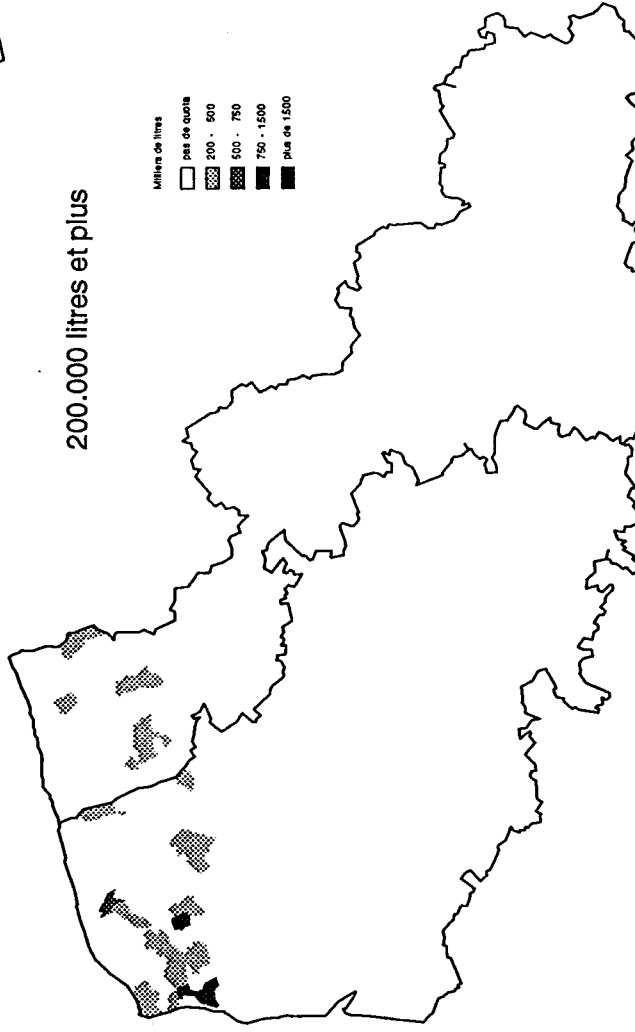
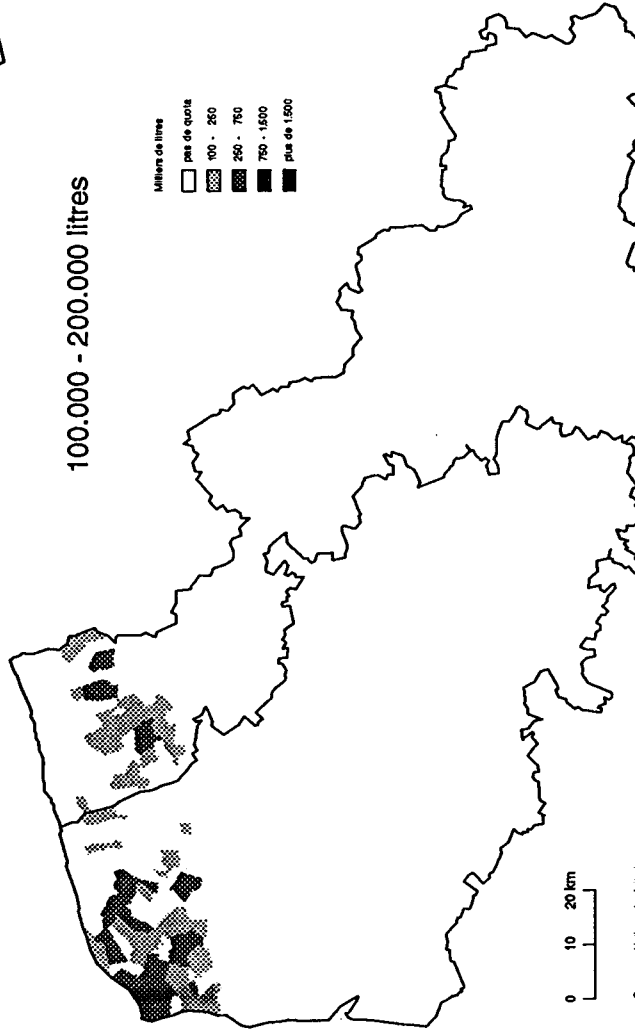
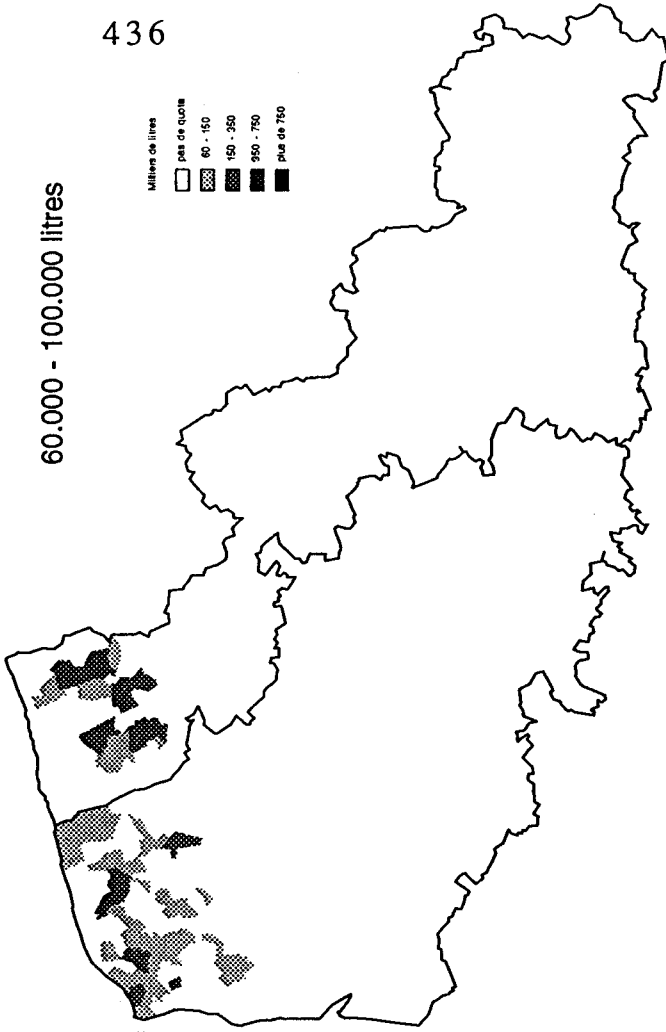
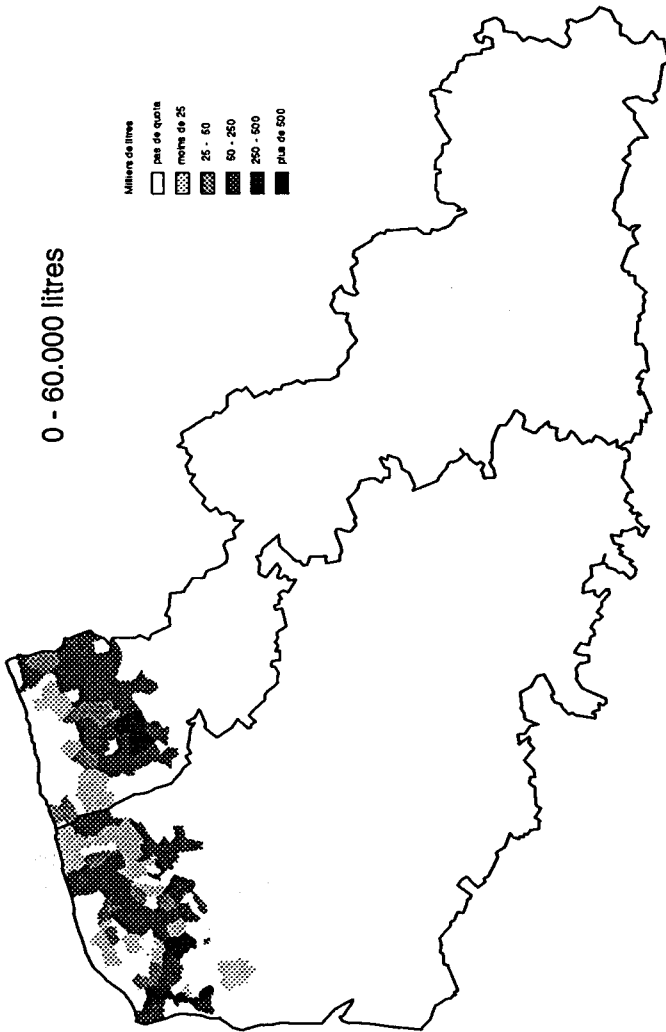
0 10 20 km

Source : Listage des communes
- Direction C. Le Mene (LGH) / S. Comoret (CITI) / L. J.

BCF : Quotas "laiterie" par commune

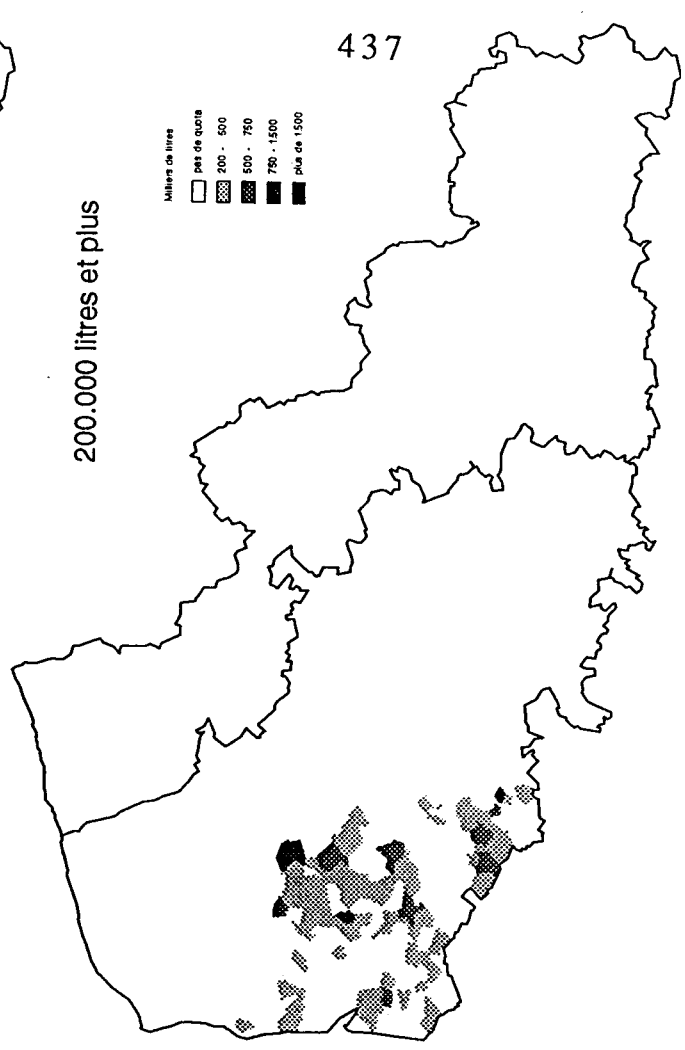
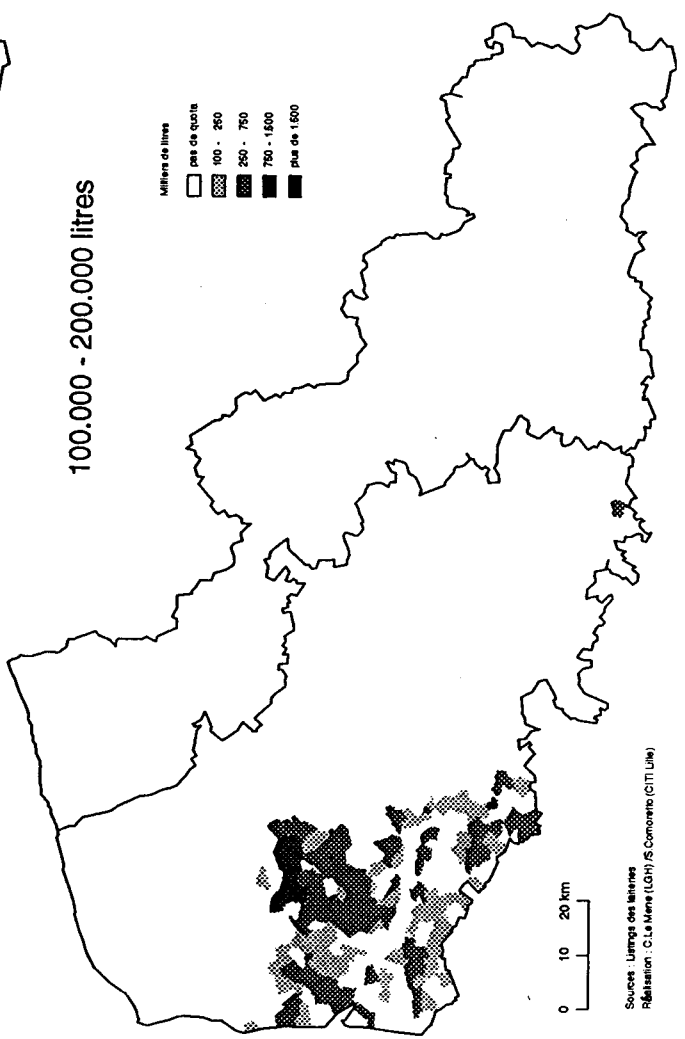
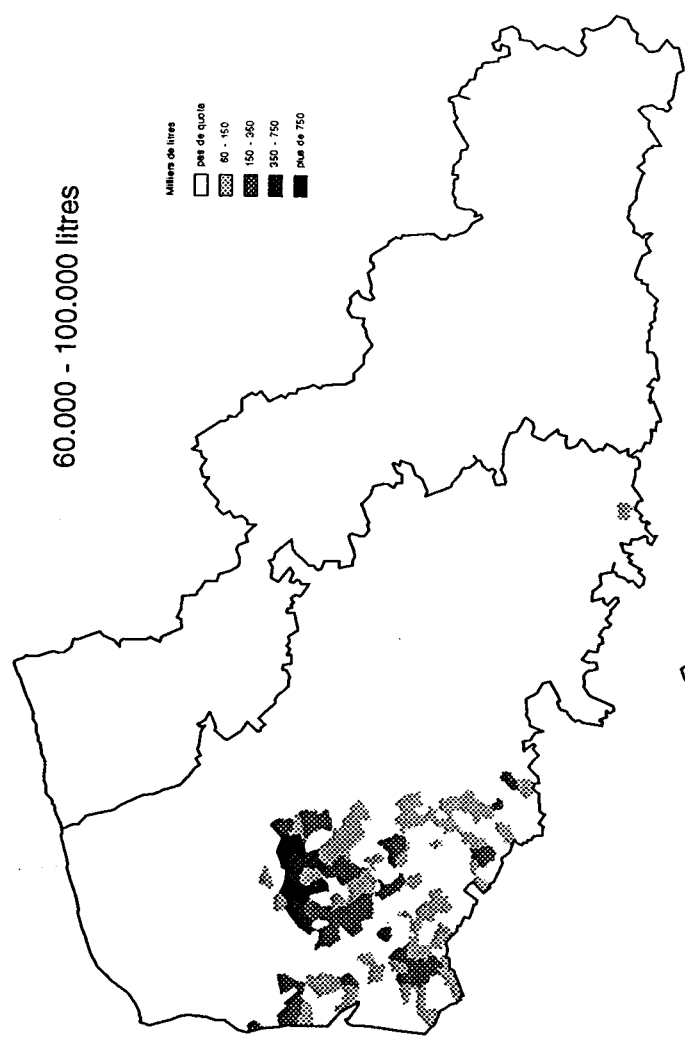
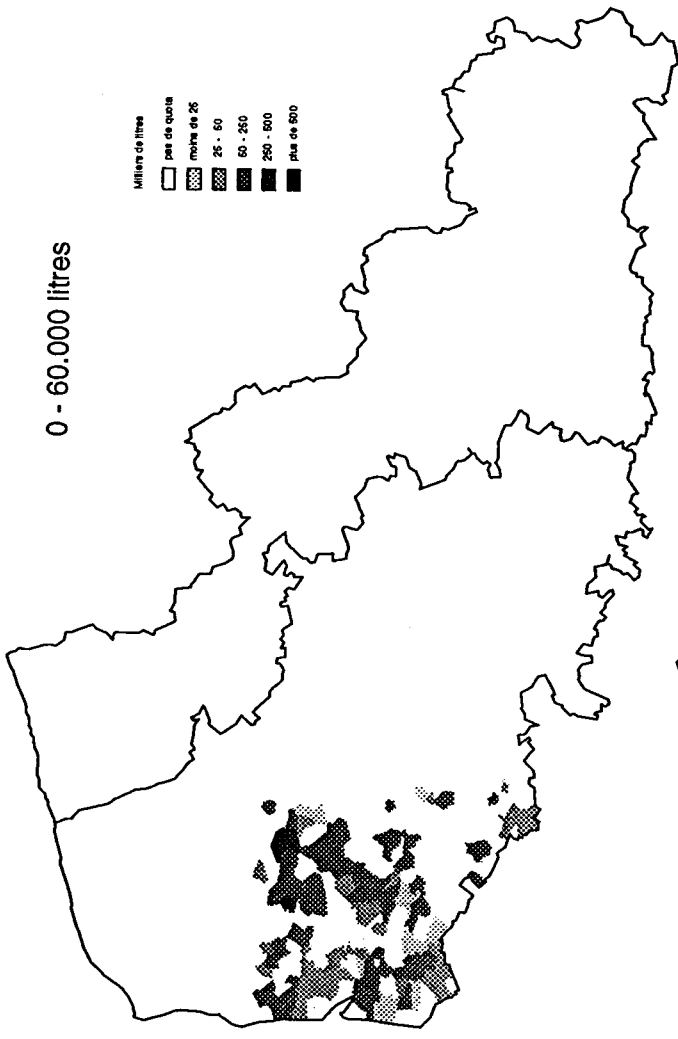
Campagne 1989-90

436



0 10 20 km

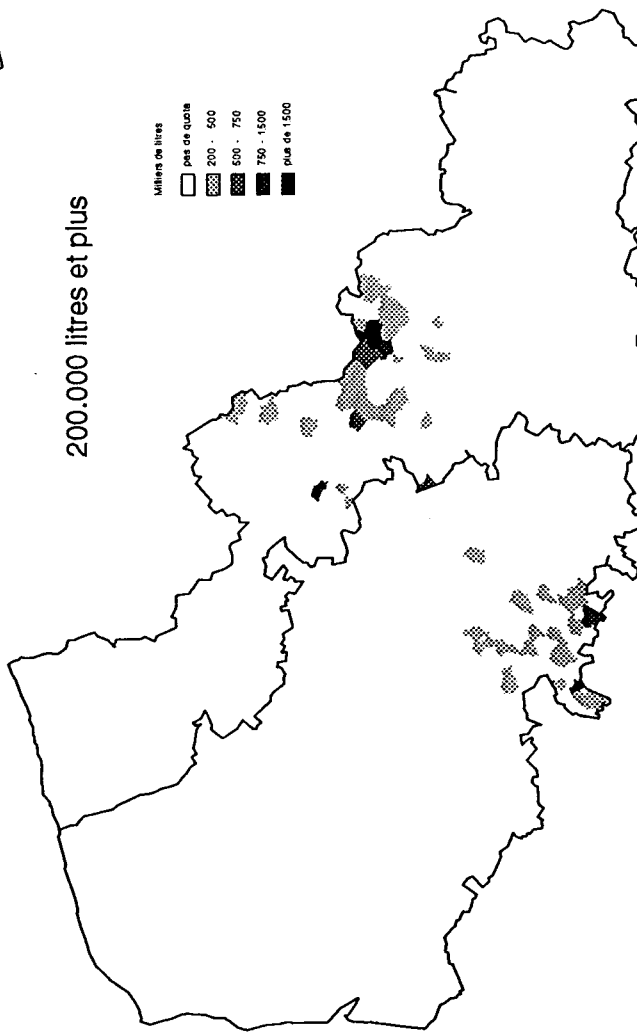
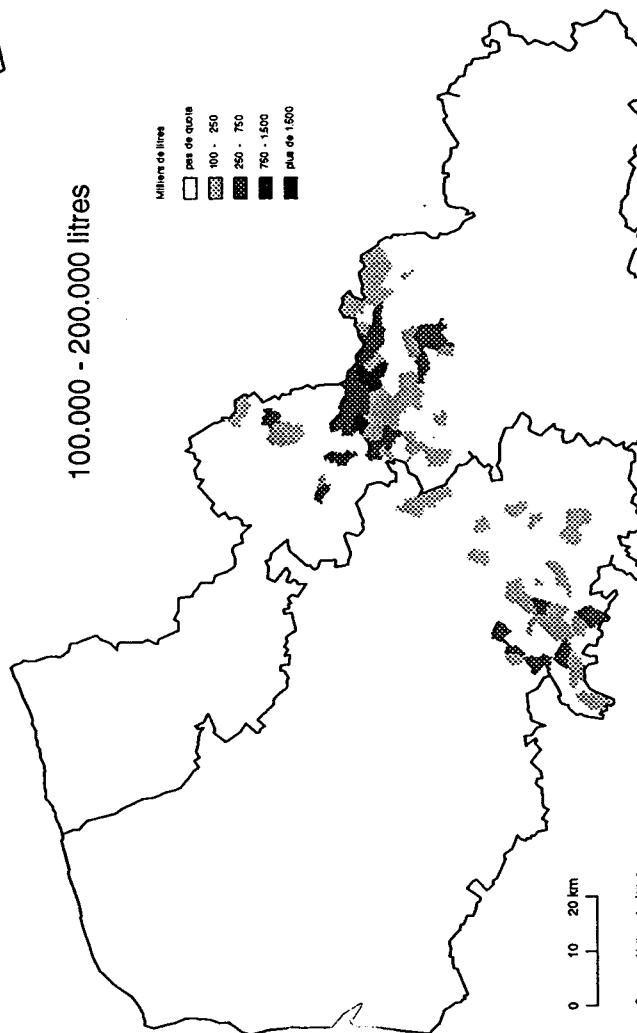
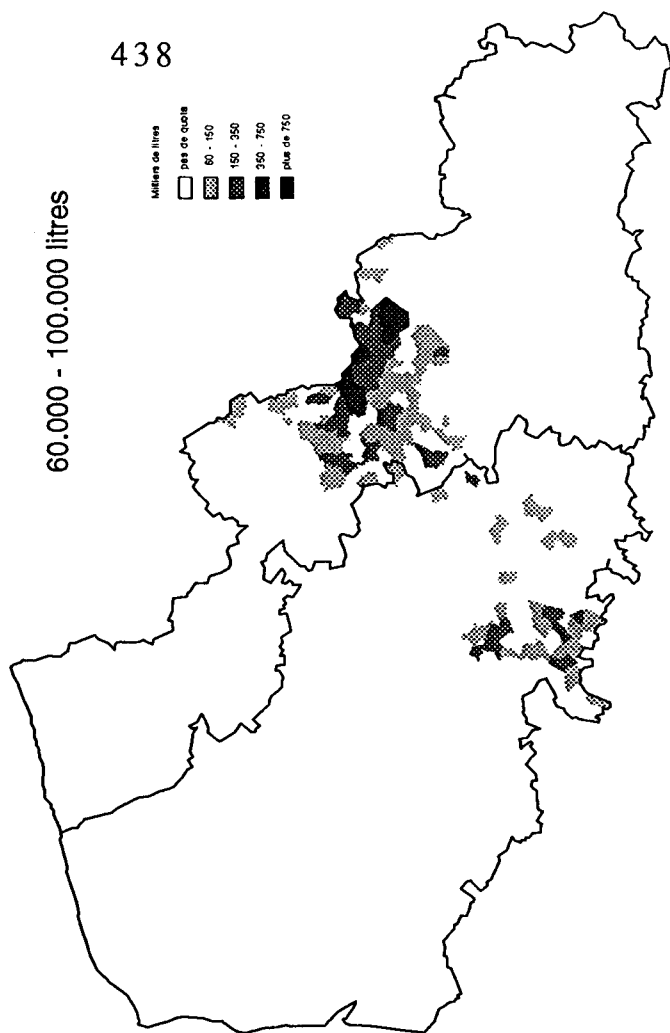
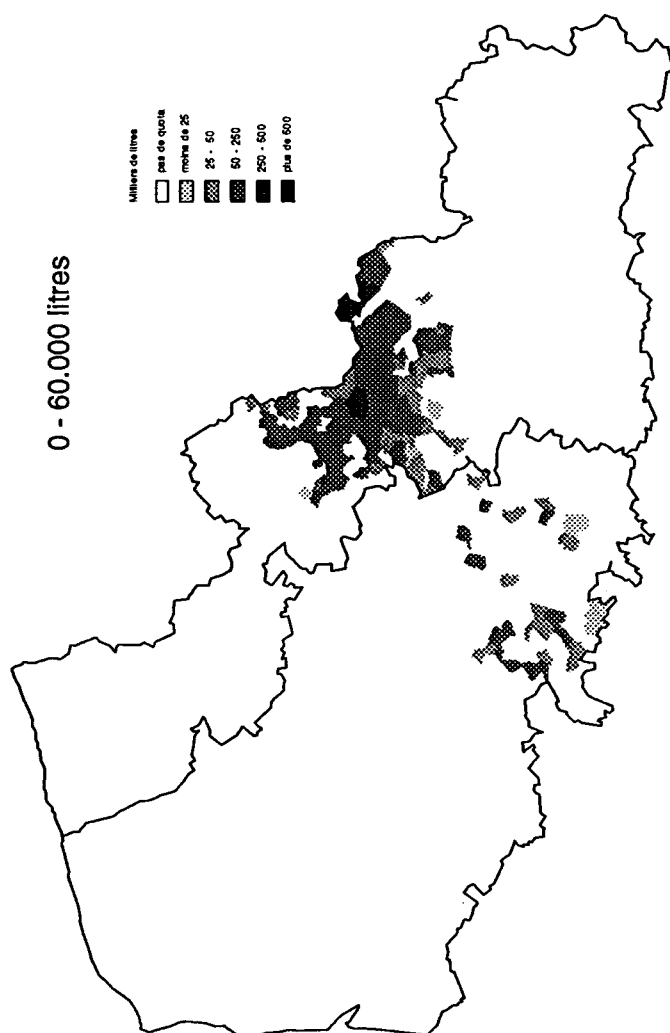
Campagne 1989-90



Source : Urangs des Maires
Réalisation : C. Le Mire (LGH) S. Comoreto (CIT) UMG

CHAMBOURCY : Quotas "laiterie" par commune

Campagne 1989-90

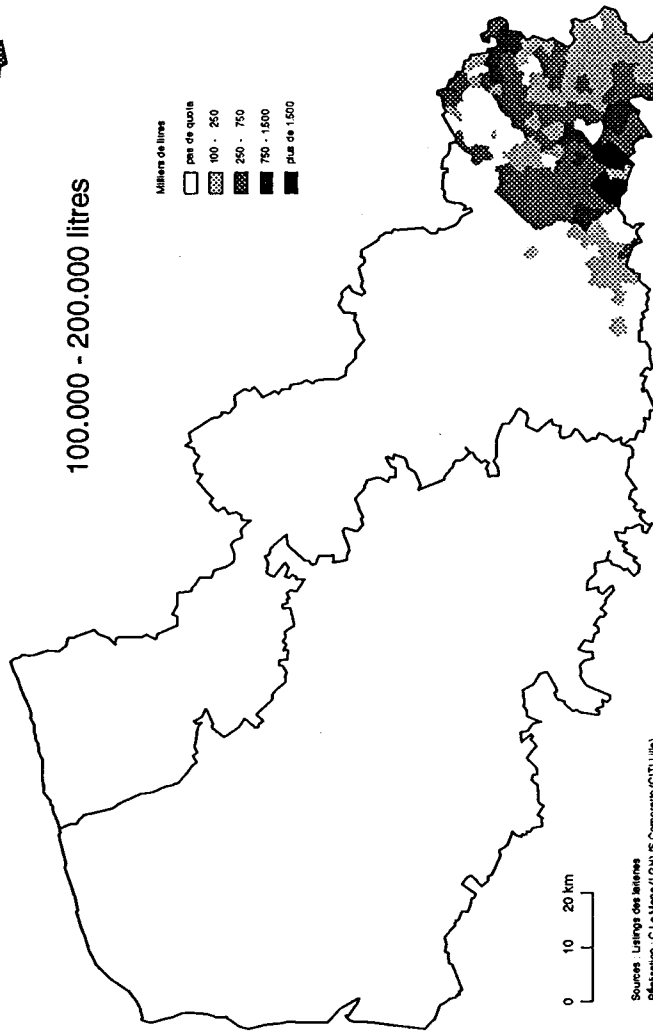
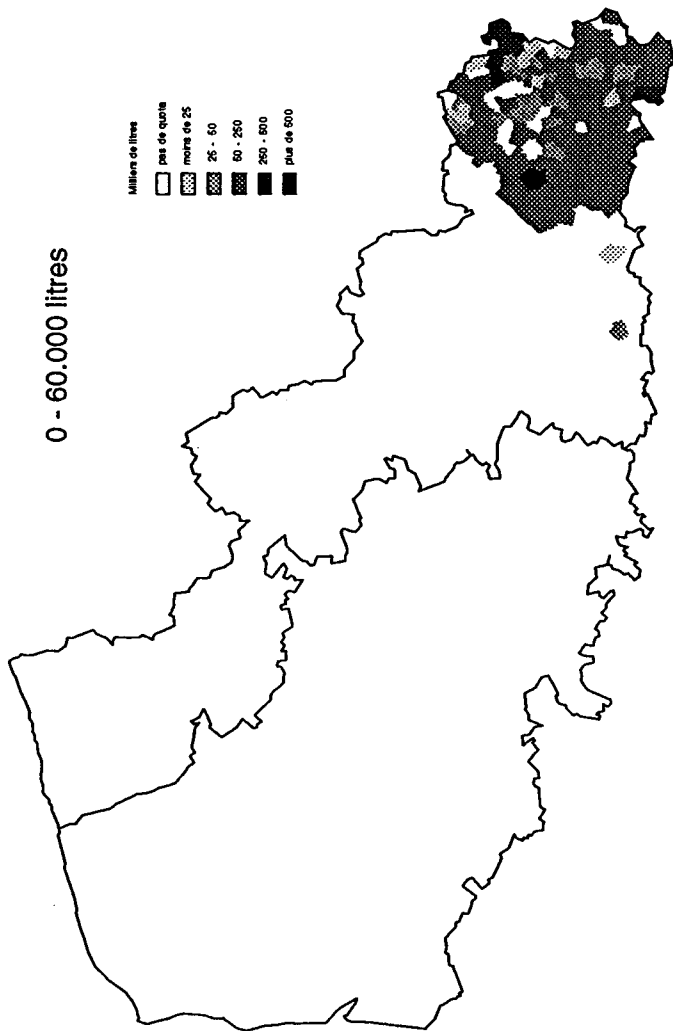
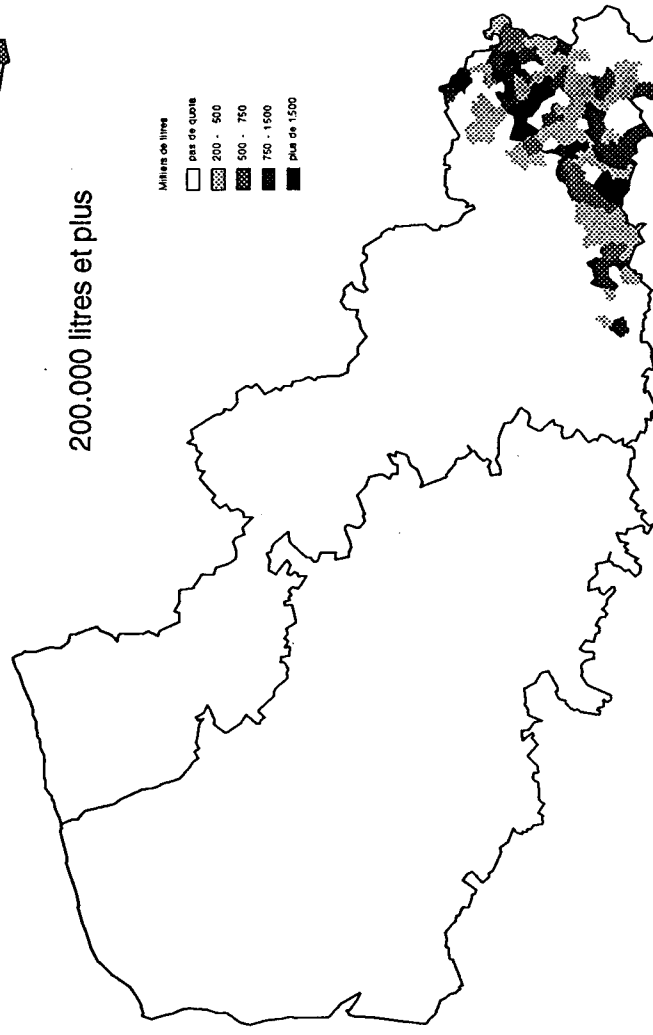
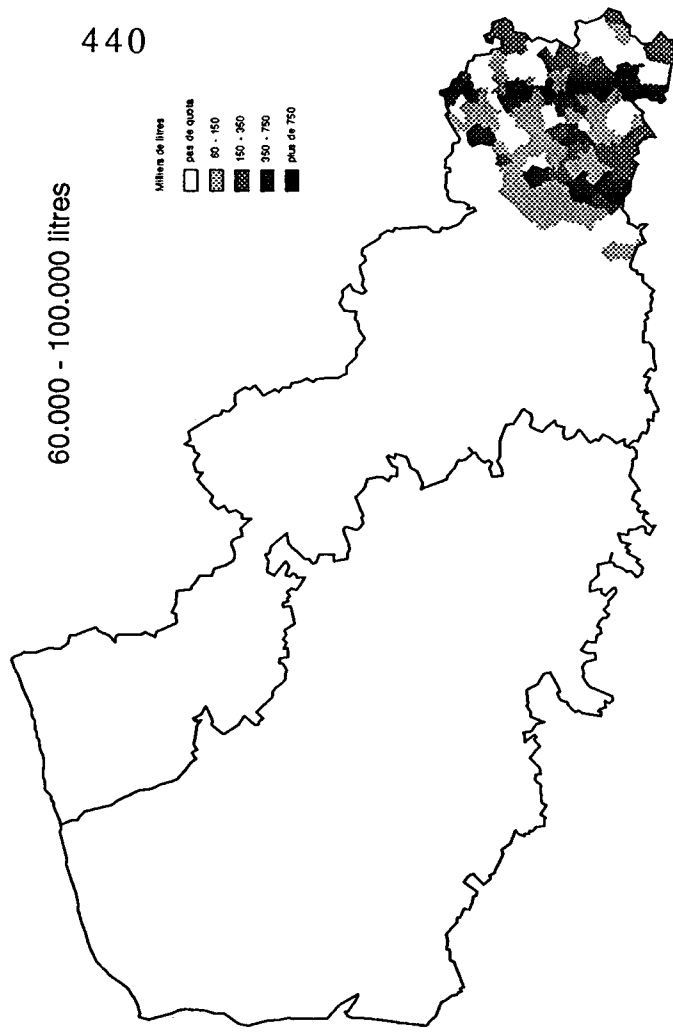


0 10 20 km

COOPERATIVE DE L'ABBAYE : Quotas "laiterie" par commune

Campagne 1989-90

440

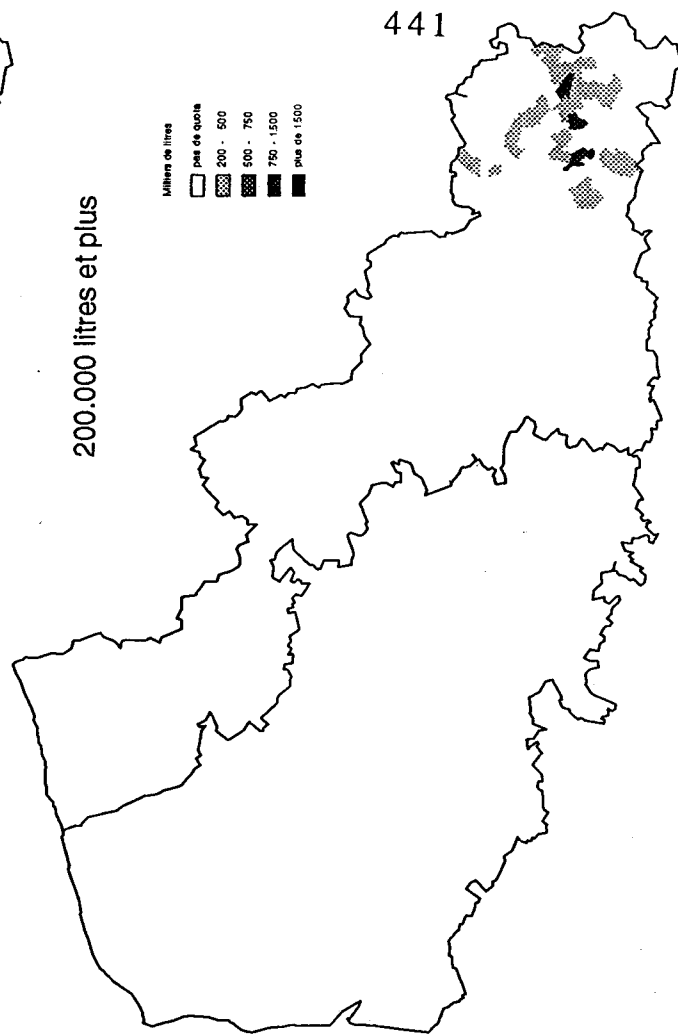
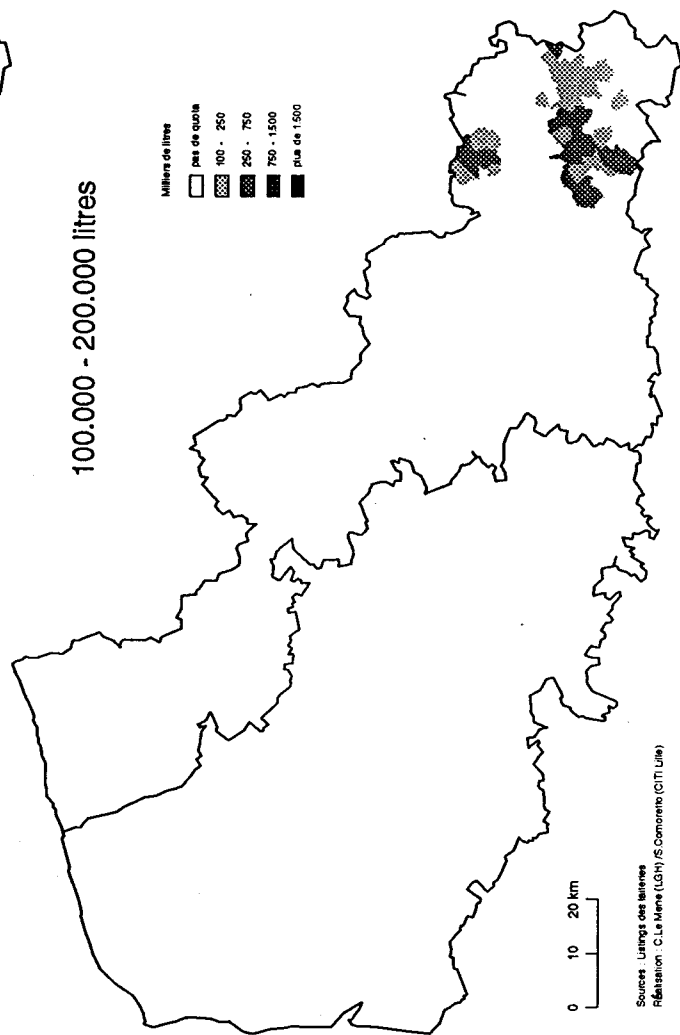
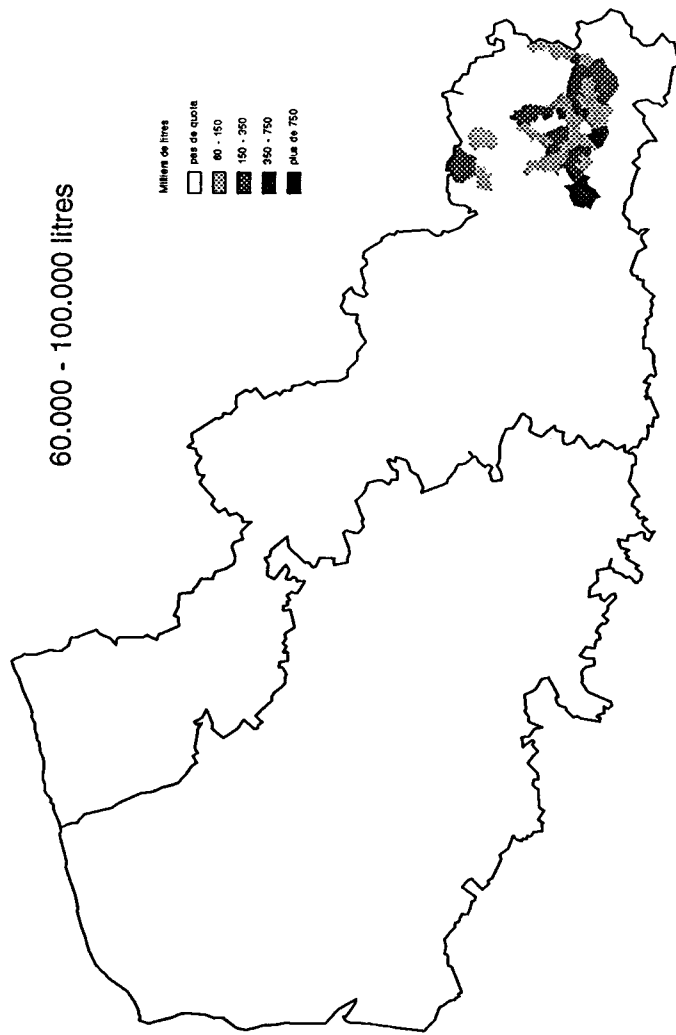
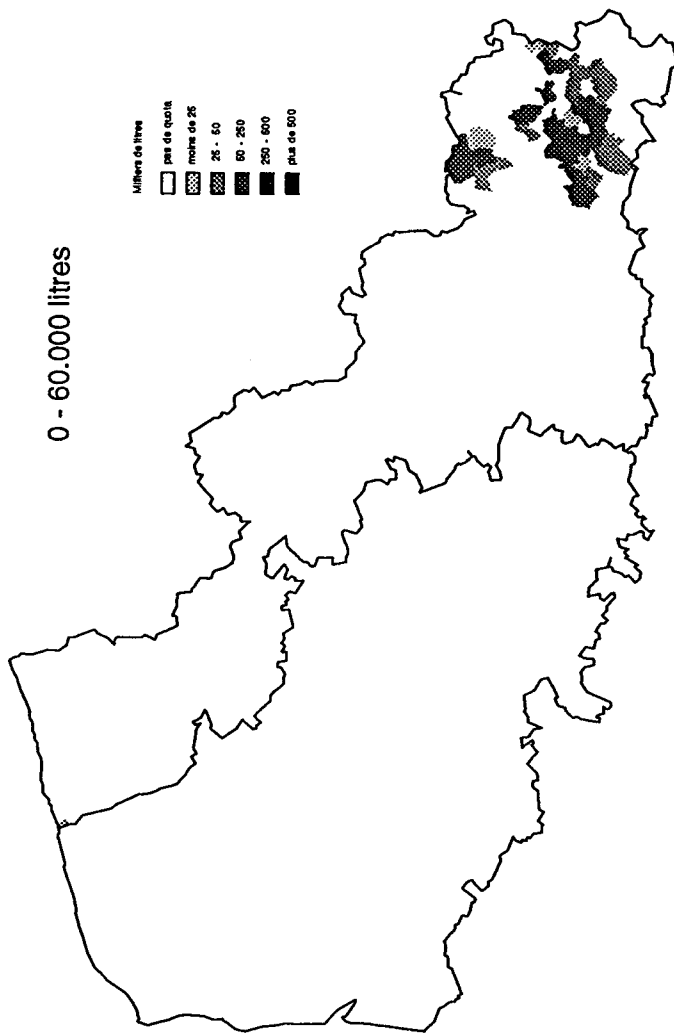


0 10 20 km

Source : Listes des laitières
Ménages, C. de l'Abbaye et Coopérative (CITA) LSA.

SAINTE-AUQUELT : QUOTAS LAITIÈRE par commune

Campagne 1989-90



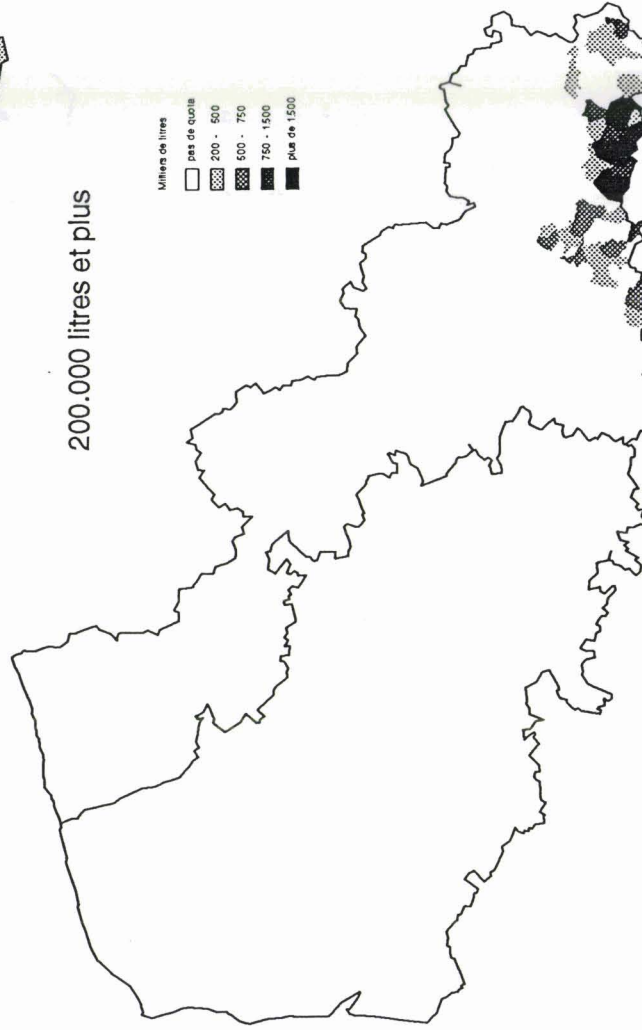
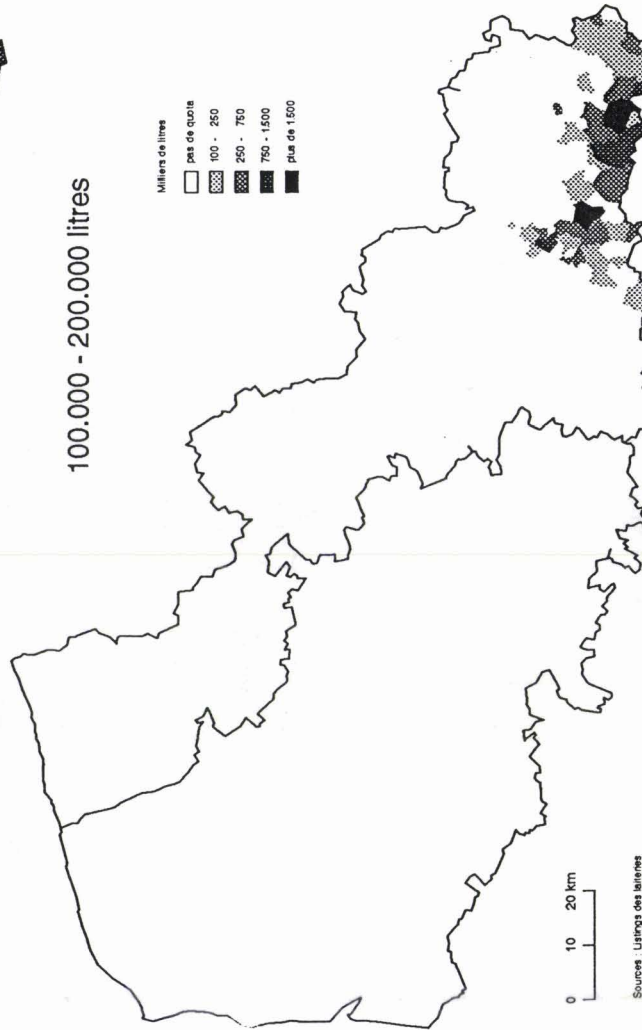
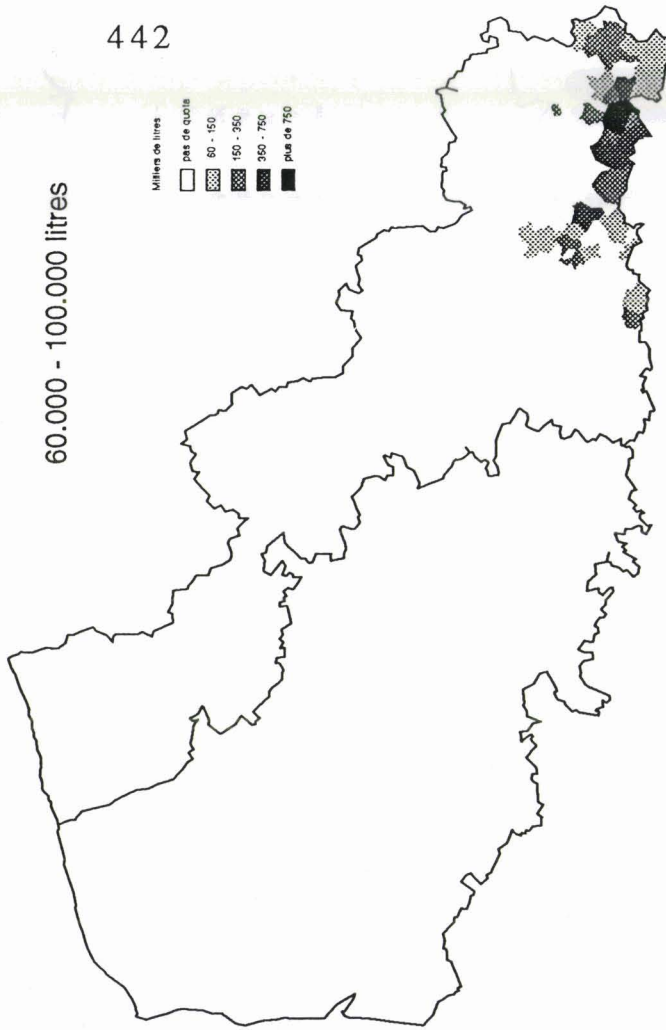
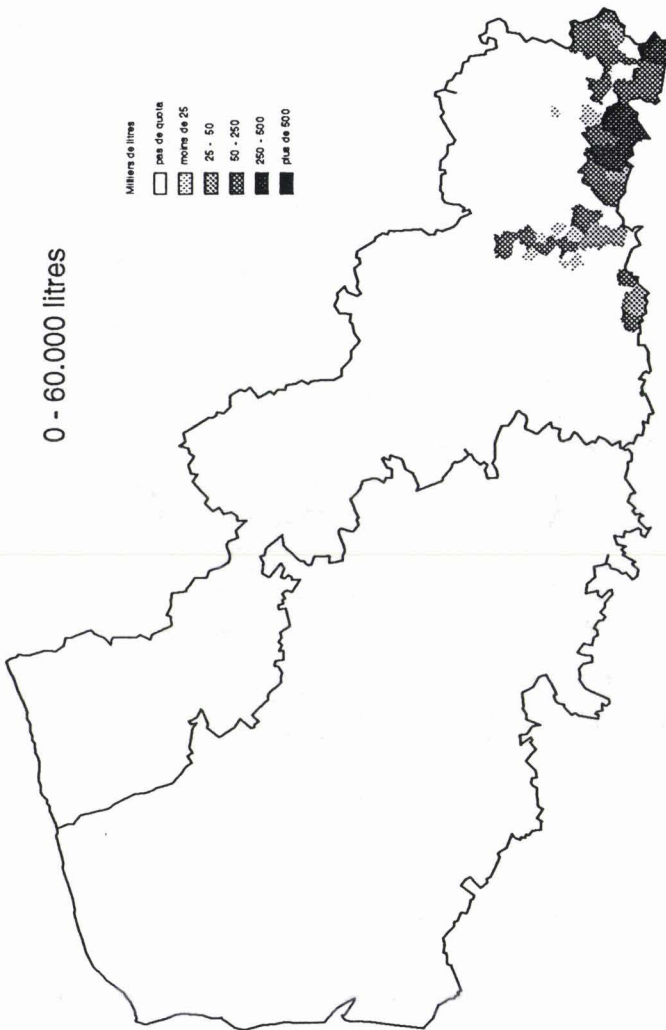
441

0 10 20 km

SOPAD : Quotas "laiterie" par commune

Campagne 1989-90

442

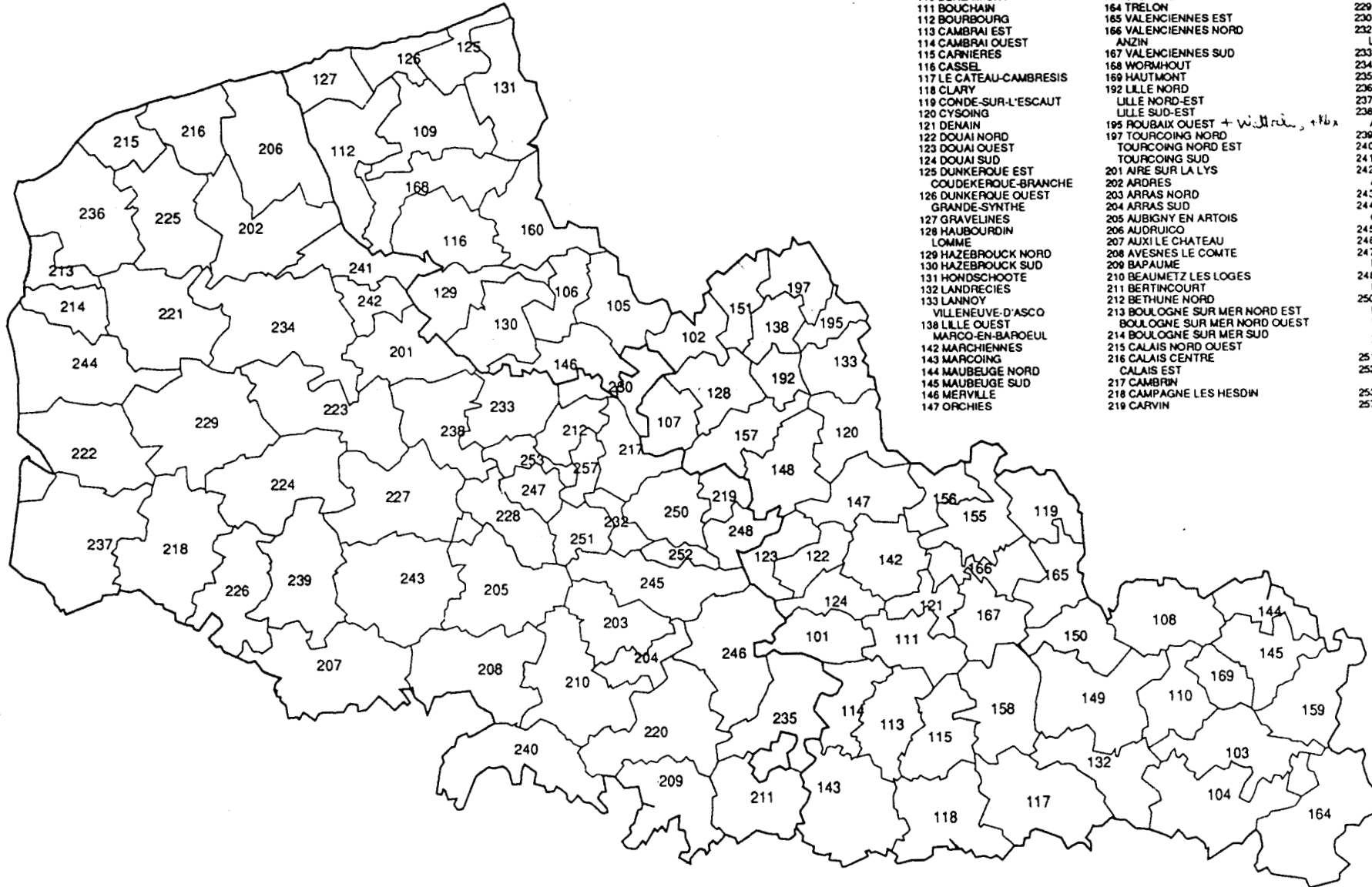


0 10 20 km

Sources : Listings des laitières

NORD - PAS-DE-CALAIS

CANTONS AGREGES



- 101 ARLEUX
- 102 ARMENTIERES
- 103 AVESNES-SUR-HELPE NORD
- 104 AVESNES-SUR-HELPE SUD
- 105 BAILLEUIL NORD-EST
- 106 BAILLEUIL SUD-OUEST
- 107 LA BASSEE
- 108 BAVAY
- 109 BERGUES
- 110 BERLAIMONT
- 111 BOUCHAIN
- 112 BOURBOURG
- 113 CAMBRAI EST
- 114 CAMBRAI OUEST
- 115 CARNIERES
- 116 CASSEL
- 117 LE CATEAU-CAMBRESIS
- 118 CLARY
- 119 CONDE-SUR-L'ESCAUT
- 120 CYSOING
- 121 DENAIN
- 122 DOUAI NORD
- 123 DOUAI OUEST
- 124 DOUAI SUD
- 125 DUNKERQUE EST
- COUDEKERQUE-BRANCHE
- 126 DUNKERQUE OUEST
- GRANDE-SYNTHÉ
- 127 GRAVELINES
- 128 HAUBOURDIN
- LOMME
- 129 HAZEBROUCK NORD
- 130 HAZEBROUCK SUD
- 131 HONDSCHOOOTE
- 132 LANDRECIES
- 133 LANNOY
- VILLENEUVE-D'ASCO
- 138 LILLE OUEST
- MARCO-EN-BAROEU
- 142 MARCHIENNES
- 143 MARCOING
- 144 MAUBEUGE NORD
- 145 MAUBEUGE SUD
- 146 MERVILLE
- 147 ORCHIES

- 148 PONT-A-MARCO
- 149 LE QUESNOY EST
- 150 LE QUESNOY OUEST
- 151 QUESNOY-SUR-DEULE
- 155 SAINT-AMAND-LES-EAUX RIVE DROITE
- 156 SAINT-AMAND-LES-EAUX RIVE GAUCHE
- 157 SECLIN
- 154 SOLESMES
- 159 SOLRE-LE-CHATEAU
- 160 STEENVOORDE
- 164 TRELON
- 165 VALENCIENNES EST
- 166 VALENCIENNES NORD
- ANZIN
- 167 VALENCIENNES SUD
- 168 WORMHOUT
- 169 HAUTMONT
- 192 LILLE NORD
- LILLE NORD-EST
- LILLE SUD-EST
- 195 ROUBAIX OUEST + W. d. l. r. d. r. + H. d. r.
- 197 TOURCOING NORD
- TOURCOING NORD EST
- TOURCOING SUD
- 201 AIRE SUR LA LYS
- 202 ARDRES
- 203 ARRAS NORD
- 204 ARRAS SUD
- 205 AUBIGNY EN ARTOIS
- 206 AUDRUICO
- 207 AUXI LE CHATEAU
- 208 AVESNES LE COMTE
- 209 BAPAUME
- 210 BEAUMETZ LES LOGES
- 211 BERTINCOURT
- 212 BETHUNE NORD
- VILLENEUVE-SUR-MER NORD EST
- BOULOGNE SUR MER NORD OUEST
- 214 BOULOGNE SUR MER SUD
- 215 CALAIS NORD OUEST
- 216 CALAIS CENTRE
- CALAIS EST
- 217 CAMBRIN
- 218 CAMPAGNE LES HESDIN
- 219 CARVIN

- COURRIERES
- 220 CROISILLES
- 221 DESVRES
- 222 ETAPLES
- 223 FAUQUEMBERGUES
- 224 FRUGES
- 225 GUNES
- 226 HESDIN
- 227 HEUCHIN
- 228 HOUDAIN
- 229 HUCQUELIERS
- 230 LAVENTIE
- 232 LIEVIN NORD
- LIEVIN SUD
- 233 LILLEPS
- 234 LUMBRES
- 235 MARPOIJON
- 236 MAIROUSE
- 237 MONTREUIL
- 238 NORRENT FONTES
- AUCHEL
- 239 LE PARCO
- 240 PAS EN ARTOIS
- 241 ST OMER NORD
- 242 ST OMER SUD
- ARQUES
- 243 ST POL SUR TERNOISE
- 244 SAMER
- OUTREAU
- 245 VIMY
- 246 VITRY EN ARTOIS
- 247 BRILAY EN ARTOIS
- BARLIN
- 248 HENNIN BEAUMONT
- LEFOREST
- 250 LENS EST
- 213 BOULOGNE SUR MER NORD EST
- LENS NORD EST
- LENS NORD OUEST
- 214 BOULOGNE SUR MER SUD
- HARNES
- WINGLES
- 251 BULLY LES MNES
- 252 AVION
- ROUVROY
- 253 BETHUNE SUD
- 257 NOEUX LES MNES

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES GENERAUX

- ADEFI, 1983, **Économie industrielle, problématique et méthodologie**. Paris, ADEFI/FNEGE, ed Economica, 192 p.
- AURIAC F. et R. BRUNET (sous la direction de), 1986, **Espaces, jeux et enjeux**. Paris, Fondation Diderot, Fayard, 341 p.
- AYDALOT P. (sous la direction de), 1984, **Crise et espace**. Paris, ed Economica, 350 p.
- BAILLY A. et al, 1984, **Les concepts de la géographie humaine**. Paris, ed Masson, coll. géographie, 204 p
- CAVAILHÈS J. et B. SCHMITT, 1989, **Essai sur la pensée économique régionale agricole - Analyse des travaux régionaux de l'INRA**. Dijon, Nancy, INRA, Économie et Sociologie Rurales, Document de recherche n° 37.
- DUBY G. et A. WALLON (sous la direction de), 1976, **Histoire de la France rurale**. Tours, Ed. du Seuil, collection L'univers historique, tome 3, 571 p. ; tome 4, 570 p.
- GEORGE P., 1990, **Dictionnaire de géographie**. Vendôme, Presses Universitaires de France, 4e édition, 510 p.
- PONSARD C., 1958, **Histoire des théories spatiales économiques**. Centre d'Études Économiques, 203 p.
- SAINT-JULIEN T., 1985, **La diffusion spatiale des innovations**. Montpellier, GIP Reclus, coll. Reclus mode d'emploi et Équipe P.A.R.I.S., coll. Les Petits Parisiens I, 40 p.
- SOUFFLET J.F., 1986, **La filière et l'analyse de filière**. Dijon, INRA station ESR/ENSSAA, 150 p.

AGRICULTURE ET AGRO-ALIMENTAIRE

- ANNALES DES MINES, 1986, **L'agro-alimentaire du troisième type**. Le Puy, n° 7-8, juillet-août, 87 p.
- APRIA, 1988, **L'agro-alimentaire français : Centre d'enjeux européens et internationaux**. Paris, ed APRIA, annales du colloque du 29 novembre, 105 p.
- ARFEUILLÈRE G., 1963, **L'organisation des marchés de la viande et des produits laitiers en France**. Paris, Ed. Cujas, 340 p.
- AUBERT D., R. LIFRAN, D. PERRAUD et J.B. VIALON, 1984, **Systèmes de production et transformations de l'agriculture. Essai de bilan des travaux du département d'Economie et Sociologie Rurales**. Paris, INRA-Conseil Scientifique, novembre, 315 p.
- AUGÉ-LARIBÉ M., 1955, **La révolution agricole**. Paris, A. Michel, 437 p.
- AUGÉ-LARIBÉ M., 1950, **La politique agricole de la France de 1880 à 1940**. Paris, PUF, 488 p.
- AURIAC F., 1983, **Système économique et espace : le vignoble languedocien**. Paris, ed Economica, coll Géographie, 211 p.
- BARREZ R., 1990, **Quelle agriculture pour la région à l'horizon 2010 ?**. Lille, Chambre Régionale d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais, document de travail, janvier, 103 p.
- B.T.I., 1972, **Industries agricoles et alimentaires**. Rouen, Bulletin Technique d'Information 391 p.
- BOICHARD J., 1977, **L'élevage bovin, ses structures et ses produits en Franche-Comté**. Besançon, Annales littéraires de l'Université, Les Belles-Lettres, 536 p.

- BOMBAL J. et P. CHALMIN, 1980, **L'agro-alimentaire**. Vendôme, ed P.U.F., Coll "Que sais-je ?", n° 1884, 126 p.
- BONNEAU M. et J. VAUDOIS, 1980, **La valorisation des productions traditionnelles dans l'arrondissement d'Avesnes**. Lille, U.E.R. de Géographie/Préfecture de Région Nord-Pas-de-Calais/Ministère du Commerce et de l'Artisanat, novembre 1979-juin, 229 p.
- BOUET G., 1979, **L'évolution récente de la vie rurale en Limousin**. Lille, Thèse pour le doctorat, 669 p.
- BOURRET-LANDIER M., 1980, **La commercialisation des produits agricoles : prix, filières et marchés**, Paris, éd. J.B. Baillière, 154 p.
- BYE P. et A. MOUNIER, 1980, **Croissance agro-industrielle et changement des techniques**. Paris, INRA-IREP, 85 p.
- BYE P., A. MOUNIER et F. PERNET, 1971, **Dynamique des industries agricoles et alimentaires et évolution de l'agriculture**. Grenoble, IREP/CNEEJA, mars, 105 p.
- BYE P., A. MOLLARD et A. MOUNIER, 1973, **Politique agro-alimentaire et évolution de l'agriculture française de 1945 à 1972**. Grenoble, IREP/CNEEJA, Rapport pour la rencontre internationale de Bled (Yougoslavie), octobre, 56 p.
- CANÉVET C., 1992, **Le modèle agricole breton**. Rennes, Presses Universitaires de Rennes, Institut Culturel de Bretagne Skol-Uhel ar vro, 397 p.
- CANÉVET C., 1991, **40 ans de révolution agricole en Bretagne : 1950-1990**. Saint-Brieuc, Institut Culturel de Bretagne Skol-Uhel ar vro, 295 p.
- CARREZ C., 1989, **Évolution départementale du cheptel bovin - La situation en 1988**. Saint-Laurent-Blangy, Chambre d'Agriculture du Pas-de-Calais/Bovins 62, janvier.
- CAVAILHÈS J., J. BONNEMAIRE et C. RAICHON, 1987, **Caractères régionaux de l'histoire de l'élevage en France**. Volume 1 : Méthodologie et résultats statistiques 1938-1980. Paris, INRA, 636 p.
- CECOPA, 1982, **Les industries agro-alimentaires de la région Nord-Pas-de-Calais : les filières**. Lille, août, non paginé.
- CECOPA, 1980, **Adéquation de l'approvisionnement et des structures de mise en marché des produits agricoles aux besoins des industries agro-alimentaires de la région Nord - Pas-de-Calais**. Lille, tome 6 : Lait.
- CHARVET J.P., 1988, **La guerre du blé**. Paris, ed Économica, coll. économie agricole et agro-alimentaire, 222p.
- CHARVET J.P., 1985, **Les greniers du monde**. Paris, ed Économica, coll. économie agricole et agro-alimentaire, 368 p.
- CHARVET J.P., DOREL G., REY V. ET J. VAUDOIS, 1987, **Modernisation des filières agricoles dans le contexte d'une concurrence internationale accrue**. Lille, Commissariat Général du Plan, Centre de Géographie Rurale de Paris I, octobre, 220 p. + annexes.
- CHOMBART DE LAUWE T., 1979, **L'aventure agricole de la France de 1945 à nos jours**. Paris, P.U.F., 376 p.
- COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, 1985, **Perspectives de la politique agricole commune: le livre vert de la Commission**. Bruxelles, notes rapides de l'Europe Verte, juillet, 62 p.
- COMMISSARIAT GÉNÉRAL AU PLAN, 1988, **Les industries alimentaires françaises face au défi européen**. tome 1 : synthèse et résumés. Paris, Rapport du groupe de stratégie industrielle agro-alimentaire, décembre, 121 p.
- CORSANI A., H BOCQUELET et J. NEFUSSI, 1990, **Économie des industries agro-alimentaires en Europe et au Japon**. Paris, INRA-Grignon, Commissariat Général au Plan, février, 151 p. + annexes.
- COUDOUX J., 1957, **L'économie agricole du Bas-Boulonnais**. Lille, Diplôme d'Études Supérieures de Géographie, 2 tomes, 325 p. + CV planches.

- C.R.E.A., 1990, **Évolution structurelle et économique de l'agriculture régionale entre le recensement de 1980 et celui de 1988**. Lille, CREA/Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais, Rapport d'Étude, novembre, 111 p.
- C.R.E.A., 1985, **L'avenir de l'agriculture du Nord**. Lille, CREA/Crédit Mutuel Agricole et Rural du Nord, avril, 197 p.
- CRDP, 1987, **Les industries agro-alimentaires dans la région Nord-Pas-de-Calais : industries à base animale et histoire de l'alimentation**. Lille, CNDP, "La France face à l'avenir", tome 2, février, 191p.
- DATAR, 1987, **Facteurs de localisation des industries agro-alimentaires**. Paris, dossier 86-16, document de synthèse, 22 p.
- DAVIS J.H. et R.A. GOLDBERG, 1957, **A concept of agribusiness**. Boston, Harvard University, 136 p.
- DIRY J.P., 1985, **L'industrialisation de l'élevage en France. Économie et géographie des filières avicoles et porcines**. Paris, ed Ophrys, 680 p.
- DOREL G., 1985, **Agriculture et grandes entreprises aux États-Unis**. Paris, ed Économisa, coll. économie agricole et agro-alimentaire, 585 p.
- D.R.A.F. DU NORD-PAS-DE-CALAIS, 1991, **Axes et actions stratégiques pour les I.A.A. du Nord-Pas-de-Calais - 1ère partie : axes stratégiques**. Lille, D.R.A.F./Blezat Conseil, janvier, 124 p.
- EVREARD P. et P. MATHAL, 1978, **Organisation des marchés et transformation de la petite production agricole : le cas du secteur laitier**. Rungis, INRA-Paris, Colloque franco-québécois sur l'organisation des marchés agricoles, 19-23 juin, 8 p.
- FEBVRE H., 1973, **L'organisation des grandes productions agricoles du Pas-de-Calais et leur commercialisation**. Lille, mémoire de Géographie, juin, 213 p.
- FRANQUEN J. (sous la direction de), 1990, **Agriculture et politiques agricoles en France et au Québec, Transformations économiques et sociales**. Paris, Eds l'Harmattan ; Sainte-Foy, Presses de l'Université de Québec, 311 p.
- FREMONT A., 1967, **L'élevage en Normandie, étude géographique**. Caen, Association des Publications de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université, 2 tomes, 626 et 316 p.
- FRUIT R., 1958, **L'agriculture dans la Région du Nord - Nord et Pas-de-Calais**. Lille, C.E.R.E.S., 10e cahier, juillet, 306 p.
- GUIGOU J.L., 1972, **Théorie économique et transformation de l'espace agricole**. Paris, ed Gauthier-Villars, coll. Techniques économiques modernes, série Espace économique 14, 321 p.
- HESSEL J.F., 1989, **Transmission du patrimoine et problèmes fonciers en Thiérache, département du Nord**. Lille, Espace Naturel Régional/Ministère de la Culture/Ministère de l'Environnement, février, 87 p.
- HUBSCHER R.H., 1979, **L'agriculture et la société rurale dans le Pas-de-Calais du milieu du XIXe à 1914**. Arras, Thèse de doctorat d'État, Mémoires de la Commission Départementales des Monuments Historiques du Pas-de-Calais, Tome XX, 964 p.
- HUCHETTE F., 1989, **Une usine agro-alimentaire et les bases agricoles locales - Analyse d'un exemple : le Groupe "VALFRAY"**. Lille, MST ENVAR 2ème Année, Dossier d'Aménagement Rural, septembre, 24 p.
- INRA-SCEES, 1989, **Grand Atlas de la France Rurale**. Paris, de Monza, 494 p.
- ISMEA, 1989, **Les stratégies agro-industrielles**. Paris, Économies et Sociétés Cahiers de l'ISMEA, série AG "Progrès et agriculture", n° 20, juillet.
- KIMPE et M. THOMAS, 1968-69, **Les aspects agricoles de la crise de 1929 dans le Nord**. Lille, D.E.S. d'histoire contemporaine, 143 p.

- KLATZMANN J., 1955, **La localisation des cultures et des productions animales en France**. Paris, Thèse pour le Doctorat ès Lettres, Université de Paris, 477 p.
- KROLL J.C., 1990, **Agriculture : changer de politique**. Paris, ed. Syrus/Alternatives économiques, série "Synthèse", 193 p.
- KROLL J.C., 1987, **Politique agricole et relations internationales**. Paris, ed. Syrus/Alternatives économiques, série "Analyse", 239 p.
- LAROSIÈRE J.P., 1987, **Situation et perspectives des I.A.A. régionales**. Lille, D.R.A.F. du Nord-Pas-de-Calais, juin, 14 p.
- LAROSIÈRE J.P., 1985, **Les industries agro-alimentaires du Nord/Pas-de-Calais : Situation et perspectives de développement**. Lille, D.R.A.F. du Nord-Pas-de-Calais, mai, 38 p.
- LE MÉNÉ C., 1989, **Atlas agricole et agro-alimentaire Nord-Pas-de-Calais : les industries agro-alimentaires**. Lille, Travaux et Documents du L.G.H., Série Études n° 5, décembre, 50 p.
- LEON P., 1977, **Histoire économique et sociale du monde**. Paris, A. Colin, 6 volumes.
- LESUEUR E., 1905, **Les syndicats agricoles dans le Pas-de-Calais**. Arras, Thèse pour le doctorat (Sciences Économiques et Politiques), 326 p.
- LIMOZIN P., 1992, **Agricultures et industries agro-alimentaires françaises**. Paris, Masson ed., collection Géographie, 208 p.
- MAAS J.H.M., 1984, **Landbouw en ruimte : theorie en praktijk van de agrarische lokatie**. Assen, Van Gorcum, 154 p.
- MALASSIS L., 1979, **Économie agro-alimentaire**. tome 1 : Économie de la consommation et de la production agro-alimentaire. Paris, ed Cujas, 437 p.
- MENDRAS H., 1984, **La fin des paysans ; suivi de Réflexion sur la fin des paysans vingt ans après**. Arles, ed Actes Sud, 352 p.
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, 1991, **Un siècle et demi d'élevage en France**. Paris, Agreste, statistique agricole, Analyses et études n° 8, mai.
- MONTIGAUD J.C., 1975, **Filières et firmes agro-alimentaires - Le cas des fruits et légumes transformés**. Montpellier, Thèse de doctorat ès Sciences Économiques.
- MOREAU-POULOT M., 1988, **Planteurs et sucriers français : les mutations exemplaires d'une filière classique**. Paris, Thèse de doctorat de Géographie, 972 p.
- NEFUSSI J., 1989, **Les industries agro-alimentaires**. Vendôme, PUF, Que sais-je ?, n° 2483, 127 p.
- NEFUSSI J., 1987, **Les industries agro-alimentaires en France : Croissance et financement 1950-1985 - Essai sur l'intégration financière et la dynamique industrielle**. Paris, Thèse pour le Doctorat d'État Sciences Économiques, tome 1, 593 p.
- NOILHAN H., 1965, **Histoire de l'agriculture à l'ère industrielle**. Paris, Ed. E. de Boccard, Collection "L'agriculture à travers les ages", tome V, 807 p.
- NORD ÉCONOMIQUE, 1975, n° spécial **industries Alimentaires**. juin, 48 p.
- NORD INDUSTRIEL, 1968, **Agriculture, industries agricoles du Nord-Pas-de-Calais**. Numéro spécial.
- OGER O., 1982, **Étude des filières de l'industrie agro-alimentaire du Nord-Pas-de-Calais**. Lille, CRESGE, mars, tome 2 : "Transformation de la pomme de terre, Industrie laitière, Abattage et transformation de la viande, Transformation des produits de la mer", 196 p.
- O.R.E.A.M. NORD, 1980, **Les I.A.A. de la Région Nord-Pas-de-Calais**. Lille, juillet, 104 p.
- PARENT J., 1979, **Croissance des firmes et structures industrielles**. Paris, P.U.F., 345 p.

- PEYON J.P., 1983, **La coopération agricole en France : étude géographique des grands organismes coopératifs**. Paris, Thèse pour le doctorat d'État ès Lettres et Sciences Humaines Université de Paris I, 936 p.
- PINARD J., 1972, **Les industries du Poitou et des Charentes - Étude de l'industrialisation d'un milieu rural et de ses villes**. Poitiers, 516 p.
- PINARD J., 1988, **Les industries alimentaires dans le monde**. Paris, Masson, 218 p.
- POST J.H. et J.J. DE VLIÉGER, 1989, "Dutch agribusiness complexes : theory and praxis". Kiev, 21st EAAE Seminar, "Integration and cooperation in the Agro-Food Industry", october 3-7, 20 p.
- POST J.H., J. BREEDVELD, B. VAN DER PLOEG, D. STRIJKER et J.J. DE VLIÉGER, 1987, **Agribusinesscomplexen in nederland**. Den Haag, Landbouw-Economisch Instituut, Onderzoekverslag 32, juni, 215 p.
- PURPAN, 1989, **Les coopératives agricoles à l'heure du marché unique**. Toulouse, n° 151, avril-juin, 81 p + annexes.
- RÉGION NORD-PAS-DE-CALAIS, 1982, **actes des Journées Agricoles et Agro-Alimentaires**. Arras, 18/19 octobre, 263 p.
- RASTOIN J.L., 1989, **Stratégies agro-industrielles**. Montpellier, INRA, Notes et documents n°87.
- REY V., 1982, **Besoin de terre des agriculteurs**. Paris, ed Économisa, 387 p.
- ROUX P., 1987, **Économie agricole**. Volume 2 : L'agriculture dans le développement agricole. Paris, J.B. Baillière, Lavoisier, 354 p.
- SAUNIER P. et B. SCHALLER, 1982, **Les déterminants de la concentration dans les secteurs agro-alimentaires : le cas de la filière volailles de chair**. Paris, INRA, 112 p.
- SEBILLE A., 1989, **Les I.A.A. en Bretagne : dynamique des structures et développement régional**. Rennes, Thèse pour le doctorat unique de Géographie, 1313 p.
- SERVOLIN C., 1989, **L'agriculture moderne**. Paris, Ed. du Seuil, 318 p.
- SORRE M., 1929, **L'agriculture et les industries agricoles**. Lille, ed 1re Région Économique, coll "Les ressources, l'outillage et la production de la Région du Nord", 109 p.
- SOUFFLET J.F., 1988, **La filière bétail et viande bovine : fonctionnement et évolution**. Montpellier, Thèse pour le doctorat de Sciences Économiques, 5 volumes, 607 p.
- TENEUR J., 1960, **Les industries agricoles et alimentaires de la région du Nord**. C.E.R.E.S., décembre, 187 p.
- UNIGRAINS, 1984, **Les secteurs agro-alimentaires : essai de classification et perspectives d'évolution**., mai, 12 p.
- VALCESCHINI E., 1984, **Stratégies, coopération et diversification des modèles de développement économique. Le cas de la coopérative de Romans**. Grenoble, INRA, IREP, mars, 225 p.
- VANDAMME P., 1951, **L'agriculture du Pas-de-Calais**. Arras, 401 p.
- VANDAMME P. et C. VEZIN, 1938, **L'agriculture dans le département du Nord**. Lille, 398 p.
- VANDERMERSCH A., 1983, **L'évolution de la filière porc en Nord-Pas-de-Calais et Picardie : étude géographique d'une production**. Lille, Thèse pour le doctorat de 3ème cycle, juin, 413 p.

FILIERE LAIT

- ADASEA-CNASEA, 1986, **Les effets de la politique laitière : incidences des Aides à la Cessation d'Activité Laitière en 1984**. Paris, Cabinet Loisillier, Adasea de Mayenne, du Morbihan, du Pas-de-Calais, du Bas-Rhin et de Haute-Savoie, août, 116 p. + annexes.

- AFIP, 1986, **Quota individuel ou quota par laiterie ?** Rennes, Dossier AFIP-Bretagne, 51 p.
- AGRISCOPE, 1986, **Le lait européen "une réussite accablante" ?** Angers, Groupe E.S.A., n° 8, automne, 176 p.
- A.R.E.E.A.R. POITOU-CHARENTES, 1978, **L'industrie laitière en Poitou-Charentes.** Poitiers, Ministère de l'Agriculture, juillet, 118 p.
- BANCKAERT J.L., C. CALONNE, P. MUYS, J.L. SAVALLE ET A. WALLART, 1979, **Mécanismes de formation du revenu des producteurs de lait du Haut-Pays, Ternois et Boulonnais.** Lille, ISA, 13e promotion, septembre.
- BAS J.M., 1980, **L'évolution de l'industrie laitière dans l'Avesnois 1970-1979.** Lille, mémoire de maîtrise de Géographie, 160 p.
- BESSEAU et DEBAUDRE, 1985, **"Le choc des quotas"**. Paris, XXXXIe Assemblée Générale du F.N.P.L., 13-14 mars, p.
- BESSEAU et DEBAUDRE, 1984, **1984, une année décisive.** Paris, XXXXe Assemblée Générale du F.N.P.L., 14-15 mars, 153 p.
- BOINON J.P. et KROLL J.C., 1989, **Systèmes de production et de transformation du lait en Bourgogne - Situation et perspectives dans un contexte de contingentement de la production.** Dijon, INRA, Économie et Sociologie Rurales, document de recherche n° 36, Dijon, 132 p.
- BOURGIER J.P., 1984, **Innovation et production laitière - Le contrôle laitier dans le département de la Loire.** Études Foreziennes, 179 p.
- BRAND A., 1986, **La CEE et les produits laitiers.** Bruxelles, Agence Européenne d'Informations, 161 p.
- BRUNET R. (sous la direction de), 1987, **Histoire et Géographie des Fromages.** Caen, Actes du Colloque de Géographie Historique de 1985, 341 p.
- BRUURS J. et H.H.J. VAN WEES, 1980, **Melkveehouderij en zuivelindustrie - Enkele recente ontwikkelingen.** Nijmegen, Geografisch en Planologisch Instituut, Vakgroep Economische Geografie, publikatie n° 16, 39 p.
- BUTAULT J.P., J.L. COUJARD, J.M. ROUSSELLE et B. SCHMITT, 1986, **Les quotas laitiers en Lorraine, Zone de collecte de Lorraine-Lait et de l'ULPL - Un bilan de la première campagne.** Nancy, INRA, Économie et Sociologie Rurales, 105 p.
- CEMAGREF, 1989, **Étude technico-économique d'exploitations laitières modernisées et intensives en Pas-de-Calais (campagne 1987-88).** Riom, ONILAIT/INRA, Étude n° 131, novembre, 34 p + annexes.
- CENTRE D'ÉTUDES DE L'EMPLOI, 1986, **Le secteur de l'industrie laitière - Entreprises et emplois.** Dossier sectoriel, 235 p.
- C.N.I.E.L., annuel (1978-1992), **L'économie laitière en chiffres.** Paris, Centre National Interprofessionnel de l'économie laitière.
- COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, 1987, **Les modifications de l'organisation du marché du lait et des produits laitiers.** Bruxelles, L'Europe Verte.
- CORDONNIER P., 1986, **Économie de la production laitière.** Paris, INRA, Technique et Documentation Lavoisier, 218 p.
- C.R.A.N., 1988, **La filière lait bas-normande face au marché unique.** Caen, ULN/ENSAR/CRAN, 55p.
- DESBROSSES B., D. HAIRY, D. PERRAUD et I. FOULHOUZE, 1987, **Les quotas laitiers dans l'Ouest (Zones de collecte de la CANA et de la Coopérative de Ploudaniel) Un bilan de la première campagne.** Grenoble-Paris, INRA, Économie et Sociologie Rurales.
- DESHAYES G., 1990, **La mutation exemplaire d'une entreprise coopérative : l'Union Laitière Normande.** Issoudun, ed Skippers, 247 p.

- DE SMET L., 1948, **Le ravitaillement en lait de l'agglomération lilloise**. Lille, mémoire de Géographie, 45 p.
- DIVANACH F., 1990, **Les quotas laitiers aux Pays-Bas - résumé**. Paris, ONILAIT/ITEB, juin, 10 p.
- DORE M.M., 1987, **Le rôle de l'Onilait dans la mise en oeuvre des quotas laitiers**. Rennes, Faculté des Sciences Juridiques, mémoire pour le DEA de Droit Communautaire, 352 p.
- DRAF, SERVICE RÉGIONAL DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE, 1988, **Étude de l'impact de l'instauration des quotas laitiers en Champagne-Ardennes**. Châlons-sur-Marne, Conseil Régional de Champagne-Ardennes, mai, 157 p. + annexes.
- DUFOUR G., 1968, **La Coopérative Agricole Laitière des 4 Cantons**. Lille, mémoire de Géographie, non paginé.
- ECK A., 1962, **Le lait et l'industrie laitière**. Vendôme, Presses Universitaire de France, "Que sais-je ?", n° 377, 114 p.
- ELEGOET F. et J. FROUWS, 1991, **Stratégies agricoles : les quotas laitiers en Bretagne, France, Hollande**. Rennes, ed. Tud Ha Bro, 302 p.
- "ELEVEURS DE BOVINS, DEMAIN", 1991, **12 systèmes laitiers qui sont adaptés aux contraintes économiques**. Amiens, réseau E.B.D/ITEB/Chambre d'Agriculture, 12 fiches.
- F.N.I.L., 1991, **Rapport moral**. Paris, Assemblée Générale du 16 mai, 24 p.
- F.N.P.L., 1991, **La montée de tous les périls**. Paris, 47e Assemblée Générale, 13-14 mars, 126p.
- F.N.P.L., 1990, **Coresponsabilité : le bout du tunnel ?** Paris, 46e Assemblée Générale, 14-15 mars, 111 p.
- F.N.P.L., 1989, **Non à la Taxe de Coresponsabilité !** Paris, 45e Assemblée Générale, 22-23 mars, 137 p.
- GUERAULT A., 1944, **L'industrie laitière : Organisation et gestion des entreprises**. Paris, Collection de l'Interprofession Laitière, 160 p.
- GUESDON J.C., 1985, **Parlons vaches... lait et viande en France, aspects économiques et régionaux**. Paris, ITEB/l'Harmattan, 152 p.
- HAIRY D. et D. PERRAUD, 1980, **Problèmes d'organisation de l'économie laitière**. Fascicule 3 : interprofessions et politique agro-alimentaire : l'exemple du lait. INRA- Paris et INRA-IREP-Grenoble, série Économie et Sociologie Rurales, 228 p.
- HAIRY D. et D. PERRAUD, 1976, **Problèmes d'organisation de l'économie laitière**. Fascicule 1 : études régionales, les bassins laitiers du nord-est et de l'est-central. Paris, INRA, série Économie et Sociologie Rurales, 303 P.
- HAIRY D., D. PERRAUD, P. SAUNIER ET B. SCHALLER, 1972, **L'évolution des secteurs de production et de transformation du lait : Nature et signification de la phase excédentaire**. Paris, INRA, série Travaux de recherches n° 18, octobre, 119 p.
- HENRY J.B., 1966, **L'industrie laitière en Bretagne**. Rennes, INRA, Station d'Économie Rurale, mai, 100 p.
- INRA (auteurs multiples), 1988, **Quotas laitiers**. Versailles, Cahiers d'Économie et de Sociologie Rurales, n° 7, 215 p.
- INRA, 1981, **La production laitière française. Évolution récente et perspectives**. Versailles, Ed INRA publications, 437 p.
- INRA, 1973, **Le paiement du lait en France : enquête effectuée auprès de producteurs dans 23 départements**. Paris, Station d'Économie et de Sociologie Rurales, 1ère partie : tableaux, 2ème partie : synthèse 163p.
- INRA-CCAOF, 1982, **La production laitière dans l'Ouest - Enquête auprès des adhérents de sept coopératives**. Rapport de synthèse. Rennes, INRA/CCAOF, 202 p.

GEB-ITEB, 1990, **La gestion des quotas en Europe - Informations complémentaires (période : 1988/89 et 1989/90)**. Paris, Groupe d'Économie Bovine, ITEB, septembre, 29 p.

ITEB, 1984, **Éléments de réponse à des questions d'éleveurs pour des techniques de production laitière en vue de la maîtrise des livraisons de lait**. Paris, ITEB, juillet, non paginé.

MAAS J.H.M. et E.M. JOKOVI, 1987, **Oost-Gelderland als onderdeel van het nederlandse melkveehouderijcomplex**. Nijmeren, Geografisch en Planologisch Instituut, Vakgroep Economische Geografie, publikatie n° 43, 73 p.

MAAS J.H.M. et J.H.T. KRAMER, 1986, **De toeleveranciers in het nederlandse melkveehouderijcomplex**. Nijmeren, Geografisch en Planologisch Instituut, Vakgroep Economische Geografie, publikatie n° 39, 82 p.

METZGER R., 1986, **La filière lait à l'heure des quotas de production**. Paris, Agra-Filières, tome III, 205 p + 75 p. annexes.

METZGER R., 1983, **La filière lait**. Paris, Agra-Filières, tome I et II, 251 p.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE (DPSE), CNASEA, 1989, **Étude des aides à la cessation d'activité laitière : 1984-1988**. Paris, non publié.

NALLET H., J. REMY, C. SERVOLIN et B. WOLFER, 1980, **Les formes de l'intensification en élevage bovin - les cas du lait et des jeunes bovins**. , INRA/CORDE/DGRST, mai, 409 p.

O.C.D.E., 1973, **Les producteurs face à l'évolution de la transformation et de la distribution du lait et des produits laitiers. Volume 1 : France, Pays-Bas, Suisse**. Paris, ed O.C.D.E., série "Marchés et Produits Agricoles", 261 p.

O.C.D.E. Documentation, 1963, **Organisation et structure du marché du lait dans les pays membres de l'O.C.D.E.** Paris, ed O.C.D.E., 568 p.

ONILAIT, annuel, **Rapport d'activité**.

ONILAIT, 1991c, "Industrie laitière : la concentration s'accélère". Paris, **Les cahiers de l'ONILAIT**, Division Etudes-Entreprises, 25 p.

ONILAIT, 1991b, **Quotas laitiers, un bilan huit ans après**. Paris, Cahiers de l'Onilait, n°4-5, 79 p.

ONILAIT, 1991a, **Bilan de la gestion de la maîtrise de la production laitière - Mise à jour campagne 1989-1990**. Paris, Division Orientation de la Production, avril, non paginé.

ONILAIT, 1989b, **Bilan de la gestion de la maîtrise de la production laitière depuis 1984 - Compléments 1987-1988 à 1989-1990**. Paris, Division Maîtrise de la Production Laitière, novembre, non paginé.

ONILAIT, 1989a, **La maîtrise de la production laitière entre 1984 et 1988**. Paris, Division Maîtrise de la Production Laitière, 9 p. + annexes.

ONILAIT, 1988, **Bilan de la gestion de la maîtrise de la production laitière depuis 1984**. Paris, Division Maîtrise de la Production Laitière, mai, non paginé.

PERRAUD D., 1984, "Crises excédentaires et politiques laitières : quelques observations sur l'organisation du marché en France et aux USA". Paris, INRA-CNRS-FNSP, actes du colloque franco-québécois **Les politiques agro-alimentaires et leurs conséquences sur le monde rural - Études comparatives au Québec et en France**, 405 p.

PERRIER-CORNET P., 1991, **Les exploitations laitières en France depuis les quotas. Évolutions récentes et perspectives du secteur laitier et de ses structures de production**. Dijon, Économie et Sociologie Rurales, Document de recherche n° 40, 70 p.

PERRIER-CORNET P., 1985, **L'économie laitière dans une région non spécialisée - Les systèmes laitiers en Bourgogne depuis 1970**. Dijon, INRA, Série "Synthèses notes et débats" n° 1, 80 p + annexes.

- PHILIPPOT J.B., 1992, **Stratégies des entreprises de transformation et contingentement d'un facteur de production - Le cas de l'industrie laitière**. Angers, thèse de doctorat en sciences économiques, 309 p. + annexes.
- PHILIPPOT J.B., 1989, **Stratégies des entreprises laitières et quotas : le cas de l'Ouest de la France**. Angers, Nantes, janvier, 140 p.
- ROGER F., 1987, **La nouvelle politique laitière. Mise en application et analyse des résultats des aides à la cessation d'activité laitière dans le Nord-Pas-de-Calais (1984-85)**. Lille, mémoire de maîtrise de Géographie, 157 p.
- S.C.E.E.S., annuel, **Industrie laitière : production, collecte et transformation**. Paris, Ministère de l'Agriculture et de la Forêt, Collections de Statistiques Agricoles.
- S.C.E.E.S., 1992, **Lait et produits laitiers en 1991**. Paris, Ministère de l'Agriculture et de la Forêt, Agreste, Données Chiffrées IAA, n° 24, août, 124 p.
- S.C.E.E.S., 1988, **L'économie laitière de la région Picardie - Aspects statistiques**. Amiens, Ministère de l'Agriculture, avril, XXVII p.
- S.C.E.E.S., 1987, **L'économie laitière de la région Nord-Pas-de-Calais - Aspects statistiques**. Amiens, Ministère de l'Agriculture, XXVI p.
- S.C.E.E.S., 1986 à 1987, **Statistique agricole, principaux renseignements - Nord-Pas-de-Calais-Picardie**. Lille, Ministère de l'Agriculture, D.R.A.F.
- S.C.E.E.S., 1983, **Industrie laitière : rétrospective par régions et départements 1974 - 1981**. Paris, Ministère de l'Agriculture et de la Forêt, Collections S IAA, n° 159, février, 61 p.
- S.C.E.E.S., 1973, **Enquêtes sur la production de lait à la ferme - France entière : juin 1969 - juin 1970**. Paris, Ministère de l'Agriculture et de la Forêt, Série Études, n° 113, septembre, 140 p.
- S.R.E.A., 1988, **Étude de l'impact de l'instauration des quotas laitiers en Champagne-Ardenne**. Châlons-sur-Marne, Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt/Conseil Régional, 2 tomes, 157 p +annexes.
- STIRN A., 1941, **L'organisation du marché du lait**. Paris, Thèse pour le doctorat de droit, Université de Toulouse.
- TERNOY J., 1966, **Les laiteries coopératives de la Région Poitou-Charentes - Étude des structures et de l'évolution**. Poitiers, Institut d'Économie Régionale, Ministère de l'Agriculture, 210 p.
- TIEFAINE P., 1901, **Les laiteries coopératives en France**. Lille, Thèse pour le doctorat d'État Sciences politiques et économiques.
- VAN WEES H.H.J. et S. GRIT, 1982, **Boter, Kaas en Sluizingen**. Nijmegen, Geografisch en Planologisch Instituut, Vakgroep Economische Geografie, publikatie n° 25, jan, 47 p.
- VATIN F., 1990, **L'industrie du lait - Essai d'histoire économique**. Paris, ed L'Harmattan, coll Logiques économiques, 221 p.
- VATIN F. (et OURADOU V.), 1989, **Le lait à Paris, De l'industrie urbaine à l'industrie rurale**. Paris, CNRS/MRES/INRA, 133 p.
- VAUDOIS J., 1988, **Le lait - mise à jour 1987**. Lille, Travaux et Documents du LL.GG., Série Études n° 2, Atlas Agricole et Agro-alimentaire, dossier n° 1, mars, 33 p.
- VAUDOIS J., 1983, **Le lait**. Lille, A.R.E.A.R./S.G.A.R., Atlas Agricole et Agro-alimentaire, dossier n° 1, 24 p.
- WEVER E., 1988, **For Friesland Foremost**. ccFriesland, Cooperative Compagny, 94 p.

ARTICLES

BETEILLE R., 1984-85, "Les industries agro-alimentaires dans la CEE". *Profils Économiques*, Paris, n° 20, pp. 35-47.

BOICHARD J., 1972, "Le lait et les problèmes de l'élevage laitier en France". *Revue Géographique de Lyon*, 47, n° 2, pp. 99-135.

BRIQUEL V. et N. DELAME, 1991, "Les élevages laitiers européens ont amélioré leurs résultats de 1984 à 1988". *Agreste, Cahiers* n° 7, septembre, pp. 15-20.

BROUSSOLLE C., 1986, "Localisation des activités de production et de transformation du lait". *Économie rurale*, n°172, mars-avril, pp. 41-47.

BROWN G., 1962, "Les transports de ramassage dans les industries laitières". *Économie rurale*, n° 51, janvier-mars, pp. 37-50.

CANEVET C., 1988, "Les dynamiques agro-alimentaires en Bretagne (1950-1987)". *Bull. Assoc. Géogr. Franç.*, n°2, pp. 151-163.

CHALMIN P., 1983, "La dimension régionale des industries agro-alimentaires - Première partie". *L'Information Géographique*, 47, pp. 183-193.

CHARLES J., 1979, "La collecte laitière en Béarn et Pays Basque : concentration du capital, encadrement des producteurs". *Revue Géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, Tome 50, Fasc 2, pp. 227-250.

CHARVET J.P. et G. DOREL, 1988, "Du cotton belt au poultry belt". *Bull. Assoc. Géogr. Franç.*, n° 2, pp. 165-174.

CHESNAIS M., 1972, "L'industrie laitière en Basse-Normandie. Vers des dimensions suprarégionales". *L'Information Géographique*, janvier-février, n° 1, pp. 179-190.

COMBRIS P. et J. NEFUSSI, 1984, "Le concept d'agro-alimentaire : intérêt et limites". *Économie rurale*, n°160, mars-avril, pp. 22-27.

COQUART D. et L. MAZENC, 1987, "La production de viande bovine en Midi-Pyrénées et en Bretagne : un élément de différenciation régionale". *Revue Géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, tome 58, fasc 3, pp. 245-258.

COTE D. et M. VEZINA, 1988, "L'agro-économie québécoise". *Économie et gestion agro-alimentaire*, n° 8, pp. 12-28.

CRANNEY J. et P. RIO, 1980, "Bassin laitier, bassin à viande, la lente mise en place d'une industrie de la viande bovine et ses perspectives". Versailles, C.R.Z.V. de Theix, *Orientation de l'élevage bovin français et son intégration à l'économie agro-alimentaire*, Supplément au Bulletin Technique, pp 39-47.

DELACHE X. et M. DEROIN-THEVENIN, 1989, "Les réformes de la politique agricole commune : bilan économique et perspectives pour la France". *Économie et Prévision*, n° 91, pp. 101-107.

DIRY J.P., 1992, "Industries agro-alimentaires et développement régional. L'exemple de l'Auvergne et de la Bretagne". Caen, France et Grande-Bretagne rurales, pp. .

DIRY J.P., 1988, "Les politiques de l'élevage au Canada et leurs effets socio-économiques". *Norois*, t. 36, n° 142, pp. 151-170.

DIRY J.P., 1987, "Géographie des filières agro-alimentaires". *Revue de Géographie de Lyon*, n° 4, pp. 285-289.

DOMINE J., 1987, "Les industries agro-alimentaires dans le département du Pas-de-Calais". *Administration*, mars, n° 135, pp. 109-116.

DOREL G., 1983, "La grande agriculture betteravière et luzernière champenoise : un système parfaitement adapté au Marché Commun agricole européen". *Travaux de l'Institut de Géographie de Reims*, n° 55-56, pp. 115-126.

- DUBOIS J.J. et J. VAUDOIS, 1991, "La diversification des activités agricoles et forestières en Avesnois-Thiérache". Fourmies, Colloque "Fourmies 1891-1991", Table ronde "Quels devenirs pour la région Sambre-Avesnois ? Espoirs et difficultés d'une région de tradition industrielle en cours de diversification", 13 p.
- EVARD P., 1980, "La spécialisation laitière des exploitations agricoles : tendances actuelles et conséquences". Versailles, C.R.Z.V. de Theix, **Orientation de l'élevage bovin français et son intégration à l'économie agro-alimentaire**, Supplément au Bulletin Technique, pp 7-38.
- FIETTE A., 1985, "L'Agro-alimentaire en Picardie". **Hommes et Terres du Nord**, n° 4, pp. 288-300.
- FLATRÈS P., 1964, "L'évolution de l'agriculture dans la région du Nord". **Hommes et Terres du Nord**, n° 1, pp. 7-21.
- HAIRY D., D. PERRAUD, P. SAUNIER et B. SCHALLER, 1974, "Perspectives d'évolution du secteur agro-industriel laitier". **Études Rurales**, n° 46, avril-juin, pp. 7-22.
- HAIRY D., D. PERRAUD, P. SAUNIER et B. SCHALLER, 1972, "Excédents laitiers et crise agricole en France". INRA, série Économies et Sociétés Rurales, pp. 2251-2274.
- HENNIQUAU T., 1972, "Un exemple de coopération agricole "La Prospérité Fermière". **Hommes et Terres du Nord**, n° 1-2, pp 27-51.
- LAMBERT A., 1984, "L'analyse de filière comme outil de connaissance". **Agriscopes**, n° 3, printemps.
- LAROSIÈRE J.P., 1985, "La production agricole; la pêche et ses activités. L'industrie alimentaire de la région Nord-Pas-de-Calais en 1985". **Hommes et Terres du Nord**, n° 1, pp 69-74.
- LAURET F., 1983, "Sur les études de filières agro-alimentaires". Paris, Économies et Sociétés, Cahiers de l'ISMEA, tome XVII, n° 5, mai, pp. 721-740.
- LEBOSSÉ J.C., 1981, "Croissance des coopératives et développement régional : l'exemple de la production laitière de l'Ouest". **Norois**, tome 28.
- LE MÉNÉ C., 1993, "Filière lait et politiques : la question des échelles". Lille, 3èmes journées **IFRESI**, janvier.
- LE MÉNÉ C., 1991, "Entreprise et espace : le complexe agro-alimentaire laitier aux Pays-Bas". Lille, 2èmes journées **IFRESI**, 24-25 janvier.
- LE MÉNÉ C., 1990, "La dynamique spatiale des industries agro-alimentaires de la région Nord-Pas-de-Calais". **La Lettre d'Odile**, Reclus, n°1, janvier, pp. 6-7.
- LEON Y. et L.P. MAHE, 1990, "La politique agricole commune et l'échéance de 1993". **Revue Française d'Économie**, volume V, 2, printemps, pp. 29-59.
- LEROUX P., 1987, "Les plans d'amélioration matérielle : première année d'application en France". **Économie rurale**, n°182, novembre-décembre, pp. 69-74.
- LOCU B., 1983, "Les industries agro-alimentaires en France". **Profils Économiques**, n° 12, pp. 81-109.
- MAAS J.H.M. et G. CARDOL, 1984, "The agribusiness complex in its spatial context". In Eds M. DE SMIDT et E. WEVER, **A profile of Dutch Economic Geography**, Assen Van Gorcum, pp. 150-168.
- MAAS J.H.M. et E. WEVER, 1986, "Dairy complexen in the Netherlands". In Eds HOTTES K., E. WEVER ET H.U. WEVER, **Technology and industrial change in Europe**, Bochum, pp. 18-38.
- MALASSIS L., 1975, "Groupes, complexes et combinats agro-industriels : méthodes et concepts". Paris, Économies et Sociétés, Cahiers de l'ISMEA, tome IX, n° 9-10, septembre-octobre, pp. 1371-1387.
- MALASSIS L., 1973, "L'agro-industrie : méthodes et concepts". Paris, Économies et Sociétés, Cahiers de l'ISMEA, tome VII, n° 11-12, novembre-décembre, pp. 2023-2029.
- MATHIEU N., 1985, "Un nouveau modèle d'analyse des transformations en cours : la diversification-spécialisation de l'espace français". **Économie rurale**, n°166, mars-avril, pp. 38-44.
- NICOLAS P., 1988, "Émergence, développement et rôle des coopératives agricoles en France". **Économie rurale**, n°184-185-186, mars-août, pp. 116-122.

- NICOLAS P., 1973, "Spécificité et rôle de la coopération agricole dans le complexe agro-alimentaire français". **Économies et sociétés**, Tome VII, n°11-12, novembre-décembre, pp. 2307-2331.
- PEREZ R. et S. ONCUOGLU, 1990, "Les opérations structurelles des grands groupes agro-alimentaires". **Économie et gestion agro-alimentaire**, n° 17, octobre, pp. 26-32.
- PERNET F., 1990, "Différenciations spatiales et différenciations sociales dans l'agriculture : des correspondances ?". **Économie rurale**, n°199, septembre-octobre, pp. 41-46.
- PEYON J.P., 1988, "L'essor des coopératives agro-alimentaires dans les années 1970 en France". **Économie rurale**, n°184-185-186, mars-août, pp. 123-127.
- PINARD J., 1989, "L'avenir d'une région d'industries alimentaires anciennes : la Bretagne". **Hommes et Terres du Nord**, n° 4, pp. 257-261.
- PLET F., 1990, "Stratégie agro-industrielle en Europe : redistributions territoriales en vue du grand marché". **Reclus**, La Lettre d'Odile, n° 3, septembre, pp. 10-11.
- PLET F., 1984, "Les territoires des firmes de production de semences". **Économie rurale**, n°162, juillet-août, p.38.
- PLET F., 1981, "Localisation et fluctuation de la production de graines de semences en France". **L'Information Géographique**, n° 45, pp. 104-114.
- PLET F. et J. DUBUQUOIT, 1993, "Les transformations de la France laitière dans les années quatre-vingt". **CNASEA**, Structures agricoles, nouvelle série, n° 4, pp. 5-25.
- PONCET C., 1988, "Les arboriculteurs français et le marché européen - Présentation d'un outil d'analyse : le concept de bassin de production fruitière". **Économie rurale**, n°187, septembre-octobre, pp. 44-51.
- RASTOIN J.L., 1974, "Croissance des firmes agro-alimentaires internationales". Paris, **INRA**, Série Économies et Sociétés Rurales, pp. 2275-2289.
- RENARD J., 1983, "Trente cinq ans d'industrialisation en Vendée (1947-1982) : évolution et bilan". **Cahiers Nantais**, n° 22, pp. 3-23.
- RUFFIO P., 1990, "L'intensification de la production laitière : des logiques et des pratiques en Europe". **Économie rurale**, n°195, janvier-février, pp. 34-39.
- S.C.E.E.S., 1974, "Les installations de traite mécanique". Paris, Série Études, **Les équipements des exploitations agricoles françaises en machines et installations en 1967**, n°108, février, pp. 269-282.
- SERVOLIN C., 1973, "1960-1973 : un tournant dans l'économie laitière". **L'Information agricole**, n° 438, juillet-août, pp. 26-32.
- STOFFAES Ch., 1980, Filières et stratégies industrielles. **Annales des Mines**, "Les filières industrielles", n°1, janvier, pp. 9-19.
- VAUDOIS J., 1987b, "Les filières agro-alimentaires face à leur environnement : la dynamique récente des filières fleurs et légumes de serre aux Pays-Bas". **Revue de Géographie de Lyon**, n° 4, pp. 387-410.
- VAUDOIS J., 1987a, "Dynamique agricole et dynamique spatiale dans les bocages laitiers : constats et propositions d'un colloque". Sains-du-Nord, **Colloque européen sur le devenir des pays de bocage**, Écomusée de la région de Fourmies-Trélon, 12-13-14 novembre, pp. 204-207.
- VAUDOIS J., 1986, "L'évolution récente de l'agriculture du Nord-Pas-de-Calais. Le poids des facteurs géographiques". **Bull. Assoc. Géogr. Franç.**, n° 2, pp. 87-95.
- VAUDOIS J., 1985, "Spécialisation spatiale et dynamisme des régions d'agriculture intensive". **Hommes et Terres du Nord**, n° 2, pp. 80-84.
- VAUDOIS J., 1983, "L'évolution récente de l'agriculture de la Thiérache du Nord (Avesnois) - Quelques remarques prospectives". **Hommes et Terres du Nord**, n° 4, pp. 31-42.

VAUDOIS J. et C. LE MÉNÉ, 1989, "La dynamique spatiale du tissu industriel dans la région Nord-Pas-de-Calais : les industries agro-alimentaires. In PARIS D. et al, **Le Nord-Pas-de-Calais, une région d'Europe en mouvement**. Montpellier, Reclus, La Documentation Française, coll. Dynamiques du Territoire, pp. 91-142.

VERGNEAU G., 1988, "Le remodelage de la géographie des I.A.A. en France". **Bull. Assoc. Géogr. Franç.**, n°2, pp. 139-150.

ARTICLES relatifs aux QUOTAS LAITIERS

BERENGUER J., 1989, "Quatre ans de quotas laitiers : Des retouches successives et des contradictions. Des effets contestables". **Revue Géographique de l'Est**, 1, pp. 49-71.

BIDET F., 1987, "Incidence du quota laitier sur la valeur de l'exploitation". **Économie rurale**, n°182, novembre-décembre, pp. 31-37.

BONNEVIALE R., 1987, "Les transferts de quantités de référence laitière entre producteurs de lait". **Économie rurale**, n°182, novembre-décembre, pp. 38-43.

BUISSON M. et M. GUGLIELMI, 1990, "Qui gagne et qui perd au jeu des quotas laitiers ? Une approche à partir de travaux conduits en Rhône-Alpes". **Économie rurale**, n°199, septembre-octobre, pp. 14-18.

BUTAULT J.P., D. HAIRY et D. PERRAUD, 1984, "Crise laitière et quotas : remarques sur la régulation communautaire du marché du lait". **Économie rurale**, n° 163, septembre-octobre, pp. 63-71.

CORDONNIER P., 1990, "Prix d'offre des quotas laitiers". **Purpan**, 155, avril-juin, pp. 121-124.

DESBROSSES B., D. HAIRY et D. PERRAUD, 1988, "La mise en place du contingentement de la production laitière dans deux coopératives de l'Ouest de la France". **Économie rurale**, n° 187, septembre-octobre, pp. 17-24.

GOUIN D.M., 1986, "Contingentement laitier et transferts de quotas : le débat au Canada et dans la CEE". **Économie rurale**, n°175, septembre-octobre, pp. 28-35.

ONILAIT, 1990, "Les quotas et l'évolution de la situation économique des exploitations laitières". Paris, **Les cahiers de l'ONILAIT**, n° 2, pp. 14-25.

PLET F., 1991, "Quotas et industrie laitière en France". In Brossier J. et E. Valceschini (ed.), **Les exploitations agricoles et leur environnement**, Paris, INRA, pp. 177-193.

PROST M., 1986, "Modalités de gestion des quotas laitiers en France : premier bilan et perspectives". **Économie rurale**, n°172, mars-avril, pp. 22-28.

REVIRON S., 1986, "Les adaptations possibles à la politique des quotas - Les résultats d'une étude statistique". **Économie rurale**, n°171, janvier-février, pp. 55-58.

REVUE DE DROIT RURAL, 1985, **Les quotas laitiers**. Numéro spécial, n° 138, novembre.

LISTE DES TABLEAUX

	Page
1 - Les "stratégies de filière" menées par les industries agro-alimentaires	50
2 - La fabrication de beurre dans le Nord-Pas-de-Calais dans les années 1930	79
3 - La fabrication de fromage dans le Nord-Pas-de-Calais dans les années 1930	81
4 - Les établissements laitiers et leur mode d'utilisation du lait dans le Nord-Pas-de-Calais (1935-1937)	80
5 - Les installations de traite mécanique en 1967	84
6 - L'évolution régionale de l'effectif de vaches laitières	86
7 - Historique des entreprises laitières du Nord-Pas-de-Calais	93
8 - La spécialisation des établissements laitiers du Nord-Pas-de-Calais en 1958	102
9 - L'activité de l'industrie laitière du Nord-Pas-de-Calais (1970-83)	105
10 - Unités de production des entreprises du secteur privé en quelques chiffres (1982)	108
11 - Groupe SULLY-EXPANSION en quelques chiffres - Exercice 1982	110
12 - Groupe UCAL NORD en quelques chiffres - Exercice 1982	112
13 - Les entreprises laitières du Nord-Pas-de-Calais en 1982-83	115
14 - Les premières organisations du marché du lait en France	118
15 - Le marché des produits laitiers et l'intervention d'Interlait	121
16 - Evolution du prix du lait et des produits laitiers en France : 1959 - 1980	124
17 - Les modalités de fixation des prix du lait par entreprise du Nord	138
18 - Ecart extrême entre les prix mensuels du lait à 34 g de MG :	
a : Saisonnalité du prix du lait à 38° MG - année civile 1979	140
b : Prix du lait à 38° MG dans deux laiteries du Nord : 1970-79	141
19 - Les besoins exprimés en matière de réfrigération du lait à la ferme	150
20 - Aspect qualitatif du lait collecté par les coopératives régionales	167
21 - Cheptel de vaches laitières et effectif moyen du troupeau dans l'Europe des 9	176
22 - Rendement moyen des vaches laitières en Europe des 9	178
23 - Evolution de la production de lait et du taux de livraison en Europe des 9	179
24 - Rythme d'évolution de la collecte laitière dans l'Europe des 9	180
25 - Evolution des entreprises collectrices de lait dans l'Europe des 9	182
26 - Beurre et poudre de lait écrémé dans l'Europe des 9 ((1974-83)	184
a - Les fabrications	
b - Bilan d'approvisionnement	
27 - Historique des mesures de politique agricole dans la C.E.E.: (1968-1984)	192
28 - Historique de la politique laitière canadienne	198
29 - Le contingentement laitier en Europe : systèmes et données 1984-85	207
30 - Les quantités de référence des Etats membres par campagne laitière	208
a - Référence "laiterie"	
b - Référence "vente directe"	
31 - La référence 1984/85 des régions Nord et Picardie	216
32 - Les prioritaires : définitions par campagne	229
33 - Principes de la compensation nationale	232
34 - Taux de prélèvement par campagne	233
35 - Evolution des entreprises collectrices de lait dans l'Europe des 9	236
36 - Les 25 premières firmes européennes à activité laitière en 1989	238
37 - Les programmes nationaux de cessation d'activité dans les pays de la CEE	239
38 - Les conditions d'octroi des indemnités de cessation laitière en France	240
39 - Evolution régionale de la production laitière en France	242
40 - Allocations supplémentaires de quotas dans la CEE	244
41 - Dépassement - sous-réalisation des Etats membres par campagne laitière	245
42 - Bilan de six campagnes sous quotas dans les pays producteurs de la CEE	248
43 - Caractéristiques structurelles de la production laitière de la CEE en 1989	249
44 - Valeur approchée du prix du lait lors de ventes ou de locations	257
45 - Récapitulatif du droit à produire en France depuis la campagne 1984/85	263

46 - 1987, les nouvelles modalités d'intervention sur le beurre et le LEP	268
47 - Bilan d'approvisionnement de la CEE à 12 en beurre et en poudre de lait écrémé (1984-1990)	270
48 - Evolution comparée de la collecte d'établissements du Nord-Pas-de-Calais	274
49 - Effet des dates de campagne sur la collecte d'une entreprise laitière	275
50 - Produits des industries laitières du Nord-Pas-de-Calais en 1989	276
51 - Fabrication de beurre et de LEP dans l'Europe des 12 (1984-90)	278
52 - La restructuration du groupe Sully-Expansion	294
53 - Récapitulatif des ACAL obtenu de 1984 à 1989 par les laiteries du Nord-Pas-de-Calais	311
54 - Rythme annuel de disparition des livreurs par laiterie	326
55 - Moyenne des litrages des établissements du Nord-Pas-de-Calais	324
56 - Rythme annuel de concentration des livraisons par producteur	335
57 - Structure par taille des exploitations bénéficiaires d'une ACAL entre 1984 et 1988 dans le Nord-Pas-de-Calais	336
58 - La répartition des livreurs et du lait collecté par les coopératives du groupe Sully par classe de taille	337
59 - Structure par âge des exploitants bénéficiaires d'une ACAL entre 1984 et 1988 dans le Nord-Pas-de-Calais	339
60 - ACAL et participation du Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais	348
61 - Etat des prioritaires par laiterie du Nord-Pas-de-Calais en 1986	359
62 - Etat des besoins non satisfaits des prioritaires dans le Nord-Pas-de-Calais en 1991	361
63 - Taux d'abattement de 0,8 % des références de base des producteurs par les laiteries du Nord-Pas-de-Calais	364
64 - Mode de répartition des réattributions par laiterie (campagne 1985/86)	365
65 - Modalités de réattribution de l'ACAL 1989/90	370
66 - Structure de la collecte des établissements du Nord-Pas-de-Calais	380
67 - Principales caractéristiques de la collecte de lait dans le Nord-Pas-de-Calais	381
68 - Prix de base du lait des entreprises du Nord-Pas-de-Calais en 1989/90	396
69 - La prime TBQ dans le paiement du lait	400
70 - Taux de pénalisation dans les laiteries du Nord-Pas-de-Calais en 1985/86	407
71 - Les prioritaires dans le dépassement des laiteries de l'Avesnois en 1985/86	408
72 - Les laiteries du Nord-Pas-de-Calais bénéficiant de transferts provisoires (campagne 1988/89)	410
73 - Synthèse des adaptations stratégiques des firmes laitières du Nord-Pas-de-Calais depuis les années 1950	420

LISTE DES GRAPHES

	Page
1 - Le complexe agro-alimentaire	10
2 - Le complexe socio-économique laitier	20
3 - La filière lait et ses opérateurs	28
4 - Le complexe géographique laitier	40
5 - Evolution de la production laitière depuis 1969	87
6 - Les livraisons de lait dans le Nord-Pas-de-Calais : 1969-1984	87
7 - Evolution comparée des collectes de la coopérative de l'Abbaye et de celle des 4 Cantons.	98
8 - Organigramme du Groupe SULLY-EXPANSION	110
9 - Organigramme du Groupe UCAL-Nord	112
10 - Saisonnalité de la collecte du lait dans le Nord	136
10 a : Collecte à différentes échelles en 1971/72	
10 b : Comparaison 1964/77 à 1978/79	
11 - Saisonnalité du prix du lait à 38° M.G. - année civile 1979	140
12 - Prix du lait à 38° M.G. de deux laiteries du Nord	140
13 - Evolution du prix du lait à 38° M.G.(1971/72 à 1979/80)	141
14 - Collecte mensuelle d'entreprises du Nord en 1970/72	167
15 - Structure de la production laitière dans la CEE à 10 en 1983	176
16 - Production de beurre et de lait écrémé en poudre en Europe : les principaux pays producteurs	183
17 - Evolution de la collecte de lait et des fabrications de beurre et de LEP dans le Nord-Pas-de-Calais (1974-83)	185
18 - Part de la CEE dans le commerce mondial des principaux produits laitiers	189
19 - Stocks publics de beurre et de LEP : les principaux pays stockeurs (année 1983)	189
20 - Présentation des dépenses du FEOGA-Garantie pour le secteur laitier dans la CEE	195
a - Présentation générale	
b - Principaux postes de dépenses	
21 - La restructuration laitière en France	241
22 - Stocks publics CEE de beurre et de poudre 0 % (1984-90)	270
23 - Evolution des cours des prix du beurre et de la poudre de 1988 à 1990	272
24 - Marge comparée au prix d'achat et au prix de revient	272
25 - Collecte de lait et fabrication de produits laitiers dans la CEE à 9 (1983-90)	274
26 - Organigramme de l'union de coopérative SODIAAL	290
27 - Les livraisons de lait en Nord-Pas-de-Calais : 1983-90	324
28 - Les livreurs de six laiteries du Nord-Pas-de-Calais (1983-90)	324
29 - Les DJA-OTEX lait dans le Nord-Pas-de-Calais (1981-90)	351
30 - Les plans de développement dans le Nord-Pas-de-Calais (1981-90)	357
31 - Comparaison prix du lait-livraison (1983-90)	395
32 - Prix mensuel moyen du lait à la production par campagne laitière - Nord-Pas-de-Calais	402
33 - Saisonnalité de la collecte dans le Nord-Pas-de-Calais	403

LISTE DES CARTES

	Page
1 - Effectif de vaches en 1862	72
2 - Effectif de vaches en 1908	72
3 - Part de la production laitière départementale collectée en 1903	76
4 - Répartition des établissements laitiers en France en 1929	76
5 - Les établissements collectant le lait en 1935-1937	80
6 - Dynamiques structurelles des industries laitières du Nord-Pas-de-Calais (1960-1983)	96
7- Les établissements collectant le lait dans la région Nord-Pas-de-Calais	100
a- en 1958	
b- en 1970	
c- en 1983	
8 - Produits laitiers : spécialisations régionales	102
9 - Flux de lait vrac entre les établissements du groupe Sully-Expansion	156
10 - Flux inter-départementaux de lait en 1983	156
11 - Les zones de ramassage du lait en 1970	157
12 - Les zones de collecte régionales en 1982	157
a- groupe Sully Expansion	
b- groupe UCAL-Nord	
c- entreprises du secteur privé	
13 - Le milieu de la production laitière : évolution 1970-1979	162
a - Evolution de la part des exploitations ayant des vaches laitières dans le total des exploitations	
b - Evolution du cheptel laitier : nombre de vaches laitières aux 100ha de SAU	
c - Evolution du nombre de vaches laitières par exploitation en ayant	
14 - Typologie dynamique du milieu agricole : 1970-1979	165
15 - Evolution départementale de la collecte entre 1981 et 1983	218
16 - Comparaison régionale de la collecte 1983 par rapport à la référence 1984/85	218
17 - Impact des programmes d'incitation au départ en France : 1984-1988	242
18 - Pénalités laitières régionales cumulées de 1985/86 à 1989/90	247
19 - Evolution départementale des livraisons de lait aux laiteries entre 1983 et 1990 (%)	251
20 - Les livraisons départementales de lait aux laiteries en 1990	251
21 - Flux interdépartementaux de lait en 1989	277
22 - Evolution des flux interdépartementaux de lait entre 1984 et 1989	277
23 - Beurre et poudre de lait en Nord-Pas-de-Calais en 1989	278
24 - Lait de consommation, produit laitier frais et fromage en Nord-Pas-de-Calais	284
25 - Bongrain, Gervais-Danone et Nestlé en France en 1993	286
26 - Les zones de collecte du groupe Sodiaal	290
27 - La restructuration du groupe Sully-Expansion	294
28 - GIE Avesnois-Lait et Comelco	300
29 - Le tissu des industries laitières du Nord-Pas-de-Calais : 1984-90	304
30 - Les zones de collecte des entreprises laitières du Nord-Pas-de-Calais	306
31 - ACAL et vente directe	310
a - Bénéficiaires	
b - Volumes libérés	
32 - ACAL Laiterie : 1984-1989	311
a - Bénéficiaires	
b - Volumes libérés	
33 - Le milieu de la production agricole en 1988	314
a - Part des exploitations ayant des vaches laitières dans le total des exploitations	
b - Nombre de vaches laitières aux 100ha de SAU	
c - Nombre de vaches laitières par exploitation en ayant	

34 - Evolution du milieu de la production agricole : 1979 1988	315
a - Evolution de la part des exploitations ayant des vaches laitières dans le total des exploitations	
b - Evolution du cheptel laitier : nombre de vaches laitières aux 100ha de SAU	
c - Evolution du nombre de vaches laitières par exploitation en ayant	
35 - ACAL 1984-1989 : bénéficiaires et volume libéré par laiterie	317
36 - Répartition des producteurs ayant obtenu une ACAL selon la laiterie d'appartenance	321
37 - Nombre de campagnes d'ACAL Laiterie intervenant sur les cantons du Nord-Pas-de-Calais	328
38 - Les ACAL par campagne au sein de l'espace régional	330
39 - Importance relative des ACAL dans les cantons du Nord-Pas-de-Calais	332
40 - Le volet social de l'ACAL 1989/90	336
41 - Les chefs d'exploitations de plus de 55 ans	340
a - Nombre d'exploitations	
b - Taille des étables	
42 - Nombre de campagnes d'ACAL intervenant sur les zones de collecte des laiteries du Nord-Pas-de-Calais	342
43 - Répartition des producteurs ayant bénéficié d'une ACAL par campagne selon la laiterie d'appartenance	344
44 - Les aides régionales en 1989/90	350
45 - Installations Lait en 1987-88-89	352
46 - Les chefs d'exploitations de moins de 35 ans	353
a - Nombre d'exploitations	
b - Part des moins de 25 ans dans le total des exploitations laitières	
c - Taille des étables	
47 - BCF et 4 Cantons : les prioritaires	356
48 - Réattribution du volet social de l'ACAL 1989/90	368
a - Ensemble des bénéficiaires	
b - Aux producteurs de 100 000 l et aux jeunes agriculteurs	
49 - Réattribution du volet social de l'ACAL 1989/90 par Laiterie	370
50 - Nombre de Laiteries et quotas Laiterie par commune	374
a - Nombre de Laiteries collectant par commune	
b - Les quotas Laiterie par commune	
51 - Les quotas Laiterie par commune par classe de taille	375
a - 0 - 60 000 litres	
b - 60 - 100 000 litres	
c - 100 - 200 000 litres	
d - Plus de 200 000 litres	
52 - Répartition des producteurs en 1989/90 selon la Laiterie d'appartenance	378
53 - Prospérité Fermière : campagne 1989/90	384
54 - Stenval : campagne 1989/90	385
55 - Gloria : campagne 1989/90	386
56 - BCF : campagne 1989/90	387
57 - Elnor : campagne 1989/90	388
58 - Chambourcy : campagne 1989/90	389
59 - 4 Cantons : campagne 1989/90	390
60 - l'Abbaye : campagne 1989/90	391
61 - Fauquet : campagne 1989/90	392
62 - Sopad : campagne 1989/90	393

LISTE DES ANNEXES

	Page
1 - Le milieu de la production laitière en 1970	426
2 - Le milieu de la production laitière en 1979	427
3 - Les interprofessions laitières, quelques expériences étrangères	428
4 - Les entreprises laitières du Nord-Pas-de-Calais en 1970	430
5 - Bassins de collecte interdépartementaux des laiteries implantées dans le Nord-Pas-de-Calais	432
6 - Les quotas "laiterie" par commune et par classe de taille des laiteries du Nord-Pas-de-Calais (campagne 1989/90)	433
- Prospérité Fermière	
- Stenval	
- Gloria	
- BCF	
- Elnor	
- Chambourcy	
- 4 Cantons	
- l'Abbaye	
- Fauquet	
- Sopad	
7 - Carte repère des cantons du Nord-Pas-de-Calais	443

IAA ET TERRITOIRE : LES INDUSTRIES LAITIÈRES DU NORD-PAS-DE-CALAIS FACE AUX QUOTAS LAITIERS

	Page
<u>INTRODUCTION</u>	1
<u>PREMIÈRE PARTIE :</u>	
<u>IAA, FILIÈRE DE PRODUCTION ET ESPACE</u>	9
<u>Chapitre 1 : IAA et filière de production : l'approche des économistes</u>	12
<u>1-1 : De l'agriculture à l'agro-alimentaire : contribution de l'approche par filière</u>	13
1-1-1 : Agriculture et IAA : des recherches imbriquées	13
1-1-1-1 : La question de "l'industrialisation" de l'agriculture	14
1-1-1-2 : IAA et "intégration" de l'agriculture	16
1-1-2 : L'analyse des filières	19
1-1-3 : Fonctionnement général de filières agro-alimentaires : le lait	24
1-1-3-1 : Filière et champ d'analyse	24
1-1-3-2 : Organisation de filière et système d'encadrement	26
1-1-4 : Filière et dynamique de filière	29
<u>1-2 : Pour une approche industrialiste des industries agro-alimentaires</u>	33
1-2-1 : IAA, industrie laitière et études industrielles	33
1-2-2 : IAA, industrie laitière et dynamique de filière	25
<u>Chapitre 2 : L'analyse géographique des filières de production</u>	39
<u>2-1 : 'Bassin de production' et 'territoire de firme' : les termes géographiques</u>	41
2-1-1 : "Bassin de production" et spécialisation spatiale : des correspondances	41
2-1-1-1 : Von Thünen et la notion d'aires agricoles spécialisées	42
2-1-1-2 : Spécialisation agricole et espace : le bassin de production	44
2-1-2 : Entreprise laitière et 'territoire de firme'	46
<u>2-2 : Rôle et portée des stratégies spatiales engagées dans une filière de production</u>	51
2-2-1 : Place des stratégies spatiales dans les stratégies générales développées par le secteur industriel	51
2-2-2 : Demande des industriels et réponse du milieu agricole	54
2-2-2-1 : Dynamisme du 'territoire de firme' : les critères	55
2-2-2-2 : Contexte et contraintes du dynamisme du 'bassin de production'	58
2-2-2-3 : L'interdépendance milieu industriel-milieu agricole	60

**DEUXIEME PARTIE : LA FILIÈRE DE PRODUCTION LAITIÈRE
DU NORD-PAS-DE-CALAIS : ACTEURS ET ORGANISATION
AVANT L'INSTAURATION DES QUOTAS LAITIERS** 63

<u>Chapitre 3: La montée en puissance des firmes laitières au sein de la filière lait</u>	65
<u>3-1 : Le XIXe siècle ou la naissance de l'industrie laitière</u>	66
3-1-1 : L'exploitation agricole comme premier siège de transformation du lait	66
3-1-2 : 1875-1905 : la "révolution laitière" comme détonateur de l'industrialisation de la filière lait régionale	69
3-1-2-1 : Un accueil mitigé des producteurs régionaux à la diffusion de nouvelles techniques de valorisation du lait	70
3-1-2-2 : Effet de la "crise agricole" sur l'élevage régional	73
3-1-3 : Industrie laitière et espace régional : des structures de petite envergure	77
<u>3-2 : De l'après-guerre aux années 1980 ou un "fleuve blanc" en crue</u>	82
3-2-1 : Le "boom laitier" : une occasion manquée pour le Nord-Pas-de-Calais ?	83
3-2-2 : Innovations techniques dans le secteur laitier	90
3-2-3 : 1960-80 : un mouvement d'accélération dans l'industrie laitière régionale	92
3-2-3-1 : Stratégies structurelles de l'industrie laitière et espace régional	92
3-2-3-2 : Stratégies de valorisation du lait : la prédominance de secteurs à bonne rentabilité	101
3-2-3-3 : Des stratégies de commercialisation aux mains de groupes extra-régionaux	106
<u>Chapitre 4 : Le poids croissant de l'encadrement de la filière lait</u>	117
<u>4-1 : Politique de soutien aux marchés laitiers en France : l'impact sur la croissance du stade de la transformation industrielle</u>	118
4-1-1 : Les premières organisations du marché du lait	118
4-1-2 : FORMA et "Interlait": les organismes d'intervention	119
4-1-3 : La question du prix du lait	122
4-1-3-1 : Prix du lait, prix indicatif et poids de négociation des producteurs laitiers	123
4-1-3-2 : L'Etat dans la gestion directe de l'économie laitière	126
4-1-3-3 : La régulation interprofessionnelle du secteur laitier et le CNIEL	128
4-1-4 : Industrie laitière et aides à l'investissement	131
<u>4-2 : Modalités pratiques de fixation du prix du lait</u>	133
4-2-1 : La diffusion régionale d'un paiement du lait à la production sur des critères qualitatifs	133
4-2-2 : Les laboratoires interprofessionnels : l'originalité du Nord-Pas-de-Calais	135
4-2-3 : Le paiement du lait dans le département du Nord	138

	467
<u>4-3 : Politiques et structuration du 'bassin de collecte'</u>	142
4-3-1 : L'espace laitier et l'intégration des producteurs	143
4-3-1-1 : 1945 : distribution autoritaire de la gestion des "zones de ramassage" du lait par les pouvoirs publics	143
4-3-1-2 : L'intégration progressive des producteurs de lait dans la sphère agro-alimentaire	145
4-3-1-3 : La coopération et le groupement de producteurs comme expression de l'attachement des agriculteurs à "leur" bassin	147
4-3-2 : Rapport à l'espace des entreprises laitières	148
4-2-3-1 : Les pratiques territoriales des firmes laitières	148
4-2-3-2 : Le Nord-Pas-de-Calais et l'organisation de la collecte	155
4-3-3 : Typologie dynamique des bassins laitiers	161
4-3-3-1 : Dynamiques spatiales du pôle de la production laitière	163
4-3-3-2 : Trois types d'organisation de bassins laitiers en Nord-Pas-de-Calais	168

TROISIEME PARTIE : ANALYSE POLITIQUE ET JURIDIQUE DES QUOTAS ; LES DIMENSIONS GÉOGRAPHIQUES DE LEUR APPLICATION

173

Chapitre 5 : Les quotas comme réponse à la crise : une appréciation européenne

175

5-1 : L'économie laitière en Europe : du déficit de l'après-guerre aux excédents des années 1970

175

5-1-1 : Le bassin de production comme assise de la dynamique laitière

177

5-1-2 : Les industries laitières comme émetteur-récepteur de la dynamique laitière

179

 5-1-2-1 : L'incidence du dynamisme de la production sur la collecte du lait

180

 5-1-2-2 : Dynamique structurelle du secteur de la transformation laitière
 et filière 'beurre-poudre'

181

5-2 : L'entrée en crise du système

186

5-2-1 : L'aggravation des déséquilibres structurels du marché laitier

186

 5-2-1-1 : La mesure des excédents laitiers

187

 5-2-1-2 : Des excédents de plus en plus difficilement résorbables

189

5-2-2 : Les premières tentatives de réajustement du marché

191

5-2-3 : PAC et crise financière

194

5-3 : Choix d'une politique de contingentement de la production laitière : le compromis européen

197

5-3-1 : Le contingentement laitier et les pays hors-CEE

197

5-3-2 : le compromis européen

202

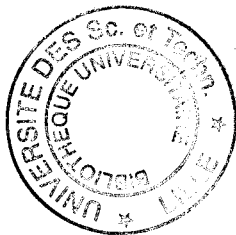
<u>Chapitre 6 : Modalités de gestion des quotas : l'importance des choix nationaux</u>	205
<u>6-1 : 1984 ou la mise en place du système de contingentement de la production laitière</u>	205
6-1-1 : Quota individuel ou quota par laiterie : des choix nationaux divergents	206
6-1-2 : France : le choix de la formule B	212
6-1-2-1 : L'Onilait et la gestion nationale des droits à produire	212
6-1-2-2 : L'exécution et l'application de la politique des droits à produire	215
6-1-2-3 : L'impact régional du droit à produire en France	219
<u>6-2 : Une politique évolutive</u>	221
6-2-1 : Les réajustements de la politique européenne	222
6-2-2 : L'élargissement de l'Europe à l'Espagne et au Portugal	227
6-2-3 : L'évolution des dispositifs français	228
<u>6-3 : Six campagnes laitières sous quotas et la géographie laitière européenne</u>	235
6-3-1 : Un pôle de la transformation laitière dominé par des mouvements de concentration-internationalisation	236
6-3-2 : Des quotas diversement appliqués par les Etats membres	238
6-3-2-1 : La France comme pays animateur des programmes d'ACAL en Europe	239
6-3-2-2 : Dépassement - sous-réalisation : des bilans contrastés selon les pays	245
6-3-2-3 : La campagne 1989/90 ou un bilan provisoire de l'impact des quotas laitiers en Europe	248
6-3-3 : Principales mutations structurelles de la production laitière européenne depuis 1984	249
<u>6-4 : L'apparition d'un marché des quotas : limites de la politique laitière européenne ?</u>	253
6-4-1 : Statut juridique et mode de transfert du quota laitier dans la réglementation européenne	253
6-4-2 : La position française	257

QUATRIEME PARTIE : QUOTAS LAITIERS ET DYNAMIQUE DES INDUSTRIES LAITIERS DU NORD-PAS-DE-CALAIS 265

<u>Chapitre 7 : Quotas comme restriction à l'accessibilité de la matière première : stratégies de réponse des industriels</u>	267
<u>7-1 : 1987 ou une profonde refonte de l'organisation du marché laitier européen</u>	267
7-1-1 : La suppression de l'intervention permanente	267
7-1-2 : Un programme exceptionnel d'écoulement des stocks	268
7-1-3 : Le retour à l'équilibre des marchés des produits laitiers ?	269

<u>7-2 : La réponse des entreprises de transformation</u>	273
7-2-1 : Effet quotas sur la collecte de lait des entreprises	273
7-2-2 : Beurre et poudre de lait : évolution contrastée dans le Nord-Pas-de-Calais	279
7-2-3 : Lait de consommation, produits laitiers frais : l'ensemble Nord-Pas-de-Calais en bonne position	283
7-2-4 : "Sortir des produits laitiers"	289
<u>7-3 : L'accélération de la restructuration de l'industrie laitière du Nord-Pas-de-Calais</u>	291
7-3-1 : SODIAAL comme archétype des mouvements en cours dans le secteur laitier national et régional	291
7-3-2 : L'image renouvelée de l'industrie laitière du Nord-Pas-de-Calais	296
7-3-2-1 : Stratégies de réponse et dynamique structurelle	296
7-3-2-2 : Les producteurs comme nouvelle intervenant dans la collecte régionale	301
<u>Chapitre 8 : L'incidence des quotas sur la stratégie de collecte des laiteries du Nord-Pas-de-Calais</u>	307
<u>8-1 : Aide à la Cessation d'Activité Laitière comme outil de restructuration des bassins de collecte régionaux</u>	307
8-1-1 : Producteurs primés, la primauté des régions de grande culture ?	309
8-1-1-1 : ACAL laiterie et ACAL vente directe	309
8-1-1-2 : Laiteries régionales et départements primés	313
8-1-2 : Les ACAL et les caractéristiques structurelles des zones de collecte des laiteries du Nord-Pas-de-Calais	322
8-1-2-1 : Le caractère restrictif des programmes d'ACAL	323
8-1-2-2 : Un délestage de l'effectif des livreurs des laiteries ...	325
8-1-2-3 : ... implantées dans le département du Pas-de-Calais ...	327
8-1-2-4 : ... qui favorise une progression des livraisons moyennes par producteur ...	333
8-1-2-5 : ... au dépend des petits livreurs ...	335
8-1-2-6 : ... et des générations en âge de retraite	339
8-1-3 : Les "bassins de départ" des laiteries du Nord-Pas-de-Calais	341
8-1-4 : La participation financière du Conseil Régional	347
<u>8-2 : Des bassins laitiers en mouvement ?</u>	350
8-2-1 : Prioritaires : leurs besoins	350
8-2-1-1 : L'installation des jeunes en production laitière	351
8-2-1-2 : La modernisation du tissu des exploitations appréciée par les PD et les PAM	357
8-2-1-3 : Bilan des besoins des prioritaires	358
8-2-2 : Les réattributions de références laitières dans la couverture des besoins des prioritaires	362

<u>8-3 : Laiteries, zone de collecte et espace régional</u>	373
8-3-1 : La géographie des bassins de collecte en 1989/90	373
8-3-2 : La structure des "bassins de collecte"	379
<u>Chapitre 9 : Quotas laitiers et nouveau fonctionnement des bassins de collecte</u>	394
<u>9-1 : Rapport producteur/acheteur : des liens de nature financière</u>	394
9-1-1 : Quotas et prix du lait	394
9-1-1-1 : Le prix de base du lait	395
9-1-1-2 : Quotas, primes et recherche de la qualité	397
9-1-1-3 : Vers la certification d'assurance-qualité "à la ferme" ?	404
9-1-2 : Des pénalités de nature sélective	406
9-1-2-1 : La première application des pénalités	406
9-1-2-2 : L'attitude des laiteries face aux pénalités	408
<u>9-2 : Rapport producteur/acheteur de lait : l'aspect conflictuel</u>	412
9-2-1 : Rôle des ARC et fidélisation des producteurs	412
9-2-2 : Opacité de la gestion des quotas, doléances et contrôles	414
<u>CONCLUSION GENERALE</u>	419
Annexes	425
Bibliographie	445
Liste des tableaux	459
Liste des graphes	461
Liste des cartes	462
Liste des annexes	464
<u>SOMMAIRE</u>	465

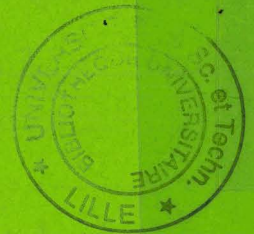


0438105811

“IAA et territoires : les laiteries du Nord-Pas-de-Calais face aux quotas laitiers”

LE MÉNÉ Christine

Thèse de doctorat nouveau régime, janvier 1994.



Résumé :

1984 : la mise en place d'un contingentement de la production laitière par la Communauté européenne induit de profonds bouleversements au niveau de la structuration et l'organisation de la filière de production laitière, qu'elle que soit l'échelle d'analyse envisagée. A son niveau, et selon une logique historique anciennement établie, le Nord-Pas-de-Calais participe aux vastes mouvements de restructuration, structurelle et fonctionnelle, qui caractérisent désormais cette filière.

Politique évolutive et contradictoire, son application affecte profondément non seulement la géographie de la production, mais surtout la géographie de la transformation du lait. Les stratégies spatiales des firmes doivent en effet tenir compte d'une raréfaction de la matière première, qui est souvent à l'origine de phénomènes de fusion-regroupement de groupes industriels. Au sein de l'espace régional, les stratégies engagées aboutissent à un appauvrissement du tissu industriel, parallèlement cependant au maintien du "territoire" physique des firmes, même si les zones de collecte se trouvent structurellement altérées, comme reflet de l'impact des aides à la cessation d'activité laitière à l'échelle régionale depuis 1984. En définitive, à l'issue de six campagnes laitières sous quotas, les deux pôles historiques de la production laitière se trouvent renforcés (Boulonnais, Haut-Pays d'Artois, Avesnois-Thiérache), autour de structures de collecte et de transformation du lait d'envergure internationale (Sodiaal, Gervais-Danone, Nestlé, mais aussi la Prospérité Fermière).

Mots-clés : filière agro-alimentaire - industries laitières - stratégies spatiales des firmes - quotas laitiers - Nord-Pas-de-Calais.